Froissart, Jean. Les chroniques de sire Jean Froissart : qui traitent des merveilleuses emprises, nobles aventures et faits d'armes advenus en son temps en France, Angleterre, Bretaigne, Bourgogne, Ecosse, Espaigne, Portingal et ès autres parties. Tome troisième. 1995.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

PANTHÉON LITTÉRAIRE.

LITTÉRATURE FRANÇAISE.

HISTOIRE.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

LES CHRONIQUES

DE

SIRE JEAN FROISSART.

TOME III.

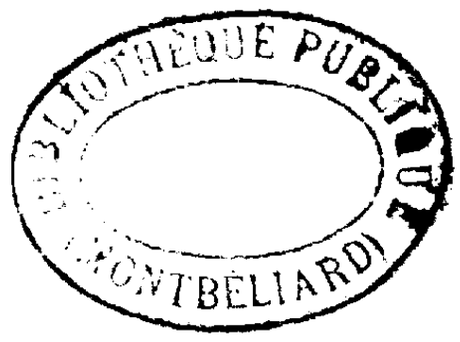

IMPRIMERIE ET FONDERIE DE RIGNOUX ET Cᵉ, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS-S.-MICHEL, 8.

LES CHRONIQUES

DE

SIRE JEAN FROISSART

QUI TRAITENT

DES MERVEILLEUSES EMPRISES, NOBLES AVENTURES ET FAITS D'ARMES
ADVENUS EN SON TEMPS

EN FRANCE, ANGLETERRE, BRETAIGNE, BOURGOGNE, ESCOSSE, ESPAIGNE
PORTINGAL ET ÈS AUTRES PARTIES

NOUVELLEMENT REVUES ET AUGMENTÉES D'APRÈS LES MANUSCRITS

AVEC NOTES, ÉCLAIRCISSEMENS, TABLES ET GLOSSAIRE

PAR J. A. C. BUCHON.

Nec minùs oblector Francorum Annalia regum
Scripta legens ullo sine fuco prorsùs et arte,
Quam quæ magnificè græcis conscripta leguntur
Historiis, ægrè speciem retinentia veri.
(*Michel de L'Hospital*, L. I, Ep. XII.)

TOME TROISIÈME.

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE (MONTBÉLIARD)

PARIS

A. DESREZ, LIBRAIRE ÉDITEUR

RUE SAINT-GEORGES, 11.

M DCCC XXXV.

LES CHRONIQUES

DE

SIRE JEAN FROISSART.

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Ci commence le quart livre de maître Jean Froissart, qui parle des guerres et nobles faits d'armes et advenues de France, d'Angleterre et des pays d'entour, leurs conjoints et adhérens, depuis l'an Notre Seigneur mil trois cent quatre vingt et neuf, et primes de la noble fête qui fut faite à Paris à l'entrée et venue de la roine Isabel de France, femme au roi Charles le Bien-Aimé, et aussi des joutes qui y furent faites et des présens de ceux de Paris.

A la requête, contemplation et plaisance de très haut et noble prince, mon très cher seigneur et maître Guy de Châtillon, comte de Blois, sire d'Avesnes, de Chimay, de Beaumont, de Sconnehove et de la Gode; je, Jean Froissart, presbitérien et chapelain à mon très cher seigneur dessus nommé, et pour le temps de lors trésorier et chanoine de Chimay et de Lille en Flandres, me suis de nouvel réveillé et entré dedans ma forge, pour ouvrer et forger en la haute et noble matière de laquelle du temps passé je me suis ensoigné, laquelle traite et propose les faits et les avenues des guerres de France et d'Angleterre et de tous leurs conjoints et leurs adhérens, si comme il appert clairement et pleinement par les traités qui sont clos jusques au jour de la présente date de mon réveil.

Or considérez entre vous qui le lisez, ou le lirez, ou avez lu, ou orrez lire, comment je puis avoir sçu ni rassemblé tant de faits desquels je traite et propose en tant de parties. Et pour vous informer de la vérité, je commençai jeune dès l'âge de vingt ans; et si, suis venu au monde avec les faits et les avenues; et si, y ai toujours pris grand'plaisance plus que à autre chose; et si, m'a Dieu donné tant de grâces que je ai été bien de toutes les parties, et des hôtels des rois, et par espécial de l'hôtel du roi Édouard d'Angleterre et de la noble roine sa femme madame Philippe de Haynaut, roine d'Angleterre, dame d'Irlande et d'Aquitaine, à laquelle en ma jeunesse je fus clerc; et la servois de beaux ditties et traités amoureux: et, pour l'amour du service de la noble et vaillant dame à qui j'étois, tous autres seigneurs, rois, ducs, comtes, barons et chevaliers, de quelque nation qu'ils fussent, me aimoient, oyoient et voyoient volontiers et me faisoient grand profit. Ainsi, au titre de la bonne dame et à ses coûtages, et aux coûtages des hauts seigneurs, en mon temps, je cherchai la plus grand'partie de la chrétienté, voire qui à chercher fait; et partout où je venois, je faisois enquête aux anciens chevaliers et écuyers qui avoient été en faits d'armes, et qui proprement en savoient parler, et aussi à aucuns hérauts de crédence pour vérifier et justifier toutes matières. Ainsi ai-je rassemblé la haute et noble histoire et matière, et le gentil comte de Blois dessus nommé y a rendu grand'peine; et tant comme je vivrai, par la grâce de Dieu, je la continuerai; car comme plus y suis et plus y laboure, et plus me plaît; car ainsi comme le gentil chevalier et écuyer qui aime les armes, et en persévérant et continuant il s'y nourrit parfait, ainsi, en labourant et ouvrant sur cette matière je m'habilite et délite.

Vous devez [1] savoir que quand je, auteur de

[1] Tout ce prologue, si élégamment écrit, avait été omis dans toutes les éditions et traductions de Froissart, publiées avant la mienne; cependant je le trouve dans quatre manuscrits que j'ai sous les yeux.

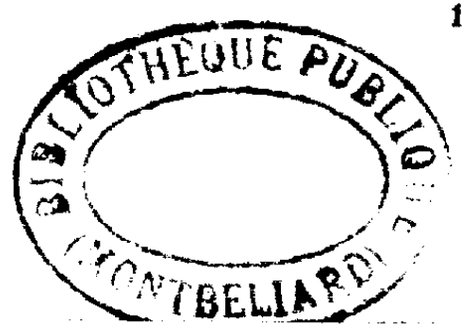

cette histoire, fus issu de l'hôtel le noble Gaston de Foix, et retourné en Auvergne et en France, en la compagnie et route du gentil seigneur de la Rivière et de messire Guillaume de la Trémoille lesquels avoient amené la duchesse de Berry, madame Jeanne de Boulogne, de-lez le duc Jean de Berry son mari qui épousée l'avoit en la ville de Riom en Auvergne, si comme il est contenu ci-dessus en notre histoire, car à toutes ces choses je fus, si en puis bien parler, et je fus venu à Paris, je trouvai le gentil seigneur de Coucy, un de mes seigneurs et maîtres, qui nouvellement s'étoit marié à une jeune dame, fille au seigneur et duc de Lorraine; lequel sire de Coucy me fit très bonne chère et me demanda des nouvelles de Foix, de Béerne, et du pape Clément d'Avignon, et de ce mariage de Berry et de Boulogne, et de un sien grand ami, un mien seigneur et maître aussi, le comte Béraud, Dauphin d'Auvergne. A toutes ses demandes je répondis de ce que je savois et que j'avois vu, et tant qu'il m'en sçut gré et me dit : « Vous en viendrez avecques moi. Je m'en vais en Cambrésis en un châtel que le roi m'a donné, que on appelle Crevecœur. C'est à deux lieues de Cambray et à neuf lieues de Valenciennes. » — « Monseigneur, lui dis-je, vous dites vérité. » Je me mis en sa route et compagnie, et sur le chemin il me dit que l'évêque de Bayeux, le comte de Saint-Pol, messire Guillaume de Melun et messire Jean le Mercier étoient à Boulogne envoyés de par le roi de France et son conseil. Et d'autre part se tenoient à Calais, de par le roi Richard d'Angleterre, l'évêque de Durem, messire Guillaume de Montagu, le comte de Salsebrin, messire Guillaume de Beauchamp, capitaine de Calais, messire Jean Clanvou, messire Nicole de Grauvorth, chevaliers et chambellans du roi d'Angleterre et Richard Rohale clerc et docteur en lois [1]. « Et se sont là tenus plus d'un mois, les uns à Boulogne les autres à Calais, attendant ambassadeurs du royaume d'Écosse qui pas n'étoient venus n'a pas six jours, car mon cousin de Saint-Pol m'en a écrit; et a le roi de France envoyé devers le roi d'Escosse et son conseil pourquoi il prît trêves; car les Anglois ne veulent donner nulles trêves si les Escots ne sont enclos dedans. »

Ainsi chevauchant nous vînmes à Crevecœur; et là fus de-lez lui trois jours, tant que je fus reposé et rafraîchi, et puis pris congé, et vins à Valenciennes; et là fus quinze jours; et puis m'en partis et m'en allai en Hollande voir mon gentil maître et seigneur le comte de Blois; et le trouvai à Esconehove [1]; et me fit très bonne chère et me demanda des nouvelles. Je lui en dis assez de celles que je savois. Et fus de-lez lui un mois, que là que à la Gode, et pris congé pour retourner en France et pour savoir la vérité de ce parlement qui se tenoit à Lolinghen des François et des Anglois, et aussi pour être à une très noble fête qui devoit être en la ville de Paris à la première entrée de la roine Isabel de France qui encore n'y avoit point entré. Pour savoir le fond de toutes ces choses, je m'en retournai parmi Brabant, et fis tant que je me trouvai à Paris huit jours avant que la fête se tînt ni fît, tant eus-je de pourvéance des seigneurs de France et d'Escosse qui étoient venus au parlement. Si m'acointai de messire Guillaume de Melun qui m'en dit toute l'ordonnance, et comment le comte de Saint-Pol étoit passé outre en Angleterre pour voir le roi Richard son serourge et pour conserver la trève qui étoit donnée trois ans. « Mais il sera ici, comment que ce soit, à notre fête. »

Je demandai au dit messire Guillaume de Melun quels seigneurs d'Escosse avoient été à ce parlement; et le demandois pour tant que en ma jeunesse je fus en Escosse et cherchai tout le royaume d'Écosse jusqu'à la sauvage Escosse [2]; et eus en ce temps que je y fus et demeurai en la

[1] Tous les pleins pouvoirs donnés aux ambassadeurs des deux cours sont rapportés en entier, aussi bien que le traité de paix, dans les *Fœdera* de Rymer, aux années 1388 et 1389. On y voit que les plénipotentiaires français étaient : Nichol, évêque de Bayeux, Waleran, comte de Ligny et de Saint-Pol, Raoul, sire de Rayneval, chambellan du roi de France, maître Jean Fanart Vidame de Rennes, maître Ytier de Martrail, archidiacre de Diron, dans l'église de Langres, maître Pierre Fresvel, maître des requêtes, Lancelot de Longvillers, sire d'Angedessant, le sire de Rembures et le sire de Disques. Les plénipotentiaires anglais étoient : l'évêque de Durham, William de Beauchamp, capitaine de Calais, Jean Devereux, sénéchal de l'hôtel du roi d'Angleterre, Jean Clanvowe, Nicolas Daggworth et maître Richard Rowhale, clerc et docteur en lois. William de Montagu, comte de Salisbury, est adjoint à ces fondés de pouvoirs dans un autre acte sur la confirmation des trêves, daté du 14 mai 1389.

[1] Schoenhoven.

[2] C'est-à-dire, le pays montagneux; en langue anglaise, *highlands*.

cour du roi David d'Escosse, la connoissance de la greigneur partie des barons et chevaliers. Il me répondit et dit : « L'Évêque de Bredanne [1] y a été, messire Jakemes et messire David de Lindesée [2] et messire Gautier de Saint-Clar [3]. » Je mis tout en retenance, et puis entendis à écrire et registrer tout ce que je vis et ouïs dire de vérité que avenu étoit à la fête, à l'entrée et venue à Paris de la roine Isabel de France dont l'ordonnance ainsi s'ensuit.

Le dimanche vingtième jour du mois d'août [4], qui fut en l'an de grâce Notre Seigneur mil trois cents quatre vingt et neuf, avoit tant de peuple dedans Paris et dehors que merveilles étoit du voir; et ce dimanche, à heure de relevée fut l'assemblée faite en la ville de Saint-Denis des hautes et nobles dames de France qui la roine devoient accompagner, et des seigneurs qui les litières de la roine et des dames devoient adextrer. Et étoient des bourgeois de Paris douze cents, tous à cheval et sur les champs, rangés d'une part du chemin et de l'autre part, parés et vêtus tous d'un parement de gonnes de baudequin [5] vert et vermeil. Et entra la roine Jeanne, et sa fille la duchesse d'Orléans, premièrement en Paris, ainsi que une heure après nonne, en litière couverte, bien accompagnées de seigneurs; et passèrent parmi la grand'rue Saint-Denis, et vinrent au palais; et là les attendoit le roi. Et pour ce jour ces deux dames n'allèrent plus avant.

Or se mirent la roine de France et les autres dames au chemin; la duchesse de Berry, la duchesse de Bourgogne, la duchesse de Touraine, la duchesse de Bar, la comtesse de Nevers, la dame de Coucy, et toutes les dames et damoiselles, et par ordonnance; et avoient toutes leurs litières pareilles si richement aournées que rien n'y failloit. Mais la duchesse de Touraine n'avoit point de litière, pour li différer des autres, ains étoit sur un palefroy très richement aourné; et chevauchoit d'un lez et tout le pas, et n'alloient les chevaux qui les litières menoient, et les seigneurs qui les adextroient, que le petit pas.

La litière de la roine de France étoit adextrée du duc de Touraine et du duc de Bourbon au premier chef; et étoient eux six seigneurs qui tenoient à la litière de la roine de France. Je vous ai nommé les premiers. Secondement et au milieu tenoient et adextroient la litière, le duc de Berry et le duc de Bourgogne; et à la litière derrière, messire Pierre de Navarre et le comte d'Ostrevant. Et je vous dis que la litière de la roine étoit très riche et bien aournée et toute descouverte.

Après venoit, sur un palefroi très bien et richement paré et aourné et sans litière, la duchesse de Berry; et étoit adextrée et menée du comte de la Marche et du comte de Nevers; et alloient tout souef le pas, et aussi faisoient ceux qui conduisoient les litières.

Après venoient, en litière toute découverte, madame de Bourgogne et Marguerite de Hainaut comtesse de Nevers, sa fille; et étoit la litière menée et adextrée de messire Henry de Bar et du comte de Namur le jeune, nommé messire Guillaume.

Après venoit, en litière toute découverte, derrière, madame d'Orléans. Car encore étoit la duchesse d'Orléans sur un palefroi très bien et richement paré devant la duchesse de Bar et sa fille, fille au seigneur de Coucy; et menoient ma dite dame d'Orléans messire Jaquemes de Bourbon et messire Philippe d'Artois.

Après venoient les autres dames dessus nommées, la duchesse de Bar et sa fille; et étoient adextrées de messire Charles de la Breth et du seigneur de Coucy.

Des autres dames et damoiselles qui venoient derrière, sur chars couverts et sur palefrois, n'est-il nulle mention, et des chevaliers qui les suivoient. Et vous dis que sergens d'armes et officiers du roi étoient tous embesognés à faire voie et rompre la presse et les gens. Tant y avoit grand peuple sur les rues que il sembloit que tout le monde fût là mandé.

A la première porte de Saint-Denis, ainsi que on entre dedans Paris, et que on dit à la Bastide, y avoit un ciel tout estellé, et dedans ce ciel jeunes enfans appareillés et mis en ordonnance d'anges, lesquels enfans chantoient moult mélodieusement et doucement. Et avec tout ce

[1] L'évêque d'Aberdeen.

[2] James et David de Lindsay.

[3] Le plus beau manuscrit de Froissart de la Bibliothèque du Musée britannique, donne au lieu de ces noms ceux d'Archibald et de Guillaume de Lindsay et de Jean de Saint-Clair. Les actes rapportés par Rymer ne font mention que du cardinal de Glasgow et de l'évêque de Dumbar.

[4] Les registres du parlement disent le 22 août.

[5] Drap fait de fils d'or et de soie.

il y avoit une image de Notre Dame qui tenoit par figures on petit enfant, lequel enfant s'ébattoit par soi à un moulinet fait d'une grosse noix; et étoit haut le ciel et armoyé très richement des armes de France et de Bavière, à un soleil d'or resplendissant et donnant ses rais. Et cil soleil d'or rayant étoit la devise du roi et pour la fête des joutes[1]. Lesquelles choses la roine de France et les dames, en passant entre et dessous la porte, virent moult volontiers; et aussi firent toutes gens qui par là passèrent.

Après ce vu, la roine de France et les dames vinrent tout le petit pas devant la fontaine en la rue Saint-Denis, laquelle étoit toute couverte et parée sur un drap de fin azur, peint et semé de fleurs de lis d'or, et les piliers qui environnoient la fontaine armoyés des armes de plusieurs hauts et notables seigneurs du royaume de France; et donnoit cette fontaine par ses conduits claret et piment[2] très bon et par grands rieus; et avoit là, autour de la fontaine, jeunes filles très richement ornées, et sur leurs chefs chapeaux d'or bons et riches, lesquelles chantoient très mélodieusement. Douce chose et plaisante étoit à l'ouïr! Et tenoient en leurs mains hanaps[3] d'or et coupes d'or; et offroient et donnoient à boire à tous ceux qui boire vouloient. Et en passant devant elles la roine de France s'arrêta et les regarda moult volontiers et se réjouit de l'ordonnance; et aussi firent toutes les autres dames et damoiselles, et tous ceux et celles qui les virent.

Après, dessous le moutier de la Trinité, sur la rue avoit un escharfaut, et sur l'escharfaut un châtel, et là au long de l'escharfaut étoit ordonné le pas du roi Salhadin, et tous faits de personnages, les chrétiens d'une part et les Sarrasins d'autre part; et là étoient, par personnages, tous les seigneurs de nom qui jadis au pas Salhadin furent, et armoyés de leurs armes, ainsi que pour le temps de adonc ils s'armoient; et un petit en sus d'eux, étoit, par personnage, le roi de France, et entour de lui douze pairs de France et tous armoyés de leurs armes. Et quand la roine de France fut amenée si avant en sa litière que devant l'escharfaut où ces ordonnances étoient, le roi Richard[1] se départit de ses compagnons et s'en vint au roi de France, et demanda congé pour aller assaillir les Sarrasins, et le roi lui donna. Ce congé pris, le roi Richard s'en retourna devers ses douze compagnons, et lors se mirent en ordonnance et allèrent incontinent assaillir le roi Salhadin et ses Sarrasins; et là y eut par ébattement grand'bataille; et dura une bonne espace; et tout ce fut vu moult volontiers.

Et puis passèrent outre et vinrent à la seconde porte de Saint-Denis[2]; et là y avoit un châtel ordonné, si comme à la première porte, et un ciel nu et tout estellé très richement, et Dieu, par figure, séant en sa majesté, le Père, le Fils et le Saint-Esprit; et là, dedans ce ciel, jeunes enfans de chœur, lesquels chantoient moult doucement, en formes d'anges, laquelle chose on véoit et oyoit moult volontiers. Et à ce que la roine passa dedans sa litière dessous, la porte de paradis ouvrit et deux anges issirent hors, en eux avalant; et tenoient en leurs mains une très riche couronne d'or garnie de pierres précieuses, et la mirent les deux anges et l'assirent moult doucement sur le chef de la roine, en chantant tels vers :

Dame enclose entre fleurs de lis,
Roïne estes vous de Paris,
De France et de tout le pays
Nous en rallons en paradis.

[1] Louis XIV prit aussi la même devise avec la légende : *Nec pluribus impar.*

[2] Le *clairet* et le *piment* étoient des vins de liqueurs. Piment était le nom général qui désignait la liqueur dans laquelle entraient les épiceries et les aromates d'Asie. Les deux sortes de piment les plus usitées étaient le *clairet* et *l'hypocras*. On appelait vin clairet celui qui n'était ni rouge ni blanc. Le *clairet*, qu'il ne faut pas confondre avec le vin clairet, se faisait avec cette sorte de vin et du miel. «Si aucun, dit Boutillier dans sa *Somme rurale*, avait « fait claret de son vin et d'autre miel, sachez que celui « qui a fait la chose, en doit être le sire. » L'hypocras se faisait avec toutes sortes de vins, et en général avec du vin de Grèce. Voici la recette qu'Armand de Villeneuve, célèbre médecin du XIIIe siècle, donne pour l'hypocras : « Prenez cubèbes, cloux de giroffle, noix muscade, « raisins secs, de chacun trois onces; enveloppez le tout « dans un linge; faites-le bouillir dans trois litres de bon « vin jusqu'à ce qu'elles soient réduites à deux, et ajoutez « du sucre. » L'hypocras était particulièrement estimé et se buvait à jeun. Jusqu'à la fin du dernier siècle il était d'usage d'en distribuer des flacons à la cour. Olivier de Serre (*Théâtre d'agriculture*, t. II, p. 613 et suiv.) donne plusieurs recettes pour faire l'hypocras. (Voyez Legrand d'Aussy, *Vie privée des Français*, t. II, p. 65 et suiv.)

[3] Grandes coupes.

[1] Le personnage qui représentait Richard-Cœur-de-Lion.

[2] Denis Sauvage dit que cette seconde porte, appelée la porte aux Peintres, fut démolie sous François Ier.

Après trouvèrent les seigneurs et les dames, devant la chapelle Saint-Jacques, un escharfaut fait et ordonné très richement, séant au dextre, ainsi comme ils y alloient et étoient, le dit escharfaut couvert de drap de haute lice et encourtiné à manière d'une chambre; et dedans cette chambre avoient hommes qui sonnoient une orgue moult doucement. Et sachez que toute la grand'rue Saint-Denis étoit couverte à ciel de draps camelots et de soie, si richement comme si on eût les draps pour néant ou que on fût en Alexandrie ou à Damas.

Et je, auteur de ce livre; qui fus présent à toutes ces choses, quand j'en vis si grand'foison, je me merveillai où l'on en avoit tant pris; et toutes les maisons, à deux côtés de la grand'rue Saint-Denis jusques en Châtelet, voire jusques au grand pont de Paris [1], étoient parées et vêtues de drap de haute lice de diverses histoires, dont grand'plaisance et oubliance étoit au voir. Et ainsi tout le petit pas s'en vinrent les dames en leurs litières, et les seigneurs qui les menoient, jusques à la porte du Châtelet de Paris; et là s'arrêtèrent pour voir autres belles ordonnances que ils trouvèrent devant la porte.

A la porte du Châtelet de Paris avoit un châtel ouvré et charpenté de bois et de guérites, faites aussi fortes que pour durer quarante ans; et là avoit à chacun des créneaux un homme d'armes armé de toutes pièces, et sur le châtel un lit paré et ordonné, et encourtiné aussi richement de toutes choses comme pour la chambre du roi. Et étoit appelé ce lit le lit de justice; et là en ce lit, par figure et par personnage, gissoit madame sainte Anne.

Au plain de ce châtel, qui étoit contenant grand'espace, avoit une garenne et grand'foison de ramée, et dedans la ramée grand'foison de lièvres, de connils [2] et d'oisillons qui voloient hors et y revoloient à sauf garant, pour la doute du peuple qu'ils véoient. Et de ce bois et ramée, du côté où les dames vinrent, issit un grand blanc cerf devers le lit de justice. D'autre part issirent hors du bois et de la ramée un lion et un aigle faits très proprement: et approchoient fièrement ce cerf et le lit de justice. Lors issirent hors du bois et de la ramée jeunes pucelles, environ douze, très richement parées en chapelets d'or, tenant épées toutes nues en leurs mains, et se mirent entre le cerf et l'aigle et le lion, et montrèrent que à l'épée elles vouloient garder le cerf et le lit de justice. Laquelle ordonnance la roine et les dames et les seigneurs virent moult volontiers; et puis passèrent outre en approchant le grand pont de Paris, lequel étoit couvert et paré si richement que rien on n'y sçût ni pût amender, et couvert d'un ciel estellé et de vert et de vermeil samis. Et jusques à l'église Notre-Dame étoient les rues parées; et quand les dames eurent passé le grand pont de Paris [1], en approchant la grand'église Notre-Dame, il étoit jà tard; car les chevaux et ceux qui les dames menoient en les litières n'alloient ni avoient allé, depuis qu'ils départirent de Saint-Denis, que le petit pas.

Le grand pont de Paris étoit tout au long couvert et estellé de vert et de blanc cendal [2]; et avant que la roine de France, les dames ni les seigneurs entrassent dedans l'église Notre-Dame, elle trouva sur son chemin autres jeux qui grandement lui vinrent à plaisance. Et aussi firent-ils à tous ceux et celles qui les virent, et je vous dirai que ce fut.

Bien un mois devant la venue de la roine en Paris, un maître engigneur [1] d'appertise, et de la nation de Gennève, sus la haute tour de l'église Notre-Dame de Paris et tout au plus haut, avoit attaché une corde, laquelle corde comprenoit moult loin et par dessus les maisons, et s'en venoit tout haut et étoit attachée sur la plus haute maison du pont Saint-Michel; et ainsi comme la roine et les autres dames passoient et étoient en la grand'rue Notre-Dame, cil maître, pour ce qu'il étoit tard, portant deux cierges ardents en ses mains, issit hors de son escharfaut, lequel étoit fait sur la haute tour de Notre-Dame et s'assit sus celle; et tout chantant, sus la corde, il s'en vint au long de la grand'rue; dont cils et celles qui le véoient s'émerveilloient comment ce se pouvoit faire; et cil toujours portant les deux cierges allumés, lesquels on pouvoit voir tout au long de Paris et au dehors de Paris deux ou trois lieues loin, moult fit d'appertises; tant que

[1] Pont Notre-Dame.
[2] Lapins.

[1] Aujourd'hui pont Notre-Dame.
[2] Sorte d'étoffe fort estimée alors
[3] Ingénieur, inventeur.

la légèreté de lui et ses œuvres furent moult prisées [1].

En devant l'église Notre-Dame, en la place, l'évêque de Paris étoit revêtu des armes Notre Seigneur, et tout le collége aussi où moult avoit grand clergé; et là descendit la roine; et la mirent jus et hors de sa litière les quatre ducs qui là étoient : Berry, Bourgogne, Touraine et Bourbon. Et pareillement toutes les autres dames furent mises hors de leurs litières, et celles qui à cheval étoient jus de leurs palefrois; et par ordonnance elles entrèrent en l'église, l'évêque et le clergé devant, qui chantoient haut et clair à la louange de Dieu et de la vierge Marie.

La roine de France fut adextrée et menée parmi l'église et le chœur jusques au grand autel, et là se mit à genoux et fit les oraisons, ainsi que bon lui sembla, et donna et offrit à la trésorerie de Notre-Dame quatre draps d'or et la belle couronne que les anges lui avoient posée sur le chef à la porte de Paris en entrant, si comme il est ici dessus contenu; et tantôt furent appareillés messire Jean de la Rivière et messire Jean le Mercier qui lui en baillèrent une plus riche assez que celle ne fut, et lui assirent sur le chef l'évêque de Paris et les quatre ducs dessus nommés

Tout ce fait, on se mit au retour parmi l'église, et furent la roine et les dames remises sur leurs litières comme devant; et là avoit plus de cinq cents cierges ardens, car il étoit jà tard. Si furent en tel arroi amenées au palais de Paris où le roi étoit, et la roine Jeanne, et la duchesse d'Orléans sa fille qui là les attendoient. Et là descendirent les dames jus de leurs litières, et furent menées, chacune à son ordonnance, en chambres parties, mais les seigneurs retournèrent à leurs hôtels après les danses [1].

A lendemain, le lundi, donna le roi à dîner en le palais de Paris aux dames dont il y avoit très grand'foison. Et à heure de haute messe la roine de France fut adextrée et amenée des quatre ducs dessus nommés en la Sainte Chapelle du Palais; et fut à la messe sacrée et enointe, ainsi comme roine de France le doit être; et fit l'office de la dite messe l'archevêque de Rouen, qui pour lors s'appeloit messire Guillaume de Viane.

[1] Cette même circonstance est rapportée par les grandes Chroniques de Saint-Denis, avec quelques autres détails. Voici le récit des grandes Chroniques.

«L'an 1389, le roi voulut que la roine sa femme entrât à Paris, et ce il fit notifier et à savoir à ceux de la ville de Paris afin qu'il se préparassent. Et furent toutes les rues tendues par lesquelles elle devoit passer, et y avoit à un chacun carrefour, diverses histoires et fontaines jetant eau, vin et lait. Ceux de Paris allèrent au devant avec le prévôt des marchands à grand'multitude de peuple criant: *Noël!* Le pont des Changes par où elle passa étoit tout tendu d'un taffetas bleu à fleurs de lys d'or. Et il y avoit un homme assez léger, habillé en guise d'un ange, lequel par engins s'en vint des tours de Notre-Dame à l'endroit du dit pont, et y entra par une fente de la dite couverture à l'heure que la roine passoit et lui mit une belle couronne sur la tête, et puis par les habillemens qui étoient faits, fut retiré par la dite fente comme s'il s'en retournât de soi-même au ciel. Devant le Grand-Châtelet avoit un beau lit tendu et bien ordonné de tapisserie d'azur à fleurs de lys d'or, et disoit-on qu'il étoit fait pour représentation du lit de justice, et étoit bien grandement et richement paré et habillé. Et au milieu avoit un cerf bien grand de la mesure de celui du palais, tout blanc, fait artificiellement, les cornes dorées, une couronne d'or au col, et étoit tellement fait et composé, qu'il y avoit un homme, qu'on ne véoit point, qui lui faisoit remuer les yeux et tous les membres, et au cou les armes du roi pendues, c'est à savoir, l'écu d'azur à trois fleurs de lys d'or, bien richement fait, et sur le lit, auprès le cerf, aux pieds de devant dextre, fit prendre au cerf l'épée, et la tenoit toute droite et la faisoit trembler.»

[1] Il est étonnant que Froissart, qui étoit si ami de toutes les aventures qui avaient un air un peu romanesque, n'ait pas rapporté l'anecdote suivante que je tire des grandes Chroniques de Saint-Denis.

« Au roi fut rapporté que on faisoit les dites préparations; et dit à Savoisy, un de ceux qui étoient le plus près de lui : « Savoisy, je te prie que tu montes sur mon bon cheval, et je monterai derrière toi; et nous habillons tellement qu'on ne nous connoisse point; et allons voir l'entrée de ma femme.» Et combien que Savoisy fit son devoir de le démouvoir, toutefois, le roi voult et lui commanda que ainsi fût fait. Si fit Savoisy ce que le roi lui avoit commandé, et se déguisa le plus bel qu'il put, et si monta sur un fort cheval, le roi derrière lui. Et ainsi s'en allèrent par la ville en divers lieux et se avancèrent pour venir au Châtelet à l'heure que la roine passoit, où il y avoit moult de peuple et grand'presse, et se bouta Savoisy le plus près qu'il put. Et y avoit foison de sergens de tous côtés à grosses boulaies, lesquels, pour défendre la presse qu'on ne fît nulle violence au lit où étoit le cerf, frappoient d'un côté et d'autre de leurs boulaies, bien et fort. Et s'efforçoient toujours d'approcher le roi et Savoisy. Et les sergens qui ne connoissoient le roi ni Savoisy frappoient de leurs boulaies sur eux, et en eut le roi plusieurs coups et horions sur les épaules bien assez. Et au soir, en la présence des dames et damoiselles, fut la chose sçue et récitée; et s'en commença-t-on bien à farcer, et le roi même se farçoit des horions qu'il avoit reçus.»

Après la messe, qui fut bien chantée et solemnellement, le roi de France et la roine retournèrent en leurs chambres, et toutes les dames aussi qui chambres en le palais avoient. Assez tôt après le retour de la messe, le roi et la roine de France entrèrent en la salle, et toutes les dames.

Vous devez savoir que la grand'table de marbre qui continuellement est au palais ni point ne se bouge étoit renforcée d'une grosse planche de chêne épaisse de quatre pols[1], la quelle table étoit couverte pour dîner sus. En sus de la grand'table, encontre un des piliers, étoit le dressoir du roi, grand, bel et bien paré, couvert et orné de vaisselle d'or et d'argent, et bien convoité de plusieurs qui ce jour le virent. Devant la table du roi, tout au long descendant, avoit unes bailles de gros merrien par raison à trois entrées; et là étoient sergens d'armes, huissiers du roi et massiers moult grand'foison qui les entrées gardoient, à la fin que nul n'y entrât si il n'étoit ordonné pour servir à table. Car vous devez savoir, et vérité fut, que en la dite salle avoit si grand peuple et telle presse de gens que on ne se pouvoit retourner fors à grand'peine. Menestrels étoient là à grand'foison qui ouvroient de leurs métiers de ce que chacun savoit faire. Le roi, prélats et dames lavèrent. L'on s'assit à table, et fut l'assiette telle. Pour la haute table du roi, l'évêque de Noyon faisoit le chef, et puis l'évêque de Langres, et puis de-lez le roi l'archevêque de Rouen, et puis le roi de France qui séoit en un surcot tout ouvert de vermeil verel fourré d'hermine, la couronne d'or très riche sur son chef. Après le roi, un petit en sus, séoit la roine de France, couronnée aussi de couronne d'or moult riche. Après la roine séoit le roi d'Arménie[2], et puis la duchesse de Berry, et puis la duchesse de Bourgogne, et puis la duchesse de Touraine, et puis madame de Nevers, et puis mademoiselle Bonne de Bar, et puis la dame de Coucy, et puis mademoiselle Marie de Harecourt. Plus n'en y avoit à la haute table du roi, fors encore, tout dessous, la dame de Sully, femme à messire Guy de la Trémoille.

A deux autres tables, tout environ le palais, séoient plus de cinq cents damoiselles; mais la presse y étoit si grande que à peine ne les put-on servir. Des mets qui étoient grands et notables, ne vous ai-je que faire de tenir compte; mais je vous parlerai des entremets qui y furent, qui si bien étoient ordonnés que on ne pourroit mieux; et eût été pour le roi et pour les dames très grand'plaisance à voir, si cils qui entrepris avoient à jouer pussent avoir joué.

Au milieu du palais avoit un châtel ouvré et charpenté en carrure de quarante pieds de haut et de vingt pieds de long et de vingt pieds d'aile; et avoit quatre tours sur les quatre quartiers, et une tour plus haute assez au milieu du châtel; et étoit figuré le châtel pour la cité de Troie la grande, et la tour du milieu pour le palais de Ilion. Et là étoient en pennons les armes des Troyens, telles que du roi Priam, du preux Hector son fils et de ses autres enfans, et aussi des rois et des princes qui enclos furent en Troie avecques eux. Et alloit ce châtel sur quatre roues qui tournoient par dedans moult subtilement. Et vinrent ce château requerre et assaillir autres gens d'un lez qui étoient en un pavillon, lequel pareillement alloit sur roues couvertement et subtilement, car on ne véoit rien du mouvement; et là étoient les armoiries des rois de Grèce et d'ailleurs, qui mirent le siége jadis devant Troie. Encore y avoit, si comme en leur aide, une nef très proprement faite, où bien pouvoient être cent hommes d'armes; et tout par l'art et engin des roues se mouvoient ces trois choses, le châtel, la nef et le pavillon. Et eut de ceux de la nef et du pavillon grand assaut d'un lez à ceux du châtel, et de ceux du châtel aux dessus dits grand'défense. Mais l'ébattement ne put longuement durer pour la cause de la grand'presse de gens qui l'environnoient. Et là eut des gens par la chaleur échauffés, et par presse moult mésaisés. Et fut une table séant au lez devers l'huis de parlement, où grand'foison de dames et damoiselles étoient assises, de force ruée par terre; et convint les dames et damoiselles qui y séoient, soudainement et sans arroy lever, par l'échauffement de la presse et de la grand'chaleur qui étoit au palais. La roine de France fut sur le point d'être moult mésaisée; et convint une verrière rompre qui étoit derrière li pour avoir vent et air. La dame de Coucy fut pareillement trop fort mésaisée. Le roi de France s'aperçut

[1] Pouces. — [2] Léon VI, de la famille de Lusignan. Voyez note première, page 1, liv. II de Froissart.

bien de cette affaire; si commanda à cesser. On cessa; et furent les tables levées et abattues soudainement, pour les dames et damoiselles être au large. On se délivra de donner vin et épices. Et se retrait chacun et chacune, tantôt que le roi et la roine furent retraits en leurs chambres. Aucunes dames demeurèrent au palais et aucunes s'en retournèrent en leurs hôtels en la ville pour être mieux à leur aise, car elles avoient été de chaleur et de presse trop fort grevées. La dame de Coucy retourna à son hôtel et là se tint jusques sur le tard.

Sur le point de cinq heures, la roine de France, accompagnée des duchesses dessus nommées, se départit du palais de Paris et s'en vint en sa litière découverte parmi les rues au plus long, et les dames aussi en leurs litières et sur leurs palefrois, et vinrent à l'hôtel du roi que on dit Saint-Pol sur Seine. En la compagnie de la roine et des dames avoit plus de mille chevaux. Et le roi de France entra en un batel sur Seine au palais, et se fit anavier [1] parmi la rivière jusques à Saint-Pol; auquel hôtel de Saint-Pol, pourquoi qu'il soit grand assez et bien amanandé, on avoit fait faire en la cour, qui contient grand'place, ainsi que on entre ens par la porte de Seine, et charpenté une très haute salle laquelle étoit toute couverte de draps écrus de Normandie, lesquels draps on avoit fait venir de plusieurs lieux; et les parois étoient parées et couvertes à l'environ de draps de haute lice d'étranges histoires lesquelles on véoit moult volontiers; et dedans cette salle donna le roi à souper aux dames, mais la roine demeura en ses chambres et là soupa; et point ne se montra cette nuit. Et les autres dames, le roi et les seigneurs dansèrent et s'ébattirent toute la nuit jusques sur le point du jour que les fêtes cessèrent; et retournèrent chacun en son lieu pour dormir et reposer, car bien étoit heure.

Or vous vueil parler des dons et des présens que les Parisiens firent le mardi devant dîner à la roine de France et à la duchesse de Touraine qui nouvellement étoit venue en France et issue hors de Lombardie, car elle étoit fille au seigneur de Milan; et l'avoit en cet an même épousée le duc Louis de Touraine; et encore n'avoit la jeune dame, qui s'appeloit Valentine, entré en la cité de Paris quand elle y entra premièrement en la compagnie de la roine de France; si lui devoient les bourgeois de Paris par raison sa bien venue.

Vous devez savoir que le mardi, sur le point de douze heures, vinrent les bourgeois de Paris, environ quarante, tous des plus notables, vêtus d'uns draps tous pareils à l'hôtel du roi à Saint-Pol, et apportèrent ce présent qu'ils firent à la roine tout au long de Paris. Et étoit le présent en une litière très richement ouvrée; et portoient la litière deux forts hommes, ordonnés et appareillés très proprement comme hommes sauvages, et étoit la litière couverte d'un ciel fait d'un délié crêpe de soie, par quoi tout parmi on pouvoit bien voir les joyaux qui sur la litière étoient. Eux venus à Saint-Pol, ils se adressèrent premièrement devers la chambre du roi qui étoit tout ouverte et appareillée pour eux recevoir, car on savoit jà bien leur venue; et toujours est bien-venu qui apporte. Et mirent les bourgeois qui le présent firent, la litière jus sur deux tréteaux en my la chambre, et se agenouillèrent devant le roi en disant ainsi: «Très cher sire et noble roi, vos bourgeois de Paris vous présentent au joyeux avénement de votre règne tous ces joyaux qui sont sur cette litière.» — «Grands mercis, répondit le roi, bonnes gens, ils sont beaux et riches.» Donc se levèrent les bourgeois et se retrairent arrière; ce fait, prirent congé, et le roi leur donna. Quand ils furent partis, le roi dit à messire Guillaume des Bordes et à Montagu qui étoient de-lez lui: «Allons voir de plus près les présens quels ils sont.»

Ils vinrent jusques à la litière et regardèrent sus.

Or vueil-je dire tout ce qui sur la litière étoit et dont on avoit fait présent au roi. Premièrement il y avoit quatre pots d'or, quatre trempoirs d'or et six plats d'or. Et pesoient toutes ces vaisselles cent et cinquante marcs d'or.

Pareillement autres bourgeois de Paris très richement parés et vêtus tous d'uns draps vinrent devers la roine de France et lui firent présens sur une litière qui fut apportée en sa chambre, et recommandèrent la cité et les hommes de Paris à li; auquel présent avoit une nef d'or, deux grands flacons d'or, deux drageoirs d'or, deux salières d'or, six pots d'or, six trempoirs

[1] Conduire par eau

d'or, douze lampes d'argent, deux douzaines d'écuelles d'argent, six grands plats d'argent, deux bassins d'argent; et y eut en somme pour trois cents marcs, que d'or que d'argent. Et fut ce présent apporté en la chambre de la roine en une litière, si comme ici dessus est dit, par deux hommes, lesquels étoient figurés, l'un en la forme d'un ours et l'autre en la forme d'une licorne.

Le tiers présent fut apporté semblablement en la chambre de la duchesse de Touraine par deux hommes figurés en la forme de Maures, noircis les viaires, et bien richement vêtus, touailles blanches enveloppées parmi leurs chefs, comme si ce fussent Sarrasins ou Tartares. Et étoit la litière belle et riche, et couverte d'un délié couvrechef de soie comme les autres, et aconvoyée et adextrée de douze bourgeois de Paris vêtus moult richement et tous d'un parement, lesquels firent le présent à la duchesse dessus dite; auquel présent avoit une nef d'or, un grand pot d'or, deux drageoirs d'or, deux grands plats d'or, deux salières d'or, six pots d'argent, six plats d'argent, deux douzaines d'écuelles d'argent, deux douzaines de salières d'argent, deux douzaines de tasses d'argent; et y avoit en somme, que d'or que d'argent, de deux cents marcs. Le présent réjouit grandement la duchesse de Touraine; et ce fut raison, car il étoit beau et riche; et remercia grandement et sagement ceux qui présenté l'avoient, et la bonne ville de Paris de qui le profit venoit.

Ainsi en ce jour, qui fut nommé mardi, furent faits, donnés et présentés au roi, à la roine et à la duchesse de Touraine, ces trois présens. Or considérez la grand'valeur des présens et aussi la puissance des Parisiens; car il me fut dit, je auteur de cette histoire qui tous les présens vis, que ils avoient coûté plus de soixante mille couronnes d'or [1].

Ces présens faits et présentés il fut heure d'aller dîner; mais ce jour, le roi, les dames et les seigneurs dînèrent en chambre pour plus légèrement avoir fait, car sur le point de trois heures après dîner l'on se devoit traire au champ de Sainte-Catherine; et là étoit l'appareil fait et ordonné très grand pour jouter, de loges et de hourds ouvrés et charpentés pour la roine et les dames. Or vous vueil nommer par ordonnance les chevaliers qui étoient dedans et s'appeloient les Chevaliers du soleil d'or. Et quoique ce fût pour ces jours la devise du roi, si étoit le roi de ceux de dehors, et jouta comme les autres à forain, pour conquerre le prix par armes. Il en pouvoit avoir l'aventure. Et étoient les chevaliers eux trente.

Tout premier le duc de Berry; secondement le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon, le comte de la Marche, messire Jaquemart de Bourbon son frère, messire Guillaume de Namur, messire Olivier de Cliçon, connétable de France, messire Jean de Vienne, messire Jaqueme de Vienne seigneur de Pagny, messire Guy de la Trémoille, messire Guillaume son frère, messire Philippe de Bar, le seigneur de Rochefort re ton, le seigneur de Rais, le seigneur de Beaumanoir, messire Jean de Barbançon dit l'Ardenois, le Hazle de Flandre, le seigneur de Courcy Normand, messire Jean des Barres, le seigneur de Nantouillet, le seigneur de Rochefoucault, le seigneur de Garencières, messire Jean Harpedane, le baron d'Ivery, messire Guillaume Marciel, messire Regnault de Roye, messire Geoffroy de Charny, messire Charles de Hangiers, et messire Guillaume de Lignac.

Tous ces chevaliers étoient armés et parés en leurs targes du ray du soleil; et furent sur le point de trois heures après dîner en la place de Sainte-Catherine; et jà étoient venues les dames, la roine de France toute première. Et fut amenée jusques là en un char couvert si riche que pour le corps de li; et les autres dames et duchesses, chacune en très grand arroy. Et montèrent, et entrèrent ens ès échafauds qui ordonnés étoient pour elles.

[1] Le moine anonyme de Saint-Denis dit que la ville de Paris espérait, en faisant ces magnifiques présens, gagner les bonnes grâces de la reine et la décider à faire ses couches à Paris pour obtenir par ce moyen quelque diminution des impôts; «mais il en arriva tout autrement, ajoute-t-il. Le roi emmena la reine, on rehaussa la gabelle et l'on décria encore la monnaie d'argent de douze et de quatre deniers qui courait depuis le règne de Charles V, avec défense de la passer, sous peine de la vie; et comme c'était la monnaie du petit peuple et des mendians, ils en furent l'espace de plus de quinze jours dans la nécessité, pour n'avoir pas de quoi rien acheter de tout ce qui était nécessaire à leur vie et à leur entretien.» (Moine de Saint-Denis, traduction de Le Laboureur, t. I, p. 175.)

Après vint le roi de France tout appareillé pour jouter, lequel métier il faisoit moult volontiers; et quand il entra sur le champ, vous devez savoir que il étoit bien accompagné et arrécé de ce que à lui appartenoit. Si commencèrent les joutes et les ébattemens grands et roides, car grand'foison de seigneurs y avoit de tous pays. Et vous dis que messire Guillaume de Hainaut comte d'Ostrevant jouta moult bien; et aussi firent les chevaliers qui avec lui venus étoient : le sire de Gommegnies, messire Jean d'Audreguies, le sire de Chautain, messire Ancel de Trassegnies et messire Clinquart de Heremes. Tous le firent bien à la louange des dames. Et aussi jouta moult bien le duc d'Irlande, qui pour ces jours se tenoit en France de-lez le roi, car il y avoit été mandé. Aussi jouta moult bien un chevalier allemand dessus le Rhin qui s'appeloit messire Servais de Mirande.

Si furent ces joutes fortes et roides et bien joutées. Mais il y avoit tant de chevaliers que à peine se pouvoient-ils assener de plein coup; et la foule des chevaux et la poudrière y étoit si très grande que ce les grévoit et empêchoit par espécial trop grandement. Le sire de Coucy s'y porta grandement bien. Si durèrent les joutes fortes et roides jusques à la nuit que on se déportoit, et furent les dames menées à leurs hôtels. La roine de France en son arroy fut ramenée à Saint-Pol; et là fut le souper des dames si très grand, si très bel et si bien étoffé de toutes choses que peine seroit du recorder; et durèrent les fêtes et les danses jusques à soleil levant; et eut le prix des joutes, pour le mieux joutant de tous et qui le plus avoit continué, de ceux de dehors, par l'assentiment et jugement des dames et des hérauts, le roi de France; et de ceux de dedans le Hazle de Flandres, frère bâtard à la duchesse de Bourgogne. Et pour ce que les chevaliers se plaignoient de la grand'poudrière qu'il avoit fait le jour des joutes, et disoient les aucuns que leurs faits en avoient été perdus; le roi ordonna que on y pourvût. Si furent pris plus de deux cents porteurs d'eau qui arrosèrent la place ce mercredi et amoindrirent grandement la poudrière, mais nonobstant les porteurs d'eau, encore y en eut-il assez.

Ce mercredi arriva à Paris le comte de Saint-Pol qui venoit tout droit hors d'Angleterre et s'étoit moult hâté pour être à cette fête; et avoit laissé derrière en Angleterre Jean de Chasteaumorant pour rapporter la charte de la trève par mer. Si fut le comte de Saint-Pol le très bien venu du roi et de tous les seigneurs; et étoit à cette fête, et de-lez la roine de France, sa femme qui fut moult réjouie de sa venue.

Le mercredi, après dîner, se trairent trente écuyers qui attendans étoient sur le champ où on avoit jouté le mardi; et là vinrent les dames en grand arroy, si comme elles étoient venues le jour devant; et montèrent sur les bourds qui ordonnés et appareillés pour elles étoient. Si commencèrent les joutes fortes et roides, qui furent bien joutées et continuées jusques à la nuit, que on se départit et retourna aux hôtels. Et fut le souper des dames à Saint-Pol qui fut grand, et bel, et bien étoffé; et là fut donné le prix, par l'assentiment et jugement des dames et des héraults; et l'eut un écuyer de Hainaut qui se nommoit Jean de Floyen venu en la compagnie du comte d'Ostrevant; et de ceux de dedans, l'eut un écuyer du duc de Bourgogne qui s'appeloit Damp Jean de Pobières.

Encore de rechef, le jeudi ensuivant, joutèrent chevaliers et écuyers tous ensemble; et furent les joutes roides, fortes et bien joutées; car chacun se prenoit de bien faire. Et durèrent jusques à la nuit. Et fut le souper des dames et des damoiselles à Saint-Pol. Et là fut donné le prix des joutes; et l'eut, pour ceux de dehors, messire Charles des Armoies, et de ceux de dedans, un écuyer de la roine de France que on appeloit Kouk.

Le vendredi, donna le roi de France à dîner à toutes les dames et damoiselles. Et fut le dîner grand, bel et bien étoffé; et avint que, sur le défaillement du dîner, le roi séant à table, la duchesse de Berry, la duchesse de Bourgogne, la duchesse de Touraine, la comtesse de Saint-Pol, la dame de Coucy, et grand'foison de dames, entrèrent en la salle qui étoit ample et large, et qui faite étoit nouvellement pour la fête, deux chevaliers montés aux chevaux armés de toutes pièces pour la joute et les lances en leurs mains. L'un fut messire Regnault de Roye et l'autre messire Boucicaut le jeune; et là joutèrent fortement et roidement. Tantôt vinrent autres chevaliers : messire Regnault de Trye, messire Guillaume de Namur, messire Charles des Armoies, le sire de Garencières, le sire de

Nantouillet, l'Ardenois de Doustenène, et plusieurs autres; et joutèrent là bien par l'espace de deux heures devant le roi et les dames. Et quand ils se furent assez esbanoiés ils s'en retournèrent à leurs hôtels.

Ce vendredi, prirent congé au roi et à la roine les dames et damoiselles qui retourner vouloient en leurs lieux, et aussi les seigneurs qui partir vouloient. Le roi de France et la roine, au congé prendre, remercièrent grandement tous ceux et celles qui à eux parloient et qui à la fête venus et venues étoient.

CHAPITRE II.

Comment le seigneur de Châteaumorant, lequel le comte de Saint-Pol avoit laissé en Angleterre, retourna en France delez le roi et son conseil et montra la chartre de la trève qui étoit accordée et scellée du roi Richard et de ses oncles, laquelle devoit durer trois ans par terre et par mer.

Après celle grand'fête de laquelle je vous ai parlé, et que tous seigneurs et dames qui été y avoient furent retournés en bonne paix et amour en leurs lieux, le sire de Châteaumorant, que le comte de Saint-Pol avoit laissé en Angleterre, retourna arrière en France devers le roi et son conseil, et montra la chartre de la trève donnée, accordée et scellée du roi Richard d'Angleterre et de ses oncles et de tous ceux auxquels il en appartenoit, à durer trois ans par mer et par terre. Et chantoient ainsi les paroles qui en la lettre étoient contenues [1] : que quiconque l'enfreindroit ni briseroit, par quelque manière ni condition que ce fût, il étoit tenu comme traître et enchu en peine de punition mortelle. Et pour ce que le sire de Coucy étoit souverain capitaine élu de par le roi et son conseil à garder et défendre les lointaines marches, entre la rivière de Dordogne et la mer et tout le pays d'Auvergne et de Limousin, on lui lisit tout au long devant lui. Et puis lui furent baillées et délivrées, pour montrer, si métier faisoit, à tous ceux qui à l'encontre voudroient rien dire ni aller ; par quoi ceux de Ventadour, de Caluset, d'Orbest, d'Ousach et des garnisons qui faisoient guerre d'Anglois ne s'en pussent excuser, si, en la peine qui mise y étoit, par leur coulpe ils enchéoient.

Pareillement le maréchal de France, messire Louis de Sancerre, les vit et ouït et en eut la copie ; et bien lui besognoit car il étoit regard et souverain des lointaines marches de Languedoc mouvant de la rivière du Rhône et du pont d'Avignon en aviron nant les sénéchaussées que je vous nommerai, où moult de terres et de seigneurs appendent, jusques à la rivière de Dordogne. Premièrement la sénéchaussée de Beaucaire, la sénéchaussée de Carcassonne, la sénéchaussée de Toulouse, la sénéchaussée de Rouergue, la sénéchaussée de Caoursin, la sénéchaussée d'Anger, la sénéchaussée de Bigorre, la sénéchaussée de Pierregord et la sénéchaussée de Limoges. En ces sénéchaussées avoient encore plusieurs forts et garnisons qui petitement vouloient obéir à trève ni à paix, mais tendoient toujours à faire guerre : tels que ceux de Châtel-Tuilier et du fort châtel de Lourde séans en Bigorre sur les frontières de Béern. Et trop fort s'en doutoient et les ressoingnoient les pays voisins [1].

CHAPITRE III.

Du mariage du roi Louis, fils au duc d'Anjou, à la fille du roi Piètre d'Arragon, et comment il alla avec la roine de Naples sa mère, en Avignon, voir le pape Clément.

En ce temps étoit traité le mariage de Louis d'Anjou, fils au duc d'Anjou, lequel s'écrivoit jà roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem et comte de Provence, à la fille du roi Piètre d'Arragon [2]. Si vint la roine de Naples sa mère en Avignon voir le pape, et y trouva le seigneur de Coucy, et amena en sa compagnie son jeune fils Louis. Le sire de Coucy fut moult lie de sa venue. La roine dessus nommée fut du pape Clément et des cardinaux recueillie très notablement, car bien le valoit ; et sachez que ce fut une dame de grand fait et de grand pourchas, car point ne dormoit en poursuivant ses besognes. Si fut prié le sire de Coucy de aider à convoyer son fils ens le royaume d'Arragon et être de-lez lui, tant comme il auroit épousé. Le sire de Coucy ne lui eut jamais refusé, mais s'ordonna de tous points d'aller en Arragon, et

[1] Voyez cet acte dans les *Fœdera* de Rymer, année 1389, sous le titre de *Formæ treugarum captarum apud Leulinghen.* Ces trèves devaient commencer le 1er août 1389 et finir le 16 août 1392. Le même acte désigne ceux qui doivent être les conservateurs de ces trèves en France et en Espagne. Il est daté de Leulinghen, 18 juin 1389.

[1] Ce récit est conforme à la teneur des trèves.

[2] Pierre IV, roi d'Arragon, était mort le 5 janvier 1387 à Barcelone, et avait eu pour successeur son fils D. Juan

s'offrit encore et dit ainsi : « Certes, madame, je ne fis voyage, passé a sept ans, plus volontiers que je ferois celui d'aller ès marches de Sicile et de Naples avecques monseigneur votre fils, si le congé en avois du roi notre sire. » — « Grands mercis, sire de Coucy, dit la dame, nous véons bien votre bonne volonté. Mais à présent il nous suffira si vous allez avec notre fils jusques en Arragon. Et la roine d'Arragon vous verra volontiers, car votre fille a épousé son frère messire Henri de Bar. »

Le sire de Coucy s'accorda à ce voyage volontiers et liement. Le jeune roi de Sicile se mit au chemin, bien accompagné de chevaliers et d'écuyers, et le sire de Coucy en sa compagnie, quand il eut pris congé au pape et à sa mère tout en pleurant; et bien y avoit raison au départir que la dame et son fils eussent les cœurs détreints, car ils alloient en un lointain pays et éloignoient l'un l'autre; et ne savoient mais quand ils se verroient, car il étoit ordonné que, le mariage fait, ils monteroient en mer, le jeune roi et la jeune roine, au port à Barcelone et s'en iroient au plus droit comme ils pourroient pour arriver au port de Naples ou là près. Tant exploita le jeune roi Louis de Sicile qu'il passa Montpellier et Beziers et vint à Narbonne, et là trouva le comte de Narbonne qui le reçut liement et toutes ses gens aussi. Si se rafraîchirent, eux et leurs chevaux, un jour et puis s'en partirent et prirent le chemin de Parpignan. C'est la première ville du royaume d'Arragon. La venue du jeune roi Louis étoit bien sçue en la cour du roi d'Arragon et de la roine. Si avoient envoyé devant leurs gens pour eux recevoir et festoyer, ainsi comme il appartenoit; et partout où ils venoient, passoient et arrêtoient, ils étoient délivrés. Et les conduisoient le vicomte de Roquebertin et messire Raymond de Baghes. Tant chevauchèrent qu'ils vinrent en la cité de Barcelone où le roi, la roine et leur fille[1] étoient. Si fut le jeune roi Louis recueilli très doucement et liement; et par espécial la roine d'Arragon fut trop réjouie de la venue du seigneur de Coucy et en sçut très bon gré à son fils qui devoit être, de ce qu'il l'avoit amené en sa compagnie. Et dit bien que tout le demeurant en valoit grandement mieux. Ce mariage se fit et confirma entre ces deux enfans. Mais pourtant que l'hiver approchoit, on détria leur voyage de eux non mettre en mer; car par hiver les hautes mers sont felles et périlleuses. Si fut dit que on feroit les pourvéances cet hiver tout bellement, et au mars qui venoit ils passeroient outre.

Le sire de Coucy, lui étant en Arragon devers le roi et la reine qui le véoient moult volontiers, reçut lettres du roi de France, et fut mandé de retourner arrière. Il prit congé au roi d'Arragon, à la roine et au jeune roi de Sicile, et à sa femme et aux seigneurs d'Arragon qui là étoient et puis se mit au retour. Et eût pris le loisir de retourner par Avignon, mais il s'envoya excuser au pape et à la roine de Naples. Et s'en retourna par Auvergne au royaume de France.

Quand le mariage fut fait du jeune roi Louis de Sicile à la jeune fille du roi d'Arragon, parmi le mariage faisant, il y eut entre les parties grandes alliances. Et devoient les Arragonnois, à une quantité de gallées, servir et aider le jeune roi de Sicile et de Jérusalem et mener au royaume de Naples, et non laisser tant qu'il seroit tout au-dessus, et assuré de Naples, de Sicile et des appendances, Pouille et Calabre et la cité de Gaïëte, où Marguerite de Duras se tenoit, qui lui faisoit guerre et qui clamoit à avoir droit à l'héritage dessus nommé; et les devoient les Arragonnois, sa guerre durant, servir à deux cents lances à leurs coûtages et à mille arbalêtriers et à mille brigands[1].

Quand la douce saison de mars fut venue et que les vents se commencèrent à apaiser, et les eaux de leur fureur à retraire, et les bois à reverdir, et que les pourvéances furent faites à Barcelone sur les gallées, et tous cils venus et appareillés qui avecques le jeune roi lors devoient aller et voyager, le jeune roi Louis et sa femme prirent congé au roi d'Arragon et à la roine, qui tout en pleurant leur donna; et fut, de la bouche de la roine sa fille recommandée, au comte de Rodès, un moult vaillant chevalier et à messire Raymond de Baghes. Ces deux en prirent la charge par espécial, quoique le comte d'Urgel et le comte de la Lune fussent en bon arroi en la compagnie et au chemin du convoi. Si furent sur les gallées bien quinze cents lan-

[1] Elle s'appelait dona Violante.

[1] Soldats cuirassés de brigandines.

ces, deux mille arbalètriers et deux mille gros varlets aux lances et aux pavois. Et en alloient ainsi fortifiés de bonnes gens d'armes, d'archers de bon conseil, pour résister mieux à l'encontre de leurs ennemis, et pour la doute des rencontres sur mer qui bien se pouvoient faire; car le chemin par mer de Barcelone dont ils partoient, tant que on soit en Naples, est moult long. Et Marguerite de Duras leur adversaire pouvoit bien savoir aucunes choses de leurs besognes; pour ce vouloient-ils être au-dessus de leur emprise. Nous nous souffrirons à parler pour le présent du jeune roi de Sicile et parlerons des besognes de France, car c'est notre principale matière, et des incidences qui y sourdirent.

CHAPITRE IV.

Comment le jeune roi de France eut volonté d'aller visiter les lointaines marches de son royaume, et comment il alla premièrement en Bourgogne et en Avignon pour voir le pape Clément.

Vous devez savoir que assez tôt après ce que cette grand'fête eût été à Paris, si comme il est ci-dessus contenu, et que les choses furent appaisées, et les seigneurs et les dames retraits et revenus chacun et chacune en son lieu, et que le roi de France vit qu'il avoit trèves aux Anglois trois ans à venir, si eut dévotion et imagination de visiter son royaume, et voir les lointaines marches de Languedoc[1]; car le sire de la Rivière et messire Jean le Mercier, qui en ce temps étoient les plus prochains de son détroit conseil, lui ennortoient et disoient que ce seroit bon qu'il s'allât ébattre jusques en Avignon, et voir le pape et les cardinaux qui le désiroient à voir, et aussi de ce voyage il allât outre jusques à Toulouse, car un roi, en sa jeunesse, devoit visiter ses terres et connoître ses gens, et savoir et apprendre comment ils étoient gouvernés; et ce lui feroit grandement honneur et profit, et l'en aimeroient trop mieux ses sujets. Le roi s'y inclinoit assez, car il travelloit volontiers et véoit nouvelles choses. Et bien lui disoit le sire de la Rivière, qui nouvellement étoit retourné des marches dont je parolle, que les gens de la sénéchaussée de Toulouse, de Carcassonne et de Beaucaire le désiroient grandement à voir; car le duc de Berry, qui le gouvernement en avoit eu, les avoit tant travaillés et chargés de tailles et d'aides par l'information d'un sien familier, qui s'appeloit Betisac, lequel n'avoit pitié de nully, que rien ne leur étoit demeuré; et, pour y pourvoir, bon seroit que le roi y allât; et aussi il verroit et manderoit à Toulouse le comte de Foix, lequel il désiroit moult à voir.

Si se ordonna le roi sur ce propos, et envoya faire ses pourvéances sur les chemins grandes et grosses, et signifia à son oncle le duc de Bourgogne, et à sa tante la duchesse, qu'il passeroit au long parmi leur pays, et vouloit voir ses cousins et cousines, leurs enfans, et amèneroit en sa compagnie son frère de Touraine et son oncle de Bourbon. Ces nouvelles du roi, qu'il vouloit venir en Bourgogne, plurent trop grandement bien au duc de Bourgogne et à la duchesse; et ordonnèrent tantôt et firent crier et publier une fête et unes joutes à être à Dijon; et furent chevaliers et écuyers de Bourgogne, de Savoie et des marches prochaines requis et priés à être à cette fête, et s'ordonnèrent et appareillèrent tout selon ce.

Entretant que les pourvéances du roi de France se faisoient pour aller en Avignon et en Languedoc, et que le duc de Bourgogne et la duchesse sa femme s'ordonnoient grandement et appareilloient pour recueillir le roi, et aussi faisoient tous chevaliers et écuyers de leur marche et encore plus lointains qui vouloient être à la fête à Dijon et aux joutes, avinrent autres choses en France. Vous savez comment le duc d'Irlande, qui jadis fut nommé comte d'Asquesuffort, étoit débouté, banni et chassé par ses mérites et désertes hors du royaume d'Angleterre, par le fait et puissance des oncles du roi d'Angleterre Richard; et espécialement le duc de Glocestre l'avoit plus accueilli et grevé que nul des autres; et comment pour lui sauver et garder il étoit fui en Hollande, et se tint un petit de temps en la ville de Dourdrecht, et depuis l'en convint partir, car le duc Aubert, qui sire étoit de Dourdrecht et de Hollande, lui véa sa terre et sa demeure dessous lui, ni pas ne le voulut tenir à l'encontre de ses cousins-germains d'Angleterre, quoique le roi Richard l'en eût rescript; et convint ce duc d'Irlande départir de Dourdrecht et venir à Utrec demeurer; et là se tint et fût

[1] Il avait reçu des députés de Languedoc et de Guyenne, qui étoient venus se plaindre des vexations et du despotisme déréglé du duc de Berri son oncle.

tenu un grand temps, si il voulsist; car la cité d'Utrec est franche à recevoir toutes gens, puisqu'ils paient bien ce que ils prennent : et ce duc d'Irlande avoit bien de quoi payer, car soixante mille francs de France lui étoient venus du connétable de France pour la rédemption de Jean de Bretagne; et si savez comment le roi de France l'avoit mandé; et étoit sur sauf-conduit venu devers le roi. Et se tint plus d'un an ou environ, et en faisoit le roi grand'fête, pour ce qu'il étoit étranger. Or n'est-il rien dont on ne se tanne.

Bien est vérité, quoique ce duc fût devers le roi, le sire de Coucy le héoit de tout son cœur; et bien y avoit cause, car ce duc, ainsi que vous savez, combien que en autres affaires il fût bien pourvu de sens, d'honneur et de belle parlure et de grand'largesse, si s'étoit-il trop forfait envers la fille au sire de Coucy qu'il avoit à femme prise et à épouse; car sans nul titre de raison, fors par mauvaise et traîtreuse temptation et déception, il s'en étoit démarié pour prendre une autre femme, laquelle étoit de Bohême et des damoiselles à la roine d'Angleterre. Et tout ce avoient consentu le roi et la roine sa femme à tort et à péché; et en avoit dispensé le pape Urbain de Rome, à la prière et faveur du roi dessus dit et de la roine; et ce péché gréva trop fort en conscience et en tous autres affaires ce duc d'Irlande : pourquoi, le sire de Coucy, qui trop bien étoit du conseil de France, aussi il le valoit et desservoit, et le pouvoit ès besognes du royaume valoir et desservir tous les jours, car il étoit sage et pourvu, si fit tant et procura, avecques ses bons amis, messire Olivier de Cliçon, le seigneur de la Rivière, messire Jean le Mercier et autres, que le roi lui donna congé. Et lui fut dit de par le roi que il eslist place et demeure où il voulsist, mais que ce ne fût au royaume de France, il le feroit là conduire et mener sauvement et surement. Cil duc d'Irlande regarda que on étoit tanné de lui, et se véoit en péril tous les jours du sire de Coucy et de son lignage : si considéra que mieux le valoit à éloigner que approcher. Et avisa qu'il se trairoit en Brabant; et fit prière au roi qu'il en voulsist récrire à la duchesse de Brabant que, par grâce, il pût paisiblement et courtoisement demeurer en son pays. Le roi lui accorda volontiers, et en escripsit à sa belle ante de Brabant, laquelle descendit à la prière du roi. Si fut le duc d'Irlande conduit et aconvoyé des gens du roi et amené à Louvain, et là se tint; et par fois alloit en un châtel qui siéd près de Louvain, lequel il avoit emprunté à un chevalier de Brabant. Avec ce duc d'Irlande se tenoit l'archevêque d'Yorch, lequel étoit aussi chassé, banni et bouté hors d'Angleterre pour une même matière; et étoit celui archevêque de ceux de Neufville d'Angleterre. Ce sont en Northombreland grands gens et puissans de lignage et de terres. Si se tinrent ces deux seigneurs chassés, si comme vous oyez dire, à Louvain ou là près, tant qu'ils vesquirent; car oncques depuis ils ne purent venir à paix ni à merci avec les oncles du roi, et là moururent. Je ne sais d'eux parler plus avant.

Environ la Saint-Michel se départit le roi de France de l'hôtel de Beauté lez Paris, et laissa la roine, et prit le chemin de Troyes en Champagne pour aller en Bourgogne [1], le duc Louis de Touraine en sa compagnie et son oncle le duc de Bourbon, le sire de Coucy et moult d'autre chevalerie. Si exploita tant le dit roi qu'il vint à Dijon. Le duc de Bourgogne et le comte de Nevers son fils étoient venus au devant, très à Châtillon, sur-Seine. Quand le roi fut venu à Dijon, vous devez savoir que la duchesse de Bourgogne et la comtesse de Nevers sa fille le recueillirent liement et grandement, et tous les autres seigneurs aussi. Pour l'amour du roi et à sa bien-venue étoient venues à Dijon, et grand'foison de jeunes dames et damoiselles que le roi véoit volontiers. Là étoient la dame de Sully, la dame de Vergy, la dame de Pagny et moult d'autres dames belles et fraîches et bien arréées. Si commencèrent les fêtes, les danses, les caroles et les ébattemens; et s'efforçoient ces dames et damoiselles de danser, chanter et elles réjouir pour l'amour du roi, du duc de Touraine et du duc de Bourbon, et du sire de Coucy. Un lundi, un mardi, un mercredi, tous ces trois jours, il y eut à Dijon joutes fortes et roides, et bien joutées, et à toutes donné prix au mieux faisant. Et fut le roi huit jours en la ville de Dijon en ébattement. Au dixième jour il m'est avis qu'il prit congé à son oncle le duc de Bourgogne et à sa belle ante la duchesse de Bourgogne, et à leurs enfans. L'intention du duc de

[1] Il se mit en route le 2 septembre 1389, après avoir été faire son hommage à Saint-Denis

Bourgogne étoit telle que hâtivement il parsieuveroit son neveu et seroit en Avignon de-lez lui. Et sur cel état il se départit de Dijon, quand il eut pris congé aux dames et damoiselles. Ainsi se départit le roi après toutes ces fêtes, et exploita tant par ses journées que il vint à Ville-Neuve de-lez Avignon, où son hôtel royal étoit appareillé pour lui. Et là étoient les cardinaux, cil d'Amiens, cil d'Aigresnel, cil de Saint-Marcel, cil de Chastelneuf, et plus de treize qui allèrent sur les champs à l'encontre de lui et furent tous réjouis de sa venue.

Le duc de Berry étoit jà venu et logé en Avignon au palais du pape, mais il vint à Ville-Neuve encontre le roi son neveu, et se logea en la livrée d'Arras, que on dit à Montais au chemin de Montpellier. Le duc de Bourgogne arriva le lendemain que le roi fut venu à Ville-Neuve, par la rivière du Rhône, car il étoit entré en une grosse barge à Lyon sur le Rhône. Et furent le roi et les quatre ducs tous ensemble à Ville-Neuve. Si eurent conseil et volonté de passer outre le pont d'Avignon et aller voir le pape au palais. Si s'ordonnèrent sur ce; et sur le point de neuf heures du matin passa le roi de France le pont d'Avignon, accompagné de son frère et de ses trois oncles, et de douze cardinaux, et s'en vint au palais. Et l'attendoit cil qui se nommoit pape Clément, en la chambre du consistoire, séant en une chaire pontificalement en sa papalité. Quand le roi fut venu si avant que en la vue du pape, il l'inclina, et quand il fut venu jusques à lui le pape se leva. Le roi de France le baisa en la main et en la bouche [1]. Le pape s'assit et fit séoir le roi de-lez lui sur un siége, lequel on avoit ordonné tout propre pour lui [2] : puis se assirent les quatre ducs, quand ils eurent fait la révérence au pape séant, qu'ils baisèrent en la main et en la bouche; et séoient les quatre ducs entre les cardinaux.

Après toutes ces révérences et bien-venues, il fut heure de dîner. Si se retrairent devers la grande chambre du pape et la salle où les tables étoient mises et dressées. On lava. Le pape s'assit tout seul à sa table et tint son état. Le roi s'assit aussi dessous lui à une autre table, et tout seul. Les cardinaux et les ducs s'assirent tous par ordonnance. Si fut le dîner bel et long et bien étoffé. Après ce dîner, et vin et épices pris, la chambre du roi au palais étoit ordonnée et appareillée; si se retrait le roi et les quatre ducs. Chacun avoit sa chambre toute parée et ordonnée dedans le palais. Si se retrait chacun en son lieu, et là se tinrent le plus de jours que ils séjournèrent en Avignon. Au cinquième jour que le roi de France fut venu et entré en Avignon, vint le jeune comte de Savoie, cousin germain du roi et neveu au duc de Bourbon. Si fut le roi moult réjoui de sa venue; car bien l'avoit vu l'autre jour le roi, quand il passa à Lyon sur le Rhône et lui avoit dit que il le vînt voir en Avignon, si comme il fit. Le roi de France et le duc de Touraine son frère, et le comte de Savoie, qui étoient jeunes et de léger esprit, quoique ils fussent logés de-lez le pape et les cardinaux, si ne se pouvoient-ils tenir ni ne vouloient aussi que toute nuit ils ne fussent en danses, en caroles et en ébattemens avec les dames et les damoiselles d'Avignon; et leur administroit leurs reviaulx le comte de Gennève, lequel étoit frère du pape. Si fit et donna le roi de France moult de largesses et de dons aux dames et damoiselles d'Avignon, tant que toutes s'en louoient.

Vous devez savoir que le pape et tous les cardinaux furent moult réjouis en ces jours de la venue du jeune roi de France; et bien y avoit raison que ils le fussent, car sans l'amour du roi leur affaire étoit petite. Et bien considéroient et devoient considérer que de tous les rois chrétiens ils n'avoient nul obédient à eux, si ce n'étoit par la faveur, amour et alliance du roi de France. Voire est que le roi d'Espaigne et le roi d'Escosse obéissoient, et le roi d'Arragon s'étoit nouvellement déterminé; mais la détermination avoit fait la roine Yolande de Bar, qui cousine germaine au roi de France étoit; autrement il n'en eût rien été, car en devant le roi d'Arragon le père et tous les royaumes se tenoient neutres. Or regardez doncques si le pape et les cardinaux devoient bien conjouir le roi de France et son conseil, quand toute leur puissance et le profit de quoi ils vivoient et tenoient leurs états venoient de cette chose.

Le roi de France fut avec le pape et les cardi-

[1] Les grandes Chroniques disent : Et lui fit le roi la révérence qu'il appartenoit comme fils de l'Église, en mettant un genouil à terre, baisant le pied, la main et la bouche. (Grandes Chroniques, feuille LIX, verso. Règne de Charles VI.)

[2] Mais moins haut et moins paré que celui du pape; selon l'Anonyme de Saint-Denis et les grandes Chroniques.

naux, si comme je vous recorde, je ne sais quants jours[1] en joie, en reviaulx et en ébattemens; et au joyeux avénement du roi le pape fit grâce ouverte à tous les clercs étant en cour et un mois à venir, et donna nominations au roi sur tous les colléges cathédraux et autres collégiaux; et sur chacun collége deux provendes d'expectation[2]; et réserva toutes grâces en devant faites; et vouloit que les grâces du roi procédassent, ainsi comme elles firent : donc moult de clercs du roi furent pourvus par ces grâces. Pareillement il en donna aussi au duc de Touraine, au duc de Berry, au duc de Bourgogne et au seigneur de Coucy; et furent toutes expectations retardées qui avoient au devant été faites et données. Et étoit le pape si courtois et si large pour l'amour de la venue du roi que nul ne s'en alloit éconduit.

Quand le roi de France se fut ébattu de-lez le pape et tenu au palais environ huit jours, et que le pape à grand loisir lui eut remontré toutes ses besognes, et bien lui donnoit à entendre par ses paroles, et se complaignoit grandement de l'antipape de Rome, qui lui empêchoit son droit et mettoit le trouble et le différend en l'église, le roi s'inclinoit bien à ce que pour y pourvoir; et promit de bonne volonté adonc au pape Clément, lui retourné en France, que il n'entendroit à autre chose si auroit mis l'église à un. Sur ses paroles se conforta grandement le pape. Le roi de France prit congé de lui et s'en retourna à Ville-Neuve, et aussi firent son frère et ses oncles, et là un jour donna-t-il à dîner à tous les cardinaux et au comte de Gennève frère du pape. Ce dîner fait, il prit congé à eux et dit que à lendemain il chevaucheroit vers Montpellier, et les remercia grandement des révérences que ils lui avoient faites. Les cardinaux retournèrent en Avignon.

Ordonné fut du conseil du roi que il se départiroit au matin, son frère et le duc de Bourbon en sa compagnie; et prit congé à ses oncles le duc de Berry et le duc de Bourgogne; et leur dit que ils retourneroient en leur pays et que ils n'avoient que faire avecques lui pour cette fois, car il vouloit aller jusques à Toulouse, et là mander et voir le comte de Foix. Ses oncles se contentèrent moult bien de ce, car pour lors le conseil du roi étoit si grand que Berry ni Bourgogne n'y avoient nulle voix ni audience fors que des menues choses. Et jà avoit-on ôté le gouvernement de la Languedoc et remis par membres et par sénéchaussées au profit du roi, dont le pays des marches de Carcassonne, de Beziers, de Narbonne, de Fougans, de Bigorre, de Toulouse étoit tout réjoui; car voirement, du temps passé, avoit-il été trop fort ennuyé et travaillé des tailles que le duc de Berry y avoit mises et assises, si comme je vous déclarerai assez prochainement, car la matière le demande.

Quand le duc de Berry et le duc de Bourgogne virent que le roi s'ordonnoit ainsi d'aller vers Montpellier et pour visiter la Languedoc et les mettre derrière, et ne les vouloit point mener avecques lui, si en furent tous mélancolieux, mais sagement s'en dissimulèrent, et en parlèrent ensemble en disant : « Le roi s'en va en Languedoc pour faire inquisition sur ceux qui l'ont gouverné, et pour traiter au comte de Foix, qui est le plus orgueilleux comte qui vive aujourd'hui, ni oncques n'aima ni prisa voisin qu'il eut, ni roi de France, d'Angleterre, d'Arragon, d'Espaigne, ni de Navarre; et si n'emmène le roi de France avecques lui de son conseil que la Rivière et le Mercier, Montagu et le Bègue de Villaines. « Quelle chose en dites-vous, frère, » ce dit le duc de Berry? Répondit le duc de Bourgogne : « Le roi notre neveu est jeune; et s'il croit jeune conseil, il se décevra. Et sachez que la conclusion n'en sera pas bonne, et vous le verrez. Pour le présent il le nous faut souffrir; mais un temps viendra que cils qui le conseillent s'en repentiront et le roi aussi. Voisent, de par Dieu, où ils veulent! et nous retournons en nos pays. Tant que nous serons ensemble, nul ne nous fera tort. Nous sommes les deux plus grands membres du royaume de France. »

Ainsi devisoient les deux ducs. Et le roi de France se départit au matin de Ville-Neuve de-lez Avignon, et prit le chemin de Nismes, et vint là

[1] Il partit d'Avignon le 3 novembre 1389.

[2] Le pape accorda au roi la nomination de 750 bénéfices à son choix, en faveur des pauvres clercs de son royaume qui en étaient exclus par l'avidité de la cour romaine. Il remit encore au roi le droit de conférer les évêchés de Chartres et d'Auxerre, et quelques autres réservés à sa collation, et promit l'archevêché de Reims à Ferry Cassinel, célèbre docteur en droit civil et canon, qui, par son éloquence, avait fait triompher l'université de Paris des frères prêcheurs, et qui, dès le premier mois de son élection, mourut, dit-on, empoisonné par les Dominicains. (Anonyme de Saint-Denis, année 1389.)

dîner. Encore demeurèrent les deux ducs dessus nommés de-lez le pape trois jours, et le sire de Coucy aussi. Au quatrième jour ils départirent et s'en r'alla chacun en son pays; et le roi, le jour qu'il vint dîner en la cité de Nisme, il s'en alla gésir à Lunel.

Quand le roi se départit de Lunel, il vint au dîner à Montpellier, car il n'y a que trois petites lieues. Si fut reçu des bourgeois, des dames et des damoiselles de la dite ville moult joyeusement et grandement, car ils le désiroient moult à voir; et lui furent faits et donnés plusieurs beaux présens et riches, car Montpellier est une puissante ville et riche et garnie de grand'marchandise; et moult le prisa le roi, quand il eut vu et considéré leur fait et leur puissance. Et bien fut dit au roi que, sans comparaison, elle avoit été trop plus riche que pour le présent on ne la trouvoit, car le duc d'Anjou et le duc de Berry, chacun à son tour, l'avoient malement pillée et robée; dont le roi plaignoit les bonnes gens qui avoient eu si grand dommage, et disoit et leur promettoit que il y pourvoieroit, et réformeroit tout le pays en bon état. Encore fut dit au roi, lui étant et séjournant à Montpellier: «Sire, ce n'est rien de la povreté de cette ville envers ce que vous trouverez, plus irez avant. Car cette ville-ci est de soi-même de grand'recouvrance pour le fait de la marchandise, dont ceux de la ville s'ensoignent par mer et par terre; mais en la sénéchaussée de Carcassonne et de Toulouse, et ès marches d'environ où ces deux ducs ont eu puissance de mettre la main, ils n'y ont rien laissé, mais tout levé et emporté; et trouverez les gens si povres que, cils qui souloient être riches et puissans, à peine ont-ils de quoi faire ouvrer ni labourer leurs vignes ni leurs terres. C'est grand'pitié de voir eux, leurs femmes et leurs enfans, car ils avoient tous les ans cinq ou six tailles sur les bras, et étoient rançonnés au tiers, au quart, ou au douzième du leur, ou à la fois du tout; et ne pouvoit être une taille payée, quand une autre leur sourdoit sur les bras. Et ont, si comme on le peut bien savoir, ces deux seigneurs vos oncles, depuis qu'ils ont eu le gouvernement de Languedoc, levé du pays, mouvant de Ville-Neuve de-lez Avignon jusques en Toulousain, allant environ jusques à la rivière de Gironde et tournant jusques à la rivière de Dordogne, plus de trente mille francs; et par espécial, depuis que le duc d'Anjou s'en fut départi du gouvernement et que on le rendit au duc de Berry, cil l'a trop fort endommagé et appovri; car encore le trouva gras, dru et plein, et le prenoit sur les riches hommes qui bien avoient puissance de payer; mais le duc de Berry n'a nully épargné, ni povre, ni riche, et a tout messonné et cueilli devant lui, et par le fait d'un sien conseiller et trésorier, que on appeloit Betisac, qui est de nation de la cité de Beziers, si comme vous verrez et orrez les complaintes des bonnes gens qui vous en crieront à avoir la vengeance.»

A ces paroles, répondoit le roi et disoit: «Si Dieu m'aist à l'âme, je y entendrai volontiers et y pourvoierai avant mon retour, et punirai les mauvais; car je ferai faire inquisition sur les officiers de mes oncles, qui ont au temps passé gouverné les parties de Languedoc; et seront corrigés cils qui l'auront desservi [1].

Le roi de France se tint en la ville de Montpellier plus de douze jours; car l'ordonnance de la ville, des dames et des damoiselles, et leurs états, et les ébattemens que il y trouvoit et véoit, et ses gens aussi, lui plaisoient grandement bien. Le roi, au voir dire, étoit là à sa nourrisson, car pour ce temps il étoit jeune et de léger esprit. Si dansoit et caroloit avecques les friches dames de Montpellier toute la nuit. Et leur donnoit et faisoit banquets et soupers grands et beaux, et bien étoffés, et leur donnoit anals d'or et fremaillets à chacune, selon qu'il véoit et considéroit qu'elle le valoit. Tant fit le roi que il acquit des dames de Montpellier et des damoiselles grands grâces. Et voulsissent bien les aucunes que il fût là demeuré plus longuement qu'il ne fit, car c'étoient tous reviaux, danses, caroles et soulas tous les jours, et toujours à recommencer. Vous savez, et bien l'avez ouï dire et recorder plusieurs fois, que les ébattemens des dames et des damoiselles encouragent volontiers les cœurs des jeunes gentils hommes, et les élèvent en désirant et requérant tout honneur. Je le dis pourtant que là, en la compagnie du roi, avoit trois jeunes gentils hommes de bonne affaire, de haute emprise et de grand'vaillance; et bien le mon-

[1] Betisac avoua les crimes les plus odieux et fut condamné à être brûlé. Son supplice eut lieu, suivant l'Anonyme de Saint-Denis, le mercredi avant Noël, de l'année 1389.

trèrent, si comme je vous recorderai. Mais les noms des trois chevaliers ainçois je vous nommerai : premièrement Boucicault le jeune; secondement messire Regnault de Roye, et tiercement le seigneur de Saint-Py. Ces trois chevaliers pour ce temps étoient chambellans du roi; et les aimoit le roi grandement; et bien le valoient, car il en étoit très bien paré et servi en armes et en tous états que bons chevaliers doivent ou peuvent servir leur seigneur. Eux étant à Montpellier entre les dames et damoiselles, ils furent réveillés de faire armes sur l'été qui retourneroit; et si comme je fus adonc informé, la plus principale cause qui les inclina vint de ce que je vous dirai. Vous savez, si comme il est ici-dessus contenu bien avant en notre histoire, le roi Charles de bonne mémoire vivant, comment un chevalier qui s'appeloit messire Pierre de Courtenay, Anglois et de grand'affaire d'armes et de nom, issit hors d'Angleterre en France et à Paris, et demanda armes à faire à messire Guy de la Trémoille, présens le roi et les seigneurs et ceux qui voir le voudroient. Messire Guy de la Trémoille répondit à ce pour faire les armes, et ne lui eût jamais refusé. Et furent, le roi de France et le duc de Bourgogne étant en la place et plusieurs hauts barons et chevaliers de France, les deux chevaliers armés; et coururent l'un contre l'autre, ce me semble, une lance: à la seconde on les prit sus, et ne voult consentir le roi qu'ils fissent plus avant; dont le chevalier d'Angleterre se contenta assez mal, et voulsist, à ce que il montroit, avoir fait les armes jusques à outrance; mais on l'apaisa de belles paroles; et lui fut dit que il en avoit assez fait et que bien devoit suffire; et lui furent donnés du roi et du duc de Bourgogne de beaux présens. Et se mit au retour, quand il vit qu'il n'en auroit autre chose, pour retourner à Calais; et lui fut baillé pour convoi le sire de Clary, qui pour le temps étoit un frisque et réveillé chevalier. Tant chevauchèrent messire Pierre de Courtenay et le sire de Clary que ils vinrent à Luceu[1], où la comtesse de Saint-Pol, qui pour le temps étoit sœur du roi Richard d'Angleterre, se tenoit. La comtesse de Saint-Pol fut moult réjouie de la venue de messire Pierre de Courtenay, car elle avoit eu à mari, en devant le comte de Saint-Pol, son cousin, le sire de Courtenay; mais il mourut jeune, et encore les Anglois l'appeloient madame de Courtenay, non pas comtesse de Saint-Pol.

[1] Luxeuil en Artois.

CHAPITRE V.

Comment messire Pierre de Courtenay vint en France pour faire armes à l'encontre messire Guy de la Tremouille. Comment le sire de Clary le reconvoya, et pour quelle achoison il fit armes à lui ès marches de Calais.

Ainsi que messire Pierre de Courtenay et le sire de Clary étoient à Luceu en Artois de-lez la comtesse de Saint-Pol, qui moult joyeuse étoit de leur venue, et que on se devise et parle de plusieurs besognes, la comtesse de Saint-Pol demanda à messire Pierre de Courtenay quelle chose il lui sembloit des états de France. Messire Pierre en répondit bien et à point, et dit : « Certainement, madame, les états de France sont grands, beaux et bien étoffés, et bien gardés. En notre pays nous n'y saurions avenir. » — « Et vous contentez-vous bien, dit la dame, des seigneurs de France? Ne vous ont-ils point fait bonne chère et bien recueilli? » — « Certes, madame, répondit le chevalier, je me contente grandement d'eux tant que de la recueillette; mais de ce pour quoi j'ai passé la mer, ils se sont petitement acquittés envers moi; et veuil bien que vous sachiez que, si le sire de Clary, qui est chevalier de France, fût venu en Angleterre et eût demandé armes à qui que, ce fût, on l'eût répondu, servi et accompli son désir et sa plaisance, et on m'a fait tout le contraire. Bien est vérité que on nous mit l'un devant l'autre en armes, messire Guy de la Trémoille et moi; et lorsque nous eûmes jouté une lance, on nous prit sus; et me fut dit, de par le roi, que nous n'en ferions plus et que nous en avions fait assez. Si dis, madame, et le dirai, et le maintiendrai partout où je viendrai, que je n'ai à qui sçu faire armes, et que pas il n'a demeuré en moi, mais en ces chevaliers de France. »

Le sire de Clary, qui là étoit présent, nota cette parole et se tut à trop grand'peine; et toutefois il se souffrit, pourtant que il avoit le chevalier anglois en charge et en convoi. La comtesse de Saint-Pol répondit et dit : « Messire Pierre, vous vous départez très honorablement de France, quand vous avez obéi, en armes faisant, à la prière du roi; car plus n'en pouviez faire, puisque on ne vouloit. Au venir,

au retourner et au faire ce que vous avez fait, ne pouvez-vous point avoir de blâme ; et tous ceux et celles qui en orront parler de çà la mer et de là, vous en donneront plus d'honneur que de blâme ; si vous contentez, je vous en prie. » — « Dame, répondit le chevalier, aussi fais-je et ferai. Je ne m'en quiers jamais de soucier. »

Atant laissèrent-ils cette parole et rentrèrent en autres en persévérant le jour et la nuit, jusques au lendemain que messire Pierre de Courtenay prit congé à la comtesse de Saint-Pol ; et elle lui donna ; et au département un très bel fremail d'or ; et aussi un au seigneur de Clary par compagnie, pourtant que le chevalier anglois étoit en son convoi et en sa garde. Si départirent de Luceu au matin et prirent le chemin de Boulogne ; et tant firent que ils vinrent et y logèrent une nuit ; et à lendemain ils chevauchèrent vers Marquise et vers Calais.

Entre Boulogne et Calais n'a que sept lieues bien courtoises et beau chemin et ample. Ainsi que à deux lieues de Calais on entre sur la terre de Melk et de Doye et de la comté de Ghines, lesquelles terres étoient pour ce temps au roi d'Angleterre. Quand ils approchèrent Calais, messire Pierre de Courtenay dit au seigneur de Clary : « Nous sommes en la terre du roi d'Angleterre. Sire de Clary, vous vous êtes bien acquitté de moi conduire et convoyer. Grands mercis de votre compagnie. »

Le sire de Clary, qui avoit encore l'ire au cœur et la mélancolie en la tête des paroles que messire Pierre de Courtenay avoit dites à la comtesse de Saint-Pol en sa présence, et de plusieurs qu'il avoit ouïes en l'hôtel de Luceu, lesquelles paroles, quoique pas ne les eût là relevées, ne vouloit pas qu'elles demeurassent ainsi, car il les tenoit à impétueuses, orgueilleuses, trop grandes et trop hautes contre l'honneur de la chevalerie de France, car il avoit dit ainsi et mis outre, que en France, à la cour du roi, il étoit venu et issu hors d'Angleterre pour faire armes et point n'avoit été recueilli ; si dit le sire de Clary et avoit bien toujours dit en soi-même, quoique il se fût souffert, que la chose ne demeureroit pas ainsi ; et parla à messire Pierre de Courtenay, en disant au congé prendre : « Messire Pierre, vous êtes en Angleterre sur la terre de votre roi. Je vous ai aconvoyé et accompagné tant que ci, au commandement du roi notre sire et de monseigneur de Bourgogne. Il vous peut bien souvenir comment, devant hier, vous et moi étions en la chambre de madame de Saint-Pol, qui nous fit très bonne chère. Vous parlâtes là trop largement, ce me semble, et au trop grand blâme et préjudice des chevaliers de France ; car vous dîtes que vous veniez de la cour du roi et n'aviez trouvé à qui faire armes. Vos paroles là dites et proposées montrent et donnent à entendre qu'il n'y a chevalier en France qui ait osé faire armes, ni jouter à vous, ou courir trois cours de glaive. Je veuil bien que vous sachiez que je m'offre ici, quoique je sois l'un des mendres de notre marche, que le royaume de France n'est pas si vuys [1] de chevalerie, que vous ne trouviez bien à qui faire armes, si vous voulez à moi, soit encore anuyt [2] ou demain de matin, et je le dis à cette entente. Ce n'est par haine ni félonnie que j'aie à vous, ni sur vous ; ce n'est fors que pour garder l'honneur de notre côté, car je ne veuil pas que, vous retourné à Calais ou en Angleterre, vous vantez que sans coup férir vous avez déconfit les chevaliers de France. Or, répondez, si il vous plaît, à ma parole. »

Messire Pierre de Courtenay fut tantôt conseillé de répondre. Si dit ainsi : « Sire de Clary, vous parlez bien et j'accepte votre parole ; et veuil que demain au matin, en cette place, vous soyez armé à votre entente et je le serai aussi, et courrons ensemble l'un contre l'autre trois cours de glaive, et par ainsi racheterez-vous l'honneur du roi de France, et me ferez grand plaisir. » — « Je vous créante, dit le sire de Clary, que je serai ci à l'heure que vous me dites. »

Là fut créantée des deux chevaliers la joute. Le sire de Clary se départit du seigneur de Courtenay et vint à Marquise ou près de là, et se pourvey d'armes, de targe, de cheval et de glaive bon et roide. Tantôt eut ce que il lui fit métier, car sur la frontière de Calais et de Boulogne les compagnons sont toujours bien pourvus. Si fit-il sa provision et sa requête au plus secrètement comme il put ; car il ne vouloit pas que trop de gens en sçussent parler. Pareillement Pierre de Courtenay venu à Calais, il ne mit point en oubli ce que promis et créanté avoit ; mais se pourvut de bonnes et fortes armu-

[1] Vide. — [2] Ce soir.

res à son point; et jà en étoit-il tout pourvu, car harnois pour son corps bon et bel il avoit mis hors d'Angleterre et fait amener à Paris. Si le faisoit retourner avecques lui, et l'eut tout prêt quand il lui besogna. Pour ce temps étoit capitaine de Calais messire Jean d'Everues, auquel il dit l'ahatie d'armes qui entreprise étoit entre lui et le seigneur de Clary. Messire Jean d'Everues dit que il lui feroit compagnie, et feroit faire d'aucuns compagnons de Calais; c'étoit raison.

Quand ce vint à lendemain, les deux chevaliers françois et anglois vinrent sur la place où la parole et l'ahatie d'armes avoit été prise, et vint le chevalier anglois trop mieux accompagné que ne fut le sire de Clary, car le capitaine de Calais fut avecques lui.

Les deux chevaliers qui entrepris avoient à faire armes et à jouter l'un contre l'autre de cours de glaive de guerre, si comme je vous recorde, vinrent sur la place où jouter devoient, si comme enconvenancé l'avoient. Quand ils furent venus, il n'y eut point planté de parlement, car ils savoient bien quelle chose ils devoient faire. Tous deux étoient armés bien et fort, ainsi que pour attendre l'aventure, et étoient bien montés; et puis leur furent baillés les glaives à pointes acérées, de fer de Bordeaux, tranchans et affilés; en les fers n'y avoit rien d'épargné, fors l'aventure telle que les armes l'envoient. Ils éloignèrent l'un l'autre et éperonnèrent les chevaux et vinrent l'un contre l'autre, par avis au plus droit qu'ils purent; ce premier coup ils faillirent et point ne se assénèrent. Donc par semblant ils furent moult courroucés. A la seconde joute ils rencontrèrent et vinrent l'un sur l'autre de plein eslai. Le sire de Clary férit et atteignit le chevalier d'Angleterre de plein coup de son glaive, qui étoit bon, et roide et bien éprouvé, et lui perça tout outre la targe et parmi l'épaule, tant que le fer passa outre bien une poignée, et l'abattit jus du cheval de ce coup. Le sire de Clary, qui si bien avoit jouté, passa outre franchement et fit son tour, ainsi que un chevalier bien arréé doit faire; et se tint tout coi, car il vey qu'il avoit abattu le chevalier anglois et que toutes gens de son côté l'environnoient. Si pensa bien qu'il l'avoit blessé, car de ce coup son glaive étoit volé en tronçons. Si vint sus son cheval de celle part. Les Anglois vinrent au-devant de lui et lui dirent : « Vous n'êtes pas bien courtois jouteur. » — « Pourquoi? dit le sire de Clary. » — « Pour ce, dirent-ils, que vous avez enferré tout outre l'épaule messire Pierre de Courtenay. Vous dussiez et pussiez bien plus courtoisement avoir jouté. » Répondit le sire de Clary : « De la courtoisie n'étoit pas en moi, puisque j'étois appareillé et accueilli pour la joute; et autant en pussé-je avoir eu, si l'aventure se fût portée contre moi, en venant de lui sur moi; mais au cas que il s'est atys de la joute à moi, demandez-lui, ou je lui demanderai, si vous voulez, si il lui suffit, et si il lui en faut ou veut plus. » Messire Jean d'Everues répondit à cette parole et dit : « Nennil, chevalier, partez-vous; car vous en avez assez fait. »

Le sire de Clary se départit avecques ses gens, et les Anglois emmenèrent à Calais messire Pierre de Courtenay, et entendirent à sa navrure et blessure mettre en point. Le sire de Clary retourna en France et cuida très bien avoir exploité, et que de ce fait on lui dût porter et donner grand'louange et grand'grâce. Mais je vous dirai qu'il lui en advint.

Quand la nouvelle fut sçue devers le roi et le duc de Bourgogne et leurs consaulx que, en ramenant à Calais messire Pierre de Courtenay, le sire de Clary avoit fait armes à lui, et tellement blessé et navré que mis en péril de mort, le roi et le duc de Bourgogne, et par espécial messire Guy de la Trémouille en furent trop fort courroucés sur le chevalier, et dirent qu'il avoit bien ouvré et exploité pour du moins perdre toute sa terre et être banni hors du royaume de France à toujours mais, et sans rappel. Et les aucuns disoient, qui nuire lui vouloient, que il avoit ouvré comme faux et mauvais traître, quand un chevalier étranger, sur le conduit du roi et du duc de Bourgogne, il avoit requis et appelé en armes et le mis en péril de mort, et que cil outrage ne faisoit point à pardonner.

Le sire de Clary fut mandé. Il vint au mandement du roi. Quand il fut venu, on le mena devant le roi et le duc de Bourgogne et leurs consaulx. Là fut-il mis à question et examiné de grand'manière; et lui fut dit et remontré trop acertes comment il avoit été si osé ni si outrageux que un chevalier étranger, qui par amour et pour son honneur exaulser et faire armes venu en la cour du roi de France étoit, et de cette cour parti liement et par bonne amour,

et afin que nul péril ni nul meschef ne lui advînt, on lui avoit recommandé en garde et en conduit, et puis, sur le département des royaumes, prendre abatie d'armes à lui et répondre ou à joute mortelle ou à champ, sans signifier à son souverain dont il tient sa terre, ce forfait n'étoit pas à pardonner, mais à punir si grandement que les autres y prendroient exemple. Le sire de Clary, quand il ouït ces dures paroles, fut tout ébahi, quoiqu'il cuidoit avoir trop bien fait. Si se ravisa de répondre et dit ainsi :

« Messeigneurs, il est bien vérité que messire Pierre de Courtenay vous le me chargeâtes en garde et en convoi, à lui faire compagnie tant qu'il fût à Calais ou sur sa frontière; de tout ce qui chargé me fut, me suis-je acquitté bien et loyalement, et si il me besogne à prouver, je le témoignerai par lui. Voir est que sur notre chemin nous vînmes à Luceu en l'hôtel madame la comtesse de Saint-Pol, qui doucement et liement nous recueillit. En ce recueil il y eut paroles telles que je vous dirai. La dame lui demanda : « Messire Pierre, comment vous contentez-vous des seigneurs de France, et que vous semble des états de France? » Le chevalier répondit courtoisement et dit : « Madame, les états sont en France grands, beaux et bien étoffés. Après, des seigneurs de France je me contente assez bien de leur bonne chère et de leur recueillette, réservé une chose. A peine, à travail et à grands coûtages, et pour faire armes, je suis issu hors d'Angleterre et venu à la cour du roi de France; mais je n'ai sçu à qui faire armes. » Messeigneurs, quand je l'ouïs dire cette parole en ma présence devant si haute dame que la comtesse de Saint-Pol, serour au roi d'Angleterre, elle me fut trop pesante; néanmoins je m'en souffris pour l'heure, pour la cause de ce que en garde et en convoi vous le m'aviez recommandé, et ne lui en montrai oncques semblant, tant que nous fûmes en compagnie ensemble sur le royaume de France. Et au congé prendre en la marche de Calais, vérité est que je lui remis au-devant les paroles lesquelles il avoit dites à Luceu, et lui dis bien qu'elles n'étoient pas courtoises ni honorables; et donnoient ces paroles à entendre que la chevalerie de France étoit si reboutée et foulée que nul n'avoit osé faire armes à lui; et si il les vouloit mettre outre, je lui dis que j'étois un chevalier du royaume de France, de nom, d'armes et de nation; et ne voulois pas qu'il se pût vanter ni dire en Angleterre que il n'eût sçu en France ni sur son voyage à qui faire armes; et que j'étois tout prêt et désirant de faire armes à lui, et pour accomplir sa plaisance et son désir courir trois cours de glaive, fût ce jour ou l'autre.

« Certainement, messeigneurs, pour l'honneur du royaume de France et de la chevalerie qui y est je dis cette parole; et me semble qu'il en eut grand'joie, et accepta à faire les armes à lendemain, au propre lieu où nous parlions ensemble. Il alla à Calais; je vins à Marquise. Je me pourvus; il se pourvut. Lendemain, ainsi comme dit et convenancé l'avions, nous retournâmes en la place. Il y vint bien accompagné de ceux de la garnison de Calais : aussi vinrent avecques moi aucuns chevaliers et écuyers de la frontière, le sire de Mont-Carel et messire Jean de Longvilliers : nous vîmes l'un l'autre et eûmes pour l'heure moult petit de parlement. Nous joutâmes de fer de guerre, et étions armés de toutes pièces au mieux que nous pouvions. L'aventure fut telle que, le second coup je courus contre, je l'enferrai tout outre et le portai à terre. Depuis, je me retournai sur lui pour savoir en quel état il étoit, et si des armes il vouloit plus faire. Le capitaine de Calais me dit que ce qui fait en étoit suffisoit, et que je me misse au retour. Je m'y suis mis; vous m'avez mandé, je suis venu; je cuide avoir bien exploité et gardé l'honneur du royaume de France et des chevaliers qui y sont. Je vous ai conté la pure vérité du fait. Si amende y ensuit sur ce, pour bien faire, je m'en rapporte par l'accord et jugement de monseigneur le connétable et de messeigneurs les maréchaux de France, et avecques tout ce en la voix et discrétion du chevalier messire Pierre de Courtenay, à laquelle requête je fis les armes, et à ce aussi que tous chevaliers et écuyers d'honneur de France et d'Angleterre en voudront, eux bien conseillés et informés, discerner. »

Quand le sire de Clary eut remontré ses affaires et excusations bien et sagement, ainsi que vous avez ouï, il adoucit et brisa grandement l'ire et félonnie de ceux qui accueilli l'avoient. Mais nonobstant toutes ces paroles et excusations, oncques il ne put être excusé ni délivré que il ne lui convînt tenir prison; et en demeura un temps en grand danger; et en fut

sa terre saisie, et lui sur le point d'être banni et de perdre le royaume de France; mais le sire de Coucy et le duc de Bourbon qui l'aimoient prièrent pour lui, et à grand'peine lui acquirent sa paix, avecques l'aide de la comtesse de Saint-Pol devant qui les paroles avoient été prononcées. Et lui fut dit à sa délivrance : «Sire de Clary, vous cuidâtes trop bien avoir fait et trop vilainement avez ouvré, quand vous vous offrîtes à faire armes à messire Pierre de Courtenay qui étoit au conduit du roi, et on le vous avoit baillé en garde pour mener et conduire jusques en la ville de Calais. Vous fîtes un grand outrage, quand vous relevâtes les paroles lesquelles il disoit en gengles à la comtesse de Saint-Pol, devant que vous dussiez être retourné en France devers les seigneurs, et eux dit et remontré : «Telles paroles impétueuses contre l'honneur des chevaliers de France a dit en la présence de moi messire Pierre de Courtenay.» Et ce que on vous en eût conseillé à faire dussiez avoir fait; et pour ce que point ne l'avez fait avez-vous eu cette peine. Or soyez une autre fois mieux avisé, et si remerciez de votre délivrance monseigneur de Bourbon et le sire de Coucy, car ils y ont fort entendu pour vous, et aussi à la comtesse de Saint-Pol, car la bonne dame s'en est grandement bien acquittée de vous aider à excuser.» Le sire de Clary répondit et dit : «Grands mercis! mais je cuidois avoir bien fait.»

CHAPITRE VI.

Comment les joutes de Saint-Ingelleberth furent emprises et les faits d'armes par messire Regnaut de Roye, messire Boucicault le jeune et le sire de Saint-Py.

Le roi de France séjournant en la bonne ville de Montpellier en ébattement et reviaulx, si comme il est ici dessus contenu, à un banquet qui fut très beau et bien étoffé, lequel il avoit donné aux dames et aux damoiselles de la dite ville de Montpellier, furent recordées et mises avant toutes ces paroles lesquelles je vous ai proposées; et la cause pourquoi elles furent là récitées, je le vous dirai.

Vérité est que je vous ai commencé à parler de trois vaillans chevaliers de France : c'est à savoir messire Boucicault le jeune, messire Regnaut de Roye et le sire de Saint-Py; lesquels trois avoient entrepris à faire armes en la frontière de Calais sur le temps d'été qui retournoit, attendant tous chevaliers et écuyers étranges le terme de trente jours qui jouter à eux voudroient, fût de glaive de paix ou de guerre. Et pour ce que l'entreprise des trois chevaliers sembloit au roi de France, et à ceux et celles qui là étoient, très hautaine, il leur fut dit et remontré pour le meilleur que ils le fissent écrire et jeter en un feuillet de papier, car le roi et son conseil le vouloient voir et collationner; et si rien d'outrageux avoit en la dite emprise, on le cancelleroit et amenderoit; car le roi et son conseil ne vouloient mettre sus, ni faire chose nulle ni soutenir, qui fût déraisonnable. Les trois chevaliers à cette requête répondirent et dirent : «Vous parlez de raison, nous le ferons volontiers.» Si prirent un clerc, et encre et papier, et se boutèrent en une chambre, et escripsit le clerc ainsi.

«Pour le grand désir que nous avons de voir et d'avoir la connoissance des nobles gentils hommes, chevaliers et écuyers étranges du royaume de France et des autres royaumes lointains, nous serons à Saint-Ingeleberth le vingtième jour du mois de mai prochainement venant, et y serons trente jours accomplis tous continuels; et tous les trente jours, hormis les vendredis, délivrerons toutes manières de chevaliers et d'écuyers, gentils hommes étranges, de quelques marches qu'ils soient, qui venir y voudront, chacun de cinq pointes de glaive ou de cinq de rochet, lequel que mieux leur plaira; de tous les deux si ce leur agrée. Et au dehors de notre logement seront trouvés nos targes et nos écus armoriés de nos armes, c'est à entendre de nos targes de guerre et de nos écus de paix. Et quiconque voudra jouter, vienne ou envoie le jour devant heurter ou toucher d'une vergette auquel que mieux lui plaira à choisir, et s'il heurte ou fait heurter à la targe de guerre, à lendemain, de quel homme qu'il voudra il aura la joute de guerre; et si il heurte ou fait heurter à la targe de paix, il aura la joute de paix; et conviendra que tous ceux qui voudront ou envoyeront jouter ou heurter disent ou fassent dire leurs noms à ceux qui commis y seront de par nous à garder les targes de guerre et les écus de paix; et seront tenus tous chevaliers et écuyers étrangers qui jouter voudront d'amener un noble homme de leur part, et nous

aurons endoctrinés de par nous, lesquels ordonneront de toutes les choses qui pour cette cause pourroient être faites ou avenir à faire; et prions à tous les nobles chevaliers et écuyers étranges qui venir y voudront, que point ne veulent penser ni imaginer que nous fassions cette chose par orgueil, haine ou malveillance, mais pour les voir et avoir leur honorable compagnie et accointance, laquelle de tout cœur entièrement nous désirons. Et n'aura nulles de nos targes couvertes de fer ni d'acier, ni celles de ceux qui voudront à nous jouter, ni nous à eux; ni nul autre avantage, fraude, barat ni mal engin, fors que par l'égard de ceux qui y seront commis des deux parties à garder les joutes. Et pour ce que tous gentils hommes nobles chevaliers et écuyers, auxquels cette chose viendra à connoissance, le tiennent pour ferme et estable, nous avons scellé ces lettres des sceaux de nos armes. Écrites, faites et données à Montpellier le vingtième jour du mois de novembre, en l'an de grâce de Notre Seigneur, mil trois cent quatre-vingt et neuf. » Et par dessous avoit Regnaut de Roye, Boucicault, Saint-Py.

De la haute emprise et courageuse des trois chevaliers fut le roi de France moult réjoui. Et avant que il voulsist concéder que la chose passât outre, fut la besogne grandement bien examinée, vue et regardée si nul membre de vice y pouvoit être entendu. Et sembloit à aucuns, qui premièrement à ce conseil pour avoir avis furent appelés, que la chose n'étoit pas raisonnable, pour tant que les armes se devoient faire si près de Calais, et que les Anglois pourroient tenir cette chose à atine d'orgueil et de présomption; laquelle chose on devoit bien considérer, car trêves étoient données et jurées à tenir le terme de trois ans entre France et Angleterre; si ne devoit-on pas sus escrutiner ni faire chose parquoi nulle dissension s'ensuivît entre les deux royaumes. Et furent ceux du conseil du roi plus d'un jour sur cel état que on ne savoit que faire, et le vouloit-on briser; et disoient les sages que ce n'étoit pas bon de consentir à faire tous les propos des jeunes chevaliers, et que plus tôt en pouvoient croître et venir incidences de mal que de bien; néanmoins le roi qui étoit jeune s'inclinoit trop grandement à l'opinion de ses chevaliers et disoit : « On leur laisse faire leur emprise! ils sont jeunes et de grand'volonté, et si l'ont promis et juré à faire devant les dames de Montpellier; nous voulons que la chose se commence et poursuive à leur loyal pouvoir. »

Quand on vit l'affection que le roi y avoit, nul ne l'osa contredire ni briser sa volonté; et de ce furent les chevaliers tous réjouis; et fut conclu et accordé que la chose se passeroit sur la forme et manière que les trois chevaliers avoient écrit, scellé et intitulé. Et demanda le roi en sa chambre les trois chevaliers et leur dit : « Boucicault, Regnaut et vous Saint-Py, en cette ordonnance gardez bien l'honneur de vous et de notre royaume; et à tenir état rien n'y ait épargné, car nous ne vous faudrons point pour dix mille francs. » Les trois chevaliers s'agenouillèrent devant le roi et dirent : « Sire, grands mercis. »

Quand le roi de France eut pris ses ébattemens en la bonne ville de Montpellier environ quinze jours, le plus avec les dames et damoiselles, et il et ses consaulx eurent bien parfaitement entendu aux besognes nécessaires de la ville, car principalement c'étoit la cause pourquoi il y étoit venu, et tout réformé et mis en bon état selon l'avis et ordonnance de son plus espécial conseil, et ôté et abattu plusieurs oppressions dont les bonnes gens de la dite ville avoient été travaillés, il prit congé aux dames et aux damoiselles moult doucement; puis si se départit un jour au matin et prit le chemin de Lymous et là dîna, et vint gésir à Saint-Hubert; et lendemain, après boire du matin, il se départit et vint à Beziers où il fut recueilli à grand'joie, car moult le désiroient à voir les bonnes gens de la ville et du pays environ, de Pesenas, de Cabestan et de Narbonne, pour lui remontrer et jeter complaintes outre en sa présence sur un officier du duc de Berry, lequel on appeloit Betisac, qui tout avoit appovri le pays et les contrées d'environ où il avoit pu mettre les mains. Cil Betisac, depuis la cité d'Avignon, avoit toujours chevauché en la compagnie du conseil du roi; et ne lui disoient pas ce qu'ils le pensoient à degarder et détruire de tous points : « Betisac, gardez-vous, car trop dures enquêtes se feront sur vous, et sont jà complaintes dures et crueuses à l'encontre de vous venues au roi; » mais lui faisoient très bonne chère et le tenoient de gengles et de lobes, et lui promettoient de

l'honneur assez, dont il n'eut rien, ainsi que je vous recorderai assez prochainement.

Quand le roi partit de Saint-Hubert, il étoit une heure de jour. Après nonne, entre trois et quatre, il entra en la cité de Beziers. L'évêque du lieu et le clergé de toutes les églises revêtus des armes de Notre Seigneur, et les bourgeois de la ville, les dames et damoiselles issirent à procession tout hors à l'encontre du roi, et ainsi que il chevauchoit tout le pays, et étoient ordonnés et rangés à deux lez du chemin, tous et toutes s'agenouilloient à l'encontre de lui. Et fut ainsi amené à l'église cathédrale et là descendit devant le portail. Au devant du portail on avoit fait un autel, et orné très richement et paré des reliques de l'église; et là s'agenouilla le roi et fit son oraison bien et dévotement et puis entra en l'église adextré de l'évêque de Beziers et de son oncle le duc de Bourbon; et tous les seigneurs le suivoient; et fut le roi dedans l'église environ demi heure; et puis en issit et alla loger au palais qui n'est pas trop loin de là, et son frère de Touraine et son oncle de Bourbon avecques lui; et les autres seigneurs se logèrent et espardirent parmi la ville, car il y a logis assez pour être logé tout au large et à leur aise, car Beziers est une bonne cité.

CHAPITRE VII.

De l'accusation faite au roi du peuple de Languedoc en la ville de Beziers sur nn nommé Betisac, trésorier au duc de Berry, pour les grandes extorsions qu'il avoit faites au peuple, et de sa confession, et comme il fut cruellement justicié en la dite ville.

Trois jours se tint le roi à Beziers en joie et en revel avec les dames et damoiselles avant que Betisac fût néant adhers ni demandé; mais les inquisiteurs, qui commis y étoient par le conseil du roi, faisoient célement et secrètement enquête sur lui. Si trouvèrent par enquête plusieurs cas horribles sur lui, lesquels ne faisoient pas à pardonner. Or advint que, au quatrième jour que le roi eut là été, il fut mandé devant le conseil du roi et enclos en une chambre et examiné, et lui fut dit ainsi : « Betisac, regardez et répondez à ces cédules que véez-ci. » Lors lui furent montrées une grand'quantité de lettres et de complaintes, lesquelles avoient été apportées à Beziers et données au roi par manière de supplications, qui toutes parloient et chantoient du fol gouvernement de Betisac et des impressions et des extorsions qu'il avoit faites au peuple. Toutes lui furent lues en sa présence, l'une après l'autre. Aux unes répondit bien et sagement pour ses défenses, et aux autres non, et disoit de celles : « Je n'ai nulle connoissance; parlez-en aux sénéchaux de Beaucaire et de Carcassonne et au chancelier de Berry. » Finablement pour l'heure il lui fut dit que pour le purger il convenoit qu'il tînt prison. Il obéit et ce faire lui convint. Sitôt qu'il fut emprisonné, les inquisiteurs allèrent à son hôtel et saisirent tous les écrits et les comptes dont du temps passé il s'étoit entremêlé, et les emportèrent avecques eux et les visitèrent par grand loisir, et trouvèrent dedans moult de diverses choses et grands sommes de finances, lesquelles il avoit eues et levées du temps passé ens ès sénéchaussées et seigneuries du roi dessus dit, et les nombres si grands que les seigneurs, en oyant lire, en étoient tous émerveillés. Lors fut-il de rechef mandé devant le conseil et amené. Quand il fut venu, on lui montra ses escritps; et lui fut demandé si toutes les sommes de florins qui levées avoient été de son temps ens ès sénéchaussées dessus dites étoient bonnes, et quelle chose on en avoit fait, ni où tout pouvoit être contourné ni devenu. Il répondit à ce et dit : « Les sommes sont bonnes et vraies, et tout est tourné devers monseigneur de Berry et passé par mes mains et par ses trésoriers, et de tout je dois avoir et ai bonnes quittances en mon hôtel, en tel lieu. » On y alla; et furent apportées devant le conseil et toutes lues, et se concordoient assez aux sommes des recettes. Adonc furent les inquisiteurs et le conseil tout abus, et Betisac remis en prison courtoise; et parlèrent les consaulx ensemble sur cel état et dirent : « Betisac est net de toutes ces demandes que on lui demande; il montre bien que toutes les levées dont le peuple se plaint, monseigneur de Berry les a toutes eues : quelle chose en peut-il, si elles sont mal allées ni mal mises ? »

A considérer raison, Betisac n'avoit nul tort en ses défenses et excusations, car ce duc de Berry fut le plus convoiteux homme du monde et n'avoit cure où il fût pris, mais que il l'eût. Et quand il avoit la finance devers lui, si l'employoit-il trop petitement, ainsi que plusieurs seigneurs font et ont fait du temps passé. Les

consaulx du roi ne véoient en Betisac nulle chose pourquoi il dût mort recevoir, voir les aucuns et non pas tous; car moyennement il y en avoit de tels qui disoient ainsi : « Betisac a fait tant de crueuses levées, et appovri tant de peuples pour accomplir le désir à monseigneur de Berry, que le sang humain du povre peuple s'en plaint et crie hautement, et dit qu'il a desservi mort; car il, qui étoit ès parties par deçà le conseil du duc de Berry, et qui véoit la povreté du peuple, lui dût doucement avoir remontré; et si le duc de Berry n'y voulsist avoir entendu, il fût venu devers le roi et son conseil et leur eût remontré la povreté du peuple, et comment le duc de Berry les menoit; on y eût pourvu; et grandement il se fût excusé des amisses dont il est maintenant adhers et encoulpé. » Adonc fut Betisac remandé en une chambre devant le conseil. De rechef il fut moult fort examiné pour savoir que toutes ses finances pouvoient être devenues, car on trouva la somme de trente cents mille francs. Il répondit à ce et dit : « Messeigneurs, je ne le puis bonnement savoir : il en a mis grand'plenté en ouvrages et réparations de châteaux et hôtels, et en achat de terres au comte de Boulogne et au comte d'Estampes, et en pierreries; ainsi que vous savez que telles choses il a acheté légèrement. Et si en a étoffé son état très grand que il a toujours tenu; et si en a donné à Thibault et Morinot et à ses varlets autour de lui, tant qu'ils sont tous riches. » — « Et vous, Betisac, dit le conseil du roi, en avez-vous bien eu pour vos peines et services que vous lui avez faits cent mille francs à votre singulier profit. » — « Messeigneurs, répondit Betisac, ce que j'en ai eu, monseigneur de Berry me consent bien, car il veut que ses gens deviennent riches. »

Donc répondit le conseil d'une voix : « Ha! Betisac, Betisac, c'est follement parler. La richesse n'est pas bonne ni raisonnable qui est mal acquise. Il vous faut retourner en prison et nous aurons avis et conseil sur ce que vous nous avez ici dit et montré : il vous faut attendre la volonté du roi à qui nous montrerons toutes vos défenses. » — « Messeigneurs, répondit Betisac, Dieu y ait part! » Il fut remis en prison et là laissé, sans être mandé devant le conseil du roi, bien quatre jours.

Quand les nouvelles furent épandues parmi le pays que Betisac étoit pris de par le roi, et tenu et mis en prison, et que on faisoit enquête sur lui de toutes parts, et étoit la renommée telle que, qui rien lui savoit à demander si se trait avant, donc vissiez gens de toutes parts venir à Beziers et demander l'hôtel du roi, et jeter en place supplications et plaintes crueuses et douloureuses sur Betisac. Les aucuns se plaignoient que Betisac les avoit déshérités sans cause et sans raison; les autres se plaignoient de force que il leur avoit fait de leurs femmes ou de leurs filles. Vous devez savoir que quand tant de divers cas venoient sur Betisac, les consaulx du roi étoient tous lassés de l'ouïr; car à ce que les plaintes montoient, il étoit durement haï du peuple; et tout lui venoit, à considérer raison, pour accomplir la plaisance et volonté du duc de Berry et pour emplir sa bourse. Les consaulx du roi ne savoient que faire; car là étoient venus deux chevaliers de par le duc de Berry, le sire de Nantouillet et messire Pierre Mespin, qui apportoient et avoient apporté lettres de créance au roi; et avouoient ces chevaliers, de par le duc de Berry; tout ce que Betisac avoit fait du temps passé, et requéroit le duc de Berry au roi et à son conseil à r'avoir son homme et son trésorier.

Le roi avoit Betisac accueilli en grand'haine pour l'esclandre crueux et la fame diverse et crueuse qui couroit sur lui; et s'inclinoient le roi et son frère à ce trop grandement qu'il fût perdu. Et disoient que bien l'avoit desservi. Mais les consaulx du roi ne l'osoient juger. Trop doutoient courroucer le duc de Berry. Et fut dit ainsi au roi : « Sire, au cas que monseigneur de Berry avoue tous les faits de Betisac à bons, quels qu'ils soient, nous ne pouvons voir, par nulle voie de raison, que Betisac ait desservi mort; car du temps que il s'est entremis ès contrées de pardeçà, des tailles, des subsides et des aides asseoir et mettre, prendre et lever, monseigneur de Berry, en quelle instance il le faisoit, avoit puissance royale, comme vous avez pour le présent. Mais on pourra bien faire une chose selon les articles de ses forfaits, saisir tous ses meubles et héritages, et le mettre au point où premièrement monseigneur de Berry le prit, et restituer et rendre aux povres gens, par les sénéchaussées lesquels il a plus foulés et appovris. » Que vous ferois-je long conte? Betisac fut sur le point d'être délivré, voire parmi ôtant sa chevance. quand autres nouvelles

revinrent en place; je vous dirai quelles. Je ne sais, ni savoir ne le puis fors que par la connoissance de lui, si il étoit tel que il se jugea et dit : que il avoit été un grand temps hérétique et fait une moult merveilleuse chose et infortuneuse. Selon ce que je fus informé, on vint de nuit à Betisac pour le effrayer, et lui fut dit : « Betisac, vos besognes sont en trop dur parti; le roi de France, son frère et le duc de Bourbon son oncle vous ont accueilli mortellement, car ils sont venus sur vous tant de plaintes diverses, de divers lieux, des oppressions que vous avez faites pardeçà au temps que vous avez gouverné Languedoc, que tous vous jugent à pendre, ni vous ne pouvez passer pour votre chevance. On l'a offert au roi; mais le roi, qui vous hait mortellement, a répondu que votre chevance est sienne et le corps aussi, et ne serez point longuement gardé; nous le vous disons bien, car demain du jour on vous délivrera; et supposons bien, par les apparences que nous en véons et avons vu, que vous serez jugé à mort. » Cette parole effraya trop grandement Betisac, et dit à ceux qui parloient à lui : « Ha! Sainte-Marie! Et est-il nul conseil qui y pût pourvoir? » — « Oui, répondirent-ils; de matin dites que vous voulez parler au conseil du roi; ils viendront parler à vous, ou ils vous manderont. Quand vous serez en leur présence, vous leur direz : « Messeigneurs, je tiens Dieu avoir courroucé trop grandement, et pour le courroux que Dieu a sur moi me sourd cel esclandre. » On vous demandera en quoi; vous répondrez que vous avez un grand temps erré contre la foi et que vous êtes hérite et tenez bien cette opinion. L'évêque de Beziers, quand il vous orra parler, vous chalengera et voudra avoir : vous serez délivré incontinent devers lui, car tels cas appartiennent à être éclaircis par l'Église. On vous envoyera en Avignon devers le pape. Vous venu en Avignon, nul ne se fera partie à l'encontre de vous, pour la doutance de monseigneur de Berry; ni le pape ne l'oseroit courroucer. Par ce moyen que nous vous disons, aurez-vous votre délivrance, et ne perdrez ni corps ni chevanche. Mais si vous demeurez en l'état où vous êtes, sans issir jà du jour de demain, vous serez pendu, car le roi vous hait pour l'esclamasse du peuple dont vous êtes trop fort accueilli. »

Betisac, qui se confia sur cette fausse parole et information, car qui est en danger et en péril de mort il ne sait que faire, répondit : « Vous êtes mes bons amis qui loyaument me conseillez, et Dieu le vous puisse mérir, et encore viendra le temps que je vous remercierai grandement. » Cils se départirent, Betisac demeura.

Quand ce vint au matin, il appela le geolier qui le gardoit, et lui dit : « Mon ami, je vous prie que vous allez quérir ou envoyez quérir tels et tels qu'il lui nomma, et lesquels étoient informateurs et inquisiteurs sur lui. » Il répondit : « Volontiers. » Ils furent signifiés que Betisac les demandoit en prison. Les informateurs vinrent, qui jà savoient espoir bien quelle chose Betisac vouloit ou devoit dire. Quand ils furent en la présence de Betisac, ils lui demandèrent : « Que voulez-vous dire? » Il répondit et dit ainsi : « Beaux seigneurs, je ai regardé à mes besognes et en ma conscience. Je tiens grandement avoir Dieu courroucé; car jà de long-temps ai erré contre la foi; et ne puis croire que il soit rien de la Trinité, ni que le fils de Dieu se daignât oncques tant abaisser que il vînt des cieux descendre en corps humain de femme; et crois et dis que quand nous mourons qu'il n'est riens d'âme. » — « Ha, Sainte-Marie! Betisac, répondirent les informateurs, vous errez contre l'Église trop grandement. Vos paroles demandent le feu; avisez-vous. » — « Je ne sais, dit Betisac, que mes paroles demandent, ou feu ou eau, mais j'ai tenu cette opinion depuis que j'ai eu connoissance, et la tiendrai toujours jusques à la fin. » Les informateurs n'en vouldrent pour le présent plus ouïr; et furent espoir tout joyeux de ces paroles; et commandèrent très étroitement au geolier qu'il ne laissât homme ni femme parler à lui, afin que il ne fût retourné de son opinion; et s'en vinrent devers le conseil du roi et leur recordèrent ces nouvelles. Quand ils les eurent ouïes, ils allèrent devers le roi, qui étoit en sa chambre et se levoit. Si lui dirent toute l'ordonnance de Betisac ainsi que vous avez ouï. Le roi en fut moult émerveillé et dit : « Nous voulons qu'il meure; c'est un mauvais homme, il est hérite et larron. Nous voulons qu'il soit ars et pendu, si aura le guerdon de ses mérites; ni jà, pour bel oncle de Berry, il n'en sera excusé ni déporté. »

Ces nouvelles s'épandirent parmi la cité de Beziers et en plusieurs lieux que Betisac avoit dit

et confessé de sa volonté, sans contrainte, que il étoit hérite et avoit tenu un long temps l'opinion des boulgres [1], et que le roi avoit dit qu'il vouloit qu'il fût pendu et ars. Lors vissiez parmi Beziers grand'foison de peuple réjoui, car trop fort étoit haï et accueilli. Les deux chevaliers qui le demandoient de par le duc de Berry sçurent ces nouvelles. Si furent tout ébahis et émerveillés, et n'en savoient que supposer. Messire Pierre Mespin s'avisa et dit : « Sire de Nantouillet, je fais doute que Betisac ne soit trahi. Et peut-être secrètement on est allé à lui en prison et lui a-t-on informé de ce dire, et lui a-t-on donné à entendre que si il tient cette erreur, qui est horrible et vilaine, l'Église le calengera, et sera envoyé en Avignon et là délivré du pape. Ha du fol! il est deçu, car jà oyez-vous dire que le roi veut qu'il soit ars et pendu. Allons, allons tantôt devers lui en prison, et parlons à lui et le réformons en autre état, car il est esvoyé et mal conseillé. »

Les deux chevaliers incontinent se départirent de leur hôtel, et vinrent devers la prison du roi, et requirent au geolier que ils pussent parler à Betisac. Le geolier se excusa et dit : « Messeigneurs, il m'est enjoint et commandé, et aussi à ces quatre sergens d'armes qui ci sont envoyés et commis, de par le roi, sur la tête, que nul ne parle à lui. Le commandement du roi ne oserions-nous briser. » Les chevaliers connurent tantôt que ils travailloient en vain et que Betisac avoit fait, et que mourir le convenoit, tant avoit-on tournoyé. Si retournèrent à leur hôtel et comptèrent, payèrent, montèrent et puis s'en retournèrent devers le duc de Berry.

La conclusion de Betisac fut telle que, quand ce vint à lendemain sur le point de dix heures, on le trait hors de la prison du roi, et fut amené au palais de l'évêque; et là étoient les juges et les officiaux de par l'évêque et tous ceux de la cour. Le bailly de Beziers qui l'avoit tenu en prison dit ainsi aux gens de l'évêque : « Véez-ci Betisac lequel nous vous rendons pour bougre et hérétique [1], et errant contre la foi, et si il ne fût clerc nous eussions fait de lui ce que ses œuvres demandent. » L'official demanda à Betisac si il étoit tel que on leur rendoit, et que, oyant le peuple, il le voulsist dire et confesser. Betisac, qui cuida moult bien dire, et échapper parmi sa confession, répondit et dit : « Oui. » On lui demanda par trois fois, et par trois fois le connut tout haut, oyant le peuple. Or regardez si il étoit bien deçu et enchanté, car s'il eût toujours teuu sa parole et ce pourquoi il étoit pris et arrêté, il ne eût eu nul mal, mais l'eût-on délivré; car le duc de Berry avouoit tous ses faits, tant que des assises, aides et extorsions lesquelles il avoit à son commandement mises et assises en Languedoc; mais on peut supposer que fortune lui joua de son tour, et quand il cuida être le plus assuré sur sa roue, elle le retourna jus en la boue ainsi que elle en a fait tels cent mille depuis que le monde fut premièrement édifié et estauré. Betisac fut de la main du juge official rendu et remis en la main du bailly de Beziers qui gouvernoit pour le roi le temporel, lequel bailly, sans nul délai, le fit amener en la place devant le palais; et fut si hâté Betisac qu'il n'eut pas loisir de lui répondre et desdire, car quand il vit en la place le feu et il se trouva en la main du bourreau, il fut tout ébahi; et vit bien qu'il étoit deçu et trahi. Si requit en criant tout haut à être ouï, mais on n'en fit compte; et lui fut dit : « Betisac, il est ordonné; il vous faut mourir. Vos males œuvres vous amènent à male fin. » Il fut hâté, le feu étoit prêt. On avoit en la place fait lever unes fourches, et dessous ces fourches une estache et une grand'chaîne de fer, et au bout des fourches avoit une chaîne et un collier de fer. On ouvrit par une charnière le dit collier et lui fut mis au haterel, et puis reclos et tiré contre mont afin qu'il durât plus longuement. On l'enveloppa de cette chaîne autour de l'attache afin qu'il tînt plus roide. Il crioit et disoit : « Duc de Berry, on me fait mourir sans raison; on me fait tort. » Sitôt qu'il fut lié à l'estache, on appuya autour grand'foison de bourrées et de fagots secs et on bouta le feu dedans. Tantôt les fagots s'allumèrent. Ainsi fut Betisac pendu et ars, et le pouvoit le roi de France voir de sa chambre si il vouloit.

[1] On appelait ainsi ceux qu'on accusait de professer le manichéisme. Cette doctrine avait passé de Grèce en Bulgarie et de là s'était répandue en Europe : c'est ainsi que le nom de Boulgres et Bulgares fut donné à ceux que l'église de Rome appelait hérésiarques. Les Albigeois avaient été, dans le siècle précédent, désignés par ce nom.

[1] Les manuscrits disent tantôt *hérite* et tantôt *hérétique*.

A cette povre fin vint Betisac. Ainsi fut le peuple vengé de lui, car au voir dire il leur avoit fait moult d'extorsions et de grands dommages depuis qu'il eut en gouvernement les marches de Languedoc.

CHAPITRE VIII.

Comment, le roi de France, lui étant à Toulouse, manda le comte de Foix, et comment le dit comte y vint; et comme grandement; et comment il fit hommage au roi de France de la comté de Foix.

Après celle crueuse justice, le roi de France ne séjourna pas longuement à Beziers, mais s'en départit avec tout son arroy et prit le chemin de Carcassonne. Et toujours depuis Avignon avoit chevauché; et chevauchoit encore son maréchal messire Louis de Sancerre. Tant chevaucha le roi par ses journées en visitant le pays, car il n'alloit pas les droits chemins, que il fut à Cabestain et à Narbonne, à Lymous, et à Mont-Royal, et à Fougans; et de là retourna à Carcassonne et s'y tint quatre jours; et puis s'en partit et passa Ville-Franche, Avignolet et Montgiscard, et vint à Toulouse. Les bourgeois de Toulouse, qui grandement le désiroient à voir et à avoir de-lez eux, le recueillirent liement, et issirent tous hors de la ville vêtus d'une parure; et fut à grand'solemnité amené et convoyé au châtel de Toulouse qui est grand, beau et fort, et siéd sur un détroit à l'entrée de Toulouse. Ceux de Toulouse, qui est cité riche et notable, firent au roi à sa bien-venue plusieurs beaux présens, et tant que le roi s'en contenta grandement. Quand le roi eut là été et séjourné trois jours et il se fut rafreschi, fut dit et conseillé que il manderoit le comte de Foix, lequel étoit issu de Béarn et venu en la comté de Foix, et se tenoit en une ville que on dit Massères à quatorze lieues près de la cité de Toulouse, car de l'état et de l'ordonnance du roi il étoit tout informé. Si furent ordonnés pour l'aller quérir le maréchal de France et le sire de la Rivière, lesquels partirent un mercredi après boire, et vinrent gésir à une ville assez bonne en Toulousain, que on dit Lille-Jourdain, et à lendemain, à heure de dîner, ils vinrent à Massères. Le comte de Foix qui bien savoit leur venue les recueillit doucement et liement pour l'amour du roi; et aussi il les connoissoit assez, car autrefois les avoit-il vus. Messire Louis de Sancerre porta la parole et dit: « Monseigneur de Foix, notre très cher sire le roi de France vous mande par nous que vous le veuilliez venir voir à Toulouse, ou il se travaillera tant qu'il vous viendra voir en votre pays et moult vous désire à voir. » Le comte de Foix répondit: « Messire Louis, je ne veuil pas que le roi de France ait ce travail pour moi; mieux appartient que je l'aie pour lui. Si lui direz ainsi de par moi, s'il vous plaît, que je serai là à Toulouse, dedans quatre jours. » — « C'est bien, répondirent les chevaliers; nous retournerons et lui dirons ces nouvelles de par vous. » — « Voire, dit-il, hardiment; mais vous demeurerez meshuy de-lez moi; et vous tiendrai tous aises, car je vous vois volontiers; et de matin vous vous mettrez au retour. »

Les chevaliers obéirent et demeurèrent de-lez le comte de Foix ce jour et la nuit, car moult y étoient à plaisance; et devisa à eux de plusieurs choses, car il étoit sage et bien enlangagé et de beau parler, et trop bien savoit attraire en parlant à un homme quel qu'il fût, selon son état, tout ce qu'il avoit dedans le cœur.

Ils prirent congé au comte de aller coucher pour retourner à lendemain, et le comte à eux. Au bon matinet ils partirent et chevauchèrent tant, que ce jour, il m'est avis, ils retournèrent à Toulouse, et trouvèrent le roi jouant aux échecs à son oncle le duc de Bourbon. Il leur demanda tout haut: « Or avant, des nouvelles! Que dit ce comte de Foix? voudra-t-il venir? » — « Oyl, sire, répondit le sire de la Rivière; il a très grand'affection de vous voir, et sera ci devers vous dedans quatre jours. » — « Or bien, dit le roi, nous le verrons volontiers. »

Les deux chevaliers se départirent du roi et le laissèrent jouant; et allèrent souper et eux aiser, car ils avoient chevauché une grand'journée. Le comte de Foix, qui demeuré étoit à Massères, ne mit pas en oubli le voyage que il devoit faire, mais se pourvéy très grandement; et étoit jà tout pourvu, car bien savoit la venue du roi; et envoya devant à Toulouse faire ses pourvéances grandes et grosses, ainsi comme à lui appartenoit; et avoit mandé chevaliers et écuyers de Béarn plus de deux cents pour lui servir et accompagner en ce voyage.

Au jour que le comte de Foix avoit mis et assigné, il entra en la cité de Toulouse à plus de six cents chevaux, bien accompagné de chevaliers et d'écuyers, et tous à sa délivrance; et étoient de-lez lui le vicomte de Bruniquiel et

messire Jean son frère, messire Roger d'Espaigne son cousin, le sire de Corasse, le sire de Valencin, le sire de Quer, le sire de Barege, messire Espaing de Lyon, le sire de Compane, le sire de Lane, le sire de Besach, le sire de Perle, messire Pierre de Cabestain, messire Nouvaut de Novalles, messire Richard de la Motte, messire Arnault de Sainte-Basile et plusieurs autres, messire Pierre de Béarn et messire Ernoult ses deux frères bâtards, et ses deux fils bâtards que il aimoit très grandement, messire Yvain de Foix et messire Gratien de Foix. Et avoit intention le comte de Foix de ahériter ses deux fils de la greigneur partie de la terre de Béarn, de laquelle terre il pouvoit bien faire sa volonté, car il la tenoit lige et franche, sans relever de nul homme fors de Dieu. Et descendit le dit comte aux Prédicateurs, et fut là logé son corps; et son tinel et ses gens se logèrent au plus près de lui qu'ils purent.

Vous devez savoir que les bourgeois de Toulouse lui firent grand'fête; et moult l'aimoient, car toujours il leur avoit été bon voisin, courtois et traitable; ni oncques ne souffrit que nul de sa terre ne leur fît guerre ni violence, et pourtant l'aimoient-ils mieux : et lui firent les bourgeois de Toulouse à sa bien venue grands présents de bons vins et d'autres choses, tant que moult s'en contenta.

Il entra en la cité de Toulouse ainsi que à basses vêpres. Si se tint tout le jour et toute la nuit en son hôtel. A lendemain, à dix heures, il monta à cheval; et montèrent de ses gens ceux qui ordonnés étoient d'aller avecques lui devers le roi; et furent plus de deux cents chevaux tous hommes d'honneur; et s'en vint en cel état tout au long parmi les rues jusques au châtel de Toulouse où le roi étoit logé; et descendit en la place, dedans la première porte du châtel. Varlets prirent et tinrent les chevaux. Le comte et ses gens montèrent les degrés de la salle. Le roi de France étoit issu de ses chambres et venu en la salle, et là attendoit le comte que moult désiroit à voir, pour les grands vaillances de lui et pour sa bonne renommée.

Le comte de Foix qui étoit beau prince, de belle forme et de belle taille, à nud chef, uns cheveux tous épars, car oncques ne portoit chaperon, entra en la salle; et lors qu'il vit les seigneurs de France, son frère et son oncle, pour honorer le roi et non autrui, il s'agenouilla tout bas d'un genouil et puis se leva et passa avant, et secondement il s'agenouilla encore et puis se leva et passa avant, et à la tierce fois il s'agenouilla moult près du roi. Le roi le prit par la main et l'embrassa, et le leva sus et lui dit : « Comte de Foix, beau cousin, vous nous êtes le bien venu. Votre vue et venue nous réjouit grandement. » — « Monseigneur, répondit le comte de Foix, grands mercis, quand tant vous en plaît à dire. » Là eurent parlement ensemble le roi et le comte, lesquelles paroles je ne pus pas toutes ouïr ni savoir; et puis fut l'heure du dîner. On donna l'eau, on lava et puis on s'assit. A cette table fut le premier chef l'archevêque de Toulouse, puis le roi, et puis son oncle le duc de Bourbon, et puis le comte de Foix, et puis messire Jean de Bourbon, comte de la Marche et de Vendôme; à cette table n'en y eut plus. A la seconde table fit-on seoir messire Charles de la Breth, le comte de Harecourt, messire Philippe de Bar et quatre des chevaliers du comte de Foix. A l'autre table se assirent le maréchal de Sancerre, messire Roger d'Espaigne et huit des chevaliers du comte de Foix. Si fut ce dîner grand, bel et bien étoffé de toutes choses. Et quand on eut dîné on leva les tables; et après grâces rendues, on prit autres ébattemens; et furent le roi et les seigneurs en estant sur leurs pieds, en chambre de parement, près de deux heures, en oyant menestrels du bas métier, car le comte de Foix s'y délittoit grandement. Après tout ce, on apporta vin et épices; et servit du drageoir, devant le roi de France tant seulement, le comte de Harecourt; et messire Girard de la Pierre le duc de Bourbon, et messire Nouvaut de Novalles le comte de Foix.

Après tous ces états, sur le point de quatre heures après nonne, le comte de Foix prit congé au roi. Le roi lui donna, et aussi firent le duc de Bourbon et les autres seigneurs. Il issit hors de la salle et vint en la cour; et trouva ses chevaux tout prêts et ses gens appareillés qui l'attendoient. Si monta ledit comte, et montèrent tous ceux qui accompagner le devoient ou vouloient; et s'en retourna arrière en son hôtel; et se contenta grandement de la bonne chère et recueillette que le roi de France lui avoit faite, et, lui retourné en son hôtel, il s'en loua moult à ses chevaliers.

Entre le roi de France et le comte Gaston de Foix, eux étant et séjournant en la cité de Toulouse, il y eut plusieurs traités et appointements d'amour; et grand'peine y rendit le maréchal de France et le sire de la Rivière, pourtant que ils véoient que le roi s'y inclinoit et que volontiers il véoit le comte de Foix. Et devant ce, il leur avoit bien ouï recorder plusieurs grands vaillances et largesses du comte de Foix. Et aussi son oncle le duc de Bourbon le témoignoit. Le comte de Foix donna un jour à dîner au duc de Touraine, au duc de Bourbon, au comte de la Marche et à tous les seigneurs de France; et fut ce dîner outre mesure grand et bel; et grand'foison y eut de mets et d'entremets, et séants à table plus de deux cents chevaliers; et servoient les chevaliers du comte de Foix. Et sur le point que les tables furent levées, le roi de France, qui avoit dîné au châtel de Toulouse, et messire Charles de la Breth, et messire Philippe de Bar, et ses deux cousins germains, ne se put tenir qu'il ne vînt voir la compagnie, et vint à l'hôtel de Foix lui douzième tant seulement. Le comte de Foix, de la venue du roi, pour ce que tant s'étoit humilié que de venir jusques à lui, fut trop grandement réjoui; et aussi fut toute la compagnie. Si y eut plusieurs ébattements; et s'éprouvoient ces Gascons et ces François à la lutte l'un à l'autre, ou à jeter la pierre, ou au traire la darde au plus loin et au plus haut; et là furent jusques à la nuit que le roi et les seigneurs s'en retournèrent. Le comte de Foix donna ce jour aux chevaliers et écuyers du roi et du duc de Toulouse, et du duc de Bourbon, plus de soixante, que coursiers, que palefrois, que mulets, tous amblans, ensellés et apprêtés de tous points, ainsi comme à eux appartenoit; et donna aux menestrels du roi et du duc de Touraine, et du duc de Bourbon, deux cents couronnes d'or, et aux hérauts deux cents couronnes d'or. Aussi tous se louoient des largesses au comte de Foix. Au quatrième jour après vint le comte de Foix au palais du roi, bien accompagné de barons et chevaliers de Béarn et de Foix, pour voir le roi et pour faire ce qu'il appartenoit et dont il étoit requis, c'est à entendre hommage de la comté de Foix et des appendances, réservé la terre de Béarn. Et vous dis que en devant avoit eu grands traités entre le roi et le comte de Foix, par les moyens du conseil du roi, du seigneur de la Rivière et de messire Jean le Mercier, et de l'évêque de Noyon qui là étoit venu nouvellement d'Avignon; mais les traités furent moult secrets. On disoit ainsi : que le comte de Foix requéroit au roi, que son fils messire Yvain de Foix fût après son décès héritier de toute la comté de Foix, parmi cent mille francs que le comte donnoit et ordonnoit au roi de France au jour de son trépas; et messire Gratien son frère devoit tenir en Béarn la terre d'Aire, une bonne cité, et du Mont de Marsan : et toutes les terres acquises que le comte de Foix, tenoit, et la terre de Béarn, devoient retourner à l'héritier, le vicomte de Castelbon. Ces assignations étoient en débat et en différend entre le comte, et les barons, et les chevaliers de son pays; et disoient ainsi les plusieurs; que ce ne se pouvoit bonnement faire sans tout le général conseil de Béarn et de Foix. Et pour cause de moyen, l'hommage fait de la comté de Foix au roi de France, le roi de France dit ainsi, par le conseil que il eut, au comte de Foix et aux barons de Foix : « Je tiens en ma main l'hommage de la terre de Foix; et s'il avenoit que de notre temps la terre vaque par la mort et succession de notre cousin le comte de Foix, nous en déterminerons adonc si à point, et par si bon conseil que nous aurons, que Yvain de Foix et tous les hommes de Foix s'en contenteront. » Cette parole suffit bien au comte de Foix, et aux barons et chevaliers de Foix qui là étoient.

Ces ordonnances faites, écrites et scellées, le comte de Foix prit congé au roi de France et à son frère de Touraine et aux hauts seigneurs qui là étoient. Il lui donnèrent; mais ce jour il dîna avecques le roi et puis retourna à son hôtel. A lendemain, après boire, il se départit de Toulouse et laissa ses fourriers derrière pour compter et payer partout; et passa aux ponts à Toulouse le dit comte, la rivière de Gironde; et retourna en son pays par le Mont de Marsan, et s'en revint à Ortais, et là donna congé à toutes ses gens qui accompagné l'avoient, et ne retint lez lui fors ceux qui lui besognoient.

Il me fut dit, et je le crois assez, que la venue du roi de France venant en la Languedoc et à Toulouse que vous avez ouï, coûta au comte de Foix plus de soixante mille francs; et quel coutage qu'il y eut, le comte de Foix, qui fut large et courtois, les paya volontiers.

CHAPITRE IX.

De l'attine qui fut faite entre le roi et le duc de Touraine son frère pour plutôt venir de Montpellier à Paris, chacun un seul chevalier en sa compagnie.

Le roi de France étant à Toulouse, il m'est avis que il ordonna et entendit à ses besognes très grandement; et remua sénéchaux et officiers plusieurs; et réforma le pays en bon état tant que tous s'en contentèrent; et ordonna un jour, présent son frère et le duc de Bourbon son oncle, et les seigneurs de France et de Gascogne dont il y avoit grand'foison, et le fit afin que mémoire perpétuelle fût de lui; et donna à son cousin-germain, messire Charles de la Breth, par cause de augmentation, deux quartiers des armes de fleurs de lis de France, car au devant les seigneurs de la Breth portoient et ont porté toujours en armoirie de gueules tout plain sans nulle brisure. Or sont-ils maintenant écartelés de France et de la Breth, laquelle chose le sire de la Breth tint à riche et à grand le don. Et ce jour que le roi ordonna et renouvela l'armoierie de la Breth à Toulouse, fit le sire de la Breth un dîner qui coûta plus de mille francs; et donna aux hérauts qui là étoient pour ce jour, et aux menestrels, deux cents francs, et fit crier largesses sur lui grandement.

Assez tôt après fut ordonné que le roi se départiroit de Toulouse et se mettroit au retour pour venir en France. Si se ordonnèrent sur cel état toutes ses gens; et prirent congé au roi, quand ils sçurent son département, l'archevêque de Toulouse, les bourgeois, les dames et les damoiselles. Le roi leur donna le congé à tous et à toutes moult doucement. Or se départit de Toulouse après boire, et vint ce jour gésir à Châtel-Neuf-d'Aurry[1], et puis de là toujours en avant; et exploita tant par ses journées qu'il vint à Montpellier où il fut reçu à joie. Et là se tint trois jours pour soi rafreschir, car la ville de Montpellier, les dames et les damoiselles lui plaisoient grandement bien; si avoit-il grand désir de retourner à Paris et de voir la roine. Or advint un jour, lui étant à Montpellier, que en genglant à son frère de Touraine, il dit : « Beau-frère, je voudrois que moi et vous fussions ores à Paris, et notre état fût ici hardiment, si comme il est, car j'ai grand désir que je voie la roine, et vous belle-sœur de Touraine. » Répondit le duc, et dit : « Monseigneur, nous n'y serons pas. Pour nous y souhaiter il y a un trop long chemin d'ici. » Répondit le roi : « Vous dites vérité; si m'est-il avis que je y serois bientôt au fort si je voulois. » — « Voire à force et exploit de chevaux, dit le duc de Touraine, et non autrement. Pareillement aussi serois-je, mais cheval m'y porteroit. » — « Avant, dit le roi, lequel y sera plus tôt de moi ou vous? faisons-y gageure. » — « Je le vueil, » dit le duc qui volontiers se mettoit en peine pour gagner l'argent du roi. Abatie fut là prise entre le roi et le duc, pour cinq mille francs à gagner sur celui qui dernier seroit venu à Paris, et à partir à lendemain et tout d'une heure; et ne pouvoient mener que un varlet chacun avec lui, ou un chevalier pour un varlet, on le doit entendre ainsi. Nul ne brisa ni contredit à la gageure; ils se mirent au chemin, ainsi que ordonné fut. Le sire de Garencières étoit de-lez le roi. Plus n'eut-il de compagnie. Le sire de la Vieuville étoit avec le duc de Touraine. Or chevauchèrent ces quatre, qui étoient jeunes et de grand'volonté, nuit et jour, ou ils se faisoient charier, quand ils vouloient reposer, si il leur plaisoit. Et devez savoir que ils remuèrent plusieurs chevaux.

Le duc de Bourbon retourna par le Puy en Auvergne en son pays, et alla voir son grand-père sur son chemin, le comte Dauphin d'Auvergne et la comtesse dauphine et leurs enfans, dont ils avoient jusques à huit, que fils et filles, tous frères et sœurs à la duchesse de Bourbon sa femme; mais c'étoit d'un remariage.

Or cheminèrent le roi de France et son frère le duc de Touraine à grand exploit; et se mettoient chacun en grand'peine pour gagner l'argent et les florins l'un de l'autre. Considérez la peine que ces deux riches seigneurs, par jeunesse et par liberté de courage, entreprirent, car tous leurs états demeurèrent derrière. Le roi de France mit quatre jours et demi à venir en la cité de Paris, et le duc de Touraine n'en y mit que quatre et un tiers; de si près suivirent l'un l'autre. Et gagna le duc la gageure, par tant que le roi de France se reposa environ huit heures de nuit à Troyes en Champagne, et le dit duc se mit en un batel en Saine, et se fit mener et navier parmi la rivière de Saine jusques à

[1] Castel-Nau-d'Ari.

Melun-sur-Saine, et là monta à cheval tant que il vint à Paris; et s'en alla à Saint-Pol devers la roine et devers sa femme; et demanda nouvelles du roi; car encore ne savoit-il si il étoit venu ou non; et quand il eut sçu que point n'étoit venu, si fut tout réjoui, et dit à la roine de France : «Madame, vous en orrez tantôt nouvelles.» Il dit vérité, car le roi, depuis la venue de son frère de Touraine, ne séjourna point longuement. Et quand son frère vit le roi, il alla contre lui et lui dit: «Monseigneur, j'ai gagné la gageure, faites-moi payer.» — «C'est raison, répondit le roi, et vous le serez.» Là recordèrent-ils devant les dames tout leur chemin, et par où ils étoient venus, et comment, sur quatre jours et demi, ils étoient là arrivés de Montpellier, où bien a de Paris cent et cinquante lieues. Les dames tournèrent tout en revel et ébattement. Mais bien jugèrent que ils avoient eu grand'peine, fors tant que jeunesse de corps et de cœur leur avoit ce fait faire; et bien sachez que le duc de Touraine se fit payer en deniers comptans.

CHAPITRE X.

Du trépas du pape Urbain de Rome que on disoit antipape, et comment le pape Clément en escripsit au roi, à ses oncles et à l'université; et de l'élection du pape Boniface des cardinaux de Rome.

En ce temps trépassa à Rome le pape Urbain sixième [1], de laquelle mort les Romains furent moult courroucés, car moult l'avoient aimé [2]. Si fut enseveli en l'église de Saint-Pierre de Rome, et ses obsèques faits bien et révéremment; et puis se mirent les cardinaux en conclave pour faire un nouvel pape; et le firent avant que les nouvelles de la mort dudit Urbain pussent être sçues en Avignon [3]. Si en furent le pape d'Avignon et les cardinaux certifiés de la mort d'Urbain au neuvième jour. Or regardez si ce fut chose tôt sçue de Rome en Avignon. Et quand le pape Clément et les cardinaux en eurent la certification, ils se mirent ensemble au palais, et là parlementèrent et proposèrent plusieurs choses; et eurent entre eux très grandes espérances que le schisme de l'Église se concluroit et faudroit, et que elle retourneroit à vraie union, car trop longuement avoit duré l'erreur. Et pourpensoient que les cardinaux de Rome ne seroient pas bien d'accord de eux mettre en conclave, mais se viendroient rendre pour le mieux au pape d'Avignon. Et furent en celle liesse et espérance tant que autres nouvelles leur revinrent. Et signifièrent au roi de France et certifièrent la mort de cet Urbain, lequel ils appeloient antipape, et lui prièrent généralement et espécialement, pour mieux éclaircir leur besogne, que il voulsist écrire à ses cousins, premièrement au roi d'Allemagne et au roi de Honguerie, au comte de Vertus et au duc d'Austerice qui en celle erreur avoient tenu cel Urbain, que ils s'en voulsissent cesser, et mettre paix et attemprance en l'Église, et à eux montrer par ses lettres et par voies raisonnables que en notre foi ne doit avoir nulle variation, et si comme il n'est que un seul Dieu ès cieux, il ne peut ni doit être de droit que un seul Dieu en terre.

Pour ces jours que la connoissance de ces choses vint au roi de France, le duc de Bourgogne son oncle étoit à Paris de-lez lui, auquel Clément et les cardinaux escrivoient autant bien par une même substance. Si en parla le roi à son oncle, et s'en montra de ces nouvelles grandement réjoui, et dit : «Bel oncle, nous avions grand désir et imagination de aller à puissance de gens d'armes à Rome pour mettre Clément au saint siége de Rome et pour détruire tous incrédules, mais notre chemin est retardé et attempré grandement; car cet antipape est mort, selon que Clément et les cardinaux nous escripsent et certifient. Et supposons que ils ne feront point à Rome de conclave et d'élection, mais se détermineront cils qui là sont, et s'en viendront mettre en l'obéissance de Clément. Or sommes-nous priés de la partie d'Avignon, et pour la plus grande sûreté, que nous escripsons lettres de douceur à nos cousins le roi d'Allemagne et à son frère le roi de Honguerie, et au comte de Vertus et au duc d'Austerice. Quelle chose nous en conseillez-vous à faire?»

[1] Il mourut le 18 octobre 1389, après onze ans six mois et neuf jours de pontificat. On ne sait pas encore quel était le véritable pape, de lui ou de son concurrent Clément VII.

[2] Les Romains l'avaient fait élire pape parce qu'il était Romain, mais ils le détestèrent bientôt pour ses actes tyranniques.

[3] Boniface IX (Pierre Tomacelli, dit le cardinal de Naples) fut élu pape le 2 novembre 1389 par quatorze cardinaux, et couronné le 9 du même mois.

Le duc de Bourgogne répondit et dit : « Monseigneur, vraie chose est que Urbain est mort, mais nous ne savons encore rien de l'état des cardinaux qui se tiennent à Rome et des Romains, ni si cils cardinaux voudront tenir leur opinion. Forte chose est que ils le laissent, car les Romains sont seigneurs et maîtres d'eux. Et si comme par force ils vouldrent que l'archevêque de Bari fût créé pape, lequel ils ont tenu jusques en fin, secondement ils voudront de force que les cardinaux se mettent en conclave et créent entre eux pape à leur plaisance. Si n'avez que faire de travailler encore trop avant ni prier ceux qui en cel état feroient trop petit pour vous ; et bien l'ont montré jusques à ores. Cessez-vous tant que vous orrez autres nouvelles. Et pourroit advenir que les cardinaux de Rome seroient si mal d'accord que en différend l'un contre l'autre, ou ils se dissimuleroient contre les Romains et ne voudroient faire ni élire point pape autre que Clément ; et leur promettroient pour adoucir leur fureur et erreur que ils le feroient venir et retraire à Rome, laquelle chose Clément feroit moult volontiers, si l'ordondonnance et composition alloit jusques à là. Et si ce vous apparoît clairement, lors seroit-il heure d'escripre à tous les rois chrétiens et seigneurs qui tiennent votre opinion contraire, sur la meilleure forme que on pourroit, pour ôter le schisme de l'Église et remettre en une union, laquelle chose par raison se devroit faire. Or n'en sommes-nous pas assurés ; si nous en faut attendre l'aventure ; et ne demeurera point longuement que nous en orrons nouvelles. »

Quand le duc de Bourgogne eut parlé et remontré au roi de France et à son conseil ce que vous avez ouï, il n'y eut nul qui contredisist ni répliquât à sa parole, mais se tenoient et tinrent tous cois. Et par espécial la parole sembla au roi être véritable et raisonnable, et dit : « Bel oncle, nous vous crerons, c'est raison ; car plus clair y véez que nous tous ; et de l'affaire de l'Église nous n'en ferons rien sans votre ordonnance et conseil. » Et alors cessèrent à tant leurs paroles, et rentrèrent en autres besognes.

Vous devez savoir que grand'murmuration étoit entre les clercs de l'Université de ces nouvelles. Et cessoient de lire et d'étudier ; et n'avoient puissance ni affection de rien faire, pour le grand désir qui les inclinoit à savoir comment les cardinaux de Rome se maintiendroient, ou si ils feroient élection, ou si ils s'en cesseroient et se retourneroient au pape d'Avignon. Ils mettoient tout le fait en doute et s'en débattoient et arguoient entre eux. Bien savoient que Clément avoit rescript au roi, au duc de Touraine, au duc de Bourgogne et au conseil du roi sur l'état que ici dessus est devisé ; car aussi généralement et espécialement il en avoit écrit à l'Université, afin que ils y voulsissent adresser selon leur pouvoir et faire bonne diligence. Et en proposoient entre eux les clercs en parlant et en devisant plusieurs choses. Et disoient cils qui l'avancement de Clément vouloient : « Il est heure que le roi et nos seigneurs de France escripvent aux grands chefs de la chrétienté, tels que au roi d'Allemagne, au roi de Honguerie, au seigneur de Milan, au duc d'Austerice et à ceux qui tiennent notre opinion contraire, afin que ils se veuillent retourner et mettre en bon état, car c'est une chose qui moult y pourroit valoir et aider. » Et advint que par trois fois sur trois jours les plus notables clercs se mirent ensemble, et s'en vinrent à Saint-Pol sur l'état que pour parler au roi et à son conseil, et lui prier que il voulsist obvier à ce schisme et descendre à l'ordonnance du pape, qui leur avoit doucement rescript et humblement. Mais quand ils furent venus à Saint-Pol, ils ne furent de rien répondus, mais se dissimula-t-on trop fort à l'encontre d'eux, tant que mal s'en contentèrent ; et finablement ce les appaisa que on ouït sur briefs jours autres nouvelles ; car les cardinaux de Rome se mirent en conclave, et firent tantôt pape du cardinal de Naples, un vaillant clerc et prud'homme, et fut nommé Boniface.

Quand le roi de France et les seigneurs en furent certifiés, si furent tout pensifs ; et imaginoient bien que les choses se tailloient de demeurer un moult long-temps en cel état : « Or regardez, monseigneur, dit le duc de Bourgogne au roi de France, si vos escriptions eussent été bien perdues où on vouloit que vous en escripsiez. Il en est advenu tout ce que je proposois. » — « Bel oncle, dit le roi, vous dites voire. » Or furent grâces ouvertes à Rome de par ce Boniface, et signifié par toutes les provinces aux clercs qui de lui tenoient et obéissoient. Si se mirent cils qui grâces vouloient avoir au chemin pour aller à Rome ; et quand ils approchèrent

la marche d'Ancône et la Roumanie cheminoient en grand péril, car messire Bernard de la Salle, qui gardoit la frontière et faisoit guerre aux Romains de par le pape Clément, fit garder et guetter les clercs par passages et par chemins, et leur fit moult de maux, et en y eut beaucoup en cette saison d'occis et de perdus. Nous nous souffrirons pour le présent à parler de ces papes et proposerons autres besognes.

CHAPITRE XI.

De la rendation et prise du fort châtel de Mont-Ventadour en Limousin que souloit tenir Geoffroy Tête-Noire.

Vous savez comment Geoffroy Tête-Noire, qui capitaine avoit été un long temps du fort châtel de Mont-Ventadour en Limousin, régna, et comment vaillamment il le tint contre tout homme tant qu'il vesquit; et avoit en son vivant mis le pays à pactis plus de trente lieues autour de lui; et avez ouï comment il mourut et par quelle incidence; et comment au lit mortel il ordonna ses deux neveux Alain Roux et Pierre Roux à être capitaines du dit châtel de Mont-Ventadour après sa mort; et fit en la présence de lui, tous les compagnons qui là dedans se tenoient, jurer foi, loyauté, hommage, service et vraie obéissance aux deux capitaines dessus nommés. Après la mort de ce Geoffroy Tête-Noire, ses deux neveux régnèrent un temps grandement, et tinrent toujours le pays en guerre et en composition de pactis. Et pourtant que cil châtel de Mont-Ventadour est héritage au duc de Berry, car jà l'acquit-il par achat au comte de Montpensier, et en portoit son fils Jean de Berry le nom et le titre, il venoit et tournoit à déplaisance trop grandement au duc de Berry, mais amender ne le pouvoit. Si l'avoit-il fait assiéger par plusieurs fois par bastides, autrement non, et moult contraindre; mais ceux qui dedans étoient n'en faisoient compte; et issoient quand ils vouloient, et chevauchoient sur le pays; et ne vouloient cils Pierre et Alain Roux obéir ni tenir nulle trève que le roi de France et le roi d'Angleterre eussent ensemble. Et disoient qu'ils n'y étoient en rien tenus d'obéir; mais feroient guerre toutes fois et quantes fois que il leur plairoit, dont le pays d'Auvergne et de Limousin se tenoit à moult travaillé. Et pour y obvier et remédier, messire Guillaume le Boutillier, un gentil chevalier d'Auvergne, messire Jean Bonne-Lance et messire Louis d'Aubière, et plusieurs autres chevaliers et écuyers d'Auvergne et de Limousin, avoient mis les bastides d'environ Ventadour, et se tenoient là aux coûtages du pays et s'étoient tenus toute la saison. Or advint à ce temps, si comme je fus pour lors informé, que Alain et Pierre Roux jetèrent adonc leur visée que ils prendroient et attrapperoient messire Guillaume le Boutillier et messire Jean Bonne-Lance qui trop de contraires leur faisoient. Et vous dis que ce fut sur telle forme et telle ordonnance que ces deux frères imaginèrent entre eux: «Nous leur signifierons, ce dirent-ils, tout secrètement, que nous leur rendrons la forteresse pour une somme de florins que ils apporteront avecques eux, et que nous sommes tous tannés et lassés de là tenir, ni plus n'y voulons demeurer, et nous en voulons retourner en notre pays, ou là bon nous semblera: ils y entendront volontiers, car le duc de Berry le désire moult à ravoir; et ne le ferons pas en vendage une si grande somme de florins que on ne les trouve tantôt tout appareillés. Et quelle somme demanderons-nous? Dix mille francs tant seulement; c'est assez, car encore aurons-nous le corps des deux chevaliers, et par une belle embûche de gens d'armes que nous mettrons en une tour.» Or regardez la folle imagination que ces deux Bretons eurent de trahir ainsi ces deux chevaliers et d'avoir leur argent. Si mal leur en prit, ils n'en sont point à plaindre.

Sur l'état que ils devisèrent et proposèrent, ils boutèrent hors du châtel de Ventadour un de leurs varlets et lui dirent: «Va-t'en jusques aux bastides des François et te laisse prendre hardiment; mais requiers que tu sois mené jusques à messire Guillaume le Boutillier et à Bonne-Lance. Et auquel que tu viendras premièrement baille ces lettres de par nous, et en demande avoir réponse, car elle nous touche, et aussi fait-il à eux grandement.»

Le varlet dit que il feroit bien le message, qui n'y pensoit que tout bien; et se départit d'eux. Si chevaucha tant que il vint aux bastides des François. On vint au devant de lui quand on le vit approcher; et lui fut demandé quelle chose il quéroit ni demandoit. Il répondit qu'il vouloit parler à messire Guillaume le Boutillier ou à messire Jean Bonne-Lance. Il fut mené jus-

ques à eux, car tous les deux pour l'heure étoient ensemble. Quand il fut en leur présence, il les inclina et les traist à une part, et leur bailla la lettre et dit ainsi; que Alain et Pierre Roux la leur envoyent. De ces nouvelles furent-ils tous émerveillés, pourtant que les capitaines de Ventadour leur escripvoient; et prirent la lettre et l'ouvrirent et la lisirent; et étoit contenu dedans la lettre seulement que volontiers Alain Roux et Pierre Roux auroient parlement à eux et pour leur profit.

Quand ils ouïrent ces nouvelles, encore furent-ils plus émerveillés que devant, et se doutèrent de trahison; et toutes voies ils s'avisèrent l'un par l'autre que, pour savoir quelle chose ils vouloient, ils leur signifieroient que, si ils venoient au dehors du fort, ils les assureroient d'eux et des leurs tant que ils seroient rentrés dedans leur fort. Ce fut la réponse que le varlet rapporta arrière à ses maîtres. Si dirent Alain et Pierre Roux: «Nous pouvons-nous assurer sur tels paroles?» — «Oil, dirent-ils, tout considéré, puisque la foi et leur scellé y est. Ce sont loyaux chevaliers, et aussi nous leur parlerons de traité où ils entendront volontiers.»

Quand ce vint au lendemain à heure de tierce, ils firent ouvrir un guichet joignant à la porte et avaler une planche, et là s'appuyèrent aux chaînes, tant et si longuement que messire Guillaume le Boutillier et Bonne-Lance furent venus; et descendirent devant le pont jus de leurs chevaux, et firent leurs gens traire arrière, quand ils virent les capitaines qui étoient sur la planche au dehors du fort. Si dirent les deux Bretons de Ventadour: «Nous pouvons-nous assurer de passer outre pour avoir parlement à vous?» — «Oil, répondirent les chevaliers; et aussi de votre côté n'y a-t-il nulle trahison?» — «Nennil, répondirent les Bretons, car trèves sont. Or venez donc sûrement parler ici à nous.» Alain et Pierre Roux passèrent à ces mots outre la planche et vinrent où les autres étoient. Or furent-ils eux quatre. Les deux chevaliers leur demandèrent: «Quel traité et parlement voulez-vous avoir à nous? Êtes-vous en volonté de nous rendre le fort de Ventadour?» — «Oil, répondirent-ils, par une condition, que nous voulons avoir dix mille francs tant seulement pour les pourvéances, car nous sommes tannés de guerroyer, et nous voulons retraire en Bretagne ou autre part, là où mieux nous plaira.»

Les deux chevaliers, qui furent tout réjouis de ces paroles, répondirent et dirent: «Vous parlez de marchandise et nous y entendrons volontiers; mais tant que pour le présent nous n'avons point l'argent appareillé. Si le pourvoirons et ferons tant que nous l'aurons.» — «Quand vous l'aurez pourvu, répondirent cils de Ventadour, si le nous signifiez et nous tiendrons le marché; mais demenez cette chose sagement et secrètement, car si il étoit sçu entre les compagnons de Ventadour, ils nous prendroient à force et occiroient. Ainsi faudriez-vous à votre entente.» Répondit messire Guillaume le Boutillier: «Ne vous doutez. Nous demenerons la chose tellement que vous n'y aurez point de dommage.» A ces paroles ils se partirent et prirent congé les uns aux autres; et rentrèrent les Bretons au fort de Ventadour, et les chevaliers retournèrent à leurs logis.

Messire Guillaume le Boutillier et messire Jean Bonne-Lance, qui ne pensoient à cette ordonnance que tout bien pour eux, et ne cuidoient pas que les deux Bretons les voulsissent trahir ni decevoir pour avoir leurs corps ni leur argent, escripvirent tantôt unes lettres au mieux faites que ils purent et le mieux dictées, pour envoyer au duc de Berry, qui pour ces jours se tenoit à Riom en Auvergne; et prirent un gentil homme des leurs qui bien savoit parler, qui se nommoit Guyonnet de Saint-Vidal, et l'informèrent de tout le fait, et lui dirent que rien il n'oubliât à dire au duc de Berry. Et pensoient que de ces nouvelles il seroit moult réjoui, car fort désiroit, et avoit désiré grand temps, à ravoir le châtel de Mont-Ventadour. L'écuyer prit les lettres à l'ordonnance et parole des deux chevaliers et se départit des bastides, informé quelle chose il devoit dire et faire. Et tant chevaucha, traversant Limousin et Auvergne, qu'il vint à Riom; et là, ce m'est avis, trouva le duc de Berry. Il s'agenouilla devant lui, et lui bailla les lettres en recommandant les chevaliers à lui, ainsi que le sçut faire. Le duc prit les lettres, les ouvrit et lisit; et quand il eut bien entendu et conçu de quoi elles parloient, si fut grandement réjoui, et commanda à ses maîtres-d'hôtel que on pensât bien de lui. Il fut fait.

Le duc de Berry, assez tôt après ce que l'é-

cuyer fut venu et qu'il eut reçu les lettres, appela son conseil et ses trésoriers, et ceux que pour le temps il avoit de-lez lui, et leur dit : « Véez-cy grandes nouvelles. Nos chevaliers qui tiennent les bastides devant Ventadour nous ont escript que ils sont en certain traité envers Alain et Pierre Roux, lesquels veulent rendre le fort de Ventadour pour la somme de dix mille francs. Ce n'est pas grand'chose : il coûte et a coûté tous les ans au pays d'Auvergne et de Limousin, à eux tenir en guerre, soixante mille francs; nous voulons accepter ce marché, et nous en délivrons du prendre afin que point ne se repentent. Or sus, trésoriers, trouvez la somme de dix mille francs; nous les prêterons, c'est raison. Et quand nous serons en possession dudit châtel, nous en ferons en Limousin et sur les terres ou frontières où ils ont tenu leurs pactis une taille. Ils rendront largement au double. » — « Monseigneur, répondirent les trésoriers, nous sommes tout prêts; mais que vous nous donnez cinq ou six jours de pourvéance. » — « Vous l'avez, » dit le duc.

Sur cel état la chose fut arrêtée et conclue. Les trésoriers se pourvurent, et appareillèrent tout l'argent en couronnes d'or et en francs de France, et fut mise la finance en quatre petits sommiers. Ce propre jour que cils qui commis y étoient pour porter aux chevaliers dessus nommés devoient partir, et jà étoit tout ordonné pour mouvoir, vinrent à Riom devers le duc de Berry le Dauphin d'Auvergne et le sire de Revel, pour besogner d'aucunes choses, ainsi que on a à faire à la fois devers les seigneurs. Ils furent les bienvenus du duc; et il qui étoit tout réjoui de ce que il pouvoit, ce lui sembloit, à si bon marché ravoir le châtel de Mont-Ventadour, ne s'en voult pas taire aux seigneurs dessus nommés, et leur montra les lettres de messire Guillaume le Boutillier et de messire Jean Bonne-Lance. Quand ils l'eurent ouï, ils pensèrent sus un petit; et le duc qui les vit penser leur demanda : « A quoi pensez-vous? Y véez-vous point de soupçon? Dites-le-moi avant que l'argent voise plus avant. » — « Monseigneur, répondit le comte Dauphin, vous savez comment le comte d'Armignac et moi sommes ordonnés, et avons été un grand temps, de par le pays d'Auvergne, de Caoursin, de Rouergue et de Limousin, à racheter et à retraire à nous les forts et garnisons contraires et ennemis aux sénéchaussées dessus dites, et en avons eu plusieurs traités; et oncques, pour chose que nous pussions faire, nous ne pûmes amener à traité ceux de Ventadour qu'ils voulsissent rendre ni vendre leur fort, par quelconque voie ni manière que ce fût; ni à peine, quand nous envoyions devers eux, ils nous daignoient répondre; et si savons véritablement que, si ils font ce traité dont vous nous avez parlé, ce ne sera que par deffaute de vivres, car, si nulles pourvéances n'entroient dedans huit ans au fort de Ventadour, si en ont-ils assez; et pour ce nous nous émerveillons à présent qui les meut à ce faire; et faisons doute que il n'y ait trahison, car gens d'armes enclos en forteresses qui ont poursuivi routes sont trop imaginatifs; et quand leur imagination s'incline sur le mal, ils y savent trop bien adresser. Si que, monseigneur, ayez avis sur ce. » — « En nom Dieu! dit le duc de Berry, vous ne dites pas grand'merveille, et si avez bien parlé quand vous m'avez avisé de ce propos. Si y pourvoirons mieux que devant. »

Le duc de Berry appela un de ses chevaliers, qui se nommoit messire Pierre Mespin, et lui dit : « Vous en irez avec la finance aux bastides de Ventadour. Vous là venu, vous direz de par nous à nos chevaliers Guillaume le Boutillier et Bonne-Lance, que de ce traité dont ils nous ont écrit ils usent sagement, et qu'ils ne se confient pas trop sur ces Bretons de Ventadour, car nous avons de côté ouï nouvelles que ils ne savent pas. Pour ce ils soient avisés de tous points. » Le chevalier répondit : « A la bonne heure. » Il s'ordonna tantôt et fut prêt, et se départit de Riom avecques la finance. Si chevauchèrent tant, il et sa route, qu'ils vinrent aux bastides et aux logis de leurs gens et trouvèrent les compagnons qui les recueillirent liement. Les sommiers furent déchargés et mis en sauf lieu. Messire Pierre Mespin, quand il et les deux chevaliers eurent parlé un petit ensemble, ouvrit le message dont il étoit chargé et dit ainsi : « Vous, messire Guillaume, et vous, messire Jean, monseigneur de Berry vous mande par moi que de ce traité que vous avez à ceux de Ventadour vous ouvrez sagement, par quoi vous ne perdez vos corps et la finance que monseigneur vous envoie. Et me dit ainsi, que il a ouï nouvelle à senestre qui pas ne lui plai-

sent, et pour tant veut-il que vous en soyez au-dessus et avisés, car il se doute de trahison. Par trop de fois les pays d'Auvergne et de Limousin eussent donné au rachat de Ventadour soixante mille francs, et ils l'offrent à présent pour dix mille, c'est qui met monseigneur et son conseil en soupçon. »

Les deux chevaliers de cette parole furent tout pensifs, et répondirent en disant : « Double sens vaut trop mieux que un seul. Vous dites bien ; et grands mercis de ce que vous nous avisez. Vous demeurerez ici de-lez nous, et nous aiderez à conseiller ; c'est bien raison : dedans deux jours vous verrez, et nous le verrons aussi, comment les besognes voudront porter. »

Messire Pierre Mespin répondit que il demeureroit volontiers, et demeura. Assez tôt après, les deux chevaliers dessus nommés envoyèrent un de leurs varlets au châtel de Ventadour, car trêves étoient, en signifiant aux capitaines Alain et Pierre Roux que les dix mille francs étoient tous prêts, et que ils tinssent leur convenant, ainsi que promis l'avoient. Ils répondirent que si feroient-ils, ni jà au contraire n'en iroient, et que quand ils voudroient qu'ils vinssent, ils leur nonceroient et signifieroient.

Alain et Pierre Roux qui à nul bien ne pensoient, si comme il fut sçu et prouvé sur eux, avoient jà leur fait tout bâti et ordonné pour prendre messire Guillaume le Boutillier et messire Jean Bonne-Lance; et avoient jeté leur visée ainsi. A l'entrée du châtel de Ventadour par dedans, a une grosse tour qui est maîtresse et souveraine de la porte du châtel, ni sans cette tour on ne peut être seigneur du châtel, et tenoient toujours ceux du fort, pour les aventures, cette tour garnie de pourvéances et d'artillerie, afin que si surpris eussent été, leur retrait fût en la tour. Les deux Bretons, qui n'entendoient que à malice, pourvéirent cette tour de trente compagnons bien armés et adoubés [1], afin que, quand les François seroient dedans le châtel et ils cuideroient être tous maîtres et seigneurs du fort et assurés, sur le tard ces trente sourderoient hors et les prendroient et occiroient à volonté.

Tout ce ordonné, ils envoyèrent dire à messire Guillaume le Boutillier et à messire Jean Bonne-Lance que ils vinssent sûrement, et apportassent avecques eux l'argent que apporter devoient, et on leur ouvriroit le fort. Les chevaliers François de ces nouvelles furent tout réveillés, et répondirent au varlet qui là étoit venu, et dirent : « Retourne vers tes maîtres, et leur dis de par nous que demain au matin nous irons celle part. » Le varlet partit et retourna arrière. Les chevaliers demeurèrent et eurent conseil et avis ensemble plus grand et plus fort que ils n'avoient eu au devant, pour cause des nouvelles que messire Pierre Mespin leur avoit apportées de par le duc de Berry. Ordonné fut, conclu et conseillé entre eux, que ils mettroient leurs gens en embûche assez près du châtel, et eux premiers iroient armés à la couverte et enverroient trente hommes des leurs, lesquels seroient aussi couvertement armés ; et eux venus et entrés dedans le fort de Ventadour, ils regarderoient bien parfaitement l'ordonnance et le convenant du fort ; et si nulle doute ni soupçon y pouvoient être ni naître, et si rien véoient que en doute les mît, ils sonneroient un cor et saisiroient le pont. Et le son de ce cor ouï, l'embûche saudroit avant à pointe d'éperons, et descendroient devant la porte et s'en saisiroient, et du châtel aussi.

Tout en telle manière comme ils ordonnèrent ils le firent. A lendemain ils furent tous pourvus et chevauchèrent devant ; et mirent en embûche bien largement six vingt lances ; et eux trentièmes, armés à la couverte, vinrent à Ventadour et menèrent messire Pierre Mespin avecques eux pour avoir plus de conseil, et n'oublièrent pas la finance, mais étoit en quatre pannerets moult faiticement sur deux forts chevaux de sommiers. Ils trouvèrent Alain et Pierre Roux à la barrière, lesquels l'ouvrirent toute arrière à l'encontre d'eux : ils passèrent outre. Quand ils furent outre et dedans la porte, Alain Roux et son frère la vouldrent reclorre, mais les chevaliers de France leur dirent : « Souffrez-vous marchandise léale ou non ? Vous savez que vous nous devez rendre le châtel, parmi dix mille francs payant, ils sont tous prêts. Vous le véez devant vous sur ces sommiers ; si nous tenez loyauté et nous le vous tiendrons aussi. » A ces paroles ne sçurent que répondre Alain Roux ni Pierre Roux, et pour mettre les Fran-

[1] Revêtus de toutes les armures défensives et offensives des chevaliers.

çois hors de toutes suspicions, ils répondirent : « Vous parlez bien et nous le ferons ainsi que vous voudrez. » Ils passèrent outre, et demeura la barrière ouverte, car si elle eût été close, ceux de l'embûche n'y fussent jamais venus à temps selon le tour de fausseté dont les Bretons leur vouloient jouer, et pour ce l'auroient les penseurs si n'étoient les contrepenseurs.

Tous entrèrent en la porte, François et Bretons. Alain Roux et Pierre Roux vinrent refermer la porte, mais les François dirent à Alain : « Laissez la porte ouverte : nous la voulons avoir ouverte, et c'est raison. Nous sommes tout prêts de vous livrer l'argent, si comme ordonnance et convenance porte. » — « Or çà, répondirent les Bretons; mettez donc l'argent avant. » — « Volontiers, répondirent-ils. » Là étendirent en-mi place les Bretons un drap de lit; et furent les florins tous épars sus. Entretant que Alain et Pierre Roux entendoient à regarder la finance en laquelle il y avoit un beau mont de florins, les trois chevaliers entendoient aussi à regarder le convenant et le demaine du châtel. Si dit messire Pierre Mespin à messire Guillaume le Boutillier : « Faites ouvrir celle tour avant que vous mettez votre argent outre, car il y pourroit là dedans avoir une embûche par quoi nous serions tous attrapés et perdrions notre corps et notre argent. » Aussi, à ces mots, messire Guillaume le Boutillier dit : « Alain, faites-nous ouvrir celle tour. Nous voulons que celle tour soit ouverte avant que nous vous délivrons ce ni quoi. » Alain répondit que non feroit et que les clefs en étoient perdues. Sitôt comme il eut dit ce mot, les chevaliers entrèrent en plus grand souspeçon que devant, et dirent ainsi : « Alain, il ne peut être que de la souveraine tour et garde de céans vous ayez les clefs perdues. Ouvrez-la-nous bellement ou nous la ferons ouvrir à force; car vous nous avez promis et juré à rendre et délivrer le châtel tout ainsi comme il est, sans fraude, mal-engin, barat ni cautèle, et vous devez avoir dix mille francs; vous les véez tous appareillés sur cette aubarde[1]. » Alain répondit, et dit encore ainsi : « Je ne l'ouvrirai pas ni ne ferai ouvrir, jusques à tant que j'aurai reçu les deniers et mis en sauf lieu et sûr; et quand je les aurai reçus je requerrai les clefs. » Répondirent les chevaliers : « Nous ne voulons pas tant attendre; et vous disons clairement, sur vos paroles nous n'espérons nul bien; et montrez que vous nous voulez decevoir et trahir. Si mettons la main à vous, et à vous aussi, Pierre Roux, de par le roi, notre souverain seigneur et monseigneur de Berry; et sera la tour ouverte incontinent, et dussions rompre l'huis à force; et seront tous lieux de céans serchés haut et bas pour voir et savoir que vous n'y ayez mis ni rescons[1] nulle embûche. Si nous trouvons dedans le châtel chose qui à trouver ne fasse, vous êtes perdus sans pardon ni rémission nulle, car raison le voudra. Et si nous trouvons le châtel en bon convenant, ainsi que en léale marchandise doit porter, nous vous tiendrons en votre marché bien et paisiblement, et vous ferons conduire en sauf lieu et sûr jusques ens ès portes d'Avignon, si il vous besogne. » Quand Alain et Pierre Roux entendirent ces paroles et ils se virent arrêtés, si furent tout ébahis, et devinrent ainsi que demi-morts; et se repentoient en courage trop fort de ce que si avant avoient parlé, car ils véoient bien que ils s'étoient deçus. Les François perçurent bien que ils étoient coupables de ce dont ils les soupçonnoient et que la chose n'étoit pas en bon état : si firent signe à un des leurs qui portoit le cor, que il le sonnât pour faire saillir avant l'embûche. Il le sonna. Ceux de l'embûche l'ouïrent. Si férirent tantôt chevaux des éperons et dirent : « Allons, allons à Ventadour, car on nous y demande; nos gens n'ont pas trouvé la chose en bon convenant pour Alain et Pierre Roux. Il y a quelque trahison. » Ceux de l'embûche furent tantôt venus au châtel, car ils n'étoient pas loin; la barrière étoit ouverte et la porte aussi, et bien gardée des François. Les Bretons du fort n'en furent pas maîtres. Si entrèrent dedans abandonnément, et trouvèrent leurs capitaines en-mi la cour, qui parloient aux Bretons.

Or furent plus ébahis assez que devant Alain et Pierre Roux, quand ils se virent ainsi environnés de leurs ennemis, et si se sentoient à trop forfaits. Ceux qui étoient enclos dedans la tour ne savoient rien de ce convenant, ni savoir, ni voir ne pouvoient, car la tour étoit trop épaisse. Les aucuns disoient : « J'ai ouï en la place grand

[1] Terrain planté d'aubiers.

[1] Caché.

son de murmuration; nous pourrions être tous attrapés, car François sont trop subtils. Nous cuidions prendre, mais nous serons pris. Alain s'est deçu et nous aussi; et ne pouvons de cy issir, si ce n'est par son congé.»

Sachez que ils voulsissent bien être autre part, et à bonne cause, car mauvais jour leur ajournera et à Alain et à Pierre Roux aussi. Car quand messire Guillaume le Boutillier et messire Jean Bonne-Lance se virent au-dessus du châtel, si parlèrent et firent leur fait plus hardiment, et les florins qui étoient épars sur le tapis ils remirent ens ès paniers, véant Alain et Pierre Roux qui étoient jà saisis des compagnons. Et dirent de rechef: «Alain, et vous Pierre, enseignez-nous les clefs de celle tour, car il nous faut entrer dedans et voir ce qui y est.» Cils, qui prolongeoient tant qu'ils pouvoient, disoient: «Commencez ailleurs et puis vous retournerez par ici.» Les chevaliers répondirent: «Alain, vous y mettez trop longuement, car nous voulons cy commencer; et si vous ne vous délivrez, nous vous occirons ici de bonnes dagues.» Les deux, qui ouïrent ces paroles, doutèrent la mort, car voirement on la fuit tant comme on peut, et au voir dire il vaulsist trop mieux, et plus honorable leur eût été que on les eût là occis que déportés, car depuis, par ce fait, ils moururent de mort honteuse, si comme vous orrez recorder incontinent en l'histoire. Encore, en ce detri, si avisa Alain Roux et trouva un autre art de pratique, assez subtil si rien lui eût valu, et dit: «Messire Guillaume, et vous messire Jean, il est bien vérité que là, dedans celle tour, a jusques à trente hommes armés, et les y avons mis, moi et mon frère; et les y avons fait entrer à grand'peine, car bien savions que jamais ils ne se fussent inclinés ni accordés à notre traité; et pour ce les avons-nous enfermés par devers nous pour être au-dessus d'eux, tant que vous eussiez la possession du fort; et les y lairons volontiers si vous le voulez; ce seront vos prisonniers; mais baillez-nous les deniers tous ou en partie, ainsi que faire le devez; si nous en laissez aller.»

Les chevaliers, quand ils ouïrent ces nouvelles, s'en contentèrent assez, et puis se ravisa messire Guillaume le Boutillier et dit: «Comment qu'il soit, avant que nous mettons l'argent jus ni plus hors des paniers, nous voulons avoir connoissance de toutes les clefs de céans, et nous montrerez les lieux où elles vont.» Alain vit bien et entendit que il ne pouvoit finer autrement; si les envoya quérir en une chambre où elles étoient. Quand elles furent apportées sur la place, on lui demanda: «Or nous enseignez comment ni où elles vont, ni que elles defferment.» Trop envis leur montroit Alain les clefs de la grosse tour, car sa destruction y gisoit. Toutes voies ils les eurent, et deffermèrent la tour, et trouvèrent tous les trente compagnons très bien armés qui dedans étoient mucés. Alain fut tout éhahi quand il vit que les chevaliers François se mirent en ordonnance devant l'huis, et leurs gens, et il ouït les paroles que messire Guillaume le Boutillier dit, qui furent telles que je vous dirai: «Entre vous qui là dedans avez été enclos, issez tout bellement et sans effroi, si vous ne voulez être tous morts. Nous vous prendrons à prisonniers, et n'aurez garde de mort si vous nous voulez dire vérité.» Quand ceux virent les François et ils entendirent que on leur vouloit faire celle grâce que pour être prisonniers, si mirent jus toutes leurs armures et s'en virent rendre à eux tout bellement, car défense ne leur valoit rien. Or furent pris ces trente hommes, mis à part, et examinés bien et loyaument. Ils connurent le fait et la trahison, en la présence de Alain et de Pierre Roux qui ne le pouvoient nier. Si dirent adoncques à eux les chevaliers de France: «Il nous déplaît grandement de ce que nous vous trouvons en celle deffaute. Nous ne vous en punirons pas, car la matière est trop grande; nous en lairons convenir monseigneur de Berry; et si il veut avoir pitié de vous, nous le voulons bien. Espoir l'en aura-t-il pour le grand plaisir que il aura de la prise de ce châtel, car c'étoit le châtel du monde que il convoitoit plus à r'avoir.» Encore fit celle parole à Alain Roux et à Pierre Roux, qui se véoient attrapés grand bien, pour la détriance. On les mit tous deux en une chambre, et bonnes gardes sur eux, et les autres aussi en tours et en chambres bien fermées, et puis fut le châtel visité haut et bas, et y trouvèrent les François assez de pourvéances. Toutes y laissèrent sans rien vider ni partir, fors que l'or, l'argent et les armures. Tout ce fut mis à butin, et en eut chacun sa part, et les prisonniers demeurèrent aux chevaliers.

En la forme et manière que je vous recorde fut le fort châtel de Ventadour repris des Fran-

çois en celle saison. Messire Guillaume le Boutillier y ordonna capitaine pour le garder un écuyer de Limousin, vaillant homme et sage, qui s'appeloit Pierre Madich, et avec lui bien trente lances de bonnes gens, et rançonnèrent ceux qui à rançonner faisoient. Et aux plusieurs forts et grands pillards François reniés ils firent trancher les têtes, ou pendre à un gibet que on fit tout neuf devant le fort. Quand ils eurent ordonné du lieu, les chevaliers se départirent et avisèrent qu'ils iroient à Riom devers le duc de Berry, et lui mèneroient Alain et Pierre Roux.

Nouvelles se espartirent partout que le fort châtel de Ventadour étoit repris. Les pays d'Auvergne et de Limousin et des marches voisines en furent grandement réjouis, car les ennemis du royaume de France l'avoient tenu plus de quinze ans, et en ce terme fait moult de dommages et de contraires au pays, et moult de gens appovri. Messire Guillaume le Boutillier trouva dedans le fort de Ventadour un jeune écuyer Breton moult bel enfant, que on nommoit le Monadich[1], et avoit été cousin à Geoffroy-Tête-Noire; et étoit nouvellement là venu pour apprendre les armes, et étoit issu hors d'une abbaye de Bretagne, car point ne vouloit être moine. Les compagnons François le vouloient prendre ou décoller avecques les autres. Mais le chevalier en eut pitié et lui sauva la vie, parmi tant qu'il jura qu'il le serviroit jusques à sa volonté, et demeureroit bon François, et il le fut.

Depuis ne séjournèrent-ils point longuement, mais se mirent au retour pour venir devers le duc de Berry; et se défirent les bastides, et se départirent les gens d'armes, et retourna chacun en son lieu. Mais les capitaines vinrent à Riom devers le duc de Berry, et menèrent en leur compagnie les chevaliers bretons qui étoient bien ébahis; et prioient sur le chemin à messire Guillaume le Boutillier et à messire Jean Bonne-Lance que, pour Dieu et en pitié, ils ne voulsissent pas le duc de Berry informer trop dur à l'encontre d'eux. Ils lui eurent en convenant. Tant chevauchèrent qu'ils vinrent à Riom et là trouvèrent le duc et la duchesse. Le duc recueillit à grand'joie ses gens, car moult tenoit à bel et à grand le conquêt du châtel de Ventadour, et leur donna de beaux dons et présens. Les chevaliers demandèrent au duc quelle chose il vouloit que on fît de Alain et de Pierre Roux. Il répondit qu'il s'en conseilleroit, si comme il fit; et trouva en son conseil qu'il les envoyeroit en France devers le roi. Donc fut mandé le sénéchal d'Auvergne. Il vint; on lui délivra les deux Bretons dessus dits, et cil les amena en France à Paris. Et furent mis et emprisonnés au châtel de Saint-Antoine en la garde du vicomte d'Asci, qui gardien et châtelain étoit pour le temps dudit châtel. Ils n'y furent point trop longuement, mais furent rendus et délivrés au prevôt de Paris, et amenés en Châtelet et là jugés à mourir comme traîtres et robeurs au royaume de France. Si furent délivrés au bourrel, et mis et liés sur une charrette, et amenés à la trompette jusques à une place que on dit aux Halles, et là mis au pilori et tournés quatre tours devant tout le peuple. Et là furent lus et publiés tous leurs faits, et puis furent décollés et écartelés, et envoyés les quartiers aux quatre souveraines portes de la ville. Ainsi finirent Alain Roux et Pierre Roux, et perdirent les vies honteusement et le fort châtel de Mont-Ventadour.

CHAPITRE XII.

Des armes de Saint-Inghelberth, et comment les trois chevaliers dessus nommés se maintinrent trente jours à l'encontre de tous venans des pays d'Angleterre et d'ailleurs, à chacun trois lances.

En celle saison, et entretant que les trêves se tenoient en France et en Angleterre par mer et par terre, et que les rois et leurs sujets les vouloient bien tenir, réservés encore aucuns pillards qui étoient en Auvergne, cils, au titre de marche, hérioient le pays et les povres gens deçà la rivière de Dordogne et delà; mais les souverains capitaines, qui étoient rendus par traité ou par composition, n'avoient par leurs forfaits, mais s'en dissimuloient grandement; et quelle dissimulation qu'il y eût, pour le dommage que le pays d'Auvergne en recevoit, les plaintes en venoient à Paris. Et eut conseil le roi de France d'envoyer devers le roi d'Angleterre, et lui escripre et signifier tout l'état de ces pillards qui guerre faisoient ens ès parties et pays enclos en la paix, sous ombre de leurs pactis, laquelle chose ne se devoit ni pouvoit bonnement ni loyaument faire. Entretant que ces choses se demenoient, je crois bien que le

[1] Petit moine.

roi d'Angleterre s'en excusa, car tenu étoit de ce faire et du pourvoir, les trois chevaliers dessus nommés, dont notre histoire fait mention, qui avoient empris armes à faire en la marche de Calais près de Saint-Inghelberth, c'est à savoir Boucicaut le jeune, Regnault de Roye et le sire de Saint-Py, s'ordonnoient grandement pour accomplir leur désir et payer leur promesse et le droit des armes. Car signifié ils l'avoient notoirement et publié, et par espécial en le royaume d'Angleterre dont là étoit très grand'nouvelle, et en étoient au dit royaume chevaliers et écuyers réveillés très grandement. Et avoient les plus jeunes chevaliers et écuyers aventureux, et qui armes faire désiroient, imaginations eues sur ce, pour savoir quelle chose ils en feroient. Les aucuns entre eux disoient que grand'blâme leur seroit, et grand reproche leur tourneroit, au cas que la place prise si près de Calais étoit, si ils ne passoient la mer et alloient voir les chevaliers et faire les armes. Et vous nommerai aucuns de ceux qui le plus de parlement en tenoient. Premièrement messire Jean de Hollande comte de Hostidonne[1] en avoit grand désir. Aussi avoit messire Jean de Courtenay, messire Jean Traiton[2], messire Jean Goulouffre[3] et messire Jean Roussel[4], messire Thomas[5] Shorbone, messire Guillaume Cliveton[6], messire Nicolle Cliveton, messire Guillaume Taillebourg[7], messire Godefroy de Seton, messire Guillaume Hasquenay, messire Jean Bolton, messire Jean d'Arondel, messire Jean d'Aubrecicourt, messire Henry de Beaumont et plusieurs autres, plus de cent chevaliers et écuyers; et disoient: « Pourvéons-nous d'aller par delà à Calais, car ces chevaliers de France n'ont mis ni ordonné ce jeu en notre parti fors que pour nous avoir et voir. Certainement ils ont bien fait et sont bons compagnons. Si ne leur fauldrons pas au besoin. »

Cette chose fut si élevée et publiée en Angleterre, que proprement cils qui nul désir ni volonté n'avoient de faire armes certifioient qu'ils seroient pour voir ceux qui armes feroient sur la place, au jour et terme qui mis y étoit. Or s'ordonnèrent chevaliers et écuyers, tous l'un pour l'autre et pour la plaisance des armes, à venir à Calais; et les grands seigneurs qui tenir leur état y vouloient, y envoyèrent devant faire leurs pourvéances, et firent passer leurs harnois de paix et de guerre et leurs chevaux, et puis passèrent les seigneurs quand ils sentirent que les jours approchoient que les joutes se devoient faire. Messire Jean de Hollande passa tout premièrement la mer, qui étoit frère du roi d'Angleterre, et plus de soixante chevaliers et écuyers avecques lui, et arrivèrent à Calais et là se logèrent.

A l'entrée du joli mois de mai furent tout pourvus les trois jeunes chevaliers de France dessus nommés, qui à Saint-Inghelberth les armes faire devoient. Car, à ce faire, en France, en Angleterre et en Écosse signifié ils l'avoient. Et vinrent premièrement à Boulogne sur mer, et là furent ne sais quans jours; et puis se départirent et vinrent en l'abbaye de Saint-Inghelberth. Eux là venus, ils entendirent que grand'foison de chevaliers et d'écuyers étoient issus hors d'Angleterre et venus à Calais. De ce furent-ils tout réjouis; et pour approcher la besogne et que les nouvelles vinssent entre les Anglois, ils envoyèrent ordonnément sur la place entre Calais et Saint-Inghelberth tendre trois vermaulx pavillons moult beaux et riches, et à l'entrée de chacun pavillon et par devant, avoit deux targes qui là pendoient armoyées des armes aux seigneurs; une targe de paix et l'autre targe de guerre. Et étoit ordonné que cil qui courir et faire armes voudroit à l'un d'eux, devoit toucher ou envoyer faire toucher l'une des targes, ou toutes si il lui plaisoit; et il seroit recueilli et délivré de joute selon que il demanderoit. Et pour approcher la besogne et parler des armes, je vous dirai comme il en avint.

Le vingt et unième jour du mois de mai, si comme certifié et prononcé étoit, furent les trois chevaliers dessus nommés pour faire les armes, et les chevaux tout prêts, ordonnés et ensellés, ainsi que la joute le requéroit. Et issirent ce jour hors de la ville de Calais tous chevaliers et écuyers qui faire armes ce jour vouloient, ou qui désir et plaisance des armes voir faire avoient; et chevauchèrent tant que sur la place ils vinrent, et se trairent tous d'un lez. La

[1] Huntingdon.
[2] Drayton.
[3] Walworth.
[4] Russell.
[5] Sherburn.
[6] Clifton.
[7] Talbot.

place où jouter on devoit étoit belle et ample et unie, verte et herbée. Messire Jean de Hollande envoya tout premièrement heurter par un sien écuyer à la targe de guerre de messire Boucicaut. Ce fait, Boucicaut issit hors de son pavillon tout appareillé et monta à cheval, et prit targe et puis lance bonne, roide et bien acérée; et s'élongèrent les deux chevaliers; et quand ils eurent bien avisé l'un l'autre, ils éperonnèrent de grand'randon et vinrent l'un sur l'autre sans eux épargner. Et consuivit en telle manière Boucicaut le comte de Hostidonne, que il lui perça la targe, et lui coula le fer au-dessus du bras et tout outre sans point blesser. Et passèrent de ce coup et empainte les chevaliers tout outre, et s'arrêtèrent ordonnément sur leur pas. Celle joute fut moult prisée. A la seconde joute, ils se heurtèrent un petit, mais nul mal ils ne se firent, et à la tierce lance les chevaux refusèrent.

Le comte de Hostidonne, qui volontiers joutoit et qui étoit échauffé, revint sur son lez, attendant que messire Boucicaut reprît la lance; mais point ne reprit; et montroit Boucicaut ordonnance et contenance que plus pour ce jour tant que au dit comte il n'en vouloit faire. Quand le comte de Hostidonne vit ce, il envoya heurter par un sien écuyer à l'écu de guerre du seigneur de Saint-Py; et cil qui jamais n'eût refusé, issit tantôt hors de son pavillon et monta à cheval, et prit sa targe et sa lance; et quand le comte vit qu'il étoit prêt et qu'il ne demandoit que la joute, il éperonna le cheval de grand'volonté, et Saint-Py autant bien le sien. Si avalèrent leurs lances et s'adressèrent l'un sur l'autre. Mais à l'entrer ens, les chevaux croisèrent, et toutes fois ils se consuivirent, mais par la croisure qui fut prise à meschef le comte fut désheaumé [1]. Si retourna vers ses gens et moult tôt il se fit renheaumer et prit sa lance, et le sire de Saint-Py la sienne; et éperonnèrent les chevaux et s'encontrèrent de pleines lances, et se férirent ès targes dur et roide; et furent sur le point que de porter l'un l'autre à terre, mais ils sanglèrent les chevaux de leurs jambes et bien se tinrent; et retournèrent chacun à son lez, et se rafreschirent un petit et prirent vent et haleine. Messire Jean de Hollande, qui grand'affection avoit de faire honorablement ses armes, reprit sa lance et se joignit en sa targe, et éperonna son cheval; et quand le sire de Saint-Py le vit venir, il ne refusa pas, mais s'en vint à l'encontre de lui au plus droit que oncques il put. Si se atteignirent les deux chevaliers de leurs lances de guerre sur les heaumes d'acier, si dur et si roide que les étincelles toutes vermeilles en volèrent. De celle atteinte fut le sire de Saint-Py désheaumé. Et passèrent les deux chevaliers moult frichement outre, et retourna chacun sur son lez.

Cette joute fut moult grandement prisée; et disoient François et Anglois que les trois chevaliers, le comte de Hostidonne, messire Boucicaut et le sire de Saint-Py, avoient très bien jouté, sans eux épargner ni porter dommage. Encore de rechef requit le comte de Hostidonne à courir une lance pour l'amour de sa dame, mais on lui refusa.

Adonc se départit messire Jean de Hollande du rang pour revenir un autre; car il avoit toutes ses six lances bien courues et bien assises, tant que honneur et grâce il en avoit acquis de toutes parties. Donc fut appareillé un gentil chevalier d'Angleterre, qui s'appeloit le comte Maréchal, et envoya heurter, ainsi que ordonnance se portoit, à l'écu de guerre de messire Regnault de Roye; et ce fait, messire Regnault issit hors de son pavillon, armé de toutes pièces, ainsi comme à lui appartenoit, et monta sur son cheval qui lui fut tout prêt. On lui mit sa targe au col et boucla, et puis prit sa lance. Si éloignèrent les deux chevaliers leurs chevaux et puis éperonnèrent de grand randon, en venant tous deux l'un contre l'autre; et faillirent à celle première joute par le desroyement de leurs chevaux, dont ils furent moult courroucés. De la seconde lance fut messire Regnault de Roye enferré et rompit sa lance. A la tierce ils recouvrèrent; et se férirent de tel randon sur les heaumes que les étincelles de feu en saillirent. Et fut le comte Maréchal désheaumé. Il passa outre et retourna frichement à son lez, et ne jouta plus pour ce jour, car il en avoit assez fait.

Adonc se trait avant le sire de Cliffort, un moult appert et vaillant chevalier d'Angleterre, cousin germain à messire Jean Chandos qui fut si preux et si vaillant chevalier; et envoya heurter, ainsi que ordonnance le portoit, d'une verge à la targe de guerre messire Boucicaut. Tantôt le chevalier issit hors de son pavillon, armé de

[1] Son casque ou heaume fut renversé.

toutes pièces, ainsi que à lui appartenoit, et monta sur son coursier qui lui étoit tout prêt, et prit sa targe au col. On lui laça; il empoigna sa lance et mit en l'arrêt. Les deux chevaliers éperonnèrent et vinrent l'un sur l'autre de grand randon; et se férirent ens ès heaumes tant que les étincelles de feu en saillirent : point ne rompirent les lances ni oncques les chevaliers les étriers n'en guerpirent, mais passèrent outre; et puis s'arrêtèrent chacun sur son pas et se ordonnèrent de grand'volonté pour courir la seconde lance; et éperonnèrent les chevaux et vinrent l'un contre l'autre sans eux épargner. Messire Boucicaut rompit sa lance et fut de ce coup desheaumé, mais point ne chey. Les deux chevaliers passèrent outre et s'arrêtèrent sur leur pas : messire Louis de Cliffort s'appareilloit encore pour jouter à Boucicaut, mais Boucicaut ne mettoit point son heaume. Donc s'avisa le sire de Cliffort que il parferoit ses armes à un autre. Si envoya heurter par un sien écuyer sur l'écu de guerre au seigneur de Saint-Py, lequel issit tantôt hors de son pavillon et monta sur son cheval qui lui étoit tout prêt; et prit sa targe et sa lance, et s'ordonna pour jouter; et s'en vinrent l'un contre l'autre de grand randon et se consuivirent de plein coup. Le sire de Cliffort rompit sa lance en trois tronçons sur la targe du seigneur de Saint-Py. Le sire de Saint-Py le férit sur le heaume et le désheauma et puis passa outre : chacun des chevaliers se traist sur son lez. Le sire de Cliffort retourna entre ses gens et n'en fit plus pour ce jour, car on lui dit que vaillamment et honorablement il s'étoit porté.

Après, se trait avant un gentil chevalier de grand' volonté, qui s'appeloit Henry sire de Beaumont en Angleterre. Et envoya heurter sur la targe de messire Boucicaut. Le chevalier fut tantôt prêt de répondre, car jà étoit-il à cheval d'avantage, car il avoit eu devant joute au seigneur de Cliffort; et prit sa targe et sa lance et se mit en ordonnance pour bien jouter. Les deux chevaliers éperonnèrent les chevaux de grand randon et s'en vinrent l'un sur l'autre. Le sire de Beaumont n'employa pas bien sa lance et consuivit Boucicaut en vidant, et Boucicaut le férit de pleine lance en-mi sa targe et le porta jus par terre, et puis passa outre. Le chevalier se releva et fut aidé de ses gens et remis à cheval. Adonc se traist le sire de Saint-Py avant et s'ordonna pour jouter au chevalier; si joutèrent deux lances bien courtoisement sans eux endommager.

Messire Pierre de Courtenay, qui grand désir avoit de jouter et de faire six lances, envoya heurter par un sien écuyer d'une verge, ainsi que ordonnance portoit, à tous les trois écus de guerre, de laquelle chose on fut émerveillé; et lui fut demandé comment il l'entendoit. Il répondit que sa plaisance étoit telle que il vouloit courir à chacun des chevaliers de France deux lances, si il ne lui meschéoit sur le chemin, et leur prioit qu'ils lui voulsissent accorder : ainsi ils lui accordèrent. Adonc s'avança messire Regnault de Roye tout premier et prit sa targe et sa lance, et se mit en bonne ordonnance pour jouter; et éperonnèrent les chevaux de grand'volonté; et s'avisèrent justement pour consuivir l'un l'autre sans eux épargner; mais celle première lance ils faillirent, car les chevaux refusèrent : de quoi ils furent moult courroucés. Si retournèrent sur leurs lez et depuis éperonnèrent et portèrent les lances franchement et ne faillirent pas cette seconde joûte, mais se consuivirent de grand randon. Messire Regnault désheauma le chevalier d'Angleterre, et passa outre; puis retourna sur son lez et se tint tout coi, car il avoit fait ses deux lances. Messire Pierre de Courtenay fut renheaumé et remis en bon état. Donc se trait avant le sire de Saint-Py pour jouter, et coururent de plein élai l'un contre l'autre, et rompirent parmi leurs heaumes leurs lances, combien fortes ni roides qu'elles fussent; et passèrent outre. On leur rendit lances. Si éperonnèrent leurs chevaux et vinrent l'un sur l'autre de grand randon. Le sire de Saint-Py consuivit messire Pierre de Courtenay en vidant, car son cheval se desroya un petit. Messire Pierre le férit ens ou heaume et le désheauma, et puis passa bien et franchement outre et revint tout le pas sur son lez. Adonc se traist avant messire Pierre de Courtenay, et prit sa lance, et éperonna le cheval, et messire Pierre contre lui. Si s'en consuivirent en-mi les targes de plein coup, si dur et si roide que les chevaux s'arrêtèrent tout cois sur la place, ni nul autre dommage ils ne firent. De la seconde lance ils désheaumèrent l'un l'autre. Ces six lances faites, messire Pierre de Courtenay requit encore par

grâce qu'il en pût avoir une, auquel des chevaliers que ce fût, mais on lui refusa ; et lui fut mandé et dit qu'il en avoit assez fait pour ce jour. Si se reposa à tant messire Pierre de Courtenay.

Adonc se trait avant un gentil homme chevalier d'Angleterre, qui s'appeloit messire Jean Goulouffre, armé de toutes pièces, la targe au col et la lance toute prête, et envoya heurter par un sien écuyer à l'écu de guerre à messire Regnault de Roye. Messire Regnault fut tout prêt pour répondre et pour jouter; et éperonnèrent leurs chevaux de grand randon, et vinrent l'un sur l'autre, et se consuivirent sur les heaumes dur et roide, mais point ne se désheaumèrent ni ne rompirent les lances, et passèrent outre franchement. De la seconde lance les chevaux refusèrent, dont ils furent moult courroucés. A la tierce ils se assurèrent en-mi la targe et rompirent leurs lances; ils recouvrèrent autres. De la quarte lance ils se consuivirent en vidant sans rien faire; la cinquième lance fut trop mieux employée, car ils en désheaumèrent l'un l'autre, et passèrent de ce coup frichement outre, et se mirent chacun sur son lez.

Après revint en place messire Jean Roussiau, un appert chevalier et vaillant d'Angleterre et bien travaillant et connu en plusieurs terres; et envoya heurter par un sien écuyer sur la targe du seigneur de Saint-Py. Le chevalier répondit à ce et fut tantôt appareillé, car il étoit jà armé d'avantage, et sur son cheval, la targe au col. On lui bailla sa lance; il la prit, et puis se départit de son lieu en éperonnant le cheval, et le chevalier Anglois contre lui. Si se consuivirent de plein coup sur les targes; et par force de bien bouter, les chevaux s'arrêtèrent. Donc vidèrent les deux chevaliers de ce coup, et retourna chacun en son lieu; et sans long séjour ils éperonnèrent les chevaux et vinrent l'un contre l'autre; mais quand ils durent approcher, les deux chevaux vidèrent, par quoi de plein coup ils ne purent atteindre l'un l'autre. Si en furent les deux chevaliers moult courroucés; et retournèrent sur leur pas dont partis étoient, et puis éperonnèrent les chevaux et abaissèrent les lances, et se adressèrent l'un sur l'autre, et se atteignirent des fers ens ès visières des heaumes, si dur et si roide que tous deux se désheaumèrent. Ils passèrent outre franchement, et retourna le chevalier anglois devers ses gens et ne jouta plus pour ce jour. Après se trait avant messire Thomas Seorborne un jeune chevalier et de grand'-volonté; et envoya heurter par un sien écuyer d'une verge à l'écu de guerre à messire Boucicaut. Le chevalier fut tout prêt de répondre, car il étoit jà armé d'avantage, et monté sur son cheval, la targe au col; et s'appuyoit sur son glaive et n'attendoit que l'aventure; et quand il vit que on le demandoit à la joute, il leva son glaive et regarda quelle chose le chevalier anglois faisoit; et quand il vit qu'il poindy le cheval, il émut autant bien le sien. En éperonnant et en venant l'un sur l'autre, ils abaissèrent leurs glaives; et se cuidèrent de cette jote bien encontrer, mais ils ne purent, car leurs chevaux se deffrontèrent, dont ils furent moult courroucés. Et retourna chacun sur son pas, et imaginoit comment ils tiendroient tellement leurs chevaux que ils asseneroient en la joute l'un l'autre. Et petit séjournèrent quand ils férirent chevaux des éperons; et adressèrent si comme à la ligne, l'un contre l'autre, et s'assenèrent et férirent haut en la lumière des heaumes. Messire Boucicaut rompit son glaive et le chevalier anglois ne rompit pas la sienne, mais l'employa bien et grandement, car il désheauma messire Boucicaut si dur que le sang lui vola hors du nez en désheaumant. Adonc se trait messire Boucicaut vers son pavillon; et ne fit plus de joute pour ce jour, car il approchoit le vespre. Et messire Thomas Seorborne ne se voult pas cesser qu'il ne parfît ses lances. Si envoya heurter par un sien écuyer à la targe au seigneur de Saint-Py, lequel fut tantôt-appareillé, car il étoit jà tout prêt et armé d'avantage, monté sur son cheval et la targe au col, et se tenoit sur son lez. Si éperonnèrent les deux chevaliers leurs chevaux, et s'en vinrent l'un sur l'autre au plus droit qu'ils purent, et se consuivirent haut sur les heaumes, mais les glaives ne s'y attachèrent pas et coulèrent outre; et passèrent en joignant l'un de-lez l'autre; et dirent bien les plusieurs qui la joute virent, que si ils se fussent atteints ens ès targes il convînt que l'un du moins, ou tous deux, eussent reçu dommage ou se fussent portés à terre. Celle joute faite ils retournèrent chacun sur son pas et puis se ordonnèrent pour jouter une autre joute; et éperonnèrent les chevaux et vinrent l'un sur l'autre.

si droit que ils se consuivirent en-mi les targes en trois tronçons. Le sire de Saint-Py le consuivit si fort et si roide que il lui fit vider les arçons; et chéy le chevalier anglois à terre. Il se releva tantôt et fut aidé des siens et mené de leur côté. Le sire de Saint-Py retourna devers son lez en regardant et considérant l'ordonnance des Anglois; et montroit qu'il étoit tout prêt de faire joute, fût au chevalier qu'il avoit abattu ou à autrui, mais nul ne se trait avant, car il étoit heure pour ce jour de laisser œuvre et de retourner aux hôtels.

Si se mirent tous les Anglois ensemble, et ceux qui de leur compagnie étoient, et s'en retournèrent à l'éperon les bons galops vers la ville de Calais; et là se tinrent pour celle nuit tout aise; et parlèrent et devisèrent entre eux des armes qui ce jour avoient été faites; et les François retournèrent aussi à Saint-Inghelberth. Et si les Anglois devisoient entre eux à Calais des armes qui avoient été faites ce jour, vous devez croire et savoir que les François aussi en parloient.

Le mardi, après la messe dite et ouïe, et boire, issirent hors de la ville de Calais tous ceux qui à jouter avoient, et ceux qui jouter ou les joutes voir vouloient; et chevauchèrent ensemble et en une compagnie moult ordonnément; et firent tant que ils vinrent en la place dessus dite où les armes se faisoient; et quand les Anglois furent venus, étoient les François tout appareillés de eux recueillir, c'est raison. Ce jour fit bel et clair, chaud à point et joli; les Anglois s'ordonnèrent sur la place; et s'armèrent ceux qui jouter vouloient. Premièrement messire Guillaume Clifton, un moult appert chevalier et bien joutant de leur côté, envoya heurter par un sien écuyer à la targe de guerre de messire Boucicaut; et tantôt le chevalier issit hors de son pavillon, armé de toutes pièces, ainsi que pour la joute appartenoit; et monta sus son cheval que il avoit tout prêt, et étoit pourvu de targe, et prit son glaive. Les deux chevaliers éperonnèrent l'un contre l'autre de grand randon; et vinrent ensemble et se consuivirent ès targes, et passèrent outre sans dommage ni rompre leurs glaives. De la seconde joute ils recouvrèrent et se consuivirent sur les heaumes; et fut le coup moult bel, car ils se croisèrent sur les heaumes. La tierce ils se férirent de rechef ès targes, si grand coup et si droit que les chevaux s'arrêtèrent pour la force du dur encontre. La quatrième lance fut bien employée, car ils se consuivirent sur les lumières des heaumes, si dur et si roide qu'ils se désheaumèrent; dont se trait chacun sur son lez et devers sa compagnie. Le chevalier anglois n'en fit plus pour le jour, car on lui dit qu'il en avoit assez fait.

Après se trait avant, de la partie des Anglois, un jeune chevalier qui se nommoit messire Nicolle Cliveton, et envoya heurter à la targe de guerre de Saint-Py. Le chevalier fut tantôt prêt, et issit hors de son pavillon, armé de toutes pièces, ainsi que les armes le requièrent, et monta sur son cheval; on lui boucla sa targe; il prit sa lance et la mit en arrêt. Evvous les deux chevaliers partir de leur lez et brocher les chevaux des éperons rudement et porter leurs lances arrément! Et quand ils durent approcher au baisser, si se consuivirent de plein coup ès targes, si roide que les fers s'y attachèrent; et fut merveille que ils ne se adommagèrent moult grandement, car les chevaux étoient jeunes et de grand'volonté, et point ne se épargnoient. Ce les sauva de cheoir et de navrure, que les lances rompirent en plusieurs tronçons. Ils passèrent outre franchement; et retournèrent après leur course chacun sur son pas. De la seconde lance ils joutèrent moult bien, et se consuivirent sur les heaumes, mais les coups vidèrent. Si passèrent outre. De la tierce lance les chevaux croisèrent. Si faillirent, dont ils furent moult courroucés. De la quatrième lance, le sire de Saint-Py désheauma le chevalier anglois, lequel retourna à son lez devers ses gens, et n'en fit plus pour ce jour, car dit lui fut que il en avoit assez fait et que vaillamment il s'étoit acquitté, et que il convenoit jouter les autres et faire armes.

Après ce que messire Nicolle Cliveton eut jouté, et qu'il fut retourné entre ses gens, issit hors de leurs rangs un gentil écuyer d'Angleterre et moult prochain du comte de Hostidonne, lequel on nommoit Guillaume Seimort; et envoya heurter à la targe messire Regnault de Roye, lequel répondit et issit hors tantôt de son pavillon, et monta sur son cheval, qui lui étoit tout prêt, et prit sa targe et sa lance, et vint sur son lez là où on devoit partir pour faire course. Quand l'écuyer anglois, qui tout prêt étoit, vit le chevalier qui l'attendoit, il brocha son cheval des épe-

rons, et messire Regnault aussi le sien. Si vinrent l'un sur l'autre de grand'volonté pour faire armes, et se consuivirent des lances et targes moult roidement. Merveille fut que ils ne se déportèrent à terre, mais bien se tinrent, car tous deux savoient bien chevaucher; et passèrent outre et s'arrêtèrent chacun sur son lez. Regnault de Roye portoit la sienne moult ordonnément. On rendit à l'écuyer anglois sa lance. Quand il la tint, il la mit en arrêt et puis éperonna de grand'volonté; et lui sembloit bien, en éperonnant et en allant, que il jouteroit outre mesure; voirement férit-il un beau coup s'il eût été droit assis; mais le cheval vida, si en fut le coup plus foible, je ne sais si ce fut la coulpe de l'écuyer; et messire Regnault le consuivit en sa targe si roidement qu'il lui fit plier l'échine. Ils passèrent outre sans autre dommage, et firent leur tour bien et à point; et puis retournèrent chacun sur son lez, et s'apprêtèrent pour jouter la tierce fois; et éperonnèrent les chevaux et baissèrent les lances, et de ce ils se férirent à mont sur les heaumes, si très fort que du fer et de l'acier les étincelles de feu en saillirent. Ils passèrent outre; et chéirent jus à terre leurs lances de ce coup, mais cils étoient tout appareillés qui les levèrent et leur rendirent. Si les reprirent et mirent chacun la sienne en l'arrêt, et puis éperonnèrent les chevaux en courant. Ils s'avisèrent moult bien pour atteindre l'un l'autre. Si se consuivirent tout à plein ens ès lumières des heaumes et se donnèrent deux horions durs et roides. De celle joute fut Guillaume Seimort désheaumé et près porté à terre, mais bien se tint. Toutefois il chancela. Adonc s'en retourna l'Anglois vers ses gens et ne fit pour ce jour plus nulles armes.

Après se trait un autre écuyer avant qui s'appeloit Lancastre. Si envoya heurter à la targe de guerre de messire Boucicaut, lequel chevalier répondit; ce fut raison, car d'avantage il étoit jà monté sur son cheval et la targe au col toute bouclée. On lui bailla son glaive; il le prit et mit en arrêt; et vinrent l'un sur l'autre de grand randon; et se consuivirent sur les heaumes très durement, tant que du fer et de l'acier les flamèches de feu en saillirent. Merveilles fut que ils ne se désheaumèrent. Les coups vidèrent, si passèrent outre; et retourna chacun sur son lez; et guères n'y séjournèrent quand de rechef ils éperonnèrent et vinrent l'un contre l'autre de grand randon; et se consuivirent ès targes, mais les chevaux croisèrent; par quoi la joute ne fut pas trop belle ni trop forte, quoique amender ils ne le purent. Donc revinrent-ils à la tierce lance et se consuivirent de plein coup sur les heaumes. L'atteinte fut si à certes faite que l'Anglois fut désheaumé, et demeura le chef tout nu à la coiffe. Si passèrent outre, et se retray chacun en son lieu; mais l'écuyer anglois pour ce jour n'en voult plus rien faire.

Après se trait avant un chevalier d'Angleterre, qui se nommoit messire Jean Taillebourg, armé de toutes pièces bien et franchement; et envoya heurter à la targe de guerre du seigneur de Saint-Py, lequel répondit et fut tantôt appareillé pour jouter. Il prit son glaive et férit cheval des éperons; et le chevalier anglois vint à l'encontre de lui de grand'volonté. Si se consuivirent ce premier coup ès targes, si roide et si dur que les lances volèrent en tronçons, et passèrent outre les deux chevaliers sans eux porter plus de dommage. Et s'en vint chacun sur son lez. Guère n'y séjournèrent quand de rechef ils éperonnèrent. Jà leur avoit-on baillé nouvelles lances, car elles étoient toutes prêtes et d'une longueur; ils vinrent l'un sur l'autre, et se cuidèrent trop bien atteindre; mais non firent, car les chevaux croisèrent, parquoi leurs coups n'eurent point de force. Si passèrent outre et firent leur tour; et se appareillèrent pour jouter la tierce lance, laquelle fut moult bien assise, car les deux chevaliers se désheaumèrent tout du coup. Donc se trait chacun sur son lez et entre ses gens. Le chevalier anglois n'en fit plus pour ce jour.

Après se trait avant messire Godefroy de Seton, un gentil chevalier et bien joutant; et montroit bien, qui le véoit sur son cheval tenir son glaive, qu'il avoit grand désir de jouter. Et envoya heurter par un sien écuyer à la targe de guerre de messire Regnault de Roye. Le chevalier répondit, car il étoit tout prêt et sur son cheval d'avantage, et la targe au col. Il prit son glaive et se mit en ordonnance pour bien jouter. Les deux chevaliers, qui jouter devoient et vouloient, éperonnèrent d'un tenant et vinrent l'un sur l'autre au plus droit qu'ils purent, et se férirent grands horions ès targes. Les lances furent fortes et point ne brisèrent, mais archonnèrent; et par fort bouter et de bons bras les chevaux

arrêtèrent tout cois. Adonc retourna chacun chevalier sur son lez, sans perdre ni jeter à terre leurs glaives, mais les rapportèrent franchement devant eux, et puis les mirent en l'arrêt; et éperonnèrent les chevaux qui étoient assez forts, bons et roides. Si vinrent l'un contre l'autre et s'encontrèrent, mais ce fut en croisant, par la coulpe des chevaux non des chevaliers. En passant outre, pour faire leur tour, les glaives leur chéirent. Cils furent prêts qui les relevèrent, et qui rendit à chacun chevalier la sienne. Lors que ils les eurent, ils les mirent en l'arrêt et éperonnèrent les chevaux; et à ce qu'ils montroient ils ne se vouloient pas épargner, car ils étoient échauffés. Le chevalier d'Angleterre consuivit messire Regnault de Roye à mont sur le heaume et lui donna un coup moult dur; autrement il ne le dommagea; et messire Regnault le férit en la targe, si fort et si roide en boutant, et de si bon bras, car pour le temps de lors il étoit un des forts et des roides jouteurs du royaume de France, et si amoit par amour jeune dame belle et frisque dont en tous états son affaire valoit grandement mieux, si perça la targe au chevalier au senestre lez, et le bras tout outre, et en passant le glaive rompit, et en alla la greigneur partie à terre, et le moindre, tronçon demeura en la targe et le fer au bras; pour ce ne laissa pas le chevalier à faire son tour et revint sur son lez moult franchement. Ses compagnons entendirent à lui; et fut le tronçon atout le fer tiré hors et le bras étanché et lié; et messire Regnault de Roye retourna entre ses gens et se tint là en appuyant sur un glaive que on lui eut rendu.

De celle joute fut messire Regnault de Roye moult prisé entre ses gens. Aussi fut-il entre les Anglois. Oncques nul ne lui en dit vilenie, combien que blessé eût le chevalier, car les aventures d'armes sont telles. A l'un en chiet bien, à l'autre en chiet mal. Et aussi ils joutoient sans nul épargner.

Après se trait avant un écuyer anglois qui se nommoit Blaquet; et envoya heurter à la targe de guerre du seigneur de Saint-Py, lequel étoit tout prêt et monté sur son cheval d'avantage, et la targe au col, toute bouclée. Si prit son glaive et se trait avant, pour répondre à l'écuyer et faire armes, ainsi comme il le demandoit. Ils éperonnèrent les chevaux et abaissèrent les glaives et les joignirent de près dessous leurs bras. Ce premier coup ils se consuivirent ès heaumes moult dur, mais les fers vidèrent; ils passèrent outre et perdirent leurs glaives. Si retournèrent chacun sur son lez. Ils n'y séjournèrent point longuement. On leur rendit leurs glaives; ils les mirent en arrêt et puis éperonnèrent les chevaux de grand randon et en venant. A ce qu'ils montroient, ils étoient en grand'volonté de faire la besogne; mais en approchant, les chevaux croisèrent, et ne se consuivirent que un trop petit; et passèrent outre et firent leur tour; et puis s'en revint chacun sur son lez. Guères n'y séjournèrent, quand ils eurent les lances et mises en arrêt; ils éperonnèrent et vinrent de celle joute l'un sur l'autre. Blaquet consuivit le sire de Saint-Py de son glaive à mont sur le heaume et lui donna un coup moult dur, et Saint-Py le férit en la lumière du heaume un coup plus dur, car il le désheauma tellement que la boucle à laquelle le heaume étoit affermé par derrière rompit, et chéy sur la prée, et puis ils passèrent outre. Si s'en retourna l'écuyer devers ses gens et ne fit plus de joute pour ce jour; et le sire de Saint-Py se tint tout franc sur son cheval, appuyé sur son glaive, attendant les armes et qu'il fût admonesté de faire ailleurs sa joute, ainsi comme il appartenoit.

Après se trait avant un gentil chevalier d'Angleterre bien joutant et travaillant, qui s'appeloit messire Jean Bolton, et envoya heurter par un sien écuyer à la targe de guerre du seigneur de Saint-Py. Cil répondit, car il étoit tout prêt et jà monté d'avantage sur son cheval, et la targe au col, toute bouclée. On lui bailla son glaive; il le prit et mit en arrêt. Tous deux éperonnèrent; si se encontrèrent et férirent sur les targes de grand'volonté; et merveille fut que ils ne les percèrent, car les lances étoient fortes, et les fers durs et bien trempés; mais ils passèrent outre sans rompre glaives ni eux porter dommage, mais les glaives leur chéirent. Cils étoient appareillés qui les dressèrent et leur rendirent. Quand ils furent sur leur lez pour recouvrer joute, ils abaissèrent les glaives, éperonnèrent les chevaux et vinrent l'un sur l'autre, et se consuivirent sur les heaumes, mais point de dommage ne se portèrent; si passèrent outre. De la tierce lance les chevaux croisèrent. La quatrième lance le sire de Saint-Py désheauma messire Jean Bolton moult durement; et le chevalier an-

glois retourna sur son lez vers ses gens et le sire de Saint-Py entre les siens.

Celle joute faite, et le chevalier retourné entre ses gens, se trait avant Thomelin Messidien un jeune chevalier d'Angleterre, armé bien et frichement de toutes pièces et en grand'volonté pour faire armes; et envoya heurter à la targe de guerre de messire Boucicaut. Le chevalier étoit tout prêt; si répondit et prit son glaive. Les deux éperonnèrent les chevaux et vinrent l'un contre l'autre; et se consuivirent ce premier coup en croisant dessus les heaumes. Ils passèrent outre sans blâme ni dommage, et retourna chacun sur son lez; mais guère n'y séjournèrent, quand de rechef ils éperonnèrent. De celle joute ils se férirent sur les targes moult roidement. Thomelin Messiden rompit son glaive en tronçons; messire Boucicaut le férit si roide qu'il le porta à terre derrière le dos de son cheval. Cils de son côté vinrent tantôt vers lui, le levèrent sus et l'emmenèrent; et ne jouta plus pour ce jour.

Tantôt fut appareillé un autre écuyer d'Angleterre qui se appeloit Warneston; et envoya heurter sur la targe de guerre messire Boucicaut; car il vouloit, ce disoit, revenger son compagnon, que Boucicaut avoit abattu en sa présence. Boucicaut fut tout prêt de répondre, car jà étoit-il tout armé d'avantage, et monté sur son cheval, la targe au col, toute bouclée, et s'appuyoit sur son glaive. Ils éperonnèrent les chevaux auques d'un tenant et coururent de grand randon, et vinrent droit l'un sur l'autre, et se férirent des fers tout acérés ès lumières des heaumes; les fers s'attachèrent; et par force de bien jouter, tous deux de ce coup furent désheaumés; et passèrent outre sans autre dommage, et retourna chacun sur son lez. On leur remit et retacha leurs heaumes, et leur rendit-on leurs lances. Ils s'avisèrent et éperonnèrent les chevaux de grand'volonté; si se férirent ce second coup sur les targes, si dur et si roide que les chevaux s'arrêtèrent, et rompirent en trois tronçons leurs glaives. Chacun retourna sur son lez. On leur rendit nouveaux glaives. Si éperonnèrent les chevaux et abaissèrent les glaives et vinrent l'un contre l'autre; messire Boucicaut fut féru en la targe si roidement, et il férit Warneston tellement qu'il le désheauma. Donc se trait l'écuyer entre ses gens et ne jouta plus pour ce jour, car lui fut dit qu'il en avoit assez fait et que bien il s'étoit acquitté.

L'écuyer dessus nommé revenu, un autre écuyer se trait avant, qui s'appeloit Sequaqueton[1], appert homme d'armes et bien joutant. Il envoya heurter sur la targe de guerre messire Regnault de Roye: le chevalier répondit, car il étoit tout prêt d'avantage, monté sur son coursier, la targe au col et la lance en main. Les deux éperonnèrent et vinrent l'un contre l'autre; et se férirent sur les targes moult dur et roide sans eux épargner. Sequaqueton se porta bien sans cheoir; dont on fut moult émerveillé, car messire Regnault le consuivit de telle façon qu'il lui fit ployer l'échine sur la croupe de son cheval; il se releva en passant outre moult franchement, mais il perdit son glaive. Quand il eut fait son tour et il fut revenu sur son lez, tantôt fut prêt qui lui rendit son glaive. Si le prit et mit en arrêt; et éperonna le cheval, et messire Regnault le sien. Si s'en vinrent et s'encontrèrent; et se donnèrent sur les heaumes trop durs horions, tant que on en vit voler les étincelles de feu: le coup fut bel; ils n'y eurent point de dommage; ils passèrent outre, et retourna chacun sur son lez; et s'appareillèrent pour fournir la tierce lance; et éperonnèrent les chevaux et s'en vinrent l'un contre l'autre. De celle joute fut Sequaqueton désheaumé moult dur et sur le point de cheoir lui et son cheval, car il chancela, mais il se renfourcha et se remit fort en estant sur ses pieds. Il retourna voir ses gens et pour ce jour il ne fit plus de joute. Aussi ne firent les autres, car le vêpre approchoit et jà étoit sur le tard. Si se mirent les Anglois tous ensemble et se départirent de la place en une compagnie, et s'en retournèrent à Calais, et les François à Saint-Inghelberth.

Vous devez savoir, combien que nulle mention je n'en aie fait jusques ci, que le roi Charles de France se fût moult envis et à dur tenu, que il n'eût vu ces joutes qui pour ce temps se firent entre Calais et Saint-Inghelberth, car pour lors il étoit de léger esprit et vouloit et désiroit trop fort à voir nouvelles choses. Dit me fut que à toutes les joutes, des primeraines jusque aux derraines, il fut, mais il étoit déconnu, tellement que nul ne le sçut, fors le sire de Garencières

[1] Swinnerton.

qui vint en sa compagnie, lequel étoit aussi tout déconnu. Et retournoient tous les jours à Marquise.

Le mardi passa, le mercredi vint; ce jour fit très bel et très attrempé. Les Anglois qui étoient à Calais et qui la mer avoient passé pour voir les François et leur ordonnance, et faire armes, se recueillirent tous ensemble et montèrent sur les chevaux après la messe et le boire, et issirent de la ville de Calais ordonnément; et chevauchèrent le chemin de Saint-Gathe [1], et firent tant que il vinrent sur la place où les armes se faisoient, et les François furent tout réjouis de leur venue.

Depuis que les Anglois furent venus, ils ne séjournèrent guère; mais se trait avant un écuyer d'Angleterre et bon jouteux qui s'appeloit Jean Sauvaige; et étoit écuyer d'honneur et du corps au comte de Hostidonne; l'écuyer envoya férir sur la targe de guerre de messire Regnault. Le chevalier répondit, car il étoit tout prêt et armé dedans son pavillon. Il issit hors en grand désir de faire armes et monta sur son cheval. On lui boucla sa targe; il prit son glaive et le mit en l'arrêt. Là les vissiez tous deux venans et éperonnans de grand randon, et encontrèrent l'un l'autre. Si se férirent de pleines lances en-mi les targes, et se donnèrent si grands horions que il convînt être l'un chu, et tous deux, si les targes ne fussent rompues.

Ce coup fut bel et périlleux, quoique les jouteux ne prissent point de dommage; car les glaives passèrent tout outre en vidant sur le côté, et rompirent environ un pied en la hanste, et les fers demeurèrent ès targes, et les deux emportèrent les hanstes devant eux. Cils qui la joute avoient vu se doutèrent qu'ils ne fussent atteints en chair malement, et vinrent les deux parties chacun sur son compagnon. On trouva qu'ils n'avoient nul mal, dont on fut tout réjoui; et leur fut dit qu'ils en avoient assez fait pour la journée; mais cette requête ne suffisoit pas à Jean Sauvaige, et disoit qu'il n'avoit pas passé la mer pour courir une lance. Cette parole fut recordée à messire Regnault de Roye. Le chevalier répondit et dit : « Il a raison, et droit est qu'il soit assouvi de tous points ou de moi ou de mes compagnons. « Lors furent-ils remis en bonne ordonnance et rafreschis de targes et de lances. Quand chacun fut en son devoir et sur son lez, ils avisèrent l'un l'autre et éperonnèrent auques d'un venant. En approchant ils abaissèrent les glaives, et se cuidèrent trop bien encontrer, mais ils ne purent, car leurs chevaux croisèrent. Si faillirent de la seconde lance, dont ils furent moult courroucés, et retournèrent chacun sur son lez : on leur rendit les lances, car par mal talent ils les avoient jetées à terre. Quand ils les tinrent, ils les mirent en l'arrêt et avisèrent l'un l'autre en éperonnant leurs chevaux. De cette joute ils se croisèrent sur les heaumes et droit ès lumières. Les fers se prirent par telle façon que en passant outre ils se désheaumèrent. Le coup fut bel et prisé de toutes gens : chacun retourna sur son lez. Les Anglois vinrent à Jean Sauvaige et lui dirent que il en avoit assez fait pour ce jour et que honorablement il s'en départoit, et qu'il convenoit les autres autant bien que lui jouter et faire armes. Il obéit à cette parole, et mit lance et targe jus, et descendit du coursier, et monta sur un roussin pour voir courir les autres.

Après se trait avant un écuyer d'Angleterre, cousin au comte Maréchal, qui s'appeloit Guillaume Basquenay; et étoit armé de toutes pièces, ainsi comme à lui appartenoit; et envoya heurter d'une verge à la targe de guerre à messire Boucicaut. Le chevalier répondit, car jà étoit tout prêt d'avantage, et la targe au col, toute bouclée. On lui bailla son glaive; il le prit et mit en l'arrêt. Les deux éperonnèrent leurs chevaux et vinrent l'un contre l'autre au plus droit qu'ils purent, et se férirent des fers des lances sur les heaumes sans eux épargner. Le coup fut bel et bien épargné, car ils se consuivirent ès lumières des heaumes tellement, si dur et si roide qu'ils se désheaumèrent. Ils passèrent outre franchement et firent leur tour, et puis s'en vinrent chacun sur son lez. Ceux de chacune partie étoient appareillés qui les renheaumèrent et mirent à point. On leur rendit leurs glaives; ils les prirent et mirent en arrêt et puis éperonnèrent les chevaux auques d'un point, et s'en vinrent l'un contre l'autre au plus droit qu'ils purent pour mieux faire la besogne. Et se consuivirent de ce coup sur les targes et se donnèrent de grands horions. Les glaives rompirent sans eux porter point de dommage; ils passè-

[1] Sangates.

rent outre et retourna chacun sur son lez. On leur rendit leurs glaives nouvels, bons et roides; ils les prirent et mirent en arrêt, et puis éperonnèrent et vinrent l'un contre l'autre. Mais de cette course les chevaux croisèrent, par quoi ils ne consuivirent point l'un l'autre, dont ils furent moult courroucés. De la quatrième lance ils s'assenèrent, et fut Guillaume Basquenay la seconde fois désheaumé. Il retourna vers ses gens et n'en fit plus pour ce jour.

Après se trait avant un autre écuyer anglois qui s'appeloit Jean Scot, et envoya heurter à la targe de guerre du seigneur de Saint-Py. Le chevalier répondit, car jà étoit-il en ordonnance et tout prêt pour ce faire. Ils prirent leurs lances et mirent en arrêt; et puis éperonnèrent les chevaux et s'en vinrent l'un contre l'autre, et se férirent sur les targes si grands horions que les chevaux étançonnèrent. Les glaives furent roides; point ne brisèrent ni issirent hors des mains de ceux qui les portoient. Ils retournèrent chacun sur son lez et puis s'ordonnèrent à jouter la seconde lance, laquelle fut belle et bien assise. Le sire de Saint-Py le consuivit sur le heaume et Jean Scot lui autant bien, et le désheauma et passa outre franchement. De celle joute fut l'écuyer moult honoré entre les siens. Le sire de Saint-Py fut renheaumé tantôt, et sur heure on lui rendit son glaive; il le prit et mit en arrêt. Ils éperonnèrent l'un contre l'autre de grand'volonté. De ce coup ils se consuivirent sur les targes et se donnèrent grands horions. Jean Scot fut abattu et volé hors des arçons. Ainsi se contrevengea le sire de Saint-Py. L'écuyer anglois fut relevé et amené devers ses gens et n'en fit plus pour ce jour.

Après se trait avant un autre écuyer d'Angleterre, qui se nommoit Bernard Stapleton, armé de toutes pièces, ainsi comme à lui appartenoit; et envoya heurter à la targe de guerre au seigneur de Saint-Py. Le chevalier répondit, car jà étoit-il tout prêt d'avantage. On lui bailla son glaive et à Bernard le sien. Ils éperonnèrent les chevaux d'un tenant et vinrent l'un contre l'autre de grand' volonté. Ce premier coup ils se consuivirent sur les heaumes et se donnèrent grands horions, tant que de l'acier, par le fer des glaives, les étincelles en saillirent; et quoique les coups fussent durs et bien assis, ils passèrent outre et ne se portèrent point de dommage; et retourna chacun sur son lez. Encore tenoient-ils leurs glaives; si les abaissèrent et éperonnèrent les chevaux, et vinrent l'un contre l'autre au plus droit qu'ils purent. De ce coup ils se consuivirent ès targes et se donnèrent de grands horions, mais bien se tinrent leurs chevaux, car point ne chéirent ni chancelèrent. Ils passèrent outre et firent leur tour honorablement, et retourna chacun sur son lez. De la tierce lance ils se consuivirent ès heaumes; et fut le coup si bien assis que ils se désheaumèrent. L'écuyer anglois retourna entre ses gens et n'en fit plus pour ce jour, car lui fut dit qu'il s'étoit honorablement acquitté.

Après se trait avant, pour jouter à l'ordonnance des autres, un gentil homme chevalier, jeune et frisque, bien joutant, bien dansant et bien chantant, lequel étoit nommé messire Jean d'Arondel, et envoya heurter par un sien écuyer à la targe de guerre de messire Regnault de Roye. Le chevalier répondit, qui ne demandoit autre chose, car jà étoit tout prêt d'avantage. On leur bailla les glaives; ils les prirent et mirent en arrêt, et puis éperonnèrent leurs chevaux d'un point, et vinrent l'un sur l'autre de grand'volonté. Ce premier coup ils se consuivirent ès targes et se donnèrent grands horions, mais bien se tinrent, car point ne chéirent; ils passèrent outre et firent leur tour; et retourna chacun sur son lez; les glaives leur étoient chus. Appareillé fut qui leur rendit; il les prirent et mirent en arrêt, et puis éperonnèrent les chevaux et se avisèrent. Ils abaissèrent les glaives et se consuivirent de ce coup sur les heaumes, si dur que, pour l'acier, les étincelles en saillirent. Ils passèrent outre sans point de dommage. De la tierce lance les chevaux croisèrent en vidant. Ils se consuivirent et perdirent les glaives; ils passèrent outre et recouvrèrent moult roidement. Si se férirent sur les heaumes, mais point ne se dommagèrent ni désheaumèrent. La cinquième lance fut bien assise sur les targes. Si rompirent les glaives; autres dommages ils ne se firent. Messire Jean d'Arondel passa outre et fit son tour, et puis tourna entre ses gens et n'en fit plus pour ce jour.

Après se trait avant un autre écuyer d'Angleterre, qui se nommoit Nicolas Stone, appert homme et bien joutant, et envoya heurter sur la targe de guerre messire Boucicaut. Le chevalier

répondit, car jà étoit-il tout prêt d'avantage, et prit son glaive et le mit en arrêt. Ils éperonnèrent les chevaux et abaissèrent les glaives, et vinrent l'un sur l'autre et se consuivirent ce premier coup sur les heaumes, mais les fers vidèrent. Ils passèrent outre franchement, et puis retourna chacun sur son lez; encore tenoient-ils les glaives ès arrêts. Si éperonnèrent les chevaux, et vinrent l'un sur l'autre de grand'volonté; et se férirent de plein coup sur les targes, et se consuivirent si durement que les chevaux estançonnèrent. Les jouteurs vidèrent et passèrent outre, mais ils perdirent les glaives, et quand ils furent venus sur leur lez on leur rendit; ils les prirent et mirent en arrêt et puis éperonnèrent de grand randon. Si se férirent de cette joute tout acertes sur les heaumes. De ce coup fut Nicolas Stone désheaumé; donc retourna vers ses gens et ne jouta plus pour ce jour, car lui fut dit qu'il en avoit assez fait.

Adonc se trait avant et pour jouter un autre écuyer d'Angleterre, qui s'appeloit Jean Maréchal; et étoit armé de toutes pièces bien et fort, et envoya heurter à la targe de guerre messire Boucicaut. Le chevalier répondit, car il étoit tout prêt et n'attendoit autre chose que la joute. Si prit son glaive et le mit en arrêt. Les deux éperonnèrent les chevaux et coururent par grand randon, et abaissèrent les glaives et s'encontrèrent, et se férirent de plein coup sur les targes sans eux épargner; point ne se portèrent de dommage; les glaives leur chéirent. Ils passèrent outre et firent leur tour, et quand ils furent revenus chacun sur son lez, on leur rendit les glaives; ils les prirent et mirent en arrêt, et se joignirent en leurs targes; et éperonnèrent les chevaux et vinrent l'un sur l'autre, et se consuivirent sur les heaumes, et se donnèrent grands horions; et passèrent outre et portèrent leurs glaives toutes droites; et quand ils eurent fait leur tour et ils furent venus sur leur lez, ils s'arrêtèrent un petit et s'avisèrent comme ils se pourroient atteindre de plein coup; et éperonnèrent les chevaux et se joignirent en leurs écus, et vinrent l'un sur l'autre. Jean Maréchal férit Boucicaut sur la targe, et lui donna si grand horion que il rompit sa lance en trois tronçons, et Boucicaut le férit à mont sur le heaume, par telle manière qu'il le désheauma et le fit ployer out bas sur la croupe de son cheval. L'écuyer passa outre sans cheoir. Et quand il eut fait son tour, il retourna devers ses gens et ne jouta plus pour ce jour, car on lui dit qu'il en avoit assez fait et que bien devoit suffire.

Après se trait avant sur les rangs un gentil chevalier d'Angleterre, jeune, frisque et grandement désirant conquerre honneur. Le chevalier on appeloit messire Jean Cliveton, et s'armoit d'argent freté d'azur et à un chef d'azur à une molette d'argent au chef. Et étoit le chevalier appareillé de tous points ainsi que les armes le demandoient. Et envoya heurter d'une verge par un sien écuyer à la targe de guerre de messire Regnault de Roye. Le chevalier répondit, car jà étoit tout prêt d'avantage, et fut moult réjoui de la venue du chevalier. Chacun se trait sur son lez. On leur bailla glaives; ils les prirent et les arrêtèrent, puis éperonnèrent leurs chevaux de grand randon. Ce premier coup ils se consuivirent sur les heaumes en vidant; ils passèrent outre et firent leur tour, et puis revinrent sur leur lez. Encore tenoient-ils leurs glaives en leur arrêt. Guères ne séjournèrent, quand ils éperonnèrent leurs chevaux et vinrent l'un sur l'autre; et se consuivirent sur les targes, et se donnèrent grands horions, mais point ne se dommagèrent. Ils passèrent outre. Les glaives leur chéirent. Cils étoient tout prêts qui les relevèrent. Les deux chevaliers retournèrent sur leur lez moult franchement. On leur bailla les glaives, ils éperonnèrent les chevaux et vinrent l'un sur l'autre. De ce tiers coup ils se consuivirent à mont sur les heaumes, si dur que les étincelles de feu en saillirent; ils passèrent outre.

De la quatrième lance les chevaux croisèrent, dont ils furent moult courroucés. La cinquième lance fut bien assise, car chacun brisa sa lance. Les deux chevaliers étoient échauffés l'un sus l'autre et montroient bien qu'ils avoient grand désir de jouter et d'eux éprouver. Quand ils furent venus sur leur lez, on bailla à chacun un glaive bon et roide. Guères ne séjournèrent, quand ils éperonnèrent leurs chevaux de grand randon et s'en vinrent l'un sur l'autre. De la sixième lance ils se férirent sur les heaumes, tellement que tous deux se désheaumèrent. Celle joute fut moult prisée de tous ceux qui la virent, et ils passèrent outre et firent leur tour; et puis retourna chacun entre ses gens. Le chevalier

anglois n'en fit plus pour le jour, car il en avoit assez fait.

Après se trait avant un écuyer anglois, qui s'appeloit Roger Lam[1] et s'armoit d'argent et de noir écartelé à une croix de gueules en-mi. Et étoit armé de toutes pièces bien et frisquement; et envoya heurter sur la targe de guerre du seigneur de Saint-Py. Le chevalier répondit; ce fut raison, puisque il étoit appelé. Et bien montroit qu'il avoit plus cher à jouter que à le laisser. On lui bailla son glaive. Il le mit en arrêt. Les deux éperonnèrent leurs chevaux sans épargner; et quand ils durent encontrer l'un l'autre, ils abaissèrent les glaives et se férirent ès targes si roidement que les chevaux estançonnèrent. Les glaives furent fortes, point ne rompirent. Ils passèrent outre franchement et firent leur tour, et puis revint chacun sur son lieu. Guères ne séjournèrent, quand ils éperonnèrent chevaux de grand randon et abaissèrent leurs glaives, et vinrent l'un sur l'autre; et assenèrent sur les heaumes moult dur, mais les coups vidèrent. Ils passèrent outre. De la tierce lance Roger Lam fut désheaumé. Si retourna vers ses gens et ne jouta plus pour ce jour, car lui fut dit qu'il en avoit assez fait.

Après se trait avant un gentil chevalier et bien joutant, d'armes et de nation de la comté de Hainaut et d'une marche que on dit Ostrevant, mais de jeunesse il avoit été nourri en Angleterre en l'hôtel du noble roi Édouard. On appeloit le chevalier messire Jean d'Aubrecicourt; et portoit parti d'or et d'hermine, et sur l'or une face noire bretesquiée à lambeaulx de gueules, et sur l'hermine trois hamèdes de gueules. Sur la première hamède une coquille d'or, sur la seconde deux coquilles d'or, et sur la tierce hamède trois coquilles d'or. Le chevalier étoit appareillé de tous points, ainsi que pour la joute appartenoit; et envoya heurter par un sien écuyer sur la targe de guerre messire Regnault de Roye. Le chevalier répondit, car il étoit tout prêt et monté sur son cheval d'avantage. Chacun se tint sur son lez et avisèrent bien l'un l'autre. On leur bailla les glaives; ils les prirent et les mirent en arrêt et puis éperonnèrent les chevaux. Si s'en vinrent de grand randon l'un sur l'autre. Et se consuivirent de plein coup sur les heaumes, si dur que les étincelles de feu en saillirent. Les chevaliers vidèrent; le coup fut bel, car nul n'y prit dommage: ils passèrent outre franchement en faisant leur tour, et puis revint chacun sur son lieu. Guères n'y séjournèrent, quand ils éperonnèrent les chevaux et se joignirent en leurs targes, et en approchant ils abaissèrent les glaives et vinrent l'un sur l'autre. Merveille fut que de ce coup ils ne se passèrent tout outre, car ils étoient tous deux forts jouteurs et orgueilleux et ne craignoient peine de mort ni péril. De la force du coup que ils donnèrent sur les targes les chevaux furent élevés devant, et chancelèrent tous les deux chevaliers. Néanmoins passèrent outre et perdirent leurs glaives, et retourna chacun sur son lieu. On leur rendit les glaives; quand ils les eurent, ils les mirent en arrêt et se joignirent en leurs écus, et éperonnèrent les chevaux et vinrent l'un sur l'autre, et se consuivirent sur les heaumes. De ce coup fut messire Regnault de Roye désheaumé moult dur. Messire Jean d'Aubrecicourt passa outre moult franchement et fit son tour, et puis se mit sur son lieu: messire Regnault de Roye s'en retourna vers ses gens et montra qu'il ne vouloit pour ce jour plus jouter. Quand messire Jean d'Aubrecicourt vit l'ordonnance, comme cil qui moult désirant étoit de jouter encore, envoya heurter sur l'écu de guerre de messire Boucicaut. Le chevalier répondit, ce fut raison; et se trait sur son lieu; on lui boucla sa targe et lui bailla-t-on son glaive; il le prit et mit en l'arrêt, et puis éperonna le cheval, et l'autre chevalier le sien. Si vinrent l'un sur l'autre de grand randon, et férirent sur les targes moult grands horions. Merveille fut, selon ce qu'ils s'encontrèrent de grand'force, qu'ils ne passèrent les targes tout outre, mais non firent, car les chevaux vidèrent. Les deux chevaliers passèrent outre moult franchement et firent leur tour, et puis revinrent chacun sur son lieu. Guères n'y séjournèrent, quand ils se joignirent en leurs targes, et estraindirent leurs lances de grand'volonté dessous leurs bras, et éperonnèrent les chevaux qui leur étoient bien à main, et vinrent l'un sur l'autre sans eux épargner. De ce coup ils se consuivirent ès heaumes moult dur, mais les fers des glaives vidèrent ni point ne s'attachèrent. Les chevaliers passèrent outre et perdirent les

[1] Lamb.

glaives, et firent leur tour moult franchement et puis retourna chacun sur son lieu. Écuyers vinrent qui prestement leur rendirent les glaives; ils les prirent et mirent en l'arrêt et regardèrent l'un sur l'autre, et éperonnèrent les chevaux de grand randon. Ils se consuivirent ès lumières des heaumes tellement que tous deux moult dur se désheaumèrent. Ils passèrent outre en faisant leur tour bien et franchement et s'en vinrent sur leur lieu; et regardèrent entre eux les Anglois que le vêpre approchoit. Si se remirent tous ensemble et se départirent de la place, et chevauchèrent en une compagnie à Calais, et se trait chacun en son hôtel. La nuit et le soir ils parlèrent et devisèrent entre eux moult des armes qu'ils avoient faites aux François, et les François à eux. Et aussi les François qui retournés étoient à Saint-Inghelberth ne s'en taisoient pas.

Quand ce vint le jeudi au matin, le quatrième jour de la semaine, les Anglois qui étoient à Calais regardèrent entre eux que encore y avoit-il de leurs compagnons, chevaliers et écuyers, qui avoient à jouter et à faire armes; en cette instance ils étoient passés la mer. Si dirent qu'il convenoit que chacun qui désir et volonté avoit de faire armes fût contenté; autrement ce ne seroit point compagnie. Tous les seigneurs furent d'accord que ce jeudi ils retourneroient à Saint-Inghelberth et lairroient payer les armes ceux des leurs qui payer les voudroient. Si que, après messe et boire, tous montèrent sur les chevaux et se départirent de Calais en une compagnie, et chevauchèrent tant qu'ils vinrent en la place où les armes et les joutes se faisoient. Jà étoient venus les trois chevaliers de France, attendant et tout prêts dedans leurs pavillons, et cils de leur côté qui servir les devoient ou qui voir jouter les vouloient, et qui les accompagnoient.

Or se mit premièrement sur la place pour jouter un chevalier d'Angleterre, qui se nommoit messire Godefroy d'Eustas; et s'armoit d'or à un lion noir à lambeaux de gueules et à une molette d'or sur l'épaule du lion. Il étoit armé de toutes pièces bien et frisquement, ainsi comme à lui appartenoit; et envoya heurter par un sien écuyer sur la targe de guerre de messire Boucicaut, lequel issit tantôt de son pavillon armé et apprêté pour répondre à la requête et pour fournir armes à son pouvoir. Son cheval fut tout prêt et monta sus. On lui boucla sa targe; on lui bailla son glaive. Il le prit et mit en arrêt. Le chevalier anglois étoit jà tout pourvu de la sienne. Ils regardèrent l'un l'autre et puis éperonnèrent les chevaux de grand randon. De ce premier coup ils se consuivirent sur les heaumes et se donnèrent grands horions. Les glaives vidèrent; ils passèrent outre et firent leur tour et puis retournèrent chacun sur son lieu. Encore tenoient-ils leurs glaives et les emportoient. Si éperonnèrent les chevaux. En eux approchant ils abaissèrent les glaives et vinrent l'un sur l'autre, et se férirent de ce coup ès targes si grand horion que les glaives rompirent, autrement ils se fussent moult dommagés. Ils passèrent outre, et retourna chacun sur son lieu. Cils furent prêts qui les rafreschirent de nouvelles lances. Quand ils les tinrent, ils les mirent en arrêt et se joignirent en leurs targes, et éperonnèrent les chevaux, et vinrent l'un sur l'autre moult roidement, et se consuivirent sur les heaumes parmi leurs lumières. Le coup fut bel et dur, car tous deux se désheaumèrent. Ils passèrent outre et retourna chacun vers ses gens. Le chevalier anglois n'en fit plus pour ce jour, car lui fut dit que vaillamment il s'étoit porté et que il convenoit jouter les autres.

Après se trait avant pour jouter un écuyer anglois qui s'appeloit Alain Bourch, appert homme en armes; et envoya heurter sur la targe de guerre du seigneur de Saint-Py. Le chevalier issit hors de son pavillon, armé et pourvu pour répondre à la requête. Il monta sur le cheval qui lui fut tout prêt. On lui boucla sa targe; on lui bailla son glaive, il le mit en arrêt; ils éperonnèrent; en approchant ils abaissèrent les glaives et se donnèrent sur les heaumes grands horions, tant que les étincelles de feu en saillirent; ils passèrent outre et firent leur tour et puis revinrent chacun sur son lieu. Guères n'y séjournèrent quand ils éperonnèrent les chevaux de grand'volonté, et se joignirent, en leurs targes, et abaissèrent leurs glaives, et s'en vinrent l'un sur l'autre, et se férirent et consuivirent au milieu des targes, et se donnèrent grands horions tant que les glaives tronçonnèrent; ils passèrent outre frichement et firent leur tour, et puis revinrent sur leur lez : ils s'avisèrent l'un l'autre et puis éperonnèrent les chevaux, et abaissèrent les

glaives que prestement on leur avoit baillés. De ce coup ils se férirent et se consuivirent des fers de glaive ès lumières de leurs heaumes; le coup fut bel et bien bouté, car tous deux se désheaumèrent; ils passèrent outre, et retourna chacun sur son lieu. L'Anglois pour ce jour n'en fit plus, car il convenoit jouter les autres.

Après se trait avant un écuyer anglois, qui s'appeloit Jennin Scrop, et envoya heurter à la targe de guerre messire Boucicaut. Lequel chevalier issit tantôt hors de son pavillon, armé de toutes pièces, et trouva son cheval tout prêt; il monta sus. On lui boucla sa targe. On lui bailla son glaive, il le mit en arrêt; ils éperonnèrent d'un même point. Ce premier coup ils ne se consuivirent pas à plein, car les chevaux croisèrent. Ils passèrent outre et firent leur tour, et puis revint chacun sur son lez. Guères n'y séjournèrent, quand ils éperonnèrent les chevaux et vinrent l'un sur l'autre, et se férirent sur les heaumes et se donnèrent grands horions; mais de ce coup ils n'y reçurent ni blâme ni dommage. De la tierce lance Jennin Scrop fut abattu moult dur de messire Boucicaut. On lui aida à relever, et fut mené entre ses gens et n'en fit plus pour ce jour.

Après se trait avant un chevalier de Behaigne, de la chambre à la roine d'Angleterre, lequel on nommoit Here-Hance[1]; et le tenoit-on à bon jouteur, fort et roide; et s'armoit d'argent à trois pieds de griffons noirs, ongles d'azur. Quand il fut venu sur les rangs, on lui demanda auquel des trois il vouloit jouter. Il répondit à Boucicaut. Donc fut envoyé un écuyer anglois, ainsi que ordonnance se portoit, heurter à la targe de guerre de messire Boucicaut. Le chevalier étoit jà tout prêt d'avantage et monté sur son cheval. Si répondit. Ce fut raison, puisqu'il étoit appelé. On lui boucla sa targe; il prit son glaive et le mit en arrêt, et avisa le chevalier qui aussi étoit pourvu pour jouter, la tage au col et le glaive au poing. Ils éperonnèrent les chevaux de grand'volonté et s'en vinrent l'un contre l'autre; et se cuidèrent bien atteindre de plein coup, mais non firent; et là se forfit le chevalier de Behaigne, dont il fut grandement blâmé, car de sur-cours mal durement il consuivit sur le heaume messire Boucicaut et passa outre. Les Anglois virent bien que il s'étoit forfait, et qu'il avoit perdu armes et cheval si les François le vouloient. Et de ce coup mal assis eurent les François grand parlement ensemble, mais finablement pardonné lui fut des chevaliers pour complaire mieux aux Anglois. Here-Hance requit que de grâce il put encore jouter une lance tant seulement. Il lui fut demandé auquel des chevaliers il vouloit. Il envoya heurter à la targe de guerre messire Regnault de Roye. Le chevalier, qui étoit en son pavillon et qui pour ce jour n'avoit encore fait nulles armes, issit tout prêt et dit qu'il le délivreroit volontiers, puisque accordé lui étoit. Messire Regnault monta sur son cheval. On lui boucla sa targe; on lui bailla son glaive. Il le prit et mit en arrêt, et jeta de grand'volonté toute sa visée pour bien atteindre et assener le Behaignon. Tous deux éperonnèrent les chevaux. En approchant ils abaissèrent les glaives et se férirent de plein coup sur les targes. Messire Regnault de Roye, qui pour ce temps étoit l'un des forts et durs jouteurs de France, le consuivit et férit par telle manière, que il le vola tout nettement des arçons et le porta si dur à terre que on cuidoit qu'il fût mort. Le chevalier passa outre et fit son tour et puis revint sur son lieu. Here-Hance fut relevé de ses gens à grand'peine et remené entre eux. Les Anglois furent tous lies de ce qu'il avoit ainsi été battu, pour cause de ce que mal courtoisement la première lance il avoit jouté; et vous dis que ce jour il n'eut plus talent de jouter.

Après se trait avant un écuyer d'Angleterre, frisque homme et appert durement, lequel s'appeloit Robin Seorborne, et envoya heurter à la targe de guerre du seigneur de Saint-Py, lequel répondit, car jà étoit-il tout prêt d'avantage et monté sur son cheval. On lui bailla son glaive; il le prit et mit en arrêt. Ils éperonnèrent ainsi que d'un point et vinrent l'un sur l'autre de grand'volonté. Ce premier coup ils se consuivirent sur les heaumes, mais les coups vidèrent; ils passèrent outre et firent leur tour, et puis retournèrent chacun sur son lez. Guères n'y séjournèrent, quand ils éperonnèrent les chevaux et s'en vinrent l'un sur l'autre; et se consuivirent de ce coup sur les targes assez dur, mais point de dommage ne se portèrent. Ils passèrent outre, et quand ils furent revenus, chacun sur son lez, on leur rendit les glaives, car ils les avoient en

[1] C'est-à-dire sire Jean, Herr Hans.

passant rués jus. Quand ils les tinrent, ils les empoignèrent dessous leurs bras et se joignirent en leurs targes, et puis éperonnèrent les chevaux et s'en vinrent de grand randon l'un sur l'autre. Si se consuivirent de plein coup ès lumières des heaumes si durement que tous deux furent désheaumés; ils passèrent outre et firent leur tour. L'Anglois retourna entre ses gens et n'en fit plus pour ce jour.

Après se trait avant un écuyer d'Angleterre, qui s'appeloit Jean Mouton [1], frisque homme et bon jouteur; et s'armoit d'argent à une bande de sables à trois têtes de lion de sables. Il envoya heurter la targe de guerre messire Regnault de Roye. Le chevalier répondit, car il étoit jà tout prêt d'avantage et monté sur son cheval. Il prit son glaive et le mit en arrêt. Tous deux éperonnèrent les chevaux de grand randon. Ce premier coup ils se consuivirent en vidant sur les heaumes. Si passèrent outre en frottant et tenant les glaives; point ne les perdirent; et quand ils eurent fait leur tour, chacun retourna sur son lieu. Guères n'y séjournèrent, quand ils brochèrent les chevaux rudement et abaissèrent les glaives; et se férirent ès targes, si dur que les chevaux par la force du coup se tinrent tout cois. Ils jetèrent les glaives jus et passèrent outre, et retourna chacun après sur son lez, et s'affichèrent de bien jouter la tierce lance. Cils étoient tout prêts et pourvus qui les lances avoient levées. Si leur furent rendues, et quand ils les tinrent, ils les mirent en arrêt et puis éperonnèrent les chevaux. Messire Regnault de Roye consuivit Jean Mouton de telle façon en la targe, que il lui fit vider les arçons et l'abattit tout plat à terre : il passa outre franchement et fit son tour et puis s'en revint sur son lieu. L'Anglois fut relevé et mené entre ses gens.

Après se trait avant et pour jouter un autre écuyer d'Angleterre, qui s'appeloit Jean Mouton; et s'armoit de gueules à un chevron de sables et trois molettes d'or perchées, à une bordure de sables endentées. Cil envoya heurter sur la targe de guerre messire Boucicaut. Le chevalier répondit. Ce fut raison, car il étoit tout prêt pour jouter. On lui boucla sa targe; on lui bailla son glaive. Il éperonna le cheval de grand randon et Jean Mouton contre lui. Ce premier coup ils se férirent sur les targes, mais point n'y prirent de dommage; aussi ne firent-ils de blâme, car le coup fut bien assis et faiticement; ils passèrent outre en portant leurs glaives droites, et firent leur tour, et puis s'en revint chacun sur son lez : ils ne séjournèrent guère, quand ils abaissèrent les glaives et brochèrent les chevaux, et s'en vinrent de cette seconde joute de grand randon l'un sur l'autre. De ce coup ils se consuivirent sur les heaumes et se donnèrent grand horion. Ils passèrent outre, mais ils perdirent les glaives; ils firent leur tour et puis retournèrent sur leur lez. Cils étoient tout prêts qui leur rendirent les glaives; ils les mirent en l'arrêt et s'en vinrent l'un sur l'autre. De cette tierce joute fut Jean Mouton désheaumé de messire Boucicaut. Adonc se retournèrent-ils devers leurs gens. Jean Mouton pour ce jour ne jouta plus, mais laissa jouter les autres.

Après se trait avant un autre écuyer d'Angleterre, bel homme, long, droit et bien séant en selle, et étoit appareillé de tous points pour jouter; et l'appeloit-on Jaquemin Scrope. Si envoya heurter sur la targe de guerre au seigneur de Saint-Py. Le chevalier répondit, car il étoit devant son pavillon armé, et monté d'avantage. On lui bailla son glaive; il le prit et mit en arrêt : les deux éperonnèrent les chevaux, et puis abaissèrent les glaives et s'en vinrent l'un contre l'autre de grand'volonté; mais ce premier coup ils faillirent, car les chevaux croisèrent, dont ils furent moult courroucés. Or retourna chacun sur son lieu; et guère ne séjournèrent, quand ils brochèrent les chevaux des éperons et abaissèrent les glaives, et s'ordonnèrent par semblant pour bien jouter. Ils s'en vinrent l'un contre l'autre et se consuivirent haut sur les heaumes un coup si dur que les étincelles en saillirent. Ils passèrent outre, car point ne s'attachèrent les fers des glaives en passant; par leur desroyement les glaives leur chéirent; mais si très tôt qu'ils furent venus sur leur lieu, cils étoient tout prêts qui leur rendirent : ils les prirent et mirent en arrêt, et puis les abaissèrent en émouvant les chevaux. Si s'en vinrent l'un sur l'autre de grand randon, et se consuivirent sur les targes bien acertes. Jaquemin Scrope rompit son glaive. Le sire de Saint-Py employa bien le sien, car il férit l'écuyer si durement que il le vola hors des arçons. Il passa

[1] Milton.

outre en faisant son tour et revint sur son lieu. Jaquemin Scrope qui chu étoit fut relevé et mené entre ses gens et n'en fit plus pour ce jour.

Après se trait avant un autre écuyer d'Angleterre, qui s'appeloit Guillaume Masquelée; et étoit tout prêt pour jouter et pour payer les armes auquel que fût, ainsi que ordonnance portoit, et pour ce avoit-il passé la mer en la compagnie du comte de Hostidonne. Il envoya heurter à la targe de guerre messire Boucicaut: le chevalier répondit, car jà étoit-il monté et armé d'avantage sur son cheval. On lui boucla sa targe et bailla son glaive. Il le prit et mit en arrêt. Tous deux éperonnèrent d'un point les chevaux sur quoi ils étoient montés; et montrèrent bien qu'ils étoient frisques et nouveaux et en bonne volonté pour courir, car sitôt qu'ils sentirent l'éperon ils s'écueillirent à la course. Les deux jouteurs en venant s'avisèrent. Ce premier coup ils se consuivirent haut sur les heaumes, et se donnèrent si grand et si dur horion que on vit les flamèches de feu saillir; les coups vidèrent, ni point les pointes des glaives ne se attachèrent. Le coup fut bel et bien prisé de toutes parties. Les chevaliers passèrent outre et firent leur tour; et retourna chacun sur son lieu. Guères ne séjournèrent, quand de rechef ils brochèrent les chevaux et abaissèrent les glaives, car point ne les avoient perdues pour la première joute. Ils s'entrencontrèrent sans épargner, et se férirent de plein coup sur les targes. Merveille fut que ils ne les percèrent; mais non firent, car les chevaux croisèrent. Ils passèrent outre et ruèrent jus leurs glaives. Ils firent leur tour bien et faiticement, ainsi que bons jouteurs en leur arroy savent faire, et puis revinrent chacun sur son lez.

Messire Boucicaut et Guillaume Masquelée recouvrèrent les glaives. Quand ils les eurent, ils les mirent en arrêt et se joignirent en leurs targes moult proprement, et éperonnèrent les chevaux, et les adressèrent à venir l'un sur l'autre au plus droit qu'ils purent. Si se consuivirent et se donnèrent ès lumières des heaumes grand horion, dur et bien assis. Le coup fut bel et bien prisé, car tous deux furent désheaumés, et demeurèrent les têtes en pur les coiffes. Ils passèrent outre et firent leur tour, et puis se tourna chacun entre ses gens; et ne joutèrent plus pour ce jour car ils en avoient assez fait.

Adonc se trait avant un autre écuyer d'Angleterre, qui s'appeloit Nicolas Lam, armé de toutes pièces, bien et faiticement et en très grand désir de faire armes pour ce jour. Si envoya heurter à la targe de guerre du seigneur de Saint-Py. Le chevalier fut tout prêt de répondre et se trait tantôt avant, car jà d'avantage il étoit sur son cheval, sa targe au col, armoyé de ses armes. Il prit son glaive et mit en l'arrêt et se joignit, comme un émérillon qui veut voler, en sa targe. Pareillement l'écuyer anglois fit ainsi. Ils éperonnèrent d'un point, et en venant ils abaissèrent les glaives, et entrèrent de plein coup l'un dedans l'autre; et se férirent si dur sur les targes que, si les glaives, ne fussent volés en tronçons, ils se fussent endommagés ou portés à terre. Très bien se tinrent ni point ne chéirent. Ils passèrent outre en faisant leur tour et puis revinrent sur leur lieu. On les rafreschit de nouvels glaives; ils les prirent et mirent en arrêt, et éperonnèrent les chevaux. De ce second coup ils se donnèrent sur les heaumes très grand horion, tant que on vit les étincelles de feu saillir. Autre dommage ils ne se firent. Les coups croisèrent, ils passèrent outre et firent leur tour, et puis revint chacun sur son lieu. Guères n'y séjournèrent, quand ils éperonnèrent les chevaux et abaissèrent les lances. Au-devant bien s'étoient avisés ni point ne vouloient faillir d'atteindre l'un l'autre. Le tiers coup de la joute fut bel, car ils se consuivirent à mont ès lumières des heaumes, si dur et roide que les pointes des glaives se prirent et attachèrent. De ce coup tous deux se désheaumèrent, si nettement que les tissus des heaumes rompirent et volèrent jus sus la prée par derrière les croupes des chevaux. Bien se tinrent les jouteurs, car point ne chéirent. Ils passèrent outre en faisant leur tour, et puis par bon arroy ils revinrent chacun entre ses gens. Cils étoient tout prêts qui recueillirent les heaumes et les portèrent ès lieux dont ils étoient partis. Pour ce jour les joutes cessèrent, ni nul depuis ne se trait avant de la partie des Anglois. Donc s'en vinrent le comte de Hostidonne, le comte Maréchal, le sire de Clifort, le sire de Beaumont, messire Jean Cliveton, messire Jean d'Aubrecicourt, messire Thomas Seorbourne et tous les chevaliers, qui joûté avoient les quatre jours, en une compagnie devers les chevaliers françois, et les

remercièrent grandement de leurs ébattemens et leur dirent : « Tous chevaliers et écuyers de notre compagnie qui jouter vouloient ont fait armes. Si prenons congé à vous, car nous retournerons à Calais et de là en Angleterre. Nous savons assez que qui voudra jouter à vous et faire armes, il vous trouvera ici les trente jours durans, selon la teneur de votre cri. Nous revenus en Angleterre, nous vous certifions que à tous chevaliers et écuyers que nous verrons et qui à nous de ces armes parlerons, nous leur dirons et prierons que ils vous viennent voir. » — « Grands mercis, répondirent les trois chevaliers, et ils seront recueillis de bonne volonté et délivrés au droit d'armes, ainsi comme vous avez été. Avec tout ce nous vous remercions grandement de la courtoisie que vous nous avez faite. »

Ainsi sur cel état doucement et amiablement se départirent de la place de Saint-Inghelberth les Anglois des François et s'en retournèrent à Calais. Guères n'y séjournèrent. Ce fut le samedi au matin que ils entrèrent ès vaisseaux passagers. Ils eurent bon vent; ils vinrent devant midi à Douvres. Si issirent hors des vaisseaux et entrèrent en la ville, et se trairent chacun à son hôtel.

Si furent ce samedi tout le jour, et le dimanche jusques après messe et boire, en la ville de Douvres, et s'y rafraîchirent eux et leurs chevaux, et le dimanche ils vinrent au gîte au soir en la ville de Rochestre; et lendemain à Londres. Si se départirent là et prirent congé l'un à l'autre, et retourna chacun en son lieu. Les trois chevaliers de France dessus nommés tinrent leur place et leur journée vaillamment à Saint-Inghelbert.

Vous devez savoir, si comme ici dessus je vous ai dit, que quand la compagnie des Anglois eut pris congé aux chevaliers de France, le roi de France et le sire de Garencières, qui là étoient tous déconnus et qui vu avoient les armes faites, s'en vinrent ce jour gésir à Marquise, et à lendemain que il ajourna, le vendredi, ils se départirent et s'en retournèrent en France, et ne cessèrent de chevaucher si furent venus à Cray sur la rivière d'Oise, où pour ces jours la roine de France se tenoit. Petit de gens sçurent où le roi avoit été, fors que ses plus secrets varlets de chambre.

Depuis la route des Anglois, desquels je vous ai parlé, retournée en Angleterre, il n'est point venu en ma connoissance que nul depuis issit hors d'Angleterre, ni vint à Saint-Inghelberth pour faire armes. Car cils qui jouter vouloient et auxquels les nouvelles venues étoient, premièrement se cueillirent et accompagnèrent tous ensemble, et retournèrent tout ainsi. Néanmoins les trois chevaliers dessus nommés se tinrent sur leur place les trente jours tous accomplis et outre; et puis s'en retournèrent tout par loisir chacun en son lieu, quand ils furent venus voir le roi de France, le duc de Touraine et les seigneurs à Paris qui leur firent bonne chère. Ce fut raison; car vaillamment ils s'étoient portés, et avoient gardé l'honneur du royaume de France.

CHAPITRE XIII.

De l'entreprise et du voyage des chevaliers de France et d'Angleterre et du duc de Bourbon qui fut chef de l'armée, à la requête des Gennevois, pour aller en Barbarie assiéger la forte ville d'Affrique [1].

Je me suis souffert à parler et de remettre avant une autre haute et noble matière et emprise qui se fit en celle saison des chevaliers de France et d'Angleterre et d'autres pays, outre mer au royaume de Barbarie. Si ne le vueil-je pas oublier ni laisser derrière. Mais pour ce que j'avois commencé à parler des armes faites à Saint-Inghelberth, si comme il est ici dessus contenu, je les ai voulu poursuivre, et puisque je les ai conclues, je me remettrai aux autres nouvelles et m'en rafraîchirai, car tels choses au dire et mettre avant me sont grandement plaisans; et si plaisance ne m'eût incliné au dicter et à l'enquerre, je n'en fusse jà venu à chef.

Or dit le texte de mon procès, sur lequel je vueil procéder, que, en celle saison, nouvelles s'épandirent en France et en plusieurs pays que les Gennevois vouloient faire une armée pour aller en Barbarie, et de eux-mêmes avoient grand avantage de pourvéances tant que de biscuit, d'eau douce et de vinaigre, de gallées, de vaisseaux, atout chevaliers et écuyers qui en ce voyage voudroient aller. Et la cause qui les mouvoit à ce faire, je le vous dirai. De long-temps s'étoient les Auffriquans avancés par mer et venus guerroyer les frontières des Gennevois,

[1] Ville maritime du royaume de Tunis.

pillé et robé les îles que ils tiennent enclos en la mer, qui à eux obéissent, et mèmement en emblant, quand ils ne s'en donnoient de garde. Toute la rivière de Gennèves gissoit et séjournoit en péril par ceux d'Auffrique; et avoient et ont encore par devers eux une ville séant sur mer, qui est outre mesure forte; laquelle ville on appelle Affrique, garnie et pourvue de portes, de tours, de hauts murs durs et épais, et de fossés; et si comme la forte ville de Calais est clef, et quiconque en soit sire, il peut quand il veut entrer au royaume de France ou au pays de Flandre, et aussi aller par mer, et là retourner et faire soudainement par puissance de gens des maux assez, tout ainsi par comparaison celle d'Affrique est clef et retour des Barbarins, et de ceux du royaume d'Afrique et du royaume de Bougie, et de Thunes et des royaumes incrédules par de-là. Et leur vient ladite ville trop grandement à point. Et trop ressoignoient les Gennevois, qui sont grands marchands, celle d'Affrique, car souvent ils étoient par mer aguettés et atteints des écumeurs d'Affrique, lesquels, quand ils véoient leur plus bel, couroient sur les Gennevois allans et retournans en leur marchandise et les déroboient et mettoient tout à bord[1], et faisoient de la ville d'Affrique leur warenne et font encore. Mais pour y pourveoir, les Gennevois, qui sont riches et puissans par mer et par terre, et qui ont grandes seigneuries, regardèrent et considérèrent le fait des Auffriquans et des Barbarins; aussi à la complainte de ceux qui demeurent et sont ès îles sujets à eux, enclos de là la mer à la rivière de Gennèves et tels que l'île d'Albe[2], l'île d'Isja[3], l'île de Querse[4], l'île de Bouscan, l'île de Gorgonnens[5] et jusques au gouffre du Lion[6], et aussi les îles de Sardane[7] et de Sécile, et jusques en l'île de Mayogres[8]; mais ces trois îles obéissent au roi d'Arragon. Si jetèrent leur visée, par commun et général accord que leur fait, par espécial, ils signifieroient en France en l'hôtel du roi; et feroient offre et présent à tous chevaliers et écuyers qui voudroient passer avec eux pour aller assiéger cette male et forte ville d'Affrique, de galées et de vaisseaux chargés de biscuits et d'eau douce et de vinaigre, pour eux mener et ramener à leurs frais et coûtages, mais que ils eussent les dits voyagiers à chef et à capitaine un des oncles du roi, ou son frère le duc de Touraine qui pour ce temps étoit jeune et à venir, et qui devoit travailler pour conquérir honneur. Et auroient en leur compagnie et aide les pélerins étranges, douze mille arbalêtriers gennevois tous d'épreuve et huit mille gros varlets aux lances et aux pavois; et tout à leurs dépens. Et le faisoient les Gennevois, pour tant qu'ils sentoient et véoient que trèves étoient données par mer et par terre à durer trois ans entre les royaumes de France et d'Angleterre. Si supposoient et imaginoient que pour celle raison chevaliers et écuyers, tant en France comme en Angleterre, séjournoient, ni apparans n'étoient de nulle part où ils se dussent ni pussent ensonnier; si en recouvreroient plus légèrement.

Quand les premières nouvelles en vinrent en France de celle emprise et en l'hôtel du roi, vous devez savoir que les seigneurs et les chevaliers et écuyers qui se désiroient à avancer en furent moult réjouis. Et fut dit aux ambassadeurs de Gennèves, qui la certification de ces besognes avoient apporté, que point ne s'en retourneroient arrière sans être ouïs et secourus, car leur requête, pour aider la foi chrétienne à augmenter, étoit raisonnable. Si les fit on séjourner à Paris pour pourvéoir à ces besognes, et examiner les points et articles de leur requête, et pour regarder qui pourroit être chef souverain de ce voyage auquel tous chevaliers et écuyers obéiroient. Le duc de Touraine de trop grand' volonté s'y offroit et représentoit; mais le roi et son conseil, le duc de Berry et le duc de Bourgogne ne lui vouloient nullement accorder, et disoient que ce n'étoit pas voyage pour lui. Or fut regardé et avisé au cas des Gennevois, que le frère ou l'un des oncles du roi iroit, ou que le duc de Bourbon, qui oncle étoit du roi, seroit chef et souverain de ce voyage et auroit à compagnon le seigneur de Coucy. Quand les Gennevois, qui en ambassade étoient venus en France, eurent la réponse certaine du roi, comme conclu et accordé étoit que sans

[1] C'est-à-dire, jetaient tout dans la mer.
[2] Elbe.
[3] Ischia.
[4] Corse.
[5] Gorgonnen.
[6] Golfe de Lyon.
[7] Sardaigne.
[8] Mayorque.

faute ils seroient celle saison secourus des chevaliers et écuyers de France et auroient le duc de Bourbon à souverain capitaine, qui étoit oncle du roi, si se tinrent grandement à contens et prirent congé au roi et à son conseil; et dirent que ils vouloient retourner en leur pays et recorder ces nouvelles, par quoi on se pourvoiroit sur ce. Répondu leur fut que ce seroit bien fait. Ils se départirent et mirent au retour.

Or s'épartirent ces nouvelles parmi le royaume de France que le voyage se feroit d'aller en Barbarie. Aux aucuns chevaliers et écuyers étoit plaisant et acceptable, et aux aucuns non. Et sachez que tous ceux qui y voulsissent bien aller n'y allèrent pas. Premièrement on alloit à ses frais, ni nul haut seigneur ne délivroit fors ceux de son hôtel. Secondement, ordonné fut que nul ne passeroit outre de la nation de France sans le congé du roi, car on ne vouloit pas que le royaume de France fût trop desnué de chevaliers et d'écuyers; et si fut dit et ordonné, et bien l'avoient mis en termes les Gennevois, que ils ne passeroient nuls varlets, fors que tous gentils hommes et gens de fait et de défense; et aussi regardé fut pour le meilleur, et pour complaire aux autres nations hors du royaume de France, que aussi bien à cet honorable voyage devoient partir chevaliers et écuyers, comme faisoient cils du royaume de France. Cette ordonnance fut bien comprise et bien assise, et en sçurent chevaliers et écuyers hors du royaume de France grand gré au roi et à son conseil.

Le duc de Bourbon, qui chef étoit de ce voyage, envoya tantôt ses officiers en la cité de Gennes, où les pourvéances se devoient faire, pour pourvoir ce que à lui et à son état appartenoit. Le gentil comte Dauphin d'Auvergne, qui en ce voyage aussi devoit et vouloit aller, envoya à Gennes faire ses pourvéances. Le sire de Coucy ne demeura pas derrière, mais y envoya aussi. Messire Guy de la Trimouille, messire Jean de Vienne, amiral de France, et tous les barons et seigneurs qui ordonnés étoient de là aller, y envoyèrent aussi grandement et puissamment, selon que chacun sentoit son affaire et vouloit montrer son état. Messire Philippe d'Artois, comte d'Eu, messire Philippe de Bar, le sire de Harecourt et messire Henry d'Antoing ne se mirent par derrière, mais envoyèrent faire leurs pourvéances ainsi comme à eux appartenoit. De Bretagne et de Normandie aussi s'ordonnèrent grand'foison de gens d'armes et de seigneurs pour aller au voyage. Le sire de Ligne et le sire de Haverech, en Hainaut, s'ordonnoient et ordonnèrent en ce temps aussi grandement pour aller au dit voyage. Le duc de Lancastre avoit aussi un fils bâtard, qui s'appeloit messire Beaufort de Lancastre; si eut grâce et dévotion qu'il l'envoyeroit au dit voyage. Si le pourvut grandement de chevaliers et d'écuyers d'Angleterre et de toutes gens de bien et d'honneur pour le accompagner en ce voyage. Le comte de Foix n'eût jamais son fils bâtard Yvain de Foix laissé derrière; mais le pourvut de chevaliers et d'écuyers de Béarn grandement, et voult que il tînt bon état et bien étoffé. Tous les seigneurs, qui se ordonnoient pour là aller, se pourvéoient et étoffoient moult grandement, et chacun l'un pour l'autre. Et, sur la moitié du mois de mai, les plus lointains demeurans de la ville de Gennes se départirent de leurs hôtels et se mirent au chemin pour venir à Gennes, où l'assemblée devoit être et où les galées, vaisseaux et les naves se chargeoient. Si mirent bien un mois ou environ à là venir avant que ils fussent tous assemblés. Les Gennevois de leur venue étoient grandement réjouis, et faisoient aux chefs des seigneurs grands dons et beaux présens pour eux tenir en plus grand amour; et quand ils furent tous venus à Gennes, et sur la rivière de Gennes, ils suivirent tous l'un l'autre. Il fut sçu et nombré par l'ordonnance des maréchaux que ils étoient quatorze cents chevaliers et écuyers. Si entrèrent ès galées et vaisseaux, frétés et appareillés de tous points, si bien que vaisseaux courans parmi la mer pouvoient être, et se départirent du port de Gennes et d'une venue, environ la Saint-Jean-Baptiste, que on compta pour lors en l'an de grâce de Notre Seigneur mil trois cent quatre vingt et dix.

Grand'beauté et grand'plaisance fut à voir l'ordonnance du partement, comment ces bannières, ces pennons et ces estrannières, armoyés bien et richement des armes des seigneurs, ventiloient au vent et resplendissoient au soleil, et de ouïr ces trompettes et ces claironceaux retentir et bondir, et autres ménestrels faire leur métier de pipes et de chalumelles et de naquaires, tant que du son et de la voix qui en issoit,

la mer en retentissoit toute. Le premier jour que ils entrèrent en leurs vaisseaux, en eux assemblant, ils ancrèrent; et se tinrent la nuit et le vêpre à l'ancre en l'embouchure de la haute mer. Et devez savoir que tous les varlets et les chevaux demeurèrent derrière. Un cheval de soixante francs on l'avoit à Gennes, à leur département, pour dix francs; car plusieurs chevaliers et écuyers, qui en ce voyage alloient et se mettoient, ne savoient quand ils retourneroient; et si n'avoit-on que cinq chevaux à Gennes gouvernés pour un franc; et pour ce au départir ils en faisoient argent, mais c'étoit petit. Et étoient en nombre environ six vingt galées et deux cents vaisseaux toutes garnies et pourvues de gens d'armes et d'arbalêtriers, et de pavescheurs [1], et plus de cent vaisseaux garnis de pourvéances de ce qui leur besognoit.

A lendemain, droit au point du jour, ils désancrèrent du lieu où ancrés étoient et nagèrent tout ce jour à force de rivières, côtoyant les terres, et la nuit aussi. Le tiers jour de leur département ils vinrent à Portefin, et là ancrèrent et furent la nuit au port. Et au lendemain au point du jour ils désancrèrent et nagèrent, et vinrent à un autre port et ville que on dit Port-Vendres, et la ancrèrent et se rafraîchirent, et à lendemain au point du jour ils se désancrèrent et passèrent outre; et se boutèrent au parfond en la garde de Dieu, de Notre Dame et de Saint George; et trouvèrent premièrement l'île d'Albe, et puis l'île de Querse, et puis l'île de Gorgonne, et l'île de Sardine, et passèrent le gouffre du Lyon, qui est moult périlleux et doutable à passer. Mais le chemin qu'ils alloient, ils ne le pouvoient eschever. Là furent-ils en grand péril d'être tous perdus, et par fortune de vents d'hiver, d'orages et de temps. Et n'y avoit si sage patron ni maronnier qui y sçût mettre ni donner conseil, fors que attendre la volonté de Dieu et l'aventure; et s'épartirent généralement et s'en allèrent l'un çà et l'autre là. Et dura celle tempête un jour et une nuit. Quand celle tempête fut passée et la mer apaisée, et les vents revenus plus souefs, les patrons et les nautonniers, qui la mer connoissoient, prirent le chemin comme près ou comme en sus que ils en sçussent pour venir en l'île de Coumières, qui siéd à trente milles d'Afrique, la ville là où ils vouloient et tendoient à aller; car à l'entrée au gouffre du Lyon les patrons et les meneurs des galées et des vaisseaux avoient eu conseil et relation ensemble, et avoient dit et proposé ainsi : « Si nous avons fortune trop diverse, et que nous perdons notre chemin et la vue l'un de l'autre, si nous redressons en l'île de Coumières et là attendons tous l'un l'autre. » Ainsi, comme proposé l'avoient, ils le firent, et les premiers qui au dit île vinrent attendirent les seconds et les derniers. Et avant que tous fussent venus, cils qui épars étoient parmi la mer, ils mirent bien neuf jours. En l'île de Coumières a de plusieurs beaux ébattemens, combien qu'il ne soit pas grand. Si se rafraîchirent les seigneurs; et louèrent Dieu, quand ils eurent la connoissance que tous, sans perte ni dommage, ils se trouvoient là assemblés; et quand ils se voulurent départir, les patrons et les seigneurs de France, qui souverains étoient des autres, eurent conseil et collation ensemble pour eux pourvoir de conseil et d'avis, quand ils sçurent que si près de la ville d'Affrique étoient, comment au venir sus ils se maintiendroient.

Nous nous souffrirons pour le présent à parler des seigneurs de France et de leur arroy, car temprement nous y retournerons, et parlerons de plusieurs autres besognes qui en celle saison avinrent en France, et par espécial au pays d'Auvergne, en la marche de la terre le comte Dauphin, lequel étoit en ce voyage dont je parlois présentement.

CHAPITRE XIV.

De un capitaine robeur, nommé Aimerigot Marcel, qui tenoit un fort châtel ès marches de Rouergue, nommé la Roche de Vendais, et comme il fut assiégé du vicomte de Meaux, et la prise du dit châtel et comment depuis le dit Aimerigot fut pris et mené à Paris.

En celle saison que la cueillette de gens d'armes se fit en France pour aller en Barbarie, et que ils n'avoient entendu fors de fournir leur voyage sur forme de bonne entente et pour exaulser la foi chrétienne, autres imaginations mauvaises et traitreuses étoient ès cœurs des pillards et robeurs qui se tenoient en Auvergne et en Rouergue, et en Limousin, quoique les pays cuidoient bien être assurés: et le dussent par

[1] Hommes couverts de boucliers ou pavois.

droit et par raison être, car la charte de la trève entre France et Angleterre y avoit été publiée par tous les forts, et aux capitaines qui guerre d'Anglois faisoient; et leur étoit dit, montré et éclairci vivement, et à tous ceux qui l'enfrindroient et briseroient, ni violeroient point ni article qui en la dite charte de trève fut écrit et contenu, ce seroit sur si grand'amende que de recevoir punition mortelle, sans avoir nulle espérance de rémission. Et par espécial Perrot le Bernois, capitaine de Chalucet, Aimerigot Marcel, Olim Barbe, capitaine d'Ouzac en la marche d'Auvergne, étoient nommés étroitement et closement en la dite charte, afin que de nul mal ou cas préjudiciable, si eux ou les leurs le faisoient ou consentoient à faire, ils ne s'en pussent point excuser.

Les aucuns capitaines, qui doutoient la sentence de recevoir mort honteuse ou d'encheoir en l'indignation du roi de France et de ses vassaux, tenoient et tinrent bien les points de la charte sans enfreindre ni obvier à l'encontre; et les aucuns non; dont depuis ils le comparèrent chèrement, si comme il vous sera remontré avant en l'histoire.

Vous savez, si comme il est ici dessus contenu en notre livre et dedans le procès de l'histoire faite, dite et ordonnée par véritable et discret homme, sire Jean Froissart [1], trésorier et chanoine de Chimay, comment traités furent entre les pays, c'est à savoir Auvergne, Rouergue, Caoursin et Limousin, aux capitaines qui tenoient plusieurs forts et garnisons ès dits pays ennemis et contraires au royaume de France; et en furent meneurs et traiteurs Jean comte d'Armignac et Bernard Dauphin d'Auvergne et comte de Clermont. Et tant exploitèrent ces deux seigneurs, et par bonne diligence que ils rendirent, que ils adoucirent aucuns capitaines et les amenèrent jusques à composition et vendition de leurs forts. L'achat des seigneurs dessus nommés fut fait aux capitaines, par manière et condition que, ils devoient renoncer à la guerre de France et d'Angleterre le terme durant les trèves, et s'en devoient aller avec le comte d'Armignac en Lombardie et là où il les voudroit mener, pour aider à faire sa guerre à l'encontre de messire Galéas comte de Vertus, lequel avoit déshérité ses cousins germains, les enfans de son oncle messire Barnabo, si comme il est écrit et contenu ci-dessus en notre histoire. Et pour avoir l'aide et le confort d'eux, et nettoyer les pays dessus nommés des pillards et des robeurs qui tant mesfaisoient aux hommes et femmes des pays dessus dits, le dit comte d'Armignac et le comte Dauphin son cousin s'en étoient loyaument et diligemment ensonniés, aussi à la requête et prière des bonnes gens, des cités, des villes et du plat pays des terres dessus nommées; et tant que, par amiable ordonnance, une taille et cueillette d'or et d'argent avoit été faite en Auvergne, en Gévaudan, Rouergue, Caoursin et en Limousin, jusques à la somme de deux cents mille francs. Et s'en étoient les povres du pays et les riches pris si près du payer que plusieurs en avoient vendu et engagé leur héritage, pour vouloir demeurer en paix en leur nation. Et cuidoient les bonnes gens, on leur donnoit à entendre, que de ces cinq pillards et robeurs, qui les forts et les garnisons avoient vidés, parmi l'argent et l'or délivré que payé avoient, être quittes à toujours mais de eux sans nul retour; mais non furent en trop de lieux, et par espécial de Aimerigot Marcel et de ses gens; car depuis que le châtel d'Aloïse fut rendu par vendition au comte d'Armignac, qui siéd au droit cœur d'Auvergne, si y fit Aimerigot et conseilla à faire moult de maux.

Cil Aimerigot pouvoit bien en deniers tous appareillés payer et finer de cent mille francs. Et tout lui venoit de pillages, de roberies, de rançons et de pactis; et avoit mené cette ruse plus de dix ans. Le comte d'Armignac tendoit trop fort à avoir Aimerigot en sa route, et disoit ainsi; que point ne le lairoit derrière pour deux raisons: l'une raison étoit que de Aimerigot il aimoit grandement la compagnie et le conseil, car en tous faits d'armes il le sentoit subtil et appert pour embler ou pour écheller forteresses, ou pour donner conseil en toutes les manières d'armes que on les vouloit avoir; et lui faisoit dire et remontrer par aucuns moyens que trop grand profit lui feroit, si il s'en alloit avecques lui. La seconde raison étoit, et l'entendoit le comte ainsi, que si Aimerigot demeuroit derrière, quoique il eût vendu et délivré

[1] Il paraîtrait que ce chapitre aurait été ajouté par un copiste; toutefois la narration paraît évidemment du style de Froissart. Peut-être n'y a-t-il d'intercalé que la phrase incidente: *Si comme, etc.*

Aloïse et autres forts qu'il tenoit, et reçu l'argent, il pouvoit de rechef en Auvergne et en Rouergue faire moult de maux. Aimerigot aux traités du comte se dissimuloit et disoit ainsi: «Quand je verrai le département du comte d'Armignac, et ce sera tout acertes qu'il s'en ira, je crois bien, au bon vouloir que j'ai maintenant, que je ne demeurerai point derrière.» Autre réponse ni plus acceptable ne pouvoit-on avoir ni extraire de lui. Le comte d'Armignac se tenoit en Comminge et sur le Toulousain en son pays et entendoit à faire les finances et à pourveoir gens; et eut son voyage trop plutôt hâté qu'il ne fit, si le voyage d'Affrique n'eût été, mais ce le détria une saison, car plusieurs chevaliers et écuyers, qui au dit voyage étoient allés, lui avoient promis aide et compagnie sitôt qu'il se mettroit en chemin, et il ne pouvoit ses besognes faire fors en faisant. Et ce voyage de Barbarie se fit si soudainement que on ne s'en donnoit de garde, quand les nouvelles en vinrent en France et en celle saison que les nouvelles s'épandirent, or primes se conclurent les traités des compositions du comte d'Armignac à ces guerroyeurs d'Auvergne et des terres dessus dites. Si se hâta-t-il tant qu'il put de payer et délivrer l'argent aux capitaines.

Trop étoit Aimerigot Marcel courroucé, et bien le montra, de ce que le fort d'Aloïse de-lez Saint-Flour avoit rendu ni vendu pour argent, et s'en véoit trop abaissé de seigneurie et moins craint; car le temps qu'il l'avoit tenu à l'encontre de toute la puissance du pays, il étoit douté plus que nul autre et honoré des compagnons et gens d'armes de son côté, et tenoit et avoit tenu toujours au châtel d'Aloïse grand état, bel, bon et bien pourvu; car ses pactis lui valoient plus de vingt mille florins par an. Si étoit tout triste et pensif, quand il regardoit en soi comme il se déduiroit, car son trésor il ne vouloit point diminuer; et si avoit appris à voir tous les jours nouveaux pillages et nouvelles roberies, dont il avoit aux parties fait la plus grand'partie du butin, et il véoit à présent que ce profit lui étoit clos. Si disoit et imaginoit ainsi en soi, que trop tôt il s'étoit repenti de faire bien, et que de piller et rober en la manière que devant il faisoit et avoit fait, tout considéré c'étoit bonne vie. A la fois il s'en devisoit aux compagnons qui lui avoient aidé à mener celle ruse, et disoit: «Il n'est temps, ébattement, ni gloire en ce monde que de gens d'armes, de guerroyer par la manière que nous avons fait! Comment étions-nous réjouis, quand nous chevauchions à l'aventure et nous pouvions trouver sur les champs un riche abbé, un riche prieur, marchand ou une route de mulles de Montpellier, de Narbonne, de Limoux, de Fougans, de Beziers, de Toulouse et de Carcassonne, chargés de draps de Bruxelles ou de Moûtier-Villiers, ou de pelleterie venant de la foire au Lendit, ou d'épiceries venant de Bruges ou de draps de soie de Damas ou d'Alexandrie? Tout étoit nôtre ou rançonné à notre volonté. Tous les jours nous avions nouvel argent. Les vilains d'Auvergne et de Limousin nous pourvéoient, et nous amenoient en notre châtel les blés, la farine, le pain tout cuit, l'avoine pour les chevaux et la litière, les bons vins, les bœufs, les brebis, et les moutons tous gras, la poulaille et la volaille. Nous étions gouvernés et étoffés, comme rois; et quand nous chevauchions, tout le pays trembloit devant nous. Tout étoit nôtre allant et retournant. Comment prîmes-nous Carlac, moi et le bourg de Compane? Et Caluset, moi et Perrot le Bernois? Comment échelâmes-nous, vous et moi, sans autre aide, le fort châtel de Merquer, qui est du comte Dauphin? je ne le tins que cinq jours, et si en reçus, sur une table, cinq mille francs. Et encore quittai-je mille pour l'amour des enfans du comte Dauphin! Par ma foi cette vie étoit bonne et belle, et me tiens pour trop déçu de ce que j'ai rendu ni vendu Aloïse, car il faisoit à tenir contre tout le monde; et si étoit, au jour que je le rendis, pourvu pour vivre et tenir, sans être rafraîchi d'autres pourvéances, sept ans. Je me tiens de ce comte d'Armignac trop vilainement déçu. Olim Barbe et Perrot le Bernois le me disoient bien que je m'en repentirois. Certes, de ce que j'ai fait je m'en repens trop grandement.»

Quand les compagnons, qui povres étoient et qui servi avoient Aimerigot Marcel, lui ouïrent dire et mettre avant telles paroles, ils véoient bien que il lui ennuyoit et que il parloit de bon cœur et tout acertes. Si lui disoient: «Aimerigot, nous sommes tous prêts à votre commandement. Si renouvelons guerre, et avisons quelque bon fort en Auvergne ou en Limousin, et le prenons et fortifions. Nous aurons

tantôt recouvré tous nos dommages; et si fait si bel et bon voler en Auvergne et en Limousin que meilleur ne peut faire. Car premièrement, le comte Dauphin et messire Hugues son frère sont hors du pays, et plusieurs chevaliers et écuyers en leur compagnie au voyage de Barbarie; et par espécial le sire de Coucy, qui est regard souverain de par le roi ès marches de par deçà, est au dit voyage. De lui n'avons nous garde, ni du duc de Berry. Celui là se tient à Paris et se donne du bon temps. » — « Je ne sais, dit Aimerigot, mais j'en suis en bonne volonté, réservé ce que on m'a par mots exprès enclos en la charte de la trève. » — « Ha! répondirent les compagnons, que de ce? Or le tiendrez-vous si vous voulez? vous n'êtes homme en rien au roi de France; si ne lui devez foi ni obéissance. Vous êtes homel au roi d'Angleterre, car votre héritage, lequel est tout détruit et perdu, siéd en Limousin; et si nous faisons guerre pour vivre, car vivre nous faut; jà les Anglois ne nous en sauront mauvais gré, mais se trairont tantôt ceux qui gagner voudront avecques nous. Et si avons cause et titre assez maintenant pour faire guerre, car nous ne sommes pas en Auvergne tous payés des pactis que on nous y doit. Si manderons aux vilains des villages, mais que nous ayons trouvé fort pour nous tenir, que ils nous payent; autrement nous leur ferons guerre. » — « Or avant! dit Aimerigot, où nous pourrons-nous à ce commencement loger pour nous recueillir? »

Là en y eut aucuns qui répondirent et dirent ainsi : « Nous savons un fort désemparé sur l'héritage du seigneur de la Tour que nul ne garde. Trayons-nous là tout premièrement et le fortifions; et quand fortifié l'aurons, nous le garnirons; et courrons légèrement et à notre aise en Auvergne et en Limousin. » — « Et où gît ce fort, » demanda Aimerigot. « A une lieue de la Tour, répondirent ceux qui le connoissoient et qui jà avisé l'avoient. On le nomme la Roche de Vendais. » — « Par ma foi, répondit Aimerigot, vous dites vrai. La Roche est un droit lieu pour nous; et est tenue la terre où il siéd, quoique pour le présent il soit désemparé, des arrière-fiefs de Limousin; et nous l'irons voir. Si le prendrons et fortifierons. »

Ainsi sur ce propos ils se fondèrent et conclurent; et se assemblèrent un jour tous ensemble et vinrent à la Roche de Vendais. Quand Aimerigot fut là venu, de rechef il le voult encore aviser pour connoître et voir si leur peine y seroit employée du fortifier. Et quand il l'eut bien avisé et environné, et conçu toutes les gardes et les défenses, si lui plut encore bien grandement mieux que devant. Si le prirent de fait et le fortifièrent petit à petit, avant que ils courussent ni fissent nul contraire sur le pays. Et quand ils virent qu'il étoit fort assez pour eux tenir contre siége et assaut, et que tous les compagnons furent montés et pourvus, ils commencèrent à courir sur le pays et à prendre prisonniers, et à rançonner, et à pourvoir leur fort de chairs, de farines, de cires, de vins, de sel, de fer, d'acier, et de toutes choses qui leur pouvoient servir; rien n'étoit qui ne leur vînt à point, si il n'étoit trop chaud ou trop pesant. Les pays de là environ et les bonnes gens, qui cuidoient être en paix et en repos parmi la trève qui étoit donnée entre les rois et les royaumes, se commencèrent à ébahir, car ces robeurs et pillards les prenoient en leurs maisons, et partout où ils les pouvoient trouver aux champs et aux labourages, et se nommoient les Aventureux.

Le sire de la Tour, quand il sentit qu'il avoit tels voisins si près de lui que à une lieue de sa meilleure ville la Tour, ne fut pas bien assuré, mais fit garder fortement et étroitement ses villes et ses châteaux. La comtesse Dauphine, une moult vaillant' dame et de grand'prudence, qui se tenoit avec ses enfans en une sienne bonne ville et fort châtel que on dit Sardes séant sur la rivière l'Évêque, ne fut pas bien assurée quand elle ouït dire que Aimerigot et sa route avoient fortifié la Roche de Vendais. Si envoya tantôt à tous ses châteaux et les fit pourvoir de gens d'armes défensables, tels que à Marquer, à Oudable, à Chillac, à Blère et partout, afin que nul ne fût surpris, car trop fort doutoit celui Aimerigot, pour tant que autrefois il avoit eu de ses florins à un seul payement cinq mille. Sachez que tous les pays d'Auvergne et de Limousin se commencèrent grandement à effrayer. Si s'avisèrent chevaliers et écuyers, et les gens des bonnes villes telles que de Clermont, de Montferrant et de Riom, que ils envoyeroient devers le roi de France, ainsi qu'ils firent.

Endementres que ce pourchas se fit des bonnes villes d'Auvergne et de la comtesse Dauphine qui se mit avecques eux, et envoyèrent devers le roi de France et son conseil, et devers le duc de Berry, qui pour lors se tenoit à Paris de-lez le roi, se fortifièrent grandement ceux de la Roche de Vendais; et au commencement de leur fortifiement ils firent une feuillée où ils logèrent leurs chevaux. Quand toutes manières de gens aventureux, qui cassés étoient de leurs gages, entendirent que Aimerigot Marcel faisoit guerre, si en furent tous réjouis; et s'en vinrent plusieurs bouter en sa route et compagnie; et eut tantôt de pillards et de robeurs plus que il n'en voulsist avoir. Nul ne demandoit gages, fors la retenue de lui; car bien savoient tous ceux qui en sa compagnie se mettoient, que assez ils gagneroient, puisque l'abandon du piller et rober ils avoient. Si couroient tous les jours, une fois dessous et l'autre dessus, ni nul n'alloit au devant; et se faisoient renommer et connoître en moult de lieux; ni on ne parloit d'autre chose en Auvergne et en Limousin que de ceux de la Roche de Vendais. Moult en étoit le pays effrayé. Cils de Caluset, dont Perrot le Bernois étoit capitaine, tenoient fermement la trève et ne savoient nulle guerre; et quand le dit Perrot vit que Aimerigot couroit ainsi le pays, qui cuidoit bien être en trèves et assuré, si fut tout courroucé sur Aimerigot; et dit que il faisoit mal; et lui manda ainsi, qu'il ne vouloit que lui ni les siens eussent nul retour en Caluset ni en lieu où il eût puissance. Aimerigot n'en fit compte, car il avoit bien où aller et retraire sans Caluset; et avoit gens assez; et tous les jours lui en venoient de ceux qui se vouloient aventurer et mal faire. Perrot le Bernois défendit sur la vie à ceux qui dessous lui étoient et se tenoient, que nul ne se mît aux champs pour porter contraire ni dommage à ses voisins, mais vouloit establement et loyaument tenir la trève. Olim barbe, capitaine d'Ousac, se dissimuloit aussi de celle affaire, et disoit toutefois qu'il vouloit tenir la trève; mais il me fut dit que ses gens couroient couvertement à la fois; et quand ils avoient aucuns bons pillages, il en vouloit bien avoir le profit. Les bonnes gens d'Auvergne, et par espécial de ceux de Clermont, et de Montferrant et de Riom, qui en message alloient devers le roi de France et le duc de Berry, exploitèrent tant par leurs journées qu'ils vinrent à Paris; et trouvèrent là le roi, le duc de Berry, de Touraine et le connétable de France messire Olivier de Cliçon. Si se trairent tantôt devers le conseil du duc de Berry, et remontrèrent ce pourquoi ils étoient venus, et comment Aimerigot Marcel guerroyoit et détruisoit le pays d'Auvergne, et comme les gens qui mal y faisoient se multiplioient tous les jours; et prioient pour Dieu que on y pourvût; car si on les laissoit longuement convenir, ils honniroient le pays d'Auvergne et la frontière de Limousin. Quand ces nouvelles furent venues au roi et au duc de Berry, si en furent grandement courroucés, car ils cuidoient bien le pays avoir à trève: si demandèrent: «Ceux de la garnison de Caluset et d'Ousac font-ils nul mal?» Ils répondirent que de nully ils ne se plaignoient encore, fors que de Aimerigot Marcel et de sa route qui fortifié avoient la Roche de Vendais. Donc répondirent le roi et le duc de Berry: «Or allez, bonnes gens, pensez de vous, car nous y pourveoirons de bref, tellement que vous vous en aperceverez; et retournez au plus tôt que vous pourrez en vos lieux, et dites ces réponses à ceux qui ici vous envoient.» Ces bonnes gens d'Auvergne se tinrent à contens de ces réponses, et se rafraîchirent et reposèrent deux jours à Paris; et puis retournèrent quand ils eurent pris congé, par espécial au duc de Berry, et vinrent en Auvergne.

Le roi de France et ses consaulx ne mirent point en oubli ces nouvelles; car le duc de Berry, auquel il touchoit grandement, pourtant qu'il tient grands héritages en Auvergne, fit avancer la besogne; et regardèrent qui ils y pourroient envoyer des parties de France. Vous savez, si comme il est ici dessus contenu en notre histoire, que le sire de Coucy étoit constitué et ordonné de par le roi et son conseil à être capitaine et souverain regard de tout le pays mouvant de la mer de la Rochelle, retournant, et comprenant jusques à la rivière de Dordogne, en allant jusques à Bordeaux sur Gironde. Or vous savez que le sire de Coucy n'étoit pas au pays, mais au voyage de Barbarie avecques les autres seigneurs de France et d'autres pays. Néanmoins, à son département, il avoit ordonné et institué son cousin messire Robert de Bethume, vicomte de Meaux à être lieutenant au pays dessus

nommé. Si en souvint au conseil du roi, et dirent ainsi, que mieux appartenoit que le vicomte eût la charge de ce voyage pour aller en Languedoc que nul autre. Si fut demandé où on en orroit nouvelles, et fut sçu que il se tenoit à Condé sur Marne. On escripsit devers lui au nom du roi, et le mandoit le roi. Celui qui ces lettres portoit se hâta tant que il vint à Condé, et là trouva le vicomte de-lez sa femme. Si lui bailla les lettres de par le roi de France. Le vicomte les prit et ouvrit et lisy, et quand il sçut de quoi elles parloient, si dit que il obéiroit au commandement du roi; c'étoit raison. Il ordonna ses besognes le plus tôt qu'il put et se partit de Condé sur Marne, et chevaucha tant que il vint à Paris. Il trouva le roi et son conseil qui lui dirent : « Vicomte, exploitez-vous et assemblez gens d'armes de votre retenue, car il vous en faut aller en Auvergne; il y a là pillards desquels Aimerigot Marcel est chef, selon ce que nous sommes informés, qui hérient et travaillent les bonnes gens; faites tant que tous soient boutés hors; et si vous pouvez attraper celui Aimerigot Marcel, si le nous amenez, nous en aurons grand'joie. Il est ordonné que vous serez délivré à Clermont, en Auvergne, de la somme que vous aurez de gens d'armes; et pour aller d'ici jusques là, parlez au trésorier des guerres, il lui est chargé que il vous délivre aucune chose pour vos menus frais; et vous délivrez, car la besogne demande hâte. »

Le vicomte répondit qu'il étoit tout prêt. Si retourna à son hôtel; et lui étant à Paris, il fit lettres écrire et envoyer hâtivement aux chevaliers et écuyers de France et de Picardie de sa connoissance et retenue, en eux signifiant que ils se délivrassent et vinssent à Chartres, et que là le trouveroient, et là feroit-il sa montre. Tous, chevaliers et écuyers, qui escripts et mandés furent, obéirent volontiers, car ils aimoient le vicomte et le tenoient à bon capitaine. Et vinrent et furent tous en la cité de Chartres au jour qui préfix y étoit; et se trouvèrent bien deux cents lances, et tous gens de guerre bons et féables.

Quand là furent tous assemblés les François et les Picards, ils se départirent de Chartres et prirent le chemin et l'adresse pour aller vers Auvergne, et exploitèrent tant qu'ils vinrent en Bourbonnois. Les nouvelles s'épandirent en Auvergne que grand secours leur venoit de France. Si en fut tout le pays réveillé et réjoui.

Bien étoit de nécessité que ces gens d'armes de France s'avançassent pour venir en Auvergne au devant de ceux de la Roche de Vendais, car si ils eussent encore attendu six jours, Aimerigot et ceux de sa suite avoient jeté leur visée de venir courir à puissance en ce plain pays entre Clermont et Montferrand, la Ville-Neuve sus Allier et tout environ Riom, et jusques à Ganap. Et sachez, si ils eussent fait ce voyage, ils eussent porté dommage au pays de cent mille francs; car en la marche que je vous dis gît toute la graisse d'Auvergne; ni nul ne fût allé au devant, car le pays pour lors étoit vuis de gens d'armes, et si couroit renommée que la route Aimerigot étoit plus grande assez qu'elle ne fut. Ce les faisoit ressoigner. Aimerigot et sa route étoient tout prêts de faire celle chevauchée. Mais nouvelles vinrent entre eux, je ne sais comment ce fut, par pélerins ou par espies, que grand'foison de gens d'armes, desquels le vicomte de Meaux étoit chef, approchoient durement et venoient de France pour eux faire guerre et bouter hors de la Roche de Vendais. Ces nouvelles les retardèrent et les firent tenir tout clos dedans leur fort, et sentirent tantôt que ils auroient le siége. Or se commença Aimerigot à douter et à repentir de ce qu'il avoit fait, car bien savoit que s'il étoit tenu il ne viendroit à nulle rançon. Si en parla à aucuns de ses compagnons, et dit : « J'ai tout honny; j'ai cru mauvais conseil. Convoitise sans raison me détruira, si fort n'y a. » Donc répondirent ceux à qui il en parloit et devisoit : « Pourquoi vous doutez-vous? Nous vous avons vu le plus fort homme d'armes qui fût en toutes ces marches. Nous avons bonne garnison et forte, et si est bien pourvue; et si sommes gens tous de défense et de volonté, et qui avons et avions autant cher à garder nos corps comme vous faites le vôtre. Vous ne pouvez perdre que nous ne perdions. Si par cas d'aventure vous êtes pris, vous finerez trop bien par raison, car vous avez grand'finance, et nous n'avons rien; si nous sommes pris, c'est sur la tête ou sur la hart. Il n'y a autre rémission. Si nous vendrons chèrement, et nous garderons aussi du mieux que nous pourrons : si, ne vous ébahissez en rien de chose que vous oyez ni véez, car nous n'avons garde de siége;

et si, guerroyerons sagement.» Ainsi reconfortoient les compagnons Aimerigot Marcel.

Tant exploitèrent ces gens d'armes de France, le vicomte de Meaux et les autres, qu'ils vinrent à Moulins en Auvergne, et puis passèrent outre. Mais la duchesse de Bourbon, fille au comte Dauphin, recueillit à Moulins le vicomte et les chevaliers moult grandement, et leur donna à dîner; puis passèrent outre, et vinrent ce jour, du soir, gésir à Saint-Poursain. Là se rafreschirent et vinrent à Ganap, et puis à Aigue-perse, et puis à Riom et là se rafreschirent; et de là ils vinrent à Clermont, où ils furent bien recueillis de l'évêque du lieu et de ceux de la ville. Là eurent les compagnons de l'argent, car le pays pour payer les gens d'armes avoit fait une taille et cueillette. Si furent délivrés. A Clermont ils passèrent outre et vinrent à Notre-Dame d'Orcival, à quatre lieues de la Roche de Vendais: là s'arrêtèrent le vicomte de Meaux et ses gens, et là étoit fait le mandement des chevaliers et écuyers d'Auvergne et de Limousin. Si s'assemblèrent là tous, et eux assemblés, ils se trouvèrent plus de quatre cents lances, que uns que autres, et environ six vingt arbalètriers gennevois. Là étoient avec le vicomte le sire de Montagu, Vermandisien, et son frère le sire de Doumart messire Beraut de la Rivière, messire Guillaume le Boutillier, le seigneur de Domme, le seigneur de la Roche, le sire de la Tour, messire Louis d'Aubière, le seigneur de Saint-Ausisse, messire Robert Dauphin et plusieurs autres. Et étoient capitaines des Gennevois deux vaillants écuyers, lesquels on nommoit Aubert de l'Espinette et Calevace; et étoit pour ces jours maître de l'hôtel le vicomte de Meaux un gentil écuyer, qui s'appeloit Louis de l'Esglivesle; et étoient tous ces gens d'armes, Gennevois et arbalêtriers, pourvus et armés de toutes pièces, autrement ils ne fussent point passés aux gages ni au regard du vicomte.

Quand ceux de la Roche de Vendais, Aimerigot Marcel et Guyot du Sel son oncle, entendirent que ces gens d'armes françois, picards, auvergnois et gennevois s'avançoient et étoient venus à Notre-Dame d'Orcival, et se ordonnoient pour venir mettre le siége devant leur fort, si s'avisèrent quelle chose ils feroient pour mieux résister à l'encontre d'eux. Premièrement ils regardèrent que ils n'avoient que faire de là tenir leurs chevaux, puisque ils auroient le siége et qu'ils en seroient trop empêchés.

Assez près du fort de la Roche de Vendais siéd un autre fort qui se appelle Saint-Soupery; et se tenoit pour ce temps ce fort à Aimerigot Marcel. Et là demeuroit sa femme; si y envoya une grand'partie de sa chevance. Si ordonnèrent qu'ils envoieroient leurs pages et leurs chevaux à Saint-Soupery, et les y envoyèrent. Vous devez savoir que la Roche de Vendais est durement fortifiée; et si siéd, à voir dire, en moult forte place; et moult en avoit été le seigneur de la Tour de ceux du pays blâmé, de ce que il l'avoit laissée et désemparée; et disoient en Auvergne communément les hommes, que ce dommage ils recevoient par lui, car bien il pût avoir tenu la Roche de Vendais; ou si tenir ne la vouloit pour les coûtages, avoir abandonnée aux hommes du pays, qui tellement l'eussent désemparée que jamais nul depuis ne s'y fût amassé; mais au désemparer, on avoit laissé les murs tout entiers et une partie du manoir; et tel l'avoit trouvée Aimerigot et ses gens. La Roche de Vendais est divisée des montagnes qui sont à l'environ moult hautes et dures; et est une roche à part; et sur un des lez il y a un pan de roche qu'ils avoient fortifié, et fait leurs manteaux et leurs atournemens pour eux garder et défendre; et ne les pouvoit-on assaillir de nul côté fors que par devant et par escarmouche. Or se départirent de Notre-Dame d'Orcival le vicomte de Meaux, chevaliers et écuyers et Gennevois arbalètriers, et cheminèrent tant que ils vinrent devant la Roche de Vendais. Si se logèrent et amassèrent ainsi, comme gens bien usés d'armes savent faire, et mirent siége, et petit à petit amendèrent leurs logis. Quand la comtesse Dauphine, qui se tenoit à Sardes, sçut les vraies nouvelles que la Roche de Vendais étoit assiégée et les Anglois dedans, si en fut moult réjouie; et pour ce qu'elle pensoit bien que le vicomte de Meaux, de si loin venu de France et de Picardie, il n'avoit fait venir ni acharier tentes ni pavillons, elle ordonna tantôt et fit appareiller deux tentes belles et bonnes, qui étoient de son seigneur le comte Dauphin; et les envoya au vicomte de Meaux qui étoit devant la Roche de Vendais, par manière de prêt et pour lui aider le siége durant. Le vicomte reçut ce présent en bon gré et se recom-

manda moult de fois à la comtesse Dauphine, en la remerciant des tentes que envoyées lui avoit, car bien lui venoient à point. Le sire de la Tour étoit en son pays et à une lieue de son châtel et de sa maison ; si avoit aussi ce qui lui convenoit. Tous chevaliers et écuyers s'ordonnoient au mieux qu'ils savoient ou pouvoient, et avoient vivres et pourvéances à foison, qui leur venoient de toutes parts et à bon marché. Le temps étoit bel et sec, et l'air coi et chaud, tel comme il est au mois d'août. Si se tenoient volontiers les chevaliers et compagnons dessous les feuilles et les ramées, quand elles étoient vertes et nouvellement coupées. Or vinrent nouvelles en l'ost, qui mirent en doute les seigneurs et les compagnons, que les garnisons voisines des ennemis, comme de Caluset et d'Ousac, se cueilleroient ensemble et viendroient un soir ou une matinée réveiller l'ost, quand on ne se donneroit garde, et leveroient le siége. Le vicomte de Meaux et les chevaliers en eurent conseil ensemble; et ordonnèrent que ce seroit bon que ils envoyassent un héraut à Perrot le Bernois, capitaine de Caluset, et à Olim Barbe, capitaine d'Ousac, pour savoir leur entente, à celle fin que ils n'en fussent surpris et que des garnisons anglesches ils fussent assurés ou en guerre, et selon ce que on leur feroit de réponse ils se pourvoieroient. Si envoyèrent un héraut de leur côté, et l'instruisirent et chargèrent de ce qu'il devoit dire. Le héraut se partit de l'ost et chevaucha vers le fort de Caluset, et exploita tant qu'il y vint; et trouva d'aventure à la barrière Perrot le Bernois et grand'foison de ses compagnons qui s'ébattoient à jeter la pierre. Il descendit jus de son cheval et demanda le capitaine ; on lui enseigna. Quand il fut devant lui, il parla et fit son message bien et à point de tout ce dont instruit on l'avoit. Perrot le Bernois répondit à ce et dit : « Héraut, vous direz à vos maîtres qui ci vous envoient, que nous voulons aussi entièrement et loyaument tenir la trève, qui donnée est et scellée entre France et Angleterre, comme nous voulons que on le nous tienne, et si nous savions aucun des nôtres qui l'enfrainsist ni violât par aucune incidence, si nous le pouvions tenir, nous en prendrions telle correction comme il en appartient à prendre et que promis l'avons; et veux bien que vous dites à vos maîtres que ce que Aimerigot Marcel a fait, c'est hors de notre conseil et ordonnance, ni oncques n'en parla à nous. Et lui avons bien défendu et aux siens le retour en notre seigneurie ; et si nous le tenions il auroit mal finé. » Le héraut fut mené dedans le fort et dîna. Après dîner il prit congé. Perrot le Bernois lui fit délivrer, pour l'honneur des seigneurs de France, dix francs ; il les prit et l'en remercia, et puis se départit et demanda le chemin à Ousac, et trouva le capitaine du lieu qui s'appeloit Olim Barbe et étoit Gascon. Le héraut parla à lui sur la forme et manière que parlé avoit à Perrot le Bernois. Olim Barbe répondit tout pareillement, et dit que pour rien il n'enfraindroit la trève, car il ne vouloit pas être déshonoré. Le héraut dîna au châtel d'Ousac, et au prendre congé on lui donna dix francs; et puis se départit et retourna vers ses maîtres à la Roche de Vendais. Quand il fut venu et descendu, les chevaliers étoient moult en grand désir d'ouïr nouvelles. Si s'assemblèrent à l'entour du vicomte, et là généralement il dit et remontra bien et sagement comment il avoit été à Chaluset et à Ousac, et quels il avoit trouvés les capitaines, et les réponses sur les paroles que dit avoit le héraut, dont répondu avoit été. Le vicomte de Meaux et les chevaliers tinrent plus grand compte que devant ne faisoient de Perrot le Bernois et de Olim Barbe, et furent hors de toutes doutes de ce côté et continuèrent le siége devant la Roche.

Le siége étant devant la Roche de Vendais, vous devez savoir que tous les jours il y avoit escarmouche de ceux de dehors à ceux de dedans, et souvent en y avoit de blessés du trait, car Gennevois sont bons arbalètriers, subtils et de juste visée. Ainsi se continua et tint le siége neuf semaines. L'entreprise de la garnison étoit grandement à l'avantage de ceux de dedans; et je vous en conterai la manière et l'ordonnance. Sur aucuns côtés ils pouvoient bien issir quand ils vouloient malgré leurs ennemis, car pour tout assiéger environnément et eux tollir leurs issues, il y convînt plus de six mille hommes. Or advint que le siége étant devant la Roche de Vendais, Aimerigot, qui fut et étoit pour lors moult imaginatif, regarda à son fait et considéra toutes choses, et véoit que point il n'avoit bien fait; mais pour tourner son fait en droit, et afin que cette Roche de Vendais lui demeu-

rât, il avisa que il envoieroit en Angleterre un sien varlet bien enlangagé et bien besognant, et porteroit lettres de créance au roi d'Angleterre et au duc de Lancastre. De ce propos il en parla à un sien oncle qui s'appeloit Guyot du Sel, en l'âge espoir de soixante ans, mais moult étoit usé d'armes et connoissoit assez le monde. Quand Aimerigot lui eut dit la manière et sur quelle forme il vouloit envoyer en Angleterre, cil Guyot en fut assez d'accord, et dit que de là envoyer homme bien enlangagé et instruit on ne pouvoit perdre. Si prirent un varlet de leur connaissance, nourri avec eux. Aimerigot, avant son département, l'inditta trop bien et l'instruisit en disant ainsi : «Nous te mettons hors de céans sauvement et hors de tous périls malgré nos ennemis. Je te délivrerai or et argent assez pour mieux besogner et exploiter. Tu t'en iras en Angleterre et porteras ces lettres, unes au roi, les autres au duc de Lancastre et les tierces au conseil du roi. Tu me recommanderas bien et sagement à eux. Toutes les lettres sont de créance. On te demandera tantôt sur quel état tu es là venu. Les recommandations faites, tu diras que Aimerigot Marcel, leur petit soudoyer et leur sujet, et homme de bonne volonté et appareillé à tous leurs services, est enclos et assiégé en un petit fort, lequel est tenu des arrière-fiefs de Limousin, héritage au roi d'Angleterre, et cils qui sont devant ce fort à main armée se peinent et travaillent tous les jours pour le prendre et les compagnons qui le gardent et défendent, desquels ceux qui sont devant est un chevalier, cousin au seigneur de Coucy, qui s'appelle Robert, et vicomte de Meaux et capitaine institué de par le roi de France. Si prie au roi d'Angleterre et à son conseil, aussi au duc de Lancastre, comme à celui qui est souverain regard en Bordelois et en l'héritage du roi d'Angleterre, que ils veulent escripre et mander et commander à ce vicomte de Meaux que il se départe du siége, et lève et ôte ses gens; et n'oublies pas à faire mettre et écrire ce point en la lettre, pour donner au vicomte plus grand'connoissance de cremeur que il se met en peine de rompre la paix donnée et scellée à Lolinghen, séant entre Boulogne et Calais. Et pour ce que je ne sais, ces lettres vues, que le vicomte en voudra dire ni quelle réponse il en fera, car il est assez étrange et merveilleux, fais que tu aies autant bien lettres du roi, de son conseil et du duc de Lancastre adressans au duc de Berry; car si le duc de Berry veut, tantôt ils se départiront et lèveront du siége; et fais tant pour mieux besogner que tu aies avec toi un écuyer d'honneur de par le roi ou de l'hôtel du duc de Lancastre : si le me salue et dis de par moi que il vienne avec toi; il sait trop bien besogner et si est bien connu du duc de Berry et des seigneurs de France; et je lui donnerai cent francs. Et mets bien en mémoire tous ces paroles dont je t'instruis et informe, et en sois soigneux, et dis bien par-delà à ceux à qui tu parleras, que ce petit fort, lequel j'ai fortifié, s'il demeure Anglois, viendra encore trop grandement à point à ceux qui ès marches de par-deçà guerre feront pour le roi d'Angleterre; car il siéd sur frontière du pays et pour faire sur une saison gagner, au courir en Auvergne et en Limousin à l'aventure, deux cent mille francs.»

Quand Aimerigot Marcel, présent Guyot du Sel son oncle, eut bien inditté et instruit son varlet et que les lettres de créance furent escriptes et scellées, et que il lui eut délivré cent francs pour ses menus frais, il s'ordonna pour partir et partit; et s'en vint de nuit et tout à pied, bien aconvoyé, à un autre fort, lequel étoit à Aimerigot Marcel, et le nomme-t-on Saint Soupery. Quand il fut là venu, il prit tel cheval que il voult avoir, à son avis le meilleur de la route, car il étoit à choix et si avoit à faire grand chemin. Il monta sus et passa parmi le royaume de France comme un François d'Auvergne; et vint à Calais, et se accointa du capitaine messire Jean de Beauchamp, et lui conta une partie de ses besognes, afin qu'il fût plutôt avancé, si comme il fut, car le capitaine lui fit tantôt avoir passage; il passa et vint outre à Douvres; et lorsque son cheval fut hors du vaissel, il monta et se mit au chemin, et exploita tant que sur un jour et demi il vint à Londres; et eut si bonne aventure que le roi d'Angleterre et ses deux oncles, le duc de Lancastre et le duc d'Yorch et le conseil étoient tous là au palais à Wesmoustier, pour conseiller des besognes de Northombrelande; car les Escots, selon ce que les plaintes en étoient venues au roi et à son conseil, ne tenoient point trop bien la trève; si que on devoit en ordonner pour là envoyer. A ce point vint le varlet Aimerigot à Londres. Il se traist à l'hôtel;

il s'accointa de son hôte et dit une partie de son entente. L'hôte pour l'adresser le mena à Westmoustier, et fit tant que premièrement il parla au duc de Lancastre qui se tenoit en sa chambre; car encore n'étoient-ils point entrés en conseil : il lui bailla les lettres qui venoient à lui. Le duc les prit et lisit : quand il les eut lues, il le tira en un lieu à part pour savoir de cette créance. Le varlet lui dit et conta tout de chef en chef comme la besogne alloit, ainsi que vous avez ouï et que Aimerigot lui avoit chargé. Le duc entendit à ces paroles et lui demanda si il avoit plus de lettres. Il répondit : «Oil, au roi et au conseil.» —«C'est bien, dit le duc, je vous ferai avoir entrée et audience.» Et le recommanda à un sien varlet de chambre. Le duc de Lancastre alla au conseil, et quand il vit que point et heure fut, il promut la besogne du varlet. A la promotion du duc le varlet fut appelé; il vint avant, et bailla ses lettres au roi et au conseil. On les ouvrit et lisit; il fut là examiné et demandé de la créance. Cil, qui étoit tout avisé et bien hardi de parler, ne fut point ébahi, autrement il n'eût la que faire. Si remontra la besogne de Aimerigot moult sagement, et plus sûrement assez que on ne lui avoit chargé, tant que de tous il fut volontiers ouï. Quand il eut tout dit et fait ses requêtes, on lui dit que on en auroit conseil et avis, et que de ce qu'il requéroit il seroit répondu. Il issit de la chambre du conseil, et vint au dehors, et là attendit tant que les lettres furent conseillées et que on en fit réponse.

La réponse fut telle, que le roi escriproit au vicomte de Meaux et au duc de Berry sur la forme et ordonnance que Aimerigot requéroit; et aussi feroit le duc de Lancastre; et délivreroit-on à l'homme qui apporté avoit les lettres un écuyer gentilhomme d'Angleterre et de l'hôtel du duc de Lancastre, lequel passeroit la mer et feroit tous ces messages et apporteroit ces lettres; et pour mieux exploiter, Derby le héraut viendroit avecques lui et aideroit à faire tous ces pourchas, pour tant qu'il connoissoit assez les seigneurs d'Auvergne et par espécial le duc de Berry. Le varlet qui les lettres avoit apportées de par Aimerigot se contenta grandement de cette réponse, et poursuivit depuis le duc de Lancastre, et fit si bien son devoir et sa diligence que, sur briefs jours, ses lettres furent escriptes et le gentil homme de l'hôtel au duc de Lancastre ordonné et chargé pour aller en ce message; et l'appeloit-on, ce me semble, Hertbery[1]; et devoit Derby le héraut passer la mer avec lui, laquelle chose il fit volontiers, car le varlet à Aiemrigot lui dit que, si il passoit la mer, il auroit de son maître cent francs tout comptans.

Quand ces lettres furent escriptes et scellées, les trois les prirent et puis se partirent du duc de Lancastre et se mirent au chemin; et expioitèrent tant qu'ils vinrent à Douvres et avancèrent leur voyage; et eurent tantôt une nef passagère, qui les mit outre d'une marée au hâvre de Calais; et issirent hors et allèrent en la ville loger; et quand la mer fut retraite, ils mirent hors leurs chevaux et se départirent de Calais, et prirent le chemin de Boulogne : ils passèrent outre toute Picardie et vinrent à Paris; point n'y séjournèrent. Ils se mirent au chemin et exploitèrent tant qu'ils vinrent en Auvergne, et quand ils approchèrent Limoges et ce pays où la Roche de Vendais siéd, ils allèrent tout autour pour y venir couvertement.

Sur la forme et état que je vous recorde exploitèrent tant le messager, l'écuyer et Derby le héraut, que ils vinrent assez près de la Roche de Vendais. Quand ils furent venus jusques sur le siége, l'écuyer et le héraut avisèrent pour le mieux que point ils n'iroient pour le présent en la ville de Vendais, mais renvoyèrent le varlet qui les étoit venu quérir en Angleterre; et disoient qu'ils exploiteroient du surplus bien sans lui; car si on le véoit en leur compagnie, on supposeroit tantôt que on les seroit allé quérir en Angleterre et que c'étoit une chose faite à la main; et mieux montreroient, quand on les orroit entre eux deux parler et deviser, que la besogne seroit acertes pour le roi d'Angleterre, que si plus de gens s'en ensoignoient. Le varlet obéit à l'ordonnance des deux pour le mieux et retourna au fort, de nuit, par le chemin qu'il savoit, sans le danger de ceux qui devant séoient; et trouva Aimerigot Marcel et Guyot du Sel son oncle et les compagnons qui lui firent bonne chère quand ils le virent, et furent tous emerveillés qu'en si briefs jours il étoit allé et retourné d'Angleterre. Il recorda à Aimerigot comment il avoit exploité et comment l'écuyer du duc de Lancastre et Derby le héraut étoient issus hors

[1] Cherbury.

d'Angleterre en sa compagnie, pourvus de lettres du roi d'Angleterre et du duc de Lancastre, adressans au vicomte de Meaux et au duc de Berry, si il besognoit. «Et pourquoi, dit Aimerigot, ne sont-ils venus jusques-cy?» Répondit-il: «C'est par cautelle, si comme ils me dirent; car entre eux deux feront bien et acheveront bien le message; et ne veulent point que nul de par vous soit vu en leur compagnie.» — «Ils sont sages et bien avisés, répondit Guyot du Sel, ils montreront que de fait le roi d'Angleterre et le duc de Lancastre les envoient par-deçà la mer et que la besogne leur touche.» Répondit le varlet: «Vous dites vérité.»

De ces nouvelles fut Aimerigot tout réjoui, et dit à son varlet: «Tu as très bien exploité et sur briefs jours, et bien te le guerdonnerai.»

Vous devez savoir que l'homme envoyé de par le duc de Lancastre, et Derby le héraut en sa compagnie, tantôt issus hors d'Angleterre, s'en vinrent devant la Roche de Vendais et droit où les François tenoient leur siége, et demandèrent le logis au vicomte de Meaux. On leur enseigna: ils y furent menés; ils trouvèrent le vicomte qui devant sa tente s'ébattoit à voir jeter la pierre. Quand ils furent venus jusques à lui, ils s'inclinèrent et le saluèrent. Le vicomte leur rendit leur salut et puis leur demanda d'où ils venoient. Ils répondirent que ils venoient d'Angleterre, et que ils étoient là envoyés de par le roi d'Angleterre et le duc de Lancastre. «Vous soyez les biens-venus! dit le vicomte. Quelles nouvelles vous amènent maintenant en cette terre sauvage?» — «Monseigneur, dit le héraut, véez ci un écuyer qui est à monseigneur de Lancastre, qui vous apporte lettres du roi d'Angleterre et du duc de Lancastre. Si les lirez, s'il vous plaît; et pour ce que je connois un petit le pays de par-deçà, je suis venu en sa compagnie.»

Adonc lui bailla l'écuyer les lettres, et le vicomte les prit, et regarda les sceaux, et connut bien que elles étoient bonnes et apportées d'Angleterre. Si prit un de ses hommes à part qui bien savoit lire. Si les lit toutes de chef en chef par deux ou trois fois, tant que le vicomte les eut bien entendues. Si pensa sur ces escriptures et regarda comment le roi d'Angleterre lui escripsoit que il étoit et logeoit, et dormoit et reposoit sur son héritage à main armée, et se mettoit en peine tous les jours de rompre la trève, laquelle il ne pouvoit ni devoit faire, car c'étoit grandement au préjudice des scellés que scellé avoient entre lui et son adversaire de France. Et mandoit, telle étoit la conclusion de la lettre, que, ces lettres vues et lues, le vicomte et ses gens se partissent de là et levassent le siége, et laissassent à Aimerigot Marcel paisiblement possesser de son héritage, lequel lui avoit moult coûté à fortifier.

Ces paroles, et autres plusieurs colorées, avoit encore dedans ces lettres, et tout à l'aide de Aimerigot Marcel. Tout ainsi, et sur une même forme comme les lettres du roi d'Angleterre parloient, celles du duc de Lancastre chantoient. Et mandoit le duc comme duc exerçant de la duché d'Aquitaine. Adonc répondit le vicomte de Meaux, quand il se fut avisé, et dit: «Beaux seigneurs, ces nouvelles que vous m'apportez demandent bien à avoir conseil. Je m'en conseillerai, et puis vous en répondrai.» Lors se trairent arrière l'écuyer et le héraut, et tantôt trouvèrent qui les prit et qui les mena boire du vin au vicomte. En ce detri et espace se conseilla le vicomte, car il manda le seigneur de la Tour, messire Guillaume le Boutillier, messire Robert Dauphin, messire Louis d'Aubière, et aussi le seigneur de Montigny, Vermandisien, et messire Beraud de la Rivière; mais cil là étoit de son hôtel. Quand ils furent tous venus ensemble, il leur renouvela les paroles, et ce pourquoi il les avoit mandés, et leur fit lire les lettres là envoyées. Qunnd les chevaliers les eurent ouïes, ils furent tous émerveillés comme jà lettres pouvoient être venues et apportées d'Angleterre, car encore n'avoient-ils pas été au siége un mois. «Je vous dirai, dit le vicomte, que je suppose. Cil Aimerigot Marcel est un subtil varlet. Sitôt qu'il vit qu'il auroit le siége, il envoya un sien varlet espoir en Angleterre pour impétrer ces lettres. Or y obéirai, si je vueil: je vous dis bien que j'en répondrai tantôt. Mais de ce que le roi d'Angleterre et le duc de Lancastre me mandent, je n'en ferai rien, car je ne suis rien tenu de obéir à eux, fors au roi de France, notre sire, qui m'a ci commis et envoyé. On fasse venir le héraut et le varlet avant, et je leur ferai réponse.» Tantôt on les alla quérir et furent amenés devant le vicomte et les chevaliers qui là étoient. Quand ils furent venus, ils inclinèrent les chevaliers, et le

vicomte commença à parler, et lors se tut chacun, et dit ainsi : « Derby, et vous Thommelin Hertbery, ainsi êtes-vous nommés, selon la teneur des lettres que vous m'avez apportées ; il me semble que vous êtes ci venus et envoyés de par le roi d'Angleterre et le duc de Lancastre, lesquels sont informés, je ne sais pas comment, ou par l'impétration d'Aimerigot Marcel ou par autrui qui le veuille aider, et qui ait été en Angleterre au nom de lui, que je suis à présent à main armée demeuré et logé sur l'héritage du roi d'Angleterre; et me mande que je m'en parte et lève le siége, et laisse paisiblement jouir et possesser Aimerigot Marcel d'un petit fort, lequel à grand'peine et à grands coûtages il a fortifié; et me mandent encore que je me mette en péril et en aventure de moi déshonorer, car je vueil et consens à rompre la chartre de la trève, qui est donnée et scellée à tenir fermement et establement, le terme de trois ans, entre le roi de France et le roi d'Angleterre, leurs conjoints et leurs adhers. Je vous dis, beaux seigneurs, que à l'encontre de la chartre je ne puis ni vueil obvier que je ne tienne la trève, et, pour chose que je séjourne et loge ici, que elle soit en rien enfreinte, violée ni brisée. Je suis homme au roi de France, notre sire, lequel m'a ci envoyé et établi comme un sien petit maréchal pour le présent; car il est venu à la connoissance du roi et de son conseil, par la complainte des nobles du pays d'Auvergne, de Limousin et des bonnes gens des villes et du plat pays, qui grand'perte et grand dommage ont reçu à ce que Aimerigot Marcel a, en celle marche et sur le département des pays, avisé une forte place laquelle étoit bien vide, la place et l'habitation désertée et condamnée à non demeurer jamais; il l'a prise et fortifiée; et sur ce il ne l'a pas fait pour fort, ni maison de paix ni de soulas, mais en a fait un fort et retour de larrons, pillards et meurtriers. Si m'est commandé, de par le roi, que je me tienne ici pour défendre et garder le pays; et afin que cils qui y sont amassés et qui tiennnent le fort, que on nomme la Roche de Vendais, ne puissent multiplier en leur mauvaiseté de ce que ils ont fait, et que pour eux punir et corriger, par telle sentence que à leur fait appartient, je me mette en peine de eux prendre et avoir. Doncques, beaux seigneurs, au commandement du roi, auquel je vueil et dois obéir, je ferai mon devoir et m'en acquitterai loyaument, et de cy je ne mouverai ni partirai, pour mandement qui me vienne, tant que j'aurai le fort et ceux qui le tiennent à l'encontre de moi et de mes compagnons; et si Aimerigot Marcel vouloit dire et mettre avant que je me sois avancé de rompre la paix, de la trève c'est à entendre, car en trève doit être bonne paix, il se traie avant et je le ferai combattre par aussi bon et meilleur qu'il n'est, et lui ferai montrer et prouver que il même l'a enfreinte pleinement et rompue par trop de points et d'articles. Doncques, beaux seigneurs, tout considéré, je vous fais réponse. Vous pouvez retourner quand il vous plaît; et vous venus par de là, ne veuillez dire ni recorder autres paroles, ni plus ni moins que je vous ai dit, car les rapporteurs des paroles mal assises informent, tel fois est, les seigneurs à l'encontre et au contraire de vérité. » — « Monseigneur, répondit l'écuyer, nous ne sommes, Derby et moi, ci venus, fors que pour rapporter ce que nous orrons et que on nous dira; et puisque vous n'en voulez autre chose faire, nous n'avons que séjourner ci. »

Ils prirent congé, et le vicomte demeura. Il fit à leur département délivrer au héraut dix francs pour l'honneur du roi d'Angleterre et du duc de Lancastre, qui là l'avoient envoyé, et auxquels il étoit.

Quand ils furent départis du vicomte et on les eut mis à grand chemin pour venir et retourner en la cité de Clermont, car ils disoient que ils s'en vouloient aller à Paris, et que par là étoient-ils venus, et ils eurent chevauché environ demie-lieue, entre eux deux commencèrent à parler et rentrer en leur matière, et dirent ainsi : « Nous n'avons rien fait. Il nous faut aller devers le duc de Berry. » — « Il est sire de ce pays, dit Derby, il se escript duc de Berry et d'Auvergne. Le vicomte de Meaux ne l'osera courroucer, si le duc lui mande que il se départe de là; et nous avons lettres du roi d'Angleterre et du duc de Lancastre adressans à lui. Si est raison que il les voie et que nous sachions son entente. » Ils tinrent ce propos et chevauchèrent tant que ils vinrent à Clermont. Ils y furent les bien-venus, car le héraut connoissoit assez le pays : il y avoit été autrefois; et disoient partout, quand on leur demandoit qu'ils quéroient, que ils étoient messagers au roi d'Angleterre. Eux venus à Clermont en Auvergne, ils deman-

dèrent du duc de Berry où il se tenoit. On leur dit que pour le présent il étoit en Auvergne en un très bel châtel, lui et la duchesse, lequel châtel on appelle la Nonnette. Le héraut savoit bien la Nonnette, car autrefois il y avoit été. Si se départirent, de Clermont et chevauchèrent, et vinrent à Issoire et de là à la Nonnette : ils montèrent à mont, car la montagne est moult haute à monter, avant que on soit au châtel.

Quand ils furent venus, là sus ils trouvèrent grand'foison de gens au duc de Berry, qui s'ébattoient en la place devant la porte. Le héfaut fut tantôt connu des aucuns. Si furent menés devers le duc, qui, pour l'amour du roi d'Angleterre et du duc de Lancastre, leur fit bonne chère. L'écuyer anglois, qui portoit les lettres adressans au duc de Berry, les lui bailla. Le duc les prit, ouvrit et lisit tout au long par deux fois, et quand il les eut lues, il pensa sus un petit, et puis répondit courtoisement à la plaisance de ceux qui apportées les avoient, car il dit : « Pour l'amour de nos cousins, nous en ferons volontiers notre pouvoir. »

De cette réponse furent l'écuyer et le héraut tous joyeux, et cuidèrent à ce coup avoir exploité de tous points ; mais non eurent, si comme je vous dirai. Si ne demeura-t-il mie en la négligence du duc de Berry, car de commencement il fit de lever le siége grandement sa diligence, et s'y inclinoit pour complaire au roi d'Angleterre et au duc de Lancastre, qui l'en prioient que le siége fût levé de devant la Roche de Vendais et que le petit fort demeurât à Aimerigot, et au cas que il y demeureroit, on le feroit tenir tout paisible et amender ses forfaits, si il avoit courroucé le roi et son conseil. Le duc de Berry, qui se vouloit acquitter de ce dont il étoit prié, et délivrer les Anglois qui étoient en son hôtel, escripsit tantôt unes lettres bien dictées et ordonnées, au mieux que on les put faire, adressans au vicomte de Meaux ; et les lettres faites, avant qu'elles fussent scellées, il les fit lire devant les Anglois, lesquels les tinrent à bonnes et bien parlans.

Ces lettres furent apportées par un écuyer notable du duc de Berry au siége de la Roche de Vendais et baillées au vicomte de Meaux, lequel les prit, ouvrit et lisit ; et puis appela les chevaliers et les écuyers d'honneur qui là étoient, et leur fit lire en leur présence, entretant que cil qui apportées les avoit étoit mené boire, car on lui fit bonne chère pour l'amour du duc de Berry. Ce fut raison. « Seigneurs, dit le vicomte à ses compagnons, nous ne demeurerons point en paix, puisque le duc de Berry veut porter et aider Aimerigot, l'homme du monde qui depuis douze ans a plus grevé, travaillé et guerroyé le pays d'Auvergne et fait là tant de povres gens. Et cuidois que le duc le haît moult grandement ; mais non fait à ce qu'il montre, quand il veut et demande expressément que je me départe d'ici. Par ma foi, je n'obéirai pas à présent à ses lettres, mais me excuserai, et de raison, par le roi notre sire et son conseil, qui ci m'ont envoyé, et au département de Paris, enjoint étroitement et commandé que, pour mandement que j'cusse, si il ne venoit de la bouche du roi, je ne me départisse d'ici, tant que aurois le fort de la Roche de Vendais pris et conquêté, et Aimerigot Marcel aussi pris, comment qu'il fût, si prendre le pouvois. Et le duc de Berry me mande de tout le contraire, et que tantôt et sans délai, ses lettres vues, je lève le siége. Par ma foi ! je n'en ferai rien. » — « Sire, répondirent les chevaliers et écuyers qui là étoient et qui ouï parler l'avoient, vous parlez royaument et loyaument, et nous demeurerons avec vous. Mais sachez de côté, si savoir on le peut, qui émeut maintenant monseigneur de Berry à escripre et prier pour ses ennemis. Nous supposons que Derby, le héraut et l'écuyer anglois, qui apportèrent les lettres l'autre jour ci à vous, pareillement, de par le roi d'Angleterre et le duc de Lancastre, lui aient aussi apporté lettres. » — « Vous dites grand'merveille, dit le vicomte, et je le saurai, si je puis. »

Adonc fut appelé l'écuyer du duc de Berry pour lui faire sa réponse. Il vint ; et quand il fut venu en la présence du vicomte et des chevaliers et écuyers d'honneur, le vicomte parla ainsi et dit, et nomma l'écuyer par son nom, car bien le connoissoit : « Pierre, je vueil bien que vous sachiez que je dois et vueil de voir toute obéissance à monseigneur de Berry, car il est si grand et si prochain du roi notre sire que je ne l'oserois courroucer ; mais moi et mes compagnons, qui ici sommes et avons été jà cinq semaines au siége devant ce fort, pour le prendre, et les larrons qui dedans sont, à l'étroit commandement de la bouche du roi et de son conseil, nous émer-

veillons grandement, et bien y a cause, comment monseigneur de Berry nous prie pour ses ennemis que nous nous départions d'ici et ôtions le siége. Si fait étoit, nous disons généralement, et le dient tous ceux qui ici sont, par la bouche de moi, que nous donnerions grand'matière et bon exemple à tous larrons et pillards, qui courir voudroient au royaume de France, que ils fissent du pis qu'ils pourroient. Pierre, vous direz ainsi à monseigneur de Berry, de par nous tous et de par moi en chef, que nous sommes et suis tout prêt et enclin à faire ce qui lui plairoit et commanderoit, mais il m'est si étroitement enjoint et commandé du roi et de son conseil à ici être et tenir le siége, tant que à bonne conclusion l'aurai mis, comme souverain capitaine de tous ceux qui devant le fort à siége sont, que je ne l'oserois enfreindre ni passer; et dites bien que à nul autre mandement ni commandement n'obéirai, fors au roi, à qui je suis sujet et qui m'a ici envoyé. Mais je vous prie que vous me dites une chose, si savoir le puis. D'où vient-il maintenant à prier monseigneur de Berry pour Aimerigot Marcel, qui tant a fait de contraires en Auvergne et en Limousin, et il est pris et attrapé ainsi comme un traître doit être, pour venir à male fin, car bien l'a desservi, car contre ce qu'il a juré à tenir, il erre et a allé?» — «En nom Dieu! sire, répondit l'écuyer, ils sont venus de-lez monseigneur de Berry deux hommes d'Angleterre, un héraut et un autre homme, qui ont apporté lettres à monseigneur, de par le roi d'Angleterre et de par le duc de Lancastre, et prient trop fort pour Aimerigot.» — «Je vous en crois bien, dit le vicomte, c'est Derby le héraut et un écuyer avec lui qui s'appelle Hertbery. Ils m'apportèrent aussi l'autre jour lettres sur la forme, si comme je suppose, que le roi d'Angleterre et le duc de Lancastre escripsent à monseigneur de Berry. Doncques, Pierre, dites à monseigneur de Berry encore de par moi, avec les paroles que je vous ai chargé dire, que il considère bien toutes choses; car toutes ces prières qui viennent de delà la mer, ce sont prières impétrées et auxquelles nul seigneur de par-deçà, s'il aime l'honneur et le profit du royaume de France, ne se doit incliner ni descendre.» — «Monseigneur, répondit l'écuyer, soyez certain que je n'oublierai rien, car Aimerigot n'est point trop bien en ma grâce; je aimerois trop plus cher à voir sa punition que sa délivrance.»

Adonc prit l'écuyer congé au vicomte et aux chevaliers. Ils lui donnèrent. Il monta à cheval et se départit d'eux. Depuis exploita tant, lui et son cheval, qu'il revint à la Nonnette, où il trouva le duc de Berry, à qui il fit son message, et recorda tout ce dont on l'avoit chargé de dire bien et sagement. La conclusion fut telle que il dit bien que le vicomte de Meaux avoit dit que, pour nul mandement qui vînt ni qu'il eût, il ne se départiroit du siége devant la Roche de Vandais, si le roi de France étroitement ne lui mandoit. Celle réponse ne reçut pas le duc de Berry trop en gré; et lui sembla qu'il pouvoit bien tant au royaume de France que on devoit obéir à ses lettres, et par espécial en la terre d'Auvergne.

Quand l'écuyer anglois et Derby le héraut eurent ouï la réponse que l'écuyer à monseigneur de Berry avoit rapportée, et que point le siége ne se lèveroit, si furent tout pensifs, et virent bien que ils travailloient en vain. Si demandèrent au duc: «Monseigneur, que nous en conseillez-vous à faire? Nous départirons-nous de vous sans rien exploiter? Le roi d'Angleterre et le duc de Lancastre avoient grand'fiance en vous que vous feriez lever le siége, pour tant que la Roche de Vandais gît en votre seigneurie.» — «Souffrez-vous, dit le duc de Berry. Aimerigot est en forte place; il n'a garde d'être pris, si il ne lui mesvient trop grandement, et je dois prochainement aller en France devers le roi; et moi venu par-delà, j'en parlerai au roi et à son conseil, et pour l'amour de mes cousins d'Angleterre qui en prient, je y adresserai ce que je pourrai, et vous viendrez aussi avecques moi; si verrez comme je exploiterai.»

Sur celle parole se apaisèrent et contentèrent l'écuyer et le héraut. Depuis ne demeura que quatre jours que le duc se départit de la Nonnette, et laissa là la duchesse sa femme et grand'part de son hôtel, et s'en vint à Riom en Auvergne. Quand il fut là, il y séjourna plus de huit jours, attendant le comte de Sancerre et le sire de Revel, que il avoit envoyés en Avignon pour ses besognes. Quand ils furent venus, ils se départirent de là tous ensemble et se mirent au chemin parmi Bourbonnois, et chevauchèrent tant et à petites journées, que ils vinrent à Bour-

ges en Berry, et là fut le duc deux jours; il s'en partit au tiers jour, et vint à Mehun sur Yèvre, un châtel à lui; et à droit là, l'une des plus belles maisons du monde y avoit pour lors; car le duc de Berry excellentement y avoit fait ouvrer et édifier, et avoit bien coûté trois cent mille francs.

Là séjourna le duc quinze jours, dont moult ennuyoit aux Anglois qui procuroient pour Aimerigot. Mais ils n'en pouvoient autre chose avoir; et s'en dissimuloit jà le duc et n'en faisoit plus compte; je vous dirai pourquoi et comment. Le comte de Sancerre et le sire de Revel, qui étoient les souverains de son conseil avec messire Pierre Mespin, avoient trop grandement chargé le fait de celui Aimerigot, et en avoient par conseil blâmé doucement monseigneur de Berry, et lui avoient dit qu'il n'avoit que faire de soi mêler des besognes de Aimerigot, car sa vie avoit été et étoit déshonorable, et étoit un pillard faux et mauvais contre la couronne de France, et par lequel trop de vilains faits, trop de pilleries et roberies avoient été faits, soutenus et avancés en Auvergne et en Limousin, et n'étoit pas un homme pour qui on dût prier ni parler, mais en devoit-on laisser convenir le roi et son conseil.

Ces paroles et autres avoient grandement refroidi et refroidoient le duc de Berry; et n'en faisoit plus nul compte. Néanmoins les deux Anglois dessus nommés faisoient grandement leur devoir de ramentevoir au duc, et le duc, en lui dissimulant, leur en répondoit courtoisement, et leur disoit : «Souffrez-vous; nous serons tantôt à Paris; mais que nous soyons départis d'ici.» Et quoi qu'il dît, encore se tenoit-il à Mehun sur Yèvre et se tint plus de trois semaines. Et devisoit au maître de ses ouvriers de taille et de peinture, maître Andrieu Beau-Neveu, à faire nouvelles images et peintures; car en telles choses avoit-il grandement sa fantaisie de toujours ouvrer de taille et de peinture; et il étoit bien adressé, car dessus ce maître Andrieu dont je parolle n'avoit pour lors meilleur ni le pareil en nulles terres, ni de qui tant de bons ouvrages fût demeuré en France ou en Hainaut, dont il étoit de nation; et au royaume d'Angleterre.

Or vous vueil dire et recorder quelle chose il advint de Aimerigot Marcel et de la Roche de Vendais. Il, qui étoit assez imaginatif, quand il vit que la détriance se mettoit si longuement à lever le siége, si pensa bien que les messagers du roi et du duc de Lancastre ne pouvoient rien impétrer, et que ses prières et ses lettres alloient toutes à néant. Si visa un autre tour; et s'avisa que il se départiroit de là et chevaucheroit de nuit et de jour, tant qu'il réveilleroit les capitaines de Pierregord et de Pierreguis[1], Guyonnet de Sainte-Foix, Ernauldon de Sainte-Colombe, Ernauldon de Rosten, Jean de Marsen, Pierre d'Anchin, Remonet de Compane, et plusieurs autres Gascons et Béarnois et tous forts Anglois et grands guerroyeurs; et feroit tant par belles paroles que tous ces capitaines s'assembleroient et monteroient en Auvergne, sur l'espèce et convoitise de fort gagner; et viendroient, ou de soir ou de matin, lever le siége, et prendroient tous les gentilshommes qui là étoient; et bien auroient pour cent mille francs de prisonniers sans le menu butin. Si en parla à son oncle Guyot du Scel, et lui dit tout le long de sa pensée : « J'ai telle chose proposée, qu'en dites-vous? » Il répondit et dit : « Je n'y vois que tout bien; autrement ne serons-nous délivrés de ces François. » — « Or, mon oncle, dit Aimerigot, je ferai ce voyage puisque vous le me conseillez. Mais je vous prie de une chose avant mon partement. » — « Quelle? » dit Guyot du Scel. « Que pour escarmouche que les François fassent ni pour saillie, que vous ne vueillez point ouvrir les barrières ni issir au dehors, car si vous le faisiez, vous pourriez perdre plus que gagner. » Répondit Guyot : «Je m'en garderai bien; nous nous tiendrons ici dedans, tout clos, tant que vous reviendrez et que nous orrons nouvelles de vous. » —« Voire, bel oncle, dit Aimerigot, je vous en prie; autrement ne les pouvons-nous courroucer que de nous tenir enclos. De leurs assauts et escarmouches n'avons-nous garde. »

Depuis ne demeurèrent pas trois jours que Aimerigot Marcel se départit de la Roche de Vendais et un page tant seulement, et se mit en chemin. Il passa tout outre sans le danger des François; et avoit intention de amener compagnons aventureux et lever le siége. Et quoique Aimerigot Marcel fût hors de la garnison,

[1] Périgueux.

ceux de l'ost n'en savoient rien; car on pouvoit bien entrer et issir hors de la Roche de Vendais quand on vouloit, sans le danger ni le sçu des François. Tous les jours il y avoit devant le fort escarmouche et assaut aux barrières; et avint que, environ cinq ou six jours après ce que Aimerigot se fut départi de la Roche de Vendais, il y eut des François fait un assaut grand, bel et bien ordonné, et furent départis les François en trois parties, et toutes les parties firent armes. Car cil Guyot du Scel étoit bon homme d'armes, et long-temps en avoit usé; mais encore à ce jour il se forfit par outre cuidance, car il alla hors de l'ordonnance de son cousin, qui lui avoit chargé que, pour assaut que on fît, point ne issît hors, ni ouvrît les barrières. A cel assaut il y eut trois écuyers, deux d'Auvergne et un Breton, lesquels étoient en faisant armes sur un pan de mur au plus près de la forteresse; ces trois écuyers, par espécial et dessus tous les autres, se portèrent vaillamment et y firent beaucoup d'armes. Cils d'Auvergne étoient nommés Kacart de la Violette et Winoc de Rochefort, et le Breton le Monadich, qui jà fut pris en Limousin au dit châtel de Mont-Ventadour, et étoit à messire Guillaume le Boutillier. Et dura cel assaut jusques à la nuit; et y acquirent ces trois écuyers grand'grâce; mais quelle peine ni travail que les François eussent ce jour en assaillant, si n'y conquirent-ils rien.

Or avint, à une autre escarmouche après, que le vicomte de Meaux eut nouvel sens et avis; et mit en embûche douze hommes d'armes de ses gens en une vieille croûte au dehors du fort, et dit aux autres compagnons : « Allez escarmoucher aux barrières, et si vous véez que ceux qui sont dedans saillent hors, ainsi que ils le pourront faire, car ils sont convoiteux de gagner, si reculez petit à petit tant que vous soyez retraits outre l'embûche; et lors ceux de l'embûche sauldront avant, et vous aussi retournerez ci. Ainsi seront-ils enclos, et par celle manière seront-ils pris et attrapés. Je n'y vois meilleur avantage. »

Tout ainsi que le vicomte devisa et ordonna il fut fait; et furent ceux nommés qui seroient des douze en l'embûche; Louis de la Glisvelle en fut l'un; Robert de Béthencourt, Vendelle, Guillaume de la Saucoye, Guionnet de Villerague, Pierre de Saint-Vidal, Pierre-le-Col, Andrieu de la Roche, Jean Salemagne, et tant qu'ils furent douze bons hommes d'armes. Et s'embûchèrent en une vieille croûte au dehors du fort; et les autres compagnons allèrent escarmoucher, tels que Winoc de Rochefort, Kacart de la Violette et le Monadich; et étoient moult frisquement armés de toutes pièces, afin que ils fussent plus convoités de ceux de dedans; et étoient les escarmoucheurs aussi eux douze tant seulement. Quand ils furent si avant que à la barrière, ils commencèrent à assaillir faintement et à faire les simples; par quoi Guyot du Scel n'en fit compte, et saulsist hors. Si dit à ses compagnons : « Par Saint-Marcel! nous sauldrons hors, car à la barrière sont jeunes compagnons, qui ne connoissent encore les armes, à ce qu'ils montrent, nous leur apprendrons à connoître; ils seront nos prisonniers, ils ne nous peuvent échapper. »

A ces mots il fit ouvrir la barrière, et saillit hors tout premier; et ne lui souvint pas de ce que Aimerigot lui avoit dit à son département, car le grand désir que il eut de faire armes et de gagner aucune chose lui fit oublier. L'escarmouche commença. Quand les François virent que ceux du fort étoient hors de la barrière, et Guyot du Scel tout devant, si en furent tout réjouis, et commencèrent à reculer petit à petit et ceux après au poursuivir. Et tant allèrent que ils passèrent outre la première embûche; et quand ils furent en sus et ils virent que il étoit heure, ils saillirent hors de la croûte et se mirent sur le chemin entre le fort et leurs ennemis, en criant : Coucy! Coucy! au vicomte! Si furent enclos devant et derrière. Quand Guyot du Scel vit l'ordonnance, si connut bien que il s'étoit mesfait et que fort étoit de lui sauver ni retraire. Si commença à reculer pour revenir à la garnison, mais on lui saillit au devant. Que vous ferois-je long conte? Ils furent là tous pris et attrapés, ni oncques nul n'en échappa; et furent amenés au logis du vicomte devant les chevaliers qui là étoient, lesquels en eurent moult grand'joie.

Par le conseil que le vicomte de Meaux donna, furent Guyot du Scel et ceux qui ce jour étoient issus hors du fort pris, attrapés et menés en l'ost devant les seigneurs de France et d'Auvergne. Quand le vicomte de Meaux vit Guyot du Scel, si lui demanda où Aimerigot Marcel étoit et

qu'il en dît la vérité, car il le cuidoit au fort. Il répondit qu'il ne savoit et qu'il étoit parti du fort plus avoit de douze jours. Adonc devinèrent les seigneurs qu'il étoit allé au pourchas: on le fit mener arrière, et les compagnons qui avecques lui avoient été pris. Là demanda le vicomte aux chevaliers d'Auvergne quelle chose il étoit bon à faire de ce Guyot et de ses compagnons, et que il en vouloit user par leur conseil. Messire Guillaume le Boutillier répondit et dit: «Certes, sire, je suppose que Aimerigot soit allé au secours et réveiller les compagnons des garnisons en Pierregord et en Pierreguis. Car toujours trouvera, quoique trèves sont, qui s'aventurera volontiers pour mal faire. Et pourroit avenir que il viendroit sur nous de soir ou de matin avant que nous en sçussions rien; et nous pourroit porter contraire ou dommage; car Aimerigot est moult subtil, et si est de grand pourchas. Si faisons une chose. Disons à ce Guyot du Scel et à ceux qui sont avecques lui qu'ils nous fassent rendre le fort de la Roche de Vendais, ou nous leur ferons trancher les têtes sans déport; laquelle chose, s'ils ne veulent faire, ils ne soient point épargnés.» — «Ce conseil est bon, répondit le vicomte, car au voire dire, pour avoir ce fort sommes-nous venus en ce pays; si nous n'avons Aimerigot Marcel maintenant, une autre fois viendra-t-il à point.»

Adonc s'appareillèrent le vicomte, le sire de la Tour, messire Robert Dauphin, messire Guillaume le Boutillier et les autres, et vinrent devant le fort au plus près qu'ils purent, et là furent amenés Guyot du Scel et les autres. Le vicomte ouvrit la parole et leur dit et adressa, premièrement à Guyot pourtant que il étoit capitaine: «Guyot, vous devez savoir, et tous ceux qui ci sont des vôtres, que nous vous ferons tous trancher les têtes sans déport, si vous ne nous faites rendre le fort de la Roche de Vendais; et là où vous nous le rendrez, nous vous lairrons aller quittes et délivrés. Or avisez laquelle part vous voulez, ou la mort ou la vie.»

De celle parole furent Guyot et ses compagnons tout ébahis, et regardèrent que trop mieux leur valoit sauver leurs vies que mourir. Guyot du Scel répondit et dit: «Sire, je me mettrai en peine.» Adonc vint-il jusques à la barrière et fit tant qu'il parla à ceux qui dedans le fort étoient; ils trairent avant. Or sachez que cils qui au fort étoient se tenoient jà pour tous déconfits. Ils ne savoient de qui faire capitaine, puisqu'ils avoient perdu leurs deux maîtres et les meilleurs de leurs compagnons. Si que tantôt que Guyot du Scel parla à eux et traita, ils furent d'accord et conseillés de rendre le fort, par condition telle que ils emporteroient tout le leur, ce que porter en pourroient, et auroient répit bon et sur un mois entier pour eux traire là où mieux il leur plairoit. Tout ce leur fut accordé, écrit et scellé. Ainsi eurent les François la Roche de Vendais et par la bonne aventure de l'escarmouche; et pour ce dit-on: «toutes fortunes, bonnes et males, aviennent en armes, qui les poursuit.»

Quand la Roche de Vendais fut rendue aux seigneurs de France et d'Auvergne qui assiégée l'avoient, vous devez savoir que ceux du pays environ en furent grandement réjouis. On tint à Guyot du Scel et aux autres moult bien tout ce que on leur avoit promis. Quand ils eurent pris ce que porter en purent et voulurent, on leur donna congé et vraies assurances qui duroient un mois, pour aller là où mieux leur plaisoit. Le vicomte de Meaux et les seigneurs abandonnèrent la Roche de Vendais à ceux du pays, lesquels entendirent tantôt à désemparer, rompre et briser, tellement qu'il n'y demeura muraille entière ni habitation nulle, ni pierre l'une sur l'autre; tout fut renversé et porté par terre. Les François qui là étoient venus au service du roi, avec le vicomte, prirent congé aux chevaliers et écuyers d'Auvergne et eux à eux, et se départirent les uns des autres, et retournèrent ceux d'Auvergne et de Limousin en leurs maisons. Le vicomte de Meaux donna congé de retourner en Picardie une quantité de ses gens; et il s'en alla devers la Rochelle, et s'en vint loger à Saint-Jean d'Angely pour garder la frontière, car encore y avoit-il des pillards et robeurs, qui couroient à la fois en Xaintonge, quand ils véoient leur plus bel. Si leur vouloit aller au devant, car il y étoit tenu.

En la forme et manière que vous m'avez ouï recorder, fut pris et conquis ce nouveau fort la Roche de Vendais et mis à exécution, dont tout le pays fut moult réjoui; et en furent les bonnes gens plus à sûr; car au voire dire, si il fût demeuré, il leur eût porté trop de dommages et de contraires. Les nouvelles de la prise et du

fait, si comme il étoit allé, de la Roche de Vendais en vinrent au duc de Berry à Cantelou, en un manoir qui sien est, séant entre Chartres et Mont-le-Héry à neuf lieues de Paris. Il n'en fit compte, car il étoit tout refroidi de impétrer grâce au roi pour Aimerigot.

Quand Derby le héraut en fut informé, et que les chevaliers du duc lui dirent que la Roche de Vendais étoit prise et abattue, si dit à l'écuyer qui avecques lui étoit: «Hertbery, j'ai perdu cent francs que Aimerigot Marcel m'avoit promis.» — «Pourquoi ni comment?» dit l'écuyer. «En nom Dieu! la Roche de Vendais est prise. Les François l'ont conquise: prenons congé au duc de Berry et retournons en Angleterre: nous n'avons ci que faire.» Répondit l'écuyer: «Puisque ainsi est, je l'accorde.»

Donc prirent-ils congé au duc. Le duc leur donna, et escripsit au roi d'Angleterre et au duc de Lancastre sur la forme que ils lui avoient écrit. Et fit au département donner au héraut quarante francs et à l'ecuyer un moult bel ronssin. Ils se départirent du duc et se mirent au chemin au plus droit qu'ils purent venir à Calais. Je crois assez qu'ils retournèrent en Angleterre.

Or vinrent aussi ces nouvelles à Aimerigot Marcel, qui faisoit son pourchas pour lever le siége des François. Quand les premières nouvelles lui en vinrent, si voult savoir comme la besogne étoit allée. On lui dit que ce avoit été par une saillie que son oncle Guyot du Scel avoit faite mal avisé et outrecuidement[1] sur les François. «Ha, du traître vieillard! dit Aimerigot: par Saint Marcel! si je le tenois ici, je le occirois. Il m'a déshonoré et tous les compagnons aussi. Je lui avois à mon département si étroitement enjoint et commandé que, pour assaut ni escarmouche que les François fissent, nullement il ne s'en avançât de ouvrir la barrière, et il a fait tout le contraire. Ce dommage ne fait pas à recouvrer; ni je ne me saurois où traire. Cils de Chaluset, Perrot le Béarnois et ceux d'Ousac, veulent tenir la trève, et mes compagnons sont tous épars, ainsi que gens déconfits et debaretés. Jamais ne les aurois rassemblés; et aussi, si je les avois tous ensemble, je ne les saurois où mener. A tout considérer je me trouve en un dur parti, car j'ai courroucé trop grandement le roi de France, le duc de Berry, les barons d'Auvergne et tous les gens du pays; car je leur ai fait guerre la trève durant; je cuidois gagner, mais je suis en grand'aventure de perdre, ni je n'ai qui me conseille et ne me sais conseiller. Je voudrois ores être, moi et le mien et ma femme, en Angleterre. Là serois-je bien. Et comment diable y pourrois-je aller ni tout mon avoir porter? je serois dérobé et rué jus vingt fois avant que je fusse à la mer, car tous les passages en Poitou, en la Rochelle, en France, en Normandie et en Picardie sur la mer, sont étroitement gardés, et je me suis forfait. Cette chose est toute claire. Si serois pris et retenu et envoyé devers le roi; si serois perdu et le mien aussi. Le plus sûr pour moi seroit de moi traire à Bordeaux sur Gironde, et petit à petit, de fort en fort mander le mien; et moi là tant tenir que la guerre renouvellera; car j'ai bien espoir que après ces trèves, mal fussent-elles prises ni venues! la guerre entre France et Angleterre sera plus forte et plus chaude que devant; car les compagnons auront tout aloué, si voudront avoir et reconquérir, comment qu'il prenne ni advienne, du nouvel.»

Ainsi se devisoit, que je vous dis, Aimerigot Marcel à part soi, et étoit tout triste et pensif; et ne savoit lequel chemin tenir, ou retourner en Auvergne, ou aller à Bordeaux, et là mander sa femme, et le sien retraire petit à petit coiement et secrètement. Si il eût ce fait, toutes voies il eût tenu la plus sûre et la meilleure partie, mais il fit tout le contraire, dont il lui meschey. Ainsi paye fortune ses gens. Quand elle les a élevés et mis tout haut sur la roue, elle les renverse tout bas jus en la boue. Exemple par celui Aimerigot. Le fol avoit bien la chevance, si comme l'on disoit en Auvergne, de cent mille francs; et tout perdit sur un jour, corps et avoir: si que je dis que fortune lui joua bien de son jeu, ainsi que à maint en a joué et jouera encore.

Aimerigot Marcel en ses plus grands tribulations s'avisa qu'il avoit en Auvergne un sien cousin germain, écuyer et gentilhomme, lequel on nommoit Tournemine, et que il iroit devers lui et lui remontreroit toutes ses besognes et prendroit conseil de lui. Si comme il devisa, il le

[1] C'est une locution portugaise. Au lieu de *mal avisément et outre cuidemment*, on se contente de mettre le signe adverbial *ment* sur le dernier mot. On se sert encore quelquefois de cette locution dans notre langue moderne.

fit. Il s'en vint, lui et son page tant seulement chez ce Tournemine, et entra au châtel; il cuida trop bien être arrivé pour cause de lignage, mais non fut. Cil écuyer nommé Tournemine n'étoit pas bien en la grâce du duc de Berry; mais le hayoit; et bien le savoit l'écuyer, si en étoit plus douteux. Si s'avisa, quand il vit venir en son hôtel son cousin Aimerigot, que il le prendroit et retiendroit, ni jamais de là partir ne le lairroit, et sa prise il signifieroit au duc de Berry, en lui remontrant que, si il lui vouloit pardonner son maltalent, il lui envoieroit Aimerigot Marcel, et puis en fît ce que il voudroit.

Tout ainsi comme il proposa, il le fit. Car quand Aimerigot fut venu en le châtel de Tournemine son cousin, et il eut mis son épée jus, et on lui eut baillé chambre pour se appareiller, et il fut revêtu et mis à point, il demanda aux varlets : « Où est mon cousin Tournemine? » Encore ne l'avoit-il point vu. « Il est en chambre, répondirent les varlets; venez le y voir. » — « Volontiers, répondit Aimerigot. » Et cils savoient jà toute la volonté de leur maître. Quand Aimerigot fut revêtu de nouvelle gonne et appareillé, et eut devêtu une bonne cotte d'acier que par usage il portoit, et mis jus son épée, il dit aux varlets : « Allons, allons, je veuil aller voir mon cousin Tournemine. Il y a grand temps que je ne le vis. » Cils le menèrent tout droit où Tournemine étoit. Quand il fut venu jusques à lui, Aimerigot le salua, qui nul mal n'y pensoit. Tournemine répondit : « Comment, Aimerigot! qui vous a mandé ni vous fait venir céans? Vous me voulez bien déshonorer. Je vous prends et arrête pour mon prisonnier, autrement je ne m'acquitterois pas bien envers la couronne de France ni monseigneur de Berry, car vous êtes faux et traître, qui avez enfreint les trêves et brisé. Si le vous faut comparer; et pour la cause de vous, monseigneur de Berry me hait et traite à mort; mais je ferai ma paix par vous, car je vous y rendrai mort ou vif, ni jamais d'ici ne sauldrez. » De ces paroles fut Aimerigot tout ébahi, et répondit : « Comment, Tournemine! Je suis votre cousin germain; est-ce tout acertes que vous me dites? Le faites-vous pour moi essayer? Je suis venu ici en grand'fiance pour vous voir et remontrer mes besognes, et vous me faites si crueuse chère, et me dites paroles si dures! » — « Je ne sais, dit Tournemine, que vous voulez dire ni proposer, mais ce que je vous ai dit je le vous tiendrai. » Donc mit-il la main à lui et de fait, et ses varlets saillirent avant, qui étoient tout avisés quelle chose ils devoient faire. Là fut pris Aimerigot; ni nulle défense ne pouvoit avoir en lui, car il étoit tout nu et enclos en un châtel; ni pour parole ni pour langage que il sçut dire ni montrer, Tournemine ne s'en voult souffrir que de deux jambes il ne le fît mettre en uns fers forts, et dedans une tour forte et bien fermée, et bonnes gardes sur lui.

Quand il eut ainsi fait, jà étoit le châtel clos et bien fermé. Il prit les clefs et fit un commandement, que nul de ses varlets, sur la vie, ne s'avançât d'aller vers la porte, si il n'y étoit envoyé. Son commandement fut bien tenu. Il escripsit unes lettres tout à sa volonté, lesquelles lettres se devoient adresser au duc de Berry; et écripsoit que il tenoit en prison Aimerigot Marcel, et si le duc de Berry lui vouloit quitter et pardonner son maltalent et faire sa paix partout, il lui délivreroit. Quand ces lettres furent escriptes et scellées, il prit un de ses varlets, le plus fiable et agréable, et lui dit : « Va-t'en en France devers monseigneur de Berry. Baille-lui ces lettres et me recommande bien à lui, et ne retourne point que tu n'en aies réponse. »

Le varlet prit les lettres de son maître Tournemine, et monta sur un cheval fort et appert. Si se départit du châtel, et fit tant par ses journées qu'il vint à Paris. Le duc de Berry se tenoit là pour le temps. Il vint devers lui et lui bailla les lettres de son maître Tournemine. Le duc prit les lettres et les lisit; et quand il les eut lues, il commença à sourire et dire ainsi à ses chevaliers qui étoient près lui : « Voulez-vous ouïr nouvelles? Aimerigot Marcel est attrapé. Son cousin germain Tournemine, si comme il m'escript, le tient en prison. » Les chevaliers qui ouïrent ces paroles répondirent : « Monseigneur, ce sont bonnes nouvelles pour le pays d'Auvergne et de Limousin, car en Aimerigot ils ont eu long-temps un mauvais voisin. Or a tant fait que, si vous voulez, il passera parmi le gibet; ni autre pardon ni rançon il n'en devroit avoir. » — « Je ne sais, dit le duc de Berry, que le roi et son conseil en voudront faire. J'en parlerai à eux. » Ne demeura guères depuis que le duc de Berry entra en un batel en Seine et vint tout au travers jusques au châtel du Louvre, où le roi et

son conseil étoient. Il conta là ces nouvelles en une chambre et il les sçut bien dire; il fit lire la lettre que Tournemine lui avoit escripte et envoyée. Et de ces nouvelles fut-on tout réjoui. Et dirent les seigneurs : « Telles manières de pillards ne peuvent venir à bonne fin, quoiqu'ils attendent ni comme longuement que on y mette. »

Conseil fut que le duc de Berry se chargeroit de cette besogne, et l'envoyeroit quérir par le sénéchal d'Auvergne, et l'amèneroit à Paris; et seroit mis dedans le châtel de Saint-Antoine; et lui là venu, le prevôt du Châtelet en ordonneroit. Encore fut accordé que Tournemine, pour le bel et bon service qu'il faisoit à la couronne de France, tous maltalens et inconvéniens lui étoient pardonnés; et de ce on fit lettres patentes et ouvertes, lesquelles le varlet rapporta en Auvergne à son maître, qui s'en contenta et confia bien sus.

Depuis ne demeura guères de temps que le sénéchal d'Auvergne, par une commission qu'il eut du duc de Berry, s'en vint au châtel de Tournemine; et là lui fut délivré Aimerigot Marcel, qui fut tout ébahi quand il se trouva en la compagnie de ses ennemis. Que vous ferois-je long record? Le sénéchal l'amena en la compagnie de gens d'armes tout parmi le pays. Et passèrent Seine et Marne au pont à Charenton, et de là ils vinrent au châtel de Saint-Antoine. Si fut chargé en la garde du vicomte d'Assy, lequel pour ces jours en étoit châtelain. On ne l'y garda guères longuement, quand il fut rendu et délivré au prevôt du Châtelet de Paris et amené en Châtelet. Bien est vérité que il offroit pour sa rançon soixante mille francs; mais nul n'y vouloit entendre. On lui répondit que le roi étoit riche assez, et que de son argent il n'avoit que faire.

Depuis que Aimerigot Marcel fut rendu au prevôt du Châtelet, on n'en fit pas trop longue garde. Il fut jugé à mourir honteusement comme traître à la couronne de France. Si fut mené un jour en une charrette, en une place que on dit aux Halles, et là tourné au pilori plusieurs fois. Depuis on legy [1] tous ses forfaits pour lesquels il recevoit mort, et là fut de-lez lui moult longuement messire Guillaume de Trin qui moult parla à lui. On supposoit que c'étoit pour les besognes d'Auvergne et pour savoir la vérité d'aucuns capitaines qu'il y avoit, si point étoient participans à son mesfait. Les seigneurs le sçurent bien, mais je n'en pus oncques rien savoir. Il fut là exécuté. On lui trancha la tête, et puis fut écartelé, et chacun des quartiers mis et levé sur une estache aux quatre souveraines portes de Paris. A celle fin Aimerigot Marcel vint. De lui, de sa femme et de son avoir je ne sais plus avant.

[1] On lut.

CHAPITRE XV.

Comment les seigneurs chrétiens et Gennevois, étant en l'île de Comminières à l'ancre, se mirent hors pour aller mettre le siége devant la ville d'Afrique en Barbarie, et comme ils s'y maintinrent.

Je me suis mis à parler tout au long de la vie Aimerigot Marcel et de remontrer tous ses faits. La cause a été pour embellir sa lame et sépulture, car des bons et mauvais on doit parler et traiter en une histoire, quand elle est si grande comme celle-ci est, pour exempler ceux qui viendront et pour donner matière et action de bien faire, car si Aimerigot eût tourné ses usages et ses argus [1] en bonnes vertus, il étoit bon homme d'armes, de fait et d'emprise, pour moult valoir; et pour ce que il fit tout le contraire, il en vint à male fin.

Nous nous tairons à parler de lui et retournerons à la noble, haute et belle emprise que les chevaliers de France et d'autres nations firent en celle saison sur le royaume d'Auffrique, et le prendrons droitement là où je le laissai; il m'est avis que ce fut ainsi que les seigneurs dessus nommés et leurs charges étoient rassemblés en l'île de Comminières [2], après la grand'tempête et péril qu'ils eurent à passer le Gouffre du Lion; et attendirent là tous l'un l'autre. Car ils étoient à trente milles de la forte ville d'Auffrique, là où ils tendoient à venir et mettre siége. En celle île de Comminières furent-ils neuf jours et se rafreschirent; et là dirent aux seigneurs les patrons des galées et leurs gouverneurs qui les menoient : « Seigneurs, nous sommes ici sur la plus prochaine terre qui marchisse à la forte ville d'Auffrique, là où nous tendons par la grâce de Dieu, et là où nous voulons mettre le siége. Si nous faut avis et conseil l'un avec l'autre comment nous entrerons au hâvre d'Auf-

[1] Finesses.
[2] Commine.

frique, car point vous ne le connoissez si bien que nous le connoissons; et aussi vous savez plus d'armes que nous ne faisons et trop mieux comme on s'y doit gouverner que nous ne faisons. Nous avons avisé et regardé que, à l'entrer au hâvre et prendre terre pour eux saluer, nous envoierons premiers et mettrons outre nos petits vaisseaux armés que on appelle brigandins, et nous tiendrons à l'entrée du hâvre le jour que nous approcherons et toute la nuit ensuivant. Et à lendemain nons prendrons terre, par la grâce de Dieu, tout à loisir, et nous logerons au plus près de la ville que nous pourrons, hors du trait de leurs bricoles[1], et accosterons notre ost des arbalètriers Gennevois, lesquels seront toujours prêts aux défenses et escarmouches. Nous supposons assez que, quand nous devrons prendre terre à l'issir hors des vaisseaux, grand'foison de jeunes écuyers des vôtres, pour leur honneur et avancement, requerront à avoir l'ordre de chevalerie. Si les inditterez doucement et sagement comment ils se devront maintenir, ainsi que bien le saurez faire. Si sachez, seigneurs, que nous sommes en bonne volonté de nous acquitter envers vous, et de vous montrer et enseigner par quel point, manière et ordonnance nous pourrons le plus adommager et grever nos ennemis, et rendrons soin et peine trop grandement en tous états, que la ville d'Auffrique soit conquise, car par trop de fois elle nous a porté trop de dommages et de contraires; car au côté par devers nous elle est la clef de tout l'empire de Barbarie et des royaumes qui s'ensuivent; premièrement du royaume d'Afrique, du royaume de Thunes, du royaume de Maroc et du royaume de Bougie. Et si Dieu consent par sa grâce que nous l'ayons et tenons, tous les Sarrasins trembleront, jusques en Nubie et jusques en Syrie, et de ce on parlera par tout le monde; et, avec l'aide des royaumes chrétiens voisins et des îles que nous tenons marchissans à Auffrique, nous le pourrons trop bien obtenir et rafreschir de pourvéances et de nouvelles gens tous les jours; car ce sera un commun voyage, mais qu'il soit acquitté, pour faire armes tous les jours sur les ennemis de Dieu et de conquérir toujours terre. Avant, chers seigneurs, dirent les souverains patrons de Gênes en la conclusion de leur procès, nous ne vous remontrons pas ce par manière de doctrine ni de grandeur, fors par amour et humilité, car vous êtes tous vaillans et sages, et savez trop mieux comment ce se peut et doit ordonner et faire, que nous ne faisons, qui mêmement en parlons et devisons. » Adonc répondit le sire de Coucy et dit : « Votre parole dite et remontrée par avis ne nous doit fors grandement plaire, car nous n'y véons que tout bien et toute bonne ordonnance; et sachez que nous ne ferons rien hors de votre conseil, car vous nous avez ci amenés, et désirons tous grandement à faire armes. »

Ainsi fut proposé et avisé de l'île de Comminières, présens le duc de Bourbon et le comte d'Eu et aucuns hauts barons de France, par les souverains patrons gennevois comment, à approcher la forte ville d'Auffrique et au prendre terre; ils se maintiendroient. Quand tout fut bien avisé et ordonné par l'ordonnance des souveraius patrons et de l'amiral de mer, et on vit le temps et la mer en point, et l'air coi, clair, sery et attrempé, on se retrait, chacun seigneur en sa galée entre ses gens, ainsi que ordonnés étoient, en bonne volonté et grand désir de voir celle ville d'Auffrique et de trouver leurs ennemis, c'est à entendre les Sarrasins. Quand tous furent rentrés et par grand loisir en leurs vaisseaux, et la navie toute apprêtée et appareillée, on sonna les trompettes de département et se mit-on en chemin. C'étoit grand'plaisance et grand'beauté de voir ces rameurs voguer par mer à force de rames, car la mer, qui étoit belle, coie et apaisée de tous tourmens, se fendoit et bruïsoit à l'encontre d'eux, et montroit par semblant qu'elle avoit grand désir que les chrétiens vinssent devant Auffrique. De l'île de Comminières, où les chrétiens étoient rafreschis, et derrainement attendus l'un l'autre, peut avoir environ trente milles d'eau. La navie des chrétiens étoit belle et grosse et bien ordonnée. Grand'beauté étoit à voir ces bannières, ces pennons de soie et de cendal, armoyés des armes des seigneurs, ventiler au vent, qui n'étoit pas grand, et reflamboyer au soleil. Environ heure de basse nonne, perçurent les chrétiens les tours de la ville d'Auffrique, car les maronniers leur enseignèrent; et comme plus avant alloient et plus s'ouvroient, et les pouvoit-on choisir à voir,

[1] Fronde en cuir qui servait à jeter des balles de plomb et des pierres.

Toutes gens en étoient réjouis et à bonne cause, au cas que ils y entendoient et désir ient à venir; et leur étoit avis que leur peine étoit acquittée et leur voyage accompli, si les chrétiens, qui par mer nageoient, véoient Auffrique et l'entrée de la terre du royaume d'Auffrique. Et si, en venant là et approchant, ils en parloient et devisoient, vous pouvez et devez croire et savoir légèrement que les Sarrasins, lesquels étoient en la ville d'Auffrique et sur leurs gardes, aussi en parloient entre eux et devisoient. Et premièrement à vue d'œil ils les virent; et quand ils connurent la grand'planté des galées et des vaisseaux qui approchoient, si furent tout ébahis, et dirent bien entre eux, par l'apparent que ils véoient, que grand peuple leur venoit sus et que ils auroient le siége. Or se sentoient-ils en ville si forte et si bien garnie de tours et de murs, et si bien pourvue d'artillerie, que ce les reconfortoit et rendoit courage et hardiment grandement.

Quand entre eux la première vue en fut vue, afin que cils qui étoient sus le pays fussent réveillés et avisés, ils sonnèrent, des tours là où ils étoient en leur garde, à leur usage, grand'foison de tymbres et de tabours, tant que la noise et la signifiance des venans s'épartit sur le pays; car jà étoient venus et logés sur la terre au lez devers eux grand'foison de Barbarins et de mécréans, que le roi d'Auffrique et le roi de Thunes, et le roi de Bougie y avoient envoyés pour défendre et garder la terre, que les chrétiens n'entrassent ni courussent, à ce premier coup, trop avant au pays. Quand la connoissance vint entre eux par la noise des tymbres et des tabours que les chrétiens approchoient, si furent chacun sur leur garde, et s'ordonnèrent à leur usage bellement et sagement, et envoyèrent leurs capitaines les aucuns les plus apperts sur les dunes de la mer, pour voir l'approchement des François et comme pour ce soir ils se maintiendroient; et aussi pourvurent grandement de tous apperts compagnons les tours, les portes et les murs qui regardoient sur le hâvre d'Auffrique, afin que par leur simplesse et petite garde ils ne reçussent dommage.

La ville d'Auffrique, si comme je vous ai dit autrefois, est malement forte et non pas à conquérir de venue, si ce n'est par long siége par mer et par terre, et pour être si puissant que pour résister, et par bataille, à ceux qui voudroient lever le siége. Et je, Jean Froissart, auteur de ces Chroniques, pourtant que oncques en Auffrique ne fus ni avois été au jour que je m'en laissai informer par les dits chevaliers et écuyers qui au dit voyage furent, à la fin que plus justement en pusse écrire, leur demandai la façon, la manière et la grandeur; et pour ce que moult de fois en mon temps je fus en la ville de Calais, ceux qui m'en éclaircirent la vérité et qui aussi en la ville de Calais avoient été, le me signifièrent, au plus près qu'ils purent par aucunes manières, non pas de toutes, à la forte ville de Calais, et me dirent que de forme elle est en manière d'un arc, et aussi est Calais, et le plus large devers la mer. Cette ville d'Auffrique, pour le temps que les seigneurs de France et d'autres nations furent devant en grand désir de la conquerre, étoit malement forte et close de hauts murs, et dru semées les tours, et sur l'entrée, au bec du hâvre, a une grosse tour souveraine des autres, et là sur celle tour avoit une bricole pour traire et jeter grands carreaux. Et de ce étoient-ils bien pourvus. Tous les murs de la ville d'Auffrique, au regard des chrétiens, étoient couverts et parés de tapis et à vue d'œil à manière de couvretours de lit, et tous jaunes de couleur, ou la greigneur partie.

Ce soir que les chrétiens approchèrent la ville d'Auffrique, ils se tinrent à l'entrée du hâvre environ une lieue en mer, et geurent là à l'ancre juques à lendemain. Celle nuit fit moult clair et moult sery, car ce fut au mois de juillet, environ la Magdeleine, et se tinrent tout aises de ce que ils avoient; et moult réjouis étoient de ce que Dieu les avoit ramenés si avant que ils véoient devant eux la ville d'Auffrique.

Les Sarrasins, qui étoient d'autre part sur la terre, et qui la contenance des chrétiens avoient vue, eurent ce soir et celle nuit conseil ensemble comment ils se maintiendroient, car bien véoient et connoissoient que la ville d'Auffrique seroit assiégée; ils parlementèrent entre eux selon leur usage, et dirent ainsi : « Vez ci nos ennemis venus, qui prendront terre si ils peuvent, et assiégeront celle ville d'Auffrique qui est clef et entrée de tous les royaumes et seigneuries de par-deçà. Si nous faut avoir conseil comment nous nous maintiendrons et déduirons à leur

venue à l'encontre d'eux, et si nous leur défendrons à prendre terre.» Là fut dit et proposé entre eux par la parole d'un vaillant Sarrasin, lequel s'appeloit Madifer, que honorable chose leur seroit garder la venue et entrée de la terre, et que si ils ne le gardoient et défendoient, à tout le moins que leur pouvoir et devoir en fissent, à blâme et reproche leur tourneroit, si ainsi ne le faisoient. La parole du Sarrasin fut longuement soutenue; et sembloit aux vaillans hommes de leur côté raisonnable et honorable, quand un autre ancien Sarrasin parla, qui grand'crédence avoit entre eux, ainsi que on lui montra, et étoit celui sire d'une cité en Auffrique, que on clame Maldages [1], et le Sarrasin on nommoit Belluis. Cil Belluis dit et proposa tout le contraire que Madifer avoit dit et proposé, et à ses paroles mit grand'raison.

«Seigneurs, dit-il, nous sommes ci envoyés pour tenir la frontière et garder le pays; mais il ne nous est pas du roi d'Auffrique ni de Thunes commandé ni étroitement enjoint que nous courons sus ni combattons soudainement nos ennemis, sans avoir plus grand avis, conseil et ordonnance; et à la parole que je vous propose et mets en termes, je vous y rendrai vraies raison et solution. Premièrement vous devez croire et savoir que celle armée, que les chrétiens ont faite et font pour venir par-deçà, a été de longtemps entre eux avisée, promue et conseillée. Et ceux qui viennent et sont sur la mer en galées et en vaisseaux sont droites gens d'armes de fait et d'emprise, sages, avisés et confortés, et qui ont grand désir de faire armes. Si nous mettons sur le rivage à l'encontre d'eux, ils sont pourvus de bons arbalêtriers de Gennes à grand'foison, car jamais ne viendroient dépourvus. Contre ceux aurons-nous le premier assaut; ils ont arcs forts et durs, et loing tirans et jetans. Nous ne sommes pas armés pour résister à l'encontre de leurs traits. Nos gens, qui se verront et sentiront blessés, refuseront et reculeront, et les Gennevois approcheront et prendront terre malgré nous. Les gens d'armes de leur côté, qui se désirent à avancer et qui tendent à venir à terre, ystront hors de leurs vaisseaux et verront notre petit convenant; si nous assaudront aux lances et aux épées, et nous déconfiront. Et si ce advient, la ville d'Auffrique est perdue pour nous sans recouvrer, car ceux qui sont dedans et qui la gardent se déconfiront d'eux-mêmes, car avant que nos gens soient venus ni rassemblés, ils l'auront prise par assaut ou par traité, et la fortifieront tellement que trop nous pourroit coûter à ravoir; car François et ceux qui sont venus en leur compagnie pour faire armes sont trop experts en armes et subtils. Pour ce, je dis que il vaut trop mieux, tout considéré, que point à ce commencement ne voient notre puissance ni essaient aussi. Nous n'avons pas gens assez pour eux combattre, et tous les jours nous en viennent et viendront. Si conseille, pour le mieux, que nous leur laissons prendre terre et par loisir. Ils n'ont nuls chevaux pour courir sur le pays, et point ils n'y courront; et se tiendront tous ensemble et toujours en doute de nous. La ville d'Auffrique n'a garde d'eux ni de leurs assauts, car elle est forte assez et bien pourvue. L'air est chaud et encore sera-t-il plus chaud. Ils seront logés au soleil et nous en feuillées. Ils gâteront leurs pourvéances; ils n'en auront espoir nulles, si ils logent ici longuement, et nous en aurons assez, car nous sommes sur notre pays; ils seront souvent escarmouchés et réveillés à leur dommage et non au nôtre. Ils se lasseront et taneront, car point ne les combattrons; autrement ne les pouvons-nous déconfire, car ils ne sont pas faits ni usés de l'air de ce pays, qui leur est, selon leur nature, tout contraire. Ils n'auront nulle douceur pour eux rafreschir, et nous en aurons assez. La grand'chaleur du soleil et la peine qu'ils auront de être presque toujours en armes, pour la doutance de nous, les mettra légèrement en une infirmité et maladie par incidence aventureuse; et ce que ils ne sont point forts, ni nourris de notre air, par quoi il mourront communément, ainsi en serons-nous bien vengés et sans coup férir. Je n'y vois de ma part meilleur conseil, et si je le véois ou savois, je le dirois volontiers et mettrois avant.»

A la parole de l'ancien chevalier sarrasin s'accordèrent tous ceux qui à ce conseil étoient,

[1] Ces noms sont si défigurés que je ne puis former de conjecture certaine sur les noms auxquels ils correspondent. J'ai vainement eu recours à un atlas de l'année 1375, en langue catalane, que j'ai fait lithographier de manière à en offrir le *fac simile* parfait, et qui sera publié cette année.

pourtant que ils le sentoient sûr et usé d'armes. Si fut ordonné de par eux et commandé, sur la vie, que nul ne s'avançât d'aller escarmoucher sur la marine aux chrétiens sans commandement; mais se tinssent tout cois et en paix en leurs logis, et laissassent prendre terre aux chrétiens, et arriver et loger. Cette parole et ordonnance fut tenue, ni nul ne l'eût osé briser; et envoyèrent de leurs archers une quantité en la ville d'Auffrique, pour le aider à garder et défendre si mestier étoit. Ainsi se tinrent les Sarrasins celle nuit et à lendemain, que oncques ne se montrèrent; et sembloit qu'il n'y eût nullui sur le pays.

Quand les chrétiens eurent celle nuit geu à l'ancre, ainsi que je vous ai dit, à l'entrée de l'embouchure du hâvre d'Auffrique, et ce vint à lendemain, le jour fut bel et clair, et l'air sery, coi et attrempé. Le soleil leva, qui fut bel, gent et plaisant à regarder. Donc se commencèrent à réveiller et appareiller toutes manières de gens d'armes; et avoient grand désir d'approcher de la ville et de prendre terre. Trompettes et clairons commencèrent à sonner en ces galées et vaisseaux et à mener grand'noise. Quand le jour fut tout venu sur le point de neuf heures, et que les chrétiens eurent bu un coup et mangé une soupe en vin grec, malvoisie ou grenache, dont ils s'étoient largement aisés, si furent plus joyeux et légers. Jà étoit ordonné dès l'île de Comminières, si comme je vous ai ci-dessus dit et recordé, lesquels vaisseaux iroient premiers et lesquels après. Il m'est avis que on mit au premier chef, en entrant au hâvre, une manière de vaisseaux courans, lesquels on nomme brigandins, et cils étoient garnis et pourvus de canons. Quand ils furent arroutés et mis en ordonnance, ainsi que aller devoient, ils ouvrirent le hâvre et entrèrent dedans, en tirant et saluant la ville du trait de leurs bricoles. Les murs de la ville et les tours étoient pavoisés de tapis mouillés pour résister contre le trait. Ces brigandins passèrent outre sans dommage et prirent le hâvre. Après vinrent galées armées et vaisseaux d'une flotte par bonne ordonnance. A voir l'arroi et comment ils entrèrent au hâvre d'Auffrique, c'étoit grand'plaisance. En tournant sur la terre vers la marine a un châtel malement fort et grosses tours; et par espécial Il y a une tour qui garde de leur lez la mer et la terre. En et sur cette tour avoit une bricole qui pas n'étoit oiseuse, mais tiroit et jetoit carreaux contre les naves des chrétiens, et sur chacune des tours de la ville, au lez devers la marine, avoit aussi pour défense une bricole bien jetant. A voir dire les Sarrasins s'étoient pourvus de longtemps, car bien espéroient à avoir le siége devant eux, si comme ils eurent. Quand les chrétiens entrèrent au hâvre d'Auffrique pour prendre terre, ce fut grand'beauté et grand'plaisance au voir leur arroi, et ouïr clairons et trompettes sonner et bondir, si clairement que la mer et la terre en retentissoient. Là boutèrent plusieurs chevaliers et vaillans hommes de France et d'ailleurs hors leurs bannières: premièrement y eut plusieurs chevaliers nouveaux faits; et par espécial le sire de Ligne du pays de Hainaut devint là nouvellement chevalier; et étoit cil nommé Jean, et le fut fait de la main un sien cousin et vaillant homme, qui s'appeloit messire Henry d'Antoing; et bouta là dehors ce sire de Ligne premièrement sa bannière à sa première chevalerie, laquelle est dorée à une bande de gueules; et étoit de-lez lui son cousin germain, le sire de Haverech en Hainaut. Ainsi s'avançoient de grand'volonté tous chevaliers et écuyers; et prirent terre et se logèrent sur la terre de leurs ennemis à la vue des Sarrasins, par un mercredi, la nuit de la Magdeleine, qui fut en l'an de grâce Notre Seigneur mil trois cent quatre vingt dix. Et tout ainsi que ils arrivoient et prenoient terre. Ils se logèrent à l'ordonnance de leurs maréchaux. Mêmement les Sarrasins qui étoient dedans la ville d'Auffrique et qui l'arroi en véoient, recommandoient et prisoient moult grandement l'ordonnance; et pour ce que les grosses galées ne pouvoient point approcher la terre, ils se mettoient en bateaux qui les amenoient jusques à terre et suivoient la bannière Notre Dame.

Assez paisiblement souffrirent les Sarrasins, qui pour lors dedans la ville d'Auffrique et dehors étoient, à prendre terre les chrétiens; car ils véoient bien que d'eux assaillir ils n'avoient pas l'avantage; et ainsi que les François venoient, bannières déployées et pennons déployés de leurs armes, ils se logeoient et prenoient terre et place de logis par l'ordonnance des maréchaux. Le duc de Bourbon, qui pour lors étoit souverain capitaine de tous eux, fut logé au milieu de tous moult honorablement et très puis-

samment, selon la quantité de gens qui y étoient et les charges que les seigneurs avoient; et étoit la devise du dit duc et sa bannière pour lors toute pleinement armoyée de fleurs de lys de France à une blanche image de Notre Dame vierge, mère de Jésus-Christ, au milieu assise et figurée, à un écusson de Bourbon dessous les pieds de l'image; et premièrement je vous nommerai les seigneurs de nom qui étoient à son dextre. Au côté dextre du duc de Bourbon étoient logés en regardant la ville, premiers messire Guillaume de la Trémoille, à bannière, le sire de Sully; à bannière; messire Guy de la Trémoille son frère, à pennon; le seigneur de Vodenay, à pennon; messire Hélion de Lignac, à pennon; le seigneur de Surgières, à pennon; le seigneur de Rous, Breton, à pennon; le seigneur de Tors, à pennon; messire Jean Harpedane, à pennon.

Après étoient en ordonnance les Hainuiers; et avoient en étendard la devise monseigneur Guillaume de Hainaut, pour ce temps comte d'Ostrevant, fils aîné du duc Aubert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande; et étoit la devise en la bannière sur l'étendard d'une haise d'or, assise sur une champagne de gueules. Là étoient le sire de Haverech, à bannière; le sire de Ligne, à bannière; et puis messire Philippe d'Artois, comte d'Eu, à bannière; le seigneur de Matefelon, à bannière; messire Boniface de Calain, à pennon; le sénéchal d'Eu, à pennon; le seigneur de Linières, à bannière; le seigneur de Chim, à bannière; le seigneur d'Aineval, à bannière; messire Gautier de Chastillon, à pennon; messire Jean de Château-Morant, à bannière; le frère du maréchal de Sansoire, à pennon; le seigneur de Coucy, à bannière; messire Jean de Trye, à pennon; le sire de Coucy, à bannière et plus étoffément que nul des autres, excepté le duc de Bourbon; le seigneur de Liques, à pennon; messire Étienne de Sansoire, à pennon, et puis le pennon du roi de France et de sa devise. De-lez le pennon du roi étoit messire Jean de Barrois, à pennon armoyé de ses armes, et puis messire Guillaume Morles, à bannière; le seigneur de Longueval, à pennon; messire Jean de Roye, à bannière; le seigneur de Bours, à pennon; le vicomte d'Aunay, à bannière; et monseigneur l'amiral, à bannière, qui s'appeloit messire Jean de Vienne. Après s'ensuivent ceux au lez senestre.

Au côté senestre du duc Louis de Bourbon étoient tous ceux que je vous nommerai, tant à bannières comme à pennonceaux. Et premièrement le seigneur d'Auffemont, à bannière; messire Jean, dit Beaufort, fils bâtard au duc de Lancastre, à bannière; messire Jean le Boutillier, Anglois, à pennon; messire Jean de Crama, à bannière; le Souldich de l'Estrade, à pennon; messire Jean de Hangiers, à pennon; messire Jean de Harecourt, à bannière; le seigneur de Garencières, à bannière; monseigneur Beraut, comte de Clermont et Dauphin d'Auvergne, à bannière; et en bon arroi messire Hugue Dauphin, son frère, à pennon; le seigneur de Betencourt, à pennon; le seigneur de Pierre-Buffière, à bannière; le seigneur de Sainte-Sévère, à bannière; monseigneur le Louvart [1], maréchal de l'ost, à pennon; monseigneur le Borgne de Viausse, à pennon; monseigneur de Lonin, à bannière; messire Guérard de Lonin, son frère, à pennon; le seigneur de Saint-Germain, à bannière. Et puis le pennon sur l'étendard de la devise au duc de Bourgogne; messire Philippe de Bar, à bannière; messire Geffroy de Charguy, à bannière; messire Louis de Poitiers, à pennon; messire Robert de Cabroles, à pennon; le vicomte d'Usez, à bannière; le seigneur de Montagut, à bannière; le seigneur de Villenove, à pennon; messire Guillaume du Moulin, à pennon; messire Engorget d'Amboise, à pennon; monseigneur de Longny, à pennon; messire Alain de Champagne, à pennon.

Et devez savoir que tous ces bannerets et pennonciers [2], que je vous ai nommés et devisés, étoient en front et en montre devant la forte ville d'Auffrique; et encore y avoit-il grand'foison de bons chevaliers et écuyers, tous vaillans hommes de courage et d'emprise, qui étoient logés sur les champs, lesquels je ne puis pas tous nommer par nom ni par surnom, car trop y faudroit d'écriture, mais ils étoient quatorze mille tous gentils hommes. A considérer raison, c'étoit une très belle compagnie et pour faire un grand fait et soutenir un grand faix de bataille, si les Sarrasins se fussent traits avant. Mais nennil pour ce jour ils ne montrèrent autre défense que de bricoles, qui jetoient gros car-

[1] Lever.

[2] Chevaliers porteurs de pennons.

reaux, car ils ne vouloient pas rompre leur ordonnance.

Quand les chrétiens se furent tous logés du mieux qu'ils purent et sçurent, il les convenoit passer de ce que ils avoient apporté avecques eux, car ils ne pouvoient pas courir sur le pays, ni aller cueillir au bois de la ramée ni des arbres pour faire leur logis, car trop leur eût coûté et trop follement se fussent aventurés. Les seigneurs avoient tentes et pavillons et toiles légères fait venir de Gennes, où dessous ils s'esconsoient et logeoient, et se tenoient en bonne ordonnance. Les arbalètriers gennevois étoient logés en deux ailes tout devant, et encloyoient en leurs logis les seigneurs, et prenoient les deux ailes grand'quantité de terre retournant jusques sur la marine; car ils étoient grand'foison. Toutes les pourvéances des chrétiens étoient sur les galées et en les vaisseaux, et y avoit certains nautonniers et rameurs de bateaux, qui tout le jour ne faisoient autre chose que eller, venir et amener à terre les pourvéances, qui pour le jour besoignoient aux seigneurs.

Quand cils des iles voisines et du royaume de Naples, de Sicile, et aussi de terre ferme, Pouille et Calabre, sçurent que les chrétiens avoient assiégé la forte ville d'Auffrique, si se mirent en peine très grande de eux avitailler, fournir et pourvoir, les uns pour gagner, les autres pour l'amour et affection qu'ils avoient aux Gennevois. De l'île de Candie leur venoit-il très bonnes malvoisies et grenaches, dont ils étoient largement servis et confortés. Et sans ce confort ne pussent-ils longuement avoir duré, car ils étoient grand peuple, bien vivans et bien mangeans. Et sachez que les pourvéances ne leur venoient pas ouniement. A la fois en avoient-ils grand'largesse, à la fois grand'deffaute.

Or vous parlerons un petit des Sarrasins, autant bien comme je vous ai parlé des chrétiens, et c'est raison pour atteindre et conclure toutes choses. Vous devez savoir, et vérité fut, que ceux d'Auffrique et de Barbarie avoient bien sçu de long temps que les Gennevois les menaçoient, et espéroient assez en celle année que ils auroient le siége, ainsi qu'ils eurent. Si étoient pourvus pour résister à l'encontre; et quand les nouvelles furent épandues sur le pays que les chrétiens étoient venus, toutes manières de gens des leurs, ès royaumes prochains et lointains, furent en doute, car cil n'est pas sage ni bien conseillé qui ne craint ses ennemis tant petits qu'ils soient; avec ce que les Sarrasins ne tiennent pas les chrétiens à petits, mais à vaillans et bons guerroyeurs, et moult les doutent et craignent. Et à l'encontre d'eux, pour obvier encore et garder leurs terres et frontières, ils se cueillirent et assemblèrent des royaumes voisins d'Auffrique, en laquelle terre et seigneurie la ville d'Auffrique siéd, du royaume de Thunes, du royaume de Maroc et du royaume de Bougie, tous les meilleurs guerroyeurs, les plus apperts et usés d'armes, et qui le moins ressoingnoient la mort; et s'en vinrent loger sur les champs et sur le sablon à l'encontre des chrétiens; et prirent l'avantage derrière eux d'un haut bois, afin que de ce côté ils ne reçussent dommage par embûche ou escarmouche; et se logèrent les dits Sarrasins moult sagement; et étoient bien, par avis et considération de gens d'armes, trente mille bons archers et dix mille ou plus à cheval. Les plusieurs disent, qui en ce voyage furent et qui en peine se mirent d'eux voir pour nombrer leur force, que on n'en put oncques savoir la vérité ni quel nombre de gens ils étoient; et supposoient les chrétiens que il y en avoit grand'foison logés ès bois. Bien pouvoient être, à considérer raison, grand'gent, car ils étoient sur leur pays et pouvoient aller et venir en l'ost à toute heure, sans péril et dommage. Ainsi que ils vouloient, ils étoient rafreschis souvent de nouvelles pourvéances, car on leur amenoit à sommes et à cameaux. Et le second jour que les chrétiens furent logés, droit sur le point du jour, et celle nuit avoit fait messire Henry d'Antoing le guet à deux cents hommes d'armes et mille arbalètriers gennevois, vinrent les Sarrasins réveiller l'ost et escarmoucher; et dura l'escarmouche plus de deux heures; et là furent faites plusieurs appertises, comme de traire et lancer, car oncques de près, pour assembler à la main de glaive ou d'épée, ne se trouvèrent ni joignirent. Et sagement trayoient et lançoient Sarrasins, ni point follement ne s'abandonnoient. Aussi ne faisoient les chrétiens. Et quand ils eurent assez escarmouché, ils se retrairent. L'ost des chrétiens s'estourmit. Donc allèrent voir les escarmouches aucuns grands seigneurs de France et le contenement des Sarrasins, pour être mieux duits et appris une autre fois, quand

escarmouche se feroit entre eux. Si se porta celle escarmouche assez bien; et se retrairent sagement les Sarrasins en leurs logis et les chrétiens au leur aussi.

Et vous dis que le siége là étant devant la ville d'Auffrique, les chrétiens ne furent oncques assurés pour les Sarrasins, car tous les jours, ou du soir ou du matin, ils les venoient réveiller, traire et lancer sur eux. Entre les Sarrasins il y avoit un jeune chevalier des leurs, lequel s'appeloit Agadinquor d'Oliferne [1]. Et étoit toujours ce Sarrasin monté sur un cheval appert et léger, et bien tournant en la main; et semploit, quand le dit cheval couroit, qu'il volât. Agadinquor, qui le chevauchoit, montroit bien à être homme d'armes par les appertises qu'il faisoit. Et portoit par usage toujours trois javelots empennés et enferrés; et très bien en savoit jouer, lancer et retraire. Et selon l'usage d'eux il étoit armé de toutes pièces, et avoit en manière de une blanche touaille liée parmi le chef [2]. Et étoient ses parures toutes noires, et il de sa couleur brun et noir, et bien séant en selle de cheval. Et disoient les chrétiens que les appertises d'armes que il faisoit, c'étoit pour l'amour d'aucune jeune dame de leur côté. A considérer raison, vérité étoit que Agadinquor aimoit parfaitement et de bon cœur la fille au roi de Thunes, une moult belle dame, selon ce que aucuns gennevois marchands disoient, qui vue l'avoient en la ville de Thunes. Et appeloit-on la dame Alsala, et étoit héritière du royaume son père après son décès; et cil Agadinquor étoit fils au duc d'Oliferne [3]. Je ne sais si depuis ils se marièrent ensemble, mais il me fut dit que le chevalier, pour l'amour de la dame, le siége étant des chrétiens devant la ville d'Auffrique, il fit plusieurs appertises d'armes. Et volontiers lui véoient faire les jeunes chevaliers de France. Et mit-on grand'entente et cure pour lui enclorre et attraper, mais chevauchoit si sagement, et avoit cheval si bon et si à main, que on ne le pouvoit avoir ni retenir.

La greigneur entente que les seigneurs de l'ost des chrétiens avoient étoit telle, que ils pussent prendre en vie pour amener devers eux un Sarrasin, afin que par icelui on pût savoir la vérité et le secret de leur convenant; mais oncques n'y purent advenir. Trop s'en gardoient les Sarrasins, et aussi s'en étoient-ils bien aperçus. Si avoient pourvu et remédié à l'encontre de ce. Et par conseil les Sarrasins ressoignoient moult grandement les arbalètriers gennevois; et contre leurs traits très bien se pavoisoient [1]. Et devez savoir que les Sarrasins ne sont pas si bien armés ni si forts comme sont les chrétiens, car ils n'ont pas l'art, ni la manière, ni les ouvriers pour faire forger les armures en la forme et manière que les chrétiens ont; et aussi les étoffes, c'est à entendre le fer et l'acier, ne sont pas entre eux communément. Et s'arment le plus de cuiries [2], et portent targe à leurs cols moult légères, couvertes de cuir bouilli de Capadoce, où nul fer ne s'y peut prendre ni attacher, si le cuir n'est trop échauffé. Et pour lors, si comme je fus informé de leur affaire et convenance, quand ils venoient à bataille devant les chrétiens, et que les arbalètriers gennevois les apercevoient et montroient visage, les Sarrasins tout d'un trait trayoient. Et sitôt que trait ou jeté leurs dardes avoient, et que les Gennevois arbalètriers leurs arbalètres montroient, tout au devant du trait ils se couchoient, et sur leurs têtes leurs targes tournoient. Par ainsi la force et le péril du trait ils eschevoient, car les flèches sur ces targes tout outre rondeloient, et le trait passé, tantôt se mettoient sur pieds et relevoient. Et au traire et lancer leurs dardes entendoient.

Ainsi tous les jours, par le terme de neuf semaines que le siége se tint devant Auffrique, escarmouchoient et ébattoient; et des blessés et des navrés ne pouvoit être que de toutes parties il n'y eût, et par espécial de ceux qui légèrement s'aventuroient. Et en la forme et manière que les Sarrasins près se gardoient, pareillement faisoient les chrétiens et les seigneurs de France et d'autres pays qui, pour leur honneur et pour la foi chrétienne exaucer, venus étoient. La manière et l'état des mécréans moult volontiers regardoient, car au voire dire, entre seigneurs d'état et d'honneur toute nouvelleté

[1] Par le changement que Froissart fait subir aux noms des langues européennes, on a pu juger quelles mutilations il aura fait subir aux noms de la langue arabe.

[2] Il veut parler de son turban.

[3] Froissart met des ducs, des chevaliers et de l'amour partout.

[1] S'abritaient.

[2] Objets faits en cuir pour les armes défensives.

plaît; et si les chrétiens plaisance à eux avoient, autant bien ou plus volontiers les mécréans les véoient; car vous devez croire et savoir que entre eux des jeunes gentils hommes, selon leur loi, là étoient, qui grand'plaisance à voir l'arroy des chrétiens, leurs armes, leurs pennons et bannières, avoient et prenoient, et pour grand'-richesse et noblesse le tenoient; et entre eux, au soir, quand à leurs logis étoient retournés, en parloient et devisoient. Mais d'une chose, si comme il me fut dit, entre eux moult s'émerveilloient, et je vous dirai de quoi ce fut, pour mieux éclaircir la matière.

Les Sarrasins, qui dedans la ville d'Auffrique et dehors étoient et se logeoient, grand'merveille avoient à quel titre ni instance les chrétiens si efforcément là venus étoient et guerre leur faisoient. Si me fut dit que entre eux ils prirent un drugemen [1] qui bien et bel le gennevois parler savoit et lui dirent: « Va, pars d'ici et chemine vers les chrétiens, et fais tant, avant ton retour, que tu parolles à aucun seigneur d'état ou de nom, ou de plusieurs des chrétiens, et leur demande, de par nous, en quel nom ni instance ils nous font guerre, ni pourquoi ils sont venus par-deçà si étoffément en l'empire de Barbarie et en la terre du roi d'Auffrique, et que rien nous ne leur avons fait. Bien est vérité que du temps passé nous et les Gennevois nous sommes guerroyés, mais cette guerre par raison ne doit en rien toucher ni regarder à eux, car ils sont de moult lointaine nation et les Gennevois nous sont voisins. Nous prenons sur eux et ils prennent sur nous: ainsi anciennement nous sommes-nous demenés, et a toujours été, voire si nous n'avions trèves ensemble. »

Sur cel état et ainsi informé le drugemen se départit de ses maîtres; et chevaucha tant que il vint en l'hôtel des chrétiens; et trouva premièrement un Gennevois auquel il parla, et lui dit qu'il étoit message aux Sarrasins et là envoyé pour parler à quelque grand baron de France. Le Gennevois auquel il s'adressa, on l'appeloit Antoine Marc, et étoit un centurion d'arbalêtriers. Il le prit sur son conduit et en eut grand'-joie, et l'amena tout droit devers le duc de Bourbon et le seigneur de Coucy, lesquels le virent et ouïrent volontiers parler; et les paroles que les seigneurs ne pouvoient entendre le centurion leur exposoit en bon françois, car bien l'entendoit. Quand il eut parlé aux seigneurs et remontré ce dont il étoit chargé de dire, et que il en eut demandé réponse, les seigneurs de France dirent que il l'auroit, et que ils se conseilleroient. Ils se conseillèrent, et se mirent ensemble jusques à douze des plus grands barons de l'ost en la tente du duc de Bourbon. La réponse fut telle, et lui conta le centurion gennevois; et dit au drugemen, de par les seigneurs de France: que la matière et la querelle de leur guerre étoit telle, pour ce que le fils de Dieu, appelé Jésus-Christ et vrai prophète, leur lignée et génération l'avoient mis à mort et crucifié. Et pour ce que leur Dieu ils avoient jugé à mort et sans titre de raison, ils vouloient amender sur eux ce méfait et le faux jugement que ceux de leur loi avoient fait. Secondement, ils ne créoient point au saint baptême et étoient tout contraires à leur loi et à leur foi. Aussi en la vierge Marie, mère de Jésus-Christ, ils n'avoient point de créance ni de raison. Pourquoi, toutes ces choses considérées, ils tenoient les Sarrasins et toute leur secte pour leurs ennemis, et vouloient contrevenger les dépits que on avoit faits à leur Dieu et à leur loi; et faisoient à leur pouvoir encore tous les jours. »

Quand la réponse fut faite, retourna et se départit de l'ost sans péril et sans dommage, et vint devers ses maîtres, et leur dit ce que vous avez ouï. De celle réponse ne firent les Sarrasins que rire, et dirent qu'elle n'étoit pas raisonnable ni bien prouvée; car les Juifs avoient mis ce Jésus-Christ à mort, et non eux.

Et demeura la chose en ce parti; et se tint le siége devant la ville d'Auffrique, et chacun des osts sur sa garde.

Assez tôt après avint que les Sarrasins eurent un conseil entre eux, que sept ou huit jours ils se reposeroient, ni point l'ost des chrétiens ne réveilleroient ni escarmoucheroient, et quand les chrétiens tous à repos être cuideroient, sur le point de mie-nuit, soudainement sur eux viendroient et les assaudroient, et grand'discipline d'eux ils feroient. Si comme ils le proposèrent ils le firent; et séjournèrent huit jours ou environ que point acertes ne escarmouchoient. Au neuvième jour, devant mie-nuit, tout secrètement ils s'appareillèrent et armèrent de tels harnois,

[1] Drogman.

selon leur usage, qu'ils avoient, et puis s'en vinrent tout serrés et le pas, sans sonner mot, devers les logis des chrétiens; et avoient empris à faire un grand fait, car ils vouloient l'ost assaillir à l'opposite du guet, pour porter trop grand dommage; et fussent venus à leur entente si Dieu proprement n'eût veillé pour eux et montré miracles toutes appertes, et vous dirai quelles.

Ainsi que les Sarrasins approchoient, ils virent devant eux une compagnie de dames toutes blanches, et par espécial une au premier chef, qui sans comparaison étoit trop plus belle que toutes les autres, et portoit devant elle un gonfanon tout blanc et une croix vermeille par dedans. De celle encontre et de la vue furent les Sarrasins si effrayés que ils furent d'esprit, de force et de puissance tout éperdus; et n'eurent pour l'heure, selon leur emprise, pouvoir ni hardiment d'aller plus avant, et se tinrent tout cois et les dames devant eux. Avec tout ce, il me fut dit que les gennevois arbalêtriers avoient amené de outre la mer un chien en leur compagnie, et ne savoient d'où il étoit venu, car nul ne clamoit le chien pour sien. Ce chien leur avoit fait, et à tout l'ost, plusieurs services, car les Sarrasins ne pouvoient venir si coiement escarmoucher que ce chien ne menât si grand bruit qu'il réveilloit les plus endormis, et savoient bien toutes gens que, quand ce chien glapissoit ou aboyoit, les Sarrasins venoient, dont on se pourvéoit à l'encontre d'eux; et l'appeloient les Gennevois le chien Notre Dame. Encore à celle heure que signifiance avint en l'ost, le chien ne fut pas oiseux, mais mena trop malement grand bruit, et s'en alla premièrement devers le guet; et le faisoient pour celle nuit le sire de Courcy, Normand, et messire Henry d'Antoing; et pour ce que de nuit on oit plus clair que par jour, toutes gens qui l'ouïrent saillirent sus et s'armèrent, et se mirent tantôt en arroy et en ordonnance, et connurent bien que les Sarrasins approchoient et venoient pour réveiller l'ost. Vérité étoit; mais la vierge Marie, et sa compagnie qui les avoit en garde, leur fut au devant, et celle nuit ils ne prirent point de dommage, car les Sarrasins n'osèrent approcher, et retournèrent en leurs logis sans rien faire; et depuis les chrétiens furent plus soigneux de leur guet.

Les seigneurs, chevaliers et écuyers, qui en ce temps devant la ville d'Auffrique se tenoient, grand'affection et imagination au conquérir avoient, et ceux de dedans pour la bien garder très-soigneux étoient. En ce temps faisoit moult sec et moult chaud, car le soleil étoit en sa greigneur force, et si comme il est au mois d'août, et les marches de par delà du royaume d'Auffrique sont moult chaudes pour les sablons; aussi ils sont trop plus près du soleil que nous ne sommes; et les vins que les chrétiens avoient, et qui de Pouille et de Calabre leur venoient, étoient secs et chauds, et hors de la contemplation françoise, dont plusieurs le comparoient, car de léger en fièvre et en chaleur chéoient. A considérer raison, je ne sais comment la peine et le gros air et sec, sans nulle douceur, par espécial les François porter pouvoient, car de nulle bonne douce eau ils ne recouvroient; et ce qui leur fit trop grand bien, ce fut ce que ils firent fontaines et fouirent au sablon selon la marine en plus de deux cents lieux, dont ils eurent eau douce et en furent servis et rafreschis, mais encore étoit-elle pour la grand'chaleur du soleil toute tempêtée moult souvent. A la fois avoient-ils grand'deffaute de vivres, et par fois ils en avoient assez et abondamment, qui leur venoient du royaume de Sicile et des îles prochaines. Les haitiés confortoient et visitoient les malades, et les plantureux de vivres adressoient ceux qui disetteux en étoient, autrement ils n'eussent point duré; et aussi en celle compagnie ils étoient tous frères et amis. Le sire de Coucy par espécial avoit tout le retour des gentils hommes; et bien savoit être et doucement entre eux et avecques eux, trop mieux sans comparaison que le duc de Bourbon ne faisoit; car ce duc étoit haut de cœur, et de manière orgueilleuse et présomptueuse, et point ne parloit si doucement ni si humblement aux chevaliers et écuyers étranges que le sire de Coucy faisoit. Et séoit le dit duc de Bourbon par usage le plus du jour au dehors de son pavillon, jambes croisées, et convenoit parler à lui par procureur et lui faire grand'révérence, et ne considéroit pas si bien l'état ni l'affaire des petits compagnons que le sire de Coucy faisoit; pourquoi il étoit le mieux en leur grâce, et le duc de Bourbon le moins. Il me fut dit des chevaliers et écuyers étranges que, si le sire de Coucy eût seulement empris le voyage souverainement et été capitaine de tous les autres, leur imagination et parole étoit telle que on eût fait autre

chose que on ne fit, et demeurèrent, par celle deffaute et par l'orgueil de ce duc Louis de Bourbon, plusieurs belles emprises à non être faites, et la ville d'Auffrique, ce fut le propos de plusieurs, à non être prise.

Le siége étant devant la ville dessus dite, qui dura par droit compte et ordonnance soixante et un jours, y eut plusieurs escarmouches faites des chrétiens aux Sarrasins et aussi aux barrières de la ville, laquelle fut moult bien gardée et deffendue; et grandement il besognoit aux Affriquans que ce fussent gens de garde et de deffense; car là étoit toute fleur de chevalerie et d'écuyerie. Et disoient les chevaliers et écuyers aventureux ainsi: «Si nous pouvons prendre celle ville d'assaut ou autrement et qu'elle soit nôtre, nous la pourvoierons, garnirons, rafreschirons et reconforterons cel hiver, et à l'été un grand voyage des chrétiens se fera par deçà, lesquels auront l'avantage de prendre terre légèrement et d'entrer par ici en Barbarie, en Auffrique et au royaume de Thunes; et si le voyage y étoit acoursé, les chrétiens y viendroient communément, toujours conquérant avant.» — «Ha! disoient les autres, plût à Dieu que il fût ainsi! car chevaliers et écuyers qui ici demeureroient se logeroient honorablement, car tous les jours, si ils vouloient ou malgré eux, ils auroient les armes.»

De ce propos et affaire se doutoient bien les Sarrasins, et pourtant mettoient-ils grand'peine et entente d'eux bien garder. La grand'chaleur et ardeur du soleil qui descendoit du ciel donnoit trop grand'peine et travail aux chrétiens, car les Sarrasins les tenoient toujours en doute et en soin de celle escarmouche; et quand les armures étoient échauffées, ils ardoient tous là dedans. Merveille fut, à parler par raison, que oncques nul ne s'en pût sauver ni issir que il ne mourût de chaleur et de l'air, qui au mois d'août étoit tout échauffé et corrompu. Encore leur advint une incidence merveilleuse; et si longuement elle eût duré, ils fussent tous morts et perdus sans coup férir, et je vous dirai que ce fut. Une semaine, par la grand'chaleur qu'il faisoit et la corruption de l'air, ils vinrent et descendirent généralement tant de mouches que tout leur ost en fut chargé, et ne s'en pouvoient ni savoient comment garder. Et tous les jours ils multiplioient. Si en furent plusieurs moult ébahis; mais par la grâce de Dieu et de la vierge Marie, à qui ils étoient tous donnés et voués, pourvéance de remède y vint. Car un jour fut que un effoudre et un grésil du ciel descendit si grand et si fort que tous ces moucherons furent morts et perdus, et par ce grésil l'air grandement refroidi et attrempé; et chevaliers et écuyers en meilleur état et ordonnance de leurs corps et santé assez que en devant.

Qui est en tel parti d'armes que les chrétiens pour lors étoient, il faut que il prenne en gré ce que le temps lui envoie. Il ne le peut pas avoir pour souhaiter ni demander. Qui chéoit en maladie, il convenoit que il fût diligemment gardé et soigné, ou il alloit outre jusques à la mort; mais ils étoient là venus de si bonne volonté et grand'affection qu'ils avoient à accomplir honorablement leur voyage, que ce les aidoit et supportoit contre toutes peines très grandement. De toutes douceurs propices à leurs complexions, les François étoient tout espains, car rien ne leur venoit du royaume de France, vivres, pourvéances ni nouvelles; ni on ne savoit en France qu'ils étoient devenus, non plus que s'ils fussent entrés dedans terre. Il leur vint une fois, des parties du royaume d'Arragon et de la cité de Barcelonne, pourvéances en une galée armée; et par dedans cette galée il y avoit le plus de pommes d'orange et de demies graines. Ces pommes à leur appétit les rafreschirent et aisèrent trop grandement. Et quelque galée ou nave qu'il vînt nulle n'en retournoit, tant pour la doute des rencontres des Sarrasins sur mer que pour attendre la conclusion du siége et voir si les chrétiens prendroient celle forte ville d'Auffrique. Le jeune roi Louis de Sicile les faisoit de ceux de son royaume souvent visiter et rafreschir de vivres, car il leur étoit plus prochain que nul autre, et si les Sarrasins eussent été forts pour eux clorre la mer, et détourner les vivres et les pourvéances qui leur venoient de Pouille, Calabre, Naples et de Sicile, ils les eussent morts sans coup férir. Mais nennil; ils leur faisoient guerre et destourbier ce que ils pouvoient par terre. Aussi Sarrasins ne sont point puissans sur mer de galées ni de vaisseaux, ainsi que sont Gennevois et Vénitiens. Et quand Sarrasins courent par mer ce n'est rien, fors en happant et en larcin, ni ils ne savent attendre chrétiens, si ils ne sont grandement au-dessus

d'eux, car une galée armée des chrétiens en déconfiroit quatre de Sarrasins. Vérité est que les Turcs sont les plus forts et meilleurs gens d'armes par mer et par terre de toute la secte des mécréans contraires à notre foi, mais ils demeuroient trop loin du royaume d'Auffrique. Si n'en pouvoient les Auffriquans être aidés ni confortés. Bien en avoient les Turcs ouï parler, comme la ville d'Auffrique étoit assiégée des chrétiens. Si souhaitoient souvent les Turcs être au siége.

Si les chrétiens subtilloient sur les Sarrasins pour eux porter dommage et contraire, autant bien les Sarrasins subtilloient nuit et jour comment ils les pourroient déconfire pour en délivrer leur terre. Une fois s'avisèrent Agadinquor d'Oliferne, Madifer de Thunes, Belluis, Maldalges, et Brahadin de Bougie et aucuns autres de leur côté, et dirent ainsi : « Véez-cy ces chrétiens nos ennemis qui sont et gisent trop vaillamment en la présence de nous et ne les pouvons déconfire, et si ne sont que peu de gens au regard de nous ; et si faut qu'ils soient gardés, conseillés et confortés par aucuns vaillans hommes des leurs ; et ne pouvons, pour escarmouche ni envahie que nous fassions, tant faire que un seul chevalier des leurs nous puissions avoir, prendre ni amener vers nous pour prisonnier ; car si nous tenions un ou deux des plus vaillans, nous en serions grandement honorés, et si saurions leur convenant et puissance par celui ou ceux, et quelle chose ils ont proposé faire. Or regardons quel conseil nous pourrons mettre sus. » Ce dit Agadinquor : « Je suis le plus jeune, mais je parlerai devant. » — « Nous le voulons, » répondirent les autres. « Par ma foi ! dit-il, je désire trop grandement à faire armes à eux. Et me semble que, si j'avois mon pareil en bataille, je le déconfirois ; et si vous voulez demeurer de-lez moi, et que en notre ost nous nous puissions trouver jusques à dix, vingt et trente vaillans hommes, je me mettrai en peine d'eux appeler, et de traire autant des leurs en bataille. Nous avons juste querelle, car ils n'ont nulle cause ni raison de nous guerroyer ; et le droit que nous avons, avec le bon courage que il me semble que j'ai et que nous devons avoir, nous donnera victoire. »

Donc répondit Madifer de Thunes, qui étoit un vaillant homme, et dit : « Agadinquor, en votre parole n'a que tout honneur. Chevauchez de matin et soyez au premier chef des nôtres, et approchez sur votre cheval les ennemis, et menez un drugemen de-lez vous, et faites signe que vous voulez parler et proposer quelque chose à eux, et si vous les trouvez en volonté, si prenez et acceptez la bataille de dix des nôtres à dix des leurs. Nous verrons et orrons quelle chose ils diront ni répondront. Toujours, quoique la chose soit acceptée, aurons-nous bien conseil et ordonnance que nous en ferons. Et en tiendront les chrétiens plus de bien et de vaillance de nous. »

Tous s'arrêtèrent sur cel état et passèrent la nuit jusques au matin. Ordonné fut que, ainsi que plusieurs fois ils avoient fait, ils iroient voir et escarmoucheroient leurs ennemis ; mais toutefois, à celle escarmouche, Agadinquor seroit tout devant monté sur son cheval et un drugemen de côté lui. Ce jour fit moult clair et bel ; et un petit après soleil levant, les Sarrasins, qui approcher les chrétiens devoient, furent tous prêts et se mirent en bataille. Pour celle nuit de la partie des chrétiens avoient fait le guet messire Guillaume de la Tremoille et messire Guy son frère, et étoit ainsi que sur le département du guet que on devoit se retraire. Et vécy les Sarrasins, tant que à la vue des chrétiens, et se tinrent tous cois, ainsi que l'espace de trois traits d'arbalète. Agadinquor et son drugemen de-lez lui se départirent de leur route et chevauchèrent les galops en approchant les chrétiens, et s'en vinrent sur une aile en signifiant et montrant que ils venoient là pour parlementer. Et chéirent d'aventure sur le pennon d'un gentil écuyer pour lors et bon homme d'armes qui s'appeloit Chiffrenal. Quand il vit le convenant du Sarrasin et les signes que il faisoit, si chevaucha hors des siens, environ vingt pas, et dit : « Demeurez ici tous cois. Je vais parler à ce Sarrasin qui chevauche et vient vers nous. Il a un drugemen avecques lui ; il vient pour proposer aucune chose. » Tous se tinrent cois. L'écuyer, que je nomme Chiffrenal, vint jusques au Sarrasin, qui étoit arrêté sur les champs, et se tenoit sur son cheval et indittoit son drugemen quelle chose il diroit. Quand ils furent l'un devant l'autre, le drugemen parla et dit et demanda : « Chrétien, êtes-vous noble homme de nom et d'armes, et prêt de faire réponse à ce que on vous demandera. » — « Oil, répondit Chiffrenal,

dites ce qu'il vous plaît. Vous serez ouï et recueilli. »

Dit le drugemen : « Vécy un gentil homme des nôtres qui demande la bataille à vous corps à corps ; et si plus en y voulez mettre et avoir, vous en trouverez dix des nôtres tous appareillés qui se combattront contre dix des vôtres. Et la querelle est telle, que les nôtres proposent et disent que notre loi vaut mieux, et est plus belle que la vôtre, car elle est dès le commencement du monde faite et estorée, et la vôtre n'est fors une loi trouvée et donnée par un homme que les Juifs pendirent et firent mourir en une croix. » — « Ho ! répondit Chiffrenal, drugemen, ne parle plus avant de cette matière. A toi n'en appartient point à parler ni disputer notre loi. Mais dis au Sarrasin qui te fait parler que il jure sur sa loi et sa créance et affirme la bataille, et il l'aura dedans quatre heures. Et amène jusques à dix de ceux de son côté, qui soient tous gentils hommes de nom et d'armes, et autant je lui en mettrai au devant. »

Le drugemen récita toutes ces paroles au Sarrasin, qui par semblant avoit grand'joie de accepter et affirmer la bataille ; et fut affirmée et prise entre eux d'eux. Et ainsi que le Sarrasin s'en retournoit, et que Chiffrenal revenoit aussi devers les siens, les nouvelles étoient jà venues à messire Guy de la Tremoille et à messire Guillaume son frère. Si encontrèrent Chiffrenal et lui demandèrent d'où il venoit et quelle chose il avoit faite à ce Sarrasin, et que le Sarrasin avoit proposé et parlé. Chiffrenal leur recorda tout et ainsi que les paroles avoient été demenées. De ce qu'il avoit affirmé et accepté la bataille furent les chevaliers moult réjouis ; et dirent les deux frères : « De grand'volonté ! Chiffrenal, parle aux autres, car nous serons des dix. » Chiffrenal répondit : « Dieu y ait part. Je crois bien que j'en trouverai assez qui combattre voudront aux Sarrasins. » Assez tôt après Chiffrenal trouva et encontra le seigneur de Chim. Si lui conta l'aventure, et lui demanda si il vouloit être en la compagnie. Le sire de Chim ne l'eût jamais refusé, mais l'accepta de grand'volonté ; et à ceux que Chiffrenal rencontroit, il leur en parloit ; car pour un il en eût eu cent s'il eût voulu. Il trouva messire Boucicaut le jeune qui l'accepta de grand courage. Aussi firent messire Helion de Lignac, messire Jean Roussel Anglois, messire Jean Harpedane, Alain Bude et Bochet. Quand le nombre des dix fut accompli, on n'en demanda plus. Donc se trait chacun vers son logis pour soi armer et appareiller, ainsi que pour tantôt aller combattre. Quand les nouvelles s'épartirent aval l'ost et que on nommoit ceux qui combattre aux Sarrasins devoient, si disoient tous chevaliers et écuyers : « Par le corps Dieu ! velà gens à bonne-heure nés, qui si belle aventure d'armes auront aujourd'hui. » — « Plût à Dieu, faisoient plusieurs, que il m'eût coûté ce et quoi, et je fusse l'un des dix. » Toutes manières de gens dedans l'ost s'en tenoient à réjouis, par espécial chevaliers et écuyers ; et recommandoient moult l'aventure, excepté le gentil sire de Coucy.

Il m'est avis que le sire de Chim étoit de la compagnie du seigneur de Coucy. Si que, quand il eut enconvenancé à Chiffrenal à être l'un des dix, pour lui appareiller il s'en retourna à son logis, et trouva en sa tente le seigneur de Coucy, lequel il tenoit bien à seigneur et à maître ; si lui conta toute l'aventure, ainsi que Chiffrenal avoit marchandé aux Sarrasins, et aussi comment il s'étoit aloyé à être de sa compagnie. Tous ceux qui autour de lui étoient, louoient et prisoient grandement l'aventure ; mais le sire de Coucy n'en fit compte, et répondit sus et dit : « Entre vous, jeunes gens, qui ne connoissez le monde et qui pas ne pesez ni savourez les choses, exaulsez tantôt une folie plus que un bien. En celle ahatie ni entreprise je n'y vois nulle raison, par plusieurs voies. L'une si est que, dix chevaliers et écuyers des nôtres, tous nobles et gentils hommes d'armes et de nom se doivent et veulent aller combattre à dix Sarrasins. Comment sauront les nôtres, si ceux qui viendront contre eux, encore si ils y viennent, seront gentils hommes ? Ils pourront mettre à l'encontre d'eux, si ils veulent, pour combattre, dix ribaux ou varlets. Et si on les déconfit, au mieux venir on n'aura rien gagné ni conquêté que dix varlets. Pour ce n'aurons-nous pas la ville d'Auffrique, et si mettrons nos bonnes gens en aventure. Espoir feront-ils embûche sur nous. Et quand les dix seront sur les champs attendant les leurs, ils les pourront enclore et prendre, dont nous serions de tant affoiblis. Je dis, dit le sire de Coucy, que Chriffrenal n'a pas sagement ni avisément ouvré de cette matière. Et

quand il eut la première aventure de trouver le Sarrasin qui le défi d'armes demandoit, il dut avoir autrement répondu et dit : « Je ne suis pas chef de l'ost, mais je suis le moindre. Et vous, Sarrasin qui parlez à moi et qui blâmez notre loi, vous n'êtes pas, pour répondre de cette matière, bien adressé. Je vous mènerai devant les seigneurs, et vous prends sur mon sauf-conduit que jà mal vous n'y aurez ni recevrez, allant et venant, mais vous orront les seigneurs volontiers parler. » Si les eût Chiffrenal amenés devant monseigneur de Bourbon et le conseil de l'ost, là eussent-ils été ouïs à loisir, et on eût sçu leur entente, et eux répondu selon ce que ils eussent parlé et proposé. Celle deffiaille d'armes pour celle querelle ne se devoit point passer, fors par grands traités et délibération de bon conseil. Et quand les armes eussent été accordées à faire des nôtres aux leurs, on eût sçu de leur côté véritablement quelle gent se fussent combattus par nom, et par surnom, et de nom et d'armes ; et nous eussions aussi avisé et élu les nôtres à notre entente pour notre honneur et profit, et de ce pris aux Sarrasins cran et ôtages, et aussi livré, ce fût raison, pour faire plus duement. Si la chose eût été demenée par ce parti, sire de Chim, il vaulsist mieux que par la deffiance dont vous m'avez parlé. A qui le pourroit, par aucun moyen et traité ramener à raison, ce seroit bien fait ; et j'en vueil aller parler au duc de Bourbon ; et en ferai mettre le conseil de l'ost ensemble, pour savoir par science qu'ils en diront. » Lors se départit le sire de Coucy du seigneur de Chim et se mit en voie ; et s'en vint devers la tente du duc de Bourbon, où jà tous les barons se recueilloient, car on étoit informé de cette matière, pour avoir avis et conseil comment on s'en cheviroit.

Quoique le sire de Coucy eût parlé au seigneur de Chim sur forme de bon avis et en espèce de bien, le sire de Chim ne se laissa point pour ce à armer et à appareiller, et s'en vint en l'état, ainsi que il devoit être pour combattre avecques les autres aux Sarrasins. Tous furent appareillés et en bon arroi, et messire Guy de la Trémoille au chef tout devant. Entretant proposèrent les seigneurs de France en la tente du duc de Bourbon plusieurs paroles ; et ne sembloit pas à aucuns celle deffiaille raisonnable ; et soutenoient grandement la parole et l'opinion du seigneur de Coucy, qui vouloit que on y allât par autre traité. Et les aucuns disoient, et par espécial messire Philippe d'Artois, comte d'Eu, et messire Philippe de Bar : puisque les armes étoient entreprises et encommencées à faire, de leur côté trop grand blâme seroit de les briser, et que au nom de Dieu et de Notre Dame on laissât les chevaliers et écuyers convenir. Ce propos fut tenu et soutenu, car autrement du briser on n'en fût venu à chef. Or fut regardé, tout considéré pour le mieux, que on feroit armer et appareiller tout l'ost généralement et mettre en arroi et ordonnance de bataille ; par quoi si les Sarrasins vouloient faire leur mauvaiseté, que on fût pourvu à l'encontre d'eux. A cette ordonnance ne désobéit nul ; ce fut raison. Et s'armèrent et appareillèrent toutes gens chacun selon son état ; et se trairent sur les champs, et se mirent moult convenablement en ordonnance de bataille, ainsi que pour aller combattre, les arbalêtriers gennevois d'une part et les chevaliers et écuyers d'autre part, chacun seigneur dessous sa bannière et son pennon armoyés de ses armes. Et fut du commencement et de l'ordonnance belle chose à regarder ; et montroient bien les chrétiens que ils avoient grand désir que les Sarrasins vinssent pour aller combattre ; et étoient les dix chevaliers et écuyers chrétiens sur les champs traits à une part, et attendoient les dix Sarrasins qui devoient venir ; mais ils n'en avoient, si comme ils le montroient, nulle volonté ; car quand ils virent l'arroi des chrétiens, et comment sagement et bellement ils étoient mis en ordonnance de bataille, ils doutèrent et n'osèrent traire avant, quoique ils fussent de peuple trois fois plus grand'foison que les chrétiens n'étoient. A la fois ils faisoient faire voyage par aucuns des leurs bien montés, et chevaucher devant les batailles pour voir le convenant ; et puis tantôt se retrayoiemt ; et tout ce faisoient-ils par malice et pour donner aux chrétiens peine. Ce jour fit si très âprement chaud de grand'ardeur d'air et de soleil, que devant ni depuis nulle chaleur pour un jour ne fut pareille, et tant que les plus durs et les plus jolis et frisques en leur armures étoient si échauffés que peu qu'ils n'éteignoient par deffaute d'air, de vent et d'haleine.

Et toudis attendoient les dix chrétiens les dix Sarrasins, mais nuls n'en venoient ni nulles nouvelles on oyoit d'eux. Or fut avisé que on approcheroit la ville d'Auffrique et la iroit-on assaillir; car puisque chevaliers et écuyers étoient armés et appareillés, ils feroient armes et emploieroient la journée; et toudis tiendroient pour leur honneur les dix chevaliers et écuyers les champs jusques à la retraite du soir. Donc allèrent à l'assaut chevaliers et écuyers de grand'-volonté, car tous désiroient à faire armes; et plus étoient échauffés et travaillés, et plus encore se travailloient; et si les Sarrasins eussent bien sçu le convenant des chrétiens, ils leur eussent porté grand dommage, espoir levés hors du siége et tout délivré et eu la victoire, car tant étoient lassés et travaillés les chrétiens que en eux n'avoient point grand'force ni défense; et conquirent par assaut la première muraille de la ville d'Auffrique, au-dehors de la souveraine fermeté, en laquelle muraille nul ne demeuroit. Donc se retrairent les Sarrasins dedans la seconde force de la ville, lançant et escarmouchant. Ils furent là, à la chaleur de l'air et du soleil et sur le sablon jusques à la nuit, dont plusieurs bons chevaliers et écuyers le comparèrent jusques à mort, desquels ce fut pitié et dommage. Et là demeurèrent ceux que je vous nommerai, premièrement messire Guillaume de Gacelli, messire Guichart de la Garde, messire Lyon Scalet, messire Guy de la Calveste, messire Guillaume de Stapelle, messire Guillaume de Guiret, messire Rofroy de la Chappelle, le seigneur de Pierre-Buffière, bannerets; le seigneur du Bloc, messire Robert de Hanghest, messire Étienne de Sarebière, messire Aubert de la Motte, messire Alain de la Champagne, messire Geffroi Fresier, messire Raoul de Conflans, messire Eustache de Clervaux; le seigneur de Bours, Artisien; messire Jean de Trie, bâtard; messire Bertrand, dit d'Espalt; messire Guichart de la Mouleraie et messire Tristan, son frère; messire Amé de Cousay, messire Ame de Tournay, messire Jean de Champagne, messire Fouques d'Escaufours, messire Jean de Dignant, messire Jean Catenas.

Après s'ensuivent les noms des écuyers: Foucaut de Liége, Jean des Iles, Blondelet d'Arenton, Jean de la Motte, Blonberis, Floridas de Rocque, le seigneur de Bellefrie, Guillaume Foudrighay, Gautier d'Escaufours, Floridas de Vilnove, Jean Morillon, Pierre de Mamines, Guiot Villain, Huguequin Huniquet, Jean de la Lande, Jean Perrier, Jean le Moine, Jean Villain, Jean de Lanay, Franqueboth, Guillaume du Parc et Guillaume Audenay; et tant que là en y eut morts et déviés jusques à soixante chevaliers et écuyers. Or considérez le dommage et la grand'perte. Et si le sire de Coucy en eût été cru, tout ce ne fût point avenu, mais se fussent les François tenus bellement et coiement chacun en son logis, ainsi que on avoit fait au devant.

De celle avenue et de la mort de cils chevaliers et écuyers furent tous ceux de l'ost courroucés et ébahis; ce fut raison. Chacun plaignit ses amis. On se retrait sus le tard ès logis, et fit-on plus grand guet celle nuit que on avoit fait au-devant, pour la doute des Sarrasins. La nuit se passa sans autre dommage; et s'ordonna chacun plus sagement. Et devez savoir que de celle avenue et aventure les Sarrasins ne sçurent rien; car si ils eussent sçu le convenant des chrétiens, ils avoient bien avantage d'eux porter dommage et contraire; mais toujours les doutèrent-ils, et ne se osoient aventurer ni avancer, ni fier trop en leur puissance, fors que sur l'ordonnance d'escarmoucher et de traire deux ou trois fois et eux bien pavoiser. Et cil de leur côté qui faisoit le plus d'armes et d'appertises, et qui en avoit le plus grand nom de faire, c'étoit Agadinquor d'Oliferne, car il aimoit par amour la fille au roi de Thunes, pourquoi il en étoit plus gai et plus joli et appert en armes.

Ainsi se persévéra et continua le siége devant la ville d'Auffrique. Et devez savoir que au royaume de France, ni en Angleterre, ni ès pays dont les chevaliers et écuyers étoient issus qui devant Auffrique se tenoient, on ne savoit plus nouvelles d'eux que si ils fussent entrés en terre, dont les amis des seigneurs étoient tout ébahis et n'en savoient que dire ni que penser. Si en furent en plusieurs lieux en France et en Hainaut processions faites, en instance de prier Dieu qu'il les voulsist sauver et ramener à joie et à santé en leurs lieux. L'intention des chrétiens étoit telle, que ils se tiendroient là tant devant Auffrique que ils l'auroient conquise, fût par force, par affamer ou par traité. Le roi de Sicile eût très volontiers voulu que ce fût ad-

venu, et aussi eussent tous ceux des îles, voisins et prochains, car cette ville d'Auffrique leur étoit trop fort ennemie et contraire; et par espécial les Gennevois rendoient grand'peine à servir les seigneurs à gré et à plaisance, afin que ils ne se tannassent du long siége. Nous nous souffrirons un peu à parler du siége d'Auffrique et nous nous rafreschirons à conter de une fête qui fut en ce temps en Angleterre.

CHAPITRE XVI.

De une noble fête et joutes qui fut faite en la ville de Londres, et comment elle fut publiée par tous pays.

Vous avez bien ci-dessus ouï recorder en notre histoire comment la belle fête se tint en la cité de Paris, quand la roine Isabel de France y entra. Premièrement de cette fête fut-il grands nouvelles en tous pays. Ce fut raison, car elle fut moult honorée et bien fêtée. Le roi Richard d'Angleterre, ses trois oncles et les barons d'Angleterre en avoient bien ouï parler, que excellentement elle avoit été belle et bien gardée, car il y eut des chevaliers et des écuyers d'Angleterre. Or s'avisèrent le roi d'Angleterre, ses oncles et les barons du royaume, que ils ordonneroient aussi une très puissante fête à être en la cité de Londres; et y seroient soixante chevaliers de dedans, attendans, et auroient en leur compagnie soixante dames nobles bien ornées et parées; et jouteroient les chevaliers deux jours, c'est à entendre:

Le dimanche prochain après le jour Saint-Michel, que on compta pour lors en l'an de grâce de Notre Seigneur mil trois cent quatre vingt et dix, les soixante chevaliers et les soixante dames ystroient et partiroient à deux heures après nonne hors du châtel de Londres, et s'en viendroient au long de la ville et tout parmi la rue que on dit de Cep[1], en une grande et belle place que on dit Semetefill[2], et là ce dimanche attendroient douze chevaliers tous autres chevaliers étranges qui jouter voudroient; et appelleroit-on ces joutes du dimanche la fête du Calenge. Et le lundi seroient en celle même place les soixante chevaliers, armés et appareillés pour jouter, et attendroient tous chevaliers venans, et jouteroient courtoisement de lances de rochets; et le mieux joutant de ceux du dehors, c'est à entendre des chevaliers, auroit pour prix une couronne d'or et très riche, et cil de dedans qui le mieux atteindroit et jouteroit à l'examen des dames, qui là présentes seroient en chambres et sur hours, en accompagnant la roine d'Angleterre, et les hérauts qui ce verroient et jugeroient, auroit pour le prix un fremail d'or très riche. Et le mardi ensuivant, sur celle même place, seroient soixante écuyers bien montés et armés pour la joute, et attendroient tous écuyers étrangers et du royaume d'Angleterre qui venir et jouter voudroient; et seroient reçus et recueillis courtoisement de lances de rochets; et cil qui le mieux jouteroit de dehors auroit un coursier tout ensellé, et cil de dedans un très beau faucon. La manière de la fête fut ainsi ordonnée et devisée, et furent hérauts appelés et chargés, et sur ordonnance de celle fête, de crier partout tant en Angleterre et en Escosse, aussi en Allemagne, en Flandre, en Brabant, en Hainaut et parmi le royaume de France. Les hérauts furent partis, et enseignés lesquels iroient çà et lesquels iroient là, ainsi que le conseil du roi et des seigneurs se porta, et que bien le sçurent faire.

Ces nouvelles s'épartirent et coururent en moult de lieux et de pays, car les hérauts avoient bien jour de pourvéance et de temps. Si s'ordonnèrent de plusieurs pays chevaliers et écuyers pour être à celle fête, les aucuns plus pour voir le convenant et l'ordonnance des Anglois que pour jouter.

Quand les nouvelles furent venues en Hainaut, messire Guillaume de Hainaut comte d'Ostrevant, qui pour ce temps étoit jeune, libéral et de grand'volonté pour jouter et festoyer, enchargea, dit et proposa en soi-même que à celle fête il iroit pour voir et honorer ses cousins, le roi et ses oncles, que oncques n'avoit vus; et de eux voir et apprendre à connoître, il avoit très grand désir; et pria et retint chevaliers et écuyers pour être en sa compagnie, et par espécial le seigneur de Gommignies, pourtant que cil connoissoit bien les Anglois, car plusieurs fois il avoit demeuré entre eux. Or s'avisa Guillaume de Hainaut, entre tant que on faisoit les pourvéances pour aller à celle fête publiée et criée, que il iroit en Hollande voir son père, le duc Aubert, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et en parleroit à lui; et prendroit

[1] Cheapside.
[2] Smithfield.

congé pour là aller. Il se départit du Quesnoy en Hainaut et chevaucha tant par ses journées que il vint à la Haie, une bonne ville de Hollande, où le comte son père se tenoit pour lors. Il fut bien venu, ce fut raison. Quand il vit que heure fut, il remontra à son seigneur de père le propos et intention que il avoit d'aller à celle fête en Angleterre, pour voir le pays, ses cousins et les seigneurs que oncques n'avoit vus. Le comte son père répondit à celle parole et dit : « Guillaume, beau fils, vous n'avez que faire en Angleterre, car jà êtes-vous par mariage si allié aux royaux de France, et votre sœur qui a l'aîné fils de beau cousin de Bourgogne, que vous ne devez querre ni demander nulle autre alliance. » — « Monseigneur, répondit le comte d'Ostrevant, je ne vueil pas aller en Angleterre pour faire quelque alliance, fors que pour jouer et festoyer, et voir mes cousins que oncques je ne vis. Et pour le présent, la fête qui se tiendra à Londres est une fête criée et nonciée partout, et y peut aller qui veut; et si jà n'y allois, au cas que j'en suis signifié, on le tiendroit à orgueil et présomption; et puisque par honneur je ferai ce chemin, je vous prie, monseigneur, que vous le m'accordiez. » — « Guillaume, dit le comte, vous êtes vôtre, si faites ce que vous voulez; mais il me semble, pour toute paix, que il vaudroit mieux que point n'y allissiez. «

Quand le comte d'Ostrevant vit que il tannoit de parler son père, si cessa et rentra en autres paroles; mais bien savoit quelle chose il avoit entreprise de faire. Et toudis se faisoient ses pourvéances et les menoit-on devers Calais. Gommignies le héraut fut envoyé en Angleterre de par le comte d'Ostrevant, pour signifier au roi et à ses oncles que il viendroit étoffément à leur fête. De ces nouvelles furent le roi et ses trois oncles grandement réjouis; et donnèrent au héraut de beaux dons, qui depuis lui vinrent bien à point, car il aveugla et fut battu en la fin de ses jours de celle verge. Je ne sais s'il avoit Dieu courroucé, mais ce héraut en son temps régna assez merveilleusement; pourquoi, quand il perdit sa vue, il n'en eut que moult petit de plainte. Or se départit le comte d'Ostrevant de la Haye en Hollande et prit congé au comte son père, et puis retourna en Hainaut et au Quesnoy devers sa femme.

Celle noble fête dont je vous fais mention fut publiée, criée et nonciée en plusieurs lieux, dont plusieurs chevaliers et écuyers s'avancèrent pour y aller. Le comte Waleran de Saint-Pol, qui pour lors avoit à femme et à épouse la sœur du roi Richard d'Angleterre, s'ordonna et apparcilla grandement, et se pourvéit de chevaliers et écuyers, et tout pour aller en Angleterre à celle fête; et s'en vint à Calais. Là étoient les nefs messagères de Douvres qui attendoient les seigneurs. Si passèrent premièrement les pourvéances et l'ordonnance des seigneurs et leurs varlets; et vinrent à Londres, et appareillèrent leurs hôtels. Le comte d'Ostrevant se partit de Hainaut en grand'étoffe et bien accompagné de chevaliers et d'écuyers; et passa parmi Artois, et vint à Saint-Omer et puis à Calais; et là se trouvèrent le comte de Saint-Pol et lui.

Quand heure fut, et ils eurent vent pour passer à volonté, et que les vaisseaux furent chargés, les seigneurs passèrent. Il me fut dit, et bien le crois, que le comte de Saint-Pol passa et vint en Angleterre premièrement trois jours que le comte d'Ostrevant; et quand il vint à Londres, il trouva le roi, son beau-frère, et messire Jean de Hollande, et les barons et chevaliers d'Angleterre qui le recueillirent à grand'joie et lui demandèrent des nouvelles de France, et il en répondit bien et sagement. Or passa le comte d'Ostrevant par un jeudi, et vint à Cantorbie le vendredi, et alla voir la fierte Saint-Thomas à cœur jeun, et y fit offrande belle et riche; et là se tint tout le jour ensuivant, et le lendemain il vint à Rochestre; ce fut le samedi. Et pour ce il menoit grand'route de chevaliers et d'écuyers; et pour leur arroy, il alloit à petites journées et à l'aise des chevaux; et le dimanche, après messe, il se départit de Rochestre et s'en vint dîner à Dardeforte, et puis monta tantôt après dîner et chemina pour être, cel dimanche que la fête se commençoit, à Londres.

Le dimanche dont je vous parle, qui fut, en l'an de l'Incarnation dessus dite, le plus prochain devant le jour Saint-Michel, se devoit commencer la fête, si comme elle fit. Et devoit ce jour avoir joute en la place de Semetefille; et ces joutes on les appeloit du Calenge. Ce dimanche, sur le point de trois heures, issirent hors du chastel de Londres, séant sur la Tamise, lequel chastel siéd en la place Sainte-Catherine, tout

premièrement, soixante coursiers ordonnés et parés pour la joute, et sur chacun coursier un écuyer d'honneur; et chevauchoient tout le pas; et puis issirent soixante dames d'honneur [1]; montées sur palefrois, chevauchantes toutes d'un lez, si richement ornées que rien n'y failloit; et menoit chacune dame son chevalier à une chaîne d'argent, lesquels chevaliers étoient armés et ordonnés pour la joute; et ainsi s'en vinrent tout au long de Londres, à grand'foison de trompes et de tous menestrels, jusques en la place de Semetefille. La roine d'Angleterre, et ses dames et damoiselles pour son corps, étoit et étoient en chambres ornées et parées très richement pour voir la fête, et là étoit le roi delez la roine.

Quand les dames, qui les chevaliers menoient, furent venues en la place, leurs gens étoient tous pourvus, qui les mirent jus de leurs palefrois et les montèrent en hours et en chambres qui parés et ordonnés étoient pour elles; et les chevaliers demeurèrent sur la place. Si descendirent les écuyers, qui les coursiers sur lesquels on devoit jouter menoient, et montèrent les chevaliers ordonnément. Si leur furent mis les heaumes et appareillés de tous points. Là vint le comte de Saint-Pol très bien accompagné de chevaliers et d'écuyers, et tous armés en harnois de joute, pour commencer la fête, laquelle se commença; et joutèrent tous chevaliers étrangers qui jouter voulsirent, ou qui le loisir et espace en eurent, car la vespre vint tantôt. Si furent celles joutes, que on dit du Calenge, fortes et belles et bien joutées, et continuées jusques au soir; et se retrairent tous seigneurs et dames là où retraire se devoient : et étoit la roine logée en la place de Saint-Pol, à l'hôtel de l'évêque de Londres; et là fut fait le souper. Ce soir vint le comte d'Ostrevant. Si fut du roi et des seigneurs joyeusement et bien grandement recueilli. De celles joutes eut le prix pour ce dimanche, de ceux de dehors le comte Waleran de Saint-Pol, et de ceux de dedans le comte de Hostidonne. Si furent les danses à l'hôtel de la roine, présent le roi, ses frères et ses oncles, et les barons d'Angleterre, les dames et les damoiselles, grandes, belles et bien dansées, menées et persévérées en tous ébattemens jusques au jour, que tous et toutes, qui au souper et aux danses avoient été, se retrairent à leurs hôtels, excepté le roi et la roine. Cils demeurèrent à l'hôtel l'évêque, car ils y logèrent.

Quand ce vint à lendemain lundi, vous vissiez en moult de lieux et de places parmi la cité de Londres écuyers et varlets, soigneux d'entendre à mettre à point les harnois de leurs seigneurs et maîtres. Après nonne s'en vint le roi d'Angleterre sur la place, armé et bien accompagné de ducs, de comtes et de seigneurs, car il étoit de ceux de dedans. La roine d'Angleterre, bien accompagnée de dames et de damoiselles, s'en vint en la place où les joutes se tenoient; et montèrent sur les chambres et sur les hours qui ordonnés et appareillés pour elles étoient. Après vinrent le comte de Saint-Pol et les chevaliers de France qui jouter vouloient. Lors commencèrent les joutes grandes et belles; et fit chacun son pouvoir de soi bien acquitter; et en eut plusieurs rués jus de leurs chevaux et désheaumés; et durèrent et se continuèrent ces joutes fortes et roides jusques à la nuit qu'on se retrait aux hôtels, chacun seigneur là où il étoit logé, et les dames aussi; et quand heure fut de retraire là où le souper étoit ordonné, on s'y trait. Si fut le souper grand, bel et bien ordonné. Et pour ce jour eut le prix des joutes des mieux faisans de dehors, le comte d'Ostrevant; et bien le desservit, car outre mesure il avoit très bien jouté, au jugement des dames, des seigneurs et des hérauts à ce ordonnés pour le juger et donner; et de ceux de dedans en eut le prix un gentil homme d'Angleterre qui s'appeloit messire Hue le Despensier.

A lendemain mardi furent les joutes en la place dessus nommée après nonne des écuyers; et furent en la présence du roi et des dames très bien joutées et continuées; et durèrent jusques à la nuit que on se retrait aux hôtels, ainsi que on avoit fait le lundi devant; et puis au souper on s'en revint à l'hôtel de l'évêque de Londres, là où le roi, la roine et les dames étoient. Si fut le souper bel et grand et bien dansé, et continué toute la nuit jusques au jour que cils et celles qui départir se devoient se départirent et s'en retournèrent à leurs hôtels.

Le mercredi, après dîner, en la place dessus dite joutèrent tous ensemble, chevaliers et écuyers, qui jouter et voulsirent et purent; et furent les

[1] Hollinshed dit vingt-quatre.

joutes fortes, roides et bien joutées; et fut le souper des dames où il avoit été devant.

Le jeudi donna à dîner à tous chevaliers étrangers le roi en ce même hôtel, et la roine aux dames et aux damoiselles.

Le vendredi donna le dîner le duc de Lancastre à tous chevaliers étrangers et écuyers, et fut le dîner grand et bel.

Samedi le roi et les seigneurs se départirent de Londres et s'en allèrent à Windesore; et furent priés de là aller le comte d'Ostrevant, le comte de Saint-Pol, et les chevaliers et écuyers de France qui étoient venus à la fête. Tous y allèrent; ce fut raison. En le châtel de Windesore, qui est grand, bel et bien ordonné, et qui siéd sur la rivière de la Tamise à vingt milles de Londres, furent de rechef les fêtes grandes et puissantes de dîners et de soupers que le roi d'Angleterre fit et donna; et par espécial il ne savoit pas comment il pût excellentement bien honorer son cousin, le comte d'Ostrevant; lequel comte fut là requis du roi et de ses oncles que il voulsist être de l'ordre des chevaliers du Bleu-Gertier, dont la chapelle de Saint George est au châtel de Windesore. Le comte d'Ostrevant, à la parole du roi et des barons d'Angleterre répondit et dit que il s'en conseilleroit. Il s'en conseilla à tels que au seigneur de Gommignies et à Fierabras de Vertaing, bâtard, lesquels ne lui eussent jamais conseillé à refuser l'ordonnance de l'ordre du Bleu-Gertier et de la compagnie Saint George. Si y entra et le prit. Dont les François qui là étoient présens se émerveillèrent grandement; et murmuroient entre eux, et tenoient leurs paroles et disoient : «Le comte d'Ostrevant montre bien qu'il a le courage plus anglois que françois, quand il prend le gertier et la devise du roi Richard d'Angleterre. Il marchande bien être mal de l'hôtel du roi de France et de monseigneur de Bourgogne, laquelle fille il a; un temps viendra que fort s'en repentira. Tout considéré il ne sait qu'il a fait, car il étoit si bien du roi de France, du duc de Touraine, son frère, et des royaux, que, quand il venoit à Paris ou ailleurs devers eux, ils lui montroient et faisoient plus d'amour et de beau semblant que à nul de leurs cousins. »

Ainsi et en divers propos langageoient les François, et accusoinet de mal et de contraire le jeune comte d'Ostrevant, là où il n'avoit nulle coulpe. Car ce que fait en avoit il ne le fit pour gréver ni contrarier le royaume de France ni ses cousins de France en rien; il n'y avoit pensé fors que pour honneur et amour de complaire à ses cousins d'Angleterre, et que pour être au besoin plus bon moyen entre France et Angleterre; ni à ce jour qu'il fit serment au prendre le bleu gertier, toutes gens doivent savoir si ils le veulent entendre, que oncques n'y eut parole ni alliance qui pût porter préjudice au royaume de France, fors amour et compagnie; mais on ne peut défendre à parler les envieux.

Quand on eut dansé, joué et carolé assez au chastel de Windesore, et le roi d'Angleterre eut donné de beaux dons aux chevaliers et écuyers d'honneur du royaume de France, et par espécial au jeune comte d'Ostrevant, on prit congé au roi, à la roine, aux dames et damoiselles, et aux frères et oncles du roi, et puis se fit le département. Le comte de Saint-Pol et tous les François, aussi les Hainuiers et Allemands, se départirent. Ainsi se partit celle grand'fête qui fut en la cité de Londres, et retourna chacun en son lieu.

Or advint, ainsi que nouvelles queurent et volent partout, que le roi de France, son frère et ses oncles furent informés par ceux qui en Angleterre de leur côté avoient été, de tout ce que advenu y avoit, dit et fait; et rien n'y eut oublié, mais mis et ajouté de nouvel assez pour encraisser la besogne, et exaulser avant le mal que le bien; comment Guillaume de Hainaut, qui comte d'Ostrevant s'escripsoit, avoit été en Angleterre et rendu peine grandement à honorer les Anglois et aider à faire leur fête; et avoit eu le prix et l'honneur des joutes dessus tous les chevaliers étrangers; mais il en avoit trop grandement bien payé les Anglois, car il étoit homme devenu au roi d'Angleterre; et avoit fait serment et alliance à lui et pris l'ordre du Bleu-Gertier en la chapelle du chastel de Windesore, en la compagnie et confrérie des chevaliers de Saint George, laquelle le roi Édouard d'Angleterre, et son fils le prince de Galles avoient mise sus; et ne pouvoit nul entrer en la compagnie ni faire serment qui jamais se pût armer contre la couronne d'Angleterre; et le serment avoit fait le comte d'Ostrevant sans nulle réservation. De ces nouvelles furent le roi, son frère et ses oncles, tous troublés et fort courroucés sus le

comte d'Ostrevant ; et dit adonc le roi : « Or regardez ; il n'y a pas un an que on me prioit que son frère fût évêque de Cambray ; laquelle chose seroit à présent, selon les nouvelles que nous oyons trop préjudiciables ? Trop mieux vaut que notre cousin de Saint-Pol soit en la possession de l'évêché de Cambray que Jean de Hainaut : les Hainuiers ne nous firent oncques bien, ni jà ne feront. Ils sont orgueilleux et présomptueux, et ont toujours eu à grâce trop plus les Anglois que nous ; mais un jour viendra que ils s'en repentiront chèrement. Nous voulons, dit le roi, mander à ce comte d'Ostrevant que il vienne devers nous faire ce qu'il doit, c'est hommage de la comté d'Ostrevant ; ou nous lui ôterons et le attribuerons à notre royaume. » Tous ceux du conseil du roi, et par science, répondirent et dirent : « Sire, vous parlez bien, et ainsi doit-il être fait. »

Vous devez savoir que le duc de Bourgogne, de qui la fille le comte d'Ostrevant avoit à femme, ne fut pas réjoui de ces nouvelles, car toujours avoit-il porté et avancé son fils d'Ostrevant devers le roi et les royaux.

Celle chose ne demeura pas à non chaloir ; mais escripsit le roi de France lettres moult dures, et les envoya au comte d'Ostrevant, qui se tenoit au Quesnoy en Hainaut, en lui signifiant et mandant que il vînt à Paris faire hommage, présens les pairs, au roi, et relever la comté d'Ostrevant, ou il lui ôteroit et lui feroit guerre. Le comte d'Ostrevant, quand il eut vues les lettres et lues, vit bien et sentit que le roi de France et son conseil étoient dur informés et indignés contre lui. Si prit loisir de répondre aux lettres ; et assembla son conseil, le seigneur de Fontaines, le seigneur de Gommignies, messire Guillaume des Hermoies, le seigneur de Trasignies, le bailli de Hainaut seigneur de Senselles, messire Race de Montigny, l'abbé de Crespin, Jean Seuwart et Jaquemart Barret de Valenciennes. Ces sages hommes, pour répondre aux lettres du roi, se mirent ensemble et parlementèrent moult longuement, et là eut mainte parole proposée et retournée. Tout considéré, avisé fut pour le meilleur et le plus sûr, que on récriroit au roi, et aussi à son conseil, sur forme et manière de prendre jour de répondre clairement aux demandes que on faisoit, par bouche et de personnes créables, non par lettres. Et en ces detriances on envoieroit du conseil notables personnes devers le comte de Hainaut, le duc Aubert, pour avoir sens plus discerné pour répondre.

Ainsi fut fait. On escripsit doucement et pourvument au roi et à son conseil. Tant que de ces premières lettres on s'en contenta assez, et depuis on se pourvéy d'envoyer en Hollande le seigneur de Trasignies et le seigneur de Senselles, Jean Seuwart et Jacques Barret. Cils parlèrent au comte de Hainaut, et lui remontrèrent l'état des pays de Hainaut, et la forme des lettres que le roi de France avoit escriptes et envoyées devers son fils, le comte d'Ostrevant. Le comte de Hainaut fut tout mérencolieux de ces paroles, et dit à ceux qui lui en parloient : « Je n'en pensois ni attendois autre chose. Guillaume mon fils n'avoit que faire en Angleterre. Je lui ai baillé et livré le gouvernement de la comté de Hainaut. Or en fasse et use par le conseil qui est au pays. Trayez-vous vers beau cousin de Bourgogne, car il est bien taillé de pourvoir et mettre ordonnance à toutes ces choses. Et des demandes que le roi fait, pour le présent je ne vous en saurois autrement conseiller. »

Sur cel état, ceux qui furent envoyés en Hollande retournèrent en Hainaut et firent réponse. On se contenta assez. Donc furent ordonnés pour aller devers le roi en France et le duc de Bourgogne : le sire de Trasignies, messire Guillaume des Hermoies, messire Race de Montigny, Jean Seuwart et Jacques Barret. Toutes les incidences qui dépendent de ces besognes seroient trop longues à recorder et proposer qui de toutes voudroit parler. Finablement la conclusion fut telle, quoiqu'on eût à aide et à bon moyen le duc de Bourgogne, il convint le comte d'Ostrevant aller à Paris et faire son devoir de relever la comté d'Ostrevant et en reconnoître l'hommage être dû au roi de France. Autrement on eût eu la guerre toute prête en Hainaut ; et y rendoient grand'peine pour l'avoir le sire de Coucy et messire Olivier de Clicon. Mais messire Jean le Mercier et le sire de la Rivière le brisoient en tant qu'ils pouvoient.

Nous nous souffrirons à parler de cette matière, et encore en ayons-nous parlé trop longuement, et retournerons aux barons et chevaliers de France, qui tenoient le siége devant la forte ville d'Auffrique.

CHAPITRE XVII.

Comment, et par quelle incidence, le siége fut levé de devant la forte ville d'Auffrique, et comment chacun s'en r'alla en son lieu.

Vous avez ci-dessus moult bien ouï recorder comment les chrétiens avoient assiégé la forte ville d'Auffrique par mer et par terre, et grand'imagination mettoient et rendoient pour la conquerre et avoir; car avis leur étoit, si comme ils disoient, si conquérir la pouvoient, à haut honneur et très grand'prouesse leur seroit converti; et tiendroient bien une saison entière contre la puissance des mécréans, et là en dedans ils seroient confortés des chrétiens, du roi de France par espécial, qui étoit jeune et qui désiroit les armes et avoit avecques les Anglois trèves pour deux ans encore à venir. Car si les chrétiens, ainsi qu'ils disoient et proposoient là étant au siége, avoient de commencement à aide une telle ville comme Auffrique est, et entrée sur l'empire de Barbarie et les royaumes d'Auffrique et de Thunes, tout le pays trembleroit devant eux. Et bien sentoient et proposoient les mécréans cet état et affaire entre eux, et pour ce, de jour en jour ils se rafreschissoient et mettoient grand'entente à bien garder leur ville et rafreschir leur ost de nouvelles gens hardis et aventureux selon leur usage. Ainsi se passa la saison moult avant; et depuis la grande perte qui fut faite, à petit de fait, des chevaliers et écuyers ci-dessus nommés, la greigneur partie de l'ost furent ainsi que tout découragés, car ils ne véoient pas que leurs ennuis et dommage ils pussent à leur honneur sur leurs ennemis contre-venger. Si commencèrent à murmurer les plusieurs et à dire : « Nous nous tenons en séjournant ici en vain. Par telles escarmouches que nous faisons, n'aurions-nous jamais cette ville d'Auffrique; car pour un mescréant, si nous l'occions à l'aventure par le trait, il leur en revient dix. Ils sont sur leur pays, ils ont vivres et pourvéances à leurs aise et volonté, et nous les avons à grand danger. Que pensons-nous devenir? Si nous nous tenons ici, l'hiver a froides nuits et longues, nous aurons trop dur parti par plusieurs raisons. Premièrement, en hiver, les mers sont défendues; nul ne s'y ose mettre ni bouter pour la cruauté des vents et des tempêtes de mer, car les mers se tourmentent trop plus en hiver que en été; et si nous avons deffaute huit jours tant seulement de vivres, et que la mer nous soit close, nous sommes morts sans remède. Secondement, or soit ainsi que nous ayons vivres et pourvéances à planté et sans danger, comment pourra le guet porter la peine et le travail de veiller toutes les nuits. Le péril et l'aventure nous y est trop grand, car nos ennemis, qui sont sur leurs terres et qui connoissent le pays, nous pourront de nuit escarmoucher et assaillir à leur grand avantage, et nous porter et faire trop grand dommage, et jà l'avons-nous vu. Tiercement, si par deffaute de bon air ou de douces viandes dont nous sommes nourris, mortalité se boutoit en notre ost, tous mourroient l'un pour l'autre, car nous n'avons rien pour remédier à l'encontre. Après et outre, si les Gennevois se tannoient de nous, qui sont dures gens et traîtres, ils pourroient de nuit rentrer en leur navie; et si ils en étoient au dessus, il ne seroit pas en nous de conquérir sur eux, mais nous laisseroient ici et nous en feroient payer l'écot. Toutes ces doutes sont à considérer et imaginer, et nos seigneurs qui sont à leur aise n'y regardent ni visent. Et jà les Gennevois ne s'en peuvent taire, et disent les aucuns bourdeurs à nos gens : « Quels hommes d'armes vous faites-vous, entre vous François? Quand nous partîmes de Gennève, nous espérions, que tantôt que vous seriez venus devant Auffrique, sur huit jours ou quinze jours vous l'auriez conquise; et nous y avons jà été plus de deux mois ou environ, et encore n'y avez-vous rien fait. Pour tels assauts et escarmouches que vous y faites, n'a-t-elle garde de cel an ni de l'autre. A ainsi faire, vous n'auriez jamais conquis le royaume d'Auffrique ni de Thunes. »

Tant fut genglé et parlementé des Gennevois aux varlets et aux maîtres, que les plus grands de l'ost en eurent connoissance, et par espécial le sire de Coucy qui sage étoit et imaginatif, et sur lequel la greigneur partie de l'ost s'affermoit et inclinoit. Et quand il fut informé et avisé, si dit à soi-même : « Toutes ces doutes sont véritables. » Et afin que hâtivement on y mît ordre et pourvéance, il fit faire un parlement secret des plus hauts barons de l'ost et des plus usés d'armes, pour avoir avis et conseil comment on se gouverneroit, car l'hiver approchoit.

A ce parlement, qui fut en la tente du duc de Bourbon eut mainte parole proposée. La conclusion fut telle, que on se délogeroit pour celle saison, et retourneroit chacun en son lieu et par le chemin dont on étoit venu. Si se ordonnèrent tout secrètement les seigneurs sur ce; et furent mandés devant eux les patrons des galées et les maîtres qui les avoient là amenés et leur fut dit ce que proposé étoit. Cils ne sçurent que répondre au contraire, fors tant qu'ils dirent : « Seigneurs, ne soyez en nulle doute ni suspeçon de nous, car vous avez nos fois et sermens. Si nous voulons loyaument acquitter envers vous en toutes manières; et si nous voulsissions être inclinés ni avoir entendu aux traités des Auffriquans, ils nous en ont fait requerre. Mais nennil, car nous voulons tenir loyauté, puisque enconvenancé l'avons. » — « Nennil, seigneurs, répondit le sire de Coucy; nous vous tenons pour bons, loyaux et vaillans hommes, mais nous avons considéré plusieurs choses. L'hiver approche; nous serons enchus de pourvéances. Si retournerons par la grâce de Dieu au royaume de France, et nous là venus, nous informerons le roi de France, lequel est jeune et de grand'volonté, des manières et ordonnances de par deçà. Pour le présent il ne sait où employer et il est envis uiseux, car il a trèves aux Anglois, et les Anglois à lui. Moult tôt seroit-il conseillé et avisé de venir ici à puissance, tant pour voir et aider son cousin, le roi de Sicile, que pour faire aucunes conquêtes sur les Sarrasins. Si vous ordonnez et faites appareiller vos galées et vos vaisseaux, car nous voulons partir dedans briefs jours. »

Mal se contentoient les Gennevois des seigneurs de France, de ce que du siége de la ville d'Auffrique ils se vouloient partir et sans rien faire, mais ils n'en pouvoient autre chose avoir. Si eur convenoit souffrir et porter. Une générale renommée s'épandit parmi l'ost, et courut que les Gennevois devoient avoir marchandé aux Sarrasins de eux délivrer et trahir les chrétiens, et tant que la plus grand'partie des chrétiens le créoient; et disoient ainsi plusieurs les uns aux autres : « Nos souverains capitaines, le duc de Bourbon, le comte Dauphin d'Auvergne, le sire de Coucy, messire Guy de la Trémoille, messire Jean de Vienne et messire Philippe de Bar savent bien tout clairement et pourvument comment il en est, et pour ce nous départons-nous du siége si soudainement. »

Il fut un jour signifié et publié parmi l'ost de retraire tout bellement et par loisir ce qui sur terre étoit et qui leur faisoit besogne ès galées et vaisseaux. Donc vissiez varlets ensonniés de trousser et porter ès barges et ès vaisseaux, et de-là remettre ès galées qui gisoient à l'ancre en la mer. Quand tout fut délivré et chargé, les seigneurs rentrèrent ès galées et ès vaisseaux ès quels il étoient venus. Et jà avoient plusieurs barons et chevaliers marchandé à leurs maîtres patrons de aller les uns en Naples, les autres en Sicile, les autres en Cypre et en Rhodes, et pour faire le chemin de Jérusalem. Quand ils furent tous montés, le soixante et unième jour que ils furent là venus, ils se partirent du siége d'Auffrique et se boutèrent en la mer à la vue des Sarrasins de la ville d'Auffrique, lesquels, quand ils aperçurent la manière, ne se tinrent pas cois de mener grand'noise et de bondir grands cors et férir sur tabours, et huer et crier; et firent tant que ceux de l'ost des Sarrasins en eurent la connoissance. Lors vissiez les jeunes Sarrasins et les bien montés venir là où le siége avoit été, pour voir si rien ils trouveroient, Agadinquor d'Oliferne et Brahadin de Thunes tout devant; et trouvèrent que les chrétiens étoient si nettement délogés que rien n'avoient laissé derrière que porter en pussent. Si allèrent les Sarrasins parmi leur ost et s'épartirent, et tinrent plus de deux heures pour concevoir la manière et contenance comment ils avoient été logés. Si prisèrent grandement entre eux leur subtilité de ce que ils avoient ainsi foui en terre pour trouver douces eaux; et quand ils eurent là été une espace, et vu en la mer au loin les galées et les naves qui s'en alloient, si s'en allèrent les aucuns en la ville d'Auffrique pour voir leurs amis, et les autres s'en retournèrent en leurs logis et se donnèrent du bon temps de ce qu'ils avoient. Et disoient que les chrétiens n'avoient plus osé demeurer ni séjourner devant Auffrique, et que de leur puissance ce n'étoit nulle chose, et que les François et Gennevois ils ne douteroient jamais tant que ils faisoient en devant. De tout ce dirent-ils vérité, et je vous dirai comment et pourquoi.

Après ce que le siége eut été devant la ville d'Auffrique, en la forme et manière que je vous

ai dit et recordé, comme j'en fus informé, les Sarrasins entrèrent en grand orgueil; et virent bien que les Gennevois avoient fait et montré toute leur puissance pour eux grever, et ne pouvoient avoir fait ce voyage sans grands coûtages; et si n'avoient rien conquêté. De ce disoient-ils vérité. Encore ne savoient rien les Sarrasins de la mort des chevaliers et écuyers chrétiens ; mais ils le sçurent en ce jour ; je vous dirai par quelle incidence. Ès logis des chrétiens fut trouvé un varlet gennevois, qui étoit couché en herbe, tout malade de fièvres et de chaleur, et ne put aller jusques aux vaisseaux quand les barges des Gennevois vinrent quérir leurs gens pour mener jusques aux galées. De la treuve d'icelui furent les Sarrasins moult réjouis, et le gardèrent bien de mal faire, et l'amenèrent devant les seigneurs de leur ost, et leur contèrent où ils l'avoient trouvé. On fit venir un drugemen avant pour parler à lui et examiner. De premier il ne voult rien dire, car il se comptoit pour mort, et requéroit aux Sarrasins que tantôt on le fît mourir. Les seigneurs de l'ost, tels que Agadinquor d'Oliferne, Brahadin de Thunes et plusieurs autres, l'avisèrent que de sa mort ils n'avoient que faire, mais que ils pussent savoir la vérité; et lui firent dire, si il vouloit justement répondre à tout ce que on lui demanderoit et que il ne dît nul mensonge, ils lui sauveroient la vie, et lui promettoient de le renvoyer sain, sauf et en bon point en son pays, par la première galée ou nave qui de leur côté seroit envoyée, fût en la rivière de Genneves ou à Marseille, et à son département ils lui donneroient cent besans d'or. Le varlet qui se véoit en danger, quand il ouït ces promesses, se conforta et assura, car bien savoit que Sarrasins, de ce que ils promettent et jurent sur leur foi et sur leur loi sont véritables, ni jamais n'enfreindroient leur parole. Et vous savez par nature que chacen meurt du plus tard qu'il peut.

Si dit au drugemen: « Faites-les tous jurer sur leur foi et sur leur loi que ce que vous me dites ils me tiendront, et je penserai à mes besognes, et de tout ce que je serai interrogé et examiné, j'en répondrai volontiers selon ce que j'en saurai. »

Le drugemen remontra ce à ces seigneurs; et lui convenancèrent à tenir sur leur foi fermement leur parole et promesse. « Or me demandez, dit le varlet, et je répondrai. »

Là fut-il interrogé dont il étoit. Il répondit de Portevances, et s'appeloit Simon Mollebin, et étoit fils d'un patron d'une galée de Portevances. Donc fut-il interrogé des noms des seigneurs de France qui là avoient été au siége. Il en nomma plusieurs, car il avoit trop volontiers accompagné les hérauts et bu avecques eux. Si les avoit ouï nommer à la fois, et pour ce avoit-il retenu leurs noms. Donc il fut interrogé s'il savoit pourquoi si soudainement ils étoient délogés et départis. A ce répondit-il assez sûrement et dit : « De tout ce ne sais-je rien, ni puis savoir fors par soupçon ; et selon ce que j'ai ouï recorder communément en notre ost, car je ne fus pas appelé au parlement des seigneurs, mais commune renommée couroit, que les François se doutèrent des Gennevois que ils ne les vendissent à vous par cautelle et trahison; et les Gennevois de notre côté disoient que de tout il n'étoit rien et que les François avoient fait et bâti sans raison celle esclandre sur eux; et se départoient pour ce que en l'hiver ne se vouloient bouter, ni recevoir ni attendre l'aventure et péril de prendre un si grand dommage que ils avoient eu une fois. » — « Quel dommage ont-ils eu? dirent les seigneurs au drugemen. Demandez-lui? » Il lui demanda. « Tel dommage que, le jour que la bataille se dut faire de dix des nôtres à dix des vôtres, ils perdirent de fait environ soixante chevaliers et écuyers tous de nom et d'armes, et pour ce départirent-ils, ce disent les Gennevois. »

De celle parole fut bien cru le varlet, et à ce qu'ils montrèrent, les seigneurs Sarrasins en eurent grand'joie; et ne fut enquis plus avant, et lui tinrent bien tous ses convenances; et depuis on le vit revenu à Portevances et à Genneves; et recordoit tout ainsi que avenu lui étoit, et à tout ce dire ne prenoit-il point de blâme.

Bien disoient les Sarrasins entre eux que en trop grand temps ils n'avoient garde des Gennevois ni des François, et que devant Auffrique ils n'avoient pris nul profit, mais dès lors en avant ils se pourvoiroient et garderoient plus sagement ; et dirent que ils garderoient leurs ports et les bondes de mer de leurs royaumes; car bien étoit en leur puissance; et par espécial les détroits de Maroc ils feroient étroitement

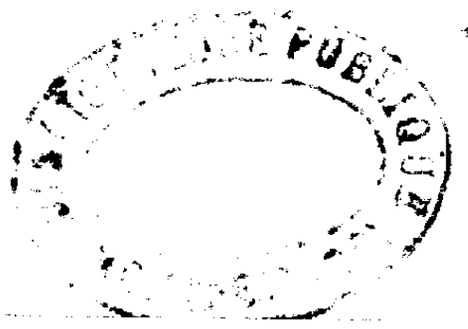

garder, si que Gennevois ni Vénitiens ne passeroient point pour aller autour des terres en Flandre mener leur marchandise, sans payer si grand treu que tous en seroient émerveillés; et encore seroit-ce par grâce et par congé.

Tout ce que les Auffriquans proposèrent, ils le firent; et se allièrent ensemble tous les royaumes Sarrasins de ces bondes devers soleil, nonne et vespres, Auffrique, Thunes, Bougie, Maroc, Bellemare, Tramessaines et le royaume de Grenade [1]; et entreprirent tous ces royaumes garder fort et soigneusement leurs ports et détroits; et mirent galées armées sur la mer grand'quantité, pour être seigneurs et maîtres de la mer, et tout pour la grand'haine qu'ils eurent aux François et Gennevois pour le siége d'Auffrique; et si contraignirent tous allans et venans par mer que moult de meschefs depuis en sourdirent. Et par celle très grande contrainte que les Sarrasins firent, qui furent seigneurs des mers, toutes marchandises qui venoient de Damas, du Caire, d'Alexandrie, de Venise, de Naples et de Gennes furent un temps tellement renchéries en Flandre, que de plusieurs choses on ne pouvoit recouvrer pour or ni pour argent, et espécialement toute épicerie fut trop malement renchérie.

Vous avez bien ci-dessus ouï recorder comment le département se fit du siége d'Auffrique. Tous repassèrent la mer cils qui se départirent; mais ce ne fut pas tout à un port, car il en y eut aucuns qui eurent des tourmens et tempêtes plusieurs sur mer; si ne retournèrent fors à grand danger. Toutes voies la greigneur partie d'eux retourna à Gennèves. On faisoit en France processions pour eux, afin que Dieu les voulsist sauver, car on ne savoit qu'ils étoient devenus, ni on n'en oyoit nulles nouvelles. La dame de Coucy, la dame de Sully, la Dauphine d'Auvergne et toutes les dames de France qui aimoient leurs seigneurs et maris, étoient en grand ennui pour eux le terme que le voyage dura; et quand les nouvelles leur vinrent que ils avoient jà passé la mer, si furent toutes réjouies. Le duc de Bourbon et le sire de Coucy retournèrent coiteusement et laissèrent tout leur arroy derrière, et vinrent à Paris environ la Saint-Martin en hiver. Le roi de France fut moult réjoui de leur venue, ce fut raison. Il leur demanda des nouvelles de Barbarie et du voyage, comment il s'étoit porté; ils recordèrent tout ce qu'ils en savoient et que vu en avoient. Le roi en ouït volontiers parler; aussi fit le duc de Touraine, son frère; et à ce répondit le roi et dit : «Si nous pouvons tant faire que paix soit en l'Église, et entre nous et les Anglois, nous ferons volontiers un voyage à puissance par delà, pour exaulser la foi chrétienne et confondre les incrédules et acquitter les âmes de nos prédécesseurs, le roi Philippe de bonne mémoire et le roi Jean, notre tayon; car tous deux, l'un après l'autre, ils prirent la croix pour aller outre mer en la sainte terre; et y fussent allés, si les guerres ne leur fussent si très fortes venues sur les mains; et si nous mettons bonne action, la paix en l'Église et nous en ordonnance de paix ou de longues trêves entre nos adversaires les Anglois et nous, volontiers entendrions à faire ce voyage.»

Ainsi se devisoit et parloit le roi de France à son oncle, le duc de Bourbon, et au seigneur de Coucy. Et demeura la chose en cel état. Si retournèrent petit à petit les voyagiers, qui au voyage de Barbarie avoient été, en leurs lieux; et saison se coula aval.

Et le roi Charles de France se tenoit communément pour lors à Paris, une fois au chastel du Louvre et l'autre fois au bel hôtel de Saint-Pol, auquel hôtel madame Isabel la roine sa femme se tenoit. Or advint en celle saison, environ la Saint-André ensuivant, que tous chevaliers et écuyers furent retournés du voyage de Barbarie, que on ne savoit de quoi parler, promu fut en l'hôtel du roi de France, et ne vous saurois pas à dire dont la promotion vint premièrement, mais le roi de France, qui très grand'affection avoit aux armes, fut conseillé et enhorté, et lui fut dit ainsi : «Sire, vous avez dévotion et imagination très grande, et bien le véons, d'aller outre mer sur les mescréans et de conquerre la sainte terre.» — «C'est vérité, répondit le roi. Toutes mes pensées nuit et jour ne s'inclinent ailleurs.» Et trop est voir, selon ce que je fus pour lors informé, que ce furent le sire de la Trémoille et messire Jean le Mercier, car ils étoient trop bien de celui qui se nommoit pape Clément, lequel se tenoit en Avignon; et tout ce que ces deux vouloient, il étoit fait sans nul

[1] Une partie de l'Espagne était encore entre les mains des Arabes.

moyen devers le roi. Donc répondirent ceux qui parloient et devisoient au roi pour lors, et dirent : « Sire, vous ne pouvez à conscience bonnement faire ce voyage, si l'Église n'est à un. Commencez au chef, si aura votre emprise bonne conclusion. » — « Où voulez-vous que je commence? » dit le roi. « Sire, répondirent-ils, pour le présent vous n'êtes de rien chargé ; vous êtes à trèves aux Anglois pour un grand temps. Si pouvez faire, si vous voulez, la trève durant, un beau voyage, et nous ne véons plus bel ni plus raisonnable pour vous que vous alliez vers Rome, à puissance de gens d'armes, et détruisiez cel antipape Boniface, que les Romains ont de force et par erreur créé et mis au siége cathédral Saint Pierre. Si vous voulez, vous accomplirez trop bien tout ce fait; et mieux vous ne pouvez employer ni plus honorablement votre saison. Et espoir, si cel antipape et ses cardinaux savent que vous veuilliez aller sur eux à main armée, ils se mettront et rendront tous à merci. »

Le roi pensa sur celle parole et dit que il y entendroit, car voirement, tout considéré, il se tenoit grandement tenu au pape Clément, car l'année passée il avoit été en Avignon, où le pape et les cardinaux très excellentement l'avoient honoré et donné plus que il n'eût demandé à lui, à son frère et à ses oncles. Si s'ensuivoit bien qu'il en remerist le guerdon. Et aussi, au département d'Avignon, il avoit dit et promis au pape que il pourverroit à ses besognes, et entendroit tellement que on s'en apercevroit; car il s'y sentoit tenu et vouloit être.

Pour ces jours étoient à Paris les ducs de Berry et de Bourgogne. Si fut proposé et généralement dit et accordé que, tantôt à ce mars qui approchoit, le roi de France se départiroit de Paris et se mettroit au chemin pour aller vers Savoie et Lombardie, et envoieroit le comte de Savoie, son cousin germain, avecques lui; et devoit avoir le roi de sa charge, son frère le duc de Touraine, et quatre mille lances, le duc de Berry deux mille lances, le duc de Bourgogne deux mille lances, le connétable de France deux mille lances de Bretons et de Xaintongiers et des basses marches, le duc de Bourbon mille lances, le sire de Saint-Pol et le seigneur de Coucy mille lances; et devoient ces gens d'armes être payés et délivrés pour trois mois, et ainsi de terme en terme.

Quand les nouvelles en furent venues et sçues en Avignon au pape et aux cardinaux, si furent très grandement réjouis; et leur fut bien avis que la besogne étoit jà ainsi comme achevée. Encore étoit proposé au conseil du roi et avisé pour le meilleur, pour ce que on ne vouloit pas le duc de Bretagne laisser derrière, que le roi le manderoit et le prieroit qu'il s'ordonnât pour aller en ce voyage avecques lui. Le roi lui manda et escripsit notablement, et lui envoya ses lettres par un sien huissier d'armes, homme d'honneur; et lui signifioit par le contenu des lettres tout l'état et ordonnance du dit voyage.

Quand le duc de Bretagne eut lu les lettres que le roi lui envoyoit, il se tourna d'autre part et commença à rire, et appela le seigneur de Montbourchier qui étoit en sa présence, et lui dit : « Regardez et entendez que monseigneur m'écrit. Il a empris de partir à ce mars et d'aller vers Rome et détruire par puissance de gens d'armes le pape Boniface et les cardinaux. Si m'aist Dieu et les Saints, il n'en fera rien; il aura en bref temps autres étoupes en sa quenouille : de ce que fol pense assez remaint. Et me prie que je lui veuille tenir compagnie à deux mille lances en ce voyage; je le veuil bien de tant honorer et dois; et lui escriprai joyeusement, afin que mieux se contente, que si il va au voyage dont il m'a écrit, il n'ira pas sans moi, puisque il veut que je lui tienne compagnie; mais je vous dis, seigneur de Montbourchier, que je n'en travaillerai jà homme des miens; car de tout ce qu'ils ont proposé et dit il n'en sera rien fait. »

Le duc de Bretagne rescripsit unes lettres moult belles et douces au roi de France; et les apporta le huissier d'armes qui les autres avoit apportées, et retourna devers le roi et le trouva à Paris. Le roi les ouvrit et legit et se contenta assez sur celles et de la réponse du duc.

CHAPITRE XVIII.

Des chevaliers anglois qui furent envoyés à Paris devers le roi de France de par le roi d'Angleterre et ses oncles sur forme de paix.

A l'apparent que on véoit le propos que le roi de France avoit se tenoit-on, ni nul ne le brisoit ni contredisoit, mais plaisoit grandement bien à tous chevaliers et écuyers du royaume de France,

pour ce que ils en pensoient mieux à valoir, et pour employer leur saison. Et se ordonnoient toutes gens sur cel état; et mêmement le clergé par les provinces se vouloit tailler et ordonner pour envoyer à leurs dépens de leurs gens avecques le roi de France. Or tourna ce voyage tout à néant, si comme le duc de Bretagne l'avoit proposé, et je vous dirai par quelle incidence.

Environ la Chandeleur, vinrent autres nouvelles au roi de France et à son conseil, dont on ne se donnoit de garde, ni point on ne pensoit sur ce, ni avoit pensé. Le conseil du roi Richard d'Angleterre et le plus prochain qu'il eut, celui de sa chambre, fut envoyé en très bon arroy à Paris devers le roi de France; et étoient les souverains de cette légation messire Thomas de Percy, messire Louis de Cliffort et messire Robert Briquet. Encore y avoit-il autres chevaliers en leur compagnie, mais je n'en ouïs pour lors plus nommer. Quand ces trois chevaliers d'Angleterre et de la chambre du roi furent venus en la cité de Paris, il en fut très grand'nouvelle; si étoit bien leur venue devant signifiée au roi de France, carle roi d'Angleterre lui avoit escript et envoyé lettres par certain message, que il envoieroit prochainement devers lui à Paris de son plus espécial conseil, et que il s'y laissât trouver. Si désiroit fortement le roi de France, sur la forme et teneur de ces lettres, quelle chose ce pourroit être que le roi d'Angleterre pour le présent si hâtivement voudroit traiter et proposer.

Si descendirent ces chevaliers d'Angleterre, messire Thomas de Percy et les autres, en la rue que on dit à la Croix au Tiroi, à l'hôtel et enseigne du Chastel-Festu; et là se logèrent pour lors. Le roi de France étoit pour lors au chastel du Louvre, et son frère le duc de Touraine avecques, et ses trois oncles en leurs hôtels à Paris, et le connétable, messire Olivier de Cliçon. Le jour que les Anglois vinrent à Paris, ce fut après nonne; si se tinrent tout ce jour et la nuit ensuivant à leur hôtel, sans point issir hors. A lendemain, sur le point de neuf heures, ils montèrent tous à cheval moult honorablement; et s'en allèrent au Louvre devers le roi qui les attendoit, son frère et ses oncles avecques lui, le comte de Saint-Pol aussi, le sire de Coucy, le connétable de France, messire Jean de Vienne, messire Guy de la Trémoille et plusieurs hauts barons de France. Ils descendirent en la place devant le chastel et entrèrent en la porte. Tout premièrement ils trouvèrent le seigneur de la Rivière, messire Jean le Mercier, messire Hélion de Lignac, messire Pierre de Villers, messire Guillaume de la Tremoille et messire Guillaume Marcel, qui les recueillirent comme les chevaliers de la chambre du roi, et les amenèrent là-dedans moult doucement en une belle chambre où le roi les attendoit. Quand ils furent là venus, ils ôtèrent leurs chaperons et s'inclinèrent tout jus. Messire Thomas de Percy tenoit les lettres de créance que le roi d'Angleterre envoyoit au roi de France. Si les bailla au roi, qui les prit; et en prenant il fit lever les chevaliers. Quand ils furent levés, ils se trairent arrière et le roi ouvrit les lettres, les legit, et vit que il y avoit créance : si appela son frère et ses oncles et leur montra. Donc dirent ces seigneurs qui là étoient : «Monseigneur, appelez les chevaliers et sachez quelle chose ils veulent dire.» Le roi le fit; les chevaliers anglois furent appelés, et demandés de la créance quelle chose ils vouloient dire. Messire Thomas de Percy parla et dit ainsi : «Cher sire, l'intention de notre seigneur le roi d'Angleterre est telle, que volontiers il verroit que son plus espécial conseil, tels que ses oncles, monseigneur de Lancastre et monseigneur d'Yorch ou de Glocestre, et aucuns prélats d'Angleterre là où le pays de sens et crédence se confie le plus, fussent en la présence de vous et de votre conseil assez prochainement, sur forme et état de traité de paix. Et si par aucune voie convenable et raisonnable on pouvoit entre vous et lui, vos conjoins et adhérens, et les siens, trouver moyen et conclusion de paix, il en auroit grand'joie; et ne plaindroit point la peine ni travail de lui et de ses hommes, pour venir ou envoyer suffisamment les dessus nommés par deçà la mer, fût en la cité d'Amiens ou ailleurs, là où l'assignation seroit faite. Et sur cel état sommes-nous ci venus et envoyés pour en savoir votre entente.»

— «Messire Thomas, répondit le roi, messire Thomas, et vous autres, vous nous êtes les bien-venus; et de votre venue et parole avons-nous grand'joie. Vous ne vous partirez pas si très tôt de Paris. Et nous parlerons à notre conseil. Si vous en ferons réponse si convenable avant votre partement que bien vous devra suffire.»

De celle réponse se contentèrent les Anglois grandement. Adonc rentra le roi en autres paroles et puis vint l'heure du dîner. Les chevaliers d'Angleterre furent retenus pour dîner en l'hôtel du Louvre et rechargés au seigneur de Coucy et au seigneur de la Rivière, lesquels les prirent et les menèrent en une chambre parée et ornée moult richement. Et l'avoit-on couvert pour eux. Si y dînèrent bien et par loisir; et leur firent à table le connétable et le sire de Coucy compagnie; et quand ils eurent dîné, ils retournèrent en la chambre du roi, et là furent tant que on apporta vin et épices en grands drageoirs d'or et d'argent. Le vin et les épices pris, les chevaliers d'Angleterre prirent congé au roi et aux seigneurs, et se départirent de la chambre, et vinrent en la place, puis montèrent sur leurs chevaux et retournèrent à leur hôtel dessus dit.

La venue de messire Thomas de Percy et des chevaliers d'Angleterre, et les nouvelles que ils eurent apportées plurent grandement au roi de France et au duc de Bourgogne et à plusieurs du conseil du roi, et non pas à tous, et par espécial à ceux qui aidoient à soutenir le pape d'Avignon; car ils véoient bien que, par celles nouvelles et traités qui se commençoient à entamer, où le roi s'inclinoit, entre le roi de France et le roi d'Angleterre, se retardoit grandement le voyage qui étoit empris pour aller à Rome détruire le pape Boniface et les cardinaux, ou ramener à la crédence et subjection du pape Clément d'Avignon La chose étoit si haute et si belle du traité de la paix, et tant touchoit pour le profit commun de toute chrétienté, que nul n'osoit parler du contraire; et le duc de Bourgogne et son conseil, avecques le roi et son frère et le duc de Bourbon, étoient tous en un. Le roi fit très bonne chère à messire Thomas de Percy et aux Anglois; mais en leur compagnie avoit un chevalier, lequel on appeloit messire Robert Briquet, que il ne véoit pas trop volontiers, lequel étoit de la nation du royaume de France, où toujours avoit été ou Navarrois ou Anglois, et encore étoit-il de la chambre du roi d'Angleterre. Si dissimuloit le roi assez sagement, mais quand il parlementoit à eux, si tournoit toujours ses paroles sur Thomas de Percy ou messire Louis de Cliffort, ou sur messire Jean Clanvou; et disoit bien le roi de France: «Nous verrons volontiers la paix entre nous et notre adversaire d'Angleterre, car la guerre et la querelle de dissension a trop longuement duré. Et vueil bien que vous sachiez que point ne demeurera en nous pour y mettre grandement du nôtre.» — «Sire, répondirent les chevaliers, notre sire le roi d'Angleterre, qui nous a ci transmis, y a très bonne affection, et dit que point ne demeurera en lui; et que la guerre et dissension entre vos terres et pays a trop longuement duré; et s'émerveille par fois comment aucuns moyens bons, sages et amiables, ne s'en sont ensoignés plus acertes.» — «Or, répondit le roi de France, nous verrons la bonne affection qu'il y a.»

Ainsi furent les Anglois à Paris six jours, et tous dînèrent hors de leur hôtel avecques l'un des ducs. En ces six jours qu'ils reposèrent et séjournèrent à Paris, il fut proposé, parlementé et arrêté sûrement, que le roi de France et son frère et ses oncles, et son souverain et espécial conseil seroient à la moitié du mois de mars en la cité d'Amiens, si venir y vouloient, et là attendroient le roi d'Angleterre, ses oncles et leurs consaulx. Les chevaliers d'Angleterre qui là étoient se firent forts de toutes ces ordonnances appartenant à leur côté, et dirent bien que point n'y auroit de deffaute, du moins que les oncles du roi d'Angleterre et son conseil du royaume d'Angleterre ne fussent au jour assis et préfix en la cité d'Amiens. Ainsi se porta la conclusion de celle ordonnance. Le jour devant que les Anglois devoient partir de Paris et prendre congé au roi, le roi vint au palais; et là furent ses frères et ses oncles; et donna à dîner très notablement aux chevaliers d'Angleterre; et fit messire Thomas de Percy seoir à sa table; et l'appeloit et tenoit pour son cousin du côté de Northombrelande. A ce dîner furent donnés et présentés à messire Thomas de Percy et aux chevaliers d'Angleterre, et aux écuyers d'honneur de leur côté, grands dons et beaux joyaux; mais en donnant et présentant on passa messire Robert Briquet; et dit le chevalier qui les dons asséoit et présentoit, ce fut messire Pierre de Villers, souverain maître de l'hôtel du roi: «Quand vous aurez fait service au roi qui lui plaise, il est riche et puissant assez pour vous rémunérer.» A ces mots le chevalier passa outre et messire Robert Briquet demeura tout pensif et mérencolieux, et connut bien que le

roi ne l'avoit point en grâce : si lui convint souffrir ce blâme et celle parole. Quand on eut dîné à grand loisir, lavé, et levé les tables et rendu grâces, menestrels de bouche et du bas mestier furent appareillés devant le roi, et firent leur devoir de ce que ils devoient dire et faire, ainsi comme ils ont d'usage.

Ces ébattemens passés, messire Thomas de Percy s'avança et s'en vint agenouiller devant le roi et dit ainsi: «Très cher sire, je et mes compagnons nous émerveillons d'une chose. Vous nous avez fait si très bonne chère que nous vous en devons savoir gré; et nous avez fait grandement et largement donner et départir de vos biens et riches joyaux. Mais de ce que on a trépassé, en ces dons donnant, messire Robert Briquet qui est chevalier d'armes et homme et chambellan, avecques nous, à notre sire le roi d'Angleterre, moi et mes compagnons saurions volontiers à quoi il tient. » A celle parole répondit le roi de France et dit : «Thomas, le chevalier que vous nommez, puisque savoir le voulez, n'a pas mestier, si il se trouve en bataille à l'encontre de nous, que son cheval achoppe, car si il étoit pris, sa rançon seroit payée. » A ces mots, le roi fit lever sus messire Thomas de Percy et rentra en autres paroles. Assez tôt après, on apporta vin et épices. Si en prirent le roi et les seigneurs à leur plaisance, et tantôt ce fait, le congé fut pris et donné, et retournèrent les Anglois à leur hôtel. Si firent compter et payer partout ; et à lendemain ils se départirent et mirent au retour, et firent tant par leurs journées que ils retournèrent en Angleterre; et recordèrent au roi et à ses oncles comment ils avoient exploité; et se louèrent grandement du roi de France et de la bonne chère qui faite leur fut, et des dons et joyaux qui leur furent donnés.

Nous nous souffrirons à parler des Anglois, et conterons un petit du roi Jean de Castille et en suivant du comte d'Armignac

CHAPITRE XIX.

De la mort du roi Jean de Castille et du couronnement du roi Henry son fils.

Vous savez, si comme il est ci-dessus contenu en notre histoire, comme la paix fut faite entre le roi de Castille et le duc de Lancastre, qui chalengeoit et demandoit à avoir grand droit au royaume de Castille de par madame Constance sa femme, qui fille avoit été du roi Piètre; et par le moyen de une belle-fille que le duc de Lancastre avoit de cette dame Constance, la paix se fit et confirma, car ce roi Jean de Castille avoit à héritier un fils lequel on appeloit Henry, ainsi comme son taion, et prince de Galice. Si fut le mariage fait de ce fils à celle fille de Lancastre qui venoit de la dame Constance, et parmi tant bonne paix entre Castille et Angleterre.

Depuis le mariage fait ne demeura pas deux ans que le roi Jean de Castille alla de vie à trépas, et fut ensepveli en la cité de Burghes en Espaigne [1]. Tantôt après sa mort, les prélats et grands barons de Castille se mirent ensemble, et dirent que ils vouloient couronner à roi leur jeune héritier le prince de Galice. Ce propos fut tenu et le prince de Galice couronné au neuvième an de son âge [2], et sa femme, fille au duc de Lancastre, en avoit quinze. Ainsi demeura la fille au duc de Lancastre et à madame Constance, roine de Castille, et dame et héritière de toutes les terres et seigneuries dont le roi Piètre [3], le roi Henry [4] et le roi Jean tinrent [5] les seigneuries, réservé ce que le duc de Lancastre et sa femme, tant comme ils véquirent, eurent une pension de cent mille florins par an de revenue, dont les quatre meilleurs cités d'Espaigne demeurèrent en pleige et en dette devers eux. Ainsi avoit et véoit le duc de Lancastre ses deux filles, l'une roine d'Espaigne et l'autre roine de Portingal.

Or parlerons du jeune comte Jean d'Armignac et du voyage qu'il fit en Lombardie, car la matière le désire.

[1] Don Juan Ier mourut d'une chute de cheval, à Alcala de Henarès, le 24 août 1390, à l'âge de trente-deux ans. Son corps fut d'abord déposé dans une chapelle de l'hôtel de l'archevêque de Tolède, à Alcala de Henarès, et ensuite transporté à Tolède et enterré dans la chapelle que son père Henri II avait fait construire dans l'église Sainte-Marie. (Voyez Lopez de Ayala, *Chronica del rey don Juan el primiero.*)

[2] Henri III, fils de don Juan Ier, avait alors onze ans et cinq jours.

[3] Pierre Ier, dit le Cruel.

[4] Henry II, dit le Bâtard.

[5] Jean Ier.

CHAPITRE XX.

De l'armée du jeune comte Jean d'Armignac et du voyage qu'il fit en Lombardie, et comme il mourut au siége devant la ville d'Alexandrie.

Vous savez, si comme il est ici-dessus contenu en notre histoire, comment le jeune comte d'Armignac avoit intention et affection très grande d'aller en Lombardie pour aider et conforter, par puissance de gens d'armes, sa sœur germaine et son beau-frère, mariée à son seigneur messire Barnabo, fils aîné à messire Barnabo, que jadis le duc de Milan avoit fait mourir merveilleusement. Et étoit ce duc de Milan comte de Vertus, qui se nommoit Galéas [1], fils à messire Galéas, duquel le duc d'Orléans avoit à femme la fille. La dame dessus dite, qui fille avoit été à messire Jean d'Armignac et à messire Bernard d'Armignac, comme dame tout ébahie et déconfortée, et qui n'avoit autre recouvrer ni retour que à ses frères, leur avoit signifié tout son état, sa povreté et nécessité, et le dommage où on la tenoit, et humblement et en pitié leur avoit prié qu'il y voulsissent entendre et la garder et défendre contre ce tyran le comte de Vertus, qui la déshéritoit sans nul titre de raison. A la prière de sa sœur, le comte d'Armignac étoit descendu; et en avoit grand'pitié, et avoit bien dit et disoit, quoiqu'il dût coûter de remettre sus les besognes de sa sœur, il en feroit son devoir et son plein pouvoir; et tout ce que il avoit dit et promis il accomplit, et montra de fait et de volonté.

Car si comme vous savez, et j'en ai fait mention en cette histoire, il avoit, avec l'aide du comte Dauphin d'Auvergne, fait les traités en Auvergne, Rouergue, Quersin, Limousin, Pierregord, Angoulémois et Agénois, et racheté plusieurs places et forteresses que les Anglois, Bretons et Gascons tenoient, qui guerre faisoient et avoient fait au royaume de France, sous couleur et ombre de la guerre du roi d'Angleterre, ès terres et pays dessus nommés; et tous ceux que il avoit par traité fait issir et départir des lieux et forts où ils s'étoient tenus et recueillis, ils étoient devers le roi de France absols et nommés quittes; et encore leur délivroit-on or et argent pour départir entre eux; mais ils se obligeoient envers le comte d'Armignac d'aller en Lombardie et lui aider à faire sa guerre. Et à ce qu'ils montroient, ils s'y inclinoient et accordoient tous de grand'volonté; et tous se traioient vers la rivière du Rosne et la rivière de Sone. Le duc de Berry et le duc de Bourgogne les souffroient bien en leurs seigneuries prendre vivres et pourvéances, car moult en désiroient avoir la délivrance. Et gouvernoit pour ce temps la Dauphiné de Vienne, de par le roi de France, messire Enguerran d'Eudin; et lui avoit le roi escript et mandé que ses gens d'armes et routes qui se nommoient au comte d'Armignac, si souffrît débonnairement passer parmi la Dauphiné de Vienne, et leur fit délivrer ce qui leur faisoit besoin, pour leurs deniers.

Quand le comte de Foix, qui se tenoit en Bearn et en son chastel à Ortais, entendit que le comte d'Armignac mettoit gens d'armes sus et ensemble, si commença à penser, car il étoit moult imaginatif. Bien avoit ouï dire, ainsi que paroles volent de l'un à l'autre, que celle assemblée s'ordonnoit pour aller en Lombardie et sur le seigneur de Milan; et pour ce que, du temps passé, il et les prédécesseurs du comte d'Armignac, et ce comte même et son frère Bernard d'Armignac, s'étoient guerroyés, il ne savoit à quoi ils pensoient, ni si cette chevauchée retourneroit sur lui. Si ne voult pas être dépourvu, mais garnit toutes ses forteresses de gens d'armes, et se mit si au dessus des besognes que, si on l'eût assailli il fût allé au devant, de puissance. Mais le comte d'Armignac et son frère n'en avoient nulle volonté, et vouloient bien tenir les trèves qui étoient données entre eux, et faire leur fait et emprise. Moult de chevaliers et écuyers bretons, gascons et anglois, étoient obligés à servir le comte d'Armignac, qui, si il voulsist guerroyer ni contrarier le comte de Foix, ils eussent renoncé à son service et venu de grand'volonté servir le comte de Foix, tant étoit-il aimé de toutes gens d'armes, pour la prudence, la prouesse et la largesse de lui. Quand la duchesse de Lorraine fut informée que le comte d'Armignac s'ordonnoit pour passer les monts et entrer en Lombardie à puissance de gens d'armes pour faire guerre au duc de Milan son père, et que le roi de France et ses oncles les ducs de Berry et de Bourgogne le consentoient, pour nettoyer le royaume de France de ces routes et pillards dont le royaume

[1] Jean Galeas Visconti.

étoit moult grevé, si ne voult pas mettre ces nouvelles en non chaloir et oubli, mais escripsi devers son père, le duc de Milan, afin qu'il se tînt sur sa garde. Le sire de Milan étoit jà tout avisé et informé de ces besognes; et se pourvéoit grandement de gens d'armes partout où il les pouvoit avoir, et rafreschit les cités, villes et chasteaux de pourvéances et vivres, et se tenoit tout assuré qu'il auroit la guerre.

Environ la moitié du mois de mars furent ces gens d'armes et ces routes assemblés et amassés, la greigneur partie en la marche d'Avignon; et comprenoient la rivière du Rosne, mouvant de Lyon sur le Rosne jusqu'en Avignon; et se trouvoient bien en nombre jusques à quinze mille chevaux; et passoient au travers du Rosne là où le plus aisément ils le pouvoient passer. Et sitôt comme ils étoient outre, ils se trouvoient en la Dauphiné de Vienne, et se logeoient ès villages sur les champs; et les aucuns passoient outre pour mieux avoir le passage des détroits et des montagnes qui sont moult obscures et périlleuses à passer aux hommes et aux chevaux. Le comte d'Armignac, son frère et aucuns chevaliers de leur alliance vinrent voir celui qui se nommoit pape Clément au palais d'Avignon et les cardinaux; et se offrirent à servir ce pape et l'Église encontre ces tyrans lombards; et de ces offres leur sçut-on bon gré, et en furent moult remerciés; et quand ils eurent été en Avignon huit jours, et que moult de leurs routes furent passées outre, ils prirent congé à ce pape et à ses cardinaux et s'ordonnèrent à suivir leurs gens. Là se départirent les deux frères l'un de l'autre, le comte d'Armignac et messire Bernard; et dit ainsi le comte : « Beau-frère, vous retournerez en Comminge et en Armignac et garderez notre héritage de Comminge et d'Armignac; car encore ne sont pas tous les forts délivrés ni acquittés. Velà ceux de Lourdes que messire Pierre Ernaulx de Béarn tient en garnison de par le roi d'Angleterre; et aussi la garnison de Bouteville que messire Jean de Grailli tient, qui fut fils au captal de Buch du tout Foissois [1]. Et quoique pour le présent nous avons trèves au comte de Foix, il est crueux et chaud chevalier; et ne pouvons savoir à quoi il pense; ni notre terre ne peut demeurer dégarnie; et pour ces états que je vous remontre vous retournerez. Moult souvent orrez-vous nouvelles de moi et de vous. »

Bernard d'Armignac s'accorda légèrement à celle ordonnance; et lui sembla bonne et bien avisée, et aussi il n'avoit pas trop grand'affection de là aller. Encore à son département lui dit son frère Bernard : « Vous retournerez devers notre cousin Raymond de Touraine qui se tient ci en la comté de Venesse [1], terre du pape, et la guerroye; et si a sa cousine épousée, la fille au prince d'Orange. Si lui priez de par moi, et de par vous, car j'en suis prié du pape, que il s'ordonne à venir en ce voyage avecques moi et je le ferai mon compagnon en toutes choses, et le surattendrai en la cité de Gap, séant entre les montagnes. »

Bernard d'Armignac répondit à son frère et lui dit que le message se feroit. Si se départirent les deux frères à celle parole sur les champs ensemble, à telle fin que oncques puis ne se virent. Le comte d'Armignac prit le chemin des montagnes pour aller vers Gap et en la terre des Gavres, et son frère s'en vint au chastel de Boulogne, où messire Raymond de Touraine se tenoit, lequel reçut son cousin moult liement. Messire Bernard d'Armignac lui remontra toute l'affaire duquel il étoit chargé de par son frère, sagement et doucement, afin qu'il y eût plus grande inclination. Raymond de Touraine en répondit et dit ainsi : « Beau cousin, avant que votre frère soit entré trop avant en Lombardie et qu'il ait assiégé cité ni ville, il pourra bien avenir que je le suivrai. Mais encore est-il assez tôt pour moi et mes gens mettre au chemin. Si m'escripra mon cousin, votre frère, des nouvelles. Et contre ce mai [2] le suivrai, car là dedans je pense bien à avoir fin de guerre à mon oncle ce pape d'Avignon et aux cardinaux qui ne me veulent faire nul droit, et me détiennent de force tout ce que mon oncle pape Grégoire me donna et ordonna. Ils me cuident lasser pour faire excommunier, mais non feront : ils prient chevaliers et écuyers, et les absolvent de peine et de coulpe pour moi faire guerroyer, mais ils n'en ont nul talent. J'aurois plus de gens d'armes pour mille florins que ils pourroient faire ni

[1] C'est-à-dire entièrement dévoué au comte de Foix.

[1] Venaissain.

[2] Vers le mois de mai.

donner en sept ans. » — « Beau cousin, répondit Bernard, vous dites vérité; tenez votre propos, car je ne vous veuil autrement conseiller; et tout ainsi que vous m'avez répondu j'en escriprai à mon frère. » — « Dieu y ait part! » répondit Raymond de Touraine.

Ainsi furent-ils un jour ensemble au chastel de Boulogne, et puis au second jour Bernard d'Armignac se départit et passa le Rosne au pont Saint-Esprit et retourna en Quersin et en Rouergue par les montagnes; et fit tant par ses journées qu'il vint là où il vouloit être, et laissa son frère convenir de celle guerre encontre le seigneur de Milan; et avant qu'il se départît du pont Saint-Esprit, ainsi que ci-dessus est dit, il escripsit unes lettres au comte d'Armignac, son frère, ès quelles étoit contenue toute la réponse telle que messire Raymond de Touraine avoit répondu. Et reçut les lettres le dit comte sur son chemin, en allant vers la cité de Gap. Si les legit, et quand il vit le contenu passa outre et n'en fit pas trop grand compte.

Nous parlerons du jeune comte Jean d'Armignac [1] et conclurons tout son fait avant que nous entendions à proposer autre chose; et dirons ainsi, que bonne amour et grand'affection que il avoit à conforter sa serour et son serourge, que le comte de Vertus qui se nommoit sire de Milan déshéritoit frauduleusement et sans nul titre de raison, le menoient joyeusement en la marche de Piémont en Lombardie. En celle armée et chevauchée que le comte d'Armignac faisoit, avoit deux raisons moult belles qui toutes s'inclinoient à bien et à droiture. La première étoit que de ces routes et compagnies que il mettoit hors du royaume de France, le dit royaume en étoit grandement nettoyé, et les pays assurés où tels manières de gens et de pillards avoient demeuré et conversé. La seconde raison étoit telle que pour aider sa sœur dont il avoit grand'pitié, de ce que on lui ôtoit, et à son mari, son héritage et dont ils devoient vivre et tenir leur état [2]. Et sur celle intention, en tout bien faisant, celle chevauchée étoit emprise. Et disoient les compagnons des routes : « Chevauchons liement sur ces Lombards; nous avons bonne querelle et juste et bon capitaine, si en vaudra notre guerre grandement mieux et en sera plus belle. Et aussi nous allons au meilleur pays du monde, car Lombardie reçoit de tous côtés toute largesse de ce monde. Si sont Lombards de leur nature riches et couards; nous y ferons notre profit. Chacun de nous qui sommes capitaines retournerons si riches que nous n'aurons que faire jamais de guerroyer. » Ainsi devisoient les compagnons l'un à l'autre; et quand ils trouvoient une grasse marche, ils s'y tenoient et logeoient un temps, pour mieux aider eux et leurs chevaux.

Pour ce temps dont je vous parle, ce bon chevalier aventureux d'Angleterre, messire Jean Haccoude [1], se tenoit en la marche de Florence, et guerroyoit les Florentins pour la cause du pape Boniface qui se tenoit à Rome; car ils étoient grandement rebelles à ses ordonnances et mandemens; et aussi étoient les Perusins [2]. Si s'avisa le comte d'Armignac que, si il pouvoit avoir en son aide le dit chevalier anglois, qui étoit moult vaillant homme et bien séant à ses besognes, sa guerre en seroit plus belle. Si escripsit, entrues que il se tenoit en la cité de Granido sur la frontière de Piémont [3], espéciales lettres à lui, et lui signifia tout son état, et quelle cause le mouvoit de faire guerre au seigneur de Milan; lesquelles moult espécialement furent écrites, dictées et ordonnées tout entières, et scellées et tantôt envoyées et apportées par un homme prudent, et qui bien en fit son devoir, à messire Jean Haccoude qui se tenoit en la marche de Florence, et avoit route bien de deux mille combattans [4]. Il reçut les lettres du roi, et les lit ou fit lire tout au long; et quand il eut bien entendu toute la substance de la matière, il fut tout réjoui; et répondit que, sa guerre achevée, il n'entendroit jamais à autre chose, si seroit venu en la compagnie du comte d'Armignac. L'écuyer, qui les lettres avoit apportées et qui étoit homme d'honneur, répondit

[1] Jean III d'Armagnac Sa sœur Béatrix avait épousé Charles Visconti, fils de Bernabo.

[2] Cette partie d'histoire est écrite avec autant de clarté que d'exactitude et de talent par M. de Sismondi (tom. VII de ses *Républiques italiennes*, de 1384 à 1395.)

[1] Hawkwood.

[2] Habitans de Perugia.

[3] Jean d'Armagnac entra en Italie au mois de juillet 1391.

[4] Suivant M. de Sismondi, John Hawkwood avait sous ses drapeaux 6,600 cuirassiers, 1,200 arbalétriers et un gros corps d'infanterie, quand il s'étoit mis en marche vers Milan, au mois de mai de cette année.

et dit : «Sire, vous parlez bien et à point. Et votre bonne volonté, ainsi que présentement vous le me dites, veuillez la récrire à monseigneur, si en sera mieux certifié.» — «Volontiers, répondit messire Jean Haccoude, et c'est raison, au cas que ma plaisance et volonté est de aller là.» Si escripsit le dit chevalier deux ou trois jours après, et les lettres escriptes il les bailla à celui que le comte d'Armignac avoit là envoyé. Si se mit le dit écuyer au retour, et fit tant par ses journées et par son exploit, que il retourna arrière devers son seigneur, et le trouva en la marche de Pignerol, et avoit traités moult grands entre lui et le marquis de Saluces; et si devoit le dit marquis aller avecques lui pour faire sa guerre plus forte contre le comte de Vertus.

Des nouvelles que l'écuyer du comte d'Armignac rapporta qui retournoit de messire Jean Haccoude, et des paroles qui dedans étoient escriptes fut grandement réjoui le comte d'Armignac; et dit que celle saison il feroit une forte guerre au seigneur de Milan, et telle que, si il plaisoit à Dieu, il le mettroit à raison ou il demeureroit en la peine.

Le comte d'Armignac, à ce que vous pouvez entendre et ouïr, avoit très grand'affection de aider sa sœur, et à ce pitié le mouvoit. Quand ses gens d'armes eurent passé tous les détroits des montagnes, et ils se trouvèrent en ce bel et bon pays de Piémont vers Turin, et là environ, si furent tout au large; et commencèrent à courir et faire moult de desroys aux villages qui ne pouvoient tenir contre eux. Et s'en vint le comte d'Armignac mettre le siége devant Aost en Piémont, et avoit intention de là attendre messire Jean Haccoude [1]. Pourvéances leur venoient de toutes parts, et aussi les compagnons rançonnoient petits forts et chastels à vivres; et leur étoient, tant que pour avoir pourvéances, le pays de Pignerol et la terre au marquis de Saluces et au marquis de Montferrat toutes ouvertes et appareillées, pour avoir vivres et choses nécessaires pour eux et pour leurs chevaux; et si leur en venoit grand'planté du Dauphiné et de la comté de Savoie. Et s'inclinoient moult de bonnes gens à bien faire à ce comte d'Armignac, pour tant que ils sentoient et véoient que il avoit bonne querelle et juste, et que le comte de Vertus avoit fait mourir son oncle messire Barnabo par envie et mauvaiseté, et pour remettre les seigneuries de Lombardie en une, et déshériter ses cousins germains, dont plusieurs grands seigneurs, quoique point ne s'en mussent, avoient pitié.

Entretant que le comte d'Armignac tenoit son siége devant Aost en Piémont, lui vinrent nouvelles de messire Jean Haccoude dont il fut tout réjoui; et disoient celles nouvelles certaines que les Florentins étoient venus à mercy au pape et aussi bien les Perusins; et devoit recevoir messire Jean Haccoude soixante mille florins pour lui et pour ses compagnons, et ces florins payés reçus et départis là où ils devroient aller, il se mettroit au chemin atout cinq cents lances et mille brigands [1] de pied, et viendroit toute la frontière de la rivière de Gennèves, et trouveroit il et ses gens bien voie, voulsissent ou non ses ennemis, de venir là où le comte d'Armignac étoit. Ces nouvelles réjouirent grandement le comte d'Armignac et toutes ses gens, car l'aide et le confort de messire Jean Haccoude leur étoit moult plaisant. Or fut examiné au conseil du comte d'Armignac qu'il se départiroit de là où il et ses gens se tenoient, et viendroient mettre le siége devant une bonne cité et grosse qui se appeloit Alexandrie, à l'entrée de Lombardie; et quand ils l'auroient prise, ils s'en viendroient devant Vressiel [2] qui est aussi bonne cité et belle.

Ainsi fut mis le siége du comte d'Armignac et ses gens devant la cité d'Alexandrie, qui siéd en beau pays et plein au département de Piémont et à l'entrée de Lombardie, et le chemin pour aller sur la rivière de Gennèves. Et avoient ses gens d'armes passé la rivière du Tésin; et se logèrent à leur aise et tout au large; car il y a

[1] «Les ambassadeurs florentins qui suivaient le comte d'Armagnac, dit M. de Sismondi (tome VII, pag. 315), avaient ordre de le conduire sur la rive droite du Pô, jusqu'au-dessous de Pavie, de lui faire traverser le Pô, seulement après son confluent avec la rivière, et de rejoindre ainsi, en évitant tout combat jusqu'après cette réunion, l'armée d'Hawkwood qui l'attendait dans l'état de Brescia. Ce plan de campagne, tracé par les Dix de la guerre de Florence, aurait eu probablement un heureux succès sans le mépris profond qu'avait pour les troupes italiennes qui lui étaient opposées, Jean d'Armagnac, qui, à l'âge de vingt-huit ans, avait déjà remporté plusieurs victoires.»

[1] Soldats armés de brigandines. — [2] Vercelli.

beau pays et bon là environ. Messire Galéas, sire de Milan et comte de Vertus, se tenoit en la cité de Pavie et oyoit tous les jours nouvelles du convenant de ses ennemis, mais d'une chose s'émerveilloit, où le comte d'Armignac pouvoit prendre la finance pour payer et assouvir tant de gens d'armes que il avoit mis en son pays, mais on lui disoit quand il en parloit à son conseil : «Sire, ce sont gens de routes et de compagnies, qui ne demandent que à gagner et chevaucher à l'aventure. Ils ont conversé un long temps au royaume de France, et pris forts et garnisons, et pays où ils demeuroient, et n'en pouvoit-on avoir nulle délivrance. Or est ainsi advenu que le duc de Berry et le Dauphin d'Auvergne auxquels ils portoient grand contraire et dommage, car ils se tenoient, malgré que cils en eussent, au meilleur et plus bel de leurs héritages, et leur faisoient guerre, si ont traité et fait traiter devers eux le comte d'Armignac, pour tant que il s'offroit au roi de France et aux seigneurs dessus nommés à venir en ce pays pour vous faire guerre. Si les a mis hors des forts qu'ils tenoient, par force d'argent qu'ils ont eu, et parmi tant le roi de France et tous ceux qui cause avoient de eux guerroyer les ont absols et clamés quittes de tous leurs mesfaits; mais par ordonnance et convenance, à leur département, ils ont promis servir le comte d'Armignac de leur pouvoir, en faisant sa guerre ; et tout ce que conquérir pourront sera leur ; ils ne demandent autres gages; et tel se nomme homme d'armes en celle compagnie, et est à cinq ou six chevaux, qui iroit tout de pied en son pays, et y seroit un povre homme. Pour ce s'aventurent-ils légèrement; si est une aventure très grande et un péril d'eux combattre, car la greigneur partie sont tous hommes de fait ; et le meilleur et le plus bon conseil que on vous puist donner, c'est que vous fassiez bien garder vos cités et bonnes villes, car elles sont fortes et bien pourvues, et ils n'ont point d'artillerie ni d'atournemens d'assauts dont on doive faire compte. Ils viendront bien aux barrières de vos villes lancer et escarmoucher et faire aucunes appertises d'armes, mais autre chose n'emporteront-ils ni autre dommage vous n'y aurez, ainsi que il appert; ils ont déjà été en ce pays [1] plus de deux mois, mais ils n'ont pris ni conquêté, tant seulement un petit fort. Si les laissez aller et venir sans eux combattre. Ils se tanneront et dégâteront en fin de guerre mais que point ne soient combattus ; et quand ils auront exillié tout le plat pays, ils n'auront de quoi vivre ; si les conviendra retourner par famine, si autre fortune ou male aventure plus prochaine ne leur court sus. Et est bon que les gens d'armes que vous tenez et soudoyez en garnisons soient toujours trouvés ensemble, parquoi ils puissent aider et conforter l'un de l'autre et conseiller, ainsi qu'il leur fait mestier; et envoyez ès cités et chasteaux, là où vos ennemis mettront et tiendront siége, parquoi les lieux dessus dits seront aidés et défendus, car les hommes manans ès cités et bonnes villes ne sont pas usés ni accoutumés de guerroyer aux assauts et défenses, ainsi comme sont gens d'armes, chevaliers et écuyers qui en sont faits et nourris. Si envoyez votre bachelerie dedans Alexandrie ; vous y aurez double profit ; votre cité en sera gardée et défendue aux assauts qu'ils feront, et si vous en aimeront vos gens mieux, quand ils verront que vous les aiderez et conforterez; et à tout ce faire vous êtes tenu, au cas que vous dominez sur eux et qu'ils vous payent rentes et cens, subsides et aides que vous prenez à la fois sur eux. Vos ennemis ne peuvent être si forts sur les champs devant la cité d'Alexandrie que ils la puissent toute enclorre et environner, tant que gens d'armes là envoyés de par vous ne puissent bien entrer en la ville. Et quand ceux d'Alexandrie se trouveront et verront rafreschis de vos gens d'armes, ils en seront de meilleur courage et en plus grand amour devers vous, et ôteront de leurs cœurs et opinions, aucuns ou tous, traités sinistres qu'ils pourroient avoir envers vos ennemis. »

A ce conseil que on lui donna s'accorda le sire de Milan ; et furent tantôt et sans délai remis ensemble chevaliers et écuyers et toutes gens d'armes, qui se tenoient à lui et à ses gages, et se trouvèrent bien cinq cents lances quand ils se furent tous rassemblés. Si en fut chef, gouverneur et meneur un ancien chevalier, qui s'appeloit messire Jaqueme de la Verme [1], bien usé et accoutumé d'armes; et chevauchèrent à la cou-

[1] Jean d'Armagnac était entré au mois de juillet en Italie, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

[1] Jacques del Verme alla s'enfermer dans Alexandrie avec 2,000 lances et 4,000 fantassins. (Sismondi, tome VII, p. 315.)

verte le pays, et s'en vinrent bouter sur le soir en Alexandrie. Et jà étoient retraits en leurs logis toutes gens d'armes qui ce jour avoient assailli et escarmouché à la bataille, car ils ne pouvoient ni vouloient point être oiseux.

De la venue messire Jaqueme de la Verme et de ses compagnons d'armes furent réjouis grandement ceux de la cité d'Alexandrie, et à bonne cause; car, pour ce que le comte d'Armignac ne cuidoit et n'avoit vu dedans nulles gens d'armes, par trois jours tout entiers continuellement avoient été les assauts et les envayes aux barrières; et si bien s'étoient défendus ce tant petit de gens qui dedans étoient, que les Armignacs n'y avoient rien conquêté. Quand messire Jaqueme de la Verme fut atout sa route, sur le soir, venu et entré en la cité d'Alexandrie, et il se fut trait à l'hôtel, et toutes ses gens aussi, par l'ordonnance de ceux qui les devoient loger, et il se fut un petit rafreschi, voire est que ceux qui avoient la ville à garder et gouverner le vinrent tantôt voir et festoyer pour sa venue à son hôtel. Adonc il leur demanda de l'état de la ville et la manière et convenant de leurs ennemis, pour avoir conseil et avis sur ce. Les plus sages et les mieux parlans répondirent et dirent : « Sire, de ce que le comte d'Armignac a été ci-devant, nous avons eu aux barrières tous les jours l'assaut et escarmouche. »—« Or c'est bien, répondit le chevalier; demain au jour, s'il plaît à Dieu, nous verrons comment ils se portent, ni quelle chose ils voudront faire. Ils ne savent point ma venue, si ferai une secrète issue et embûche sur eux. »—« Ha, sire ! répondirent ceux qui parloient, il vous faudra bien garder quelle chose vous voudrez faire ni emprendre, car ils sont bien seize mille chevaux ou plus. Et si ils vous tenoient à la découverte sur les champs, sans bataille, par l'effort de leurs chevaux, ils feroient si grand'pouldrerie sur vous et sur vos gens que de vous-mêmes vous seriez tous déconfits. »

Répondit le chevalier : « Or atant, paix! je verrai demain comment la besogne se portera. Il nous faut faire aucun exploit d'armes, puisque nous sommes ci venus. »

Ainsi cessèrent leurs paroles, et retourna chacun en son hôtel; et le chevalier signifia tout secrètement que à lendemain il vouloit issir d'Alexandrie et aller en embûche sur les champs, et que chacun fût appareillé.

Quand ce vint à lendemain messire Jaqueme de la Verme [1] s'arma et appareilla, et fit armer tous les compagnons; et issirent tous hors par une porte, à la couverte, sur les champs, à l'opposite de l'ost; et s'en allèrent-ils, en environ trois cents, en sus de la ville bien demi-lieue; et se boutèrent en une vallée où point on ne les véoit; et en fit demeurer deux cents à la barrière, et leur dit : « Si nos ennemis viennent escarmoucher, si vous défendez faintement et vous faites, tout en reculant et défendant, amener jusques là où nous serons. » Ils répondirent : « Volontiers. »

Ce jour fit moult bel et moult chaud : le comte d'Armignac, qui étoit jeune et entreprenant et de grand'volonté, quand il eut ouï sa messe en son pavillon et bu un coup, demanda ses armes et s'arma tout au clair et à l'étroit, et de toutes pièces, et fit son pennon développer tant seulement, et prit son glaive et dit : « Allons voir la ville et escarmoucher. Nous retournerons au dîner. » Et quand il se départit, il n'emmena point avecques lui cent hommes. Il n'en fit compte, car il ne cuidoit avoir à faire à nully, et s'en vinrent il et ses gens, tout le pas devant les barrières. Vérité est que petit à petit le suivoient gens d'armes, et les plusieurs n'en faisoient compte et disoient : « A quoi faire nous armerions-nous et travaillerions-nous ? Quand nous avons été aux barrières, nous ne savions à qui parler. » Ainsi se tenoient-ils tous cois, et entendoient à eux loger, à boire ou à manger, ou à faire autres vuiseuses [2]; et le comte d'Armignac s'en vint à toute sa compagnie escarmoucher devant les barrières; et commencèrent à escarmoucher et à jeter l'un à l'autre, ainsi que gens d'armes font ce mestier. Guères ne firent en cet état les défendans, quand ils commencèrent à reculer ainsi que dit leur avoit été, petit à petit, et tant allèrent que ils se trouvèrent sur l'embûche. Quand messire Jaqueme de la Verme vit ses gens et ses ennemis approcher, si découvrit son embûche, et saillit tantôt hors. Là furent environnés et fort recueillis aux pointes des glaives les Armignacs, et aussi vaillamment se défendirent, et toujours leur venoient gens petit à petit. Là eut fait mainte appertise

[1] Jacques del Verme.
[2] Choses oiseuses.

d'armes et bouté et reculé maint homme d'armes. Ce fut le jour Saint-Jacques et Saint-Christophe; et descendoit si grand'chaleur du ciel que proprement il étoit avis à ceux qui étoient en leurs armures qu'ils fussent en un four, tant étoit l'air chaud et sans vent. Et à peine les plus légers et les plus jeunes n'avoient nulle puissance de faire grand'planté d'armes; et ce qui aidoit au seigneur de Milan, ils étoient bien trois contre un. La poudrière et la fumière qui sailloit hors de terre et de leurs haleines les ensonnioit grandement. Et perdoient la vue de l'un l'autre et plus ceux du comte Armignac que leurs adversaires.

Là advint au dit comte une trop dure aventure d'armes, car il fut si oppressé de chaud et si atteint que il ne se pouvoit aider; et chéy en très grand'foiblesse, et se bouta sur une aile hors de la bataille; ni nul n'entendoit à lui, ni ami ni ennemi. Et trouva assez près de là en un aulnaie un petit ruissel d'eau courant qui venoit hors de cet aulnaie. Il sentit l'eau au pied ainçois que il la vît; et lui fut avis proprement qu'il fût en paradis; et s'assit tout seul sur ce ruissel sans ce que nul l'empêchât. Quand il fut assis, à grand'peine il ôta son bassinet et demeura à nue tête couverte d'une coiffe de toile, et puis s'abaissa et se plongea son visage en l'eau, et commença à boire et à reboire tant que il en valut pis, car en buvant celle eau froide, la grand'chaleur qu'il avoit ne le laissoit saouler; et tant en but et à tel outrage, que le sang du corps lui refroidit, et commença fort à entrer en foiblesse de popelesie et à perdre la force de ses membres et le mouvement de la parole, ni ses gens ne savoient qu'il étoit devenu. Et jà en avoit grand nombre de pris et de créantés [1] qui se tenoient tous cois, ni plus ne se combattoient.

En ce parti que je vous dis du comte d'Armignac le trouva en sus des autres un écuyer soudoyer au seigneur de Milan; et quand il le vit en cel parti, il eut grand'merveille qui c'étoit. Bien véoit qu'il étoit chevalier et homme d'honneur. Si lui demanda l'écuyer : «Qui êtes-vous? Rendez-vous. Vous êtes mon prisonnier. » Le comte entendit bien la parole; mais parler ne put, car il avoit jà sa langue si morte et le palais si clos qu'il ne faisoit mais que balbutier. Mais il lui tendit la main et fit signe qu'il se rendoit. Il le voult faire lever, mais il ne pouvoit. Si demeura tout coi de-lez lui. Et les autres entendoient à combattre, et y eut faite mainte appertise d'armes.

Quand messire Jaqueme de la Verme, qui fut sage chevalier et percevant, vit que la journée se portoit bien pour eux, et que ils avoient mort et pris grand nombre de leurs ennemis, et que ses gens se commençoient à fouler et à lasser, et les Armignacs à venir et multiplier tout frais et nouveaux, et à charger de faix ses gens, si se mit à la retraite devers Alexandrie tout sagement, en escarmouchant et défendant; et l'écuyer, qui l'aventure avoit eue de trouver le comte d'Armignac en l'état que je vous dis, ne le voult pas laisser derrière, car il lui sembloit bien homme d'honneur; et pria à ses compagnons que ils lui voulsissent aider à porter et mener à sauveté en la ville, et de ce que il en auroit de rançon, il leur en départiroit bien et largement. Ceux qui priés et requis en furent le firent et lui aidèrent à porter et mener, et à quelque peine que ce fût, ils l'emportèrent en la cité et le mirent chez son maître; et fut le comte désarmé et dévêtu et mis sur un lit. Messire Jaqueme de la Verme et tous les compagnons rentrèrent ès barrières et ès portes qui furent tantôt refermées. Et avoient moult de prisonniers : si se trairent à leurs hôtels et se désarmèrent et rafreschirent et aisèrent de ce qu'ils eurent; et pareillement les Armignacs qui à la bataille avoient été, retournèrent et se désarmèrent et rafraîchirent et aisèrent. Et quand les nouvelles vinrent en l'ost que nul ne savoit à dire que le comte d'Armignac étoit devenu, car point n'étoit retourné, si furent tout ébahis, et ne savoient que dire ni que penser; et vinrent plusieurs où la bataille avoit été, cerchèrent les morts et la place là environ, et point ne le trouvèrent. Si retournèrent en l'ost ainsi que gens tout ébahis.

L'écuyer, qui fiancé avoit le comte d'Armignac, avoit grand désir de savoir quel homme il tenoit; et s'en vint à un écuyer d'honneur gascon, qui prisonnier étoit et reçu sur sa foi, et lui pria, et à son maître aussi, que ils voulsissent aller avecques lui en son hôtel. L'écuyer lombard mena l'écuyer françois en une chambre et sur le lit du comte d'Armignac, qui trop fort

[1] Rendus sur parole.

se plaignoit, et fit avoir grand'lumière pour le mieux aviser, et lui demanda : « Dites-moi, mon ami, connoissez-vous cet homme? » L'écuyer s'abaissa et regarda au viaire le comte d'Armignac, et tantôt le connut, et dit : « Oil, je le dois bien connoître, c'est notre capitaine, monseigneur le comte d'Armignac. » De celle parole fut l'écuyer lombard tout réjoui, quand il sçut qu'il avoit à prisonnier le comte d'Armignac, et dit ainsi : « Or parlez à lui, je n'en puis plus traire parole. »

Adonc lui conta-t-il là où il l'avoit trouvé et comment. L'écuyer françois voult mettre en parole le comte d'Armignac, mais il étoit jà si passé de mal qu'il n'entendoit à chose que on lui demandât ni dît. Si dit à son maître : « Allons, allons, laissons-le reposer. » Si le laissèrent en cel état; et celle propre nuit mourut le comte d'Armignac par la manière que je vous recorde [1].

Quand ce vint à lendemain matin, et les nouvelles furent venues et publiées, que le comte d'Armignac étoit mort en Alexandrie sur son lit, si ne voult pas messire Jaqueme de la Verme que sa mort fût celée, mais le fit savoir et publier en l'ost par leurs gens mêmes que ils tenoient prisonniers, pour voir et savoir comment ses gens se maintiendroient. Ils furent si ébahis en tout l'ost et si déconfits que ils le montrèrent; car ils n'avoient nul capitaine à qui ils pussent retraire, ni qui fût chef de la guerre, car ce n'étoient que gens de routes et de compagnies; et dirent entre eux : « Sauvons-nous et mettons au retour, car nous avons perdu la saison. »

Tantôt fut sçu en la cité d'Alexandrie que les Armignacs se déconfisoient d'eux-mêmes, et n'avoient nul capitaine. Si fit tantôt armer tout homme et issir hors à cheval et à pied, et venir sur l'ost en écriant : « Pavie! au seigneur de Milan! » Oncques homme des Armignacs ne se mit à défense, mais se laissèrent prendre et occire ainsi que méchantes gens; et fut le butin et le conquêt moult grand pour les compagnons qui étoient venus avecques messire Jaqueme de la Verme. Et avoient tel effroi et tel hideur ces méchans gens que ils se rendoient à leurs ennemis sans défense nulle, et jetoient aval leurs armures, et étoient ramenés en Alexandrie par monts, et les chassoient devant eux les Allemands et les soudoyers, ainsi que on chasse proie de bêtes qui sont cueillies devant une forteresse.

Or regardez et considérez la grande infortunité et povre aventure du comte d'Armignac et de ses gens, et comment pour bien faire, selon l'intention de lui, il lui tourna à grand mal, quand il fut là mort si méchamment; et si il eût encore attendu cinq jours tant seulement, messire Jean Haccoude fût venu et descendu en l'ost à cinq cents lances et à mille brigands de pied; par lequel Haccoude moult de beaux faits d'armes et de recouvrances se fussent faites, et tout se dérompit et perdit par povre aventure.

Vous devez et pouvez croire et savoir que quand le duc de Milan sçut la vérité de la besogne, et que ses ennemis, desquels il se doutoit grandement, étoient morts, pris et déconfits et mis en chasse, et proprement le comte d'Armignac étoit mort, si en fut réjoui grandement, et en aima et prisa en son cœur trop fort son chevalier messire Jaqueme de la Verme, par lequel emprise et bonne aventure la besogne étoit achevée. Si l'ordonna et institua depuis souverain dessus toute sa chevalerie, et le fit maître et régent de son souverain conseil. Le duc de Milan avisa sur les prisonniers quelle chose il en feroit : si en voult délivrer son pays, et leur fit telle grâce et courtoisie que, aux gentils hommes fit rendre et donner à un chacun un cheval, et à tout homme un florin, et parmi tant quittes de leurs prisons et de leurs maîtres qui pris les avoient. Mais à leur département, il leur fit jurer et convenancer que jamais à l'encontre de lui ne s'armeroient. Si issirent ces gens déconfits de Lombardie et de Piémont, et entrèrent en la comté de Savoie et au Dauphiné de Vienne, et eurent tant de povretés que merveilles, car on ne les vouloit recueillir en nulle bonne ville fermée, et clooit-on villes, chasteaux et cités à l'encontre d'eux. Chacun eut tantôt dépendu son florin : si les convenoit pourchasser, si ils vouloient vivre ou cheoir en grand danger. Aucunes gens en avoient pitié, si leur faisoient aumône et charité, et les autres non, mais les moquoient et les vitupéroient, et leur disoient honteusement : « Allez, allez querre votre comte d'Armi-

[1] Le récit de la mort du comte d'Armagnac, ainsi que le donne ici Froissart, est beaucoup plus probable que celui de tous les autres historiens. Jean Galéas fut généralement accusé de l'avoir fait empoisonner, crime qui eût peu étonné en lui. Mais les circonstances de cette mort sont rapportées ici d'une manière si naturelle qu'on ne peut refuser d'y croire.

gnac, qui s'est tué et crevé à boire fontaine devant Alexandrie.» Encore fut le meschef trop grand pour eux, quand ils vinrent sur les rivières de Rosne et de Sone, car ils cuidèrent passer légèrement pour rentrer au royaume de France, mais non firent : commandé et défendu étoit, de par le roi, que tous passages leur fussent clos. Si chéirent en grand danger, péril et toute povreté, ni oncques depuis ne se purent rejoindre ni remettre ensemble. Ainsi se dérompit et gâta l'armée du jeune comte d'Armignac, et demeura sa sœur en cel dur parti, comme elle étoit au devant. Le duc de Milan renvoya par un évêque de son pays, et par les prochains que le comte d'Armignac eut par delà à la journée qu'il fut pris, le corps du dit comte en un sarcueil, bien embaumé, à son frère messire Bernard d'Armignac, qui fut moult courroucé de ces nouvelles, et à bonne cause; mais tant que pour lors il n'en pouvoit autre chose faire. Si fut le dit comte ensepveli en l'église cathédrale de Rhodez, et là gît.

Vous savez, si comme il est ci-dessus contenu en notre histoire, comment messire Thomas de Percy fut au royaume de France envoyé de par le roi Richard d'Angleterre, lequel roi, si comme il montroit et montra depuis, avoit grand'affection que ferme paix fût entre France et Angleterre; et avoit cil par espécial deux de ses oncles concordant grandement à toutes ses volontés, c'étoient le duc Jean de Lancastre et le duc Aymond d'Yorch; mais son autre oncle, leur frère, messire Thomas, duc de Glocestre, comte d'Excesses et de Buck [1] et connétable d'Angleterre, ne s'y concordoit, ni vouloit concorder nullement; et disoit bien secrètement que jà ne s'accorderoit à ce que paix fût entre les François et eux, comment que on traitât et parlementât, si ce n'étoit à leur honneur, et que toutes les terres, cités, villes, châteaux et seigneuries, qui données avoient été au roi d'Angleterre et à ses hoirs héréditablement, lesquelles frauduleusement et sans nul titre de raison les François avoient repris, et avec ce toute la somme de quatorze cent mille francs, qui demeurés étoient derrière à payer, quand les François relevèrent la guerre, ne leur étoient rendus, baillés et délivrés.

De cette opinion étoient plusieurs barons d'Angleterre, et par espécial le comte d'Arondel; et disoit que jusques à mort il n'istroit de celle opinion: et les aucuns autres barons d'Angleterre, qui bien disoient que le duc de Glocestre avoit droit et raison de soutenir ce propos, s'en dissimuloient couvertement, pourtant que ils véoient que le roi d'Angleterre, de cœur et affection, s'y inclinoit si grandement. Aussi s'inclinoient à la guerre povres chevaliers et écuyers et archers d'Angleterre, qui avoient appris les aises, et soutenoient leur état sur la guerre. Or considérez comment paix, amour et concorde pouvoient être ni devenir, ni par quel moyen entre ces parties; car les François mettoient en leur traités avoir Calais abattu et tenir en leurs seigneuries Guynes, Hames, Melk, et Oye, et toutes les terres de Fretun et des dépendances de Guynes jusques au fil de l'eau de Gravelines. Voire est que le roi de France et cils auxquels il en appartenoit à parler vouloient bien rendre au roi d'Angleterre et à ses hoirs autant de terre ou plus, venant et retournant en profit pris en Aquitaine, comme les villes, les chasteaux et les terres dessus nommées valoient par an à la couronne d'Angleterre; et contre tel article arguoit trop fort le duc de Glocestre et disoit ainsi: «Les François nous veulent payer du nôtre. Jà savent-ils, et nous l'avons par chartre scellée du roi Jean et de tous ses enfans, que toute Aquitaine nous fut baillée et délivrée sans ressort; et ce que ils en ont depuis fait et repris, ce a été par fraude et mauvais engin; et ne tendent nuit et jour à autre chose que ils nous puissent decevoir. Car si Calais et les terres qu'ils demandent leur étoient rendues, ils seroient seigneurs de toutes les frontières sur mer, et iroient toutes nos conquêtes à néant; ni jà à la paix tant que je vive je ne m'accorderai.»

CHAPITRE XXI.

De messire Pierre de Craon, et comment il enchéy en l'indignation du roi de France et du duc de Touraine son frère, et depuis fut recueilli du duc de Bretagne.

En ce temps dont je parle étoit trop grandement bien un chevalier de France, de la nation d'Anjou et de Bretagne, et moult gentil homme et de noble extraction, lequel chevalier on nommoit messire Pierre de Craon, du duc de Touraine. Et par lui étoit tout fait, et sans lui n'é-

[1] Buckhingham.

toit rien fait devers le duc. Celui chevalier tenoit grand état de-lez le duc, et aussi grand l'avoit-il tenu lez le duc d'Anjou, qui s'étoit escript roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem; et avoit finance grande sans nombre; et couroit esclandre sur lui et commune renommée parmi le royaume de France, et aussi en autres terres et pays, qu'il avoit dérobé le duc d'Anjou. Pour laquelle renommée et doute le dit messire Pierre de Craon s'étoit absenté du jeune roi de Sicile et de la roine, sa mère, qui femme avoit été au duc d'Anjou et ne se véoit point volontiers en leur présence. Néanmoins tant avoit-il fait que du roi de France et du duc de Touraine il étoit très bien. Or savez vous que messire Olivier de Cliçon, pour ces jours connétable de France, d'autre part étoit aussi moult bien du roi de France et du duc de Touraine, son frère; et cil l'avoit acquis par les beaux et bons services que il leur avoit fait en armes, tant à eux ès besognes de France et ailleurs, comme au roi Charles leur père; et si savez que la fille à messire Olivier de Cliçon avoit à mari Jean de Bretagne, frère germain à la roine de Jérusalem. Messire Olivier de Cliçon, pourtant principalement que il s'étoit allié de ce mariage à Jean de Bretagne, étoit si mal au duc qu'il le héoit à mort et le tenoit pour son ennemi couvertement, et Jean de Bretagne, aussi; et se repentoit trop le duc que quand il eut en son danger dedans le chastel de rmine messire Olivier de Cliçon, qu'il ne le fit mourir. Cil messire Pierre de Craon étoit tant bien du duc de Bretagne comme il vouloit, car il étoit son cousin; et eût, au temps qu'il étoit si prochain du roi et du duc de Touraine, volontiers troublé par aucune incidence, s'il pût, le connétable devers le roi et le duc de Touraine. Ainsi les envies, qui toujours couvertement ont régné en France, se couvroient et dissimuloient tant qu'elles vinrent à mauvaise conclusion.

Le connétable de France avoit toujours été trouvé si loyal chevalier en tous ses faits envers la couronne de France que tous l'aimoient, réservé le duc de Bourgogne. Cil l'avoit grandement contre courage; et la haine parfaite venoit de par la duchesse de Bourgogne, sa femme, laquelle étoit et fut dame de haut courage, et ne pouvoit aimer ce connétable de France, car le duc de Bretagne lui étoit trop prochain de lignage; et tout ce que son père, le comte de Flandre, avoit aimé, elle aimoit, et qu'il avoit haï elle héoit, et de celle condition fut-elle.

Cil messire Pierre de Craon, qui pour lors se tenoit en la cour de France, et le plus de-lez le duc de Touraine, escripsoit souvent de son état et de ses besognes amoureusement et secrètement devers le duc de Bretagne, et le duc vers lui. La forme ni substance de leurs rescriptions ne puis-je pas savoir. Mais toutefois, je, Jean Froissart, auteur de cette histoire, une fois que j'étois à Paris, et en ce temps que un grand meschef fut près avenu par nuit sur le corps messire Olivier de Cliçon, connétable de France, et par l'outrageuse et merveilleuse emprise de messire Pierre de Craon, si comme je vous recorderai et éclaircirai avant en l'histoire, quand temps et lieu sera de parler, pour ce que je véois les choses obscures et en grand trouble, et moult bien taillées de mal aller, mis grand'peine à ce que je pusse savoir l'introduction de celle matière, et pourquoi messire Pierre de Craon étoit et avoit soudainement été éloigné de la grâce, amour et faveur du roi de France et du duc de Touraine. Tant enquis et demandai à ceux qui en cuidoient et devoient savoir aucune chose, que on me dît la vérité de l'œuvre, si comme fame et renommée couroit. Et premièrement la haine vint du duc de Touraine au dit messire Pierre de Craon par sa coulpe, car il révéla ou dut révéler les secrets du dit duc de Touraine à madame de Touraine; et si il fit ce, il forfit grandement.

Le duc de Touraine avoit pour lors tellement à grâce messire Pierre de Craon que il le tenoit pour son compagnon, et le vêtoit pareillement de ses draps, et le menoit partout où il alloit, et lui découvroit ses secrets. Cil duc de Touraine pour lors étoit jeune et amoureux; et volontiers véoit dames et damoiselles, et se jouoit et ébattoit entre elles; et par espécial, si comme il me fut dit, il aimoit très ardemment une belle dame de Paris, jeune et frisque. Ses amours furent sçues et ses secrets révélés, tant que la besogne tourna à grand'déplaisance pour le dit duc; et n'en sçut le dit duc de la révélation qui proprement inculper, fors messire Pierre de Craon; car il, de tous ses secrets, s'étoit découvert à lui, et l'avoit mené secrètement avec lui là où il avoit parlé à la jeune dame. Le duc, qui fort aimoit la dame, lui devoit avoir promis mille couronnes

d'or, mais que il en pût avoir sa volonté. La dame les avoit refusées; et disoit que elle n'aimoit pas le duc pour son or ni pour son argent, fors par bonne amour qui à ce l'avoit inclinée, et que Dieu mercy pour or ni pour argent elle ne vendroit son honneur. Toutes ces paroles, ces secrets et ces promesses furent sçues de la duchesse de Touraine, laquelle manda tantôt la jeune dame et la fit venir en sa chambre. Quand elle fut venue, elle la nomma par son nom et lui dit moult ireusement: «Comment! me voulez faire tort de monseigneur?» La jeune dame fut ébahie, et lui répondit tout en pleurant: «Nennil, madame, si Dieu plaît; je ne vueil, ni je ne l'oserois penser.» Donc reprit la duchesse la parole, et dit: «Il est ainsi, car j'en suis tout informée, que monseigneur vous aime et que vous l'aimez aussi; et ont les besognes allé si avant que, en tel lieu, il vous promit mille couronnes d'or, mais que il pût avoir sa volonté de vous. Vous les refusâtes. De ce fûtes-vous sage. Et pour celle fois je le vous pardonne; mais je vous défends, si cher que vous aimez votre vie, que à monseigneur vous n'ayez plus de parlement, mais donnez-lui congé.»

La dame, qui se véoit accusée de vérité et en danger, répondit et dit: «Certes, madame, je m'en délivrerai le plus tôt que je pourrai, et ferai tant que jamais n'en orrez nouvelles qui vous déplaisent.» Sur cel état la duchesse lui donna congé, et elle retourna en son hôtel.

Or avint que le duc de Touraine, qui de tout ce rien ne savoit, et qui ardemment aimoit celle dame, se mit en lieu où la dame étoit. Quand elle le vit, si le fuit et ne lui fit nul semblant d'amour, mais tout au contraire de ce qu'elle avoit fait autrefois; car elle n'osa, et aussi elle l'avoit juré et promis à la duchesse de Touraine. Quand le duc vit la contenance d'elle, si fut tout pensif, et voulut savoir à quelle fin elle se maintenoit ainsi. La jeune dame lui dit tout en pleurant: «Monseigneur, ou vous avez révélé les secrets de la promesse que vous me fîtes une fois à madame de Touraine, ou autres pour vous. Regardez en vous-même à qui vous vous en êtes découvert, car de madame de Touraine, et non d'autrui, j'en ai été en grand danger; et lui ai juré et promis, réservé celle fois-ci, que je n'aurai jamais parlement à vous dont elle puisse entrer en jalousie.» Quand le duc ouït ces paroles, si lui furent trop dures et trop obscures à la plaisance, et dit: «Ma belle dame, je vous jure par ma foi, avant que j'eusse ce dit à la duchesse, j'aimerois plus cher à perdre cent mille francs; et puisque vous l'avez juré, tenez votre parole, car, quoique il me coûte, j'en saurai le fond et qui peut avoir révélé nos secrets.»

Sur cel état se départit le duc de Touraine de la jeune dame, et la laissa en paix; et pour l'heure n'en fit nul semblant. Mais, comme froid et attrempé de manières, se souffrit, et pour ce n'en pensa-t-il point moins: et vint ce soir delez madame de Touraine sa femme; et soupa, et lui montra plus grand semblant d'amour que point au devant n'eût fait; et tant fit, par douces paroles et traitables, que la duchesse lui découvrit ces secrets, et lui dit comment elle le savoit par messire Pierre de Craon. Le duc de Touraine pour l'heure tourna tout en revel et n'en parla point moult. Celle nuit passa. Au lendemain, sur le point de neuf heures, il monta à cheval, et se départit de Saint-Pol et s'en vint au Louvre, où il trouva son frère le roi qui devoit ouïr sa messe. Le roi le recueillit doucement, car moult l'aimoit; et s'aperçut le roi, aux manières que le duc faisoit, que il étoit moult courroucé. Si lui demanda: «Ha, beau-frère! quelle chose vous faut? Vous montrez être troublé.» — «Monseigneur, dit-il, il y a bien cause que je le sois.» — «Pourquoi? dit le roi, nous le voulons savoir.»

Le duc, qui rien ne lui voulut céler, lui conta tout mot à mot la besogne, en soi plaignant amèrement de messire Pierre de Craon, et dit: «Monseigneur, par la foi que je vous dois, si ce n'étoit pour l'honneur de moi, de tant l'ai-je bien enchargé, je le ferois occire.» — «Non ferez, dit le roi, mais nous lui ferons dire par nos plus espéciaux que il vide notre hôtel, et que de son service n'avons-nous plus que faire, et aussi vous le ferez départir du vôtre.» — «C'est bien notre entente,» répondit le duc de Touraine. Et se contenta assez de celle réponse.

Ce propre jour fut dit à messire Pierre de Craon, de par le seigneur de la Rivière et messire Jean le Mercier, venant de la bouche du roi, que on n'avoit plus que faire en l'hôtel du roi de son service, et que il quist ailleurs son mieux. Pareillement messire Jean de Beuil et le sire d'Erbaus, sénéchal de Touraine, lui dirent ainsi.

Quand messire Pierre de Craon se vit ainsi licencié, si fut tout honteux; et prit ce en grand'félonnie et dépit; et ne savoit aviser ni imaginer pourquoi c'étoit, car on ne lui avoit point déclaré. Vérité est qu'il voult venir en la présence du roi et du duc de Touraine, demander en quelle manière il les pouvoit avoir courroucés, mais de rechef il lui fut dit que le roi ni le duc ne vouloient ouïr nulles de ses paroles. Quand il vit que on l'avoit ainsi adossé, il ordonna ses besognes, et se départit de Paris tout mélancolieux; et s'en vint en Anjou, en un sien chastel que on dit Sablé, et là se tint une espace; et moult lui ennuyoit, car il se véoit esloigné et chassé de l'hôtel de France, de Touraine et de l'hôtel de la roine de Naples et de Jérusalem. Si s'avisa, puisque ces trois hôtels lui étoient clos, que il se trairoit devers le duc de Bretagne, son cousin, et lui conteroit et remontreroit toutes ses aventures. Si comme il le proposa il le fit; et s'en vint en Bretagne; et trouva le duc à Vennes qui lui fit bonne chère, et qui jà étoit informé de la plus grand'partie de ses besognes; et de rechef lui conta de mot à mot toute l'affaire, et comment on l'avoit mené. Quand le duc de Bretagne l'eut ouï deviser et parler, il lui répondit et dit: « Beau cousin, confortez-vous, car tout ce vous a brassé Cliçon. »

Cette racine et fondation de haine multiplia puis trop grandement, si comme vous orrez recorder avant en l'histoire. Messire Pierre de Craon demeura près le duc de Bretagne. On l'oublia en France; car le connétable, messire Olivier de Cliçon, et le conseil du roi lui étoient tous contraires. Encore ne savoit-on gré au duc de Bretagne de ce que il l'avoit appelé et retenu de-lez lui. Mais le duc dessus nommé, à bon gré ou à mal gré, du conseil du roi n'accomptoit que un trop petit, et faisoit toujours pourvoir ses villes, ses cités et chasteaux grandement et grossement, et montroit qu'il avoit aussi cher la guerre que la paix. Tout ce que il faisoit étoit bien sçu en France et au conseil du roi; et le tenoient ceux qui prochains étoient du roi pour orgueilleux et présomptueux, et le menaçoient fort. Celui duc de leurs menaces ne faisoit compte; et disoit et promettoit, et les apparences on en véoit, que il feroit au comte de Pentièvre guerre, et à tous ses aidans, et sur forme de juste querelle, et disoit: « Celui comte de Pentièvre, notre cousin, s'écrit et nomme Jean de Bretagne et porte les armes de Bretagne, aussi bien comme s'il en fût héritier. Nous voulons bien que il se nomme Jean, car c'est son nom, et comte de Pentièvre, mais nous voulons que il mette jus les hermines, et s'escrive Jean de Blois ou de Chastillon et nulles autres. Et si il ne le fait, nous lui ferons faire, et lui touldrons sa terre, car il la tient en foi et hommage de nous; et aussi à l'héritage de Bretagne il n'a que faire jamais de penser que il lui retourne, car nous avons fils et fille qui seront nos héritiers; si se voise pourchasser ailleurs, car à notre héritage a-t-il failli. »

Ainsi se devisoit à la fois le duc de Bretagne à messire Pierre de Craon, lequel ne lui contredisoit nulles de ses volontés, mais lui augmentoit avant, et tout pour la grand'haine qu'il avoit au seigneur de Cliçon et à ceux du conseil du roi de France.

Nous nous souffrirons à parler de cette matière et parlerons d'une autre moult piteuse, voire pour le comte Guy de Blois, lequel en celle histoire et ailleurs je nomme et ai nommé seigneur et maître.

CHAPITRE XXII.

De la mort du jeune comte Louis de Chastillon, fils au comte Guy de Blois.

Vous savez, et vérité est, si comme contenu est en notre histoire, ci arrière bien avant, comment j'ai parlé de l'alliance et mariage de Louis de Chastillon, fils au comte de Blois et de mademoiselle Marie, fille au duc Jean de Berry. A ordonner et confirmer le mariage, le duc de Berry y fut trop grandement pour lui et pour sa fille; car elle fut douée et assignée sur toute la comté de Blois de cinq mille livres, monnoie de France, qui valent bien six mille francs à prendre les florins, si Louis de Blois alloit de vie à trépas devant sa femme, si nettement en la comté de Blois que toute la terre seroit ensoignée du payer. Or avint, environ la Saint-Jean-Baptiste, que on compta pour lors en l'an de grâce de Notre Seigneur mil trois cent quatre vingt et onze, que l'enfant, que je nomme Louis de Blois, fils au comte Guy, se départit de son père, et du chastel des Montis séant en Blois, pour venir en Hainaut voir sa dame de mère et

sa femme. Quand il fut venu à Beaumont en Hainaut, il n'y séjourna guères longuement que fièvres et maladie l'aherdirent, car il avoit chevauché grands journées et par trop chaud temps; et fut mal gardé, car l'enfant étoit tendre, mol et jeune, sur l'âge de quatorze ans; de laquelle maladie il mourut, ni oncques les médecins ne l'en purent garder ni ôter la fièvre [1].

Vous devez savoir que au père ni en la mère il n'eut que courroucer quand ils virent leur héritier mort; ni aussi n'eut-il en la jeune dame, mademoiselle Marie de Berry, car moult l'aimoit et moult se tenoit grandement et hautement mariée. Le courroux et destourbier du père fut trop grand; car quand il pensoit et imaginoit sur ces besognes il les véoit trop obscures, car il sentoit le duc de Berry outre mesure convoiteux, et que, pour accomplir et fournir le douaire de sa fille, il se bouteroit en la comté de Blois et en ôteroit l'héritier; il l'en convenoit attendre l'aventure. Ainsi furent les deux filles du duc de Berry, Bonne et Marie, en cel an veuves. Bonne, l'ains-née, étoit comtesse de Savoie; mais son mari, le jeune comte de Savoie que on clamoit ains-né, mourut en cel an assez merveilleusement, dont depuis il fut grand'question [2]; et en vouloit-on amettre messire Othe de Granson; et en fut suspeçonné; et l'en convint partir et vider la comté de Savoie, le royaume de France et l'empire d'Allemagne et aller demeurer en Angleterre [3].

[1] Louis, comte de Dunois, fils de Guy II de Châtillon et de Marie de Namur, avait épousé Marie de Berry en 1386. Il mourut le 15 juillet 1391.

[2] Amédée VII, dit le Rouge, comte de Savoie, avait épousé Bonne de Berry, en décembre 1371, et il eut d'elle: Amédée VIII, dit le Pacifique, premier duc de Savoie; Bonne, mariée à Louis de Savoie, prince d'Achaïe; et Jeanne, femme de Jacques, marquis de Montferrat. Il mourut à Ripaille, le 1er novembre 1391, d'un accident qui lui était arrivé à la chasse; mais comme cette année les empoisonnemens avaient fait beaucoup de bruit, et que, suivant les grandes Chroniques, les ladres, lépreux ou méseaux avaient été mis à mort, comme soupçonnés d'avoir voulu empoisonner les fontaines, Othon de Granson et Amédée, prince de Morée, furent accusés de lui avoir donné du poison.

[3] Il n'en revint que six ans après.

CHAPITRE XXIII.

De la mort soudaine du comte Gaston de Foix, et comment le vicomte de Chastelbon vint à l'héritage.

En celle même saison dévia aussi le noble et gentil comte de Foix assez merveilleusement. Je vous dirai et recorderai par quelle incidence.

Vérité est que de tous les ébats de ce monde souverainement il aimoit le déduit des chiens; et de ce il étoit très bien pourvu, car toujours en avoit-il à sa délivrance plus de seize cents [1].

[1] Gaston de Foix, surnommé Phœbus, était né en 1331. Ainsi il avait soixante ans au moment de sa mort en 13 1. On n'est pas d'accord sur ce qui lui a fait donner le nom de Phœbus; les uns veulent que ce soit parce qu'il était blond; les autres parce qu'il aimait la chasse; d'autres, parce qu'il avait pris le soleil pour emblème. Quoi qu'il en soit, ce nom est resté depuis pour désigner un style assez analogue à celui de ses compositions, des riens habillés en pompeux langage. Il nous reste de lui une chanson béarnaise et un Traité sur les déduits de la chasse. Voici la chanson qui lui est attribuée:

Aqueles mountines
Qui tà haütes soun
Doundines,
Qui tà hautes soun
Doundoun,
M'empèchent de bède
Mas amous oün soun
Doundène,
Mas amous oün soun
Doundoun.

Si sabi las bède
Ou las rencountra
Doundène
Ou las rencontra
Dounda,
Passeri l'aïguette
Chens poü d'em nega,
Doundène,
Chens pou d'em nega,
Dounda.

C'est-à-dire : «Ces montagnes qui sont si hautes m'empêchent de voir où sont mes amours. Si je savois le lieu où je dois les rencontrer, je passerais la rivière sans peur de me noyer.»

On voit par plusieurs passages des Chroniques de Froissart, que la langue habituelle du comte de Foix était le gascon. Lui-même dit, à la fin de ses Déduits de la chasse :

«Et aussi ma langue n'est si bien duite de parler françois comme mon propre langage; pour ce je prie et supplie au très haut, très honoré et très puissant seigneur, messire Philippe de France, par la grâce de Dieu, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne auquel j'envoie mon livre, etc.»

Son livre est toutefois écrit d'une manière assez agréable, quoiqu'un peu emphatique quelquefois. On en jugera par le prologue que je donne ici, d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, collationnés avec celui de la

Le comte de Foix dont je parle étoit en Béarn en la marche d'Ortais, et allé jouer, ébattre et chasser ès bois de Sauve-Terre sur le chemin de Pampelune en Navarre, et avoit, le jour qu'il dévia toute la matinée, jusques à la haute nonne chassé après un ours, lequel ours fut pris. La prise de l'ours vue et la curée faite, jà étoit basse nonne. Si demanda à ceux qui étoient delez lui où on avoit appareillé le dîner; on lui répondit à l'hôpital d'Érion à deux petites lieues d'Ortais : « Bien, dit-il, allons là diner, et puis sur le soir à la freschière nous chevaucherons vers Ortais. » Tout ainsi comme il fut dit il fut fait; ils s'en vinrent tout le pas chevauchant au village dessus nommé. Le comte de Foix descendit à l'hôtel, et ses gens aussi descendirent.

Bibliothèque particulière du Roi, au Palais-Royal, qui est aussi des plus rares et des mieux exécutés.

Ci commence le Prologue du livre de la chasse que fit le comte Phœbus de Foix et seigneur de Béart.

«Au nom et en l'honneur de Dieu, le créateur et seigneur de toutes choses, et de son benoist fils Jésus-Crist, et du Sainct Esperit, et de toute la Saincte Trinité et de la Vierge Marie, et de tous les saincts et sainctes qui sont en la grâce de Dieu; je, Gaston, par la grâce de Dieu, surnommé Phœbus, comte de Foys, seigneur de Béart, qui tout mon temps me suis délité par espécial en trois choses: l'une est en armes, l'autre est en amours, et l'autre si est en chasse; et des deux offices il y a eu de meilleurs maistres trop que je ne suy, car trop de meilleurs chevaliers ont esté que je ne suy : et aussi moult de meilleures cheances d'amours ont eu trop de gens que je n'aye, pour ce seroit grant niceté si je en parloye. Mais je remet aux deux offices d'armes et d'amour, car ceux qui les vouldront suivir à leur droit y apprendront mieuls de fait que je ne le pourrois deviser par parole, et pour ce m'en tairay : mais du tiers office, de qui je ne doubte que aye nul maistre, combien que ce soit vantance, de cellui vouldrois-je parler; c'est de chasce. Et mettrai par chapitres de toutes natures de bestes, et de leurs manières et vie que l'en chasce communément; car aucunes gens chassent lyons, lyépars, chevriaulx et buefs sauvages; et de ceux-là ne vueil-je pas parler. Car pou les chasse-l'en, et pou de chiens sont qui les chassent. Mais des aultres bestes que l'on chasce communément, et chiens chascent voulentiers, entens-je à parler, pour apprendre moult de gens qui veulent chascier et qui ne le scevent mie faire, ainsi comme ont par aventure la voulenté. Et parleray premièrement des bestes doulces qui viandent, pour ce qu'elles sont plus gentils et plus nobles; et premièrement du cerf et de toute sa nature. Secondement du rangier et de toute sa nature. Tiercement du dain et de toute sa nature. Quartement du bouc et de toute sa nature. Quintement du cheval et de toute sa nature. Sextement du lièvre et de toute sa nature. Septenement du connil et de toute sa nature. Et après parleray de l'ours et de toute sa nature. Après du sanglier et de toute sa nature. Après du loup et de toute sa nature. Après du renard et de toute sa nature. Après du chat et de toute sa nature. Après du blaireau et de toute sa nature. Après de la loutre et de toute sa nature. Et par la grâce de Dieu, parleray de la nature des chiens qui chascent et prennent bestes; et premièrement de la nature des allants. Secondement de la nature des lévriers. Tiercement de la nature des chiens courants. Quartement de la nature des chiens pour la perdrix et pour la caille. Quintement de toutes natures de chiens meslés, comme sont de mastins et d'allants, de lévriers et de chiens courants, et d'autres semblables. Et après parleray de la nature et manière que bon veneur doit avoir. Et fut commencé ce livre le premier jour de may, l'an de grâce de l'incarnation de Notre Seigneur que l'on comptoit mil trois cent quatre vingt sept. Et cest livre j'ai commencé à ceste fin que je vueil que chascuns saichent, qui cest livre verront, ou orront que de chasce je ose bien dire qu'il peut venir beaucoup de bien. Premièrement homme en fuit tous les sept péchiés mortels. Secondement homme en est mieulx chevauchant, et plus viste et plus entendant et plus appert, et plus aysié et plus entreprenant, et mieulx congnoissant tous pays et tous passages, et brief et court. Toutes bonnes coustumes et meurs en viennent et la salvation de l'âme. Car qui fuit les sept péchiés mortels, selon notre foi il devroit estre saulvé; doncques bon veneur sera saulvé; et en cest monde aura assez de joie, de liesse et de déduit, mais qu'il se garde de deux choses : l'une qu'il ne perde la congnoissance ne le service de Dieu, de qui tout bien vient, pour la chasce; l'autre qu'il ne perde le service de son maistre ne les propres besongnes qui plus lui pourroient monter.

«Ore te prouveray comment bon veneur ne peut avoir nul des sept péchiés mortels. Premièrement tu sais bien que ocieuseté est cause de tous les sept péchiés mortels; car quand homme est oyseux, négligent, sans travail, et n'est occupé à faire aucune chose, et demeure en son lit ou en sa chambre, c'est une chose qui tire à ymaginacion du plaisir de la char; car il n'a cure fors que de demourer en un lieu, et penser en orgueil, ou en avarice, ou en yre, ou en paresse, ou en goule, ou en luxure, ou en envie. Car les ymaginacions de l'homme vont plus tost à mal que à bien par les trois ennemis qu'il a : c'est le diable, le monde, et la char. Donc est assez prouvée mon intention, combien qu'il ait trop d'aultres raisons. Mais elles seroient trop longues à dire; et aussi chascun qui a bonne raison scet bien que ocieuseté est fondement de toutes males ymaginacions. Ore te prouveray comment ymaginacion est seigneur et maistre de toutes œuvres bonnes ou mauvaises que l'en fait, et de tout le corps et membres de l'homme. Tu scés bien que oncques œuvre bonne ou mauvaise, soit petite ou grande, ne se fist que premier ne fût imaginée et pensée; donc elle est maistresse; car selon ce que l'ymaginacion commande l'en fait l'œuvre bonne ou mauvaise, quelle que soit comme j'ay dit. Et se ung homme, pour quant que fust sage, ymaginât toujours qu'il estoit fol, ou qu'il eust aultre maladie, il le seroit; car puisque fermement le cuideroit, il feroit les œuvres de fol, ainsi comme son imaginacion le commanderoit, et le cuideroit fermement. Si me semble que assez j'ay prouvé d'ymaginacion, combien que moult d'aultres raisons y ait, les quelles je laisse par la longueur de l'escripture, et pour

Il entra en sa chambre et la trouva toute jonchée de verdure, fraîche et nouvelle, et les parois d'environ toutes couvertes de verds rameaux pour y faire plus frais et plus odorant, car le temps et l'air au dehors étoit malement chaud, ainsi comme il est au mois de hermi. Quand il se sentit en cette chambre fraîche et nouvelle il dit : « Cette verdure me fait grand bien, car ce jour a été âprement chaud. » Et là s'assit sur un siége et jengla un petit à messire Epaing de Lyon; et devisoit des chiens, lesquels avoient mieux couru. Ainsi comme il parloit et devisoit, entra en la chambre messire Yvain, son fils bâtard, et messire Pierre de Cabestain; et jà étoient les tables couvertes en la chambre même. Adonc demanda-t-il l'eau pour laver; deux

ce que chascun qui a bonne raison scet bien que c'est vérité. Ore te prouveray comme le bon veneur ne peut être oyseux, ne en suivant ne peut avoir mauvaises œuvres. Car lendemain que il devra aler en son office, la nuit il se couchera en son lit et ne pensera que de dormir et de soi lever matin pour faire son office bien et diligemment ainsi que doit faire bon veneur; et n'aura que faire de penser fors de la besongne qu'il a et est occupé, car il n'est point oyseux, ainçois a assez à faire et ymaginer de soi lever matin et de bien faire son office, sans penser à aultres péchiés ne mauvaistiés; et à matin, à l'aube du jour, il fault qu'il soit levé et qu'il aille en sa queste bien et diligemment, ainsi que je dirai plus à plaisir, quand je parlerai comment l'en doit quester; et en ce faisant il ne sera point oyseux, car toujours est en œuvre. Et quand il sera retourné à l'assemblée encore a il plus à faire de faire sa suite, et de lessier courre sans qu'il soit point oyseux, et ne le convient à ymaginer fors que à faire son office. Et quand il a laissé courre, encores est moins oyseux, et doit moins ymaginer en nulz péchiez ne mauvaistiés, car il a assez à faire de chevaucher avecques ses chiens, et de bien les accompaigner, de bien huer et de bien corner, et de regarder de quoi il chasce et de quielx chiens, de bien requerir et redresser son cerf quand chiens l'ont failli; et après, quand le cerf est pris, encore est-il moins oyseux, et moins mal pensant doit être; car il a assez à penser et à faire de bien escorcher le cerf et de le bien deffaire, et lever les droits qui appartiennent, et de bien faire la curée, et de regarder quans chiens li faillent de ceulx qui ont esté amenez le matin au bois, et de les aller querir. Et quand il est à l'ostel encore est-il moins oyseux, et moins pensant doit être, car il a assez à faire de penser, de souper et de soinguer, lui et son cheval, de dormir et de reposer pour ce qu'il est las, de soi ressuyer ou de la rosée du bois, ou par adventure de ce qu'il aura plu. Ainsi dis-je que tout le temps du veneur est sans oysiveté et sans mauvaises ymaginacions. Il est sans males œuvres de péchié. Car, comme j'ai dit, oysiveté est fondement de tous mauvais vices et peschiez; et veneur ne peut estre oyseux, s'il veult faire le droit de son office; ne aussi avoir autres ymaginacions : car il a assez à faire à ymaginer et penser à faire son office qui n'est pas petite charge qui bien et diligemment le veult faire, espécialement ceulx qui aiment bien les chiens et leur office. Donc dis-je que, puisque veneur n'est oyseux, il ne peut avoir males ymaginacions ne il ne peut faire males œuvres : il faut qu'il s'en aille tout droit en paradis. Par moult d'aultres raisons qui seroient moult longues, prouverois-je bien cecy, mais il me souffist; car chascun qui a bonne raison scet bien que je m'en vois parmi le voir. Ore te prouveray comment veneurs vivent en cest monde plus joyeusement qu'aultre gent. Car quand le veneur se lève au matin il voit la très doulce et belle matinée, et le tems cler et séri, et le chant des oiseletz qui chantent doulcement, mélodieusement et amoureusement, chascun en son langage, du mielx qu'il puet, selon ce que nature li aprent; et quand le soleil sera levé, il verra celle doulce rosée sur les ruicelets et herbettes, et le soleil par sa vertu les fera reluire; c'est grand plaisance et joie au cueur du veneur. Après quand il sera en sa queste, ou il verra ou il rencontrera bien tost, sans trop quester, de grand cerf; et il détournera bien et en court tour; c'est grand joie et plaisance à veneur. Après, quand il vendra à l'assemblée et fera devant le seigneur et les aultres compaignons son report, ou de veue à l'œil, ou de reporter par le pied, ou par les fumées qu'il aura en son cor ou en son giron, et chascun dira : «Veez ci grand cerf, et si est en bonne meute; allons le laissier courre; » lesquelles choses je déclarai cy avant, que c'est-à-dire dont a le veneur grant joie. Après, quand il commence sa suite; et il n'a guères suivi, il l'orra ou verra lancer devant lui, et sçaura bien que c'est son droit, et les chiens vendront au lit et seront illec decouplés tous sans ce que nulz en aille accouplé et toute la meute la quiendra bien. Lors a le veneur grant joie et grant plaisir. Après, il monte à cheval à grant haste pour accompaigner ses chiens; et pour ce que par aventure les chiens auront un petit esloignié le païs ou il les aura laissés, il prent aucun advantage pour venir au devant de ses chiens; et lors il verra passer le cerf devant lui et le huera fort, et verra que les chiens viennent en la première bataille ou en la seconde, ou en la tierce ou quarte, selon ce qu'ils venront : et puis quant tous ses chiens seront devant, il se mettra à chevaucher menée après ses chiens. et huera, et cornera de la plus forte et grande haleine qu'il pourra, lors aura il grant joie et grant plaisir; et je vous promet qu'il ne pense à nul autre péchié ne mal. Après, quant le cerf sera déconfit et aux abais, lors aura il grant plaisance. Après, quant il est prins, il l'escorche et le deffait, et fait la curée, aussi a il grant plaisir. Et quant il s'en vient à l'ostel, il s'en vient joyeusement, car son seigneur li a donné de son bon vin à boire à la curée. Et quant il est à l'ostel il se despoillera, et deschaucera, et lavera ses cuisses et ses jambes, et par adventure tout le corps; et entre deux fera bien appareiller pour souper du lart du cerf et d'autres bonnes viandes et de bon vin. Et quant il aura bien mangié et bien beu, il sera bien lye et bien à aise : après il yra querre l'air et le serein du vespre pour le grant chaut qu'il a eu, et puis s'en yra boire et coucher en son lit en biaux draps frès et linges, et dormira bien sauvement sans penser de faire péchiez. Donc dis-je que veneurs s'en vont en paradis quant ils meurent, et vivent en cest monde plus joyeusement que nulle aultre gent. Encore te vueil-je prouver que veneurs vivent plus longuement que nulle autre gent. Car comme dit est en Ypo-

écuyers saillirent avant, Ramonnet Lane et Ramonnet de Copane; et Ernaudon d'Espaigne prit le bassin d'argent, et un autre chevalier qui se nommoit messire Thibault prit la touaille. Il se leva du siége et tendit les mains avant pour laver. Si très tôt que l'eau froide descendit sur ses doigts que il avoit beaux, longs et droits, le viaire lui pâlit, le cœur lui tressaillit, les pieds lui faillirent, et chéy là sur le siége tourné, en disant : « Je suis mort. Sire vrai Dieu, merci! » Oncques puis ne parla, mais il ne dévia pas si très tôt, et entra en peines et en transes.

Les chevaliers qui là étoient tous ébahis, et son fils, le prirent et le portèrent sur un lit entre leurs bras moult doucement, et le couchèrent et couvrirent, et cuidèrent qu'il eût eu

cras : Plus occist replection de viandes que ne fait glaives ne coutiaulx; et comme ils boivent et mangent moins que gens du monde; car au matin, à l'assemblée, ils ne mangeront qu'un pou, et si au vespre ils souppent bien, au moins auront-ils à matin corigié leur nature; car ils auront pou mangé, et nature ne sera point empeschée de faire la digestion, par quoi males humeurs ne superfluités se puissent engendrer. Et toutes voies, quant un homme est malade et que on le met en diette, et ne li donne l'en que de l'yaue de sucre et de tels chosetes, deux ou trois jours, ou plus pour abaissier ses humeurs et ses superfluités, et encore en oultre le feront-ils vuider; au veneur il ne faut pas faire cela; car il ne peut avoir replection, par le petit manger et le travail qu'il a; et supposé, ce que ne peut être, que fut ores plain de mauvaises humeurs, si scet-on bien que le plus grand terme de maladie qui puisse estre est suour. Et comme les veneurs si font leur office à chevau ou à pié, convient que en la suour s'en aille, s'il y a rien de mal; mais qu'ils se gardent de prendre froit quant ils seront chaus. Si me semble que j'ay assez prouvé : car petit manger font faire les mires aux malades pour garir et suer, pour aterminer et garir du tout; et comme les veneurs mangent petit et suent tousjours, doivent-ils vivre longuement et sains; et on désire en cest monde à vivre longuement et sain et en ioie, et après la fin la salvacion de l'âme; et veneurs ont tout cela. Donc soyez tous veneurs et ferez que sages. Et pour ce je loe et conseille à toute manière de gens, de quelque estat qu'ils soyent, qu'ils aiment les chiens et les chasces et deduis, ou d'une beste ou d'aultre, ou d'oysiaulx; car d'estre oyseux sans aimer deduis de chiens ou d'oysiaulx, oncques, se m'aist Diex, n'en vy prodomme pour quant qu'il fut riches; car ce part de tres lasche cuer, quant on ne veult travailler; et s'il avoit besoing ou guerre, il ne saroit que ce seroit; car il n'a pas acoustumé le travail; et convendroit que autre feist ce qu'il deust faire; car on dit toujours : Tant vault seigneur, tant vault ses gens et sa terre. Et aussi dis-je, que oncques ne vy homme qui aimast travail et déduit de chiens ou d'oysiaulx, qui n'eust moult de bonnes coustumes en lui; car ce li vient de droite noblesce et de gentillesce de cuer, de quelqu'estat que l'homme soit, ou grant seigneur, ou petit, ou povre, ou riche.»

Quelques personnes pensent que le beau manuscrit du Roi est l'original même envoyé au duc de Bourgogne. Mais rien ne me semble confirmer cette assertion; je lis au contraire dans la dernière page, qu'à la copie originale de son Traité des déduits de la chasse Gaston avait joint une oraison dédiée aussi à Philippe, et elle ne se trouve pas ici.

«Et aussi, dit Gaston, li envoyé-je unes oroysons que je fis jadis quant nostre seigneur fut courroucié à moy »

Le manuscrit de la bibliothèque du Palais-Royal a été donné le 22 juillet 1661 par le marquis de Rignaut à Louis XIV, à Fontainebleau, ainsi que le prouve une attestation de La Mesnardière, lecteur ordinaire de la chambre. Louis XIV en fit présent au comte de Toulouse, des mains duquel il passa dans celles de M. le duc de Penthièvre, puis dans celles de madame la duchesse douairière d'Orléans, et enfin dans la bibliothèque de M. le duc d'Orléans, aujourd'hui roi. Dans le même volume se trouve un roman en vers sur la Fauconnerie, aussi sur parchemin, mais d'une écriture moderne. Le même poëme a déjà été imprimé à la suite des Déduits de la chasse, de Gaston de Foix, ce qui a fait croire à quelques bibliographes qu'il était aussi de Gaston, mais il est véritablement de Gace de la Vigne, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les vers suivans omis dans le manuscrit du Palais-Royal et dans les imprimés, et qui terminent tous les manuscrits du Roi que j'ai consultés.

Gaces a fait ceste besoingne
Pour Philippes duc de Bourgoingne
Son très chier redoubté seigneur
A qui Jhésus-Christ croisse honneur.
Si lui supplie à son pouvoir
Qu'en gré le vueille recevoir
En suppléant, quant le verra
Les deffaulx qu'il y trouvera;
Et prie à ceulx qui l'orront lire
Qu'après sa mort ils vueillent dire.
Que Dieulx lui pardoint ses deffaulx,
Car moult ayma chyens et oyseaulx.

On lit aussi dans la *Bibliothèque* de Lacroix du Maine et DuVerdier qu'un manuscrit de ce poème, qui était dans la bibliothèque de monsieur de Selle, portait ces mots : «Gace de la Vigne, jadis premier chapelain de très excellent prince le roi Jean de France, que Dieu absolve! commença ce roman à Redefort, en Angleterre, l'an 1359, du mandement du dit seigneur, afin que son quart fils, duc de Bourgoingne, qui adonc étoit jeune, apprît les déduits pour eschever le péché oiseulx, et qu'il en fut mieux enseigné en mœurs et vertus : et depuis le dit Gace l'a parfait à Paris.» D'après cette remarque, on est étonné que La Croix du Maine dise, dans le même article, que ce roman en vers fut écrit en l'honneur de Philippe de Valois, *roi de France*, puisque et l'épilogue et la note qu'il rapporte mentionnent Philippe, duc de Bourgogne, et non Philippe VI, roi de France. Mais telle est l'inexactitude avec laquelle les manuscrits se trouvent souvent copiés, que les erreurs les plus grossières s'y reproduisent à chaque instant, et qu'on rend obscurs ou inintelligibles les passages les plus curieux, les plus clairs et les mieux imprimés. Le savant Cuvier, dont l'esprit étendu embrassait tout, en a redressé une de ce genre dans ce mém

tant seulement une deffaulte. Les deux écuyers qui l'eau avoient apportée, afin que on ne pensât qu'ils l'eussent empoisonné, vinrent au bassin et au lavoir, et dirent : « Vécy l'eau! En la présence de vous nous en avons fait l'essai; de rechef encore le voulons-nous faire. » Et le firent; tant que tous s'en contentèrent. On lui mit en la bouche pain, eau et épices et toutes choses confortatives; et tout ce rien ne lui valut, car en moins de demie heure il fut mort et rendit son âme moult doucement. Dieu par sa grâce lui soit miséricors!

Vous devez savoir que tous ceux qui là étoient furent ébahis et courroucés outre mesure, et fermèrent la chambre bien et étroitement, afin que ceux de l'hôtel ne sçussent point sitôt l'aventure ni la mort du gentil comte. Les chevaliers qui là étoient regardèrent sur Yvain, son fils, qui pleuroit et lamentoit, et tordoit ses poings; ils lui dirent : « Yvain, c'est fait. Vous avez perdu votre seigneur de père : nous savons bien qu'il vous aimoit sur tous; délivrez-vous, montez à cheval, chevauchez à Ortais : mettez-vous en saisine du châtel et du trésor qui dedans est, avant que nul y vienne ni que la mort de monseigneur soit sçue. »

Messire Yvain s'inclina à ces paroles et dit : « Seigneurs, grands mercis; vous me faites courtoisie laquelle je vous remérirai encore; mais baillez-moi les vraies enseignes de monseigneur mon père, car autrement je n'entrerois point au châtel. » — « Vous dites vérité, répondirent-ils, prenez-les. » Il les prit. Les enseignes étoient telles que un annel que le comte de Foix portoit en son doigt et un petit long coutelet dont il tailloit à la fois à table. Telles étoient les vraies enseignes que le portier du châtel d'Ortais connoissoit et nulles autres; car sans celles montrer, il n'eût jamais ouvert la porte.

Messire Yvain de Foix se départit de l'hôpital d'Érion, lui quatrième seulement, et chevaucha hâtivement et vint à Ortais; en laquelle ville on ne savoit encore nulles nouvelles de la mort du comte son père. Il passa tout au long de la ville sans rien dire, ni nul ne pensoit sur lui. Si vint au châtel et appela le portier. Le portier répondit : « Que vous plaît, monseigneur Yvain? Où est monseigneur? » — « Il est à l'hôpital, dit le chevalier, et me envoie ici quérir certaines choses qui sont en sa chambre, et puis retournerai vers lui; et afin que tu m'en croies de vérité, regarde : véci son annel et son coutel. » Le portier ouvrit une fenêtre et vit les enseignes, car vues les avoit autrefois. Si ouvrit le guichet de la porte, et entrèrent ens les deux, et le varlet garda les chevaux ou mena à l'étable.

Quand messire Yvain fut dedans, il dit au portier : « Ferme la porte. » Il la ferma. Quand il l'eut fermée, messire Yvain saisit les clefs et dit au portier : « Tu es mort, si tu sonnes mot. » Le portier fut tout ébahi et lui demanda pourquoi. « Pour ce, dit-il, que monseigneur mon père est dévié, et je vueil être au-dessus de son trésor avant que nul y vienne. » Le portier obéit, car faire lui convenoit; et si aimoit aussi cher un profit ou plus pour messire Yvain que pour un autre. Messire Yvain savoit assez bien où le trésor du comte étoit et reposoit; si se trait celle part. Et étoit en une grosse tour; et avoit trois

Traité des déduits de la chasse, de Gaston de Foix. En comparant le prologue que je donne avec les imprimés, on voit aisément combien les éditions gothiques étaient vicieuses. Ce défaut, si remarquable dans les morceaux où on ne recherche que le style, devient encore plus choquant dans les recherches des faits. Ainsi, par exemple, au chapitre deux, sur le rangier ou renne, Gaston de Foix avait dit, ainsi qu'on peut le voir dans les manuscrits de la Bibliothèque du Roi et de la bibliothèque de M. le duc d'Orléans, dont je viens de parler : « J'en ay veu en Nourvegue et Xuedene (Norwège et Suède); et en a oultre mer; mais en Romain pays en ay-je pou veus.» Au lieu de cette leçon si simple et si claire, les imprimés avaient dit : «J'en ay veu en Morienne, et prendre oultre mer, mais en Romain pays en ay plus veu.» (Édition de Philippe Le Noir, *apud Cuvier*, Ossemens fossiles, t. IV, pag. 59, in-4°) ou «J'en ay veu en Morienne et Puendève oultre mer, mais en Romain pays en ay-je plus veu.» (Édit. d'Antoine Verard). De là mille conjectures extraordinaires. Des naturalistes célèbres, tels que Buffon entre autres, en conclurent aussitôt que le renne avait existé dans les forêts de la France. M. Georges Cuvier, dont l'observation était toujours si bien guidée par la pénétration d'esprit, chercha à se rendre compte d'un fait qui démentait ses expériences; et, les ouvrages de Gaston et de Froissart à la main, il vit que ce n'était pas dans les forêts de France que Gaston avait vu des rennes, mais bien en Suède et en Norwège, où il était allé chasser pendant le voyage qu'il fit avec le captal de Buch, en Prusse, dont il revint en 1358, au moment des affaires de la Jaquerie. Voyez, pour tous ces éclaircissemens, G. Cuvier, *Ossemens fossiles*, t. IV, page 58 et suiv, article Cerfs vivans, note première *Sur la prétendue existence du renne en France dans le moyen-âge.*

paires de forts huis barrés et ferrés au devant; et tous les convenoit ouvrir de diverses clefs avant que on y pût venir. Lesquelles clefs il ne trouva pas appareillées, car elles étoient en un coffret long, tout de fin acier et fermé de une petite clef d'acier. Et celle clef portoit le comte de Foix sur lui quand il chevauchoit et vidoit Ortais; et fut trouvée à un jupon de soie pendant, lequel il avoit vêtu dessus sa chemise, depuis que messire Yvain fut départi; et quand elle fut trouvée des chevaliers qui étoient en la chambre à l'hôpital d'Érion, qui gardoient le corps du comte de Foix, moult s'émerveillèrent de quoi celle petite clef pouvoit servir. Adonc dit le chapelain du comte qui présent étoit, que on appeloit messire Nicole de l'Escalle, et qui savoit tous les secrets du comte de Foix, car le comte l'avoit bien aimé, et les jours qu'il étoit allé à son trésor, il y avoit mené son chapelain et non autrui; si dit ainsi quand il vit la clef: « Messire Yvain perdra sa voie, car sans celle clef-ci il ne peut entrer au trésor, car elle déferme un petit coffret d'acier où toutes les clefs du trésor sont. »

Or furent les chevaliers tous courroucés, et dirent à messire Nicole : « Portez-lui et vous ferez bien; il vaut trop mieux que messire Yvain soit au-dessus du trésor que nul autre, car il est bon chevalier, et monseigneur, que Dieu pardoint! l'aimoit moult. » Répondit le chapelain : « Puisque vous le me conseillez, je le ferai volontiers. » Tantôt il monta à cheval. Si prit la clef, et se mit au chemin pour venir au châtel d'Ortais; et messire Yvain, qui étoit au châtel d'Ortais, étoit moult ensoigné de quérir ces clefs, et ne les pouvoit trouver, et ne savoit viser voie comment il pourroit rompre les ferrures des huis de la tour, car elles étoient trop fortes, et si n'avoit pas les instrumens appareillés pour ce faire. Cependant qu'il étoit en ces termes, et que messire Nicole venoit pour adresser messire Yvain, nouvelles furent sçues à Ortais, ne sais par quelle inspiration, ou par femmes, ou varlets venans de l'hôpital d'Érion, que le comte de Foix, leur seigneur, étoit mort. Ces nouvelles furent moult dures, car le comte étoit aimé grandement de toutes gens. Toute la ville s'émut; et s'en vinrent les hommes au souverain carrefour, et là commencèrent à parler l'un à l'autre; et dirent les aucuns qui avoient vu passer messire Yvain tout seulet : « Nous avons vu venir et passer parmi la ville et aller vers le châtel messire Yvain; et montroit bien à son semblant qu'il étoit courroucé. » Donc répondirent les autres : « Sans faute il y a advenu quelque chose, car il n'avoit point d'usage de chevaucher devant sans son père. » Ainsi que les hommes s'assembloient et se tenoient à ce carrefour et murmuroient, véez-ci venir le chapelain du comte et cheoir droit en leurs mains. Pour ouïr des nouvelles ils l'encloyrent, et lui demandèrent : « Messire Nicolle, comment va de monseigneur? On nous a dit qu'il est mort. Est-ce vérité? » — « Nennil, dit le chapelain; mais il est moult deshaitié; et je viens devant pour faire administrer aucune chose bonne pour sa santé, et puis retournerai devers lui. » Sur ces paroles il passa outre et vint au châtel, et fit tant qu'il fut dedans, dont messire Yvain eut grand'joie de sa venue, car sans la clef qu'il apportoit il ne pouvoit entrer dedans la tour du trésor.

Or vous dirai que firent les hommes de la ville. Ils entrèrent en trop grande suspeçon du comte, et dirent ainsi entre eux : « Il est toute nuit; et si n'oyons nulles certaines nouvelles de monseigneur, de maître d'hôtel ni de clercs, ni d'officiers; et si sont entrés au châtel messire Yvain et son chapelain, qui lui étoit moult secrétaire. Mettons garde sur le châtel pour celle nuit, et demain nous orrons autres nouvelles; et envoyons secrètement à l'hôpital pour savoir comment la chose va, car nous savons bien que la greigneur partie du trésor de monseigneur est au châtel; et si il étoit robé ni ôté par aucune fraude, nous en serions coupables et en recevrions blâme et dommage, si ne devons pas ignorer telle chose. » — « C'est vérité, répondirent les autres, qui tinrent ce conseil à bon. » Et vissiez incontinent les hommes d'Ortais éveillés; et s'en allèrent vers le châtel, et s'assemblèrent tous en la place, et envoyèrent, les souverains de la ville, gardes à toutes les portes, afin que nul ne pût entrer ni issir sans congé. Et furent là toute la nuit jusques à lendemain. Adonc fut la vérité toute claire sçue que le comte de Foix, leur seigneur, étoit mort; dont vissiez grands pleurs, cris et plaints de toutes gens, de femmes et d'enfans, parmi la ville d'Ortais, car ils avoient ce comte moult aimé. Cette nouvelle sçue de la mort, les guets se renforcèrent par-tout; et fu-

rent tous les hommes de la ville en armes et en la place devant le châtel.

Quand messire Yvain de Foix, qui dedans le châtel d'Ortais s'étoit enclos, vit l'ordonnance et la manière des hommes de la ville, et que ils s'étoient aperçus et savoient jà la vérité de la mort son père, si dit au chapelain du comte : « Messire Nicole, j'ai failli en mon entente; je ne pourrai issir ni partir d'ici sans congé, car ces hommes d'Ortais sont aperçus. Plus vient et plus s'efforcent de venir en la place devant le châtel; il me faut humilier envers eux. Force n'y vaut rien. » — « Vous dites vérité, dit le chapelain, vous conquerrez plus par douces paroles que par dures. Allez, et si parlez à eux et faites par conseil. » Adonc s'en vint messire Yvain en une tour assez près de la porte; et y avoit une fenêtre qui regardoit sur le pont et en la place où ces hommes se tenoient. En celle tour fut nourrie et gardée, tant qu'elle se maria, madame Jeanne de Boulogne, qui depuis fut duchesse de Berry, si comme il est écrit et contenu ci derrière en notre histoire. Messire Yvain ouvrit la fenêtre de la tour, et puis parla et appela les hommes de la ville. Les plus notables se trairent avant, et se mirent sur le pont moult près de lui pour ouïr et savoir quelle chose il voudroit dire. Il parla tout haut, et dit ainsi :

« O bonnes gens d'Ortais, je sais bien pourquoi vous êtes ci assemblés. Il y a cause. Si vous prie chèrement, de tant que vous avez aimé monseigneur mon père, que vous ne veuillez pas prendre en déplaisance ni courroux si je me suis avancé d'être venu premièrement prendre la saisine du châtel d'Ortais et du meuble qui est dedans, car je n'y vueil que tout bien, sans le efforcer. Vous savez que monseigneur mon père m'aimoit souverainement, ainsi comme son fils; et eût volontiers vu qu'il me pût avoir fait son héritier. Or est advenu que par le plaisir de Dieu, il est trépassé de ce siècle, sans accomplir ni faire nulle ordonnance, et m'a laissé entre vous, où j'ai été nourri et demeuré, un povre chevalier, fils bâtard du comte de Foix, si vous ne m'aidez et conseillez. Si vous prie, pour Dieu et en pitié, que vous y vueilliez regarder, et vous ferez aumône; et je vous ouvrirai le châtel, et entrerez dedans, car contre vous je ne le vueil ni garder ni clorre. »

Donc répondirent les plus notables, et dirent : « Messire Yvain, vous avez parlé bien et à point, et tant qu'il nous suffit. Si vous disons que nous demeurerons avec ques et lez vous; et est notre intention que ce châtel et les biens qui sont dedans nous garderons, et le vous aiderons à garder avecques vous; et si le vicomte de Chastelbon, votre cousin, qui est héritier de cette terre de Béarn, car c'est le plus prochain que monseigneur votre père eut, se trait avant pour calenger l'héritage et les meubles, nous voudrons bien savoir comment; et vous y garderons à parçons faire, et à messire Gratien votre frère, grandement votre droit; mais nous supposons que quand le roi de France fut dernièrement à Toulouse, et monseigneur votre père fut devers lui, que aucune chose fut faite de ces ordonnances; et de ce doit bien parler messire Roger d'Espaigne, votre cousin. Nous escriprons devers lui, et lui signifierons la mort de monseigneur, et lui prierons qu'il vienne ci pour nous aider à adresser et conseiller de toutes choses, tant pour les terres de Béarn et de Foix qui demeurent en ruine, que pour les meubles, à savoir quelle chose on en fera; et aussi pour l'obsèque faire de monseigneur. Et tout ce que dit avons, nous le vous certifions et affirmons à tenir loyaument. » De cette réponse se contenta grandement messire Yvain, car elle fut moult courtoise. Messire Yvain ouvrit la porte du châtel d'Ortais. Ceux y entrèrent qui entrer y vouldrent, et allèrent partout les Ortaisiens. On y mit bonnes gardes et suffisans.

En ce propre jour fut apporté à Ortais et mis en un chercus le comte Gaston de Foix. Tous, hommes, femmes et enfans, pleuroient amèrement à l'encontre du corps, quand on l'apporta en la ville. Et lamentoient et récordoient la vaillance de lui, sa noble vie, son puissant état et gouvernement, son sens, sa prudence, sa prouesse, sa grand'largesse, la grand'prospérité de paix où ils avoient vesquieu le temps que leur gentil seigneur avoit régné, car il n'étoit ni avoit été François ni Anglois qui les eût osé courroucer. Là disoient toutes gens : « Comment les choses nous reculeront! Comment nos voisins nous guerroieront! Nous soulions demeurer en terre de paix et de franchise; or demeurons-nous en terre de misère et de subjection, car nul n'ira au devant de nos besognes, nul ne les chalengera ni défendra. Ha! Gaston! beau fils!

pourquoi courrouçâtes-vous oncques votre père! Si vous nous fussiez demeuré, qui si grand et si beau commencement aviez, ce nous fût un très grand reconfort; mais nous vous avons perdu trop jeune, et votre père nous a trop petit duré. Il étoit encore un homme de soixante-trois ans [1], et n'étoit pas grand âge pour un tel prince qui étoit de bon corps et de grand'volonté, et qui avoit toutes ses aises et souhaits. Terre de Berne désolée et déconfortée de noble héritier, que deviendras-tu? Tu n'auras jamais le pareil du gentil et noble comte de Foix. »

En tels lamentations et pleurs fut apporté le corps du gentil comte dessus nommé au long de la ville, et de sept chevaliers tels que je vous nommerai : le premier le vicomte de Bruniquel, de-lez lui le seigneur de Copane; le tiers messire Roger d'Espaigne, et de-lez lui messire Remond Lane; le sixième messire Remond de la Mote, de-lez lui le seigneur de Besach; le septième messire Menault de Navaille, de-lez lui messire Richard de Saint-George. Là étoient derrière lui messire Yvain son fils bâtard, le sire de Corasse, le sire de Valencin, le sire de Barège, le sire de Quer et plus de soixante chevaliers de Berne, qui tantôt furent venus à l'hôpital d'Érion que les nouvelles furent sçues; et fut apporté à viaire découvert, ainsi que je vous dis, à l'église des Cordeliers; et là fut vuidé et embaumé, et mis en un chercus de plomb; et laissé en cel état, et bonnes gardes de-lez lui jusques au jour de son obsèque; et ardoient nuit et jour sans cesse autour du corps vingt quatre gros cierges tenus de quarante huit varlets, les vingt quatre par jour et les autres vingt quatre par nuit.

La mort du gentil comte Gaston de Foix fut tantôt sçue en plusieurs lieux et pays, et plus de gens en furent courroucés que réjouis; car il avoit fait en son temps tant de dons et largesses que sans nombre, et pourtant étoit-il aimé de tous ceux qui de lui la connoissance avoient. Même le pape Clément, quand il en sçut les vraies nouvelles, en fut moult courroucé, pourtant que il avoit rendu grand'peine au mariage de sa cousine Jeanne de Boulogne, laquelle étoit duchesse de Berry. Pour ces jours se tenoit en Avignon l'évêque de Pamiers, car il ne se osoit tenir sur son bénéfice, pourtant que le comte de Foix, quoique ils fussent de lignage, l'avoit accueilli en haine, pour ce que cil évêque vouloit trop exaulser ses juridictions et affoiblir celles du comte de Foix; si l'avoit-il fait évêque. Le pape le manda au palais. Quand il fut venu vers lui, il lui dit : « Évêque de Pamiers, votre paix est faite, le comte de Foix est mort. » De ces nouvelles fut l'évêque tout réjoui; et se départit en briefs jours d'Avignon, et retourna en la comté de Foix sur son évêché.

Les nouvelles vinrent en France devers le roi et son conseil que le comte de Foix étoit mort. Par semblant le roi, son frère et le duc de Bourbon en furent courroucés pour la vaillance de lui; et fut dit au roi de ceux de son conseil : « Sire, la comté de Foix est vôtre, de droite succession, puisque le comte de Foix est mort sans avoir hoir de sa chair par mariage, ni nul ne la vous peut débattre. Et aussi ceux de la comté de Foix le tiennent et disent ainsi; et encore y a un point qui embellit grandement votre besogne; vous avez prêté sus la somme de cinquante mille francs; si envoyez saisir votre gage et le chalengez comme votre bon héritage, car ceux du pays désirent à venir et à être en votre main; c'est une belle terre et qui grandement vous viendra à point, car elle marchist au royaume d'Arragon et de Castelongue, et on ne sait du temps à venir, si vous aviez guerre au roi d'Arragon, la comté de Foix vous seroit trop belle frontière, car il y a de beaux châteaux et de forts pour pourvoir de gens d'armes et y faire bonnes garnisons. »

Le roi entendit à ces paroles et s'inclina à son conseil et dit : « On regarde qui on y pourra envoyer! » Donc fut regardé que on y envoieroit le seigneur de la Rivière, pourtant que autres fois il y avoit été et qu'il y étoit connu, et avecques lui l'évêque de Noyon. Quand ces deux seigneurs sçurent que ils avoient celle légation, si se ordonnèrent et pourvéirent grandement, et ne se départirent point sitôt; et quand ils se mirent au chemin, si chevauchèrent-ils à petites journées et à grand loisir, et prirent leur chemin par Avignon.

Entrementes fut signifié le vicomte de Castelbon, qui se tenoit au royaume d'Arragon, de la mort son cousin le comte de Foix. Si se mit à voie; et exploita tant par ses journées que il

[1] Il mourut le 12 août 1391, et était né en 1331.

vint en Béarn et droit à Ortais. Ceux de la ville lui firent assez bonne chère, mais encore ne le recueillirent-ils point à seigneur; et dirent que ils n'étoient pas tout le pays, et qu'il convenoit les nobles, les prélats et les hommes des bonnes villes mettre ensemble et avoir conseil comment tout ce se pourroit faire, car Béarn est une terre qui se tient de soi-même, noble et franche, et les seigneurs qui y demeurent et y ont leur héritage ne consentiroient jamais que le souverain le relevât de nullui.

Si fut avisé pour le meilleur que on feroit l'obsèque du bon comte Gaston deFoix à Ortais; et seroient mandés tous les nobles et les prélats de Béarn, et ceux de la comté de Foix qui venir y voudroient; et là auroit-on conseil général comment on se cheviroit à la recueillette du seigneur. Si furent escripts et mandés à venir à Ortais à l'obsèque du comte tous les barons, les prélats et les chefs des bonnes villes de Béarn, et ceux de la comté de Foix aussi. Ceux de Béarn obéirent et y vinrent tous, mais ceux de la comté de Foix refusèrent et se excusèrent, disant que ils garderoient leur pays et leur terre, car ils avoient entendu que le roi de France envoyoit vers eux et qu'il vouloit de fait chalenger l'héritage de Foix, et tant que déclaration en seroit faite. Néanmoins l'évêque de Pamiers par lignage en fut requis et prié de là aller à Ortais. Et y alla en bon arroi et suffisant, ainsi comme à lui appartenoit.

Au jour de l'obsèque du gentil comte Gaston de Foix, derrain de ce nom, qui fut fait en la ville d'Ortais, en l'église des Cordeliers, en l'an de grâce Notre Seigneur, mil trois cent quatre vingt et onze, le douzième jour du mois d'octobre, par un lundi, eut moult de peuple du pays de Béarn et d'ailleurs, prélats barons, chevaliers; et y eut trois évêques; premier celui de Pamiers, et cil dit la messe et fit le service; et puis l'évêque d'Aire, et l'évêque d'Auron des tenures de Béarn. Moult y eut grand luminaire et bien ordonné. Et tenoient devant l'autel, et tinrent durant la messe, quatre chevaliers, quatre bannières armoyées de Foix et de Béarn. La première tenoit messire Remond de Chastel-Neuf; la seconde messire Espaing de Lion; la tierce messire Pierre de Quer; la quatrième messire Menault de Navailles. L'épée offrit messire Roger d'Espaigne, à dextre du Bourg de Copane et de Pierre Arnault de Béarn, capitaine de Lourde. L'écu portoit le vicomte de Bruniquel, à dextre de Jean de Chastel-Neuf et de Jean de Cantiron. Le heaume offrit le sire de Valencin et de Béarn, adextré de Ernauton de Rostem et de Ernauton de Sainte-Colombe. Le cheval offrit le sire de Corasse, adextré de Ernauton d'Espaigne et de Ramonnet de Copane.

Tout l'obsèque fut persévéré honorablement et grandement, selon l'usage du lieu. Et là furent les deux fils bâtards au comte de Foix, messire Yvain et messire Gratien, le vicomte de Castelbon, et tous les chevaliers et barons de Béarn, et de Foix aucuns. Mais ceux de Foix, le service fait, se départirent et montèrent à cheval, et vinrent dîner à Hereciel, deux lieues en sus d'Ortais.

A lendemain bien matin l'évêque de Pamiers se départit aussi, et ne voulut point être au général parlement qui se fit en ce jour des prélats, des barons et chevaliers, et des consuls des bonnes villes de Béarn. Et fut le jour de l'obsèque, après la messe dite, le comte de Foix ôté du chercus de plomb et enveloppé le corps en belle touaille neuve cirée, et ensepveli en l'église des Cordeliers devant le grand autel du chœur. De lui n'y a plus. Dieu lui fasse pardon!

Or vous parlerai de l'ordonnance du conseil qui fut à Orthez. Il m'est avis, si comme adonc je fus informé, que on dit au vicomte de Castelbon ainsi: «Sire, nous savons bien que par proismeté vous devez successer et tenir tous les héritages tant en Béarn comme en Foix, qui viennent de par monseignenr, cui Dieu pardoint! mais nous ne vous pouvons pas à présent recevoir ainsi, car trop nous pourrions forfaire et mettre celle terre de Béarn en grand'guerre et danger; car nous entendons que le roi de France, qui est notre bon voisin et qui moult peut, envoie par deçà de son conseil, et ne savons encore, jusques à tant que nous les aurons ouï parler, sur quel état cette légation se fait. Bien savons, et vous le savez aussi, que monseigneur, cui Dieu pardoint! fut anten à Toulouse devers le roi de France, et eurent parlemens secrets ensemble, dont il faut que aucune chose prochainement s'en éclaircisse. Car, si il avoit donné ni scellé au roi de France Foix et Béarn, le roi de puissance les voudroit avoir et obtenir combien que nous voudrons bien sa-

voir les articles et procès des besognes; car entre nous de Béarn nous ne sommes pas conditionnés sur la forme de ceux de la comté de Foix; nous sommes tous francs sans hommage ni servitude [1]. Ét le comte de Foix est tenu du roi de France. Avec tout ce les Foissois ont les cœurs tous françois, et de léger recevront le roi de France à seigneur; et disent jà et proposent, puisque notre sire est mort sans avoir héritier de son corps par mariage, que l'héritage de Foix retourne par droite ordonnance au roi de France. Sire, vous devez savoir que nous demeurerons en notre tenure, ni jà à nul jour ne nous asservirons, quelque seigneur que nous doyons avoir, soit le roi de France ou vous [2], mais nous vous conseillons que vous allez au-devant de ces besognes soit par sage traité ou autrement. »

Donc répondit le vicomte et demanda: «Par quel moyen voulez-vous que je œuvre? Je vous ai jà dit que je ferai tout ce que par raison vous me conseillerez.» — «Sire, dirent-ils, c'est que vous priez messire Roger d'Espaigne, votre cousin que veci, qu'il vous tienne compagnie à vos coûtages; et allez en la comté de Foix; et traitez vers les nobles, les prélats et les bonnes villes; et si tant pouvez faire qu'ils vous reçoivent à seigneur, ou que ils se dissimulent tant que vous ayez apaisé le roi de France et fait aucune ordonnance et composition par le moyen d'or et d'argent, tant que le héritage vous demeure, vous exploiterez sagement et bien. Et si vous pouvez être ouï des légaulx, qui en la comté de Foix seront envoyés de par le roi de France, pour payer cent mille ou deux cent mille francs, encore trouverez-vous bien la finance pour vous acquitter, car monseigneur, que Dieu pardoint! en a laissé beaucoup derrière. Mais nous voulons et réservons que ses deux fils bâtards en soient partis biens et largement et de l'héritage et de la mise.»

Le vicomte de Chastelbon répondit et dit: «Beaux seigneurs, je vueil tout ce que vous voulez; et veci messire Roger d'Espaigne, mon cousin, en la présence de vous; je lui prie qu'il veuille venir avecques moi en celle chevauchée.»

Messire Roger répondit et dit que volontiers il iroit, comme pour être bon moyen envers tous. Mais si le roi de France, son souverain seigneur, ou ses commis, le requéroient que il fût de leur conseil, ou que de ce voyage il se déportât, il s'en voudroit déporter. Le vicomte de Chastelbon lui eut en convenant tout ce et lui dit: «Cousin, hors de votre volonté et conseil je ne me vueil jà ôter; et quand vous serez près moi, j'en vaudrai trop grandement mieux en mes besognes.»

Sur cel état finèrent-ils leur parlement. Il m'est avis que le vicomte de Chastelbon fit une prière et requête à tous ceux qui là présens étoient, que il pût avoir par emprunt jusques à cinq ou à six mille francs pour poursuivir ses besognes. Secondement les deux bâtards proposèrent aussi leur besogne, et prièrent que de l'avoir que les Ortaisiens gardoient et qui avoit été à leur père ils pussent avoir. Et lors se remit de rechef le conseil ensemble; et parlèrent les nobles, les prélats et les hommes des bonnes villes. Accordé et conclu fut que le vicomte dessus nommé auroit, sur la forme et condition qu'il mettoit, cinq mille francs, et les deux bâtards de Foix chacun deux mille francs. Donc furent les trésoriers appelés, et leur fut ordonné que ils les délivrassent. Ils le firent. Et devez savoir que toutes les ordonnances, tant d'officiers que d'autres gens, que le vicomte de Foix avoit en son vivant faites et instituées, se tinrent; ni nulles ne s'en brisèrent. Et fut ordonné par le conseil de tout le pays que les Ortaisions auroient en garde le châtel d'Ortais et tout le meuble qui dedans étoit.

Le vicomte de Chastelbon à sa nouvelle venue fit grâce à tous les prisonniers qui étoient au châtel d'Ortais, desquels il y avoit grand nombre, car le comte de Foix, de bonne mémoire, étoit moult cruel en telles choses, et n'épargnoit homme vivant comme haut qu'il fût, puisqu'il l'avoit courroucé, qu'il ne le fît avaler en la fosse et tenir au pain et à l'eau tant qu'il lui plaisoit. Ni nul tant hardi étoit qui de la délivrance osât parler, sur peine d'avoir pareille pénitence. Et que ce soit vérité, il fit tenir ce vicomte de Chastelbon, dont je vous parle, au fond de la fosse, son cousin germain, huit mois tous entiers. Et quand il le délivra, il le

[1] Les Béarnais avaient leurs *fors et coutumes* qui se sont long-temps conservés.

[2] On voit que ce langage ne manque pas de dignité et annonce des hommes habitués à n'obéir qu'aux lois qu'ils se sont données et qu'ils connaissent bien.

rançonna à quarante mille francs, et les eut tous appareillés; et depuis, tant comme il vesqui, il le tint en telle haine qu'il ne se osoit voir devant lui; et si le comte de Foix eût vesqui encore tant seulement deux ans, ce vicomte n'eût jà tenu son héritage, Foix ni Bearn.

Or se départirent l'un de l'autre toutes gens qui à ce parlement à Ortais avoient été, et s'en retournèrent en leurs lieux; et laissèrent le vicomte de Chastelbon chevir de ses besognes; lequel s'ordonna au plus tôt qu'il put, et pria aucuns chevaliers et écuyers, lesquels il pensoit bien à avoir, à être de-lez lui; et se partit d'Ortais bien à deux cents chevaux, et s'en vint à Morlens, une bonne ville fermée, la dernière de Bearn au lez devers Bigorre, à quatre lieues de Pau et à six de Tarbe. Le second jour que ils furent là venus, et qu'ils s'ordonnoient pour aller à Saint-Gausens, une autre bonne ville à l'entrée de la comté de Foix, séant sur la rivière de Garonne, nouvelles leur vinrent que l'évêque de Noyon et messire Bureau de la Rivière et le conseil du roi de France étoient venus à Toulouse. Si demanda le vicomte de Chastelbon conseil à messire Roger d'Espaigne comment il se cheviroit, et quelle chose il feroit. Messire Roger lui répondit et dit : «Puisque nous avons ouï nouvelles d'eux, nous nous tiendrons ici sans aller plus avant, et regarderons quelle chose ils voudront faire. Je suppose assez que jà savent-ils une partie de notre état; et ce qu'ils voudroient faire, ils le nous signifieront et manderont dedans briefs jours.» La parole de messire Roger d'Espaigne fut tenue et ouïe; et se tinrent tous quois à Saint-Gausens attendans nouvelles. Au voir dire, pour entrer en la comté de Foix, ils n'avoient que faire plus avant; car les bonnes villes, châteaux, passages et les entrées sur la rivière de Garonne étoient tous clos. Premièrement Paliminich, Cassères, Montesquieu, Carlas, Ortingas, le Fossac, la cité de Palmiers, et le châtel en la garde de ceux de la ville, et puis Saverdun, Montaut, Massères, Vespins et tous les châteaux sur la frontière d'Arragon. Et disoient en la comté de Foix que nul étranger, à puissance de gens d'armes, n'entreroit en ville ni châtel qui y fût, tant que la chose fût éclaircie. Et toutes fois, à ce que ceux du pays montroient, ils avoient grand'affection à demeurer et être au roi de France et être gouvernés et menés par un sénéchal, ainsi comme le pays et la cité de Toulouse sont, et ceux de Carcassonne et de Beaucaire. Mais il n'en ira pas à leur entente, si comme je vous recorderai assez briévement, car advint que, quand le conseil et les commissaires du roi de France dessus nommés furent venus à Toulouse, et ils demandèrent des nouvelles à l'archevêque du lieu et au sénéchal de Foix et de Bearn, on leur en dit assez; car plusieurs suffisans hommes de Toulouse et de là environ, pourtant que grandement ils avoient aimé le comte de Foix, avoient été au service et obsèque qui faits avoient été à Ortais; si avoient enquis et demandé de l'état du pays, et on leur en avoit dit une partie, ceux qui en cuidoient aucune chose savoir. Sur cet état s'avisèrent et conseillèrent ensemble l'évêque de Noyon et le sire de la Rivière. Conseillé fut que ils manderoient messire Roger d'Espaigne, car cil étoit de foi et de hommage au roi de France et son officier sénéchal de Carcassonne. Si lui requéroient, si métier faisoit, à demeurer devers eux. Si comme ils le proposèrent ils le firent; et envoyèrent un homme de bien et unes lettres scellées closes devers messire Roger d'Espaigne. Cil se départit de Toulouse, et entendit qu'il trouveroit messire Roger d'Espaigne à Mont-Royal de Rivière ou à Saint-Gausens et le vicomte, si métier faisoit, car ils s'étoient de Morlens avalés jusques à l'entrée de la comté de Foix.

Au départir de Toulouse, il prit le chemin de Saint-Gausens; et chevaucha tant qu'il y vint, car il y peut avoir environ douze lieues. Lui venu, il se trait devers messire Roger, et lui montra ses lettres, et lui dit qui les lui envoyoit. Messire Roger les prit, ouvrit, legy, et puis répondit et dit à l'écuyer : «Vous demeurerez meshuy, et demain vous vous partirez, et espoir aurez-vous compagnie.» Cil l'accorda. Sur ces lettres et sur cel état dessus nommé se conseillèrent ensemble le vicomte et messire Roger. Eux conseillés, pour le meilleur ordonné fut, que messire Roger se départiroit de là et iroit à Toulouse, et parleroit à l'évêque de Noyon et au seigneur de la Rivière, et orroit et sauroit quelle chose ils voudroient dire ou faire. A lendemain se mirent en chemin messire Roger d'Espaigne et cil qui les lettres avoit apportées, et chevauchèrent tant ce jour, et leur route, qu'ils vinrent

sur le soir à Toulouse; et se traist messire Roger et ses gens à l'hôtel, et le messager devers ses maîtres. Sçu fut des commissaires du roi que messire Roger d'Espaigne étoit venu; si dirent entre eux : « Demain orrons nouvelles, puisque messire Roger est venu. » Celle nuit se passa. A lendemain, après messe, messire Roger d'Espaigne se trait devers l'évêque de Noyon et le seigneur de la Rivière moult doucement, et bien le savoit faire. Quand ils se furent accointés et approchés de parole, l'évêque de Noyon et le sire de la Rivière, l'un par l'autre commencèrent à parler et à proposer bellement et sagement ce pourquoi ils étoient venus; et premièrement ils montrèrent les procurations du roi, et comment ils étoient établis à prendre la saisine et possession de la comté de Foix.

Messire Roger connut bien toutes ces choses, et tint les procurations à bonnes, et les lettres de créances aussi; et quand il eut tout ouï et entendu, il répliqua un autre propos moult doucement et dit : « Monseigneur de Noyon, et vous sire de la Rivière, je ne suis pas si avant du conseil du roi notre sire comme vous êtes; et si j'en étois je aiderois à conseiller ainsi, sauve votre correction, que le roi reprit son argent, et un peu outre, lequel il dit et montre, et bien est vérité, que il a prêté sur l'héritage avoir de la comté de Foix après la mort du comte dernièrement trépassé, et laissât le droit héritier venir à la comté de Foix et à son héritage. Si feroit, je crois, son profit, son honneur et la salvation de son âme; et à ce que je vous dis et propose, je vous y mettrai raison, et vous le veuilliez entendre. Premièrement c'est une chose toute claire et notoire que il n'étoit nul besoin au comte de Foix de engager sa terre, car de l'or et de l'argent avoit-il assez; et ce qu'il en fit et avoit empensé à faire, ce ne fut fors pour frauder et déshériter son hoir le vicomte de Chastelbon, pourtant qu'il l'avoit accueilli en haine, et si ne savoit espoir cause pourquoi. Secondement le profit du roi seroit en ce que la terre de Foix lui coûtera bien autant à garder tous les ans que les rentes en vaudront à ses receveurs. Tiercement il perdra l'hommage et le service d'un homme dont il s'étoit servi, qui bien y fait à regarder, et si sera grandement chargé en conscience de déshériter autrui. Aussi, au vendre l'héritage et acheter, qui justement voulsist être allé avant, on dût avoir appelé tous les prochains du comte de Foix qui, au temps à venir, pouvoient avoir cause par succession de venir et chalenger l'héritage de la comté de Foix, et ceux sommés et satisfaits, si rien y vouloient ni savoient que dire au vendage, et rien n'en a été fait. Pourquoi, beaux seigneurs, ces raisons considérées, vous qui êtes ici venus, et qui êtes seigneurs et hommes de grand'entendement et du conseil du roi, veuillez penser sus, avant que vous promouvez nulle chose qui tourne à fraude, ni que la conscience du roi soit chargée, car vous feriez mal et péché; et encore est-il bien temps de y pourvoir et remédier. Mon cousin, le vicomte de Chastelbon, m'a ici envoyé devers vous pour proposer et remontrer toutes ces choses; et vous prie très humblement, et je pour lui, que vous y veuilliez entendre, car il ne fait pas bon prendre ni retenir tout ce que de force on pourroit bien avoir. »

Quand messire Roger d'Espaigne eut parlé et proposé ce que vous avez ouï, l'évêque de Noyon et le sire de la Rivière regardèrent l'un sur l'autre, et puis parla premièrement l'évêque et dit : « Messire Roger, nous véons et savons assez que à ce que vous avez dit et proposé vous ne voulez que tout bien; mais notre commission ne s'étend pas si avant, comme pour quitter et pardonner ce marché que le roi et le comte de Foix ont fait; mais pour l'amour de vous, et pour adresser les besognes et que toutes parties se contentent, nous mettrons cette chose en souffrance, et vous prendrez la peine et le travail d'aller en France devers le roi et son conseil. Si leur remontrerez ce que bon vous semblera; et si vous pouvez tant ni si bien exploiter par votre promotion et traité, que l'héritage de la comté de Foix demeure au vicomte de Chastel bon, auquel elle doit succéder, si comme vous dites, nous serons tous joyeux, car nous ne voulons nullui déshériter. » — « Messeigneurs, répondit messire Roger, vous m'avez contenté en ce disant. Or vous, séjournez et tenez-vous aises en la cité de Toulouse, car vos frais et dépens seront payés de l'argent et finance qui gît au châtel d'Ortais. » Ainsi exploita sur deux jours qu'il fut à Toulouse messire Roger d'Espaigne devers les commissaires du roi. On n'y pouvoit envoyer meilleur procureur de lui.

Au tiers jours prit congé aux dessus dits messire Roger d'Espaigne et leur dit : « Messeigneurs, je crois bien que pour adresser ces besognes, puisque je les ai entamées, il me faudra chevaucher en France; et ne sais pas en quel état je trouverai le roi ni la cour; si je demeure un petit outre raison, ne vous vueillez pas ennuyer, car ce ne sera pas ma coulpe de bref exploiter si je puis, mais la coulpe de ceux auxquels j'aurai à faire; et souvent je vous envoierai lettres et mesagers. » — « Allez à Dieu, répondirent les seigneurs, messire Roger, nous le savons bien. »

Ainsi tous contens les parties se départirent l'un de l'autre; ils demeurèrent à Toulouse, et messire Roger d'Espaigne retourna à Saint-Gausens devers le vicomte de Chastelbon, auquel il recorda toutes les paroles dessus dites. Le vicomte fut moult réjoui de ces nouvelles et dit : « Messire Roger, beau cousin, je me confie grandement en vous; et la chose me touche trop grandement, car c'est pour l'héritage dont je suis venu et issu de lignée et dont je porte les armes. Je ne saurois qui envoyer en France fors que vous, ni qui sçut devant le roi, ses oncles ni leurs consaulx, proposer cette matière fors que vous. Si vous prie que, pour l'amour de moi et pour le bien desservir au temps à venir, vous vous veuillez charger de ce voyage. »

Messire Roger répondit et dit : « Je savois bien que vous m'en chargeriez; et pour l'amour de vous et par lignage je le ferai. » Depuis ne demeura pas long terme que messire Roger d'Espaigne s'ordonna de tous points pour aller en France, sur la forme et état que vous avez ouï; et prit le chemin de Rhodez pour abréger sa voie, car bonnes trèves étoient entre les François et les Anglois; autrement le chemin qu'il prit ne lui eût point été profitable, car sur les frontières de Rouergue, de Quersin et de Limousin, en ces jours il y avoit encore beaucoup de forts qui faisoient guerre d'Anglois.

Nous lairrons un petit à parler de messire Roger d'Espaigne, qui chemine si à effort qu'il peut, et parlerons du roi de France et du duc de Bretagne.

CHAPITRE XXIV.

Comment traité se renouvela à Tours en Touraine entre le roi de France et le duc de Bretagne, et du mariage et allience de la fille de France au fils du duc de Bretagne et de Jean de Bretagne, comte de Paintièvre, à la fille du dit duc de Bretagne.

Vous savez, si comme il est ici dessus contenu en notre histoire en plusieurs lieux, comment le duc de Bretagne et messire Olivier de Cliçon, pour ce temps connétable de France, avoient haine l'un sur l'autre. Le duc de Bretagne, avec la haine qu'il avoit sur le dit messire Olivier, avoit grand'envie qu'il étoit si bien du roi et de son secret conseil, et volontiers y eût mis trouble et empêchement s'il sçût ou pût, et s'il ne doutât trop le roi à courroucer. Et souvent se repentoit de ce que, quand il tint en son danger messire Olivier de Cliçon, au chastel à l'Ermine, que tantôt il ne le fît mourir; car si mort eût été, on l'eût passé et oublié, ni nul ne lui en eût fait guerre que bien il ne fût allé au devant. Le duc, pour ces haines et envies qu'il avoit sur le dit messire Olivier, se tenoit dur et haut, et clos en toutes obéissances, là où bonnement il pouvoit résister à l'encontre de la couronne de France; et bien savoit que il faisoit mal et point n'y pourvéoit, mais souffroit les choses aller à l'aventure. Et tenoit à amour trop grandement les Anglois; et faisoit pourvoir ses villes et ses châteaux d'artilleries et de vivres; et mandoit en Angleterre couvertement gens d'armes et archers, et les établissoit en ses forts; et donnoit à entendre que il attendoit guerre; et ne savoient ses gens où ni à qui il vouloit faire guerre. Néanmoins, tout ce qu'il faisoit étoit bien sçu en France; et en parloient les aucuns bien largement sur sa partie. Et bien savoit le duc de Bretagne que plusieurs seigneurs en France, et non pas tous, l'avoient grandement contre courage, mais il n'en faisoit compte, ains cheminoit toujours avant, et se confioit grandement de plusieurs de ses choses en sa cousine la duchesse de Bourgogne. Il avoit droit, car de ce lieu il étoit bien appuyé et fort porté, car la dame, pour cause de lignage, l'aimoit, pourtant que le comte de Flandre son père, qui cousin germain avoit été à ce duc, l'avoit toujours aimé et conforté en toutes ses tribulations. Cette dame de Bourgogne, que je vous dis, étoit bien dame, car le duc son mari

ne l'eût point volontiers courroucé, et bien y avoit cause, car de par la dame le duc tenoit grands héritages, et si en avoit de beaux enfans; de quoi le duc étoit plus tenu à elle, et étoit aussi toute la couronne de France.

Ces haines et dissimulations impétueuses et merveilleuses se couvoient entre ces parties, et quoique le duc de Bretagne eût été en France à Paris devers le roi, et lui eût fait hommage, je ne vous sais pas bien à dire si ce fut de bon cœur, car, lui retourné en Bretagne, on en aperçut en lui trop petit de bon amendement. Il avoit juré obéissance, et que au pape d'Avignon il obéiroit, mais non fit oncques; ainçois le condamnoit en ses paroles, et ne vouloit nully souffrir à pourvoir des bulles de ce pape; et se tenoit neutre en trop de choses; et donnoit les bénéfices; et ne pouvoit nul clerc venir à provision de bénéfice, en son pays, si il ne lui plaisoit grandement. Avec tout ce, des commandemens et exploits qui venoient de la chambre de parlement à Paris, il ne faisoit nul compte, mais vouloit que ses sergens exerçassent toujours devant ou avant en leur office; mêmement les prélats de Bretagne, c'est à entendre les évêques, perdoient grand'foison de leurs juridictions par ce duc; dont les plaintes en venoient grandes et grosses en la chambre de parlement à Paris, mais ils n'en pouvoient avoir autre chose; car quand il étoit requis ou admonesté de venir ouïr droit en la chambre de parlement, ou il envoyât personne idoine et suffisamment fondée de procuration pour ouïr droit pour lui ou contre lui, les officiers du roi, au rommandement de leur maître, venoient en Bretagne pour sommer le duc et accomplir leur mandement; mais ils ne pouvoient, quand ils étoient là venus, voir le duc ni parler à lui. Et se faisoit excuser; et quand les sergens du roi étoient partis et retournés, ce duc disoit : « Oil! je irai ou envoierai à Paris pour ouïr droit! Je ne m'en travaillerai jà! Je fus, n'a pas trois ans, là pour ouïr et avoir droit, mais oncques je n'en ouïs parler. Nos seigneurs de parlement le tournent bien ainsi qu'ils veulent. Ils me tiennent bien pour jeune et ignorant, quand ainsi me veulent mener. Je voue bien que, si mes hommes de ma duché de Bretagne étoient tous à un et obéissans à ma volonté, ainsi que ils le dussent être, je donnerois le royaume de France tant à faire que les déraisonnables entendroient à raison, et cils qui ont servi loyaument seroient payés loyaument, et ceux qui ont desservi à être justiciés seroient justiciés, et ceux qui veulent avoir droit auroient droit. »

Vous devez savoir que telles choses, et autres assez, étoient souvent mises en place et réveillées en la chambre du roi; et disoient ceux de son détroit conseil : « Ce duc est trop présomptueux et orgueilleux, quand on ne le peut amener à raison; et si on lui souffre ses opinions sur la noblesse et franchise du royaume de France, il en sera trop grandement affoibli; et si y prendront exemple tous autres seigneurs, dont la juridiction du royaume petit à petit se perdra. »

Si fut avisé, pour remédier et pour obvier à toutes ces choses, que doucement on le manderoit que il vînt à Tours en Touraine; et le roi de France se travailleroit tant pour l'amour de lui que il viendroit là, et seroit à l'encontre de lui; et seroient de-lez le roi, de son conseil souverain, le duc de Berry, le duc de Bourgogne, l'évêque de Chartres et l'évêque d'Autun. Et étoient ces quatre expressément nommés, pour tant que le duc de Bretagne les avoit plus à grâce que tout le demeurant de France, excepté le comte d'Estampes et le seigneur de Coucy. Encore étoient bien ces deux en sa grâce.

Sur cel état que je vous dis on persévéra; et furent envoyés en Bretagne devers le duc le comte d'Estampes et maître Yves d'Eurient, lesquels eurent moult de peine et de travail à émouvoir le duc à ce qu'il voulsist venir encontre le roi et ses oncles à Tours en Touraine. Tant lui montrèrent de belles paroles colorées et armées de raison que il s'inclina, et dit que à Tours en Touraine il viendroit, et que on ne l'avoit que faire de presser d'aller plus avant, car point il n'iroit, et aussi son adversaire Olivier de Cliçon point il ne verroit. Tout ce lui eut-on en convenant ainçois qu'il voulsist venir à Tours.

Or retournèrent en France les dessus dits ambassadeurs, et contèrent au roi et à ses oncles comment ils avoient exploité. On s'en contenta, car on n'en pouvoit autre chose faire ni avoir. Si firent le roi et les seigneurs qui à Tours devoient aller leurs pourvéances grandes et grosses, ainsi que pour demeurer deux ou trois mois; car bien sentoient et imaginoient que

leurs traités et parlemens ne seroient pas si tôt accomplis.

Or vinrent le roi de France, le duc de Touraine son frère, le duc de Berry, le duc de Bourgogne, Jean de Bourgogne son fils, le duc de Bourbon, le sire de Coucy, le comte de la Marche, le comte de Saint-Pol, et tous les consaulx de France à Tours en Touraine et s'y logèrent. Aussi y vinrent d'un lez le connétable de France et Jean de Bretagne son beau fils, et leurs consaulx, car bien y avoient à faire. Le duc de Bretagne vint après eux bien quinze jours; et disoient les aucuns, quoiqu'il les eût là fait venir, que point il n'y viendroit, car il s'envoya excuser par trois fois; et disoit qu'il étoit malade et qu'il ne pouvoit chevaucher. Finablement il y vint. Si étoient ses pourvéances toutes faites pour lui et pour ses gens; et furent logés tous à leur aise. Si commencèrent les parlemens à entrer, et à aller les moyens des parties de l'un à l'autre; les jours étoient courts, si comme ils sont en hiver, si ne pouvoit-on longuement parlementer devant dîner ni après dîner jusques au soir.

Ces parlemens et ces traités étant à Tours, sur la forme et manière que je vous dis, entre le roi de France et le duc de Bretagne, qui durèrent moult avant en l'hiver, vinrent de Toulouse et des parties de Foix et de Béarn messire Roger d'Espaigne et messire Espaing de Lion, et arrivèrent à Tours un mercredi. La cité étoit si remplie de seigneurs et de toutes gens que à grand'peine purent-ils être logés. Toutefois ils le furent; et allèrent devers le roi et les seigneurs, et remontra messire Roger d'Espaigne au roi et à son conseil, aussi à tous les autres seigneurs et à leurs consaulx, sagement et bellement, ce pourquoi il étoit là venu et à grand loisir. Et de ce fut-il bien aisé, car le roi et les seigneurs étoient si chargés pour le fait de Bretagne qui moult leur touchoit, que à peine pouvoient-ils entendre à autre chose fors à cette. Néanmoins messire Roger fut volontiers ouï; mais il ne fut pas si briévement répondu. Avant séjourna plus de deux mois, et lui disoit-on toujours: «Nous nous conseillerons.» Et ce conseil ne venoit point.

Encore y eut un autre empêchement, le roi là étant à Tours, et qui moult chargea le conseil, car ils y vinrent de par le roi d'Angleterre, messire Jean dit Clanvou, chevalier et chambellan du roi; et Richard Rohalle, clerc en lois et en droit du conseil du roi d'Angleterre, parler au roi de France et à son conseil, sur l'état dont je vous ai parlé autrefois, et ce pourquoi mes seigneurs Thomas de Percy et le sire de Cliffort furent et avoient été en devant à Paris. Quand les Anglois furent venus, on cloyt tous traités et consaulx, et entendit-on à eux et à leur délivrance. Il me fut dit que ils apportoient lettres de créance au roi, et aux ducs de Berry et de Bourgogne. On les ouït parler. La créance étoit telle, que le roi d'Angleterre et ses oncles vouloient savoir si le roi de France et ses consaulx étoient en volonté de tenir le parlement à Amiens, ainsi que proposé étoit, sur forme de paix entre les deux rois, leurs conjoints et leurs adhers. Le roi de France, qui ne désiroit autre chose à ce qu'il montroit que de venir à paix, répondit: «Oil,» et lui délivré du duc de Bretagne et parti de Tours, il n'entendroit jamais à autre chose, qu'il seroit venu à Amiens, si comme ordonné étoit, et là attendroit les traiteurs d'Angleterre, et leur feroit faire la meilleure chère qu'on pourroit.

De tout ce se contentèrent grandement les Anglois; et furent cinq jours à Tours en Touraine, le plus de-lez le roi, les seigneurs et le chancelier de France. Quand ils eurent fait ce pourquoi ils étoient venus, ils prirent congé au roi et aux seigneurs. Le roi leur fit donner de ses largesses, dont ils le remercièrent grandement; et furent délivrés aux hôtels de par le roi, et puis se départirent. Et sachez pour lors que ils ne virent point le duc de Bretagne ni ne parlèrent à lui, car point ne vouloient que les François y eussent nulle suspection de mal. Et retournèrent parmi France et Picardie à Calais, et là montèrent en la mer. Et arrivèrent à Douvres et puis vinrent à Londres; et trouvèrent le roi et les seigneurs du conseil à Westmoustier, auxquels ils firent réponse de tout ce que ils avoient vu et trouvé, voire qui appartenoit à dire. La réponse et la rélation qu'ils firent plut bien au roi d'Angleterre et à son conseil, et s'ordonnèrent sur ce pour venir à Amiens. Or vous conterons-nous des légaulx de Béarn et de Foix.

Vous devez savoir que messire Roger d'Espaigne et messire Espaing de Lion, qui en légation étoient venus en France de par le

vicomte de Chastelbon et pour ses besognes, s'acquittèrent loyaument et vaillamment; et moult de peine et de travail eurent à poursuivir le roi et la cour et ceux de l'étroit conseil. C'est à entendre, les chevaliers et les clercs de sa chambre boutoient le roi en l'oreille que il prît la comté de Foix et l'attribuât au domaine de la couronne de France, puisque les Foissois le vouloient. A ce s'inclinoit assez le roi; mais le duc de Bourgogne, comme sage et imaginatif, ne s'y vouloit accorder, et disoit, que le roi de France avoit des terres et des frontières assez à garder, sans encharger celle nouvelle peine et déshériter l'héritier; mais conseilloit que le roi reprît l'argent et les florins qui payés avoient été, et aucune chose outre. Néanmoins il m'est avis que le duc de Bourgogne n'en eût point été cru, mais le duc de Berry reprit la besogne et s'en chargea de tous points, parmi le moyen que je vous dirai.

Vous savez comment il avoit allé de lui jadis et du comte Gaston de Foix, quand il envoya en Béarn devers le dit le comte si notables personnes que le comte de Sancerre, le vicomte d'Ascy, le seigneur de la Rivière et messire Guillaume de la Trémoille traiter du mariage madamoiselle Jeanne de Boulogne, laquelle le comte de Foix avoit en garde et nourrisson. Le comte de Foix entendit bien aux traiteurs et au mariage, mais sa réponse fut telle, que jà le duc de Berry ne l'auroit à femme ni autrement, si n'avoit payé trente mille francs pour la garde et nourrisson de la jeune fille de Boulogne. Le duc les paya, car il vouloit avoir la dame: or lui en souvint-il quand il fut temps et heure; et manda messire Roger d'Espaigne et messire Espaing de Lion en sa chambre à Tours, et se fit là enclore entre eux trois, et leur dit: « Si vous voulez venir à bonne conclusion de vos procès, vous y viendrez, mais avant il me convient ravoir trente mille francs, lesquels mes gens payèrent un jour et mirent outre au comte de Foix, avant que je pusse avoir ma femme. Toujours a été l'imagination de moi telle que, si je survivois le comte de Foix, ils me retourneroient. » Les deux chevaliers, quand ils eurent ouï le duc de Berry ainsi parler, regardèrent l'un l'autre sans mot sonner. Donc dit le duc: « Beaux seigneurs, pour vérité dire et remontrer, je vous ai tollu la parole, conseillez-vous et parlez ensemble; car sans ce traité faire du tout à ma volonté, le vôtre ne se passera jà. Je me fais fort de beau-frère de Bourgogne, il en fera à ma volonté; il a en gouvernement les marches de Picardie et je les marches de Languedoc. Au-dessous de moi, ni contre ma volonté nul ne parlera ni contredira; et ce vicomte de Chastelbon trouve et trouvera argent assez, car le comte mort en avoit plus assemblé que le roi n'en a en trésor. »

Donc parla messire Roger d'Espaigne et dit: « Monseigneur, posé que nous vous voulsissions accorder votre demande, si n'avons-nous pas la mise avec nous. » — « Ha! répondit le duc, messire Roger, jà pour ce ne demeurera; vous en ferez la dette sur votre foi et scellé, et je les vous croirai, bien et encore outre s'il vous besogne. » — « Monseigneur, dit le chevalier, grands mercis! Nous parlerons ensemble et demain vous en répondrons. » — « Il me plaît bien, » dit le duc.

Lors cessèrent-ils leur parlement, et fut la chambre ouverte. Les chevaliers se départirent du duc de Berry et retournèrent à leur hôtel; et eurent ce jour mainte imagination à savoir quelle chose ils feroient, et si ils retourneroient sans accorder au duc de Berry ce qu'il demandoit. Tout considéré, ils regardèrent pour le mieux, puisque tant avoient séjourné et frayé sur celle quête, que ils accorderoient au duc sa demande, mais que il pût tant faire que leur querelle fût claire, et que l'héritage demeurât au vicomte de Chastelbon. Si retournèrent à lendemain devers le duc de Berry et lui offrirent ce qu'il demandoit; et firent messire Roger d'Espaigne et messire Espaing de Lion leur dette au duc de Berry des trente mille francs, par condition telle qu'il feroit tant devers le roi et le conseil que, pour rendre la somme que on avoit prêtée de florins sur la comté de Foix, l'héritage demeureroit au vicomte de Chastelbon. Répondit le duc: « Or me laissez convenir; je le vous ferai; ni autrement ne le vueil-je entendre. »

Depuis ce jour en avant le duc de Berry, qui désiroit à avoir les trente mille francs, fut si bon pour le vicomte de Chastelbon et si certain avocat que la besogne se conclut du tout à son entente; et se delayèrent le roi et son conseil de leur primeraine volonté; et eurent les lettres

les deux chevaliers étranges de leur confirmation pour la comté de Foix au vicomte de Chastelbon toutes ouvertes, et lettres adressans à l'évêque de Noyon et au seigneur de la Rivière qui se tenoient à Toulouse; et étoit la substance des lettres telle, si comme je fus adonc informé par hommes créables qui en la légation avoient été.

«Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, mandons et commandons à révérend homme l'évêque de Noyon et à notre chevalier et chambellan, le seigneur de la Rivière que, le vicomte de Chastelbon, héritier de Foix et de Béarn, laissent paisiblement jouir et possesser de son héritage de la comté de Foix et des appartenances de cette terre, par le moyen de remettre avant en votre garde la somme de soixante mille francs, prendre et recevoir tout à un payement en la cité de Toulouse; et les deniers payés, voulons que dessous le scel de notre sénéchal de Toulouse ils en aient, et ait le vicomte de Chastelbon, et ceux qui de ce s'entremettent, lettres de quittance. Avec tout ce, par un autre payement, voulons que receviez vingt mille francs, pour les frais et coûtages eus de vous aller séjourner et retourner ès marches et limitations de la comté de Foix; et de cet argent payé donner lettres de quittance dessous le dessus dit scel de notre office de Toulouse: sauf tant et réservé que nous voulons et réservons que messire Yvain de Foix et mesire Gratien de Foix, fils et enfans bâtards au comte Gaston de Foix de bonne mémoire, aient part et assignation raisonnable ès meubles et héritages qui furent à leur père, par l'avis et discrétion de messire Roger d'Espaigne, du comte de Bruniquel, de messire Rémond de Chastel-Neuf et du seigneur de Corasse, auxquels nous en escripvons qu'ils s'en acquittent tellement et si à point que notre conscience en soit acquittée, car jà un jour nous le promîmes ainsi au père. Et là où défaute y auroit, fût par la coulpe des quatre chevaliers que nous y commettons, ou par la rébellion ou dureté dudit vicomte de Chastelbon, nous adnullons et enfraindons tous traités et scellés, donnés et accordés, et voulons qu'ils soient de nulle valeur. En témoin de ces lettres données en notre scel en la cité de Tours le douzième an de notre règne, le vingtième jour du mois de décembre.»

Les lettres faites, escriptes et scellées, et toutes les ordonnances à l'entente du conseil du roi et assez à la plaisance des légaux de Foix, les chevaliers s'ordonnèrent pour retourner en leur pays, et prirent congé du roi et des seigneurs; et payèrent partout, et puis se départirent de Tours en Touraine et se mirent au retour.

Vous savez que messire Louis de Sancerre maréchal de France se tenoit ès marches de Carcassonne, et étoit tenu un grand temps comme souverain regard institué de par le roi et le conseil de toutes les marches et limitations de delà jusques à la rivière de Gironde et la rivière de Dordogne. Or l'avoient, l'évêque de Noyon et le sire de la Rivière, mandé à Toulouse. Il étoit venu; lesquels seigneurs lui avoient dit ainsi: «Maréchal, le vicomte de Chastelbon, qui se veut tenir et tient héritier de la comté de Foix et des appendances, sauf et réservé la terre de Béarn, par la mort et succession du comte Gaston de Foix, est en traités devers nous, lesquels nous avons envoyés en France devers le roi et le conseil; et ne savons, ni savoir pouvons encore, que le roi et son conseil en voudront faire. Si soyez pourvu de gens d'armes et garnissez la frontière sur la comté de Foix, car messire Roger d'Espaigne et messire Espaing de Lion revenus, qui sont en France, et nous oyons et véons par eux ou par autres messages du roi que iceux ne puissent venir à traité de paix, et que le roi veuille avoir la terre, vous y entrerez de fait et le saisirez, selon le droit et la puissance que le roi nous a donnée en celle quête et querelle.» Si que, à la requête et ordonnance des dessus dits messire Louis de Sancerre s'étoit pourvu, et pourvéoit encore tous les jours, attendant la relation de France.

Nous lairrons un petit cette matière ester et parlerons du duc de Bretagne.

Vous savez comment les traités étoient à Tours en Touraine entre le roi de France et le duc de Bretagne, lequel duc donna moult de peine au roi et à son conseil, car il ne vouloit descendre ni venir à raison, si comme on disoit. On lui demandoit; il refusoit; de rechef il demandoit; on lui refusoit. Toutes ces choses se différoient; et sans y trouver aucun moyen, on ne fût jamais venu à conclusion d'accord. Bien disoit le duc que il vouloit servir le roi de France de son hommage, si avant comme il étoit tenu; et on lui

proposoit ainsi : « Pourquoi quand vous reconnoissez que vous êtes homme au roi de France, n'obéissez-vous à toutes choses de raison ? » Il demandoit en quoi il étoit rebelle ; on lui montroit en plusieurs cas : « Premièrement en la créance du pape d'Avignon, que le roi votre sire tient à vrai pape, vous vous différez et dissimulez grandement ; car à ses commandemens vous ne voulez obéir, mais pourvéez les clercs des bénéfices de Bretagne ; et les impétrans apportans bulles du pape, vous les ignorez ; c'est grandement contre la majesté royale, et péchez en conscience et en esprit. » Le duc répondit à ce, et disoit : « De ma conscience ne doit nul par raison juger, fors Dieu, qui est souverain juge de la matière et article de ce dont vous me opposez et arguez. Je vous vueil répondre de ces papes qui sont en différend. Il n'en est faite nulle déclaration ; et au jour que les premières nouvelles vinrent de la création de Urbain, je étois en la ville de Gand de-lez mon cousin le comte de Flandre ; et lui envoya lettres patentes scellées de son scel, Robert de Genève, cardinal pour ces jours ; et signifioit et certifioit ainsi au comte mon cousin ; que par la grâce de Dieu et l'inspiration divine ils avoient pape, et le nommoit-on Urbain. Comment peut-on cela défaire ? Il me semble que c'est trop fort. Je ne vueil pas parler contre le roi ni sa majesté, car je suis son cousin et son homme, et le servirai bien et loyaument quand j'en serai requis, si avant que je y suis tenu. Mais je vueil parler contre ceux qui ne le conseillent pas bien à point. » Donc lui fut demandé : « Dites-nous lesquels ce sont qui mal le conseillent, si y pourvoirons. » Le duc répondit, et dit : « Vous les connoissez mieux que je ne fais, car vous les fréquentez plus souvent : mais encore tant que aux bénéfices de mon pays je vueil parler ; je ne suis pas si haut ni si cruel aux impétrans que vous me dites ; car je souffre bien les clercs de mon pays à pourveoir de la bulle Clément. Mais ceux qui point ne sont de la nation je les refuse ; et la cause pourquoi, je le vous dirai : ils en veulent porter la graisse hors du pays et point desservir les bénéfices ; c'est contre droit, raison et conscience, ni je ne m'y puis accorder. Tant que aux sergens du roi qui viennent en Bretagne exploiter, vous dites et mettez en termes que je suis rebelle et haut : non suis, ni ne voudrois être ; mais vous devez savoir, et si vous ne le savez, si l'apprenez, que le fief de la duché de Bretagne est de si noble condition que souverainement nul n'y doit ni peut exploiter tant que leur souverain seigneur naturel, c'est à entendre le duc de Bretagne, tienne sa cour ouverte pour ouïr droit, et ses officiers appareillés pour exploiter en droit en la terre de Bretagne, et faire ce que office demande ; et si j'avois en ma terre sergent ni officier nul qui fussent contraires, et que étrangers et autres eussent cause de plaindre d'eux, je les punirois et ferois punir tellemment que seroit à tous exemple. Outre, je dis, que le conseil du roi fait fort à reprendre ; et veut et désire, à ce qu'il montre, que guerre et haine se nourrisse entre le roi et moi ; cause pourquoi, elle est toute claire. Ils souffrent Jean de Blois, mon cousin, deux choses déraisonnables à user contre moi. La première est queil s'escript et nomme Jean de Bretagne ; tant que de ce nom il n'y a cause de procéder. Et montrerai qu'il tend encore à venir à l'héritage de Bretagne. Il en est placé hors, car j'ai enfans, fils et fille, qui succèderont l'héritage. Secondement il porte les hermines, ce sont les armes de Bretagne ; et à toutes ces choses il a renoncé au nom, aux armes et au chalenge. Bien est vérité que, pour moi contrarier, Cliçon le tient en celle opinion ; et tant qu'il soit en cil état je n'entendrai à nul traité de paix ni d'amour devers le roi. Guerre ne ferai-je point au roi, car c'est mon seigneur naturel, mais si par haineuse et envieuse information il me fait guerre, je me défendrai ; et me trouvera-t-on en ma terre ; tout ce vueil-je bien que le roi sache. »

Ainsi se demenoient les traités rigoureusement entre le conseil du roi de France et le duc de Bretagne, car le duc étoit maître et sire de son conseil ; mais le roi de France ne l'étoit pas. Ainçois le conseilloit messire Olivier de Cliçon, le Bègue de Vilaines, messire Jean le Mercier et Montagu. Le duc de Bourgogne, qui clair véoit et oyoit sur ces traités, souffroit bien que les raisons et défenses du duc de Bretagne fussent jetées en la place, et les soutenoit couvertement ce qu'il pouvoit ; et avoit assez d'accord son frère le duc de Berry, car il hayoit trop grandement en cœur ceux de la chambre du conseil du roi, pour ce que ils avoient détruit son trésorier Bethisac, si comme vous savez qu'il fut honteu-

sement justicié à Béziers; mais souffrir lui convenoit, car il n'étoit pas encore heure du contrevenger.

En celle différence demeurèrent-ils plus de trois mois, toujours séjournant à Tours; et ne pouvoient leurs traités venir à bonne conclusion. Et furent sur le point de départir sans rien faire. Et étoit le roi de France en grand'volonté, eux partis de là et retournés en France, de faire un grand mandement, et sur l'été qui venoit aller en Bretagne et faire guerre au duc et à ceux qui de son accord seroient, et laisser en paix les autres. Mais les ducs de Berry et de Bourgogne, le sire de Coucy, le comte de Saint-Pol, messire Guy de la Trémoille, le chancelier de France, et plusieurs prélats et hauts barons de France qui là étoient, et qui le fait imaginoient, pour obvier à ces rébellions rigoureuses, en parloient à la fois ensemble, et disoient : « Le roi, et nous qui sommes les souverains de son royaume, et si prochains de lignage, devons avoir traité et parlement sur forme de paix à ce carême en la cité d'Amiens contre les Anglois. Si nous faut hâter de rompre ce maltalent ci, qui est à présent entre le roi et le duc de Bretagne; car qui se départiroit de ci sans accord, les Anglois en leurs traités en seroient plus forts, car ils tendroient à être confortés et aidés du duc de Bretagne et de son pays, car le duc a les Anglois assez à main quand il veut. Et si nous avions guerre aux Anglois et au duc de Bretagne, quoique autrefois l'avons-nous eu, ce nous seroit trop grand'peine. »

Tant regardèrent ces seigneurs et subtilèrent, et leurs consaulx, que on trouva un moyen entre le roi de France et le duc de Bretagne : je vous dirai quel il fut. Et certainement sans ce moyen on ne fût point venu à conclusion d'accord. Ce fut que le roi de France avoit une fille et le duc un fils. On fit un mariage de ce fils à celle fille. Pareillement Jean de Bretagne avoit un fils de la fille de messire Olivier de Cliçon, et le duc de Bretagne avoit une fille; si fut regardé, pour toutes paix, que le mariage seroit bel et bien pris de ce fils à celle fille. Ainsi se firent ces mariages entre ces parties; mais nonobstant toutes ces choses et ces alliances, il convint Jean de Bretagne mettre jus ses armes de Bretagne et prendre celles de Chastillon. Et si aucune chose vouloit porter de Bretagne, pour tant qu'il étoit d'extraction de par sa mère, qui fille avoit été de un duc de Bretagne, sur les armes de Chastillon il pouvoit prendre une bordure d'hermine, ou trois lambeaux d'hermine, ou un écusson d'hermine au chef de gueules, et non plus avant.

Ainsi se portèrent ces parçons, les devises et les ordonnances. Et se apaisèrent ces parties; et demeura le duc de Bretagne en l'amour du roi de France et de ses oncles, et dîna de-lez le roi; et là fut Jean de Bretagne comte de Paintièvre; et se montrèrent grand semblant d'amour par le moyen et alliance de ce mariage; mais oncques il ne voult voir messire Olivier de Cliçon, tant l'avoit-il en grand'haine. Aussi messire Olivier n'en fit compte, car il le héoit de toute sa puissance.

Ces mariages concordés et alliés, et les seigneurs jurés et obligés pour procéder avant au temps à venir, quand les enfans auroient encore un peu plus d'âge, de tout ce furent lettres levées et tabellionnées. Les seigneurs eurent avis que ils se départiroient de Tours, et que trop y avoient séjourné, et se retrairent vers Paris; car terme approchoit qu'ils devoient aller et être à Amiens, la cité des parlemens, le roi de France personnellement, son frère, ses oncles et leurs consaulx, à l'encontre du roi d'Angleterre, de ses frères et de leurs consaulx, qui aussi y devoient être. Si prit le duc de Bretagne congé au roi, à son frère et à leurs oncles, et à ceux où il avoit le mieux sa grâce; et se départit de Tours, et retourna arrière en son pays. Aussi firent tous les autres seigneurs. Le duc de Berry et le duc de Bourgogne, et le sire de Coucy demeurèrent derrière; je vous dirai par quelle raison.

CHAPITRE XXV

Comment le comte de Blois et Marie de Namur sa femme vendirent la comté de Blois et toutes leurs terres au duc de Touraine frère au roi de France.

Vous avez bien ici dessus oui parler et recorder en notre histoire comment Louis de Blois, fils au comte Guy de Blois, étoit mort jeune enfant en la ville de Beaumont en Hainaut; dont madame Marie de Berry, fille au duc de Berry, demeura veuve; et à cela perdit-elle, tant que des biens de ce monde, grand'foison; car l'enfant étoit un grand héritier, et eut au temps à venir été un grand seigneur. Je vous en traite et parle, pourtant que au temps à venir je vueil que on sache à qui les héritages, qui à autrui furent,

sont revenus, et par quelle manière et condition cil comte de Blois et Marie de Namur, sa femme, n'étoient pas taillés ni proportionnés à engendrer jamais enfans; car par bien boire et fort manger douces et délectables viandes, ils étoient malement fort engraissés. Le comte ne pouvoit mais chevaucher, mais charier se faisoit, quand il vouloit aller d'un lieu en un autre, au déduit des chiens ou des oiseaux; et tout ce savoient bien les seigneurs de France.

Or avint, cependant que le roi et les seigneurs dessus nommés séjournoient à Tours en Touraine, que le duc de Touraine eut une imagination, laquelle il mit à effet : je vous dirai quelle. Il sentoit de-lez lui grand'finance, espoir un million de florins, lesquels il avoit eus et pris par mariage avecques madame Valentine de Milan sa femme, fille au comte de Vertus. Ces florins il ne savoit où employer. Si regarda que le comte Guy de Blois tenoit grands héritages, et après sa vie ils iroient tous en diverses mains. La comté de Blois devoit retourner à Jean de Bretagne, car il étoit son cousin germain; les terres de Hainaut au duc de Juliers ou au duc de Lancastre, excepté Chimay qui devoit retourner à ceux des Conflans de Champagne; la comté de Soissons, qui avoit été au comte de Blois, et aux comtes de Blois anciennement étoit aliénée, car le sire de Coucy en étoit en héritage pour sa délivrance d'Angleterre, la terre de d'Argies et de Nouvion retournoient aussi aux autres hoirs; les terres de Hollande et de Zélande retournoient au comte de Hainaut. Ainsi se dépeçoient ces grands et beaux héritages; et tout ce savoient bien les seigneurs de France; pourquoi le duc de Touraine, qui mise et finance avoit assez pour acheter et payer tous ces héritages du comte de Blois, si par achat raisonnable et vendage les pouvoit avoir, s'avisa qu'il en feroit traiter devers ce comte de Blois; et par espécial s'il pouvoit parvenir à la comté de Blois, c'est une terre et un pays bel et noble et qui bien lui seroit séant, car la comté de Blois marchist à la duché de Touraine; et à la comté de Blois appendent moult de beaux fiefs.

Le duc de Touraine sur celle imagination ne reposa ni cessa point; et en parla premièrement au roi de France son frère, puis au duc de Bourgogne et au seigneur de Coucy, pour cause de ce que le seigneur de Coucy étoit un grand traiteur et bien en la grâce du comte Guy de Blois, et il avoit à femme la fille de son cousin germain le duc de Lorraine. Bien se gardèrent le duc de Touraine et les dessus dits et leurs consaulx que ils n'en parlassent, ni en rien se découvrissent de leur intention, ni de ce que ils vouloient promouvoir et faire au duc de Berry; pourquoi, je le vous dirai. Madame Marie sa fille étoit douée sur toute la comté de Blois de six mille francs par an. Si pensoit bien le duc de Berry que, parmi le moyen de ce douaire et la charge dont la terre étoit chargée, la comté de Blois seroit sienne, car plus convoiteux de lui on ne pouvoit trouver. Le duc de Bourgogne aussi; pourquoi? Pour ce que Marguerite, son ains-née fille, avoit à mari Guillaume de Hainaut, fils au comte de Hainaut, et les terres de Hollande, Zélande et Hainaut, pouvoient bien encore retourner par aucune incidence, fût par achat ou autrement, à son fils le comte d'Ostrevant, ou à son fils Jean de Bourgogne, qui pour lors avoit à femme Marguerite, l'ains-née fille au comte de Hainaut. Si proposèrent ces quatre, le roi et les dessus nommés, que au département de Tours en Touraine ils viendroient en Blois voir leur cousin le comte Guy de Blois, qui se tenoit à huit lieues petites de Tours, en un moult bel châtel que on appelle Châtel-Reynaud, et traiteroient de celle marchandise à lui et à la comtesse sa femme, Marie de Namur, qui étoit moult convoiteuse. Or étoit avenu que un vaillant homme et de grand'prudence, chevalier en lois et en armes, bailli de Blois, lequel se nommoit messire Regnault de Sens, fut informé de toutes ces besognes. Je ne vous sais pas bien dire par qui. Quand il le sçut, il en eut pitié pour l'amour de son seigneur le comte de Blois qui, en ces ventes faisant dont il n'avoit que faire, se pourroit déshonorer et ses loyaux hoirs déshériter, et que tout ce seroit à la condamnation de son âme. Il, pour obvier à ces besognes, se départit de Blois et chevaucha toute nuit, et vint à Châtel-Reynaud: et fit tant qu'il parla au comte et lui dit: « Monseigneur, le roi de France, le duc de Touraine, le duc de Bourbon, et le sire de Coucy viennent ici. » — « Si est-ce vérité, répondit le comte, pourquoi le dites-vous? » — « Je le dis pour ce que vous serez requis et

pressé de vendre votre héritage. Si ayez avis sur ce »

De cette parole fut le comte moult émerveillé et répondit : « Bailli, je ne puis pas les gens défendre à parler ni à faire leurs requêtes; mais avant que je fisse ce marché pour vendre mon héritage, déshériter ni frauder mes hoirs et moi déshonorer, il ne me demeureroit plat d'argent ni écuelle à vendre ou engager. » — « Monseigneur, répondit le chevalier, or vous en souvienne quand temps et lieu seront. Car vous verrez tout ce que dit vous ai. » — « N'ayez nulle doute, bailli, dit le comte; je ne suis pas encore si fol ni si jeune que je me doive incliner à tels traités. »

Sur cel état se départit le bailli de Blois, car il ne vouloit pas que les dessus dits seigneurs le trouvassent là; et retourna en la ville de Blois et là se tint.

Dedans deux jours après que il se fut départi du comte, vinrent le roi de France à privée maisnie, le duc de Touraine son frère, le duc de Bourbon leur oncle, et le sire de Coucy à Châtel-Reynaud. Le comte et la comtesse leur firent bonne chère, ce fut raison. Et furent moult réjouis de la venue du roi, de ce que tant s'étoit humilié de venir en un chastel du comte. Adonc le roi, pour attraire le comte de Blois à amour et pour amener à son entente, lui dit : « Beau cousin, je vois bien que vous êtes un seigneur en notre royaume garni d'honneur et de largesse, et avez eu du temps passé plusieurs frais et coûtages; et pour y récompenser, nous vous donnons et accordons une aide qui vous vaudra bien vingt mille francs en votre comté de Blois. » Le comte dit : « Grands mercis! » Il retint ce don qui oncques profit ne lui fit, car il n'en eut rien. Après ce don fait, on commença à entrer en traités pour vendre et acheter la comté de Blois pour le duc de Touraine. Et en ouvrirent premièrement la matière le roi et le duc de Bourbon; et trouvèrent sur ces procès le comte de Blois assez froid. Donc se trairent ces seigneurs à la comtesse de Blois, et lui remontrèrent tant de paroles colorées, et comment au temps à venir ce seroit une povre femme, et que mieux valoit qu'elle demeurât une dame riche et garnie d'or et d'argent et de beaux joyaux, que toute nue et toute povre, car elle étoit trop bien taillée de survivre le comte, et que elle conseillât au comte son mari que cette marchandise se fît.

La comtesse, qui étoit et fut une des convoiteuses dames du monde, pour la grand'ardeur de convoitise et les florins avoir, s'y inclina; et tant procura avec autrui, ce fut un varlet de chambre que le comte avoit, lequel on appeloit Sohier, et étoit de nation de la ville de Malines, et fils d'un pauvre tisserand de draps. Ce Sohier avoit tellement surmonté ce comte de Blois que par lui étoit tout fait et sans lui rien n'étoit fait. Et lui avoit jà le comte de Blois donné plus de cinq cents francs de revenue, que à sa vie que à héritage. Or regardez le grand meschef et comment les aucuns seigneurs sont menés. En ce Sohier n'avoit sens ni prudence qui à recorder fait, fors la folle plaisance du seigneur qui ainsi l'avoit enchéri, et ainsi que le duc de Berry en ce temps avoit Take Thiébault, un garçon aussi de nulle valeur, auquel par plusieurs fois il avoit bien donné la somme de deux cent mille francs et tous perdus. Si ce Sohier voulsist, de ce ne se peut-il excuser, de la marchandise que le duc de Touraine fit au comte de Blois il n'eût rien été; mais il, pour complaire au roi et à son frère, au duc de Bourbon, au seigneur de Coucy et aussi à la comtesse de Blois, qui jà y étoit du tout assentie et inclinée, pour la grande convoitise de l'argent voir et avoir, bouta son seigneur en l'oreille, et brassa tant que le comte se dédit de ce que premièrement avoit dit et certifié à son bailli, et fut la comté de Blois vendue, après son décès, la somme de deux cent mille francs; et devoit le duc de Touraine délivrer du douaire la dame de Dunois, qui assignée de six mille francs tout son viage [1] étoit sus. Encore y dut avoir fait un autre vendage de toutes les terres de Hainaut; et en devoit le duc de Touraine payer deux cent mille francs. Bien est vérité que le comte Guy de Blois réserva la volonté du comte de Hainaut, son naturel seigneur, duquel en foi et hommage il tenoit les terres, et ne s'en voult oncques charger; mais le roi de France et le duc de Touraine s'en chargèrent, et prirent tout ce qui avenir en pouvoit et qui en appartenoit à faire sur eux, et loyèrent, avant leur département, le comte Guy de Blois si avant en paroles, en lettres, et en scellés, comme

[1] Pendant toute sa vie.

faire le sçurent et purent; car il n'avait là nully de son conseil fors Sohier, qui oncques ne fut à l'école ni ne connut lettres; et jà était-il aussi tout tourné pour eux. Ainsi ou près se portèrent ces marchandises, et je les ai écrites au plus justement que j'ai pu, afin que au temps à venir, par la mémoire de mon écriture, la vérité en soit sçue; car le comte Guy de Blois, mon seigneur et mon maître, comme jeune, ignorant et mal conseillé le plus par sa femme et ce varlet de chambre Sohier, fit ce povre marché; et quand les choses de ces vendages et achats furent tous bien et sûrement mis à l'entente du roi et du duc de Touraine son frère, et de leurs consaulx, les seigneurs prirent congé et s'en retournèrent en France. Si fut grand'nouvelle de celle vente en plusieurs pays.

CHAPITRE XXVI.

De l'exploit que messire Roger d'Espaigne et messire Espaing de Lion avoient fait devers le roi et son conseil pour le vicomte de Castelbon, et comment il l'eut et fut remis en la comté de Foix et de Béarn et de l'argent qu'il en paya.

Nous parlerons un petit de messire Roger d'Espaigne et messire Espaing de Lion, et conterons comment ils exploitèrent, depuis que ils se furent départis de la cité de Tours, en instance de retourner en Foix et en Béarn, devers l'évêque de Noyon et le seigneur de la Rivière qui les attendaient à Toulouse. Tant exploitèrent-ils par leurs journées que ils vinrent en la cité de Toulouse. On fut moult joyeux de leur revenue, car on l'avait moult désirée. Premièrement ils se trairent devers les dessus nommés, et leur montrèrent et baillèrent toutes les lettres et procès qui venoient de France et qui mention faisoient de ce qu'ils avaient labouré et exploité. Par semblant l'évêque de Noyon et le sire de la Rivière en firent grand'chère et furent moult joyeux de ce que l'héritage de Foix et des appendences demeuroit au vicomte de Chastelbon, en la forme et manière que le bon comte Gaston de Foix avoit tenu, sur les conditions qui mises et escriptes y étoient. Or fut avisé que messire Roger d'Espaigne et messire Espaing de Lion, qui de cette légation étoient venus, pour remontrer à leur partie comment ils avoient en ce voyage exploité, prendroient de rechef la peine et le travail, puisque tant en avoient-ils eu, et s'en iroient devers le vicomte de Chastelbon et les consaulx de Foix et de Béarn, et feroient tant que les choses seroient bien conduites; et aussi tout ce appartenoit à faire. Si comme il fut proposé et ordonné ils firent.

Quand ils se furent en la cité de Toulouse rafraîchis deux jours, ils se départirent et prirent le chemin de Saint-Gausens. Le vicomte n'étoit point là quand ils vinrent, mais était à l'entrée de Béarn, en un moult bel châtel que on appelle Pau. Et là le trouvèrent. Il fut moult réjoui de leur venue, car moult les avoit désirés; et quand il sçut la vérité que le roi de France se vouloit déporter du vendage qui devoit avoir été fait pour la comté de Foix, encore fut-il plus réjoui que devant, car pour payer et rendre prestement les deniers, on les savoit bien ou prendre; et encore assez de demeurant.

CHAPITRE XXVII.

De la grand'assemblée qui se tint à Amiens du roi de France, de ses oncles et de son conseil, et des oncles et conseil du roi Richard d'Angleterre sur forme de paix.

Il m'est avis, et aussi pourroit-il sembler à aucuns, que des besognes de Foix et de Béarn j'ai pour le présent assez parlé et traité; si m'en voudrai départir et rentrer en autre procès. Car de demener au long la matière, il y faudrait trop de paroles et d'escripture, et je me sais bien de quoi autre chose ensonnier. Tout conclu, le vicomte de Chastelbon demeura comte de Foix et sire de Béarn, en la forme et manière que le comte Gaston de Foix de bonne mémoire l'avoit tenu; et lui firent foi et hommage tous ceux qui faire lui durent [1]. Et départit ses cousins les bâtards de Foix, messire Yvain et messire Gratien, bien et largement des héritages et des meubles, tant qu'ils s'en contentèrent [2]; et rendit au roi de France, c'est à entendre à ses commis, tout l'argent entièrement dont la comté de Foix étoit chargée. Ces besognes ne furent pas sitôt achevées; et demeurèrent jusques en l'été bien avant l'évêque de Noyon et le sire de la Ri-

[1] Mathieu de Castelbon ne fut reconnu comme souverain de Béarn, par les états assemblés à Orthez, que le 5 juillet 1393. Il avait épousé, à son retour de l'expédition de Barbarie avec les Génois, la fille unique de D. Juan, roi d'Arragon.

[2] Gratien fut marié à Isabelle de la Cerda, née du roi de Castille, et seule héritière du duché de Médina Céli. Il se fixa en Espagne, et ses descendans y existent encore.

vière à Toulouse et là en la marche, et point partir ne s'en vouloient jusques à tant que toutes les choses seroient en bon état et fussent mises au profit et honneur du royaume de France et de eux, car de ce faire ils étoient chargés.

Or parlerons de l'assemblée des seigneurs de France et d'Angleterre, qui se fit en la bonne cité d'Amiens sur forme de paix et de trèves; en celle saison que on compta pour lors en l'an de grâce Notre Seigneur mil trois cent quatre vingt et onze, au mi-carême. Vous devez savoir que les pourvéances y furent faites grandes et grosses, avant que les seigneurs y vinssent, pour le roi premièrement, pour son état et pour ses trois oncles, et aussi pour aucuns hauts barons de France et prélats qui ordonnés y étoient à être. Moult y étoit l'apparant grand, et s'efforçoient tous seigneurs de là être; car commune renommée couroit que le roi Richard d'Angleterre en personne y seroit. Si le désiroient à voir ceux qui point ne l'avoient vu, mais il n'y fut point. Si vint-il jusques à Douvres, sur l'entente de passer la mer, et ses trois oncles avecques lui, le duc de Lancastre, le duc d'Yorch et le duc de Glocestre. Quand ils furent là venus, ils eurent plusieurs imaginations à savoir si il seroit bon que le roi passât la mer. Tout regardé et considéré, le conseil d'Angleterre se tourna à ce que le roi demeureroit à Douvres au chastel avec le duc de Glocestre qui demeureroit de-lez lui. Si s'ordonnèrent au passer le duc de Lancastre et le duc d'Yorch, le comte de Hostidonne, le comte Derby, messire Thomas de Percy, l'évêque de Durem, l'évêque de Londres et tous ceux du conseil; et ne passèrent pas tous en un jour, mais les pourvéances devant; et puis passèrent les seigneurs, et vinrent en la ville de Calais, et là se logèrent.

Quand le jour approcha que on dut être ensemble à Amiens en parlement, les dessus dits seigneurs et leurs gens se départirent de la ville de Calais; et étoient plus de douze cens chevaux, qui étoit belle chose à voir; et chevauchèrent ordonnément et en bon arroi.

Or étoit ordonné, de par le roi de France et son conseil, que les Anglois partis de Calais et venans leur chemin à Amiens et retournans d'Amiens à Calais, et eux étant à Amiens le parlement durant, ils seroient délivrés et défrettés de toutes choses. C'est à entendre des frais de bouche et de leurs chevaux.

En la compagnie du duc de Lancastre et du duc d'Yorch venoit leur cousine, fille de leur sœur et du seigneur de Coucy, une jeune dame qui s'appeloit madame d'Irlande, car elle avoit épousé le duc d'Irlande, ainsi que vous savez. Cette jeune dame venoit voir son père le seigneur de Coucy à Amiens, car je suppose que, en devant ce, elle l'avoit petit vu; si avoit très ardent désir de le voir, et c'étoit raison; et venoit en bon arroi, ainsi comme une dame veuve, qui petit de joie avoit eu en son mariage.

Ordonné étoit, de par le roi de France et son conseil, que les ducs et les seigneurs, lesquels étoient issus hors d'Angleterre et venus à Calais pour venir à Amiens, en instance de tenir le siége et ordonnance de parlement et traité de paix, seroient honorés si étoffément comme on pourroit, et que les quatre ducs de France, qui jà à Amiens étoient venus, c'est à savoir le duc de Touraine, frère du roi, le duc de Berry, le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon, istroient tous hors sur les champs, en recueillant et conjouissant et en honorant les seigneurs d'Angleterre qui au parlement venoient. Et advint que, pour accomplir l'ordonnance faite, à l'heure que les deux ducs d'Angleterre frères approchoient la cité d'Amiens, les quatre ducs dessus nommés et tous les hauts barons de France qui là étoient issirent hors de la cité d'Amiens en grand arroi; et tout premièrement sur les champs le jeune duc Louis de Touraine chevauchoit en grand arroi et le premier encontre des ducs d'Angleterre ses cousins. Et se recueillirent entre eux très honorablement, ainsi que seigneurs pourvus et nourris en ce le savent bien faire. Quand ils orent un petit parlé ensemble et conjoui l'un l'autre, le duc de Touraine prit congé à eux et s'en retourna arrière, et sa route, laquelle étoit belle et grande; et rentra dedans la cité d'Amiens, et s'en alla au palais de l'évêque où le roi étoit, et là descendit et se tint en la chambre du roi avecques lui; et les autres trois ducs ses oncles, Berry, Bourgogne et Bourbon, chevauchèrent depuis le département du duc de Touraine, chacun en son arroi, et encontrèrent sur les champs ces ducs d'Angleterre. Si les recueillirent de chère et de parole grandement et honorablement; et là

furent les connoissances et accointances de ces ducs belles à voir. Après ce que les ducs se furent ainsi recueillis et conjouis, le gentil comte Dauphin d'Auvergne, qui du temps qu'il fut ôtage en Angleterre avoit eu grand amour et compagnie au duc de Lancastre, et pour ce temps assez s'entre aimoient, s'avança et vint tout à cheval incliner et conjouir le duc de Lancastre. Et quand le duc l'eut reconnu et avisé, si l'accolla moult étroitement et lui fit grand'signifiance d'amour et de bon cœur; et quand ils eurent une espace parlé ensemble ils cessèrent, car le duc de Berry et le duc de Bourgogne vinrent, qui reprirent la parole au duc de Lancastre et le duc à eux; et le duc de Bourbon, le sire de Coucy et le conte de Saint-Pol, s'approchèrent du duc d'Yorch, messire Aimon, du comte de Hostidonne et de messire Thomas de Percy, et se conjouirent et entre accueillirent de paroles traitables et amoureuses. Et tousdis approchoient-ils la cité d'Amiens.

A entrer dedans la cité d'Amiens furent les honneurs moult grands; car le duc de Lancastre chevauchoit entre le duc de Berry et le duc de Bourgogne; mais quand leurs chevaux mouvoient, c'étoit tout d'un pas; aussi avant étoient les têtes des chevaux les unes comme les autres; et bien entre eux trois y prenoient garde. Et passèrent tous trois, et de front ainsi, dessous la porte d'Amiens en chevauchant tout le petit pas, en honorant l'un l'autre jusques au palais de l'évêque où le roi et le duc de Touraine étoient, et là descendirent et montèrent les degrés; et tenoient les deux ducs de Berry et Bourgogne par les mains, en montant les degrés du palais et en allant devers le roi, les deux ducs frères d'Angleterre; et tous les autres seigneurs venoient par derrière.

Quand ils furent venus devers le roi, les trois ducs de France qui les adextroient, et les autres barons de France, s'agenouillèrent devant le roi. Mais les deux ducs d'Angleterre demeurèrent en leur estant; un seul petit s'inclinèrent pour honorer le roi. Le roi vint tantôt jusques à eux et les prit par les mains, et fit lever ses oncles et les autres seigneurs, et puis parla moult doucement à eux, et eux à lui; et s'entre accointèrent de paroles, et ainsi tous les autres barons de France parloient aux barons et chevaliers d'Angleterre; et ces accointances premières faites, les seigneurs d'Angleterre, qui là étoient pour l'heure, prirent congé au roi, à son frère et à leurs oncles. On leur donna. Si issirent hors de la chambre et furent aconvoyés bien avant, et descendirent les degrés du palais; puis montèrent sur leurs chevaux, puis s'en vinrent bien accompagnés à leurs hôtels, et les aconvoyèrent le connétable de France, le sire de Coucy, le comte de Saint-Pol, messire Jean de Vienne et plusieurs autres barons de France; et quand ils les eurent mis à leurs hôtels, ils prirent congé et retournèrent devers le roi ou à leurs hôtels. La fille au seigneur de Coucy, madame d'Irlande, fut logée avecques son père et toutes ses gens aussi.

Ordonné étoit, de par le roi de France et son conseil, avant que les seigneurs d'Angleterre vinssent en la cité d'Amiens, et l'ordonnance on l'avoit signifiée et publiée à tous, afin que nul ne s'en pût par ignorance excuser et que chacun selon son état se gardât de mesprendre, que nul ne fût si outrageux, sur peine d'être décollé, qu'il eût parole rigoureuse, débat ni riote en la cité d'Amiens, ni au dehors aux Anglois; et que nul chevalier ni écuyer, sur peine d'être en l'indignation du roi, ne parlât d'armes faire ni prendre à chevalier ni écuyer d'Angleterre; et que tous chevaliers et écuyers de France conjouissent, fût ès champs, au palais ou ès églises, de douces paroles et courtoises les chevaliers et écuyers d'Angleterre; et que nuls pages ni varlets des seigneurs de France, sur la tête perdre, n'émût débat ni riote hors de son hôtel à qui que ce fût; et que tout ce que chevaliers et écuyers demanderoient, il leur fût donné et abandonné; et que nul hôte, sur se forfaire, ne demandât ni prît de leur argent pour boire, ni pour manger, ni pour autres communs frais. *Item* étoit ordonné que nul chevalier ni écuyer de France ne pouvoit aller de nuit sans torches ou torchis, mais les Anglois y pouvoient bien aller, si ils vouloient; et fut ordonné qui si un Anglois étoit de nuit trouvé ni encontré sur les chaussées, que on le devoit doucement et courtoisement reconvoyer et remettre à son hôtel ou entre ses gens. *Item* étoient ordonnés à quatre carrefours à Amiens quatre guets, et en chacun guet mille hommes; et si feu se prenoit en la ville de nuit par aucune incidence, les guets ne se devoient mouvoir de leur place, mais au son

d'une cloche se devoient autres gens avancer pour remédier au feu. *Item* étoit ordonné que nul chevalier ni écuyer, pour quelconque besogne qu'il eût, ne se devoit ni pouvoit avancer pour parler au roi, si le roi même ne l'appeloit. *Item* fut ordonné que nul chevalier ni écuyer de France ne pouvoit parler ni deviser ensemble, tant que chevaliers et écuyers d'Angleterre seroient en place, et sur eux ils adressassent ou tournassent leur parole. *Item* fut ordonné, sur amende très grande, que nul hôtelain en son hôtel ni autre ne forcellât ni mît hors de voie, par manière de convoitise, arcs ni sagettes qui fussent aux Anglois; mais si les Anglois, par courtoise, leur vouloient donner, ils les pouvoient bien prendre.

Vous devez savoir que toutes ces choses et autres étoient promues, faites et ordonnées, pour bien et par grand'délibération de bon conseil, pour mieux garder et honorer les Anglois; car sur grand'confidence de paix et d'amour ils étoient là venus. Et étoient ces ordonnances faites par si détroite condition que qui les eût enfreintes ni brisées par manière de mauvaiseté, sans nul déport ou excusation, il eût payé l'amende. Tous les jours petit s'en falloit. Par le terme de quinze jours étoient ces seigneurs de France et d'Angleterre en parlement ensemble et rien ne mettoient à conclusion; car ils étoient en trop grand différend. Les François demandoient à avoir Calais abattue et renversée par terre, tellement que nul n'y habitât jamais; les Anglois étoient à ce moult contraires, car jamais n'eussent passé ce traité; car vous devez croire et savoir que Calais est la ville au monde que la communauté d'Angleterre aime le mieux; car, tant comme ils seront seigneurs de Calais, ils disent ainsi qu'ils portent les clefs du royaume de France à leur ceinture. Et quel différend que les seigneurs François ou Anglois eussent ensemble de leurs offres, et de leurs requêtes et demandes, et comme longuement que ils y missent, si se départoient-ils toujours, les parlemens finés, moult amiablement ensemble; et disoient les deux chevaliers, cils de France et cils d'Angleterre: «Vous retournerez demain sur cel état et procès, et espoir, parmi la peine et diligence que nous y mettrons et rendrons, auront nos besognes bonne conclusion.»

Et donna le roi de France à dîner par trois fois moult notablement au palais à Amiens aux seigneurs d'Angleterre; et aussi firent le duc de Touraine, le duc de Berry, le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon. Le sire de Coucy et le comte de Saint-Pol, chacun par lui, donnèrent à dîner une fois à tous les chevaliers d'Angleterre qui au parlement étoient venus. Et quant que les Anglois prenoient, tant que de vivres, tout étoit payé et délivré; et étoient clercs ordonnés, de par le roi et son conseil, qui tout escripvoient; et cils qui créoient étoient remis à la chambre des deniers.

Vous devez savoir que le duc Jean de Lancastre et son frère le duc d'Yorch, quoique ils fussent là venus, avoient leur charge du roi d'Angleterre et du conseil, tellement que pour nul traité proposé ni à proposer ils n'y pouvoient rien prendre ni mettre. Plusieurs gens ne voudroient point croire ce que je vous dirai. Il est ainsi que toute la communauté d'Angleterre s'incline toujours et est inclinée plus à la guerre que à la paix; car du temps du bon roi Édouard de bonne mémoire et son fils le prince de Galles, ils eurent tant de belles et hautes victoires sur les François et tant de grands conquêts et rançons et de rachats de villes et de châteaux, que les povres en étoient devenus riches, et ceux qui n'étoient pas gentils hommes de nativité, par eux aventurer hardiment et vaillamment ès guerres, avoient tant conquêté que, par puissance d'or et d'argent, ils étoient anoblis; et vouloient les autres qui venoient ensuivir cette vie, quoique depuis le temps du roi Édouard et de son fils, le prince de Galles, par le fait et emprise de messire Bertrand de Glayquin et de plusieurs autres bons chevaliers de France, si comme il est contenu en notre histoire ci derrière, les Anglois étoient moult reculés et reboutés.

Le duc de Glocestre mains-né fils du roi Édouard, s'inclinoit assez à l'opinion de la communauté d'Angleterre et d'aucuns princes, chevaliers et écuyers d'Angleterre qui désiroient la guerre pour soutenir leur état; et pour ce étoient les différends et les traités de paix trop forts à faire et à trouver, quoique le roi le voulsist bien et le duc de Lancastre. Et par leur promotion, encore étoient ces journées de parlement de paix assignées et ordonnées en la cité d'Amiens; mais au fort ils n'osassent courroucer la com-

munauté d'Angleterre. Bien vouloient les Anglois paix, mais que on leur restituât toutes les terres données et accordées au traité de la paix fait à Bretigny devant Chartres, et que les François payassent quatorze cent mille francs, qui étoient demeurés à payer, quand ils renouvelèrent la guerre.

En celle saison dont je parle furent les parlemens moult grands en la cité d'Amiens sur forme et état de paix, si on lui pût avoir trouvé; et grand'peine et diligence y rendirent les seigneurs qui là étoient. On se peut émerveiller à quoi la deffaute fut que la paix ne se fît, car par espécial le duc de Bourgogne y entendoit très fort de la partie des François, et le duc de Lancastre de la partie des Anglois, réservé que la charge il n'eût osé passer. Quand on vit que on traitoit et parlementoit et que rien on ne faisoit, si se commencèrent les seigneurs à tanner et lasser; et pour adoucir les Anglois, parquoi ils eussent cause d'eux incliner à raison, il leur fut offert en Aquitaine à tenir tout ce que ils y tenoient paisiblement, et neuf évêchés quittes et délivrés et sans ressort; mais on vouloit avoir Calais abattue; et la somme des quatorze cent mille francs on les payeroit sur trois ans. Le duc de Lancastre et le conseil d'Angleterre répondirent à ces offres et dirent ainsi: «Nous avons ici séjourné un grand temps et n'avons rien conclu, ni conclure ne pouvons, tant que nous aurons retourné en Angleterre, et ce remontré au conseil du roi notre sire et aux trois états du royaume; et soyez sûrs et certains que toute la diligence que moi et mon frère d'Yorch y pourrons mettre, et nos consaulx qui ici avons été, nous l'y mettrons volontiers, réservé de la ville de Calais abattue. Nous n'oserions parler de ce; car si nous en parlions, nous serions en la haine et indignation de la greigneur partie du royaume d'Angleterre: si nous vaut mieux taire et cesser que dire chose où nous puissions recevoir haine ni blâme.»

Encore suffisit assez celle réponse au roi de France et à ses oncles; et dirent que sur traité de paix, eux retournés en Angleterre, ils se missent en peine; et que du côté du royaume de France ils n'estraindroient point pour grand'chose, car la guerre avoit trop duré; si en étoient trop de maux avenus au monde.

Or fut regardé entre ces parties, pour tant que les trèves failloient à la Saint-Jean-Baptiste entre France et Angleterre, que on les allongeroit encore un an tout entier, à durer et à courir sans nulle violence, par mer et par terre, de tous leurs conjoins et leurs adhers, sans enfreindre; et de ce que les consaulx d'Angleterre répondroient, on leur bailleroit en leur compagnie deux chevaliers, et cils rapporteroient la parole et l'état du pays d'Angleterre. A tout ce faire et tenir s'accordèrent le duc de Lancastre et le duc d'Yorch son frère, et le conseil du roi d'Angleterre qui là étoient. Il me fut dit en ce temps, et on en vit grandement les apparences, que le roi de France désiroit moult venir à conclusion de paix, car grandes nouvelles couroient pour lors, parmi le royaume de France et ailleurs, que l'Amorat-Baquin [1] étoit entré atout grand'puissance de Turcs au royaume de Honguerie, et ces nouvelles avoient rapportées messire Boucicaut l'aîné, maréchal de France et messire Jean de Carouge, lesquels étoient revenus et retournés des parties de Grèce et de Turquie; pourquoi le roi de France, en sa jeunesse, avoit très grand'affection pour mettre sus un voyage et aller voir cet Amorat-Baquin et recouvrer le royaume d'Arménie que les Turcs avoient conqu's sur le roi Léon d'Arménie; lequel roi d'Arménie avoit été présent à Amiens à ce parlement et avoit remontré ses besognes au duc de Lancastre et au duc d'Yorch, qui bien le connoissoient, car jà l'avoient-ils vu en Angleterre, et aussi y fut-il une fois pour traiter de paix, quand le roi de France fut à l'Écluse [2]. Donc, en considérant ces besognes, et en confortant les paroles du roi d'Arménie, le roi de France, sur la fin du parlement, et au congé prendre, en parla moult doucement au duc de Lancastre; et furent les paroles telles: «Beau neveu, si paix pouvoit être entre nous et le roi d'Angleterre, nous pourrions ouvrir un passage en Turquie en confortant le roi d'Honguerie et l'empereur de Constantinople [3], auxquels l'Amorat-Baquin donne assez à faire, et recouvrerions le royaume d'Arménie que les Turcs tiennent. On nous a bien dit que l'Amorat-Baquin est un vaillant homme et de

[1] Amurat Ier mourut cette même année et eut Bajazet pour successeur.

[2] Voyez, sur le roi Léon d'Arménie, la note première du livre VIII de Froissart.

[3] Emmanuel Paléologue.

grand'emprise; et sur tels gens qui sont contraires à notre créance et la guerroyent tous les jours, nous devrions incliner au vouloir défendre. Si vous prions, beau neveu, tout acertes, que vous y vueilliez entendre, et promouvoir ce voyage au royaume d'Angleterre, quand vous y viendrez. » Le duc de Lancastre lui promit qu'il s'en acquitteroit, et si bien en feroit son devoir que on s'en apercevroit; et sur cel état furent pris les congés ensemble.

Les parlemens qui se tinrent en la cité d'Amiens durèrent environ quinze jours. Et se départirent tout premièrement les seigneurs d'Angleterre qui là étoient venus; et en rapportoient par écrit tous les traités qui là avoient été faits, pour remontrer au roi d'Angleterre et à son conseil. La duchesse d'Irlande se départit d'Amiens, et prit congé à son père, le seigneur de Coucy, et se mit au retour avecques ses oncles. Tous les Anglois se départirent. Et devez savoir que, depuis qu'ils issirent hors de la ville de Calais, venans à Amiens et eux retournans là, et étans à Amiens, ils ne dépendirent rien, si ils ne voulrent; car le roi de France les fit toutes parts défretter eux et leurs chevaux. Le duc de Bourgogne s'en retourna en Artois et en la cité d'Arras, et là trouva la duchesse sa femme, qui avoit visité le pays de Flandre. Le duc de Touraine, le duc de Berry et le duc de Bourbon demeurèrent de lez-le roi. Et étoit l'intention du roi de venir à Beauvais et à Gisors, et là jouer et ébattre; et par ce chemin retourner à Paris.

Vous devez savoir que avecques le duc de Lancastre et le duc d'Yorch se mirent en leur compagnie chevaliers de France, par l'ordonnance du roi et du conseil. Ce furent messire Jean de Chastel-Morant et messire Taupin de Cantemerle pour aller en Angleterre, et pour rapporter nouvelles et réponses des traités que les Anglois emportoient. Et vinrent à Calais, et jusques là aconvoyèrent messire Regnault de Roye, le sire de Mont-Caurel et le sire de la Vieu-Ville, les ducs d'Angleterre; et là prirent congé et puis retournèrent, et les Anglois passèrent outre quand il leur plut et vinrent à Douvres, et là trouvèrent le roi et le duc de Glocestre qui les attendoient.

Quand le roi et ces seigneurs se virent, si eurent grand parlement ensemble sur l'état et ordonnance du parlement d'Amiens. Trop bien plaisoit au roi tout ce que fait en avoient ses oncles. Mais le duc de Glocestre, qui toujours a été dur et rebelle à ces traités, proposa sus; et dit que là ils ne pouvoient faire, dire, proposer ni accepter nulle bonne proposition de paix; et convenoit que ces traités et procès fussent apportés au palais de Westmoustier à Londres, et le conseil général des trois états d'Angleterre tous là mandés; et ce que ils en feroient et conseilleroient, on en feroit, et non autrement.

La parole du duc de Glocestre fut tenue et ouïe; on n'eût osé aller à l'encontre, car il étoit trop grandement en la grâce et amour du pays. Adonc fut dit aux deux chevaliers de France qui là venus étoient : « Il vous en faut venir avecques nous à Londres, autrement ne pouvez-vous avoir réponse. » Les deux chevaliers obéirent; ce fut raison; et se mirent au chemin, quand le roi d'Angleterre et les seigneurs se mirent. Et exploitèrent tant que la greigneur partie des seigneurs vinrent à Londres. Le roi Richard d'Angleterre, quand il vint à Dardeforde [1], prit la voie et le chemin de Eltem [2], un très beau manoir, et là se tint et rafreschit, car la roine sa femme y étoit; et depuis vinrent-ils à Cenes [3], et de là ils s'en allèrent pour la Saint-George à Windsor; et là furent les chevaliers de France répondus. Mais avant que je vous die la réponse qu'ils eurent, je vous parlerai un petit du roi de France.

Après ce que le parlement eut été à Amiens, le roi de France eschey, par incidence et par lui mal garder, en fièvre et en chaude maladie, dont lui fut conseillé à muer air. Si fut mis en une litière et vint à Beauvais; et se tint, tant qu'il fût gary, au palais de l'évêque, son frère de Touraine de-lez lui, et ses oncles de Berry et de Bourgogne. Et là tinrent ces seigneurs leur Pâque. Et depuis, quand le roi fut tout fort et en bon point, et que bien il pouvoit chevaucher, il s'en vint à Gisors, à l'entrée de Normandie, pour avoir le déduit des chiens, car il y a environ grand'foison de beaux bois. Le roi étant à Gisors, messire Bernard d'Armignac, qui frère avoit été du comte Jean d'Armignac, vint là en bon arroi, le comte Dauphin d'Auvergne que il trouva à Paris en sa compagnie, et releva la

[1] Dartfort.
[2] Eltham.
[3] Richemond.

comté d'Armignac, la comté de Comminge et la comté de Rodez du roi, et lui en fit hommage, aux us et aux coutumes que les seigneurs sujets du roi de France relèvent leurs fiefs. Et de ce que il devint homme du roi, on en leva lettres tabellionnées, grossoyées et scellées, et puis prit congé. Aussi fit le comte Dauphin. Et retournèrent ensemble à Paris, et de là en leurs pays d'Auvergne et de Languedoc.

Environ l'Ascension, retourna le roi de France à Paris en bon point et en bon état, et se logea en son hôtel de Saint-Pol, lequel on avoit tout ordonné pour lui; et jà y étoient la roine de France et la duchesse de Touraine venues.

Or conterons de messire Jean de Châtel-Morant et de messire Taupin de Cantemerle, qui attendoient la réponse du roi d' Angleterre et des Anglois. Ils furent à la fête de Saint-George à Windsore, où le roi d'Angleterre, ses oncles et ses frères, et grand nombre de seigneurs d'Angleterre, furent. Si parlèrent ensemble ces seigneurs, sur l'état de ce que ils avoient enconvenancé et promis à faire, et tenir au roi de France et à ses oncles, quand ils se départirent du parlement d'Amiens, et pour délivrer aussi les deux chevaliers de France qui étoient là, et qui les poursuivoient pour avoir réponse. Conseillé fut entre eux, et répondirent ainsi aux chevaliers françois : «Vous, Châtel-Morant, et vous, Cantemerle, sachez, considérées toutes choses, vous ne pouvez avoir autre réponse ni délivrance maintenant, car trop fort seroit à assembler pour le présent les consaulx sur les trois états du royaume d'Angleterre, jusques à la Saint-Michel, que tous viennent par ordonnance aux parlemens et aux plaids à Westmoutier; et de ce pour nous acquitter et vous tenir excusés, nous en escriprons par delà; et si adonc vous, ou aucun de la partie de France, vous voulez, ou veulent tant travailler que vous retournez ici, on en fera réponse due et raisonnable, telle que généralement le conseil des trois états du royaume d'Angleterre répondra.»

Quand les deux chevaliers virent que ils étoient répondus, et autre chose n'en auroient, si répondirent : «De par Dieu, nous nous contenterons assez de tout ce que vous dites. Faites, écripsez et scellez, et puis nous nous mettrons au retour.»

Il fut fait. Lettres furent escriptes et scellées. On leur bailla; et eurent congé du roi et des seigneurs, et puis se mirent au retour et vinrent à Londres, et s'ordonnèrent pour partir. Le roi d'Angleterre les fit par tout délivrer de tous coûtages et conduire à Douvres; et leur fit le bailli de Douvres avoir un vaissel passager pour eux, leurs gens et leurs chevaux; mais ils séjournèrent là cinq jours en deffaute de vent. Au cinquième ils équipèrent et eurent vent à volonté, et vinrent prendre terre à Boulogne. Là issirent-ils hors du passager, et quand la mer fut retraite on mit hors les chevaux. Depuis ils se départirent de Boulogne et prirent le chemin d'Amiens; et chevauchèrent à petites journées, et firent tant que ils vinrent à Paris. Si trouvèrent là le roi et les seigneurs, car ce fut par les fêtes d'une Pentecôte. Ils montrèrent leurs lettres. On les lisit; on vit l'ordonnance des Anglois. Il m'est avis que le roi et les seigneurs n'en firent pas trop grand compte, car dedans briefs jours ils eurent moult grandement ailleurs à entendre.

CHAPITRE XXVIII.

Comment messire Pierre de Craon, par haine et mauvais aguet, battit messire Olivier de Cliçon, dont le roi et ses consaulx furent moult courroucés.

Vous avez bien ici-dessus ouï parler et proposer comment messire Pierre de Craon, lequel étoit un chevalier en France de grand lignage et affaire, fut éloigné de l'amour et grâce du roi de France et du duc de Touraine, son frère, et par quelle achoison. Si cause y avoit d'avoir courroucé si avant le roi et son frère, ce fut mal fait. Et si avez bien ouï recorder comment il étoit venu en Bretagne de-lez le duc, et lui avoit dit et conté toutes ses meschéances; le duc y avoit entendu par cause de lignage et de pitié, et lui avoit ainsi dit que Olivier de Cliçon lui avoit tout promu et brassé ce contraire.

Or peuvent aucuns supposer que de ce il l'avoit informé et enflammé, pour tant que sur le dit connétable il avoit très grand'haine et ne le savoit comment honnir ni détruire; et messire Pierre de Craon étant de-lez le duc de Bretagne, souvent ils parloient ensemble et devisoient de messire Olivier de Cliçon, comment ni par quelle manière ils le mettroient à mort; car bien disoient que s'il étoit occis par quelque voie que ce fût, nul n'en feroit guerre ni contrevengeance. Et trop se repentoit le duc de

Bretagne qu'il ne l'avoit occis, quand il le tint à son aise au châtel de l'Ermine de-lez Nantes. Et voulsist bien que du sien il lui eût coûté cent mille francs et il le tînt à sa volonté.

Ce messire Pierre de Craon, qui se tenoit lez le duc et considéroit ses paroles, et comment mortellement il héoit Cliçon, proposa une merveilleuse imagination en soi-même, car par les apparences se jugent les choses. Il s'avisa, comment que ce fût, que il mettroit à mort le connétable, et n'entendroit jamais à autre chose, si l'auroit occis de sa main ou fait occire, et puis on traiteroit de la paix. Il ne doutoit ainsi que néant Jean de Blois qui avoit sa fille, ni le fils au vicomte de Rohan qui avoit l'autre; avecques l'aide du duc et de son lignage il se cheviroit bien contre ces deux : car ceux de Blois étoient encore trop fort affoiblis, et si avoit le comte Guy de Blois vendu l'héritage de Blois, qui devoit retourner par succession d'hoirie à ce comte de Paintieuvre Jean de Blois, et viendroit au duc de Touraine; là lui avoit-il montré petite amour et confidence et alliance de lignage. Et si ce fait étoit avenu, et Cliçon mort, petit à petit on détruiroit tous les marmousets du roi et du duc de Touraine, c'est à entendre : le seigneur de la Rivière, messire Jean le Mercier, Montagu, le Bègue de Vilaines, messire Jean de Bueil et aucuns autres de la chambre du roi, lesquels aidoient à soutenir l'opinion du connétable; car le duc de Berry et le duc de Bourgogne ne les aimoient que un petit, quel semblant qu'ils leur montrassent. Avint que il persévéra en sa mauvaisté; et tant considéra le dit messire Pierre de Craon ses besognes et subtilla sus, par mauvais argu et l'ennort de l'ennemi [1] qui oncques ne dort, mais veille et réveille les cœurs des mauvais qui à lui s'inclinent, et jeta tout son fait devant ses yeux avant qu'il osât rien entreprendre, en la forme et manière que je vous dirai; et si il euist justement pensé et imaginé les doutes, les périls et meschefs, qui par son fait pouvoient venir et descendre, et qui depuis en descendirent, raison et attrempance y eussent eu en son cœur autrement leur lieu que elles ne eurent; mais on dit, et il est vérité, que le grand désir que on a aux choses que elles aviennent, estaind le sens, et pour ce sont les vices maîtres et les vertus violées et corrompues. Car pour ce par espécial que le dit messire Pierre de Craon avoit si grand'affection à la destruction du connétable, il s'inclina et accorda de tous points aux consaulx de outrage et de folie; et lui étoit avis, en proposant son fait, mais que sauvement il pût retourner en Bretagne devers le duc, le connétable mort, il n'auroit jamais garde que nul ne le vînt là querre, car le duc le aideroit à délivrer et à se excuser; et au fort, si la puissance du roi de France étoit si grande que il en voulsist faire fait, et le vînt quérir en Bretagne, sur une nuit il se mettroit en un vaissel et s'en iroit à Bordeaux, à Bayonne ou en Angleterre. Là ne seroit-il point poursuivi, car bien savoit que les Anglois le héoient mortellement pour les grands cruautés qu'il leur avoit faites et consenti faire, depuis les jours que il s'étoit tourné François, car au devant il leur avoit fait plusieurs beaux et grands services, si comme ils sont contenus et devisés notoirement ici dessus en notre histoire.

Messire Pierre de Craon, si comme vous orrez, pour accomplir son désir, avoit de long-temps en soi-même proposé et jeté son fait, et à nullui ne s'en étoit découvert. Je ne puis savoir si oncques il en avoit parlé au duc de Bretagne. Les aucuns supposoient que oil et les autres non. Mais la cause de la supposition de plusieurs est pour tant que, le délit fait par lui et par ses complices, le plus tôt comme il put et par le plus bref chemin, il s'en retourna en Bretagne, et s'en vint comme à sauf garant et à refuge devers le duc de Bretagne; et oultre, en devant le fait, il avoit rendu et vendu ses châteaux et héritages qu'il tenoit en Anjou au duc de Bretagne, et renvoyé au roi de France son hommage; et se feignoit, et disoit qu'il vouloit voyager outre mer. De toutes ces choses je me passerai briévement, mais je vous éclaircirai le fait, car je, auteur et proposeur de cette histoire, pour les jours que le meschef avint sur le connétable de France messire Olivier de Cliçon, j'étois à Paris. Si en dus par raison bien être informé, selon l'enquête que je fis.

Vous savez, ou devez savoir, que pour ce temps le dit messire Pierre de Craon avoit en la ville de Paris, en la cimetière que on dit Saint-Jean [1],

[1] L'esprit malin.

[1] Aujourd'hui le marché Saint-Jean.

un très bel hôtel, ainsi que plusieurs grands seigneurs de France y ont, pour là avoir à leur aise leur retour. Cet hôtel, ainsi comme coutume est, il le faisoit garder par un concierge. Messire Pierre de Craon avoit envoyé, dès le Carême-Prenant, à Paris au dit châtel de ses varlets qui le servoient pour son corps, et par iceux fait l'hôtel pourvoir bien et largement de vins et de pourvéances, de farines, de chairs, de sel et de toutes choses qui appartiennent à un hôtel. Avec tout ce il avoit écrit au concierge que il lui achetât des armures, cottes de fer, gantelets, coiffette d'acier et telles choses, pour armer quarante compagnons; et quand il en seroit pourvu il lui signifiât et il les envoieroit quérir, et que tout ce il fît secrètement.

Le concierge, qui nul mal n'y pensoit et qui vouloit obéir au commandement de son maître, avoit quis, pourvu et acheté toute cette marchandise. Tout ce terme pendant et ces besognes faisans, se tenoit encore en Anjou en un chastel de son héritage, bel et fort que on clame Sablé, et envoyoit compagnons forts, hardis et outrageux une semaine deux, l'autre trois, l'autre quatre, tout secrètement et couvertement à son hôtel à Paris. A leur département il ne leur disoit pas pourquoi c'étoit faire, mais bien leur enditoit : « Vous venu à Paris, tenez-vous des biens de mon hôtel tout aises; et ce qui vous sera métier, demandez-le au concierge, vous l'aurez tout prêt; et point ne vous montrez pour chose qui soit. Je vous ensonnierai un jour tout acertes et vous donnerai bons gages. » Ceux, sur la forme et état qu'il leur disoit, ouvroient et venoient à Paris; et y entroient de nuit ou de matin, car pour lors les portes de Paris nuit et jour étoient ouvertes. Tant s'y amassèrent que ils furent environ quarante compagnons hardis et outrageux. D'autres gens n'avoit le dit messire Pierre que faire; et de ce il y en avoit plusieurs que, si ils eussent sçu pourquoi c'étoit faire, là ils n'y eussent entré; mais de découvrir son secret il se gardoit bien.

Messire Pierre de Craon, environ la Pentecôte en les fêtes, il vint secrètement à Paris et se bouta en son hôtel, non en son état, mais ainsi que les autres y étoient venus. Il manda le varlet qui gardoit la porte : « Je te commande, sur les yeux de ta tête à crever, dit messire Pierre de Craon, quand il fut venu en son hôtel, que tu ne mettes céans homme ni femme, ni laisses issir aussi, si je ne te le commande. » Le varlet obéit, ce fut raison; aussi fit le concierge qui avoit la garde de l'hôtel. La femme du concierge, ses enfans et la chambrière on faisoit tenir en une chambre sans point issir. Il avoit droit, car si femmes ou enfans fussent allés sur les rues, la venue de messire Pierre eût été sçue, car jeunes enfans et femmes par nature cellent envis ce que ils voient et que on veut celer. En tel état et arroi que je vous conte furent-ils là dedans cet hôtel enclos jusques au jour du Saint-Sacrement. Et avoit tous les jours, ce devez-vous croire et savoir, ce messire Pierre ses espies allans où il les envoyoit, et retournans vers lui, qui épioient sur son fait et lui rapportoient la vérité de ce que il vouloit savoir. Et n'avoit point encore le dit messire Pierre, jusques à ce jour du Sacrement, vu son heure; dont il s'en ennuyoit bien en soi-même.

Or avint que, ce jour du Saint-Sacrement, le roi de France, en son hôtel de Saint-Pol à Paris, avoit tenu de tous les barons et seigneurs, qui pour ce jour étoient à Paris, cour ouverte; et fut ce jour le roi en très grand soulas, et aussi fut la roine et la duchesse de Touraine. Et pour les dames solacier et le jour persévérer en joie, après dîner, dedans le clos de l'hôtel de Saint-Pol[1] à Paris, les jeunes chevaliers et écuyers montés sur coursiers et tous armés pour la joute, la lance au poing, étoient là venus et avoient jouté fort et roidement; et furent ce jour les joutes moult belles, et volontiers vues du roi, de la roine, des dames et des damoiselles, et ne cessèrent point jusques au soir. Et eut le prix, pour le mieux joutant, par le record des dames, premièrement de la roine de France, de la duchesse de Touraine et des hérauts à ce ordonnés du donner et du juger, messire Guillaume de Flandre, comte de Namur. Et donna le roi le souper à Saint-Pol, à tous les chevaliers qui y voudrent être. Et après ce souper on dansa et carola jusques à une heure après mie-nuit. Après ces danses on se départit; et se traist chacun en son logis ou à son hôtel sans doute et sans guet, l'un çà et l'autre là. Messire Olivier

[1] L'emplacement de l'hôtel Saint-Paul s'étendait depuis la rue Saint-Antoine jusqu'au cours de la Seine, et depuis la rue Saint-Paul jusqu'aux fossés de l'Arsenal et de la Bastille. (Dulaure, *Histoire de Paris*, t. III, p. 358.)

de Cliçon, connétable de France pour lors, se départit tout dernier. Et avoit pris congé au roi et s'en étoit revenu par la chambre du duc de Touraine, et lui avoit demandé : « Monseigneur, demeurez-vous ici ou si vous retournerez chez Poullain. » Ce Poullain étoit trésorier du duc de Touraine et demeuroit à la Croix du Tiroy assez près de l'hôtel au Lion d'argent. Le duc de Touraine lui avoit répondu et dit : « Connétable, je ne sçais encore lequel je ferai du demeurer ou de retourner. Allez-vous-en, il est meshui bien heure de partir pour vous. » Donc prit à celle parole le connétable congé au duc de Touraine en disant : « Monseigneur, Dieu vous doint bonne nuit ! » Et se départit sur cel état, et vint en la place devant l'hôtel de Saint-Pol, et trouva ses gens et ses chevaux qui le attendoient. Et tout compté il n'y en avoit que huit et deux torches, lesquelles les varlets allumèrent sitôt que le connétable fut monté ; et les torches portées devant lui se mirent au chemin parmi la rue pour rentrer en la grand'rue Sainte-Catherine.

Messire Pierre de Craon avoit ce soir si bien épié que il savoit tout le convenant du connétable, et comment il étoit demeuré derrière, et de ses chevaux qui l'attendoient. Si étoit parti, et issu hors de son hôtel, et ses gens tous armés à la couverte, et tous montés sur leurs chevaux, et n'y avoit de ceux de sa route pas six qui sçussent encore quelle chose il avoit en propos de faire. Et étoit venu le dit messire Pierre sur la chaussée au carrefour Sainte-Catherine ; et là se tenoit-il et ses gens tous cois et attendoient le connétable. Sitôt que le connétable fut issu hors de la rue Saint-Pol et tourné au carrefour de la grand'rue, et que il s'en venoit tout le pas sur son cheval, les torches sur son lez pour lui éclairer, et jangloit à un écuyer et disoit : « Je dois demain avoir au dîner chez moi monseigneur de Touraine, le seigneur de Coucy, messire Jean de Vienne, messire Charles d'Hangiers, le baron d'Ivery et plusieurs autres ; or pensez que ils soient tous aisés et que rien n'y ait épargné ; » ces paroles disant, véez-cy messire Pierre de Craon et sa route qui s'avancent, et premièrement ils entrèrent entre les gens du connétable qui étoient sans lumière, sans parler ni sans écrier.

Tout premier on prit les torches ; et furent éteintes et jetées contre terre. En les prenant le connétable avoit parlé tout bas et dit ainsi, pour tant que quand il sentit l'effroi des chevaux qui venoient derrière, il cuidoit que ce fût le duc de Touraine qui s'ébattoit à lui et à gens : « Monseigneur, par ma foi, c'est mal fait ; mais je le vous pardonne, car vous êtes jeune ; si sont tous revaux et jeux en vous. » A ces mots dit messire Pierre de Craon, en tirant son épée hors du feurre : « A mort, à mort, Cliçon ! si vous faut mourir ! » — « Qui es-tu, dit Cliçon, qui dis telles paroles ? » — « Je suis Pierre de Craon votre ennemi. Vous m'avez tant de fois courroucé que ci le vous faut amender. Avant ! dit-il à ses gens, j'ai celui que je demande et que je veuil avoir. » Et en disant ces paroles, il fiert et lance après lui. Ses gens tirent épées et lancent après lui. Coups commencent à voler et à croiser sur le connétable ; et il, qui étoit tout nu et dépourvu, et ne portoit fors un coutel, espoir de deux pieds de long, trait le coutel et commence à estremir [1]. Ses gens étoient tous nus et dépourvus ; si se effrayèrent et furent tantôt ouverts et épars. Les aucuns des hommes de messire Pierre de Craon demandèrent : « Occirons-nous tout ? » — « Oil, dit-il, ceux qui se mettront à défense. » La défense étoit petite, car ils n'étoient que eux huit et sans nulle armure, et tous entendoient au connétable occire et aterrer ; ni messire Pierre de Craon ne demandoit autre chose que le connétable mort. Et vous dis, si comme aucuns connurent depuis qui à cet assaut et emprise furent, les plusieurs, quand ils eurent la connoissance que c'étoit le connétable qu'ils assailloient, furent si eshidés que, en férant sur lui ou contre lui, leurs coups n'avoient point de puissance ; et aussi ce qu'ils faisoient, il le faisoient paoureusement ; car en trahison faisant nul n'est hardi. Le connétable contre les coups se couvroit de son bras et croisoit de son badelaire en soi défendant vaillamment. Sa défense ne lui eût rien valu, si la grâce de Dieu ne l'eût gardé et défendu. Et tousdis se tenoit sur son cheval, et tant qu'il fut féru sur le chef d'une épée à plein coup moult vaillamment, duquel coup il versa jus de son cheval, droit à l'encontre de l'huis d'un fournier, qui jà étoit découché pour ordonner ses besognes et faire son pain et cuire ; et au devant il avoit ouï les chevaux fre-

[1] Jouer de l'épée.

tiller sur la chaussée et plusieurs des paroles qui y furent dites ; et avoit le dit fournier un petit entr'ouvert son huis; dont trop bien en prit et chéit au seigneur de Cliçon de ce que l'huis étoit entr'ouvert, car au cheoir que il fit contre l'huis il s'ouvrit, et le connétable chéy du chef par dedans la maison. Ceux qui étoient à cheval ne purent dedans, car l'huis n'étoit pas trop haut ni trop large, et si faisoient leur fait paoureusement. Vous devez savoir, et vérité est, que Dieu fit adonc grand'grâce au connétable, car si il fût aussi bien chéy dehors l'huis, comme il fit par dedans, ou que l'huis eût été fermé, il étoit mort ; et l'eussent tous défroissé et pietellé de leurs chevaux, mais ils n'osèrent descendre. De ce coup du chef duquel il étoit chu, cuidèrent bien les plusieurs, messire Pierre de Craon et ceux qui sur lui féru avoient, que du moins ils lui eussent donné le coup de la mort. Si dit messire Pierre de Craon : « Allons, allons, nous en avons assez fait. S'il n'est mort, si mourra-t-il du coup de la tête, car il a été féru de bon bras. » A cette parole ils se recueillirent tous ensemble, et se départirent de la place, et chevauchèrent le bon pas, et furent tantôt à la porte Saint-Antoine; et vidèrent par là et prirent les champs ; car pour lors la porte étoit toute ouverte, et avoit bien été dix ans au devant, que le roi de France retourna de la bataille de Rosebecque et que le connétable dont je parle ôta les maillets de Paris et en châtia au corps et de leur chevance les plusieurs, si comme j'en traite ci derrière en notre histoire.

Ainsi fut messire Olivier de Cliçon en ce parti laissé comme homme mort chez le fournier, qui fut moult ébahi quand il vit et connut que c'étoit le connétable. Les gens du connétable auxquels on fit moult petit de mal, car tous avoient entendu au connétable occire, se remirent ensemble du mieux et du plus tôt qu'ils purent; et descendirent devant l'huis du fournier, et entrèrent en la maison, et trouvèrent leur seigneur et leur maître blessé, navré et le chef durement entamé, et le sang qui lui couvroit le viaire. Si furent tous ébahis, ce fut raison. Là y eut grands pleurs et grands cris, car du premier ils cuidèrent bien qu'il fût mort. Si entendirent à lui.

Tantôt les nouvelles en vinrent à l'hôtel de Saint-Pol et jusques à la chambre du roi. Et fut dit au roi tout effrayement, et sur le point de l'heure qu'il devoit entrer dedans son lit : « Ha! sire, nous ne vous osons celer le grand meschef qui est présentement avenu à Paris. » — « Quel meschef? » dit le roi. « De votre connétable, répondirent-ils, messire Olivier de Cliçon, qui est occis. » — « Occis, dit le roi, et comment? Qui a ce fait? » — « Sire, nous ne savons, mais ce meschef est avenu sur lui et bien près d'ici, en la grand'rue Sainte-Catherine. » — « Or tôt, dit le roi, aux torches! aux torches! je le veuil aller voir. » On alluma torches; varlets saillirent avant. Le roi tant seulement vêtit une houpelande. On lui bouta ses souliers aux pieds. Ses gens d'armes et huissiers, qui ordonnés étoient pour faire le guet et garder la nuit l'hôtel de Saint-Pol saillirent tantôt avant. Ceux qui couchés étoient, auxquels les nouvelles vinrent, s'ordonnèrent pour suivir le roi qui issit de l'hôtel Saint-Pol sans nul arroi, ni attendit homme fors ceux de sa chambre. Et s'en vint le bon pas les torches devant lui et derrière. Et n'y avoient de ses chambellans tant seulement que messire Guillaume Martel et messire Hélion de Lignac. En cet état et arroi s'en vint jusques à la maison du fournier et entra dedans. Plusieurs torches et chambrellans demeurèrent dehors.

Quand le roi fut venu, il trouva son connétable presque au parti que on lui avoit dit, réservé que il n'étoit pas mort. Et l'avoient ses gens jà dépouillé pour tâter, savoir et voir plus aisément les lieux où il étoit navré, et les plaies comme elles se portoient. La première parole que le roi dit, ce fut: « Connétable, comment vous sentez-vous? » Il répondit : « Cher sire, petitement et foiblement. » — « Et qui vous a mis en ce parti? » dit le roi. « Sire, répondit-il, Pierre de Craon et ses complices, traîtreusement et sans nul défiance. » — « Connétable, dit le roi, oncques chose ne fut si comparée comme celle sera, ni si fort amendée. Or tôt, dit le roi, aux médecins et surgiens! » Et jà les étoit-on allé quérir; et venoient de toutes parts, et personnellement les médecins du roi. Quand ils furent venus, le roi en eut grand'joie et leur dit: « Regardez-moi mon connétable et me sachez à dire en quel point il est, car de sa navrure j'en suis moult dolent. » Les médecins répondirent: « Sire, volontiers. » Si fut par eux tâté, visité, regardé et apparcillé de tous points à son devoir; et toujours le roi, qui trop fort étoit courroucé de cette aventure, demanda aux

surgiens et médecins: «Dites-moi: y a-t-il nul péril de mort?» Ils répondirent tous d'une sieute: «Certes, sire, nennil; dedans quinze jours nous le vous rendrons chevauchant.» Cette réponse réjouit grandement le roi, et il dit: «Dieu en soit loué! ce sont riches nouvelles.» Et puis dit au connétable: «Connétable, pensez de vous et ne vous souciez point de rien, car oncques délit ne fut si cher comparé ni amendé sur les traiteurs, comme cil sera, car la chose est mienne.» Le connétable répondit moult foiblement: «Sire, Dieu le vous puisse rendre, et la bonne visitation que faite m'avez!» A ces mots prit le roi congé au connétable et s'en retourna à Saint-Pol; et manda incontinent le prévôt de Paris, et sans séjourner vint à Saint-Pol; et jà étoit-il jour tout clair. Quand il fut venu, le roi lui commanda: «Prévôt, prenez gens de toutes parts bien montés et appareillés, et poursuivez par clos et chemins ce traître Pierre de Craon, qui traîtreusement a navré, blessé et mis en péril de mort notre connétable. Vous ne nous pourrez faire service plus agréable que le trouver, le prendre et nous amener.» Le prévôt répondit et dit: «Sire, j'en ferai toute ma puissance. Mais quel chemin peut-on supposer qu'il tienne?» — «Informez-vous, dit le roi, et si en faites bonne diligence.»

Pour le temps de lors les quatre souveraines portes de Paris étoient tous-dis nuit et jour ouvertes; et avoit celle ordonnance été faite au retour de la bataille qui fut en Flandre, où le roi de France déconfit les Flamands à Rosebecque, et les Parisiens se voulrent rebeller, et que les maillets furent restorés, et pour mieux aisément à toute heure châtier et seigneurir les Parisiens. Messire Olivier de Cliçon avoit donné ce conseil de ôter toutes les chaînes des rues et des carrefours de Paris pour aller et chevaucher de nuit. Partout furent ôtés hors des gonds des souveraines portes de Paris les feuilles, et là couchées. Et furent en cel état environ dix ans; et entroit-on à toute heure dedans Paris. Or considérez comme les choses aviennent et comment les saisons paient. Le connétable avoit cueilli la verge dont il fut battu; car si les portes de Paris eussent été closes et les chaînes levées, jamais messire Pierre de Craon n'eût osé avoir fait ce délit et outrage qu'il fit, car il ne pût avoir issu de Paris. Et pour ce qu'il savoit bien qu'il istroit de Paris à toute heure, s'avisa-t-il de faire ce maléfice. Et quand il se départit du connétable, il le cuidoit avoir laissé mort. Mais non fit, si comme vous oyez dire; dont depuis il fut moult courroucé.

Quand il issit de Paris il étoit une heure après mie-nuit; et issit par la porte de Saint-Antoine; et disent les aucuns qu'il passa la Saine au pont à Charenton; et depuis il prit le chemin de Chartres; et les aucuns disent que à l'issir de Paris il retourna devers la porte Saint-Honoré dessous Montmartre et vint passer la rivière de Saine au Ponçon. Par où qu'il passât la rivière, il vint sur le point de huit heures à Chartres, et aucuns des siens les mieux montés, car tous ne le suivirent pas, mais se désassemblèrent pour faire le moins de montre et pour les poursuites. Au passer il avoit ordonné jusques à vingt chevaux et laissé chez un chanoine de Chartres, lequel étoit un de ses clercs et l'avoit servi, dont mieux lui vaulsist que oncques ne l'eût connu, quoique de ce délit et forfait le dit chanoine ne sçût rien. Messire Pierre, quand il fut venu à Chartres, but un coup et se renouvela de chevaux; et se partit de Chartres tantôt et prit le chemin du Maine; et exploita tant et si bien qu'il vint en un fort chastel, qui encore se tenoit pour lui et que on dit Sablé; et là s'arrêta et rafreschit; et dit qu'il n'iroit plus avant, si auroit appris des nouvelles.

Vous devez savoir que ce vendredi dont le jeudi par nuit ce délit fut fait par messire Pierre de Craon et ses complices, il fut grandes nouvelles parmi Paris de cet outrage; et moult grandement en fut blâmé messire Pierre de Craon. Le sire de Coucy, qui se tenoit en son hôtel, sitôt qu'il sçut au matin les nouvelles, monta à cheval; et se partit lui cinquième tant seulement, et vint à l'hôtel du connétable derrière le Temple où on l'avoit rapporté, car moult s'entre aimoient, et s'appeloient frères et compagnons d'armes La visitation du seigneur de Coucy fit au connétable grand bien. Aussi tous autres seigneurs à leur tour le venoient voir. Et par espécial avecques le roi, son frère le duc de Touraine en fut grandement courroucé; et disoient bien les deux frères que Pierre de Craon avoit fait ce délit et outrage en leur dépit, et que c'étoit une chose faite et pourpensée par traitours et pour troubler le royaume. Le duc de

Berry, qui pour ces jours étoit à Paris, s'en dissimula grandement; et à ce qu'il montra il n'en fit pas grand compte; et je, auteur de cette histoire, fus adonc informé que de cette aventure il n'eût rien été, s'il voulsist, et que trop clairement l'eût brisée et allé au devant, et je vous déclarerai et dirai raison pourquoi et comment.

Ce propre jour du Sacrement étoit venu au duc de Berry, un clerc, lequel étoit familier au dit messire Pierre de Craon, et lui avoit dit ainsi et révélé en secret : «Monseigneur, je vous ouvrirois volontiers aucunes choses qui ne sont pas bien convenables, mais taillées de venir à très povre conclusion, et vous êtes mieux taillé de y pourvoir que nul autre.» — «Quelle chose,» avoit dit le duc? «Monseigneur, avoit répondu ce clerc, je mets bien en termes que je ne vueil point être nommé, et pour obvier au grand meschef et eschever le péril qui peut venir de la matière, je me découvre à vous.» — «Dis hardiment, avoit répondu le duc de Berry, je t'en porterai tout outre.» Donc avoit parlé et dit le clerc ainsi : «Monseigneur, je me doute trop grandement de messire Pierre de Craon que il ne fasse murdrir ni occire monseigneur le connétable; car il a amassé en son hôtel en la cimetière Saint-Jean, grand'foison de compagnons; et les y a tenus couvertement depuis la Pentecôte; et si il faisoit ce délit, le roi en seroit trop grandement courroucé, et trop grand trouble au royaume de France en pourroit avenir; et pourtant, monseigneur, je le vous remontre, car je même en suis si eshidé que, quoique je sois clerc secrétaire à monseigneur Pierre de Craon et que je aie mon serment à lui, je n'ose passer cet outrage : car si vous n'y pourvéez, nul n'y pourvoiera pour le présent; et de ce que je vous dis et remontre, je vous supplie humblement que il vous en souvienne, si il me besogne; car sur l'état où je vois que messire Pierre veut persévérer pour éloigner et fuir, je ne vueil plus retourner vers lui.»

Le duc de Berry très bien en soi-même avoit glosé et entendu ces paroles, et répondit au clerc et dit : «Demeurez de-lez moi meshuy, et demain de matin j'en informerai monseigneur; il est meshuy trop haut jour, je ne vueil pas troubler le roi; et de matin sans faute, nous y pourvoirons, puisque messire Pierre de Craon est en la ville; je ne lui savois point.» Ainsi se déporta le duc de Berry de cette chose et négligea, et cependant le meschef avint en la forme et manière que vous avez ouï recorder.

Le prévôt du Châtelet de Paris, à plus de soixante hommes à cheval tous armés, issirent hors de Paris par la porte Saint-Honoré, et suivit au pas les esclos de messire Pierre de Craon; et vint à Chenevières passer outre au Ponçon la rivière de Saine, et demanda au pontonnier si du matin nul étoit passé. Il répondit : «Oil, environ douze chevaux; mais je n'y vis nul chevalier ni homme que je connusse.» — «Et quel chemin tiennent-ils?» demanda le prévôt. — «Sire, répondit le pontonnier, le chemin d'Évreux.» — «Ha! dit le prévôt, il peut bien être; ils s'en vont droit à Chierbourch.»

Adonc entrèrent-ils en ce chemin, et laissèrent le chemin de Chartres, et par cette manière perdirent-ils la juste poursuite de messire Pierre de Craon; et quand ils eurent chevauché jusques au dîner le chemin d'Évreux, il leur fut dit par un chevalier du pays qui chassoit aux lièvres, à qui ils en demandèrent, qu'il avoit vu environ quinze hommes à cheval du matin traverser les champs; et avoient, selon son avis, pris le chemin de Chartres. Donc entrèrent le prévôt et sa route au chemin de Chartres et le tinrent jusques au soir; et vinrent là au gîte, et sçurent la vérité, que messire Pierre de Craon, sur le point de huit heures, avoit là été chez le chanoine et s'étoit déjeûné et renouvelé de chevaux. Il vit bien que il perdroit sa peine de plus poursuivir, et que messire Pierre s'étoit trop éloigné. Si retourna le samedi à Paris.

Pour ce que on ne savoit au vrai, ni savoir on ne pouvoit, quand le dit messire Pierre de Craon issit hors de Paris, quel chemin il tenoit, le roi de France et le duc de Touraine, qui trop grand'affection avoient à ce que messire Pierre fût attrappé, firent partir et issir hors de Paris, messire Jean le Barrois des Barres à plus de soixante chevaux. Et issirent hors par la porte Saint-Antoine; et passèrent la rivière de Marne et de Saine au pont à Charenton; et tournèrent tout le pays et vinrent devers Étampes; et finablement le samedi au dîner, ils furent à Chartres et en ouïrent les vraies nouvelles. Quand le Barrois sçut que messire Pierre étoit passé outre, si vit bien que en vain il se travailleroit de plus

poursuivir et qu'il étoit jà trop éloigné. Si retourna le dimanche vers Paris et recorda au roi tout le chemin que il avoit tenu; et tout aussi avoit fait le prévôt du châtelet de Paris.

Le samedi au matin furent trouvés des sergens du roi, qui poursuivoient les esclos, en un village à sept lieues de Paris, deux écuyers, hommes d'armes, et un page des gens messire Pierre de Craon; et étoient là arrêtés, et n'avoient pu suivir la route, ou ne vouloient. Toutefois ils furent pris par les dits sergens et amenés à Paris et boutés en Châtelet, et le lundi ils furent décolés. Et premièrement, où le délit avoit été fait ils furent amenés, et là leur trancha-t-on à chacun le poing; et furent décolés aux halles et menés au gibet et là pendus.

Le mercredi ensuivant le concierge de l'hôtel messire Pierre fut aussi exécuté et décolé. Et disoient plusieurs gens que on lui faisoit tort; mais pour ce que point il n'avoit révélé la venue de messire Pierre de Craon, il eut cette pénitence; aussi le chanoine de Chartres, où messire Pierre de Craon étoit descendu et rafreschi et renouvelé de chevaux, fut accusé, pris et mis en la prison de l'évêque; on lui ôta tout le sien et ses bénéfices, et fut condamné en chartre perpétuelle au pain et à l'eau; ni excusation qu'il montrât ou dît ne lui valut rien; si avoit-il renommée en la cité de Chartres d'être un vaillant prud'homme [1].

Trop fut courroucé messire Pierre de Craon, qui arrêté s'étoit au chastel de Sablé, quand les nouvelles véritables lui vinrent que messire Olivier de Cliçon n'étoit point mort et n'avoit plaie ni blessure, dont dedans six semaines il laissât à chevaucher. Lors s'avisa-t-il, tout considéré, que en ce chastel de Sablé il n'étoit pas trop sûrement, et quand on sauroit la vérité sur le pays et en France que il se seroit là enclos et bouté, on l'enclorroit de tous points, tellement qu'il ne s'en départiroit pas quand il voudroit. Si le rechargea à aucuns de ses hommes, et puis en issit secrètement et couvertement, et chevaucha tant par ses journées qu'il vint en Bretagne et trouva le duc au Suseniot. Le duc le recueillit, qui jà savoit toutes les nouvelles du fait, et comment le connétable n'étoit point mort. Si dit ainsi à messire Pierre de Craon : « Vous êtes un chétif, quand vous n'avez sçu occire un homme duquel vous étiez au-dessus. » — « Monseigneur, répondit messire Pierre, c'est bien diabolique chose : je crois que tous les diables d'enfer, à qui il est, l'ont gardé et délivré de mes mains, car il y eut sur lui lancé et jeté plus de soixante coups que d'épées et de grands couteaux ; et quand il chéy jus du cheval, en bonne vérité je cuidois qu'il fût mort; et la bonne aventure que il eut pour lui de bien cheoir, ce fut de l'huis d'un fournier qui étoit entr'ouvert; et par ce que il chéit à l'encontre, il entra dedans, car si il fût chu sur les rues, nous l'eussions partué et défoulé de nos chevaux. » — « Or, dit le duc, pour le présent il ne sera autrement; je suis tout certain que j'en aurai de par le roi de France prochainement nouvelles, et aurai pareillement la guerre et la haine que vous aurez; si vous tenez tout coiement de-lez moi, car la chose ne demeurera pas ainsi; et puisque je vous ai promis sauf garant à tenir, je vous le tiendrai. »

CHAPITRE XXIX.

De la grosse armée et du voyage que le roi de France vouloit faire en Bretagne sur le duc de Bretagne, pour la cause que on disoit qu'il soutenoit messire Pierre de Craon; et comment au dit voyage le roi devint malade pourquoi le voyage fut rompu.

Nouvelles vinrent au roi de France, en ces jours que il se tenoit à Paris, que le duc de Bretagne avoit recueilli messire Pierre Craon. Le roi fut informé de son détroit conseil, c'est à entendre de celui dont il usoit le plus, que tantôt et sans délai il entrât en Bretagne devers le duc, et lui mandât, sur sa foi et sur son hommage, que si ce traître envers la couronne de France, Pierre de Craon, étoit en Bretagne ni en lieu où il eût puissance, il en fût saisi et lui envoyât. Les lettres furent escriptes, scellées et délivrées à un chevaucheur du roi, lequel exploita tant par ses journées que il vint en Bre-

[1] On fit aussi faire le procès par contumace à Pierre de Craon. Tous ses biens furent confisqués, ses maisons rasées, ses meubles apportés au trésor du roi, et ses terres distribuées au duc d'Orléans et autres courtisans. Le moine anonyme de Saint-Denis rapporte que l'amiral de France, Jean de Vienne, qui fut chargé de la saisie de la terre de la Ferté-Bernard, se déshonora par la conduite la plus infâme. Après s'être emparé de tous les trésors qu'il y trouva, il chassa de leur maison, en chemise, et après avoir outragé leur pudeur de la manière la plus lâche, Jeanne de Chastillon, femme de Pierre de Craon, et sa fille, qui était une des belles personnes de son temps.

tagne, et trouva le duc à l'Ermine en la marche de Vannes. Il lui bailla les lettres. Le duc les prit, ouvrit et legit, et tout de mot à mot, et puis dit à celui qui apportées les avoit : « Je rescriprai. » Il rescripsit sur la forme que je vous dirai, en soi excusant et disant : que de messire Pierre de Craon il ne savoit rien ni savoir vouloit, ni à lui du savoir rien n'appartenoit; et que la guerre et haine, laquelle il avoit à Olivier de Cliçon, en rien ne lui touchoit ni regardoit; et de ces choses il prioit au roi qu'il le vouïsist avoir pour excusé. Quand ces lettres furent escriptes bien et proprement à l'entente du duc, le message du roi, quand elles furent scellées, les prit, car on les lui délivra; et puis s'en retourna par son chemin, et fit tant par ses journées que il vint à Paris. Si trouva le roi et son conseil, qui moult désiroient à avoir réponse et nouvelles de Bretagne. Quand le message fut venu, il bailla les lettres au roi qui les prit, ouvrit et legit; et tout ce que dedans étoit, il le dit à son frère de Touraine et à son conseil. Cette réponse et excusation du duc ne suffit pas; et disoient là les aucuns que le duc de Bretagne avoit fait et brassé tout ce cordel. Le roi et le duc de Touraine disoient que le dépit et l'outrage étoit trop grand, et que il ne faisoit pas à passer ainsi ni si légèrement, et qu'il touchoit trop grandement à la majesté royale.

Pour ces jours se tenoit et séjournoit le duc de Berry à Paris; et véoit souvent le roi; et le roi lui parloit moult souvent de ce délit, qui étoit fait par messire Pierre de Craon. Dont répondit le duc : « Monseigneur, il a fait un grand outrage. Qui le sauroit où trouver, je conseillerois qu'on entendît à le prendre et faire amender. » « Bel oncle, disoit le roi, il est en Bretagne delez le duc et non ailleurs. Nous voulons aller celle part et vous avecques nous. » Le duc de Berry lui accordoit et s'en dissimuloit tout du contraire, et disoit au roi : « Monseigneur, il vous faut avoir beau-frère de Bourgogne en votre compagnie. » — « Nous l'aurons, disoit le roi; sans lui ne ferons-nous point le voyage. Nous irons en Bretagne en très grand arroi pour résister contre tous nos ennemis. Nous véons ores tout appertement que ce duc de Bretagne ne nous aime ni prise que moult petit. Bel oncle, il est orgueilleux et présomptueux, et jamais nous ne tendrons à autre chose que l'aurons mis à raison. » Ainsi se devisoit le roi de France au duc de Berry, et menaçoit grandement le duc de Bretagne et ses complices. Le duc de Berry lui accordoit toutes ces paroles en lui dissimulant, mais il pensoit tout le contraire.

Trop avoit le roi de France affection de contrevenger ce dépit, lequel on avoit fait à son connétable; et s'ordonnoit de tous points pour aller en Bretagne et premièrement en Anjou, pour faire abattre et détruire tous les châteaux qui se tenoient de messire Pierre de Craon, quoique le duc de Bretagne dît et proposât qu'il les eût achetés. Nonobstant ce le roi de France et ses consaulx disoient que point il n'en étoit en l'héritage, et que trop vouloit porter et excuser, et avoit porté et soutenu ce Pierre de Craon; pourquoi personnellement en étoit en l'indignation de la couronne de France, réservé que, en celle saison même, conjonction de mariage se fût empris et fait entre le fils du duc de Bretagne et la fille de France. Entrues que ces besognes s'ordonnoient petit à petit, et que grands nouvelles étoient parmi le royaume de France du voyage que le roi vouloit faire en Bretagne, retournèrent à Paris du voyage de Foix et de Béarn, l'évêque de Noyon et le sire de la Rivière, et recordèrent au roi et à son conseil comment ils avoient exploité. Ils furent volontiers ouïs, mais la matière de Bretagne, du connétable et de Pierre de Craon chargeoit si le conseil du roi que on n'entendoit à autre chose; et eût volontiers vu le roi que le connétable fût sain et en bon point pour chevaucher avant que ils se départissent de Paris. Un très bel hôtel, lequel étoit à messire Pierre de Craon, séant au cimetière Saint-Jean à Paris, fut, par le commandement du roi, abbattu et mis à terre et donné à faire un cimetière à enfouir les morts [1]. Le roi de France faisoit faire sur les chemins du Maine, d'Anjou et de Bretagne, et en Touraine sur la rivière de Loire, ses pourvéances grandes et grosses, à l'intention et instance que pour voyager en Bretagne, ni nul n'osoit parler au contraire.

Renommée fut en la cité de Paris et au dehors en plusieurs lieux que il fut notoirement sçu

[1] Le roi avait donné l'emplacement de l'hôtel à ses courtisans, mais ayant été averti qu'il avait autrefois été bâti sur un terrain acheté à l'église Saint-Jean, et avait d'abord servi de cimetière, il en fit don à cette église.

que messire Olivier de Cliçon, connétable pour ce temps du royaume de France, avoit fait son testament et ordonnance, à la fin que, si de la navrure et blessure qu'il avoit, il alloit de vie à trépas, ses hoirs sçussent tous de vérité où le sien étoit. En tout et partout n'avoit pour enfans que deux filles. L'une avoit à femme et épouse Jean de Bretagne, comte de Pentièvre; et ce fut celle qui le mit hors et délivra de la prison d'Angleterre par le moyen de six vingt mille francs, que messire Olivier de Cliçon en avoit donné et payé au duc d'Irlande, si comme vous savez, et ci-dessus en notre histoire est contenu tout pleinement; et l'autre fille étoit ou devoit être vicomtesse de Rohan de par son mari.

La somme du testament messire Olivier de Cliçon montoit en purs meubles, sans son héritage, jusques à dix sept cent mille francs. De ce fut grand'nouvelle; et s'en émerveillèrent plusieurs qui en ouïrent parler, en quoi ni comment il en pouvoit avoir tant assemblé; et par espécial le duc de Berry et de Bourgogne en eurent grand'merveille et aussi leurs consaulx, qui n'avoient pas le dit messire Olivier en grâce; et en parlèrent moult largement quand ils se trouvoient ensemble. «En quoi diable peut ce connétable avoir assemblé tant de florins et si grand'meuble? Le roi de France ne l'a pas si grand. On doit et peut bien croire et savoir que il ne lui vient pas tout de bon acquêt.» Ce se passa; mais pour ce ne pensoient pas moins ceux qui le héoient et qui sur lui envie avoient.

Encore se tenoit le roi de France à Paris, mais ses mandemens étoient jà faits, et tous seigneurs qui escripts et mandés étoient se pourvoyoient et ordonnoient pour aller avecques le roi en Bretagne. Ce voyage chargeoit trop fort le duc de Bourgogne; et disoit que c'étoit une chose et une guerre sans raison, et que jà la conclusion n'en seroit bonne, et que le royaume de France, ni le pays de Bretagne, ni chevaliers ni écuyers, auxquels rien ne touchoit ni appartenoit la haine de messire Olivier de Cliçon et Pierre de Craon, n'avoient que faire de comparer cette peine, ni d'entrer en guerre pour eux, et que à part à eux et de leurs gens on les laissât convenir et guerroyer l'un l'autre sans fouler ni grever les povres gens. Le duc de Berry étoit assez de celle sieute; mais ils n'en pouvoient être ouïs ni crus, car le roi avoit de-lez lui du conseil tout contraire à leur opinion, lequel il créoit mieux que le leur, et ne le savoient les dessus dits ducs comment briser. Et quand ils virent que faire leur convenoit, si montrèrent obéissance, mais ce fut lentement. Toutefois il m'est avis, et vérité fut, que le comte d'Ostrevant, par la promotion du duc de Bourgogne, fut escript et mandé d'aller en ce voyage avecques le roi, à trois cents lances. Le comte, qui aimoit les armes et le travail, se pourvéit et ordonna pour y aller, et quand il eut tout ordonné et mandé les compagnons, chevaliers et écuyers, et départi ses livrées, et fait grands frais, il fut arrière contremandé de non se bouger.

En ce temps que ces choses s'approchoient grandement, et que le roi étoit sur le point de son partement de la cité de Paris et de prendre le chemin tout premier, pour mieux montrer que la querelle étoit sienne, fut fait un échange de terres et de pays, au profit grandement du duc de Touraine; car il résigna en la main du roi son frère la duché de Touraine et toutes les appendances; et tantôt lui rendit le roi, et donna en don et en hommage la duché d'Orléans, qui mieux valoit que les quatre, en la forme et manière que le duc Philippe d'Orléans l'avoit anciennement tenu. Si nommerons d'ores-en-avant le duc qui fut de Touraine duc d'Orléans [1].

Quand messire Olivier de Cliçon fut ainsi que tout sain et que il put chevaucher, le roi de France en fut grandement réjoui, et dit que il se vouloit départir de Paris; et chevaucha vers Bretagne pour mieux montrer que la besogne étoit sienne. Si prit un soir congé à la roine Isabel, sa femme, à la duchesse d'Orléans, aux dames et damoiselles qui de-lez elle étoient à l'hôtel de Saint-Pol, et le duc d'Orléans aussi, et puis s'en vinrent souper et coucher chez Montagu, le duc de Bourbon, le comte de Namur et le seigneur de Coucy de-lez eux; je ne dis pas que tous couchassent, mais le roi y coucha et dîna.

A lendemain et après dîner, sur le point de relevée, il se départit en très grand arroi; et vint ce jour, au soir, souper et gésir à Saint-Germain en Laye, et là se tint environ sept jours. Encore n'étoit-il pas bien ferme de santé, si comme ses médecins, qui en cure et en garde

[1] Il fut fait duc d'Orléans le 4 juin 1393.

l'avoient, disoient. Mais il s'en alloit de si grand'-volonté que il disoit qu'il étoit assez en meilleur point qu'il ne fût. Tout ce il faisoit pour émouvoir et mettre au chemin ses gens, car encore étoient ses deux oncles derrière, Berry et Bourgogne. Ils montroient bien que ce voyage leur pesoit, et que point volontiers ils n'y alloient. Si avoient-ils fait leur mandement, car pour leur honneur convenoit obéir.

Quand le roi de France eut été et séjourné à Saint-Germain en Laye environ quinze jours, et que gens et seigneurs venoient et s'en alloient de toutes parts, il eut conseil de départir; si le fit, et passa la Saine et prit le chemin de Chartres; et s'en vint soi tout ébattant à Anveau, une bonne ville et un très beau château, lequel pour lors étoit et se rendoit au seigneur de la Rivière, voire héritage de par sa femme. En la compagnie du roi étoient le duc d'Orléans son frère, et le duc de Bourbon. Vous devez savoir que le sire de la Rivière reçut le roi et les seigneurs moult grandement et honorablement; car moult bien le savoit faire. Et furent là trois jours et se rafreschirent. Au quatrième jour le roi et ces seigneurs se départirent. Et ce jour chevauchèrent et vinrent à Chartres, dont le frère de Montagu étoit évêque. Le roi fut logé au palais de l'évêque, et le duc d'Orléans et le duc de Bourbon.

Le second jour après ce qu'ils furent là venus, vint le duc de Berry, et le comte de la Marche en sa compagnie. Encore étoit à venir le duc de Bourgogne; mais il s'ordonnoit pour mettre au chemin, et vint au quatrième jour; dont le roi eut grand'joie. Gens d'armes venoient de toutes parts. Et disoit le roi ainsi, que jamais ne retourneroit à Paris, si auroit mis à raison ce duc de Bretagne, qui jà par tant de fois lui avoit donné peine et travail. Trop bien étoient de-lez le roi qui lui boutoient en la tête; ni le duc de Berry et le duc de Bourgogne, qui volontiers eussent modéré ces besognes, n'y avoient audience; dont secrètement il leur déplaisoit, et à leurs consaulx aussi. Et disoient bien entre eux à part, que la chose ne pouvoit longuement demeurer en cel état, et que trop bien se tailloit que le roi eût à faire et le royaume, quand il refusoit le conseil de ses oncles, et il prenoit moindre à sa plaisance.

Quand le roi de France eut séjourné en la cité de Chartres environ sept jours, il s'en départit et prit le chemin du Mans; et gens d'armes le suivoient de toutes parts, et lui venoient de lointaines parties, d'Artois, de Beauvais, de Vermandois et de Picardie. Et disoient plusieurs l'un à l'autre : «Comment! ce duc de Bretagne nous donne à faire de peine et de travail! Il a toujours été dur et chaud contre la couronne de France, ni oncques parfaitement ne l'aima, prisa ni honora. Et si le comte de Flandre, son cousin n'eût été, et madame de Bourgogne, qui toujours l'a porté et porte encore, l'eût-on de grand temps détruit, ni oncques, depuis que le sire de Cliçon tourna François, il ne le put aimer. Encore, à voire dire, est-il fort coupable de ce fait, car il a toujours soutenu messire Pierre de Craon à l'encontre du roi et du connétable.» — «Or laissez le roi convenir, disoient les autres, car pour le présent il a tellement la chose en cœur qu'il mettra ce duc à raison avant son retour.» — «Voire, disoient les autres, s'il n'y a trahison. Pensez-vous que tous ceux qui sont et chevauchent avecques le roi soient vrais ennemis au duc de Bretagne? Certes, nennil. Qui l'oseroit dire? Et on en peut bien voir aucuns signes, car on ne fait nuit et jour que conseiller, et tout pour rompre et briser ce voyage. Et en a le roi telle merveille que à peine peut-il avoir bien et santé.»

Ainsi se devisoient chevaliers et écuyers les uns aux autres en chevauchant sur le pays; et toujours alloit le roi en approchant en Maine et la cité du Mans. Tant fit que il y parvint, et tous les seigneurs en sa compagnie. Le roi se logea au chastel, et les seigneurs en la cité, tout au mieux qu'ils purent; et les gens d'armes s'épartirent sur le pays qui est bon et gras, et bien logeant pour gens d'armes.

En la cité du Mans séjournèrent les seigneurs plus de trois semaines, car le roi n'étoit pas en point de chevaucher, et étoit tout fiévreux. Et disoient ses médecins à son frère et à ses oncles : «On fait le roi traveller; mais certainement il n'en eut que faire, car il n'étoit pas en état pour chevaucher. Le repos lui vaudroit mieux assez, car depuis qu'il se départit d'Amiens où les parlemens furent, il ne fut en si bon état comme il étoit au devant.»

Les oncles du roi remontrèrent ce au roi et à son conseil, car pour les médecins le roi n'en voult rien faire; mais disoit, pour la grand'-

affection qu'il avoit d'aller en Bretagne : « Je me trouve, répondoit-il à ses oncles, assez en meilleur point, en chevauchant et travellant que en séjournant. Qui me conseille autrement n'est pas à ma plaisance, et cil ne m'aime pas bien. » Autre réponse ne pouvoit-on avoir du roi. Tous les jours on étoit en conseil jusques à nonne et outre; et vouloit le roi toujours être au milieu du conseil, afin que nul ne pût mettre empêchement de non aller avant en ce voyage de Bretagne.

Or fut avisé le roi, là étant et séjournant au Mans, et s'y assentit assez pour accomplir le désir de ses oncles, que on envoieroit quatre chevaliers notables devers le duc de Bretagne, lesquels lui remontreroient vivement et sagement l'intention du roi et de son conseil; que trop grandement il se forfaisoit et étoit forfait, quand l'ennemi du roi et du royaume il soutenoit de-lez lui, et avoit soutenu ni jour ni heure. Et encore si de tant il se vouloit reconnoître et amender, que l'ennemi du roi, messire Pierre de Craon, il voulsist envoyer au Mans devers le roi, on trouveroit un moyen par quoi il n'auroit point de dommage, ni son pays.

En ce voyage, m'est avis, selon ce que je fus informé, que messire Regnault de Roye, le sire de Garencières, le sire de Châtel-Morant et messire Taupin de Cantermele, chastelain de Gisors, furent ordonnés pour aller en ce voyage. Si se départirent de la cité du Mans à bien quarante lances, et passèrent parmi la cité d'Angers; et exploitèrent tant que ils vinrent en la cité de Nantes; et là trouvèrent le duc qui leur fit très bonne chère, et leur donna un jour à dîner moult notablement; mais avant ce avoient-ils fait leur message, et lui avoient remontré ce pourquoi ils étoient venus, et la parole du roi et de son conseil. A quoi il avoit répondu grandement et sagement et dit ainsi; que fort lui seroit rendre, livrer ni mener messire Pierre de Craon, car si Dieu le pût aider et vouloir, en toutes ses besognes de lui, il ne savoit rien, ni où il étoit, ni où il se tenoit. Et prioit par ces seigneurs que de ce on le voulsist tenir pour excusé. Bien avoit ouï dire depuis un an messire Pierre de Craon que il héoit Olivier de Cliçon de tout son cœur, et lui feroit guerre mortelle de toute sa puissance, à quelle fin que il en dût venir : « Et quand il me dit ces paroles, je lui demandai si il lui avoit signifié, et il me répondit : Oil; et qu'il étoit tout desfié; et le mettroit mort, fût de nuit ou de jour, là où il le pourroit trouver ni rencontrer. De son fait je ne sais plus avant; mais je me merveille de ce que monseigneur me veut faire guerre pour celle cause. Sauve soit sa grâce et de son conseil, je ne cuide avoir ni voudrois envers lui rien avoir forfait pourquoi il me fasse guerre; ni les alliances et convenances, tant du mariage de nos enfans comme d'autres choses, jà jour ni heure, s'il plaît à Dieu, je ne enfreindrai ni briserai. »

Ce fut la réponse que les chevaliers de France là envoyés de par le roi eurent; et quand ils eurent dîné avec le duc et été à Nantes un jour, ils prirent congé et se départirent et mirent au retour tout le chemin que ils étoient venus. Le roi et le conseil de sa chambre désiroient moult leur venue pour ouïr la réponse du duc de Bretagne. Toute telle que vous avez ouï dire et conter, ils la firent au roi, et à ceux qui étoient de l'avoir et ouïr taillés. Les ducs de Berry, de Bourgogne et leurs consaulx s'en fussent assez contentés, si on voulsist; et disoient que la réponse étoit due et raisonnable. Et disoit le roi, par l'information qu'il avoit, tout le contraire; et puisqu'il étoit venu si avant, jamais ne retourneroit vers France ni Paris, si auroit le duc de Bretagne mis à raison. Trop volontiers eussent les deux oncles du roi, Berry et Bourgogne, amodéré ces besognes, si ils pussent ou sçussent; mais ils ne purent être ouïs; car le roi avoit pris en si grand'haine le duc de Bretagne, pour cause de messire Pierre de Craon, qu'il disoit qu'il le soutenoit en son pays que nulle excusance n'en pouvoit venir à point. Or courut une renommée à Mans, et en plusieurs lieux depuis parmi le royaume de France, que la roine d'Arragon, madame Yolande de Bar, cousine germaine du roi de France, tenoit en prison, en la cité de Barcelonne, un chevalier que elle ni ses gens ne connoissoient point, ni cil ne se vouloit point nommer; mais on supposoit que c'étoit messire Pierre de Craon; et escripsoit la roine d'Arragon, moult amiablement au roi pour lui complaire en toutes choses; et lui signifioit et certifioit que, le cinquième jour du mois de juillet, un chevalier, en bon état et arroi, étoit venu à Barcelonne en instance de passer la mer; et avoit loué et retenu bien et cher pour ses deniers une nave, pour aller, ce disoit-il, à Na-

ples ; « Et pour ce que nous avions et encore présentement avons fait garder nos ports et passages, et les entrées et issues de notre royaume, et que nul étranger ne s'en peut ni puist partir sans notre congé, le dit chevalier, qui nommer ne se veut, avons retenu et mis en prison; et supposons assez, par ce que nous le véons moult ébahi, que c'est le chevalier que vous demandez, pour lequel nous avez escript. Si veuillez envoyer devers nous hâtivement hommes qui messire Pierre de Craon connoissent, car celui que nous tenons n'aura nulle délivrance, jusques au jour que nous aurons eu réponses de par vous; et nous verrions volontiers que nos nouvelles vous fussent profitables et agréables. Ce sait le Saint-Esprit qui vous ait en sa sainte garde. » Escript à Perpignan le neuvième jour du mois de juillet. Yolande de Bar, roine d'Arragon et de Maiogres, dame de Sardane. Et en la subscription avoit : A notre très redouté seigneur le roi de France.

Ces nouvelles amodérèrent et adoucirent grandement les cœurs de plusieurs; et en fut-on sur le point de tout rompre et briser le voyage; mais ceux de la partie messire Olivier de Cliçon disoient que ces nouvelles étoient faites à la main, et tout pour briser la chevauchée du roi; et que messire Pierre de Craon n'étoit en autre danger ni prison que de-lez le duc de Bretagne, lequel l'avoit soutenu et soutenoit.

De ces lettres ne fit pas le roi de France grand compte; et dit que c'étoit toute trahison. « A tout le moins, dit le duc de Bourgogne au roi, monseigneur, pour apaiser ma nièce d'Arragon qui vous en rescript, et pour délivrer le chevalier qui pris est, si point n'est coupable de ce mesfait, veuillez y envoyer; pourquoi votre cousine se contente de vous et de nous. » — « Nous le voulons bien, bel oncle, répondit le roi. Qu'on y envoie. Je ne vous veuil point courroucer, mais je tiens fermement et sûrement que le traître Pierre de Craon n'est en autre Barcelonne ni prison que tout coi de-lez le duc de Bretagne; et cil, par la foi que je dois à monseigneur Saint Denis! nous en rendra une fois bon compte. » On ne pouvoit ôter le roi de cette opinion que messire Pierre de Craon ne fût en Bretagne de-lez le duc.

Le duc de Bretagne, qui étoit informé de toutes ces besognes, et qui sentoit le roi de France trop fort courroucé sur lui, ne se tenoit pas bien assuré; car il véoit que le duc de Berry et de Bourgogne n'en pouvoient faire leur volonté; car ceux de la partie son adversaire Cliçon l'informoient ainsi comme ils vouloient; si faisoit garder ses villes et ses châteaux soigneusement. Et tant y avoit de mal pour lui que à peu avoit-il bonne ville où il se pût tenir, excepté à Vennes, Kemperlé, Dole, Kemper-Corentin, l'Ermine et le Suseniot. Et avoit écrit aux barons et chevaliers de Bretagne, desquels il pensoit et cuidoit être aidé et conseillé; mais tous se dissimuloient contre lui, pour la cause de ce que ils sentoient et véoient le roi leur souverain seigneur tant fort ému et courroucé sur lui; et aussi que la matière de ce messire Pierre de Craon, que le duc portoit à l'encontre du roi et du connétable, n'étoit pas convenable. A peine se repentoit-il de ce que il avoit fait. Néanmoins il avoit le courage si haut et si grand que il ne le daignoit dire et disoit ainsi : « Si le roi, à ce qu'il montre, et sa puissance, entre en Bretagne, je le lairrai au commencement convenir, et verrai ceux qui me sont amis ou ennemis. Je ne me hâterai point de lui faire guerre. Si trestôt quand il cuidera le mieux être au repos, je le réveillerai, puisque par autre moyen d'amour je ne puis venir à accord à lui. » Ainsi se devisoit le duc de Bretagne par soi et à la fois à ceux de son conseil; et se tenoit pour tout assuré que il auroit la guerre au roi de France; mais non aura, car les choses tourneront autrement qu'il ne pense à son grand avantage et profit; et pour ce fut dit : Il n'est pas povre qui est heureux. Le duc de Bretagne le fut trop grandement en celle saison, par une incidence piteuse et merveilleuse qui advint soudainement au roi de France. Par autre voie ne pouvoit-il être esquivé de tous dangers et demeurer à paix.

Quand on eut séjourné environ trois semaines en la cité du Mans, et tous les jours conseillé, et les chevaliers furent revenus de Bretagne, lesquels on avoit envoyés devers le duc, ainsi que vous savez, le roi de France dit, puisqu'il avoit ouï la réponse du duc de Bretagne, qu'il ne vouloit plus séjourner là, car le séjour le grévoit et déplaisoit; et vouloit chevaucher outre sur les parties de Bretagne, et voir ses ennemis, c'est à entendre le duc de Bretagne qui soutenoit ce traytour messire Pierre de

Craon. Et avoit le roi très grand désir de voir lesquels barons, chevaliers et écuyers se mettroient sur les champs à l'encontre de lui, ni lesquelles cités et bonnes villes se cloroient à l'encontre de lui. L'intention du roi étoit telle, que de tous points il bouteroit hors de l'héritage de Bretagne pour toujours mais ce duc, et y mettroit un gouverneur pour les enfans tant qu'ils auroient âge, et puis leur rendroit l'héritage, mais le duc n'y auroit jamais rien. Cette opinion tenoit le roi, et ne l'en pouvoit nul ôter; et sur cel état il se partit de la cité du Mans entre neuf et dix heures, et après la messe ouïe et boire. Tous seigneurs et toutes gens qui logés étoient en la cité et dehors se départirent aussi et se mirent au chemin, ou devant ou derrière. Et avoit ce soir en devant mandé ses maréchaux en sa chambre au châtel du Mans, et leur avoit dit : « Ordonnez-vous, et faites le bon matin toutes manières de gens d'armes et de routes déloger et prendre le chemin d'Angers, car il est conclu; nous ne retournerons jamais tant que aurons été en Bretagne et détruit ces traitres qui nous donnent cette peine et ce travail. » Les maréchaux avoient obéi, et signifié et fait signifier aux capitaines des routes le mouvement et ordonnance du roi, et que à ce coup étoit tout acertes.

Le jour que le roi issit et se départit du Mans, il fit très âprement chaud; et bien le devoit faire, car il étoit en le plein mois de hermi [1] que le soleil par droiture et nature étoit en sa greigneur force. Or devez vous savoir, pour atteindre toutes choses et amener à vérité, que le roi de France, lui séjournant en la cité du Mans, avoit été durement travaillé de conseils; et avec tout ce qu'il ne s'y attendoit pas, il n'étoit pas bien haitié ni n'avoit été toute la saison, mais foible de chef, petitement mangeant et buvant, et près tous les jours en chaleur de fièvre et de chaude maladie. Et si s'y inclinoit, tout par droiture de corps et de chef; et lui étoit grandement ennemi et contraire. Avec tout ce, pour la venue de son connétable, il étoit trop durement fort mérencolieux et son esprit troublé et travaillé; et bien s'en apercevoient ses médecins, et aussi faisoient ses oncles; mais ils n'y pouvoient pourvoir ni remédier, car il ne vouloit ni on ne lui osoit conseiller du contraire de non aller en Bretagne.

Il me fut dit et je m'en laissai informer, ainsi que il chevauchoit et étoit entre la forêt du Mans, une très grand'signifiance lui advint, dont sus il se dût bien être avisé et avoir remis son conseil ensemble, ainçois qu'il fût allé plus avant. Il lui vint soudainement un homme en pur le chef et tout deschaulx et vêtu d'une povre cotte de burel blanc; et montroit mieux que il fût fol que sage; et se lança entre deux arbres hardiment, et prit les rênes du cheval que le roi chevauchoit, et l'arrêt a tout coi et lui dit : « Roi, ne chevauche plus avant, mais retourne, car tu es trahi. » Cette parole entra en la tête du roi qui étoit foible, dont il a valu depuis trop grandement pis, car son esprit frémit et se sang-mêla tout.

A ces mots saillirent gens d'armes avant et frappèrent moult vilainement sur les mains dont il avoit arrêté le cheval, tant que il le laissa aller, et demeura derrière; et ne firent compte de sa parole non plus que d'un fol. Dont ce fut folie, si comme il est avis à plusieurs; car à tout le moins ils se dussent être arrêtés sur l'homme un petit, pour en avoir la connoissance, et lui examiné, et demandé et vu s'il étoit naturellement fol ou sage, et sçu qui lui faisoit tels paroles dire, ni dont elles lui venoient. Il n'en fut rien fait, mais le laissèrent derrière; ni on ne sait qu'il devint, car oncques puis ne fut vu de gens qui en eussent la connoissance, mais ceux qui pour l'heure étoient de-lez le roi lui ouirent bien les paroles dire [1].

Le roi et sa route passèrent outre; et pouvoient être environ douze heures quand le roi eut passé la forêt; et vinrent sur les champs sur uns très beaux plains et grands sablonniers. Le soleil étoit bel, clair et resplendissant à grands rais; et si plein de force et de chaleur que plus ne pouvoit être; car il tapoit de telle manière que on étoit tout transpercé par la reverbération; et avoit tout ce le sablon échauffé grandement, lequel échauffoit moult les chevaux. Il n'y avoit si joli ni si usé d'armes qui ne fût mésaisé de chaleur. Et chevauchoient les seigneurs

[1] Les Allemands disent *Heu - Monat*, mois de la fanaison, pour le mois de juillet; il est probable que Froissart se sera servi ici, comme dans une page précédente, du mot allemand ou plutôt du mot flamand francisé.

[1] Cette même aventure est racontée presque dans les mêmes mots par l'Anonyme de Saint-Denis, Juvénal des Ursins et les grandes Chroniques de France.

par routes l'un çà et l'autre là. Le roi chevauchoit assez à part lui pour lui faire moins de poudrière. Le duc de Berry et le duc de Bourgogne parlant ensemble chevauchoient sus son senestre, ainsi comme deux arpens de terre en sus de lui. Les autres seigneurs, le comte de la Marche, messire Jacques de Bourbon, messire Charles de la Breth, messire Philippe d'Artois, messire Henry et messire Philippe de Bar, messire Pierre de Navarre et tous les seigneurs chevauchoient par routes. Le duc de Bourbon, le sire de Coucy, messire Charles de Hangiers, le baron d'Ivery en tous autres, et sus et hors de la route du roi; et devisoient et parloient les uns aux autres; et ne se donnoient garde de ce qui soudainement avint, et sur le plus grand chef de la compagnie; ce fut sur le propre corps du roi. Et pour ce sont les œuvres de Dieu moult manifestées et ses verges crueuses, et sont à douter à toutes créatures. Et on a vu en l'ancien testament et nouvel moult de figures et d'exemples. N'avons-nous pas de Nabuchodonosor, roi des Assyriens, lequel régna un temps en telle puissance que dessus lui il n'étoit nouvelle de nul autre; et soudainement, en sa greigneur force et règne, le souverain roi, Dieu, sire du ciel et de la terre, et formeur et ordonneur de toutes choses l'appareilla tel que il perdit sens et règne, et fut sept ans en cel état; et vivoit de glans et des pommes sauvages, et avoit le goût et l'appétit d'un pourcel; et quand il eut fait pénitence, Dieu lui rendit sa mémoire; et adonc dit-il à Daniel le prophète; que dessus le Dieu de Israël il n'étoit nul autre Dieu. A parler par raison et à éclaircir vérité, Dieu le père, le Fils et le Saint-Esprit, trois en un nom et tout un en une substance, fut, est, et sera à toujours aussi puissant pour montrer ses œuvres comme il fut oncques, ni on ne se doit émerveiller ni ébahir de quoi qu'il fasse.

A revenir à ce propos pourquoi je dis ces paroles, une influence du ciel merveilleuse descendit ce jour sur le roi de France, et ce fut sa coulpe, ce disent les plusieurs; car selon la disposition de son corps et l'état où il étoit, et que ses médecins le savoient et jugeoient, qui justement la connoissance avoir en devoient, il ne dut pas avoir chevauché en si chaud jour, ni à celle heure, fors du matin ou du soir à la froidure; et pour ce en furent inculpés, demandés et déshonorés ceux qui le menoient et qui conseillé l'avoient, et par lesquels consaulx le plus pour ce temps il usoit et se gouvernoit, et s'étoit usé et gouverné.

Ainsi que le roi de France chevauchoit en la chaleur du soleil sur un plain et un sablonnis, et faisoit si merveilleusement chaud que devant ni puis, pour celle saison, il n'avoit fait ni fit si chaud; et avoit vêtu un noir jaque[1] de velours, qui moult l'échauffoit, et avoit sur son chef un single[2] chaperon de vermeille écarlate, et un chapelet de blancs et grosses perles que la roine sa femme lui avoit donné au prendre congé; et étoit un sien page qui chevauchoit derrière soi et portoit sur son chef un chapel de Montauban, fin, clair et net tout d'acier qui resplendissoit au soleil; et derrière ce page, chevauchoit encore un page du roi qui portoit une lance vermeille, toute enfannonée[3] de soie, ainsi que pour le roi; et avoit la lance un fer d'acier large, clair et fin; et en avoit le sire de la Rivière, du temps qu'il séjourna à Toulouse, fait forger une douzaine, dont celui-là en étoit l'un; car tous douze il les avoit données au roi; et le roi en avoit donné trois au duc d'Orléans, et trois au duc de Bourbon: advint, tout en chevauchant en l'arroi et état que je vous conte, ainsi que enfans et pages qui en chevauchant se desroient[4] par leurs chevaux ou par leur négligence, le page qui portoit la lance du roi se desroya ou s'endormit, et n'y pensoit point; et celle lance laissa, et le fer, cheoir sur le chapel d'acier que l'autre page avoit sur son chef. Si sonnèrent haut les aciers l'un par l'autre. Le roi qui étoit si près, que les pages chevauchoient aux esclots[5] de son cheval, tressaillit soudainement; et frémit son esprit, car il avoit encore en imagination l'impression des paroles que le fol homme ou le sage lui avoit dit en la forêt du Mans; et vint au roi en avision que grand'foison de ses ennemis lui courussent sus pour occire. En celle abusion, il se desroya par foiblesse de chef; et saillit avant en poignant son cheval, et trait, son épée et se tourna sur ses pages, et en perdit la connoissance et de tous autres hommes; et cuida bien

[1] Justaucorps.
[2] Simple.
[3] De *fannon*, étendard.
[4] Sortent de leurs rangs.
[5] Sur les pas, sur les traces.

être en une bataille et enclos de ses ennemis; et haussant son épée, et levant contre mont pour férir et donner un coup, ne lui chailloit sur qui, il s'écria et dit : « Avant, avant sur ces traiteurs! » Les pages virent le roi enflammé et se doutèrent, à bonne cause; et le cuidèrent pour leur desroy avoir courroucé. Si poignirent les chevaux l'un çà et l'autre là. Le duc d'Orléans n'étoit pas pour lors trop loin du roi. Le roi adressa devers lui tenant l'épée toute nue; et jà en avoit le roi, par la frénésie et foiblesse de chef, perdu la connoissance, ni il se savoit qui étoit son frère ni son oncle. Quand le duc d'Orléans le vit venir vers lui l'épée toute nue, si s'effréa, et ne voult pas attendre, et à bonne cause; et poindy le cheval hâtivement et le roi après. Le duc de Bourgogne étoit et chevauchoit de côté, et pour l'effroi des chevaux, et que jà il avoit ouï les pages du roi crier, jeta son regard de celle part, et connut le roi qui à l'épée toute nue, chassoit son frère : si fut tout eshidé, et à bonne cause, et dit ainsi : « Haro! le grand meschef! Monseigneur est tout desvoyé. Pour Dieu après! On le prenne! » Et puis dit encore : « Fuyez, beau neveu d'Orléans, fuyez, monseigneur vous veut occire. » Je vous dis que le duc d'Orléans n'étoit pas bien assuré; et voirement fuyoit-il de quant que cheval pouvoit aller, et chevaliers et écuyers après. On commença à huier et à traire de celle part. Les lointains, qui chevauchoient à dextre et à senestre, cuidoient que on chassât au loup ou au lièvre, jusques à tant que ils sçurent les nouvelles, que c'étoit le roi qui n'étoit pas en bon point. Toutefois le duc d'Orléans se sauva, tant tourna et tant tournia; et aussi on lui aida. Chevaliers, écuyers et gens d'armes se haièrent [1] tout autour du roi, et le laissèrent lasser et saouler. Et plus couroit et travailloit, tant avoit-il greigneur foiblesse; et quand il venoit sur un homme, fût chevalier et écuyer, on se laissoit cheoir devant le coup. Je n'ouïs point dire que nul fût mort de cette emprise [2], mais il en abattit plusieurs, car nul ne se mit en défense. Finablement quand il fut bien lassé et travaillé, et son cheval bien foulé, et que le roi et le cheval tressuoient tout de chaleur et d'ardeur, un chevalier de Normandie qui étoit son chambellan, et lequel le roi moult aimoit, et celui on nommoit messire Guillaume Martel, vint par derrière, et embrassa le roi l'épée à la main et le tint tout court. Quand il fut tenu, tous autres seigneurs approchèrent; et lui fut ôtée l'épée; et fut mis jus du cheval, et couché moult doucement et devêtu de son jaque pour lui revêtir et rafreschir. Là vinrent ses trois oncles et son frère. Mais il avoit perdu la connoissance d'eux, ni nul semblant d'amour ni d'accointance ne leur faisoit; et lui tournoient à la fois moult merveilleusement les yeux en la tête, ni à nullui il ne parloit.

Les seigneurs de son sang étoient tout ébahis, et ne savoient que dire ni que faire. Là dirent le duc de Berry et le duc de Bourgogne : « Il faut retourner au Mans. Le voyage est fait pour celle saison. » Encore ne disoient pas tout ce qu'ils pensoient; mais ils le dirent et remontrèrent grandement, sur ceux que ils n'avoient point en grâce, quand ils furent retournés à Paris, si comme je vous recorderai avant en l'histoire.

A considérer raison et imaginer toutes choses en vérité, ce fut grand'pitié de ce que le roi de France pour ce temps, qui est le plus digne, le plus noble et le plus puissant roi du monde, chey en telle débilité que de perdre son sens soudainement. On ne le pouvoit amender ni faire autre, puisque Dieu vouloit qu'il fût ainsi. On le appareilla et mit à point au plus doucement comme on put; et fut éventé, refroidi et couché en une litière, et tout souef ramené en la cité du Mans. On envoya tantôt de par les maréchaux au-devant de ceux qui chevauchoient; et leur fut dit et signifié que tous se missent au retour, et que le voyage pour celle saison étoit rompu et brisé. Aux aucuns on disoit la cause pourquoi et aux autres non. Ce soir que le roi fut apporté au Mans, médecins furent moult embesognés, et les seigneurs et les prochains de son sang moult troublés; et vous dis que on parloit là, et devisoit en plusieurs et diverses manières. Les aucuns disoient, qui le prenoient et exposoient sur le mal, que on avoit le roi, au matin avant qu'il issît hors du Mans, empoisonné et ensorcelé pour détruire et honnir le royaume de France. Tant multiplièrent ces paroles que le duc d'Or-

[1] Se mirent en haie.

[2] Les grandes Chroniques disent qu'il tua quatre hommes; l'Anonyme de Saint-Denis ajoute à ces quatre hommes un chevalier de Guyenne, qu'on appelait le bâtard de Polignac.

léans et ses oncles et ceux du sang du roi notèrent ces paroles, et en parlèrent ensemble en disant : « Vous et vous, oyez, si ouïr le voulez, comment on murmure en plusieurs lieux sur ceux qui ont l'administration et garde du corps du roi. On dit, et commune renommée queurt, que on l'a ensorcelé ou empoisonné. On sache comment ce se pourroit faire, ni où, ni quand ce a été. » — « Et comment le pourrons-nous savoir. » — « Nous le saurons, dirent les aucuns, par les médecins; cils le doivent savoir; car ils connoissent sa nature et sa complexion. » Les médecins furent mandés; ils vinrent. Eux venus, ils furent de monseigneur de Bourgogne très fort examinés. A cet examen ils répondirent et dirent ainsi, que le roi dès grand temps avoit engendré celle maladie : « Et bien savions-nous que celle foiblesse de chef le travailloit moult fort; et convenoit que, quand que ce fût, il le montrât : » Donc dit le duc de Bourgogne : « De tout ce dire et remontrer vous vous êtes bien acquittés, mais il ne nous en a, ni vous, voulu croire pour la grand'affection qu'il avoit de venir en ce voyage; à mal fut-il oncques avisé ni pourparlé, car le voyage l'a déshonoré. Mieux vaulsist que Cliçon eût été mort et tous ceux de sa secte, que le roi eût conçu ni pris celle maladie, car il en sera partout trop grand'nouvelle, pourtant que c'est encore un jeune homme; et en recevrons, nous qui sommes ses oncles et de son sang, et qui l'avons à conseiller et à introduire, grand blâme, et si n'y avons coulpe. Or nous dites, dit le duc de Bourgogne, huy matin, quand il dût monter à cheval, fûtes-vous à son dîner? » — « En nom Dieu! répondirent ses médecins, oil. » — « Et comment mangea-t-il ni but? » — « Certes, répondirent-ils, si petitement à peine que rien, et ne faisoit que penser et muser. » — « Et qui fut cil qui lui donna dernièrement à boire? » demanda le duc. « Nous ne savons, répondirent les médecins, car, tantôt la table ôtée, nous nous départîmes pour nous appareiller et chevaucher; sachez ce par les bouteillers ou par ses chambellans. »

Donc fut mandé Robert de Tenkes, un écuyer de Picardie et maître des esansons. Il vint; quand il fut venu, on lui demanda qui avoit donné au roi dernièrement à boire; il répondit et dit : « Messeigneurs, messire Hélion de Lignac. » Donc fut mandé le chevalier; il vint; quand il fut venu, on lui demanda où il avoit pris le vin dont le roi avoit bu en sa chambre, quand il dut monter à cheval; il répondit et dit : « Messeigneurs, velà Robert de Tenkes qui le livra et en fit l'essai, et moi aussi, en la présence du roi. » — « C'est vérité, dit Robert de Tenkes; mais en tout ce ne peut avoir nul doute ni soupçon; car encore y a-t-il du vin pareil ès bouteilles du roi, et en buverons, et ferons volontiers l'essai devant vous. » Donc parla le duc de Berry et dit : « Nous nous débattons et travaillons pour néant; le roi n'est empoisonné ni ensorcelé fors de mauvais conseil; et il n'est pas heure de parler de celle matière maintenant; mettons tout en souffrance jusques à une autre fois. »

Sur cel état se départirent les seigneurs pour ce soir l'un de l'autre, et se retrairent en leurs hôtels et en leurs chambres; et furent ordonnés de par les oncles du roi à demeurer tous cois delez le roi, pour le garder et administrer souverainement, quatre chevaliers d'honneur. Premièrement messire Regnaut de Roye, messire Regnaut de Trye, le sire de Garencières et messire Guillaume Martel; et fut dit au seigneur de la Rivière, à messire Jean le Mercier, à Montagu, au Bègue de Vilaines, à messire Guillaume Des Bordes et à messire Hélion de Lignac que ils s'en déportassent de tous points, tant comme on verroit comme il se déporteroit et seroit en meilleur état. Si se déportèrent, et les autres en eurent l'administration.

Quand ce vint à lendemain, les oncles du roi l'allèrent voir et le trouvèrent moult foible; et demandèrent comment il avoit reposé; ses chambellans répondirent et dirent, que petitement, ni il ne se put prendre au repos : « Ce sont povres nouvelles, » répondit le duc de Bourgogne. Adonc se trairent-ils tous trois devers le roi, et jà y étoit venu le duc d'Orléans; et lui demandèrent comment il lui étoit. Il ne sonna, ni répondit parole, mais les regarda diversement et perdit la connoissance d'eux. Ces seigneurs furent tout ébahis; et parlèrent ensemble et dirent : « Nous n'avons ci que faire; il est en très mauvais état; nous le grévons plus que nous ne lui aidons. Nous l'avons recommandé à ses chambellans et à ses médecins; cils en soigneront et panseront. Or pensons comment le royaume soit gouverné, car il faut qu'il y ait gouvernement et ordonnance; autrement les choses iroient

malement.» Donc dit le duc de Bourgogne au duc de Berry: «Il nous convient, beau-frère, traire vers Paris, et ordonner que le roi soit mené et porté là, tout souef et coiement [1]; car mieux entendrons-nous à lui par delà que ici en celle lointaine marche; et quand nous serons là venus, nous mettrons ensemble tout le conseil de France; et là sera ordonné comment on se chevira au royaume de France, et lesquels en auront l'administration du gouvernement, ou beau neveu d'Orléans, ou nous.» — «C'est bien, répondit le duc de Berry. Or faut-il aviser et regarder en quelle place et lieu on le mènera et mettra, qui lui soit bonne et propice, et pour le plus tôt retourner à santé.» Il fut avisé et regardé que on l'amèneroit tout bellement et souef au chastel de Cray; et que là a très bon air et beau pays sur la rivière d'Oise.

Toutes ces ordonnances se tinrent; et donna-t-on congé à toutes gens d'armes; et leur fut dit, de par les maréchaux de France, que chacun retournât en son hôtel doucement et courtoisement, sans faire nulle violence sur le pays; et si les routes le faisoient, on s'en prendroit aux seigneurs pour amender le forfait et dommage que leurs gens auroient fait.

Les deux oncles du roi et le chancelier de France mirent tantôt varlets de cheval en œuvre; et envoyèrent par les cités et bonnes villes de France et de Picardie, en eux signifiant et étroitement mandant que ils fussent soigneux de faire garder les cités et les villes; la cause pourquoi, on leur touchoit un petit: que le roi n'étoit pas bien disposé. Les mandemens furent tenus et accomplis partout.

Or furent les bonnes gens du royaume de France moult ébahis et courroucés, quand ces nouvelles furent épandues et notoirement sçues, que le roi de France étoit enchu par incidence merveilleuse en frénésie. Si en parlèrent bien largement plusieurs gens sur ceux qui avoient conseillé le roi d'aller en Bretagne; et les autres disoient que le roi avoit été trahi de ceux qui vouloient porter, à l'encontre de lui, le duc de Bretagne et messire Pierre de Craon. On ne peut défendre à parler; la matière étoit bien telle et si grande, qu'elle désiroit bien et demandoit à être ventilée [1] en plusieurs et diverses manières. Finablement le roi fut amené à Cray, et là mis en la garde des médecins et des dessus dits chevaliers. Toutes gens d'armes se départirent et se trairent en leurs lieux; il fut ordonné et défendu que on celât celle aventure de la maladie du roi à la roine, un temps; car pour ces jours elle étoit durement enceinte; et fut défendu à tous et à toutes qui étoient de sa chambre, sur peine d'être grandement corrigés, que nul ni nulle n'en fît mention; et tout ce se tint bien celé un grand temps. Ainsi se tint et fut le roi à Cray en la marche de Senlis et de Compiègne, sur la rivière d'Oise; et le gardoient les chevaliers dessus nommés et les médecins le médecinoient, mais pour leurs médecines trop petitement il recevoit santé.

[1] Pour *souevement et coiement*, locution portugaise et espagnole où on ne met le signe adverbial qu'à la fin du dernier adjectif.

CHAPITRE XXX.

Comment le duc de Berry et le duc de Bourgogne, oncles du roi, eurent le gouvernement du royaume; et comment ils firent chasser et prendre ceux qui avoient eu le gouvernement du roi.

En ce temps avoit au royaume de France un très vaillant et sage médecin, et n'y avoit point son pareil nulle part; et étoit grandement ami au seigneur de Coucy, et de nation de sa terre. Cil demeuroit pour ce temps en la cité de Laon. Là faisoit-il plus volontiers sa résidence que ailleurs, et étoit nommé maître Guillaume de Harselli. Quand il sçut premièrement les nouvelles de l'accident du roi, et par quelle incidence il étoit chu en maladie, il dit ainsi, car il cuidoit assez connoître la complexion du roi: «Celle maladie est venue au roi de coulpe; il tient trop de la muisteur [2] de la mère.» Ces paroles furent rapportées au seigneur de Coucy, qui, pour ce temps, se tenoit à Paris de-lez le duc d'Orléans et les oncles du roi; car pour lors les consaulx de France, des nobles, des prélats et des bonnes villes, étoient à Paris pour voir et conseiller lesquels ou lequel auroient le gouvernement du royaume, tant que le roi seroit retourné en bon état, si retourner y devoit, son frère le duc d'Orléans, ses oncles ou l'un d'eux, tout par lui; et fut-on sur cel état et conseil plus de quinze jours que on ne pouvoit être d'accord.

[1] Ébruitée.
[2] Froid tempérament.

Finablement, avisé fut et conseillé, pour cause de ce que le duc d'Orléans étoit trop jeune pour entreprendre un si grand fait, que les deux oncles du roi, le duc de Berry et celui de Bourgogne en auroient le gouvernement, et principalement le duc de Bourgogne; et que madame de Bourgogne se tiendroit toute coi lez la roine, et seroit la seconde après elle. Or s'avisa, si comme je vous dis, le sire de Coucy de maître Guillaume de Harselli; si en parla aux oncles du roi; et leur remontra, pour le profit du roi et pour sa santé recouvrer, la prudence et la vaillance du dit maître Guillaume. Le duc de Berry et le duc de Bourgogne y entendirent et le mandèrent; il vint à Paris. Quand il fut venu, le sire de Coucy, devers qui il se trait premièrement, car il étoit grandement son connu, l'emmena devers les oncles du roi et leur dit : «Véez-ci maître Guillaume de Harselli dont je vous avois parlé.»—«Il soit le très bien venu,» répondirent les trois ducs. Ils le recueillirent et firent très bonne chère, et puis l'ordonnèrent pour aller à Cray voir et visiter le roi, et demeurer tant devers lui que il seroit en bon état. Le dit maître Guillaume, à la contemplation et ordonnance des seigneurs, se départit de Paris en bon état et arroi, ainsi comme à lui appartenoit, et se mit au chemin; et vint à Cray; et ainsi comme les ducs lui avoient ordonné il fit, et se tint tout coi de-lez le roi; et emprit sur tous les autres médecins la souveraine administration de lui curer; et vit bien et connut que la maladie étoit curable, et que le roi l'avoit conçue et prise par foiblesse de chef et par incidence de coulpe. Si, pour y pourvoir et remédier, il entendit et obvia grandement.

Les nouvelles de la maladie du roi de France s'espartirent moult loin; et qui qu'en fut dolent et courroucé, vous devez croire et savoir que le duc de Bretagne et messire Pierre de Craon n'en firent pas grand compte. Mais l'eurent tantôt pleuré, car il les avoit accueillis à trop grand'haine.

Quand le pape de Rome, Boniface, et les cardinaux en sçurent la vérité, si en furent tous réjouis; et se mirent ensemble en consistoire; et dirent que le plus grand de leurs ennemis étoit le roi de France, qui étoit battu de verges crueuses, quand Dieu lui avoit tollu son sens; et que celle influence étoit du ciel descendue sur lui pour le châtier; et que trop avoit soutenu cet antipape d'Avignon; et la plaie crueuse lui étoit envoyée pour employer son royaume. Et tenoient entre eux et disoient que leur querelle en seroit plus belle. A considérer toutes choses et parler par raison, voirement fut ce une grand'signifiance, et dont le pape Clément et les cardinaux d'Avignon se dussent bien être avisés et ébahis; mais ils n'en firent compte, fors pour l'honneur du roi et du royaume; et dirent entre eux que du roi qui étoit jeune et plein de ses cuiders et volontés on ne pouvoit ni ne devoit attendre autre chose, car on le laissoit trop convenir, et avoit laissé du temps passé, et que petitement et foiblement on l'avoit gardé; et que trop il avoit fait d'excès de chevaucher par nuit et par jour, de travailler son corps et son chef en toutes peines hors mesure et les articles de raison; et que ceux qui gouverné l'avoient du temps passé en devroient être chargés et nuls autres, car c'est leur coulpe. Et s'ils eussent au roi, en son enfance et jeunesse, donné une rieulle raisonnable, et l'eussent tenu en icelui par le conseil et ordonnance de ses oncles, cette incidence de maladie ne lui fût point avenue. «Avec tout ce, il a trop grand membre de raison, car il promit au pape, et jura sur sa foi et en parole de roi, que il s'ordonneroit tellement que par puissance il détruiroit cet antipape de Rome et ses cardinaux, et ôteroit le schisme de l'Église, et remettroit les choses, qui sont moult troublées, en bon état; et il n'en a rien fait; mais est allé de tous points contre sa parole et son serment, dont Dieu est courroucé. Et pour le aviser, il le bat de celle verge de frénésie; et c'est, à entendre raison, tout pour nous. Et si il retourne à santé, ainsi que bien le pourra faire, il nous y faudra envoyer suffisans et sages légaulx, qui lui remontreront vivement et sagement la deffaute de ses promesses, afin que point ne les ignore par notre négligence.»

Ainsi se devisoient en Avignon et proposoient le pape et les cardinaux; et amettoient que de celle maladie, dont il étoit battu, il l'avoit grandement acquis, et en étoit cause; et tournoient trop grandement le mesfait et l'incidence de l'aventure sur lui, sur ses gardes et sur le conseil de sa chambre. Aussi faisoient bien autres gens parmi le royaume de France sans eux. On envoya en une ville que on appelle Asore, et siéd

en la comté de Hainaut entre Cambray et Valenciennes. En laquelle ville il y a une église qui est tenue de l'abbaye de Saint-Wast d'Arras, dont on aoure Saint-Aquaire. Et là git, en fierte moult richement en argent, le corps du benoît saint dessus nommé; et est requis et visité de moult de lieux, pourtant que les verges sont moult crueuses de frénésie et de derverie. Et pour honorer le saint, envoyé y fut et apporté un homme de cire, en forme du roi de France, et un très beau cierge et grand, et offert moult dévotement et humblement au corps saint, afin qu'il voulsist supplier à Dieu que la maladie du roi, laquelle étoit grande et cruelle, fût allégée. De ce don et offrande il fut grand'nouvelle. Aussi envoya-t-on pareillement à Saint-Hermer à Rouais, lequel saint a le mérite de guérir de toute frénésie. En tous lieux où on savoit corps saint ou corps de saintes, qui eussent grâce et mérite par la vertu de Dieu à guérir de frénésie et de derverie, on y envoyoit ordonnément et dévotement l'offrande du roi.

Quand les nouvelles en furent venues en Angleterre, et que le roi et les seigneurs le sçurent, si en furent grandement troublés; et par espécial le duc de Lancastre le plaignit moult; et dit ainsi aux chevaliers et écuyers qui étoient de-lez lui : « Par ma foi! c'est grand'pitié, car il montroit être homme de grand'emprise et de bonne volonté à bien faire. Et me dit à Amiens, au congé prendre : « Beau cousin de Lancastre, je vous prie chèrement que vous mettez peine et rendez votre diligence que ferme paix soit entre nous et votre neveu d'Angleterre et nos royaumes; parquoi nous puissions aller à grand'puissance sur le Mora-Baquin [1] qui a conquis le royaume d'Arménie, et qui se met en peine de détruire chrétienté, parquoi notre loi soit exhaussée; car nous sommes tous tenus de ce faire. » Or est, ce dit le duc de Lancastre, la chose moult retardée; car jamais n'aura si grand crédence comme il avoit paravant. » — « C'est vérité, répondirent ceux à qui il en parloit; mais est le royaume de France trop bien conditionné de cheoir en trouble. »

Ainsi se devisoient tous seigneurs et toutes gens ès pays lointains et prochains où la connoissance de la maladie du roi étoit venue et sçue [2]; et le roi étoit tout coi au chastel de Cray, en la garde des chevaliers dessus nommés, et de maître Guillaume de Harselli, qui en avoit la souveraine cure et administration; ni nul ne parloit au roi ni n'entroit au chastel, fors ceux qui étoient députés et ordonnés pour lui. A la fois le duc d'Orléans et le duc de Bourbon y venoient pour le voir et visiter, et savoir comment il se portoit; et les ducs de Berry et de Bourgogne se tenoient à Paris, et n'avoient encore rien fait de nouvel; mais ils avoient bien en cœur et en propos que ils ouvreroient temprement, et tout par raison, sur aucuns, lesquels ils n'avoient pas bien en grâce, ni leurs consaulx, car ils les avoient trouvés durs, hauts et rebelles en plusieurs manières. Et disoit le duc de Berry : « Cliçon, la Rivière, le Mercier et le Bègue de Vilaines, quand ils furent avec le roi en Languedoc, me ôtèrent et punirent à mort crueusement mon trésorier et bon serviteur Betisac, par envie et mauvaiseté, ni oncques, pour chose que je sçusse ou pusse dire ni faire, je ne le pus ravoir de leurs mains. Or se gardent de moi, car heure viendra que je les payerai de la monnoie pareille. On la forge à tant que on peut. » Aussi le duc de Bourgogne ni ses consaulx ne pouvoient aimer les dessus nommés qui avoient gouverné le roi. Car quand ils avoient à besogner en cour, ils étoient dur reboutés et reculés; et faisoit-on moult petit pour eux; dont ils savoient bien parler et murmurer en derrière.

Pour ces jours, la duchesse de Bourgogne qui étoit une crueuse et haute dame, se tenoit à Paris, de-lez la roine de France, et en avoit la souveraine administration; ni nul ni nulle parloit à la roine fors par le moyen d'elle. Celle dame héoit de tout son cœur messire Olivier de Cliçon pour la cause du duc de Bretagne, car ce duc lui étoit moult prochain de sang; et en parloit souvent la dame au duc de Bourgogne; et lui remontroit vivement et clairement que c'étoit grand'deffaute quand on avoit tant porté Olivier de Cliçon à l'encontre d'un si grand prince que son cousin de Bretagne. Le duc de Bourgogne qui étoit sage, froid et imaginatif, et qui sur ses besognes véoit au long, et qui ne vouloit

[1] Mourad-Beg, en français, Amurat.

[2] On peut aussi voir à cet égard les lettres de Pierre Salmon, envoyé de France à la cour d'Angleterre. J'ai publié dans ma collection le récit de son ambassade. J'en ai vu un autre manuscrit très beau à la bibliothèque de Berne.

pas ni n'avoit voulu mettre trouble au royaume de France, mais tenir en paix toutes parties tant qu'il pouvoit, ni qui ne vouloit pas, ni n'avoit voulu du temps passé courroucer ces seigneurs, c'est à entendre le roi Charles son frère, ni le roi Charles son neveu, répondoit à sa femme sagement et doucement, et disoit : « Dame, en tout temps fait bel et bon dissimuler. Vérité est que notre cousin de Bretagne est un grand seigneur; et sa seigneurie et puissance peut trop bien contre le seigneur de Cliçon. On s'en émerveilleroit trop grandement en France, si je faisois jà partie avec lui au seigneur de Cliçon, et à bonne cause; car le sire de Cliçon dit, montre et met outre que toutes les haines qu'il a à notre cousin de Bretagne sont engendrées pour soutenir l'honneur du royaume de France, où nous avons grand'part; et ainsi l'entend pareillement commune renommée du royaume de France; et jusques à ores je n'ai vu nul certain article pour quoi de fait je me sois avancé pour demeurer de-lez notre cousin le duc de Bretagne à l'encontre du seigneur de Cliçon. Si m'en a convenu dissimuler, si je voulois demeurer en la grâce du royaume, où je suis tenu de foi et de serment, trop plus que je ne suis au duc de Bretagne. Or est avenu ainsi, que monseigneur n'est pas en bon point, mais en dur parti, ainsi comme vous savez; et tout est à l'encontre du seigneur de Cliçon, et sera, et de ceux qui l'ont conseillé, outre nous, mon frère Berry et moi, de aller au voyage où il vouloit outrement aller. La verge est toute cueillie dont ils seront hâtivement battus et corrigés, ainsi que vous verrez et orrez dire de bref, mais que vous veuilliez un petit attendre et souffrir. Dame, dame, il n'est pas saison qui ne paye, ni fortune qui ne tourne, ni cœur courroucé qui ne s'éjouisse, ni réjoui qui n'ait des courroux. Cliçon, la Rivière, le Mercier, Vilaines, Montagu et encore autres, ont mal ouvré, et on leur montrera de bref. » Ainsi et par tels langages réjouissoit à la fois le duc de Bourgogne la duchesse sa femme.

Or avint un jour, et guères ne demeura depuis ces paroles dessus dites, que le duc de Bourgogne et le duc de Berry eurent un parlement secret ensemble, et dirent : « Il nous faut commencer à détruire ceux qui ont déshonoré notre neveu le roi, et qui ont ouvré et joué de lui à leur entente et volonté. Et premièrement nous commencerons au connétable; c'est le plus grand et qui a le plus de finance. Car il mit en termes et fit testament, l'autre jour quand il fut blessé, de dix-sept cent mille francs. Où diable en a-t-il tant assemblé? Et si l'en a bien coûté le mariage de sa fille à Jean de Bretagne notre cousin, que il délivra hors de danger et de prison d'Angleterre, deux cent mille! Et comment y entrerons-nous, tout par point et par raison? car véez-ci votre neveu d'Orléans qui le porte très grandement; et aussi font aucuns barons de France. Néanmoins si nous le tenons, nous le démènerons par loi et parlement, lequel nous avons à présent pour nous. » — « C'est vérité, dit le duc de Bourgogne; la première fois que il viendra parler à moi, et si faut que il vienne dedans demain, je lui montrerai bien, à la recueillette que je lui ferai, que je ne l'ai pas à grâce, ou vous, beau frère de Berry, si premièrement il alloit vers vous. » — « Je le ferai aussi, » dit le duc de Berry. Et se départirent de ce conseil.

Or avint que le sire de Cliçon, qui rien n'y pensoit, mais cuidoit moyennement être assez bien de ces seigneurs, le duc de Berry et le duc de Bourgogne, vint pour l'office de la connétablie, dont il étoit poursuivi d'aucuns chevaliers et écuyers qui en ce voyage du Mans avoient été, et vouloient avoir argent; car encore n'en avoient-ils point eu; et les envoyoit le chancelier de France, aussi faisoit le trésorier devers lui pour eux délivrer; et vint, si comme je vous dis, à une relevée [1], le connétable à l'hôtel d'Artois à Paris pour remontrer l'état de ces besognes au dit duc de Bourgogne et non à autrui; car jà lui étoit baillée et délivrée la charge du gouvernement du royaume. Quand il fut venu à l'hôtel d'Artois, il et ses gens, planté n'en y avoit-il mie, ils entrèrent en la cour, car le portier leur ouvrit la porte; et descendirent de leurs chevaux. Le connétable monta les degrés de la salle, lui et un écuyer tant seulement, et les autres l'attendirent bas en la cour. Quand le connétable fut en la salle, il trouva deux des chevaliers du duc. Si leur demanda en quel point le duc étoit, et si il pourroit parler à lui : « Sire, répondirent les chevaliers, nous ne savons; mais nous le saurons tantôt. Demeurez-ci. » Ils entrèrent en la chambre du duc et le trou-

[1] Dans la soirée.

vèrent assez à loisir, car il gengloit à un héraut qui venoit, ce disoit-il, d'une fête qui s'étoit tenue en Allemagne. Les chevaliers rompirent ces paroles, car ils dirent ainsi : « Monseigneur, véez-cy messire Olivier de Cliçon en celle salle. Et vient, à ce qu'il nous a dit pour parler à vous, si c'est votre aise. » — « De par Dieu! dit le duc, on le fasse venir avant, nous avons assez loisir maintenant pour parler à lui et savoir que il veut dire. » L'un des chevaliers issit hors de la chambre et appela le connétable, et lui dit : « Sire, venez outre, monseigneur vous mande. » Le connétable passa avant. Quand le duc le vit, si mua couleur trop grandement; et se repentit en soi de ce que il l'avoit fait venir, quoique il eût bien désir et affection de parler à lui. Le connétable ôta son chaperon de son chef et inclina le duc de Bourgogne, et dit : « Monseigneur, je suis ci venu par devers vous, pour savoir de l'état et gouvernement du royaume, comment on s'en voudra chevir; car pour mon office je suis tous les jours poursuivi et demandé; et pour le présent, vous et monseigneur de Berry en avez le gouvernement. Si m'en vueillez répondre. » Le duc de Bourgogne répondit assez fellement et dit : « Cliçon, Cliçon, vous ne vous avez que faire d'ensonnier de l'état du royaume, car sans votre office il sera bien gouverné. A la male-heure vous en soyez-vous tant ensonnié! Où diable avez-vous tant assemblé ni recueilli de finance, que naguères vous fîtes testament et ordonnance de dix-sept cent mille francs? Monseigneur et beau frère de Berry ni moi, pour toute notre puissance à présent n'en pourrièmes tant mettre ensemble. Partez de ma présence; issez de ma chambre, et faites que plus je ne vous voie; car si ce n'étoit pour l'honneur de moi, je vous ferois l'autre œil crever. » A ces mots, le duc se départit de lui et laissa le seigneur de Cliçon tout coi. Lequel issit hors de la chambre, baissant le chef et tout pensif, ni nul ne lui fit convoi. Et passa parmi la salle et l'avala tout jus; et vint à la cour; et monta à cheval, et se départit avecques ses gens; et se mit en chemin à la couverte et retourna à son hôtel.

Quand le sire de Cliçon fut revenu à son hôtel, il eut mainte pensée et imagination en soi-même, pensant et imaginant quel chose il feroit; et connut tantôt que les choses iroient mal; et ne savoit à qui parler ni découvrir ses besognes, car le duc d'Orléans étoit à Cray. Néanmoins si il fût à Paris, si n'avoit-il nulle puissance de le sauver ni garder; et se douta trop fort que de nuit le duc de Bourgogne ne le fît prendre et efforcer son hôtel; et n'osa attendre celle aventure; mais ordonna tantôt toutes ses besognes; et dit à aucuns de ses varlets ce qu'il vouloit faire; et sur le soir il se départit lui troisième, et vida son hôtel par derrière, et issit de Paris par la porte Saint-Antoine, et vint au pont à Charenton passer la Seine, et chevaucha tant que il se trouva en un sien chastel à sept lieues de Paris [1], que on dit le Mont-le-Héry, et là se tint tant que il ouït autres nouvelles.

Ce propre jour que le duc de Bourgogne avoit ainsi ravalé de parole le connétable de France, le duc de Berry et lui se trouvèrent, car ils vinrent au palais pour parler ensemble des besognes qui touchoient et appartenoient au royaume de France. Si conta le duc de Bourgogne à son frère de Berry comment il avoit parlé et ravalé Cliçon. Le duc de Berry répondit et dit : « Vous avez bien fait; par aucune voie faut-il entrer en eux; car vraiment, il, le Mercier, la Rivière et Montagu ont dérobé le royaume de France; mais le temps est venu que ils remettront tout arrière et y laisseront les vies, qui m'en voudra croire. »

Je ne sais comment il en avint, ni qui ce fut; mais ce propre soir que le connétable issit de Paris, Montagu s'en partit aussi tout secrètement par la porte Saint-Antoine, et prit le chemin de Troyes en Champagne et de Bourgogne; et dit qu'il ne séjourneroit ni arrêteroit nulle part, si se trouveroit en Avignon; et jà y avoit envoyé une partie de ses finances, et si en avoit laissé à sa femme aucune chose pour tenir son état courtoisement; car bien véoit et connoissoit, puisque le roi avoit perdu son sens, que les choses iroient mal, car les ducs de Berry et de Bourgogne ne parloient mais à lui.

Messire Jean le Mercier eût volontiers ainsi fait, si il pût; mais on avoit jà mis sur lui gardes, que rien, sans sçu, n'issoit de son hôtel; et ce que au devant il avoit sauvé lui vint depuis bien à point quand il le trouva, car tout ce qu'on put tenir, avoir ni trouver du sien, fut attribué aux ducs de Berry et de Bourgogne. Il lui fut fait

[1] Mont-Lhéry n'est qu'à six lieues de Paris

un commandement de par les dessus dits qu'il allât tenir son corps prisonnier au chastel du Louvre; et au Bègue de Vilaines, comte de la Ribedée en Espagne, aussi. Ils y allèrent. On envoya à l'hôtel de Montagu; mais ceux qui envoyés y furent ne le trouvèrent point; et si ne savoit nul à dire quel part il étoit allé ni trait; on le laissa quand on ne le put avoir.

On demanda si Olivier de Cliçon étoit à Paris; et fut envoyé querir à son hôtel, pour lui faire commandement, si on l'eût trouvé, que il fût aussi allé tenir son corps prisonnier au chastel du Louvre: on ne le trouva point, ni homme de par lui, fors le concierge qui gardoit l'hôtel et n'en savoit nulles nouvelles. On laissa ainsi ester ces paroles deux jours, tant que on sçut de vérité qu'il étoit en son hôtel de Mont-le-Héry. Quand les seigneurs le sçurent, qui le vouloient prendre et attrapper, et si tenu l'eussent, mal et laid lui fût allé, ils ordonnèrent tantôt le Barrois des Barres et messire Jean de Chastel-Morant, le seigneur de Coucy et messire Guillaume de la Trémoille, à trois cents lances; et leur fut dit: «Allez-vous-en à Mont-le-Héry; environnez la ville et le chastel, et ne vous partez point de là sans nous ramener Cliçon mort ou vif.»

Les chevaliers obéirent, et faire leur convint; car les deux ducs, pour l'heure, avoient l'administration du royaume de France; et se départirent de Paris à plus de trois cents lances, non pas tous à une fois, mais par cinq routes, afin que leur issue fût moins connue. Dieu aida si bien le connétable, et eut si bons amis en la chevauchée, que cette venue lui fut signifiée si bien à temps et à point, que il ne y prit nul dommage; et se départit lui et ses gens, et se mit au chemin, et chevaucha tant, par voies couvertes, par bois et par bruyères, hors des cités et en sus des villes fermées, que il vint sauvement et sûrement en Bretagne; et se bouta en un sien chastel bien garni et pourvu de toutes choses, lequel on appelle Chastel-Josselin; et là se tint tant qu'il ouït autres nouvelles.

Pour ce ne demeura pas que le Barrois des Barres et les autres chevaliers dessus nommés ne se missent en peine de faire leur emprise, ainsi que chargé leur étoit; et vinrent au Mont-le-Héry, et se saisirent de la ville, et environnèrent le chastel, et furent là une nuit; et cuidoient que le connétable fût dedans, mais non étoit, ainsi que vous savez; et s'ordonnèrent au matin ainsi que pour assaillir. Les varlets qui étoient au chastel envoyèrent devers les chevaliers pour savoir quelle chose on leur demandoit; ils répondirent que ils vouloient avoir messire Olivier de Cliçon, et que pour ce étoient-ils là venus.

Les varlets qui le chastel gardaient répondirent et dirent que le sire de Cliçon étoit départi de là, passé quatre jours; et offroient à ouvrir le chastel et quérir partout. Les chevaliers prirent cette offre et allèrent au chastel et toutes leurs routes, armés de pied en cap, ainsi que pour combattre; et ce firent afin que là dedans ils ne fussent surpris de trahison ni de aucune embûche. Mais ils trouvèrent tout en vérité ce que les varlets du seigneur de Cliçon avoient dit. Si cherchèrent-ils haut, bas et partout, mais rien ne trouvèrent. Donc se départirent-ils et retournèrent vers Paris. Si contèrent à ceux qui les avoient envoyés comment ils avoient exploité.

Quand le duc de Berry et le duc de Bourgogne virent, et leurs consaux, que messire Olivier de Cliçon leur étoit échappé, si furent moult courroucés; et le duc d'Orléans et le duc de Bourbon tout réjouis. Or dit le duc de Bourgogne: «Il a montré que il se doute; pour ce, si il s'en est allé et fui, n'est-il pas quitte: nous le ferons traire et revenir avant hâtivement, ou il perdra tout ce où nous pourrons la main mettre, ni jà n'en sera déporté; car il a sur lui plusieurs articles déraisonnables, qui ne demandent que jugement de punition; et si les grands, et les puissans et les mauvais, n'étoient punis et corrigés, les choses ne seroient point justement proportionnées, et se contenteroient mal les petits et les foibles; et justice doit être loyale et non pas épargner ni fort ni foible, parquoi tous s'y exemplient [1].» Ainsi disoit et devisoit le duc de Bourgogne; et messire Olivier de Cliçon étoit mis et bouté sauvement et sûrement en son chastel, lequel on nomme Chastel-Josselin en Bretagne, et étoit bien pourvu de tout ce qu'il appartenoit pour tenir et garder. Et ce propre jour que le Barrois des Barres fut retourné à Paris devers les seigneurs, et que il leur eut dit et conté que messire Olivier de Cliçon n'étoit point au chastel

[1] Prennent exemple.

de Mont-le-Héry, il lui fut dit de par le duc de Berry et le duc de Bourgogne : « Départez-vous, Barrois, demain le bon matin et chevauchez jusques à Anveaux. On nous a dit que le sire de la Rivière y est : chalengez-le de par nous et de par le conseil du roi, et l'ayez tel que vous nous en rendez bon compte, quand nous le vous demanderons. » Il répondit : « Messeigneurs, volontiers. » Et chevauchèrent lendemain lui et sa route et vinrent à Anveaux, une très belle forteresse séant auprès Chartres, que le sire de la Rivière tenoit ; et l'avoit prise en mariage avecques la dame d'Anveaux sa femme ; et avoit ledit chastel et toute sa terre trop grandement amendé ; et moult étoit aimé de ses hommes en sa terre, car il ne vouloit que tout bien et loyauté.

Les commissaires de par les seigneurs dessus nommés vinrent à Anveaux et firent ce dont ils étoient chargés ; et trouvèrent le seigneur de la Rivière, sa femme et ses enfans. Le seigneur de la Rivière n'attendoit autre chose que ces vegilles [1], car jà lui avoit-on dit que messire Jean le Mercier et le comte de la Ribedée tenoient prison, et que le connétable étoit parti et fui hors de Mont-le-Héry, et trait, quelque part que ce fût, à sauveté ; et lui avoit-on dit : « Sire, sauvez votre corps ; car les envieux ont à présent contre vous règne pour eux. » Il avoit répondu à ces paroles, et dit ainsi : « Ici et autre part suis-je en la volonté de Dieu, je me sens pur et net. Dieu m'a donné ce que j'ai, et il le me peut ôter quand il lui plaît ; la volonté de Dieu soit faite. J'ai servi le roi Charles de bonne mémoire et le roi Charles son fils à présent, bien et loyaument. Mon service a été bien connu d'eux et le me ont grandement remunéré. Je oserai bien, sur ce que j'ai fait, servi et travaillé à leur commandement pour les besognes du royaume de France, attendre le jugement de la chambre de parlement de Paris. Et si on trouve en tous mes faits chose où rien ait à dire, je sois puni et corrigé ! »

Ainsi disoit et avoit dit le sire de la Rivière à sa femme et à ceux de son conseil en devant ce que les commissaires des seigneurs dessus nommés vinssent à Anveaux. Quand on lui dit : « Monseigneur, véez-ci tels et tels ; et viennent à main armée voulant entrer céans ; que dites-vous ? Ouvrirons-nous la porte ? » Dit-il : « Quoi donc ! ils soient les très bien venus ! » Et à ces mots il même vint à l'encontre d'eux, et les recueillit un et un moult honorablement ; et tout en parlant à eux, il et eux et toutes leurs gens entrèrent en la salle du chastel d'Anveaux. Quand ils furent tous venus, là s'arrêtèrent ; et adonc le Barrois des Barres, un moult doux et gentil chevalier, fit de cœur courroucé, et bien le montra, l'arrêt sur le seigneur de la Rivière, ainsi que chargé lui étoit et que faire le convenoit. Le sire de la Rivière le tint pour excusé et obéit. Autrement ne le pouvoit-il faire ni vouloit. Si demeura prisonnier en son chastel d'Anveaux même. Vous devez bien croire et savoir que la dame étoit moult déconfortée et fut, quand elle vit ainsi la fortune tournée, et reverser son seigneur et mari, et avec ce se doutoit trop fort de la conclusion.

Ainsi fut le sire de la Rivière prisonnier en son chastel d'Anveaux. Guères de temps ne demeura depuis que il fut envoyé quérir par les dessus dits, qui avoient le gouvernement de la temporalité et aussi de l'espirituel ; car cil, qui pape Clément s'escripsoit, n'avoit rien au royaume de France fors par ces deux qui gouvernoient le dit royaume. Et fut amené à Paris et mis au chastel du Louvre. Moult de gens parmi le royaume en avoient pitié, et si n'en osoient parler fors en derrière. Encore ne faisoit-on point si grand compte de la tribulation de messire Jean le Mercier que de celle du seigneur de la Rivière, car le sire de la Rivière avoit toujours été doux, courtois, débonnaire et patient aux povres gens, et à cils et celles bon moyen qui avoient à besogner et qui ne pouvoient avoir audience. On disoit tous les jours parmi la ville et cité de Paris que on leur trancheroit les têtes ; et couroit par aucuns, non mie par tous, un esclandre et une renommée pour eux plus gréver, que ils étoient traittours contre la couronne de France ; et avoient exurpé, emblé et demucé les grands profits du royaume de France, dont ils avoient tenu leurs grands états, fait maisons, chastels et beaux édifices ; et les povres chevaliers et écuyers, qui avoient exposé leurs corps et leurs membres ès armes, et servi le royaume de France, et vendu et alloué [1]

[1] Gardes.

[1] Aliéné.

leurs héritages, en servant, n'avoient pu être au temps passé payés, tant par messire Olivier de Cliçon que par ces deux; et aussi par Montagu qui s'en étoit fui. Les envieux et haineux les condamnoient et jugeoient à mort; et en furent en trop grand'aventure; et fut dit que sur eux il étoit tout prouvé que ils avoient pleinement conseillé le roi de France à aller au Mans et pour entrer en Bretagne; et l'avoient mis en la maladie et en la frenésie où il étoit, par donner à boire poisons appropriés à leur volonté. Et couroit commune renommée que les médecins, qui avoient le roi à gouverner, n'en pouvoient ni avoient pu toute la saison jouir ni user pour eux.

Tant fut proposé à l'encontre d'eux, du seigneur de la Rivière et de sire Jean le Mercier, que ils furent ôtés du Louvre et livrés au prévôt du chastelet de Paris et mis au chastel de Saint-Antoine, en la garde du vicomte d'Ascy, qui pour le temps en étoit chastelain. Quand ils furent là mis, et que on le sçut de vérité, donc s'efforça renommée à courir et voler partout que ils seroient exécutés à mort. Mais au voir dire et parler par raison, ils n'eurent oncques ce jugement ni arrêt contre eux; ni cils, qui à juger les avoient, ne pouvoient trouver en conscience que il dussent mourir. Si en étoient-ils tous les jours, pour eux contrarier, assaillis; et disoit-on ainsi: « Pensez pour vos âmes, car vos corps sont perdus; vous êtes jugés à mourir et à être décolés. »

En celle peine et douleur que je vous dis ils furent un grand temps; toutes voies le Bègue de Vilaines, un très grand chevalier et vaillant homme en armes du pays de Beauce, lequel étoit amis de leur même fait et inculpé, fut si bien aidé, et eut tant de bons amis, que il fut délivré hors de prison, et eut pleine remission de toutes choses. Mais à l'issir hors de prison et à sa délivrance, ceux de son lignage, messire le Barrois et autres, lui dirent que il s'ordonnât et s'en allât jouer en Castille, car là tenoit-il bel héritage et bon de par sa femme la comtesse de la Ribedée. Si comme il fut conseillé, il s'ordonna et appareilla du plutôt qu'il put, et se départit de France, et s'en alla en Castille; et les deux autres dessus nommés demeurèrent en prison, et au péril et danger de perdre leurs vies.

Tous les biens, meubles et non meubles, héritages et autres possessions que messire Jean le Mercier avoit dedans Paris et dehors au royaume de France, où on put la main mettre, tout fut pris, ainsi comme biens tollus et ôtés acquis et forfaits, et tout donné à autrui. Sa belle maison du Port au Louvien au diocèse de Laon, qui tant lui avoit coûté, lui fut ôtée et donnée au seigneur de Coucy; et toutes les appendances, terres, rentes et possessions, qui au manoir et à la dite ville appartenoient, je ne sais si ce fut à sa requête ou demande, il en fut ahérité pour lui et pour son hoir.

D'autre part, le sire de la Rivière fut trop dur mené. Vérité est que de son meuble, là où on le put avoir, on lui ôta tout, et les terres et héritages, lesquels il avoit acquis et achetés; reservé on laissa à sa femme, la dame d'Anveaux, tous les héritages lesquels venoient de son côté, de père et de mère. Avec tout ce, il avoit une jeune fille, belle damoiselle et gente en l'âge de dix ans, laquelle fille avoit épousé par conjonction de mariage un jeune fils, qui s'appeloit Jacques de Chastillon, fils à messire Hue de Chastillon, qui jadis fut maître des arbalètriers de France; et étoit ce fils héritier de son père, et tenoit grands héritages et beaux; et étoit encore taillé d'en plus tenir; et jà chevauchoit-il et avoit plus d'un an chevauché avec son grand seigneur le seigneur de la Rivière; mais nonobstant toutes ces choses, et outre la volonté de l'enfant, on le démaria de la fille au seigneur de la Rivière; et fut remarié ailleurs, là où il plut au seigneur de Bourgogne et à ceux de la Tremoille, qui pour le temps de lors menoient la tresche [1].

Encore outre, le seigneur de la Rivière avoit un fils, jeune écuyer et son héritier. Ce fils étoit marié à la fille du comte de Damp-Martin; et n'avoit le dit comte plus d'enfans, ni n'étoit taillé que jamais n'en dut avoir. Et étoit la fille son héritière. On les voult démarier et mettre la fille ailleurs plus hautement assez, mais le comte de Damp-Martin, comme vaillant prud'homme, alla au devant; et dit bien, et le tint que, tant que le fils au seigneur de la Rivière auroit vie au corps, sa fille n'auroit autre mari, pour homme qui en pût parler ou traiter; et

[1] Danse.

outre, si on faisoit à l'enfant violence pour abréger sa vie, sa fille n'auroit jamais mari ; et mettroit son héritage en si dures mains que ceux qui voudroient avoir son droit sans cause, par fraude ou par envie, ne l'en pourroient ôter. Quand on vit la bonne volonté du comte de Damp-Martin et ses défenses, on le laissa en paix; et demeura le mariage, et les deux enfans ensemble. Mais le premier dont je vous ai parlé se rompit; et en dispensa le pape Clément, voulsist ou non, car pour lors au royaume de France il n'avoit autre puissance que celle que on lui donnoit et consentoit à avoir, tant étoit l'église sujette et vitupérée par le schisme et ordonnance de ceux qui gouverner la devoient.

Moult de peuple, par espécial parmi le royaume de France et ailleurs, excusoient le gentil seigneur de la Rivière de toutes ces amisses, voire si excusation vaulsist rien, mais nennil; ni nul, quel qu'il fût, ni comme clair qu'il vît en la matière, n'en osoit parler ni ouvrir la bouche, fors tant seulement cette vaillante jeune dame, madame Jeanne de Boulogne duchesse de Berry. Trop de fois la bonne dame s'en mit à genoux aux pieds de son mari le duc de Berry, et lui disoit en priant à mains jointes : « Ha, monseigneur ! à tort et à péché, vous vous laissez des ennemis et haineux informer diversement sur ce vaillant chevalier prud'homme, le seigneur de la Rivière. On lui fait purement tort, ni nul n'ose parler pour lui, fors moi : je veuil bien que vous sachez que, si on le fait mourir, je n'aurai jamais joye, mais trouverai tous les tours que je pourrai pour être en tristesse et en douleur, car il est, où qu'il soit, très loyal chevalier, sage et vaillant prud'homme. Ha, monseigneur ! vous considérez petitement les beaux services que il vous a faits, et les peines et travaux qu'il a eus, pour vous et moi mettre ensemble par mariage. Je ne dis pas que je le vaille, car je suis une petite dame à l'encontre de vous ; mais vous, qui me vouliez avoir, vous aviez à faire à trop dur et avisé seigneur monseigneur de Foix, en qui garde et gouvernement j'étois pour lors. Et si le gentil chevalier le sire de la Rivière, et ses douces paroles et sages traités, n'eussent été, je ne fusse pas en votre compagnie, mais fusse pour le présent en Angleterre; car le duc de Lancastre me vouloit avoir pour son fils le comte de Derby. Et plus s'y inclinoit monseigneur de Foix assez que il ne faisoit à vous. Très cher sire, il vous doit bien souvenir de toutes telles choses, car elles sont véritables. Si vous prie humblement et en pitié que le gentil chevalier, qui si doucement m'amena pardeçà, n'ait nul dommage de son corps ni de ses membres. »

Le duc de Berry, qui véoit sa femme jeune et belle et qui l'aimoit de tout son cœur, et qui bien savoit qu'elle disoit et montroit toute vérité, amollioit grandement son cœur, qu'il avoit dur et haut sur le seigneur de la Rivière; et pour apaiser sa femme, car il véoit bien qu'elle parloit et prioit de grand cœur, et lui disoit: « Dame, si Dieu m'aist à l'âme, je voudrois par espécial que il m'eût coûté vingt mille francs, et la Rivière ne se fût oncques forfait envers la couronne de France, car en devant cette avenue de la maladie de monseigneur, je l'aimois bien, et tenois pour un sage et pourvu chevalier; et puisque vous en parlez et priez si acertes, je ne vous voudrois pas courroucer. A votre prière et parole il en vaudra grandement mieux; et y ferai plus pour vous, si avant que ma puissance s'y pourra étendre, que si tous ceux du royaume de France en parloient et prioient. » — « Monseigneur, répondit la dame, si Dieu plaît, je m'en apercevrai; et vous ferez bien et aumône; et je crois que le gentil chevalier et vaillant prud'homme n'a nulle avocate fors moi. » — « Vous dites vérité, disoit le duc de Berry; et quand vous vous en voulez ensonnier, il doit suffire. »

Ainsi se apaisoit la dame sur les paroles de son seigneur et mari le duc de Berry, et quand il et le duc de Bourgogne et les consaux parloient ensemble, c'étoit tout troublé; et n'est nulle doute, si la bonne dame n'eût été, et si acertes n'y eût entendu, il eût été mort. Mais pour l'amour d'elle on s'en dissimula; et valut messire Jean le Mercier très grandement mieux de la compagnie du seigneur de la Rivière, pourtant qu'ils étoient pris et accusés d'un même fait. Ni on n'avoit point conscience ni conseil de faire mourir l'un sans l'autre.

Vous devez savoir, quel detriance qu'il y eut ni que on leur fit, ils n'étoient pas en prison bien assurés, car ils sentoient que pour le présent ils avoient trop d'ennemis, et ces ennemis étoient en leur règne et en leur puissance; et

moult courroucés étoient, si amender le pussent, de ce que on les gardoit tant. Messire Jean le Mercier, en la prison où il étoit au chastel de Saint-Antoine, continuellement pleuroit, si soudainement et de si grand'affection, que sa vue en fut si foulée et affoiblie, qu'il en fut sur le point d'être aveugle; et étoit grand'pitié à le voir et ouïr lamenter.

Entrues que ces deux chevaliers étoient en ce danger et en prison, et furent plus d'un an, ni on ne savoit à dire quelle fin ils prendroient, on entendit de tous points au seigneur de Cliçon, pour le dégrader et ôter de son honneur et office. Et plus volontiers on l'eut tenu que nul des autres, mais il s'en garda bien; si fit que sage; car si on l'eût tenu, il étoit tout ordonné qu'il eût eu jugement contre lui pour le faire mourir sans remède, et tout par envie et par haine et pour complaire à son adversaire le duc de Bretagne, qui oncques ne fit bien au royaume de France.

Quand les seigneurs virent que il leur étoit échappé, on trouva le conseil sur autre forme; et fut demené en la manière que je vous dirai. Il fut ajourné à venir en chambre de parlement à Paris, pour ouïr droit et répondre aux articles dont on l'accusoit, sur peine de perdre honneur et le royaume de France et l'office de la connétablie; et furent envoyés commissaires, à ce députés et ordonnés de par ceux de la chambre de parlement, en Bretagne pour parler à lui, et faire arrêt et ajournement sur lui de main mise. Ceux qui envoyés y furent s'acquittèrent bien de chevaucher jusques en Bretagne et d'aller ès forteresses, et demander ès villes de messire Olivier de Cliçon quelle part il étoit; et disoient: «Nous sommes ci-envoyés de par le roi notre sire et le conseil pour parler à monseigneur le connétable, si le nous enseignez, tant que l'ayons vu et parlé à lui et que nous ayons fait notre message.» Les hommes de la ville et des châteaux de Bretagne tenables du dit connétable, aux quels ils s'adressoient, répondoient et disoient ainsi, comme tous garnis et avisés de répondre: «Vous soyez les bien-venus. Et certainement si nous voulions parler à monseigneur le connétable, nous irions en tel lieu. Car là nous le cuiderions trouver sans nulle faute.» Ainsi, de ville en ville et chastel en chastel, les commissaires alloient, demandant messire Olivier de Cliçon, et trouver ne le pouvoient, ni autres nouvelles n'en ouïrent; et tant le quirent et demandèrent sans parler à lui qu'ils se tannèrent et se mirent au retour; et vinrent à Paris, où ils firent certaine relation à leurs maîtres de tout ce que ils avoient vu et trouvé, et comment à l'encontre d'eux le connétable s'étoit demucé et ses gens dissimulés.

Vous devez savoir que ceux qui l'accusoient et qui condamner le vouloient ne voulsissent pas qu'il se fût autrement gouverné: «car or à primes, ce disoient-ils, en auroient pleinement raison, et seroit demené selon ce qu'il avoit desservi.»

On donna à messire Olivier de Cliçon, par ordonnance de parlement, fut tort ou droit, tous ses ajournemens, afin que ceux qui l'aimoient ne pussent point dire ni proposer que par envie ni haine on l'eût forcé; et quand toutes les quinzaines furent accomplies, et que on vit que de lui on n'auroit ni orroit nulles nouvelles, et qu'il eut été appelé généralement à l'huis de la chambre de parlement et ensuite publiquement à la porte du palais et aux degrés et à la porte de la cour du palais, et que on lui eut donné toutes ses solemnités et que nul ne répondoit pour lui, il eut arrêt en parlement contre lui trop cruel, car il fut banni du royaume de France comme faux, mauvais et traître contre la couronne de France, et jugé à cent mille marcs d'argent pour les extorsions que induement et frauduleusement du temps passé, son office faisant de la connétablie, il avoit faits, tant à la chambre aux deniers comme d'autre part, et à perdre perpétuellement et sans espoir jamais du revenir l'office de la connétablie. A telle sentence rendre fut mandé le duc d'Orléans, et prié qu'il y voulsist être, mais point il n'y voult venir et se excusa. Mais les ducs de Berry et de Bourgogne y furent et grand'foison des barons du royaume de France.

Or regardez des œuvres de fortune comme elles vont, et si elles sont peu fermes et estables, quand ce vaillant homme et bon chevalier, et qui tant avoit travaillé pour l'honneur du royaume de France, fut ainsi demené et vitupereusement dégradé d'honneur et de chevance. Oncques homme ne fut plus heureux de ce que point ne vint à ses ajournemens; car si il y eût été, il étoit tout ordonné, on lui eût honteusement tollu la vie; ni pour lors le duc d'Orléans n'en

osoit parler; et si il en eût parlé, pour lui on n'en eût rien fait.

Considérez et me répondez, s'il vous plaît, si le duc de Bretagne et messire Pierre de Craon, qui étoient conjoints ensemble, furent point réjouis de ces nouvelles. Vous devez croire que oui; mais de ce étoient-ils courroucés que on ne le tenoit à Paris avecques les autres, messire Jean le Mercier et le seigneur de la Rivière.

De ce e sentence et jugement vitupereux contre le sire de Cliçon fut-il grand'nouvelle au royaume de France et ailleurs aussi. Les aucuns le plaignoient, et disoient en secret que on lui faisoit tort. Les autres opposoient à l'encontre, et disoient : « Voire, de ce que on ne l'a tenu et pendu, car il l'a bien desservi. Et nos seigneurs, qui sont informés de sa vie et de ses mœurs, n'ont pas tort, si ils consentent qu'il soit ainsi demené. Comment diable pourroit-il avoir assemblé tant d'or et d'argent que la somme de million et demi de florins? Il ne lui vient point de bon acquêt, mais de pillages et de roberies, et de retailler les gages des povres chevaliers et écuyers du royaume de France et d'ailleurs, si comme on sait bien par la chancellerie et trésorerie, car tout y est escript et registré. En ces voyages de Flandre il a levé et eu à son profit grand'foison d'or et d'argent; et aussi au voyage d'Allemagne où le roi fut, toutes les tailles du royaume de France et les délivrances des gens d'armes du dit royaume se passoient parmi ses mains. Il en donnoit et faisoit donner ce qu'il vouloit, et la meilleure part il en retenoit, ni nul n'en osoit parler. »

Ainsi et par tels langages étoit accusé en derrière messire Olivier de Cliçon, et pour ce est dit en reprouver : « Qui il meschiet, chacun lui mésoffre. »

Le duc de Bretagne, lui étant et séjournant en son pays, faisoit courir commune renommée que, quand le roi de France, monseigneur de Berry et monseigneur de Bourgogne voudroient bien acertes, il feroit bien petit varlet le seigneur de Cliçon, mais il les laisseroit encore convenir un temps pour voir comment les besognes se porteroient; car il entendoit bien de côté que on donneroit au seigneur de Cliçon toutes ses royes [1], et seroit si avant mené que on lui feroit perdre son office de la connétablie. Or regardez si le duc de Bretagne et messire Pierre de Craon en bref terme étoient revenus sur leurs pieds et tout par les œuvres de fortune, qui oncques ne séjourne, mais toujours tourne et bestourne, et le plus haut monté sur la roue en la boue étrangement retourne. Ce messire Olivier de Cliçon et les dessus nommés, le sire de la Rivière et messire Jean le Mercier, principalement et souverainement étoient inculpés de la maladie du roi de France; et couroit commune renommée sur eux, par envie et par ceux qui les héoient et qui à mort traiter les vouloient, qu'ils avoient empoisonné le roi. Or considérez, entre vous qui entendez raison, comment ce se peut faire, car ils étoient ceux au monde qui à la maladie du roi pouvoient le plus perdre, et qui plus volontiers lui eussent gardé sa santé. Mais ils n'en pouvoient être crus ni ne furent, ainsi que vous oyez; mais convint un grand temps demeurer en prison et en danger au chastel de Saint-Antoine. Messire Jean le Mercier et le seigneur de la Rivière en furent en grand péril d'être décolés publiquement, et l'eussent été sans doute, si le roi ne fût en la saison retourné en assez bonne santé, et si la duchesse de Berry n'eût été, qui grandement y fut pour le seigneur de la Rivière. Et le sire de Cliçon se tenoit en Bretagne, et fit une très forte guerre au duc de Bretagne, et le duc à lui; laquelle guerre coûta moult de vies, si comme je vous recorderai avant en notre histoire.

Vous devez savoir, et vérité fut, que, en celle saison, l'infirmité que le roi prit au voyage de Bretagne, si comme il est ci-dessus contenu, abattit grandement la joie et le revel de France; et a bonne cause que le royaume sentit la douleur et la peine du roi, car au devant il étoit grandement en l'amour et grâce de tout le peuple; et pour ce que il étoit chef, le devoient mieux toutes gens sentir, car quand le chef a mal, tous les membres s'en sentent. Si n'en osoit-on parmi le royaume parler de sa maladie pleinement, mais le celoient toutes gens le plus qu'ils pouvoient. Et fut la maladie trop bien celée et dissimulée devers la roine, car, jusques à tant que elle fut accouchée et relevée, elle n'en sçut rien; et eut cette fois, ce m'est avis, une fille.

Ce maître Guillaume de Harselli, lequel avoit le roi en cure et en garde, se tenoit tout coi de-

[1] Voies.

lez lui à Cray, et moult soigneux en fut, et grandement bien s'en acquitta; et honneur il y acquit et profit, car petit à petit il le remit en bon état. Premièrement il l'ôta de la fièvre et de la chaleur, et lui fit avoir goût et appétit de boire et de manger, et de dormir et de reposer, et lui fit avoir connoissance de toute chose; mais trop étoit foible; et petit à petit, pour le renouveler de air, il le fit chevaucher, et aller en gibier, et voler de l'épervier aux aloes [1].

Quand ces nouvelles furent sçues parmi France que le roi retournoit grandement en sens, santé et bonne mémoire, si en furent toutes manières de gens réjouis, et Dieu regracié et loué humblement et de bon cœur. Le roi, lui étant à Cray, demanda et voult voir sa femme la roine, et le dauphin son fils. La roine vint, et fut le fils apporté. Le roi leur fit grand'chère et les recueillit liement. Et ainsi petit à petit, par la grâce de Dieu, le roi retourna en bonne santé et état; et quand maître Guillaume de Harselli vit qu'il étoit en bon point, si en fut tout joyeux; ce fut raison, car il avoit fait une belle cure; et le rendit à son frère le duc d'Orléans, et à ses oncles Berry, Bourgogne et Bourbon, et leur dit : «Dieu mercy, le roi est en bon état. Je le vous rends et livre. D'ores-en-avant on se garde de le courroucer et mérencolier, car encore n'est-il pas bien ferme de tous ses esprits; mais petit à petit il s'affermira. Déduits, oubliances et déports par raison lui sont plus profitables que autres choses. Mais du moins que vous pouvez, si le chargez et travaillez de conseils, car encore a-t-il, et aura toute celle saison le chef foible et tendre, car il a été battu et formené de très dure maladie.»

Or fut regardé que on retiendroit ce maître Guillaume de-lez le roi, et lui donneroit-on tant qu'il s'en contenteroit; car c'est la fin que médecins tendent toujours, que avoir grands salaires et profits des seigneurs et des dames, de ceux et celles qu'ils visitent. Et fut requis et prié de demeurer lez le roi. Mais il s'excusa trop fort et dit qu'il étoit désormais un vieux homme, foible et impotent, et qu'il ne pourroit souffrir l'ordonnance de la cour et que briévement il vouloit retourner à sa nourriçon. Quand on vit que on n'en auroit autre chose, on ne le voult point courroucer; on lui donna congé; mais à son département on lui donna mille couronnes d'or. Et fut escript et retenu à quatre chevaux, toutes et quantes fois qu'il lui plairoit à venir à l'hôtel du roi. Je crois que oncques puis n'y rentra; car quand il fut venu en la cité de Laon, où le plus communément il se tenoit, il mourut très riche homme. Et avoit bien en finance, tant fut trouvé du sien, trente mille francs. Et fut en son temps le plus eschars et aver que on sçût. Et étoit toute sa plaisance, tant qu'il véquit, à assembler grand'foison de florins. Et chez soi il ne dépendoit pas tous les jours deux sols parisis, mais alloit boire et manger à l'avantage où il pouvoit. De telles verges sont battus tous médecins.

[1] Alouettes.

CHAPITRE XXXI.

Comment les trêves furent rallongées entre France et Angleterre, et comment le roi étoit revenu en son bon sens.

Vous sçavez, et il est ci-dessus contenu en notre histoire, comment les trêves furent données à Lolinghen et accordées à durer trois ans entre France et Angleterre, et avoient les ambassadeurs de France, c'est à entendre le comte de Saint-Pol, le sire de Chastel-Morant, et messire Taupin de Cantemerle, été en Angleterre avecques le duc de Lancastre et le duc d'Yorch, pour savoir l'intention du roi et du peuple d'Angleterre; car on avoit tant proposé et si avant entre les parties au parlement à Amiens, que on étoit sur forme et état de paix et sur certains articles dénommés et prononçés, mais que il plut à la communauté d'Angleterre. Tout ce avoient réservé le duc de Lancastre et le duc d'Yorch. Et sis avez comment les dessus nommés étoient retournés en France, car on leur avoit répondu que à la Saint-Michel, qui prochainement devoit venir, les parlemens seroient à Westmoustier des trois états d'Angleterre; et là seroit remontré tout l'affaire généralement; et en auroit-on réponse.

Or avint que, quand les nouvelles furent sçues en Angleterre de la maladie et impotence du roi de France, les choses en furent grandement retardées. Néanmoins le roi Richard d'Angleterre et le duc de Lancastre avoient affection très grande à la paix; et si par eux la chose allât, la paix eût été tôt entre France et Angleterre,

mais nennil; car la communauté d'Angleterre ne vouloit point paix, ains la guerre; et disoient que la guerre aux François leur étoit mieux séant que la paix. De cette opinion étoit l'un des oncles du roi, le duc de Glocestre, messire Thomas duc de Glocestre, comte d'Exeses et de Buc[1], connétable d'Angleterre, lequel étoit grandement aimé en Angleterre. Et vous dis que ce messire Thomas s'inclinoit plutôt à la guerre que à la paix, et avoit la voix et accord des jeunes gentils hommes d'Angleterre, qui se désiroient à armer. Mais son frère le duc de Lancastre, pourtant qu'il étoit ains-né et puissant en Angleterre, surmontoit tout; et disoit bien que la guerre avoit assez duré entre France et Angleterre; et que bonne paix qui bien se tint y seroit bien séant; car sainte chrétienté en étoit bien affoiblie et amoindrie. Et mettoit encore le duc de Lancastre en termes que l'Amorath-Baquin et sa puissance étoit trop forte sur les frontières de Hongrie, et que là feroit-il bel et bon entendre; et tous jeunes bacheliers, chevaliers et écuyers qui chevaucher désiroient devroient prendre ce chemin et non autre.

Or considérons les paroles du duc de Lancastre qui les proposoit en bien, et qui par armes par tant de fois avoit chevauché et travaillé au royaume de France, et petit conquêté fors que travaillé son corps, ars et détruit sur son chemin le plat pays qui tantôt étoit recouvré, et que cette guerre à ainsi faire et demener ne s'ordonnoit à traire à nulle fin, mais toujours à aller avant; et si les fortunes retournoient sur eux, ils y pourroient recevoir et prendre trop grand dommage; et véoit que le roi son neveu s'inclinoit trop plus à la paix que à la guerre.

Je, auteur de cette histoire, je n'en sais pas bien déterminer, pour dire ni mettre outre qu'il eut tort ni droit, mais il me fut dit ainsi : que pour la cause de ce que le duc de Lancastre véoit ses deux filles mariées en sus de lui et hors du royaume d'Angleterre, l'une roine d'Espaigne et l'autre roine de Portingal, il s'inclinoit grandement à la paix, car par espécial il sentoit encore son fils qui avoit sa fille, le jeune roi d'Espaigne, au danger de ses hommes; et si paisiblement il vouloit jouir et posséder de l'héritage et des pourpris d'Espaigne, il convenoit qu'il tînt la paix et l'alliance que ils avoient au royaume de France; lesquelles ceux d'Angleterre ne pouvoient point briser; et si ils le brisoient par aucune incidence, tantôt les François le feroient comparer au royaume d'Espaigne, car ils avoient là leurs entrées toutes ouvertes, tant par le royaume d'Arragon, dont madame Yoland de Bar étoit roine et bonne françoise, qui gouvernoit pour ce temps tout le royaume d'Arragon et de Catalogne, que par le pays de Béarn et de Vascles[1], car le vicomte de Castelbon, qui héritier étoit du comte Gaston de Foix, l'avoit ainsi juré et scellé au roi de France. Si avoient les François plusieurs belles entrées pour aller en Espaigne, sans le danger du roi de Navarre, qui au fort n'eut point volontiers courroucé le roi de France son cousin germain; car encore se tenoit de-lez le roi messire Pierre de Navarre son frère, et cil brisoit grandement aucuns mautalens, si ils sourdissent entre le roi de France et son frère le roi de Navarre, car il étoit bon François et loyal; ni les royaux n'y véoient point de contrariété. Et toutes ces imaginations et cogitations proposoit en lui-même le duc Jean de Lancastre, et le remontroit à la fois à son jeune fils Henry, comte de Derby, lequel étoit dès lors, quoique jeune fût, de grand'prudence, et idoine de venir à toute perfection de bien et de honneur; et avoit pour lors le comte de Derby quatre beaux-fils, Henry, Jean, Offrey[2] et Thomas, et deux filles; et la mère des enfans avoit été fille du comte connétable d'Angleterre, comte de Herfort et de Norpthantonne[3], de laquelle dame il tenoit grand héritage.

La conclusion des consaulx et parlemens d'Angleterre qui furent à Westmoustier, des prélats, des nobles, des bourgeois et des cités et bonnes villes, se portèrent ainsi : que trêves furent données et scellées par mer et par terre entre France et Angleterre, leurs conjoints et leurs adhérens, à durer de la Saint-Michel jusques à la Saint-Jean-Baptiste, et de la Saint-Jean en un an ensuivant; et en rapportèrent les lettres ceux qui commis y étoient de par le roi de France et son conseil; et furent les trêves bien tenues de toutes parties.

[1] Buckingham.

[1] Des Basques.
[2] Humphrey.
[3] Marie de Bohun, fille du comte d'Hereford et de Northampton.

Le roi de France, qui grandement avoit été débilité de santé par incidence merveilleuse, et n'en savoit-on conseil prendre ni à qui, car ce médecin, qui s'appeloit Guillaume de Harselli, étoit mort, et quand il se départit de Cray et du roi, il ordonna plusieurs recettes dont on usa, et retourna le roi sur le temps d'hiver en bonne santé, dont tout ses proesmes qui l'aimoient furent réjouis, et aussi tous les membres des communautés du royaume de France, car moult en étoit aimé, si vint à Paris et là environ [1], et la roine de France; et tinrent le plus leur hôtel à Saint-Pol. A la fois le roi alloit ébattre à l'hôtel du Louvre, quand il lui plaisoit; mais le plus il se tenoit à Saint-Pol; et toutes les nuits, qui sont longues en hiver, il y avoit au dit hôtel de Saint-Pol, danses, carolles et ébattemens devant le roi, la roine, la duchesse de Berry et d'Orléans et les dames; et ainsi passoient le temps et les longues nuits d'hiver. En celle saison avoit été à Paris le vicomte de Castelbon, lequel s'étoit trait à l'héritage de la comté de Foix et de Béarn, comme hoir droiturier des terres dessus nommées, et avoit relevé la dite comté de Foix et fait hommage au roi de France, ainsi comme appartenoit et que tenu étoit de faire, et de Béarn non, car le pays de Béarn est de si noble condition que les seigneurs, qui par l'héritage le tiennent, n'en doivent à nul roi ni à autre seigneur service fors à Dieu; quoique le prince de Galles de bonne mémoire voult dire et proposer du temps passé, contre le comte Gaston de Foix dernièrement mort, qu'il le devoit relever de lui et venir au ressort à la duché d'Aquitaine; mais le dessus dit comte s'en étoit bien défendu; et au voir dire, toutes ces propositions et oppressions que le prince de Galles y avoit mis, fait et voulu, et montré à faire chalenge, tout avoit été par l'information du comte Jean d'Armignac, si comme il est escript et contenu en bonne forme et véritable ci-dessus en notre histoire; si m'en passerai à tant.

Quand ce vicomte de Castelbon, appelé d'ores-en-avant comte de Foix, fut venu en France pour faire les droitures du relief et hommage de la comté de Foix, comme il appartenoit, il amena en sa compagnie un sien cousin, qui s'appeloit messire Yvain de Foix, fils au comte Gaston de Foix, beau chevalier, gent, jeune et de bonne taille, mais bâtard étoit; et en son vivant le comte de Foix son père l'eût volontiers fait héritier de tous ses héritages, avecques un sien autre fils qui s'appeloit Gratien, lequel demeuroit de-lez le roi de Navarre; mais les chevaliers de Béarn ne s'y voulrent oncques assentir. Si demeura la chose en cel état, car le comte mourut soudainement, ainsi que vous avez ouï recorder.

Quand le roi de France vit messire Yvain de Foix le jeune chevalier, si l'aima grandement, car lui sembloit bel et de bonne taille, et ils étoient, le roi et lui, tout d'un âge; et en valurent grandement mieux les besognes du vicomte de Castelbon, et en eut plus brière délivrance; puis s'en retourna le vicomte en son pays, et messire Yvain demeura de-lez le roi, et fut retenu des chevaliers du roi et de sa chambre à douze chevaux, et bien délivrés.

CHAPITRE XXXII.

L'aventure d'une danse faite en semblance de hommes sauvages, là où le roi fut en péril.

Avint que assez tôt après celle retenue, un mariage se fit en l'hôtel du roi, de un jeune chevalier de Vermandois et de une des damoiselles de la roine; et tous deux étoient de l'hôtel du roi et de la roine. Si en furent les seigneurs, les dames et damoiselles et tout l'hôtel plus réjouis; et pour cette cause le roi voult faire les noces; et furent faites dedans l'hôtel de Saint-Pol à Paris, et y eut grand'foison de bonnes gens et de seigneurs; et y furent les ducs d'Orléans, de Berry, de Bourgogne et leurs femmes [1]. Tout le jour des noces qu'ils épousèrent on dansa et mena-t-on grand'joie : le roi fit le souper aux dames, et tint la roine de France l'état; et s'efforçoit chacun de joie faire, pour cause qu'ils véoient le roi qui s'en ensonnioit si avant. Là avoit un écuyer d'honneur en l'hôtel du roi, et moult son prochain, de la nation de Normandie, lequel s'appeloit Hugonin de Guisay; si s'avisa de faire aucun ébattement pour complaire au roi et aux dames qui là étoient. L'ébattement qu'il fit, je le vous dirai. Le jour des noces, qui

[1] Ce fut à cette époque qu'il rendit l'ordonnance qui a fixé à quatorze ans la majorité des rois de France.

[1] Ces noces eurent lieu le 29 janvier 1392, ancien style, ou 1393, nouveau style.

fut par un mardi devant la Chandeleur, sur le soir, il fit pourvoir six cottes de toile et mettre à part dedans une chambre, et porter et semer sus delié lin, et les cottes couvertes de delié lin en forme et couleur de cheveux. Il en fit le roi vêtir une; et le comte de Join [1], un jeune et très gentil chevalier, une autre; et mettre très bien à leur point; et ainsi une autre à messire Charles de Poitiers, fils au comte de Valentinois [2]; et à messire Yvain de Galles, le bâtard de Foix, une autre; et la cinquième au fils du seigneur de Nantouillet, un jeune chevalier; et il vêtit la sixième. Quand ils furent tous six vêtus de ces cottes qui étoient faites à leur point, et ils furent dedans enjoins et cousus, ils se montroient être hommes sauvages, car ils étoient tous chargés de poil, du chef jusques à la plante du pied [3].

Cette ordonnance plaisoit grandement bien au roi de France, et en savoit à l'écuyer qui avisée l'avoit grand gré; et se habillèrent de ces cottes si secrètement en une chambre, que nul ne savoit de leur affaire fors eux-mêmes, et les varlets qui vêtus les avoient. Messire Yvain de Foix, qui de la compagnie étoit, imagina bien la besogne et dit au roi: «Sire, faites commander bien acertes que nous ne soyons approchés de nulles torches, car si l'air du feu entrât en ces cottes dont nous sommes déguisés, le poil happeroit l'air du feu, si serions ars et perdus sans remède et de ce je vous avise!»—«En nom Dieu, répondit le roi à Yvain, vous parlez bien et sagement, et il sera fait.» Et de là endroit le roi défendit aux varlets et dit: «Nul ne nous suive!» Et fit là venir le roi un huissier d'armes qui etoit à l'entrée de la chambre et lui dit: «Va-t'en à la chambre où les dames sont, et commande de par le roi que toutes torches se traient à part et que nul ne se boute entre six hommes sauvages qui doivent là venir.» L'huissier fit le commandement du roi moult étroitement, que toutes torches et torchins, et ceux qui les portoient, se missent en sus au long près des parois [1], et que nul n'approchât les danses, jusques à tant que six hommes sauvages qui là devoient venir seroient retraits. Ce commandement fut ouï et tenu; et se trairent tous ceux qui torches portoient à part; et fut la salle délivrée, que il n'y demeura que les dames et damoiselles, et les chevaliers et écuyers qui dansoient. Assez tôt après ce, vint le duc d'Orléans et entra en la salle; et avoit en sa compagnie quatre chevaliers et six torches tant seulement, et rien ne savoit du commandement qui fait avoit été, ni des six hommes sauvages qui devoient venir; et entendit à regarder les danses et les dames, et il même commença à danser. Et en ce moment vint le roi de France, lui sixième seulement, en l'état et ordonnance que dessus est dit, tout appareillé comme homme sauvage, et couvert de poil de lin aussi délié comme cheveux du chef jusques au pied. Il n'étoit homme ni femme qui les pût connoître, et étoient les cinq attachés l'un à l'autre, et le roi tout devant qui les menoit à la danse.

Quand ils entrèrent en la salle, on entendit tant à eux regarder qu'il ne souvint de torches ni de torchins. Le roi, qui étoit tout devant, se départit de ses compagnons, dont il fut heureux; et se trait devers les dames pour lui montrer, ainsi que jeunesse le portoit. Et passa devant la roine, et s'en vint à la duchesse de Berry qui étoit sa tante et la plus jeune. La duchesse par ébattement le prit et voult savoir qui il étoit; le roi étant devant elle ne se vouloit nommer. Adonc dit la duchesse de Berry: «Vous ne m'échapperez point ainsi, tant que je saurai votre nom.» En ce point avint le grand meschef sur les autres, et tout par le duc d'Orléans qui en fut cause, quoique jeunesse et ignorance lui fit faire; car si il eût bien présumé et considéré le meschef qui en descendit, il ne l'eût fait pour nul avoir. Il fut trop en volonté de savoir qui ils étoient. Ainsi que les cinq dansoient, il approcha la torche, que l'un de ses varlets tenoit devant lui, si près de lui que la chaleur du feu entra au lin. Vous savez que en lin n'a nul remède et que tantôt il est enflambé. La flamme

[1] Joigny.

[2] Le moine de Saint-Denis l'appelle Aymery de Poitiers.

[3] Le moine anonyme de Saint-Denis dit que «C'était une coutume pratiquée en divers lieux de la France, de faire impunément mille folies au mariage des femmes veuves, et d'emprunter avec des habits extravagans la liberté de dire des vilenies au mari de l'épousée.» Voilà pourquoi le roi et ses cinq compagnons se déguisèrent en satyres et dansèrent des danses lascives en présence de toute la cour. «Le roi et la reine, ajoute le moine de Saint-Denis, étaient un peu trop indulgens à leurs plaisirs.»

[1] Murs.

du feu échauffa la poix à quoi le lin étoit attaché à la toile. Les chemises linées et poyées [1] étoient sèches et déliées et joignans à la chair, et se prirent au feu à ardoir; et ceux qui vêtus les avoient et qui l'angoisse sentoient commencèrent à crier moult amèrement et horriblement. Et tant y avoit de meschef que nul ne les osoit approcher. Bien y eut aucuns chevaliers qui s'avancèrent pour eux aider et tirer le feu hors de leurs corps. Mais la chaleur de la poix leur ardoit toutes les mains et en furent depuis moult mésaisés. L'un des cinq, ce fut Nantouillet, s'avisa que la bouteillerie étoit près de là; si fut celle part, et se jeta en un cuvier tout plein d'eau où on rinçoit tasses et hanaps. Cela le sauva; autrement il eût été mort et ars ainsi que les autres; et nonobstant tout si fut-il en mal point.

Quand la roine de France ouït les grands cris et horribles que ceux qui ardoient faisoient, elle se douta de son seigneur le roi qu'il ne fût attrapé; car bien savoit, et le roi lui avoit dit, que ce seroit l'un des six. Si fut durement ébahie et chéy pâmée. Donc saillirent les chevaliers et dames avant en lui aidant et confortant. Tel meschef, douleur et crierie avoit en la salle qu'on ne savoit auquel entendre. La duchesse de Berry délivra le roi de ce péril, car elle le bouta dessous sa gonne et le couvrit pour eschiver le feu; et lui avoit dit, car le roi se vouloit partir d'elle à force : «Où voulez-vous aller? Vous véez que vos compagnons ardent. Qui êtes-vous? Il est heure que vous vous nommez.» — «Je suis le roi. — «Ha! monseigneur, or tôt allez vous mettre en autre habit, et faites tant que la roine vous voie, car elle est moult mésaisée pour vous.»

Le roi, à cette parole, issit hors de la salle, et vint en sa chambre, et se fit déshabiller le plus tôt qu'il put et remettre en ses garnemens, et vint devers la roine; et là étoit la duchesse de Berry, qui l'avoit un peu reconfortée et lui avoit dit : «Madame, reconfortez-vous, car tantôt vous verrez le roi. Certainement j'ai parlé à lui.» A ces mots, vint le roi en la présence de la roine; et quand elle le vit, de joie elle tressaillit; donc fut-elle prise et embrassée de chevaliers et portée en sa chambre et le roi en sa compagnie qui toujours la reconforta.

[1] C'est-à-dire, enduites de poix et recouvertes d'étouppes de lin.

Le bâtard de Foix, qui tout ardoit, crioit à hauts cris : «Sauvez le roi, sauvez le roi!» Et voirement fut-il sauvé par la manière et aventure que je vous ai dit; et Dieu le voult aider, quand il se départit de la compagnie pour aller voir les dames; car s'il fût demeuré avecques ses compagnons, il étoit perdu et mort sans remède.

En la salle de Saint-Pol à Paris, sur le point de l'heure de minuit, avoit telle pestillence et horribleté que c'étoit hideur et pitié de l'ouïr et du voir. Des quatre qui là ardoient, il y en eut là deux morts éteints sur la place. Les autres deux, le bâtard de Foix et le comte de Join, furent portés à leurs hôtels et moururent dedans deux jours à grand'peine et martire [1].

Ainsi se dérompit cette fête et assemblée de noces en tristesse et en ennui, quoique l'époux et l'épouse ne le pussent amender. Car on doit supposer et croire que ce ne fut point leur coulpe, mais celle du duc d'Orléans, qui nul mal n'y pensoit quand il avala la torche. Jeunesse lui fit faire. Et bien dit, tout en audience, quand il vit que la chose alloit mal : «Entendez à moi, tous ceux qui me peuvent ouïr. Nul ne soit demandé ni inculpé de cette aventure, car, ce qui fait en est, c'est tout par moi et en suis cause. Mais ce pèse moi que oncques m'avint; et ne cuidois pas que la chose dût ainsi tourner; car si je l'eusse cuidé et sçu, je y eusse pourvu.» Et puis si s'en alla le duc d'Orléans devers le roi, pour se excuser, et le roi le tint pour tout excusé.

Cette dolente aventure avint en l'hôtel de

[1] «Le jeune comte de Joigny (dit l'Anonyme de Saint-Denis), seigneur de belle espérance, expira dans ces horribles douleurs. Le bâtard de Foix et Aymery de Poitiers moururent dans les deux jours, et il n'y eut que Henri de Guisay qui vit le troisième. Celui-ci ne leur ressemblait en rien de mœurs et d'éducation. C'étoit un homme adonné à tous les vices; et aussi détesté pour sa mauvaise vie que pour la cruelle insolence dont il usoit envers les varlets et envers les gens de peu de condition. Il ne les traitoit que de chiens. C'étoit un de ses moindres plaisirs de les faire aboyer comme tels. Bien souvent il les faisoit servir de tréteaux à table; et pour peu qu'ils se fâchassent, il les faisoit coucher à terre, il les fouloit à coups de pieds et d'éperons jusques au sang, et disoit que cette canaille ne devoit point être battue à coups de poings, mais meurtrie et déchirée comme des chiens, à coups de fouet et de bâton. Il ne se put pas même empêcher, dans ces tourmens mortels, d'appeler chiens ceux qui le servoient; et ses dernières paroles furent des regrets de ce qu'il les laissoit vivre après lui.»

Saint-Pol à Paris, en l'an de grâce mil trois cent quatre vingt douze[1], le mardi devant la Chandeleur, de laquelle avenue il fut grand'nouvelle parmi le royaume de France et en autre pays. Le duc de Bourgogne et le duc de Berry n'étoient point pour l'heure là, mais à leurs hôtels; et avoient le soir pris congé au roi, à la roine et aux dames, et retrait à leurs hôtels pour être mieux à leurs aises.

Quand ce vint au matin et la nouvelle fut sçue et épandue parmi la ville et cité de Paris, vous devez savoir que toutes gens furent moult émerveillés. Et disoient plusieurs communément parmi la ville de Paris : que Dieu avoit montré encore secondement un grand exemple et signe sur le roi, et qu'il convenoit et appartenoit qu'il y regardât et qu'il se retrait de ses jeunes huiseuses[2], et que trop en faisoit et avoit fait, lesquelles ne appartenoient point à faire à un roi de France; et que trop jeunement se maintenoit et étoit maintenu jusques à ce jour. La communauté de Paris en murmuroit et disoit sans contrainte : « Regardez le grand meschef qui est près avenu sur le roi; et s'il eût été attrapé et ars, si comme les aventures donnent et que bien en faisoit les œuvres, que fussent ses oncles et son frère devenus? Ils doivent être tous certains que jà pied d'eux n'en fût échappé, car tous eussent été occis, et les chevaliers que on eût trouvé dedans Paris. »

Or avint, si très tôt que le duc de Berry et de Bourgogne au matin sçurent les nouvelles, ils furent tout ébahis et émerveillés ; et bien y eut cause. Si montèrent aux chevaux et vinrent à l'hôtel du roi à Saint-Pol, et le trouvèrent. Si le conseillèrent; et bien en avoit mestier, car encore étoit-il tout effrayé et ne se pouvoit r'avoir de l'imagination, quand il pensoit au péril où il avoit été. Et bien dit à ses oncles que sa belle ante de Berry l'avoit sauvé et ôté hors du péril, mais il étoit trop fort courroucé du comte de Join et de messire Yvain de Foix et de messire Charles de Poitiers. Ses oncles, en lui reconfortant, lui dirent : « Monseigneur, ce qui est avenu ne peut-on recouvrer. Il vous faut oublier la mort d'eux et louer Dieu et regracier de la belle aventure qui vous est avenue, car votre corps et tout le royaume de France a été pour cette incidence en grand'aventure d'être tout perdu; et vous le pouvez imaginer, car jà ne s'en peuvent les vilains taire, et disent que si le meschef fût tourné sur vous, ils nous eussent tous occis. Si vous ordonnez, appareillez et mettez en état royal, ainsi que à vous appartient, et montez à cheval. Si allez à Notre-Dame de Paris en pélerinage. Nous irons en votre compagnie; et vous montrez au peuple, car on vous désire à voir par la cité et ville de Paris. » Le roi répondit que ainsi le feroit-il. Sur ces paroles s'embati le duc d'Orléans, frère du roi, qui moult l'aimoit comme son frère. Et ses oncles le recueillirent doucement, et le blâmèrent un petit de la jeunesse que faite avoit. A ce qu'il montra, il leur en sçut bon gré, et dit bien que il ne cuidoit point mal faire. Assez tôt après, sur le point de neuf heures, montèrent le roi et tous les compagnons à cheval, et se départirent de Saint-Pol, et chevauchèrent parmi Paris pour apaiser le peuple qui trop fort étoit ému; et vinrent en la grand'église; et là ouït le roi la messe et y fit ses offrandes, et depuis retournèrent le roi et les seigneurs en l'hôtel de Saint-Pol, et là dînèrent. Si se passa et oublia cette chose petit à petit, et fit-on obsèques, prières et aumônes pour les morts.

Ha! comte Gaston de Foix, si de ton vivant tu eusses eu telles nouvelles de ton fils, comme il en étoit avenu, tu eusses été courroucé outre mesure; et moult l'aimois. Je ne sais comment on t'en eût apaisé.

Tous seigneurs et dames qui en oyoient parler parmi le royaume de France, en étoient moult émerveillés et à bonne cause.

CHAPITRE XXXIII.

Comment le pape Boniface et les cardinaux de Rome envoyèrent un frère, sage clerc, devers le roi de France et son conseil.

Vous devez savoir et croire que le pape Boniface, qui se tenoit à Rome, et tous les cardinaux et le collége, furent moult réjouis de cette aventure, quand ils sçurent les certaines nouvelles, pourtant que le roi de France et son conseil leur étoient contraires; et dirent adonc entre eux, car ils entendirent à en tenir consistoire, que c'étoit une seconde plaie envoyée de Dieu au royaume de France, pour eux donner

[1] Ancien style, ou 1393, nouveau style.
[2] Oisiveté, et vices qui en sont la suite.

exemple, car il soutenoit cet antipape d'Avignon, Robert de Genève, ce falourdeur, orgueilleux et présomptueux, qui oncques n'avoit bien fait en son vivant, mais deçu le monde. Et eurent conseil, pape Boniface et les cardinaux, que ils envoieroient en France devers le roi secrètement et couvertement, de providence, non par pompes ni par orgueil, un Frère-Mineur grand clerc et bien instruit, pour parler au roi et pour sagement traiter, prêcher et ramener à voie de salut et de raison; car ils soutenoient et maintenoient entre eux qu'il étoit tout desvoyé, il qui étoit le souverain roi de toute chrétienté, et par lequel la sainte Église devoit être enluminée plus que par nul autre. Si avisèrent un saint homme de religion[1], pourvu de prudence et de clergie[2], et le chargèrent pour aller en France; et avant son département ils l'indittèrent sagement et pourvuement de tout ce qu'il devoit dire et faire. Ces choses ne furent pas sitôt approchées, ni cil qui envoyé y fut sitôt venu, car le chemin y est grand et long, et moult de divers pas y sont à passer; et aussi le Frère, qui étoit religieux cordelier, avant qu'il vînt en la présence du roi, il convint savoir si ce seroit bien sa volonté. Or, retournons aux besognes de France, et devisons comme elles se portoient.

Nonobstant toutes ces avenues les ducs de Berry et de Bourgogne et leurs consaulx ne se désistoient point de détruire de tous points le seigneur de la Rivière, ce vaillant prud'homme, et messire Jean le Mercier. Mais étoient au châtel de Saint-Antoine, joignant Paris, en la garde de messire Jean la Personne, vicomte d'Acy. Et disoit-on en plusieurs lieux parmi Paris, et étoient semées paroles que on les feroit mourir, et que de jour en jour on n'en attendoit autre chose et que on les délivreroit au prévôt du châtel; et eux là venus, il étoit ordonné sans remède, ils seroient décapités et exécutés publiquement, comme traîtres contre la couronne de France. Et sachez que pour lors je fus informé, si Dieu n'y eût pourvu, et les prières de la duchesse de Berry n'eussent été, on leur eût avancé leur condamnation; mais la bonne dame rendoit grand'peine et travailloit fort pour le seigneur de la Rivière, qui l'avoit amenée en France et fait le mariage du duc de Berry et d'elle; lequel sire de la Rivière en avoit eu moult de peine. Et ne pouvoient, lui et messire Jean le Mercier, avoir meilleur moyen que la dite dame, car elle en étoit moult soigneuse; et disoit à la fois tout en pleurant acertes à son seigneur de Berry que à tort, à péché, et par envie on faisoit cet esclandre et blâme au seigneur de la Rivière, que tant le tenir en prison et tollir son héritage, et disoit : «Ha! monseigneur! il eut tant de peine et de travail pour nous mettre ensemble. Vous lui remunérez petitement, qui consentez sa mort et destruction. A tout le moins si on lui a ôté sa chevance, on lui laisse la vie; car si il meurt, sur la forme et état dont esclandre est, je n'aurai jamais joie. Monseigneur, je ne vous le dis pas de faint courage[1], mais de grand'volonté. Si vous prie, pour Dieu, que vous y veuilliez pourvoir, et penser à sa délivrance.» Le duc de Berry, qui véoit sa femme prier si acertes, et connoissoit bien que ses paroles étoient véritables, en avoit pitié et s'amollioit grandement de sa félonie; et eût eu plus hâtive délivrance assez le sire de la Rivière qu'il ne eut; mais on tendoit à détruire du tout messire Jean le Mercier, et on ne pouvoit aider l'un sans l'autre.

Ce messire Jean le Mercier avoit tant pleuré en prison que moult en étoit débilité de sa vue. Qui eût cru la duchesse de Bourgogne, on les eût exécutés honteusement et sans déport, car trop fort les hayoit, pour cause de ce que eux et messire Olivier de Cliçon avoient conseillé le roi d'aller en Bretagne, pour guerroyer son cousin le duc de Bretagne. Et disoit la dite duchesse que le Mercier, Cliçon et la Rivière étoient cause de la maladie du roi de France, car par eux il étoit enchu en infirmité de maladie, et pour le voyage que conseillé lui avoient à faire, à aller sur le duc de Bretagne.

Vous devez savoir, quoi que le roi de France fût retourné assez en bon point et bon état, si ne se départoient point les ducs de Berry et de Bourgogne du gouvernement du royaume, mais en avoient le faix et la charge, et vouloient avoir, pour le grand profit qui leur en sourdoit; et avoient mis de-lez le roi toutes gens à leur plaisance et séance. Le roi pour ces jours avoit le

[1] Un moine.
[2] Instruction.

[1] De faible cœur.

nom de roi, mais des besognes touchant et appartenant à la couronne de France, on ne fit que trop petit pour lui; et vouloient les dessus dits tout voir et savoir. La duchesse de Bourgogne étoit la seconde de la roine; dont la duchesse d'Orléans n'étoit pas joyeuse, car elle prenoit volontiers les honneurs, et disoit ainsi à celles de son secret : «La duchesse de Bourgogne ne peut, ni nullement ne doit, par nulle condition devant moi venir à la couronne de France, car j'en suis plus prochaine qu'elle ne soit; monseigneur mon mari est frère du roi : encore pourroit avenir qu'il seroit roi et moi roine; je ne sçais pourquoi elle s'avance de prendre les honneurs et nous met derrière.»

Nous nous souffrirons à parler de ces dames quant à présent, et parlerons des ordonnances de France et de messire Olivier de Cliçon, connétable de France, comment il fut mené et traité.

Vous avez bien ouï recorder comment il fut ajourné en parlement par quinzaines, et aussi comment il fut envoyé quérir et mandé par les chevaliers de France messire Philippe de Savoisis et autres, qui furent en Bretagne ; et le quérirent et demandèrent en toutes places, et point ne le trouvèrent; car il se cela à cautelle, et point ne se voulsist laisser trouver; car si ceux qui envoyés y furent l'eussent vu et parlé à lui et ajourné de main mise, ils eussent fait ce que ordonné et commandé leur étoit. A leur retour en France, et eux fait la vraie relation de leur voyage, parlementé fut et arrêté, de par la chambre et les seigneurs de parlement, que messire Olivier de Cliçon étoit tout forfait, et que il seroit banni et expulsé hors de tous services et offices, et perdroit ses héritages par tout où ils les avoit, au ressort et domaine du royaume de France; et au cas que on l'avoit sommé par lettres ouvertes, scellées du grand scel de la chambre de parlement, et mandé qu'il renvoyât le martel, c'est à entendre l'office de la connétablie de France, et que point ne l'avoit fait, mais désobéi, l'office vaquoit. Si regardèrent les ducs de Berry et de Bourgogne et leurs consaulx, qui tous étoient contraires au seigneur de Cliçon, et qui ne vouloient fors sa destruction, que on y pourvoieroit et que l'office de la connétablie de France étoit de si noble condition et de si grande renommée, que il ne pouvoit longuement être sans gouverneur, pour les incidences qui en pouvoient venir. Si fut avisé que le sire de Coucy feroit bien cet office; et y étoit propre et idoine, et lui fut parlé; mais il se excusa grandement; et dit que jà ne le feroit ni s'en entremettroit, pour partir du royaume de France. Quand on vit qu'il n'y vouloit entendre, on regarda d'autre part.

CHAPITRE XXXIV.

Comment le mariage fut traité de messire Philippe d'Artois, comte d'Eu et madame Marie de Berry, veuve, fille au duc de Berry, et comment lui fut baillée la charge de la connétablie de France et ôtée à messire Olivier de Cliçon.

En ce temps étoit en traité de mariage messire Philippe d'Artois, pour avoir la jeune veuve, madame Marie de Berry, qui ci-dessus est nommée comtesse de Dunois, et qui eut à mari Louis de Blois, si comme vous savez; et eût volontiers vu le roi de France que son cousin dessus dit fût parvenu à ce mariage; mais le duc de Berry ne s'y assentoit point, car petite chose est de la comté d'Eu, au regard du premier mariage que sa fille avoit eu. Et la pensoit bien à plus haut marier, car à voir dire, la dame en tout cas le valoit bien de beauté, bonté et de tout ce qu'il appartenait à une haute et noble dame. Toutefois le duc de Berry, au fort et à tout conclure, n'eût osé courroucer le roi; et bien savoit le roi que le dit duc de Berry étoit prié et requis de plusieurs, pour avoir sa fille en mariage, du jeune duc de Lorraine, du comte d'Armignac, de l'aîné fils du comte de Foix et de Béarn; et tous ces mariages brisoit le roi, et disoit à son oncle: «Bel oncle de Berry, nous ne voulons pas que vous nous éloigniez notre cousine, votre fille, des fleurs de lys, nous lui pourvoirons un mariage bon et bien séant pour elle, car nous la véons volontiers de-lez nous; et bien affiert être de-lez notre belle ante de Berry, car elles sont presque d'un âge.»

Ces paroles et autres refroidoient le duc de Berry à non accorder sa fille, ni convenancer nulle part; et véoit bien que le roi s'inclinoit, tout considéré, à leur cousin messire Philippe d'Artois, qui étoit jeune chevalier et de grand'volonté, et jà avoit moult travaillé en armes et outre mer, et fait plusieurs beaux et hauts voyages, lesquels on recordoit et tenoit à grand'vaillance; et étoit moult en la grâce et amour

des chevaliers et écuyers du royaume de France. Si regardèrent ainsi les ducs de Berry et de Bourgogne par accord, que si le roi vouloit donner et accorder à leur cousin d'Artois l'office de la connétablie de France, lequel ils tenoient pour vacant à présent, car messire Olivier de Cliçon l'avoit perdu et forfait, le mariage se feroit de Marie de Berry à lui; car au cas qu'il seroit connétable de France, il auroit assez chevance pour tenir son état. Et eurent conseil et avis les deux ducs qu'ils en parleroient au roi; et lui en parlèrent sur la forme que je vous dirai, en lui disant : «Monseigneur, votre conseil s'adonne généralement et par science, que notre cousin et le vôtre, le comte d'Eu, messire Philippe d'Artois, soit à présent pourvu de l'office de la connétablie de France qui vaque; car Cliçon, par le jugement et arrêt des clercs de droit et de votre chambre de parlement, l'a forfait; et l'office ne peut longuement vaquer que ce ne soit grandement en préjudice de votre royaume: et vous êtes tenu, et aussi sommes-nous, de aider et avancer notre cousin d'Artois, car il nous est moult prochain de sang et de lignage; et puisque la chose est en tel parti que ledit office vaque, nous ne le pouvons pour présent mieux mettre ni asseoir que en messire Philippe d'Artois, car il le saura bien faire et exercer; et si est aimé de toutes gens, chevaliers et écuyers; et est homme sans envie ni convoitise.» Ces paroles furent assez plaisantes au roi; et leur répondit joyeusement qu'il y penseroit, et si à donner étoit, il auroit plus cher qu'il l'eût que nul autre. Si demeura la chose un petit en cel état, et le roi en fut poursuivi de ses oncles, car ils vouloient messire Philippe d'Artois avancer, et dégrader de tous points messire Olivier de Cliçon, car ils l'avoient accueilli en grand'haine; le duc de Berry, pour ce qu'il avoit aidé à détruire Betisac, et le duc de Bourgogne, pour ce qu'il faisoit guerre au duc de Bretagne; et encore ne le héoit point tant le duc que la duchesse de Bourgogne faisoit. Finablement le roi s'y assentit, par le moyen de ce que le duc de Berry lui accordât sa fille Marie, qui veuve étoit de Louis de Blois, à avoir en mariage. Mais avant que on procédât plus avant, tant pour saouler le roi et contenter que le duc d'Orléans, qui supportoient grandement en l'office de la connétablie messire Olivier de Cliçon de rechef messire Guillaume des Bordes et messire Guillaume Martel, tous deux chevaliers de la chambre du roi, et messire Philippe de Savoisis, chevalier au duc de Berry, furent chargés et ordonnés d'aller en Bretagne et pour parler à messire Olivier de Cliçon, et envoyés de par le roi, non par autrui. Les dessus dits chevaliers ordonnèrent leurs besognes et se mirent à voie et à chemin, et vinrent à Angers, et là trouvèrent la roine de Jérusalem et Jean de Bretagne, qui les reçurent grandement et honorablement pour l'honneur du jour; et furent là deux jours; et demandèrent si ils savoient nulles certaines nouvelles de messire Olivier de Cliçon, et que ils avoient commission courtoise de par le roi, et non par autrui, d'aller parler à lui. Ils répondirent que nulle certaineté de son état ils ne savoient, ni savoir ne pouvoient; fors tant que bien pensoient qu'il étoit en Bretagne en une de ses forteresses, mais point ne se tenoit establement en une, mais se transmuoit souvent de l'une en l'autre. Or se départirent d'Angers les dessus dits chevaliers, et prirent congé à la roine et à son fils Charles, le prince de Tarente, et à Jean de Bretagne, comte de Pentièvre; et se mirent au chemin, et exploitèrent tant que ils vinrent à Rennes. Le duc de Bretagne se tenoit moult closement avecques sa femme en la cité de Vannes, et ne chevauchoit point, car il doutoit les embûches et les rencontres de son adversaire, messire Olivier de Cliçon, car ils faisoient guerre si felle et si dure que, là où leurs gens se trouvoient sur les champs, il n'y avoit nul mercy; il convenoit que la place demeurât aux plus forts; et tout étoit occis quand on en venoit au-dessus : si se doutoient l'un de l'autre. Bien y avoit cause et raison; et quoique le duc soit le souverain du pays, si ne trouvoit-il baron, chevalier ni écuyer de Bretagne qui se voulsist armer avecques lui, à l'encontre de messire Olivier de Cliçon; mais s'en dissimuloient tous, et disoient que celle guerre ne leur touchoit en rien. Ainsi les laissoient-il convenir; et se tenoit chacun chez soi; ni le duc n'en pouvoit avoir autre confort.

Quand les dessus nommés chevaliers de France furent venus en la cité de Rennes, ils enquirent, au plus véritablement qu'ils purent, où on trouveroit messire Olivier de Cliçon; nul ne leur en savoit à dire la vérité. Donc eurent-ils avis et conseil que ils se trairoient devers Chastel-Jos-

selin, ainsi qu'ils firent. Ils furent recueillis des gens messire Olivier moult bellement, pour l'amour du roi de France. Ils demandèrent de messire Olivier où ils en orroient nouvelles, car ils avoient à parler à lui de par le roi de France et son frère le duc d'Orléans tant seulement. Nul ne leur en sçut dire vraies nouvelles, ou ne voulurent; et répondirent ainsi aux dits chevaliers, en eux excusant et messire Olivier aussi : « Certainement, seigneurs, il n'est nul qui le sache où trouver. Huy est en un lieu et demain en un autre. Mais vous pouvez bien chevaucher par toute la duché de Bretagne, puisque vous êtes au roi; et toutes les forteresses et maisons de messire Olivier vous seront ouvertes et appareillées, c'est raison. » Quand les dessus dits virent qu'ils n'en auroient autre chose, si se départirent du Chastel-Josselin et chevauchèrent outre, et visitèrent toutes les forteresses, grandes et petites, de messire Olivier de Cliçon; et autres nouvelles n'en purent avoir; et vinrent à Vannes; et là trouvèrent le duc de Bretagne et la duchesse qui bellement les recueillirent; mais ils ne furent avecques eux tant seulement que demi-jour, et point ne se découvrirent au duc de la matière secrète pourquoi ils étoient là venus. Aussi le duc ne les en examina point trop; et adonc ne virent point messire Pierre de Craon, et prirent congé au duc et à la duchesse; puis se mirent au retour; et exploitèrent tant qu'ils vinrent à Paris, où ils trouvèrent le roi et les seigneurs qui les attendoient. Si contèrent premièrement au roi et au duc d'Orléans comment ils avoient visité tous les lieux, villes et châteaux en Bretagne de messire Olivier de Cliçon et point ne l'avoient trouvé. De ces nouvelles furent les ducs de Berry et de Bourgogne tous réjouis, et ne voulsissent point que la besogne se portât autrement.

Assez tôt après se procéda le mariage de messire Philippe d'Artois, comte d'Eu, à Marie de Berry; et fut le dessus nommé connétable de France, pour user de l'office et en lever les profits aux usances et ordonnances anciennes, quoique messire Olivier de Cliçon n'y eût point renoncé, ni renvoyé le martel de la connétablie; mais disoit et affirmoit que connétable demeuroit, car il n'avoit fait chose contre le roi de France ni le royaume pourquoi on lui dût ôter. Si demeura la chose en cel état.

Bien sçut les nouvelles messire Olivier de Cliçon comment le comte d'Eu étoit pourvu de l'office de la connétablie de France, et de ce jour en avant il en lèveroit tous les profits par le consentement du roi de France, et avoit par mariage épousé la fille au duc de Berry, madame Marie. De tout ce il ne fit nul compte, car il se sentoit loyal et prud'homme, et non forfait devers le roi et la couronne de France; et tout ce qui fait en étoit, avoit été fait et proposé par envie et mauvaiseté; et lui montroit le duc de Bourgogne telle haine que il ne le pouvoit celer. Si entendit messire Olivier de Cliçon à faire sa guerre et à fournir sagement contre son adversaire le duc de Bretagne, laquelle guerre fut dure et crueuse. Et ne s'épargnoient point leurs gens d'eux occire, quand d'aventure ils s'entre-controient sur les champs; et plus souvent chevauchoient assez messire Olivier de Cliçon et ses gens, en allant de châtel en autre et faisant embûches, que le duc de Bretagne et ses gens ne fissent. Et se trouvoit messire Olivier plus fort assez pour résister à l'encontre de son adversaire que le duc ne faisoit, car il ne trouvoit baron ni chevalier en Bretagne, qui de cette guerre se voulsissent entremettre, ains s'en dissimuloient; et quand le duc les mandoit, ils venoient parler à lui pour savoir son entente. Là les requéroit le duc de confort et d'aide pour corriger son homme, messire Olivier de Cliçon, qui trop grandement s'étoit forfait envers lui. Les barons de Bretagne, tels que le vicomte de Rohan, le sire de Dinant, et messire Hervieu de Léon et plusieurs autres s'excusoient, et disoient que de ce ils ne savoient rien et que point de guerre ils ne feroient à messire Olivier de Cliçon pour celle cause; mais volontiers se travailleroient de y mettre cause et moyen de venir à paix, si ils savoient ou pouvoient. Quand le duc vit qu'il n'en auroit autre chose et que plus perdoit de ses hommes par celle guerre que messire Olivier Cliçon ne faisoit, si eut conseil d'envoyer les dessus nommés barons devers messire Olivier de Cliçon et traiter devers lui que ils l'amenassent, sur son sauf-conduit, à Vannes parlementer à lui, et il le trouveroit si traitable et débonnaire qu'il entendroit à toute raison; et si mespris avoit envers lui, il lui amenderoit à l'ordonnance de ceux lesquels il prioit d'aller en ce voyage.

Les dessus nommés à ce faire s'accordèrent volontiers par cause de bon moyen; et s'en vinrent tous trois devers messire Olivier de Cliçon; et firent tant qu'ils parlèrent à lui, ce m'est avis, au Chastel-Josselin; et lui remontrèrent l'intention du duc, et ce dont ils étoient chargés, et plus avant, pour approcher à la paix; car la guerre d'eux deux étoit mal séante en Bretagne, et trop déplaisoit aux nobles de Bretagne et grévoit à tous marchands et au menu peuple: « Messire Olivier, nous vous disons ainsi, que si il vous plaît aller devers monseigneur, en cause de assurance, tant que vous serez retourné en arrière, nous nous obligeons à ici demeurer et tenir sans point partir ni issir les portes de Chastel-Josselin; et nous supposons assez que si vous êtes en la présence de monseigneur, vous serez à paix et d'accord, car nous l'en véons en bonne volonté. »

A ces paroles répondit messire Olivier de Cliçon et dit: « Beaux seigneurs, que vous profiteroit-il si j'étois mort? Pensez-vous que je ne connoisse pas le duc de Bretagne? Certes si fait. Il est trop cruel et haut; et quoique il vous ait indicté et informé, et que il me donne sauf allant et retournant, si il me véoit en sa présence, jà pour parole qu'il vous ait promise, il ne cesseroit s'il m'avoit vu mort; et si j'étois mort, vous mourriez aussi, car mes hommes vous occiroient, ni jà pitié ni mercy n'en auroient. Si vaut mieux que vous vivez, et moi aussi, que nous nous boutons en ce danger; car de lui je me garderai bien, et de moi il se garde ainsi que bon lui semble. »

Donc répondit messire Charles de Dinant et dit: « Beau cousin, vous pouvez dire ce qu'il vous plaît, mais nous ne l'avons point vu en celle volonté de vous occire, s'il vous véoit par le moyen que nous vous offrons, mais à bonne affection de vous laisser venir à accord à lui; et nous vous prions que vous le veuillicz faire. » Donc répondit le sire de Cliçon et dit: « Je crois assez que vous ne voulez que tout bien; mais sur celle assurance que vous me présentez, je ne me avancerai point d'aller devers le duc de Bretagne. Et puisque vous vous entremettez en bonne manière, ainsi le dois-je et vueil entendre, je vous dirai que je ferai et quelle réponse acceptable je vous baillerai. Vous retournerez devers lui qui ci vous envoie, et lui direz que point je ne vous vueil prendre en pleiges ni en ôtages, mais il m'envoie son héritier, qui est fiancé à la fille du roi de France, et cil demeurera en la garde de mes hommes au Chastel-Josselin tant que je serai allé et retourné. Celle voie est plus acceptable pour moi que nulle des autres et est raisonnable; car si vous demeurez ici, si comme vous offrez, qui s'entremettra des besognes et traités, ni qui seroit moyen entre nous deux, qui jamais, sans moyen, ne serions d'accord? »

Quand les dessus nommés barons de Bretagne virent qu'ils n'en auroient autre chose, si prirent congé. Messire Olivier leur donna. Et se partirent de Chastel-Josselin, et retournèrent à Vannes devers le duc de Bretagne, et lui recordèrent toutes les paroles et réponses dessus dites, auxquelles, tant que de son fils envoyer au Chastel-Josselin, il ne se fût jamais consenti. Si demeura la chose en cel état et la guerre comme devant crueuse; et n'osoit nul chevaucher en Bretagne sur les champs, ni aller par les chemins pour celle guerre. Marchandise en étoit toute morte parmi Bretagne; et toutes gens ès cités et bonnes villes s'en sentoient; et les laboureurs des terres mêmement s'en refroidoient et séjournoient.

La duchesse de Bourgogne couvertement confortoit son cousin de gens d'armes bourguignons et autres qu'elle lui envoya, car le duc de Bretagne ne trouvoit nul de son pays qui se voulsist armer pour celle guerre. Mais s'en dissimuloient chevaliers et écuyers de Bretagne, si ils n'étoient de l'hôtel du duc. Le duc d'Orléans d'autre part, qui moult aimoit messire Olivier de Cliçon, le confortoit couvertement et lui envoyoit gens d'armes et bons coursiers pour le rafreschir de montures. Et trop plus souvent chevauchoient aux aventures messire Olivier de Cliçon et ses routes que le duc ne fît. Et avint que une fois il encontra deux écuyers du duc de Bretagne, qui chevauchoient et alloient en besogne pour le duc; l'un on appeloit Bernard et l'autre Ivonnet: ils ne purent fuir ni éloigner, car ils chéirent ès mains de messire Olivier Cliçon, qui fut moult joyeux de leur venue, car bien les connoissoit. L'un lui avoit fait du temps passé service, et l'autre non, mais déplaisance; si lui en souvint là. Quand ils se virent attrapés, ils furent tout ébahis. Donc dit messire Olivier

à Ivonnet : « Te souvient-il comment au chastel de l'Ermine de-lez Vannes, en une tour, tu me enferras mal courtoisement? et tu, Bernard, tu en avois pitié, et devêtis ta gonne, pourtant que j'étois en pur mon doublet sur le pavement, pour moi eschever du froid; je le te vueil ici remerir. La vie t'en sera sauvée; mais ce garçon traître Ivonnet, qui bien s'en fût passé à moins faire, si il voulsist, y demeurera. » A ces mots il traist une dague, et il même l'occit, et puis passa outre. Aux varlets il ne fit rien.

Une autre fois, messire Olivier de Cliçon chevauchoit devers le chastel d'Auroy, car le duc et la duchesse étoient là; et avoit bien trois cents lances en sa compagnie; et d'aventure il trouva bien quarante varlets de l'hôtel du duc qui étoient sur les champs. Et fut environ la Saint-Jean en été. Ces varlets avoient lié leurs chevaux aux arbres, et avoient faucilles, et soyoient [1] à pouvoir les blés pour faire faix et trousses et pour reporter à leurs logis comme fourrageurs. Messire Olivier vint sur eux et les épouvanta. Autre mal il ne leur fit, et leur dit : « Et comment êtes-vous tant osés de vous mettre sur les champs et de tollir et embler la garnison des laboureurs; vous ne les avez pas semés, et si les coupez avant qu'ils soient mûrs; vous commencez trop tôt à faire août. Or tôt prenez vos faucilles et montez sur vos chevaux. Pour l'heure je ne vous ferai faire nul mal; mais allez, et dites au duc de Bretagne, qui est en Auroy, je le sais bien, qu'il vienne ou envoie ses hommes recueillir ce que soyé avez, et que Cliçon lui mande, et que ci on le trouvera jusques à soleil esconsant. »

Les varlets, qui furent tous joyeux de celle délivrance, car ils cuidoient être tous morts, reprirent leurs faucilles et montèrent sur leurs chevaux et s'en retournèrent au chastel d'Auroy devers le duc; et crois assez que ils lui recordèrent ces nouvelles; et autre chose n'en fut; ni point ne issit ni fit issir ses hommes du chastel.

Telles escarmouches faisoient adoncques en Bretagne le duc et messire Olivier de Cliçon l'un sur l'autre, et ne s'ensonnioient point ceux du pays de leur guerre. Nous nous souffrirons à parler du duc de Bretagne, de messire Olivier de Cliçon et de leur guerre et retournerons aux besognes de France et d'Angleterre

[1] Coupaient.

CHAPITRE XXXV.

De la forme de la paix qui fut faite et octroyée entre les deux rois de France et d'Angleterre, et par le moyen des quatre ducs, oncles des deux rois.

Vous savez comment les parlemens furent en la cité d'Amiens, et comment les seigneurs se départirent l'un de l'autre et sur quels articles; et comment on envoya en Angleterre; et la réponse que on eut des Anglois, qui durs étoient à venir à paix, car il ne tenoit pas du tout au roi Richard d'Angleterre, au duc de Lancastre, au duc d'Yorch, ni à ceux qui les traités et paroles de la paix avoient portés, mais grand'part à la communauté d'Angleterre; et désiroient les communs, archers et tels gens, à ce qu'ils disoient et montroient, trop plus la guerre que la paix de France et d'Angleterre, et les deux parts des jeunes gentils hommes, chevaliers et écuyers, qui ne se savoient où employer, et qui appris avoient à être oiseux et tenir bon état sur le fait de la guerre; et au fort si convenoit-il qu'ils obéissent là où le roi, ses oncles et la plus saine partie d'Angleterre s'inclinoit. Le duc de Lancastre considéroit toutes ces choses, tant pour l'amour de ses filles, qui roines étoient, si comme vous savez, l'une d'Espaigne et l'autre de Portingal, que pour ce qu'il véoit que le roi son neveu s'y inclinoit aussi; et disoit que la guerre avoit assez duré, et étoit de cette opinion, et y rendoit grand'peine, mais qu'il véit que ce fût à l'honneur du royaume d'Angleterre. Du côté du royaume de France, le duc de Bourgogne y rendoit aussi grand'peine, car il véoit qu'il étoit grandement chargé des consaulx et besognes de France, et que ses deux neveux étoient jeunes d'âge et de sens, le roi et le duc d'Orléans; et si se trouvoit un grand héritier, attendant encore de grands héritages de toute la duché de Brabant; et si Flandre et Brabant au temps à venir se différoient contre la couronne de France avecques la puissance d'Angleterre, ainsi que autrefois ils avoient fait, le royaume de France auroit trop d'ennemis. Ce duc de Bourgogne étoit moult imaginatif et véoit moult loin en ses besognes, si que il me fut dit par hommes notables qui de ces besognes devoient savoir la certaineté, que il et le duc de Lancastre rendirent grand'peine à ce que les parlemens fussent de rechef mis et assis à Lolinghen, où autrefois avoient été, et y fussent si forts de toutes par-

ties et si bien pourvus de toutes procurations et si puissamment fondés, que pour faire paix si métier faisoit, et si les traités s'étendoient jusques à là, et à être à Lolinghen dedans le mai prochain venant, lequel on compteroit l'an mil trois cent quatre vingt et treize. Accordé et scellé fut de toutes parties, et nommés ceux qui les parlemens tiendroient, et qui de par le roi et leurs consaulx envoyés y seroient.

Premièrement de la partie du roi Richard d'Angleterre y furent principalement élus ses deux oncles, le duc de Lancastre et le duc de Glocestre, lequel étoit grandement en la grâce et amour de toute la communauté d'Angleterre et des chevaliers et écuyers, qui plus aimoient la guerre que la paix, et des prélats l'archevêque d'Yorch et l'évêque de Londres, et aucuns clercs licenciés en droit et en lois, pour entendre et exposer les lettres en latin[1]. Et devoient ces seigneurs venir en la ville de Calais, ainsi qu'ils firent, à la mi-avril, ou tantôt après le jour Saint-George passé, pourtant que le roi et les barons d'Angleterre, qui du bleu gertier sont, en font solennité et fête très grande au châtel de Windesore.

D'autre part, du côté de France, les ducs de Berry, de Bourgogne et les consaux[2], s'ordonnèrent à être et venir, ainsi qu'ils firent, en la ville de Boulogne, et eux tenir là et parlementer à Lolinghen. Le roi de France, qui très grand'affection avoit, à ce qu'il montroit, que paix fût entre eux et les Anglois, car trop guerre y avoit duré, dit à ses oncles et à son conseil : qu'il vouloit aller au plus près des parlemens comme il pourroit par raison, pour mieux montrer que la besogne étoit sienne et lui touchoit. Donc fut avisé où le roi de France se tiendroit, ou à Saint-Omer, pour être en la marche et frontière de Calais, ou à Therouenne, ou à Montreuil, ou à Abbeville. Tout considéré, il valoit trop mieux le roi se tenir à Abbeville que autre part, car il y a puissante ville et bien aisée de toutes choses, et là y seroient tous seigneurs et gens aisément logés sur cette belle rivière de Somme. Quand ce conseil fut arrêté, on fit les pourvéances du roi grandes et grosses en la ville d'Abbeville; et pour le corps du roi loger on ordonna l'abbaye de Saint-Pierre, qui est une grand'abbaye et garnie d'édifices et de noirs moines. Et là vint le roi et son frère le duc d'Orléans, et leurs consaux, et messire Regnault de Corbie[1], chancelier de France, les ducs de Berry et de Bourgogne; et les parlementeurs se tinrent à Boulogne, les ducs de Lancastre et de Glocestre à Calais, et tous leurs consaux.

Belle chose fut de voir l'ordonnance et état des parlemens, qui en ce temps se tinrent entre les François et les Anglois sur les champs, entre Boulogne et Calais, près d'une place que on dit Lolinghen; et là étoient de toutes les deux parties tendues tentes, trefs et pavillons pour eux tenir, reposer, rafreschir, boire, manger et dormir, si il convenoit. Et deux ou trois jours en la semaine les François, qui pour le parlement étoient là ordonnés, venoient là de Boulogne; et les deux oncles du roi d'Angleterre venoient là de Calais; et souvent entroient en parlement et traité sur le point de neuf heures; et là se tinrent en une très belle tente, qui par accord de toutes les parties étoit tendue; et là parlementoient et proposoient plusieurs articles. Or me fut dit : car, pour ce temps et pour savoir la vérité de leurs traités ce que savoir on en pouvoit, je, Jean Froissart, auteur et proposeur de ce livre, fus en la bonne ville d'Abbeville, comme cil qui grand'connoissance avoit entre les seigneurs; si en demandois à la fois à ceux qui aucune chose en devoient savoir[2] : que sur

[1] On voit dans les *Fœdera de Rymer* que les commissaires anglais étaient : le duc de Lancastre, le duc de Glocestre, Walter, évêque de Durham, Thomas, comte maréchal, gouverneur de Calais, sire Thomas Percy, sire Lewis Clifford et Richard Row-Hall, docteur ès-lois.

[2] D'après un sauf-conduit donné dans Rymer, on voit que les commissaires français étaient : le duc de Berry et d'Auvergne, le duc de Bourgogne, comte de Flandre et d'Artois, oncles du roi; Nicole, évêque de Bayeux; Jean, évêque d'Arras; Valeran, comte de Ligny et de Saint-Pol; Guillaume, vicomte de Melun; Raoul, sire de Raineval; Guillaume de la Trimouille; Guillaume de Neuillai et Yve Derian.

[1] Jones, dans son édition, croit voir une erreur dans cette phrase où Froissart désigne Arnaud de Corbie comme chancelier de France en 1393, croyant que Pierre de Giac, auquel Arnaud de Corbie succéda, était mort en 1407. Le fait est que Froissart a parfaitement raison. Pierre de Giac mourut le 17 août 1387 et non 1407, et Arnaud de Corbie succéda cette année à Pierre de Giac dans cette dignité.

[2] Le moine de Saint-Denis raconte qu'il fut aussi présent à la conférence solennelle, et eut ordre du duc de Berry d'en dresser procès-verbal.

l'entrée des parlemens les François mirent en termes aux seigneurs d'Angleterre qui là étoient, quand ils eurent vu leurs procurations et la puissance qu'ils avoient de tenir le parlement et de donner trèves, et sur les trèves bonne paix par mer et par terre, de eux principalement, leurs conjoints et ahers, que ils vouloient avoir Calais abattue, par telle manière que jamais nul n'y habitât ni demeurât.

A cette parole et article répondirent les Anglois tantôt, c'est à entendre le duc de Lancastre et le duc de Glocestre, que ils n'avoient que faire de mettre ces paroles en termes, d'avoir Calais abattue, car Calais seroit la dernière ville que la couronne d'Angleterre tiendroit en son domaine et héritage; et que si on vouloit avoir traité et parlement à eux on cloît cette parole, car ils n'en vouloient plus ouïr parler. Quand les ducs de Berry et de Bourgogne ouïrent leurs deux cousins les ducs d'Angleterre parler si acertes, si cessèrent à parler de cette matière, car ils virent bien que ils y travailleroient en vain; et parlèrent sur autres états. Les Anglois un long temps demandoient avoir en restitution toutes les terres qui baillées et délivrées avoient été au roi Édouard d'Angleterre, leur seigneur de père, ou à ses députés et commis, et de rechef toute la somme de florins, qui demeurée étoit à payer au jour que la guerre fut renouvelée entre France et Angleterre. Cette demande aux François soutinrent les Anglois un long temps; et montroient bien, et faisoient montrer par leurs clercs, pour mieux en vérité exposer leurs paroles, qu'elles étoient raisonnables. Les seigneurs de France, c'est à entendre les deux ducs qui là étoient et le chancelier de France, répondoient doucement à l'encontre et argüoient du contraire et disoient : tant que de toutes les terres faire retourner arrière au premier point des procès, au gouvernement et domaine du roi d'Angleterre et de ses successeurs, impossible étoit à faire; car les villes, les terres, les châteaux, les cités et les seigneuries et hommages des pays, qui nommés sont et furent en la chartre de la paix donnée et accordée l'an mil trois cent soixante et onze, à Brétigny devant Chartres, et puis confirmée et scellée à Calais, étoient trop éloignés de ce propos. Car le roi de France, à qui ils s'étoient de volonté et sans contrainte remis et rendus leur avoit donné, juré et scellé si grands libertés et priviléges, et confirmé sur parole de roi, que ce ne se pouvoit ôter, briser ni retourner; et que si on vouloit venir à paix à eux, il convenoit entrer en traité. Donc fut regardé, par l'avis et délibération des quatre ducs principalement, auxquels il tenoit et du tout pendoit la forme de la paix et de la guerre, que les François de leur côté escriproient tous les articles tels qu'ils voudroient faire et tenir, et les Anglois pareillement de leur côté aussi escriproient; et baillés et contrebaillés ces écrits outre, à paix et loisir les seigneurs les regarderoient et visiteroient, et feroient regarder et visiter par leurs chanceliers et les prélats, clercs en droit et en lois, qui de leur conseil étoient, et qui à ce entendre étoient habiles et propices; et ce qui à passer et à tenir feroit, il seroit tenu; et ce qui à canceler seroit, il seroit cancelé.

Cette ordonnance sembla à toutes les parties être raisonnable et bonne, car en devant ce les corps des quatre ducs avoient trop grand'charge pour ouïr lire et rapporter tant de paroles qui là étoient proposées de la partie des François, et aussi ils n'étoient pas si enclins ni usés de l'entendre et concevoir sur la forme et manière que les François le bailloient comme les François étoient, car en parlure françoise a mots subtils et couverts et sur double entendement; et le tournent les François là où ils veulent à leur profit et avantage, ce que les Anglois ne sauroient faire ni trouver, car eux ne le veulent entendre que pleinement. Et pour ce que on leur avoit donné à entendre du temps passé que point ils n'avoient bien tenu les conditions conditionnées sur les articles de la paix, vouloient les François dire, montrer et prouver, par paroles escriptes et scellées et jurées, à tenir sur parole de roi et sur sentence de pape, qu'ils les avoient enfreintes et brisées; et étoient les Anglois plus diligens de l'entendre; et quand ils véoient escript, en les traités et articles qui là étoient proposés de par les François, aucune parlure obscure et dure, ou pesante pour eux à entendre, ils s'arrêtoient en sus, et par grand loisir le examinoient, et demandoient ou faisoient demander par leurs clercs de droit et de lois, aux prélats de France et au duc de Berry ou au duc de Bourgogne, comment ils l'entendoient; ni nulle chose ou parole obscure à entendre ne vouloient passer outre les deux ducs d'Angleterre qui là étoient, qu'elle

ne fût justement examinée, visitée et mise au clair; et si rien y avoit de différent ou de contraire à leur entendement, ils le faisoient en leur présence canceler et amender; et disoient bien qu'ils ne vouloient rien mettre ni laisser en trouble. Et pour eux raisonnablement excuser, ils disoient que le françois qu'ils avoient appris chez eux d'enfance n'étoit pas de telle nature et condition que cil de France étoit, et duquel les clercs de droit en les traités et parlures usoient [1].

Tels obliques et propositions que je vous remontre éloignèrent moult les traités, et aussi ce que les François se tenoient francs de mettre à effet la charge dont ils étoient chargés de par le général conseil d'Angleterre, car ils demandoient à ravoir en restitution toutes les terres et appendances qui à la duché d'Aquitaine appartenoient, et les profits qui levés en avoient été depuis la guerre renouvelée, laquelle chose les François n'eussent jamais accordée. Bien vouloient donner les François aux Anglois le pays de Tarbe et de Bigorre, le pays d'Agen et d'Agénois, la terre et pays de Pierregord et de Pierreguis [1]; mais de Cahors, Rouergue, Quercy et de Limousin, ils ne vouloient rien bailler ni délivrer, ni de la comté de Ponthieu, ni de la comté de Guynes, non plus avant que les Anglois en tenoient au jour de ces traités. Si furent les seigneurs sur cel état plus de quinze jours. Et au conclure ce traité tant seulement, les quatre ducs ordonnèrent que, tout ainsi que proposé étoit et ordonné l'avoient, ils le signifieroient aux deux rois. Les deux ducs de France viendroient à Abbeville, et remontreroient ces traités au roi de France; et si plus élargir il se vouloit de donner aux Anglois, point ils ne le débattroient; mais ils prioient amoureusement à leurs cousins d'Angleterre que doucement ils voulsissent ces traités escripre et signifier au roi d'Angleterre, lequel montroit et avoit montré depuis deux ans que grand'affection il avoit de venir à paix entre France et Angleterre, leurs conjoints et leurs ahers. Les deux ducs d'Angleterre promirent ainsi de faire; et devez savoir, si comme je fus adonc informé et de vérité, que le duc de Glocestre étoit trop plus fort à briser que ne fut le duc de Lancastre; et pour ce que bien savoient son opinion ceux d'Angleterre, qui plus cher aimoient la guerre que la paix, y fut-il envoyé; car bien savoient que rien ne passeroit que ce ne fût grandement à l'honneur de leur partie. Si se départirent les seigneurs, c'est à entendre les quatre ducs, amiablement l'un de l'autre, et pour être là au neuvième jour de ce département; et retournèrent à Calais, et les autres ducs à Boulogne, et puis vinrent à Abbeville.

Quand ils furent venus en la bonne ville d'Abbeville, ils trouvèrent le roi de France qui là s'ébattoit et tenoit moult volontiers, car en Abbeville et environ Abbeville a tant d'ébattemens et de plaisances qu'en ville ni en cité qui soit en France. Et y a dedans la ville d'Abbeville un jardin très bel, enclos environnément de la belle rivière de Somme; et là dedans ce clos se tenoit le roi de France moult volontiers; et le plus des jours y soupoit; et disoit à son frère d'Orléans et à son conseil que le séjour d'Abbeville lui faisoit grand bien.

Pour ces jours étoit avecques le roi de France, le roi Léon d'Arménie, et étoit nouvellement venu de Grèce et de dessus les frontières de son pays, car dedans n'avoit-il point entré, ni entrer ne pouvoit, si il ne se vouloit perdre; car les Turcs l'avoient conquis et le tenoient contre toutes nations qui guerre leur vouloient faire, réservé la forte ville de Gourche [1], séant sur la mer, que les Gennevois tenoient et gardoient pour la doutance des Turcs: car si les Turcs avoient ce port, ils feroient moult de maux par mer aux Cypriens et chrétiens sur les bondes de Rhodes et de Candie; et eût volontiers vu le roi d'Arménie que bonne paix fût en France et en Angleterre, afin que chevaliers et écuyers qui les armes demandent fussent allés en Grèce et lui eussent aidé le royaume d'Arménie à recouvrer.

Quand les deux oncles du roi furent venus à Abbeville, le roi les vit volontiers, ce fut raison, et leur demanda des traités comment ils se portoient. Ils lui recordèrent toute la pure vérité et sur quel état ils s'étoient départis. De tout ce fut le roi content et réjoui, montrant assez qu'il

[1] On voit que déjà le français des hommes de loi était un français barbare et inintelligible.

[2] Périgueux.

[1] Gorhigos.

désiroit la paix. Pareillement les deux ducs d'Angleterre, qui retournés étoient à Calais, escripvirent tous les points et articles des traités proposés, et puis les scellèrent et envoyèrent devers le roi d'Angleterre leur neveu, et depuis en eurent bonne réponse; et leur rescripsit le roi qu'ils procédassent avant sur forme de paix, car la guerre avoit assez duré, et que ce n'étoit que destruction et perdition de peuple et de pays et occision de chevalerie, dont chrétienté étoit affoiblie. De ce pourroit, au temps à venir, trop grandement toucher aux terres chrétiennes; et jà s'avançoit fort l'Amorat-Baquin [1] et ses enfans, et les Turcs pour venir au royaume de Hongrie; et se tenoient sur la terre que l'on dit la Blaquie [2]; et de ce avoient eu le roi de France et d'Angleterre lettres.

Avint cependant que au terme des jours que les quatre ducs assigné avoient de retourner et venir à Lolinghen pour tenir parlement, tous y furent; et avecques les seigneurs de France y vint le roi d'Arménie pour remontrer à ceux d'Angleterre la nécessité de ses besognes; et par espécial il étoit bien connu du duc de Glocestre, car il avoit été en Angleterre en celle saison que l'armée de France s'ordonnoit pour venir à l'Écluse et de là aller en Angleterre; et l'avoit le dit duc de Glocestre reçu moult honorablement en un sien chastel et belle place qui siéd en Exeses et est nommé le dit chastel Plausti [3]. De rechef les deux ducs de Lancastre et de Glocestre, frères, lui firent là très bonne chère et belle, et par espécial le dit Thomas de Glocestre, pourtant que autrefois il l'avoit vu; et l'ouïrent les deux ducs volontiers parler de ses besognes; et lui répondirent doucement et gracieusement, en disant que volontiers et de cœur ils y adresseroient; et tant que le roi d'Arménie se contenta grandement d'eux.

A ces parlemens eut plusieurs procès et traités mis avant; et s'étoit tenu un grand temps le cardinal de la Lune en la ville d'Abbeville, et logé aux frères cordeliers sur la rivière de Somme; et étoit là envoyé en légation de par celui qui s'appeloit pape Clément pour le fait de l'église; et avoit voulu proposer en leurs parlemens et consistoires aucuns articles touchant à la matière de l'église, pour soutenir les opinions de ce Clément, Robert de Genève. Mais quand les deux ducs, frères d'Angleterre, en virent la manière, ils allèrent au devant grandement et sagement, et dirent à leurs cousins de France : « Otez-nous ce légat, nous n'avons que faire d'entendre à ses paroles. Ce n'est que toute charge sans profit et sans effet. Nous sommes déterminés à pape auquel nous obéissons et voulons obéir. Si n'avons que faire d'ouïr parler à l'encontre; et si il venoit avant sur nos traités par la faveur de vous, nous clorrions tous nos parlemens et nous en retournerions arrière. »

Depuis celle parole dite, on ne ouït nulles paroles du cardinal; mais se tint tout coi en Abbeville et les seigneurs allèrent avant en leurs traités. Finablement tant furent ces traités et parlemens menés que les conclusions furent bonnes; et se contentèrent toutes parties, car les quatre ducs véoient que les rois s'inclinoient grandement à ce que paix fût entre leurs royaumes, leurs conjoints et leurs ahers; et moult doucement le roi de France en avoit parlé au duc de Lancastre, quand il fut au parlement à Amiens l'an devant; et lui avoit dit au département : « Beau cousin, je vous prie que vous exploitiez tant de votre côté que bonne paix soit entre France et Angleterre; si sera aidé notre cousin le roi de Honguerie contre l'Amorat-Baquin, qui est si fort et si puissant en Turquie. Le duc de Lancastre avoit répondu à ce et dit, que tout son pouvoir il en feroit; et si fit-il vraiment, car par lui et ses remontrances au roi d'Angleterre, son cousin, à son frère, à tous les consaux du pays et du royaume d'Angleterre, ce second parlement fut remis ensemble à Lolinghen, l'honneur d'Angleterre gardée. Son frère le duc de Glocestre y étoit assez plus froid que lui, et ressoignoit les cavillacions [1] et déceptions des paroles colorées des François; et disoit que les François vouloient toujours lutter les deux bras dessus, et tant que les parties s'en perçurent. Et vint, ce me semble, un écuyer d'honneur françois, nommé Robert l'Ermite, et étoit du conseil et de la chambre du roi de France,

[1] Mourad ou Amurath Ier était mort en 1389 à la bataille de Cossova et avait eu pour successeur son fils Bajazet, dont il est question ici. Froissart applique le titre de Amorath-Baquin (Mourad-Bey) à tous les souverains ottomans.

[2] Valachie.

[3] Jones, dans sa traduction, l'appelle Plesby.

[1] Ruses.

devers le duc de Glocestre; je ne sais s'il y fut envoyé ou s'il y vint de lui-même, mais il dit ainsi au duc de Glocestre, car le dit duc me conta depuis toutes ces paroles en son hôtel à Plausti : «Monseigneur, pour l'amour de Dieu, ne veuilliez point briser les articles de la paix, car vous véez comme nos seigneurs de France y mettent grand diligence, et vous ferez aumône, car la guerre a trop duré; et quand temps est, et que les deux rois le veulent, tous leurs sujets et prochains y doivent bien obéir.» —«Robert, Robert, répondit le duc de Glocestre, je veuil bien à tout ce adresser; et point n'y suis contraire ni rebelle; mais entre vous de France avez tant de paroles colorées, lesquelles nous sont obscures à notre entendement, que, quand vous voulez, il est guerre, et quand vous voulez, il est paix; et ainsi nous avez-vous menés jusques à présent; et ainsi vous déterminerez-vous toujours tant que vous soyez venu à votre entente. Et si monseigneur m'en eût cru, et la greigneur partie de ceux de son royaume qui taillés sont de le servir et aider, jamais paix n'eût été entre France et Angleterre, tant que tout nous eût été restitué ce que tollu on nous a, et sans cause, par cautelles subtiles, ainsi que Dieu sait, et tous autres qui veulent raison connoître et entendre. Et puisque monseigneur s'incline à la paix, de ce avez-vous cause de parler, c'est raison que nous le veuillons aussi; et si paix est, ainsi que les deux rois le désirent, et pourquoi nous sommes ci assemblés, elle soit bien tenue de votre côté, et elle sera bien tenue du nôtre!» Sur ces paroles se départit le duc de Glocestre de Robert l'Ermite et prit congé, et vint entre ses gens, et entra en autres paroles

Je ne vous veuil plus tenir ni prolonger ce propos, mais venir à conclusion, car la matière le désire. Les quatre ducs qui là étoient et qui pleine puissance et autorité avoient de leurs deux souverains, c'est à entendre les deux rois, proposèrent et parlementèrent tant ensemble, car pouvoir avoient de donner trèves et accorder paix, que renommée générale courut parmi la ville d'Abbeville que paix étoit emprise sur certains articles entre le roi de France et le roi d'Angleterre, leurs conjoins et adhérens; mais je, auteur de cette histoire, qui pour ce temps séjournois en Abbeville pour ouïr et savoir des nouvelles, ne pus pour lors savoir la vérité[1] comme la paix étoit emprise, fors tant que unes trèves furent prises à durer à quatre ans et tenir fermes et estables par mer et par terre de toutes parties; et étoit avisé, imaginé et considéré, en l'avis et imagination de ceux qui à ce parlement avoient été, que, avant les quatre ans accomplis, tout seroit rendu et délivré au roi d'Angleterre et à ses commis, les terres et seigneuries qui en la Languedoc sont, qui devoient venir et retourner au roi d'Angleterre, et à toujours perpétuellement aux rois d'Angleterre venans et descendans, et au domaine et héritage de la couronne d'Angleterre. Et parmi ces ordonnances accomplies, terres, villes, cités, châteaux délivrés aux Anglois sur la forme et ordonnance que escript et nommé étoit entre les parties, les deux frères de Lancastre et de Glocestre devoient faire vider aucuns capitaines et leurs hommes qui tenoient aucuns forts au royaume de France et au domaine, lesquelles villes, terres et châteaux devoient retourner à l'héritage de la couronne de France, et tous ceux faire partir et aller leur voie, qui guerre avoient faite ou faisoient, sous ombre du roi d'Angleterre ou des Anglois, de quelque nation qu'ils fussent. Et de toutes ces paroles et promesses obligées des seigneurs et leurs consaux étant à Lolinghen, furent lettres levées, grossoyées et scellées, et les deux copies envoyées aux deux rois. Et pour ce que le roi d'Angleterre avoit trop grand'affection à ouïr certaines nouvelles de la paix, ses oncles, qui là séjournoient, prirent un hâtif message et certain varlet héraut, que on appeloit Marke et roi d'armes d'Angleterre, et escripvirent au roi par lui toute l'ordonnance du procès dernièrement traité, conclu et conditionné sur forme de paix; et ainsi l'entendoient et avoient arrêté toutes les parties.

Le héraut dessus nommé, quand il eut les lettres des deux ducs de Lancastre et de Glocestre, fut moult réjoui; et se départit des tentes des Anglois, et vint à Calais, et loua une nef de pêcheur, et le plus tôt qu'il put se fit passer outre; et exploita tant le maronnier, à l'aide de Dieu et du vent, qu'ils vinrent à Douvre; et

[1] Le moine de Saint-Denis dit de même que le traité fut verbal et tenu si secret que, quoiqu'il fût en personne à la suite des princes, il ne lui fut possible d'en rien découvrir alors.

depuis chevaucha tant le héraut, qu'il vint en un manoir lez Londres où il trouva le roi. Si très tôt comme il fut venu on le mena en la chambre du roi, pour ce qu'il venoit de Calais et des deux ducs qui au traité avoient été et encore étoient. Si lui bailla les lettres. Le roi les ouvrit et legit, et de ce que dedans trouva il eut grand'joie; et pour les bonnes nouvelles que le héraut avoit apportées, il lui donna grands dons, si comme le dit héraut, nommé le roi Marke, me dit depuis à grand loisir, chevauchant avecques lui au royaume d'Angleterre.

Or retournons aux traiteurs et seigneurs de France et d'Angleterre, qui étoient encore à Lolinghen. Quand ils vouloient, ils séjournoient en leurs tentes et pavillons, qu'ils avoient là fait tendre et parer si grandement que merveille étoit à considérer; et entendoient à ce que les lettres fussent si vérifiées, que nulle chose de trouble ni d'obscur n'y pût être entendu ni vu; et de ce avoient les Anglois grand soin et diligence; et vouloient bien tous les articles voir et examiner avant que ils les scellassent ou voulsissent passer, et toutes les paroles justement entendre.

Or survint un trop grand empêchement, parquoi les traités, où on avoit tant labouré et travaillé, furent sur le point d'être tous perdus et brisés; et la matière dont ce vint je le vous éclaircirai, car on doit parler justement de toutes choses, afin que les histoires en soient tenues pour veritables.

Vous savez, si comme il est ci-dessus contenu, que le roi Charles de France eut grand'volonté d'être et séjourner en la ville d'Abbeville un grand temps; et les longs séjours venoient pour la cause de leurs procès et traités, qui se firent en celle saison entre les parties dessus dites. Sur la conclusion de leurs procès, les ducs de Lancastre et de Glocestre mirent en termes et proposèrent que c'étoit l'intention du roi Richard d'Angleterre et de son conseil que le pape Boniface étant à Rome, lequel les Romains, les Allemands, les Hongrois, les Lombards, les Vénitiens, les Anglois et toutes les nations du monde chrétiennes tenoient à vrai pape, fors seulement la nation de France, fût tenu à pape. Et cil qui Clément se nommoit et escripsoit, fût dégradé et condamné. Et dirent les deux ducs d'Angleterre et proposèrent que de ce ils avoient charge espéciale des trois états d'Angleterre.

Quand les ducs de Berry et de Bourgogne entendirent ces procès, pour leurs cousins d'Angleterre complaire et que les traités de trèves et de paix à supposer, qui tant leur avoient coûté, demeurassent et pussent demeurer fermes et entiers, ils demandèrent très amiablement à avoir conseil de répondre. On leur accorda; ils se conseillèrent et tantôt répondirent. Et parla et remontra la matière moult sagement le duc de Bourgogne, et bien le sçut faire; et pour adoucir et modérer l'imagination de leurs cousins d'Angleterre, qui ce avoient proposé, il dit ainsi: « La matière et question des papes n'est pas convenable pour mettre en forme ni en voie sur nos traités. Et nous émerveillons, mon frère de Berry et moi, pourquoi vous l'avez mise ni proposée en termes; car, au premier chef de nos traités, vous proposâtes et fîtes proposer que du cardinal de la Lune, le légat qui se tient et séjourne en Abbeville, vous ne vouliez point voir ni ouïr nulles de ses paroles; et sur ce nous nous sommes fondés et arrêtés, nous fondons et arrêtons; et disons ainsi que, quand les cardinaux de Rome élurent à pape Urbain et puis Boniface, Urbain mort, à l'élection nul de notre côté ni du vôtre n'y furent appelés. Pareillement aussi de celui qui s'appelle Clément, qui pour le présent se tient et séjourne en Avignon. Nous ne contredisons pas que grand'aumône seroit eux apaiser et unir qui pourroit, mais que entendre ils y voulussent. Nous le mettrons derrière, et en laisserons convenir les clercs de l'université de Paris; et quand toutes nos besognes seront conclues en bien, et ferme paix de notre partie, avecques le moyen du conseil et consistoire de notre cousin roi d'Allemagne, nous y entendrons volontiers et adresserons, et aussi vous de votre partie. » Celle réponse, que le duc de Bourgogne fit, plut assez à ses cousins d'Angleterre, et leur sembla raisonnable et acceptable; et répondirent les deux ducs d'Angleterre: « Vous avez bien parlé, et ainsi soit que proposé et remontré l'avez. » Si demeura la chose en bon état comme au devant. Mais encore y eut sur la conclusion de tous leurs procès et traités un grand empêchement; car le roi de France, qui tout l'été, jusques près de la Saint-Jean-Baptiste, s'étoit tenu en la ville d'Abbeville, pour cause des beaux et grands ébattemens qui y sont, retourna en la maladie de frénésie, si comme

l'année en devant avoit été; et se tenoit et étoit tenu en l'abbaye de Saint-Pierre. Et cil qui premièrement s'en aperçut fut messire Guillaume Martel, un chevalier de Normandie, et pour son corps le plus prochain que le roi eût en sa chambre. Encore étoient les ducs de Berry et de Bourgogne à Boulogne ou à Lolinghen sur la fin de leur parlement; et avoient ainsi que tout conclu de ce qui faire et conclure se pouvoit pour la saison; et sitôt que le duc d'Orléans, frère du roi de France, fut informé de celle incidence, et il eut vu le roi au parti où il étoit, il le signifia à ses oncles; et y envoya un sien écuyer le plus prochain que il eut, que on appeloit Boniface, gracieux homme grandement.

Quand les deux ducs, oncles du roi, sçurent les nouvelles de celle incidence, si en furent moult déplaisans, et se départirent le plus tôt qu'ils purent; et jà avoient pris congé à leurs cousins d'Angleterre, lesquels s'étoient retraits et retournés à Calais, et là attendoient à ouïr nouvelles du roi de Navarre et du duc de Bretagne; car proposé avoit été en ces parlemens, que le chastel de Chierbourch séant sur mer et sur le clos de Contentin en Normandie, lequel le roi d'Angleterre avoit en garde et en gage, ce m'est avis, pour soixante mille nobles d'Angleterre, le roi de France devoit payer les deniers, et le chastel devoit retourner au roi de Navarre; et aussi le fort chastel de Brest pareillement, que les Anglois tenoient, devoit retourner au duc de Bretagne. Les ducs de Berry et de Bourgogne n'attendoient pas la conclusion de ces procès, mais s'en vinrent en Abbeville; et trouvèrent le roi en petit état de santé, dont ils furent tous courroucés, et aussi furent ceux qui l'aimoient. La maladie du roi de France fut celée et tenue secrète tant comme on put, mais ce ne fut pas trop longuement, car telles aventures sont tantôt eschandelisées [1] et sçues. Si s'épandirent partout. Si se départirent tous seigneurs qui en Abbeville étoient venus l'un après l'autre tout bellement et s'en retournèrent sur leurs lieux. On ordonna à entendre au roi; ce fut raison. Et fut regardé et avisé où il seroit mis et amené. Avisé fut que il seroit en litière amené à Cray, un chastel sur la rivière d'Oise où autrefois il avoit été. Là fut-il amené et tout de nuit; car les jours, pour la chaleur et force du soleil, on séjournoit, et les nuits on cheminoit. Les ducs de Berry et d'Orléans chevauchèrent en la compagnie du roi jusques à Cray, et le duc de Bourgogne s'en alla en Artois et en Flandre visitant ses pays; et trouva sa femme la duchesse au chastel de Hesdin. On ne parloit mais du seigneur de la Rivière ni de messire Jean le Mercier. On les avoit, ainsi que tout oubliés, ni nul ne proposoit pour leur grévance ni pour leur délivrance, car encore la seconde maladie où le roi Charles de France étoit ré-encheu, les excusoit et disculpoit grandement de la renommée du peuple; et avoient bien les sages du royaume de France cette connoissance que le roi, par incidence corporelle et les grands excès que du temps passé il avoit faits, et par foiblesse de chef il s'inclinoit trop fort à cheoir en maladie. Or étoit regretté moult, de ceux qui la santé du roi désiroient à voir, maître Guillaume de Harselli qui mort nouvellement étoit; et ne savoient les plus prochains du roi où prendre médecin prudent qui se connût en sa maladie: toutefois il se convenoit passer et aider de ce que on trouvoit et avoit.

[1] Divulguées.

CHAPITRE XXXVI.

De la mort du pape Clément d'Avignon et de l'élection du pape Bénédict.

En ce temps et au mois de septembre [1] trépassa de ce siècle au palais d'Avignon Robert de Genève, ci-dessus nommé en notre histoire pape Clément; et avint de lui ce que toujours il avoit proposé et mis, quand on parloit de la paix et unité de l'église, qu'il mourroit pape. Voirement le mourut-il sur la forme et état que vous savez. Du tort ni du droit je ne veuil pas déterminer, car tant comme à moi point n'en appartient. Or furent les cardinaux d'Avignon tous ébahis comment entre eux et de l'un d'eux ils feroient pape; et eurent conseil que ils se mettroient en conclave et se délivreroient de faire un pape. Et jà commençoit à retourner en santé le roi de France, dont tous ceux qui l'aimoient avoient grand'joie; et la bonne roine de France, une très vaillant'dame qui Dieu doutoit

[1] Robert de Genève, pape ou anti-pape sous le nom de Clément VII, mourut le 16 septembre 1394, après seize ans de pontificat.

et aimoit, en avoit été en grand'affliction et en avoit fait faire plusieurs belles aumônes et processions; et par espécial en la cité de Paris. A ce que je fus adonc informé, ce collége des cardinaux qui en Avignon pour ce temps se tenoient, élurent à pape le légat cardinal de la Lune [1]. A parler par raison il étoit moult saint homme de belle vie et contemplative, mais l'élection fut faite par condition s'il plaisoit au roi de France et à son conseil, car autrement ils ne l'oseroient accepter ni porter outre. Or regardez et considérez la grand'subjection où l'église par son forfait se boutoit et abandonnoit, quand eux, qui francs étoient ou devoient être, se soumettoient envers ceux qui prier les devoient [2]. Ce cardinal de la Lune qui fut élu pape, on lui fit en Avignon toutes les solemnités de papalité; et fut nommé Bénédict [3]. Il ouvrit grâces générales à tous clercs qui en Avignon aller vouloient, et escripsit, par le conseil de ses frères les cardinaux, de sa papalité et de sa création au roi de France; mais il me fut dit que le roi n'en fit compte, car encore n'étoit-il point conseillé pour savoir comment il en feroit, si il le tiendroit à vrai pape ou non. Et manda les greigneurs clercs en prudence qui fussent en l'université de Paris pour avoir conseil et collation à eux, maître Jean de Gignicourt et maître Pierre Blaus, lesquels étoient, en prudence et science, les plus grands clercs de Paris et les plus aigus. Bien dirent au roi, et aussi firent autres, que le schisme de l'église corrompoit la foi chrétienne, et que cette chose ne pouvoit longuement demeurer en cel état, que il ne convînt que la chrétienté n'eût à souffrir, et par espécial les prêtres de l'église; et ne furent adonc conseillés ceux de l'université de Paris de envoyer rôles pour les clercs avoir grâces en Avignon devers ce pape Bénédict. Et quand le roi de France vit leur opinion, il lui fut avis qu'elle étoit raisonnable, et que aussi, pour ses clercs prier, ni d'envoyer rôle, il se cesseroit tant qu'il en seroit déterminé. Et demeurèrent les choses en cel état.

Moult fort portoit le duc de Berry ce pape et l'exaulsoit et autorisoit. Et y envoya son rôle; et furent moult de gens pourvus des grâces ce Bénédict. Le duc de Bourgogne et la duchesse sa femme s'en dissimulèrent avecques le roi. Aussi fit le duc d'Orléans et plusieurs autres grands seigneurs en France, et les aucuns le tenoient par faveur à pape. Ce Bénédict n'escondissoit nulle grâce, afin que la cour d'Avignon et le collége en vaulsissent mieux. Le duc de Bretagne suivit l'opinion du roi de France moult légèrement, car il étoit du temps passé si abeuvré de l'information de son cousin le duc de Flandre pour la rébellion de l'église que son cœur ne s'inclina oncques à croire Clément, quoique les clercs de Bretagne le crussent et tinssent à pape. Et quand aucunes bonnes prébendes vaquoient, le roi en pourvéoit ses clercs sans parler au pape. Donc Bénédict qui se nommoit pape, et les cardinaux d'Avignon qui créé l'avoient, étoient tous ébahis; et se commencèrent à douter que le roi de France ne leur fît clorre les rentes et profits qu'ils avoient des bénéfices qu'ils tenoient au royaume de France; et eurent conseil d'envoyer un légat en France, pour parler au roi et à son conseil, et pour savoir comment il se vouloit ordonner de l'église; et pour lui remontrer que le pape que créé avoient, il étoit en création de papalité par condition telle, s'il plaisoit au roi de France il y demeureroit, ou on l'ôteroit; et se mettroient les cardinaux en conclave et en éliroient un à la séance et plaisance du roi.

En ce temps étoit venu à Paris et se tenoit delez le roi par son consentement, le frère mineur duquel je vous ai un petit touché ci-dessus, qui envoyé étoit en France en légation sans orgueil et sans bobant, de par le pape de Rome qui se nommoit et escripvoit Boniface [1]; et entendoit et oyoit volontiers le roi et les paroles et sermons de ce frère mineur. Or vint le légat d'Avignon, qui grand clerc et subtil praticien étoit et bien enlangagé [2]; et fut aussi ouï du roi et des sei-

[1] Pierre de la Lune, d'une illustre famille d'Espagne, élu le 28 septembre 1394. Il avait souscrit, avant son élection, l'acte par lequel tous les cardinaux promirent avec serment de faire tous leurs efforts pour réunir l'église, même jusqu'à céder le pontificat. Il oublia bientôt son serment.

[2] Froissart était chanoine.

[3] Benoît XIII.

[1] Boniface IX, élu pape le 2 novembre 1389.

[2] L'évêque d'Avignon et maître Pierre Blaus furent députés au roi de France pour lui faire connaître l'élection de Benoît, et le trouvèrent à Saint-Denis, où on célébrait la fête de ce saint.

gneurs; et lui faisoient voie et avoir audience ceux qui porter et exaulser vouloient le pape d'Avignon. Or fut avisé au conseil du roi, et ne fut pas sitôt déterminé, mais à cet avis et conseil y rendit l'université grand'peine: que et fut dit ainsi, pour la plus saine partie; qui pourroit tant faire et exploiter que on fit démettre ce Boniface et ce Bénédict hors de leur papalité, et tous les cardinaux hors de leur cardinalité; et puis fussent pris clercs et vaillans prud'hommes et de grand'conscience; et ces clercs, tant de l'empire d'Allemagne comme de France et d'autres nations, fussent mis ensemble, et cils, par le sens et délibération d'eux-mêmes et par bon conseil, sans faveur ni baubant, ni vouloir porter l'un plus que l'autre, retournassent et remissent l'église au point et au droit degré d'unité où elle devoit être ferme et estable, ce seroit bien labouré; et par autre voie on ne véoit point que bonne conclusion y dût avoir, car l'orgueil du monde étoit si grand ès cœurs des seigneurs que chacun vouloit soutenir sa partie.

Cette imagination, proposée devant le roi, le duc d'Orléans, le duc de Bourgogne et leurs consaulx, sembla bonne; et se aherdit le roi avec l'université qui proposée l'avoit; et dit qu'il en escriproit volontiers, et envoieroit ses messagers devers le roi d'Allemagne et de Bohême, et devers les rois de Honguerie et d'Angleterre; et se faisoit fort des rois de Castille, de Navarre, d'Arragon, de Sicile, de Naples et d'Escosse, qu'il les feroit obéir là où il obéiroit et son royaume. Cette proposition fut tenue, et par cause du bon moyen, et pour entamer les procès, le roi de France envoya ses lettres et ses messagers espéciaux à tous les rois dessus nommés. Celle chose ne fut pas sitôt faite ni recueillie, ni les messagers allés, ni retournés, ni rapportées réponses de leurs lettres.

En ces vacations trépassa de ce siècle à Paris, à la Sorbonne, ce vaillant clerc dont je parlois maintenant, maître Jean de Gignicourt, dont le roi de France et tous les seigneurs furent moult courroucés, et ceux de l'université, car son pareil ne demeura point à Paris; et eût rendu très grand'diligence à l'église réformer et mettre en union parfaite.

CHAPITRE XXXVII.

De un clerc nommé maître Jean de Varennes.

En ce temps avoit un grand clerc de science et de prudence en Avignon, docteur de lois et auditeur du palais, et de nation de l'archevêché de Rheims, lequel on appeloit maître et sire Jean de Varennes; et étoit, par sa science et les beaux services qu'il avoit faits, tant au pape Clément comme aux autres, grandement avancé et pourvu de bénéfices. Et étoit sur le point d'être évêque ou cardinal; et avoit été chapelain au cardinal que on appeloit en Avignon Saint-Pierre de Luxembourg. Ce maître Jean de Varennes, comme bénéficier et avancé qu'il fût, résigna tous ses bénéfices et rompit tout son état; et ne retint de tous ses bénéfices, pour vivre sobrement et petitement, que la channonie de Rheims, qui vaut en résidence environ cent francs, et en absence trente francs: puis se départit d'Avignon et s'en vint demeurer ès marches de Rheims en sa nation, en un village que on dit Saint-Lié; et commença là à montrer sainte vie et belle, et à prêcher la foi et les œuvres de Notre Seigneur; et moult autorisoit et exaulsoit le pape d'Avignon; et disoit, quand il fut venu premièrement, qu'il étoit vrai pape; et condamnoit moult celui de Rome en ses paroles; et étoit moult hanté du peuple qui le venoit voir de tous pays pour la sainte vie sobre et honnête qu'il menoit, et tous les jours jeûnoit. Et pour les nobles et belles prédications qu'il disoit et faisoit, aucunes gens disoient que les cardinaux d'Avignon à cautelle l'avoient là envoyé pour eux exaulser et colorer, ou il étoit là venu remontrer sa vie, laquelle, tant que à la vue du monde, étoit courtoise, sainte et raisonnable, pour être élu à saint père. Ce maître Jean de Varennes ne vouloit pas que on l'appelât le saint homme de Saint-Lié, mais l'Auditeur; et avoit la compagnie de sa mère; et disoit tous les jours messe moult dévotement; et tout ce que on lui donnoit de grâce, car à nullui il ne demandoit rien, il rendoit et faisoit rendre arrière pour Dieu. Nous nous souffrirons pour le présent à parler de lui et parlerons d'autres besognes, car la matière le requiert.

CHAPITRE XXXVIII.

Comment le roi d'Angleterre et son conseil donnèrent au duc de Lancastre, pour lui et ses hoirs perpétuellement, la duché d'Aquitaine et toutes les terres et sénéchaussées appendantes à icelle; et comment le roi s'ordonnoit et faisoit faire ses pourvéances pour aller en Irlande et le duc pour aller en Aquitaine.

Vous savez, si comme il est ici dessus contenu et escript en notre histoire, que les trèves qui furent prises et données entre le roi de France et le royaume d'Angleterre, leurs conjoins et adhérens, furent bien tenues et gardées par mer et par terre; mais toujours y avoit des pillards et des robeurs en Languedoc, lesquels étoient étrangers et de nations lointaines, de Gascogne, de Béarn ou d'Allemagne. Et étoit capitaine du fort chastel et de la garnison de Bouteville messire Jean de Grailly, bâtard, fils jadis au captal de Buch, un jeune et appert chevalier. Et devez savoir que les capitaines de ces garnisons, tant de Lourde qui siéd en Bigorre, sur les parties du royaume d'Arragon, et de Bouteville, sur les frontières de Xaintonge et la marche de la Rochelle, et cils de la garnison de Mortaigne, étoient trop durement courroucés de ce qu'ils ne pouvoient courir ni faire leurs chevauchées, ainsi que accoutumé avoient, pour prendre, piller et gagner sur leurs voisins; mais on leur avoit clos leurs voies et leurs chemins, et commandé étroitement qu'ils ne fissent ou consentissent chose à faire, pour quoi les trèves fussent enfreintes ni brisées; car si ce faisoient, ils en seroient punis et corrigés crueusement.

En ce temps fut proposé et conseillé en Angleterre, au cas que le roi d'Angleterre qui jeune étoit avoit pris trèves et données à tous ses ennemis prochains et lointains, réservé les Irlandois, où à l'héritage d'Irlande ses prédécesseurs avoient clamé grand droit, et s'étoit escript roi et sire d'Irlande, et que le roi Édouard, de bonne mémoire, ayeul au roi Richard d'Angleterre, leur avoit toujours fait guerre, combien ensonnié qu'il fût d'autre part, donc pour les jeunes chevaliers et écuyers d'Angleterre, qui les armes désiroient, employer, et pour l'honneur du royaume augmenter et les droits garder, le roi Richard d'Angleterre feroit là un voyage à puissance de gens d'armes et d'archers; et chevaucheroit si avant, lui et ses gens, qu'ils entreroient au royaume d'Irlande, et jamais ne s'en partiroient qu'ils n'eussent eu aucune honorable composition ou conclusion.

De rechef il fut ordonné en celle même saison que le duc de Lancastre, qui moult avoit travaillé par mer et par terre pour les besognes et augmentations du royaume d'Angleterre, feroit un autre voyage à cinq cents hommes d'armes et mille archers; et monteroit à Plenmoude [1] ou à Hantonne [2], là où le mieux lui plairoit, et s'en iroit en Guyenne et en Aquitaine. Et fut adonc l'intention du roi Richard telle, et de tout son conseil, que le dit duc de Lancastre, pour lui et pour ses hoirs perpétuellement, demeureroit sire et héritier de tout le pays d'Aquitaine, des terres, sénéchaussées et des domaines, telles et toutes que le roi Édouard d'Angleterre son père, et que les autres rois et ducs d'Aquitaine en devant avoient tenues et obtenues, et que le roi Richard d'Angleterre tenoit à présent, réservé l'hommage que faire en devoit au roi et aux rois venans d'Angleterre; mais tant que de toutes obéissances, seigneuries, rentes et revenus, le duc de Lancastre en demeureroit sire; et lui donnoit, confirmoit et scelloit le roi Richard purement et ligement; lequel don le duc de Lancastre tint à grand et à bel, et à bonne cause, car en la duché d'Aquitaine a bien terre et pays pour tenir un grand seigneur bon état. Et furent les lettres de ce don faites, grossoyées et examinées et passées par grand'délibération de conseil, présent le roi d'Angleterre et ses oncles, le duc d'Yorch et le duc de Glocestre, le comte de Salsebery, le comte d'Arundel, le comte de Derby, fils au duc de Lancastre, le comte Maréchal, le comte de Rostelant, le comte de Northonbrelande, le comte de Nothinghem, messire Thomas de Percy, le seigneur Despensier, le seigneur de Beaumont, messire Guillaume d'Arondel, les archevêques de Cantorbie et d'Yorch, l'évêque de Londres, et tous ceux présens qui y appartenoient à être, tant prélats comme barons d'Angleterre. Et en remercia le duc de Lancastre, premièrement le roi son neveu, ses frères, les prélats et les barons d'Angleterre, et puis entendit à faire ses pourvéances belles et grandes, pour passer la mer et aller en Aquitaine et exploiter sur le don dont le roi l'avoit revêtu. Pareillement ceux qui

[1] Plymouth.
[2] Southampton.

commis étoient à ordonner et faire les pourvéances du roi, pour aller en Irlande, les firent grandes et grosses; et furent escripts et avisés tous seigneurs, qui avecques le roi feroient le voyage, afin qu'ils se pourvéissent

CHAPITRE XXXIX.

Du trépas de la roine Anne d'Angleterre, fille au roi de Bohême et empereur d'Allemagne.

Sur la forme, état et ordonnance que je vous devise, s'appareilloient le roi et le duc de Lancastre, et faisoient ordonner leurs gens, et pourvéances grandes et grosses aux ports et passages là où ils vouloient passer, le roi pour aller en Irlande, le duc de Lancastre pour aller en Aquitaine; mais leur voyage fut retardé bien de deux mois ou environ, je vous dirai pour quelle raison. En ce temps que ces besognes s'ordonnoient, maladie prit à la roine Anne d'Angleterre, dont le roi et tout son hôtel fut durement troublé, car la maladie alla si avant que la dite roine trépassa de ce siècle ès fêtes de la Pentecôte, que on compta en l'an de grâce Notre Seigneur mil trois cent quatre vingt et quatorze, de laquelle mort furent le roi et tous ceux qui l'aimoient, dames et damoiselles, tous troublés et courroucés. Si fut ensepvelie en l'église[1] et en son obsèque fait depuis à grand loisir, car le roi d'Angleterre le voult depuis faire faire étoffément et puissamment; et furent cires, à grand'foison et coûtages, envoyées quérir en Flandre pour faire cierges et torches; et y eut au jour de l'obsèque un luminaire si grand que on n'avoit point ouï parler ni raconter du pareil, ni de la bonne roine d'Angleterre Philippe de Hainaut, ni d'autre qui ci-devant eût été. Et le voult le roi Richard ainsi faire, pour ce que la roine Anne avoit été fille du roi de Bohême, empereur de Rome et roi d'Allemagne; et ne la pouvoit le roi oublier, car moult l'aimoit et avoit aimée, pour tant qu'ils avoient été jeunes mariés ensemble. De cette dame roine d'Angleterre ne demeura nuls enfans, ni oncques n'en eut nul. Ainsi furent le roi d'Angleterre, le duc de Lancastre et le comte de Derby en une saison veufs; mais on ne parloit point encore de leur remariage, ni le roi d'Angleterre n'en vouloit ouïr parler.

Quoique la roine d'Angleterre fût trépassée de ce siècle, ainsi que ci-dessus est contenu, et que le voyage d'Irlande en fût retardé, pour ce ne séjournèrent point les pourvéances du roi et des seigneurs à faire; et passoient outre la mer d'Irlande à trois hâvres, à Bristol, à l'Olihet[1] en Galles, et à Harfort[2]; et les menoient et adressoient ceux qui les conduisoient en une cité en un pays à l'entrée d'Irlande, qui toujours s'est tenue pour le roi d'Angleterre, laquelle cité on appelle Duvelin[3]; et y a archevêque; et cil étoit avecques le roi.

Tantôt après la Saint-Jean-Baptiste, le roi se départit de la marche de Londres et prit le chemin de Galles, tout en chassant et en ébattant pour oublier la mort de sa femme. Et cils qui ordonnés étoient avecques lui se mirent aussi au chemin, ses deux oncles, le duc Edmond d'Yorch et le duc Thomas de Glocestre, comte d'Exsesses et de Bucquinghen, et connétable d'Angleterre; et se mit sur les champs en très grand arroy: aussi firent tous les autres seigneurs, le comte de Kent, frère du roi, et messire Thomas de Kent, fils du comte, le comte de Rostelant[4], fils du duc d'Yorch, le comte Maréchal, le comte de Salsebery, le comte d'Arondel, messire Guillaume d'Arondel, le comte de Northonbrelande seigneur de Percy, et messire Thomas de Percy son frère, grand sénéchal d'Angleterre, les comtes de Devensière et de Nothinghen, et grand nombre de chevaliers et écuyers, réservés cils qui demeuroient pour garder la frontière d'Escosse; car Escots sont maudites gens, et ne tiennent trèves ni répit, fors quand ils veulent.

Pour ce temps que le roi d'Angleterre fit ce voyage en Irlande, n'étoit point en sa compagnie son frère, messire Jean de Hollande, comte de Hostidonne, mais étoit au chemin de Jérusalem et de Sainte-Catherine[5]; et devoit retourner par le royaume de Honguerie, car il avoit entendu en

[1] Stowe dit dans sa Chronique qu'elle mourut le 7 juin 1394, à Sheen, comté de Surrey, et fut enterrée à Westminster. Le roi, ajoute-t-il, fut si touché de sa mort que, non content de maudire la place où elle était morte, il fit, dans sa colère, jeter à bas tous les bâtimens où les rois ses prédécesseurs avaient l'habitude de se rendre pour s'abandonner aux plaisirs de la chasse

[1] Holyhead.

[2] Haverford-West, dans le comté de Pembroke, prononcé aussi Harford.

[3] Dublin.

[4] Rutland.

[5] Sur le mont Sinaï.

France, quand il passa à Paris, où le roi de France, son frère, ses oncles et les seigneurs, pour l'amour et honneur du roi d'Angleterre, lui firent très bonne chère, que le roi de Honguerie et l'Amorat-Baquin[1] devoient avoir bataille ensemble. Si ne vouloit pas défaillir à y être. D'autre part, le duc de Lancastre, à tout son arroy ordonné et étoffé, s'en vint à Pleumoude; et là étoient les vaisseaux passagers qui l'attendoient. Quand tous ses gens furent venus, et les vaisseaux furent chargés, et ils eurent vent assez pour passer, si entrèrent ès vaisseaux et désancrèrent, et prirent le chemin pour aller vers Bordeaux sur Gironde.

Nous parlerons du roi d'Angleterre, qui bien avoit quatre mille hommes d'armes et trente mille archers. Passage leur étoit à tous ouvert et abandonné en ces trois lieux que je vous ai nommés, à Bristo, à l'Olihet[2] et à Harford[3]; et passoient tous les jours; et mirent bien un mois à passer avant qu'ils fussent tous outre, eux et leurs chevaux. D'autre part, au pays d'Irlande, étoit un vaillant chevalier d'Angleterre, lequel s'appeloit comte d'Ormond; et tenoit terre en Irlande, et ont tenue ses prédécesseurs, mais c'étoit toujours en débat; et étoit ordonné le comte d'Ormond et le comte Maréchal d'Angleterre à avoir l'avant-garde de quinze cents lances et deux mille archers; et tous deux s'y portèrent sagement et vaillamment. Le roi d'Angleterre et ses deux oncles passèrent la mer d'Irlande au port à Harfort en Galles, et les plusieurs à l'Olihet et les autres à Bristo, et tant firent que tous passèrent sans péril et dommage; et ainsi que ils passoient, par l'ordonnance du connétable, le duc de Glocestre, et des maréchaux d'Angleterre, ils se logeoient sur le pays et comprenoient bien de terre, outre la cité de Duvelin et là environ, trente lieues anglesches; car c'est un pays inhabitable; et se logèrent les Anglois et l'avant-garde sagement et vaillamment pour la doute des Irlandois. Et faire le convenoit, autrement ils eussent reçu et pris dommage. Et le roi, ses oncles et les prélats étoient logés en la cité de Duvelin, près de là; et me fut dit que tout le temps que ils se tinrent là et séjournèrent, toutes gens furent largement et aisément pourvues de vivres et de pourvéances, car les Anglois sont gens tous faits de la guerre, qui bien savent fourrager et prendre l'avantage, et penser d'eux et de leurs chevaux quand métier est. La manière et ordonnance, et ce qu'il avint de ce voyage au roi d'Angleterre, je le vous déclarerai en la forme et manière que j'en fus informé.

[1] Bajazet Ier, qui commença à régner en 1391
[2] Holyhead.
[3] Haverford.

CHAPITRE XL.

Comment sire Jean Froissart arriva en Angleterre et du don du livre qu'il fit au roi.

Vérité fut et est que je, sire Jean Froissart, pour ce temps trésorier et chanoine de Chimai, séant en la comté de Hainaut et du diocèse de Liége, eus très grand'affection et imagination d'aller voir le royaume d'Angleterre, quand je, qui avois été à Abbeville, vis que les trèves étoient prises entre le royaume de France et le royaume d'Angleterre, leurs conjoins et adhérens, à durer quatre ans par mer et par terre. Et plusieurs raisons m'émouvoient à faire ce voyage. La première étoit, pour ce que de ma jeunesse j'avois été nourri en la cour et hôtel du noble roi Édouard, de bonne mémoire, et de la noble roine Philippe sa femme, et entre leurs enfans et les barons d'Angleterre, qui pour ce temps vivoient et y demeuroient; car toute honneur, amour, largesse et courtoisie j'avois vu et trouvé en eux. Si désirois à voir le pays. Et me sembloit en mon imagination que, si vu l'avois, j'en vivrois plus longuement; car vingt-sept ans tous accomplis je m'étois tenu de y aller; et si je n'y trouvois les seigneurs, lesquels à mon département j'avois vus et laissés, je y verrois leurs hoirs, et ce me feroit trop grand bien Aussi pour justifier les histoires et les matières dont j'avois tant écrit d'eux. Et en parlai à mes chers seigneurs qui pour le temps régnoient, monseigneur le duc Aubert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, et à monseigneur Guillaume son fils, pour ces jours comte d'Ostrevant, et à ma très chère et honorée dame Jeanne, la duchesse de Brabant et de Luxembourg, et à mon tres cher et grand seigneur, monseigneur Enguerrand, sire de Coucy, et aussi à ce gentil seigneur le chevalier de Gommignies, lequel, de sa jeunesse et de la mienne, nous étions vus en Angleterre en

l'hôtel du roi et de la roine; et aussi avoit fait le sire de Coucy et tous les nobles de France, qui à Londres tenoient ôtagerie pour la rédemption qui faite avoit été du roi Jean de France, si comme il est contenu en notre histoire et en ce livre bien derrière

Ces trois seigneurs dessus nommés auxquels j'en parlai, et le sire de Gommignies et madame de Brabant, le me conseillèrent; et me donnèrent toutes lettres adressans au roi et à ses oncles, réservé le sire de Coucy, car, pour ce qu'il étoit François, il n'y osa escripre, fors tant seulement à sa fille que pour lors on appeloit la duchesse d'Irlande. Et avois, de pourvéance, fait escripre, grosser et enluminer et recueillir tous les traités amoureux et de moralité, que au terme de trente-quatre ans je avois par la grâce de Dieu et d'amour faits et compilés [1]; laquelle chose réveilloit grandement mon désir pour aller en Angleterre et voir le roi Richard d'Angleterre, qui fils avoit été au noble et puissant prince de Galles et d'Aquitaine; car vu ne l'avois depuis qu'il fut tenu sur les fonts en l'église cathédrale de la cité de Bordeaux, car pour ces jours je y étois; et avois intention d'aller au voyage d'Espaigne avecques le prince de Galles et les seigneurs qui au voyage furent; mais quand nous fûmes en la cité de Dax, le prince me renvoya arrière en Angleterre devers madame sa mère. Si désirois ce roi Richard à voir, et messeigneurs ses oncles; et étois pourvu d'un très beau livre et bien aourné, couvert de velours, garni et clos d'argent doré d'or, pour faire présent et entrée au roi. Et selon l'imagination que j'eus, j'en pris légèrement la peine et le travail, car qui volontiers fait et entreprend une chose, il semble qu'elle ne lui coûte rien. Et me pourvéis de chevaux et d'ordonnance, et passai la mer à Calais, et vins à Douvres le douzième jour du mois de juillet; et quand je fus venu à Douvres, je n'y trouvai homme de ma connoissance du temps que j'avois fréquenté en Angleterre; et étoient les hôtels tous renouvelés de nouvel peuple, et les jeunes enfans devenus hommes et femmes, qui point ne me connoissoient, ni moi eux.

[1] J'ai publié les meilleures de ces pièces dans le volume intitulé *Poésies de Froissart*. On trouve dans ce volume, à la suite du livre IV, celles des Poésies de Froissart qui sont relatives à sa propre vie.

Si séjournai là demi-jour et une nuit pour moi rafreschir, et mes chevaux; et fut par un mardi; et le mercredi, ainsi que sur le point de neuf heures, je vins à Saint-Thomas de Cantorbie voir la fierte et le corps saint [1] et la tombe du noble prince de Galles, qui là est enseveli très richement. Je ouïs la haute messe et fis mon offrande au corps saint, et puis retournai dîner à mon hôtel. Si entendis que le roi d'Angleterre devoit là venir le jeudi en pélerinage; et étoit retourné d'Irlande où il avoit été en ce voyage bien neuf mois ou environ; et volontiers visitoit l'église Saint-Thomas de Cantorbie, pour la cause du digne et honoré corps saint, et que son père y étoit ensepveli. Si avisai que je attendrois là le roi, comme je fis. Et vint à lendemain à très grand arroi et bien accompagné de seigneurs, de dames et de damoiselles; et me mis entre eux et entre elles, et tout me sembla nouvel; ni je n'y connoissois âme, car le temps étoit bien changé en Angleterre depuis le terme de vingt-huit ans; et là, en la compagnie du roi, n'avoit nul de ses oncles, car le duc de Lancastre étoit en Aquitaine et les ducs d'Yorch et de Glocestre étoient autre part. Si fus du premier ainsi que tout ébahi; car encore, si j'eusse vu ni trouvé un ancien chevalier qui vivoit, lequel fut des chevaliers et de la chambre du roi Édouard d'Angleterre, et étoit, pour le présent dont je parle, encore des chevaliers du roi Richard d'Angleterre et de son plus étroit et espécial conseil, je me fusse réconforté et me fusse tiré devers lui. Le chevalier on le nommoit messire Richard Stury. Bien demandai pour lui si il vivoit. On me dit, oil. Mais point n'étoit là, et séjournoit à Londres. Donc m'avisai que je me trairois devers messire Thomas de Percy, grand sénéchal d'Angleterre qui là étoit: si m'en acointai, et le trouvai doux, raisonnable et gracieux; et se offrit pour moi à présenter mon corps et mes lettres au roi. De ces promesses je fus tout réjoui; car aucuns moyens convient avoir, avant que on puisse venir à si haut prince que le roi d'Angleterre. Et alla voir en la chambre du roi si il étoit heure; mais il trouva que le roi étoit retrait pour aller dormir; et ainsi il me dit que je me retraisse à mon hôtel. Je le fis; et quand le roi eut

[1] Le corps de Thomas Becket, devenu saint Thomas de Canterbury.

dormi, je retournai en l'hôtel de l'archevêque de Cantorbie où il étoit logé, et trouvai messire Thomas de Percy qui s'ordonnoit et faisoit ses gens ordonner pour chevaucher, car le roi vouloit chevaucher et venir gésir à Espringhe [1], dont au matin il étoit parti. Je demandai au dit messire Thomas conseil de mes besognes. Il me dit et conseilla que pour l'heure je ne fisse nul semblant de ma venue; mais me misse en la route du roi, toujours me feroit-il bien loger, tant que le roi seroit assis en le pays où il alloit et il seroit, et tout son hôtel, dedans deux jours. C'étoit en un bel châtel et délectable, séant en la comté de Kent, et l'appeloit-on Ledes [2].

Je me ordonnai sur ce conseil et me mis au chemin; et vins devant à Espringhe, et me logeai et fus logé d'aventure en un hôtel auquel il avoit logé un gentil chevalier d'Angleterre de la chambre du roi. Mais il étoit là demeuré derrière, au matin quand le roi se départit de la ville, pour un petit de douleur de chef qui prise lui étoit par nuit. Pour ce que le chevalier, lequel on nommoit messire Guillaume de l'Ile, me vit étranger et des marches de France, car toutes gens de la Langue d'oil, de quelque contrée ou nation qu'ils soient, ils les tiennent François; si se acointa de moi et moi de lui, car les gentils hommes d'Angleterre sont sur tous courtois, traitables et acointables. Si me demanda de mon état et affaire, et je lui en recordai assez; et tout ce que messire Thomas de Percy m'avoit dit et ordonné à faire. Il répondit à ce, que je ne pouvois avoir meilleur moyen, et que le vendredi au dîner, le roi seroit à Ledes, et là trouveroit venu son oncle le duc d'Yorch.

De ces nouvelles fus-je tout réjoui, pour ce que j'avois lettres au duc d'Yorch; et aussi, de sa jeunesse et de la mienne, il m'avoit vu en l'hôtel du noble roi Édouard son père, et de madame sa mère; si aurois par ce moyen plus de connoissance, ce me sembla, en l'hôtel du roi Richard.

Le vendredi au matin nous chevauchâmes ensemble, messire Guillaume de l'Ile et moi; et sus notre chemin je lui demandai s'il avoit été en ce voyage d'Irlande avecques le roi. Il me répondit, oil. Donc lui demandai ce qu'on appelle le Treu Saint-Patris [1], si c'étoit vérité ce que on en disoit. Il me répondit que oil; et que lui et un chevalier d'Angleterre, le roi étant à Duvelin, y avoient été, et s'y étoient enclos à soleil esconsant, et là demeurèrent toute la nuit, et à lendemain issus à soleil levant. Donc lui demandai des merveilles et nouvelles dont on raconte et dit qu'on y voit, si rien en étoit. Il répondit et me dit : « Quand moi et mon compagnon eûmes passé la porte du cellier, que on appelle le Purgatoire Saint-Patris, et nous fûmes descendus trois ou quatre pas, car on y descend ainsi que à un cellier, chaleur nous prit en les têtes; et nous assîmes sur les pas qui sont de pierre; et nous assis, très grand'volonté nous vint de dormir, et dormîmes toute la nuit. » Donc lui demandai si, en dormant, ils savoient où ils étoient et quelles visions leur vinrent. Il me répondit et dit : que en dormant ils entrèrent en imaginations moult grandes et en songes merveilleux; et véoient, ce leur sembloit, en dormant, trop plus de choses qu'ils n'eussent fait en leurs chambres sur leurs lits. Tout ce affirmoient-ils bien. « Et quand au matin nous fûmes éveillés on ouvrit l'huis, car ainsi l'avions-nous ordonné [2], et issîmes hors, et ne nous souvint tantôt de chose nulle que nous eussions vu; et tenons tout ce à fantôme. »

De cette matière je ne lui parlai plus avant, et m'en cessai, car volontiers je lui eusse demandé du voyage d'Irlande et lui voulois parler et mettre à voie [3]; mais routes d'autres cheva-

[1] Jones dit Ospringe. — [2] Leeds.

[1] Le trou ou purgatoire de Saint-Patrick. Dans une visite que je fis en 1818 dans le comté de Donnegal, j'y ai trouvé la ferveur pour ce pèlerinage aussi vive que jamais. Le purgatoire de Saint-Patrick est situé sur une fort petite île au milieu du lac Dergh, dans le comté de Donnegal, au nord de l'Irlande. Il consiste en une caverne de seize pieds de long sur deux de large, et si basse qu'un homme un peu grand ne saurait s'y tenir debout. C'est là, qu'après avoir jeûné pendant neuf jours et après une série infinie de processions et de génuflexions, les dévots viennent contempler les peines réservées aux âmes dans le purgatoire. Ils y restent pendant deux jours à ne prendre que de l'eau. Et là, si leur imagination troublée et leur corps affoibli ne leur donnent pas de visions, les moines des chapelles et couvens qui entourent le purgatoire peuvent aider au prestige.

[2] Les chevaliers pouvaient bien n'y passer qu'une nuit, surtout quand ils étaient anglais et avaient une bonne épée; mais le peuple irlandais était obligé à bien d'autres cérémonies. Aussi avait-il des visions plus distinctes et plus variées.

[3] Froissart, quoique homme d'église, prend, comme on

liers vinrent qui parlèrent à lui, et je laissai mon propos; et chevauchâmes jusques à Ledes. Et là vint le roi et toute sa route, et là trouvai monseigneur Aimond, duc d'Yorch. Si m'acointai de lui, et lui baillai les lettres du comte de Hainaut son cousin, et du duc d'Ostrevant. Le duc me reconnut assez, et me fit très bonne chère, et me dit : « Messire Jean, tenez-vous toujours de-lez nous et nos gens, nous vous ferons toute amour et courtoisie. Nous y sommes tenus pour la cause du temps passé et de notre dame de mère à qui vous fûtes. Nous en avons bien la souvenance. » Je le remerciai de ces paroles; ce fut raison. Si fus avancé, tant de par lui que par messire Thomas de Percy et messire Guillaume de l'Ile, et fus mis en la chambre du roi, et représenté à lui de par son oncle le duc d'Yorch. Lequel roi me reçut joyeusement et doucement; et prit toutes les lettres que je lui baillai, et les ouvrit et legit à grand loisir; et me dit, quand il les eut lues, que je fusse le bien venu, et si j'avois été de l'hôtel du roi son ayeul et de madame son ayeule, encore étois-je de l'hôtel du roi d'Angleterre.

Pour ce jour je ne lui montrai pas le livre que apporté lui avois, car messire Thomas de Percy me dit que point n'étoit heure, car il étoit trop occupé de grandes besognes; car pour ces jours il étoit en conseil de deux grosses matières. La première étoit qu'il vouloit envoyer suffisans messages, tels que le comte de Rostelant, son cousin germain, le comte Maréchal, l'archevêque de Duvelin, l'évêque de Li[1], messire Louis de Cliffort, messire Henry de Beaumont, messire Hue le Despensier et plusieurs autres, en grand arroi et bonne ordonnance outre mer, devers le roi Charles de France; et la cause étoit telle, que pour traiter du mariage de lui et l'ains-née fille du dit roi qui s'appeloit Isabel, laquelle avoit pours lors d'âge environ huit ans[2]; et l'autre cause étoit que le sire de la Barde, le sire de la Téride, le sire de Pincornet, le sire de Chastelneuf, le sire de Lesque, le sire de Copane et les consaux de Bordeaux, de la cité de Bayonne et de Dax étoient venus en Angleterre devers le roi; et le poursuivoient, et avoient poursuivi moult aigrement depuis son retour d'Irlande, à avoir réponse des requêtes, paroles et procès, que mis avoient avant, sur le don que le roi d'Angleterre avoit donné à son oncle, le duc de Lancastre, des terres et seigneuries, sénéchaussées et baronies d'Aquitaine, ce que au dit roi et au royaume d'Angleterre en appartenoit, et en sa puissance et commandement s'étendoient; car proposé avoient les barons dessus nommés, et tous les nobles et prélats des sénéchaussées d'Aquitaine, et les consaux des cités et bonnes villes, que le don ne se pouvoit passer et étoit inutile, car toutes ces terres se tenoient du droit ressort et domaine de la couronne d'Angleterre; et point ne s'en vouloient disjoindre ni départir; et plusieurs actions raisonnables y avoient proposé et proposoient, lesquelles je déterminerai et éclaircirai en poursuivant la matière, quand temps et lieu sera; mais pour avoir conseil de ces deux choses, qui assez grandes étoient, le roi d'Angleterre avoit mandé tous ses plus espéciaux prélats et barons d'Angleterre à être le jour de la Magdelaine en un sien manoir et lieu royal, que on dit Eltem, à sept lieues anglesches de Londres et aussi de Dardeforde. Et le quatrième jour après que je fus là venu, le roi et tout son conseil, et le duc Aimond, son oncle, en sa compagnie, se départirent du chastel de Ledes, et chevauchèrent devers la cité de Rochestre pour venir à Eltem. Je me mis en leur compagnie.

voit, plus d'intérêt aux faits historiques qu'aux contes dévots.

[1] Ély.

[2] On trouve dans les *Fœdera* de Rymer les instructions données à l'archevêque de Dublin, à l'évêque de Saint-David, au comte de Rutland, au comte Maréchal, au sire de Beaumont et à William Scrope, chambellan du roi d'Angleterre, pour se rendre en France au sujet de ce mariage. Elles sont datées de Leeds, 8 juillet.

CHAPITRE XLI.

Du refus que ceux d'Aquitaine firent au duc de Lancastre, et comment ils envoyèrent en Angleterre pour remontrer au roi et à son conseil la volonté de tout le pays.

En chevauchant ce chemin, je demandai à messire Guillaume de l'Ile et à messire Jean de Grailly, capitaine de Bouteville, la cause pourquoi le roi venoit devers Londres et assembloit son parlement, et avoit assigné à être au jour dessus nommé à Eltem : ils le me dirent; et par espécial messire Jean de Grailly me recorda pleinement pourquoi ces seigneurs de Gascogne étoient là venus, et les consaux des cités et bonnes villes. Si en fus informé par le dit chevalier qui bien en savoit la vérité, car il avoit souvent

parolé à eux, pourtant que ils se connoissoient, car ils étoient ainsi que d'un pays et d'une frontière et des tenures du roi d'Angleterre, et dit ainsi :

« Quand le duc de Lancastre vint premièrement en Aquitaine, pourvu de lettres grossées et scellées du grand scel du roi d'Angleterre, chancelées et passées par le décret et accord des prélats, barons et de tous ceux d'Angleterre auxquels il en appartenoit à parler et ordonner, et par espécial au duc Aimond d'Yorch, comte de Cantebruge et au duc Thomas de Glocestre, comte de Buck et d'Excesses, qui à ces héritages pouvoient retourner par la succession de leur neveu le roi Richard d'Angleterre, qui pour lors n'avoit nuls enfans, car les deux ducs dessus nommés étoient frères germains de père et de mère au duc de Lancastre, et il envoya une partie de son conseil en la cité de Bordeaux, pour remontrer au maire de Bordeaux et aux consaux de la ville la forme de sa requête, et pour quelle cause il étoit venu au pays, si leur tourna à grand'merveille. Nonobstant ce, ils honorèrent grandement et de bon cœur les commis du roi d'Angleterre et du duc de Lancastre, pour l'honneur du roi à qui ils doivent service et toute obéissance; et demandèrent à avoir conseil de répondre. Ils l'eurent, et se conseillèrent. Eux conseillés, ils répondirent, que le duc de Lancastre, fils du roi Édouard de bonne mémoire, qui leur seigneur avoit été, fût le bien venu entre eux et non autrement; mais pas n'étoient conseillés si avant que le recueillir à souverain seigneur, car le roi Richard leur sire, à qui ils avoient fait féauté et hommage, ne leur avoit encore fait nulle quittance. Dont répondirent les commis de par le duc de Lancastre, que de tout ce ils se faisoient forts assez, et le duc leur seigneur reçu, parmi le contenu des lettres que le roi d'Angleterre leur envoyoit, il n'en seroit jamais question. Quand ceux de Bordeaux virent qu'ils étoient approchés de si près, si trouvèrent un autre recours, et dirent ainsi : « Seigneurs, votre commission ne s'étend pas seulement à nous, mais à ceux de la cité de Dax et de Bayonne, et aux prélats et barons de Gascogne, qui sont en l'obéissance du roi d'Angleterre. Vous vous trairez devers eux; et tout ce qu'ils en feront et ordonneront, nous le tiendrons. » Autre réponse ne purent avoir à ce premier les commis du duc de Lancastre de ceux de Bordeaux; et se départirent de Bordeaux, et s'en retournèrent à Liborne, où le duc étoit.

« Quand le duc de Lancastre ouït la réponse de ceux de Bordeaux, si pensa moult sus et imagina tantôt que les besognes pour lesquelles il étoit venu au pays, ne seroient pas sitôt achevées comme de premier il supposoit et lui avoit-on donné à entendre. Nonobstant ce, il envoya son conseil vers la cité de Bayonne. Et furent recueillis des Bayonnois pareillement comme ils avoient été de ceux de Bordeaux, et n'en pouvoient avoir autre réponse. Finablement tous les prélats, les nobles, les consaux des cités et bonnes villes de Gascogne, de l'obéissance du roi d'Angleterre, se conjoindirent ensemble et se cloirent sur la forme et manière que je vous dirai. Bien vouloient recueillir en leurs cités, châteaux et bonnes villes le duc de Lancastre, comme le fils du roi Édouard de bonne mémoire et oncle au roi Richard d'Angleterre, et au recueillir et à l'entrer aux forteresses lui faire jurer solemnellement que paisiblement et débonnairement lui et les siens entre eux se tiendroient et demeureroient sans en rien efforcer, et leurs deniers payeroient de tout ce qu'ils prendroient, ni jà la juridiction de la couronne d'Angleterre le duc de Lancastre ne oppresseroit ni feroit oppresser, par quelque voie ni action que ce fût. Bien répondoit le duc de Lancastre à ces paroles, et disoit qu'il n'étoit pas venu au pays pour gréver ni oppresser le peuple, mais le vouloit garder et défendre contre tout homme, ainsi comme son héritage; et prioit et requéroit que le commandement du roi d'Angleterre, ainsi qu'il étoit, fût accompli.

« Le pays, de voix commune, tant que à celle partie, répondoit et disoit que jà de la couronne d'Angleterre ne se départiroient; ni point n'étoit au roi d'Angleterre ni en sa puissance d'eux donner ni mettre à autre seigneur que lui. Ces demandes et défenses furent proposées moult longuement entre le duc de Lancastre et les dessus nommés de Gascogne; et quand le duc de Lancastre vit qu'il n'en auroit autre chose, il fit requête au pays que les nobles, les prélats et les consaux des cités et bonnes villes voulsissent envoyer en Angleterre devers le roi et son conseil, et il y envoieroit aussi de son conseil si notablement que bien devroit suffire; et tout ce

que vu et trouvé seroit au conseil du roi d'Angleterre, il tiendroit à ferme et estable, fût pour lui ou contre lui. Ceux de Gascogne regardèrent et considérèrent que celle requête étoit raisonnable : si y descendirent et l'accordèrent au duc, tout ainsi que proposé l'avoit; et vint le duc de Lancastre loger et demeurer en la cité de Bordeaux, et toutes ses gens; et se logea en l'abbaye de Saint-Andrieu, où autrefois il s'étoit logé, et ceux de la cité de Bordeaux, de Bayonne et de Dax ordonnèrent suffisans hommes et de grand'prudence pour envoyer en Angleterre, et les barons de Gascogne de l'obéissance du roi d'Angleterre pareillement. Or devez-vous savoir que, quand le roi de France et ses oncles et leurs consaulx entendirent certainement, par ceux des frontières et sénéchaussées de leur obéissance, que le duc de Lancastre étoit paisiblement entré en la cité de Bordeaux, et là se tenoit et demeuroit, et ne savoient ni savoir pouvoient à quoi il pensoit, ni si il vouloit tenir les trèves qui étoient entre France et Angleterre jurées à tenir par mer et par terre, si imaginèrent et pensèrent sur ce grandement; et leur fut avis que bon seroit envoyer devers le duc de Lancastre suffisans messages pour mieux savoir son intention. Si furent élus pour aller; premièrement, messire Boucicaut, maréchal de France, et messire Jean de Chastelmorant, et Jean le Barrois des Barres; et devoient mener mille lances toutes en point et bonnes gens d'armes, ainsi qu'ils firent. Et exploitèrent tant qu'ils vinrent en la cité d'Agen; et là se logèrent et au pays d'environ; et puis envoyèrent les seigneurs, hérauts et messages en la cité de Bordeaux devers le duc de Lancastre, en lui remontrant que volontiers parleroient à lui. Le duc fit aux messages très bonne chère et entendit à leur parole, et escripvit par eux aux seigneurs dessus nommés que, puisqu'ils avoient affection de parler à lui, il avoit aussi à eux; et pour eux donner moins de peine, il viendroit à Bergerac, et là parlementeroient ensemble. Les messagers retournèrent à Agen et montrèrent à leurs seigneurs les lettres du duc de Lancastre. Si y ajoutèrent foi et crédence, et s'ordonnèrent selon ce; et sitôt comme ils sçurent que le duc de Lancastre fut venu à Bergerac, ils se départirent de la cité d'Agen et se trairent vers Bergerac, et leur fut la ville ouverte et appareillée; puis entrèrent dedans et se mirent les seigneurs à hôtel, car toutes leurs gens n'entrèrent pas en la ville, mais se logèrent ès faubourgs et villages là environ. Ces seigneurs parlèrent au duc de Lancastre, qui les reçut doucement et grandement, car bien le savoit faire; et entendit à toutes leurs paroles, et y répondit et dit ainsi : que bon voisin et ami il vouloit être au roi de France et au royaume, et à tenir les trèves telles comme elles étoient données et scellées entre le royaume de France et d'Angleterre, leurs conjoins et adhérens par mer et par terre, car il même les avoit aidés à traiter et ordonner; si ne les devoit ni vouloit enfreindre ni briser. Et de ce fut-on tout assuré. Les réponses du duc de Lancastre plurent grandement à ces seigneurs de France, et furent le duc et eux amiablement ensemble; et leur donna le duc à dîner et à souper moult grandement au chastel de Bergerac; et puis prirent congé l'un de l'autre moult courtoisement, et retourna le duc de Lancastre à Bordeaux et les François en France; et trouvèrent sur le chemin en la cité de Poitiers le duc de Berry, auquel les trois seigneurs dessus nommés recordèrent ce que exploité avoient, et la réponse que le duc de Lancastre leur avoit faite. Si suffit bien au duc de Berry; et lui sembla raisonnable; et aussi fit-il au roi de France et au duc de Bourgogne, quand ils en furent informés et ces seigneurs dessus nommés furent retournés en France. Si demeura la chose en cel état et sur bonne assurance.

«Or est avenu, si comme vous le verrez, ce dit messire Jean de Grailly, que le duc de Lancastre a envoyé par deçà en Angleterre de son conseil, tels que messire Guillaume de la Perrière, et messire Pierre de Clisqueton, et deux clercs maîtres en lois, maître Jean Huche et maître Richard de Lincestre [1], pour parlementer et proposer toutes ses ententes en la présence du roi et de ses oncles, et de tout le conseil d'Angleterre; et pour ce chevauche le roi à présent vers Eltem; et seront là jeudi qui vient, qui sera le jour de la Magdelaine, toutes les parties. Mais ce que ordonné en sera, je ne le puis savoir, fors tant que j'ai ainsi entendu: que le duc de Glocestre frère au duc de Lancastre, y est et sera trop

[1] Hollinshed les appelle sir William Perreer, sir Peter Clifton, Master John Huch et Master John Richard, chanoine de Leicester.

grandement en tous états et toutes manières pour son frère; et me suis laissé informer par aucuns Anglois, qui en cuident savoir aucune chose, que le duc de Glocestre s'y incline principalement, pour ce qu'il verroit volontiers que son frère de Lancastre demeurât de tous points en Guyenne, et plus par cause de résidence ne retournât en Angleterre, car il y est trop grand. Et ce Thomas, duc de Glocestre est de très merveilleuse tête, et est orgueilleux, présomptueux et de périlleuse manière; mais quoiqu'il fasse ni dise, il est toujours avoué de la communauté d'Angleterre, et bien aimé; et tous s'inclinent à lui, et il à eux. C'est cil qui fit mourir et décoler ce vaillant chevalier messire Simon Burlé, et a bouté d'Angleterre le duc d'Irlande et l'archevêque d'Yorch; et plusieurs chevaliers et autres du conseil du roi il a fait mourir par haine et à petite achoison, pendant que le duc de Lancastre a été de là la mer, fût en Castille et en Portingal; et est plus erému en ce pays que aimé.

«Or laissons ester pour le présent celle matière, ce dit messire Jean de Grailly, et parlons de la seconde et de la plaisance du roi. Il m'est avis, selon que je vois et suis informé, que le roi d'Angleterre se marieroit très volon tiers. Et a fait chercher partout; et ne trouve-t-on nulle femme pour lui; car si le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut eussent nulles filles en point de marier, il y entendit volontiers, mais ils n'en ont nulles qui ne soient toutes assignées. Il est venu avant qui lui a dit que le roi de Navarre a des sœurs et des filles, mais il n'y veut entendre. Le duc de Glocestre, son oncle, a une fille toute grande assez pour entrer en mariage; et verroit volontiers que le roi son neveu la prinst à femme, mais le roi n'y veut entendre, et dit qu'elle lui est trop prochaine de lignage, car elle est sa cousine germaine. A la fille du roi de France s'incline le roi d'Angleterre et non ailleurs, dont on est moult émerveillé en ce pays, de ce qu'il veut prendre la fille de son adversaire; et n'en est pas le mieux de son peuple, mais il n'en fait compte; et montre, et a montré toujours, qu'il auroit plus cher la guerre d'autre part que au royaume de France, car il voudroit, et tout ce sait-on de lui par expérience, que bonne paix fût entre lui et le roi de France et leurs royaumes. Et dit ainsi que la guerre a trop duré entre lui et ses ancesseurs au royaume de France, et que trop de vaillans hommes en sont morts, et trop de maléfices perpetrés et avenus, et trop de peuple chrétien tourné à perdition et destruction, dont la foi chrétienne est affoiblie. Et est avenu que, pour ôter le roi de ce propos, car il n'est pas plaisant au royaume d'Angleterre de le marier en France, on lui a dit que la fille du roi de France, dont il veut traiter, est trop jeune, et que encore dedans cinq ou six ans il ne s'en pourroit aider; mais il a répondu et dit ainsi : que Dieu y ait part, et qu'elle croîtra en âge, et trop plus cher il l'a pour le présent jeune que âgée. Et à ce il baille raison selon sa plaisance et imagination, et dit ainsi : que si il l'a jeune, il la duira et ordonnera à sa volonté, et la mettra et inclinera à la matière d'Angleterre; et qu'il est encore jeune assez pour attendre tant que la dame soit en âge. Ce propos ne lui peut nul ôter ni briser; et de tout ce, avant votre département, vous verrez plusieurs choses; car, pour entendre pleinement à toutes ces besognes, le roi chevauche vers Londres.»

Ainsi par sa courtoisie se devisoit sur le chemin à moi, en chevauchant entre Rochestre et Dartforde, messire Jean de Grailly, capitaine de Bouteville, qui jadis avoit été fils bâtard à ce vaillant chevalier le captal de Buch; et ses paroles je les oyois très volontiers, et les mettois toutes en mémoire. Et tant que nous fûmes sur le chemin de Ledes à Eltem je chevauchai toujours le plus en sa compagnie et en celle de messire Guillaume de l'Ile.

Or vint le roi à Eltem par un mardi. Le mercredi ensuivant, commencèrent seigneurs à venir de tous côtés; et vinrent le duc de Glocestre, les comtes de Derby, d'Arondel, de Northombreland, de Kent, de Rostelant, le comte Maréchal, les archevêques de Cantorbie et d'Yorch, les évêques de Londres et de Winchestre et tous ceux qui mandés étoient et furent. Le jeudi à heure de tierce, si commencèrent les parlemens en la chambre du roi; et là étoient en la présence du roi, de ses oncles et de tout le conseil les chevaliers de Gascogne, qui envoyés y étoient pour leur partie; et le conseil des cités et bonnes villes, et celui du duc de Lancastre. Aux paroles qui furent là dites et proposées je ne étois pas présent, ni être ne pouvois, ni nul n'étoit

en la chambre, fors les seigneurs du conseil. Mais quand le conseil fut esparti, qui dura plus de quatre heures, et ce vint après dîner, je me acointai d'un ancien chevalier, que jadis de ma jeunesse j'avois vu en la chambre du roi Édouard, et pour lors il étoit du détroit conseil du roi Richard, et bien le valoit; et étoit nommé messire Richard Stury, lequel me reconnut tantôt. Si étoient bien vingt quatre ans passés qu'il ne m'avoit vu; et la derraine fois ce fut à Colleberghe à Bruxelles en l'hôtel du duc Wincelant de Brabant et de la duchesse Jeanne de Brabant. Messire Richard Stury me fit très bonne chère et me recueillit doucement et grandement; et me demanda de plusieurs nouvelles. Je lui répondis tout à point de celles que je savois. Après tout ce, et en gambiant lui et moi ès allées à l'issue de la chambre du roi à Eltem, je lui demandai de ce conseil, voire si dire le me pouvoit, comment il étoit conclu. Il pensa sur ma parole et demande un petit, et puis me répondit et dit : « Oil, ce ne sont pas choses qui fassent à celer, car prochainement on les verra et orra publier partout. Vous savez, dit le chevalier, et avez bien ouï recorder, comment le duc de Lancastre est allé en Aquitaine, et du don que le roi notre sire lui a fait et donné, sur forme et entente de bonne condition, car le roi aime et croit tous ses charnels amis, et par espécial ses oncles. Et se sent moult tenu à eux, et espécialement à son oncle le duc de Lancastre; et en cause de rénumération qui est belle et grande, et bien connue, et pour les beaux services que le dit duc a faits à la couronne d'Angleterre, tant deçà la mer comme de là, le roi lui a donné purement et quittement, à lui et à ses hoirs perpétuellement, toute la duché d'Aquitaine, ainsi comme elle s'étend et comprend en toutes ses mettes et limitations, sénéchaussées, baillies, mairies, seigneuries et vassaudies; et en clame quittes tous ceux qui de lui tiennent en foi et hommage, réservé le ressort. Autre chose n'y a-t-il retenu pour la couronne d'Angleterre au temps à venir. Et le don que le roi a fait à son oncle de Lancastre a été fait et donné si suffisamment que passé par l'accord et confirmation de ses autres oncles et de tout le conseil d'Angleterre. Et espécialement a commandé le roi notre sire, par ses lettres patentes et en parole de roi, que tous ses sujets, qui sont ès mettes et limitations d'Aquitaine, et enclos dedans les bonnes villes, obéissent de tous points, sans moyen nul ni contredit, à son cher et bien aimé oncle, le duc Jean de Lancastre; et le tiennent, ces lettres vues, à seigneur souverain; et lui jurent foi et hommage à tenir loyaument, ainsi que anciennement ils ont fait et tenu, faisoient et tenoient, au jour que ces dites lettres furent montées, au roi d'Angleterre ou à leurs commis. Et s'il y a nul rebelle, de quelque état ou condition qu'il soit, qui contredise aux lettres du roi envoyées, les lettres vues et entendues parfaitement d'article en article, qu'il ait pourvéance de conseil pour répondre tant seulement trois jours. Et le roi donne à son oncle de Lancastre, et à ses commis députés, puissance d'eux punir et corriger à sa conscience, sans espérance nulle avoir de retour ni de ressort.

« Or est avenu, nonobstant ces lettres et le détroit commandement du roi, vu que les cités et bonnes villes de Gascogne obéissans au roi d'Angleterre, et les barons, chevaliers et gentils hommes du pays se sont conjoins et adhers ensemble, et clos un temps à l'encontre du duc, et ne veulent point obéir n'y n'ont vouloir; et disent maintenant et soutiennent, et ont dit, maintenu et soutenu jusques à ores, que le don que le roi a fait à son oncle de Lancastre est inutile et hors des mettes et termes de raison. Le duc, qui ne veut que par douceur aller avant en celle besogne, a bien ouï et entendu leurs défenses; si s'est conseillé sur ce, avant que plus grand mal s'en suive, que les nobles, les prélats et consaulx des cités et bonnes villes de Gascogne obéissans au roi d'Angleterre soient ci venus, ou aient envoyé pour ouïr droit, à savoir pourquoi ils ont débattu et débattent, et ont opposé et opposent le commandement et volonté du roi. Et certainement ils ont huy remontré moult sagement leurs défenses et atteint les termes et articles de raison; et volontiers ont été ouïs; et ont donné au roi et à tout le conseil moult à penser; et pourroit bien demeurer sur leur querelle; et je vous remontrerai et dirai raison pourquoi : mais vous le tiendrez secret tant que plus avant sera connu et publié. » Et je respondis : « Sire, je le ferai. »

« Remontré et dit a été par la parole de l'un, qui est ce me semble official de Bordeaux, et tous ceux de sa partie l'ont avoué, et par science.

Et tout premièrement il montra procuration pour lui et tous les autres, afin que on y eût plus grand'confidence, et c'étoit raison. Et mit en termes : que la cité de Bordeaux, les cités de Bayonne, de Dax, et toutes les seigneuries qui sont appendantes et appartenantes ès mettes et limitations d'icelles, sont de si noble condition que nul roi d'Angleterre, pour quelconque action que ce soit, ne les peut ôter ni disjoindre du domaine de la couronne d'Angleterre, ni donner ni aliéner à enfant, oncle ni frère qu'il ait, pour cause de mariage ni autrement; et que ce soit vérité, les dessus dites villes, cités et seigneuries en sont privilégiées suffisamment des rois d'Angleterre, lesquels l'ont juré à tenir entièrement sans nul rappel. Et si très tôt que un roi d'Angleterre entre en la possession de l'héritage et couronne d'Angleterre, il jure suffisamment, main mise sur le missel, à tenir celles et non enfreindre ni corrompre. « Et vous, très cher sire, l'avez juré pareillement. Et que ce soit vérité, véez ci de quoi. »

« A ces paroles il montra et mit avant une lettre tabellionnée et scellée du grand scel d'Angleterre, donnée du roi Richard qui là présent étoit; et la légit tout au long de clause en clause; laquelle lettre fut bien ouïe et entendue, car elle étoit en latin et en françois; et nommoit en la fin plusieurs prélats et hauts barons d'Angleterre; qui à ce furent appelés en cause de sûreté et de témoignage; desquels il y avoit jusques à onze. Quand ils eurent ouï la lettre lire, ils regardèrent tous l'un l'autre et sur le roi; et n'y eut homme qui dît mot, ni répliquât contre la lettre. Quand cil l'eut lue, il la reploya moult bellement, et puis parla avant et dit, adressant sa parole sur le roi : « Très cher sire et redouté, et vous, mers chers seigneurs, avecques toutes ces choses, lesquelles vous avez ouïes, je fus chargé à mon département du conseil, des bonnes villes dessus dites et de tout le pays enclos dedans, que je vous desisse et remontrasse une considération que le conseil des cités et bonnes villes de Gascogne, de l'obéissance et du domaine de la couronne d'Angleterre, ont eue sur la forme du mandement que envoyé leur avez, ainsi comme il appert par votre scel et que bien connoissoient, posé qu'il soit ce qu'il ne peut être; car s'il étoit ainsi que les cités et les bonnes villes de Guyenne s'inclinassent à vouloir recevoir le duc de Lancastre à seigneur, et fussent quittes et délivrées pour toujours mais de l'hommage et obéissance qu'ils vous doivent, ce seroit trop grandement au préjudice de la couronne d'Angleterre, car si pour le temps présent le duc de Lancastre est homme du roi et bien aimé à tenir et à garder tous les points et articles droituriers de la couronne d'Angleterre, cette amour et tenure au temps à venir se peut trop légèrement perdre et éloigner, par les hoirs qui se muent et les mariages qui se font des seigneurs terriens et dames terriennes de l'un à l'autre, tant soient-ils prochains et conjoins de lignage, par dispensation de pape; car il est nécessité que mariages soient faits de hauts princes ou de leurs enfans pour tenir les terres ensemble et en amour. Et pourroit avenir que les hoirs qui descendront des ducs de Lancastre se conjoindront par mariage aux enfans des rois de France ou des ducs de Berry, Bretagne, des comtes de Foix ou d'Armignac, des rois de Navarre ou des ducs d'Anjou ou du Maine; et qu'ils voudront tenir puissance avecques les alliances qu'ils trouveront et feront de là la mer; et se clameront héritiers de ces terres; et mettront la duché de Guyenne en débat et en ruine contre la couronne d'Angleterre; par quoi le roi et le royaume d'Angleterre, en temps à venir, pourroit avoir trop de peine, et le droit éloigner de là où il devroit retourner, et le domaine de la noble couronne d'Angleterre perdre sa seigneurie. Pourquoi, très cher et redouté seigneur et roi, et vous nos très chers et amés seigneurs de son noble conseil, veuillez considérer tous ces points et articles, lesquels je vous ai présentement proposés et déterminés, s'il vous semble bon; car c'est la parole de tout le pays qui veut demeurer en l'obéissance de vous, très redouté seigneur et roi, et au domaine de la couronne. »

« Atant se cessa à parler l'official pour l'heure; et les seigneurs et prélats regardèrent tous l'un l'autre, et puis se mirent ensemble en approchant le roi; tous premiers ses deux oncles les comtes de Derby et d'Arondel. Et fut adonc dit que ceux qui étoient là venus d'Aquitaine partissent de la chambre, tant qu'ils seroient appelés. Ils le firent, et les deux chevaliers qui étoient là venus de par le duc de Lancastre. Et ce fait, le roi demanda conseil aux prélats et

barons qui là étoient, quelle chose en étoit bonne à faire et à répondre. Les prélats tournoient la réponse sur les oncles du roi, pour tant que la chose leur pouvoit et devoit plus toucher que à nuls des autres. De premier ils se excusèrent de non répondre ; et disoient que la matière étoit commune et devoit être délibérée par commun conseil, non par grâce de proismeté ni de faveur ; et furent sur cel état une espace. Finablement la réponse fut tournée sur le duc de Glocestre, et prié et requis qu'il en voulsist dire son avis. Il en répondit et dit : que forte chose étoit de ôter à un roi le don qu'il avoit donné et confirmé et scellé par l'accord de tous ses hommes et la délibération de son plus espécial conseil, quoique ses sujets y fussent rebelles ; et que le roi n'étoit pas sire de son héritage, si n'en pouvoit faire sa volonté. Aucuns glosèrent bien cette parole ; et les aucuns en leur courage disoient bien que la réponse n'étoit pas raisonnable ; mais contredire n'y osoient, car le duc de Glocestre étoit trop craint, et le comte de Derby, fils au duc de Lancastre, étoit là présent qui releva la parole tantôt et dit : « Bel oncle, vous avez bien parlé et remontré toute raison, et je, de ma personne, ensieus votre parole. » Le conseil se commença à dépecer, et les aucuns à murmurer l'un à l'autre ; et ne furent point rappelés ceux de Guyenne ni les chevaliers du duc de Lancastre. Quand le roi d'Angleterre vit ces choses, si s'en dissimula un petit ; et fut son intention que après dîner on remettroit le conseil ensemble, à savoir si rien qui fût plus propre et acceptable pour l'honneur de la couronne d'Angleterre auroit point de lieu ni seroit proposé plus avant. Et fit parler l'archevêque de Cantorbie de ce que au matin il l'avoit chargé ; c'étoit sur l'état de son mariage et pour envoyer en France, car sur ce il avoit très bonne et grand'affection de persévérer. Autrefois en avoit parlé, et étoient les seigneurs presque d'accord pour y envoyer, et ceux nommés qui aller y devoient ; mais leur charge ne leur étoit pas encore toute baillée, et leur fut baillée à ce parlement.

« Ordonné étoit que l'archevêque de Duvelin, le comte de Rostelant et le comte Maréchal, le sire de Beaumont, messire Hue le Despensier, messire Louis de Clifford et jusques à vingt chevaliers et quarante écuyers d'honneur iroient en France devers le roi, pour traiter, parler et prier du mariage de sa fille Isabel, laquelle pouvoit pour lors avoir huit ans ; et étoit enconvenancée par mariage ailleurs, au fils du duc de Bretagne, si comme vous savez que les traités s'en portèrent à Tours en Touraine. Or regardez comment ce se pourra défaire, car le roi de France et ses oncles l'ont tous scellé au duc de Bretagne. Néanmoins ces ambassadeurs de par le roi d'Angleterre furent informés de toute leur charge ; et se départirent et issirent hors d'Angleterre, et arrivèrent par deux ou trois jours de Douvres à Calais ; et là se rafreschirent et leurs chevaux cinq jours, et puis se départirent en grand arroy et se mirent au chemin pour venir vers Amiens ; et avoient envoyé devant : Marke le héraut, roi d'Irlande tant qu'en armes, lequel leur avoit apporté un sauf conduit, allant et retournant de Calais devers le roi de France, et de lui retourner à Calais. Avecques tout ce, le seigneur de Montcaurel leur fut baillé en guide, pour faire ouvrir cités et bonnes villes et eux administrer ce que bon leur faisoit. »

« Nous nous souffrirons un petit à parler d'eux et parlerons des matières devant proposées.

« Ainsi que ci-dessus je vous ai dit et proposé des consaux, cités et bonnes villes d'Aquitaine, qui prioient et requéroient au roi et à son conseil qu'ils fussent tenus en libertés et franchises au domaine de la couronne d'Angleterre, ainsi que juré on leur avoit, et dont de trop ancien temps privilégiés ils en étoient, et vouloient tenir à bons ces priviléges, ni point partir ne s'en vouloient par quelconque cause, action, ni condition que ce fût ; dont les quatre parts du conseil du roi d'Angleterre, et commune voix du pays, les en tenoient à vaillans et prud'hommes, mais Thomas de Widestock[1], mains-né fils du roi Édouard d'Angleterre et duc de Glocestre, brisoit et empêchoit tout, et montroit appertement qu'il eût volontiers vu que son frère de Lancastre fût demeuré en Aquitaine, car il étoit trop grand en Angleterre et trop prochain du roi. De son frère le duc Aimond d'Yorch ne faisoit-il compte, car il ne visoit ni pensoit à nulle malice ni à autre chose que d'être bien aise, et avoir pour ce temps une jeune femme à dame, belle et gracieuse fille au comte de Kent, où il

[1] Woodstock.

prenoit tous ses ébattemens. Et le duc de Glocestre son frère, et qui subtil étoit et malicieux, demandoit toujours avant à son neveu le roi Richard d'Angleterre et faisoit le povre, quoique ce fût un grand seigneur, car il étoit connétable d'Angleterre, comte de Hereford, d'Excesses et de Bucq [1], et avec tout ce, sur les coffres du roi il avoit par an quatre mille nobles; et n'eût point chevauché pour les besognes du roi ni du royaume un jour, si il ne sçût comment. Et pour ce étoit-il différent à ce conseil contre les Aquitains, et s'inclinoit à ce que son frère de Lancastre demeurât à toujours mais hors d'Angleterre, et il se chéviroit bien. Et encore pour montrer qu'il étoit sire et oncle du roi et le plus grand du conseil, sitôt comme il eut dit son entente et il vit que on murmuroit ensemble en la chambre du roi, et parloient les prélats et les seigneurs d'eux deux, il issit de la chambre et le comte Derby avecques lui; et s'en vinrent dedans la salle à Eltem, et firent là étendre une nappe sur une table et s'assirent au dîner, et laissèrent tous les autres parlementer. Et quand le duc d'Yorch sçut qu'ils dînoient, il leur vint tenir compagnie; et après leur dîner qui fut bien bref, le duc de Glocestre se dissimula et prit congé au roi séant à table : et se partit, et puis monta à cheval et retourna à Londres. Mais le comte Derby demeura, et tous les seigneurs, ce jour et le lendemain, de-lez le roi; et ne purent ceux d'Aquitaine pour lors avoir nulle expédition de délivrance. »

Je me suis délecté à vous remontrer au long les procès des matières dessus dites et proposées, pour vous mieux informer de la vérité et pour ce que je, auteur de ces histoires, y étois présent. Et toutes les parties qui ici dessus sont contenues, cil vaillant ancien chevalier, messire Richard d'Estury, le me dit et conta mot à mot.

Or avint, le dimanche ensuivant que tous ces consaux furent départis et retraits à Londres ou ailleurs en leurs lieux, réservé le duc d'Yorch qui demeura de-lez le roi et messire Richard Stury, ces deux, avecques messire Thomas de Percy, remirent mes besognes au roi, et voulut voir le roi le livre que je lui avois apporté. Si le vit en sa chambre, car tout pourvu je l'avois; et lui mis sus son lit. Il l'ouvrit et regarda dedans et lui plut très grandement; et plaire bien lui devoit, car il étoit enluminé, escript et historié, et couvert de vermeil velours à dix cloux d'argent dorés d'or, et roses d'or au milieu, et à deux grands fremaulx dorés et richement ouvrés au milieu de rosiers d'or. Donc me demanda le roi de quoi il traitoit, et je lui dis : « D'amours ! » De cette réponse fut-il tout réjoui; et regarda dedans le livre en plusieurs lieux, et y legy, car moult bien parloit et lisoit françois; et puis le fit prendre par un sien chevalier, qui se nommoit messire Richard Credon et porter en sa chambre de retrait, et me fit de plus en plus bonne chère.

Et avint que, ce propre dimanche que le roi eut retenu et reçu en grand amour mon livre, un écuyer d'Angleterre étoit en la chambre du roi et étoit nommé Henry Crystède [1], homme de bien et de prudence grandement et bien parlant françois; et s'acointa de moi pour la cause de ce qu'il eut vu que le roi et les seigneurs me eurent fait bonne chère; et avoit vu le livre lequel j'avois présenté au roi. Et imagina, si comme je vis les apparences par ses paroles, que j'étois un historien, et aussi il lui avoit été dit de messire Richard Stury, et parla à moi sur la forme que je dirai.

CHAPITRE XLII.

La devise du voyage et de la conquête que le roi Richard fit en Irlande, et comment il mit en son obéissance quatre rois d'icelui pays.

« Messire Jean, dit Henry Crystède, avez-vous point encore trouvé en ce pays ni en la cour du roi notre sire, qui vous ait dit ni parlé du voyage que le roi a fait en celle saison en Irlande, et la manière comment quatre rois d'Irlande, grands seigneurs, sont venus à obéissance au roi d'Angleterre? » Et je repondis pour mieux avoir matière de parler : « Nennil. » — « Et je le vous dirai, dit l'écuyer, qui pouvoit être pour lors en l'âge de cinquante ans, afin que vous le mettiez en mémoire perpétuelle, quand vous serez retourné en votre pays, et vous aurez, de ce faire, plaisance et loisir. »

De cette parole je fus tout réjoui et répondis : « Grands mercis. »

[1] Buckingham.

[1] Stowe l'appelle Henry Cristall.

Lors commença Henry Cristède à parler et dit ainsi : « Il n'est point en mémoire que oncques roi d'Angleterre ait eu, pour aller en Irlande et faire guerre aux Irlandois, si grand appareil de gens d'armes et d'archers, comme le roi a eu celle saison, et tenu plus de neuf mois sur la frontière d'Irlande et à grands coûtages. Et tous ses dépens a payé trop volontiers son pays; et tiennent tout à bien employé les marchands des cités et des bonnes villes d'Angleterre, quand ils voient que le roi est retourné à son honneur de ce voyage, et n'a fait sa guerre fors de gentils hommes et d'archers. Et étoient en la compagnie du roi bien largement quatre mille chevaliers et écuyers et trente mille archers, et tous bien payés et délivrés de semaine en semaine, tant que tous s'en contentent. Et vous dis, pour vous mieux informer de la vérité, que Irlande est un des malaisés pays du monde à guerroyer et à soumettre, car il est formé étrangement et sauvagement de hautes forêts, de grosses yauves [1], de crolières [2] et de lieux inhabitables; et n'y sait-on comment entrer pour eux porter dommage et faire guerre; car quand ils veulent, on ne sait à qui parler, ni on n'y trouve nulle ville. Et se recueillent Irlandois ès bois et forêts, et demeurent en tranchées faites dessous arbres, en haies et en buissons, ainsi comme bêtes sauvages. Et quand ils sentent que on vient sur eux pour faire guerre, et que on est entré en leur pays, ils se mettent par diverses voies et divers lieux ensemble; si que on ne peut venir à eux. Et quand ils voient leur plus bel, ils tiennent bien l'avantage pour venir à leurs ennemis, car ils connoissent leur pays et sont très appertes gens; et ne peut nul homme d'armes monté à cheval si fort courir, tant soit bien monté, qu'ils ne le atteignent; et saillent de terre sur un cheval et embrassent un homme par derrière et le tirent jus, car ce sont trop fortes gens de bras; ou tout en tenant, sur le cheval ils le lient si fort de bras, que cil qui est tenu d'eux ne se peut défendre. Et ont Irlandois couteaux aigus devant, à large allumelle à deux taillans, à la manière de fers de darde, dont ils occient leur ennemi; et ne tiennent point un homme pour mort jusques à tant qu'ils lui ont coupé la gorge comme à un mouton; et lui ouvrent le ventre, et en prennent le cœur, et l'emportent; et disent les aucuns, qui connoissent leur nature, qu'ils le mangent [1] par grand délit [2]; et ne prennent nul homme à rançon; et quand ils voient qu'ils n'ont pas le plus bel d'aucunes rencontres que on leur fait, ils s'espartent et boutent en haies et en buissons et dedans terre; et les perd-on ainsi, et ne sait-on qu'ils deviennent. Ni oncques messire Guillaume de Windesore, qui plus a tenu la frontière d'Irlande, en eux faisant guerre, que nul chevalier d'Angleterre, ne les a sçu tant guerroyer qu'il put apprendre la manière du pays, ni la condition des Irlandois, qui sont très dures gens, rudes et hautains, de gros engin et de diverse fréquentation et acointance. Et ne font compte de nulle joliveté ni de nul gentil homme, car quoique leur pays soit gouverné souverainement par rois [3], dont il y a grand' foison en

[1] Eaux.

[2] Tourbières. C'est ce que les Irlandais appellent *bogs*.

[1] L'Irlande était alors l'asile des aventuriers et des proscrits de toutes les nations, et était peuplée par des tribus sauvages et des colons aussi féroces que ses habitans les plus grossiers. Toute la population était distribuée en trois classes; les Irlandais sauvages, les Irlandais rebelles et les Anglais soumis. Les Irlandais sauvages étaient les naturels du pays, qui s'étaient retirés dans l'intérieur au milieu des tourbières, des marais et des montagnes; ils étaient gouvernés par leurs propres chefs et leurs propres lois, et étaient regardés par tous les autres comme leurs ennemis naturels; ils étaient en dehors de la protection anglaise, et ce n'était pas un crime de les mettre à mort, même en temps de paix; la loi ne protégeait leur vie ni ne vengeait leur mort. On conçoit qu'un tel état de choses ait pu nourrir dans les esprits une haine qui se soit portée aux plus grandes atrocités réciproques; et chacun de son côté exagérait encore les crimes de son ennemi, ainsi qu'on le voit dans cet endroit de Froissart, où le chevalier anglais suppose que les Irlandais sauvages mangeaient le cœur de leurs ennemis comme un mets friand. La seconde classe, appelée Irlandais rebelles ou Anglais d'origine, descendait en partie des premiers conquérans qui avaient contracté des mariages avec les femmes du pays et avaient adopté leur habillement, leurs mœurs, leur langue et leurs costumes. Ils habitaient le pays situé entre la mer et le pays sauvage. Leur territoire était appelé *English Pale*. Les Anglais soumis étaient un mélange confus de soldats, de marchands, d'employés, qui occupaient les principaux ports et les petits terrains environnans, surtout dans la province de Leinster et sur les côtes orientales et méridionales. (Voyez l'*Archéologie anglaise*, t. xx, p. 16 et 17, et Cambden.)

[2] Délire.

[3] Les Irlandais sauvages étaient divisés en *Septs*, comme les Écossais en *Clans*, et chaque Sept avait son chef. Ces Septs étaient souvent en guerre les uns contre les autres. Le pouvoir de ces petits souverains ou *Canfin-*

Irlande ; si ne veulent-ils avoir nulle connoissance de gentillesse, mais veulent demeurer en leur rudesse et en ce sont-ils nourris.

« Vérité est que quatre rois d'Irlande, des plus puissans qui y sont selon la forme de leur pays [1], sont venus à obéissance au roi d'Angleterre par amour et douceur, non par bataille ni par contrainte, et y a rendu le comte d'Ormont, qui est marchissant à eux, grand'peine; et les a traits à ce qu'ils sont venus à Duvelin, là où le roi notre sire se tenoit [2]; et se sont soumis à lui et à la couronne d'Angleterre, dont le roi et tout le royaume tiennent ce fait à grand et le voyage à bel; car oncques le roi Édouard, de bonne mémoire, ne put tant exploiter sur eux, comme le roi Richard a fait. L'honneur y est, mais le profit y est moult petit, car de gens plus rudes qu'ils sont ne peut-on parler ni deviser. Et leur rudesse je la vous conterai, afin que ce vous soit exemple encontre gens d'autres nations. Je le sais pour ce que je l'ai éprouvé d'eux-mêmes, car ils furent à Duvelin en mon gouvernement et doctrine, pour eux introduire et amener à l'usage de ceux d'Angleterre, environ un mois, par l'ordonnance du roi notre sire et de son conseil. Et pour ce que je sais parler leur langue, aussi bien comme je fais le françois et l'anglois, car de ma jeunesse je fus nourri entre eux, et le comte Thomas d'Ormont, père à celui qui est comte présentement, me tenoit avecques lui et moult m'aimoit, pour ce que bien je savois chevaucher. Et avint une fois, que le comte dont je vous parole fut envoyé, atout trois cens lances et mille archers, sur les frontières d'Irlande pour eux faire guerre; car toujours les ont tenus les Anglois en guerre pour eux soumettre. Le comte d'Ormont, qui marchist de terre à eux, fit un our une chevauchée sur eux; et ce jour il m'avoit mis sur un sien coursier moult appert et moult léger; et chevauchois de côté lui. Les Irlandois, qui mis s'étoient en embûche pour aviser les Anglois et porter dommage si ils pussent, ouvrirent leur embûche et approchèrent les Anglois, et commencèrent à traire et à jeter leurs javelots; et les archers de notre côté à traire sur eux moult aigrement. Les Irlandois ne purent souffrir le trait, car ils sont simplement armés, et reculèrent; et le comte mon maître se mit en chasse après eux; et je, qui étois bien monté, le suivois de moult près. Et avint que en celle chasse mon coursier s'effréa et m'efforça, voulsisse ou non; et me porta si avant entre les Irlandois que oncques nos gens ne me purent rescourre; et en passant entre les Irlandois, l'un d'eux par grand'appertise de membres, tout en courant, saillit par derrière sur mon coursier et puis m'embrassa, mais nul mal ne me fit ni de lance ni de coutel, mais nous desvoya [1]; et chevaucha avecques moi sur le coursier bien deux heures; et nous mena en un moult détour lieu et près d'un grand buisson; et là trouva ses gens qui au buisson étoient venus et reculés hors de toutes doutes; car les Anglois ne les eussent jamais poursuivis si avant. A ce qu'il montra il eut grand'joie de moi et m'amena chez soi, en une ville et forte maison environnée de bois et de palis et d'eaux mortes, et est la ville nommée Herpelipin [2]; et le gentil homme qui pris m'avoit on le nommoit Brin [3] Costerec; et étoit très bel homme; et ai de lui demandé à ceux avecques qui j'ai été; et me ont dit qu'il vit encore, mais il est moult ancien. Ce Brin Costerec me tint sept ans avecques lui et me donna une sienne fille en mariage, de laquelle je eus deux filles. Or vous conterai comment je fus délivré.

« Il advint que, sur le septième an que j'avois

nies était tour à tour augmenté ou diminué par leur état constant de guerre. Un chef, nommé *Ardriargh*, exerçait ou prétendait exercer une sorte de suprématie sur l'île entière.

[1] C'étaient les quatre *canfinnies* ou cheftains les plus puissans d'Ulster, O Nial, O Hanlon, O Donnel et Mac Mahon, qui firent le serment d'allégeance à Richard II, à Droghéda. Les quatre *canfinnies* les plus puissans de la province de Leinster firent de même et s'appelaient Girald O Berne, Donald O Nolan, Rory Oge O More, Malachias O Morrouch et Arthur Mac Morrouch. Ils quittèrent leur bonnet, leurs peaux d'animaux et leurs ceintures, et firent hommage à genoux à Mowbray, comte de Nottingham, maréchal d'Angleterre. (Voyez *Archéologie anglaise*, t. xx, p. 242, et Cox, t. I, p. 138.)

[2] Les quatre chefs irlandais furent faits chevaliers la même année, le jour de la fête de Notre-Dame, dans la cathédrale de Dublin. L'*Archéologie* (t. xx, p. 19) cite un fragment d'une lettre écrite à cette époque par le conseil d'Angleterre à Richard, et dans lequel on le félicite de la soumission de ses *rebeaux Mac Mourgh et le grand O Nel et autres grands capitaines illecques les plus forts de la terre.*

[1] Détourna du chemin.

[2] Je ne puis trouver ce lieu.

[3] Bryan.

demeuré et conversé en Irlande, que un de leurs rois, qui s'appeloit Artus Maquemaire[1], roi de Linstre[2], fit une armée à l'encontre du duc Léon de Clarence, fils au roi Édouard d'Angleterre, et contre messire Guillaume Windesore[3]; et s'encontrèrent les Irlandois en une place assez près de la cité de Linstre et les Anglois ensemble. Là en y eut par bataille des morts et des pris d'un côté et d'autre. Les Anglois obtinrent la place, et convint les Irlandois fuir; et se sauva le roi Artus Maquemaire; et là fut pris le père à ma femme, Brin Costerec, sur le coursier qu'il avoit gagné à moi; et fut pris dessous la bannière du duc de Clarence, qui en eut grand'joie; et fut sçu par lui et par le coursier, qui fut connu des Anglois et des gens au comte Thomas d'Ormont, que je vivois, et me tenoit assez honorablement en son pays chez soi, en son manoir de Herpelipin, et m'avoit donné une sienne fille en mariage.

«De ces nouvelles eurent le duc de Clarence et messire Guillaume de Windesore et ceux de notre côté grand'joie. Donc fut traité vers lui que s'il vouloit avoir sa délivrance, il me remettroit arrière devers les seigneurs d'Angleterre quitte et délivré, ma femme et mes enfans. A peine vouloit-il faire ce marché, car moult m'aimoit, et sa fille, et ce qui de nous venoit. Toutes voies quand il vit qu'il ne pouvoit autrement finer, il s'accorda à ce; mais il convint que l'ainsnée de mes filles lui demeurât. Si retournâmes, ma femme et ma seconde fille, en Angleterre; et fus logé en la marche de Bristo, sur la rivière de Saverne. Mes deux filles sont mariées; et a celle d'Irlande trois fils et deux filles; et celle que je ramenai avecques moi a quatre fils et deux filles. Et pour ce que le langage d'Irlande[4] m'est en parole aussi appareillé comme est la langue anglesche, car toujours je l'ai continué avec ma femme, et introduit à l'apprendre mes enfans ce que je pus, fus-je élu et institué de par le roi notre sire et les seigneurs d'Angleterre à gouverner, conduire et ramener à raison et à l'usage d'Angleterre ces quatre rois d'Irlande qui mis se sont et rendus en l'obéissance du roi notre sire et de la couronne d'Angleterre, et l'ont juré à tenir à toujours mais. Et vous dis que les rois, lesquels à mon pouvoir, pour ce que je savois leur langage, j'ai introduits et enseignés, je les trouvai très rudes et de gros engin; et eus grand'peine à eux adoucir et modérer leur parole et nature; et toutefois, si elle est en aucune chose brisée, ce n'est pas grandement; encore se retraient-ils toujours en plusieurs cas à leur rudesse.

«Or vous conterai la charge qui me fut baillée sur eux, et comment j'en exploitai, car l'intention du roi d'Angleterre étoit telle, et fut, que de manière, de contenance et d'habits, ils fussent remis à l'usage d'Angleterre; car le roi vouloit faire ces quatre rois d'Irlande chevaliers. Premièrement on leur ordonna en la cité de Duvelin un moult bel hôtel et grand, pour eux et pour leurs gens; et je fus ordonné à demeurer avecques eux, et sans point issir ni départir, si trop grand besoin ne le faisoit faire. Je fus deux jours ou quatre en leur compagnie, pour apprendre à eux connoître, et eux moi; et rien ne leur disois fors toujours après leur volonté. Et vis à ces rois séans à table faire contenances qui ne me sembloient ni belles ni bonnes; et dis en moi-même que je leur ôterois. Quand les rois étoient assis à table et servis du premier mets, ils faisoient seoir devant eux leurs ménestrels et leurs plus prochains varlets, et manger à leur écuelle, et boire à leurs hanaps; et me disoient que tel étoit l'usage du pays; réservés le lit, ils étoient tous communs. Je leur souffris tout ce faire trois jours, et au quatrième jour je fis ordonner tables, et couvrir en la salle, ainsi comme il appartenoit; et fis les quatre rois seoir à haute table, et les ménestrels à une table bien en sus d'eux, et les varlets d'autre part; dont

[1] Arthur Mac Morrough.

[2] Le Sept ou Clan des Mac Morrough était le plus considérable de la province de Leinster et le chef de ce Sept prenait le nom de *canfinnie* de la province pour prouver sa suprématie.

[3] Ce ne peut être le même Arthur dont il est question ici, puisque quarante ans s'étaient écoulés depuis l'insurrection qui eut lieu sous l'administration de Lionel, duc de Clarence. L'un était sans doute le père et le prédécesseur de l'autre.

[4] Les Irlandais parlent une langue particulière, qui a quelque affinité avec le kymry, le erse et le bas-breton. Le colonel Vallancey, dans son *Essai sur l'antiquité de la langue irlandaise*, prétend y retrouver les mots de l'ancienne langue punique; il a même cherché à expliquer par l'irlandais la première scène et une partie de la troisième scène du cinquième acte du *Pœnulus* de Plaute, dans lequel Hanno, jeune Carthaginois, parle sa langue naturelle; page 74 et suivantes de son *Essai*.

par semblant ils furent tout courroucés. Et regardoient l'un sur l'autre, et ne vouloient manger; et disoient que on leur ôtoit leur bon usage auquel ils avoient été nourris. Je leur répondis, tout en riant pour eux apaiser, que leur état n'étoit point raisonnable à être ainsi comme au devant ils l'avoient fait; et que il leur convenoit laisser et eux mettre à l'usage d'Angleterre, car de ce faire j'en étois chargé, et me l'avoit le roi et son conseil baillé par ordonnance.

« Quand ils ouïrent ce, si s'y assentirent, pour tant que mis s'étoient en l'obéissance du roi d'Angleterre; et persévérèrent en cel état assez doucement, tant que je fus avecques eux. Encore avoient-ils un usage que bien savois, car ils l'ont communément en leur pays; c'est qu'il ne portent nulles brayes; et je leur fis faire des linges draps grand'foison; et en fis délivrer aux rois et à leurs gens; et les remis à cel usage, et leur ôtai, le terme que je fus avecques eux, moult de choses rudes et mal appartenans, tant d'habits comme en autres choses; et à trop grand différend leur vint de premier à vêtir houppelandes de draps de soie fourrées de menu vair et de gris, car en devant ces rois étoient bien parés de affubler un mantel d'Irlande; ils chevauchoient sur bâts dont on fait sommiers, sans nuls étriers. A grand dur je les fis chevaucher sur selles à notre usage.

« Une fois je leur demandai de la créance, comment ils créoient, mais de ce ils ne me sçurent nul gré; et m'en convint taire, car ils me répondirent qu'ils créoient en Dieu et en la Trinité, sans nul différend, autant bien que nous. Je leur demandai auquel pape ils avoient leur inclination et affection. Ils répondirent : « En celui de Rome sans moyen. » Je leur demandai si volontiers ils recevroient l'ordre de chevalerie, et que le roi d'Angleterre les vouloit faire chevaliers, ainsi comme usage et coutume est en France et en Angleterre et en autre pays. Ils répondirent qu'ils étoient chevaliers, et que bien leur devoit suffire. Je leur demandai comment et où ils l'avoient été. Ils répondirent que en l'âge de sept ans, en Irlande, un roi fait son fils chevalier; et si le fils n'a point de père, le plus proisme de sang de son lignage le fait. Et convient ce jeune enfant chevalier jouter de déliées lances, lesquelles il peut porter à son aise, encontre un écu que on aura mis en un pel en un pré; et comme plus il brisera de lances, tant sera-t-il plus honoré. « Par tel essais on fait les nouveaux chevaliers jeunes en notre terre, et par espécial tous les enfans des rois. » Et quoique de cel état je lui demandois, bien en savois toute l'ordonnance. Si ne renouvelai point ce propos, fors tant que je leur dis, que la chevalerie que prise avoient de jeunesse ne suffisoit pas assez au roi d'Angleterre, mais leur donneroit par autre état et affaire. Ils demandèrent comment; et je répondis que ce seroit en sainte église, car plus dignement ils ne pouvoient être. A mes paroles sachez qu'ils s'inclinoient assez. Environ deux jours devant ce que le roi notre sire les voulsist faire chevaliers, vint par devers eux le comte d'Ormont, qui sait bien parler leur langage, car partie de ses seigneuries s'étendent et gissent en la marche d'Irlande; et fut là envoyé en notre hôtel de par le roi et son conseil, afin que les rois d'Irlande y eussent plus grand'crédence. Quand il fut venu devers eux, tous l'honorèrent, et ils les honora aussi, car bien le savoit faire; et furent tout réjouis, à ce qu'ils montrèrent, de sa venue; et entra en paroles en eux au plus doucement et courtoisement comme il sçut; et leur demanda de moi quel chose il leur en sembloit. Ils répondirent tous bien bellement et sagement : « Il nous a montré et enseigné la doctrine et usage de ce pays. Si lui en devons savoir gré; et aussi faisons nous. » Celle réponse plut assez au comte d'Ormont, car elle fut raisonnable; et puis entra petit à petit à parler de l'ordre de chevalerie, laquelle ils devoient recevoir; et leur remontra de point en point, et d'article en article, comment on s'y devoit maintenir; et quelle chose chevalerie devoit et valoit; et comment ceux qui l'apprenoient y entroient.

Toutes les paroles du comte d'Ormont plurent grandement à ces quatre rois d'Irlande, lesquels je ne vous ai point encore nommés, mais je les vous nommerai. Premièrement le grand Anel, roi de Methe[1]; le second, Brin

[1] Nelan O Nial, souverain de Meath. Il n'était pas souverain de Meath, comme le dit ici Froissart, mais d'Ulster, où ses ancêtres avaient toujours été couronnés à Tullo-ghoge, sur une chaise de pierre qui fut brisée en 1602 par le député Monjoy pendant l'insurrection d'Hugh O Nial comte de Tyrone. (*Archéologie*, p. 244.)

de Thomond, roi de Thomond et d'Arse [1]; le tiers Artus Maquemaire, roi de Linstre [2]; le quart, Conhur, roi de Chenour et d'Erpe [3]; et furent faits chevaliers de la main du roi Richard d'Angleterre, en l'église cathédrale de Duvelin, qui est fondée sur Saint Jean-Baptiste. Et fut le jour Notre-Dame en mars, qui fut en ce temps par un jeudi; et veillèrent le mercredi toute la nuit ces quatre rois en la dite église; et au lendemain à la messe, et à grand solemnité, ils furent faits chevaliers, et avecques eux messire Thomas Ourghem et messire Jonathas de Pado, et messire Jean de Pado son cousin [4]. Et étoient les quatre rois tous richement vêtus; ainsi comme à eux appartenoit, et sirent ce jour à la table du roi Richard d'Angleterre. Et devez savoir qu'ils furent moult regardés des Anglois et de ceux qui là étoient; et à bonne cause, car ils étoient étranges et hors de la contenance de ceux d'Angleterre et d'autres nations, et nature s'incline voulontiers à voir toutes nouvelles choses; et pour lors véritablement c'étoit grand'nouvelleté à voir ces quatre rois d'Irlande; et le vous seroit si vous le véyez. » — « Henry, répondis-je, je le crois bien, et voudrois qu'il m'eût coûté du mien et je eusse là été. Et tant vous en dis que, dès ce temps, toutes mes besognes furent prêtes pour venir en Angleterre; et y fusse venu sans faute, si n'eussent été les nouvelles qui me furent contées de la mort la roine Anne d'Angleterre; et cela me retarda de non avoir fait le voyage dès lors. Mais je vous demande une chose qui moult me fait émerveiller; et volontiers le saurois si vous le savez; et aucune chose en devriez savoir; comment ces quatre rois d'Irlande sont sitôt venus à l'obéissance du roi d'Angleterre, quand oncques le roi son tayon, qui fut si vaillant homme, si douté et si renommé partout, ne les put soumettre; et si les a toujours tenus en guerre. Vous m'avez dit que ce fut par traité et par la grâce de Dieu. La grâce de Dieu est bonne qui la peut avoir, et peut moult valoir, mais on voit petit de seigneurs terriens présentement augmenter leurs seigneuries, si ce n'est par puissance. Et quand je serai retourné en la comté de Hainaut dont je suis de nation, et je parlerai de celle matière, sachez que j'en serai examiné et demandé moult avant, car velà nos seigneurs le duc Aubert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et son fils Guillaume de Bavière, qui s'escripsent seigneurs de Frise, qui est un grand royaume et puissant, et lesquels y clament avoir droit, et aussi ont fait leurs prédécesseurs; mais les Frisons ne veulent encheoir en nulle voie de raison, ni connoître, ni venir à obéissance, ni oncques ne firent. »

Lors répondit Henry Cristède à celle parole, et dit ainsi : « Messire Jean, en vérité je ne vous en saurois pas bien à dire tout le fait, mais la greigneur supposition qui y soit est telle, et ainsi le dient plusieurs de notre côté, que la grand'puissance que le roi notre sire mena par delà et fit passer la mer d'Irlande et prendre terre en leur pays, et là les a tenus plus de neuf mois et tous bien payés, ébahit les Irlandois; car on leur clouy la mer de tous côtés, par quoi vivres ni marchandises nulles n'entroient en leur pays, quoique les lointains habitans en Irlande n'en font compte ni ne savent que c'est de marchandise, ni savoir ne veulent; mais vivent grossement et rudement, pareillement comme bêtes. Mais ceux qui vivent sur les frontières d'Angleterre sont plus nôtres et usent de marchandise. Et le roi Édouard de bonne mémoire, en son temps, avoit à répondre à tant de guerres en France, en Bretagne, en Gascogne et en Escosse, que toutes ses gens étoient épars et bien employés, et n'en pouvoit pas grand'foison envoyer en Irlande; et quand ils ont senti venir sur eux la puissance du roi notre sire si grande, si se sont avisés et retournés à connoissance. Bien est vérité que jadis eut un roi en Angleterre, qui fut appelé Édouard et est saint; et est nommé Saint Édouard, et canonisé et solemnisé très grandement partout le royaume d'Angleterre [1]; et soumit en son temps les Danois et les déconfit par bataille sur la mer, par trois fois; et ce Saint Édouard, roi d'Angleterre, sire d'Irlande et d'Aquitaine [2], les Irlan-

[1] Je ne puis comprendre ce qu'il entend par le royaume d'Arse.

[2] Arthur Mac Morrough, souverain de Leinster.

[3] Probablement O Connor, roi de Connaught

[4] Je ne puis retrouver ces noms.

[1] Édouard, dit le Confesseur, roi d'Angleterre, de 1042 à 1069.

[2] Édouard-le-Confesseur ne fut ni sire d'Irlande, ni sire d'Aquitaine. Ces deux états ne furent réunis à la couronne d'Angleterre que sous Henri II; l'Aquitaine, par son

dois amèrent et cremurent moult plus que nul roi d'Angleterre qui eût été en devant ni ne fut oncques puis. Et pour ce notre sire le roi Richard, quand au temps il fut en Irlande, en toutes ses armoiries il laissa à porter les armes d'Angleterre, c'est à entendre les liépars et les fleurs de lis dont il s'écartelle, et prit celles du roi Édouard qui est saint [1], qui sont à une croix potencée d'or et de gueules, à quatre blancs colombs au champ de l'écu ou de la bannière, ainsi que vous le voulez prendre. Dont dit a été de ceux de notre côté que les Irlandois lui en ont sçu grand gré ; et plus volontiers ils se sont inclinés à lui; car vérité est que ces quatre rois qui présentement sont venus à obéissance à lui, leurs prédécesseurs obéirent de foi et hommage à Saint Édouard ; et ils tiennent le roi Richard notre sire à prud'homme et de bonne conscience ; si lui ont fait foi et hommage, en la forme et manière que faire doivent et que jadis firent leurs prédécesseurs au roi Saint Édouard.

« Ainsi vous ai-je conté la manière comment le roi notre sire a en partie celle année présente, accompli et fourni son voyage en Irlande. Si le mettez en mémoire et retenance, afin que quand vous serez retourné en votre nation que vous le puissiez écrire et chroniser avecques vos autres histoires qui descendent de celle matière. » Et je répondis : « Henry, vous parlez loyaument, et ainsi sera-t-il fait. »

Adonc prit-il congé de moi, et moi de lui, et trouvai tantôt le roi Marke héraut. Si lui demandai : « Marke, dites-moi de quoi Henry Cristède s'arme, car je l'ai trouvé moult courtois et gracieux, et doucement il m'a recordé la manière du voyage que le roi d'Angleterre a fait en Irlande et l'état de ces quatre rois d'Irlande qu'il eut, si comme il dit, en son gouvernement plus de quinze jours. » Et Marke répondit : « Il s'arme d'argent à un chevron de gueules, à trois bèsans de gueules, deux dessus le chevron et un dessous. » Et toutes ces choses je mis en mémoire et en escript, car pas ne les voulois oublier.

Tant fus-je en l'hôtel du roi d'Angleterre comme être m'y plut, et non pas toujours en une place, mais en plusieurs, car le roi muoit souvent hôtel, et alloit de l'un à l'autre, à Eltem, à Ledes ou à Kinkestone [1], à Cenes [2], Cartesée [3], ou à Windesore, et tout en la marche de Londres. Et fus informé, et de vérité, que le roi et son conseil escripsirent au duc de Lancastre ; et exploitèrent tant ceux d'Aquitaine, desquels je vous ai parlé ci-dessus, qui ne vouloient avoir autre seigneur que le roi d'Angleterre ; que le duc de Lancastre fut escript et mandé, et fut ainsi conclu par le général conseil d'Angleterre, ni oncques le duc de Glocestre qui grand'peine y rendoit n'en put être ouï, que le don que le roi d'Angleterre lui avoit donné lui demeurât, car volontiers il l'eût vu en sus de lui. Mais le royaume d'Angleterre, pour les doutes des cautelles à venir, entendit trop bien les paroles que ceux de Bordeaux et de Bayonne avoient proposées. Et imaginèrent que voirement, si l'héritage d'Aquitaine s'esloignoit de la couronne d'Angleterre, ce leur seroit un grand préjudice au temps à venir, lequel ils ne vouloient pas obtenir ni mettre sus ; car encore toujours Bordeaux et Bayonne et les frontières de Gascogne avoient grandement gardé l'honneur d'Angleterre. Et tout ce fut bien ramentu des sages au conseil du roi, le duc de Glocestre absent, car devant lui on n'en osoit parler. Et demeura la chose sur cel état

Or vous parlerai des ambassadeurs du roi d'Angleterre, du comte de Rostelant et du comte Maréchal, et des autres qui furent envoyés en France, en instance de traiter du mariage du roi Richard leur seigneur à la jeune fille du roi Charles de France, laquelle fille n'avoit pour lors que huit ans ; et vous conterai comment ils exploitèrent.

CHAPITRE XLIII.

De l'ambassade que le roi d'Angleterre envoya en France devers le roi de France, pour traiter du mariage de dame Isabel, ains-née fille de France, et de l'amiable réponse qui leur fut faite.

Tant chevauchèrent les seigneurs d'Angleterre dessus nommés, depuis qu'ils furent issus

mariage avec Éléonore d'Aquitaine, femme divorcée de Louis-le-Jeune; l'Irlande, par la conquête des aventuriers normands appelés par Dermot Mac Morrough, un des chefs du pays, en 1169.

[1] Richard avait une dévotion particulière pour saint Édouard et saint Jean-Baptiste. Son testament est fait au nom de la Trinité, de la Vierge, de saint Jean-Baptiste et de saint Édouard-le-Confesseur. (Voyez Rymer.)

[1] Kingston. — [2] Sheen ou Richemond. — [3] Chertsey.

de la ville de Calais, qu'ils passèrent la bonne cité d'Amiens, et Clermont en Beauvoisis, et Cray, et vinrent à Paris; et partout où ils avoient passé ils eurent été bien reçus, car ainsi avoit-il été ordonné du roi de France et de son conseil. Si furent logés à Paris en la Croix du Tiroy et là environ, et avoient environ six cens chevaux; et le roi de France étoit logé au chastel de Saint-Pol sur Saine, le duc de Berry à l'hôtel de Nelle, le duc de Bourgogne à l'hôtel d'Artois, et le duc de Bourbon en son hôtel, et aussi le duc d'Orléans, le comte de Saint-Pol et le sire de Coucy à leurs hôtels; car le roi de France avoit mandé tout son conseil, pour être mieux conseillé et avisé de répondre à ces seigneurs d'Angleterre qui étoient là venus. Et fut ordonné, de par le roi, que tous les jours que les Anglois seroient séjournans à Paris on leur délivreroit deux cens couronnes de France pour leurs menus frais et coûtages d'eux et de leurs chevaux, à leurs hôtels. Et étoient souvent les chefs des seigneurs d'Angleterre qui là étoient, tels que le comte Maréchal et le comte de Rostelant, de-lez le roi, et demeuroient au dîner; et leur faisoit le roi, son frère et leurs oncles, toute la meilleure chère et compagnie comme ils pouvoient, en les honorant pour l'honneur et amour du roi d'Angleterre, qui là les avoit envoyés. Si demandoient ces seigneurs d'Angleterre, avoir réponse de leur demande; et on les menoit toudis de paroles; car il venoit à grand'merveille à plusieurs nobles du royaume de France, du conseil du roi, des requêtes et traités dont ils étoient poursuivis de par les Anglois, pourtant que la guerre de long temps avoit été si cruelle entre France et Angleterre; et proposoient les plusieurs du conseil du roi et disoient ainsi: «Comment pourra le roi notre sire de France donner ni accorder sa fille, pour cause de mariage, au roi d'Angleterre son adversaire? Il nous est avis, avant que tels traités se fassent, que bonne paix ferme et entière dût être entre le roi de France, leurs conjoins et adhérens.» Et toutes ces choses, et autres, sur forme et état de bon avis, étoient remontrées au détroit conseil du roi.

Pour ce temps avoit en France un chevalier sage et vaillant homme, qui s'appeloit messire Regnault de Corbie [1], et moult imaginatif, et véoit au long toutes les besognes de France comment elles pouvoient cheoir et venir; et disoit bien au roi et à ses oncles: «Mes seigneurs, on doit entrer par le droit huis en la maison. Le roi Richard d'Angleterre montre qu'il ne veut à nous ni au royaume de France que toute amour, quand par créance de mariage il se y veut aloyer. Nous avons eu par deux saisons consaux et traités ensemble sur forme de paix à Amiens et à Lolinghem, et oncques ne se purent tant approcher les traités que les parlemens eussent nulle bonne conclusion, fors sur l'état de trêves. Et savons de vérité que l'oncle du roi d'Angleterre, cil qui s'appelle messire Thomas et duc de Glocestre, est du tout contraire à la volonté du roi d'Angleterre et de ses deux autres oncles, le duc de Lancastre et le duc d'Yorch, tant que de venir jusques à la paix. Ni le roi d'Angleterre ni tous ceux qui bien veulent, pour avoir conclusion et confirmation de paix, ne le peuvent briser. Et au fort, sa puissance sera petite contre celle du roi. Si entendons à recueillir leurs traités et paroles en bien, et faisons tant, avant leur partement, que de nous et de nos réponses ils se contentent.»

A ces paroles que le chancelier de France remontra, ainsi que dessus est dit, s'inclinoient et arrêtoient les oncles du roi, et par espécial le duc de Bourgogne; car il se tenoit à si chargé de la guerre, que volontiers il eût vu bonne paix. Et la principale cause qui à ce l'inclinoit, c'étoit pour le pays de Flandre dont il étoit sire de par sa femme, qui gisoit en la main et frontière des Anglois. Et aussi les cœurs de moult de Flamands sont plus Anglois que François, et tout pour la marchandise qui vient et arrive en Flandre par mer et par terre.

Conseillé fut et arrêté au détroit conseil du roi de France que, ainsi qu'on avoit commencé à faire et à montrer bonne chère aux Anglois, il seroit persévéré, et par espécial le roi de France le vouloit. Et fut conseillé, fût par dissimulation ou autrement, que les Anglois, qui là étoient venus en ambassaderie de par le roi d'Angleterre, seroient doucement menés et répondus; et leur donneroit-on espérance avant leur département que le roi d'Angleterre viendroit à sa demande.

Pour ces jours la roine de France et ses en-

Arnault de Corbie, chancelier de France.

fans étoient en l'hôtel de Saint-Pol sur Saine ; si fut accordé et octroyé pour le mieux aux seigneurs d'Angleterre et à leur prière et requête, que ils verroient la roine de France et ses enfans, et par espécial cette pour laquelle ils prioient et requéroient et étoient venus, car moult la désiroient à voir. L'excusation du conseil d'Angleterre étoit telle, que cette fille du roi étoit moult jeune, car ce n'étoit que un enfant de huit ans, et il ne peut pas avoir trop grand ordonnance de prudence ; si étoit-elle de son âge moult bien introduite et doctrinée ; et telle la trouvèrent les seigneurs d'Angleterre quand ils parlèrent à elle. Et lui dit le comte Maréchal, étant à genoux devant elle : « Madame, au plaisir de Dieu, vous serez notre dame et roine d'Angleterre. » — « Sire, répondit la jeune fille et de li tout avisée sans conseil d'autrui, s'il plaît à Dieu et à monseigneur mon père que je sois roine d'Angleterre, je le verrai volontiers ; car on m'a bien dit que je serai une grand'dame. » Et adonc elle fit lever le comte Maréchal et l'amena par la main à la roine sa mère, qui eut grand'joie de sa réponse ; et aussi eurent tous ceux et celles qui ouïe l'avoient. La manière, ordonnance, doctrine et contenance de celle jeune fille de France plut grandement aux ambassadeurs d'Angleterre ; et dirent et imaginèrent entre eux qu'elle seroit encore une dame de haut honneur et de grand bien.

La conclusion de ce traité fut telle. Quand ces seigneurs d'Angleterre eurent été et séjourné à Paris plus de vingt jours, mais tous leurs menus frais de bouche et de leurs chevaux étoient payés de par le roi de France, réponse raisonnable leur fut donnée, belle et courtoise de par le roi et le conseil, en eux donnant grand'espérance que ce pour quoi ils étoient venus se feroit ; mais ce ne seroit pas sitôt, car la dame qu'ils vouloient avoir étoit moult jeune d'âge ; et avec tout ce elle étoit obligée et convenancée en cause de mariage au duc de Bretagne pour son aîns-né fils. Si convenoit traiter devers lui pour rompre celle convenance, avant que les procès pussent aller plus avant ; et cel hiver qui devoit entrer et venir on laisseroit les choses en cel état ; et là en dedans on auroit nouvelles en Angleterre de par le roi de France. Et sur le temps de carême, que les jours commencent à embellir et élonger et les mers à apaiser, ils retourneroient, ou autres que le roi d'Angleterre y voudroit envoyer, en France, devers le roi et son conseil, et ils seroient les bien venus.

De celle réponse se contentèrent les Anglois, et prirent congé à la roine et à sa fille la jeune dame Isabel de France, aux frères et oncles du roi, et à tous ceux auxquels il appartenoit congé prendre. Et puis se départirent de Paris et se mirent au retour pour revenir à Calais le chemin qu'ils étoient venus ; et firent tant par leurs journées qu'ils retournèrent en Angleterre. Et se hâtèrent devant toutes leurs gens les deux comtes d'Angleterre, qui chefs avoient été de ce traité, le comte de Rostelant et le comte Maréchal, pour apporter nouvelles au roi ; et vinrent, de Zandvich où ils prirent terre, en moins de jour et demie à Windesore, où le roi pour ces jours se tenoit, qui fut moult joyeux de leur venue, et se contenta des réponses du roi de France et de ses oncles ; et ne mit pas celle chose en non chaloir, mais la prit si à cœur et à grand'plaisance que il n'entendoit à autre chose fors toudis viser et subtiller comment il pourroit venir à son entente d'avoir à femme et à épouse la fille du roi de France.

Le roi d'Angleterre, d'une part, pensoit comment il viendroit par toutes voies au mariage de la jeune fille du roi de France, et ses consaux, d'autre part, pensoient et subtilloient nuit et jour comment celle chose se feroit à l'honneur d'eux et du royaume de France. Plusieurs en parloient et devisoient ainsi : « Si nous étions appelés en ces traités de France et d'Angleterre, et notre parole fût ouïe et acceptée, nous dirions ainsi : que jà le roi d'Angleterre n'auroit la fille de France, si seroit bonne paix entre lui et le roi d'Angleterre, leurs royaumes, leurs conjoins et leurs adhérens à la guerre. A quoi sera-ce bon que le roi d'Angleterre aura à femme la fille du roi de France, et eux et leurs royaumes, les trêves passées, qui n'ont à durer que deux ans, se guerroieront ; et seront eux et leurs gens en haine ? Ce sont choses qui sont moult à considérer. »

Les ducs d'Orléans et de Berry étoient de celle opinion, et plusieurs hauts nobles du royaume de France ; et tout ce savoient bien le roi de France et le duc de Bourgogne, et le chancelier de Bourgogne et le chancelier de

France, qui s'inclinoient assez à la paix, réservé l'honneur du royaume.

En ce temps avoit un écuyer en France, prudent et vaillant homme, et étoit nouvellement retourné en France; et avoit en son temps moult travellé outre la mer et été en plusieurs grands et beaux voyages, pour lesquels il étoit moult recommandé en France, et ailleurs où la connoissance de lui étoit venue. Cel écuyer étoit de nation de Normandie, d'un pays que on appelle Caux, et nommé Robert le Mennot, mais à présent on l'appeloit Robert l'Ermite; et étoit moult religieux et de belle vie et plein de bonnes paroles; et pouvoit être en l'âge environ de cinquante ans; et avoit été aux traités qui furent à Lolinghen, du duc de Bourgogne et des seigneurs de France, d'une part, et du duc de Lancastre et du duc de Glocestre, d'autre part; et volontiers y avoit été ouï; et la forme et manière comment il étoit entré, je le vous dirai.

CHAPITRE XLIV.

De un écuyer nommé Robert l'Ermite; comment il fut mis ès traités de la paix et comment il s'en alla en Angleterre devers le roi et ses oncles.

Avenu étoit à ce Robert l'Ermite qu'en retournant ès parties de France, et parti du royaume de Syrie et monté à Baruth sur la haute mer, une fortune de vent et de tempête de mer à lui et ses compagnons leur prit si grande et cruelle, que deux jours et une nuit ils furent si tempêtés que nulle espérance ils n'avoient à issir hors de ce péril. Et gens qui se tiennent en tel danger et parti sont mieux contrits et repentans et en grand'reconnoissance et cremeur envers Dieu. Et advint que sur la fin de celle tempête et que le temps se prit à adoucir et le vent à apaiser, une forme d'image plus claire que n'est cristal s'apparut à Robert l'Ermite, et dit ainsi : « Robert, tu istras et échapperas de ce péril, et tous ceux qui sont avecques toi pour l'amour de toi, car Dieu a ouï tes oraisons et pris en gré; et veut et te mande par moi, toi retourné en France, du plus tôt que tu peux, si te trais devers le roi de France; et tout premièrement conte-lui ton aventure et lui dis qu'il s'incline à paix devers son adversaire le roi d'Angleterre, car la guerre a trop longuement duré entre eux. Et sur les traités de paix qui s'entameront et se feront entre le roi de France, le roi d'Angleterre et leurs consaux, si te mets hardiment et remontre ces paroles, car tu en seras ouï; et tous ceux qui contrediront à la paix et aux traités et soutiendront l'opinion de la guerre, le compareront en leur vivant chèrement. » Sur celle parole la clarté et la voix s'évanouit, et Robert demeura tout pensif; et toutefois il tint tout ce qu'il avoit vu et ouï à divine chose; et depuis celle avenue ils eurent le temps et le vent à souhait, et arrivèrent en la rivière de Gennèves; et là prit congé à ses compagnons, quand il fut hors du vaissel; et depuis exploita tant par ses journées qu'il vint en Avignon. Et la première chose qu'il fit ce fut qu'il alla à l'église de Saint-Pierre; et là trouva un vaillant homme pénitencier, auquel il se confessa dévotement et duement; et lui conta toute son aventure ainsi que en devant vous l'avez ouï, et demanda à avoir conseil quelle chose il en feroit. Le prud'homme, auquel confessé il s'étoit, lui dit et défendit que de celle chose il ne parlât aucunement, tant qu'il l'auroit remontré au roi de France premièrement, et tout ainsi que la vision lui étoit venue; et ce que le roi en conseilleroit il le fît. Robert crut ce conseil, et prit et enchargea tout simple habit, et se vêtit et habitua tout de drap gris, et se maintint et ordonna depuis moult simplement; et se départit de la cité d'Avignon, et exploita tant par ses journées qu'il vint à Paris; et étoit pour lors le roi à Abbeville, et les traités étoient ouverts entre les François et les Anglois, ainsi comme il est contenu ci-dessus en notre histoire. Tout premièrement il se trait devers le roi, qui pour ces jours étoit logé en l'abbaye de Saint-Pierre; et lui fit voie pour parler au roi un chevalier de Normandie et de sa connoissance, qui s'appeloit messire Guillaume Martel, lequel étoit chevalier de la chambre du roi et le plus prochain qu'il eût. Robert recorda de point en point, bellement et doucement, toute son aventure, si comme ci-dessus est dit. Le roi s'y inclina et y entendit volontiers [1]. Et pour ce jour, ses oncles, le duc de Bourgogne et messire Regnaut de Corbie, chancelier de France, qui les plus grands étoient du

[1] La propension du roi à ajouter foi à toutes ces apparitions fit que sous son règne un grand nombre d'intrigants eurent recours à ces fourberies pour abuser de sa simplicité.

côté de France, sur ces traités n'étoient point là, mais à Lolinghen contre les Anglois. Si dit le roi à Robert, quand il eut bien imaginé et considéré tout le fait : «Robert, notre conseil est encontre les Anglois à Lolinghen. Vous vous tiendrez ici tant que ils retourneront ; et eux revenus, je parlerai à mon oncle de Bourgogne et au chancelier, et ferai ce que pour le mieux ils me conseilleront.» Robert répondit : «Sire, Dieu y ait part.»

En celle propre semaine retournèrent en Abbeville ceux du conseil du roi; et apportoient aucuns articles sur la forme de paix que les Anglois avoient mis outre ; et étoient si grands que ceux qui s'entremettoient du traité de par le roi de France, ne les vouloient pas accepter ni passer sans savoir l'intention du roi. Si que, quand ils furent venus, ils lui remontrèrent. Adonc trait à part le roi son oncle de Bourgogne et le chancelier, et leur remontra ce dont Robert l'Ermite l'avoit endité et informé, et leur demanda si c'étoit chose licite à croire et mettre sus. Ils regardèrent l'un l'autre et pensèrent un petit; puis eux avisés de parler, dirent qu'ils vouloient voir ce Robert et ouïr parler, et sur ce ils auroient avis. Robert fut mandé et vint, car il n'étoit pas loin de la chambre où les parlemens secrets du roi étoient. Quand il fut venu devers le roi et le duc de Bourgogne, il les honora, ainsi comme bien il le sçut faire. Adonc dit le roi : «Robert, remontrez-nous ci tout au long votre parole et de laquelle vous nous avez informé.» Robert répondit et dit : «Volontiers.»

Là emprit-il à parler moult doucement, et ne fut de rien effrayé ni ébahi ; et leur recorda les paroles tout au long que vous avez ouïes ci-dessus, auxquelles ils entendirent volontiers. Donc, le firent-ils issir de la chambre et y demeurèrent tous trois ensemble. Le roi demanda à son oncle quelle chose en étoit bonne à faire. «Monseigneur, nous et le chancelier en aurons avis dedans demain.» — «Bien,» dit le roi.

Sur cel état, ils finirent leur conseil. Depuis furent ensemble le duc de Bourgogne et maître Regnaut de Corbie, chancelier de France, et parlèrent de cette matière assez longuement, à savoir qu'ils en feroient ; car ils véoient bien que le roi s'y inclinoit grandement; et vouloit que Robert fût ajouté avecques eux en ces traités de parlement, car il avoit moult douce et belle parlure, et convertissoit par son langage tous les cœurs qui l'oyoient parler. Conseillé fut et avisé pour le meilleur, au cas que ce Robert remontroit ce par manière de miracle et vision divine, qu'on le lairroit convenir et venir aux traités et parlemens, pour remontrer aux seigneurs d'Angleterre et à tous ceux qui ouïr voudroient, tout ce dont il les avoit informés, et que c'étoit chose bien licite à faire; et tout ce dirent-ils le lendemain au roi. Sur cel état, quand le duc de Bourgogne et le chancelier de France retournèrent aux parlemens et traités à Lolinghen à l'encontre des Anglois, ils menèrent ce Robert l'Ermite avecques eux, lequel étoit moult bien fondé de parler, ainsi que vous avez ouï ; et quand tous les seigneurs François et Anglois furent ensemble en parlement, voire ceux qui y doivent être, Robert l'Ermite vint parmi eux ; et là commença à parler froidement et sagement, et à remontrer toute l'aventure qui sur mer lui étoit avenue; et disoit et maintenoit en ses paroles que la vision qui lui étoit avenue étoit inspiration divine, et que Dieu lui avoit transmis pour tant qu'il vouloit qu'il fût ainsi.

En ces paroles remontrant entendoient aucuns seigneurs d'Angleterre qui là étoient présens volontiers, et s'y inclinoient en bien, tels que le duc de Lancastre et le comte de Salsebry, messire Thomas de Percy et messire Guillaume Clanvou, l'évêque de Lincol et l'évêque de Londres; mais le duc de Glocestre et le comte d'Arondel n'en faisoient nul compte. Et dirent depuis en l'absence des ambaxadeurs de France, eux retournés à leurs logis, que ce n'étoit que fantôme et toutes paroles controuvées et faites à la main pour eux mieux abuser ; et eurent conseil généralement que ils en escriproient devers le roi d'Angleterre, et tout l'état de ce Robert l'Ermite, quelle chose il avoit dite et proposée. Et fut ce conseil tenu ; et renvoyé en Angleterre devers le roi un chevalier et chambellan du roi qui s'appeloit messire Richard Credon ; et trouva le roi d'Angleterre en la comté de Kent, en une place et beau chastel que on dit Ledes ; et là lui bailla le chevalier les lettres que les seigneurs traiteurs de sa partie, qui se tenoient en la frontière de Calais, lui envoyoient ; et dedans étoit contenu toute la certaineté et signifiance de ce Robert l'Ermite. Le roi d'Angleterre lisit tout au long les lettres et

y prit très grand'plaisance; et par espécial quand il vint au point de ce Robert l'Ermite, le roi d'Angleterre dit en soi-même que ce Robert il verroit volontiers et orroit parler, et s'inclinoit assez à croire en vérité que celle chose qu'il remontroit et prouvoit étoit avenue[1]; et rescripsit le roi fiablement au duc de Lancastre et au comte de Salsebry que, si on pouvoit par nulle voie honorablement faire que bonne paix fût entre lui et le roi de France, leurs royaumes, conjoints et adhérents à la guerre, ils s'en voulsissent mettre en peine; car voirement, selon la parole de ce Robert l'Ermite, la guerre avoit trop longuement duré, et que bien étoit temps de y trouver aucun moyen de paix.

Bien est contenu ci-dessus comme les traités se portèrent, et le département que les seigneurs firent l'un de l'autre et comment trèves furent prises et données entre toutes parties à durer quatre ans, et cependant on feroit bonne paix. Telle fut l'intention des traiteurs du roi, réservé le duc de Glocestre; car bien promettoit, lui retourné en Angleterre, jamais de traité de paix envers le royaume de France ne s'ensonnieroit. Si s'en dissimula adonc tant qu'il put, pour complaire au roi et à son frère le duc de Lancastre. Ainsi par celle manière et ordonnance que je vous ai dit et recordé vint en connoissance Robert l'Ermite.

Assez tôt après que le comte de Rostelant, le comte Maréchal, l'archevêque de Duvelin, messire Hue le Despensier, messire Louis de Cliffort et ceux qui en France avoient été envoyés, furent retournés en Angleterre, et eurent apporté sur l'état de ce mariage nouvelles plaisantes au roi, les parlemens à la Saint-Michel, qui se tiennent à Westmoustier, vinrent; et ont usage et ordonnance de durer quarante jours; et sont parlemens et consaux généraux de toutes les besognes d'Angleterre qui là se retrouvent et retournent.

A l'entrée des parlemens retourna en Angleterre le duc de Lancastre du pays de Gascogne et de la cité de Bordeaux où il avoit été envoyé, ainsi que vous savez; et n'avoit point été reçu sur la forme et manière que il cuida être, quand il se départit d'Angleterre, et il alla à Bordeaux. Je cuide si bien les causes avoir dites et remontrées ci-dessus au dit livre, que peine me feroit de réciter encore une fois. Quand le duc de Lancastre fut revenu en Angleterre, le roi et les seigneurs lui firent bonne chère; ce fut raison; et parlèrent de leurs besognes ensemble. Si très tôt que les nouvelles furent venues et sçues en France, que le duc de Lancastre étoit retourné en Angleterre, le roi de France et les seigneurs eurent conseil que Robert l'Ermite iroit en Angleterre, et porteroit lettres de créance au roi d'Angleterre qui le désiroit à voir; et lui revenu en France, on y envoieroit le comte de Saint-Pol; et s'accointeroit Robert l'Ermite du roi et des seigneurs, qui l'orroient volontiers parler et des besognes de Syrie et de Tartarie, et de l'Amorath-Baquin, et de la Turquie où il avoit long-temps conversé, car de telles matières les seigneurs d'Angleterre oyent volontiers parler. Il fut dit à Robert l'Ermite qu'il se ordonnât et qu'il convenoit aller en Angleterre. De cette commission il fut tout réjoui; et répondit et dit que volontiers il iroit, car oncques il n'y avoit été. Si lui furent baillées lettres de créance de par le roi de France adressant au roi d'Angleterre et à ses oncles. Robert l'Ermite partit de Paris avecques son arroy à sept chevaux tant seulement, et tout aux coûtages du roi, c'étoit raison; et chevaucha tant qu'il vint à Boulogne, et là entra en mer, et arriva à Douvres, et tant exploita qu'il vint à Eltem, manoir du roi, à sept lieues anglesches de Londres; et trouva là le roi et le duc de Lancastre, les comtes de Salsebry et de Hostidonne et messire Thomas de Percy; et fut de tous, pour l'honneur du roi de France, grandement et joyeusement recueilli, et espécialement du roi d'Angleterre qui le désiroit à voir. Il montra ses lettres de créance au roi qui les reçut en bien et les legit tout au long; et aussi firent tous les seigneurs l'un après l'autre auxquels il apportoit lettres. Le duc de Glocestre pour ces jours étoit en Excesses, en un chastel que on appelle, ce m'est avis, Plaissy[1].

Quand il eût été de-lez le roi et le duc de Lancastre à Eltem cinq jours, il se départit pour aller voir le duc de Glocestre; et sur celle en-

[1] On voit que les deux monarques de France et d'Angleterre étaient doués à peu près de la même capacité intellectuelle.

[1] Peut-être Plaistow. Jones dit Plesby

tente prit congé au roi et aux seigneurs et vint à Londres; et lendemain il s'ordonna de chevaucher, et vint au gîte en une ville à quinze lieues anglesches de Londres, que on dit Brehoude [1], et au lendemain il vint à Plaissy; et trouva le duc, la duchesse et leurs enfans, qui le recueillirent doucement selon son état. Robert montra et bailla ses lettres, qu'il apportoit de par le roi de France au duc de Glocestre. Le duc les ouvrit et legit tout au long; et quand il vit qu'elles étoient de créance, si trait à part Robert l'Ermite et lui demanda la créance. Robert répondit que tout à loisir il lui diroit, et que pas il n'étoit venu pour sitôt partir. Adonc dit le duc qu'il fût le bien venu.

Bien savoit Robert l'Ermite que ce duc de Glocestre étoit un homme moult dissimulant et contraire à la paix, et tout hors de l'accord et opinion du roi d'Angleterre et du duc de Lancastre, qui s'inclinoient assez au traité de la paix : si ne le savoit comment entamer et briser, car il l'avoit vu et connu trop contraire aux traités à Lolinghen.

Pour ce ne demeura pas que Robert l'Ermite ne parlât au duc de Glocestre sur forme de paix; mais il trouvoit le duc froid en ses réponses; et disoit que pas il ne tenoit à lui, et qu'il avoit deux frères ains-nés, le duc de Lancastre et le duc d'Yorch, auxquels de celle matière il appartenoit mieux à parler que à lui. Et aussi si il tout seul le vouloit, espoir ne le voudroient point accepter les consaulx d'Angleterre, les prélats et bonnes villes. « Très cher sire, pour la sainte amour de notre Seigneur Jésus-Christ, ne veuillez point être contraire à la paix, ce répondoit Robert l'Ermite. Vous y pouvez moult; et jà véez-vous que le roi votre neveu le désire et s'y incline grandement; et veut par voie de mariage avoir la fille du roi de France; dont, par cette conjonction c'est une grand'alliance, de paix et d'amour. » A cette parole répondit le duc de Glocestre et dit : « Robert, Robert, quoique vous soyez cru et ouï à présent des rois et des seigneurs des deux royaumes, et que vous ayez grand'voie et audience à eux et en leurs consaux, la matière de la paix est si grande, et que avecques vous plus grands et plus crus de vous s'en entremettent, je vous dis et ai dit ci et ailleurs que jà ne serai contraire à paix faire, mais qu'elle soit à l'honneur de notre partie. Et jà fut-elle du roi notre père et de notre frère le prince de Galles et les autres, jurée et accordée au roi Jean et à tous ses successeurs, et de leur côté jurée, obligée et enconvenancée sur peine et sentence du pape; et point n'a été tenue ni de nulle valeur; mais l'ont les François enfreinte, et brisée cauteleusement et frauduleusement; et ont tant fait que ils se sont remis en possession et saisine de toutes les terres et seigneuries, qui furent rendues et délivrées par paix faisant à notre dit seigneur et père et à nos prédécesseurs. Et en outre, de la somme de trente cent mille francs que la rédemption monta en paiement, encore en sont à payer seize cent mille. Pour lesquelles choses, Robert, tels mémoires et souvenances qui devant nous reviennent, nous angoissent et troublent les courages durement. Et nous émerveillons, moi et plusieurs de ce royaume auxquels il en appartient bien, comment le roi notre sire est de si jeune et si foible avis qu'il ne regarde et considère autrement le temps passé et le temps présent; et comment il se peut et veut allier à ses adversaires, et par cette alliance déshériter la couronne d'Angleterre des rois à venir. » — « Très cher sire, répondit Robert, notre sauveur Jésus-Christ souffrit mort et passion en croix pour nous tous pécheurs, et pardonna sa mort à ceux qui le crucifièrent. Il convient aussi tout pardonner, qui veut avoir part et venir à la gloire du paradis. Toutes malivolences, haines et rancunes furent pardonnées au jour que la paix fut faite et scellée à Calais par vos prédécesseurs. Or sont renouvelées guerres moult dures qui ont été entre les vôtres et les nôtres, espoir par l'action et coulpe des deux parts. Car quand le prince de Galles et d'Aquitaine fut issu hors d'Espaigne et retourné en Aquitaine, une manière de gens qui s'appeloient Compagnies, dont la greigneur partie étoient Anglois et Gascons, tous tenans du roi d'Angleterre et du prince de Galles, se mirent sus et recueillirent ensemble, et entrèrent au royaume de France sans nul titre de raison; et firent mortelle et crueuse guerre, aussi dure et forte comme elle avoit été en devant; et appeloient le royaume de France leur Chambre; et étoient si entalentés de mal faire que on ne pouvoit

[1] Brentwood.

résister à l'encontre d'eux ; et pour ce, quand le royaume de France se vit ainsi foulé et guerroyé, et plus venoit le temps avant, plus se multiplioient les ennemis du royaume, le roi Charles de France, fils au roi Jean, fut conseillé de ses vassaux qu'il allât au devant de telles offenses et y pourvût, fût par guerre ou autrement. Et avec ce plusieurs grands barons de Gascogne s'allièrent avecques le roi de France, lesquels le prince de Galles qui devoit être leur sire, vouloit trop soumettre et faisoit moult de grands injures, si comme ils disoient et montroient par plusieurs raisons; et ne le vouloient ni pouvoient plus souffrir. Et commencèrent la guerre pour la cause du ressort à l'encontre du prince. Et le roi Charles de France, par le conseil que il eut de ses vassaux, s'aherdit à la guerre avecques eux, pour obvier à l'encontre de ces Compagnies. Et se retournèrent devers le roi de France en son aide, en celle nouvelle guerre, plusieurs grands seigneurs et leurs seigneuries, cités, villes et châteaux, pour la grand'oppression que le prince de Galles leur faisoit ou consentoit à faire par ses commis. Ainsi a été la guerre renouvelée moult dure, par laquelle moult de grands meschefs en sont encourus de destruction de peuple et de pays; et la foi de Dieu et chrétienté affoiblie et moult foulée; et s'en sont réveillés et relevés les ennemis de Dieu; et ont jà conquis moult de Grèce et de l'empire de Constantinoble; et ne peut l'empereur de Constantinoble[1] résister contre la puissance d'un Turc qui s'appelle Baassach[2] dit l'Amorath-Baquin; et cil a conquis et mis en subjection tout le royaume d'Arménie, réservé une seule ville séant sur la mer, et ainsi comme seroit Hantonne ou Bristo en ce pays, laquelle ville on appelle Gourch[1]; et la font tenir contre les Turcs les Gennevois et Vénitiens; et ne peut longuement durer contre la puissance de l'Amorath-Baquin, l'empereur de Constantinoble, qui est de votre sang, car il fut fils à l'empereur Hugue de Luzignan et madame Marie de Bourbon[1], cousine germaine à madame la roine votre mère. Et si paix est, ainsi qu'elle sera, s'il plaît à Dieu, entre France et Angleterre, chevaliers et écuyers qui les armes demandent et désirent pour leur avancement, se trairont celle part et aideront le roi Léon d'Arménie à recouvrer son héritage et mettre hors les Turcs, car la guerre a trop duré entre France et Angleterre; et Dieu veut que fin s'en prenne. Et tous ceux, tant d'un royaume comme de l'autre, qui le contrediront et qui empêchement y mettront, chèrement le comparront ou à mort ou à vie. » — « Comment pouvez-vous ce savoir, » répondit le duc de Glocestre? A cette parole dit Robert l'Ermite : « Cher sire, ce que j'en dis et fais, il vient par inspiration divine et par une vision qui me vint sur la mer, en retournant de Baruth, un port en Syrie, en l'île de Rhodes. » Adonc lui conta-t-il de mot à mot toute la vision qui avenue lui étoit, pour mieux émouvoir le cœur du duc de Glocestre en pitié et en raison. Mais ce duc étoit dur et haut contre la paix; et vouloit toujours retourner à ses opinions et condamnoit durement en ses paroles les François en toutes choses, quoique Robert lui eût dit et remontré. Mais pour la cause que cil Robert étoit étranger, et montroit en ses paroles et en ses œuvres qu'il ne vouloit que tout bien, et sentoit aussi le roi d'Angleterre, son seigneur, qui s'inclinoit de tous points à la paix, il s'en dissimuloit ce qu'il pouvoit, et tournoit d'une autre partie ses paroles que le cœur ne lui adonnoit.

Deux jours et deux nuits fut Robert l'Ermite à Plaissy lez le duc de Glocestre, sa femme et ses enfans; et lui fit-on par semblant très bonne chère. Au tiers jour il se départit et prit congé au duc, à la duchesse et à leurs enfans et aux chevaliers de l'hôtel, et puis s'en retourna à Londres et de là à Windesore, où le roi étoit retrait, qui lui fit grand'chère; et l'avoit moult en amour, pour cause de ce que le roi de France lui avoit envoyé, et pour ce qu'il étoit bien éloquent et sage et plein de bonnes paroles, douces et courtoises.

On doit bien croire et supposer que le roi d'Angleterre demanda tout secrètement au dit

[1] Emmanuel, fils de Calo Jean.

[2] Bajazet. Il lui donne le nom d'Amorath Baquin, comme si c'était un titre des souverains turcs. C'est ainsi qu'il a défiguré le nom de Mourad, appelé d'abord Mourad-Bey, *le prince Mourad*, avant son élévation à l'empire.

[3] Gorhigos.

[1] J'ai déjà relevé cette erreur dans les volumes précédens.

Robert l'état de son oncle de Glocestre et tout ce qu'il y avoit trouvé; et Robert lui en répondit bien et à point. Bien savoit le roi d'Angleterre que le duc de Glocestre ne s'inclineroit jà à la paix tant qu'il pût, et que plus aimoit la guerre que la paix. Si tenoit en amour tant qu'il pouvoit ses deux autres oncles, les ducs de Lancastre et d'Yorch, et plusieurs prélats et barons d'Angleterre, desquels il pensoit à être servi et aidé.

Quand Robert l'Ermite eut été environ un mois de-lez le roi d'Angleterre et les seigneurs, il prit congé et s'ordonna pour partir. A son département le roi d'Angleterre, pour l'amour et honneur du roi de France qui là l'avoit envoyé, lui donna grands dons et beaux; et aussi firent les ducs de Lancastre et d'Yorch, les comtes de Hostidonne et de Salsebry et messire Thomas de Percy; et le fit le roi reconvoyer jusques à Douvres; et là monta et trouva le roi et la roine et ses oncles à Paris. Si se trait devers eux et recorda au roi de son voyage comment il avoit exploité, et de la bonne chère que le roi d'Angleterre lui avoit fait.

Presque toutes les semaines avoit messagers de France et d'Angleterre allans et retournans de l'un roi à l'autre, qui s'escripsoient doucement et amiablement l'un à l'autre. Et ne désiroit autre chose le roi d'Angleterre qu'il pût parvenir par mariage à la fille du roi de France; et le roi de France espécialement y avoit très bonne affection, car avis lui étoit que sa fille seroit grande assez, si elle étoit roine d'Angleterre.

CHAPITRE XLV.

De la délivrance du seigneur de la Rivière et messire Jean le Mercier, comment ils furent mis hors de prison.

Vous avez bien ci-dessus ouï recorder comment le sire de la Rivière et messire Jean le Mercier furent démenés et pourmenés de chastel à autre et de prison à autre, et en la fin rendus au prévôt du Châtelet de Paris; et furent sur le point que de perdre corps et vies; et tout par haines et envies, que les ducs de Berry et de Bourgogne avoient, et leurs consaux, sur eux; et furent en ce danger plus de deux ans; et à peine les pouvoit aider le roi de France. Et la plus grand'aide que on leur faisoit étoit que le roi ne vouloit point qu'ils fussent traités à mort. Aussi les ducs de Berry et de Bourgogne et leurs consaux véoient bien que le duc d'Orléans leur aidoit tant qu'il pouvoit. La duchesse de Berry étoit bonne moyenne envers son seigneur pour eux, et par espécial pour le sire de la Rivière; et on ne vouloit point condamner l'un sans l'autre, car ils étoient tenus et accusés pour une même cause. Les prières des bonnes personnes, avecques le grand droit qu'ils avoient, les aida grandement. Et fut regardé, parmi ce que plusieurs hauts barons du royaume de France en eurent pitié, et que trop de pénitence avoient eu et souffert en prison, que on leur feroit grâce et allégeance; car, par espécial, messire Jean le Mercier, avoit tant pleuré en prison, dont il étoit si débilité de sa vue que à peine véoit-il; et couroit commune renommée parmi le royaume de France et ailleurs que il étoit aveugle. Si eurent sentence pour eux telle que je vous dirai. Le roi de France, pour quelle cause [1] on leur donnoit à entendre que on les tenoit en prison, leur faisoit grâce, car il mettoit en souffrance leur mesfait, tant que plus avant et mieux il en seroit informé. Et étoient rendus au seigneur de la Rivière toutes ses terres et châteaux, et premièrement le bel châtel d'Anvaux, qui séoit en Chartrois sur les marches de Beauce. Mais lui revenu en Anvaux, il ne devoit jamais repasser la rivière de Seine, si il n'étoit rappelé de la bonté du roi; et messire Jean le Mercier retournoit au pont de Nouvion, en sa belle maison en Laonnois; et lui revenu là, il ne devoit jamais repasser les rivières d'Oise, d'Esne, de Marne, ni de Seine, si il n'étoit aussi rappelé de la bonté du roi. Et avec tout ce ils s'obligeoient à aller en prison fermée, là où on leur diroit et requis en seroient suffisamment de par le roi ou ses commissaires. Les deux seigneurs dessus nommés tinrent cette grâce à bonne et à belle, quand ils sçurent qu'ils seroient délivrés du Châtelet. Et furent hors mis; et cuidèrent, à leur issue, aller parler au roi et remercier de la grâce qui faite leur étoit, mais ils ne purent; et les convint tantôt vider et partir de Paris, et aller ès lieux et termes qui ordonnés leur étoient. Ainsi eurent-ils leur délivrance, dont ceux qui les aimoient furent réjouis

[1] Pour la cause duquel.

CHAPITRE XLVI.

De la paix et accord entre le duc de Bretagne et messire Olivier de Cliçon.

Vous savez comment le duc de Bretagne et messire Olivier de Cliçon se guerroyoient et guerroyèrent un long temps, et de guerre si felle et si crueuse que les parties, quand ils se trouvoient sur les champs, combattoient jusques à outrance, et ne prenoient nulli à merci; et tant que à parler de celle guerre, messire Olivier de Cliçon et sa partie se portèrent si vaillamment que des trois ils en avoient les deux; car tous les seigneurs de Bretagne s'en dissimuloient. Et les cités et bonnes villes avoient bien dit au duc que vivre et marchander les convenoit, quelque guerre ou haine qu'il eût au seigneur de Cliçon; et que cette guerre en rien ne leur touchoit; si ne s'en vouloient point mêler. Le sire de Cliçon les tenoit bien pour excusés. Entre ces haines et maltalens s'ensoignoient, par cause de moyen et mettre accord et bonne paix, le vicomte de Rohan, le sire de Léon et le sire de Dinan en Bretagne. Et tant menèrent les traités, que le duc de Bretagne promit à ces trois seigneurs, mais qu'il vît messire Olivier de Cliçon en sa présence, que il en feroit tout ce que ordonner ils en voudroient. Et sur cel état les trois barons vinrent un jour en l'une des forteresses du seigneur de Cliçon et lui remontrèrent, en parlant à lui, comme par bon moyen ils étoient là venus et avoient amené le duc de Bretagne à ce qu'il donnoit et accordoit à messire Olivier de Cliçon et à sa compagnie sauf aller, venir et retourner; et pensoient et supposoient bien que, lui venu en sa présence, les maltalens seroient pardonnés. Adonc répondi messire Olivier de Cliçon et dit: « Vous êtes tous mes amis et cousins, et me confie bien en vous; et crois que le duc vous a dit ce que vous me dites, et me verroit volontiers en sa présence. Si Dieu m'aist et Saint Yve, messeigneurs, sur cette parole et promesse je ne me mettrai jà hors de ma maison, ni au chemin; mais vous lui direz, puisque ci vous a envoyés, qu'il m'envoie son ains-né fils, et il sera et demeurera pleige pour moi; et quand je m'en tiendrai sûr, volontiers je irai parler à lui, là où il sera; et toute telle fin comme je ferai, son fils fera. Si je retourne, il retournera; si je demeure, il demeurera. Ainsi se feront les parties. »

Quand ces trois barons de Bretagne dessus nommés virent qu'ils n'en auroient autre chose, si prirent congé à lui moult doucement, et se contentèrent de celle réponse, et retournèrent arrière à Vannes où le duc les attendoit. Et eux venus devers lui, ils lui recordèrent tout ce qu'ils avoient trouvé. Si n'en put avoir le duc de Bretagne autre chose. Si se porta si bien le dit messire Olivier de Cliçon en celle guerre que le duc ne conquit rien sur lui, mais il conquit sur le duc; et prit par deux fois toute sa vaisselle d'or et d'argent, et grand'foison d'autres beaux joyaux, lesquels il tourna tout à son profit.

La conclusion de celle guerre et haine entre le duc de Bretagne et le sire de Cliçon fut telle que je vous dirai. Le duc de Bretagne, comme grand seigneur qu'il fût, vit bien que nullement il ne pourroit venir à ses intentions du sire de Cliçon, et qu'il avoit trop d'amis en Bretagne; car réservé la hautesse de la duché de Bretagne, tous les Bretons chevaliers, écuyers, prélats et hommes des cités et bonnes villes s'inclinoient plus au sire de Cliçon; et les hauts barons s'en dissimuloient; et avoient bien répondu au duc que de celle guerre jà ne se mêleroient, fors par la forme et manière de y mettre paix et accord, si trouver moyen y pouvoient ou savoient. Et aussi le duc d'Orléans, par espécial, confortoit couvertement en plusieurs manières messire Olivier de Cliçon; et étoit tout réjoui quand, de ses emprises ou chevauchées, il oyoit recorder bonnes nouvelles.

Le duc de Bretagne, qui étoit assez subtil et imaginatif, et qui moult avoit eu à faire de peine et de travail en son temps, considéroit toutes ces choses, et que de ses gens il n'étoit mie tant aimé en cœur si montrer lui osassent, réservé l'hommage qu'ils lui devoient, comme étoient les enfans à messire Charles de Bretagne qu'on dit de Blois, qui fut occis en la bataille devant Auroy, Jean de Bretagne, comte de Penthièvre et de Limoges, qui avoit à femme la fille de messire Olivier de Cliçon, et messire Henry de Bretagne son frère, et leur sœur la roine de Naples et de Jérusalem. Et sentoit qu'il devenoit vieux; et véoit ses enfans jeunes et à venir, et réservé l'amour du duc de Bourgogne et de la duchesse sa femme, il n'avoit nul ami en

France, ni ne pouvoient avoir ses enfans, car de par leur mère ils venoient et issoient des membres et branches de Navarre, laquelle génération n'étoit pas trop aimée en France, pour les grands meschefs que le roi Charles de Navarre, père à la duchesse de Bretagne, avoit faits et élevés du temps passé en France, dont les souvenances encore en duroient; et si de lui défailloit en cel état, et en la haine mortelle à avoir à messire Olivier de Cliçon et au comte de Penthièvre, il se doutoit trop fort, quand il se resveilloit en ces pensées, que ses enfans qui étoient jeunes n'eussent trop de grands ennemis. Avec tout ce, il véoit que les amours et alliances d'Angleterre, qui en l'héritage de Bretagne et en tout son honneur l'avoient mis, l'éloignoient trop fort et étoient taillés d'éloigner; car encore, selon qu'il étoit loyaument informé, il véoit que les alliances s'approchoient trop fort entre les rois de France et d'Angleterre; car traités se portoient et avançoient tellement que le roi d'Angleterre vouloit avoir à femme la fille du roi de France, et celle proprement qui lui étoit obligée et enconvenancée pour son ains-né fils. Toutes ces doutes mettoit le duc de Bretagne devant, et par espécial de la derreine il avoit plus à penser que de nulle des autres, car c'étoient pour lui les plus doutables. Si s'avisa et imagina en soi-même, toutes ces choses considérées à grand loisir, qu'il briseroit son cœur sans nulle dissimulation, et feroit paix ferme et entière à messire Olivier de Cliçon et à Jean de Bretagne, et se mettroit en leur pure volonté d'amender courroux, forfaits ou autres dommages que il ou ses gens lui auroient faits cette guerre durant, et autres que du temps passé ils avoient eu ensemble, réservé ce qu'il demeureroit duc et héritier de Bretagne, et ses enfans après lui, sur la forme des articles de la paix, qui jà avoit été faite et scellée par l'accord de toutes parties entre lui et les enfans messire Charles de Blois, laquelle chartre de paix il ne vouloit violer ni briser, ni aller contre nul des articles, mais tenir et accomplir à son pouvoir; et de rechef jurer et sceller fermement et loyaument à tenir tout ce qu'il disoit et promettoit à faire et porter outre. Et si de l'héritage de Bretagne, Jean de Blois, comte de Penthièvre, son cousin, n'étoit mie bien parti à son gré et suffisance, de ce que à dire y auroit il s'en voudroit mettre et coucher à la pure ordonnance, sans nulle exception ni dissimulation, du vicomte de Rohan, des seigneurs de Dinant, de Léon, de Laval, de Beaumont et de messire Jean Harpedane.

Quand le duc de Bretagne eut avisé en soi-même tout ce propos, sans appeler homme de son conseil, il fit venir avant un clerc; et eux deux enfermés en une chambre tant seulement, prit le duc une feuille de papier de la grand'-forme, et dit au clerc : « Escris-moi ce que je te nommerai. » Le clerc s'ordonna à escripre, et le duc lui nomma mot à mot tout ainsi qu'il vouloit qu'il escripvît. Si fut cette lettre escripte et dictée, si doucement et amiablement comme il put et sçut, et sur forme et manière de paix; et prioit doucement et amiablement à messire Olivier de Cliçon qu'il se voulsist mettre en manière qu'ils pussent avoir secret parlement ensemble, et les choses descendroient en tout bien.

Quand la lettre fut faite et devisée au plus doucement et humblement comme il put et sçut, sans nul appeler, fors lui et le clerc, il la scella de son signet, et prit le plus prochain varlet de sa chambre qu'il eut et lui dit : « Va-t'en à Chastel-Josselin, et dis hardiment que je t'envoie parler à mon cousin messire Olivier de Cliçon. On te fera parler à lui. Si le me salue, et lui baille ces lettres de par moi et m'en rapporte la réponse; et garde bien, sur ta vie, que à nul homme ni femme tu ne dises où tu vas, ni qui t'y envoie. » Le varlet répondit : « Monseigneur, volontiers. » Il se mit au chemin; et tant exploita, qu'il vint au Chastel-Josselin. Les gardes du chastel eurent moult grands merveilles quand ils lui oïrent dire que le duc de Bretagne l'envoyoit parler au seigneur de Cliçon. Néanmoins ils contèrent ces nouvelles à leur seigneur, lequel fit tantôt venir le varlet, qui les lettres lui apportoit, devant lui, lequel fit bien son message. Messire Olivier prit les lettres que lui envoyoit le duc scellées de son scel secret, lequel il connoissoit moult bien. Si les ouvrit et legit tout au long par deux ou trois fois pour mieux entendre, et en lisant s'émerveilloit moult des douces paroles traitables et amiables, qui ès lettres étoient contenues et escriptes. Si pensa sus moult longuement, et dit qu'il auroit avis du rescripre. Et fit le varlet qui les avoit apportées bien aiser et mettre en une chambre tout par lui. De toutes

ces choses faites et avenues avoient ses gens grands merveilles; et bien le devoient avoir, car en devant il n'eût déporté homme, varlet ni autre, de par le duc, qui tantôt n'eût été mort ou mis en prison douloureuse.

Quand messire Olivier de Cliçon fut entré en sa chambre, il commença moult fort à penser et à busner sur ces nouvelles; et ce lui brisoit grandement ses maltalens, pour ce que le duc se humilioit tant envers lui que si doucement lui escripvoit; et dit ainsi à soi-même qu'il le voudroit éprouver, car sur cette lettre, promesse, ni paroles qui dedans fussent escriptes il ne se osoit assurer; et si mal lui en prenoit, il ne seroit de nulluy plaint. Il dit qu'il rescriproit à lui, et là où il lui voudroit envoyer son fils, qui ôtage fût pour lui, il iroit parler à lui là où il lui plairoit et non autrement. Adonc escripsit messire Olivier de Cliçon unes lettres moult douces et traitables au duc, mais la conclusion étoit telle que, si il vouloit qu'il allât parler à lui, il lui envoyât son fils en pleige et en ôtagerie et il seroit bien gardé jusques à son retour. Cette lettre fut escripte, scellée et baillée au varlet du duc, lequel se mit au retour et vint à Vannes, là où le duc l'attendoit. Il lui bailla les lettres de messire Olivier de Cliçon; le duc les prit, les ouvrit et les legit: quand il vit le contenu, il pensa un peu, et puis dit: «Je le ferai. Au cas que je traite amoureusement à lui, toute conjonction d'amour y doit être.» Tantôt il escripsit devers le vicomte de Rohan, qui se tenoit au Caire, un châtel en la marche de Vannes. Quand le vicomte vit les lettres du duc, tantôt il vint à Vannes. Lui venu, le duc lui remontra toute son intention et lui dit: «Vicomte, vous et le comte de Montbourchier mènerez mon fils à Chastel-Josselin et le laisserez là, et m'amènerez messire Olivier de Cliçon, car je me veuil accorder avecques lui.» Le vicomte répondit, et dit que tout ce il feroit volontiers.

Depuis ne demeura guères de jours que le vicomte et le sire de Montbourchier et messire Yves de Treseguidy amenèrent l'enfant, qui pouvoit avoir environ sept ans, à Chastel-Josselin, à messire Olivier de Cliçon, qui les recueillit et honora grandement. Quand il vit l'enfant et la bonne affection du duc, il se humilia grandement, avec ce que les trois chevaliers lui dirent: «Sire, vous véez la bonne volonté du duc, il ne montre rien deforainement que le cœur et la bonne affectation n'y soit.» — «Je le vois bien, répondit messire Olivier; et pourtant que je aperçois la bonne volonté de lui, je me mettrai si avant que tenu serai en son obéissance. Et vous, qui êtes assez prochains de lui et ès quels il a grand'fiance, quand il vous a baillé son héritier pour moi amener et ici laisser en ôtage tant que je sois retourné, je ne sçais s'il vous a dit ce dont il m'a escript et scellé dessous son signet?» Donc, répondirent les chevaliers et tous d'une voix: «Sire, il nous a bien dit qu'il a très grand désir de venir à paix et à concorde devers vous; et de ce nous pouvez-vous bien croire, car nous sommes de votre sang.» — «Je vous en crois bien,» répondit messire Olivier. Et adonc alla quérir la lettre que le duc lui avoit envoyée et leur legit. Quand ils l'eurent ouï, ils répondirent et dirent: «Certes, sire, tout ainsi comme celle lettre contient le nous a-t-il dit, et sur cel état nous a-t-il mandés, et ici envoyés.» — «Or vaut mieux», répondit messire Olivier de Cliçon.

Depuis eux venus, les trois chevaliers qui l'héritier du duc de Bretagne avoient amené, messire Olivier de Cliçon s'ordonna et se mit en arroi; puis se partit du Chastel-Josselin avecques les trois chevaliers et remit l'enfant en leur compagnie, et dit qu'il le ramèneroit à son père le duc; car bien se fioit d'ores-en-avant au duc et en ses paroles, quand il l'avoit éprouvé si avant; dont ce fut grand'humilité. Mais si comme il disoit: «En bonne paix, concorde et amour ne doit avoir nul ombre de trahison ni dissimulation; mais doivent les cœurs concordans être tout d'une unité.»

Tant chevauchèrent tous ensemble qu'ils vinrent à Vannes. Et avoit le duc ordonné que messire Olivier de Cliçon descendroit en une église de frères prédicateurs, laquelle siéd au dehors de Vannes; et là viendroit le duc parler à lui. Ainsi comme fut ordonné fut fait; et quand le duc vit que messire Olivier avoit ramené son fils en sa compagnie, si le tint à très grand'courtoisie et s'en contenta grandement. Puis vint de son chastel de la Mote parler à messire Olivier de Cliçon en la maison de ces frères; et s'enfermèrent ensemble en une chambre; et là s'entre acointèrent de paroles; et puis issirent hors par les jardins derrière, et vinrent sur un rivage qui

répondoit à un courant qui entroit en la mer. Le duc vint sur le rivage, messire Olivier de Cliçon en sa compagnie, et entra en un batel, et fit messire Olivier entrer avecques lui; et de là ils se remirent en une plus grosse nef qui gisoit à l'ancre à l'entrée de l'embouchure de la mer; et quand ils furent là éloignés de toutes gens, ils parlèrent moult longuement ensemble. Toutes leurs devises et paroles je ne pus savoir, mais l'ordonnance fut telle que je vous conterai. Et cuidoient leurs gens qu'ils fussent encore en l'église parlans ensemble, mais non étoient, ainçois parlementoient en la nef, et ordonnoient et composoient leurs paroles, ainsi qu'ils vouloient qu'elles fussent et demeurassent. Et furent en cel état, si comme il me fut dit, largement deux heures; et là firent-ils très bonne paix et le jurèrent de foi créantée l'un à l'autre à tenir sans nulle dissimulation; et quand ils voulurent issir, ils appelèrent le batelier qui amenés les y avoit; et les alla querre[1], et remit à son batel, puis les ramena où pris les avoit; et rentrèrent tous deux par l'église derrière et par les jardins au cloître des frères; et assez tôt après ils se départirent de là; et amena le duc de Bretagne messire Olivier de Cliçon, tenant par la main, amont au chastel de Vannes que on dit la Motte. De cette acointance de paix et alliance furent grandement réjouis tous ceux qui si amiablement les virent ensemble; et aussi furent ceux de Bretagne, quand les nouvelles en furent sçues et épandues parmi le pays; et moult émerveillés de ce qu'ils avoient fait paix par la manière que dite vous ai.

A celle paix et ordonnance ne perdit rien Jean de Blois, comte de Penthièvre; mais il gagna et augmenta ses revenues en Bretagne de vingt mille couronnes d'or de France par an, bien assises, prises et mises au los et entente de son conseil, à durer perpétuellement, à lui et à ses hoirs. Et fut adonc fait et ordonné un mariage du fils au comte de Penthiévre à la fille du duc de Bretagne, pour mieux confirmer et tenir en amour toutes alliances. Et qui plus avoit mis en la guerre plus y avoit perdu. De celle paix fut grands nouvelles en France et en Angleterre.

Vous avez ci-dessus ouï recorder comment messire Pierre de Craon chey en la haine et indignation du roi de France et du duc d'Orléans, pour la cause du connétable de France, messire Olivier de Cliçon, qu'il avoit voulu occire et meurtrir de nuit en retournant de Saint-Pol à son hôtel, et comment le duc de Bretagne avoit soutenu en ses forteresses messire Pierre de Craon; pour laquelle soutenance le roi de France s'étoit entremis, et eût fait guerre au duc de Bretagne, si la maladie, qui soudainement le prit et assaillit sur les champs entre le Mans et Angers, ne lui fût venue; et par celle incidence merveilleuse, l'armée du roi et l'assemblée se défit et rompit, et s'en retourna chacun en son lieu. Et si avez ouï comment le duc de Bretagne et le duc de Bourgogne allèrent au devant de cette besogne et accueillirent en grand'haine, telle qu'ils leur remontrèrent, à ceux qui avoient conseillé le roi de France aller en Bretagne, tels qe messire Olivier de Cliçon, le seigneur de la Rivière, messire Jean le Mercier, Montagu, et autres qui en eurent depuis grand'pénitence de corps. Et eurent en gouvernement le royaume de France, tant que le roi fut en sa maladie, souverainement ses deux oncles les ducs de Berry et de Bourgogne. Si avez ouï comment messire Olivier de Cliçon et le duc de Bretagne se guerroyèrent de guerre mortelle et crueuse, et aussi comme ils firent paix, et de la délivrance du seigneur de la Rivière, de messire Jean le Mercier et de Montagu, lequel n'eut pas tant de peine à beaucoup près comme les autres; car sitôt que le roi fut retourné en santé, il voulut avoir de-lez lui, comment qu'il fût, Montagu, et l'aida à excuser de moult de choses.

Vous devez savoir que la maladie du roi de France et les maladies, car il en eut plusieurs, qui lui sourdirent et où il renchut, dont on étoit tout émerveillé et troublé au royaume de France, abattirent grandement la puissance du roi et ses volontés à faire; et en furent près perdus et menés jusques à mort les dessus dits. En ces vacations et tribulations messire Pierre de Craon,

[1] Il est possible que la rencontre du duc et de Clisson ait eu lieu ainsi que Froissart le raconte ici; les historiens de Bretagne se contentent de rapporter son récit; mais le traité ne fut pas conclu à Vannes; on le trouve dans les preuves de l'histoire de Bretagne, page 790. Il fut conclu à Aucfer, près Redon, le 19 octobre 1395. Olivier de Clisson, qui étoit présent au traité, le jura le 20 octobre et le scella de son sceau à Rieux. Les procureurs du comte de Penthièvre, inclus dans le traité, le ratifièrent en son nom, et il le jura lui-même depuis, et le scella le 25 à Guingamp.

de toutes ces meschéances et peine que le roi et ses consaux avoient, n'étoit mie courroucé, mais réjoui; et procuroit trop fort et faisoit traiter et prier qu'il pût retourner à la grâce et amour du roi et de l'hôtel de France; et étoient les procureurs et les traiteurs le duc de Bourgogne et messire Guy de la Tremoille. Et trop légèrement fût venu à toute paix et accord, n'eût été le duc d'Orléans, qui à la fois empêchoit tous ses traités. Et tant que la haine eût duré entre le duc de Bretagne et messire Olivier de Cliçon, il ne fût venu à nulle paix ni accord. Mais quand la chose fut véritablement sçue, de la paix et accord du duc de Bretagne et du seigneur de Cliçon, la querelle messire Pierre de Craon en fut grandement adoucie. En ce temps l'avoit accueilli en plaid et en parlement, pour la somme de cent mille francs, la reine Jeanne de Naples et de Jérusalem et duchesse d'Anjou; et se tenoit la dite dame toute coie à Paris pour mieux entendre à ses besognes. Messire Pierre de Craon, qui se véoit en ce danger, et traité en parlement, et ne savoit, ni savoir pouvoit, comment les besognes et arrêts de parlement se porteroient pour lui ou contre lui, et avoit à faire à forte partie, et prouvoit bien la dame sur lui que il avoit eu et reçu, vivant le roi Louis son mari, roi de Naples et de Jérusalem. Toutes ces choses imaginant et considérant, n'étoit pas bien aise; car encore se sentoit-il en la malivolance et haine du roi de France et du duc d'Orléans. Mais le duc et la duchesse de Bourgogne le confortoient, aidoient et conseilloient tant qu'ils pouvoient. Il avoit grâce d'être à Paris, mais c'étoit couvertement; et se tenoit le plus en l'hôtel d'Artois lez la duchesse de Bourgogne.

CHAPITRE XLVII.

Comment le roi de Honguerie escripsit au roi de France l'état de l'Amorath-Baquin, et comment Jean de Bourgogne, fils ains-né au duc de Bourgogne, fut chef de toute l'armée qui y alla.

En ce temps escripsit le roi Henry de Honguerie [1] lettres moult douces et amiables au roi de France, et l'envoya en France si notablement que par un évêque de Honguerie et deux de ses chevaliers; et étoit contenu en ces lettres une grand'partie de l'état et affaire l'Amorath-Baquin; et comment icelui se vantoit, ainsi qu'il avoit mandé au roi de Honguerie, qu'il le viendroit combattre au milieu de son pays, et chevaucheroit si avant qu'il viendroit à Rome, et feroit son cheval manger avoine sur l'autel Saint-Pierre à Rome, et là tiendroit son siége impérial, et amèneroit l'empereur de Constantinoble en sa compagnie, et tous les plus grands barons du royaume de Grèce, et tiendroit chacun en sa loi: il n'en vouloit avoir que le titre et la seigneurie.

Si prioit le roi de Honguerie, par ses lettres, au roi de France qu'il voulsist entendre à ce, et lui incliner que ces hautes besognes des marches lointaines fussent signifiées et certifiées notablement et éparses parmi le royaume de France, à la fin que tous chevaliers et écuyers se voulsissent émouvoir sur l'été à eux pourveoir et aller en Honguerie, et aider le dit roi de Honguerie à résister contre le roi Basaach [1] dit l'Amorath-Baquin, afin que sainte chrétienté ne fût foulée ni violée par lui, et que ses vantises lui fussent ôtées et reboutées. Ainsi, plusieurs paroles et ordonnances de grand amour, ainsi que rois et cousins escripsent l'un à l'autre en cause de nécessité et d'amour, étoient escriptes et contenues en ces lettres; et aussi cils qui les apportèrent, lesquels étoient suffisans hommes et bien enlangagés, s'en acquitèrent bien; et tant que le roi Charles de France s'y inclina de tout son cœur. Et en valurent grandement mieux les traités du mariage de sa fille au roi d'Angleterre; et s'en approchèrent plus tôt que si ces nouvelles ne fussent point venues ni apportées de Honguerie en sa cour; car, comme roi de France et chef de tous les rois chrétiens de ce monde, il y vouloit adresser et pourveoir.

Si furent ces lettres tantôt et ces nouvelles de Honguerie publiées, certifiées et signifiées en plusieurs lieux et éparties en plusieurs pays, pour émouvoir les cœurs des gentils hommes,

[1] Sigismond, marquis de Brandebourg et roi de Hongrie par son mariage avec Marie, fille de Louis, roi de Hongrie. Il fut couronné en 1386. Jean de Thwrocz, historien hongrois, raconte son arrivée dans le vrai style de l'idylle. «Nobiles regni, dit-il, pacis gratâ amœnitate gaudere præligentes, anno Domini 1386, eâ videlicet anni ipsius ætate, cùm ver, suavi avicularum modulamine gratissimum, posteros sui cursûs propinquans ad limites, venienti fervidæ æstati, rubentibus hospitium decoraverat rosis, geminique currum vehentes Phœbi, altiores ætheris conscendebant ad gradus, ad magnum scilicet diem Pentecosten, in Albam Regalem convenerunt.

[1] Bajazet. Thwrocz et les auteurs byzantins l'appellent *Pasaithes*.

chevaliers et écuyers, qui désiroient à voyager et avancer leurs corps. Quand ces nouvelles furent venues au roi, pour ces jours le duc de Bourgogne, par espécial, à ce s'inclinoit. Et la duchesse et Jean de Bourgogne leur ains-né fils, comte de Nevers, qui point n'étoit encore chevalier, étoient à Paris; et messire Guy de la Tremoille, messire Guillaume son frère, messire Jean de Vienne, amiral de France, et plusieurs barons et chevaliers du royaume de France. Si fut avisé, regardé et considéré en l'hôtel du duc de Bourgogne, et par espécial à ce s'inclinoit le duc de Bourgogne grandement, que Jean de Bourgogne son fils, entreprinst ce voyage et se fît chef de tous les François et des nations, nommées en lointaines marches, le Ponnent. Ce Jean de Bourgogne étoit pour lors jeune fils en l'âge de vingt-deux ans, assez sage, courtois, traitable, humble, débonnaire et aimé de tous chevaliers et écuyers de Bourgogne et d'autres nations qui avoient la connoissance de lui. Et avoit pour femme à ces jours la fille au duc Aubert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, une bonne dame sage et dévote; et avoient jà deux enfans, par lesquels on espéroit au temps avenir grands mariages. On donna à sentir de côté à Jean de Bourgogne l'ordonnance de ce voyage, et que le roi de France y vouloit envoyer, à la prière et contemplation de son cousin le roi de Honguerie, pour savoir quel semblant il en feroit. Il parla et dit : «S'il plaisoit à mes deux seigneurs, à monseigneur le roi et à monseigneur mon père, je me ferois volontiers chef de cette armée et assemblée; et si me venroit bien à point, car j'ai grand désir de moi avancer.» Donc lui fut répondu : «Sire, parlez en premier à votre père, à savoir si il voudroit que allassiez en ce voyage; et si il le vous accordoit, il en parleroit au roi; car sans lui et son ordonnance ne pouvez-vous rien faire.»

Sur cet avis et information ne demeura guères de jours que Jean de Bourgogne parla au duc son père, en lui humblement priant qu'il voulsist consentir et accorder qu'il pût aller en ce voyage de Honguerie, car il en avoit très bonne volonté. A celle prière faire du fils au père étoient de-lez lui messire Guy et Guillaume de la Tremoille, messire Jacques de Vergy et autres chevaliers qui se boutèrent ès paroles, et dirent au duc : «Monseigneur, celle prière que Jean de Bourgogne vous fait est raisonnable, car il est temps qu'il prenne l'ordonnance de chevalerie; et plus honorablement il ne le peut prendre ni avoir que sur les ennemis de Dieu et de notre créance. Et au cas que le roi de France y veut envoyer, il n'y peut envoyer plus honorable chef que son cousin germain votre fils; et vous verrez et trouverez que moult de chevaliers et écuyers, pour leur avancement, se mettront en ce voyage et en sa compagnie.» A ces paroles répondit le duc et dit : «Vous avez raison de ce dire; et la bonne volonté de notre fils nous ne lui voulons ôter ni briser, mais nous en parlerons au roi et verrons quelle chose il en répondra.» Ils se tusent atant.

Depuis ne demeura guères de terme que le duc de Bourgogne en parla au roi; et le roi incontinent s'y inclina et dit que ce seroit bien fait s'il y alloit : «Et nous voulons qu'il y voise; et lui accordons; et le faisons chef de cette besogne.» Donc s'épartirent les nouvelles parmi Paris et hors : que Jean de Bourgogne, atout grand'charge de chevaliers et écuyers, iroit en Honguerie et passeroit outre, et entreroit en la Turquie[1] et iroit voir la puissance de l'Amorath-Baquin; et ce voyage achevé, les chrétiens iroient à Constantinoble et passeroient outre au bras Saint-George[2], et entreroient en Syrie, et acquitteroient la sainte terre, et délivreroient Jérusalem et le saint sépulcre des payens et de la subjection du soudan et des ennemis de Dieu. Donc se réveillèrent chevaliers et écuyers qui se désiroient à avancer parmi le royaume de France.

Le duc de Bourgogne, quand il sentit que son fils iroit en ce voyage et en seroit chef, honora plus encore que fait n'eût les ambaxadeurs de Honguerie; lesquels, quand ils virent la bonne volonté et ordonnance du roi de France et des François, s'en contentèrent grandement et prirent congé au roi et aux seigneurs de France, aux ducs d'Orléans, de Berry, de Bourgogne et à messire Philippe d'Artois, comte d'Eu et connétable de France, au comte de la Marche et à tous les seigneurs; et puis se mirent au retour devers leurs pays, et rapportèrent ces nouvelles en Honguerie et au roi qui en fut tout réjoui; et fit sur celle entente et venue

[1] Les Turcs occupaient déjà quelques-unes des provinces grecques d'Europe.
[2] Le Bosphore.

des François ordonner grandes pourvéances et grosses; et envoya ses messages et ambaxadeurs devers son frère le roi d'Allemagne pour ouvrir ses passages; et aussi devers son cousin le duc d'Osteriche, car parmi son pays et les détroits d'Osteriche convenoient qu'ils passassent. Et fit partout sur ces chemins ordonner et administrer vivres et pourvéances pour les seigneurs de France; et escripsit toutes ces nouvelles et certifiances au grand maître de Prusse et aux seigneurs de Rhodes, afin qu'ils eussent avis et se pourvussent contre la venue de Jean de Bourgogne, qui sur cel état viendroit en Honguerie, accompagné de mille chevaliers et écuyers tous vaillans hommes, pour entrer en Turquie, et pour résister aux menaces et paroles du roi Basaach dit l'Amorath-Baquin.

En ce temps que ces nouvelles étoient mises hors pour aller au dit voyage dont je vous parle, étoit le sire de Coucy nouvellement retourné à Paris d'un voyage où il avoit été près d'un an. Ce fut sur les frontières et marches de la rivière de Gennèves. Car aucuns grands maîtres gennevois avoient informé le duc d'Orléans que la terre et toute la duché de Gennèves désiroient à avoir un chef à seigneur, venu et issu des fleurs de lis; et pourtant que le duc d'Orléans avoit à femme et épouse la fille au seigneur de Milan, celle terre et seigneurie de Milan lui seroit très bien séant. En cette instance le seigneur de Coucy, atout trois cens lances et cinq cens arbalêtriers, avoit passé outre en Savoie et en Piémont, par l'accord et consentement du comte de Savoie et des Savoyens, et venu vers Asti en Piémont par le consentement du seigneur de Milan, et là descendu plus aval dessous une cité qui s'appelle Alexandrie, et venu sur les frontières des Gennevois pour traiter à eux et savoir plus pleinement leur intention; car de force, s'il n'avoit plus grand'puissance, accord et alliance au pays des Gennevois, il n'y pouvoit rien faire. Quand le sire de Coucy vint premièrement sur les frontières de la rivière de Gennèves, où les entrées du pays sont tant fortes à conquérir, si ceux du pays les cloent et y mettent défense, aucuns seigneurs gennevois, par laquelle faveur et ordonnance il étoit là venu, et qui avoient informé le duc d'Orléans et son conseil, lui firent bonne chère et le recueillirent doucement et amiablement, et le mirent en leur pays, et lui offrirent leurs châteaux. Le sire de Coucy, qui fut sage et subtil, et un chevalier moult imaginatif, et qui connoissoit assez la nature des Lombards et des Gennevois, ne se voult pas trop avant confier en leurs offres et promesses; et toutefois il les tint sagement à amour tant qu'il fut et conversa avecques eux; car trop bien les savoit mener par paroles et par traités; et eut plusieurs parlemens sur les champs, non pas en maison ni en forteresse, à ceux de la cité de Gennèves. Et plus parlementoit à eux et moins conquéroit. Bien lui faisoient les Gennevois tout signe d'amour; et lui promettoient moult de choses; et vouloient qu'il s'avalât jusques en la cité de Gennèves ou à Port-Vendre; mais le sire de Coucy ne s'y osa oncques assurer. La conclusion de son voyage fut telle, que rien il n'exploita. Et quand il vit que rien il ne faisoit, quoique moult soigneusement il rescripsoit et signifioit son état au duc d'Orléans, il fut remandé, et retourna à Paris, et y vint si à point que ces emprises et nouvelles d'aller en Honguerie étoient en cours trop grandement; et fut le duc de Bourgogne moult réjoui de son retour; et le mandèrent à l'hôtel d'Artois le duc et la duchesse; et là lui dirent en signe de grand amour : « Sire de Coucy, nous confions grandement en vous et en votre sens. Nous faisons Jean notre fils et héritier entreprendre un voyage. A l'honneur de Dieu et de toute chrétienté puisse être! Nous savons bien que sur tous les chevaliers de France vous êtes le plus usité et coutumier en toutes choses. Si vous prions chèrement et féablement que en ce voyage vous veuillez être compaing et conseiller à notre fils; et nous vous en saurons gré, et à desservir à vous et aux vôtres. »

A celle prière et requête répondit le sire de Coucy et dit : « Monseigneur, et vous madame, votre requête et parole me doivent bien être commandement. En ce voyage, s'il plaît à Dieu, je irai doublement. Premièrement par dévotion, pour défendre la foi Jésus-Christ; secondement puisque tant de honneur vous me voulez charger que j'entende à Jean, monseigneur votre fils, je m'en tiens pour tout chargé, et m'en acquitterai en toutes choses à mon loyal pouvoir. Mais, cher sire, et vous ma très chère dame, de ce faix vous me pourriez bien excuser et déporter, et en charger espécialement à son cousin moult prochain, messire Philippe d'Ar-

tois, comte d'Eu et connétable de France, et à son autre cousin le comte de la Marche. Tous deux en ce voyage ils y doivent aller, car cils lui sont moult prochains de sang et d'armes.» Donc répondit le duc de Bourgogne et dit : «Sire de Coucy, vous avez trop plus vu que ces deux n'ont, et savez trop mieux où on peut aller aval le pays que nos cousins d'Eu et de la Marche. Si vous chargez de ce dont vous êtes requis, et nous vous en prions.»—«Monseigneur, répondit le sire de Coucy, votre prière m'est commandement et je le ferai, puisqu'il vous plaît, avecques l'aide de messire Guy de la Tremoille, de messire Guillaume son frère, et de l'amiral de France, messire Jean de Vienne.» De celle réponse eurent le duc et la duchesse grand'joie.

Or s'ordonnèrent ces seigneurs de France grandement pour aller au voyage de Honguerie; et prioient barons, chevaliers et écuyers pour avoir leur service et compagnie. Et cils qui point priés n'en étoient, et qui désir et affection de y aller avoient, prioient aux seigneurs, tels que au comte d'Eu, connétable de France, au comte de la Marche et au seigneur de Coucy, qu'ils les voulsissent prendre de leur compagnie. Les aucuns étoient retenus, les autres n'avoient point de maîtres. Et pour ce que le voyage étoit long d'aller en Honguerie et de là en Turquie, chevaliers et écuyers, quoiqu'ils eussent bonne volonté d'avancer leurs corps, et ne sentoient pas la mise ni la chevance pour honorablement faire ce voyage, se refroidoient de leur emprise, quand point de retenue n'avoient[1].

[1] J'ai recherché dans les précieuses archives de Dijon, mises laborieusement en ordre par le savant archiviste M. Baudot, tout ce qui pouvait être relatif à ce voyage, et j'y ai fait copier, collationner avec soin les pièces suivantes, qui sont publiées ici pour la première fois.

Cy après sensuient les noms de ceulx que monseigneur a ordonnez aler ou voiage de Honguerie en la compaignie de monseigneur de Nevers.

Premierement.

Messire Philippe de Bar, lui quatrième de chevaliers et six escuiers.
Messire l'admiral de France, lui troisième de chevaliers et cinq escuiers.
Messire de la Tremoille, lui huitième.
Messire le mareschal de Bourgogne, lui quatrième.
Messire Oudart de Chaseron, lui troisième.
Messire Jehan de Sainte-Croix, lui troisième.
Messire Guillaume de Merlo, lui troisième.
Messire Gieffroy de Charny, lui troisième.
Messire Elyon de Meilhat, lui troisième.

Vous devez savoir que pour l'état du corps Jean de Bourgogne rien n'étoit épargné de montures, d'armoiries de chambres, d'habits grands et riches, de vaisselle d'or et d'argent

Messire Jehan de Blaisy, lui et un escuier.
Messire Henry de Monbeliart, lui deuxième de chevaliers et deux escuiers.
Messire de Chastelbelin, lui deuxième de chevaliers et deux escuiers.
Messire Guillaume de Vienne, lui deuxième de chevaliers et deux escuiers.
Messire Jacques de Vienne, lui deuxième de chevaliers et deux escuiers.
Messire Jacques de Vergy, lui troisième.
Messire Thibault de Nuefchastel, lui troisième.
Messire Guillaume de Vergy et son frère, chacun lui deuxième.
Messire Henry de Salins.
Messire Henry de Chalon, lui deuxième de chevaliers et deux escuiers.
Messire le Haze de Flandre, lui troisième
Le sire de Ray.
Le frère de la femme messire Henry de Monbeliart.

Cy apres sensuient autres de l'ostel de mondit sieur.

Messire Berthaut de Chartres.
Messire Loys du Geay, un escuier.
Messire Jehan des Boves.
Messire Cort des Essars.
Messire Girard de Ragny.
Messire Raoul de Flandre.
Messire Jacques de Pontallier.
Messire Jehan de Pontaillier.
Messire Jehan de Savoisy.
Messire Philippe de la Tremoille.
Messire Louis le Maréchal.
Messire Louis Zebenenghem.
Messire Philibert de Villers.
Le sire de Graville, lui troisième.
Le sire de Plancy, lui deuxième.
Messire Jacques de Cortjamble.
Messire Jehan de Coux.
Messire Hugues de Monneton.
Messire Philippe de Mussy.
Messire Jehan de Rigny.
Messire de Maumes.
Messire Fouque Paynnel.
Messire le Galois de Renti.
Messire Antoine de Bolone, lui troisième.
Messire Anceau de Pommart.
Messire Henry de Rye.
Messire Jehan de Saint-Aubin.
Messire Jehan de Montaubert.
Messire Jehan de Ponnele.
Messire Jehan de Tauque.
Messire Charles Destouteville.
Messire Jehan de Granson.
Messire de Ver, lui deuxième.
Messire Jean le Sarrasin.
Messire Jean de Saint-Germain.
Le Petit Braqueton.
Boelin Villiers.
Le fils du seigneur de Chastillon, lui deuxième.
Messire Raoul de Rayneval, lui deuxième.
Le sire de l'Espinace.
Le sire de Montigny.
Messire Loys de Giac, un escuier.
Messire Gauvanet de Bailleur, lui deuxième.
Le Normandea, maistre d'ostel, iceulx qu'il plaira à mondit sieur.
Damas de Buxeul.
Briffaut.
Robert de Ardentin.
Guillaume Breteau.
Le jeune Monnoier.
Montaubert.
Jehan de Sercus.
Rochechoart.
Anceau de Villiers.
Guillaume de Vautraux.
Jehan de Cepeaux.
Simon Breteau.
Gauvignon.
Guillaume de la Tremoille.
Conestable.
Loys Done.
Estienne de Monsajon.
Victor Bastard de Flandre.
Estienne de Germigny, escuier d'escurie.
Jehan de Granson.
Le Porcelot de Besançon.
Thomas de Carruvel.
Mathe Lalemant.
Enguerramet.
Cloux le Bahaignon.
Guillaume de Lugny.
Jehan de Ternant.
Bertran de Saint-Chatier.
George de Rigny.
Pierre de la Haye.
Jehan de Pontaillier.
Tierry de Saint-Soigne.
Jehan de Germigny.
Guillaume de Craon, lui deuxième.
Regnaut de Flandre.
Guillaume de Nanton.
Batetau.
Maubuisson.

et n'entendoient chambrelans à autre chose. Et fut tout délivré à tous officiers pour le corps Jean de Bourgogne; et à chacun à part lui grand nombre de florins; et cils les payoient et délivroient par ordonnance aux ouvriers et marchands, qui les ouvrages appartenans à eux faisoient et ouvroient. Tous barons, chevaliers et écuyers, pour l'honneur de Jean de Bourgogne et aussi l'avancement de leurs corps, s'efforçoient d'eux mettre en point. Messire Philippe d'Artois, comte d'Eu, s'ordonna si puissamment que rien n'étoit épargné; et vouloit aller en ce voyage comme connétable de France; et le roi de France, qui moult l'aimoit, lui aidoit tant que à la chevance grandement; et aussi fit-il à messire Boucicaut, maréchal de France.

Le duc de Bourgogne avisa et considéra une chose, que ce voyage à tout appareiller coûteroit trop grandement et mise de finance; et si convenoit que l'état de lui, et de la duchesse sa femme, et d'Antoine son fils, fût maintenu et point brisé ni amendri. Et pour trouver argent il trouva subtilement une arrière taille; car de la première taille, plat pays, hommes des cités et châteaux et des villes fermées se taillèrent: et monta cette taille, en Bourgogne, pour la chevalerie première de son ains-né fils, à six vingt mille couronnes d'or. De rechef, à tous chevaliers et dames nobles qui de lui fiefs tenoient, jeunes et vieux, il leur fit dire qu'il convenoit qu'ils allassent à leurs coûtages en Honguerie en la compagnie de son fils, ou ils

Le fils au sire de Garanciers.
Rasse de Rancy.
Le fils de madame de Malurouc.
Huguelin de Luguy.
Mathery.
Pierre de la Tremen.
Gruthuse.
Jacques de Buxeul.
Toulongon.
Muart.
Jehan Bugnot.
Tajaut.
Robin de la Cressonnier.
Copin Paillart.
Jehan Huron.
Philippot de Nauton.
Bonneu.
Guillaume d'Aunoy.
Chiffreval.
Jehan de Blaisy.
Rase de Tauques.
Nule de Coudebourch.
Robert Gaudin.
Octeville.
Jaquot de Saux.
Le Begue de Rasse.

tem dix archers.

Premierement.

Laurens Cogniguchant.
Donat du Cops.
Ogier Bloet.
Jehan Carnes.
Jehan Robichon.
André le petit archer.
Gadifer.
Brocart.
Berthelot de Revel.
Adam Pasquot.

Item vingt arbalestiers c'est assavoir:

(*Les noms de ces* 20 *arbalestriers sont omis dans la pièce.*)

Les gens qui sont advisés pour aler devant en Honguerie pour faire les provisions de monseigneur de Nevers.

Simon Breteau, maistre d'ostel.
Guillaume Breteau, pennetier.
Jehan de Ternant, eschançon.
Robert de la Cressonnere.
Copin Paillart, escuier de cuisine.
Un boucher et ung poulaillier.

Cy après s'ensuient les choses nécessaires et appartenant au fait que monseigneur de Nevers doit faire présentement en Honguerie.

Premierement il est ordonné que tous ceulx qui yront en sa compaignie soient au vingtieme jour d'avril à Di- et illec on fera prest pourjon, quatre mois, c'est assavoir: chacun chevalier quarante florins, et chacun escuier vingt florins, et chacun archer douze florins par chacun mois.

Ordenné par mon sieur presens mon sieur, le comte de Nevers, mon sieur l'Admiral, mon sieur de la Tremoille, messire Guillaume de la Tremoille, messire Odart de Chaseron messire Elion de Meilhat et Pierre de la Tre-

moille, le vingt-huitiesme jour de mars avant Pasque, l'an mil trois cent quatre vingt quinze.

Mon sieur le comte de Nevers sera le vingtiesme jour d'avril à Dijon, et là seront paie toutes ses gens, et sera à la fin d'avril à Montbeliart pour tenir son chemin.

Ceux par qui monsieur le comte se conseillera.

Premierement.

Messire Philippe de Bar.
Mon sieur l'Admiral.
Mon sieur de la Tremoille.
Messire Guillaume de la Tremoille.
Messire Oudart de Chaseron.

Et quand bon semblera.

Mon sieur de Bourbon.
Messire Henry de Bar.
Messire de Couxi.
Mon sieur le connétable.
Mon sieur le maréchal Boussicaut.

Et aussi quant bon semblera.

Messire Henry de Montbeliart.
Messire Guillaume de Vienne.
Messire Henry de Chalon.
Messire de Chatelbelin.
Messire de Longvy.
Messire Guillaume de Merlo.
Messire Gieuffroy de Charny.
Messire Jehan de Blaisy.
Messire Elion de Neillat.
Messire Jehan de Trye.

Pour le frain de mon sieur le comte de Nevers.

Messire Guillaume de Merlo.
Messire Jehan de Blaisy.
Messire Jehan de Sainte-Croix.
Messire Elion de Neillat.
Messire Guillaume de Vienne.
Messire Gieufroid de Charny.

La bannière de mon sieur, le comte de Nevers messire Philippe de Mussy la portera pour l'acompagnier:

Courtjambles.
Jehan de Blaisy.
De Buxeul.

Le panon de mon sieur, le comte Gruthuse le porter Nanton et Huguenin de Lugny pour l'accompagner.

Ordonnance faite par mon sieur le comte.

Que gentil homme faisant rumour pert cheval et harnois.

Et varlet qui fiert du coutel pert le point.

Et s'il robe il pert l'oreille.

Item que mon sieur le conte et sa compagnie a à requerir l'avant-garde.

payassent un tant d'argent : si étoient taxés les uns à mille, les autres à deux mille, et les autres à cinq cens; et chacun et chacune selon sa chevance, et la valeur de sa terre.

Dames et anciens chevaliers, qui ressoignoient le travail du corps, et qui n'étoient mie taillés d'avoir celle peine, se composoient et payoient à la volonté du duc; et savoit-on bien lesquels étoient déportés de celle taille. Jeunes chevaliers et écuyers étoient ordonnés d'aller en ce voyage, et leur étoit dit : « Monseigneur ne veut point de votre argent, mais vous irez, avec Jean monseigneur, à vos cousts aucunement non en tout, en ce voyage; et lui ferez compagnie. » De cette arrière taille le duc de Bourgogne sur ses gentils hommes trouva soixante mille couronnes; ainsi ne fut nul déporté.

Les nouvelles de ce voyage de Honguerie s'espartirent partout; et quand elles furent venues en la comté de Hainaut, chevaliers et écuyers qui se désiroient à avancer et à voyager commencèrent à parler ensemble et à dire par avis : « Celle chose se taille que monseigneur d'Ostrevant, qui est jeune et à venir, voise en ce voyage avecques son beau frère le comte de Nevers; et se fera une belle compagnie d'eux deux. Nous n'y faudrons pas. Mais leur ferons compagnie, car aussi désirons nous les armes. » Le comte d'Ostrevant, qui pour ces jours se tenoit au Quesnoy, entendoit et savoit bien ce que chevaliers et écuyers de son pays disoient; si n'en pensoit pas moins. Et avoit très bon désir et grand'affection d'aller en ce voyage et faire compagnie à son beau-frère de Bourgogne. Et quand il avenoit que on parloit ou devisoit aucune chose en la présence de lui, petit en répondoit mais dissimuloit. Bien avoit intention qu'il en parleroit à son seigneur le duc Aubert de Bavière, comte de Hainaut, et ce qu'il l'en conseilleroit il en feroit. Et avint que le dit comte d'Ostrevant en brefs jours vint à la Haye en Hollande où son père étoit; et pour ce temps se tenoit là le plus avecques la comtesse sa femme. Si lui dit une fois : « Monseigneur, telles nouvelles queurent. Mon beau-frère de Nevers a empris sur cel été d'aller en Honguerie et de là en Turquie sur l'Amorath-Baquin; et là doivent être et avenir grands faits d'armes; et pour le présent je ne me sais où mettre et employer pour les armes avoir; si saurois volontiers l'intention de vous, s'il vous plairoit que je allasse en ce honorable voyage atout une route de cent chevaliers, et fisse compagnie à mon beau-frère. Monseigneur et madame de Bourgogne m'en sauroient bon gré; et moult de chevaliers et écuyers a en Hainaut qui volontiers m'accompagneroient en ce voyage. » A celle parole répondit le duc Aubert, comme homme tout pourvu de répondre, et dit : « Guillaume, puisque tu as la volonté de voyager et d'aller en Honguerie et en Turquie quérir les armes, sur gens et pays qui oncques rien ne nous en forfirent, ni nul titre de raison tu n'as d'y aller, fors que pour la vaine gloire de ce monde, laisse Jean de Bourgogne et nos cousins de France faire leur emprise, et fais la tienne à part toi; et t'en vas en Frise; et conquiers notre héritage que les Frisons, par leur orgueil et rudesse, nous ôtent et tollent, et ne veulent venir ni enchoir à nulle obéissance; et à ce faire je t'aiderai. » La parole du père au fils éleva grandement le cœur du comte d'Ostrevant, et répondit et dit : « Monseigneur, vous dites bien; et au cas qu'il vous plaît que je fasse ce voyage, je le ferai de bonne volonté. »

CHAPITRE XLVIII.

Comment Guillaume de Hainaut, comte d'Ostrevant et fils au duc Aubert de Hollande, entreprit le voyage pour aller en Frise.

De petit à petit ces paroles du père au fils et du fils au père multiplièrent tant que le voyage d'aller en Frise pour celle saison fut accepté, et moult y aida ce que je dirai. Le comte d'Ostrevant pour ces jours avoit de-lez lui, et de son conseil le plus prochain qu'il pût avoir, un écuyer de Hainaut qui s'appeloit Fier-à-Bras, et autrement le bâtard de Vertaing, sage et vaillant homme et moult stylé d'armes. Si que, quand les paroles vinrent à l'écuyer du comte d'Ostrevant, il répondit et dit : « Sire, monseigneur votre père parle bien, et vous conseille loyaument; mieux vaut pour votre honneur que vous fassiez ce voyage que celui de Honguerie, et vous ordonnez selon ce : vous trouverez chevaliers et écuyers de Hainaut et d'ailleurs qui se mettront en votre compagnie et vous aideront de leur pouvoir à faire celle emprise et ce voyage. Et au cas que vous avez ou aurez bonne volonté de là aller, je vous avertis et conseille

que vous alliez en Angleterre et signifiez votre état et emprise aux chevaliers et écuyers, et priez au roi d'Angleterre, votre cousin, qu'il vous veuille accorder que chevaliers, écuyers et archers d'Angleterre, parmi vos deniers payant, il vous fasse celle grâce qu'il les laisse partir et issir hors d'Angleterre, pour aller en ce voyage de Frise en votre compagnie. Anglois sont gens de fait et d'exploit, et au cas que vous les aurez vous en ferez bien votre besogne. Et si vous pouvez par prière avoir votre cousin le comte Derby en votre compagnie, votre voyage en seroit plus bel et votre emprise de plus grande renommée. » Le comte d'Ostrevant aux paroles et remontrances de Fier-à-Bras de Vertaing s'inclina du tout, car avis lui fut qu'il le conseilloit moult loyaument. Et quand il en parla au seigneur de Gommignies, il lui en dit en cause de conseil autre tant, et aussi firent tous ceux qui l'aimoient. Donc se commencèrent ces paroles et ces nouvelles à épandre en Hainaut; et fut mise une ordonnance et défense sur tous chevaliers et écuyers hainuyers, que nul n'entreprît voyage à faire, ni à vuider le pays pour aller en Honguerie et ailleurs, car le comte d'Ostrevant les embesogneroit pour celle saison et les emmèneroit en Frise. Nous nous souffrirons un petit à parler de cette matière et parlerons des besognes devant emprises.

Ainsi avoient cause d'eux réveiller chevaliers et écuyers en plusieurs parties pour les armes qui apparoient en celle saison, les uns pour le voyage de Honguerie, les autres pour le voyage de Frise; et en parloient et devisoient l'un à l'autre, quand ils se trouvoient ou étoient ensemble. Premièrement le comte de Nevers avança son voyage; et furent nommés et escripts tous chevaliers et écuyers qui avecques lui de sa charge et délivrance iroient. Les pourvéances furent faites grandes et grosses, et bien ordonnées; et pour ce que le voyage mouvoit de lui, et qu'il devoit avoir la renommée en sa nouvelle chevalerie de celle emprise, il fit plusieurs largesses aux chevaliers et écuyers qui en sa compagnie se mirent, et avantages, et de délivrance; car le voyage étoit long et coûtable, si convenoit que les compagnons sur leurs finances et menus frais fussent aidés.

Pareillement s'ordonnoient et appareilloient les autres chefs de seigneurs, tels que le connétable de France, le comte de la Marche, messire Henry et messsire Philippe de Bar, le sire de Coucy, messire Guy de la Tremoille, messire Jean de Vienne, amiral de France; messire Boucicaut, maréchal de France, messire Regnault de Roye, le seigneur de Saint-Py, le seigneur de Montcaurel, le Hazle de Flandre, messire Louis de Friese, son frère, le Borgne de Montquel, et tant qu'ils étoient bien mille chevaliers et écuyers, et tous de vaillance et d'emprise. Et se départirent tous de leurs lieux sur la mi-mars, et chevauchèrent par ordonnance et par compagnie; et trouvoient tous les chemins ouverts, car le roi d'Allemagne avoit commandé et ordonné par tout son royaume, en Allemagne et en Bohême, que tout leur fût ouvert, et appareillé ce qui leur étoit nécessaire, et que nuls vivres ne leur fussent renchéris.

Ces seigneurs de France chevauchoient et travailloient sur la forme que je vous dis, pour aller à l'aide du roi de Honguerie qui devoit avoir bataille contre l'Amorath-Baquin, puissance contre puissance. Le vingtième jour du mois de mai [1] passèrent Lorraine et la comté de Bar, et toute la comté de Montbéliart et la comté de Bourgogne, et entrèrent en Aussays [2], et passèrent tout le pays d'Aussays et la rivière du Rhin en plusieurs lieux, et la comté de Fieret [3], et puis entrèrent en Osteriche, et passèrent tout au long parmi le pays d'Osteriche qui est moult grand et de divers pays, et les entrées et issues fortes et despertes, mais ils y alloient tous de si grand'volonté que peine ni travail qu'ils eussent ne leur faisoit point de mal. Et parloient les plusieurs en chevauchant de cet Amorath-Baquin, et cremoient moult petit sa puissance. Le duc d'Osteriche fit aux chefs des seigneurs en son pays, et là où ils le trouvèrent, très bonne chère, et par espécial à Jean de Bourgogne, comte de Nevers, car son ains-né, fils monseigneur Othes, avoit Marie de Bourgogne épousée, comme jeunes qu'ils fussent, la fille au duc de Bourgogne, et sœur germaine à ce Jean de Bourgogne qui chef étoit de celle emprise [4]. Tous ces sei-

[1] De l'année 1396.
[2] Alsace.
[3] Ferrette.
[4] Léopold IV, duc d'Autriche, et non Othes, avait épousé Catherine et non Marie, fille de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne et sœur de Jean-sans-Peur, dont il est question ici. Léopold III, dit le Preux, père de Léo-

gneurs de France et leurs routes se devoient attendre et trouver en Honguerie en une cité que on dit Bode [1]. Or retournons aux autres avenues de France.

Vous savez, si comme il est ci-dessus contenu en notre histoire, comment le roi Richard d'Angleterre avoit envoyé en celle saison suffisans ambassadeurs et messages en France, devers le roi de France et son conseil, pour avoir à femme et à épouse Isabelle, sa fille, et tels que l'archevêque de Duvelin, l'évêque de Winchestre, le comte Maréchal, le comte de Rostelant, fils au duc d'Yorch, messeigneurs Henry de Beaumont, Louis de Clifford, messire le Despensier, Jean de Robersart et plusieurs autres; et avoient si bien exploité et besogné en ce voyage que le roi de France leur avoit fait bonne chère, et aussi tous ses oncles et leurs consaux; et étoient ces dits ambassadeurs et leurs gens retournés en Angleterre en joye; et avoient donné au roi d'Angleterre sur ces requêtes et plaisances, grand espoir de venir et attendre à ses demandes; et sur ce le roi d'Angleterre n'avoit pas ignoré ni dormi sur ses besognes, mais avoit, tout l'hiver qui s'ensuivit, souvent envoyé et réveillé le roi de France et fait souvenir des matières; et à tout ce inclinoit le roi de France et ses consaux assez, qui espéroient et tendoient à fin de guerre, qui trop longuement avoit duré entre France et Angleterre.

Tant et si bien s'étoient portés ces procès, poursuites et traités, et si amoureusement avoient escript ces deux rois l'un à l'autre que les besognes étoient grandement approchées. Car le roi d'Angleterre promettoit loyaument qu'il auroit tels ses hommes et son pays que paix seroit entre France et Angleterre. Par le moyen de ce traité s'approchèrent si les besognes que de rechef les comtes Maréchal et de Rostelant, et tous ceux ou en partie qui la première fois furent en France sur l'état du mariage, y furent renvoyés. Et vinrent à Paris et se logèrent tous à la croix du Tiroir; et comprenoient les Anglois toute la rue, et là environ bien avant, car ils étoient bien six cents [2] chevaux; et tous furent délivrés de par le roi de France; si séjournèrent-ils à Paris plus de trois semaines.

pold IV, était mort dès 1486 à la célèbre bataille de Sempach, où treize cents Suisses défirent les quatre mille Autrichiens qu'il commandait.

[1] Bude.

[2] Le moine de Saint-Denis dit qu'ils étaient plus de douze cents

CHAPITRE XLIX.

De la sentence et arrêt de parlement qui fut prononcée pour la roine de Naples et de Jérusalem, duchesse d'Anjou, contre messire Pierre de Craon.

Entretant que ces seigneurs ambaxadeurs et messagers de par le roi d'Angleterre étoient à Paris, la roine Jeanne, duchesse d'Anjou, qui s'escripsoit roine de Naples et de Jérusalem, étoit aussi à Paris et poursuivoit moult fort ses besognes, car ce fut une dame de moult grand'diligence. Ses besognes étoient telles pour lors que je vous dirai. Elle plaidoit en parlement pour deux causes. La première étoit pour l'héritage de la comté de Roussy à l'encontre du comte de Brayne [1]; car Louis, duc d'Anjou, son mari, l'avoit achetée, et payé les deniers, à une dame qui fut la comtesse de Roussy et jadis femme à messire Louis de Namur, mais elle se démaria en son temps de ce messire Louis de Namur et trouva cause raisonnable, comment ce fût. La seconde étoit à l'encontre de messire Pierre de Craon; et lui demandoit la somme de cent mille francs, lesquels elle montroit bien et prouvoit sur lui les avoir eus, levés et reçus, au nom de son seigneur et maître le roi Louis de Naples, de Sicile et de Jérusalem; et s'en étoit chargé le dit messire Pierre de Craon du payer en Pouille. Mais, quand les nouvelles lui vinrent que son maître, le duc d'Anjou, roi et sire des dites terres, étoit mort, il ne chemina plus avant et retourna en France, et mit toute celle somme de florins à son profit, et n'en rendit oncques compte à la dame roine dessus dite, ni à ses enfans Louis et Charles, mais les dissipa en orgueil et en bobans; et par celle défaute la dame disoit et montroit sur lui que la terre de Naples étoit perdue et conquise de Marguerite de Duras et des hoirs messire Charles de la Paix; car les soudoyers du roi Louis dessus dit, qui lui aidoient à maintenir sa guerre en Pouille et en Calabre, n'avoient point été payés; si étoient tournés les plusieurs devers le comte de Saint-Severin [2] et devers Marguerite de Duras; et les autres avoient cessé de faire guerre.

Toutes ces causes étoient mises en parlement

[1] Brienne. — [2] San Severino.

en la chambre du palais de Paris, proposées, montrées et demandées, et défenses de toutes parties données; et jà en avoit-on plaidoyé bien trois ans tout entiers, quoique le dit messire Pierre de Craon fût absent de Paris et de parlement; mais ses avocats le défendoient de grand manière; et disoient que si le dit messire Pierre de Craon avoit reçu au nom du roi Louis de Sicile, de Naples et de Jérusalem cent mille francs, le dit roi étoit bien de tant et plus tenu envers le dit messire Pierre à bon compte fait, de beaux et grands services que faits lui avoit.

Tant furent ces choses menées et plaidoyées en parlement à Paris qu'il leur convint avoir fin et conclusion, car la dame dessus dite y rendoit grand'peine que arrêt en parlement en fût rendu. Les seigneurs de parlement, considéré toutes choses, ne vouloient pas parler si avant que pour rendre arrêt, s'ils n'étoient forts de toutes parties. Et messire Pierre de Craon n'osoit bonnement comparoir à Paris; car il se sentoit trop grandement en l'indignation du roi et du duc d'Orléans, pour l'offense que faite avoit et commandé à faire sur messire Olivier de Cliçon, connétable de France. Et convenoit, avant que parlement rendît sentence définitive des demandes dont la dessus dite dame et roine le poursuivoit, qu'il fût clair en France, et lui fussent pardonnés tous ses méfaits, et pût quittement et sauvement chevaucher et aller partout. Si que la dame, qui étoit contraire et adversaire à lui, mêmement mettoit peine et rendoit grandement que messire Pierre de Craon fût quitte et délivré par tout, réservé de li, pour le grand désir qu'elle avoit de voir le fond de ses besognes. Tant fut procuré, traité et prié envers les courroucés sur messire Pierre de Craon, espécialement du roi, de monseigneur d'Orléans, du comte de Pentièvre et de messire Jean de Harpedane et tous autres du royaume de France, qui action pouvoient avoir en ces matières, que tout lui fut quitté et pardonné; et fut clair en ses besognes, et partout le royaume de France; et lui montroient et faisoient bonne chère tous seigneurs et toutes dames, ne sais si c'étoit ou fut par dissimulation ou autrement, tant que le dit arrêt de parlement eût été rendu. Et étoit à Paris tenant son état aussi grand comme il fit oncques, au jour que ces seigneurs d'Angleterre qui là étoient venus pour le mariage de France et d'Angleterre se tenoient. Et les avoit aidés à honorer et recueillir devers le roi et les ducs qui là étoient Berry, Bourgogne et Bourbon; car ce fut un chevalier qui savoit moult des honneurs.

Or fut le jour déterminé et nommé que les seigneurs de parlement rendroient leur arrêt; car jà étoit-il tout escript et ordonné et clos, jusques à tant que les choses dessus dites fussent en l'état où elles étoient. Et au jour que les seigneurs du parlement rendirent leur arrêt, eut grand'foison des nobles du royaume de France, afin que la chose fût plus authentique. Et étoit là la roine de Sicile et de Jérusalem, duchesse d'Anjou et comtesse de Provence, et son fils Charles, prince de Tarente, et Jean de Blois, dit de Bretagne, comte de Pentièvre et de Limoges, les ducs d'Orléans, de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, le comte de Brayne et l'évêque de Laon qui trait en parlement avoient la dame dessus dite pour le comte de Roussy; et d'autre part messire Pierre de Craon et plusieurs nobles de son lignage. Premièrement, arrêt et sentence moult authentiquement furent rendus pour la comté de Roussy; et fut l'héritage adjugé et remis ès mains et possession du comte de Brayne et de ses hoirs qui descendoient de la droite branche de Roussy. Réservé ce, il fut dit que la roine dessus dite devoit ravoir en deniers comptans tout ce que le roi Louis son mari en avoit payé à la comtesse de Roussy dernièrement morte. De ce jugement et arrêt les héritiers de la comté de Roussy, auxquels l'héritage appartenoit, remercièrent les seigneurs de parlement qui cet arrêt avoient rendu. Après se levèrent ceux qui ordonnés étoient à parler pour le second jugement; et fut dit ainsi, par sentence de parlement: que messire Pierre de Craon étoit tenu envers madame la roine de Naples et de Jérusalem, duchesse d'Anjou et comtesse de Provence, en la somme de cent mille francs à payer de deniers appareillés, ou son corps aller en prison, tant qu'elle seroit de tous points contente et satisfaite. De cet arrêt remercia la dessus dite dame les seigneurs du parlement, et tantôt incontinent, à la complainte de la dame, main fut mise de par le roi de France, et messire Pierre de Craon saisi et mené sans déport ni sans aucune excusation au chastel du Louvre, et là enfermé et bien gardé; et sur cel état ces seigneurs se

départirent de la chambre de parlement, et retournèrent chacun en leurs lieux. Ainsi furent rendus ces deux arrêts que je vous dis, dont madame d'Anjou principalement fut cause.

CHAPITRE L.

Comment la conclusion du mariage fut prise à Paris du roi d'Angleterre et d'Isabelle de France, ains-née fille au roi de France, et comment le duc de Lancastre se remaria.

Environ vingt deux jours furent le comte Maréchal, le comte de Rostellant et les ambaxadeurs d'Angleterre devers le roi de France et la roine et les seigneurs à Paris; et leur fut faite toute la meilleure chère et compagnie comme on put. Et se portèrent si bien les traités et ordonnances, que le mariage fut accordé, pourquoi ils étoient là venus, du roi d'Angleterre à Isabelle ains-née fille du roi Charles de France. Et la fiança et épousa par la vertu d'une procuration, au nom du roi d'Angleterre, le comte Maréchal; et fut celle dame nommée, et sera d'ores en avant, roine d'Angleterre [1]; et pour lors, si comme je fus informé, il faisoit plaisant la voir, comme jeune qu'elle fût, car moult bien sçut et savoit faire la roine.

Après toutes ces choses faites et les ordonnances escriptes et scellées, les ambassadeurs d'Angleterre prirent congé au roi de France, à la roine et à sa fille la roine d'Angleterre, et aux seigneurs, et se départirent de Paris; puis retournèrent arrière à Calais, et de là en Angleterre où ils furent grandement recueillis du roi, du duc de Lancastre et des seigneurs favorables au roi et à ses plaisances et intentions. Mais quiconque fut de ce mariage réjoui en Angleterre, le duc de Glocestre, oncle du roi, n'en eut point de fête; car il vit bien que, par ce mariage et alliance, paix seroit encore entre les rois et leurs royaumes de France et d'Angleterre; laquelle chose il verroit trop envis, si la paix n'étoit grandement à l'honneur du roi et des Anglois, et remis au point et en l'état où les choses étoient, quand la guerre renouvela ès parties de Gascogne. Et en parloit aucunes fois à son frère le duc d'Yorch quand il le trouvoit à loisir, et le tiroit tant qu'il pouvoit à ses opinions pourtant qu'il le sentoit mol et simple. Au duc de Lancastre, son ains-né frère, il n'en osoit parler trop largement, pour ce qu'il le sentoit du tout de l'alliance du roi; et bien plaisoit au dit duc de Lancastre l'alliance de ce mariage, principalement pour l'amour de ses deux filles la roine d'Espagne et la roine de Portingal.

En ce temps se remaria le duc de Lancastre tiercement à une dame, fille d'un chevalier de Hainaut, qui jadis s'appela messire Paon de Ruet, et fut en son temps des chevaliers la noble et bonne roine Philippe d'Angleterre, qui tant aima les Hainuiers, car elle en fut de nation. Celle dame, à laquelle le duc de Lancastre se remaria, on appeloit Catherine [1]; et fut mise de sa jeunesse en l'hôtel du duc et de la duchesse Blanche de Lancastre. Et avint que, quand la dite duchesse Blanche fut trépassée de ce siècle, si comme il est contenu en notre histoire ici dessus bien avant, et encore madame Constance d'Espaigne, fille au roi Dam Piètre d'Espagne [2], où le duc de Lancastre se remaria secondement et en eut celle fille qui fut roine d'Espaigne, et celle seconde duchesse Constance fut morte, le duc de Lancastre, la dame vivant, avoit tenu celle dame Catherine de Ruet, qui aussi avoit été mariée à un chevalier d'Angleterre. Le chevalier vivant et mort, toujours le duc Jean de Lancastre avoit aimé et tenu celle dame Catherine, de laquelle il eut trois enfans, deux fils et une fille, dont on nommoit l'aîné Jean, et autrement messire Beaufort de Lancastre, et moult l'aimoit le duc; et l'autre eut nom Thomas, et le tint le duc son père à l'école à Asque-Suffort [3] et en fit un grand juriste et legiste; et fut ce clerc depuis évêque de Lincolne, qui est la plus noble et mieux revenant en grand profit d'argent de toute Angleterre Et pour l'amour de ses enfans, ce duc de Lancastre épousa leur mère, madame Catherine de Ruet; dont on fut moult émerveillé en France et en Angleterre, car elle étoit de basse lignée au regard des autres deux dames, la duchesse Blanche et la duchesse Constance, que le duc en devant avoit eues par mariage. Et quand

[1] L'Anonyme de Saint-Denis donne le traité de mariage conclu le 9 mars 1395. Sur la fin de la même année le roi Richard envoya chercher sa nouvelle épouse. La teneur des pouvoirs donnés par Richard II et Charles VI à leurs commissaires pour ce mariage est fort curieuse. Voyez l'Anonyme de Saint-Denis, à l'année 1395.

[1] Son vrai nom était Catherine de Swynforde. Voyez Walsingham, à l'année 1396.

[2] Pierre-le-Cruel. — [3] Oxford.

la connoissance de ce mariage de Catherine de Ruet en fut venue aux hautes dames d'Angleterre, telles que à la duchesse de Glocestre, à la comtesse Derby, à la comtesse d'Arondel et aux autres dames descendans du sang royal d'Angleterre, si furent moult émerveillées, et tinrent ce fait à grand blâme; et dirent ainsi : « Que ce duc de Lancastre s'étoit trop forfait et vitupéré quand il avoit épousé sa concubine; et convenoit, puisque jusques à là elle étoit venue, que elle fût seconde en honneurs en Angleterre. Or sera la roine d'Angleterre recueillie vitupéreusement. » Et puis disoient outre : « Nous lui lairrons toute seule faire les honneurs. Nous ne irons ni viendrons en nulle place où elle soit, car ce nous tourneroit à trop grand blâme, que une telle duchesse, qui vient de basse lignée et qui a été concubine du duc un moult long-temps, en ses mariages et hors ses mariages, alloit ni passoit devant nous. Les cœurs nous crèveroient de deuil, et à bonne cause. » Et cil et celle qui le plus en parloient c'étoit le duc de Glocestre et la duchesse sa femme; et tenoient le duc de Lancastre à fol et outre-cuidé, quand il avoit pris par mariage sa concubine; et disoient que jà ne lui feroient honneur de mariage ni de nommer dame ni serour. Le duc d'Yorch s'en passoit assez briévement, car il étoit le plus résident de-lez le roi et son frère de Lancastre. Le duc de Glocestre étoit d'une autre matière et ordonnance, car il ne faisoit compte de nully, quoique ce fût le mains-né de tous les frères; mais il étoit orgueilleux et présomptueux de manière, et en ce s'inclinoit sa nature, et mal concordant à tous les consaux du roi, si ils ne tournoient à son gré.

Celle Catherine de Ruet demeura tant qu'elle vesqui duchesse de Lancastre; et fut la seconde en Angleterre et ailleurs après la roine d'Angleterre; et fut une dame qui savoit moult de toutes honneurs, car de sa jeunesse et de tout son temps elle y avoit été nourrie; et moult aima le duc de Lancastre les enfans qu'il eut de li; et bien leur montra à mort et à vie.

Vous savez, et il est ci-dessus contenu en notre histoire, comment jugement et arrêt de parlement de Paris fut rendu sur messire Pierre de Craon, lequel fut condamné à cent mille francs envers la roine de Naples et de Jérusalem, duchesse d'Anjou et comtesse de Provence. Quand le dit messire Pierre vit qu'il eut cette condamnation, si fut ébahi, car il lui convenoit tantôt payer les cent mille francs, ou demeurer tout coi au chastel du Louvre à Paris en prison. Si fut conseillé, et le conseil lui vint de côté par le moyen du duc de Bourgogne et de la duchesse, qu'il fit faire une prière par la jeune roine d'Angleterre à la roine de Naples dessus dite, qu'il fût relaxé de prison quinze jours tant seulement, et pût aller et venir parmi Paris, pour prier ses amis et payer celle finance, ou qu'ils demeurassent hostagers pour lui, et s'en pût aller en Bretagne, et tant faire que rapporter en deniers tous appareillés la somme des florins en quoi il étoit jugé. A la prière de la jeune roine d'Angleterre la roine de Naples descendit, parmi tant que messire Pierre de Craon tous les soirs devoit aller et retourner dormir au chastel du Louvre. Messire Pierre de Craon pria moult de ceux de son sang, mais il ne trouva nully qui voulsist demeurer pour lui, car la somme étoit trop grosse. Au chef de quinze jours il le convint tout coi demeurer en prison et avoir ce danger, et attendre l'aventure. Et étoit moult près gardé de nuit et de jour, et les gardes à ses coustages.

Nous parlerons un petit de l'emprise et chevauchée que le comte de Nevers et les seigneurs de France firent en cel été en Honguerie, et puis retournerons à l'allée de Frise, où le comte de Hainaut et le comte d'Ostrevant furent.

Quand le comte de Nevers et ses routes, où moult avoit de vaillans hommes de France et d'autres pays, furent venus en Honguerie, ils trouvèrent le roi de Honguerie en une cité grande et bonne que on nomme Boude, lequel roi fit à tous les seigneurs une bonne recueillette; et bien le devoit faire, car ils étoient de loin venus voir et querre les armes. L'intention du roi de Honguerie étoit telle, que avant que il et ses gens ni ces seigneurs de France se missent sur les champs, il auroit certaines nouvelles de l'Amorath-Baquin [1], car le dit Amorath lui avoit mandé, dès le mois de février, qu'il fût tout conforté et qu'il seroit à puissance en Honguerie avant l'issue du mois de mai et le viendroit combattre, et passeroit la Dunoe [2] dont on avoit grand'mer-

[1] Bajazet, fils de Mourat.

[2] Le Danube, appelé dans le pays *Donau*. Ce n'est pas Froissart qui cette fois a estropié le nom, ce sont ceux qui l'ont appelé Danube d'après le latin.

veille comment ce se pourroit faire. Et disoient plusieurs : « Il n'est rien qu'on ne fasse. L'Amorath-Baquin est un moult vaillant homme et de grand'emprise, et qui désire moult les armes à ce qu'il montre; et puisqu'il l'a dit, il le fera. Et si il ne le fait et passe la Dunoe au lez de deçà nous le devrions passer outre au lez de delà, et entrer en la Turquie à puissance; car le roi de Honguerie, parmi les étrangers, fera bien cent mille hommes; et tel nombre de vaillans gens sont bien pour conquérir toute la Turquie et pour aller jusques en l'empire de Perse. Car si nous pouvons avoir une journée de victoire sur l'Amorath-Baquin, nous viendrons au-dessus de notre emprise et conquerrons Syrie et la sainte terre de Jérusalem, et la délivrerons des mains du soudan et des ennemis de Dieu; car à l'été qui retournera, les rois de France et d'Angleterre, qui se conjoignent ensemble par mariage, mettront sus grand nombre de gens d'armes et d'archers, et trouveront les passages ouverts et appareillés pour eux recevoir; et rien ne demeurera devant nous que tout ne soit conquis et mis en notre obéissance quand nous serons tous ensemble. » Ainsi devisoient les François qui étoient au royaume de Honguerie.

Quand le mois de mai fut venu, on espéroit ouïr nouvelles de l'Amorath-Baquin. Et envoya le roi de Honguerie de ses gens sur les passages de la rivière de la Dunoe; et fit un très grand mandement partout son royaume, et mit la greigneur partie de sa puissance ensemble; et vinrent les seigneurs de Rhodes moult étoffément. Tout le mois de mai on attendit la venue des Sarrasins; mais on n'en eut nulles nouvelles. Et fit le roi de Honguerie chevaucher aucuns Hongrès qui étoient coutumiers d'armes et connoissoient le pays de outre la Dunoe, pour savoir s'ils orroient nouvelles aucunes de l'Amorath-Baquin. Quand ceux qui envoyés furent en celle commission, eurent cherché moult de pays, ils ne trouvoient à qui parler; ni il n'étoit nouvelles de l'Amorath-Baquin, ni de ses gens; et étoient encore par delà le bras Saint-George en la marche d'Alexandrie, de Damas et d'Antioche. Si retournèrent en Honguerie devers le roi et les seigneurs, et rapportèrent ces nouvelles. Quand le roi de Honguerie ouït ainsi ces gens parler, si appela son conseil et les seigneurs de France qui là étoient et qui faire armes désiroient, pour savoir comment il se maintiendroit en celle besogne. Et remontra le dit roi comment aucuns apperts hommes d'armes avoient chevauché sur la frontière de la Turquie. Mais il n'étoit nul apparent que l'Amorath-Baquin vînt avant, si comme il l'avoit mandé notablement, qu'il seroit dedans la mi-mai à puissance outre la mer, et viendroit combattre le roi de Honguerie en son pays, desquelles choses le dit roi vouloit avoir, et demandoit conseil. Et par espécial, il s'adressa aux barons de France. Eux conseillés, ils répondirent, et le sire de Coucy pour tous, que là, au cas que l'Amorath-Baquin ne traioit pas avant, et qu'il étoit demeuré en bourde et en mensonge, on ne demeurât pas pour ce à voyager et à faire armes, puisqu'ils étoient là venus pour les faire, et que tous les François, les Allemands et les étrangers en avoient grand désir; et si ils le montroient de fait et de volonté, à trouver les Turcs et le dit Amorath, tant leur seroit l'honneur plus grande.

La parole du seigneur de Coucy fut acceptée de tous les barons de France qui là étoient, et aussi fut l'opinion des Allemands et des Behaignons et de tous les étrangers pour employer leur saison.

Adonc fut ordonné, de par le roi de Honguerie et ses maréchaux, que chacun s'ordonnât et s'appareillât selon lui, et que dedans tel jour qui fut nommé, ce fut aux octaves de la Saint-Jean-Baptiste, on se partiroit et se mettroit au chemin pour aller sur la Turquie. Ainsi qu'il fut dit, il fut fait. Donc vissiez-vous gens et hommes d'offices appareillés d'entendre à ce qu'il convenoit à leurs maîtres, et de appointer tellement que point de faute n'y eût. Ces seigneurs de France qui vouloient outre passer, pour être frisquement et richement ordonnés, firent entendre à leurs harnois et à leurs armures, et n'épargnoient or ni argent pour mettre en ouvrage autour d'eux. Moult fut l'état grand et bel quand ce vint au départir de Boude, la souveraine cité de Honguerie. Et se mirent tous sur les champs. Le connétable de Honguerie eut l'avant-garde, et grand nombre de Hongrès et d'Allemands en sa compagnie, pourtant qu'il connoissoit le pays et les passages. Après lui chevauchoient et cheminoient les François, le connétable de France, messire Philippe d'Artois, le comte de la Marche, le sire de Coucy

messire Henry et messire Philippe de Bar, et plusieurs autres. En la compagnie du roi, et delez lui le plus du temps chevauchoient les plus grands de son pays, c'étoit raison. Et aussi d'un côté lui Jean de Bourgogne. Et devisoient souvent ensemble. Bien se trouvoient sur les champs soixante mille hommes à chevaux. Peu y en avoit de pied si ce n'étoient poursuivans. La compagnie des chrétiens étoit noble, belle et bien ordonnée. Entre ces Hongrès avoit grand nombre d'arbalètriers à chevaux. Tant chevauchèrent ces osts qu'ils vinrent sur la rivière de la Dunoe, et la passèrent tous à barges, à nefs et à pontons qui à ce avoient été ordonnés un grand temps pour le passage; et mirent plus de huit jours avant qu'ils fussent tous outre; et à la mesure qu'ils passèrent ils se logèrent, et tous attendoient l'un l'autre. Vous devez savoir que la rivière de la Dunoe départ les royaumes et seigneuries de Honguerie et de la Turquie [1].

Quand les chrétiens furent tous outre et que rien ne demoura derrière, et ils se trouvèrent sur les frontières de la Turquie, si furent tous réjouis, car ils désiroient trop grandement à faire armes. Et eurent conseil et avis qu'ils viendroient mettre le siége devant une cité en Turquie qui s'appelle la Comète [2]. Ainsi qu'ils l'ordonnèrent ils le firent, et l'assiégèrent à l'environ. Bien se pouvoit faire, car elle siéd au plain du pays, et court une rivière au dehors portant navire, laquelle on appelle Mète [3], et vient à mont de la Turquie, et s'en va férir assez près de la mer en la Dunoe. Cette eau de la Dunoe est malement grosse rivière, et a bien quatre cens lieues de cours, depuis qu'elle commence avant qu'elle rentre en la mer. Et seroit la Dunoe la plus profitable rivière du monde pour le royaume de Honguerie et pour les pays voisins, si la navire qu'elle porte pouvoit entrer et issir en la mer, mais non peut; car droit à l'entrée et à l'embouchure de la mer, il y a en la rivière de la Dunoe une montagne qui fend l'eau en deux moitiés et rend si grand bruit que on l'ot bien de sept grandes lieues loin bruire. Pour ce ne l'ose nulle navire approcher [1].

Sur celle rivière de Mète, tout contremont et contreval ainsi comme elle court, y a belles prairies dont le pays est aisé et servi; et d'autre part grands vignobles qui font par saisons bons vins; et les vendangent les Turcs; et mettent, quand ils sont vendangés en cuirs de chèvres; et les vendent aux chrétiens, car selon leur loi ils n'en peuvent ni osent nuls boire, là où on le sache; et leur est défendu sur la vie [2]. Mais ils mangent bien les raisins; et ont moult de bons fruits et d'épices dont ils font espéciaux breuvages, et usent à boire entre eux grand'foison de lait de chèvres pour le chaud temps qui les rafreschit et refroide. Le roi de Honguerie et tout l'ost se logèrent devant cette cité et tout à leur aise, car nul ne leur leva le siége, ni nul en l'ost n'étoit en doute de l'Amorath-Baquin, ni de personne de par lui.

Quand ils vinrent devant la cité, ils trouvèrent tous fruits mûrs qui leur firent grand'douceur. A celle cité de la Comète on fit plusieurs assauts. Et bien se gardoient et défendoient ceux qui dedans étoient; et espéroient tous les jours être confortés, et que l'Amorath-Baquin leur sire dût venir et lever le siége à puissance; mais non fit; dont la cité, par force de siége et d'assaut, fut prise et détruite; et y eut grand'occision de hommes, de femmes et d'enfans, et n'en avoient les chrétiens qui dedans entrèrent nulle pitié. Quand la Comète fut prise ainsi que je vous dis, le roi de Honguerie et son ost se logèrent et entrèrent plus amont en la Turquie, pour venir devant une cité grande et forte durement qui s'appelle Nicopoli; mais avant qu'ils y parvinssent, ils trouvèrent en leur chemin la

[1] Les Turcs étaient déjà cantonnés dans la Bulgarie.

[2] Je ne puis trouver cette ville sur les cartes. Suivant J. de Thwrocs, après avoir passé le Danube dans la Racie (Servie), l'armée de Sigismond s'avança vers la Bulgarie et assiégea les villes d'Oriszo et de Widin, en dévastant tout le pays environnant. «Ad ultimum, dit-il, eâ ipsius anni ætate, cùm vites suis fructus dulciores cultoribus reddebant, circa festum videlicet sancti Michaelis Archangeli, in campo castri majoris Nicopolis, sua castra fixit.»

L'auteur du Livre des faits du maréchal de Boucicaut nomme ces deux places Baudins et Raco, dans lesquels on reconnaît assez bien Widin et Rachowa, appelée aussi Orchowa.

[3] Ce nom m'est aussi inconnu que le premier, malgré mes soins à compulser les ouvrages les plus détaillés.

[1] Les cascades du Danube sont du côté de Belgrade et non pas à son embouchure, et elles sont loin d'être insurmontables.

[2] Je ne m'arrête pas à relever des choses sçues aujourd'hui de tout le monde.

ville de la Quaire [1], et là s'arrêtèrent; et y furent quinze jours avant qu'ils la pussent avoir. Toutefois finablement ils la conquirent par assaut; et fut toute détruite; et puis passèrent outre, et trouvèrent une autre ville et fort chastel que on dit Brehappe [2] en la Turquie; et la gouverne et maintient un chevalier turc qui en tient la seigneurie; et pour lors que les chrétiens vinrent devant il y étoit à grands gens de défense.

Le roi de Honguerie se logea à tous ses Hongrès à une lieue près, pour la cause de ce qu'il y avoit une rivière, et devant Brehappe n'en y a point, et les comtes de Nevers, d'Eu, de la Marche, les sires de Coucy, Boucicaut, de Saint-Py, Regnault de Roye, Henry de Bar, son frère, Philippe de Bar, et les François, où bien avoit mille chevaliers et écuyer. Et jà étoit le comte de Neves chevaliers, car le roi de Honguerie le fit chevalier sitôt qu'il entra en la Turquie et leva bannière. Et ce jour qu'il fut fait chevalier il en y eut faits plus de trois cents. Tous ceux que je vous nomme et leurs routes vinrent devant Brehappe, et l'assiégèrent, et conquirent fait et de force sur le terme de quatre jours; mais ils n'eurent pas le chastel car il étoit trop fort. Le sire de Brehappe sauva moult de ses gens par la force du chastel; et étoit nommé, ce m'est avis, Corbadas, et moult vaillant homme; et avoit trois frères : l'un avoit nom Maladius, le second Balachins et le tiers Ruffin.

Depuis la prise de Brehappe furent les chrétiens devant le chastel sept jours, et y livrèrent aucuns assauts, mais plus y perdirent qu'ils n'y gagnèrent; car les quatre frères, tous chevaliers Turcs, qui dedans étoient, montroient bien à la défense qu'ils étoient vaillants hommes. Quand les seigneurs de France eurent bien imaginé la force du chastel et l'ordonnance de ceux de dedans, comment vaillamment ils se défendoient quand on les assailloit, si virent bien qu'ils perdoient leur peine; et se délogèrent, car ils entendirent que le roi de Honguerie vouloit aller mettre le siége devant la cité de Nicopoli. Ainsi se défit le siége de Brehappe; et demeurèrent pour celle saison le chastel et ceux qui dedans étoient en paix. Mais la ville fut toute arse; et se retrait le comte de Nevers et tous les seigneurs de France en l'ost du roi de Honguerie et de ses maréchaux qui s'ordonnoient pour aller devant Nicopoli.

Quand Corbadas de Brehappe se vit dessiégé des François, si fut tout réjoui, et dit : « Nous n'avons plus garde pour celle saison; si ma ville est arse et exillée elle se recouvrera. Mais d'une chose ai grand'merveille; car il n'est nulles nouvelles que nous oyons de notre sire le roi Basaach dit l'Amorath-Baquin, car il me dit, la dernière fois que je le vis et parlai à lui en la cité de Nicopoli en Turquie, qu'il seroit ci en cette contrée dès l'entrée du mois de mai; et avoit intention, et sur ce il étoit tout fondé et ordonné, de passer à puissance le bras Saint-George pour venir en Honguerie combattre les chrétiens. Et ainsi l'avoit-il mandé au roi de Honguerie; et rien n'en a fait. Et sur ce se sont les Hongrès fortifiés et ont pour le présent grand confort et secours de France; et ont par vaillance passé la rivière de la Dunoe et sont entrés en la Turquie; et détruisent et détruiront la terre de l'Amorath-Baquin, car nul ne résistera à l'encontre d'eux; ils y sont trop forts entrés. Et tiens sûrement qu'ils iront mettre le siége devant Nicopoli; la cité est forte assez pour lui tenir au siége un grand temps, mais qu'elle soit bien défendue et gardée. Nous sommes nous quatre frères chevaliers, et du lignage au roi de Basaach; si devons, et sommes tenus, d'entendre à ses besognes; pourquoi nous ordonnerons par la manière que je vous dirai. Moi et Maladius mon frère, irons en la cité de Nicopoli pour la aider à garder et et défendre; et Balachins demeurera ci pour garder et soigner du chastel de Brehappe; et je ordonne Ruffin, mon quart frère, à chevaucher outre et à passer le bras Saint-George, et tant faire et exploiter qu'il trouve l'Amorath-Baquin, et lui recorde véritablement tout ce qu'il aura vu et laissé derrière; et lui dise par telle manière que l'Amorath-Baquin l'entende et s'y incline pour son honneur et pour garder et défendre son héritage; et vienne si fort que pour résister à l'encontre des chrétiens, et rompre et briser leur emprise et leur puissance; autrement il reperdra le royaume d'Arménie qu'il a conquis, et tout son pays aussi; car à ce qu'on peut sentir et imaginer, le roi de Honguerie et les chrétiens sont escueillis à faire un grand fait. »

[1] Je ne reconnais pas cette ville.
[2] Ce lieu m'est également inconnu.

A la parole et promotion de leur frère obéirent tous les trois Turcs, et dirent bien que sa parole seroit crue et faite. Si s'ordonnèrent sur ce parti; et le siége fut mis à grand'puissance et par bonne ordonnance devant la cité de Nicopoli; et étoient les chrétiens bien cent mille hommes.

Ainsi se fit le siége en celle saison du roi de Honguerie et des chrétiens devant la cité de Nicopoli en Turquie; et Corbadas de Brehappe, et Maladius son frère, se vinrent bouter dedans; dont ceux de la cité furent tous réjouis. Balachins demeura en Brehappe pour garder le chastel; et Ruffin, quand il sçut que heure fut, il se mit au chemin et éloigna de nuit l'ost des chrétiens, car bien connoissoit le pays; et prit le chemin du bras Saint-George pour là passer outre et pour ouïr et avoir nouvelles de l'Amorath-Baquin.

Bien est vérité que le roi Basaach étoit au Quaire avecques le soudan de Babylone pour avoir gens, et là le trouva le Turc dessus nommé. Quand le roi Basaach le vit, si fut tout émerveillé; et pensa tantôt qu'il y avoit de grandes nouvelles en Turquie. Si l'appela, puis lui demanda comment on se portoit en Turquie. «Monseigneur, répondit-il, on vous y désire moult à voir et avoir, car le roi de Honguerie à puissance a passé la Dunoe et est entré en Turquie, et y ont fait ses gens moult de desrois, et ars et assailli cinq ou six villes fermées des vôtres; et quand je me départis de Brehappe ils tiroient tous à aller devant Nicopoli. Corbadas mon frère, et Maladius s'y sont boutés, atout gens d'armes, pour l'aider à défendre et garder. Et sachez qu'en la route et compagnie du roi de Honguerie a plus belles gens et les mieux armés et à point, qui leur sont venus et issus de France, que on puisse voir. Si vous convient entendre à ce, et émouvoir votre ost, et semondre vos amis et gens, et retourner en Turquie mettre vos ennemis les chrétiens outre la Dunoe par puissance; car si grand'puissance ne le fait, vous n'en viendrez point à chef.»—«Quel nombre de gens sont-ils,» demanda l'Amorath-Baquin. «Ils sont plus de cent mille, répondit le Turc, et la plus belle gent du monde, les mieux armés et tous à cheval.»

A ces paroles ne répondit pas l'Amorath-Baquin, mais entra en la chambre du soudan et laissa le Turc qui ces nouvelles avoit apportées entre ses gens, et recorda toute l'affaire et ordonnance, ainsi comme il étoit informé de son chevalier, au soudan. Donc dit le soudan: « Il y convient pourvoir; vous aurez gens assez pour résister à l'encontre d'eux, car il nous faut défendre notre loi et héritage. » — « C'est voire, répondit l'Amorath-Baquin; or sont mes désirs venus, car je ne désirois autre chose, fors que je pusse le roi de Honguerie et sa puissance tenir outre la Dunoe et au royaume de Turquie. A ce premier je les lairrai un peu convenir, mais en la fin ils paieront leur écot, et de tout ce que j'ai été signifié, plus a de quatre mois, par mon grand ami le seigneur de Milan, lequel m'envoya ostours [1], gerfaus [2] et faucons, douze, les plus beaux et meilleurs que je visse oncques. Avec ces présens il m'escripsit par nom et par surnom tous les chefs des barons de France qui me devoient venir voir et faire la guerre, et dénomma les seigneurs dessus escripts par leurs noms et surnoms; premièrement Jean de Bourgogne, fils ains-né du duc de Bourgogne; après, Philippe d'Artois, comte d'Eu et connétable de France; Jean de Bourbon, comte de la Marche; Henry et Philippe de Bar, cousins prochains au roi de France; Enguerrant, seigneur de Coucy et comte de Soissons; Boucicaut l'ains-né, maréchal de France; Guy de la Tremoille, seigneur de Sully; Jean de Viennes, amiral de mer pour le roi de France. Et contenoient les lettres ainsi, que si j'avois ceux que je nomme en mon danger, ils me vaudroient un million de florins. Avec tout ce qu'ils y doivent être en leur compagnie du royaume de France ou des tenures de France plus de cent chevaliers, tous vaillans hommes. Et m'écrit bien le sire de Milan, que si nous avons la bataille, ainsi que nous aurons, nous n'y pouvons faillir, car je leur irai au devant à puissance, que j'aie art, avis et très bonne ordonnance pour eux combattre, car ce sont gens de si grand fait et tant vaillans aux armes que point ne fuiront tous les moindres pour mourir. Et sont issus, ce m'a écrit le sire de Milan, de leur nation par vaillance et pour trouver les armes. Et de tout ce faire je leur sais bon gré; et accomplirai leur désir dedans trois

[1] Autours.
[2] Sorte d'oiseaux de proie.

mois, si avant que par raison ils en auront assez. »

A considérer les paroles dessus dites comment l'Amorath-Baquin parloit et devisoit de messire Galéas, comte de Vertus et duc de Milan, on se peut et doit émerveiller; car on le tenoit pour Chrétien et homme baptisé et régénéré à notre foi, et il avoit quis et quéroit amour et alliance à un roi mescréant et hors de notre loi, et lui envoyoit tous les ans dons et présens de chiens et d'oiseaux, ou de draps de fines toiles de Reims qui sont moult plaisans aux payens et Sarrasins, car ils n'en ont nuls si ils ne viennent de nos parties; et l'Amorath lui renvoyoit autres dons et riches présens de draps d'or et de pierres précieuses, dont ils ont grand'largesse entre eux et nous les avons à danger, si ce n'est par le moyen des marchands vénitiens, gennevois et italiens qui les vont quérir entre eux. Mais pour ces jours, ce comte de Vertus et duc de Milan, et messire Galéas son père, régnèrent comme tyrans et obtinrent leurs seigneuries. Et merveille est à penser de leur fait, et comment premièrement ils entrèrent en la seigneurie de Milan.

Ils furent trois frères, messire Mauffez, messire Galéas et messire Barnabo [1]. Ces trois frères eurent un oncle, lequel fut archevêque de Milan [2]. Et vint atant à Milan Charles de Lucembourch, roi de Bohême et d'Allemagne et empereur de Rome, qui régna après le roi Louis de Bavière, lequel obtint en son vivant l'empire à force, car il ne fut oncques accepté empereur de l'église [3], mais excommunié du pape Innocent qui pour ce temps régnoit; car ce Louis de Bavière alla à Rome et se fit couronner à empereur par un pape et douze cardinaux qu'il fit, et sitôt qu'il fut couronné par ses Allemands, pour eux payer leurs souldées, car il leur devoit grand'foison, il fit courir Rome et tout piller et dérober; ce fut le guerdon que les Romains eurent de sa recueillette; pourquoi il mourut excommunié, et en celle sentence. Le pape et les cardinaux que faits avoit, sans contrainte vinrent depuis en Avignon, et se mirent en la merci du pape Innocent qui régna devant Urbain cinquième, et se firent absoudre de leur erreur. A revenir au propos dont je parlois maintenant pour les seigneurs de Milan, je le vous dirai.

Cil archevêque de Milan, leur oncle, reçut le roi Charles de Bohême en la cité de Milan moult authentiquement, quand il eut fait son fait devant Aix-la-Chapelle et sis quarante jours ainsi comme usage est. Et pour la belle recueillette et grande que il fit à l'empereur Charles, et pour cent mille ducats qu'il lui prêta, il le constitua à Milan vicomte, et ses neveux après lui, et à tenir la terre et seigneurie de Milan jusques à sa volonté, et que tout à une fois il lui auroit rendu les cent mille ducats.

Cil archevêque mourut; messire Mauffez, son neveu, par l'accord de l'empereur et pour l'amour de son oncle l'archevêque de Milan, fut reçu en la seigneurie de Milan à vicomte. Ses deux frères, qui pour lors n'étoient pas bien riches, Galéas et Barnabo, eurent conseil entre eux qu'ils règneroient et tiendroient les terres de Lombardie, et se conjoindroient par mariages à si grands seigneurs que on ne les oseroit ni pourroit courroucer. Et firent mourir messire Mauffez, leur frère, par venin ou autrement [1]. Quand il fut mort ils régnèrent de puissance et de sens; et furent tout leur vivant trop bien d'accord; et départirent les cités de Lombardie. Messire Galéas en eut dix, pour ce que c'étoit l'ains-né fils, et messire Barnabo neuf; et Milan étoit gouvernée un an par l'un et un an par l'autre. Et pour demeurer en leurs seigneuries et avoir grand'quantité de finances ils mirent sus impositions, subsides, gabelles et moult de males coutumes pour extorquer grand'foison d'or et d'argent et pour régner en grand'puissance. Et faisoient garder leurs cités et villes, de jour et de nuit, de soudoyers étrangers, Allemands, François, Bretons, Anglois et de toutes nations, réservé Lombards, car en sentence de Lombard ils n'avoient nulle fiance, à la fin que nulle rebellion ne s'élevât ni mît contre eux; et étoient ces soudoyers payés de mois en mois. Et se firent tant douter et craindre du peuple que nul ne les osoit courroucer; car en toutes leurs sei-

[1] Mathieu II, et non Mauffez. Galéas II et Bernabo, étaient fils d'Étienne Visconti.

[2] Jean Visconti.

[3] On connaît les empiétemens de la cour de Rome sur l'Empire.

[1] La débauche qui avait détruit la santé de Mathieu dispensa sans doute ses frères de recourir à l'empoisonnement, si usité alors.

gneuries, qui se voulsist lever ni aller au contraire d'eux, ils en prinssent si cruelle vengeance que pour eux détruire et tout le lignage; et plusieurs en détruisirent en leur temps pour exemplier les autres. Ni en toutes les cités, chastels et bonnes villes de messire Galéas et Barnabo nul n'avoit rien si ils ne vouloient. Et taillòient un riche homme trois ou quatre fois en l'an. Et disoient que Lombards sont trop orgueilleux et présomptueux en leurs richesses et ne valent rien, si ils ne sont tenus en subjection. Et bien les y tinrent, car nul ne les osa courroucer ni contredire à chose qu'ils voulsissent faire, dire ni commander. Et se marièrent les deux frères Galéas et Barnabo, grandement et hautement; mais ils achetèrent leurs femmes de l'avoir de leur peuple. Messire Galéas eut à femme Blanche, la sœur au bon comte de Savoie[1]; mais avant qu'il l'épousât il en paya au comte cent mille ducats. Messire Barnabo se maria en Allemagne à la sœur du duc de Bresvich[2], et n'en paya point moins. Ces deux frères eurent beaucoup d'enfans, et les marièrent grandement et richement pour avoir plusieurs fortes alliances. Messire Galéas eut un fils, qu'on appela Galéas; si entendit que le roi Jean de France, quand il fut issu hors d'Angleterre et remis à trente cent mille francs de rédemption, que le premier payement on ne le savoit bonnement où prendre. Si fit traiter devers le roi et son conseil comment il pourroit avoir une de ses filles pour Galéas son fils[3]. On entendit à ces traités, pourtant que on le sentit fondé et pourvu de grand'finance. Il acheta la fille du roi Jean six cent mille francs qui furent tournés en payement devers le roi d'Angleterre; et parmi tant son fils épousa la fille du roi Jean; et lui fut donné en mariage le comté de Vertus en Champagne. De ce fils et de celle fille issirent fils et fille. La fille par force d'argent eut épousé le fils second du roi Charles de France, lequel on appeloit Louis et fut duc d'Orléans, comte de Blois et de Valois; mais le mariage coûta au comte de Vertus, père d'icelle dame, dix cent mille francs; et en fut acceptée la comté de Blois, et achetée au comte Guy de Blois, si comme il est contenu ci-dessus en notre histoire.

Messire Galéas et messire Barnabo en leur vivant furent toujours trop bien d'accord, ni oncques ne se discordèrent, ni leurs gens ensemble, et pour ce régnèrent-ils en grand'puissance. Et ne put oncques nul avoir raison d'eux, ni pape, ni cardinaux, ni l'empereur qui leur fit guerre, fors le marquis de Montferrat; mais ce fut par le moyen de messire Jean Hacoude[1], Anglois, et des routes des Compagnies qu'il vint quérir en Provence, et les mena en Lombardie, et en fit sa guerre.

Après la mort de Galéas, régna le comte de Vertus, son fils, nommé Galéas, en grand'puissance; et se fit au commencement de son règne moult aimer en Lombardie, et montra ordonnance de simple homme et prud'homme; car il ôta toutes males coutumes élevées en ses seigneuries lesquelles son père avoit mis sus; et fut tant aimé et renommé de bonne grâce que tous en disoient bien. Et quand il vit son point il montra le venin que moult avoit gardé long-temps et porté dans son cœur; car il fit un jour sur les champs faire une embûche où fut pris et saisi messire Barnabo, son oncle, qui rien n'y pensoit et qui de son neveu trop bien être cuidoit; et lui fut dit en prenant: « Il y a assez d'un seigneur en Lombardie. » Il n'en put autre chose avoir, car la force n'étoit pas sienne; et fut détourné et mené en un chastel, et le fit son neveu mourir, je ne sais comment.

Ce messire Barnabo avoit de beaux enfans, dont la roine de France est fille de l'une de ses filles, laquelle eut épousé le duc Étienne de Bavière; et les enfans, fils et filles, qu'il put happer et avoir, il les fit emprisonner, et saisit toutes les seigneuries que Barnabo tenoit; et les ajouta et attribua avec les siennes; et régna en grand'puissance d'or et d'argent; car il remit sus les matières dont on le forge et assemble en Lombardie et ailleurs, là où on use de tels coutumes. Ce sont impositions, gabelles, subsides, dîmes, quatrièmes et toutes extorsions sur le peuple. Et se fit craindre trop plus que aimer. Et tint l'opinion et erreur de son père, car ils disoient et maintenoient que jà ne adoreroient ni creroient en Dieu qu'ils pussent. Et ôta d'ab-

[1] Aimon, comte de Savoie. Elle épousa Jean Galéas II, qui mourut le 4 août 1378.

[2] Brunswick.

[3] Ce fut au contraire le père de Galéas dont il est question ici qui épousa la fille du roi Jean.

[1] Hawkwood.

bayes et prieurés grand'foison de leurs revenues, et les attribua à lui ; et dit que les moines étoient trop délicieusement nourris de bons vins et de délicieuses viandes, par lesquels délices et superfluités ils ne se pouvoient relever à minuit ni faire leur office, et que Saint Benoît n'avoit point ainsi tenu l'ordre de religion ; et les remit aux œufs et au petit vin pour avoir claire voix et chanter plus haut. Et se firent le père et le fils, et messire Barnabo, tant qu'ils vécurent, aussi comme pape en leurs seigneuries ; et firent moult de dépits et cruautés à personnes d'église ; ni ils n'écoutoient de rien à nulle sentence de pape. Et par espécial, depuis les jours du scisme qu'ils se nommèrent deux papes qui excommunioient l'un l'autre, les seigneurs de Milan ne s'en faisoient que moquer. Et à leur propos aussi faisoient moult d'autres seigneurs de par le monde.

La fille de ce messire Galéas qui s'escripsoit duc de Milan, laquelle étoit duchesse d'Orléans, tenoit moult du père et rien de sa mère qui fille avoit été du roi Jean de France, car elle étoit envieuse et convoiteuse sur les délices et les états de ce monde ; et volontiers eût vu que son mari, le duc d'Orléans, fût parvenu à la couronnne de France, ne lui chailloit comment. Et couroit sur li fame et esclandre générale, que toutes les infirmités que le roi de France avoit eues, et encore moult souvent avoit, dont nul médecin ne le pouvoit ou savoit conseiller, venoient de li et par ses arts et ses sorts. Et ce qui découvrit trop grandement ses œuvres, je le vous dirai, et qui mit tout ceux et celles qui parler en oyoient en grand suspecion. Celle dame dont je parle, nommée Valentine, duchesse d'Orléans, avoit pour lors un fils de son mari, bel enfant et de l'âge du Dauphin de Vienne, fils au roi de France. Une fois ces deux enfans étoient en la chambre de la duchesse d'Orléans et s'ébattoient ensemble ainsi que enfans font. Une pomme tout envenimée fut jetée tout en rondelant sur le pavement et le plus devers le Dauphin, car on cuida qu'il la dût prendre, mais non fit, par la grâce de Dieu qui l'en garda. L'enfant à la duchesse, qui nul mal n'y pensoit, courut après et la happa, et sitôt qu'il la tint, il la mit en sa bouche ; et lors qu'il eut mors dedans, il fut tout envenimé et mourut là ; ni oncques on ne l'en put garder. Ceux qui avoient Charles le Dauphin à garder le prirent et menèrent. Oncques puis ne rentra en la chambre de la duchesse. De celle aventure issirent grands murmurations parmi la cité de Paris, et ailleurs aussi ; et en fut de tout le peuple celle duchesse escandalisée. Et tant que le duc d'Orléans s'en aperçut ; car commune renommée couroit à Paris que si on ne l'ôtoit de de-lez le roi, on l'iroit quérir de fait et seroit morte ; car on disoit qu'elle vouloit empoisonner le roi et ses enfans. Et jà l'avoit-elle bien ensorcelé, car le roi en ses maladies ne vouloit point voir la roine ni reconnoître, ni nulle femme du monde, fors celle duchesse [1]. Donc pour celle doute et pour ôter l'esclandre, il même, sans contrainte de nully, la mit hors de l'hôtel de Saint-Pol à Paris, et l'envoya en un chastel qui siéd sur la côtière de Paris, au chemin de Beauvoisis, que on dit Anières. Et fut là un grand temps, ni point n'issoit hors des portes du chastel. Et de là elle fut transmuée, et mise et envoyée au Neuf-Chastel sur Loire. Et l'avoit le duc d'Orléans, son mari, accueillie en grand'haine pour la cause de l'aventure qui étoit de son fils ; mais ce qu'il en avoit encore de beaux enfans lui brisoit assez ses mautalens.

Ces nouvelles s'épartirent jusques à Milan ; et en fut informé messire Galéas, comment sa fille étoit demeurée et en grand danger ; si en fut durement courroucé sur le roi de France et son conseil ; et envoya suffisans messages, messire Jacqueme de la Verme et autres à Paris, devers le roi et son conseil, en excusant sa fille et remontrant, s'il étoit nul corps de chevalier qui la voult amettre de trahison, il le feroit combattre jusques à outrance.

Pour lors que ces ambassadeurs vinrent à Paris, le roi de France étoit en bon point ; mais il ne fit compte des paroles, des excusances, ni des messagers du duc de Milan, et furent répondus moult briévement. Quand ils virent ce, ils retournèrent en Lombardie et recordèrent au duc de Milan tout ce qu'ils avoient vu et trouvé. Or fut le sire de Milan plus courroucé que devant ; et tint ce à grand blâme ; et envoya défier le roi et tout le royaume de France entiè-

[1] Le moine de Saint-Denis réfute avec raison ces absurdes accusations d'empoisonnement de la part d'une personne telle que Valentine de Milan, et attribue la maladie du roi à sa cause naturelle, les débauches de sa jeunesse.

rement. Et quand ces défiances furent apportées à Paris devers le roi, les barons et chevaliers de France ci-dessus nommés étoient en Honguerie ou jà entrés en la Turquie. Et par dépit et haine que le duc de Milan avoit sur le roi de France et sur aucuns membres du conseil de France, pour porter outre son opinion et la défiance, il tenoit à amour et alliance grandement le dit Amorath-Baquin; et il lui; car par ce seigneur de Milan étoient sçus et révélés devers l'Amorath plusieurs secrets de France. Nous retournerons à la matière dessus dite et parlerons de l'Amorath-Baquin.

Ne demeura guères de temps que l'Amorath-Baquin se départit du Quaire et du soudan, lequel lui promit qu'il lui envoyeroit grand'aide et tout d'élite, les meilleurs hommes d'armes de toutes ses seigneuries, pour résister contre la puissance du roi de Honguerie et des barons de France qui à ce commencement étoient entrés devers Alexandrie et devers Damas [1]. Et tout ainsi comme il cheminoit à grand'puissance, il envoyoit partout ses messagers ès royaumes et pays dont il pensoit à avoir gens et confort. Et aussi faisoit le soudan. Et mandoient et prioient le plus affectueusement qu'ils pouvoient, que à ce grand besoin nul ne voulsist demeurer derrière, car la doute et les périls étoient trop grands à considérer l'affaire; car si les François conquéroient Turquie, tous les royaumes voisins trembleroient devant eux. Ainsi seroit leur foi détruite, et seroient en la subjection des Chrétiens. Et mieux et plus cher leur vaudroit à mourir qu'ils le fussent.

Sur le mandement et prière du soudan, du calife de Baudas [2] et de l'Amorath-Baquin, s'inclinoient plusieurs rois sarrasins; et s'étendoient ces prières et mandemens jusques en Perse, en Mède et en Tarse; et d'autre part sur le septentrion au royaume de Lecto [3], et tout outre jusques sur les bondes de Prusse. Et pourtant qu'ils étoient informés que leurs ennemis les Chrétiens étoient fleur de chevalerie, les rois sarrasins et les seigneurs de leur loi élisoient entre eux les mieux travaillans et combattans et les plus coutumiers et usés d'arme. Si que ce mandement ne se put pas sitôt faire, ni les Sarrasins appareiller ni issir hors de leurs terres et pays, ni leurs pourvéances sitôt faire; car c'étoit l'intention de l'Amorath-Baquin qu'il viendroit si fort que pour bien résister contre la puissance des Chrétiens. Et se mit sur les champs le dit Amorath-Baquin, toujours attendant son peuple, qui venoit par compagnies de moult longues et diverses marches. Et par espécial de Tartarie, de Mède et de Perse lui vinrent moult de vaillans hommes sarrasins, car de toutes parts s'efforçoient pour venir voir les Chrétiens; car grand désir avoient entre eux de combattre pour éprouver leurs forces à l'encontre d'eux. Nous nous souffrirons un petit à parler de l'Amorath qui se tenoit ès parties d'Alexandrie, et parlerons des Chrétiens qui étoient au siége devant la cité de Nicopoli.

Les Chrétiens avoient assiégé environnément la forte ville et cité de Nicopoli en laquelle avoit dedans en garnison moult de vaillans hommes turcs qui en soignoient vaillamment. Les Chrétiens qui devant étoient n'oyoient nulles nouvelles de l'Amorath-Baquin. Bien leur avoit écrit l'empereur de Constantinople qu'il étoit ès parties d'Alexandrie, et point n'avoit encore passé le bras Saint-George. Si tenoient les chrétiens leur siége devant Nicopoli, car ils avoient vivres à foison et à bon marché qui leur venoient de Honguerie et des marches prochaines.

Le siége étant là ainsi que je vous dis, il prit plaisance au sire de Coucy et à aucuns Chrétiens françois qui là étoient de chevaucher à l'aventure, et d'aller voir la Turquie plus avant, car trop se tenoient sur une place, et le roi de Honguerie et les autres tiendroient le siége. Si se départirent, environ cinq cents lances et autretant d'arbalêtriers, tous à cheval; et fut le sire de Coucy chef de celle chevauchée, messire Regnault de Roye et le sire de Saint-Py, en sa compagnie le chastelain de Beauvoir, le sire de Montcaurel, le Borgne de Montquel et plusieurs autres. Et prirent guides pour eux mener qui connoissoient le pays; et avoient aucuns chevaucheurs Hongrès et autres montés sur fleur de chevaux pour découvrir le pays, à savoir si rien ils trouveroient.

[1] On ne connaissait pas encore l'usage des cartes géographiques, et Froissart, qui n'avait pas voyagé de ces côtés, ne trouvait sans doute rien d'extraordinaire à rapprocher l'une de l'autre Bude, Nicopolis, Alexandrie et Damas.

[2] Bagdad.

[3] Peut-être la Lithuanie, appelée Létonie.

En celle propre semaine que l'armée des Chrétiens se fit, se mit sus aussi une armée de Turcs où bien étoient vingt mille, car ils avoient entendu que les Chrétiens chevauchoient et brisoient leurs pays et y fourrageoient; si s'avisèrent qu'ils y pourvoieroient; et se mirent ensemble, ainsi que je vous dis, bien vingt mille, et vinrent sur un détroit et un pas par où il convenoit entrer les Chrétiens en la plaine Turquie; et n'y pouvoient entrer bonnement le chemin qu'ils tenoient par autre pas que par là; et se tinrent et y furent deux jours que nulles nouvelles ils ne ouïrent de nul homme; et s'en vouloient retourner. Au tiers jour, quand les chevaucheurs chrétiens vinrent abrochant [1] jusques à là, et les Turcs les virent venir et approcher, ils se tinrent tout cois pour regarder le convenant, ni nul signe ni apparent ils ne firent de traire ni de lancer. Les chevaucheurs approchèrent les Turcs de moult près, et virent bien que ils étoient grand'foison, encore ne les purent-ils pas tous aviser. Quand ils eurent fait un petit de contenance, ils s'en retournèrent arrière et vinrent noncier au seigneur de Coucy et aux autres tout ce que ils avoient vu. De ces nouvelles furent les Chrétiens tout réjouis, et dit le sire de Coucy : « Il nous faut aller de plus près voir quels gens ce sont. Puisque nous sommes venus si avant, nous ne départirons point sans eux combattre, car si le contraire faisions, nous recevrions blâme. » — « C'est vérité, » répondirent les chevaliers qui ouï parler l'avoient. Donc restraindirent-ils leur armures et ressanglèrent leurs chevaux, et chevauchèrent tout le pas.

Entre le lieu où les Turcs étoient arrêtés et eux qui chevauchoient avoit un bois qui n'étoit pas trop grand. Quand ils furent venus à l'encontre de ce bois, ils s'arrêtèrent, car le sire de Coucy dit ainsi à messire Regnaut de Roie et au seigneur de Saint-Py : « Je conseille, pour traire hors de leurs pas ces Turcs, que vous preniez tant seulement des nôtres cent lances, et nous mettrons le demeurant en ce bois; et vous chevaucherez avant, et les ferez saillir hors de ce pas, où ils se sont boutés; et vous ferez chasser d'eux, et tant qu'ils nous auront passés, et adonc vous retournerez tout à un faix sur eux, et nous les enclorrons par derrière et les aurons en volonté. »

A cel avis et propos s'inclinèrent les chevaliers; et se départirent environ cent lances tous des mieux montés; et tout le demeurant, où il pouvoit avoir environ huit cens combattans, tous hommes d'honneur, se boutèrent à la couverte dedans le bois; et là se tinrent; et les autres chevauchèrent les bons galops tout devant, et vinrent jusques au pas où les Turcs étoient. Quand ils virent venir les Chrétiens, ils furent tout réjouis, et cuidèrent qu'il n'en y eût plus; si issirent tous hors de leur embûche et vinrent sur les champs. Quand les Chrétiens les virent approcher, si retournèrent tous à un faix, et se firent chasser. Ils étoient tous bien montés sur fleur de chevaux; si ne les pouvoient, en leur chasse, les Turcs r'atteindre; et tant allèrent qu'ils passèrent outre le bois et l'embûche du seigneur de Coucy sans eux percevoir rien. Donc saillirent les Chrétiens hors, quand ils les virent outre leur embûche, en écriant : « Notre-Dame, au seigneur de Coucy! » et vinrent frapper ès Turcs par derrière, et en abattirent à ce commencement grand'foison. Les Turcs se tinrent tout cois quand ils se virent enclos devant et derrière, et se mirent à défense tant qu'ils purent, mais ils ne tinrent point d'ordonnance ni de conroy, car de celle arrière-garde ils ne savoient rien; et quand ils sont ainsi pris soudainement et sans guet, comme ils furent là, ils sont tout ébahis d'eux-mêmes. Là furent les François vaillans gens d'armes, et les occirent à volonté, et mirent en chasse; et les abattoient à monts, car en fuyant ils chéoient l'un sur l'autre ainsi que bêtes. Là en y ot grand nombre d'occis et détruits, ni les Chrétiens n'en prirent nuls à merci. Heureux étoient ceux qui se purent sauver et échapper, et retourner au lieu duquel ils étoient départis au matin. Et après celle déconfiture, sur le soir, les Chrétiens s'en retournèrent en l'ost devant Nicopoli.

Si s'espartirent ces nouvelles partout l'ost, comment le sire de Coucy, par sens et par vaillance, avoit rué jus et déconfit plus de quinze mille Turcs. Les plusieurs en recordoient et disoient grand bien de lui. Mais le comte d'Eu ne le tint pas à bien ni à vaillance; et disoit : « que celle emprise avoit été faite par bobant, et avoit mis les Chrétiens, et par espécial sa route, en

[1] Éperonnant, piquant continuellement.

grand'aventure et péril, quand atout une poignée de gens il s'étoit combattu et abandonné follement en la route de vingt mille Turcs. Et de rechef à considérer raison, puisque faire armes il vouloit, et que les Turcs étoient sur les champs, il le dût avoir signifié, avant que assailli les eût, à leur chef et souverain messire Jean de Bourgogne, comte de Nevers, qui désire à faire armes, par quoi il en eût eu l'honneur et la renommée. »

Ainsi, par envie, ce doit-on supposer, parloit le comte d'Eu sur le seigneur de Coucy. En tout ce voyage il ne le put oncques avoir en amour parfaitement, pourtant qu'il véoit que le sire de Coucy avoit tout le retour, l'amour et la compagnie des chevaliers de France et des étrangers; et il, ce lui étoit avis, le dût avoir, car il étoit moult prochain de sang et de lignage au roi de France, et portoit les fleurs de lis à moult petit de brisure, et avecques tout ce, il étoit connétable de France. Ainsi se nourrissoit une haine couverte du comte d'Eu, messire Philippe d'Artois, devers ce gentil chevalier, le sire de Coucy, laquelle haine ne se put depuis céler que elle ne se montrât clairement. Dont grands meschefs avinrent en celle saison sur les Chrétiens, si comme je vous recorderai avant en l'histoire. Nous nous souffrirons à parler de celle matière et retournerons sur l'autre.

Vous savez, si comme il est contenu ci-dessus en notre histoire, que le mariage de la fille du roi de France et du roi d'Angleterre pour celle saison s'approchoit fort; et y avoient les deux rois très grand'affection, et aussi toutes les parties et lignage, réservé le duc Thomas de Glocestre; mais cil n'en avoit point de joie, car il véoit bien que par ce mariage grands considérations et alliances se garderoient entre les deux rois dessus nommés; par quoi paix seroit ès royaumes; laquelle chose il verroit trop envis, car il ne désiroit que la guerre; et y émouvoit en cœur tous ceux où il pensoit qui s'y inclineroient.

Pour ce temps il avoit un chevalier de-lez lui, qui s'appeloit messire Jean Laquingay, couvert homme; et ce chevalier savoit tous les secrets du duc; et en lui émouvant et échauffant en la guerre, il ne s'en feignoit pas, mais en parloit au dit duc en merveilleuses manières. En ce temps vint le duc de Guerles en Angleterre voir le roi et ses oncles, et lui offrir à faire tous services licites au roi, car il y étoit tenu de foi et de hommage; et vist ce duc volontiers que le roi d'Angleterre l'embesognât en guerre, car trop envis se véoit en paix. Le duc de Guerles et le duc de Lancastre eurent grand parlement ensemble, du voyage que le comte de Hainaut et le comte d'Ostrevant, son fils, vouloient faire en Frise; car pour ces jours Fier-à-Bras de Vertaing étoit en Angleterre envoyé de par le comte d'Ostrevant quérir gens d'armes et archers pour aller en ce voyage; et en étoit prié le comte Derby pour aller avecques ses cousins de Hainaut; et le gentil comte en avoit très bonne affection; et ce avoit répondu au dit Fier-à-Bras moult à point, en disant que au voyage de Frise il iroit moult volontiers, mais qu'il plût au roi et à son père. Donc il advint que quand le duc de Guerles fut venu en Angleterre, le duc de Lancastre lui en parla, et demanda principalement de ce voyage de Frise quelle chose il lui sembloit. Il répondit et dit que le voyage étoit périlleux, et que Frise n'étoit pas terre de conquête, et que plusieurs comtes de Hollande et de Hainaut du temps passé, y avoient contendu et clamé droit à l'héritage, pour soumettre les Frisons et faire venir à obéissance; si étoient éprouvés et allés en Frise, mais tous y étoient demeurés. Et la cause pourquoi il disoit que c'étoit un voyage périlleux, il éclaircissoit sa parole en disant ainsi : « que Frisons sont gens sans honneur et sans connoissance, ni en eux il n'y a nul mercy; ni ils ne prisent ni aiment nul seigneur du monde, tant soit grand. Et ont un trop fort pays, car il est tout environné de la mer et formé d'îles, de crolières et de marécages; ni on ne s'y savoit comment avoir ni gouverner, fors ceux qui sont de la nation. J'en ai été prié et requis grandement, mais je n'y entendrai jà, ni je ne conseille point que mon cousin Derby, votre fils, y voist, car ce n'est point un voyage pour lui. Je crois assez que mon beau frère d'Ostrevant ira, car il en a très grand'volonté, et y mènera des Hainuyers en sa compagnie, mais aventure est si jamais en retourne pied. »

Celle parole que le duc de Guerles dit refroidit tellement et avisa le duc de Lancastre, qu'il dit en soi-même que son fils en étoit revenu. Et lui signifia secrètement toute son entente, car pour lors il n'étoit pas de-lez lui, et se dissimu-

lât de ce voyage de Frise; car le roi et il ne vouloient point qu'il y allât. Ainsi ôta le duc de Guerles en celle saison au comte de Hainaut et à son fils l'aide et compagnie du comte Derby, dont il sembla à plusieurs qu'il ne fut pas bien avisé ni conseillé, ni point n'aimoit l'honneur de l'un ni de l'autre. Et de celle condition et nature fut-il toute sa vie envieux, présomptueux et orgueilleux.

Pour ce ne demeura pas que Fier-à-Bras de Vertaing, qui envoyé étoit en Angleterre pour avoir des compagnons en ce voyage, ne fît grandement sa diligence, et eût chevaliers et écuyers et bien deux cens archers; mais le comte Derby, par la manière que je vous ai dit, s'excusa. Laquelle excusance il convint avoir et prendre en gré. Mais on vit bien que volontiers y fût allé si le roi n'y eût mis défense, à la prière et moyen du duc de Lancastre. Si ordonna le roi, pour l'avancement de ses cousins de Hainaut, sur la rivière de la Tamise, à avoir vaisseaux à ses coûtages, pour mener les Anglois qui en ce voyage iroient jusques à Encuse[1], une ville qui est au comte de Hainaut, et tout au bout du pays de Hollande; et gît celle ville d'Encuse sur la mer, à douze lieues d'eau près du royaume de Frise.

En ce temps fut envoyé en Angleterre, de par le roi de France, le comte Waleran de Saint-Pol, sur aucuns articles et matières en devant mises en traités et proposées sur forme de paix. Et étoit le dit comte de Saint-Pol informé, de par le roi de France et son conseil, pour remontrer secrètement et vivement au roi d'Angleterre. Et avec lui fut envoyé Robert l'Ermite, qui de la paix avoit jà traité et parlé au roi d'Angleterre, et volontiers en fut ouï. Quand le comte de Saint-Pol fut venu en Angleterre, il trouva le roi et ses frères, le comte de Kent et le comte de Hostidonne, et son oncle le duc de Lancastre, en un très bel manoir que on dit Eltem. Le roi le recueillit doucement et liement, car bien le savoit faire, et entendit à toutes ses paroles volontiers, et lui dit à part : « Beau frère de Saint-Pol, tant que au traité de la paix à avoir à mon beau-père le roi de France, je m'incline du tout, mais je ne puis pas tout seul faire ni promouvoir celle besogne. Voir est que mes frères et mes deux oncles de Lancastre et d'Yorch s'y inclineroient assez tôt; mais j'ai un autre oncle de Glocestre trop périlleux et merveilleux, et qui en ce met tout le trouble qu'il peut; et ne cesse de traire les Londriens à sa volonté pour mettre une rebellion au pays, et pour émouvoir et faire élever le peuple à l'encontre de moi. Or regardez le grand péril; car si le peuple d'Angleterre se relevoit secondement à l'encontre de moi, et ils eussent mon oncle de Glocestre et aucuns autres hauts barons et chevaliers d'Angleterre qui sont de leur accord et alliance, que bien sais, le royaume seroit perdu. Et si n'y sais comment pourvoir, car mon oncle de Glocestre est de si merveilleuse manière et couverte, que nul ne se connoît en lui. » — « Monseigneur, répondit le comte de Saint-Pol, il le vous faut mener par douces paroles et amoureuses. Donnez-lui du vôtre largement. S'il vous demande quoi que ce soit, accordez-lui tout; car c'est la voie par laquelle vous le gagnerez. Il le vous faut blandir tant que vous en aurez fait que le mariage soit passé et que vous ayez votre femme amenée en ce pays. Et quand tout sera fait et accompli, vous aurez nouvel avis et conseil, et aurez bien puissance de ôter les rebelles à vous et mauvais contre vous. Car le roi de France au besoin vous aidera. De ce devez vous être assuré. » — « En nom Dieu! dit le roi, beau-frère, vous parlez bien, et je le ferai ainsi. »

Le temps que le comte de Saint-Pol fut en Angleterre, il étoit logé à Londres et souvent alloit voir le roi à Eltem et le duc de Lancastre; et avoient parlement ensemble, et le plus sur les ordonnances de ce mariage. Ordonné étoit en France, et le comte de Saint-Pol avoit remontré au roi d'Angleterre, que le roi de France et ses oncles viendroient à Saint-Omer et amèneroient la jeune fille qui devoit être roine d'Angleterre; et étoit leur intention que le roi d'Angleterre viendroit à Calais; et là entre Saint-Omer et Calais les deux rois se verroient; car de vue et de parlure ensemble c'est conjonction d'amour; et auroient secrets traités les deux rois et leurs oncles, sans plus ensoigner planté de gens sur la forme et ordonnance de paix, avant que le roi d'Angleterre amenât sa femme en Angleterre; et si paix n'y pouvoit avoir on alongeroit les trêves trente ou quarante ans à durer entre les deux royaumes et leurs conjoins et adhérens. Celle ordonnance sembla bonne et belle au roi et à son

[1] Enchuysen.

conseil. Et envoya tantôt faire ses pourvéances grandes et grosses, par mer et par terre à Calais; et aussi firent tous les seigneurs. Et fut le duc de Glocestre prié de par le roi d'aller en ce voyage, la duchesse sa femme et ses enfans aussi; et pareillement les duchesses d'Yorch et de Lancastre; mais celle étoit toute priée, car elle se tenoit à Eltem de-lez le roi avec le duc de Lancastre son mari. Et se départirent le roi et le comte de Saint-Pol tous ensemble, et chevauchèrent vers Cantorbie et vers Douvres. Et après eux les suivoient les seigneurs qui aller en ce voyage devoient et qui priés en étoient. A voire dire, le comte de Saint Pol, pour rapporter ces nouvelles en France devers le roi, passa premièrement la mer, et vint à Boulogne; et là lui venu, il exploita tant qu'il vint à Paris; et là trouva le roi de France et ses oncles, et leur recorda comment il avoit besogné. Tous s'en contentèrent et se départirent de Paris et approchèrent petit à petit la cité d'Amiens; et le roi d'Angleterre et ses oncles vinrent à Calais et là se logèrent, et grand nombre de seigneurs et de dames; et le duc de Bourgogne, sur certains traités s'en vint à Saint-Omer. Et de toutes ces besognes et approchemens d'amour, et sur traité de paix, étoient moyens le comte de Saint-Pol et Robert l'Ermite. Et vint, la nuit de la Notre-Dame en mi-août, pour lors le duc de Bourgogne à Calais, et lui amena le comte de Saint-Pol voir le roi d'Angleterre et ses oncles. Si y fut recueilli grandement et joyeusement du roi et de tous les seigneurs. Et eurent là parlement ensemble sur certains articles de paix; auxquelles choses le roi d'Angleterre s'inclinoit du tout; et n'avoit, au voir dire, cure quelle chose on fît: mais qu'il eût sa femme.

Quand le duc de Bourgogne eut été à Calais deux jours, et parlementé au roi d'Angleterre sur les articles de paix, le roi lui dit: que tous ces procès il feroit porter en Angleterre et les feroit remontrer au peuple; car il, ni tous les seigneurs qui là étoient, ne les pouvoient conclure ni accorder sûrement qu'ils se tinssent fermes et estables, sans la générale volonté du peuple d'Angleterre. Et autretant bien y convenoit-il le roi retourner. Si feroit tout un voyage: « C'est bien, répondit le duc de Bourgogne; et à votre retour toutes les choses se concluront et parferont. »

Sur cel état se départirent le duc de Bourgogne et le comte de Saint-Pol de Calais, et retournèrent à Saint-Omer, et de là à Amiens où le roi de France étoit, et la roine leur fille, et le duc de Berry, et aussi le duc de Bretagne, car le roi de France l'avoit mandé; et y étoit venu en grand arroi. Et le roi d'Angleterre et ses oncles retournèrent en Angleterre. Mais leurs femmes demeurèrent là, et une partie de leur état, car ils espéroient retourner, ainsi qu'ils firent. En ces vacations se fit le voyage en Frise des Hainuyers, premièrement du comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et de son fils le comte d'Ostrevant. Si vous conterons et remontrerons l'ordonnance, car la matière le désire.

Vous avez ouï ci-dessus comment le duc Aubert de Bavière et Guillaume son fils, comte d'Ostrevant, étoient très fort désirans de passer en Frise et de là employer leur saison pour le pays conquerre; et aussi étoient les chevaliers et écuyers de leurs pays de Hainaut, de Hollande et de Zélande, dont le dit duc Aubert étoit par droite succession d'héritage seigneur et comte. Pour laquelle besogne avancer mettre à effet, ledit Guillaume, comte d'Ostrevant, avoit envoyé en Angleterre un sien écuyer moult renommé en armes, appelé Fier-à-Bras de Vertaing, pour avoir l'aide des Anglois; lequel Fier-à-Bras tant fit et exploita que le roi Richard d'Angleterre, pour l'honneur de ses cousins de Hainaut avancer, envoya aucuns hommes d'armes, accompagnés de deux cens Anglois archers; et étoient chefs et capitaines trois seigneurs anglois nommés l'un Cornouaille, l'autre Colleville, et du tiers qui n'étoit que écuyer n'ai-je pu savoir le nom; mais bien ai été informé qu'il étoit vaillant homme de son corps et bien usé d'armes, de guerres et de batailles, et avoit eu son menton coupé en une rèse où il avoit un peu par avant été; et lui avoit-on fait un menton d'argent, qui lui tenoit à un cordelet de soie par à l'entour de sa tête.

Iceux Anglois vinrent à Encuse, à heure et à temps ainsi que paravant est dit; mais pour la matière vérifier, j'ai été informé que le duc Aubert de Bavière, après plusieurs consultations ou consaulx qu'ils eurent ensemble lui et ses enfans, c'est à savoir monseigneur Guillaume le comte d'Ostrevant, son ains-né fils, qui étoit

un écuyer moult bien fourni de tous membres, car il étoit grand et gros à merveilles et de très bon courage; et aussi en ses consaulx étoit moult recommandé. Et bien ouïs un très vaillant écuyer et noble homme à merveille Guillaume de Cronembourch qui très fort enhortoit et admonestoit le dit voyage, car il avoit une merveilleuse haine aux Frisons; et leur avoit fait moult de dépits et de contraires, et leur en fit encore assez depuis ainsi que vous orrez. Le dit Robert se départit de la Haye en Hollande avec Guillaume son fils, comte d'Ostrevant, et s'en vint en son pays de Hainaut, et par espécial en sa ville de Mons en laquelle il fit assembler et convenir les trois états du pays, qui très volontiers, comme à leur droiturier seigneur, obéirent. Et eux venus et assemblés il leur remontra et fit remontrer sa bonne et haute volonté sur le fait du voyage de Frise, et le droit et action qu'il avoit de ce faire; et en ces remontrances faisant il leur fit lire plusieurs lettres patentes apostoliques et impériales, noblement et authentiquement de plomb et d'or scellées, saines et entières, par lesquelles apparoît et apparut évidemment le droit que il avoit en la seigneurie de Frise, en disant :

«Seigneurs et vaillans hommes, nos sujets, vous savez que tout homme doit son héritage garder et défendre; et que l'homme pour son pays et pour sa terre peut de droit émouvoir guerre. Vous savez que les Frisons doivent par droit être nos sujets, et ils sont très inobédiens et rebelles à nous et à notre hautesse et seigneurie, comme gens sans loi et sans foi. Et pourtant, très chers seigneurs et bonnes gens, que de nous-mêmes et sans l'aide de vous, c'est à savoir de vos corps et de vos chevances nous ne pouvons bonnement un si haut fait fournir ni mettre à exécution, nous vous prions qu'à ce besoin vous nous veuilliez aider, c'est à savoir d'aide d'argent et de gens d'armes, à cette fin que iceux Frisons inobédiens nous puissions subjuguer et mettre en notre obéissance.»

Celle remontrance de telle ou de pareille substance ainsi faite que dit est, tantôt iceux trois états, d'un commun accord et assent, accordèrent à leur seigneur le duc Aubert sa pétition et requête, comme ceux qui très désirans étoient et ont toujours été trouvés tels, de faire plaisir, service et toute obéissance à leur seigneur et prince pleinement. Et, comme j'en ai été informé, ils lui firent tout prestement avoir sur son pays de Hainaut en deniers comptans trente mille livres, sans en ce comprendre la ville de Valenciennes, laquelle fit de ce très bien son devoir; car le duc Aubert, avec son fils, les alla voir et leur fit une pareille requête que il avoit fait aux Hainuyers en sa ville de Mons.

Les choses ainsi conclues, ces bons vaillans princes, le bon duc Aubert et Guillaume son fils, comte d'Ostrevant, véant la bonne volonté de leurs gens, furent moult joyeux; et non point de merveilles; car ils sentoient et véoient que par eux ils étoient grandement aimés; et si en seroient très hautement honorés. Et pourtant que ils se sentoient assez bien fournis d'argent et de finance, ils eurent conseil de envoyer par devers le roi de France, et lui feroient remontrer l'emprise de leur voyage; et avec ce ils le prieroient d'aide. Si le firent ainsi. Et y furent envoyés deux vaillans chevaliers sages et prudens qui moult bien s'en acquittèrent, c'est à savoir monseigneur de Ligne et monseigneur de Jumont, lesquels étoient deux très vaillans chevaliers et moult bien aimés des François, et par espécial le seigneur de Ligne que le roi avoit fait son chambellan, et étoit très bien en la grâce du roi. Si en parla au roi, et lui remontra bien et à point la volonté et emprise de son seigneur le duc Aubert de Bavière, en faisant sa pétition et requête; à laquelle très favorablement condescendit le roi et son conseil, mêmement le duc de Bourgogne, pour tant qu'il lui sembloit que sa fille, qui mariée étoit au comte d'Ostrevant, en pourroit au temps avenir mieux valoir, nonobstant que plusieurs seigneurs de France en parloient ou parlassent en diverses manières et assez étrangement, en disant : « Auquel propos nous viennent ces Hainuyers requérir ni prier le roi d'aide? Ils voisent en Angleterre requérir et prier les Anglois! Ne voilà pas Guillaume de Hainaut qui, puis un peu de temps, a pris le bleu gertier pour sa chausse lier, qui est l'ordre et enseigne des Anglois; il n'a pas montré en ce faisant que il ait trop grand'affection ni amour aux François.»

Les autres, qui plus sages et avisés étoient, répondoient à ce et disoient : «Vous avez tort, beaux seigneurs, qui dites tels paroles. Si le comte d'Ostrevant a pris le bleu gertier, si ne

s'est-il point pour ce allié aux Anglois, mais s'est du tout allié aux François. Et que il soit vrai, n'a-t-il pas en mariage dame Marguerite, la fille de monseigneur Philippe le duc de Bourgogne, qui est trop plus grand'alliance que ne soit un gertier? Et ne dites jamais que il ne doive toujours mieux aimer et faire plaisir aux François par celle alliance de sa femme que aux Anglois de son gertier. Et fera le roi très grandement son honneur; et le prix des François en accroîtra si il leur fait aide; et aussi fera-t-il comme sage et bien conseillé. »

Ainsi devisoient les François les uns aux autres, et parloient en moult de manières de ces emprises d'armes qui étoient en grand bruit pour ces jours. Dont les aucunes se faisoient ou devoient faire en Honguerie ou en Turquie sur l'Amorath-Baquin et les Turcs, et les autres en Frise sur les Frisons.

Le roi de France ne tarda guères qu'il fît mettre sus une armée de cinq cens lances tant de Picards comme de François, desquels il fit chefs et capitaines, pour iceux mener et conduire en Frise en l'aide de ses cousins de Hainaut, monseigneur Waleran, comte de Saint-Pol, et monseigneur Charles de la Breth, lesquels deux chevaliers étoient très bien appris et duits de tels besognes. Et durent ces deux vaillans capitaines mener iceux François en la ville de Eyncuse en la basse Frise, là où l'assemblée se devoit faire, et où on devoit monter sur mer pour entrer en la haute Frise, comme ils firent. Quand ces deux vaillans chevaliers, c'est à savoir monseigneur de Ligne et monseigneur de Jumont, virent la bonne volonté du roi et que ils furent tout certains que la chose étoit commandée, et jà l'argent des compagnons payé et délivré, ils s'en vinrent devers le roi; et en le merciant de sa bonne providence ils prirent congé qui leur fut accordé, et s'en retournèrent en Hainaut par devers leurs seigneurs, monseigneur Aubert et messire Guillaume, le comte d'Ostrevant, son fils, qui les recueillirent moult honorablement, car ils avoient très bien exploité. Si leur recordèrent bien et au long la douce et débonnaire réponse du roi et de monseigneur de Bourgogne, son oncle, qui grandement festoyés les avoit, et fait moult de beaux dons et de beaux présens, dont ils remercièrent grandement leur seigneur le comte Guillaume d'Ostrevant; car pour l'amour de lui il leur avoit fait tant d'honneur et de courtoisies que longue chose seroit du recorder. Si nous en tairons à tant, mais pour venir au propos; quand le duc Aubert de Bavière entendit et sçut que le roi de France lui envoyeroit en son armée, pour son honneur accroître et avancer, cinq cens lances, ainsi que vous avez ouï, il appela et fit assembler tous ses nobles hommes, chevaliers, écuyers, gentils hommes et vassaux de son pays de Hainaut; et y furent ceux qui s'ensuivent; Le seigneur de Werchin, son sénéchal de Hainault, qui moult était vaillant homme et moult renommé en armes, le seigneur de Ligne, le seigneur de Gommignies, que il fit maréchal de ses gens d'armes, le seigneur de Haverech, messire Michel de Ligne, monseigneur de Lalaing, messire Willem de Hourdaing, le seigneur de Chin, le seigneur de Cantain, le seigneur du Quesnoy, le seigneur de Floyon et Jean son frère, le seigneur de Boussut, le seigneur de Jumont qui moult étoit aigre chevalier et expert sur les ennemis, et dès lors avoit-il les yeux tout rouges, et sembloient être fourrés de corail vermeil, Robert le Roux, le seigneur de Monchiaux, le seigneur de Fontaines, le seigneur de Senselles, messire Jacques de Sars, messire Willem des Hermoies, messire Pinchard son frère, le seigneur de Lens, le seigneur de Berlaumont, messire Anceaux de Trasignies, messire Ote d'Escauffines, messire Gérard son frère, le seigneur d'Istre et Jean son frère, messire Anceaux de Sars, messire Brideaux de Montigny, messire Daniaulx de la Poulle et messire Guy son frère, le seigneur de Mastaing, messire Floridas de Villiers, lequel étoit un moult vaillant chevalier et avoit fait de beaux voyages outre mer sur les Turcs et sur les Sarrasins, dont il étoit grandement recommandé pour un très vaillant homme, messire Eustache de Vertaing, Fier-à-Bras de Vertaing, qui tout nouvel étoit revenu d'Angleterre et avoit recordé à son seigneur le duc Aubert tout ce qu'il avoit labouré en Angleterre, dont le duc étoit moult joyeux, le seigneur de Doustesene, messire Rasse de Montigny, messire Tiecq de Merse, le seigneur de Roisin, messire Jean d'Andregnies, messire Persant son frère, et plusieurs autres écuyers et gentils hommes. Tous lesquels assemblés en son hôtel à Mons, il, très acertes, les pria et requit que tous

se voulsissent armer et appareiller, et aussi pourvoir de bons compagnons, chacun selon sa puissance, le mieux en point que faire le pourroient; et voulsissent tous de bonne volonté et par bonne affection, pour son honneur et le leur avancer, le suivir et être en sa compagnie en sa ville de Eyncuse en la basse Frise, à Mecmelic et de là entour, pour avec lui monter en mer et passer en la haute Frise où il entendoit à être, au plaisir de Dieu, à la mi-août prochainement venant; et que là les attendroit-il; car son intention étoit de aller devant, pour tous ses affaires préparer et ses gens d'armes recueillir et assembler, et aussi Hollandois et Zélandois émouvoir et induire à son service faire et son désir accomplir. Tous lesquels chevaliers, seigneurs et écuyers Hainuyers, débonnairement et sans quelconque contredit lui accordèrent sa requête, et promirent tout service à faire comme ses loyaux vassaux. A quoi nulle défaute le dit duc Aubert ni Guillaume le comte d'Ostrevant ne trouvèrent; mais très diligemment se préparèrent et ordonnèrent; et firent tant que à l'entrée du mois d'août, en l'an mil trois cent quatre vingt seize, ils furent tous prêts et appareillés; et se mirent au chemin, par routes ou par compagnies tant bien étoffées de compagnons et de gens d'armes que mieux dire on ne pourroit; et s'en allèrent à Anvers pour monter sur l'eau et aller à Eyncuse en la basse Frise où l'assemblée se faisoit, ainsi que dit est.

Or pensez si adonc au pays de Hainaut que ces apparens se faisoient, et que ces gentils chevaliers et écuyers et gentils hommes, et aussi plusieurs autres gentils compagnons, se appareilloient, les dames et les damoiselles et plusieurs autres femmes étoient joyeuses? il vous faut dire, non; car elles véoient les unes leurs pères, leurs frères, leurs oncles, leurs cousins et leurs maris, et les autres leurs amis par amour qui s'en alloient en celle guerre très périlleuse et mortelle; car à aucunes et plusieurs bien souvenoit comment, au temps passé, les Hainuyers avec leur seigneur le comte Guillaume y étoient demeurés morts. Si doutoient encore que ainsi ne avînt à leurs amis comme il avoit fait à leurs prédécesseurs; et moult bon gré en savoient à la duchesse de Brabant, qui avoit défendu partout son pays de Brabant que nul gentil homme ni autre ne s'y avançât d'y aller. Si en parloient les dites dames souvent à leurs amis, en eux priant que ils se voulsissent déporter de ce voyage faire; et en tenoient souvent plusieurs parlemens et consaux, qui bien peu leur profitoit. Toutes voies elles en savoient très mauvais gré au bâtard de Vertaing, c'est à savoir à Fier-à-Bras; car elles disoient que c'étoit celui qui plus avoit ému la besogne.

Quand le duc Aubert et Guillaume, son fils, eurent ouïe la réponse de leurs bonnes gens de Hainaut, ils s'en retournèrent en Zélande, et remontrèrent aux Zélandois, lesquels décendirent très bénignement à leur requête et pétition; et à ces exploits faire s'inclinoient grandement le seigneur de la Vère, messire Floris de Borsel, messire Floris d'Axel, le seigneur de Zenenberghe, messire Clais de Borsel et messire Philippe de Cortien, et plusieurs autres gentils hommes, tous lesquels se mirent prestement en armes et en ordonnance de très bel arroy, et montrèrent très bien à leur appareiller que ils avoient tous désir de eux avancer.

Après ces choses, passèrent les deux seigneurs et princes dessus dits, c'est à savoir le père et le fils, en Hollande; et là pareillement ils firent leurs requêtes aux Hollandois, et espécialement aux barons et bonnes villes, ainsi qu'ils avoient fait en Hainaut et en Zélande. Et à voire dire les Hollandois furent moult joyeux, car sur toutes choses héent les Frisons, et par espécial les chevaliers et écuyers du pays, pour ce qu'ils ont continuelles guerres ensemble sur la mer et sur les bondes des pays, et prennent et pillent souvent et menu l'un sur l'autre. Et pourtant les seigneurs de Hollande, tels que le seigneur d'Axel, le seigneur d'Ogement, messire Thierry son frère, le seigneur de Brederode, Waleran son frère, le seigneur de Wassenaer, le Bourgrave de le Leyde, messire Thierry son frère, messire Henry de Waldech, messire Floris d'Alckemade, le seigneur de Callenbourch, le seigneur d'Aspre, messire Rustan de Garrowède, Willaume de Cronembourch, qui lors étoit un écuyer d'honneur, Jean et Henry ses deux fils, le seigneur de la Merwede, messire Jean de Drongle, messire Guevrand de Gemsberghe, Clais de Sueten, messire Guy de Poelgheest et plusieurs autres gentils écuyers et nobles hommes, oyans les supplications et hauts vouloirs de leurs princes le

duc Robert et Guillaume son fils, de grand'-volonté se offrirent à eux, et leur promirent confort et aide de toute leur puissance. Et bien le montrèrent, car tout prestement ils se mirent en armes; et aussi firent les bonnes villes et gens du pays, qui livrèrent aux dessus dits seigneurs et princes grand nombre d'arbalêtriers et cranequiniers [1], picquenaires [2] et gens d'armes. Et ne demeura guères que, de toutes parts, gens d'armes se commencèrent à assembler et venir envers celle ville de Eyncuse, là où l'assemblée se faisoit. Et venoient vaisseaux de toutes parts, et tellement que on tenoit qu'ils étoient plus de trente mille maronniers; et disoit-on que la ville de Harlem en avoit seulement livré douze cens; tous lesquels vaisseaux furent tous retenus et très bien pourvus de tous vivres et autres habillemens de guerre, tant suffisans que mieux on ne pourroit. Et sans faute si les dames de Hainaut étoient envieuses pour leurs hommes, autant bien l'étoient les Zélandoises et Hollandoises. Et fut vrai que Guillaume de Cronembourch, pourtant qu'il avoit le nom d'être celui qui plus avoit ému et incité la besogne à faire, et qui plus aconseilloit au duc Aubert qu'il fît celle emprise; et pareillement le seigneur de Merwède qui trop désiroit se venger sur les Frisons pour les déplaisirs qu'ils lui avoient faits, car à la bataille de paravant, là où le comte Guillaume fut piteusement et douloureusement occis, il avoit perdu trente trois cottes d'armes de son lignage, dont messire Daniel de Merwède étoit chef, que oncques les Frisons n'en vouldrent prendre un à rançon: ces deux seigneurs, Guillaume de Cronembourch et le seigneur de Merwède ne s'osoient voir devant les princesses et les dames de la cour du duc Aubert.

Ne demoura guères que toutes manières de gens d'armes fussent venus et arrivés: et vinrent premièrement les Anglois; si leur fut délivrance faite: et en après vinrent les Hainuyers en très bel arroi; et les menoient monseigneur le sénéchal de Jumont et monseigneur de Gommignies qui en étoit maréchal, qui tout prestement furent aussi délivrés: puis Zélandois, et en après Hollandois; mais les François ne vinrent pas sitôt; ainçois, depuis que toutes manières de gens d'armes furent venus et assemblés, et tout prêts pour passer, il convint tarder onze jours après les François. Auquel terme pendant s'ensuivit un débat entre les Hollandois et les Anglois; et sans faute, si n'eût été Guillaume, le comte d'Ostrevant, tous les Anglois eussent été occis des Hollandois. Lesquels débats rapaisés, et les François venus, dont on fut moult réjoui, car c'étoient gens d'armes moult bien habillés de tous harnois, on commanda que tout homme, quel qu'il fût, se mit en son vaissel; si fut ainsi fait. Et montèrent toutes manières de gens; et quand ils furent ès vaisseaux, ils levèrent les voiles et se commandèrent à Dieu, et commencèrent à singler parmi la mer qui étoit belle, coie et serie, et sembloit parfaitement qu'elle désirât eux faire plaisir. Et tant y avoit de vaisseaux, s'ils eussent été rangés l'un après l'autre de devers Eyncuse jusques à la bande de Cundren [1] qui est en la haute Frise où ils contendoient à descendre comme ils firent, où il y a douze lieues d'eau, ils eussent bien couvert toute la marine; mais ils alloient de front tant ordonnément que mieux on ne pourroit.

Si vous lairrons un petit à parler d'eux; et parlerons des Frisons lesquels, comme j'ai été informé, étoient de long-temps avertis de la venue du dit duc Aubert et de la grand'puissance de gens d'armes que il amenoit sur eux; pourquoi iceux Frisons, quand ils sçurent et entendirent qu'ils auroient la guerre, ils se mirent ensemble; et firent convenir les plus sages hommes de leurs terres, pour sur celle grande besogne avoir avis, comme pour le mieux ils se pourroient ordonner et tenir. Et combien qu'ils en tinssent ou eussent tenu quelconques consaulx, si étoit leur intention telle, que ils combattroient leurs adversaires tantôt et tout prestement que ils les sauroient et sentiroient sur leurs pays. Et disoient entre eux, que mieux ils aimoient à mourir francs Frisons que à être à nul quelconque roi ni prince en servage ni subjection; et que, pour tous mourir, ils ne se départiroient de combattre leurs ennemis. Et ordonnoient en leurs consaulx que jà homme ils ne prendroient à rançon, tant grand fût; mais mettroient tous à mort et à perpétuel exil.

Entre eux avoit un moult noble homme, grand

[1] Sorte d'arme qui donnait son nom à celui qui la portait.

[2] Gens armés de piques.

[1] Kuynder.

à merveille et puissant homme; et véritablement il excédoit tout le plus grand Frison de toute Frise de toute la tête et plus; et étoit nommé en la terre Yve Joucre; et Hollandois, Zélandois et Hainuyers l'appeloient le grand Frison. Cestui vaillant homme étoit moult recommandé en Prusse, en Honguerie, en Turquie, en Rhodes et en Chypre où il avoit fait plusieurs grands et nobles faits d'armes de son corps, tant que sa renommée étoit partout connue. Quand il ouït les Frisons parler de combattre leurs adversaires, il répondit et dit : «O vous, nobles hommes et francs Frisons, sachez qu'il n'est chance qui ne retourne. Si par vos vaillantises vous avez autrefois Hainuyers, Hollandois et Zélandois déconfit, sachez que maintenant ceux qui viennent sont gens tous appris de guerre; et croyez de certain que ils feront tout autrement que leurs prédécesseurs ne firent; et verrez que ils ne s'abandonneront point, mais seront tout avisés et maintenus de leur fait. Et pourtant je conseillerois, que nous les laississions venir et entrer si avant que ils pourront, et gardissions nos villes et forteresses et les laississions aux champs où ils se dégâteront. Notre pays n'est point pour eux longuement soutenir. Nous avons plusieurs bonnes landweres, ce sont bons fossés ou digues [1]; si ne pourront aller ni venir aval le pays, car ils n'y pourront chevaucher ni aller à cheval, et ils ne peuvent plenté aller à pied; et pourtant ils seront tantôt si tannés que ils se dégâteront et s'en retourneront, quand ils auront ars dix ou douze villages; si ne nous grèvera ainsi que rien, toujours les refera-t-on bien. Et si nous les combattons, je me doute que nous ne serons point assez forts pour eux combattre à une fois; car, à ce que j'ai entendu et sçu par certaine relation, ils sont plus de cent mille têtes armées. » Et il disoit voir, car ils étoient bien autant ou plus. A ces paroles se consentoient assez trois vaillans chevaliers frisons qui nommés étoient l'un, messire Feu de Dockerp, l'autre, messire Guérard Camin, et le tiers messire Thuy de Walting. Mais le peuple nullement n'y consentoit point; et aussi ne faisoient plusieurs autres nobles hommes que ils appellent au pays les elms [1], c'est-à-dire les gentils hommes ou les juges des causes. Et tant opposèrent à cestui grand Frison, que il fut entre eux conclu que, sitôt que ils sauroient leurs ennemis arrivés ils les combattroient. Et demeurèrent tous sur ce propos. Et pourtant se mirent tous présentement en armes; mais à voir dire, ils étoient très povrement armés; et n'avoient les plusieurs quelconques armures défensives, sinon leurs vêtures, qui étoient de gros bureaux et gros draps, ainsi que on fait les flassarses [2] des chevaux. Les aucuns étoient armés de cuir et les autres de haubergeons tout enrugnis [3]; et sembloit proprement qu'ils dussent faire un charivari les plusieurs. Mais si en avoient-ils aucuns qui étoient assez bien armés.

Ainsi se mirent ces Frisons en armes; et quand ils furent habillés et prêts, ils s'en allèrent en leurs églises, et là prirent les crucifix, gonfanons et croix de leurs églises; et s'en vinrent par trois batailles, dont en chacune avoit bien dix mille combattans, jusques à une landwere, c'étoit une défense d'un fossé qui étoit assez près de là, où Hainuyers, Hollandois et Zélandois, devoient prendre terre et port, et là s'arrêtèrent. Et bien les véoient Hainuyers, Hollandois et Zélandois, car ils étoient jà comme tout arrivés, et vouloient descendre jus des vaisseaux. Et fut vérité que, le jour que le duc Aubert et ses gens arrivèrent, il étoit le jour Saint-Barthélemi par un dimanche, en l'an dessus dit. Quand ces Frisons virent leurs adversaires ainsi approcher, ils issirent environ six mille hommes de leurs gens sur les digues, pour aviser si ils pourroient destourber à leurs ennemis le descendre; mais entre ces Frisons y eut une femme vêtue de bleu drap qui, comme folle et enragée, se bouta hors des Frisons, et s'en vint pardevant le navire des Hainuyers, Hollandois et Zélandois, qui s'appareilloient pour combattre leurs ennemis et avisoient la manière d'eux et que celle femme vouloit faire; laquelle femme vint tant en approchant iceux Hainuyers qu'elle fut près d'eux le trait d'une flèche. Tantôt celle femme là venue, elle se tourna, et leva ses draps,

[1] Ces derniers mots paraissent une ancienne note que les copistes auront fait entrer dans le texte pour expliquer le mot *landweres*.

[1] Elders, ou anciens, mot d'origine saxonne, d'où est venu aussi le mot *earl* anglois, comte.

[2] Couvertures.

[3] Rouillés.

c'est à savoir sa robe et sa chemise, et montra son derrière aux Hainuyers, Hollandois et Zélandois, et à toute la compagnie qui voir le voult, en criant aucuns mots, ne sais pas quels, non qu'elle dit en son langage : « Prenez là votre bien venue. » Tantôt que ceux des nefs et des vaisseaux perçurent la mauvaiseté de celle femme, ils tirèrent après flèches et viretons. Si fut tout prestement enferrée par les fesses et par les jambes, car au voir dire ce sembloit neige qui volât vers elle du trait que on lui envoyoit. Et ne demeura guères que les aucuns ne saillirent hors des nefs, les aucuns en l'eau et les autres dehors; et se mirent à course après celle malheureuse femme, les épées toutes nues en leurs mains; si fut tantôt prise et atteinte, et finablement toute dépécée en cent mille pièces ou plus. Et tandis s'avançoient toutes manières de gens d'armes à issir hors des nefs et des vaisseaux, et s'en vinrent contre ces Frisons qui les reçurent par leur très grand'vaillance, et les repoussoient et reboutoient de longues piques, et les aucuns abattoient par terre de longs bâtons ferrés au bout et bien bandés de part en part. Et pour voir dire, à prendre terre il y eut moult de faits d'armes faits, et plusieurs hautes et bien vaillans emprises, car de morts et d'abattus, il y en eut sans nombre; mais par la force des archers et crenequineurs, Hainuyers, Hollandois et Zélandois, et tous les autres qui se combattoient par très belle ordonnance, gagnèrent sur les Frisons la digue et la place, et demeurèrent victorieux pour celle première emprise. Et là sur celle digue se arrangèrent-ils moult ordonnément, chacun sous sa bannière en attendant l'un l'autre. Et véritablement, quand il furent tous arrangés, ils tenoient plus de demie lieue de long. Ces Frisons, qui avoient été reboutés et qui avoient perdu celle digue, se retrairent entre leurs gens qui étoient bien trente mille tous enclos en une landwere dont avoient jeté la terre par devers eux; et étoit le fossé très parfait, lequel fossé n'étoit point loin de là, car très bien les pouvoient voir les Hainuyers, Hollandois et Zélandois et François qui rangés étoient sur celle digue. Et en celle ordonnance firent-ils tant et si longuement que toutes manières de gens furent hors des nefs et des vaisseaux, et tous leurs habillemens et aucunes tentes très bien dressés, et se reposèrent et aisèrent ce dimanche et le lundi, en avisant leurs ennemis les Frisons; et y eut fait en ces deux jours plusieurs escarmouches et faits d'armes.

Quand ce vint le mardi au matin, ils furent tout prêts de côté et d'autre; et adonc furent faits plusieurs nouveaux chevaliers entre les Hainuyers, Hollandois et Zélandois; et étoit ordonné que Frisons seroient combattus. Si se mirent tous ces Hainuyers, Hollandois, Zélandois, avec leurs aidans, en bataille très ordonnément, et leurs archers entre eux et devant; et puis firent sonner trompettes; et en ce faisant, il commencèrent à venir pas à pas pour passer ce fossé. Lors vinrent Frisons avant qui se défendoient, et archers tiroient sur eux. Mais ces Frisons se couvroient de targes et de la terre du fossé qui étoit haute devers eux. Néanmoins ils furent approchés de si près que plusieurs Hollandois se boutoient en ce fossé et faisoient pont de lances et de piques, et par très merveilleuse manière commencèrent à envahir ces Frisons, lesquels défendoient le pas très vaillamment, et ruoient les coups si grands sur ceux qui vouloient monter sur la digue du fossé que ils les rejetoient tous plus étendus en ce fossé. Mais les Hainuyers, Hollandois, Zélandois, François et Anglois, étoient si fort armés que les Frisons ne les pouvoient endommager, ni autre mal ne leur faisoient que ruer par terre; et là étoient les faits d'armes et les appertises montrées et vues si grands et si nobles que ce seroit chose impossible de tout recorder. Là s'acquittoient ces nouveaux chevaliers, qui désiroient faire armes et mettre leurs ennemis au-dessous, lesquels se défendoient très merveilleusement et aigrement; car au voir dire ce sont forts hommes, grands et gros, mais ils étoient très mal armés; et y avoient plusieurs tout déchaux sans chausses et souliers, combien que tous se défendissent par très grand courage.

En ce foulis et merveilleux assaut où étoient plusieurs durs et horribles rencontres, et grands poussis de lances et de piques, et grands martelets de haches que avoient les Frisons, lesquelles étoient à manière de cuingnies à battre bois, bien bandées de fer au long des hanstes, trouvèrent monseigneur de Ligne, monseigneur le sénéchal de Hainaut, monseigneur de Jumont et plusieurs autres seigneurs de Hainaut atout

leurs gens, en tournant et en environnant celle landwere [1] une frète [2] où il passèrent outre et vinrent sur ces Frisons, où ils se boutèrent aux fers des lances tellement que les Frisons furent comme tous esbahis. Et laissèrent plusieurs des Frisons le fossé et la digue que il défendoient aux Hollandois; et s'en vinrent férir sur ces Hainuyers, qui les reçurent très vaillamment, et tellement que ils les firent partir et ouvrir. Et lors Hollandois et Zélandois passèrent outre ce fossé, et s'en vinrent aussi bouter et plonger en ces Frisons, et les commencèrent très fort à espartir, puis çà puis là.

En celle griève et horrible bataille fut mort et occis le Grand Frison que ils nommoient Yve Joucre. Si ne demeuras guère après que Frisons s'esbahirent tellement que ils commencèrent à fuir qui mieux mieux, et laissèrent la place à leurs adversaires; mais la chasse fut grande et horrible, car on n'y prenoit nully à rançon; et par espécial les Hollandois les tuoient tous, ni même ceux qui étoient pris des Hainuyers, des François ou des Anglois; si les tuoient-ils en leurs mains.

Entre ces Hollandois étoient monseigneur Willem de Cronembourch et ses deux fils, Jean et Henry, qui nouveaux chevaliers étoient devenus la matinée, qui merveilleusement s'aquittoient de faire armes et d'occir Frisons; et bien montroient à leur semblant que petit les aimoient. Avous dire finablement, Frisons furent déconfits, et en y demoura la plus grand'partie de morts sur les champs. Aucuns peu furent pris, environ cinquante, qui depuis furent menés à la Haye en Hollande et y furent grand'pièce de temps. Et doit on savoir que le seigneur de Cundren [3], c'est à savoir le seigneur de la terre où le duc Aubert et ses gens étoient descendus, s'étoit rendu au duc Aubert le lundi devant; et furent lui et ses deux fils en la bataille entre les Frisons, lesquels deux fils furent depuis grand temps de-lez le duc Aubert et son fils le duc Guillaume, tant en Hollande, en Zélande comme en Hainaut.

Après celle déconfiture se tournèrent Hainuyers, Hollandois, Zélandois, François et Anglois au dit pays de Cundren en prenant villes et forteresses; mais certainement ils y conquêtoient bien petit, car les Frisons les adommageoient trop grandement par aguets et par rencontres. Et quand ils prenoient aucuns prisonniers, si n'en pouvoit-on rien avoir, ni ils ne se vouloient rendre, mais se combattoient jusques à la mort; et disoient que mieux aimoient à mourir francs Frisons que être en nulle subjection de seigneur ou de prince. Et quant est aux prisonniers que on prenoit, on n'en pouvoit traire quelque rançon; ni leurs amis et parens ne les vouloient racheter; mais laissoient l'un l'autre mourir ès prisons, ni jamais autrement ne vouloient racheter leurs gens, si non que, quand il prenoient aucuns de leurs adversaires, ils rendoient homme pour homme. Mais si ils sentoient que ils n'eussent nuls de leurs gens prisonniers, certainement ils tuoient et mettoient tous leurs ennemis à mort. Quand ce vint au bout de six semaines, et que jà on avoit ars moult de villes et de villages, et abattues plusieurs forteresses qui n'étoient point de trop grand'valeur, le temps se commença très fort à refroidir et à pleuvoir moult fort, si que à peine il pleuvoit tous les jours. La mer s'enfloit et s'engrossoit souvent, par les vents qui fort s'élevoient. Le duc Aubert et Guillaume son fils ce véant, proposèrent de eux mettre au retour et revenir en la basse Frise dont ils étoient partis, et de là en Hollande, pour plus convenablement passer la mer en hiver qui étoit instant. Si le firent ainsi, car ils se mirent au retour, et firent tant qu'ils furent à Eyncuse; et là donnèrent iceux seigneurs et princes congé à toutes manières de gens d'armes, et par espécial aux étrangers que ils contentèrent très grandement, et leur payèrent très bien leurs souldées, et si les remercièrent de la bonne aide et service que fait leur avoient.

Ainsi se défit celle armée de Frise; et ni conquêtèrent aucune chose pour celle saison. Mais dedans le terme de deux ans après, iceux deux nobles princes, c'est à savoir le duc Aubert et Guillaume son fils, comte d'Ostrevant, et adonc gouverneur de Hainaut, y r'allèrent la seconde fois; et y conquirent grandement et largement, et y firent moult de belles prouesses, ainsi que au plaisir de Dieu ci après apperra. Mais nous nous en tairons à tant et parlerons de l'ordonnance des noces du roi d'Angleterre et de la fille de France.

[1] Digue. — [2] Détroit, passage. — [3] Kuynder.

CHAPITRE LI.

Comment l'ordonnance des noces du roi d'Angleterre et de la fille de France se fit, et comment le roi de France lui livra en sa tente entre Ardre et Calais.

Vous sçavez comment le roi d'Angleterre, quand il eut été à Calais, et là séjourné avec ses oncles et plusieurs prélats et barons d'Angleterre de son conseil, et parlementé au duc de Bourgogne sur certains traités, et qu'il fut retourné en Angleterre, il s'y tint tant que la Saint-Michel fut venue et que les parlemens généraux se tenoient au palais de Wesmoustier. Et entretant on fit ses pourvéances à Calais grandes et grosses, et aussi à Guines, et de tous les seigneurs d'Angleterre. Et là étoient envoyées la greigneur partie des ports et des havènes d'Angleterre et de là la rivière de la Tamise; et aussi on en prenoit grand'foison en Flandre, à Bruges, au Dam, et à l'Escluse. Et toutes ces pourvéances venoient par mer à Calais. Pareillement pour le roi de France, et son frère le duc d'Orléans et leurs oncles, et des prélats et barons de France, on faisoit grands pourvéances à Saint-Omer, à Aire, à Therouenne, à Ardre, à le Montoire, à Bavelinghen et en toutes les maisons et abbayes de là environ; et n'y étoit rien épargné, ni d'un côté ni de l'autre; et s'efforçoient tous les officiers des seigneurs l'un pour l'autre; et par espécial l'abbaye de Saint-Bertin étoit fort remplie de tous biens pour recueillir les royaux.

Quand les parlemens d'Angleterre, qui sont et se font par usage tous les ans au palais du roi à Wesmoustier, furent passés; et commencent à la Saint-Michel, et ont ordonnance de durer quarante jours, mais pour lors on les abrégea, car le roi n'y fut que cinq jours. Et furent ces cinq jours remontrées les besognes du royaume les plus près touchans et les plus nécessaires, et par espécial celles qui à lui appartenoient et pour lesquelles il étoit retourné et là venu de Calais; il se mit au chemin, et aussi firent ses deux oncles Lancastre et Glocestre, et tous les prélats, barons et chevaliers d'Angleterre qui du conseil étoient, et qui escripts et mandés étoient; et tant exploitèrent que tous passèrent la mer et se trouvèrent à Calais. Le duc Aimond d'Yorch ne passa point la mer et demoura en Angleterre et aussi ne fit le comte Derby, et demourèrent derrière pour garder en Angleterre jusques au retour du roi.

Quand le roi d'Angleterre et ses oncles furent venus à Calais, ces nouvelles furent tantôt signifiées aux seigneurs de France qui se tenoient en la marche de Picardie. Si s'en vinrent à Saint-Omer, et se logèrent le duc de Bourgogne et sa femme en l'abbaye de Saint-Bertin.

Tantôt que le roi de France sçut que le roi d'Angleterre étoit venu à Calais, il y envoya le comte de Saint-Pol voir le roi et lui dire de leur ordonnance, comment on vouloit en France qu'elle se fît. Le roi d'Angleterre y entendit volontiers, car grand'plaisance il prenoit à la matière. Or retournèrent à Saint-Omer en la compagnie du comte de Saint-Pol, le duc de Lancastre, et son fils messire Beaufort de Lancastre et le duc de Glocestre, et Offrem comte de Rostellant, fils au duc de Glocestre, et le comte Maréchal, le comte de Hostidonne, chambrelan d'Angleterre, et grand'foison de barons et de chevaliers, lesquels furent grandement et bien recueillis du duc de Bourgogne et de la duchesse; et là vint aussi le duc de Bretagne; et avoit laissé le roi de France à Aire, et la jeune roine d'Angleterre sa fille.

Vous devez savoir que, toute la peine et diligence que on put mettre à bien fêter ces seigneurs d'Angleterre, on le fit et mit. Et leur donna la duchesse de Bourgogne grandement et richement à dîner; et fut la duchesse de Lancastre à ce dîner, et la duchesse de Glocestre, et ses deux filles, et ses fils; et y eut donné grand'foison de mets et d'entremets, et grands présens nobles, et richesse de vaisselle d'or et d'argent et de toutes nouvelles choses, et rien n'y eut épargné en état tenir, tant que les Anglois s'en émerveilloient où telles richesses pouvoient être prises. Et par espécial le duc de Glocestre en avoit grands merveilles; et disoit bien à ceux de son conseil que au royaume de France est toute richesse et puissance. Ce duc de Glocestre, pour le adoucir et mettre en bonne voie de raison et de humilité, car les seigneurs de France savoient qu'il étoit haut et dur en toutes concordances, on lui faisoit et montroit tous les signes d'amour et de honneur qu'on pouvoit. Néanmoins tout ce, il prenoit bien les joyaux que on lui donnoit et présentoit, mais toujours demeuroit la racine de la rancune dedans le cœur; ni oncques, pour chose que les François sçussent

faire, on ne le put adoucir qu'il ne demeurât toujours fel et cruel en toutes réponses puisqu'elles traitoient et parloient de paix. François sont moult subtils, mais tant que à lui ils n'y savoient comment avenir; car ses paroles et ses réponses étoient si couvertes que on ne les savoit comment entendre ni sur quel bout prendre. Et quand le duc de Bourgogne en vit la manière, si dit à ceux de son conseil: « Nous perdons quant que nous mettons à ce duc de Glocestre; car jà, tant qu'il vive, il ne sera paix entre France et Angleterre; mais trouvera toujours nouvelles cautelles et incidences par quoi les haines s'engendreront et relèveront ès cœurs des hommes de l'un royaume et de l'autre, car il n'entend ni ne pense à autre chose. Et si le grand bien que nous véons au roi d'Angleterre n'étoit pas, par quoi au temps avenir nous en espérons mieux valoir, pour vérité il n'auroit jà à femme notre cousine de France. »

Quand le duc et la duchesse de Bourgogne, la comtesse de Nevers et la comtesse de Saint-Pol, et les dames et seigneurs de France eurent reçu ces seigneurs et dames d'Angleterre et festoyés si grandement comme vous avez ouï, en laquelle recueillette fut avisé et ordonné comment, où et quand les deux rois s'encontreroient et trouveroient sur les champs, et seroit au roi d'Angleterre délivrée sa femme, congé fut pris et donné de toutes parties; et retournèrent les deux ducs d'Angleterre, leurs femmes, enfans et tous leurs barons d'Angleterre et chevaliers aussi qui là avoient été à Calais, devers le roi auquel ils recordèrent comment on les avoit recueillis et festoyés, et grandement enrichis de dons et de joyaux. Ces paroles et louanges plurent grandement au roi d'Angleterre, car il étoit bien joyeux quand il oyoit bien dire du roi de France et des François, tant les avoit-il jà enamourés pour la cause de la fille du roi qu'il tendoit à avoir à femme. Assez tôt après vint le roi de France à Saint-Omer et se logea en l'abbaye de Saint-Bertin, et bouta tout hors ceux et celles qui logés y étoient, et amena le duc de Bretagne en sa compagnie. Et furent ordonnés aller à Calais parler au roi et à son conseil, les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon; et se départirent de Saint-Omer; et chevauchèrent devers Calais, et firent tant qu'ils y vinrent. Si furent recueillis du roi et des seigneurs grandement et joyeusement, et leur fut faite la meilleure chère comme on put; et eurent là les trois ducs dessus nommés certain et espécial traité au roi d'Angleterre et à ses oncles. Et cuidèrent adonc moult de gens de France et d'Angleterre que paix fût accordée entre France et Angleterre. Et étoient presque sur cel état, et s'y assentoit assez pour ce temps le duc de Glocestre; car le roi l'avoit si bien mené de paroles, que promis, là où paix se feroit, qu'il feroit son fils Offrem, comte de Rochestre, en héritage, et feroit valoir la dite comté par an de revenue à quatre mille livres l'estrelin, et au dit duc de Glocestre, son oncle, il donneroit, lui retourné en Angleterre, en deniers appareillés cinquante mille nobles. Si que, par la convoitise de ces dons, le duc de Glocestre avoit grandement adouci ses dures opinions, tant que les seigneurs de France qui là étoient venus s'en aperçurent assez; et le trouvèrent plus humble et doux que oncques mais n'avoient fait.

Quand tout fut ordonné ce pourquoi ils étoient là venus, ils prirent congé au roi et aux seigneurs; et s'en retournèrent arrière à Saint-Omer devers le roi de France et le duc d'Orléans, son frère, qui là les attendoient, et recordèrent comment ils avoient exploité. Le roi de France se départit de Saint-Omer et s'en vint loger en la bastide d'Ardre, et le duc de Bourgogne à le Montoire, le duc de Bretagne en la ville d'Osque et le duc de Berry à Bavelinghen. Et furent tendus sur les champs de toutes parts tentes et trefs, et tout le pays rempli de peuple tant de France comme d'Angleterre. Et vint le roi d'Angleterre loger à Guynes, et le duc de Lancastre avecques lui, et le duc de Glocestre à Ham. La nuit Saint-Simon et Saint-Jude, qui fut par un vendredi, en l'an de grâce Notre Seigneur mille trois cent quatre vingt et seize, sur le point de dix heures, se départirent les deux rois, chacun avec ses gens, de sa tente, et s'en vinrent tout à pied l'un contre l'autre, et sur une certaine place de terre où ils se devoient trouver et encontrer. Et là étoient rangés tout d'un lez quatre cens chevaliers françois armés tout au clair et les épées ès mains, et d'autre part pareillement quatre cens chevaliers Anglois armés comme dessus; et étoient ces huit cents chevaliers hayés et rangés d'une part et d'autre; et passèrent les deux rois tout au long

parmi eux; et étoient menés et adextrés par ordonnance que je vous dirai. Le duc de Lancastre et le duc de Glocestre menoient et adextroient le roi de France; les ducs de Berry et de Bourgogne menoient et adextroient le roi d'Angleterre; et ainsi tout le pas ils s'en vinrent parmi ces huit cens chevaliers. Et quand les deux rois vinrent si près que pour encontrer l'un l'autre, les huit cens chevaliers s'agenouillèrent tout bas à terre et pleurèrent de pitié. Les deux rois à nud chef s'encontrèrent; si s'inclinèrent un petit et se prirent par les mains; et amena le roi de France en sa tente laquelle étoit belle, riche et bien ordonnée; et les quatre ducs se prirent par les mains et suivirent de près les deux rois et les chevaliers. Les François d'un côté, les Anglois de l'autre, se tinrent sur leur état regardant l'un l'autre et par bonne et humble manière, et point ne se departirent de la place tant que tout fût achevé; et fut trop bien avisée la place et la terre où les deux rois s'encontrèrent et prirent par les mains l'un l'autre; et fut dit et avisé que, droit sur celle pièce de terre, on fonderoit et ordonneroit une chapelle en l'honneur de Notre Dame de la grâce. Je ne sais si rien en fut fait.

Quand les rois de France et d'Angleterre qui se tenoient par les mains entrèrent en la tente du roi de France, les ducs d'Orléans et de Bourbon vinrent au devant et s'agenouillèrent devant les rois. Les deux rois s'arrêtèrent, et les firent lever. Les six ducs se recueillirent en front et mirent en parole ensemble; et les deux rois passèrent outre et s'arrêtèrent sur le pas, et parlementèrent une espace ensemble. Entretant on appareilla vin et épices; et servit du dragcoir et des épices le roi de France, le duc de Berry; et de la coupe et du vin, le duc de Bourgogne; et le roi d'Angleterre, pareillement le duc de Lancastre, et le duc de Glocestre de vin et des épices.

Le vin et les épices prises des deux rois, chevaliers de France et d'Angleterre reprirent les drageoirs, et les épices, et les coupes, et le vin; et servirent les prélats, les ducs et les comtes; et après les écuyers et gens d'office firent ce métier; et tant que tous ceux qui dedans la tente étoient eurent vin et épices; et entretant sans nuls empêchemens, parlementèrent les deux rois ensemble. Cet état et affaire passés les deux rois prirent congé ensemble et tous les seigneurs l'un à l'autre. Et retournèrent le roi d'Angleterre et ses oncles en leurs tentes, et tantôt s'ordonnèrent, et montèrent aux chevaux et se départirent et retournèrent vers Calais; le roi à Guines et les ducs de Lancastre et de Glocestre à Ham, et les autres à Calais et chacun à son logis; pareillement le roi de France à Ardres, le duc d'Orléans avecques lui et le duc de Berry à Tournehen à son logis, le duc de Bourgogne à le Montoire, et ainsi de lieu en lieu tant qu'ils furent tous logés; et n'y eut plus rien fait pour le jour; et demeurèrent les tentes du roi de France et des seigneurs sur les champs.

Quand ce vint le samedi, jour de Saint-Simon et Saint-Jude, sur le point de onze heures, le roi d'Angleterre, ses oncles et tous les hommes d'honneur d'Angleterre qui avecques le roi passé la mer avoient, vinrent devers le roi de France en sa tente; et là furent recueillis solemnellement du roi, de son frère, des oncles et des seigneurs. Et parloient chacun à son pareil joyeuses paroles. Et là furent les tables ordonnées; premièrement celle pour les rois qui fut longue et belle; et le dressoir couvert de noble vaisselle et de grandes richesses. Et séyrent les deux rois tant seulement à une table; le roi de France au-dessus le roi d'Angleterre, et le roi d'Angleterre au-dessous, assez loin l'un de l'autre; et servirent devant les rois les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon. Et là dit le duc de Bourbon plusieurs joyeuses paroles et gailles pour faire rire les rois, les ducs de Berry et de Bourgogne et les seigneurs qui devant la table étoient; car ce duc dont je parle fut moult joyeux. Et dit tout haut, adressant sa parole au roi d'Angleterre : « Monseigneur le roi d'Angleterre, vous devez faire bonne chère; vous avez tout ce que vous désirez et demandez; vous avez votre femme ou aurez, elle vous sera délivrée. » Donc dit le roi de France : « Bourbonnois, nous voudrions que notre fille fût autant âgée comme notre cousine de Saint-Pol est. Elle prendroit notre fils d'Angleterre en plus grand gré et il nous eût coûté grandement du nôtre. » Celle parole ouït et entendit le roi d'Angleterre. Si répondit en s'inclinant devers le roi de France. Et fut la parole adressée au duc de Bourbon, pourtant que le roi avait fait comparaison de la fille au comte Saint-Pol : « Beau père, l'âge que

notre femme a nous plaît grandement bien, et nous n'aimons pas tant le grand âge d'elle que nous faisons l'amour et la conjonction de nous et de nos royaumes; car là où nous serons ensemble d'un accord et d'une alliance, il n'est roi, chrétien ni autre, qui nous puist porter contraire. »

Ce dîner passé en la tente du roi de France qui fut bien brief, on leva les nappes. Les tables furent abaissées. On prit vin et épices. Après tout ce fait, la jeune roine d'Angleterre fut amenée en la place et dedans la tente du roi, accompagnée de grand nombre de dames et de damoiselles. Et la fut délivrée au roi d'Angleterre, et lui bailla le roi son père par la main. Sitôt que le roi d'Angleterre en fut saisi, et congé fut pris de toutes parts, on mit la jeune roine d'Angleterre en une litière moult riche qui étoit ordonnée pour elle; et de toutes les dames de France qui là étoient n'en allèrent nulles avecques la roine, fors la dame de Coursy[1]. Là étoient les dames d'Angleterre, les duchesses de Lancastre, d'Yorch, de Glocestre, d'Irlande, la dame de Man, la dame de Poinins et grand nombre d'autres hautes dames qui recueillirent la roine Isabel d'Angleterre à grand'joie. Tout ce fait, et les dames appareillées, le roi d'Angleterre et tous les Anglois partirent et chevauchèrent le bon pas et vinrent au gîte à Calais; et le roi de France et tous les seigneurs à Saint-Omer; et là étoient la roine de France et la duchesse de Bourgogne; et furent le dimanche et le lundi. Et le mardi, qui fut le jour de la Toussaints, épousa le roi d'Angleterre, en l'église Saint-Nicolas de Calais, Isabel de France qui fut sa femme et roine d'Angleterre. Et les épousa l'archevêque de Cantorbie; et furent là les fêtes et solemnités moult grandes et hautes; et menestrels payés bien et largement, tant que tous s'en contentèrent. Le jeudi ensuivant, vinrent à Calais les ducs d'Orléans et de Bourbon voir le roi d'Angleterre et la roine, et prirent congé à eux et aux seigneurs d'Angleterre, et le vendredi au matin retournèrent et vinrent dîner à Saint-Omer. Et trouvèrent le roi de France qui les attendoit, et le roi d'Angleterre et la roine. Après messe, de bon matin, et bu un petit qui boire voulut, entrèrent en leurs vaisseaux passagers qui ordonnés étoient; et eurent vent appareillé quand ils furent désancrés, et équippèrent en mer; et furent à Douvres en moins de trois heures; et là vint le roi dîner au chastel et gésir le lendemain à Rochestre et puis à Dardeforde et puis à Eltem le manoir du roi. Et prirent congé les seigneurs et les dames d'Angleterre au roi et à la roine; et s'en retournèrent chacun en leurs lieux.

Depuis, environ quinze jours, fut la roine d'Angleterre amenée en la cité de Londres, accompagnée grandement de seigneurs, de dames et de damoiselles. Et fut une nuit au chastel à Londres séant sur la rivière de la Tamise; et le lendemain amenée tout au long de Londres à grand'solemnité jusques au palais de Wesmoustier; et là étoit le roi qui la recueillit. Et ce jour firent les Londriens à la roine grands dons et riches présens qui tous furent reçus en grand'joie. Et le roi, la roine, les seigneurs et les dames étant à Wesmoustier, furent unes joutes ordonnées et assises à être en la cité de Londres, à la Chandeleur, de quarante chevaliers dedans et quarante écuyers; et fut la fête baillée et délivrée aux hérauts pour noncier et signifier deçà et delà la mer jusques au royaume d'Escosse.

En ce temps le roi de France revenu à Paris, depuis le mariage de sa fille, et les seigneurs retournés en leurs lieux, étoit grand'nouvelle en France, car on proposoit que tantôt, à l'entrée de mars[1], le roi de France prendroit le chemin à puissance d'aller et entrer en Lombardie, et de détruire messire Galéas, duc de Milan. Et l'avoit pris le roi de France en telle haine que point ne vouloit ouïr parler du contraire que le voyage ne se fît. Et lui devoit le roi d'Angleterre envoyer six mille archers. Et proprement le duc de Bretagne, qui tout le temps s'étoit tenu avecques le roi, s'étoit offert à lui pour aller en ce voyage atout deux mille lances de Bretons. Et se faisoient jà les pourvéances du roi et des seigneurs sur les chemins, au dauphiné de Vienne et en la comté

[1] Salmon, dans le récit de ses ambassades, dit que quand la reine aperçut que les seigneurs et dames se départaient, et que tous ses gens la laissaient, elle requit au roi son seigneur que des gens que son père lui avait baillés pour la servir aucuns demeurassent en sa compagnie, laquelle chose le roi lui octroya; et il ajoute : Et du nombre de ceux qui demeurèrent, moi, Salmon qui parle, fus l'un qui, par l'ordonnance du roi d'Angleterre, passai la mer en la compagnie de la roine.

[1] Cela se rapporte à l'an 1397, d'après le nouveau style.

de Savoie. Et quand le duc de Bretagne se départit du roi et des seigneurs pour retourner en son pays, messire Pierre de Craon qui étoit condamné envers la roine de Jérusalem à payer cent mille francs, et sur ce il tenoit prison au chastel du Louvre à Paris, et là étoit à ses frais et coûtages, il m'est avis que le duc de Bourgogne fit tant par prières au roi et aux seigneurs et par bons moyens qu'il amena en sa compagnie son cousin messire Pierre de Craon[1]. Je crois assez qu'il promit payer à termes la roine dessus nommée. De ce paiement du duc de Bretagne et de messire Pierre de Craon, je me cesserai à parler à présent et traiterai des aventures en Turquie.

CHAPITRE LII.

Comment le siége que les François avoient mis devant la forte ville de Nicopoli en Turquie fut levé par l'Amorath-Baquin, et comment ils y furent déconfits et tués, et comment les Hongrès s'enfuirent.

Vous savez, si comme il est ci-dessus contenu en notre histoire, comment le roi de Honguerie et les seigneurs de France, qui celle saison étoient allés au royaume de Honguerie pour quérir les armes, avoient vaillamment passé la rivière de la Dunoe et étoient entrés en Turquie; et tout l'été depuis le mois de juillet y avoient fait moult d'armes, pris et mis à mercy moult de pays, villes et chastels, ni nul n'étoit allé au devant qui pût résister à leur puissance; et avoient assiégé la cité de Nicopoli et durement atteinte, et tellement menée par force d'assauts, qu'elle étoit en petit d'état et sur le point de rendre. Et ne oyoient nulles nouvelles de l'Amorath-Baquin; et jà avoit dit le roi de Honguerie aux seigneurs de France, aux comtes de Nevers, d'Eu, de la Marche, de Soissons, au seigneur de Coucy et aux barons et chevaliers de France et de Bourgogne : « Beaux seigneurs, Dieu merci! nous avons eu bonne saison, car nous avons moult fait d'armes et détruit de la Turquie. Je tiens et compte celle ville de Nicopoli pour nôtre, toutefois que nous voudrons; elle est si menée et astreinte qu'elle ne se peut tenir. Si que, tout considéré, je conseille que, la ville prise et mise à notre merci, nous n'allons plus avant pour la saison. Nous nous retrairons delà la Dunoe au royaume de Honguerie, auquel j'ai plusieurs cités, villes et chastels tous appareillés et ouverts pour vous recevoir, car c'est raison, au cas que vous m'aidiez à faire ma guerre contre ces Turcs lesquels je trouve et ai trouvés durs ennemis. Et cel hiver nous ferons nos pourvéances, chacun si comme il les voudra avoir, pour l'été à venir; et signifierons notre état au roi de France, lequel, sur l'été qui retournera, nous rafreschira de nouvelles gens. Et espoir, quand il saura l'ordonnance et le commandement de nous, aura-t-il affection d'y venir en personne, car il est jeune et de grand'volonté et aime les armes. Et vienne ou non, à l'été qui retourne, s'il plaît à Dieu, nous acquitterons le royaume d'Arménie et passerons le bras Saint-George, et irons en Syrie et acquitterons les ports de Japha et de Baruth, et conquerrons Jérusalem et toute la sainte terre; et si le soudan vient au devant, nous le combattrons, et point ne s'en partira sans bataille. »

Ainsi avoit dit et proposé le roi de Honguerie aux seigneurs de France, et tenoient et comptoient Nicopoli pour leur : mais il en aviendra bien autrement. Toute celle saison le roi Basaach de Turquie, dit l'Amorath-Baquin, avoit fait son armée de Sarrasins et de mescréans. Et étoient priés et demandés jusques au royaume de Perse. Et se présentèrent tous les seigneurs de sa loi à lui aider pour détruire la sainte chrétienté; et avoient tous passé le bras Saint-George. Et étoient bien deux cent mille de puissance; et du nombre d'eux n'étoient point les Chrétiens certifiés. Et tant approchèrent le roi Basaach et ses gens, en cheminant les couvertes voies, qu'ils approchèrent la cité de Nicopoli; et rien ne savoient les Chrétiens de leur convenant ni que ils fussent si près d'eux approchés comme ils étoient. Celui Amorath-Baquin savoit de guerre tant qu'on pouvoit savoir, et fut un moult vaillant homme et de grand'emprise; et bien le montra par le grand sens qui en lui étoit. Il avisoit bien la puissance des Chrétiens, et disoit qu'ils étoient vaillans gens. L'Amorath Baquin, qui venoit lever le siége devant la cité de Nicopoli, chevauchoit en l'ordonnance que je vous dirai. Tout son ost étoit en ailes, à manière d'une herse; et comprenoient bien ses

[1] L'anonyme de Saint-Denis dit que le roi de France accorda la grâce de Pierre de Craon à la demande du roi d'Angleterre.

gens une grande lieue de terre; et devant, environ une lieue, pour faire montre et visage, chevauchoient environ huit mille Turcs; et les deux ailes de la bataille l'Amorath-Baquin étoient ouvertes au front devant et étroites derrière; mais elles épaississoient toudis; et étoit l'Amorath au fond de la bataille, et tous cheminoient à la couverte. Et les huit mille Turcs qui faisoient l'avant-garde de devant, étoient ordonnés en cette entente pour faire montre et visage. Mais si très tôt qu'ils verroient les Chrétiens approcher, petit à petit ils devoient reculer et eux retraire au fort de la grosse bataille, et ces deux ailes, lesquelles étoient toutes ouvertes, quand les Chrétiens seroient entrés dedans, se devoient clorre et mettre en une, et par grand'puissance de peuple tout étreindre et confondre, tant qu'ils trouveroient et encontreroient, et enclorroient en leurs ailes. Ainsi fut faite l'ordonnance de la bataille l'Amorath-Baquin.

Avint en ce temps, que on compta l'an mil trois cent quatre vingt et seize, le lundi devant le jour Saint-Michel, au mois de septembre, sur le point de dix heures, ainsi que le roi de Honguerie et tous les seigneurs et leurs gens qui au siége devant Nicopoli, étoient séoient au dîner, nouvelles vinrent en l'ost de leurs ennemis que les Turcs chevauchoient. Et si comme il me fut dit, les coureurs ne rapportèrent pas la vérité de la besogne, car ils n'avoient pas chevauché si avant qu'ils eussent vu la puissance des deux ailes et de la grosse bataille du dit Amorath; car si très tôt qu'ils virent l'avant-garde, ils ne chevauchèrent plus avant, ou ils n'osèrent, ou ils n'étoient pas hommes d'armes de sage emprise. Et avoient les François leurs découvreurs et les Hongrès les leurs. A leur, retour chacun coureur retourna devers ses seigneurs et maîtres, et rapportèrent nouvelles aussitôt l'un comme l'autre. La greigneur partie de tout l'ost séoit au dîner. Nouvelles vinrent au comte de Nevers et à tous seigneurs en général, en disant : « Or tôt, armez-vous et apprêtez que vous ne soyez surpris et déçus; car voici les Turcs qui viennent et chevauchent. » Ces nouvelles réjouirent grandement plusieurs Chrétiens qui désiroient les armes; et levèrent sus, et boutèrent les tables outre, et demandèrent les armes et les chevaux. Et avoient le vin en la tête dont ils s'étoient échauffés; et se trairent chacun qui mieux mieux sur les champs. Bannières et pennons furent déloppés et mis avant. Si se traist chacun dessous sa bannière et son pennon, et là fut développée la bannière Notre-Dame; et étoit ordonné pour elle ce vaillant chevalier, messire Jean de Vienne, amiral de France. Moult s'avancèrent les François d'eux armer et traire sur les champs; et y furent tous de premier en très grand'puissance et arroi; et doutoient moult petit des Turcs à ce qu'ils montroient, car ils ne cuidoient point que le nombre y fût si grand comme il étoit, et l'Amorath en propre personne.

Ainsi que les seigneurs de France issoient hors de leurs logis et venoient moult hâtivement sur les champs, à petite ordonnance, vint le maréchal du roi de Honguerie, un moult appert et vaillant chevalier qui s'appeloit messire Henry d'Esten Lemhalle, monté sur un coursier très bien allant; et portoit un court pennon de ses armes, qui étoient d'argent à une noire croix ancrée que on appelle en armoirie un fer de moulin; et vint chevauchant jusques aux seigneurs de France, et s'arrêta devant la bannière Notre-Dame; et là étoient la plus grand'partie des barons de France. Et dit tout haut, que bien fut ouï et entendu : « Je suis ci envoyé de par monseigneur le roi de Honguerie, et vous prie et mande par moi, que point ne faites si grand outrage que d'aller commencer bataille et assaillir les ennemis, jusques à tant que vous aurez de par le roi autres nouvelles, car il fait doute que nos découvreurs et coureurs, et aussi font ceux de son conseil, n'ont point bien rapporté la certaineté des Turcs. Et dedans deux heures ou environ vous aurez autres nouvelles, car nous avons envoyé chevaucheurs, qui chevaucheront plus avant que ceux n'ont fait qui y ont été envoyés et qui en sont retournés, et par lesquels nous avons eu ces nouvelles; et soyez tous assurés que les Turcs ne vous grèveront point si vous ne les assaillez, jusques à tant qu'ils seront en puissance tous ensemble. Or faites ce que je vous devise, car c'est l'ordonnance du roi et de son conseil, je m'en retourne et ne puis plus demourer. »

A ces mots s'en retourna le maréchal de Honguerie, et les seigneurs demourèrent, et se mirent ensemble pour savoir quelle chose ils feroient. Là fut demandé au seigneur de Coucy

quelle chose étoit bonne à faire, il répondit : « Le roi de Honguerie a cause de nous mander ce qu'il veut que nous fassions; et l'ordonnance du maréchal est bonne. » Or me fut dit que messire Philippe d'Artois, comte d'Eu et connétable de France, se félonna de ce que on ne lui avoit demandé premièrement l'avis de sa réponse, et que le sire de Coucy s'étoit avancé de parler; et dit, par orgueil et par dépit, tout le contraire que le sire de Coucy avoit dit et remontré, et dit : « Oil, oil, le roi de Honguerie veut avoir la fleur et l'honneur de la journée. Nous avons l'avant-garde, et jà le nous a-t-il donné; si le nous veut retollir d'avoir la première bataille; et qui qui l'en croye je ne l'en croirai jà. » Et puis dit au chevalier qui portoit sa bannière : « Au nom de Dieu et de Saint George, va, car on me verra hui bon chevalier. »

Quand le sire de Coucy eut ouï le connétable de France ainsi parler, si tint la parole à grand'présomption; et regarda sur messire Jean de Vienne qui tenoit et portoit la bannière Notre-Dame, la souveraine de toutes les autres, et leur ralliance. Si lui demanda quelle chose étoit bonne à faire : « Sire de Coucy, répondit-il, là où vérité et raison ne peut être ouïe, il convient que outre-cuidance règne. Et puisque le comte d'Eu se veut combattre et assembler aux ennemis, il faut que nous le suivions; mais nous serions plus forts si nous étions tous ensemble, que nous ne serons là où nous assemblerons sans le roi de Honguerie. » Et quoique ainsi ils devisassent et parlassent sur les champs, les mescréans approchoient moult fort; et les deux ailes des batailles, où bien avoit en chacune soixante mille hommes, se commençoient à approcher et à clorre; et se trouvèrent les Chrétiens en my eux. Et si reculer voulsissent, si ne pussent-ils pour eux, tant étoient fortes et épaisses les ailes.

Lors connurent tantôt plusieurs chevaliers et écuyers usés d'armes, que la journée ne pouvoit être pour eux. Nonobstant ce, ils s'avancèrent et suivirent la bannière Notre-Dame, que ce vaillant chevalier, messire Jean de Vienne, portoit. Là étoient ces seigneurs de France en leurs armes et si proprement que chacun sembloit un roi; et quand ils assemblèrent premièrement aux Turcs, si comme il me fut dit, ils n'étoient pas sept cents. Or regardez la grand'folie et outrage; car si ils eussent attendu le roi de Honguerie et les Hongrès, où bien avoit soixante mille hommes, ils eussent fait un grand fait; et par eux et leur orgueil fut toute la perte; et le dommage qu'ils reçurent si grand que depuis la bataille de Raincevaux où les douze pairs de France furent morts et déconfits [1] ne reçurent si grand dommage. Mais à voir dire, ils firent, avant qu'ils chéissent au danger de leurs ennemis, grand'foison d'armes. Et véoient bien les plusieurs chevaliers et écuyers qu'ils s'alloient perdre, et tout par orgueil et bobant d'eux. Et déconfirent ces François la première bataille, et mirent en chasse; et vinrent sur un grand val où l'Amorath atout sa puissance étoit. Lors vouldrent les François retourner devers l'ost, car ils étoient tous montés sur chevaux couverts, mais ne purent, car ils furent enclos et serrés de toutes parts. Là eut grand'bataille, dure et fort combattue; et durèrent les François moult longuement.

Les nouvelles vinrent en l'ost au roi de Honguerie, que les Chrétiens françois, anglois et allemands se combattoient aux Turcs, et que point n'avoient tenu son ordonnance ni conseil, ni de son maréchal aussi; si fut moult courroucé, et bien y avoit cause; et connut tantôt que la journée n'étoit point pour eux. Si dit ainsi au grand maître de Rhodes qui étoit de côté de lui : « Nous perdrons hui la journée par l'orgueil et bobant de ces François; et s'ils m'eussent cru nous avions gens assez pour combattre nos ennemis. » A ces paroles regarda le roi de Honguerie derrière lui, et vit que ses gens fuyoient et déconfisoient d'eux-mêmes, et que les Turcs les mettoient en chasse; dont il vit que point n'y auroit de recouvrance. Là dirent ceux qui étoient de-lez lui : « Sire, sauvez vous, car si vous êtes mort ou pris, toute Honguerie est perdue. Il convient hui perdre la journée par l'orgueil des Françoise. Leur vaillance leur tournera à outre-cuidance; car tous y seront morts et pris, ni jà nul ne se sauvera. Si échappez ce danger, si vous nous en créez. »

Au roi de Honguerie n'avoit que courroucer, quand il vit qu'il perdoit la journée par le désarroi françois, et qu'il le convenoit fuir s'il ne vouloit être mort ou pris. A voir dire, là avint très grand'pestillence sur les François et sur les

[1] Froissart puise ses renseignemens sur l'histoire de Charlemagne dans les romans de chevalerie.

Hongriens; car vous savez, qui fuit on le chasse. Les Hongriens fuyoient sans ordonnance ni arroi, et les Turcs les chassoient à pouvoir. Si en y eut de morts moult, et de pris en chasse. Toutefois Dieu aida le roi de Honguerie et le grand maître de Rhodes; ils entrèrent dedans, eux septièmes seulement, et éloignèrent tantôt la rive; autrement ils eussent été tous morts ou pris; car les Turcs vinrent jusques au rivage; et là eut grand'occision de ceux qui poursuivoient le roi et qui se cuidoient sauver.

Or, parlons des François et des Allemands qui se combattoient vaillamment et moult d'armes y firent. Quand le sire de Montcaurel, un vaillant chevalier d'Artois, vit que la déconfiture tournoit sur eux, il avoit là un sien jeune fils, si dit à un écuyer : « Prends mon fils, si le mène, tu te peux bien partir, par celle aile là qui est toute ouverte; sauve moi ma fame. J'attendrai l'aventure avecques les autres. »

L'enfant, quand il ouït parler son père, dit que point il ne se départiroit ni le lairroit. Mais le père fit tant à force que l'écuyer l'emmena et le mit hors du péril, et vinrent sur la Dunoe. Mais là endroit l'enfant de Montcaurel, qui étoit mérencolieux pour son père qu'il laissoit, fut noyé par grand'mésaventure entre deux barges, ni oncques nul ne le put sauver.

Messire Guillaume de la Trémoille étoit en la bataille et se combattit moult vaillamment; et fit ce jour grand fait d'armes; et fut là occis, et un sien fils sur lui.

Messire Jean de Vienne qui portoit la bannière Notre-Dame fit merveilles d'armes, mais il fut là occis, la bannière Notre-Dame entre ses poings. Ainsi fut-il trouvé.

Toute la force des seigneurs de France, qui pour ce jour furent à la besogne de Nicopoli, fut là ruée jus et détruite auques par la manière et ordonnance que je dis.

Messire Jean de Bourgogne, comte de Nevers, étoit en si grand arroi et si riche qu'il se pouvoit faire; et aussi étoient messire Guy de la Trémoille, et plusieurs barons et chevaliers de Bourgogne, qui tous s'étoient efforcés pour l'amour de lui. Là eut deux écuyers de Picardie, vaillans hommes, lesquels s'étoient trouvés en plusieurs places de rencontres et de batailles, et en étoient partis et issus à leur honneur, et aussi firent-ils de la besogne de Nicopoli. Ce furent Guillaume de Bu et le Borgne de Montquel. Ces deux écuyers, par grand'vaillance et fait d'armes et hardiment combattre, passèrent outre les batailles et retournèrent en la bataille par deux fois, où ils firent plusieurs appertises d'armes; et là furent occis. A voir dire les chevaliers et écuyers de France qui là furent, et les étrangers d'autres nations, s'acquittèrent et portèrent au combat moult vaillamment, et y firent moult d'armes. Et si les Hongriens se fussent aussi vaillamment portés et acquittés que firent les François, la besogne fût autrement tournée que elle ne fit. Mais de tout le meschef, à considérer raison, les François en furent cause et coulpe, car par leur orgueil tout se perdit. Là avoit un chevalier de Picardie qui s'appeloit messire Jacques de Helly, lequel avoit demeuré en son temps en Turquie, et avoit servi en armes l'Amorath-Baquin, père à ce roi Basaach dont je parle présentement; et savoit un peu parler de Turc. Quand il vit que la déconfiture couroit sur eux, si eut avis de soi sauver, car il véoit que qui pouvoit venir jusques à être pris, il se rendoit et mettoit à sauveté; et Sarrasins, qui sont convoiteux sur or et argent, les prenoient et tournoient de côté et les sauvoient. Par celle manière fut-il sauvé de non être occis en la prise; et aussi un écuyer de Tournesis qui se nommoit Jacques du Fay et avoit servi au roi de Tartarie, lequel roi s'appeloit Tanburin [1]. Et quand ce Jacques sçut les nouvelles que les François venoient en Turquie, il prit congé au roi de Tartarie, lequel lui donna assez légèrement; si fut à la bataille là pris et sauvé proprement des gens du roi Tanburin de Tartarie qui là étoient; car le roi Tanburin, à la prière et requête de l'Amorath y avoit envoyé grand nombre de gens d'armes; ainsi que tous rois chrétiens ou payens, quand mestier est, confortent l'un l'autre [2].

Ce grand dommage reçurent devant Nicopoli en Turquie les François [3]; et furent tous morts

[1] Tamerlan.

[2] Ce fait est contraire à l'histoire.

[3] La fête de Saint-Simon et Saint-Jude, jour de la bataille, tombe le 28 octobre. La perte de la bataille de Nicopoli a eu les résultats les plus fâcheux sur le sort de l'empire grec, et a ouvert aux sultans les portes de Constantinople. De tous les écrivains français et étrangers, Froissart est celui qui a raconté avec plus de détails les divers événemens qui la précédèrent et la suivirent;

et tous pris; et ce qu'ils étoient si richement armés et arroyés de si riches armures que ce sembloient rois en sauva à grand nombre les vies; car Sarrasins, Turcs et tous ceux de leur

mais, par sa manière d'écrire les noms d'hommes et de lieux, il les défigure tellement qu'il est souvent impossible de les reconnaître. J'ai parcouru tout ce que les divers historiens pouvaient avoir écrit sur le même sujet, afin de les expliquer les uns par les autres. Il me semblait que les historiens hongrois devaient être les plus circonstanciés; mais à mon grand étonnement, ils ne font mention que comme en passant d'une bataille qui a, pour ainsi dire, désarmé le roi de Hongrie, et ouvert la route de Vienne aux Musulmans. Les historiens turcs s'étendent un peu plus sur cette matière, mais c'est encore dans Froissart, dans le moine de Saint-Denis et dans les Mémoires du maréchal de Boucicaut, fait prisonnier à cette bataille, qu'on retrouve le plus de renseignemens. J'ai réuni dans cet Appendice tout ce que j'ai pu réunir des récits des historiens étrangers.

HISTORIENS HONGROIS.

Parmi les *Scriptores rerum Hungaricarum* (t. I,) Jean de Thwrocz est celui qui en a parlé le plus au long; voici ce qu'il en dit (pars IV, cap. VIII):

Rebus Turcorum in die augescentibus, rege Lodovico vitâ functo, habenisque Hungaricis in Sigismundum regem devolutis, Pasaithes et ipse Cæsar Turcorum, patre Amurate, peracri ingenio, non minùs idoneus et in tentandis rebus arduis, magis audax, brevi spatio temporis, Thraciam universam, Thessaliamque ac Macedoniam, Phocidem, Bœotiam et Atticam, tùm vi, tùm deditione capiens, sui dominii fecit. Misos quoque, quos nos Bulgaros vogamus, regis Sigismundi sub ditione constitutos, armis infestis aggressus est. Ad hunc Pasaithem, rex suos caduceatores misisse; utque ab invadendo regno, sibi juris vigore attinente, desisteret, eidem intimasse; illum verò per occasionem, interim, donec totâ Bulgariæ terrâ potitus est, relationem distulisse; tandem, diversitatum armorum, framearum putâ ac clypeorum, nec non pharetrarum, quibus Turci in hostes utuntur, singulos per parietes unius domus, appendi fecisse, introductisque regiis caduceatoribus, ad illos dixisse fertur: *Revertimini ad regem vestrum, et dicite illi quoniam et ego terram ad hanc, ut videtis, jus habeo sufficiens.* Pariterque et illis, in parietibus pendentia manu ostendit arma. Hæc res, Sigismundi regis animum non parùm ulciscendi in timorem excitavit. Quapropter sui regni decimo, dominicæ autem incarnationis MCCCXCVI anno, commotâ universâ sui principatûs armorum virtute, ingentem conflavit exercitum. In quam quidem regiam expeditionem tàm grandem, dux Burgundiæ inter alias nationes, ac Francorum sive Gallorum populus, arma non pauca, fortiaque virorum bellatorum agmina, advexerant. Quorum nobilitatis armorum insignia, Budæ, in claustro sancti Nicolaï confessoris, erga fratres prædicatorum, tabulis arte pictoriâ inscripta, ac parietibus affixa, meos usque ad annos, pro memoriâ stetêre. Motâ igitur rex Sigismundus tàm grandi sui exercitûs congregatione, Danubium transivit; et nedum Turcorum timeret Cæsarem, verùm quidam ipsum dixisse ferunt: *Quid metuendus est nobis homo? Vastum si cœlorum super nos pondus rueret, ipsi illud nostris, quas geri-*

mus hastis, ne læderemur, sustentare possemus. Regno tandem Rasciæ crudeli furore, in magnâ rerum direptione, horribilitatisque strepitu nimio, pertransito, Bulgariæ venit ad oras: indè oppidis Oriszo et Bidinio, aliisque partium earumdem munitionibus nonnullis, Turcorum quas tutabatur bellicosa manus, non sine sui et suorum multâ sanguinis effusione, expugnatis; ad ultimum, eâ ipsius anni ætate, cum vites suos fructus dulciores cultoribus reddebant, circa festum videlicet sancti Michaelis Archangeli, in campo castri majoris Nicapolis, sua castra fixit. Turci verò crebriùs de castro erumpentes, regium exercitum in se provocabant; nonnullosque vulnerantes, sæpiùs vulnerati redibant. Cæsar autem Turcorum, quem nostri seniores Pasaythem supradictum nominavêre; Nicolaus autem Secundini, de familiâ et origine Turcorum, ad Æneam Senarum episcopum scribens, eumdem Chalapinum fuisse pósuit; dùm regem, grandi bellico cum apparatu, sua in domina penetrâsse audivit, non minùs omne gentis suæ robur, in arma concitavit, et in forti suorum manu, regiæ obsistere, expeditioni conatus, appropinquabat. Galli verò sive Franci, advenientis hostis famâ pulsati regem adeuntes, et eum belli primitias, quæ majori fervere solent atrocitate, illis in se accipere, ut annueret, rogatum effecêre. Dùm igitur Cæsar ipse, frementibus undique suis agminibus, magnam vim paganorum secum trahens regiis opponi castris visus est, mox Franci, præcipiendæ pugnæ insolenti cupiditate capti, priusquàm universæ regales copiæ, instructis ex ordine aciebus, signis collatis, prælium inirent, è castris prosilientes, et præcipites ab equis ut eorum moris est, pedites certaturi, descendentes, contrarias irruerunt in turmas. Diro itaque bello, hostes interutros que vigente, cùm Hungari, sellatos Francorum equos, cursu transverso, regia petere castra conspiciunt, nondùm enim illorum bellandi usus ipsis notus erat: illos omninò, hostilem per manum extinctos fore credentes, graves dissoluti in tumultus, castra pariter et bellica relinquentes ingenia, campo undique fusi, hostibus acriter insistentibus, in fugam convertuntur. Strages fit maxima: multi cecidêre de Hungaris, et multi captivitate affecti: et nisi ipse rex, navis ministerio, sibi adinvenisset salutem non cœlo, velut elatus princeps dixisse fertur, sed hostis armis, ibidem obrutus fuisset.

HISTORIENS TURCS.

La Bibliothèque du Roi contient plusieurs traductions d'ouvrages turcs, faits pour les Jeunes de langue française de Constantinople. Le n. 28 contient le texte turc et la traduction de l'Histoire de l'origine des empereurs ottomans, faite par M. de la Roque sous la direction du P. Romain, conseiller des missions et préfet des Jeunes de langue; cette traduction a d'ailleurs été revue par M. Petis de la Croix, en sorte qu'on peut compter sur sa fidélité. Voici ce que je lis sur l'affaire de Nicopoli, que l'historien turc appelle Nigheboli.

Après avoir peint Bajazet quittant Brousse pour marcher contre Karman-Oghli qui s'était révolté en s'emparant d'Amasia et de Kastemoni, il le fait partir de là pour la Romélie.

foi sont grandement convoiteux sur or et argent, et il leur étoit avis que, des seigneurs que pris avoient, ils extorqueroient grand'finance; et les tenoient encore à plus grands seigneurs

«Là, dit il, il ravagea le pays des Lazes et prit Ghenghertchinlik, et fit des incursions dans la Hongrie. Il mit le siége devant Bellegrade, ce fut l'an 793, mais il le leva après un mois d'attaque. La même année il réduisit à son obéissance Nigheboli; de là il passa dans la Valachie. Celui qui en était gouverneur s'appelait Mirtcho; il sortit avec une armée fort nombreuse et vint au devant du sultan Bajazet. Le combat qui se livra fut sanglant; le carnage fut égal des deux côtés, et ainsi la victoire resta indécise. Après un jour de combat les deux armées se retirerent. Le Grand-Seigneur fit venir devant lui Ali-Pacha, frère de Khaireddin Pacha, homme d'un grand courage qui était pour lors grand vizir et lui demanda comment pouvait s'être passé ce combat pour n'en être pas sortis victorieux. Après avoir bien conféré ensemble, Ali-Pacha trouva un stratagème qui ne contribua pas peu à faire tourner la victoire du côté des Ottomans. Il fit enlever pendant la nuit tous les corps des fidèles martyrisés et les fit jeter dans le Danube; les infidèles furent bien surpris quand ils virent le lendemain qu'il n'y avait aucun musulman sur le champ de bataille et qu'il était jonché d'infidèles. Ce spectacle les épouvanta si fort qu'ils prirent la fuite. Bajazet, après cette expédition, passa le Danube, alla à Nigheboli, de là à Andrinople. Ce maudit Mirtcho, dont nous venons de parler, étant de retour dans son pays, convoqua tous les grands de sa cour et tint conseil avec eux : mais quoi qu'ils pussent proposer pour éviter d'être subjugués par le sultan, Mirtcho, jugeant qu'ils ne pourraient jamais tenir tête aux Musulmans, prit la résolution d'envoyer un ambassadeur à Bajazet pour lui demander la paix, moyennant un tribut qu'il lui donnerait tous les ans. Bajazet la lui accorda, puis il passa en Morée. Il resta dans un endroit appelé Caraferi, d'où il envoya son armée faire des incursions dans tous les environs, et elle en revint chargée d'un butin considérable. Bajazet, après y être resté quelque temps, prit le chemin de Constantinople pour s'en rendre maître. Comme il l'assiégeait, on lui fit savoir que le roi de Hongrie avait passé par Nigheboli et qu'il s'était emparé de la forteresse. Bajazet n'eut pas plutôt appris cette nouvelle qu'il quitta le siége de Constantinople, choisit dix mille des plus braves de son armée, avec lesquels il passa à Nigheboli et surprit les infidèles qui étaient tous assoupis; leur frayeur fut si grande qu'ils s'entre-battirent sans aucune attention et se massacrèrent les uns les autres. Le nombre des morts fut si grand qu'on ne put le compter; une grande partie même se noya dans le Danube, et le roi eut bien de la peine à se sauver des mains des Ottomans. Après cette expédition, Bajazet s'en retourna triomphant devant Constantinople.

Le prince infidèle fut si epouvanté de son arrivée, que sans combattre il lui offrit mille sequins de tribut tous les ans, et assigna même un quartier pour ceux des Musulmans qui voudraient y demeurer. Il y en eut plusieurs qui s'y établirent; ils y firent même bâtir une mosquée, choisirent parmi eux un juge pour maintenir le bon ordre, et y restèrent jusqu'au commencement de la guerre de Tamerlan contre Bajazet, époque à laquelle les infidèles abattirent leur mosquée, les chassèrent et les renvoyèrent dans la Romélie.»

L'historien turc Saad-El-Din donne un peu plus de détails; je le cite d'après la traduction italienne de Vincenzo Bratutti, car nous n'en avons aucune traduction française. L'ouvrage italien est intitulé : *Chronica dell' origine e progressi della casa Ottomana.*

Après avoir décrit comment Bajazet *Ildérim* ou *la foudre* s'empara de Salonique, de Lieni-Scieher (Neapoli) et de plusieurs autres villes de ce pays qui, dit le chroniqueur turc, *n'étaient pas encore illuminées de l'éclat de la croyance, ni éclairées de la lumière de la foi musulmane*, et comment elles devinrent *l'asile de la félicité éternelle et de la grandeur de la sainte croyance*, il fait partir Bajazet pour Brousse et continue ainsi :

«Quantunque i Re e potentati grandi del mondo fin dall' antichità desiderassero e à gara procurassero di pigliare e soggiogare la città di Costantinopoli (la qual'è un compendio di bellezza, e di meraviglia del mondo;) nulla di meno non sortì mai ad alcun principe, per potente che fosse stato, il conquisto di quella. Onde il Rè Fulmine* acceso dal gran zelo e desiderio di soggiogarsela, voltò ogni suo studio e pensiero a quel fine, e nutrì continuamente quel desiderio nel suo cuore; ma perche quella città era rimasa nel mezzo e centro delle città fedeli, e quel principe non mostrava di voler far qualch'eccesso, ni tentar qualche hostilità, però il rè preferì al conquisto d' essa, la diffesa de' confini de' suoi stati, e lo providimento de' bisogni de' fedeli di quelle parti. Havendo dunque inteso quel gran conquistatore delle provincie e de' regni, che il rè d'Hungaria s' era sollevato contrà di lui; però rivoltò tutti i suoi pensieri e disegni alla distruzione di lui, e l'anno 797 tragettò à Gallipoli, e si fermò per qualche giorno in Adrianopoli, aspettando che si raddunasse l'esercito insieme. Frà tanto fù pressa una spia spedita dal principe di Costantinopoli al rè d'Hungaria per avvisarlo e avvertirlo, che li stendardi regij s'erano di già inviati à quella volta; laqual spia essendo condotta alla corte regia, e trovandosi disperata della sua liberazione, confessò tutto lo trattato; e di più disse, che avanti d'essa, eran spedite ancora altre tre spie. Havendo dunque il rè inteso queste cose, s'accese grandemente d'ira e di sdegno, e però voltò di nuovo i suoi pensieri e disegni al conquisto di Constantinopoli; e per tal effetto fece consiglio con li suoi consiglieri e governatori: ove ritrovato il parere di Timurtas Bassa eziandio di doversi voltare le redini militari a quella volta; però fece voltar li stendardi vittoriosi contro Costantinopoli. Quel sviato principe inteso l'arrivo del rè, si sbigotì dalla paura, e subito spedì messi e lettere à' principi infedeli, e in particolare al rè d'Hungaria dicendogli : «Havendovi noi spedito una amichevol lettera, si per zelo della fede e religione come per interesse dello stato e commune amicizia, per darvi parte della risoluzione presa dall'imperatore Ottomano d'invadere li vostri stati : il che havend' egli risaputo c'ha assediato la città. Però non è ragione, che una città tanto

* Traduction de *Il Derim*, surnom de Bajazet.

qu'ils n'étoient. Messire Jean de Bourgogne, comte de Nevers, fut pris. Aussi furent le comte d'Eu, le comte de la Marche, le sire de Coucy, messire Henry de Bar, messire Guy de la Tré-

principale come Constantinopoli, e una residenza degl' imperatori christiani, venghi ad esser pessundata dall' esercito Ottomano : nè si conviene alla commune amicizia nostra, che questo vostro benevolo e sincero amico resti prigione in mano d'un imperatore barbaro; si che l'obligo dell' amicizia richiede, che raddunando l'esercito vostro, ci soccorriate e ci porgiate ajuto, con che corroborarete l'antica amicizia, e benevolenza con noi.» E con questi avvisi d'amore e stimoli d'honore accompagnate eziandio le promesse di voler dargli una grossa somma di dinari, e di pagare tutte le spese della guerra, e di darne di più le paghe alle soldatesche, persuase al rè d'Hungaria di prendere l'armi e invadere li paesi fedeli. Mentre dunque in queste parti procurava il rè fedele co'l suo esercito la mattina e la sera d'oppugnare la città di Costantinopoli, e di già l'aveva ridotta à cativi termini, gli fù portata nuova, che il rè d'Hungaria, ripassato il Danubio con un innumerabil esercito, tendeva dirretamente verso Soffia : però si risolse d'andare à rimediare à quei inconvenienti e danni. Onde abbrugiate le machine dell' assedio, sene volò, come una tempestà e un folgore, à quella volta per diffendere li paesi fedeli dall'hostilità dell'esercito Hongaro : e giunse appresso la città d'Allagia-Hisar. Quel maligno rè haveva nascosta una parte del suo esercito per circondare e prendere in mezzo l'esercito fedele : ma il rè fedele essendo stato protetto e difeso da Dio, come se fosse stato illuminato ed avvertito dello stratagema di quel infedele, subito divise il suo esercito in due parti, e ne mandò una per incontrare gl'infedeli, e l'altra, che accompagnava la sua real persona, pose in aguati. Mentre dunque quei primi guerrieri combattevano con gl'infedeli, il rè sortito fuori degl'aguati con l'esercito, così fieramente assalì quei disgraziati che gli sbaragliò e dissipò. Onde i guerrieri fedeli, doppo haver fatto una grandissima strage e mortalità de'nemici con le frezze e scimitarre loro, corsero dietro à quelli che fuggivano, e gli fecero prigioni : e fù così gran numero d'essi, che il figliuolo di Timurtas (il qual si trovò presente in quella pugna) disse ad Umur-beg (che racconta questo fatto) : Solamente nella mano della nostra squadra, sono intrati in quel scontro più di due mila prigioni. Nell'historia di monssignor Idris si contiene, che l'anno 978 essendo venuti circa cento e trenta mila Hongari infedeli sotto la città di Nicopoli, fù spedito Umur-beg innanzi per riconoscerli e prenderne lingua : ma havendo egli trovato l'esercito nemico innumerabile, e precluso l'adito a lui; però non potè prender la lingua, ni haver l'informazione alcuna dello stato della città. Il che havendo inteso quel corragioso imperatore, n'hebbe grandissimo disgusto e dolore. Onde di notte, mentre l'esercito stava in quiete e riposo, senza dir cosa alcuna a' suoi ministri, montò a un velocissimo destriero, e sene volò, come un folgore, in quell' oscura notte verso la città. Ed essendovi arrivato sotto, salì con la favorevol fortuna, com'una nuvola estiva, soprà d'una collina, e con la voce tonante, chiamò Dogan-beg comandante di Nicopoli, gridando e dicendo : O! Dogan! Onde Dogan-beg, com' un Astore, trovatosi con la sua vigilante fortunata, presente sul muro della città, e conosciuta, con sua grande allegrezza e giubilo di cuore, la voce di chi lo chiamava, si fece sentire; onde il rè l'interrogò benignamente dello stato della città, de'cittadini, delle vittovaglie e munizioni. Egli augurando al rè lunga vita e felicità, rispose : «Con li felici auspicij regij le porte e le muraglie della città sono forti e ben munite : i defensori stanno, come la fortuna regia, di giorno e di notte vigilanti : ed habbiamo sufficienti bastimenti e munizioni.» Il rè inteso questo, ritirossi in dietro, e subito ritornò con somma velocità. Alcuni soldati dell'esercito infedele, havendo sentito la voce interrogante e rispondente, riferirono ciò al rè; il quale subito comandò, che indagassero con ogni prestezza e diligezza chi ne fosse sato : ma perchè le tenebre della notte, et l'oscurità della negra fortuna degl'infedeli haveva fatto di cortina al rè fedele, però ess non poterono arrivare nè alla polvere del destriero regio, non che al istesso rè. La mattina seguente, all'alba, il rè montando à un cavallo somigliante ad un elefante, e precedendo quel esercito somigliante alle stelle, sen' inviò verso in luogho dove il rè d'Hungaria si trovava accampato co'l suo esercito. Essendovi dunque, concorse insieme l'onde di quei due mari, diventò quella campagna simile à quella del guidicio universale. E sormontandovi il diluvio di mali sopra la testa de'nemici, si riempirono gl'occhi degl'infedeli con la polvere del campo della battaglia, e li petti hostili de' nemici della santa fede si riempirono di gemiti e sospiri dalla infocata scimittara Ottomana. Ma mentre si combatteva fieramente, un infedele brutto, com' un diavolo, per divino destino, percosse il rè con una mazza di ferro di sei ale, e con quel fiero colpo lese il suo delicato corpo, e lo gettò dalla sella d'oro alla faccia della terra. Ma gl'angioli furono quelli che con lo scudo della protezione lo difesero da'colpi di quella mazza diseale leed Iddio grande è stato quello che con singolar grazia e favore lo liberò da quel male. Anzi s'hà per tradizione che vi comparessero alcuni spiriti di luce in forma humana per soccorrere l'esercito fedele, et si trovarono presenti alla caduta del rè per liberarlo da'danni de nemici, si che bisogna così vivere che sdrucciolandosi il piede, gl'angeli li sostenghino con le loro mani. E cosa certa appresso di quelli che hanno lucido entendimento che Iddio hà voluto in questa guisa castigare quel principe per li suoi peccati, acciò per l'avvenire osservasse meglio li suoi santissimi comandamenti; e perchè aveva confermato le sue grazie moltiplicato li suoi favori sopra quel monarca, però ancora questa volta ritrovò iscampo al suo male : ed havendo di nuovo, con buona diligenza de'suoi servitori, rimontato à un generossissimo cavallo, si presentò in battaglia, la quale inasprita e incrudelita maggiormente di prima, gl'infedeli abietti si ritrovarono in così mali termini, che gli rincrebbe la vita. Onde con l'ajuto e favor di Dio protettore de'suoi servi, quell' ostinata e perfida gente si disperse e dissipò affato, e fuggendosene à briglia sciolta, si precipitò nel Danubio; di modo, che una parte s'annegò nell' acqua e un altra parte nel sangue. E fù così grande l'uccisione degl'infedeli abietti, che non si potè caminare per quella campagna, nè ritrovarsi la via, per la gran quantità de cadaveri che vi giacevano per terra. Però con l'ajuto e favor di

moille, messire Boucicaut et plusieurs autres; et messire Philippe de Bar mort sur la place, et messire Jean de Vienne, Guillaume de la Tremoille et son fils. Sur l'espace de trois heures, cette grosse bataille fut faite; et perdit le roi de Honguerie tout son arroi entièrement et sa vaisselle d'or et d'argent qui là avoit joyaux et autres choses; et se sauva lui septième tant seulement; et entra en un batel de Rhodes lequel avoit là amené pourvéances[1], dont il lui

vino, tutti li guerrieri e soldati fedeli s'arricchirono con diverse bellissime robbe e presiossissime spoglie de'nemici; e il rè detestando il vino e la crapola, rese infinite grazie, e lodi a Dio per quel gran beneficio, e fece voto de fabricare Tempij, Moschée, et altre fabriche pie, e con questo santo pensiero e proposito sene ritornò à Brussa.

HISTORIENS GRECS.

Michel Ducas, dans le chapitre XIII de son Histoire byzantine, dit quelques mots de cette affaire; je me contente de traduire les parties qui s'y rapportent.

«L'empereur Manuel se voyant tous les jours plus pressé par le tyran Bajazet, et n'apercevant aucun secours prochain, écrivit au pape, au roi de France et au crale de Hongrie, en leur annonçant que Constantinople était réduite à la plus grande extrémité, et que s'ils ne venaient pas promptement à son aide il serait forcé de rendre cette ville aux ennemis de la foi. Excités par ces discours, les chefs de l'occident prirent les armes pour résister aux ennemis de la croix, et à l'approche du printemps on vit arriver en Hongrie le roi de Flandre*, un grand nombre d'Anglais, les plus grands de la France et beaucoup d'Italiens. A l'approche de la canicule, ils campèrent sur la rive du Danube, ayant avec eux le crale de Hongrie, Sigismond, qui était en même temps empereur des Romains. Ayant passé le Danube devant Nicopoli, ils se préparèrent à combattre avec courage contre Bajazet.

«Bajazet fut bientôt informé que les hommes de l'Occident avoient levé une armée, et il se hâta de rassembler ses troupes de l'orient et de l'occident et y réunit celles qui formaient le siége de Constantinople. Marchant vers l'occident il traversa Philippopolis et s'approcha des hautes montagnes qui dominent les marais près de Sophia. C'est là qu'il s'arrêta et les attendit. Le lendemain, les Chrétiens s'avancèrent en bataille, en présence de l'armée des Turcs. Ils formèrent la tortue, brisèrent du premier choc le milieu de la phalange ennemie et combattirent avec la plus grande vigueur. Ils pénétrèrent enfin jusqu'aux dernières lignes et massacrèrent tout ce qu'ils rencontrèrent. Se réunissant de nouveau en masse serrée, ils se conduisirent avec tant de vigueur que les frondeurs et les archers turcs ne purent avoir aucune prise sur eux.

«Dès que ceux de Flandre aperçurent que l'avantage était de leur côté, et que les Turcs prenaient la fuite, ils les poursuivirent en courant. Après avoir passé les retranchemens des Turcs et ensanglanté le champ de bataille ils retournèrent à leurs retranchemens. Les Turcs, avec leur chef Bajazet, qui prennent le nom de *Porta* (*Porte*) comme s'ils étaient les portes du palais de la cour, tous salariés et de différentes tribus, au nombre de plus de dix mille, cachés dans une embûche pour n'être pas vus, se concertèrent et attaquèrent en poussant de grands cris; et après les avoir entourés et en être venus aux mains avec eux, ils massacrèrent les uns et mirent les autres en fuite.

«Les hommes de Flandre, ayant vu la fuite des Hongrois et les Turcs les poursuivre en poussant de grands cris, prirent eux-mêmes la fuite. Tout à coup d'autres ennemis avec des cris retentissans et le bruit de leurs trompettes tombèrent sur les Francs, chassèrent les uns, démontèrent les autres, et tuèrent ceux qui voulaient résister. Ils poursuivirent ainsi les fuyards jusqu'au Danube, dans lequel plusieurs se précipitèrent et s'y noyèrent. Parmi les chefs chrétiens ils firent prisonniers le duc de Flandre, et de Bourgogne et d'autres Français, ainsi que de très illustres barons, que Bajazet envoya à Brousse, où il les fit renfermer. Il les rendit ensuite, après avoir reçu beaucoup d'argent et pris pour caution le prince de Metelin, fils de Francisco Gateluzzo.»

J'espérais que la Bibliothèque des ducs de Bourgogne, à Bruxelles, m'offrirait quelques renseignemens de plus, mais toutes mes recherches ont été inutiles. Un instant, sur la foi du titre, je crus avoir trouvé ce que je désirais, mais la lecture du manuscrit me désappointa promptement; ce manuscrit, coté 559[d], a pour titre :

«Une Espistre lamentable et consolatoire sur le fait de la desconfiture lacrimable du noble et vaillant roy de Honguerie par les Turcs, devant la ville de Nicopoli et l'empire des Boulguerie, adreçant à très puissant, vaillant et très sage prince royal, Philippe de France, duc de Bourgogne, etc., par un vieil solitaire des Célestins de Paris.»

Ce sont des consolations religieuses sur cette défaite. Voici le seul fait qui s'y trouve :

«De la desconfiture en gros du roy de Honguerie, de son host, et des causes pour quoi il a été desconffis.

«Par la relacion de ceulx qui se trouvèrent à la journée lacrimable, le roy de Honguerie avoit en son host royal cent mil combatans, et Baxet n'en avoit guères moins. Les combatans du roy de Honguerie, par la dicte relacion, estoient de quatre catholiques et de cinq scismatiques, c'est assavoir de catholiques : les Hongrès, les François, les Alemans, les Anglois et aucuns Ytaliens. Les scismatiques estoient : les Bosniens, c'est du royaume de Bosne, et ceulx de Servie, d'Albaquie (Valachie), de Rasse et de Bulguerie.»

L'auteur conclut que la présence des schismatiques ne pouvait manquer d'amener la défaite des catholiques alliés avec eux.

Le but qu'il annonce dans cet ouvrage est de rendre les Chrétiens pieux pour leur faire obtenir la victoire, et il leur trace toutes les vertus qui leur sont nécessaires.

Il ne se nomme dans aucun endroit de ce livre.

* C'est le nom que Michel Ducas donne à Jean de Nevers, fils du duc de Bourgogne.

[1] Je lis dans l'histoire de Chypre (t. II, p. 19, ch. I) que Sigismond, roi de Hongrie, et Philibert de Naillac, grand maître de Rhodes, qui s'était réuni aux Français,

prit bien, car autrement il eût été mort et pris sans recouvrer. Et y eut en fuyant morts et occis moult plus d'hommes assez que en la bataille et noyés grand nombre. Heureux étoit qui se pouvoit sauver ni échapper par quelque voie que ce fût.

Quand toute cette déconfiture fut passée, et que Turcs, Persans, et tous autres là envoyés de par le soudan et les rois payens, furent retraits en leurs logis, c'est à entendre ès trefs, tentes et pavillons que conquis avoient des Chrétiens, et que bien garnis trouvèrent, et remplis de moult de biens, de vins, viandes et de pourvéances toutes prêtes dont ils se aisèrent et menèrent leur gloire en joie et revel, ainsi que peuple lequel a eu victoire sur ses ennemis, le roi Basaach dit l'Amorath-Baquin vint descendre à grand nombre de ménestrels, selon l'usage qu'ils ont en leur pays, devant la maîtresse tente qui avoit été au roi de Hongrie; laquelle étoit belle noble, et bien ornée de beaux paremens où ledit Amorath prit grand'plaisir et magnificence. Et se glorifioit en son cœur de la belle journée qu'il avoit eue sur les Chrétiens, et en remercioit Dieu selon sa loi où il créoit et que les payens créoient. Et quand on l'eut désarmé pour rafreschir et refroidir, il s'assit sur un tapis de soie en mi la tente, et fit venir devant lui tous ses plus principaux grands amis pour gengler et bourder à eux; et il même les mettoit en voie et en matière de rire et de jouer et d'ébattre. Et disoit que prochainement tous passeroient à puissance au royaume de Honguerie et conquerreroient tout le pays, et ensuivant tous les autres royaumes et pays chrétiens; et mettroient en son obéissance; et lui suffiroit de tenir chacun en sa loi, mais qu'il en tînt la seigneurie; et voudroit régner comme Alexandre de Macédoine qui fut roi sur douze ans de tout le monde; duquel sang il se disoit et duquel lignage il étoit descendu et issu; et tous ceux qui environ lui étoient lui accordoient sa parole et s'inclinoient contre lui. Là fit le roi Basaach faire trois commandemens. Le premier fut que quiconque avoit prisonnier, il le mît avant dedans le second jour et amenât devers le roi et ses hommes. Le second mandement fut que tous les morts fussent cherchés et visités, et les nobles qui se montroient à être plus grands seigneurs que les autres fussent tous traits d'un côté et laissés en leurs points tant que il les eût vus; car il vouloit là aller devant souper. Le tiers commandement fut que on enquît justement et véritablement, entre les morts et les vifs, si le roi de Honguerie étoit mort ou vif, ou prisonnier. Tout fut fait ainsi qu'il l'ordonna, ni nul n'eût osé faire du contraire.

Quand l'Amorath-Baquin fut rafreschi et remis en autres habits, il lui vint en plaisance et volonté qu'il iroit voir les morts où la bataille avoit été; car lui fut dit que grand nombre de gens il avoit perdu, et que trop lui avoit coûté la bataille : desquelles parolles il étoit moult émerveillé et ne les pouvoit croire. Si monta à cheval, et grand nombre des nobles de son ost en sa compagnie. Et étoient les plus prochains du roi et de son conseil, Alisbasaach et le Sourbasaach [1]. Aucuns gens disoient que c'étoient ses frères; mais il ne les vouloit point connoître, et disoit qu'il n'avoit nuls frères. Quand il fut venu jusques au lieu là où la bataille avoit été, et que les morts et occis gisoient, si trouva en vérité ce que dit lui avoit été; car pour un Chrétien qui là gisoit mort, il y avoit trente Turcs, ou autres hommes de sa loi. Si fut durement courroucé en soi-même, et dit tout haut : « Il y a ci eu crueuse bataille sur nos gens; et fort se sont défendus ces Chrétiens. Mais je ferai cette occision bien comparoir à ceux qui sont demeurés en vie. »

Adonc se départit le roi de la place et retourna au logis, et se aisa de ce qu'il trouva, tant du sien que de ce qu'ils avoient trouvé et conquêté, et passa la nuit en grand'fureur de cœur. Quand ce vint au matin, avant qu'il fût levé ni qu'il se montrât, grand nombre de ses

avec la fleur de ses chevaliers, eurent le bonheur d'attraper, sur le bord du Danube, la flotte vénitienne commandée par Thomas Mocenigo qui les reçut et conduisit Philibert de Naillac à Rhodes, et Sigismond en Dalmatie.

[1] Mots qui correspondent probablement aux mots turcs Ali-Bajazet et Suléim-Bajazet. Si c'est des frères de Bajazet que veut parler Froissart, il n'en eut qu'un, Yacub Tchelebi, qu'il avait fait étrangler à la suite d'une révolte. S'il veut parler de ses enfans, il en eut quatre, suivant Cantemir : Mustapha, tué dans la bataille contre Tamerlan, Soliman Tchelebi, Mose Tchebi et Mohammed, qui tous trois furent sultans après lui. Les historiens grecs lui donnent cinq fils qu'ils appellent : Erdogul, Issa, Calapin, Cyri celebis et Cibelin, faisant de Tchelebi, *noble*, un nom propre. Phranzès les appelle Moses, Jyusuph, Yessi, Musulman et Mohammed.

hommes s'assemblèrent en la place, devant sa tente, pour voir et savoir quelle chose il voudroit faire des prisonniers qui pris étoient, car commune renommée couroit entre eux, que tous seroient détranchés et démembrés sans nully prendre à merci ni à pitié. L'Amorath-Baquin avoit réservé, quelque fureur ou courroux qu'il eût, et ordonné de soi-même, que les plus grands seigneurs des Chrétiens, et que ses hommes avoient pris, trouvés et vus en grand arroi en la bataille, fussent tournés d'un côté; car lui fut dit que cils paieroient grand'rançon, et pour ce étoit-il incliné à eux sauver. Avecques tout ce, il étoit bien avenu que plusieurs Sarrasins et payens, Persans, Tartres, Arabes, Lectuaires [1] et Surs [2] avoient pris des prisonniers dont ils pensoient grandement mieux valoir, ainsi qu'ils firent; si les celèrent et mucèrent, et ne vinrent pas tous à la connoissance de l'Amorath. Et advint que messire Jacques de Helly fut le mardi au matin amené devant la tente du roi avec plusieurs autres, et ne l'osa celui qui l'avoit pris plus celer ni garder. Et ainsi qu'on attendoit la venue de l'Amorath, chevaliers et hommes de son hôtel se tenoient là tout cois, et regardoient les prisonniers. Si eut ledit chevalier de France celle aventure à bonne pour lui, qu'il fut reconnu des gens et serviteurs du corps et hôtel de l'Amorath-Baquin. Si fit reconnoissance à eux, et eux à lui; et le délivrèrent tantôt les Turcs, qui le reconnurent, des mains de celui qui pris l'avoit; et demeura ès mains et ordonnance des hommes de l'Amorath. Dont il tenoit l'aventure à belle; et voirement le fut-elle, ainsi que vous orrez recorder; car aux aucuns Chrétiens elle fut piteuse et crueuse.

Avant que le roi Basaach vînt en la place, ni que il se montrât généralement à tous ses hommes, on avoit enquis et demandé par ordonnance lesquels des seigneurs chrétiens étoient les plus grands; et furent bien examinés des latiniers [3] du roi; et mis d'un côté, pour sauver et non occire, messire Jean de Bourgogne, comte de Nevers, chef de tous les autres; secondement, messire Philippe d'Artois, comte d'Eu et le comte de la Marche, le sire de Coucy, messire Henry de Bar, messire Guy de la Trémoille; et tant qu'il y en eut jusques à huit, lesquels l'Amorath-Baquin voult voir et parler à eux; et les regarda moult longuement; et furent conjurés ces seigneurs, sur leur foi et sur leur loi, si ils étoient tels que ils se nommoient. Et encore, pour mieux savoir la vérité, on s'avisa que on envoyeroit devers eux le chevalier françois que je nomme messire Jacques de Helly, car par raison il les devoit connoître; et jà étoit-il reconnu de l'Amorath auquel il avoit servi. Si étoit pris sus et au péril de la mort. Si lui fut dit et demandé si connoissoit ces chevaliers de France prisonniers qui là étoient tous ensemble au fond des autres. Il répondit : « Je ne sais; si je les véois, je les reconnoîtrois bien. » Donc lui fut dit et enjoint : « Allez devers eux et les avisez, et regardez bien; et rapportez la certaineté d'eux à l'Amorath, et de leurs noms; car sur votre parole il aura avis. » Il le fit, ainsi que dit et ordonné lui fut; et s'en vint devers les seigneurs dessus nommés et s'inclina, et tantôt les avisa et connut. Si parla à eux et leur dit son aventure, et comment il étoit là envoyé de par l'Amorath à savoir si ils étoient tels que ils se disoient et nommoient. Ils répondirent sagement, et dirent : « Messire Jacques, vous nous connoissez tous, et si véez comme la fortune est contre nous, et que sommes en grand danger et en la merci de ce roi. Si que, pour nous sauver les vies, faites nous encore plus grands devers le roi que nous ne sommes; et lui dites que nous sommes hommes et seigneurs pous payer grand'finance. » Donc, répondit messire Jacques : « Messeigneurs, tout ce ferai-je volontiers, et à ce faire suis-je tenu. » Donc retourna le chevalier devers l'Amorath et son conseil, et leur dit que ces seigneurs qui pris étoient, et auxquels présentement parlé avoit, étoient les plus grands et nobles du royaume de France, et moult prochains du lignage du roi de France, et paieroient pour leur délivrance grand'somme d'or. Ces paroles furent assez agréables à l'Amorath; et voult entendre à autre chose, et dit ainsi, que ceux tant seulement réservés, tous les autres qui prisonniers étoient seroient morts et détranchés; et délivreroit-on le pays d'eux, par quoi tous les autres s'y exempliroient. Adonc se montra le dit roi à tout le peuple qui là étoit assemblé; et quand ils le virent venir, tous s'inclinèrent contre lui et lui firent la révérence; et se mirent les hommes

[1] Je ne sais quel est ce nom. Peut-être Lithuaniens ou Lettoniens.

[2] Syriens. — [3] Interprètes, drogmans.

de l'Amorath en deux ailes, et le comte de Nevers, et ceux qui réservés étoient de non mourir assez près d'eux, car le roi vouloit que ils vissent la correction et discipline que on feroit du demourant des autres. A laquelle chose les Sarrasins étoient tous enclins et désirant de ce faire.

Donc furent amenés, ainsi que tout nuds, en leurs linges draps, l'un après l'autre, plusieurs bons chevaliers et écuyers du royaume de France et d'autres nations, qui pris avoient été en la bataille et sur la chasse, devant l'Amorath-Baquin, lesquels il regarda un petit; et quand il les avoit vus on les tournoit hors de son regard. Car il faisoit un signe que ils fussent morts et détranchés, et sitôt que ils entroient entre ceux qui les épées toutes nues les attendoient, ils étoient morts et détranchés pièce à pièce sans nulle merci. Celle cruelle justice fit faire ce jour l'Amorath-Baquin; et en y ot plus de trois cents, tous gentilshommes de diverses nations mis en ce parti, dont ce fut dommage et pitié quand ainsi furent tourmentés pour l'amour de notre sauveur Jésus-Christ qui en veuille avoir les âmes. Et entre lesquels, qui furent là détranchés et occis en la forme et manière que je vous dis, ce gentil chevalier françois et hainuyer, messire Henry d'Antoing, en fut l'un. Dieu lui soit piteux et miséricors à l'âme! Et advint que messire Boucicaut, maréchal de France, fut amené tout nud avecques les autres devant le dit Amorath; et eût eu celle peine et celle mort crueuse sans merci, si le comte de Nevers ne l'eût pas avisé; mais si très tôt que il le vit, il se départit de ses compagnons qui tout ébahis étoient de la crueuse peine que on faisoit souffrir à leurs gens, et s'en vint mettre et jeter à genoux devant le roi Basaach, et lui pria de bon cœur et très acertes que on voulsist sauver et respiter ce chevalier nommé Boucicaut, car il étoit trop grandement bien du roi de France, et puissant assez pour payer grand'rançon; et lui fit encore le dit comte signe, en comptant d'une main en l'autre, que il payeroit grand'finance, pour mieux adoucir la fureur du roi. Le roi s'inclina, et descendit à la prière et parole du comte de Nevers; et fut messire Boucicaut tourné d'un côté et mis avecques les autres et respité de non mourir [1]. Depuis en y ot des autres, et tant que le nombre ci-dessus fut accompli et empli. Celle crueuse vengeance et justice faite des Chrétiens, on entendit à autres choses. Et me semble que il advint ainsi, selon ce que je fus informé, que l'Amorath eut plaisance et volonté que la belle journée de victoire qu'il avoit eue sur les Chrétiens et la prise du comte de Nevers seroit signifiée en France et manifestée par un chevalier de France. Si furent pris trois chevaliers françois, entre lesquels messire Jacques de Helly étoit l'un; et furent amenés devant l'Amorath et le comte de Nevers; et fut demandé au dit comte lequel des trois il vouloit qu'il fît le message et allât devers le roi de France et son père, le duc de Bourgogne. Messire Jacques de Helly eut celle bonne aventure, pourtant que le comte de Nevers le connoissoit bien, et dit: «Sire, je veux que celui-ci y voise, de par vous et de par nous.» Celle parole fut acceptée de l'Amorath; et demoura messire Jacques de Helly avecques l'Amorath et les seigneurs de France, et les deux autres chevaliers furent renvoyés et délivrés au peuple pour occire et démembrer, ainsi qu'ils le firent, dont ce fut pitié. Après toutes ces choses et ordonnances faites, on s'apaisa; et entendit le dit roi que le roi de Honguerie n'étoit ni mort ni pris, mais s'étoit sauvé. Si eut conseil qu'il se trairoit en Turquie et devers la cité de Burse [1], et là seroient menés ses prisonniers; et que pour celle saison il en avoit assez fait; et donneroit à ses hommes congé, et à ceux des lointains royaumes qui servi l'avoient en ce voyage.

Ainsi fut fait comme il l'ordonna; et se départirent ses osts, car il y en avoit de Tartarie, de Perse, de Mède, de Syrie, d'Alexandrie, de Letto [2] et de moult lointaines contrées de mescréans. Encore avecques toutes ces ordonnances, fut ordonné et délivré par l'Amorath le chevalier françois, messire Jacques de Helly, de retourner en France; et lui fut enjoint et chargé qu'il prît son chemin parmi la Lombardie; et lui saluât le duc de Milan. Et vouloit bien l'Amorath-Baquin, et étoit son intention, que messire Jacques de Helly, sur son chemin, partout où il viendroit et passeroit, prononçât et manifestât la belle journée de victoire que l'Amorath avoit eue sur les Chrétiens. Le comte de Nevers es-

[1] Cet événement est aussi raconté dans le Livre des faits du maréchal de Boucicaut.

[1] Ancienne Pruse, aujourd'hui Brousse.

[2] Nom qui m'est inconnu.

cripsit, pour lui et pour tous les autres qui pris étoient, au roi de France, à son père le duc de Bourgogne et à la duchesse sa mère. Quand le chevalier eut toute sa charge, tant de lettres comme de paroles, il se départit de l'Amorath et des barons de France et se mit à voie; et fit l'Amorath-Baquin jurer et certifier le dit chevalier que, fait son voyage en France, et noncié au roi et aux seigneurs tout ce dont chargé étoit, au plus tôt qu'il pourroit il se mettroit au retour. Ainsi le promit et jura le chevalier, et le tint à son loyal pouvoir. Nous nous souffrirons un peu à parler de l'Amorath-Baquin et des seigneurs de France, qui ses prisonniers étoient et demeurèrent tant qu'il lui vint à plaisance, et parlerons d'autres nouvelles qui toutes descendent de celle matière.

Après celle grand'déconfiture qui fut faite des Turcs et de leurs aidans sur les Chrétiens, si comme il est contenu ci-dessus en l'histoire, chevaliers et écuyers qui sauver se purent se sauvèrent. Et en y eut plus de trois cents, chevaliers et écuyers, qui ce lundi au matin étoient allés fourrager, qui point ne furent à la bataille ni à la déconfiture; car quand ils entendirent par les déconfits et fuyans comme la déconfiture se portoit sur leurs gens, ils n'eurent nul talent de retourner vers leurs logis, mais se mirent au plus tôt qu'ils purent à la salvation, et prirent divers chemins en éloignant le péril de la Turquie. Et entrèrent les fuyans, François et d'autres nations, Allemands, Escossois, Flamands et autres en un pays qui joint à la Honguerie que on appelle la Blaquie [1], et est une terre remplie de diverses gens. Et furent conquis sur les Turcs et tournés de force à la foi chrétienne.

Les gardes des ports et des passages des villes et châteaux de cette contrée nommée la Blaquie, laissoient entrer et venir assez légèrement les Chrétiens qui de la Turquie venoient entre eux et les logeoient; mais au matin, au prendre congé, ils tolloient aux chevaliers et écuyers tout ce qu'ils avoient, et les mettoient en une pauvre cotelle [2], et leur donnoient un petit d'argent pour passer la journée tant seulement. Celle grâce faisoient-ils aux gentils hommes; et les autres gros varlets qui pas n'étoient gentils hommes, ils les dépouilloient tous nuds, et les battoient vilainement, et n'en avoient nulle pitié. Et eurent toutes gens, François et autres, moult de povretés et de peines à passer le pays de la Blaquie et toute la Honguerie. A peine pouvoient-ils retrouver qui pour l'amour de Dieu leur voulsist donner du pain, ni eux au vêpre loger, ni herberger. Et endurèrent ce danger les passans jusques à tant qu'ils furent venus à Vienne en Osteriche. Là furent-ils recueillis plus doucement des bonnes gens qui en eurent pitié; et revêtoient les nuds, et départoient de leurs biens; et ainsi, parmi tout le royaume de Bohême; car s'ils eussent trouvé aussi durs les Allemands comme ils firent les Hongrès, ils ne pussent être retournés, mais fussent tous morts de froid et de faim sur les chemins. Ainsi qu'ils venoient et retournoient seuls ou accompagnés, ils recordoient ces povres nouvelles; dont toutes gens qui les oyoient en avoient pitié; et plus les uns que les autres. Et tant avalèrent ces affuyans qu'ils vinrent en France et à Paris. Si commencèrent à bouter hors ces angoiseuses nouvelles, lesquelles, de premier on ne vouloit ni pouvoit croire; et disoient les aucuns parmi la ville de Paris : « C'est dommage que on ne pend ou noie cette ribaudaille qui sème tous les jours tels gengles et fallaces. » Nonobstant ces menaces, tous les jours les nouvelles multiplioient et s'espartoient partout; car nouvelles gens revenoient qui en parloient, les uns en une manière et les autres en une autre. Quand le roi de France entendit que telles nouvelles se multiplioient et continuoient, si ne lui furent pas plaisans; car trop grand dommage y avoit des nobles de son sang et des bons chevaliers et écuyers de son royaume de France. Et fit un commandement à la fin que nul n'en parlât plus avant jusques à ce que on en seroit mieux informé de la vérité ou de la mensonge; et que tous ceux qui en parloient, et disoient qu'ils retournoient de Honguerie et de Turquie, fussent pris et boutés au Chastelet à Paris. Si en y eut mis grand nombre; et leur fut bien dit que, si on trouvoit en mensonge les paroles que dites avoient, il étoit ordonné qu'ils seroient tous noyés. Et en furent en la fureur du roi en grand'aventure.

[1] Valachie.
[2] Petite cotte site.

CHAPITRE LIII.

Comment les nouvelles de la bataille de Hongrie furent sçues en l'hôtel du roi de France.

Or avint que la propre nuit de Noël, que on dit en France Calendes, messire Jacques de Helly, sur heure de nonne, entra en la cité de Paris. Et sitôt comme il fut descendu de son cheval à son hôtel il demanda où le roi étoit. On lui dit : « A Saint-Pol sur Seine. » Il se trait celle part. Pour ce jour étoient de-lez le roi, le duc d'Orléans son frère, les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, le comte de Saint-Pol, et moult de nobles du royaume de France, ainsi qu'à une telle solemnité les seigneurs vont volontiers voir le roi, et est d'usage. Messire Jacques de Helly entra en l'hôtel de Saint-Pol en l'arroi que je vous dis, tout housé et éperonné. Et pour ce jour il n'y étoit point connu, car il avoit plus poursuivi et hanté les parties lointaines, quérant les aventures, que les prochaines de sa nation. Si fit tant par sa parole qu'il approcha la chambre du roi et se fit à connoître ; car il dit que il venoit tout droit de l'Amorath-Baquin et de la Turquie, et avoit été à la bataille de Nicopoli où les Chrétiens avoient perdu; et de tout il apportoit certaines nouvelles, tant du comte de Nevers comme des autres seigneurs de France, qui en sa compagnie étoient passés outre en Honguerie.

Les chevaliers de la chambre du roi entendirent à ces paroles volontiers; car bien savoient que le roi de France, le duc de Bourgogne et les seigneurs désiroient ouïr nouvelles véritables des parties dont il venoit. Si lui firent voie et audience à venir devant le roi. Quand il fut venu jusques au roi, il s'agenouilla, ainsi que fut raison; et parla moult sagement, en remontrant tout ce qu'il savoit et dont il étoit chargé à dire, tant de par l'Amorath-Baquin que de par le comte de Nevers et les seigneurs de France qui prisonniers étoient. A toutes ces paroles entendit le roi de France voulentiers; et aussi firent les seigneurs qui de-lez lui étoient, car elles leur semblèrent véritables, ainsi que elles étoient. Si fut de tout enquis et demandé, et doucement examiné pour atteindre mieux et plus véritablement la matière; et à tout il répondit moult sagement et à point, tant que le roi et les seigneurs en furent contens. Et furent moult courroucés du dommage que le roi Louis de Honguerie et les seigneurs avoient reçu. Et d'autre part ils se réconfortoient en ce que le roi étoit échappé sans mort et sans prison; car ils supposoient et disoient et devisoient là entre eux, que encore il feroit de belles et grandes recouvrances sur l'Amorath et sur la Turquie, et leur porteroit encore moult de dommages; et si étoient moult réjouis de ce que le comte de Nevers et les comtes de la Marche et de Vendôme, messire Henry de Bar, le sire de Coucy, messire Guy de la Trémoille, et messire Boucicaut étoient hors du péril de mort, et pris et retenus prisonniers ; car toujours, ainsi que les seigneurs devisoient et disoient devant le roi, viennent seigneurs à rançon et à finance; et on trouveroit aucun moyen par quoi ils seroient rachetés et délivrés; car ainsi que messire Jacques de Helly leur disoit et remontroit, il espéroit bien que l'Amorath, dedans un an ou deux au plus tard, les mettroit à finance; car il convenoit or et richesses envoyer devers lui trop grandement; et ce savoit de sentiment; car il avoit demeuré et conversé en Turquie avecques eux, et servi l'Amorath, père à icelui dont je parle maintenant, plus de trois ans.

Si fit le roi de France lever sur ses genoux le chevalier qui ces nouvelles avoit apportées, et le conjouit grandement; et aussi firent les seigneurs qui là étoient; et lui dirent généralement qu'il étoit en ce monde bienheureux, quand il avoit été à une telle journée de bataille, et qu'il avoit la connoissance et accointance d'un si grand roi mescréant que de l'Amorath-Baquin qui l'avoit envoyé en message devers le roi de France et les seigneurs; de laquelle bonne aventure il et son lignage devoient trop mieux valoir. Si fit tantôt et incontinent le roi de France, ces nouvelles ouïes, délivrer hors de prison de Chastelet tous ceux qui mis y avoient été, pour les nouvelles paroles qui semées avoient été parmi Paris et ailleurs, avant que messire Jacques de Helly fût venu. De laquelle délivrance ils eurent tous grand'joie, car plusieurs se repentoient de ce que ils avoient tant parlé.

Or s'espartirent ces nouvelles, que messire Jacques de Helly apporta, en France et à Paris, et furent tenues à véritables. Ceux et celles qui leurs seigneurs, maris, frères, pères et enfans avoient perdu, furent courroucés, et à bonne

cause. Les hautes dames de France, telles que, la duchesse de Bourgogne, pour son fils le comte de Nevers, et sa fille, Marguerite de Hainaut, pour son mari le dit comte, furent fort courroucées, et bien y avoit cause; car ce leur tenoit trop près du cœur. Ainsi furent Marie de Berry, comtesse d'Eu, pour son mari messire Philippe d'Artois, connétable de France, la comtesse de la Marche, la dame de Coucy, et sa fille de Bar, la dame de Sully et toutes les dames généralement, tant au royaume de France comme ailleurs. Mais ce les réconfortoit au fort, quand elles avoient assez pleuré et lamenté, qu'ils étoient prisonniers. Mais il n'y avoit nul réconfort en celles qui sentoient et entendoient leurs maris morts et leurs frères, pères, enfans et amis. Et durèrent ces lamentations moult longuement parmi le royaume de France et ailleurs aussi.

Vous devez savoir que le duc de Bourgogne festoya grandement le chevalier de Helly qui ces nouvelles lui avoit apportées de son fils; et lui donna beaux dons et riches, et le retint de ses chevaliers, parmi deux cents livres de revenue par an, dont il le doua à tenir son vivant. Le roi de France et tous les seigneurs firent grand profit au dit chevalier, lequel mit en termes, puisqu'il avoit fait son message, qu'il lui convenoit retourner devers l'Amorath; car ainsi lui avoit été dit à son département, et se tenoit encore prisonnier à l'Amorath; quoiqu'il fût venu, ce n'avoit été que pour aller apporter nouvelles, tant de l'Amorath et de sa victoire, que des seigneurs de France qui pris et morts étoient et avoient été à la bataille de Nicopoli. Ces paroles et signifiances du retour que messire Jacques fit au roi et aux seigneurs leur furent assez agréables, et leur sembloient raisonnables; et entendirent sur sa délivrance. Et escripsirent le roi, le duc de Bourgogne, et les seigneurs qui à Paris étoient, à leurs prismes et amis. Mais avant toutes ces choses, avisé fut en conseil du roi de France, que on en envoyeroit, de par le roi, un chevalier d'honneur, de prudence, et de vaillance devers l'Amorath-Baquin; et lequel, son message fait au dit Amorath, retourneroit en France et rapporteroit secondes nouvelles du dit Amorath, au cas que messire Jacques de Helly ne pouvoit retourner fors que par congé, car il étoit encore prisonnier, où qu'il fût, et obligé au dit Amorath.

Si fut élu à aller en ce voyage, et faire le message de par le roi de France, messire Jean de Chastelmorant, chevalier pourvu de sens et de langage, froid et attrempé en toutes manières. Et fut scu et demandé à messire Jacques de Helly quels joyaux on pourroit transmettre et envoyer de par le roi de France au dit roi Basaach qui mieux lui pussent complaire, afin que le comte de Nevers et tous les autres seigneurs qui prisonniers étoient en vaulsissent mieux. Le chevalier répondit à ce et dit, que l'Amorath prendroit grand'plaisance à voir draps de hautes lices ouvrés à Arras en Picardie, mais qu'ils fussent de bonnes histoires anciennes; et aussi à voir blancs faucons qui sont nommés Gerfaux. Avecques tout, il pensoit que fines blanches toiles de Rheims seroient de l'Amorath et de ses gens recueillies à grand gré, et fines écarlates; car de draps d'or et de soie, en Turquie le roi et les seigneurs avoient assez et largement; et prenoient en nouvelles choses leurs ébattemens et plaisances. Ces paroles furent arrêtées du roi et du duc de Bourgogne, qui toute son entente mettoit à complaire à l'Amorath pour la cause de son fils.

Environ douze jours demeura messire Jacques de Helly à Paris de-lez le roi et les seigneurs qui volontiers l'écoutoient, pourtant que très proprement il parloit des aventures de Turquie et de Honguerie, de l'Amorath-Baquin et de son ordonnance. Et aussi pourtant qu'il devoit retourner vers lui et devers les seigneurs, à son département il lui fut dit: «Messire Jacques, vous cheminerez tout souef et à votre aise. Nous créons bien, dirent les seigneurs, que vous irez par Lombardie, et parlerez au duc de Milan, car ils se entr'aiment et connoissent assez, par ouï dire et par recommandation, l'Amorath et lui, car oncques ne se virent. Mais quel chemin que vous teniez, nous vous prions et enjoignons que messire Jean de Chastel-Morant, lequel nous avons ordonné à envoyer de par le roi, attendiez en Honguerie; car c'est notre entente qu'il passera outre et ira en Turquie, et portera dons et présens de par le roi de France à l'Amorath afin qu'il soit plus doux et débonnaire au comte de Nevers et à ceux de sa compagnie qui sont au danger de l'Amorath.»

Messire Jacques de Helly répondit à ce et dit que tout ce il feroit volontiers.

Adonc fut faite sa délivrance de tous points; et se départit du roi, du duc de Bourgogne, et des seigneurs de France, et issit de Paris; et prit le chemin ainsi qu'il étoit venu; puis se mit au retour; et fut son entente que jamais ne retourneroit en France tant qu'il auroit été en Honguerie et en Turquie. D'autre part, depuis son département, le roi et le duc de Bourgogne n'entendirent à autre chose fors de pourvoir les présens qu'ils vouloient envoyer devers l'Amorath-Baquin; et quand ils furent pourvus, messire Jean de Chastel-Morant fut tout prêt et ordonné pour partir, car bien savoit qu'il étoit chargé de par le roi à aller en ce voyage et faire ce message. On se diligenta d'envoyer les présens de par le roi de France à l'Amorath-Baquin, afin que messire Jean de Chastel-Morant pût atteindre messire Jacques de Helly à six sommiers. Si vous dirai de quoi ils furent chargés. Les deux furent chargés de draps de haute lice pris et faits à Arras, les mieux ouvrés que on pût avoir et recouvrer; et étoient ces draps faits de l'histoire du roi Alexandre et de la greigneur partie de sa vie et de ses conquêtes, laquelle chose étoit très plaisant et agréable à voir à toutes gens d'honneur et de bien; les autres deux sommiers de fines écarlates blanches et vermeilles.

De toutes ces choses recouvra-t-on assez légèrement par les deniers payans, et on trouva à trop grand'peine des blancs gerfaux; toutefois à Paris ou en Allemagne on en eut. Et du tout fut chargé messire Jean de Chastel-Morant à faire présent et son message; et se départit de Paris, du roi et des seigneurs, quinze jours après que messire Jacques fut mis en voie et au chemin.

Entretant que ces voyageurs cheminoient, le roi de Honguerie, qui si grand dommage avoit reçu et eu en la bataille, si comme il est ci-dessus dit et contenu en l'histoire, retourna en son pays. Donc quand on sçut sa revenue, toutes ses gens qui moult l'aimoient furent grandement réjouis; et vinrent devers lui et le réconfortèrent, et dirent que, s'il avoit perdu et eu dommage, une autre fois il auroit profit. Il convint au roi de Honguerie porter son dommage le plus bellement qu'il put; et aussi fit-il à ses gens.

D'autre part l'Amorath-Baquin retourna en son pays depuis la bataille passée, ainsi que ci-dessus est contenu; et vint en une grosse ville en Turquie qu'on appelle Burse; et là furent les chevaliers de France prisonniers amenés, et là se tinrent en bonnes gardes qui furent mis et établis sur eux. Et devez savoir qu'ils n'avoient pas toutes leurs aises, mais moult contraires. Trop fort leur changèrent le temps et les vivres; car ils avoient appris la nourriture de douces viandes délicieuses; et souloient avoir leur queux, varlets et mesnées qui leur administroient après leurs goûts et appétits; et de ce ils n'avoient rien fors que tout le contraire, grosses viandes, chairs mal cuites et appareillées; des épices avoient-ils assez et à largesse, et du pain de millet qui moult est doucereux et hors de la nature de France. Des vins avoient-ils à grand danger; et quoique tous fussent grands seigneurs, on ne faisoit pas grand compte d'eux; et les avoient aussi chers les Turcs malades que sains, et morts que vifs; car si par le plaisir et conseil de plusieurs allât, on les eût tous mis à exécution.

Ces seigneurs de France qui prisonniers étoient en Turquie se confortoient l'un parmi l'autre et prenoient en gré tout ce que on leur faisoit et administroit, car ils n'en pouvoient avoir autre chose. Si se muèrent moult de sang et de couleur et se altérèrent tous, car ils engendrèrent petit à petit foible sang et commencement de maladies, et trop plus les uns que les autres. Et par espécial cil qui se confortoit le mieux c'étoit le comte de Nevers; mais il le faisoit tout par sens pour réjouir et conforter les autres. Et avec lui étoit de bon réconfort messire Boucicaut, le comte de la Marche et messire Henry de Bar. Et prenoient le temps assez en bon gré et patience; et disoient que on ne pouvoit point avoir les honneurs d'armes et les gloires de ce monde sans avoir peine, et à la fois de dures aventures et des rencontres; et oncques ne fut en ce monde, tant fût vaillant ni heureux ni bien usé d'armes, qui eût tous ses souhaits ni ses volontés; et devoient encore Dieu louer quand ils se trouvoient en ce parti que on leur avoit sauvé les vies en la fureur et courroux où ils virent l'Amorat-Baquin et les plus prochains de son conseil; car il fut dit en l'ost et conseillé, et s'inclinoit et arrêtoit généralement le peuple que tous fussent morts et détranchés: « Et je même, disoit messire Boucicaut, en dois de la longueur de ma vie plus louer Dieu que nul de vous; car je fus sur le point d'être mort, occis et détranché, ainsi que

les autres nos compagnons furent; et étoit tout ordonné, quand monseigneur de Nevers me ravisa; et tantôt il se mit à genoux devant l'Amorath et pria pour moi, et à sa prière je fus délivré. Si tiens et recorde celle aventure à belle et bonne, quand il plaît à Notre Seigneur, car d'ores-en-avant ce que je vivrai il me semble que ce sera avantage. Et Dieu qui nous a délivrés de ce péril nous délivrera encore de plus grand; car nous sommes ses soudoyers, et pour lui nous avons celle peine; car par messire Jacques de Helly qui chemine en France de par l'Amorath, qui recordera ces nouvelles au roi et aux barons de France, pourrons-nous avoir dedans un an bon réconfort et délivrance. La chose ne demeurera pas ainsi; il y a moult de sens de-lez le roi de France et en monseigneur de Bourgogne; jamais ils ne nous oublieroient que par aucun moyen ou traité nous ne venons à finance et délivrance. »

Ainsi se réconfortoit messire Boucicaut et prenoit le temps assez en bon gré et patience; et aussi faisoit le jeune comte de Nevers. Mais le sire de Coucy le prenoit en trop grand'déplaisance; dont c'étoit merveille, car devant celle aventure il avoit toujours été un sire pourvu et plein de grand réconfort; ni oncques il ne fut ébahi. Mais en celle prison où il étoit à Burse en Turquie, il se déconfortoit et ébahissoit de lui-même plus que nul des autres, et se mérencolioit, et avoit le cœur trop pesant; et disoit bien que jamais il ne retourneroit en France, car il étoit issu de tant de grands périls et de dures aventures que celle seroit la dernière. Messire Henry de Bar le réconfortoit si acertes comme il pouvoit, et lui blâmoit les déconforts, lesquels sans cause il prenoit, et que c'étoit folie de dire et faire ainsi; et que en lui il devoit avoir plus de réconfort qu'en tous les autres. Mais nonobstant ce, il s'ébahissoit de soi-même; et lui souvenoit trop durement de sa femme, et regrettoit moult souvent; et aussi faisoit messire Philippe d'Artois, comte d'Eu et connétable de France. Messire Guy de la Trémoille se réconfortoit assez bien. Aussi faisoit le comte de la Marche. L'Amorath-Baquin vouloit bien qu'ils eussent aucunes grâces st ébattemens de leurs délits, et les vouloit voir à la fois, et gengler et bourder à eux; et leur étoit assez gracieux et débonnaire; et vouloit bien qu'ils vissent son état et une partie de sa puissance.

Nous laisserons un petit à parler d'eux et parlerons de messire Jacques de Helly et Jean de Chastel-Morant, qui tous deux cheminoient pour venir en Honguerie; mais messire Jacques y vint devant messire Jean de Chastel-Morant; et lui entré en Honguerie, vint en la cité de Bude, et là trouva le roi de Honguerie qui le recueillit doucement pour l'honneur du roi de France et des royaux; et lui demanda des nouvelles, et messire Jacques lui en dit assez.

Environ dix ou douze jours séjourna messire Jacques de Helly en la cité de Bude en Honguerie en attendant messire Jean de Chastel-Morant, lequel exploita en cheminant, et avança du plus tôt qu'il put. Et quand il fut venu en l'arroy et ordonnance que dessus avez ouï recorder, messire Jacques en fut tout réjoui, car il désiroit à passer outre en Turquie, pour lui acquitter de sa foi envers l'Amorath-Baquin et pour voir le comte de Nevers et les seigneurs de France prisonniers, et pour eux à son loyal pouvoir réconforter.

Quand le roi de Honguerie vit Chastel-Morant, si lui fit bonne chère, pour l'honneur du roi de France et des royaux ses cousins; et entendit par ses hommes même, que le roi de France envoyoit à l'Amorath par son chevalier grand présens et beaux joyaux, desquelles choses il fut tout courroucé. Mais il se dissimula grandement et couvrit sagement, tant que messire Jacques de Helly fut départi et allé en Turquie, car il dit bien à soi-même, et à ceux de son plus étroit conseil auxquels il se découvrit, que jà ce chien mescréant l'Amorath n'auroit don ni présent qui vinssent de France ni d'ailleurs, tant qu'il eût la puissance du détourner. Quand messire Jacques se fut rafreschi deux jours ou environ à Bude en Honguerie, il prit congé au roi et à Chastel-Morant, et dit qu'il vouloit passer outre pour aller en Turquie devers l'Amorath et pour impétrer un sauf conduit pour messire Jean de Chastel-Morant, afin que il et ce qu'il menoit pussent passer outre et venir devers lui. Le roi lui dit que ce seroit bien fait. Lors se départit le dit chevalier avecques ses gens, et se mit au chemin, et prit guides qui le menèrent parmi la Honguerie et la Blaquie, et exploita tant par ses journées qu'il vint devers l'Amorath-Baquin; et ne le trouva pas à Burse, mais étoit ailleurs en une cité en Turquie que on ap-

pelle Polly [1]; et partout où il alloit et se traioit les prisonniers de France étoient menés, réservé le sire de Coucy qui demeura toujours à Burse à l'entrée de la Turquie, car il ne pouvoit souffrir la peine de chevaucher, pourtant qu'il n'étoit point bien haitié; et aussi il étoit recru et replegé [2]; et étoit demeuré pour lui un sien cousin de Grèce, un moult vaillant baron qui descendu et issu étoit des ducs d'Osteriche, nommé le sire de Matelin [3]. Quand messire Jacques de Helly fut venu à Polly, il se trouva devers l'Amorath qui le vit volontiers, pourtant qu'il étoit retourné de France. Messire Jacques de Helly se humilia devers lui moult doucement et lui dit: «Très cher sire et redouté, vé-cy votre prisonnier. A mon pouvoir j'ai fait votre message et ce dont j'étois chargé.» Dont répondit le dit Amorath et dit: «Tu sois le bien venu! tu t'es acquitté loyaument, et pourtant je te quitte ta prison, et peux aller venir et retourner quand il te plaît.» Donc le mercia pour celle grâce moult humblement, et lui dit comment le roi de France et le duc de Bourgogne, père au comte de Nevers son prisonnier, lui envoyoient un chevalier d'honneur et de crédence en ambaxaderie, et lequel de par le roi lui apportoit aucuns joyaux de récréation lesquels il verroit volontiers. L'Amorath lui demanda s'il les avoit vus; il répondit: «Non; mais le chevalier qui est chargé de faire le message est demeuré de-lez le roi de Honguerie à Bude; et je suis venu devant devers vous noncier ces nouvelles, et pour avoir un sauf conduit allant et retournant devers vous et arrière en Honguerie.» A celle parole répondit l'Amorath: «Nous voulons qu'il l'ait, et lui accordons tout ainsi et en tel forme que le voulez avoir.» De cette parole remercia le chevalier l'Amorath et se humilia devers lui. Adonc se départit l'Amorath de sa présence et entendit à autre chose, ainsi que grands seigneurs font.

Depuis avint, à une autre heure, que messire Jacques de Helly parla à l'Amorath et se mit à genoux devant lui, et lui pria moult doucement qu'il pût voir ses seigneurs les chevaliers de France, car il avoit à parler à eux de plusieurs choses. L'Amorath à cette requête ne répondit pas sitôt, mais pensa un petit; et quand il parla il dit: «Tu en verras l'un tant seulement et non les autres.» Adonc fit-il signe à aucuns de ses hommes que le comte de Nevers tout seul fût amené en la place en sa présence, tant qu'il eût un petit parlé à lui, et puis fut remené. On fit tantôt son commandement; on alla quérir le comte de Nevers, et fut amené devant le chevalier qui s'inclina contre lui. Le comte le vit volontiers; ce fut raison; et lui demanda du roi et de son seigneur de Bourgogne, et de sa dame de mère, et des nouvelles de France. Le chevalier lui recorda ce qu'il en savoit et avoit vu, et tout ce lui dit de bouche dont il étoit chargé; et n'eurent pas si grand loisir de parler l'un à l'autre comme ils voulsissent bien, car les hommes de l'Amorath étoient là présens, qui leur disoient qu'ils se délivrassent de parler et que il leur convenoit entendre à autre chose.

Donc demanda messire Jacques de Helly au comte de Nevers, si tous les autres seigneurs de France étoient en bon point. Il répondit: «Oil, mais le sire de Coucy n'est point avecques nous; il est demeuré à Burse, et sur recréant du seigneur de Matelin, qui est demeuré pour lui ainsi que je l'entends; et ce sire de Matelin est assez en la grâce de l'Amorath.» Donc, dit messire Jacques comment messire Jean Chastel-Morant étoit issu hors de France, et venoit de par le roi et le duc de Bourgogne en ambaxade devers l'Amorath, et lui apportoit, pour lui adoucir sa félonnie et son ire, de beaux joyaux, nobles et riches: «Mais il est arrêté à Bude en Honguerie de-lez le roi, et je suis venu quérir un sauf conduit pour lui, allant et retournant, lui et toute sa famille; et l'Amorath le m'a jà accordé; et crois assez que je retournerai de bref devers lui.»

De ces paroles et nouvelles fut le comte de Nevers tout réjoui, mais il n'en osa montrer nul semblant pour les Turcs qui les gardoient et regardoient. La dernière parole que le comte de Nevers dit à messire Jacques de Helly fut

[1] Il y a tant de villes qui se terminent ainsi en Grèce et en Turquie qu'on ne peut déterminer le nom d'après cette seule indication.

[2] Délivré moyennant caution.

[3] Michel Ducas rapporte (ch. II, pag. 312), comment Fr. Gateluzzo, noble Génois, après avoir aidé Jean Paléologue à se rendre maître de Constantinople, obtint de lui en 1355 la seigneurie de l'île de Metelin ou Lesbos et sa propre sœur en mariage. Suivant Meletius (t. III, p. 211), les Gateluzzo, qu'il appelle Catalousias, restèrent souverains de cette île jusqu'en 1362, où le sultan Mechmet se la fit céder par Nicolas Gateluzzo, qui se fit Turc, et fut ensuite tué par l'ordre de ce même sultan.

telle : « Messire Jacques, j'entends par vous que l'Amorath vous acquitte de tous points ; et pouvez quand il vous plaît retourner en France. Vous venu de là, dites de par moi à monseigneur mon père, si il a intention de moi et mes compagnons r'avoir, il envoye traiter de notre délivrance hâtivement par marchands gennevois et vénitiens. Et se compose et accorde à la première demande que l'Amorath, ou ceux de par lui qui de ce seront chargés, feront ; car nous sommes perdus pour toujours mais si on s'y arrête ni varie longuement ; car j'ai entendu que l'Amorath est loyal, courtois et bref en toutes choses, mais que on le sache prendre en point. »

Atant finirent les parlemens ; le comte de Nevers fut remené avecques ses compagnons ; et messire Jacques de Helly retourna d'autre part et entendit à avoir tout ce qui octroyé lui étoit de par l'Amorath pour revenir en Honguerie. Quand le sauf conduit fut escript et scellé, selon l'usage et coutume que l'Amorath a de faire et de donner, on le bailla et délivra au chevalier qui le prit ; et puis prit congé à l'Amorath et à ceux de sa cour de sa connoissance, et se mit au retour, et chemina tant par ses journées qu'il vint à Bude en Honguerie. Si se trait tantôt devers messire Jean de Chastel-Morant qui l'attendoit et désiroit sa venue, si lui dit : « Je vous apporte un sauf conduit, allant et retournant en Turquie, pour vous et pour votre famille ; et le m'a accordé et donné le roi Basaach assez légèrement. » — « C'est bien, dit le chevalier, or allons devers le roi de Honguerie et lui recordons ces nouvelles, et puis de matin je me départirai, car j'ai ici assez séjourné. » Adonc s'en allèrent les deux chevaliers tous d'un accord devers le roi qui étoit en sa chambre, et parlèrent à lui en remontrant tout l'affaire que vous avez ouï. Le roi de Honguerie répondit à ce et dit ainsi : « Vous, Chastel-Morant et Helly, soyez les bien venus ; nous vous véons volontiers pour l'amour de nos cousins de France ; et leur ferions volontiers plaisir et à vous aussi ; et pouvez aller et venir parmi le royaume à votre volonté, et aussi en la Turquie s'il vous plaît ; mais pour le présent nous ne sommes pas d'accord que les présens et joyaux lesquels vous, Chastel-Morant, qui messager en êtes, avez fait venir du royaume de France vous meniez outre ni présentiez à ce chien mescréant le roi Basaach ; il n'en sera jà enrichi ni réjoui. Il nous tourneroit à trop grand blâme et vileté, si au temps à venir il se pouvoit vanter que, pour lui attraire à amour et par cremeur, pourtant qu'il a eu une victoire sur nous et qu'il tient en danger et en prison aucuns hauts barons de France, il fût de tant honoré qu'il pût montrer et dire : « Le roi de France et les seigneurs de son sang m'ont envoyé ou envoyèrent tels riches présens et joyaux. Tant que des gerfaux, je ne ferois pas trop grand compte, car oiseaux volent légèrement de pays en autre ; ils sont donnés et tôt perdus. Mais des draps de haute lice, ce sont choses à montrer, à garder, à demeurer et à voir à toujours mais. Si que, Chastel-Morant, dit le roi de Honguerie, si vous voulez passer outre en Turquie et porter les faucons gerfaux, et voir ce roi Basaach, faire le pouvez. Mais autre chose vous n'y porterez. »

Donc répondit messire Jean de Chastal-Morant et dit : « Cher sire et redouté roi, ce ne seroit pas mon honneur ni la plaisance du roi de France, ni des seigneurs qui ci m'envoyent, si je n'y accomplissois mon voyage en la forme et manière qu'il m'est chargé de faire » — « Or bien, dit le roi, n'en aurez autre chose présentement par moi. » Si se départit atant des chevaliers et rentra en sa chambre, et les laissa tous deux parlant ensemble, eux conseillant quelle chose ils pourroient faire ; car celle abusion du roi de Honguerie leur tournoit à grand'déplaisance. Et en parlèrent entre eux deux en plusieurs manières, pour avoir conseil comment ils s'en cheviroient. Et avisèrent que tout leur état et l'imagination du roi de Honguerie, ils l'envoieroient, par lettres et hâtif message, au roi de France et au duc de Bourgogne, afin qu'ils y voulsissent pourveoir, puisqu'ils n'en pouvoient avoir autre chose ; par quoi aussi, s'il convenoit, ils fussent excusés de leur longue demeure par le moyen du roi de Honguerie. Si escripsirent lettres les deux chevaliers et scellèrent, adressans au roi de France et au duc de Bourgogne, et prindrent certain messager bien exploitant pour chevaucher en France ; et lui firent finance d'or et d'argent assez pour souvent remuer et changer chevaux, afin qu'il fût plus exploitant sur son chemin ; et ils demeurèrent à Bude en Honguerie, attendant le retour dudit message.

Tant exploita le messager des chevaliers de France dessus nommés, et si bonne diligence fit sur chemin, qu'il vint en France et à Paris; et là trouva le roi, le duc de Bourgogne et les seigneurs, et montra ses lettres. On les prit, ouvrit et legi tout au long. Des quelles paroles qui dedans étoient escriptes ou fut trop durement courroucé et émerveillé. Et pensèrent sus grandement, pourquoi le roi de Honguerie avoit empêché ni empêchoit à passer outre en Turquie et de faire les présens à l'Amorath-Baquin, ainsi que ordonné et déterminé l'avoient. Le duc de Berry excusoit fort le roi de Honguerie et disoit qu'il n'avoit nul tort de faire ce, car on s'étoit trop humilié et abaissé, quand le roi de France envoyoit dons, présens et joyaux à un roi payen mescréant. Le duc de Bourgogne, auquel la matière touchoit, proposoit à l'encontre, que c'étoit toute chose raisonnable, au cas que fortune et aventure lui avoient fait tant de grâce qu'il avoit victoire et journée pour lui de bataille, si belle et si grande que déconfit et mis en chasse le roi de Honguerie et pris tous les plus nobles et plus grands, réservé le corps du roi, qui ce jour s'étoient armés en bataille contre lui, et les tenoit prisonniers et en danger; pour laquelle cause il convenoit aux proches et amis de ceux, que par aucuns moyens ils fussent aidés et confortés, si on entendoit à eux avoir et délivrer.

Les paroles du duc de Bourgogne furent aidées et soutenues du roi et de son conseil; et fut dit qu'il avoit bonne cause de ce dire et remontrer; et demanda le roi au duc de Berry en disant: « Beaulx oncle, si l'Amorath-Baquin, ou le soudan, ou un autre roi payen vous envoyoit un rubis noble et riche, je vous demande si vous le recevriez. » Le duc de Berry répondit et dit: « Monseigneur, j'en aurois avis. » Or fut-il dit du roi et remontré, que il n'avoit pas dix ans que le soudan lui avoit envoyé un rubis lequel il avoit acheté vingt mille florins.

L'affaire du roi de Honguerie ne fut en rien soutenue; mais fut bien dit qu'il avoit mal fait quand il empêchoit et avoit empêché les présens outre devers le roi Basaach, et que ce pourroit les seigneurs de France plus arrêter que avancer. Si fut ordonné ainsi et conseillé au roi de France, d'escripre au roi de Honguerie lettres moult amiables, en priant qu'il ne mît nul empêchement à ce que son chevalier et sa charge ne passât outre en Turquie et ne fît son message. Si furent de rechef lettres escriptes sur la forme que je vous dis, et scellées, et baillées à celui qui les nouvelles avoit apportées. Quand il eut sa délivrance il se départit du roi et du duc de Bourgogne et des seigneurs de France, et se mit au retour pour revenir en Honguerie.

CHAPITRE LIV.

Comment la duchesse d'Orléans, fille au duc de Milan, fut soupçonnée de la maladie du roi.

Vous savez, si comme il est ci dessus contenu en notre histoire, comment le roi de France tous les ans étoit enclin de cheoir en maladie fiévreuse; et n'étoient nuls surgiens ni médecins qui l'en sçussent conseiller ni pussent pourvoir. Aucuns s'étoient bien avancés et vantoient qu'ils le guériroient et mettroient en ferme santé, mais quand ils avoient tous empris et labouré, ils ouvroient en vain; car la maladie du roi ne se cessoit pour prières ni pour médecines, jusques à tant qu'elle avoit pris tout son cours. Les aucuns de ces arioles, qui devisoient et devinoient sur l'entente de mieux valoir, sur la maladie du roi, mettoient outre, quand ils véoient que leur labeur étoit nul, que le roi étoit empoisonné et en herbes; et ce mettoit les seigneurs de France et le peuple généralement en grands variations et suppositions de mal. Car les aucuns de ces arioles affirmoient, pour mieux atteindre leurs gengles et pour plus donner toutes gens à penser, que le roi étoit démené par sorts et par carmes[2]; et le savoient par le diable qui leur révéloit celle affaire; desquels arioles il en y eut détruits et ars à Paris et en Avignon, car ils parlèrent si avant que la duchesse Valentine d'Orléans, fille au duc de Milan, faisoit tout cel encombrier[3] et en étoit cause, pour parvenir à la couronne de France. Et en fut tellement accueillie la dame par les paroles de ces arioles, que commune renommée couroit parmi le royaume de France qu'elle jouoit de tels arts, et que tant qu'elle seroit de-lez le roi de France à ce jour, ni que le roi la verroit ni orroit parler, il n'en auroit autre chose. Et convint la dite dame, pour ôter celle esclandre

[1] Devin, sorcier.
[2] Charmes.
[3] Embarras.

et fuir tels périls qui de trop près l'approchoient, dissimuler et partir de Paris, et aller demeurer à Anières, un moult bel château près de Pontoise; lequel pour lors étoit au duc d'Orléans, son mari. Et depuis alla-t-elle demeurer à Neuf-Chastel sur Loire, lequel est et étoit pour lors au duc d'Orléans; lequel sentant que tel fame couroit sur sa femme, étoit tout mérencolieux et s'en dissimuloit au mieux et plus bel qu'il pouvoit; et n'éloignoit pas pour ce le roi son frère ni la cour, car moult de besognes du royaume de France s'ordonnoient par les consaux où il étoit appelé.

Le duc de Milan qui s'appeloit Galéas étoit bien informé que de tels viles choses et désordonnées sa fille duchesse d'Orléans étoit amise et demandée, si tournoit ce blâme à grand; et envoya deux ou trois fois en France ambaxadeurs pour excuser sa fille devers le roi et son conseil [1]; et offroit chevalier ou chevaliers à combattre à outrance tout homme qui lui ni sa fille voudroient accuser de nulle trahison. Et montroient bien ses messages ces paroles si acertes, qu'il en menaçoit faire guerre contre le royaume de France et les François, car le roi de France avoit dit et proposé en sa bonne santé, quand il fut sur le Mont de Bavelinghen entre Saint-Omer et Calais, et il donna Ysabel sa fille par mariage au roi Richard d'Angleterre, que lui retourné en France, jamais n'entendroit à autre chose qu'il seroit allé à puissance sur le duc de Milan. Et le roi d'Angleterre, qui s'escripsoit et nommoit son fils, lui avoit promis en ce voyage de purs Anglois mille lances et six mille archers, dont le roi de France étoit grandement réjoui. Et furent les pourvéances pour le roi de France faites et ordonnées en la comté de Savoye et au dauphiné de Vienne; et par là vouloit le roi de France entrer en Piémont et en Lombardie.

Or advint que ce voyage se brisa et dérompit, et alla tout au néant, quand les certaines nouvelles vinrent en France de la bataille et déconfiture de Nicopoli et de la mort et prise des seigneurs de France; car le roi, le duc de Bourgogne et tous les seigneurs furent si chargés de ces dures nouvelles qu'ils eurent bien à entendre, à autre chose; et aussi ils sentoient le duc de Milan grand et puissant et moult bien du roi Basaach de Turquie; si ne l'osèrent courroucer.

CHAPITRE LV.

Comment le duc de Bourgogne et madame sa femme prenoient grand'diligence pour trouver manière pour la rédemption du comte de Nevers, leurs fils, et des autres prisonniers étants en Turquie.

Le duc de Bourgogne et sa femme visoient en toutes manières par quel pourchas et traité ils pourroient r'avoir leur fils. Bien savoient qu'il convenoit, avant qu'il issît de Turquie, en payer grand'finance. Si restreignirent leur état pour épargner et assembler par toutes leurs terres grand'quantité d'or et d'argent, car sans ce moyen ne se pouvoient faire leurs besognes. Et acquirent de toutes parts amis, et par espécial marchands vénitiens, gennevois et hommes d'icelle sorte, car bien sentoient et connoissoient que par tels gens convenoit-il qu'ils fussent adressés. Le duc de Bourgogne pour ce temps se tenoit tout coi à Paris de-lez le roi son neveu, et lui remontroit souvent ses besognes. Le roi s'y inclinoit assez, car le duc son oncle avoit la greigneur partie du gouvernement du dit royaume, dont ses besognes devoient mieux valoir.

En ce temps avoit un marchand Lucquois à Paris, puissant homme et grand marchand, et auquel tous les faits d'autres Lombards [1] se rapportoient; et étoit connu, à parler par raison, par tout le monde, là où marchands vont, viennent et hantent. Et celui marchand on nommoit Din de Responde; et par lui se pouvoient faire toutes finances [2]. Et quoique en devant celle

[1] J'ai déjà remarqué que le moine anonyme de Saint-Denis, qui paraît doué d'un esprit beaucoup plus philosophique qu'on ne le pouvait supposer alors à un clerc, et encore moins à un moine, justifie Valentine de Milan.

«Que cette généreuse duchesse, dit-il, ait commis un si grand mal, c'est un fait dont aucun homme n'a jamais eu une seule preuve, et personne n'a le droit de la diffamer à ce sujet. Pour moi, je rejette entièrement cette accusation vulgaire de sortilége faite contre elle par des hommes qui se donnoient eux-mêmes comme sorciers et par d'autres hommes superstitieux, puisque les médecins, réunis aux théologiens, déclarent tout-à-fait nulle la puissance de ces prétendus maléfices, et qu'ils ajoutent que la véritable cause de l'infirmité du roi était l'excès des débauches de sa jeunesse.» (Manuscrit latin, n. 6194 de la Bibliothèque du Roi, page 292, verso.)

[1] On sait que les Lombards étaient alors les principaux marchands et banquiers de l'Europe.

[2] Les archives de Dijon contiennent l'original de l'état

aventure de la prise des seigneurs de France en Turquie, il fût bien aimé et honoré du roi et des seigneurs de France, encore fut-il de rechef plus grandement. Et en parloit souvent le duc de Bourgogne à lui pour avoir conseil comment il se pourroit chévir ni entrer en traité devers l'Amorath-Baquin pour r'avoir son fils et les autres seigneurs de France qui avecques lui

des joyaux hypothéqués par le duc de Bourgogne pour la rançon de son fils. Cette pièce donne de curieux détails sur l'état de l'orfévrerie au quatorzième siècle et sur la valeur des objets d'or et d'argent. Le voici collationné sur l'original.

A tous ceulx qui ces lettres verront, Jehan, seigneur de Fôleville, chevalier, conseiller du roy nostre sire et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que, pardevant Jehan Larchier et Jehan Hure, clercs notaires jurés du roy nostre sire, de par luy establis au Chastellet de Paris, fu présent Catayne de Flisto, escuier d'escurie de mon sieur le duc de Bourgogne, lequel confessa que ce jourd'hui il avoit montré et exibe aus diz notaires unes lettres dudit mon sieur le duc de Bourgogne, contenant la fourme qui s'ensuit : « Philippe, fils du roi de France, duc de Bourgogne, conte de Flandre, d'Artois et de Bourgoingne, palatin, sire de Salins, conte de Rethel et seigneur de Malines, à tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. Comme nostre amé et féal escuier d'escuerie, Castaingne de Flisto, nous ait presté pour la raençon de nostre très chier et très amé fils ainsné Jehan, conte de Nevers, la somme de vint mile frans, jusques à deux ans commençans le premier jour du mois d'avril prochainemant venant, et pour la sureté de recouvrer la dite somme de vint mille frans, lui avons baillé les pièces de vaisselle qui s'ensuient en pois, aloy et en la façon désignée à chacune pièce. C'est assavoir : deux justes d'or poinçonnées de P et M, à dix neuf carats et demi, pesant dix neuf mars quatre onces quinze esterlins; *item* une coupe d'or assise sur une tige d'arbre, à dix neuf caraz et demi, pesant quatre mars deux onces sept esterlins obole; *item* un hanap d'or assiz sur une marguerite, à vint caraz demi, pesant trois mars trois onces demie; *item* un hanap d'or tout plain, poinçonné de rosiers et sur le fretelet une esmeraude, à dix neuf caraz, pesant trois mars sept onces douze esterlins obole; *item* un hanap d'or en guise de rose et sur le couvescle quatre boutons, à vint un caraz, pesant quatre mars deux onces deux esterlins obole; *item* un hanap d'or en guise de pampes de roses, et sur le couvescle un signe, à vingt caraz, pesant deux mars six onces; *item* un hanap d'or taillé d'arbres et d'enleveures de seranines et sur le fretelet une fleur de lis, à vint un caraz, pesant cinq mars une once et demie; *item* un hanap d'or en guise de rose, goderonné et poinçonné d'oiseaulx à teste de gens, à vint caraz, pesant trois mars deux onces dix sept esterlins; *item* un hanap d'or tout plain armoié d'aigles et lyons sur le fretelet, à vingt caraz un quart, pesant quatre mars sept esterlins obole; *item* un grant hanap tout plain, poinçonné de la devise du roy d'Angleterre et sur le fretelet armoié de ses armes, à dix neuf caraz, pesant six mars six onces sept esterlins obole; *item* un hanap d'or couvert, tout plain, et sur le couvescle un fretelet plat, à dix neuf caraz trois quarts, pesant quatre mars neuf esterlins; *item* un conseguin à pié en guise de pampes de roses, taillé de preux et preuses, à dix neuf caraz trois quarts, et est le pié avec, pesant tout ensemble huit mars une once et demie; *item* une aiguière d'or poinçonnée de rosiers et roses et sur le fretelet six perles, à dix neuf caraz trois quarts, pesant trois mars trois onces deux esterlins oboles; *item* un petit hanap d'or couvert, à pié, poinçonné de cerfs et biches, et sur le fretelet un bouton, à dix neuf caraz un quart, pesant deux mars un esterlin; *item* un petit hanap d'or à pié, et sur le fretelet une pommette eschicquetée de rouge cler, à vingt caraz, pesant un marc six onces; *item* un petit gobelet d'or tout plain, couvert, où il a sur le couvescle une frasete, à vint et un caraz, pesant un marc sept onces cinq esterlins; *item* un petit godet argenté par dedans, poinçonné de P et M, à treize caraz, si comme il est d'or et d'argent, avalué l'argent et l'or un marc cinq onces dix neuf esterlins; *item* une petite aiguière d'or poinçonné de nues, sur le couvescle une couronne, à vint caraz demi, pesant deux mars une once deux esterlins obole; *item* une aiguière d'or toute plainne, et sur le couvescle une fleur de lis et six perles, à vint caraz, pesant deux mars trois onces dix sept esterlins obole; *item* une petite aiguière d'or poinçonnée et sur le fretelet une pommette en guise de cagette, à vingt caraz, pesant un marc six onces sept esterlins; *item* une autre petite aiguière d'or poinçonné d'oiseaulx à testes de gens, à dix neuf caraz trois quarts, pesant un marc quatre onces deux esterlins obole; *item* un petit godet d'or, couvert, goderonné et poinçonné d'une part, à dix neuf caraz trois quarts, pesant un marc trois onces demie; *item* un couvescle d'or pour un voirre, à vingt caraz demi, pesant un marc; *item* un pié de hanap assis sur un moutons, à dix neuf caraz demi, pesant trois mars deux esterlins obole; *item* un autre petit pié de hanap à petis lyons, à dix huit caraz, pesant sept onces sept esterlins obole; *item* six hanaps d'or à pié et un couvescle, à vint caraz, pesant quinze mars quatre onces; *item* deux baiens d'or à chacun un esmail ou fons de nos armes, à vint un caraz, pesant huit mars; *item* une juste d'or toute plainne, à vint et un caraz, pesant onze mars demi; *item* deux justes d'or poinçonnées de brebis sur le couvescle, armoyées des armes de notre très chière et très amée compaigne la duchesse, à vint caraz trois quarts, pesant quinze mars sept onces demie; *item* un hanap d'or couvert esmaillé à vigne, à vingt un caraz, pesant cinq mars une once demie; *item* un hanap d'or couvert, à pié, en guise de rose et au fretelet les armes du duc de Lencastre, à vint caraz trois quarts, pesant quatre mars six onces; *item* un hanap d'or, couvert, haché, semé de P et M, et sur le fretelet une marguerite, à vingt et un caraz, pesant quatre mars dix sept esterlins obole; *item* un hanap d'or, à pié, couvert semé d'esmeaux rondeaux, à dix neuf caraz demi, pesant quatre mars cinq onces demie; *item* un gobelet d'or couvert appellé cuvete, à dix neuf caraz et demi, pesant trois mars deux onces sept esterlins obole; *item* un petit gobelet d'or couvert tout plain, à vint un caraz demi pesant un marc un once dix esterlins; *item* une aiguière, et un gobelet d'or dedans, et sur le couvescle de ladite aiguière nos armes, à vint caraz, pesant cinq mars quinze esterlins; *item* un hanap couvert, goderonné, à chiens au fons dedans, à dix neuf caraz demie, pe-

étoient prisonniers en Turquie. Sir Din de Desponde répondoit à ces paroles et disoit : « Monseigneur, on y regardera petit à petit. Les marchands de Venise, de Genneves et des îles obéissant à eux sont connus partout et font le fait de marchandise au Caire, en Alexandrie, à Damas, à Damiette, en Syrie, en Turquie et par toutes les mettes et limitations lointaines des mescréans,

sant quatre mars trois onces deux sterlins obole; *item* un gobelet tout plain à couvescle de piètre, à vingt caraz demi, pesant deux mars douze esterlins obole; *item* un hanap d'or couvert tout plain poinçonné à roleaux, à vingt caraz, pesant trois mars une once sept esterlins obole; *item* un hanap d'or couvert en guise de rose, à vingt caraz, pesant quatre mars cinq esterlins; *item* un hanap d'or tout plain poinçonné de branches, et autour du couvescle un chappellet de souviengne-vous-de-moy, et ou fons a une acolie, le pié et le couvescle tortissiez, à dix neuf caraz un quart, pesant deux mars cinq onces douze esterlins obole; *item* un gobelet d'or en guise d'une lampe, et une aiguière de mesme, à vingt un caraz, pesant tout ensemble huit mars demi once; *item* un autre gobelet d'or couvert, à pié, taillé sur le couvescle de lettres sarazinoises, assis sur quatre chiennes, à dix neuf caraz trois quarts, pesant, sans pierrerie qui est ôtée, quatre mars une once douze esterlins obole; *item* deux coquemars d'or, et ont sur le couvescle les armes de madame d'Artois, à vingt caraz demi, pesant neuf mars cinq onces demie; *item* douze tasses d'or dont l'une a un couvescle, à dix neuf caraz demi, pesant vingt six mars une once douze esterlins obole; *item* un hanap d'or couvert en guise de rose, et sur le fretelet un bouton, à dix neuf caraz trois quarts, pesant deux mars cinq onces douze esterlins obole; *item* un hanap couvert, hachié, losengié, à dix neuf caraz, pesant trois mars trois onces deux esterlins obole; *item* un autre hanap d'or couvert, poinçonné à glans, à dix neuf caraz demi, pesant trois mars quatre onces dix sept esterlins obole; *item* autre hanap d'or couvert, tout plain, à vingt caraz demi, pesant deux mars six onces cinq esterlins; *item* un gobelet d'or, couvert en guise de fleurs de lis, à dix neuf caraz demi, pesant deux mars une once demie cinq esterlins; *item* une aiguière d'or esmaillée de vert sur le couvescle, à dix neuf caraz demi, pesant deux mars quatre onces cinq esterlins; *item s'ensuient autres pièces de vesselle d'or esmaillée*, c'est assavoir : une couppe à pié, à couvescle esmaillé d'apostres et prophètes, à vingt caraz demi, pesant onze mars trois onze quinze esterlins; *item* un gobelet d'or couvert, et une aiguière esmaillée, à ymaiges, à vint caraz un quart, pesant six mars trois onces quinze esterlins; *item* une aiguière d'or semée de soulails blancs, à vingt un caraz demi, pesant deux mars six onces sept esterlins obole; *item* un gobelet d'or en guise de fleur de glay, et y a trois leuvriers soustenans le dit gobelet, en esmail, et tout à dix neuf caraz un quart, pesant six mars deux onces demie; *item* une aiguière, de même ledit gobelet, à dix neuf caraz un quart, pesant sept mars trois onces cinq esterlins; *item* un autre gobelet d'or ourné d'esmail et d'enleveure, à vingt caraz demi, pesant quatre mars six onces quinze esterlins; *item* une autre aiguière, de même le dit gobelet, à vingt caraz demi, pesant trois mars quatre onces demie.

Autre vaisselle d'or garnie de pierrerie : premièrement un gobelet d'or en guise de consequin d'Allemaigne, à un pié à trois signes d'or, qui le porte, garny de vingt deux balais petis et de vingt huit saphirs petis et de trente neuf troches de perles, garnie chacune de quatre perles, et quatre troches dessus, le fretelet à quatre dyamens et trois perles derrière, lequel gobelet, poise, à toute la pierrerie, sept mars deux onces; *item* une aiguière d'or pareille au dessus dit gobelet, garnie de vingt huit balais, de vingt trois saphirs, de quarante une troche de perles, chacune de quatre perles, et ès six torches de perles qui sont sur le fretelet a en chacune un dyament, et fui sur trois signes d'or dont l'un a un annelet d'or sans dyament, les deux autres signes sont sur annelet et sans dyament, pesant ladite aiguière et toute la pierrerie sept mars six onces; *item* un autre gobelet d'or en guise de pampes de roses, esmaillé à ymaiges d'apostres de rouge cler et asur, garny de douze balais et de sept saphirs, et de quatre vingt neuf perles que grosses que menues, et y sont les places de neuf perles qui y faillent, assis sur un pié d'or qui porte trois dragons garny icelluy pié de trois saphirs pendans et de trente six perles que grosses que menues, pesant tout onze mars demi once; *item* un autre gobelet d'or couvert faissié d'or et d'argent, esmaillé de petites ymaiges, garny de treize balais, de douze saphirs et quarente perles, pesant quatre mars une once; *item* un gobelet d'or couvert, esmaillé de marguerite et de fleur de bourrache, garny de cent dix perles, trois saphirs et un balay, pesant tout quatre mars demie once; *item* un autre gobelet d'or couvert, émaillé d'aigle et d'enffans sur chevaulx et sur cerfs, et le couvescle émaillé de fleur d'aubespine, garny de sept balais, six saphirs et six troches de perles, chacune de trois perles, et au milieu de chacune broche un dyament, pesant tout trois mars trois esterlins demi.

Laquelle vaisselle dessus désignée ledit Castaigne est tenu de nous rendre et restituer audit poix aloix et façon, au cas que dedens les dits deux ans il sera satisfait desdiz vingt mille francs; et pourons rachetter ladite vaisselle toute ensemble ou par parties comme bon nous semblera lesdits deux ans durant. Savoir faisons que nous avons voulu et consenti, voulons et consentons par ces présentes que, en cas que ledit Castaigne auroit nécessité ou besoing de finance pour sa marchandise ou autrement, lesdits deux ans durant, il puisse vendre, engager ou faire vendre toute ladite vaisselle ou partie d'icelle et en faire son profit, pourveu qu'il fera bonne seurté et caution de nous rendre et bailler, se les diz deux ans durant nous voulons racheter et ravoir notre dite vaisselle ou partie d'icelle, lesdites pièces de vaisselle ou pareilles de façon de poix et d'aloy, ou autre vaisselle de telle façon quelle nous plaira, jusques à la valeur de la façon de la pièce ou des pièces qu'il vendera ou engagera ou fera fondre, laquelle façon sera présentement estimée et prisée par ouvriers, à Paris, à ce connoissant. Et en obligera les seize mile francs esquelz nos amez et féaux conseillers Pierre de Montbertaut notre trésorier et gouverneur de nos finances, et Pierre de la Tannerie, maître de la chambre de nos comptes à l'Ile, sont obligez à lui jusqu'à la valeur de l'extimation de la façon des pièces de vaisselle par lui vendues ou fondues; et en fera bonnes

car, ainsi que vous savez, marchandise va et court par tout, et se gouverne le monde par cette ordonnance. Si escripsez et faites le roi escripre amiablement devers eux, et leur promettez grands biens et grands profits s'ils y veulent entendre. Il n'est chose qui ne s'appaise et amoyenne par or et par argent. Aussi le roi de Chypre qui est marchissant à la Turquie, et qui encore n'a point fait de guerre à l'Amorath, y peut bien aider. Vous devez croire et savoir que de bon cœur et très acertes je y entendrai, car je suis en tout ce tenu de faire. »

On ne se doit pas émerveiller si le duc de Bourgogne et la duchesse sa femme quéroient voies et adresses pour la délivrance de leur fils le comte de Nevers; car celle prison leur touchoit de trop près, au cas qu'il devoit être leur hoir et successeur de tous leurs héritages, dont ils tenoient grand'foison, et si lui étoit celle aventure avenue en sa jeune et nouvelle chevalerie. Les dames de France regrettoient leurs amis et leurs maris. La dame de Coucy, par espécial, ne pouvoit oublier son mari, et pleuroit et lamentoit nuit et jour, ni on ne la pouvoit reconforter. Le duc de Lorraine et messire Ferry de Lorraine ses deux frères, la vinrent voir à Saint-Gobain où elle se tenoit, et la reconfortèrent tant qu'ils purent, et l'avisèrent qu'elle voulsist envoyer en Turquie et en Honguerie à savoir comment il lui étoit, car ils avoient entendu qu'il avoit plus douce et courtoise prison que nuls des autres. La dame sçut à son frère le duc et à messire Ferry son second frère bon gré de cet avis, et manda messire Robert d'Esne, un chevalier de Cambrésis; et lui pria doucement qu'il voulsist tant traveiller pour l'amour d'elle, d'aller en Honguerie et en Turquie voir en quel état son sire et mari le sire de Coucy

lettres, par lesquelles baillant, nous voulons ces présentes à lui estre baillées. En témoing de ce nous avons fait metre notre scel à ces présentes lettres. Donné à l'Isle le dix neuvième jour de février, l'an de grâce mil trois cent quatre vingt et dix sept, ainsi signé par monsieur le duc. J. le Mol. Et au dessoubz d'icelles lettres estoit escripte la prisée de la façon des joiaulx declerez esdites lettres. Commence icelle prisée. L'an mil trois cent quatre vingt dix sept, le quart et le cinquième jour de mars furent, par Jehan le Maréchal, maistre des monnoies du roy nostre sire, Henry Orlanc, Jehan Hue, changeurs et bourgeois, de par Jehan du Vuner, varlet de chambre au roy de nostre sire, Hermant, orfèvre demourant à Paris, pris et eleuz pour la partie de mondit seigneur de Bourgogne; et Thomas de Mully, Augustin Yseberre, changeurs, demourant à Paris pour la partie dudit Castaigne de Flisto, toutes les pièces de vaisselle ci-dessus escriptes, et chacune d'icelle touchées, pesées et adjugées la loy et poix tel comme il est contenu ès dites lettres; et le mercredi ensuivant par iceulx fu prisée la valeur de la façon d'icelle vaisselle en la manière qui s'ensuit, c'est assavoir la façon du marc de vaisselle commençant du premier article qui est de deux justes d'or poinçonnées de P et M jusques à l'article commençant : *item* une aiguière d'or émaillée de vert sur le couvescle tout inclus ainsi que chacune pièce est, trois francs le marc, et pour la refaire toute neuve en ladite façon cinq francs; *item* le marc de la vaisselle esmaillée commençant à l'article d'une couppe à pié esmaillée d'ymaiges d'apôtres et de prophètes, jusqu'à l'article; *item* une aiguière, de même ledit gobelet tout inclus ainsi quelle est, neuf francs, et pour la refaire toute neuve dix huit francs; *item* le marc de la vaisselle de pierrerie contenue esdites lettres commençant à un gobelet en guise d'un consequin d'Allemaigne jusqu'à un autre gobelet d'or couvert esmaillé d'aigles et d'enfans sur chevaux et sur cerfs tout inclus prise or pur façon, tout ensemble cent frans le marc. Et a été fait paroles dessus dit d'un accord et consentement, présent ledit Castaigne qui a eues les choses dessus dites agréables en la présence de Jehan de Pouillette, receveur général des finances, Jehan le Cambier, varlet de chambre de mondit seigneur de Bourgogne, Jehan Sac, Jehan de Velery, Pierre de Mery et autres, l'an et jour dessus dit, ainsi signé J. le Mol. Tout le contenu desquelles lettres et prisées dessusdites, ledit Castaigne de son bon gré, bonne voulenté, propre mouvement et certaine science senz, aucune contrainte, erreur, décevance ou ignorance, promist en bonne foi ès mains desdits notaires, et par ces présentes promet audit mon sieur de Bourgogne tenir, garder, entériner et accomplir senz aler dire ne venir encontre, et rendre et payer tous coux, dépens, dommages et intérêts que fait feront par son fait et coulpe; et quant à ce faire tenir et accomplir ledit Castaigne en obligea et oblige en especial les seize mille francs dont mention est faite esdites lettres, et généralement tous ses autres biens et héritages présens et advenir, et de ses hoirs qu'il soumit pour ce à justicier par nous, nos successeurs, par nos de Paris et par toutes autres justices soubz qui ils seront trouvez. Et renonça en ce fait ledit Castaigne par son serment et foy donné ès mains desdits, à toutes exceptions, déceptions de mal, de fraude, d'erreur, d'ignorance à toutes barres, cautelles, cavillations, grâce, franchises, dispensations et absolution données et à donner, à tout droit escript et non escript, canon et civil, et action en fait, à condition senz cause, ou pour non juste et indus cas et généralement à toutes autres choses quelconque qui aidier et valoir lui pourroient à dire contre ces présentes et les choses dedenz contenues, et au droit disant générales renonciations ne valoir. En tesmoing de ce, nous, à la réclamation desdits notaires, avons mis à ces lettres le scel de la prevôté de Paris, l'an de grâce mil trois cent quatre vingt dix sept, le jeudi quatorzième jour de mars, signé Hure et Larchier, avec paraphe.

étoit. Le chevalier descendit légèrement à la prière de la dame de Coucy, et répondit que volontiers feroit le message et iroit si avant qu'il en rapporteroit certaines nouvelles. Adonc s'ordonna messire Robert de tous points; et quand il eut sa délivrance il se mit au chemin, lui cinquième tant seulement. Pareillement les autres dames de France envoyèrent après leurs maris pour en savoir la vérité.

Vous avez bien ci-dessus ouï recorder comment le roi de Honguerie s'étoit arrêté à ce que nullement il ne vouloit consentir que le sire de Chastel-Morant passât outre en Turquie pour faire présens à l'Amorath de par le roi de France. Et demeura sur cel état et opinion un long-temps, dont il déplaisoit grandement à messire Jean de Chastel-Morant et à messire Jacques de Helly, quoique pourvoir n'y pussent. Or advint que le grand maître de Rhodes vint en Honguerie et en la cité de Bude voir le roi qui lui fit très bonne chère. Et bien lui devoit faire, et étoit tenu; car le jour de la bataille il le sauva de mort et de prison; et trouva les chevaliers de France qui là séjournoient. Si se trairent devers lui et lui remontrèrent la manière pourquoi le roi de Honguerie les faisoit là tenir en séjour. De laquelle chose il fut grandement émerveillé, et dit qu'il en parleroit au roi et tant qu'ils s'en apercevroient, ainsi qu'il fit; et lui remontra tellement et si sagement, qu'il brisa les argus du roi; et eurent congé de passer outre en Turquie, et tous les présens tels comme ils les portoient. Et passèrent outre sans nul empêchement, car ils avoient bon sauf conduit, lequel messire Jacques de Helly leur fit avoir; et vinrent jusques à l'Amorath qui reçut les chevaliers et les présens de par le roi de France selon son usage assez honorablement; et fit de tout grand'fête et grand compte.

Les chevaliers parlèrent une fois tant seulement au comte de Nevers et non aux autres, assez longuement, tant que bien dut suffire; et à prendre congé, le comte de Nevers leur dit: « Recommandez-moi à monseigneur mon père et à madame ma mère, et à monseigneur de Berry et à monseigneur le roi, et me saluez tous mes amis de par de là. Et s'il est ainsi que par un traité, soit par marchands ou autrement, l'Amorath veuille entendre à notre rançon, on se délivre du plus tôt que on peut, car à y mettre plus longuement on perdroit assez. Nous fûmes de commencement nous neuf, depuis en sont revenus seize, ce sont vingt cinq. On fasse un rachat tout ensemble. Aussi bien finera-t-on des vingt cinq que d'un tout seul, car l'Amorath s'est arrêté à ce. Et soyez certain que sa parole sera véritable et estable, et y peuvent moult bien ajouter foi ceux de delà qui ci vous ont envoyés. »

Messire Jean de Chastel-Morant et messire Jacques de Helly répondirent et dirent que toutes ces choses, et tout le bien qu'ils pourroient dire et faire, ils le feroient volontiers, et que ils y étoient tenus. Si prirent congé atant au comte de Nevers et puis à l'Amorath et se départirent, et retournèrent arrière en Hongrie, et delà depuis en France; et trouvèrent sur leur chemin leur messager qu'ils avoient envoyé en France devers le roi, ainsi qu'il est ci-dessus contenu en l'histoire, qui rapportoit lettres au roi de Honguerie. Si le firent retourner avec eux, car il n'avoit que faire d'aller plus avant.

CHAPITRE LVI.

Comment le duc de Glocestre subtilloit et quéroit les manières pour détruire le roi d'Angleterre, son nepveu.

Je me suis tenu à parler une espace du duc de Glocestre d'Angleterre, messire Thomas, mainsné fils du roi Édouard d'Angleterre, car je n'ai pas bien eu cause d'en parler, mais j'en parlerai un petit peu, pour la cause de ce que nullement son cœur ne se pouvoit incliner à aimer les François. Et de la perte que les François avoient reçu en Honguerie il étoit plus réjoui que courroucé. Et avoit pour ce temps de-lez lui un chevalier qui s'appelait messire Jean la Quingay, le plus espécial et souverain de son conseil. Si se devisoit à lui, ainsi que depuis fut bien sçu; et disoit à la fois: « Ces fumées des François ont bien été abattues et déchirées en Honguerie et en Turquie. Tous chevaliers et écuyers étrangers qui se boutent et mettent en leur compagnie ne savent ce qu'ils font, mais sont mal conseillés; car ils sont si pleins de pompe et de outre-cuidance qu'ils ne peuvent amener à nulle bonne conclusion chose qu'ils entreprennent. Et trop de fois est ce cas apparu durant les guerres entre monseigneur mon père, notre frère le prince de Galles, et eux; ni oncques ils ne purent obtenir place, ni journée de bataille

contre les nôtres. Je ne sais pourquoi nous avons trèves à eux; car si la guerre fût ouverte, selon ce que notre querelle est belle, nous leur ferions bonne guerre; et mieux présentement que oncques mais, car toute la fleur de la chevalerie et escuyerie de France est morte ou prise; et si désirent ceux de celle contrée la guerre, car sans ce ils ne savent ni peuvent vivre, ni le séjour d'armes ne leur vaut néant. Et par Dieu, si je vis deux ans en bonne santé, la guerre sera renouvelée. Ni je n'y tiendrai jà trèves, ni répits, ni assurance; car du temps passé les François ne nous en ont nuls tenus; mais ont, tellement quellement, frauduleusement et cauteleusement, retollu les héritages de la duché d'Aquitaine qui jadis furent donnés et délivrés par bon traité de paix à monseigneur mon père, ainsi que plusieurs fois je leur ai dit et remontré aux parlemens, quand nous étions sur la marche en la frontière de Calais l'un contre l'autre. Mais ils me fleurissoient ces paroles si douces et si belles que toujours réchéoient-ils sur leurs pieds; et si n'en pouvois être cru ni ouï du roi ni de mes frères. Et s'il y eût un bon chef à roi en Angleterre, qui désirât la guerre et son héritage recouvrer, lequel on lui a ôté et tollu cauteleusement et sans nul titre de raison, il trouveroit cent mille archers appareillés, et six mille hommes d'armes qui le suiveroient et qui très volontiers la mer passeroient, et leur corps et leurs chevances en le servant avantureroient. Mais nennil, pour le présent il n'y a point de roi en Angleterre qui veuille, désire ni aime les armes; car si il y étoit, il se remontreroit. Ni oncques pour guerroyer il ne fit si bon en France comme aujourd'hui; car si on y alloit, on seroit combattu. Et le peuple de ce pays, qui désire à avoir la bataille à plus grand et riche de lui, s'aventureroit hardiment pour la bonne et grasse dépouille qu'il en espèreroit avoir, ainsi que du temps passé nos gens ont eu, du temps du roi de bonne memoire, mon père, et mon frère le prince de Galles. Je suis le dernier né de tous les enfans d'Angleterre, mais si je pouvois être cru et ouï, je serois le premier à renouveler les guerres et à recouvrer les torfaits lesquels on nous a faits et fait encore tous les jours, par la simplesse et la lâcheté de nous, et par espécial de notre chef le roi qui est allié par mariage à son adversaire. Ce n'est pas signe qu'il le veuille guerroyer. Nennil, il a le cul trop pesant; il ne demande que le boire et le manger. Ce n'est pas la vie de gens d'armes qui veulent acquérir honneur par armes et travailler leur corps. Encore me souvient-il bien du dernier voyage que je fis en France; je pouvois avoir en ma compagnie environ deux mille lances et huit mille archers. Nous passâmes parmi le royaume de France, de Calais mouvant tout au long et au travers; et oncques ne trouvâmes à qui parler ni qui se voulsist ou osât à nous combattre. Aussi firent jadis messire Robert Canolle, messire Hue de Caverlé, Thomas de Grantson et Philippe Gifford. Et n'avoient pas si grand'charge de gens d'armes et d'archers que j'y menai; et furent devant Paris; et mandèrent la bataille au roi et n'en furent oncques répondus; et chevauchèrent paisiblement jusques en Bretagne. Autant bien chevauchèrent tout au long du royaume de France, mouvant de Calais et venant jusques à Bordeaux sur Gironde. Oncques ils n'eurent bataille ni rencontre. Je me fais fort, qui feroit maintenant tel voyage, il seroit combattu; car celui qui se dit et escript roi est jeune, chaud et de grand'volonté; si nous combattroit, à quelle fin qu'il en dût venir. Et c'est tout tant que nous désirons et devons désirer, vouloir et aimer, que la bataille; car si ce n'est par batailles et victoires sur les François qui sont riches, nous n'aurons jà recouvrance; mais languirons, comme nous faisons et avons fait depuis que mon nepveu fut roi d'Angleterre. Celle chose ne peut longuement durer ainsi, que le pays ne s'en aperçoive et dueille, car il prend et lève grandes tailles sur les marchands qui mal s'en contentent, et ne sait-on que tout devient. Voir est qu'il donne aux uns et aux autres lourdement et largement, là où il est mal assis et employé, et son peuple le compare. Dont on verra de brief une grand'rebellion en ce pays, car le peuple commence jà à parler et à murmurer en ce pays, que telles choses ils ne veulent plus souffrir ni porter. Il donne à entendre, pour la cause de ce que trèves sont présentement entre France et Angleterre, qu'il veut faire un voyage en Irlande et là employer ses gens d'armes et archers; et jà y a-t-il été et petit conquêté, car Irlande n'est pas terre de conquête ni de profit. Irlandois sont povres et méchans gens, et ont un très povre

pays et inhabitable; et qui l'auroit tout conquêté en un an, ils le prendroient un autre. Laquighay! Laquighay! tout ce que je vous dis je vous compte vrai. »

Ainsi se devisoit le duc de Glocestre à son chevalier de telles paroles oiseuses et d'autres plus grandes, ainsi que depuis fut bien sçu. Et avoit accueilli le roi d'Angleterre en très grand'haine et ne pouvoit nul bien dire ni recorder de lui. Et quoiqu'il fût avecques son frère le duc de Lancastre le plus grand d'Angleterre, et par lequel les besognes d'Angleterre se dussent conseiller et rapporter, il n'en faisoit compte. Et quand le roi le mandoit, s'il lui venoit bien à plaisance il y alloit; mais le plus du temps il demouroit; et quand il venoit devers le roi, c'étoit le dernier venu et le premier départant. Sitôt qu'il avoit dit son entente il ne vouloit point qu'elle fût brisée mais acceptée; puis prenoit à la fois congé et montoit à cheval, et se départoit, et avoit un châtel et beau manoir en la comté de Excesses, à trente mille de Londres lequel se nommait Plaissy; et là communément il avoit sa demeure plus que ailleurs.

Ce messire Thomas était grand seigneur, et pouvoit bien par an dépendre de son propre soixante mille écus. Il étoit duc de Glocestre, comte d'Exesses et de Bucq, et connétable d'Angleterre. Et vous dis que pour ses merveilleuses manières le roi d'Angleterre le doutoit plus, et avoit toujours douté, que nul de ses oncles; car en ses paroles il n'épargnoit point le roi qui se humilioit toujours envers lui. Et ne savoit ce duc demander chose au roi qu'il ne lui octroyât. Ce duc de Glocestre avoit fait faire en Angleterre moult de crueuses et hâtives justices. Il fit décoler, sans nul titre de raison, ce vaillant et prud'homme chevalier messire Simon Burlé et plusieurs autres du conseil du roi. Le duc dessus dit en chassa et bouta hors d'Angleterre l'archevêque d'Yorch et le duc d'Irlande, pourtant qu'ils étoient tous les plus prochains du conseil du roi, et les amit [1] qu'ils for-conseilloient le roi et le tenoient oiseux, et dépendoient et allouoient les revenus d'Angleterre.

Le duc de Glocestre avoit deux frères, le duc de Lancastre et le duc d'Yorch, et ces deux ducs continuellement étoient en l'hôtel du roi; mais encore en avoit-il envie; et disoit à plusieurs, à tels que à l'évêque Robert de Londres [1] et autres, quand ils l'alloient voir en son châtel de Plaissy, que ses frères chargeoient trop l'hôtel du roi et que chacun vaulsist mieux chez soi.

Ce duc attrayoit à lui en toutes manières, par subtiles et couvertes voies, les Londriens; et lui étoit avis que, s'il les avoit de son côté et accord, il auroit le demourant d'Angleterre. Ce duc avoit un sien nepveu, fils de la fille à un sien frère aîné, lequel on appela Léon et fut duc de Clarence, et se maria en Lombardie à la fille messire Galéas, sire de Milan, et mourut ce duc Léon en la cité d'Asti en Piémont. Ce duc de Glocestre eût volontiers vu que son nepveu, fils de la fille au duc de Clarence, que on appeloit Jean et comte de la Marche, eût été roi d'Angleterre [2]; et en vouloit démettre de la couronne son neveu le roi Richard; et disait qu'il n'étoit pas digne ni valable tenir ni gouverner le royaume d'Angleterre. Et le donnoit ainsi à entendre à ceux auxquels il s'osoit bien hardiment découvrir de ses secrets. Et fit tant que ce comte de la Marche, son cousin, le vint voir. Et quand il fut de-lez lui, il lui ouvrit tous les secrets de son cœur, et lui dit que on l'avoit élu à faire roi d'Angleterre et que Richard seroit emmuré, et sa femme aussi; et là leur tiendroit-on leur état de boire et de manger tant qu'ils vivroient. Et pria à ce dit comte de la Marche moult affectueusement qu'il voulsist entendre à ce et accepter ses paroles, car il se faisoit fort de mettre sus, et avoit jà de son accord et alliance le comte d'Arondel, messire Guillaume d'Arondel et Jean d'Arondel, le comte de Warvich et plusieurs autres prélats et barons d'Angleterre.

Ce comte de la Marche fut tout ébahi quand

[1] Accusa.

[1] Robert Baybrook qui succéda à Courtenay lors de sa translation à Canterbury en 1381, et mourut en 1404, après avoir été tout au plus six mois chancelier d'Angleterre.

[2] Il était le troisième fils d'Edmond Mortimer, comte de la Marche, et de Philippe, fille de Lionel, duc de Clarence; il fut pendu la troisième année du règne d'Henri VI. Froissart veut parler de Roger, son frère aîné, tué en Irlande la vingt-deuxième année du règne de Richard II, et dont ce roi allait venger la cause lorsque Henri IV conçut le projet de le détrôner. Ce Roger avait été déclaré héritier de la couronne d'Angleterre par un acte du parlement, daté de la neuvième année du règne de Richard II. Froissart avait saisi autrefois l'occasion du mariage de Lionel avec Violante pour visiter l'Italie.

il ouït à son oncle mettre en termes tels propos; et toutefois, comme jeune qu'il fût, en lui dissimulant, il en répondit sagement; et dit, pour complaire à son oncle et départir de là, qu'il n'étoit pas conseillé de accepter sitôt tels promesses, et que la matière étoit trop grande et qu'il en auroit avis. Donc lui dit le duc de Glocestre, quand il vit la manière de son cousin, qu'il tenist celle parole en secret. Il répondit que si feroit-il. Et se départit ledit comte de son oncle au plus tôt qu'il put et s'éloigna, car il s'en alla en la marche d'Irlande sur son héritage, ni oncques puis ne voult entendre à lettre ni traité que son oncle lui envoyât; et se excusoit bien et sagement; ni oncques de chose que on lui eût dit ni fait requête il ne se voult découvrir, car bien véoit et sentoit que la conclusion n'en seroit pas bonne.

Le duc de Glocestre quéroit voies et chemins de toutes parts, comme il pût mettre et bouter un grand trouble en Angleterre et émouvoir les Londriens encontre le roi. Et avint que, en celle propre année que les trèves furent données, jurées et scellées à durer trente ans entre France et Angleterre, le roi revenu en Angleterre et la jeune roine sa femme, le duc de Glocestre informa les Londriens, et leur bouta en l'oreille et dit : « Faites une requête au roi qui sera toute raisonnable, au cas qu'il a paix à ses ennemis et qu'il n'a point de guerre, que vous soyez quittes de toutes subsides et aides données et accordées depuis vingt ans, car elles ne furent données tant seulement, fors la guerre durant, pour aider à payer les gens d'armes et archers qui maintiendroient la guerre; car entre vous marchands, vous êtes trop malement grevés et oppressés à payer de cent florins treize, et si retournent tous ces profits en vuyseuses, en danses et fêtes, en boire et en manger; et toutefois vous les payez et en êtes de tant travaillés. Et dites que vous voulez que le royaume d'Angleterre soit mené et gouverné aux coutumes anciennes. Et quand il besognera au roi et au royaume, pour l'honneur du pays défendre et garder, vous ne vous doyez tailler bien et grandement, et tant qu'il devra suffire au roi et à son conseil. » Donc il avint que, par l'information que le duc de Glocestre fit aux Londriens, les Londriens et les consaux de plusieurs cités et bonnes villes d'Angleterre se cueillirent et mirent ensemble, et vinrent un jour à Eltem à sept milles de Londres, où le roi étoit; et firent requête au roi de toutes ces choses dessus dites; et vouloient que sans délai elles fussent mises jus et abattues. A celle requête faire étoient tant seulement les deux oncles du roi, les ducs de Lancastre et d'Yorch. Si chargea le roi le duc de Lancastre à répondre de celle matière aux Londriens et dit : « Beaux seigneurs, vous vous retrairez chacun en son lieu, et dedans un mois au plus tard vous retournerez à Londres au palais de Wesmoustier. Là sera le roi et aura son conseil, et des nobles et prélats de son pays, présens lesquels, ces requêtes que vous demandez à ôter furent données et accordées. Et tout ce qu'il trouvera en conseil pour le meilleur à faire, sera fait si à point et par telle manière que bien vous devra suffire. »

Celle réponse contenta assez les aucuns et non pas tous, car en la compagnie il y en avoit des rebelles et tous enclins à l'opinion du duc de Glocestre. Si vouloient que plus briévement et autrement ils fussent répondus. Mais le duc de Lancastre et le duc d'Yorch par douces paroles les apaisèrent. Et se départirent tous, et retrairent chacun en leurs lieux. Néanmoins pour ce ne demeura pas la matière à poursuivre. Et le mois venu, ils furent tous au palais de Wesmoustier; et là eut les prélats et les nobles de son conseil; et y fut présent le duc de Glocestre qui s'inclinoit à l'opinion des demandans. Mais à la réponse faire il ne démontra pas tout ce que son cœur pensoit; ainçois s'en sçut bien dissimuler, à la fin que le roi et ses deux frères et le conseil du roi, dont par raison il devoit être, ne s'en aperçussent. Et répondit encore le duc de Lancastre pour le roi; et adressa sa parole sur les Londriens, car ils faisoient principalement la requête et dit :

« Entre vous, hommes de Londres, il plaît à monseigneur que je vous réponde déterminément de votre requête, et je vous en répondrai par le commandement de lui et de son conseil, et l'accord et volonté des prélats et nobles de son royaume. Vous savez comment, pour eschever plus grands maux et pour obvier à l'encontre de tels maléfices, regardé fut généralement et accordé de vous et de tous les consaulx, cités et bonnes villes d'Angleterre, que sur l'état de la marchandise une taille seroit assise en la forme

et manière comme elle a couru environ six ans, et à payer du cent treize sur ceux qui viendroient; et parmi tant le roi vous jura à tenir et scella moult de franchises, lesquelles il ne vous veut pas ôter, mais accroître et amplier tous les jours, au cas que vous le desserviriez; mais là où vous voudrez être rebelles et contredisans à ce que vous avez de bonne volonté accordé, il rappelle toutes les grâces faites. Et vé-ci les nobles, prélats et fiéfés, qui ont juré à lui, et lui à eux aider à tenir et soutenir toutes choses licites, données, établies et accordées pour le meilleur, et à ce faire généralement tous se sont arrêtés et par science. Si ayez avis sur ce, et considérez que l'état du roi est grand et puissant; et s'il est augmenté en une manière, il est diminué en l'autre; car les rentes et revenues ne retournent pas pour le roi à si grand profit, comme elles ont fait du temps passé. Et ont eu le roi et ses consaulx moult à souffrir et porter de grans coûtages, puis les guerres renouvelées entre France et Angleterre; et moult ont frayé les traiteurs qui ont été par delà la mer traiter et tenir journée contre les François. Aussi le mariage du roi à poursuivre a moult coûté. Et quoique trèves soient entre France et Angleterre, moult coûtent par an les garnisons des villes et chastels qui sont en l'obéissance du roi, tant en Gascogne, Bordelois, Bayonnois, Bigorre, la marche de Guynes et de Calais, aussi toute la bande de la mer pour garder les ports, hâvres et frontières.

D'autre part toute la marche, entrée et issue d'Escosse, qui ne peut être dépourvue qu'elle ne soit gardée, et aussi la frontière d'Irlande qui est longue et étendue. Toutes ces choses et autres plusieurs, qui se rapportent en l'état du roi et sur l'honneur du royaume d'Angleterre, montent grands frais et coûtages tous les ans. Et ce savent et entendent mieux les nobles et prélats de ce royaume que vous ne faites, qui ouvrez et labourez et menez vos marchandises. Louez Dieu de ce que vous êtes si en paix; et regardez entre vous que nul ne le paye s'il ne le vaut et fait marchandise. Et autant bien le payent les étrangers que font ceux de celle terre. Vous en êtes à meilleur marché quittes que ne sont ceux de France, de Lombardie ni des autres royaumes où espoir vos marchandises vont, car ils sont taillés et retaillés deux ou trois fois en l'an, et vous passez parmi une ordonnance raisonnable qui est mise et assise sur vos marchandises. »

Ce que le duc de Lancastre parla et remontra ce propos doucement et sagement au peuple, qui étoit for-conseillé et tout accueilli de mal faire par information d'autrui, les apaisa et adoucit grandement; et se dérompit et départit cil conseil et celle assemblée sans rien de nouveau; et se tinrent les plus saines parties des consaulx, cités et bonnes villes à contens. S'il en y avoit aucuns qui voulsissent voir le contraire, si n'en montroient-ils nuls semblans. Le duc de Glocestre retourna en son hôtel et chastel de Plaissy, et vit bien que pour celle fois il ne viendroit point à ses attentes; et demeura la chose en cel état, toujours visant et subtilant comment il pourroit mettre et bouter un trouble en Angleterre, et trouver voie que la guerre fût renouvelée en France. Et avoit de son accord l'oncle à sa femme, le comte d'Arondel, qui désiroit la guerre sur toutes riens; et tant avoient fait que ils avoient attrait de leur volonté le comte de Warvich.

Le roi d'Angleterre avoit deux frères de par sa mère. L'un et l'ains-né on l'appeloit messire Thomas et étoit comte de Kent, et le second, messire Jean de Holland, avoit à femme la fille au duc de Lancastre, et étoit comte de Hostidonne [1] et chambellan d'Angleterre, et fut cil qui occit le fils au comte Richard d'Estanfort [2], si comme il est ci-dessus contenu en notre histoire. De messire Richard d'Estanfort étoit demeuré un fils, jeune écuyer, et ce fils étoit en la garde et protection du duc de Glocestre. Le comte de Hostidonne se tenoit le plus du temps de-lez le roi d'Angleterre, son frère; et bien savoit plus que nuls autres des convenans et affaires du duc de Glocestre, car couvertement et sagement il en faisoit enquérir; et aussi il doutoit le duc trop grandement, car il le sentoit félon, soudain et haut durement; et se tenoit son ennemi de-lez lui, car du délit que il avoit fait de messire Richard d'Estanfort il n'étoit encore nulle concordance de paix. Le roi Richard d'Angleterre aimoit son frere, c'étoit raison, et le portoit contre tous; et véoit bien et concevoit que son oncle de Glocestre lui étoit trop fort contraire, et se mettoit en peine de

[1] Huntingdon.
[2] Stafford.

faire conspiration contre lui et de émouvoir le royaume. Si en parloient souvent ensemble, cil et son frère de Hollande.

En ce temps avoit envoyé en Angleterre le roi de France le comte de Saint-Pol, pour voir le roi et sa jeune fille, roine d'Angleterre, et pour savoir de leur état, et nourrir tout amour; car les trêves étoient données par telle manière et condition que, c'étoit l'intention des deux rois et de ceux de leur plus privé conseil, que paix se nourriroit et seroit entre France et Angleterre malgré tous les malveillans qui le contraire y voudroient. Et quand le comte de Saint-Pol fut venu en Angleterre, le roi et le comte de Hostidonne lui firent très bonne chère, tant pour le roi de France, qui là l'envoyoit, que pour ce que il avoit eu à femme leur sœur. Pour ces jours n'étoient point de-lez le roi, quand le comte de Saint-Pol vint là, le duc de Lancastre ni le duc d'Yorch; et se commençoient à dissimuler, car ils sentoient et véoient que murmurations se commençoient à nourrir et élever en Angleterre en plusieurs lieux sur l'état du roi; et que les choses se tailloient et ordonnoient à aller mal. Si ne vouloient point être demandés du roi ni du peuple d'Angleterre, ettout venoit du duc de Glocestre et de ses complices.

Le roi d'Angleterre n'oublia rien à dire et remontrer au comte de Saint-Pol, tant de l'état d'Angleterre que de son oncle de Glocestre que il trouvoit dur, rebelle et merveilleux. Le comte de Saint-Pol s'émerveilla de plusieurs paroles que le roi lui dit, et répondit qu'elles ne faisoient pas à souffrir ni soutenir: «Car, monseigneur, dit-il, si vous le laissez convenir, il vous détruira. On dit bien en France que il ne tend à autre chose, fors que ces trêves soient rompues et la guerre renouvelée entre France et Angleterre; et petit à petit il attraira les cœurs de plusieurs povres bacheliers de ce royaume qui désirent plus la guerre que la paix; ni les vaillans hommes, si le pays s'émeut et que gens d'armes et archers se allient ensemble, ne seroient point ouïs ni crus, car raison, droiture et justice n'ont point de lieu ni audience où mauvaiseté règne. Si y pourvoyez avant tôt que tard. Il vaut mieux que vous teniez en danger que on vous y tienne.» Ces paroles du comte de Saint-Pol donnèrent le roi moult à penser, et lui entrèrent au cœur si acertes que depuis, quand le comte de Saint Pol fut retourné en France, il les remontra à son frère le comte de Hostidonne, lequel lui dit: «Monseigneur, beau frère de Saint-Pol vous a remontré à la lettre la pure vérité. Si ayez sur ce avis et ordonnance.»

Je fus informé que, environ un mois après que le comte de Saint-Pol fut issu d'Angleterre et retourné en France, fame et renommée coururent en Angleterre moult périlleuse sur le roi; et fut un général esclandre que le comte de Saint-Pol étoit venu en Angleterre pour traiter devers le roi comment les François pourroient r'avoir Calais. On ne pouvoit de plus grand trouble émouvoir le peuple d'Angleterre que parler de celle matière. Et tant que les Londriens en parlèrent au duc de Glocestre; et en furent jusques à Plaissy. Le duc ne les apaisa pas ni anéantit les paroles, mais les éleva et les exaulsa du plus qu'il put, voire en disant ainsi: «Il n'y auroit que faire. Les François voudroient bien qu'il leur eût ôté toutes les filles du roi de France et ils eussent Calais à leur volonté.» De celle réponse furent les Londriens tous mérencolieux; et dirent qu'ils en parleroient au roi et lui remontreroient bellement comment le pays en étoit réveillé: «Voire! dit le duc de Glocestre, remontrez lui tout acertes et par bonne manière, et ne faites doute. Et entendez bien quelle chose il vous dira et répondra; si me le saurez à dire quand je parlerai à vous; et sur la réponse, je vous conseillerai. Il n'y auroit que faire que aucuns mauvais traités se feroient, car voilà le comte Maréchal qui est capitaine et gardien de Calais et lequel a été en France jà par deux fois et séjourné à Paris, et fait et procuré plus que nul autre tous les traités du mariage du roi et de la fille du roi de France; et François sont moult subtils et savent trop bien au long regarder une chose et poursuivre la matière petit à petit; et promettre et donner largement tant qu'ils viennent à leur entente.»

Sur la parole du duc de Glocestre se fondèrent les Londriens, et vinrent un jour à Eltem parler au roi. Pour celle heure y étoient ses deux frères, le comte de Kent, les comtes de Hostidonne et de Salsebry, l'archevêque de Cantorbie et l'archevêque de Duvelin son confesseur, messire Thomas de Persy, messire Guillaume de l'Ile, messire Richard Credon, messire Jean

Bouloufre et plusieurs autres tous chevaliers de sa chambre. Si remontrèrent au roi les Londriens moult sagement leur entente, et ce pourquoi ils étoient là venus, non mie par nulle hautesse ni dure manière, fors que par douce et amiable voie; et dirent ainsi en leur parole; que fame et renommée en couroit généralement par tout le royaume d'Angleterre.

Le roi fut moult émerveillé de ces nouvelles, et moult de près en son cœur lui touchèrent, mais moult sagement pour le présent il s'en sçut dissimuler et apaiser les Londriens; et dit que de tout ce qu'ils avoient dit et parlé il n'étoit rien. Voirement le comte de Saint-Pol étoit là venu jouer et ébatre et le roi voir; mais le roi de France, en toute bonne amour lui avoit envoyé pour voir sa fille la jeune roine, ni autre marchandise ni traité ils n'avoient eu entre eux deux, si Dieu lui aidât, ni par la foi qu'il devoit à la couronne d'Angleterre. Et trop s'émerveilloit dont tels paroles pouvoient naître ni venir. Le comte de Salsebry, après ce que le roi eut parlé, parla et dit: «Bonnes gens de Londres, retrayez-vous en vos hôtels, et soyez tous assurés que le roi et son conseil ne veulent que tout honneur et profit au royaume d'Angleterre. Et ceux qui premièrement ont mis hors telles nouvelles sont mal conseillés, et montrent qu'ils verroient volontiers une grande tribulation en Angleterre, et le peuple élever et émouvoir contre le roi, la quelle chose espécialement vous devez moult craindre qu'il n'avienne. Car jà par la rebellion des mauvais, qui puis en furent corrigés, en fûtes-vous en péril et en aventure d'être tous perdus et détruits; car là où peuple mauvais seigneurit, justice ni raison n'ont point de lieu.»

Celle parole adoucit grandement les Londriens; et se contentèrent assez du roi et de son conseil et de sa réponse, et prirent congé, et se départirent, et retournèrent arrière en la cité de Londres; et le roi demeura et se tint à Eltam tout pensif et mérencolieux des paroles qu'il avoit ouï; et retint de-lez lui ses deux frères et ses plus prochains amis ès quels il avoit le plus de fiance. Et ne se osoit bonnement assurer entre ses oncles; et véoit qu'ils l'éloignoient et se tenoient en leurs manoirs. Si se commença à douter d'eux, et trop plus du duc de Glocestre que du duc de Lancastre ni du duc d'Yorch, car ces deux il les avoit assez à ses volontés, et le duc de Glocestre non; et se faisoit le roi garder tous les jours et toutes les nuits à mille archers.

Il avint ainsi que le roi d'Angleterre fut informé, et lui fut dit pour vérité, que le duc de Glocestre son oncle, et le comte d'Arondel, proposoient et avoient jeté leur avis que, de fait et à puissance de gens, ils le viendroient quérir et le prendroient où qu'il fût en Angleterre, et la jeune roine sa femme, et les amèneroient en un chastel, et là seroient mis et enclos courtoisement sur bonnes gardes; et leur tiendroit-on leur état bien et largement pour boire et manger, et du surplus, ce qui nécessaire et appartenant leur seroit; et seroient mis quatre maimbours en Angleterre pour gouverner le royaume à l'entente de ces quatre, desquels le duc de Lancastre et le duc d'Yorch seroient les deux premiers pour gouverner toute la marche du North, mouvant de la Tamise jusques à la rivière du Hombre et du Thin et jusques à la rivière de Tay qui court devant la cité de Bervich, en comprenant toutes les terres et seigneuries de Northonbrelande et toute la bande d'Escosse; le duc de Glocestre auroit le gouvernement de Londres et des Londriens et de toute Excesses, en comprenant toute la bande de la mer et jusques là où la rivière de Hombre entre en mer, et tous les ports et hâvres en dessous de Londres jusques à Hantonne, et la bande de Cornouailles; le comte d'Arondel de rechef auroit le gouvernement des terres mouvants de Londres entre Sussexes en la comté de Kent et d'Arondel, de Suré [1], de Devensière [2], de Barquesière [3] et de toutes les seigneuries entre la rivière de la Tamise, jusques à Bristol, et la rivière de Saverne qui départ le royaume d'Angleterre et la contrée de Galles où moult sont de grand'seigneuries. Et tiendroient et feroient justice et raison à tout homme et à toute femme [4]. Mais c'étoit leur intention que on trouveroit voie raisonnable comment la

[1] Surry.
[2] Devonshire.
[3] Berkshire.
[4] On ne trouve aucune trace de ce projet, ni dans les *Placita parliamentaria*, ni dans l'interrogatoire du duc de Glocester. Il paraît que le principal reproche fait au duc de Glocester était sa conduite avec tous ceux qui voulaient donner au roi des conseils différens des siens. Le duc de Glocester avait été particulièrement irrité de la remise qu'on venait de faire de Brest aux Français. Hol-

guerre seroit renouvelée entre France et Angleterre ; et si le roi de France vouloit ravoir sa fille, elle étoit encore jeune de l'âge de huit ans et demi, si pouvoit bien attendre à âge de femme. Espoir quand elle auroit douze ans se repentiroit-elle de son mariage, car en innocence on l'avoit mariée; si n'étoit pas chose de raison de la démarier de l'hoir de Bretagne. Et si elle vouloit demeurer et tenir mariage elle demeureroit roine d'Angleterre et auroit son douaire. Mais jà ne seroit corrompue du roi d'Angleterre; et si le roi d'Angleterre mouroit avant que la jeune dame eût l'âge, on auroit conseil du renvoyer en France.

Toutes telles propositions et actions mettoient en termes plusieurs Anglois, et par espécial en la cité de Londres. Et ne pouvoient les Londriens aimer le roi ni son affaire ; et se repentoient plusieurs que, quand les communautés en la comté de Kent, en Excesses, en Souxesses et en la comté d'Arondel s'élevèrent et ils vinrent à Londres, que on leur brisa leur propos et que on ne laissa Tuilier, Lister et Jean Balle convenir, car ils avoient entrepris, ainsi qu'ils confessèrent à la mort, occire le roi, le comte de Salsebery, le comte d'Asquesuffort [1] et tout le conseil du roi ; et si ils eussent ainsi fait par cause de rebellion de tout le royaume, de ce mesfait on fût légèrement venu à chef; et eussent les Londriens, avecques l'accord du pays et du comte de Bouquinghem nommé duc de Glocestre, qui rendoit grand'peine à tout touiller, trouvé qui eût pris le gouvernement de la couronne et remis le royaume d'Angleterre en autre état qu'il n'est. Tout ainsi et encore pis murmuroient les Londriens et ceux de leur secte; et faisoient secrets consaux. Et tout ce savoit le roi Richard, et bien étoit qui en secret lui remontroit et lui reprenoit, et en étoit plus encoulpé le duc de Glocestre que nul des autres.

Le roi Richard d'Angleterre s'ébahissoit à la fois quand il sentoit tels haines couvertes sur lui si envieuses et si périlleuses ; et ce n'étoit pas de merveille. Si montroit-il tous les semblans d'amour comme il pouvoit à son oncle le duc de Glocestre et aux Londriens quand ils le venoient voir, mais rien n'y valoit. A la fois le roi en parloit tout souef à ses deux autres oncles, le duc de Lancastre et le duc d'Yorch, qui se tenoient le plus du temps de-lez lui; et leur remontroit doucement et sagement, pour avoir conseil comment il s'en pourroit chevir, et ce dont il étoit informé, et leur disoit : «Mes beaux oncles, pour Dieu conseillez-moi! Je suis tous les jours informé de vérité que votre frère, mon oncle de Glocestre, le comte d'Arondel et leurs complices me veulent prendre, et de fait, et ont assez l'accord des Londriens, et mettre en un chastel, et là enclorre, et donner mon état par portion, et ma femme, qui est un enfant et fille du roi de France, séparer de moi et envoyer autre part tenir son état. Mes beaux oncles, ce sont crueuses choses et qui pas ne sont à souffrir tant qu'on y puist obvier. Vous m'avez fait hommage et juré foi à tenir, présent votre seigneur de père le roi Édouard de bonne mémoire mon grand seigneur; et à ce jour jurèrent tous les prélats et barons du royaume d'Angleterre à moi tenir à roi et y demeurer, passé a jà le terme de vingt ans. Si vous prie, en nom d'amour et de charité, et par le serment que vous avez à moi et que vous me devez, que vous me conseillez. Car à ce que je puis voir et imaginer, mon oncle de Glocestre ne chasse ni demande autre chose fors que la guerre se renouvelle entre France et Angleterre et que les trèves soient rompues, laquelle chose nous avons, vous et tout le royaume d'Angleterre à qui il en appartient parler, juré solemnellement et scellé ; et sur celle composition et ordonnance on m'a conjoint par mariage à la fille du roi de France, et n'y entendons que tout bien. Et vous savez, mes beaux oncles, quiconque va à l'encontre de ce qu'il a juré à tenir et scellé par cause de preuve, il se forfait trop grandement; et est droit écrit qu'il soit puni de corps et d'avoir. Et je déporte mon oncle de Glocestre votre frère tant que je puis, et tourne à néant ses menaces et promesses qui trop me pourroient coûter. Vous êtes tenus, puisque je vous le dis et remontre, et que je demande votre conseil, que vous me conseillez.»

A la fois ces deux seigneurs dessus nommés, pourtant qu'ils véoient ce roi angoisseux de cœur et que il leur remontroit si bellement et si acertes

linshed donne toutefois les détails de la conspiration dont parle Froissart, d'après une autre autorité, et nomme ceux qui avaient conjuré contre le roi Richard avec le duc de Glocester. (Voyez Hollinshed, an 1397.)

[1] Oxford.

ces paroles qui de près le touchoient, et que bien savoient, sans faire nulle enquête, que elles étoient véritables, lui disoient : « Monseigneur, souffrez-vous; laissez le temps couler aval. Nous savons bien que notre frère de Glocestre a la pire tête et la plus périlleuse d'Angleterre; mais il ne peut que un homme. S'il charpente d'un côté, nous charpenterons de l'autre. Tant que vous voudrez demeurer en notre conseil, vous n'aurez garde de notre frère. Il dit à la fois moult de choses dont il n'est rien. Il ne peut tout seul, ni ceux de son conseil, rompre ni briser les trèves qui sont données; et de vous enclorre en un chastel nous ne le souffrirons jamais, ni que vous fussiez séparé de la roine d'Angleterre, votre femme. Et de ce qu'il dit il se mes-fait et abuse; si vous appaisez; les choses tourneront à bien; tout ne vient pas à effet ce que on dit et pense à la fois de faire. » Ainsi apaisoient le duc de Lancastre et le duc d'Yorch leur neveu le roi Richard d'Angleterre.

Pour tant que ces deux seigneurs dessus nommés véoient bien que les besognes d'Angleterre se commençoient à mal porter, et grandes haines nourrir entre le roi et le duc de Glocestre, afin qu'ils n'en fussent en rien demandés, ils se départirent de l'hôtel du roi, eux et toutes eurs familles, et prirent congé au roi pour une espace. Et s'en allèrent les deux frères chacun en son lieu. Et amena le duc de Lancastre sa femme, madame Catherine de Ruet, laquelle s'étoit tenue un temps en la compagnie de la jeune roine d'Angleterre, et prirent occasion d'aller chasser aux cerfs et aux daims, ainsi que l'usage est en Angleterre. Et demeura le roi de-lez ses gens en la marche de Londres. Depuis se repentirent grandement les oncles du roi de ce que partis étoient, car telles choses avinrent assez tôt après leur département dont toute Angleterre fut troublée et émue, et qui point ne fût avenu s'ils fussent demeurés de-lez le roi; car ils y eussent autrement pourvu que cils ne firent qui le roi conseilloient.

Il n'y avoit homme des serviteurs et officiers de l'hôtel du roi qui ne doutât le duc de Glocestre trop grandement et qui bien ne voulsist qu'il fût mort, n'eût cure comment. Ce gentil et loyal chevalier, messire Thomas de Persy, avoit été un grand temps souverain estuart[1] de l'hôtel du roi, c'est-à-dire, en françois, maître et sénéchal; car tout l'état du roi passoit par lui. Et aussi convient-il qu'il passe par l'estuart, quiconque le soit. Il considéra les haines qui se nourrissoient entre le roi et le duc de Glocestre, et plusieurs autres hauts barons d'Angleterre, quoique de tous il étoit très bien; mais il sentit, comme imaginatif et sage, que les conclusions n'en seroient pas bonnes; si prit congé de son office le plus honorablement qu'il put. Envis lui donna le roi. Toutes fois il montra tant de belles paroles et d'excusations qu'il s'en départit, et y fut mis et établi un autre en son lieu; et s'en vint demeurer chez soi, et là se tint. Le roi avoit de-lez lui jeune conseil et qui trop doutoient ce duc de Glocestre. Et disoient à la fois au roi : « Très cher sire, il vous fait trop périlleux servir. Nous avons vu que tous ceux qui vous ont servi du temps passé, voire auxquels vous avez mis votre amour et grâce, en ont eu povre guerredon; messire Simon Burlé, qui fut si vaillant et sage chevalier, et prud'homme, et tant aimé de votre seigneur de père, et qui eut tant de peine et de travail pour votre mariage, premier. Votre oncle de Glocestre le fit honteusement mourir et trancher la tête comme un traître, et plusieurs en a fait mourir ainsi que vous savez. Ni toute votre puissance ne les en pouvoit aider. Cher sire, nous n'en attendons tous les jours autre chose; car quand il vient devers vous, ce n'est pas souvent, nous n'osons les yeux lever. Il nous regarde sur la tête, et semble que nous lui faisons tort de ce que nous sommes si prochains de vous et en votre service. Cher sire, sachez que jà, tant qu'il vive, il n'y aura paix en Angleterre, et n'oserez nullui bien faire. Encore outre, il vous menace de vous et votre femme, madame la roine, enclorre en un chastel, et vous là tenir en subjection et à portion. Vous êtes un roi perdu si vous ne vous avisez et nous aussi. Votre femme n'aura garde, elle est jeune et fille du roi de France. Si ne la osera-t on courroucer, car trop de maux en viendroient. Votre oncle de Glocestre, pour vous faire plus enhaïr de votre peuple, fait semer parmi la cité de Londres telles paroles, nous les avons ouïes, que vous n'êtes pas digne de porter couronne, ni de tenir si noble héritage comme le royaume d'Angleterre est, et les appendances, quand vous avez pris à femme et épouse la fille du roi de France, votre

[1] C'est le mot anglais *stewart*, intendant.

adversaire, et que par ce vous êtes trop forfait et anéanti, et que trop avez affoibli et amendri la seigneurie d'Angleterre; et les courages des vaillans chevalier et escuyers qui ont toujours vaillamment continué la guerre et vouloient continuer, affoibli et découragé; et mettez le royaume d'Angleterre en péril et en aventure d'être perdu, et que c'est dommage et pitié très grand que on le vous souffre et a souffert jusques ici. Les François disent en France, ainsi que renommée queurt, dont ceux de ce pays ont grand'haine sur vous, que on leur veut ôter les armes. La cause est par ce que si soigneusement vous avez entendu à leurs traités, et donné et pris trèves, le plus par force et le moins par amour; car les nobles de ce pays dont on est servi et aidé ès guerres ne s'y vouloient accorder; et que vous n'aviez pas trop soigneusement visité les lettres données, accordées et jurées à tenir et scellées du roi Jean de France et de ses enfans, des quelles les enfans vivans n'ont nulles tenues, mais enfreintes cauteleusement. Et ont les François trouvé cautelles et voies obliques, par lesquelles ils ont renouvelé la guerre, tollu et ôté et usurpé tous les droits que vos prédécesseurs ont eu en la querelle, et repris, tellement quellement terres, pays et sénéchaussées en Aquitaine, cités, châteaux et villes. Et tout ce vous avez anéanti et négligé; et avez montré povre courage; et que vous avez douté vos ennemis et n'avez pas poursuivi les accidens de la matière, et la bonne et juste querelle que vous aviez et avez eu et avez encore, si vous considériez bien tous les points et articles de la querelle sur lequel procès vos prédécesseurs sont morts; premièrement votre seigneur de père le prince de Galles et d'Aquitaine, et le bon roi Edouard votre tayon qui tant de peine, de soin, et diligence mirent à le augmenter. Cher sire, un jour viendra, ce disent les Londriens, et aussi font autres en Angleterre, nous ne le vous pouvons plus celer, que telles choses vous seront si renouvellées qu'elles vous cuiront. »

CHAPITRE LVII.

Comment le duc de Glocestre fut pris par le comte Maréchal au commandement du roi.

Le roi Richard d'Angleterre notoit bien toutes ces paroles que on lui disoit en son retrait en grand secret; et tant les nota et pensa sus, comme imaginatif qu'il étoit, que, un petit après que ses deux oncles les ducs de Lancastre et d'Yorch se furent partis de sa compagnie et allés en leur manoir, ainsi comme ci-dessus est dit, il mit ose et hardiment ensemble; et dit en soi-même premièrement, que mieux valoit qu'il déconfît autrui que il fût détruit, et que briévement il avoit tel son oncle de Glocestre que on en seroit à toujours assuré de lui. Et pour ce qu'il ne pouvoit celle emprise faire seul, il se découvrit à ceux où il avoit la greigneur fiance, ce fut au comte Maréchal, son cousin, comte de Nothinghen; et lui dit de mot à mot tout ce qu'il vouloit qui se fît. Le comte Maréchal, qui plus aimoit le roi que le duc de Glocestre, car il lui avoit fait moult de biens, tint la parole du roi en secret, fors à ceux desquels il se vouloit aider, car il ne pouvoit faire son fait seul. Les paroles qui s'ensuivent vous éclairciront la manière et ordonnance du procès.

Le roi d'Angleterre s'en vint sur forme et manière d'ébattement et pour chasser aux daims, en un manoir à vingt milles de Londres que on dit Havringes-le-bourc[1] en la marche d'Excesses et assez près de Plaissy, à vingt milles ou environ, là où le duc de Glocestre continuellement tenoit son hôtel. Le roi se départit un après dîner de Havringes-le-bourc et ne menoit pas tout sont état avecques, mais l'avoit laissé à Eltam de-lez la roine; et s'en vint à Plaissy ainsi que sur le point de cinq heures. Et faisoit moult bel et moult chaud; et quand il entra au chastel de Plaissy on ne s'en donnoit de garde, quand on dit: « Vecy le roy! » Et avoit jà le duc de Glocestre soupé, car il fut moult sobre, et petit séoit à table, tant de dîner comme de souper. Il vint à l'encontre du roi en-mi la place du chastel, et l'honora ainsi qu'on doit faire son seigneur, et que bien le sçut faire. Aussi fit la duchesse et ses enfans qui là étoient. Le roi entra en la salle et puis en la chambre. On couvrit une table pour le roi, et petit soupa; et jà avoit-il dit au duc: « Bel oncle, faites sceller vos chevaux, non pas tous, mais cinq ou six, il convient que vous me tenez compagnie à Londres, car j'ai demain une journée contre les Londriens, et nous trouverons là mon oncle de Lancastre

[1] Havering at the Bower.

et mon oncle d'Yorch sans faute, et de une requête qu'ils me viennent faire j'en ordonnerai par votre conseil; et dites à votre maître d'hôtel que demain vos gens vous suivent et viennent à Londres et que droit là ils vous trouveront. »

Le duc, qui nul mal n'y pensoit, lui accorda légèrement. Tantôt le roi eut soupé et leva sus. Tous furent prêts, le roi prit congé à la duchesse et à ses enfans et monta à cheval; aussi fit le duc qui ne partit de Plaissy que lui septième de ses gens, quatre écuyers et quatre varlets; et prirent le chemin de Bondelay pour avoir plus plain chemin et pour eschever la ville de Brehoude [1] et autres, et le grand chemin de Londres. Et chevauchèrent fort; car le roi feignoit venir à Londres. Et si devisoit sur les chemins le roi à son oncle et son oncle à lui. Et vinrent tant en chevauchant qu'ils approchèrent de Stadeforde [2] et la rivière de la Tamise. Là, sur un certain pas, étoit en embûche le comte Maréchal. Quand le roi dut cheoir sur celle embûche il se départit de son oncle, et chevaucha plus fort que devant et mit son oncle derrière. Et evvous le comte Maréchal atout une quantité d'hommes et de chevaux, et saillit devant au duc de Glocestre et dit : « Je mets la main à vous de par le roi. » Le duc fut tout éperdu et vit bien qu'il étoit trahi, et commença à crier à haute voix après le roi; je ne sais si le roi l'ouït ou non, mais point ne retourna; et chevaucha toujours moult fort devant lui, et ses gens le suivoient [3]. Nous nous souffrirons un petit à parler de celle manière et assez tôt y retournerons.

[1] Brentwood.

[2] Stafford.

[3] Hollinshed raconte à peu près de la même manière la conduite hypocrite du roi; seulement il fait arrêter le duc de Glocester aussitôt qu'il eut mis les pieds hors de son château. Le moine d'Evesham le raconte aussi d'une autre manière. «Assumptis secum, dit-il, Johanne Bush et aliis armatis Rex venit apud Plaisy, ubi personaliter arrestavit Thomam ducem Glaucestriæ, in noctis silentio, infirmitate detentum et in lecto quiescentem, non obstantibus doloribus, lacrymis, protestationibus quas ducissa conjux et tota familia dicti ducis Regi ostendebat.» Ce récit me paraît le moins probable, attendu le peu de courage de Richard II.

CHAPITRE LVIII.

De la manière de la rédemption du comte de Nevers et ses complices et comment elle fut trouvée.

Vous savez, si comme il est ci-dessus contenu en notre histoire, comment messire Jean de Chastel-Morant et messire Jacques de Hally furent envoyés en Turquie devers l'Amorath-Baquin de par le roi de France et le duc de Bourgogne, et quelle chose ils exploitèrent. Quand ils furent retournés en France, ils furent très volontiers vus du roi et du duc de Bourgogne et de la duchesse sa femme, pour tant qu'ils rapportoient certaines nouvelles du comte de Nevers et de ses seigneurs qui avecques lui étoient. Et dirent bien les desssus dits chevaliers au roi et aux seigneurs que ils espéroient que l'Amorath-Baquin entendroit assez légèrement à traiter pour avoir finance et rançon de ses prisonniers; car, ainsi que on lui avoit dit et remontré, les plus espéciaux de son conseil, si les seigneurs de France qui ses prisonniers étoient, mouroient en prison, laquelle chose étoit bien taillée d'avenir, car ils étoient hors de leur air et nourriture, on n'en auroit rien, et par eux délivrer on pouvoit avoir et extraire grand finance.

Sur ces paroles et remontrances s'ordonnèrent et avisèrent le roi, le duc de Bourgogne et la duchesse sa femme qui ne entendoient à autre chose fors aviser et subtiler nuit et jour comment on pourroit si bien exploiter ni par quel traité elle pût ravoir son fils et héritier. Et disoit bien à la fois que la journée de la bataille des Turcs contre les Chrétiens devant Nicopoli avoit été trop dure et que trop lui avoit coûté, car elle y avoit eu morts trois siens frères chevaliers, vaillans hommes que moult aimoit, quoiqu'ils fussent bâtards, le premier le Hasle de Flandre, messire Louis de Frise, et messire Jean d'Ipre; encore y en avoit un jeune et tout le mains-né, mais cil étoit demeuré. Au voir la duchesse de Bourgogne comtesse de Flandre avoit assez à penser; et tant pensa sur ses besognes, parmi le moyen de son mari et de son conseil, qu'elle fut apaisée de ses ennuis et tribulations; mais ce ne fut pas si très tôt, car la chose gissoit bien en tel parti qu'il les convenoit demener par sens et avis petit à petit.

En ce temps que je recorde trépassa de ce siècle en Burse en Turquie ce gentil et vaillant che-

valier messire Enguerran, sire de Coucy, comte de Soissons, et moult grand seigneur en France; et ne put oncques messire Robert d'Esne, qui étoit envoyé devers lui de par la dame de Coucy, parvenir jusques à lui qu'il ne fût sur son chemin signifié de sa mort; et lui fut dit à Vienne en Osteriche. Si retourna sur ces nouvelles en France, et les signifia à aucuns du lignage du seigneur de Coucy, non à la dame de Coucy; ni point ne se montra si très tôt à elle jusques à tant que le chastelain de Saint-Gobain y fut envoyé pour querre le corps, lequel étoit embaumé, et apporté en France et recueilli, en l'abbaye de Nogent emprès Coucy, de la duchesse de Bar, de l'évêque de Laon et de plusieurs abbés. Et là fut, et est, le gentil chevalier ensepveli; et ainsi fina l'an de grâce mil trois cent quatre vingt et dix sept.

Vous devez savoir que le roi de France et le duc de Bourgogne pensoient diligemment comment ils pourroient alléger la prison de leurs amis, lesquels étoient au danger de l'Amorath-Baquin en Turquie et n'étoit jour qu'ils n'en parlassent ensemble. Et moult souvent sire Din de Responde étoit à leurs consaux et parlemens; et disoit bien que marchands vénitiens et gennevois pouvoient à ce faire fort valoir et aider, car par leurs marchandises, dont toutes gens s'étoffent et gouvernent, ils peuvent aller partout et savoir par autres marchands le convenant des Turcs, des Tartres, et des Perses; et les ports et passages des rois et des soudans mescréans. Et par espécial au Caire, en Alexandrie, à Damas, en Antioche, et ès grosses et puissantes cités et villes des Sarrasins ils ont leurs voyes et retour et domiciles; et marchandent là les Chrétiens aux Sarrasins, et prennent et échangent l'un à l'autre débonnairement leurs marchandises. Si acquéroient le roi de France et le duc de Bourgogne de toutes parts amis, moyens et bienveillans; et n'avoient nul talent ni désir de guerroyer le duc de Milan, car ils avoient entendu qu'il étoit bien du dit Amorath.

D'autre part trop bien savoit le roi Jacques de Chypre[1] que, si il pouvoit tant faire par aucune voie devers l'Amorath, qu'il l'amolliât de sa fureur, afin qu'il voulsist descendre à amiable composition des seigneurs de France qu'il tenoit en prison, par quoi ils eussent courtoise issue et délivrance, il serviroit bien à gré le roi de France et le duc de Bourgogne et les François. De quoi le roi de Chypre, pour eux complaire sans lui épargner, fit faire et ouvrer une nef de fin or très noble et riche, et étoit bien du prix et valeur de dix mille ducats; laquelle nef il envoya en présent à l'Amorath-Baquin par ses chevaliers; et étoit la dite nef d'or tant belle et bien ouvrée que grand plaisir étoit à regarder. Et la reçut et recueillit le dit Amorath à grand gré, et remanda au roi de Chypre que il lui feroit valoir au double en amour et courtoisie; et ainsi rapportèrent les chevaliers qui le présent avoient fait au roi leur seigneur. Et tout ce fut tantôt sçu en France devers le roi et le duc de Bourgogne par autres marchands qui en escripsoient à sire Din de Responde, afin qu'il en fût renommé devers le roi, le duc de Bourgogne et les seigneurs. Et bien avoit cause ce roi Jacques du faire, car il se tenoit en doute trop grandement du roi de France et des royaux pour cause de ce qu'il fit occire et murtrir de nuit son frère le vaillant roi Pierre[1] qui tant gréva les Sarrasins et qui prit Satalie et Alexandrie; et le doutoient plus Turcs et Sarrasins que nuls rois et empereurs chrétiens, par les grandes et vaillantes entreprises qui au dit roi étoient. Et quoique Jacques eût ainsi fait, et que à ce il eût été présent, grandement s'en repentoit et se réputoit avoir trop forfait. Et le fait et délit du roi Pierre accompli, il n'osa demeurer au royaume de Chypre, car les Chrétiens l'eussent occis honteusement sans merci; mais entra tantôt en une gallée de Gennèves laquelle étoit au port de Nicosie là où le vice fut fait, et s'équipa en mer avecques les Gennevois marchands auxquels la gallée étoit, et vint en la cité de Gennèves et se sauva; et le recueillirent les Gennevois[2]; et veulent aucunes gens dire que ce

[1] Jacques de Lusignan, oncle du roi Pierrin, son prédécesseur.

[1] Ce fut le prince de Galilée, frère cadet du sénéchal Jacques, et non le prince Jacques, qui eut part à l'assassinat du roi Pierre, leur frère.

[2] Les Génois avaient d'abord demandé Jacques et Hugue de Lusignan, fils du prince de Galilée, comme otages et nantissement de la somme qu'ils réclamaient du roi Pierrin de Chypre. Le sénéchal, leur oncle, fut aussi demandé comme otage, et il consentit à tenir prison dans la ville

vilain fait et murdre du vaillant roi de Chypre les Gennevois l'avoient fait faire, car assez tôt après, ils vinrent à puissance de gens d'armes et de gallées et prirent la cité de Famagouste et le port, et le tiennent encore de puissance.

Voire est que le roi de Chypre avoit un fils moult bel enfant lequel, quand il vint par deçà la mer la dernière fois qu'il y fut, il amena avecques lui; et fut cil à Rome et en Lombardie avecques lui; et son père le roi mort, les Chypriens couronnèrent à roi cet enfant[1]. Mais depuis son couronnement il ne vesqui point longuement, mais mourut; et l'enfant mort[2] les Gennevois, de fait et de puissance, amenèrent Jacques en Chypre[3] et le couronnèrent à roi; et puis régna roi et sire du royaume de Chypre. Et l'ont toujours les Gennevois soutenu contre toutes nations, mais oncques ils ne se voudroient dégarnir ni rendre le port et la cité de Famagouste; et le tenoient encore en leur seigneurie au jour et au terme que je, auteur de ces chroniques et histoires, les escripsis et chronisai[4]. Et à voir dire, si la puissance des Gennevois n'eût été, les Turcs et mescréans eussent conquis et eu tout le royaume de Chypre; et mis et tourné en leur obéissance et subjection l'île de Rhodes et toutes les îles qui sont enclos en la mer jusques à Venise; mais les Gennevois et les Vénitiens leur sont grand obstacle au devant. Et quand ils virent que le royaume d'Arménie se perdoit, et que les Turcs le conquerroient par accord et d'un fait, ils prirent et saisirent la forte ville que on dit Gourq[5], en Arménie, séant sur la mer, et la tiennent et gouvernent. Autrement les Turcs, si ils ne doutoient ce passage et ces détroits de Gourq. Et aussi de Père[6] devant Constantinoble, ils viendroient trop avant sur les bandes de la mer et feroient trop de contraires à tous passans et cheminans sur la mer, et par espécial à l'île de Rhodes et aux îles voisines. Ainsi par telles actions et conditions sont gardées et défendues les frontières et bandes de la chrétienté.

Et retournant au droit propos dont je parlois présentement, ce roi Jacques de Chypre qui se sentoit forfait de la pollution du bon roi son frère qu'il avoit mort, et que tous autres rois et seigneurs l'en devoient avoir en haine et malveillance, rendoit grand'peine à ce qu'il pût retourner en leur grâce et faveur; et se tint à moult honoré quand le roi de France escripsit à lui premièrement, car il le doutoit plus que nul des autres et bien y avoit cause; car le duc de Bourbon, oncle du roi de France, de droite hoirie et succession par ceux de Lusignan dut être et devroit, et les hoirs qui de lui descendent, rois et héritiers de Chypre. Et quoique ce roi Jacques fût frère au bon roi Pierre de Chypre, il n'étoit pas d'épousée mais bâtard[1]; et tout ce savoient bien les Jennevois. Et quand ils le couronnèrent à roi, il eut grandes alliances, eux à lui et il à eux, qui ne se peuvent ni doivent nullement briser; et le devoient les Jennevois, et les hoirs qui de lui descendoient, par mer et par terre défendre et garder contre tout homme. Et parmi tant, ils ont moult de seigneuries et franchises au royaume de Chypre; car tout ce qu'ils firent et ont fait d'exaulsement et d'avantage à ce roi Jacques, ce fut, est, et a été toujours, pour mieux valoir et pour être plus forts contre les Vénitiens, et mieux avoir la hantise et connoissance de leurs marchandises dont ils sont grands facteurs entre les Sarrasins et ceux de leur loi. Si mettoit et mit toujours ce roi Jacques, tant qu'il vesqui, grand'peine à complaire au roi de France et aux François, moyennant les Jennevois, car ceux-là nullement il ne voulsist courroucer. Et pour ce fit-il en celle saison de celle belle nef d'or, don et présent à l'Amorath-Baquin, pour avoir entrée d'amour et de connoissance. Lequel don et présent fut recueilli à grand'joie et moult prisé de l'Amorath et de ceux de son conseil. Et supposent les aucuns que

de Famagouste jusqu'à parfait acquittement, mais l'amiral génois Frégose l'embarqua de force et l'emmena à Gênes, où il resta jusqu'à la mort de son neveu.

[1] Pierrin, fils de Pierre.

[2] Pierrin mourut après six mois de langueur causée par un embonpoint excessif, à l'âge de vingt-six ans, en 1382.

[3] Les Chypriotes l'avaient envoyé demander à Gênes, et les Génois ne le relâchèrent que sous les conditions les plus onéreuses.

[4] Ils le conservèrent jusqu'en 1645, époque à laquelle le roi de Chypre, Jacques, fils naturel du roi Jean et de Marie de Patras, le prit sur eux.

[5] Gorhigos.

[6] Péra.

[1] On était accoutumé alors à voir des bâtards sur les trônes chrétiens; le roi D. Juan de Portugal était bâtard, le roi D. Henri d'Arragon était bâtard; le roi de Chypre pouvait bien être bâtard aussi.

sire Din de Responde moyenna toutes ces besognes et en escripsit aux Jennevois, car en celle manière là et en autres ils rendirent grand'peine à la délivrance du comte de Nevers et des barons de France et à entamer et poursuivre les traités.

Quand le duc de Bourgogne et la duchesse Marguerite sa femme sentirent que l'Amorath-Baquin se commençoit à taner de ses prisonniers, et que assez légèrement il entendroit à traiter de leur délivrance, si lui vinrent ces nouvelles grandement à leur plaisance; et élurent et avisèrent un sage et vaillant chevalier des leurs, de la comté de Flandres, lequel on appeloit messire Guiselbrecht de Luirenghien, tout souverain regard de Flandres en ce temps de par le duc de Bourgogne et la duchesse; et firent venir devers eux messire Jacques de Helly, pour tant qu'il savoit les voies, chemins et passages; et l'accompagnèrent avecques leur chevalier; et lui prièrent qu'il ne voulsist pas feindre de bien faire la besogne et aider à traiter avecques messire Guiselbrecht devers le dit Amorath, et ses peines et services seroient bien considérées et rémunérées. Messire Jacques leur eut bien en convenant et si leur tint. Et se départirent les deux dessus dits chevaliers et mirent en chemin; et tant exploitèrent qu'ils vinrent au royaume de Honguerie, et se trairent devers le roi Louis, car ils avoient lettres pour lui. Le roi reçut les lettres et les chevaliers liement, pour honneur et amour du roi de France; et jà connoissoit-il assez messire Jacques de Helly, car il l'avoit vu autrefois. Ils remontrèrent au roi ce pourquoi ils étoient là venus et issus hors de France, et que c'étoit pour aller traiter devers l'Amorath-Baquin pour la délivrance du comte de Nevers et des seigneurs de France si c'étoit chose qu'il y voulsist entendre. Le roi de Honguerie répondit que ce seroit bien fait que du racheter, si pour finance on les pouvoit avoir, et toutefois à l'essayer on ne pouvoit rien perdre. Avec tout ce il offrit corps et pays à eux aider en toutes manières; et tant parla le roi et si à point que les chevaliers lui en sçurent bon gré.

Pour entrer en traité devers l'Amorath, avant qu'ils y pussent venir, les chevaliers eurent moult de peine et de diligence; car tout premièrement il convint que messire Jacques de Helly allât devers l'Amorath pour requerre un sauf-conduit pour messire Guiselbrecht de Luirenghien venir devers lui en Turquie; et quand il fut accordé de l'Amorath, escript et certifié selon leur usage, il l'apporta en Honguerie. Adonc passèrent-ils outre en Turquie sur la fiance du sauf conduit. Si fut recueilli le souverain de Flandres du dit Amorath et de ses gens moult doucement, et entendit-on à ses paroles; et s'entamèrent les traités petit à petit. En ce temps repairoit et hantoit au pays de Turquie un marchand jennevois, voire de l'île de Scie [1], qui est ès mettes et obéissance des Jennevois; et étoit le dit marchand qui s'appeloit Betremieu Poullo-Gru moult aimé et connu pour le fait de sa marchandise en toute la Turquie et en l'hôtel du dit Amorath et de lui mêmement. Sire Din de Responde, qui se tenoit à Paris pour adresser aux besognes, à la fin qu'elles eussent meilleure expédition, en avoit escript au dit marchand de l'île de Scie; car ils connoissoient tous l'un l'autre; et signifioit que, pour complaire au roi de France, au duc de Bourgogne, à la duchesse sa femme et aux seigneurs et dames de France qui avoient leurs amis en prison et en danger devers l'Amorath, et que pour être bien rémunéré de ses services faits, il voulsist demeurer de la rédemption et finance faite, quand elle seroit menée et composée jusques à là, et en faire sa dette quelle que la somme fût, devers l'Amorath, et les dits seigneurs de France remettre et envoyer à Venise ou sur le pouvoir des Vénitiens; et il lui certifioit sûrement que, si très tôt comme il pourroit sentir et savoir qu'ils seroient parvenus jusques à là, il personnellement n'entendroit jamais à autre chose qu'il seroit venu à Venise et en feroit la finance et délivrance.

A ces paroles et prières de sire Din de Responde s'inclina et descendit le dit Jennevois volontiers, tant pour le profit et bon gré qu'il en pensoit à avoir que pour l'amour du roi de France, car à tel roi on peut bien ouïr et l'oreille tendre. Et m'est avis, selon ce que adonc je fus informé, que à ces traités faire, le roi de Chypre, qui prié en étoit du roi de France et du duc de Bourgogne, et lequel avoit jà fait et envoyé dons et présens à l'Amorath qui moult lui plaisoient, envoya de ses plus espéciaux de l'île de Chypre. Et aussi le sire de Mathelin et le sire

[1] Scio.

d'Abyde, deux grands barons de Grèce et assez en la grâce et amour de l'Amorath, s'en ensoignoient, et tout pour complaire au roi de France; car sans ce moyen ils n'en eussent rien fait. Et pourtant que la Turquie est un grand pays et mal à main pour errer et chevaucher hommes et seigneurs qui ne l'ont point appris et accoutumé, quand l'Amorath descendit à ce qu'il entendit aux traités de délivrance, regardé fut en son conseil que on amèneroit tous les prisonniers françois en la ville de Burse [1] en Turquie, et là se concluerroient les traités. Si y furent amenés les dits seigneurs de France, dont il y avoit jusques à vingt-cinq. Mais en venant et en amenant jusques là, les barons turcs qui guides et gardes en étoient, leur firent moult de peine et les battirent et travaillèrent assez, car ils les avoient bassement et foiblement montés; si ne pouvoient aller que le pas, et pour ce étoient-ils battus. Et tout volontiers avoient ce fait les Turcs, car ils véoient bien et entendoient qu'ils seroient délivrés, dont il leur ennuyoit grandement.

Quand ils furent venus et amenés, ainsi que je vous dis, en la ville de Burse en Turquie, les seigneurs et traiteurs, qui là étoient de par le duc de Bourgogne et de par le roi de Chypre, les Vénitiens et Jennevois les recueillirent doucement; et furent un petit plus à leur largesse et aise qu'ils n'eussent été ès prisons de l'Amorath. Mais nonobstant tout ce que ils fussent là, et qu'ils entendoient bien et véoient qu'on rendoit grand'peine à leur délivrance, si étoient-ils toujours prisonniers, et gardés si près que n'avoient pas la quarte partie de leurs volontés. Entre les autres seigneurs traiteurs qui là étoient et qui des traités s'en ensoignoient, l'Amorath véoit et oyoit volontiers parler le souverain de Flandre messire Guiselbrecht de Luirenghien, car on lui avoit dit, et par espécial messire Jacques de Helly l'avoit informé, que le duc de Bourgogne espécialement l'avoit là envoyé, et était le plus privé de son conseil, et pour ce s'inclinoit-il à lui. L'Amorath étoit en un très beau manoir de-lez Burse venu et descendu, et là venoient les traiteurs parler et besogner à lui; et tant fut traité, parlementé et proposé que la rédemption des vingt-cinq seigneurs fut mise en somme; et dut avoir l'Amorath deux cent mille ducats; de laquelle somme les sires de Mathelin et d'Abide en Grèce et les marchands de Jennèves et de Scie faisoient leur dette, et en demeuroient au dit Amorath; et le comte de Nevers juroit et scelloit pour tous, devers les marchands, que lui venu à Venise, jamais de là ne se partiroit si seroient tous satisfaits.

Ainsi se portèrent les traités; mais avant qu'ils fussent tous conclus et accomplis, le comte d'Eu fut si débilité de maladie et altéré des ans et viandes dures et étranges qu'il eut lesquelles il n'avoit pas appris, que à Haute-Loge [1] en Grèce, là où il se tenoit avecques les autres, il mourut et trépassa de ce siècle, dont tous les seigneurs et compagnons furent moult courroucés, mais amender ne le pouvoient. Si fut le dit messire Philippe d'Artois, comte d'Eu et connétable de France, après ce qu'il fut mort, vidé et embaumé et en tel état en un sarcus rapporté en France et ensepveli en l'église de Saint-Laurent d'Eu, et là gît [2].

Quand l'Amorath se fut tenu du tout content de la somme dessus dite par le moyen et ordon-

[1] Brousse en Bythinie.

[1] Je ne puis trouver ce lieu. Il mourut à Michalizi, à dix milles de Lupadi, appelé par les Turcs *Vlufat*. Est-ce cette ville de *Lupadi* qu'il change en *Haute-Loge?* Voyez la note suivante.

[2] Ismaël Bulliard, dans ses Commentaires sur l'histoire de Michel Ducas, page 229, in-fol., donne la note suivante relative au comte d'Eu.

«Nos historiens sont en contradiction en ce qui concerne la mort de Philippe d'Artois, prince du sang royal, comte d'Eu et connétable de France, et le lieu où il périt, avec les monumens que l'on voit encore à Constantinople. Les frères Sainte-Marthe, dans leur généalogie de la maison de France, livre xxx, rapportent, probablement sur l'autorité de Froissart, que Philippe d'Artois mourut à Burse ou Brousse, le 3 juin, et que son corps fut transporté en France et placé dans le chœur de l'église du monastère et de l'abbaye de Saint-Laurent d'Eu. Étant moi même à Constantinople pendant les mois de février, de mars et d'avril 1747, j'ai vu dans le couvent de Saint-François de Galata, dans une chapelle contiguë au péristyle ou cloître, le tombeau de ce prince, en marbre, sur lequel est gravée l'inscription suivante en lettres gothiques :

† SEPULCHRUM MAGNIFICI DOMINI PHILIPPI DE ARTOES, COMITIS DE EV, ET CONESTABILIARII FRANCIÆ, QUI OBIIT IN MICALICI MCCCLXXXXVII DIE XV JUNII IN ⁝⁝ EST CARNE SUA. ANIMA CUJUS REQUIESCAT IN PACE.

«Cette épitaphe est séparée en deux par une croix. Sur le côté on voit les armes de France, alors composées de fleurs de lis en nombre indéterminé, avec la triple bande sur le haut de l'écusson, particulière à la maison d'Ar-

nance des marchands jennevois et autres qui en étoient demeurés et en avoient fait leur dette, les deux chevaliers de par le duc de Bourgogne, pour faire et poursuivre ces traités ainsi comme dit est, messire Guiselbrecht de Luirenghien et messire Jacques de Helly, qui grand désir avoient de retourner en France, de réjouir le roi, le duc de Bourgogne et la duchesse sa femme et tous leurs amis, à recorder ces bonnes nouvelles, prirent congé à l'Amorath et à ceux de son hôtel que le mieux connoissoient. Et prirent adonc ledit Amorath en si bon point que très liement leur donna; et avec tout ce il ordonna que des deux cent mille florins, lesquels il devoit avoir si comme dessus est dit, les deux chevaliers eussent vingt mille en amendriant la somme, et on fit de tout quittance devers les marchands qui ses débiteurs étoient. Et considéra le gentil roi Basaach les peines et travaux qu'ils en avoient eu; et aussi, ainsi que j'ai jà dit, le souverain de Flandres étoit grandement entré en sa grâce.

Les deux chevaliers remercièrent le roi grandement de ce don, ce fut raison, et prirent de tous points congé à lui, et après aux seigneurs de France. Quand ils se furent partis du roi et revenus à Burse, et ces congés pris, ils se mirent au retour et laissèrent là encore le comte de Nevers et les barons de France en la ville de Burse, car ils attendoient les seigneurs de Mathelin et d'Abyde qui par mer les devoient venir quérir en leur gallées; et se mirent les deux chevaliers en une gallée passagère non pas trop grande pour venir à Mathelin. Au département du port là où ils montèrent, le temps étoit bel, coi et assez attrempé; mais quand ils furent esquiffés [1] en la mer, le vent se changea; fortune monta; ils furent trop malement tempêtés et for-menés, et tant que messire Guiselbrecht fut si fort et durement travaillé du corps et de la santé qu'il prit si grande maladie sur la mer qu'il mourut avant qu'il pût parvenir à Mathelin. De laquelle mort et aventure messire Jacques de Helly fut moult courroucé, mais amender ne le put; et se mit au retour avecques sa compagnie, et tout par mer, en une gallée de Venise, et passa en Rhodes; et tout partout où il venoit et passoit, il prononçoit la venue et délivrance du comte de Nevers et des barons de France. Desquelles nouvelles les seigneurs de Rhodes furent moult réjouis. Et tant fit ledit chevalier qu'il retourna en France et recorda au roi, au duc et à la duchesse de Bourgogne ces nouvelles, lesquelles furent moult plaisans à tous seigneurs et dames; et recordèrent grand bien du dit chevalier messire Jacques de Helly, de la peine et diligence qu'il avoit eu en celle besogne procurant.

Quand la rédemption du comte de Nevers et des seigneurs de France fut menée si avant que sur le point et état qué vous savez et avez ouï dire, et que l'Amorath se tint à content de toutes choses, il s'avisa que, avant le département des seigneurs, il les feroit tenir plus au large et à leur aise que devant, c'étoit raison, car plus n'étoient ses prisonniers; et leur remontreroit et feroit remontrer une partie de ses puissances et états; lesquels, à ce qu'il me fut dit, étoient moult grands outre mesure, tant que de tenir grand peuple tous les jours autour de lui. Si furent envoyés quérir par notables hommes de son hôtel le comte de Nevers et tous les autres; et quand ils furent venus, le roi leur fit bonne chère et lie, et les accueillit; et fit avoir ordonnance et délivrance à cour de tout ce qui leur faisoit mestier selon l'usage du pays; et parloit tous les jours le roi au comte de Nevers bien et largement, voire par le moyen d'un latinier [1] qui remontroit les paroles de l'un à l'autre. Et honoroit assez grandement le roi le comte de Nevers, car il savoit bien qu'il étoit ou devoit être un grand seigneur en France et fils d'un grand seigneur, et de ce étoit-il tout informé; et bien l'avoit vu et trouvé en vérité par les grands pourchas lesquels on avoit faits pour lui et la grand'somme de deniers dont on l'avoit rachaté; car du rachat il se tint pour content, parmi le bon moyen des pleiges qu'il en avoit, à payer la redemption et finance; et y eut un million de florins et outre.

Le comte de Nevers qui en la cour et poursuite, et tous les seigneurs de France, étoient, s'émerveilloient de l'Amorath, du grand état qu'il tenoit; et faisoit ce moult à émerveiller; et se

tois. Micalici ou Michalizi est le nom d'une ville et d'une province à dix milles du lac Lopadium et de la ville du même nom que les Grecs appellent Lupadi et les Turcs Vlufat. Brousse est à deux journées de chemin de là. »

[1] Embarqués, du mot *esquif*.

[1] Interprète.

logèrent, il et ses gens, aux champs, car nulles villes ne les pussent porter; et ce que on dépendoit et frayoit, tant en boires comme en mangers, en l'hôtel dudit Amorath, n'est point à penser dont tout venoit, fors tant que pour les chaudes contrées où ils conversent toutes gens y sont de sobre vie et se passent légèrement de viandes, et usent grand'foison d'épices, par espécial de sucre, car ils en ont à abondance, et aussi de lait de chèvres; ce sont les communs boires des Turcs et des Sarrasins. Et ont assez et largement de pain fait de grain qu'on appelle millet. Pour ce temps l'Amorath-Baquin avoit bien sept mille fauconniers pour son corps et autant de veneurs. Considérez que ce pouvoit être. Et avint un jour voler un de ses faucons qu'il tenoit très bon en la présence du comte, et me fut dit qu'il étoit loiré [1] pour les aigles. Ce faucon ne vola pas bien à la plaisance du roi, dont il fut moult courroucé; et pour la faute qu'il fit, il fut sur le point de faire trancher les têtes jusques à deux mille fauconniers; et les ametoit [2] qu'ils n'étoient pas diligens de leurs oiseaux, quand il avoit vu et trouvé en sa présence faute en celui qu'il tenoit tout outre bon entre les autres.

Encore advint, le comte de Nevers et les barons de France étant en la route et compagnie de l'Amorath, qu'une femme vint à plainte à lui, pour avoir droit et justice d'un des varlets du dit roi, car souverainement et espécialement il vouloit que justice fût tenue et gardée en toutes ses seigneuries; et fit la femme sa plainte en disant: «Sire roi, je m'adresse à toi comme à mon souverain, et me plains d'un de tes hommes, varlet de ta chambre, si comme je fus informée. Il est huy et n'a guères venu et entré en ma maison; et le lait de ma chèvre, lequel j'avois pourvu pour moi et mes enfans passer la journée, il m'a bu et mangé outre ma volonté. Bien lui dis que s'il me faisoit tel outrage je m'en plaindrois à toi. Et si très tôt que j'eus dit la parole il me donna deux paumées, et ne se voult pas déporter pour le nom de toi. Sire roi, tiens justice comme tu l'as juré à tenir à ton peuple, par quoi je sois contente et satisfaite de ce mesfait, et que toutes gens connoissent que tu veux tenir ton peuple en justice et en droiture.»

[1] Terme de fauconnerie. — [2] Accusait.

Le roi entendit aux paroles de la femme et répondit et dit: «Volontiers.» Adonc fit venir le varlet turcois, et amener devant lui la femme, et fit la dite femme renouveler sa plainte. Le varlet, qui douta fort le roi, se commença à excuser et dire que de tout ce il n'étoit rien. La femme, qui cause avoit, parla bien et sagement, affirmant que ses paroles étoient véritables. Le roi s'arrêta et dit: «Femme, avise-toi. Si je trouve en bourde ces paroles, tu mourras de crueuse mort.» La femme répondit et dit: «Sire, je le veuil; car si ce ne fut vérité, je n'avois nulle cause de moi mettre en ta présence; et tiens justice; je ne te demande autre chose.» — «Je le tiendrai, dit le roi, car je l'ai juré à tenir à tout homme en mes seigneuries.» Adonc fit tantôt prendre le varlet par autres varlets à ce ordonnés, et lui fit ouvrir le ventre. Autrement, nullement il ne pouvoit savoir si le lait avoit été bu ou mangé. On trouva que oui, car encore n'étoit-il pas tourné au ventre du varlet à digestion. Quand le roi vit ce, et entendit par ses ministres que la querelle de la femme étoit bonne, si dit à la femme: «Tu as eu cause de toi plaindre; or t'en va quitte et delivre; tu es vengée du mesfait que on t'a fait.» Et lui fit délivrer et recouvrer tout son dommage, et le varlet fut mort qui ce délit avoit fait. Ce jugement de l'Amorath-Baquin virent les seigneurs de France qui pour ces jours se tenoient et étoient en sa compagnie.

CHAPITRE LIX.

Comment les seigneurs prisonniers en Turquie retournèrent par mer jusques à Venise, et des îles qu'ils y trouvèrent.

Quand le comte de Nevers, et les seigneurs de France qui avecques lui avoient été pris en la bataille de Nicopoli en Turquie, se furent un temps déportés et ébattus avecques l'Amorath, vu et considéré moult de ses états en plusieurs manières, réservé le comte d'Eu, messire Philippe d'Artois, et le seigneur de Coucy, car jà étoient-ils morts, et que le dit Amorath se tint à bien content de toutes choses, c'est à entendre de leur finance qui devoit être payée pour leur rédemption, il entendit que le sire de Mathelin et le sire d'Abyde, qui entremis s'étoient de poursuivre les traités avecques les dessus nommés que le duc de Bourgogne y avoit envoyés et les marchands de Jennèves et de Scie, étoient venus à

Burse en Turquie pour faire compagnie au comte de Nevers et aux barons de France. Il consentit assez qu'ils eussent son bon congé; et leur fut donné à entendre, par ceux qui le plus leur administroient, ce qu'il leur besognoit; ils le firent. Quand ce vint au congé prendre, le comte de Nevers et les barons de France se mirent tous ensemble, et s'en vinrent bien et en point ainsi qu'ils le sçurent faire, devant l'Amorath, et prirent tous congé à lui, et le remercièrent de ses bienfaits et de ses courtoisies. Le dit Amorath parla au comte de Nevers par la bouche d'un latinier qui transportoit la parole et dit ainsi : « Jean, je sais assez et suis bien informé que tu es en ton pays un grand seigneur et fils de grand seigneur. Tu es jeune et à venir, et pourras ou peux espoir prendre et recueillir en blâme et en vergogne ce qu'il t'est ainsi avenu n ta première chevalerie, et que volontiers, pour étouffer ce blâme et recouvrer ton honneur, tu assemblerois puissance pour venir sur moi et donner bataille. Si je faisois doute et si je voulois, avant ta délivrance, je te ferois jurer sur ta foi et sur ta loi que jamais tu ne t'armerois contre moi, ni tous ceux qui sont en ta compagnie. Mais nennil; ce serment à toi ni à eux ne ferai-je pas faire. Mais veuil, quand tu seras venu et retourné par de là, et il te vient à plaisance que tu assembles ta puissance et viens contre moi, tu me trouveras toujours tout prêt à toi et tes gens recueillir sur les champs par bataille. Et ce que je te dis, dis le ainsi à tous ceux auxquels tu auras plaisance de parler, car à ce suis-je né, pour faire armes toujours et conquêter avant. »

Ces hautes paroles et notables entendit bien le comte de Nevers, et aussi firent tous ceux qui en sa compagnie étoient, et bien leur en souvint depuis tant qu'ils vesquirent.

Depuis ces paroles et le congé pris, toute leur affaire étoit ordonnée; et bien savoient quelle chose ils devoient faire. Si se départirent de l'Amorath; et furent les seigneurs de France, de là où le roi étoit, aconvoyés d'Alibasaach et du Sourbasaach [1] à grands gens, et rendus et délivrés aux seigneurs de Mathelin et d'Abyde, et à ceux qui étoient cause de leur délivrance. Et quand les gallées furent prêtes, tous entrèrent dedans, ceux qui partir devoient; et avant leur département partout fut compté, payé et fait; tant que on leur portoit, en la ville de Burse et ailleurs où ils avoient conversé, bonne grâce. Quand ils furent ès gallées et qu'elles se désancrèrent, les gens de l'Amorath se départirent et retournèrent devers le roi, et les gallées de Mathelin tant exploitèrent par mer qu'elles vinrent à port. Si furent le comte de Nevers et tous les seigneurs de France reçus à grand'joie.

La dame de Mathelin, femme au dit seigneur, étoit moult révérente, et savoit d'amour tout ce que on en peut savoir, et étoit dame pourvue et garnie sur toutes autres tant qu'en la contrée de Grèce; car de jeunesse elle avoit été nourrie et introduite en l'hôtel de l'emperière de Constantinople madame Marie de Bourbon [1]. Si y avoit grandement appris et retenu, car en France tous seigneurs et toutes dames sont trop plus honorables et mieux pourvus qu'en nulle autre terre. Si se tint la dite dame à bien parée et honorée, quand elle vit venir en son hôtel le comte de Nevers, messire Henry de Bar, messire Guy de la Trémoille, et tous les autres; et en fut moult réjouie; et les recueillit joyeusement et doucement; et se ordonna de tous points à leur faire plaisir. Et premièrement elle revêtit tous les seigneurs de France et rafreschit, et renouvela de nouveaux draps-linges et de robes et vêtures de fin draps de Damas, selon l'ordonnance et coutume de Grèce; et après tous les serviteurs des seigneurs, chacun selon son état, de degré en degré; et le fit la dame pleinement et bonnement sans rien épargner. De quoi les seigneurs lui sçurent bon gré et dirent grand bien d'elle, en recommandant son état et ordonnance, et aussi du bon seigneur de Mathelinet du seigneur d'Abyde qui les honoroient tant qu'ils pouvoient et leur administroient toutes leurs nécessités.

Nouvelles certaines vinrent en l'île de Rhodes que le comte de Nevers et les seigneurs de France étoient délivrés de tous points du roi Basaach et jà venus à Mathelin où ils se tenoient; desquelles nouvelles le grand prieur de Rhodes et tous les seigneurs furent grandement réjouis. Donc fut avisé et regardé entre eux qu'ils fe-

[1] Ce sont ceux qu'il a déjà désignés comme fils de Bajazet.

[1] J'ai déjà relevé cette erreur.

roient armer et fréter et appareiller deux gallées et envoieroient quérir les dessus dits seigneurs et amèneroient en l'île de Rhodes. Tout ainsi fut fait; et furent les dites gallées pourvues de tout ce qui faisoit mestier; et se mit en l'une des dites gallées messire Jacques de Braquemont, Bourguignon, maréchal de Rhodes; et se départirent du port de Rhodes et boutèrent en la mer, où ils exploitèrent tant, au vent et aux rames, qu'ils arrivèrent au port de Mathelin. Le maréchal fut là recueilli de tous les seigneurs de France, et du sire de Mathelin et de la dame à grand'joie; et depuis qu'il fut venu il se rafreschit quatre jours, et au cinquième les gallées furent toutes prêtes et chargées de l'ordonnance et pourvéance nouvelles des seigneurs de France dont elles furent rafreschies. Le comte de Nevers et les seigneurs de France qui avecques lui étoient prirent congé à la dame de Mathelin et la remercièrent grandement, et aussi firent-ils les seigneurs, de leurs bienfaits et courtoisies à desservir au temps avenir; et par espécial le comte de Nevers qui chef étoit de tous se disoit et obligeoit de bonne volonté y être grandement tenu. La dame à tous, comme bien pourvue, répondit sagement; et ainsi se firent les départies. Si entrèrent les seigneurs de France ès gallées au port de Mathelin et jusques à tant qu'ils furent dedans la mer; le sire de Mathelin les convoya de paroles et de vue et puis retourna arrière. Les gallées et ceux qui dedans étoient et qui les gouvernoient eurent le temps, le vent et la mer pour eux, et exploitèrent tant qu'ils vinrent et arrivèrent, sans dommage et péril, en l'île de Rhodes et au lieu commun où les gallées s'arrêtent qui retournent de Chypre et de Barut et des autres ports marins qui s'étendent sur les bondes des mers orientales. Quand ils furent venus à port, là étoient des seigneurs de Rhodes grand'foison, lesquels sont et doivent être vaillans hommes, car ils portent la croix blanche en signifiance de la croix où notre Seigneur Jésus-Christ mourut et prit peine, pour les siens délivrer de la tribulation d'enfer; et tous les jours ou près ils ont les assauts pour aider la foi chrétienne à garder et soutenir à l'encontre des mescréans. Si doivent être vaillans hommes et nourris d'armes.

Quand le comte de Nevers et les seigneurs de France furent venus en Rhodes, le grand prieur de Rhodes et le grand prieur d'Aquitaine qui là étoient, et tous les autres seigneurs de Rhodes, chacun en son ordonnance et degré, les recueillirent doucement et joyeusement, et se offrirent et présentèrent à eux prêter finance d'or et d'argent si avant que leur puissance se pourroit étendre pour payer et faire leurs menus frais, laquelle chose sembla au comte de Nevers et aux autres grand'courtoisie; et les en remercièrent assez, car à voire dire, il leur besognoit. Et de fait le grand prieur d'Aquitaine, un moult vaillant homme et chevalier d'outre mer, prêta au comte de Nevers trente mille francs en deniers appareillés; et les comptèrent messire Regnier Pot, maître d'hôtel du dit comte, et le sire de Rochefort de Bourgogne. Je crois bien que ce fut autant pour les autres que pour le comte de Nevers, et que tous les seigneurs, chacun en leur endroit, en eurent leur part. Mais le comte de Nevers en fit souverainement sa dette.

Les seigneurs de France séjournèrent en l'île de Rhodes un long temps par raison, pour eux rafreschir et aider et remettre en bonne ordonnance; car encore y est l'air plus attrempé qu'il n'est ès parties où ils avoient conversé; et avint, eux séjournans en la ville de Saint-Jean de Rhodes, attendans les gallées de Venise qui les devoient venir quérir, maladie prit à messire Guy de la Trémoille, seigneur de Sully, de laquelle maladie il fut si grevé qu'il mourut; et ordonna à demeurer sur le lieu où il étoit mort; et fut ensepveli en l'église Saint-Jean de Rhodes; et là gît. Et lui firent faire son obsèque les seigneurs de France moult révéremment, qui de sa mort furent moult courroucés, si remédier y pussent, et par espécial le comte de Nevers, car il sentoit bien que de la mort messire Guy le duc de Bourgogne seroit moult courroucé, pourtant qu'il l'avoit toujours trouvé sage et de bon conseil.

Or vinrent et arrivèrent les gallées de Venise en l'île de Rhodes toutes armées et appareillées, dont les seigneurs de France eurent grand'joie; et ne séjournèrent point depuis longuement que tous s'ordonnèrent au départir, et prirent congé aux seigneurs de Rhodes qui leur donnèrent et recommandèrent eux et l'île de Rhodes à eux et à leurs biens et à tous ceux qui bonne affection et dévotion ont de eux bien faire. Sur cel état se départirent le comte de Nevers, messire Henry de Bar, messire Boucicaut, messire Guillaume

de la Trémoille, le sire de Rochefort, messire Regnier Pot et tous les autres. Et pour cheminer par mer mieux à leur aise et eux rafreschir plus souvent, et montrer au comte de Nevers les îles et terres qui sont entre Venise et Rhodes, ils eurent conseil de venir, les maîtres patrons des gallées, de île en île, et de eux là dedans rafreschir; et chéyrent premièrement à Moudon [1], à cinq cents milles de Rhodes, et là se rafreschirent; et est la terre, le port et la seigneurie aux Vénitiens [2].

De Modon quand ils se départirent et rentrèrent ès gallées, ils cheminèrent par mer laquelle étoit et toujours fut pour eux assez coye, et vinrent en l'île de Corfol [3] et s'y rafreschirent. Et de Corfol ils vinrent en l'île de Garre [4] et s'y rafreschirent. Et de là vinrent cheoir en l'île de Chifolignie [5] et là ancrèrent. Et issirent hors des gallées, et trouvèrent grand nombre de dames et damoiselles qui demeurent au dit île et en ont la seigneurie, lesquelles reçurent les seigneurs de France à grand'joie et les menèrent ébattre tout parmi l'île qui est moult bel et plaisant. Et disent et maintiennent ceux qui la condition de l'île connoissent que les fées y conversent et les nymphes [6], et que plusieurs fois les marchands de Venise et de Jennèves et d'autres terres, qui là arrivoient et qui y séjournoient un temps, pour les fortunes qui sur la mer étoient, les apparences bien en véoient, et en vérité les paroles qui dites en sont éprouvoient.

Moult grandement se contentèrent le comte de Nevers et les seigneurs de France des dames de Chipholignie, car joyeusement elles les recueillirent. Et leur dirent que leur venue leur avoit fait grand bien, pour cause de ce qu'ils étoient chevaliers et hommes de bien et d'honneur, car on n'a pas accoutumé, si ce ne sont marchands, aller ni converser entre elles. Or me pourroit-on demander ainsi, si l'île de Chipholignie n'est habitée que de femmes. Si est; mais les femmes en sont ainsi que souveraines, pourtant qu'elles œuvrent d'ouvrages de la main, et lissent, et font les draps de soie si subtils et si bien que nuls ouvrages, tant que de telles choses, n'est pareil au leur. Ni les hommes du dit île n'en savent rien faire, mais au dehors ils les portent vendre, là ou mieux ils en cuident faire leur profit, et les femmes demeurent au dit île; et les honorent les hommes pour la cause que je vous dis et que elles ont la chevance. Et est cel île de telle condition que nul ne l'ose approcher pour mal faire; car qui s'y essaieroit, il périroit; et tout ce a été vu et éprouvé. Et pour ce demeurent les dames en paix et n'ont doute de nulluy, et sont douces et humbles femmes et sans malice. Et quand elles veulent bien acertes elles parlent à fées et sont en leur compagnie.

Quand le comte de Nevers et ceux qui en sa compagnie étoient, les barons et chevaliers de France, se furent tenus et rafreschis en l'île de Chipholignie un temps, environ cinq jours, ils prirent congé aux dames; et leur laissa le comte de Nevers de ses biens assez largement; selon l'aisement qu'il en avoit; et tant que les dames lui en sçurent bon gré et moult l'en remercièrent au départir. Les seigneurs rentrèrent en leurs gallées et puis singlèrent par mer, et exploitèrent tant qu'ils vinrent en une terre que on dit de Arraguis [1], et s'y rafreschirent; et depuis ils vinrent à Carence [2], à cent milles de Venise; et là les trouva gisans à l'ancre où ils se rafreschissoient en la ville de Carence, laquelle est aux Vénitiens, un écuyer de Hainaut d'honneur et de grand'recommandation, natif de la ville de Mons en Hainaut; et se nommoit pour le temps que je recorde Bridoul de la Porte; et venoit à ses deniers et par dévotion du voyage du saint sépulcre et du Caire et de Jérusalem et de Sainte-Catherine [3]; et quand il arriva à Carence les seigneurs y étoient venus le jour devant. Si lui firent tous bonne chère, pourtant qu'ils le virent homme de bien et natif de Hainaut, dont la comtesse de Nevers et femme du dit comte étoit, et fille au comte de Hainaut qui pour ce temps se nommoit Aubert, et aussi le comte d'Ostrevant qui se nommoit Guillaume; et le comte de Nevers. Si que toutes ces raisons

[1] Modon.
[2] On peut voir dans la chronique grecque anonyme que j'ai publiée, comment Modon échut aux Vénitiens.
[3] Corfou.
[4] Peut-être est-ce Leucade.
[5] Céphalonie.
[6] On voit que Froissart est plutôt crédule comme un poète que comme un homme d'église.

[1] Raguse.
[2] Probablement Zara, en Dalmatie.
[3] Sur le mont Sinaï.

considérées, et pourtant qu'ils étoient en lointaines terres, le dit Bridoul de la Porte fut le très bien venu entre eux. Si parlèrent le comte de Nevers, et les chevaliers qui en sa compagnie étoient, assez à lui, du voyage et des parties dont il venoit, et aussi du roi Jacques de Chypre et de son affaire; et aussi il leur demanda des besognes de Turquie et de toutes leurs aventures; et sans ce qu'il leur en fît grande inquisition, ils lui en recordèrent assez et moult volontiers.

Quand le comte de Nevers et les barons de France se furent reposés et rafreschis, ils entrèrent en les gallées et cheminèrent par mer, et vinrent à un autre port que on dit Parense [1]. Là arrivent les grosses naves et gallées qui ne peuvent venir plus avant sur la mer en venant au port de Venise, car la mer s'y commence à tenurier [2]. Quand ils furent venus à Parense, ils n'y séjournèrent point longuement, mais rentrèrent en petits vaisseaux passagers, et furent amenés à Venise où ils furent reçus à grand'joie. Quand ils furent venus à Venise, ils issirent des vaisseaux et se mirent tous sur terre, et rendirent tous à Dieu grâces et louanges de ce qu'ils se trouvoient là issus et délivrés des mains des mescréans, car tel fois avoit été qu'ils ne cuidoient jamais avoir leur délivrance. Le dit comte de Nevers et les seigneurs, et chacun en son ordonnance à part lui, se trairent aux hôtels; car leur délivrance avoit jà été de grand temps signifiée en leurs pays. Si s'étoient diligentés leur gens, et ceux qui gouverner les devoient, de venir à Venise mettre à point et en ordonnance une partie de leur état. Le comte de Nevers, qui souverain étoit de tous, trouva là une partie de ses gens que le duc son père et la duchesse sa mère y avoient envoyés. Et jà y étoit venu et avoit un temps séjourné en eux attendant messire Din de Responde, pour cause de la finance, car sans lui on ne pouvoit rien faire. Les seigneurs venus et arrêtés en la bonne cité de Venise, clercs furent ensoignés d'escrinre lettres, et messagers mis en œuvre pour apporter ces lettres en France et ailleurs, et signifier à leurs amis leur venue.

Ces nouvelles furent tantôt partout sçues; si furent réjouis ceux et celles auxquels elles appartenoient. Le duc de Bourgogne et la duchesse sa femme ordonnèrent tantôt sur l'état du comte leur fils à mettre telle ordonnance comme à lui appartenoit. Et avecques vaisselle d'or et d'argent, et de draps de chambre de paremens, vêtures et habits pour le corps du comte de Nevers leur fils, furent mis en voitures de sommiers et envoyés vers Venise; et furent souverains et conduiseurs de toutes ces choses et ordonnances le sire de Hangiers et messire Jacques de Helly; et exploitèrent tant par leurs journées qu'ils vinrent à Venise. Ainsi tous seigneurs et dames qui leurs seigneurs, maîtres et amis avoient recouvrés de la Turquie en Venise s'efforçoient envoyer celle part toutes choses nécessaires pour les corps des seigneurs. Et pouvez croire que tout se faisoit à grands frais, dépens et coûtages, car rien n'étoit épargné. Et aussi ils gisoient là à grands frais; car Venise est l'une des chères villes du monde pour étrangers. Si convenoit que les seigneurs tinssent leur état; et trop plus étoit chargé le dit comte que nul des autres; c'étoit raison, car il étoit souverain dessus tous.

Le duc de Bourgogne son père et la duchesse sa mère entendoient attentivement à la finance, afin que de Venise et des marches de Venise le comte de Nevers leur fils et héritier pût honorablement issir, partir et avoir sa délivrance, et venir en France et en Flandre; car moult le désiroient, père et mère, et plusieurs gens, à voir. Et en parloient plus souvent ensemble, et disoient le duc et la duchesse, que sans grande aide de leurs bonnes gens, des terres et pays qu'ils tenoient, tant en Bourgogne comme en Artois et en Flandre, la somme de florins de la rançon ne se pourroit faire, avec les autres dépens et coûtages qui tous les jours en venoient et s'entretenoient. Car ces allers et ces venirs, ces traités et ces détriances, ces séjours et demeurances étoient membres qui donnoient forme et matière de grands frais. Et quoique la rédemption première devers le dit Amorath ne devoit monter que deux cent mille florins, tout considéré les coûtages qui en dépendoient, on en pouvoit bien mettre deux cent mille autres

[1] Parenzo, ville d'Istrie, presque vis-à-vis de Venise. En général, il ne faut pas compter sur Froissart pour les renseignemens géographiques; il déplace les lieux et change les noms à sa fantaisie.

[2] Affaiblir

outre avant encore venans à cette somme, ce disoient ceux qui du fait de la recette et des mises s'entremettoient, autrement toutes choses ne seroient point accomplies ni payées.

Or étoit à savoir où cet avoir seroit pris et trouvé pour partout satisfaire; car encore, avecques tous ces meschefs, il convenoit le duc, la duchesse et leurs enfans, où qu'ils fussent, tenir leur état grand et étoffé qui ne pouvoit rompre ni laisser. Aussi n'étoit pas leur intention.

Si fût avisé et regardé en leur conseil : que les cités et bonnes villes, les terres et seigneuries qu'ils tenoient, dont ils avoient grand'foison, voire les bonnes gens qui y demeuroient et habitoient, fussent taillés; et par espécial ceux de Flandre où il abonde moult de finance, pour fait de marchandise, en eussent la greigneur part de la taxation. Si que petit à petit le comte de Nevers étant et séjournant à Venise ou ès marches, ces traités se ouvrirent et entamèrent; et en répondirent ceux de la ville de Gand, quand ils en furent appelés, moult courtoisement; et dirent qu'ils vouloient bien payer et aider leur héritier jusques à la somme de cinquante mille florins. Aussi ceux de Bruges, de Malignes, d'Utrecht, d'Yppre, de Courtray et de toutes les bonnes villes de Flandre et des tenures, poestés et ressort de Flandre en répondirent courtoisement; et dirent que de fait on les trouveroit tout prêts et appareillés pour aider et payer leur seigneur. Et de toutes ces douces et courtoises réponses le duc de Bourgogne et la duchesse remercièrent grandement les consaux des bonnes villes de Flandre, et autant bien d'Artois et de Bourgogne.

A la taxation de ces rachats des seigneurs qui étoient à Venise, le roi de France vouloit grandement aider du sien; et lui avoit jà coûté grand'somme de deniers à envoyer ces chevaliers en Honguerie et en Turquie; mais quelques coûtages que faits en fussent, il ne les plaignoit point, puisque ses cousins étoient à Venise saufs et en bon point, et son chevalier messire Boucicaut.

En ce temps que le comte de Nevers étoit à Venise et gisoit là à l'ancre, et les autres seigneurs, ainsi que vous savez, car à faire les payemens et les finances si grands dont ils étoient endettés, ce ne sont pas choses légères à assembler; car quoique les marchands de Jennèves et de Scie, se fussent obligés envers l'Amorath-Baquin à payer, si vouloient-ils bien savoir où ils prendroient leur acquit; et aussi l'intention du comte de Nevers étoit telle que de là ils ne partiroient, si se tiendroient contentes toutes les parties. Et à ces finances et délivrances faire et diligenter sire Din de Responde mettoit grand'peine et diligence, pour plus complaire au roi de France et au duc de Bourgogne qui là l'avoient envoyé, car à telles choses faire il étoit moult subtil, et bien y savoit adresser mieux que nuls autres. Les seigneurs s'ébattoient l'un avecques l'autre, et passoient le temps et la saison au plus joyeusement comme ils pouvoient; et leurs gens qui commis y étoient entendoient à leur délivrance le plus bref qu'il pouvoient.

En ce temps se bouta une mortalité très grande et périlleuse en la cité de Venise et là environ; et commença dès le mois d'août, et dura tout ouniement jusques à la Saint-André, laquelle mortalité abattit et occit moult de peuple; et mourut, dont ce fut dommage, messire Henry de Bar, ains-né fils au duc de Bar et héritier de par sa femme de toutes les terres que le sire de Coucy tenoit, réservé le douaire. Ainsi en celle saison furent les deux dames de Coucy, veuves de leurs deux maris, dont ce fut dommage. Si fut le corps de messire Henry de Bar embaumé et apporté en France; et crois qu'il fut ensepveli à Paris, car là lui fut fait son service moult révéremment. Pour cause et doutance de la mortalité et eschever les périls, se départit le comte de Nevers de Venise, et s'en vint demeurer à Trévise et là loger et tenir son hôtel; et y fut plus de quatre mois.

Le comte de Nevers étant et demeurant à Trévise, ainsi que je vous dis, le roi de Honguerie, lequel étoit informé, par les seigneurs de Rhodes et par autrui, de tout son état, et comment il s'étoit apaisé devers l'Amorath moyennant deux cent mille florins qu'il devoit payer pour sa rançon, tant pour lui que pour les autres seigneurs de France qui demeurés étoient en vie, envoya devers son cousin le dit comte un évêque et de ses chevaliers, en cause et signifiance d'amour, et lettres et traités aussi moult certains devers les seigneurs de Venise lesquels en avoient le gouvernement; et étoient chargés de par le roi de Honguerie, l'évêque et les dits chevaliers, de dire ainsi au dit comte et remontrer les pa-

roles telles que je vous dirai, et s'en acquittèrent.

Les remontrances furent telles en disant ainsi, ou sur telle forme : « Monseigneur, nous sommes cy envoyés de par notre très redouté seigneur le roi de Honguerie, votre cousin, lequel a entendu, et voit bien selon les apparences, que vous êtes mis à rachat et finance devers le roi Basaach son adversaire ; de laquelle chose, tant que de votre délivrance, il se contente grandement, et s'en tient pour joyeux, car autrement bonnement, vous, ni les autres, sans ce moyen et traité ne pouviez issir de ses mains. Cher seigneur, monseigneur est tout certain et informé que ces traités ne se peuvent faire ni conclure sans grands coûtages et que, avecques les dommages que vous eûtes grands outre mesure à la journée de la bataille, de rechef vous et les vôtres le prenez et avez pris tant pour votre rançon que toutes choses et mises très grandes. Cher seigneur, monseigneur s'excuse de par nous devers vous que, si aider il y pouvoit, il le feroit très volontiers, car il s'y sent et dit tenu par lignage et autrement. Mais à la journée de la bataille qui fut devant Nicopoli, il prit et reçut, et les siens, si grand dommage que vous qui êtes sire d'entendement le pouvez savoir, et imaginer et sentir ; et encore outre, toutes ses rentes et revenues du royaume de Honguerie pour celle année et l'autre sont perdues. Et quand elles seront retournées et recouvrées, et qu'il aura puissance, cher sire, il plaise vous savoir qu'il y pourvoira si grandement que vous vous en apercevrez, car de ce faire il a très bonne volonté. Et afin que vous teniez ce que nous vous disons en sûre et en véritable parole, notre redouté sire, votre cousin le roi, a sur la cité de Venise de revenue par an sept mille ducats ; si vous certifie et signifie par nous qui sommes ses hommes et cy envoyés, que celle rente soit vendue et rendue aux Vénitiens, et de l'argent qui en pourra naître et venir vous vous aidiez ainsi que du vôtre. Nous en baillerons et délivrerons lettres de quittance. De tout ce nous faisons nous fort. »

De ces remontrances et signifiances que les ambaxadeurs du roi de Honguerie avoient dit et remontré par bel et courtois langage se contentèrent assez le comte de Nevers et ses consaux. Et répondit le sire de Rochefort et dit pour tous : que grands mercis au roi de Honguerie quand il s'offroit et présentoit si avant que pour vendre et engager son héritage pour son cousin le comte de Nevers ; et que celle amour et courtoisie ne faisoit pas à refuser ni à oublier ; et que sur ce on auroit conseil et avis et bien briévement. Ainsi qu'il fut dit il fut fait. Depuis ne demeurèrent guères de jours qu'il fut dit aux ambaxadeurs du roi de Honguerie de par le dit comte, que pas il n'appartenoit à lui de vendre ni engager l'héritage d'autrui ; mais s'il plaisoit à ceux qui puissance avoient de ce faire, de remontrer aux Vénitiens qu'ils voulsissent entendre de l'acheter ou prêter une somme de florins sus pour aider le dit comte de Nevers à payer ses menus frais et rendre au grand prieur d'Aquitaine trente mille florins lesquels il avoit prêtés débonnairement en l'île de Rhodes, il leur viendroit bien à point, et en remercieroient le roi de Honguerie et son conseil. A ces paroles entendirent volontiers les Hongriens, et dirent qu'ils le feroient, et essaieroient les Vénitiens.

Quand les Vénitiens lui ouïrent parler de celle manière, ils répondirent froidement et mûrement ; et dirent qu'ils en auroient conseil ensemble, et le demandèrent de quinze jours. Il leur fut accordé. Au chef de quinze jours, ils répondirent, selon que je fus informé par celui qui fut à la réponse faire : que si le roi de Honguerie vouloit vendre tout son royaume, les Vénitiens tant que à l'acheter et payer les deniers tout promptement y entendroient ; mais à si petite chose que à sept mille ducats, lesquels par an il a de revenue sur la ville de Venise, ils ne sauroient donner prix ni valeur tant que pour vendre ni pour acheter, et convenoit que la chose demeurât en cel état. Ce fut la réponse que les Vénitiens firent aux ambaxadeurs du roi de Honguerie. Les aucuns supposèrent et imaginèrent que celle réponse, par voie de dissimulation, les Hongrès moyennement, quoiqu'ils l'eussent offert, le firent couvertement faire.

Si demeura la chose en cel état et le roi de Honguerie en sa revenue ; et prirent congé les messagers au comte de Nevers et à son conseil, lequel pour lors il avoit de-lez lui : messire Regnier Pot, le sire de Rochefort, et messire Guillaume de la Trémoille ; et se départirent de Venise et retournèrent en Honguerie ; et le comte de Nevers et son état se tint à Trévise pour cause de la mortalité qui étoit si grande à Venise.

Vous avez ci-dessus en notre histoire ouï recorder comment messire Philippe d'Artois, comte d'Eu et connétable de France, mourut sur son lit en la ville de Burse[1] en Turquie. De laquelle mort tous ses amis furent courroucés; mais remédier n'y purent, et par espécial le roi de France, car moult l'aimoit. Or vaqua par la mort du dit comte d'Eu la connétablie de France, laquelle est un bel et grand office et ne peut longuement être en vacation que on n'y pourvoie. Si se mirent les seigneurs de France ensemble pour avoir avis et conseil de qui on feroit connétable. Eux conseillés, la plus saine partie du conseil du roi et du royaume nommèrent et élirent ce vaillant gentil chevalier et prud'homme messire Louis de Sancerre qui moult long-temps avoit été maréchal de France, et encore l'étoit-il au jour qu'il fut élu; et étoit ès marches de Languedoc et là mandé. Si très tôt qu'il ouït les nouvelles que on lui signifia de par le roi, il vint à Paris. Lui venu, il fut pourvu de la connétablie de France.

Or vaqua l'office de la maréchaudie. Donc dit le roi qu'il y avoit pourvu, et que nul autre ne le seroit que son chevalier Boucicaut. Tous les seigneurs s'y assentirent, car bien le valoit pour lors, qu'il fût élu. Il étoit encore à Venise, mais il vint assez tôt après, car les finances et délivrances des seigneurs se firent; et retournèrent tous en France où ils furent reçus à grand'joie. Si demeura messire Boucicaut maréchal de France. Le comte de Nevers se trait devers le duc de Bourgogne son père et la duchesse sa mère. Si fut festoyé et conjoui grandement de eux et de tous autres. Ce fut raison, car il venoit d'un lointain voyage et périlleux; et fut volontiers vu en Flandre, en Artois, en Bourgogne et en toutes les seigneuries et terres desquels il étoit, à l'apparent du monde, ainsi que on comprend les choses, héritier

CHAPITRE LX.

Comment les dessus dits seigneurs prisonniers retournèrent en France, et comment, depuis leur venue, le roi entendit à la union de sainte Église.

Le comte de Nevers revenu et retourné en France du voyage de Turquie, par la manière et forme qui est ici dessus contenu, il se tint le plus du temps de-lez son seigneur de père et sa dame de mère. Et à la fois étoit de-lez le roi et son frère le duc d'Orléans, qui volontiers l'oyoient parler des aventures de Turquie et de la bataille de Nicopoli, de sa prise et de l'état et affaire l'Amorath-Baquin, car très proprement il en parloit. Et ne se plaignoit nullement, à ce qu'il remontroit à ses paroles, de l'Amorath; mais disoit qu'il l'avoit trouvé assez courtois et débonnaire et le plus prochain de son corps. Et n'oublia pas à dire et remontrer au roi et aux seigneurs de France auxquels il adressoit ses paroles, comment le dit Amorath, au congé prendre, et quand il se départit de lui et de Turquie, lui avoit dit qu'il étoit né en ce monde pour faire armes et conquerre toudis avant, et ne vouloit pas que il et tous ceux qui ses prisonniers avoient été ne se pussent encore armer contre lui, car volontiers il les trouveroit la seconde fois, la tierce ou la quarte, si besoin faisoit. Et les aventures d'armes se portoient ainsi en bataille. Et étoit l'intention du roi Amorath que encore il viendroit voir Rome et feroit son cheval manger avoine sur l'hôtel saint Pierre[1]. Et disoit encore le comte de Nevers que l'opinion d'Amorath et des plus grands de son conseil étoit telle, et la commune voix de tous les Sarrasins, que notre foi étoit nulle et notre loi toute corrompue par les chefs de ceux qui la devoient gouverner. Et ne s'en faisoient les Turcs et les Sarrasins que gaber et truffer. Et que par celle variation toute la chrétienté seroit et devoit être détruite et que ce temps étoit venu; et supposoient plusieurs, en Sarrasine terre, que l'Amorath-Baquin, roi de Turquie, étoit né à ce qu'il seroit sire de tout le monde. Et tels paroles et plus grandes assez avoit-il ouï dire les latiniers et drugemens qui transportèrent les langages de l'un à l'autre. Et à ce qu'il avoit vu et entendu, ils savoient aussi bien en Turquie, en Tartarie, en Perse, en Alexandrie, au Kaire et en toutes les parties de Sarrasine terre comment les Chrétiens erroient, par le fait et ordonnance de ceux qui se nommoient et escripsoient papes, que on faisoit en France ou en Picardie; et comment les Chrétiens n'étoient pas tous d'une suite et de une tenure, mais se différoient; car les uns créoient en un et les autres en autre; et

[1] Ou plutôt comme il a été expliqué ci-dessus à Michalizi.

[1] Il fut fait prisonnier peu d'années après par Tamerlan, et enfermé dans une cage de fer.

avoient les Sarrasins, qui de ce étoient informés, plusieurs merveilleuses imaginations comment ce se pouvoit faire, et les chefs des pays souffrir.

Ces paroles et autres que le comte de Nevers remontra au roi et aux hauts barons de France leur donnèrent moult à penser; et disoient les aucuns : « Les Sarrasins ont cause et raison si ils s'en truffent et gabent, car on laissa les prélats et ceux qui se nomment pasteurs de l'église trop convenir. Qui leur battroit le ventre on les mettroit à raison, ou d'eux-mêmes s'y mettroient. » Les clercs de l'université de Paris qui là travailloient, et en apprenant les escriptures ne pouvoient venir à bénéfices pour le fait de ce schisme de l'église et pour ces papes, entendoient volontiers aux murmurations du peuple qui venoient de côté, et étoient tous rejouis de ce que le comte de Nevers en avoit rapporté, et que il disoit que les Sarrasins et les Turcs, qui sont contraires de notre loi, s'en truffoient et en faisoient leur dérision; et disoient en bonne vérité : « Ils ont cause; et si le roi de France et le roi d'Allemagne n'y pourvoient, les choses iront encore pis. Et tout considéré, ceux qui ont tenu l'aventure se sont bien tenus, et ainsi conviendra-t-il faire qui voudra avoir union en l'église. » Dit et remontré fut en secret au roi de France de ceux qui bien l'aimoient et qui sa santé à voir désiroient, que l'opinion commune du royaume de France étoit qu'il n'auroit jamais parfaite santé que l'église seroit en autre état. Et lui fut remontré, sur telle forme et manière que on lui donna à entendre, que le roi Charles son père, de bonne mémoire, au lit de la mort, en avoit rechargé son conseil, et faisoit doute qu'il ne se fût trop fort abusé de ces papes et de lui être sitôt déterminé; et en tenoit sa conscience à moult chargée. Le roi de France s'excusoit en disant : « Quand notre seigneur de père trépassa de ce siècle, nous étions encore moult jeune; si avons cru le conseil de ceux qui nous ont gouverné jusques à ores; et si nous avons abusé ou folié, à eux en est la coulpe et non à nous; et puisque nous en sommes informés si avant, nous y pourvoirons briévement, tellement que on s'en apercevra. »

Le roi Charles de France sentit et entendit bien ces paroles, mieux que oncques mais il n'eût fait, et dit à soi-même, et aussi à ceux de son conseil de sa chambre, qu'il y pourvoiroit. Et en parla à son frère le duc d'Orléans, comte de Blois et de Valois, lequel il eut tantôt à sa volonté; et ils eurent aussi leur oncle de Bourgogne, car quoiqu'il eût obéi à celui qui se nomma et escripsit pape Clément, il n'y eut oncques ferme fiance; mais les prélats du royaume de France, et par espécial Guy de Roye, archevêque de Rheims, les archevêques de Sens, de Rouen et l'évêque d'Autun l'avoient bouté et tenu en celle créance. Or fut avisé au détroit conseil du roi de France que, si ils vouloient remettre l'église à point, il convenoit avoir l'accord de toute Allemagne. Si furent envoyés suffisans hommes, chevaliers et clercs de droit, desquels maître Pierre Plaies en fut l'un, en ambaxaderie en Allemagne, devers le roi de Bohême et d'Allemagne qui s'escripsoit roi des Romains. Et fut adonc tant procuré par les dits ambaxadeurs que une journée fut assignée à être, le roi d'Allemagne et son conseil, et le roi de France et son conseil, en la cité de Rheims; et eurent en convenant les deux rois de y être. Et afin que nuls prélats de côté, cardinaux, archevêques ni évêques ne leur pût briser leurs propos et imagination qu'ils avoient de bien faire, on fit courir une renommée que ces seigneurs et rois, et leurs consaux qui se devoient trouver à Rheims, l'assemblée se feroit pour traiter un mariage du fils le marquis de Blanquebourch, frère au roi d'Allemagne et de une fille que le duc d'Orléans avoit; et moyennant ces besognes on parleroit d'autres matières.

En ce temps que ces traités se faisoient et approchoient, trépassa de ce siècle à son hôtel à Avesnes en Hainaut, messire Guy de Chastillon, comte de Blois, et fut porté à Valenciennes et ensepveli en une chapelle à Saint-François, église des frères mineurs; et la chapelle où il fut premièrement mis est nommée la chapelle d'Artois. Vérité est qu'il en faisoit faire une très belle et très noble au pourpris du clos desdits frères, et assez près de là, où il cuidoit gésir. Mais ce comte de Blois mourut si endetté de toutes parts, et si petite ordonnance fut de ses biens, que le sien, rentes et revenues, ne purent fournir ses dettes; et convint la comtesse de Blois sa femme, Marie de Namur, renoncer à tous meubles. Ni elle n'osa accepter le testament, ni

point ne le trouva à son conseil ; et se trait la dite dame à son douaire de la terre de Chimay et de Beaumont ; et les héritages allèrent où ils devoient aller. Le duc d'Orléans eut la comte de Blois ; car il en avoit payé, vivant le comté Guy de Blois, deux cent mille couronnes de France ; et les terres de Hainaut, de Hollande et de Zélande allèrent au duc Aubert de Bavière comte de Hainaut ; et la terre d'Avesnes, de Landrecies et de Louvion en Thierasche échurent à Jean de Blois que on dit de Bretagne. Et si le dessus dit comte Guy n'eût fait le vendage que il fit, il étoit son droit hoir de la comté de Blois. Considérez le grand dommage que un seigneur peut faire à son hoir par croire mauvais conseil.

J'en ai fait pour tant narration que le comte Guy de Blois mit grande entente à son temps, à ce que je, sire Jean Froissart, voulsisse dicter et ordonner celle histoire ; et moult lui coûta de ses deniers ; car on ne peut faire si grand fait que ce ne soit à peine et à grand coûtage. Dieu en ait l'âme de lui ! Ce fut mon seigneur et mon maître, et un seigneur honorable et de grande recommandation ; et point ne lui besognoit à faire les povres traités et marchés qu'il fit et à vendre son héritage ; mais il créoit et crut légèrement ceux qui nul bien ni honneur ni profit ne lui vouloient. Le sieur de Coucy, son cousin, qui mourut en Burse en Turquie, fut moult coupable de ce fait. Dieu lui fasse mercy ! Or revenons aux besognes d'Angleterre.

CHAPITRE LXI.

De la mort du duc de Glocestre et du comte d'Arondel, et comment les oncles du roi d'Angleterre, c'est à savoir le duc de Lancastre et le duc d'Yorch et les Londriens s'en contentèrent

Vous savez, si comme il est ci-dessus contenu en notre histoire où il parle et traite des haines couvertes, lesquelles étoient engendrées de longtemps et par plusieurs cas entre le roi Richard d'Angleterre et son oncle le duc Thomas de Glocestre, lesquelles haines le roi ne voult plus porter ni celer mais ouvrer de fait ; et mieux aimoit, comme il disoit et que conseillé étoit, qu'il détruisît autrui qu'il fût détruit. Et avez ouï comment le dit roi fut au chastel de Plaissy à trente milles de Londres ; et par belles paroles et fausses, comme cil qui vouloit être au-dessus de son oncle, l'amena et mit hors de son chastel de Plaissy et le mit assez près de Londres, et sur un vert chemin qui tourne droit sur la rivière de la Tamise, et étoit entre dix et onze heures. Et avez ouï comment le comte Maréchal, qui là étoit en embûche, l'arrêta de par le roi et le tourna devers la rivière de la Tamise ; et avez ouï comment le dit duc cria après le roi pour être délivré de ce péril, car tous ses esprits sentirent tantôt, en cel arrêt faisant, que les choses se portoient mal à l'encontre de lui. Mais le roi, par laquelle ordonnance et commendement tout ce se faisoit, fit la sourde oreille et chevaucha toujours devant lui, et vint celle nuit au chastel à Londres. Le duc de Glocestre son oncle fut autrement logé, car voulsist ou non, de fait et de force, on le fit entrer dedans une barge. Et de celle barge en une nef qui gissoit à l'ancre en mi la rivière de la Tamise ; et là fut mis ; et y entrèrent le comte Maréchal et toutes ses gens ; et se boutèrent aval la rivière ; et firent tant, par l'aide du vent, que le lendemain, sur le tard, ils vinrent à Calais, car le comte Maréchal étoit capitaine de Calais, sans ce que on en sçût rien fors les officiers du roi en la ville de Calais. Vous devez savoir que quand la connoissance de la prise du duc de Glocestre fut venue à Plaissy devers la duchesse de Glocestre et ses enfans, ils furent grandement troublés et ébahis ; et sentirent tantôt que les choses alloient mal, et étoit le duc leur sire en grand péril de sa vie ; et en demandèrent conseil à messire Jean Lacquingay quelle chose en étoit bonne à faire. Le chevalier répondit et dit : « Le meilleur est d'envoyer devers messeigneurs de Lancastre et d'Yorch ses frères ; car par eux et par ce moyen se pourra briser le mal-talent que le roi a sur monseigneur de Glocestre, et non par autrui ; car il ne les oseroit courroucer. La duchesse de Glocestre fit tout ce que son chevalier lui conseilla ; et envoya tantôt grands messages devers les deux ducs qui ne se tenoient pas ensemble, mais bien loin l'un de l'autre. Si furent tous courroucés de la prise de leur frère ; et en rescripsirent et mandèrent à la duchesse de Glocestre que point ne fût déconfortée de son mari leur frère, car le roi leur neveu ne l'oseroit traiter fors par jugement et par raison, ni point ne lui seroit souffert. La duchesse de Glocestre et ses

enfans se reconfortèrent aucunement sur ces paroles.

Le roi d'Angleterre, de bon matin, se départit du chastel de Londres et vint à Eltem, et là se tint. Et ce propre jour, au soir, furent amenés au chastel de Londres et mis en la cour des officiers du roi, et là emprisonnés, les comtes d'Arondel et de Warvich, dont on fut trop émerveillé parmi la cité de Londres et sur le pays; et grandes murmurations en montèrent; mais nul n'en osoit faire fait ni partie à l'encontre du roi qui ne lui tournât à grand ennui et déplaisance. Et disoient toutes gens, chevaliers, escuyers et bourgeois de Londres et des cités et bonnes villes d'Angleterre : « Nous nous en avons beau taire et souffrir, ve-là le duc de Lancastre et le duc d'Yorch, les frères au duc de Glocestre, qui bien y pourvoiront quand il leur plaira. » Voirement y eussent-ils bien pourvu si ils connussent bien le courage du roi et quelle chose il avoit empensé à faire de leur frère; mais pour tant qu'ils n'en firent nulle bonne diligence, tournèrent les choses mal, ainsi que je vous recorderai.

Quand le duc de Glocestre fut amené au chastel de Calais et il se vit là enclos et privé de ses hommes, si se commença à douter et effrayer trop grandement; et dit au comte Maréchal : « Pour quelle cause suis-je mis hors d'Angleterre et ci amené? Il me semble que vous me tenez en prison; laissez-moi aller ébattre parmi la ville et voir la forteresse, les hommes et gardes de la ville. » — « Monseigneur, répondit le comte Maréchal, ce que vous me demandez je n'oserois faire nullement, car vous me êtes chargé en garde sur ma vie. Le roi mon seigneur, pour présent est un peu courroucé contre vous. Si veut que vous teniez ici et déportiez avecques nous; et vous le ferez tant que j'aurai autres nouvelles; et si Dieu plaît, ce sera prochainement; car de votre déplaisance, si Dieu m'aist, je suis fort courroucé, si pourvoir y pouvois; mais savez que j'ai mon serment au roi. Si me convient obéir; et y obéirai pour mon honneur. »

Le duc de Glocestre n'en pouvoit avoir autre chose; et bien lui jugeoient ses esprits, selon aucuns apparens qu'il vit un jour, qu'il étoit en péril de sa vie; et requit à un prêtre qui chanté avoit messe devant lui, que il fût confessé; il le fut, et par grand loisir. Et se mit là devant l'autel en bon état de cœur, dévot et contrit; et pria et cria à Dieu merci de toutes choses; et fut dolent et repentant de tous ses péchés. Et bien avoit métier qu'il entendît à sa conscience purger, car le meschef lui étoit plus prochain qu'il ne cuidoit; car, ainsi que je fus informé, sur le point du dîner et que les tables étoient mises au chastel de Calais, ainsi qu'il devoit laver ses mains, quatre hommes à ce ordonnés issirent d'une chambre, et lui jetèrent une touaille au col, et l'estraignirent tellement, les uns d'un lez et les autres deux d'autre, qu'ils l'abattirent à terre; et là l'étranglèrent d'une touaille, et lui cloirrent les yeux[1], et tout mort, ils l'apportèrent sur un lit et le dévêtirent et déchaussèrent tout mort; et le couchèrent entre deux linceuls, et mirent son chef sur un oreiller et le couvrirent de manteaux fourrés; et puis issirent en la chambre, et vinrent en la salle tous pourvus de ce qu'ils devoient dire et faire, en disant tels paroles : que une défaute de maladie de popolésie étoit prise au duc de Glocestre, en la-

[1] On trouve dans les rôles des parlemens (Parl. Plac., v. III, p. 452 et 453) la déposition d'un nommé John Halle, un des complices de ce crime, et valet du duc de Norfolk, qui donne de ce meurtre une relation dont les détails sont différens. Suivant John Halle, le duc de Norfolk vint le trouver à Calais, l'arracha du lit, et en le frappant sur la tête, le força, sous peine de la vie, à l'aider dans l'exécution du duc de Glocester. Ils allèrent donc ensemble à une église et y trouvèrent d'autres personnes qui venaient de s'obliger par serment au secret. Ils accompagnèrent à l'auberge où était le prince d'Angleterre le duc de Norfolk, qui plaça Halle et sept autres dans une chambre voisine et sortit. On amena alors le duc Glocestre, qui fut remis entre les mains de Serle, valet du roi et de Francys, valet du duc d'Albemarle. En les voyant, le duc de Glocestre s'écria : «Je vois bien maintenant que c'en est fait de moi.» Serle et Francys conduisirent alors le duc dans une autre chambre, sous prétexte d'avoir à lui parler, et lui annoncèrent que le roi avait ordonné sa mort; le duc de Glocestre répondit: que puisqu'il en était ainsi, il ne lui restait qu'à se soumettre. Ils lui proposèrent d'envoyer chercher un confesseur; il y consentit et se confessa. Ils l'étendirent alors sur un lit et jetèrent un lit de plume sur lui; trois autres personnes retenaient les côtés du lit de plume tandis que Serle et Francys le pressaient sur sa bouche jusqu'à ce qu'il eût expiré. Pendant tout ce temps trois autres des assistans à genoux, pleuraient et priaient pour son âme, tandis que Halle faisait le guet à la porte. Lorsqu'il fut mort, le duc de Norfolk vint dans la chambre, vérifier si en effet il avait cessé de vivre.

vant ses mains, et que à grand'peine on l'avoit porté coucher. On tint ces paroles en public au chastel et en la ville; et bien le crurent les aucuns, et les autres non.

Dedans deux jours après, renommée fut que le duc de Glocestre étoit mort sur son lit au chastel de Calais; et s'en vêtit le comte Maréchal de noir, pourtant qu'il étoit son cousin moult prochain; et aussi firent tous chevaliers et écuyers qui en Calais étoient. Et s'épartirent plus tôt les nouvelles de la mort de Glocestre ès parties de France et de Flandre que en Angleterre. Si en furent moult de François réjouis, car commune renommée couroit que jà ne seroit bonne paix entre France et Angleterre, ni point d'amour n'y auroit, tant que ce duc de Glocestre fût en vie: et aussi aux traités qui tenus s'étoient par plusieurs fois entre les François et les Anglois il avoit été plus rebelle et contraire que nul de ses frères. Et pour la mort de lui cure n'avoit-on en France; comment que ce fût, ils n'en faisoient compte. Pareillement en Angleterre, plusieurs hommes, chevaliers et écuyers, et officiers du roi, qui l'avoient douté et craint trop grandement pour ses crueuses et merveilleuses manières, furent tous réjouis de sa mort; et furent entre ceux ramentus le duc d'Irlande lequel il avoit bouté hors d'Angleterre et envoyé en exil; aussi messire Simon Burlé qui si vaillant chevalier et prud'homme avoit été, et servi le prince de Galles et le royaume d'Angleterre, et il l'avoit fait décoller et mourir honteusement; et aussi messire Robert Trésilien, messire Nicolas Bramber, messire Jean Sandvich et plusieurs autres. Si en fut le dit duc de Glocestre moins plaint parmi Angleterre, fors de ceux lesquels avoient été de son conseil et opinion.

Le duc mort à Calais, il fut moult honorablement embaumé et mis en un vaissel de plomb et dessus couvert de bois, et envoyé en cel état par mer en Angleterre. Et arriva la nef qui apporta le corps dessous le chastel de Hadelée[1], sur la rivière de la Tamise, et de là amené par charroy tout simplement au chastel de Plaissy et mis en l'église, laquelle le dit duc avoit fait édifier et fonder en l'honneur de la sainte Trinité; et là avoit mis douze chanoines qui moult dévotement y font le divin office; et là fut ensepveli.

Vous devez savoir que la duchesse de Glocestre, et Offrem son fils et fils au dit duc dessus nommé, et leurs deux filles, furent moult déconfortés, et bien l'avoient où prendre, quand le duc de Glocestre leur sire et père fut là amené tout mort; et encore doublement eut la dite duchesse grand courroux, car le comte Richard d'Arondel son oncle le roi Richard fit décoller publiquement en la rue de Cep[1] à Londres. Et n'osa nul haut baron d'Angleterre aller au devant ni conseiller le roi du contraire; et fut le dit roi présent à celle justice faire; et fut faite par le comte Maréchal qui avoit à femme la fille au comte d'Arondel, et il même lui banda les yeux.

Le comte de Warvich fut en grand'aventure à être aussi décollé, mais le comte de Salsebéry, qui moult bien étoit du roi, pria pour lui, et aussi firent autres barons, seigneurs et prélats d'Angleterre, et si acertes que le roi s'inclina à leur prière, mais il dit qu'il fût mis en tel lieu que jamais il ne vînt en place, car le roi ne lui vouloit point pardonner absolument son mesfait; car bien avoit desservi mort quand il avoit été du conseil et accord, avecques le duc de Glocestre et le comte d'Arondel, de vouloir briser la paix et les trèves données, accordées et scellées entre les deux rois de France et d'Angleterre, leurs conjoins et adhérens, et que cet article étoit cas qui requéroit punition de mort honteuse, car les trèves étoient jurées et données par telle condition de l'un côté et de l'autre que, quiconque les enfreignoit ni conseilleroit enfreindre, il étoit digne à recevoir mort.

Le comte de Salsebéry, qui très espécialement prioit pour le comte de Warvich, car ils avoient été compagnons d'armes toujours ensemble, l'excusoit et disoit, que il étoit moult ancien, et que le comte d'Arondel et le duc de Glocestre l'avoient déçu par leurs paroles, et que celle affaire et péché, pour lequel ils étoient morts, n'avoient point été de son mouvement, mais par eux, et que oncques ceux de Beauchamp ne firent ni pensèrent trahison contre la couronne d'Angleterre, et que ce comte de Warvich étoit chef de ceux et des armes de Beauchamp, et descendoient tous ceux de Beauchamp du comte de Warvich. Le dit comte de Warvich, par pitié, fut respité de la mort et taxé à celle pénitence

[1] Hadleigh.

[1] Cheapside.

que je vous dirai. Il fut envoyé en l'isle de Wisque [1], qui est des tenures d'Angleterre, et lui fut dit ainsi : « Comte de Warvich, ce jugement va tout droit devant lui. Vous avez desservi mort telle que le comte d'Arondel a reçue; mais les beaux services et grands que du temps passé vous avez faits au roi Édouard, de bonne mémoire, à monseigneur le prince son fils, à la couronne d'Angleterre, et deçà la mer comme par delà, vous aident bien; et ont le roi et son conseil pitié de vous et vous rendent la vie; mais il est ordonné et dit, par jugement et sentence, que vous entrerez en l'isle de Wisque, et là vivrez tant que vous pourrez; et aurez assez du vôtre pour tenir votre état, ni jamais de là ne partirez ni istrez. »

Le comte de Warvich prit en bon gré celle punition, et en remercia le roi et son conseil quand ils lui respitoient la vie; et ordonna ses besognes le plus brief qu'il put, car il y devoit être et entrer dedans un jour que on lui assigna; il y fut et une partie de son état. L'île de Wisque est environnée de la mer, et sied à l'encontre de Normandie; et y a assez lieu et place pour demeurer un seigneur, mais il faut qu'il soit servi et administré des terres voisines, autrement il ne se pourroit point étoffer. Ainsi se portèrent ce jugement et les ordonnances en Angleterre qui se multiplièrent toujours en pis, ainsi que vous orrez recorder avant en l'histoire.

Quand la connoissance fut venue au duc de Lancastre et au duc d'Yorch que le duc de Glocestre, leur frère, étoit mort à Calais, tantôt ils imaginèrent que le roi, leur neveu, l'avoit fait mourir. Pour ces jours ils n'étoient pas ensemble, mais se tenoient l'un çà et l'autre là en leurs places et manoirs, selon la coutume d'Angleterre. Si escripsirent l'un à l'autre à savoir comment ils s'en cheviroient; et vinrent à Londres, pourtant que bien ils savoient que les Londriens étoient moult courroucés de la mort du duc leur frère. Quand ils furent là venus, ils eurent parlement ensemble; et dirent que ce ne faisoit pas à souffrir que d'avoir mort et meurtri leur frère, un si haut prince et vaillant que le duc de Glocestre, pour paroles oiseuses; car voirement, quoique il eût parlé volagement de chaud sang à l'encontre des trèves données et scellées entre France et Angleterre, si n'en avoit point ouvré de fait, et que entre faire et dire a trop grand'-différence, ni point pour paroles il ne pouvoit desservir mort ni punition si crueuse; et dirent que il convenoit que il fût amendé. Et furent les deux frères sur un état que pour troubler toute Angleterre, car bien avoit qui leur conseilloit, et par espécial le lignage du comte d'Arondel lequel est moult grand et fort en Angleterre, et cil aussi du comte d'Estaford.

Le roi d'Angleterre, pour ces jours, se tenoit à Eltem, et avoit mandé et semons tous hommes de fief qui de lui tenoient et qui foi lui devoient; et avoit amassé et pourvu autour de Londres et en la comté de Kent et en Souxesses plus de dix mille archers; et avoit son frère, messire Jean de Hollande, de-lez lui, le comte Maréchal, le comte de Salsebéry, et grand nombre de chevaliers et barons d'Angleterre; et manda aux Londriens que point ne recueillissent le duc de Lancastre. Les Londriens répondirent à ce et dirent que ils ne savoient choses au duc de Lancastre pourquoi ils le dussent refuser. Et demeura le duc de Lancastre à Londres, et le comte de Derby, son fils, et aussi le duc d'Yorch, lequel avoit un fils qui se nommoit Jean et comte de Rostellant, et étoit si bien du roi que nul mieux; et l'aimoit le dit roi avec le comte Maréchal outre mesure. Et le comte de Rostellant se dissimuloit grandement de la mort son oncle le duc de Glocestre, et montroit assez que il eût volontiers vu que paix fût entre toutes parties; et disoit bien que son oncle avoit eu tort en plusieurs cas devers le roi son cousin. Les Londriens pareillement considéroient le grand meschef qui pouvoit venir en Angleterre par la dissension des oncles du roi et des alliances des uns et des autres, et regardoient, puisque ce meschef étoit advenu, on ne le pouvoit recouvrer, et que le duc de Glocestre en aucune manière en avoit été cause par trop parler, et vouloir émouvoir tout le royaume à rompre et briser les trèves qui données, jurées et scellées étoient entre France et Angleterre. Et dissimulèrent grandement les Londriens; et virent les plus sages que ce ne faisoit pas à amender pour le présent. Et doutèrent le roi de France et sa puissance, et leurs marchandises à perdre. Si commencèrent à traiter, et aller par cause de moyen entre le roi d'Angleterre et le duc de Lancastre, lequel eut

[1] Wight.

aussi plusieurs imaginations, car la mort de son frère lui tournoit à grand'déplaisance. Aussi il véoit que le roi Richard, son neveu, étoit par mariage grandement allié au roi de France, car il avoit à femme sa fille, et avoit le dit duc deux de ses filles par de là la mer, l'une roine d'Espaigne et l'autre de Portingal, qui pouvoient très grandement moins valoir des François s'il émouvoit guerre à l'encontre du roi son nepveu. Et convint adonc le dit duc briser son courage, voulsist ou non, de toutes choses, et descendre à la prière des Londriens et aucuns prélats d'Angleterre qui de ce s'entremettoient en bien, comme bons moyens entre le roi d'Angleterre et ses oncles. Et vint le roi à accord et à paix, parmi tant qu'il promit que, de ce jour en avant, il s'ordonneroit tout entièrement par le duc de Lancastre, et ne feroit rien hors de son conseil. Mais de celle parole et promesse il ne fit rien, et se mes-usa plus après que devant, et se laissa forconseiller de mauvais conseil; dont trop grandement il lui meschéy, ainsi que vous orrez recorder avant en l'histoire.

Ainsi vint le roi d'Angleterre à paix à ses oncles de la mort du duc de Glocestre, et commença à régner plus fièrement que devant; et s'en vint tenir son état en la comté d'Excesses qui terre et pays avoit été au duc de Glocestre et devoit être à son fils Offrem, héritier de la dite terre; mais le roi prit tout en saisine par devers lui; et l'ordonnance est en Angleterre que le roi a en garde tous les héritages des enfans qui demeurent orphelins de père dessous l'âge de vingt et un an, et puis leur sont rendus leurs héritages. Le roi Richard prit la garde de son cousin et héritier de Glocestre et attribua toutes ses terres et possessions à son profit, et mit Offrem, le jeune héritier, demeurer de-lez lui, et la duchesse de Glocestre et ses deux filles de-lez sa femme la roine. Le duc de Glocestre, en son vivant, étoit de son droit héritage connétable d'Angleterre; mais il ôta cet office et ce droit à l'héritier et le donna au comte de Rostellant son cousin. Et commença le dit roi à tenir si grand état que oncques avoit eu roi en Angleterre, qui à cent mille nobles par an dépendît, tant que le dit roi faisoit. Et tenoit pareillement avecques lui l'héritier d'Arondel fils au comte d'Arondel, lequel il avoit fait décoller à Londres, ainsi que ci-dessus est dit. Et pour ce que un des chevaliers du duc de Glocestre, qui se nommoit Cerbet, en parla une fois trop avant à l'encontre du roi et de son conseil, il fut pris et tantôt décollé. Messire Jean Lacquinay en fut aussi en grand péril; mais quand il vit que les choses se portoient diversement, il dissimula le mieux qu'il put et sçut, et se départit de l'hôtel de la duchesse de Glocestre sa dame, et alla leurs faire sa demeure.

En ce temps n'y avoit si grand en Angleterre qui osât parler de chose que le roi fît ni voulsist faire; et il avoit conseil propre pour lui, et chevaliers de sa chambre qui l'enhortoient à faire tout ce qu'ils vouloient; et tenoit le roi à ses gages et à délivrance bien deux mille archers qui continuellement nuit et jour le gardoient [1], car il ne se tenoit pas bien assuré de ses oncles ni de ceux du lignage du comte d'Arondel.

CHAPITRE LXII.

De la grand'assemblée qui fut faite en la ville de Rheims, tant de l'empire d'Allemagne comme du royaume de France sur l'état et union de sainte Église.

En ce temps se fit une grand'assemblée de seigneurs en la cité de Rheims, tant de l'empire d'Allemagne que du royaume de France; et fut la cause telle que pour mettre l'église en union. Et fit tant le roi de France par prières et par moyens que le roi d'Allemagne [2], son cousin, vint à Rheims atout son conseil [3]. Et pour ce que on ne voult pas donner à entendre généralement que celle assemblée se fit tant seulement pour parler des papes, de celui qui se tenoit à Rome et de celui qui se tenoit en Avignon, les

[1] Cette tyrannie, née de la peur, qui rendit le roi Richard si odieux, a excité les plaintes de tous les poètes et prosateurs du temps. On trouve dans la Chronique métrique de Hardinge quelques vers sur cette manie du roi qui s'était composé une garde d'hommes du comté de Chester éternellement en permanence auprès de lui et devenus comme une sorte de gardes du corps. Richard fut en effet accusé par le parlement d'avoir appelé autour de lui des malfaiteurs du comté de Chester, qui, en traversant le royaume avec lui, battaient, blessaient, pillaient et tuaient les gens, et refusaient de payer ce qu'ils prenaient.

[2] Wenceslas de Luxembourg.

[3] Cette même année, Charles VI reçut une ambassade de Manuel, empereur de Constantinople, qui lui demandait du secours contre les Turcs qui menaçaient d'anéantir les Grecs. (Voyez sa lettre dans l'Anonyme de Saint-Denis, page 1397), et une autre ambassade de Bajazet lui-même.

seigneurs firent courir renommée que le roi d'Allemagne et les seigneurs de l'Empire venoient là pour traiter un mariage du fils au marquis de Blanquebourch à la fille du duc d'Orléans; et étoit ce marquis frère au roi d'Allemagne. Si se logea le roi de France au palais de l'archevêque; et là étoient les ducs de Berry, d'Orléans, de Bourbon, le comte de Saint-Pol et plusieurs hauts barons et prélats de France. Et quand le roi d'Allemagne entra dedans la cité de Reims, tous ces seigneurs et prélats, et le roi Charles de Navarre qui aussi étoit là, allèrent tous à l'encontre de lui et le recueillirent doucement et liement, et le menèrent premièrement en l'église Notre-Dame et puis en l'abbaye de Saint-Rémy. Là fut le roi et tous les seigneurs d'Allemagne qui avecques lui étoient venus logés, au plus près de lui que on put par raison; et étoit ordonné du roi de France et de son conseil, que tout ce que le roi d'Allemagne et ses gens dépendroient en la cité de Reims, tout étoit compté et délivré de par les officiers du roi de France, et si largement fait et de toutes choses que nulle défaute n'y avoit. Et convenoit bien aux Allemands pour délivrance, tous les jours qu'ils séjournèrent en la cité de Reims, dix tonneaux de harengs, car ce fut en temps de carême, et huit cens carpes, sans les autres poissons et ordonnances. Considérez quels grands coustages là furent; et tout ce paya le roi de France.

Quand le roi d'Allemagne vint la première fois devers le roi de France au palais, tous les seigneurs dessus nommés l'allèrent quérir à l'abbaye de Saint-Rémy et le amenèrent en grand arroy au palais. Quand ces deux rois s'entrecontrèrent et virent premièrement, ils se firent moult d'honneurs et révérences, car bien étoient nourris et induits à ce faire, et par espécial le roi de France plus que le roi d'Allemagne; car Allemands de nature sont rudes et de gros engin, si ce n'est au prendre à leur profit, mais à ce sont-ils assez experts et habiles. Tous ces seigneurs de France et d'Allemagne qui là étoient s'entre-accointèrent de paroles et de contenances moult grandement. Et donna le roi de France à dîner au roi d'Allemagne et à tous les Allemands [1]. Et fut l'assiète de la table telle que je vous dirai. A la table du roi premièrement fut assis le patriarche de Jérusalem, le roi d'Allemagne après, le roi de France le tiers, et le roi de Navarre le quart; et plus n'en y eut assis à cette table. Aux autres tables furent assis seigneurs et prélats d'Allemagne. Ni nuls des seigneurs de France ne sirent, mais servirent. Et apportèrent tous les mets à la haute table du roi, les ducs de Berry, de Bourbon, le comte de Saint-Pol et les hauts barons de France; et le duc d'Orléans fit toutes ses assises. Vaisselle d'or et d'argent couroit à tel largesse parmi le palais comme si elle fût toute de bois; et fut ce dîner étoffé de toutes choses si grandement que merveilles seroit à recorder. Et je fus informé que le roi de France donna à son cousin le roi d'Allemagne toute la vaisselle d'or et d'argent qui étoit au palais, tant au dressoir comme ailleurs, et tous les ornemens et paremens de la salle et de la chambre du roi d'Allemagne là où il se retrait après dîner, vin et épices pris; et fut prisé ce don à deux cent mille florins. Et encore furent donnés à tous ces Allemands qui là étoient grands dons et beaux présens de vaisselle d'or et d'argent; de quoi tous les Allemands et autres gens d'étranges nations qui venus étoient voir l'état, s'émerveillèrent, et de la grand'puissance qui est et peut être au royaume de France. Ces rois séjournans en la cité de Reims, leurs consaux se mirent ensemble par plusieurs fois sur l'état pourquoi ils étoient là venus; tant du mariage d'Orléans et de Blanquebourch que pour le fait des papes et de l'église; et eut en ces consaux plusieurs propos retournés. Toutefois le mariage dessus nommé fut accordé et tout publié parmi la cité de Reims, mais tant que au fait de l'église et des papes, hors du conseil il n'en fut pour lors rien sçu; mais ce qui accordé étoit fut en conseil tenu secret; et ce que j'en ai escript je l'ai sçu depuis par les apparences.

Accordé fut que maître Pierre d'Ailly, évêque de Cambray, iroit en légation, tant de par le roi de France que de par le roi d'Allemagne, à Rome, devers celui qui se nommoit et escripsoit

[1] Le moine de Saint-Denis, qui était present, raconte que Wenceslas ne put venir au dîner cette première fois, attendu qu'il était ivre, même avant le dîner, et qu'il fallut lui laisser cuver son vin. Le dîner d'apparat fut remis au lendemain, et cette fois on eut le soin de tenir l'empereur dans un état plus présentable.

pape Boniface, et traiteroit devers lui, de par ces deux rois dessus nommés, que il se voulsist soumettre à entendre à faire une autre élection de pape; et si droit avoit, en ce cas il demeureroit pape; et si le contraire étoit vu ni trouvé, il se déporteroit; et chacun de ces deux papes qui rebelle seroit à l'ordonnance des deux dessus dits rois, il seroit dégradé; et lui seroient clos tous droits de l'église; et prendroit le roi de France sur lui : son fils le roi d'Angleterre, le roi d'Escosse, le roi Henry d'Espaigne, le roi Jean de Portingal, le roi Charles de Navarre et le roi d'Arragon; et le roi d'Allemagne prendroit sur lui : son frère le roi Louis de Honguerie et tout le royaume de Bohême, et toute l'Allemagne jusques en Prusse, pour amener à leur volonté. Et fut ordonné et accordé des deux rois d'Allemagne et de France, que l'évêque de Cambray retourné de Rome, et sommé ce pape Boniface de leur intention, ils se tourneroient, leurs conjoints et adhérens, et les royaumes et pays dessus nommés; et ainsi le jurèrent à faire et tenir les deux rois, sans jamais y mettre variation ni empêchement; et se définèrent leurs consaux sur cel état; et se départirent amiablement ces rois, seigneurs et consaux les uns des autres, et issirent de la cité de Reims, et retourna chacun en son pays.

A ces assemblées et consaux qui furent en celle saison en la cité de Reims, oncques le duc de Bourgogne ne fut ni voult être; et bien avoit dit en devant que on perdoit toutes ses peines et ce que on mettoit en ces Allemands; car jà n'entendroient chose qu'ils eussent promis ni convenancé. Néanmoins, pour chose que le dit duc dît, rien ne fut laissé à faire, comme il appert par l'ordonnance qui faite en fut tout au long, ainsi que vous avez ci-dessus ouï recorder. Assez tôt après, maître Pierre d'Ailly, évêque de Cambray, ordonna ses besognes et se mit au chemin pour faire sa légation et aller à Rome, ainsi que ordonné et dit étoit des consaux et accordé des deux rois d'Allemagne et France dessus nommés. Avec tout ce, le roi de France envoya grands messages en Angleterre pour voir le roi Richard, lequel il tenoit à fils, et sa fille; et portoient nouvelles ces messages que le roi d'Angleterre se voulsist déterminer à ce que le roi de France et les François avoient ordonné et accordé. Quand ces seigneurs ambaxadeurs de France furent venus en Angleterre, ils furent recueillis du roi joyeusement; et quand il vit l'état dont son grand seigneur le roi de France lui prioit si acertes qu'il se voulsist allier avecques lui et tourner son royaume à son opinion, par quoi il fût neutre si il besognoit, si ces deux papes ne se vouloient soumettre à l'intention du roi de France, du roi d'Allemagne et de leurs consaux, il en répondit tantôt et dit, qu'il auroit tel son royaume et ses gens qu'ils feroient tout ce qu'il lui plairoit. Et ce dit-il premièrement pour complaire à ces ambaxadeurs françois qui moult se contentèrent de celle réponse. Et quand ils eurent séjourné lez le roi et la roine tant que bon leur sembla, ils prirent congé au dit roi et à la jeune roine d'Angleterre, et s'en retournèrent arrière par Boulogne en France, et recordèrent tout ce qu'ils avoient vu et trouvé. Si furent ces nouvelles moult plaisans au roi de France et à son conseil, et demourèrent les choses en cel état une pièce.

Le roi Charles de Navarre, qui étoit venu voir son cousin le roi de France, et qui bien cuidoit retourner et recouvrer son héritage de Normandie et la comté d'Évreux, laquelle de fait et de force le roi de France lui avoit ôté et tollu et détenoit, ainsi que dit et contenu est en plusieurs lieux ci-dessus en celle histoire, n'y put retourner ni revenir, par quelconque voie ni manière qu'il ni ses consaux pussent dire, proposer ni remontrer. Et quand le dit roi de Navarre vit qu'il perdoit sa peine et labouroit en vain, si lui tournèrent toutes ces choses en grand'déplaisance, et prit congé au plus sobrement qu'il put, mal content du roi de France et de son conseil, et retourna arrière au royaume de Navarre.

Nous nous souffrirons à parler des rois de France, d'Allemagne et de Navarre, et parlerons des autres accidens qui s'émurent en Angleterre, dont ce furent toutes générations de si grands maux que les œuvres pareilles ne sont point escriptes, dites, ni remontrées en celle histoire. Et bien direz que c'est vérité quand je serai venu jusques à là. Et veci l'entrée et commencement de la matière.

CHAPITRE LXIII.

Comment le comte Maréchal appela de gage à outrance le comte Derby, fils au duc de Lancastre, en la présence du roi et de tout son conseil, dont depuis plusieurs maux vinrent en Angleterre.

Le roi Richard d'Angleterre avait une condition telle, que quand il enchargeoit un homme, il le faisoit si grand et si prochain de lui que merveilles, ni nul n'osoit parler du contraire; et créoit si légèrement ce que on lui disoit et conseilloit que roi qui eût été en Angleterre dont mémoire fût de grand temps. Et point ne se exemplioient ceux qui étoient en sa grâce et amour comment il en étoit mal avenu à plusieurs, ainsi comme au duc d'Irlande qui en fut bouté hors d'Angleterre, et à messire Simon Burlé qui par les consaux qu'il donna au roi fut décollé, et messire Robert Trésilien, messire Nicolas Brambre, messire Jean Walourde, et plusieurs autres qui conseillé l'avoient et morts en étoient; car le duc de Glocestre avoit rendu grand'peine à eux détruire. Or étoit-il mort ainsi que vous savez; dont ceux qui demeurés étoient de-lez le roi, et qui nuit et jour le conseilloient à leur volonté, n'étoient pas courroucés de sa mort; car ils supposoient que nuls ne contrediroient mais à leurs volontés. Et se fondèrent les aucuns qui près du roi étoient sur grand orgueil, et tant qu'ils ne le purent celer, et par espécial le comte Maréchal qui tant étoit en la grâce et amour du roi que nul plus. Et advint que, pour mieux complaire au roi et pour le flatter et donner à entendre « Je suis un bon serviteur loyal et secret envers vous, ni je ne pourrois ouïr ni souffrir parole nulle qui fût dite, pensée ni proposée à l'encontre de vous, » il reprit paroles au roi, dont il cuida bien exploiter, et avoir doublement outre l'amour et la grâce du roi. Et tel se cuide à la fois avancer qui se recule; et ainsi en avint au comte Maréchal. Je vous dirai comment.

Vous devez savoir que le comte Henry Derby et le duc de Glocestre, qui mort étoit, avoient eu à femmes et épouses deux sœurs, qui filles avoient été au comte de Herfort et Northantonne, connétable d'Angleterre; et étoient les enfans du comte Derby et du duc de Glocestre cousins germains de par leurs mères; et ainsi un degré moins de par leurs pères. A voire dire, la mort du duc de Glocestre étoit moult déplaisante à plusieurs hauts barons d'Angleterre; et en parloient et murmuroient les aucuns souvent et fiablement ensemble. Et tant les avoit le roi surmontés que nul semblant, là où le roi le sçût, ils n'en osoient faire ni montrer; car il avoit donné à entendre, et fait semer paroles parmi le royaume d'Angleterre, que quiconque en relèveroit jamais paroles, tant du duc de Glocestre comme du comte d'Arondel, il serait réputé à faux, mauvais et traître, et en l'indignation de lui. Si que ces menaces en avoient fait cesser de parler moult de peuple auxquels les accidens avenus étoient trop déplaisans. Et dut avenir, ce terme durant, que le comte Derby et le comte Maréchal parloient ensemble de plusieurs paroles, et entrèrent de l'un en l'autre tant qu'ils vinrent à parler de l'état du roi et du conseil qu'il tenoit de-lez lui et créoit, et tant que le comte Maréchal happa en soi-même aucunes paroles que le comte Derby dut là dire en espèce de bien, de fiance et de conseil; et cuida bien que jamais les paroles ne dussent être renouvelées; et furent adonc telles et non pas vilaines ni outrageuses : « Sainte Marie, beau cousin, et quelle chose a le roi notre cousin empensé à faire? veut-il mettre hors d'Angleterre tous les nobles? Il n'y aura bientôt nully. Et montre tout clairement qu'il ne veut pas l'augmentation de son royaume. » Le comte Maréchal ne répondit point à cette parole, mais dissimula et la tint à impétueuse trop grandement contre le roi; et ne s'en put taire ni couvrir en soi-même; et dit que ce comte Derby étoit bien escueilli [1] de bouter un grand trouble en Angleterre, car il étoit si bien des Londriens que nul mieux de lui. Si se avisa, ainsi que le deable lui entra en la tête et que les choses tournent ainsi qu'elles doivent tourner et avenir, ni on ne les peut fuir ni eschever, que ces paroles seroient si notoirement remontrées devant le roi, et là où il y auroit tant de nobles d'Angleterre, que tous s'en esbahiroient. Et vint, assez tôt après ces paroles dites entre lui et le comte Derby, devers le roi; et pour lui complaire et flatter et servir à gré, il lui dit ainsi : « Monseigneur, tous vos ennemis et malveillans ne sont pas encore morts ni hors d'Angleterre. » — « Et comment, cou-

[1] Disposé à.

sin, dit le roi qui mua couleur, pouvez-vous ce savoir? » — « Je le sais bien, répondit le comte Maréchal, tant que pour l'heure je ne vous en parlerai plus avant. Mais afin que vous y pourvéez et remédiez hâtivement, faites à celle Pâques qui vient une fête solemnelle, et mandez tous ceux de votre lignage qui sont en Angleterre qui soient à celle fête et point ne oubliez à mander le comte Derby, et vous orrez nouvelles qui vous seront assez étranges et desquelles vous ne vous donnez nulle garde maintenant. Si vous touchent-elles de moult près. » Le roi demoura sur ces paroles moult pensif, et pria au comte Maréchal qu'il lui voulsist autrement éclaircir; et bien lui pouvoit dire, car il le tiendroit en secret. Je ne sais pas si adonc il lui dit, mais le roi n'en fit nul semblant et laissa le comte Maréchal convenir et procéder avant en son opinion; et en avint ce que je dirai. Le roi d'Angleterre fit à savoir que le jour de la Pâque-Fleurie, en son manoir à Eltem il vouloit tenir une fête solemnelle; et que tous ceux de son lignage et de son sang fussent à la dite fête; et par espécial il en pria ses deux oncles le duc de Lancastre et le duc d'Yorch et leurs enfans, lesquels, comme ceux qui n'y pensoient que tout bien, y vinrent en bon arroy.

Quand ce vint le jour de la dite fête tenue à Eltem, après dîner, et le roi retrait en sa chambre de parement, et ses oncles et tous les seigneurs avecques lui, ils n'eurent pas là longuement séjourné que le comte Maréchal, pourvu de ce qu'il devoit dire et faire, s'en vint devant le roi et se mit à genoux, et dit ainsi : « Très cher sire, et redouté, je suis de votre sang et votre homme lige et maréchal d'Angleterre; si suis de foi et de serment trop grandement tenu envers vous; et ai juré de ma main en la vôtre que je ne dois ni puis être en lieu ni place là où on puist rien dire qui touche à nul vice ni malice à l'encontre de votre majesté royale; et là où je le cèlerois ni dissimulerois, par quelconque voie que ce fût, je serois et devrois être tenu à faux, mauvais et traître, laquelle chose je ne veuil pas être, mais moi acquitter envers vous en tous états. » Le roi d'Angleterre assit son regard sur lui, et demanda : « Pourquoi dites-vous ces paroles, comte Maréchal? nous le voulons savoir. » — « Mon très cher et très redouté seigneur, répondit le comte, je le dis pourtant que je ne veuil rien souffrir, ni celer chose qui soit préjudiciable à l'encontre de vous. Faites traire avant le comte Derby et je parlerai outre. » Adonc fut appelé du roi le comte Derby, et fit lever le comte Maréchal qui avoit parlé à lui à genoux.

Quand le comte Derby fut venu avant, qui nul mal n'y pensoit, le comte Maréchal dit ainsi : « Comte Derby, je vous dis que vous avez pensé mal et parlé autrement que vous ne dussiez contre votre naturel seigneur, monseigneur le roi d'Angleterre, quand vous avez dit qu'il n'est mie digne de tenir terre ni royaume, quand, sans loi et justice faire ni demander à ses hommes, il estorbe son royaume, et sans nul titre de raison met hors les vaillans hommes qui le doivent aider à garder et soutenir; pourquoi je vous présente mon gage, et vous veuil prouver de mon corps contre le vôtre que vous êtes faux, mauvais et traître. » Le comte Derby fut tout esbahi de ces paroles et se trait arrière, et se tint tout droit une espace sans rien dire ni demander au duc son père, ni à ses hommes, quelle chose il devroit répondre. Quand il eut pensé un petit, il se trait avant et prit son chapperon en sa main, et vint devant le roi et le comte Maréchal, et dit : « Comte Maréchal, je dis que tu es faux, mauvais et traître; et tout ce je prouverai mon corps contre le tien et velà mon gage. » Le comte Maréchal, qui se vit appelé, et avoit ouï les paroles, et montroit qu'il désiroit la bataille au comte Derby, leva le gage et dit : « Comte Derby, je mets votre parole à l'entente du roi et de tous les seigneurs qui sont ci. Et vous tournerai votre parole en bourde et la mienne en vérité. »

Adonc se trait chacun des comtes entre ses gens; et furent là perdues contenances et ordonnances de donner vin et épices, car le roi montra qu'il fût grandement courroucé; et se retrait dedans la chambre, et là s'enclouy; et demeurèrent ses deux oncles dehors, et tous leurs enfans, et les comtes de Salsebery et de Hostidonne, frère du roi. Assez tôt après le roi fit appeler ces deux seigneurs et entrer en la chambre avecques lui. Quand ils furent venus, il leur demanda quelle chose étoit bonne à faire. De celle ordonnance ils répondirent : « Sire, faites venir votre connétable et nous le vous dirons. » Le connétable d'Angleterre, comte de Rostellant, fut tantôt appelé. Lui venu en la chambre du roi, on lui dit : « Connétable, allez hors et

parlez au comte Derby et au comte Maréchal, et les faites obliger que nul d'eux ne vuide ni parte hors du royaume d'Angleterre sans le congé du roi. » Le connétable fit ce dont il étoit chargé, et puis rentra dedans la chambre avecques le roi.

Vous devez bien croire et savoir que toute la cour pour la journée fut grandement troublée, et moult des seigneurs, barons et chevaliers courroucés de celle aventure, et grandement en secret blâmé le comte Maréchal. Mais ce qu'il avoit dit il ne pouvoit retraire; et montroit par semblant qu'il n'en faisoit compte, tant étoit grand et haut, et de cœur orgueilleux et présomptueux; et se départirent ces seigneurs; et alla chacun en son lieu. Le duc de Lancastre, quel semblant qu'il montrât, étoit fort courroucé de ces paroles; et lui étoit avis que le roi ne les dût pas avoir recueillies en la forme et manière qu'il fit, mais tournées à néant; et ainsi étoit-il avis à la plus saine partie de tous les barons d'Angleterre. Le comte Derby s'en vint demeurer à Londres et tenir son état, car il y avoit son hôtel; et furent pour lui pleiges le duc de Lancastre, son père, le duc d'Yorch son oncle, le comte de Northonbrelande, et moult de hauts barons d'Angleterre, car il y étoit bien aimé. Le comte Maréchal fut envoyé au chastel de Londres que on dit la Tour, et là tint son état. Et se pourvéirent ces deux seigneurs grandement de tout ce que pour le champ appartenoit. Et envoya le comte Derby grands messages en Lombardie devers le duc de Milan, pour avoir armures à son point et à sa volonté. Le dit duc descendit moult liement à la prière du comte Derby, et mit à choix un chevalier qui se nommoit messire François, que le comte Derby avoit là envoyé, de toutes ses armures pour servir le dit comte. Avec tout ce, quand le dit chevalier dessus nommé eut avisé et choisi toutes les armures, tant de plates que de mailles du seigneur de Milan, le dit seigneur de Milan d'abondance, et pour faire plaisir et amour au comte Derby, ordonna quatre les meilleurs ouvriers armoyers qui fussent en Lombardie aller en Angleterre avecques le dit chevalier pour entendre à armer à son point le comte Derby. Le comte Maréchal, d'autre part, envoya aussi en Allemagne, et là où il pensoit à recouvrer et être aidé de ses amis, et se pourvéit aussi moult grandement pour tenir la journée. Et coûtèrent à ces deux seigneurs cel état à mettre sus grandement, car tous deux s'efforçoient l'un pour l'autre; et par espécial, trop plus coûtèrent les mises et poursuites à mettre sus grandement du comte Derby que du comte Maréchal. Et vous dis que le comte Maréchal, quand il emprit et commença celle besogne, cuida trop mieux être porté et conforté et aidé du roi d'Angleterre qu'il ne fut, car il fut dit au roi de ceux qui près de lui étoient : « Sire, vous n'avez que faire d'entremettre de celle besogne trop avant. Dissimulez et les laissez convenir; ils se cheviront bien. Le comte Derby est tant aimé en ce pays que merveilles, et par espécial des Londriens; et si les Londriens véoient que vous voulsissiez partie faire avecques le comte Maréchal contre le comte Derby, vous ne seriez pas bien en leur grâce et amour, mais la perdriez de tous points. » Le roi d'Angleterre concevoit assez ces paroles et savoit bien que on lui disoit vérité; si s'en dissimuloit bonnement tant qu'il pouvoit, et les laissoit pourvoir d'armures et d'état chacun à son endroit.

Grands nouvelles furent en plusieurs contrées de ces défiances d'armes lesquelles étoient emprises en Angleterre être, entre le duc Derby et le comte Maréchal, et les faits d'armes faits jusques à outrance devant le roi et les hauts barons d'Angleterre. Et en parloient moult de gens en plusieurs manières. Aucuns disoient, et par espécial en France : « On les laisse convenir ! Ces chevaliers d'Angleterre sont trop orgueilleux; et quoi qu'ils mettent et attendent, ils détruiront encore tous l'un l'autre, car c'est la plus perverse nation qui soit au monde, ni dessous le soleil. Et là dedans habitent et demeurent les plus présomptueux peuples. » Et autres gens disoient qui parloient plus sûrement : « Le roi d'Angleterre ne montre pas être sage ni bien conseillé, quand, pour paroles où il n'appartient nulles armes à faire, il laisse ainsi entrer en haine l'un sur l'autre deux si grands et si nobles hommes de son sang et lignage comme sont le comte Derby, son cousin germain, et le comte Maréchal. Et dût, selon l'avis et parole de moult de gens, avoir dit, quand les paroles vinrent premièrement devant lui : « Vous, comte Derby, vous, comte Maréchal, vous êtes tous deux de mon sang et lignage et aussi moult prochains ensemble. Je vous commande paix, et ne veuil que nulle haine ni rancune s'engendre ni nourrisse

entre vous; mais soyez amis et cousins ensemble. Et si il vous ennuie en ce pays à séjourner, si allez en étranges contrées, soit au royaume de Honguerie ou ailleurs, quérir les armes ou les aventures. » Si le roi d'Angleterre eût dit ces paroles et mis avant pour apaiser ces deux seigneurs, par ce moyen il eût ouvré sagement au gré de toutes gens. »

Vous devez savoir que le duc de Lancastre étoit moult courroucé et mérencolieux de ce qu'il véoit ainsi le roi son nepveu mal user de plusieurs choses; et ne s'en savoit à qui adresser; et considéroit bien le temps avenir, comme sage imaginatif que il étoit; et disoit à la fois à ceux à qui il se confioit de parole le plus : « Notre cousin le roi d'Angleterre honnira tout avant qu'il cesse. Il croit légèrement mauvais conseil qui le détruira, et son royaume aussi. Il perdra, s'il vit largement, simplement et à petit d'armes faire, tout ce qui a tant coûté de peine de travail à nos prédécesseurs et à nous aussi. Il laisse et souffre engendrer haines en ce royaume entre les nobles et grands dont il devroit être aimé, servi et honoré, et le pays gardé et douté. Il a fait mourir mon frère, c'est une chose toute notoire, et le comte d'Arondel, pour tant qu'ils lui montroient la vérité. Il ne veut ouïr parler homme qui bien lui veuille, dise ni enseigne fors sa volonté. Il ne peut mieux détruire son royaume que de y mettre trouble et haine entre les nobles et bonnes villes. François sont trop subtils. Pour un mal et meschef qui nous vient, ils voudroient qu'il nous en vînt dix, car autrement ne peuvent recouvrer leurs dommages ni venir à leurs ententes, fors que par nous-mêmes. Et on voit clairement, et a-t-on vu toujours, que tous royaumes qui d'eux-mêmes se divisent sont désolés et détruits. On l'a vu pour le royaume de France, et les royaumes d'Espaigne et de Naples et sur la terre de l'église; et voit-on encore tous les jours, par le fait des papes, toute leur destruction. De rechef on l'a vu par le pays de Flandre, comment d'eux-mêmes ils se sont détruits. On le voit aussi présentement par le royaume de Frise lequel nos voisins de Hainaut ont enchargé en guerre, comment les Frisons aussi d'eux mêmes se sont détruits et détruiront. Aussi de nous-mêmes, si Dieu n'y pourvoie, nous nous détruirons. On en voit trop grandement les apparences. Or consent le roi et souffre que mon fils et mon héritier, et que plus n'en ai de ce côté, se combattra pour petit de chose au comte Maréchal. Je, qui suis son père, n'en daigne parler, pour l'honneur de moi et de mon fils aussi, car mon fils a bien corps de chevalier pour entrer en armes contre le comte Maréchal; et toutefois, au mieux prendre et venir, jamais ils ne s'entr'aimeront si bien comme ils faisoient devant. » Ainsi disoit le duc de Lancastre.

Tout ce terme pendant que les deux seigneurs se pourvéoient les comtes Derby et Maréchal, pour armes faire jusques à outrance, comme dessus est devisé, oncques le duc de Lancastre n'alla devers le roi, et moult petit aussi fut-il devers son fils, et faisoit tout ce par sens. Car bien savoit le duc que son fils étoit tant aimé en Angleterre que nul plus, des nobles et de toutes gens et par espécial des Londriens, lesquels lui promettoient et disoient ainsi : « Monseigneur Derby, soyez tout conforté que de celle emprise, comment que la besogne se tourne, vous en istrez à votre honneur, veuille le roi ou non et tous ses marmousets. Et nous savons bien comment les choses se portent; ce qui fait en est, c'est matière pourvue et maçonnée par envie et pour vous mettre hors de ce pays, pourtant que on voit et sent que vous êtes bien aimé de tous et de toutes. Et s'il convient que vous en isticz en trouble, vous y entrerez en joie; car mieux y devez être que ne fait Richard de Bordeaux. Et qui voudroit aller jusques au parfont, et bien sentir et connoître dont vous venez et il vient aussi, on vous trouveroit plus prochain de l'héritage et couronne d'Angleterre que on ne dût faire Richard de Bordeaux; quoique nous lui ayons fait foi et hommage, et le tenons et avons tenu plus de vingt ans à roi. Mais tout ce fut fait par faveur et pourchas de votre tayon, le roi Édouard de bonne mémoire, qui se douta bien de ce point lequel nous vous mettons avant. Et une fois en fut question et grand'parole entre le roi Édouard, votre tayon de par votre père, et votre tayon de par votre mère, madame Blanche de Lancastre, le duc Henry de Lancastre; mais les seigneurs d'Angleterre qui pour lors régnoient allèrent entre deux et furent apaisés; car le roi Édouard fut si vaillant homme et bien heureux de toutes ses emprises qu'il avoit l'amour de tout son peuple franc et vaillant; et

aussi votre tayon de Lancastre, Henry, n'y vouloit ni demandoit que tout bien. Et servit en son temps si loyaument le roi et le royaume d'Angleterre que encore il en fait à recommander et en souvient aux bons et à tous ceux qui le virent et connurent, ou qui en ont ouï parler les bons anciens leurs pères et leurs prédécesseurs. Et toutes ces choses pourront encore si grandement retourner devant les yeux du roi Richard que il s'en repentira, si faire le pouvoit, ou loisir en avoit, de ce que autrement il ne s'est gouverné. »

Ainsi et telles paroles, sur forme d'amour, remontroient les Londriens et autres nobles d'Angleterre au comte Derby, lequel les recevoit toutes en bien et leur en savoit bon gré. Et se pourvéoit et ordonnoit toujours avant de tout ce qu'il appartenoit à faire gage de bataille; et prioit ses amis parmi le royaume d'Angleterre moult doucement, qu'ils voulsissent eux tant travailler que pour venir et être à sa journée; lesquels s'ordonnoient et pourvéoient à la prière du comte très grandement.

Vous devez savoir que le roi Richard d'Angleterre qui souffert avoit ces appeaulx et gage de bataille devant lui du comte Derby et du comte Maréchal, eut ce terme pendant que les armes se devoient faire, mainte imagination, à savoir comment il se maintiendroit, si ils les lairroit combattre ou non; et quoiqu'il fût roi d'Angleterre, et plus douté que oncques mais il n'avoit été, de jour et de nuit il se faisoit garder de plus de deux mille archers, lesquels toutes les semaines étoient bien payés de leurs gages. Et ne se confioit point le roi en ses plus prochains de sang et de lignage, fors en son frère le comte de Hostidonne, et le comte de Salsebery. Le comte de Rostellant, son cousin germain, fils au duc d'Yorch, étoit assez en sa grâce; mais de tout le demeurant il ne faisoit compte, fors d'aucuns chevaliers de sa chambre qui le conseilloient.

Quand la journée dubt approcher que les deux seigneurs dessus nommés devoient faire les armes en la forme et manière que convenancé avoient, et de ce ils étoient tout pourvus, et n'attendoient autre chose que on les mît ensemble, il fut un jour que on demanda au roi Richard en grand secret et espécialité de conseil et dit : « Sire, quelle est votre intention de l'ahatié emprise entre ces deux seigneurs vos cousins, le comte Derby et le comte Maréchal? Les laisserez-vous convenir? »—« Oil, dit le roi, pourquoi non? Je veuil voir les armes et les pièces; espoir et de léger pourrions-nous savoir par leurs armes telles choses que pas ne savons et qui sont à nous très nécessaires à savoir, afin que nous soyons au-dessus de nos besognes; car il n'y a si grand en Angleterre, s'il me courrouce qu'il ne me l'amende; car si je me laissois soumettre de mes sujets ils voudroient dominer dessus moi. Et sais de vrai que ceux de mon sang ont eu jusques ci plusieurs consaux et secrets traités sur moi et mon état; et le plus grand de tous et plus périlleux ce fut le duc de Glocestre, car de lui en toute Angleterre n'y avoit pire tête. Or en est paix d'ores en avant; je me chevirai bien du demeurant. Mais je vous prie, dites-moi pourquoi vous mettez telles paroles avant. »—« Sire, nous le vous dirons, répondirent ceux qui parloient à lui. Nous vous avons à conseiller loyaument, et nous oyons et entendons à la fois et souvent, et avons ouï et entendu telles choses dire et parler que vous ne pouvez ouïr ni entendre; car vous êtes en vos chambres et déduits et nous sommes sur les champs ou à Londres. Là on compte et parle plusieurs choses qui trop grandement vous pourroient toucher et à nous aussi; et il est encore bien heure de y pourvoir; si y pourvoyez sans nulle faute. Nous le vous disons et conseillons pour bien. » —« Et comment? dit le roi; parlez outre; ne m'épargnez point, car je veuil faire et ouvrer de toutes choses de raison, et tenir justice en mon royaume que je serai conseillé. »—« Sire, dirent ceux qui parloient à lui, commune renommée court parmi Angleterre, et par espécial en la cité de Londres qui est la souveraine et chef de tout votre royaume, que vous êtes cause de ce fait et que vous avez fait traire avant le comte Maréchal pour combattre le comte Derby; et disent les Londriens généralement, et moult de nobles et prélats de ce pays, que vous allez le droit chemin pour détruire votre lignage et le royaume d'Angleterre, lesquelles choses ne vous seront point souffertes. Et si les Londriens s'élèvent contre vous avecques les nobles, qui leur ira au devant? Vous n'avez nulle puissance, si elle ne vient de vos hommes; et encore de rechef, plus que oncques mais, il y a une grande suspecion et périlleuse pour cause de ce que par mariage vous êtes allié au roi de France, de laquelle chose

vous êtes le moins aimé de vos gens. Et sachez que si vous faites ces deux comtes venir en armes l'un contre l'autre, vous ne serez pas sire de la place, mais le seront les Londriens, avecques grands alliances des nobles, lesquels ils ont en ce pays, et tous à l'amour et faveur du comte Derby. Et tant est encheu en grand'haine le comte Maréchal de toutes gens, et par espécial des Londriens, qu'il git en si dur parti et mauvais qu'on le voudroit avoir occis aux frais et aventures du pays. Et disent les trois quarts du peuple en Angleterre, qu'au jour que vous ouïtes les paroles en votre présence du comte Maréchal à l'encontre du comte Derby, vous vous en dussiez être autrement porté que vous ne fîtes, et les dussiez avoir abattues et brisées, et dit ainsi : « Vous êtes tous deux mes cousins et mes hommes; je vous commande paix de ce jour en avant. » Et dussiez-vous avoir pris par la main le comte Derby et mené avecques vous en votre chambre, et montré tout semblant d'amour. Et pour ce que rien n'en fîtes, court commune renommée parmi Angleterre que vous portez trop fort partie pour le comte Maréchal à l'encontre du comte Derby. Et considérez les paroles que nous vous disons ; elles sont véritables ; car vous n'eûtes oncques si bon mestier d'amour et avoir bon conseil que vous avez présentement. »

Quand le roi entendit ces paroles, si mua couleur, car ceux qui parloient à lui remontroient si vivement et acertes que nul ne sçut dire du contraire. Et se tourna d'autre part et s'en vint appuyer sur une fenêtre, et là pensa et musa une espace; et quand il se retourna devers ceux qui parlé avoient à lui sur la forme que ci-dessus est dite, et cils étoient l'archevêque d'Yorch, le comte de Salsebery, le comte de Hostidonne, ses frères, et trois autres chevaliers de sa chambre, il parla et dit ainsi : « Je vous ai bien ouï et entendu, et si je voulois issir hors de votre conseil, je me mesferois; vous considérerez et regarderez quelle chose est bonne que je fasse. » — « Sire, répondit un de ceux pour tous, la matière est si périlleuse dont nous vous avons parlé, que trop grandement il vous faut dissimuler et briser de ces besognes, si vous en voulez partir à votre honneur et par toute paix. Et vous devez mieux aimer la généralité de votre royaume, dont vous vivez, que les paroles, ahaties et présomptions de deux chevaliers. Mais tant que à la voix du royaume d'Angleterre, le comte Maréchal s'est trop grandement forfait et a renouvelé trop de mauvaises choses, et se renouvellent encore tous les jours, et le pays sent et note toutes ces paroles quand, pour oiseuses[1] et qui rien ne valent, il veut faire un grand procès à l'encontre du comte Derby, et émouvoir tout le pays et mettre en trouble. Il faut tout premier qu'il le compare, et le comte Derby n'en ira point quitte. Nous avons avisé et regardé pour le meilleur, sans ce que point ne s'arment ni voient l'un l'autre, que vous envoyez devers eux, et les faites obliger que de ce fait et emprise ils vous croiront, et feront que vous en ordonnez et dites. Eux obligés à tenir votre ordonnance, vous direz ainsi par sentence; que dedans quinze jours le comte Maréchal s'ordonne à ce qu'il vide hors d'Angleterre, sans jamais retourner ni avoir espoir de retourner, et le comte Derby pareillement vide hors d'Angleterre comme banni dix ans. Et quand ce viendra sur le département de la terre du dit comte Derby, pour complaire au peuple, vous lui relèverez sa peine quatre ans ; ainsi en demeureront six ans. Et de cela vous ne lui ferez nulle grâce. C'est le conseil que nous vous donnons. Mais gardez vous que nullement ne les mettez en armes l'un devant l'autre, car tous maux en pourroient venir et ensuivre. » Le roi d'Angleterre pensa un petit et dit : « Vous me conseillez loyaument et je ferai après votre conseil. »

CHAPITRE LXIV.

Comment le roi Richard d'Angleterre rendit sa sentence par laquelle il bannit du pays dessus dit le comte Derby dix ans et le comte Maréchal à toujours.

Ne demeura guères de temps depuis ces paroles dites et remontrées au roi, sur l'état et forme que vous avez ouï, que le roi assembla grand nombre de prélats et hauts barons d'Angleterre et les fit venir à Eltem. Quand ils furent tous venus, par le conseil qu'il eut, il mit ses deux oncles de-lez lui, le duc de Lancastre et le duc d'Yorch, les comtes de Northonbrelande et de Salsebery, le comte de Hostidonne son frère et les plus grands de son royaume, lesquels étoient là pour la journée. Et aussi y étoient venus et mandés le comte Derby et le

[1] Pour des choses oiseuses, pour des riens.

comte Maréchal. Chacun avoit sa chambre et son ordonnance. Et point n'étoit ordonné qu'ils fussent l'un devant l'autre, le roi montrant qu'il voulsist être moyen entre eux, et moult fort lui déplaisoient les paroles et actes que dits et faits avoient, et si grandes que point ne faisoient à pardonner légèrement; mais il vouloit que de tous points ils s'en missent sur lui. Et ordonna là au connétable d'Angleterre et à l'estuart d'Angleterre comte de Northonbrelande, et jusques à eux quatre hauts barons d'Angleterre, qu'ils allassent devers le comte Derby et le comte Maréchal, et les fissent obliger pour tenir tout ce qu'il en ordonneroit et diroit. Les dessus nommés vinrent devers les deux comtes, et leur remontrèrent la parole du roi, et comment le roi vouloit celle chose emprendre sur lui. Tous deux s'y accordèrent et obligèrent à la tenir, et tout rapportèrent-ils au roi en la présence de tous ceux qui là étoient. Adonc dit le roi : « Je dis et ordonne que le comte Maréchal, pour la cause de ce qu'il a mis ce pays en trouble, et ému paroles et élevé, dont nul n'a la connoissance fors ce qu'il en donne à entendre, ordonne ses besognes et vide le royaume d'Angleterre, et quiere place et terre là où mieux lui plaît pour demeurer, et soit banni par telle manière que jamais n'ait espérance d'y retourner. Après je dis et ordonne que le comte Derby, notre cousin, pour la cause de ce qu'il nous a courroucé et qu'il est cause en aucune manière de ce péché et condamnation du comte Maréchal, s'ordonne à ce que dedans quinze jours il vide le royaume d'Angleterre, et voise quérir et élise place là où il lui plaira; et soit banni de notre dit royaume le terme de dix ans, sans point y retourner, si nous ne le rappelons. Mais tant que à lui, nous mettons et ordonnons notre grâce de rappel ou de relaxation toutefois et quantes que bon nous semblera et plaira. » Celle sentence contenta assez les seigneurs qui là étoient, et dirent ainsi : « Monseigneur Derby pourra bien aller jouer et ébattre hors de ce royaume deux ou trois ans. Il est jeune. Quoiqu'il ait jà assez travaillé d'aller en Prusse, au Saint-Sépulcre, au Caire et à Sainte-Catherine[1], il reprendra autres voyages pour oublier le temps et il saura bien où aller. Ve-là ses sœurs; l'une est roine d'Espaigne et l'autre de Portingal, si pourra moult légèrement passer de-lez elles; et le verront tous seigneurs, chevaliers et escuyers ès dits royaumes volontiers. Et aussi pour le présent les armes sont moult refroidies; si que, lui venu en Espaigne, avecques ce qu'il est de grand'volonté, de léger il les émouvra et mettra sus. Et se pourra faire un voyage en Grenade et sur les mescréans, parquoi il emploiera mieux son temps que de séjourner en Angleterre. Ou il pourra aller en Hainaut, de-lez son frère et son cousin le comte d'Ostrevant qui le recueillera à grand'joie, et qui bien l'aimera de-lez lui et emploiera, car il a guerre aux Frisons. Et si il est en Hainaut, il orra souvent nouvelles de son pays et de ses enfans. Si que, il ne peut fors que bien aller où qu'il voist. Et le rappellera un de ces jours le roi d'Angleterre, parmi les bons moyens qui s'en ensuivront, car c'est la plus belle fleur de tout son chappel. Si ne l'a que faire de trop éloigner, si il veut avoir l'amour et la grâce de son peuple. Mais le comte Maréchal a trop dur parti, car on lui availle[1] hautement sa peine, sans espérance nulle avoir de jamais retourner en Angleterre. Et à voire dire, bien l'a desservi, car tous ces meschefs sont avenus par lui et par ses paroles. Si faut qu'il le compare. »

Ainsi parloient et devisoient plusieurs chevaliers et écuyers d'Angleterre les uns aux autres, au jour que le jugement fut rendu entre le comte Derby et le comte Maréchal par la bouche du roi et non par autre.

CHAPITRE LXV.

Comment le comte Derby se partit d'Angleterre et de la ville de Londres pour venir en France.

Quand les comtes dessus nommés sçurent leur fin et la sentence que le roi avoit donnée et rendue sur eux, si furent tout pensifs et à bonne cause. Et moult se repentoit le comte Maréchal de ce que fait et dit avoit; mais il n'y pouvoit pourvoir; et quand il commença, il cuida être autrement aidé et soutenu du roi qu'il ne fut, car s'il en cuidât être issu par ce parti, il eût encore à commencer. Et convint qu'il s'ordonnât sur ce que taillé et ordonné lui étoit. Et ordonna ses besognes; et fit ses finances à prendre aux Lombards à Bruges; et se départit d'Angleterre; et vint à Calais dont en devant il avoit été ca-

[1] Sur le mont Sinaï.

[1] On fixe, on évalue.

pitaine et gouverneur; et reprit là encore aucunes besognes qu'il avoit laissées derrière, et prit congé aux bourgeois de Calais. Au département il avoit ordonné son chemin tout tel qu'il le tiendroit; et ne vouloit aller en France ni en Hainaut. Il n'y avoit que faire; mais vint à Bruges, et là fut environ quinze jours; et de Bruges à Gand, et à Malines; et de Malines à Louvain; et de Louvain à Sainteron, et puis à Trec-sur-Meuse, et puis à Aix, et de là à Cologne; et là se tint un temps.

Nous nous souffrirons à parler de lui et parlerons du comte Derby, qui pareillement s'ordonna à issir hors d'Angleterre, ainsi que dit et sentencé étoit du roi.

Quand le terme vint qu'il dut partir, il vint à Eltem devers le roi où étoient son père et son oncle le duc d'Yorch en sa compagnie, le comte de Northonbrelande aussi, et son fils messire Henry de Percy, et grand nombre de chevaliers et d'escuyers d'Angleterre qui moult l'aimoient, et qui courroucés de celle fortune étoient, et de ce qu'il convenoit qu'il vidât le pays. Et la greigneur partie de ces seigneurs étoient allés avecques ledit comte pour savoir la définitive intention du roi. A la vue de ces seigneurs le roi d'Angleterre se réjouit grandement par semblant, et leur fit très bonne chère; et fut la cour grande à leur venue; et là furent le comte de Salsebéry et le comte de Hostidome, frère du roi, et qui avoit à femme la fille au duc de Lancastre et sœur au comte Derby; et se trairent ces deux seigneurs derrains nommés, je ne sais si ce fut par dissimulation ou autrement, de-lez le comte Derby. Quand ce vint au congé prendre, le roi d'Angleterre se humilia par semblant moult grandement devers son cousin et lui dit, si Dieu lui pût aider, que les ahaties et les paroles qui avoient été entre lui et le comte Maréchal lui déplaisoient grandement; et ce que dit et fait avoit, c'étoit pour le meilleur et pour apaiser le peuple qui moult avoit murmuré sur celle matière : « Et pour ce, cousin, à considérer raison, dit-il au comte Derby, et que vous ayez allégeance de votre peine, je vous relaxe la taxation faite de dix ans à six ans. Si vous avisez et ordonnez sur ce. » Le comte répondit et dit : « Monseigneur, grands mercis! Encore me ferez bien plus grand'grâce quand il vous plaira. » Tous les seigneurs qui là étoient se contentèrent assez du roi pour celle fois, car il les recueillit moult doucement; et se départirent du roi, et s'en retournèrent les aucuns à Londres avecques le comte Derby. Toutes les ordonnances lesquelles appartenoient au comte Derby étoient toutes prêtes; et là envoyés les plusieurs pour son état à Douvres et pour passer outre à Calais.

Le comte Derby étant à Londres fut conseillé du duc de Lancastre son père que, lui venu à Calais, il ne presist nul autre chemin, mais s'en allât tout droit devers le roi de France et ses cousins les seigneurs de France; car par eux pouvoit-il avoir plus d'adresses de conseil et de confort que par nuls autres, car si le duc ne lui eût dit si expressément en amour et en conseil, ainsi que le père au besoin conseille et conforte son enfant, il s'en fût venu tout droit en Hainaut de-lez le comte d'Ostrevant son frère et son cousin. Quand le comte Derby monta à cheval et il se départit de Londres, plus de quarante mille hommes et femmes étoient sur les rues qui crioient et pleuroient après lui si piteusement que grand'pitié étoit à voir et à ouïr; et disoient : « Ah! gentil comte Derby! nous laisserez-vous donc? Jamais n'aura joie ni bien en ce pays tant que vous y serez retourné. Mais les jours du retour sont trop longs. Par envie, cautelle et trahison on vous met et envoie hors. Vous y devriez mieux demeurer que nuls autres. Car vous êtes de si noble extraction et gentil sang que dessus vous nuls autres ne se comparent. Et pourquoi nous laissez-vous, gentil comte Derby? Vous ne fîtes ni pensâtes oncques mal, ni faire ni penser vous ne sauriez. » Ainsi parloient hommes et femmes, si piteusement que plus grand'douleur n'y pouvoit avoir. Le comte Derby ne fut pas convoyé ni accompagné à trompette ni à instrumens de la ville, mais en pleurs et lamentations. Et disoient les aucuns, l'un à l'autre en secret : « Considérez l'ordonnance et affection de ce peuple, comme il se démène et sent amèrement et prend en grand'déplaisance ce que on fait à petite achoison souffrir le comte. Qui voudroit jà mouvoir ce peuple londrien contre le roi, il seroit bientôt conseillé de dire et faire de fait : « Sire, vous demeurerez, et Richard de Bordeaux se voist d'autre part pourchasser. » Mais nennil, il n'est pas heure. Puisque monseigneur de Lancastre s'en passe, il

nous en faut passer aussi. » Le maire de Londres qui pour le temps étoit, et grand nombre des plus notables bourgeois de Londres firent convoi et compagnie au département au comte Derby; et chevauchèrent les plusieurs avecques lui jusques à Dardefort et outre; et les aucuns jusques à Douvres; et tant qu'il fut entré au vaissel qui l'amena à Calais et tout son état. Et puis ceux qui acconvoyé l'avoient retournèrent en leurs lieux.

Le comte Derby avoit, avant ce qu'il vînt à Calais, envoyé un sien chevalier et héraut devers le roi de France et son frère le duc d'Orléans, et leurs oncles les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, pour savoir, s'il vouloit là traire à Paris, et tenir son état, pour bien payer partout ce que ses gens prendroient, s'il y seroit reçu. A celle requête et prière s'inclinèrent légèrement et volontiers le roi de France et ses oncles; et montrèrent par semblant que de sa venue ils auroient très grand'joie; et leur déplaisoit grandement, ainsi qu'ils dirent au dit chevalier, des ennuis du connétable que pour le présent il avoit à porter. Et retournèrent si à point ceux qui en message avoient été, que ils trouvèrent le comte Derby à Calais. Avecques eux y envoya le roi messire Charles de Hangest pour faire ouvrir cités et bonnes villes contre les Anglois tout leur chemin venant à Paris. Si se départit le dit comte Derby en bon arroi, ainsi que à son état appartenoit, et prit le chemin d'Amiens. Et par toutes les villes de France ils étoient liement recueillis.

CHAPITRE LXVI.

Comment messire Guillaume, comte d'Ostrevant, envoya devers le comte Derby ses messages, et comment il y fut reçu.

Sitôt que messire Guillaume de Hainaut, comte d'Ostrevant, qui se tenoit au Quesnoy, put savoir ni sentir que le comte Derby, son cousin, avoit passé la mer et venu à Calais, il ordonna messire Ansel de Trassignies et messire Fier-à-Bras de Vertaing, ses chevaliers, à chevaucher vers Calais et aller quérir le dit comte et lui prier qu'il se voulsist venir ébattre en Hainaut et là demourer, et il lui feroit très grand plaisir, et aussi à la comtesse d'Ostrevant sa femme. Les deux chevaliers au commandement du comte se départirent du Quesnoy; et chevauchèrent vers Cambray et vers Bapeaumes, car nouvelles vinrent que le comte Derby étoit parti de Calais et avoit pris le chemin de la cité d'Amiens et de Paris. Si s'avisèrent les deux chevaliers dessus nommés sur ce, et chevauchèrent au devant; et firent tant par leur exploit qu'ils trouvèrent le comte Derby et sa route. Si parlèrent à lui et firent leur message bien et à point, ainsi que chargés étoient à faire, et tant que le comte Derby les remercia, et aussi son cousin de Hainaut qui là les envoyoit. Et s'excusa en disant que son chemin pour le présent s'ordonnoit d'aller en France devers le roi et ses cousins de France, mais pas ne renonçoit à l'amour et courtoisie que son cousin d'Ostrevant lui présentoit. Ce message fait, les deux chevaliers prirent congé au dit comte et retournèrent arrière en Hainaut, et recordèrent au dit comte d'Ostrevant ce que vu et trouvé avoient; et le comte Derby et sa route cheminèrent tant qu'ils approchèrent Paris. Quand les nouvelles vinrent au roi, au duc d'Orléans et à leurs oncles que le comte Derby venoit à Paris, si s'efforcèrent tous les seigneurs, et firent efforcer leurs gens de eux ordonner et mettre en état pour aller et issir hors de Paris à l'encontre du dit comte. Et furent les chambres de l'hôtel de Saint-Pol parées très richement. Et vinrent hors de Paris tous les seigneurs qui adonc y étoient; et le roi demeura à son hôtel de Saint-Pol sur Seine. Et chevauchèrent le chemin de Saint-Denis. Et tout devant étoient les ducs de Berry et d'Orléans qui eurent le premier encontre; puis les ducs de Bourgogne et de Bourbon, et messire Charles de la Breth; et après plusieurs nobles prélats et chevaliers. Et furent à l'encontrer les accointances de ces seigneurs, du comte Derby et des seigneurs de France, moult belles à voir; et entrèrent moult ordonnément dedans Paris et à grand'joie. Mais là avint un meschef, par dure aventure et fortune, d'un escuyer du duc d'Orléans qui se nommoit Boniface, homme de grand bien, de toute honneur et prudence, et de la nation de Lombardie, et ce que de lui avint, je le vous dirai. Il étoit monté sur un haut coursier lequel n'étoit pas bien duit et bien maniéré, et se dressa tout droit sur ses pieds devant. L'escuyer le cuida maistrier et le tira fort; le cheval se laissa cheoir par derrière. Au cheoir qu'il fit, Boniface reversa de sa

tête contre les carreaux de la chaussée, et eut toute la tête épautrée. Ainsi fina Boniface; dont il eut grand plainte des seigneurs, et par espécial du duc d'Orléans, car moult l'aimoit; et aussi fit le sire de Coucy en son temps; et l'avoit mis hors de Lombardie et amené en France.

Tant exploitèrent ces seigneurs qu'ils vinrent à l'hôtel de Saint-Pol sur Seine, là où le roi les attendoit, qui les recueillit doucement, et par espécial le comte Derby, son cousin, pour quelle amour[1] toute celle assemblée étoit faite. Le comte Derby, comme sage et prudent et qui des honneurs et révérences de ce monde savoit grandement, s'acointa du roi par bonne manière, et tellement qu'il fut bien en grâce du dit roi; et par grand amour le roi donna au dit comte Derby sa devise à porter, lequel comte la prit joyeusement et l'en remercia. Toutes les paroles qui furent là entre eux, je ne puis pas savoir, mais tout fut en bien. A celle heure on prit vin et épices; et puis prit congé le comte au roi; puis alla devers la roine, laquelle étoit d'autre part en ses chambres en cel hôtel même; et là fut une espace, et conjouit la dite roine moult grandement le comte Derby. Et après toutes ces choses faites, le comte prit congé tant que pour l'heure à la roine de France et vint en la place, et monta, et ses gens et chevaliers, à cheval pour venir aux hôtels; et fut le dit comte Derby, acconvoyé de tous ces seigneurs de France et mis à son hôtel, où il demeura ce soir à souper avecques ses gens. Ainsi se portèrent ces besognes pour lors. Et le tenoient les seigneurs en paroles et ébattemens plusieurs, afin que moins lui ennuyât, pour ce qu'il étoit hors de sa nation, ainsi que vous avez oui, dont il déplaisoit aux dits seigneurs de France qui grandement le festoyèrent. Nous nous souffrirons un peu à parler du dit comte Derby et parlerons de l'ordonnance de l'église et des papes, de Bénédict qui se tenoit en Avignon et de Boniface qui se tenoit à Rome.

CHAPITRE LXVII.

Comment grand'assemblée se fit en la ville de Reims de l'empereur d'Allemagne et du roi de France pour mettre union en sainte église.

Vous savez comment le roi d'Allemagne, le roi de France et les seigneurs de l'Empire et leurs consaux furent en la cité de Reims et eurent là entre eux plusieurs consaux secrets et traités, et l'intention d'eux que pour remettre l'église en une unité, car à tenir la voie que ceux de l'église tenoient, l'erreur étoit trop grande; et avez ouï dire et recorder comment maître Pierre d'Ailly, évêque de Cambray, fut envoyé en légation à Rome pour parler à ce pape Boniface. Tant exploita le dit évêque qu'il vint à Fondes[1] et là trouva ce pape Boniface; et montra ses lettres de créance de par le roi de France et le roi d'Allemagne. Lequel pape les tint à bonnes, et les reçut assez doucement et bénignement avec le dit évêque; et jà cuidoit savoir, ou en partie, pourquoi il étoit là venu. L'évêque de Cambray, comme messager au roi de France et au roi d'Allemagne, remontra et proposa ce pourquoi il étoit là venu. Quand le dit Boniface l'eut entendu de sa parole tout au long, il répondit et dit ainsi : que la réponse n'appartenoit pas seulement à faire à lui, mais à tous ses frères cardinaux qui pourvu l'avoient de la dignité de papalité; et quand il en auroit parlé à eux, par délibération de conseil, il en répondroit si à point que de toutes choses on se contenteroit. Celle réponse pour l'heure suffisit assez au légat évêque de Cambray; et dîna ce jour au palais du pape, et aucuns cardinaux en sa compagnie, et puis se départit de Fondes et s'en vint à Rome. Le pape Boniface fit assez tôt après une convocation et congrégation de tous ses frères les cardinaux, car de Fondies il étoit venu à Rome et trait au palais de-lez l'église Saint-Pierre. En ce consistoire ne furent fors le pape et les cardinaux; et là montra le dit pape à ses frères toutes les paroles et requêtes que l'évêque de Cambray, qui là étoit envoyé en légation de par le roi de France et le roi d'Allemagne, avoit fait; et en demandoit avoir conseil comment il en pourroit répondre. Là eut mainte parole retournée et mainte mise avant, car dur sembloit et contraire aux cardinaux de défaire ce que fait en avoient, et à trop grand vitupère leur tourneroit. Et fut ainsi ce pape conseillé de répondre et de dire : « Père saint, pour donner au roi de France et à tous les adhérens et alliés à son opinion espérance d'obéir, vous vous dissimulerez de ce fait ci, et direz que vous obéirez volon-

[1] Pour l'amour duquel.

[1] Fondi

tiers à tout ce que le roi d'Allemagne, le roi de Honguerie et le roi d'Angleterre vous conseilleront pour le mieux à faire; mais que cil qui demeure en Avignon et qui s'écrit Bénédict, et lequel le roi de France et les François ont tenu en son opinion et erreur, se demette du nom de papalité; et là où il plaira aux dessus dits rois que conclave se fasse, vous vous trairez volontiers, et ferez traire vos frères les cardinaux. » Le conseil plut grandement au dit Boniface, et en répondit généralement et espécialement à l'évêque de Cambray, lequel s'acquitta grandement de faire son message et ce pourquoi il étoit là venu. Quand les Romains entendirent que les rois de France et d'Allemagne avoient envoyé devers leur pape Boniface un légat pour lui soumettre de la papalité, si multiplia tantôt grand'murmuration parmi la cité de Rome; et se doutèrent fort les Romains qu'ils ne perdissent le siége du pape qui par an trop leur valoit et portoit grand profit, et en tous les pardons généraux qui devoient être dedans deux ans à venir, dont tout profit devoit redonder en la cité de Rome et là environ; et jà en attendant ce profit et ce pardon ils faisoient grandes pourvéances; et se doutèrent du perdre, laquelle chose leur tourneroit à grand préjudice. Si se recueillirent les plus notables hommes de Rome et mirent ensemble; et vinrent devers leur pape; et lui montrèrent tous semblans d'amour plus que oncques mais; et lui dirent : « Père saint, vous êtes vrai pape; et demeurez sur l'héritage et patrimoine de l'église et qui fut à saint Pierre. Ne vous laissez nullement conseiller du contraire que vous ne demouriez en votre état et papalité. Car, quiconque soit contre vous, nous demeurerons avec vous, et exposerons nos corps et nos chevanches pour défendre et garder votre droit. » Ce pape Boniface répondit à ce et dit : « Mes enfans, soyez tous confortés et assurés que pape je demourerai, ni jà, pour traité ni parole que les rois de France et d'Allemagne ni leurs consaux aient, je ne me soumettrai à leur volonté. »

Ainsi se contentèrent et apaisèrent les Romains; et retournèrent à leurs hôtels, et ne firent nul semblant de ce au légat de France, l'évêque de Cambray, lequel procéda toujours avant au dit pape et aux cardinaux sur l'état dont il étoit chargé. Et m'est avis que la réponse de ce Boniface fut toujours telle que, quand il lui apperroit clairement que ce Bénédict d'Avignon se seroit soumis, il s'ordonneroit par telle manière et parti qu'il plairoit bien à ceux qui là l'avoient envoyé.

Sur cel état se départit l'évêque de Cambray de Rome, et retourna arrière; et fit tant par ses journées, qu'il vint en Allemagne, et trouva le roi à Convalence [1], auquel il fit son message et la réponse telle que vous avez ouï. Le roi d'Allemagne répondit à ce et dit : « Évêque, vous direz tout ce à notre frère et cousin le roi de France; et sur ce qu'il s'ordonnera, je m'ordonnerai et ferai ordonner tout mon empire. Mais à ce que je puis voir et connoître, il convient qu'il commence; et quand il aura soumis le sien, je soumettrai le nôtre. » Sur ces paroles prit congé du roi l'évêque de Cambray, et fit tant qu'il vint en France et à Paris, où il trouva le roi et les seigneurs qui l'attendoient. Si fit le dit évêque sa réponse bien et à point, et fut pour ces jours tenue en secret tant que le roi de France eut encore de-lez lui plus grand'congrégation de prélats et des nobles de son royaume, par lesquels il se vouloit conseiller, dont il fit une convocation. Et vinrent tous à Paris, en devant de ces besognes, aucuns prélats, tels que l'archevêque de Rheims, messire Guy de Roye, les archevêques de Rouen et de Sens. Les évêques de Paris, de Beauvais et d'Auxerre avoient trop fort soutenu l'opinion du pape d'Avignon, et espécialement de Clément, pourtant qu'il les avoit avancés et bénéficés; et ne furent point, par l'ordonnance du roi, ces six prélats appelés à ce conseil, mais autres prélats, avecques le conseil de l'université de Paris. Et quand l'évêque de Cambray eut, oyans tous, remontré comment il avoit exploité à Rome, et la réponse de ce Boniface et de ses cardinaux, et aussi la réponse du roi d'Allemagne, car son retour il avoit fait par lui, ils se mirent tous en conclave : et m'est avis que l'université eut la grand'voix [2], et à la plaisance du roi et de son frère le duc d'Orléans, et de leurs oncles et de ceux qui appelés étoient à ce conseil. Et fut dit et déterminé que de fait le roi de France envoyât messire Boucicaut, son maréchal, ès parties d'Avignon, lequel fit tant,

[1] Coblentz.

[2] Le moine de Saint-Denis raconte avec beaucoup de détails toutes ces transactions ecclésiastiques.

fût par traité ou autrement, que Bénédict se soumît de la papalité et s'ordonnât de tous points par le conseil et ordonnance du roi de France, et que l'église fût neutre par toutes les mettes et limitations du royaume de France, jusques au jour que par accord l'église seroit remise et retournée en unité; et l'union faite, par le sens et décret des prélats à ce députés, les choses retournassent à leur droit.

Ce conseil sembla bon à tous, et fut accepté du royaume de France et de tous les autres, et furent institués le maréchal de France et l'évêque de Cambray pour aller en Avignon. Si se départirent de Paris ces deux seigneurs assez tôt après ces ordonnances faites, et cheminèrent ensemble tant qu'ils vinrent à Lyon sur le Rhône, et là se partirent l'un de l'autre; et eurent avis et ordonnance que le maréchal de France se tiendroit là tant qu'il auroit ouï nouvelles de l'évêque de Cambray, qui devant chemineroit et iroit ouïr quelle réponse cil qui se disoit pape en Avignon feroit sur les paroles et requêtes qui faites là seroient de par le roi de France. Et tant exploita le dit évêque qu'il vint en Avignon, et se logea en la grand'fusterie. Là savoient bien aucuns cardinaux quelle chose il demandoit et requéroit, puisque il venoit de par le roi de France, mais ils s'en dissimulèrent, tant qu'ils auroient ouï et vu les manières et paroles de ce Bénédict.

Quand l'évêque de Cambray fut descendu et rafreschi à son hôtel et renouvelé d'habits, il s'en partit et alla au palais, et fit tant qu'il vint en la présence de ce pape Bénédict. Si lui fit la révérence ainsi comme à lui appartenoit, et non pas si grande comme s'il le tînt à pape et fût tenu par tout le monde, quoiqu'il l'eût pourvu de l'évêché de Cambray; mais ce qui fait en étoit, tout avoit été par la promotion des seigneurs de France. L'évêque de Cambray, comme bien enlangagé en latin et en françois, commença à parler sur bonne forme, et remontra comment de par le roi de France et le roi d'Allemagne il etoit là envoyé. Quand le dit évêque vint sur les procès que on étoit en ordonnance et état, qu'il convenoit que cil se soumît de résigner la papalité, et que cil de Rome le devoit ainsi faire, si mua couleur moult grandement, et éleva sa voix et dit : « J'ai eu moult de peine et de travail pour l'église; et par bonne élection on m'a mis pape, et on veut que je me soumette à ce que je y renonce; ce ne sera jà tant que je vive. Et veuil bien que le roi de France sache que pour ses ordonnances je ne ferai rien, mais tiendrai mon nom et ma papalité jusques au mourir. » — « Sire, répondit l'évêque de Cambray, je vous tenois plus prudent, sauf votre révérence, que je ne vous trouve. Demandez jour de conseil et de répondre à vos frères les cardinaux, et vous l'aurez; car vous tout seul ne pouvez pas résister contre eux s'ils s'accordent à celle opinion, ni à la puissance du roi de France et du roi d'Allemagne. »

Donc se trairent avant deux cardinaux qui là étoient, lesquels il avoit créés, qui sentirent tantôt et connurent que les choses ne pouvoient tourner à bien, et dirent ainsi : « Père saint, l'évêque de Cambray parle bien. Faites après sa parole, et nous vous en prions. » Adonc répondit-il : « Volontiers. » Si faillirent pour celle heure les parlemens, et retourna l'évêque à son hôtel, et n'alla point voir nuls des cardinaux, mais s'en souffrit et dissimula. Quand ce vint au lendemain, on sonna au matin la campane du consistoire, et fut faite convocation de tous les cardinaux qui en Avignon étoient; et vinrent tous au palais, et se mirent tous en consistoire; et là fut l'évêque de Cambray, maître Pierre d'Ailly, qui en latin remontra tout au long son message, et ce pourquoi il étoit là venu. Quand il eut parlé, on lui répondit et dit que on auroit conseil de répondre quand ils seroient bien conseillés, mais il convenoit qu'il se départît de là. Il le fit, et alla ailleurs ébattre : et entretant Bénédict et les cardinaux parlementoient ensemble. Et furent moult longuement sur cel état. Et sembloit à aucuns moult dur et contraire de défaire ce qui fait et créé étoit; mais le cardinal d'Amiens proposoit et disoit : « Beaux seigneurs, veuillons ou non, il nous convient et conviendra obéir au roi de France et au roi d'Allemagne, puisque adhérens et conjoins ils sont ensemble; car sans eux nous ne pouvons vivre. Encore nous chevirions-nous bien du roi d'Allemagne, si le roi de France vouloit demeurer de-lez nous; mais nennil; il nous mande que nous obéissions, ou il nous clorra les fruits de nos bénéfices sans lesquels nous ne pouvons vivre. Vérité est, Père saint, que nous vous avons pourvu et créé en la papalité par forme et condition que vous devez

à votre pouvoir aider à réformer l'église et mettre en union; et ainsi l'avez-vous toujours jusques ici dit, tenu et maintenu. Si répondez de vous même par si attrempée et ordonnée manière que nous vous en sachions gré. Car mieux devez connoître votre courage que nous ne connoissons. » Donc répondirent plusieurs cardinaux et tous d'une science : « Père saint, le cardinal d'Amiens parle bien; et nous vous prions tous généralement que vous parlez et dites ce que faire en voulez. » Donc répondit Bénédict et dit : « L'unité de l'église desiré-je à voir; et grand'-peine y ai rendu. Mais puisque Dieu m'a pourvu, par divine grâce, de la papalité, et vous m'avez élu à ce, tant que je vivrai je demeurerai pape, ni jà je n'y renoncerai, ni ne me soumettrai pour roi, pour duc, ni pour comte, ni par nul traité quelconque, procès ni moyen, que je ne sois pape. »

Donc se levèrent les cardinaux tous ensemble et eurent grandes murmurations; et dirent les aucuns : « Il parle bien. » Et les autres disoient du contraire. Ainsi furent-ils en différend et discord, et issirent du dit consistoire le plus sans congé prendre au pape; et retournèrent à leurs hostels. Aucuns cardinaux, lesquels étoient de la faveur de ce pape, demeurèrent de-lez lui. L'évêque de Cambray, quand il vit le département qui se faisoit par tel forme, sentit tantôt qu'ils ne se concordoient pas bien, et s'avança, et entra au consistoire; et vint devant ce Bénédict qui étoit encore en son siége et lui dit ainsi, sans lui faire trop grand' révérence : « Sire, faites-moi réponse; il le me faut avoir. Vous avez eu votre conseil ensemble; si me devez répondre de ce que vous y avez vu, ouï et trouvé; et puis je me mettrai au retour. » Ce pape Bénédict, qui étoit encore tout enflé d'aïr et mal talent sur les paroles que le cardinal d'Amiens avoit proposé, répondit fellement et dit : « Évêque, je trouve en conseil en plusieurs de mes frères cardinaux, lesquels m'ont pourvu et créé en telle dignité de papalité, et toutes les solemnités qu'on y doit faire et recevoir je les ai eues. Et pape me suis escript et nommé par tous mes sujets; et pape je demourerai tant que je vivrai; ni jà je ne me soumettrai au contraire pour mourir en la peine; car je n'ai fait chose par quoi la divine provision je doive perdre. Et direz à notre fils de France que jusques-ci l'avons tenu à bon catholique, et de nouvel par information sinistre il veut entrer en erreur. Quant que soit, il s'en repentira. Mais je vous prie que de par moi vous lui direz qu'il se avise; et qu'il ne s'incline à nulle chose qui lui trouble sa conscience. »

Atant se leva de sa chaire ce Bénédict et s'en alla vers sa chambre, et aucuns cardinaux avecques lui. Et l'évêque de Cambray retourna à son hostel et se dîna moult sobrement, et puis monta à cheval et passa le pont du Rosne, et vint à Villeneuve, et ce jour gésir à Baignols qui est au royaume de France; et entendit que messire Boucicaut, maréchal de France, étoit venu au Bourg-Saint-André à neuf lieues d'Avignon. Si vint le lendemain le dit évêque et lui conta la réponse de ce Bénédict qui se nommoit pape. Quand le dit maréchal de France entendit ces paroles et connut que ce pape ne voudroit point obéir à l'ordonnance du roi de France son seigneur, si dit à l'évêque : « Sire, vous retournerez en France. Vous n'avez ci que faire, et je exploiterai sur ce que je suis chargé du roi et de messeigneurs ses oncles et du conseil. » L'évêque répondit : « Dieu y ait part ! » Si fut tout ce jour au dit bourg, et le lendemain il s'en partit et prit le chemin d'Albenas et du Pin; et le maréchal de France mit clercs, varlets et sergens en œuvre pour mander chevaliers et écuyers et gens d'armes sur tout le pays de Velay, de Viviers et d'Auvergne jusques à Montpellier; car commission et puissance avoit de ce faire de par le roi de France. Et manda au sénéchal de Beaucaire qu'il cloist tous les passages, tant par la rivière du Rosne que par terre, afin que rien ne pût entrer ni venir en Avignon, et il même s'en vint au pont Saint-Esprit et fit clorre la rivière du Rosne, parquoi rien n'allât aval, c'est à entendre pourvéances, en la cité d'Avignon. Et fit le dit maréchal son mandement et amas de gens d'armes; et toutes gens le vinrent servir, les aucuns par obéissance et les autres pour piller et rober sur ceux d'Avignon. Et vinrent devers le maréchal de France, messire Raimond de Touraine, à grand'joie, qui étoit tout prêt de chevaucher, le sire de la Volte, le sire de Tournon, le sire de Monclau, le vicomte d'Uzès, et furent tantôt grands gens d'armes. Et envoya le dit maréchal de France défier par un héraut, et dedans son palais, ce Bénédict et tous les cardinaux et tous ceux d'Avignon.

Ces nouvelles furent moult dures aux cardinaux et aussi à ceux de la cité d'Avignon, car ils connurent bien qu'ils ne pouvoient longuement soutenir celle guerre à l'encontre du roi de France, car sa puissance étoit trop grande. Et eurent conseil entre eux les cardinaux et les hommes d'Avignon d'aller parler à Bénédict, ainsi qu'ils firent; et lui remontrèrent moult sagement que nullement ils ne pouvoient ni vouloient soutenir la guerre contre le roi de France, car il les convenoit vivre et avoir leur marchandise, tant par terre que par la rivière. Ce Bénédict leur répondit fellement et dit : « Votre cité est forte et bien pourvue. Je manderai des gens d'armes en la rivière de Jennes et ailleurs; et à mon fils le roi d'Arragon, gonfannonier de l'église, qu'il me vienne servir; et il le fera, car il y est tenu par deux cas; je suis de son lignage, et aussi il doit toute obéissance au pape. Vous vous ébahissez de trop petit. Partez vous d'ici et gardez votre ville, et je garderai mon palais. » Autre réponse ne purent avoir les cardinaux et les hommes d'Avignon; et retournèrent chacun en son hostel.

Ce pape que je nomme, avoit dès long-temps fait pourvoir son palais de vins, de grains, de lards, d'huile et de toutes choses qui à pourvéances de forteresse appartenoient; et cil, de sa personne, étoit assez haut et crueux; et ne se ébahissoit point pour petit de chose.

Le maréchal de France se départit du pont Saint-Esprit et passa, et toutes gens d'armes, parmi la cité d'Orange, par le consentement du prince d'Orange, et entrèrent en la comté de Venèce [1], qui est terre de l'église. Si fut tantôt toute courue; et passèrent les gens d'armes au pont de Sorgues [2]; et furent maîtres et seigneurs de toute la rivière. Et laissa dedans la ville de Sorgues le dit maréchal grands gens d'armes pour garder la ville et le passage, et aussi pour la garnison de Noves qui se tenoit pour le pape; et s'en vint le dit maréchal loger à Saint-Verain près d'Avignon; et ses gens tous là environ. Et toujours venoient gens d'armes de tous lez; et fut la dite cité d'Avignon si enclose devant et derrière par terre et par la rivière que rien n'en issoit ni entroit fors que par congé; car à Villeneuve, qui est hors Avignon et sur le royaume de France, se tenoit le sénéchal de Beaucaire à bien cinq cens combattans, et gardoient là l'entrée d'Avignon. Le maréchal de France, qui se tenoit bien à deux mille combattans d'autre part outre Avignon, manda aux hommes d'Avignon que si ils n'ouvroient leur ville et venoient à obéissance, il leur feroit ardoir tous leurs vignobles et leurs manoirs que ils avoient au plat pays, au dehors d'Avignon, jusques à la rivière de la Durance. Ces paroles et menaces ébahirent grandement hommes et femmes d'Avignon, qui leurs héritages avoient au desclos; et se mirent ensemble en conseil sans point aller devers le pape. En leurs consaulx ils appelèrent aucuns cardinaux, tels que, le cardinal d'Amiens, le cardinal de Poitiers, le cardinal de Neuf-Chastel, le cardinal de Viviers et plusieurs autres, pour être mieux conseillés. Là proposèrent les hommes d'Avignon qui le plus y avoient à perdre, comment le maréchal de France les menaçoit à faire ardoir leurs vignes et leurs manoirs; et tout ce faisoit faire le roi de France contre lequel ils ne pouvoient obvier ni résister, car il leur étoit trop grand et trop prochain; et que, tout considéré, mieux leur valoit obéir au roi et aux François que à tenir une opinion périlleuse; car de ce Bénédict ils ne pouvoient nullement être aidés ni confortés. Et demandèrent aux cardinaux si ils se vouloient joindre avecques eux. Les cardinaux répondirent : « Oil; » car vivres leur commençoient à défaillir; et vivre les convenoit. Si avoient leurs mansions dedans Avignon, et leurs bénéfices, rentes et revenues au royaume de France; si ne les vouloient pas perdre. Ainsi furent d'accord les cardinaux et les hommes d'Avignon; et entendirent aux traités du maréchal, lesquels se portèrent ainsi : que cil et les siens entreroient dedans Avignon et assiégeroient le palais, mais violence nulle ni dommage ils ne porteroient ni feroient aux cardinaux ni à leurs familiers, ni au corps de la ville; et tout ce jurèrent le maréchal de France à tenir bien et loyaument, et tous les seigneurs et capitaines de gens d'armes. Les convenances prises, tous entrèrent en Avignon, et se logèrent par ordonnance, et tout au large, car bien y a ville pour ce faire : et ouvrirent les pas, les entrées et les issues sur la terre et sur la rivière de Rosne pour avoir vivres.

[1] Comté Venaissin.

[2] La Sorgue sort de la fontaine de Vaucluse.

Quand cil qui se nommoit pape Bénédict, et qui se tenoit en son palais enclos, vit que, sans parler à lui, les cardinaux et hommes d'Avignon avoient par traité fait accord au maréchal de France et aux François, si en eut grande mérencolie; et nonobstant tout ce, il dit que jà ne se soumettroit, pour mourir et demourer en la peine. Et se tint et encloy dedans le palais, qui est la plus belle et forte maison du monde, et plus aisée à tenir, mais que ceux qui dedans seroient enclos eussent à vivre. Ce pape Bénédict envoya ses lettres et messages; et avoit jà fait partir d'Avignon, avant que le maréchal de France y entrât, devers le roi d'Arragon; et lui prioit par ses lettres moult humblement que il le voulsist à ce grand besoin secourir, conforter et envoyer gens d'armes, par quoi il fût si fort qu'il pût résister à l'encontre du maréchal de France. Et disoit ainsi ce Bénédict par ses lettres, que si on le pouvoit ou vouloit ôter de là et mettre en Arragon, il tiendroit à Perpignan ou à Barcelonne son siége. Le roi d'Arragon vit bien les lettres de ce Bénédict, et les lisit tout au long. Mais il n'en fit compte, et en répondit à ceux qui de-lez lui étoient : « Et cuide ce prêtre que pour ses argus aider à soutenir je doive emprendre la guerre contre le roi de France! On me tiendroit bien à mal conseillé. » Répondirent ses chevaliers ; « Sire, vous dites vérité. De tel cas vous n'avez que faire d'entremettre. Et devez connoître et savoir que le roi de France a de si bon conseil de-lez lui, que tout ce il fait à juste cause. Laissez le clergé convenir; car si ils veulent vivre, il faut que ils obéissent aux seigneurs dessous lesquels ils ont leurs rentes et revenues. Ils les ont trop longuement tenus en paix. Il faut que ils sentent et connoissent dont le bien leur vient[1]. Et jà vous a le roi de France escript et prié que vous vous déterminiez avecques lui à être neutre. Si le faites, car madame la roine votre femme, qui est sa cousine germaine, s'y accorde, et aussi fait la greigneur partie de ce royaume et du clergé, et par espécial Castellongne, et aussi Espaigne. Et nous tenons que ce soit la meilleure opinion, car autrement si tous les seigneurs chrétiens le font, l'Église, tant que à ces papes, ne peut venir à union. »

Ainsi se devisoient les hommes du roi d'Arragon à lui et lui à eux. Et ce Bénédict se tenoit enclos en son palais qui bien cuidât être aidé du roi d'Arragon, mais point ne le fut; et demeura en son palais; et le maréchal de France en Avignon; et étoit le palais gardé de si près que nul n'y entroit ni yssoit, et vivoient là dedans de ce qu'ils avoient. Des vivres avoient-ils assez par raison pour eux tenir deux ou trois ans. Mais la bûche à faire le feu leur défaillit; et ne savoient de quoi faire le feu ni cuire leurs viandes; et se commencèrent à ébahir. Et toutes les semaines oyoit le maréchal nouvelles du roi de France, et le roi pareillement de lui et de l'état de ce Bénédict. Et bien lui mandoit le roi que point ne se partît de là sans achever son fait; et tout achevé, aussi jamais il ne laissât ce pape Bénédict issir du palais, mais mît bonnes gardes sur lui, réservé que manger et boire bien et largement lui fût administré.

La conclusion de ce pape Bénédict fut telle que, quand il vit qu'il étoit si astreint que bûche leur étoit faillie, et leurs pourvéances amoindrissoient tous les jours, et secours ni confort de nul côté ne leur venoit, il vint à merci, parmi ce que aucuns cardinaux en prièrent. Et se porta le traité par l'ordonnance dessus dite; que jamais du palais d'Avignon ne partiroit jusques à tant que union seroit en l'Église. Et furent mis sur lui espéciaux gardes; et les cardinaux et riches hommes d'Avignon s'obligèrent à ce qu'ils le garderoient de si près qu'ils en rendroient bon compte, mort ou vif, autrement ne s'en vouldrent-ils charger. Et il suffit assez au dit maréchal de France. Et les cardinaux qui tenoient leurs bénéfices en France de quoi ils vivoient, rendirent grand'peine à ce traité et composition; et dirent tous d'un accord que ils vouloient demeurer avecques le roi de France.

Ainsi se portèrent ces besognes et se départirent les gens d'armes d'Avignon et de là environ; et retourna chacun en son lieu, et le dit maréchal Boucicaut à Paris; et tantôt après ce, il s'ordonna pour aller en Honguerie; car il avoit écrit devers le roi et ses oncles et les chevaliers de France que l'Amorath-Baquin assembloit sa puissance de gens d'armes de Turcs, d'Arabes, de Persans, de Tartres, de Surs[1] et de tous

[1] On voit que les principes de la réforme de Wickliffe commençaient à s'étendre au dehors.

[1] Syriens.

ceux de sa secte[1]. Si vouloit être le dit roi de Honguerie aussi au devant de lui et combattre par meilleure ordonnance qu'il ne fit autrefois. Le comte Derby, qui se tenoit à Paris à l'hôtel de Clisson, moult près du Temple, y fût volontiers allé pour moins coûter au roi de France; car toutes les semaines il avoit, en deniers appareillés, pour payer ses menus frais, cinq cents couronnes d'or; et les recevoient ses gens au nom de lui. Et à celle délivrance n'avoit point de faute. Si se sentoit moult grandement tenu le comte Derby au roi de France pour celle grâce que on lui faisoit. Et le reconnoissoit grandement bien. Et quand les nouvelles vinrent du roi de Honguerie en France, il y entendit moult volontiers; et lui fut avis que c'étoit un voyage honorable pour lui, pour passer la saison légèrement et oublier le temps. Et en parla aux plus espéciaux de son conseil. Bien lui conseillèrent ses gens d'aller au dit voyage, mais qu'il vînt à plaisance au duc de Lancastre son père. Et envoya en instance de ce le comte Derby en Angleterre le plus prochain de ses chevaliers, à savoir qu'il en diroit et conseilleroit. Quand le chevalier, qui se nommoit Dymoch, fut venu en Angleterre, il trouva le duc de Lancastre en un chastel à vingt milles de Londres, lequel chastel on appeloit Harfort. Si lui recorda de l'état de son fils. Quand le duc de Lancastre entendit parler le chevalier de créance de l'état de son fils et de la bonne volonté qu'il avoit d'aller en Honguerie, pour employer sa saison et passer les termes et le temps qu'il avoit de non retourner en Angleterre, si fut moult content de toutes ces choses, et dit au chevalier : « Vous soyez le bien-venu; et vos paroles et les lettres de mon fils requièrent bien avoir conseil. Vous reposerez ici de-lez nous, et entre-tant nous nous aviserons; et aussi vous êtes venu pour entendre à nos fils et filles les enfans de notre fils, car de tout ce vous faut-il rapporter nouvelles par delà. » — « Monseigneur, répondit le chevalier, vous dites vérité. » Ainsi demeura messire Dymoch en Angleterre par l'ordonnance du dit duc de Lancastre.

Or eut le roi de France titre et cause d'escripre au roi d'Allemagne et à son conseil comment il tenoit Bénédict, qui s'étoit nommé un temps pape, à sa volonté, et tous ses cardinaux aussi, ainsi qu'il fit; et y envoya ses espéciaux messages, à savoir le patriarche de Jérusalem, messire Charles de Hangiers et encore de ses chevaliers. Et trouvèrent le roi d'Allemagne à Strasbourg; et firent leur message bien et à point, tant que il et ses consaux s'en contentèrent; et dirent que sur ce ils exploiteroient, mais ils verroient volontiers que le roi d'Angleterre se voulsist déterminer, et il s'en étoit fait fort qu'il lui feroit faire. Ce légat et commis de par le roi de France sur celle réponse retourna en France devers le roi, et l'informa, lui et son conseil, de tout ce que vous avez ouï. Le roi de France, pour abréger et amoyenner les besognes, et pour mettre en l'état qu'il désiroit à voir, envoya de rechef en Angleterre grands messages devers le roi Richard son fils, lesquels remontrèrent bien au roi ce pourquoi ils furent là envoyés; c'est à savoir les ordonnances et affaires dessus dites. Le roi d'Angleterre y entendit volontiers, mais il n'avoit pas les prélats d'Angleterre et le clergé et les hommes si bien à point à sa volonté pour eux faire déterminer comme le roi de France avoit. Et tout ce sçut-il bien dire et remontrer en confidence aux légaux et commissaires que le roi de France avoit là envoyés. Mais bien leur eut en convenant qu'il en feroit son devoir, ainsi qu'il fit.

Les commissaires, prélats et chevaliers envoyés en Angleterre de par le roi de France retournèrent arrière en France, et le roi Richard exploita sur les requêtes et ordonnances que son seigneur de père lui avoit féablement escript et signifié; et fit un jour venir à Westmoustier en son palais dehors Londres tous les prélats et clergé d'Angleterre. Eux venus en sa présence, il leur fit remontrer moult ordonnément l'état et différend de l'Église, et comment le roi de France, par délibération de grand avis et conseil, lequel il avoit tout pourvu de l'université de Paris, et par autres clercs qui tous s'étoient adjoints à son opinion, s'étoit déterminé à être neutre. Et aussi étoient les rois d'Escosse, d'Espaigne, d'Arragon et de Navarre; et aussi à celle

[1] Après la victoire de Nicopolis, Bajazet tourna toutes ses forces contre la Thrace, ferma aux Européens toute communication avec l'Asie, et força Manuel Paléologue à lui payer un tribut et à laisser élever une mosquée dans l'intérieur de Constantinople. Manuel Paléologue, dans sa détresse, avait en vain offert à Tamerlan de se rendre son vassal et de tenir son empire de lui.

détermination se devoit ordonner toute Allemagne, Bohême et Italie. Si prioit le dit roi d'Angleterre que son pays aussi se voulsist ordonner à ce.

Quand les prélats et le clergé qui rien ne savoient pourquoi ils étoient mandés, entendirent ce, si furent tous émerveillés et ébahis; et se tinrent les plusieurs tous cois, et les autres commencèrent à murmurer et dire : « Ce roi est tout françois. Il ne vise fors à nous déshonorer et détruire. Il ne l'aura pas ainsi. Nous veut-il mettre hors de notre créance ? Il pourra bien tant faire que mal lui en prendra. Or n'en ferons-nous rien, puisque le roi de France le propose. Ainsi tienne la neutralité en sa puissance, et nous tiendrons fermement notre créance en Angleterre; et ne verrons jà homme qui nous en ôte, si ne nous est apparent par plus grand conseil que cil sur lequel il est fondé. »

Quand le roi d'Angleterre vit ainsi murmurer et différer son clergé, il leur fit demander par l'évêque de Londres, qui les paroles avoit remontré et proposé, quelle chose en étoit bonne à faire. Ils répondirent tous d'une suite, que la matière étoit si grande qu'elle demandoit bien à avoir conseil. Sur cel état défina ce parlement; et se départirent tous ceux du clergé là assemblés, et retournèrent en leurs hôtels en la cité de Londres. Et quand les Londriens sçurent la vérité pourquoi ils étoient là venus et la requête que le roi avoit faite, si furent moult émus et troublés sur le roi d'Angleterre, car ils étoient en Angleterre généralement si fort boutés en la crédence du pape de Rome que point ne s'en vouloient partir, et dirent : « Ce Richard de Bordeaux honnira tout, qui le laissera convenir. Il est de cœur si François qu'il ne le peut celer; il accroit, mais il sera un de ces jours payé si étrangement qu'il ne pourra venir à temps à repentir; et aussi ne feront ceux qui le conseillent. » Et demeurèrent les choses en cel état. Ni de toutes ces prédications pour tourner Angleterre à être neutre on ne fit compte; et ne se contentoit pas le roi de France de son fils le roi d'Angleterre, pour tant que tantôt et de fait il ne faisoit déterminer son royaume à être neutre. Mais à vérité dire, le roi d'Angleterre n'y pouvoit pourvoir; et aussi aucuns accidens lui vinrent sus soudainement sus son col, si grands et si horribles que des pareils ils n'en sont point ouïs les semblables en toute celle histoire, ni de nul roi chrétien, tant que l'histoire dure, excepté le noble roi Pierre de Luzignan, roi de Cypre et de Jérusalem, que son frère et les Cypriens meurtrirent [1].

CHAPITRE LXVIII.

De la réponse que le duc de Lancastre fit au chevalier envoyé de par son fils le comte Derby, et comment le duc de Lancastre mourut.

Quand messire Dymoch, lequel le comte Derby eut envoyé en Angleterre au duc de Lancastre son père, eut la réponse du dit duc, et visité toutes les terres du dit comte son maître, et vu ses enfans, quatre fils et deux filles, qui demeurés étoient en Angleterre, il prit congé et s'en retourna arrière en France. La réponse du duc de Lancastre fut telle : que point il ne conseilloit à son fils qu'il emprît ce voyage de Honguerie, mais quand il seroit tanné d'être en France, il s'en allât en Castille de-lez le roi son frère et sa sœur, et de là, s'il vouloit aller ébattre outre, voir sa sœur la roine de Portingal. Le comte Derby legit au long les lettres par deux fois que on lui avoit envoyées d'Angleterre et pensa sus moult longuement. Aussi messire Dymoch lui dit en grand'espécialité que médecins et chirurgiens lui avoient dit et confessé, que son père le duc de Lancastre menoit une maladie moult périlleuse, et que jà n'en istroit sans mort. Ces paroles et informations retardèrent grandement le comte Derby de nulle part voyager; mais se tint tout coi à Paris à l'hôtel de Cliçon, lequel étoit tout ordonné pour lui et ses gens à la fois. Et moult souvent il alloit voir le roi et le duc d'Orléans et leurs oncles, et s'ébattre avecques eux; et lui faisoient toute la meilleure compagnie qu'ils pouvoient; et tant que grandement se tenoit tenu à lui, et disoit au roi de France : « Monseigneur, vous me faites tant d'honneur et de courtoisie, que je ne sais comment je le pourrai jamais desservir; et moi retourné en Angleterre, madame la roine votre fille en vaudra grandement mieux. » — « Grands mercis! beau cousin, » répondit le roi.

Or avint que, environ de Noël [2] ensuivant, le duc Jean de Lancastre qui vivoit en grands dé-

[1] Pierre, fils de ce même Hugues de Luzignan, sous lequel arriva le combat du Dragon et de Gozon.

[2] Le moine d'Evesham dit aussi : In natale Domini hujus

plaisances, tant pour son fils que le roi avoit mis hors d'Angleterre à petite cause, que pour le povre et petit gouvernement qu'il véoit en son neveu le roi Richard; et sembloit bien au dit duc, s'il persévéroit en cel état longuement, et on le laissât convenir, le royaume seroit perdu. Et mourut le dit duc de Lancastre et eut grand'-plainte de ses amis. Le roi Richard d'Angleterre, à ce qu'il montra, n'en fit pas grand compte, mais l'eut tantôt passé.

Or regardèrent les nobles d'Angleterre, les aucuns et non pas tous, que le royaume affoiblissoit fort quand le duc de Lancastre étoit mort et le duc de Glocestre son frère, et le comte d'Arondel; et étoit le comte Derby banni d'Angleterre, qui devoit être duc de Lancastre par droite hoirie et succession; et disoient les aucuns : « Or véons que le roi fera. Il est heure qu'il vienne relever sa terre et qu'il soit duc de Lancastre. » Tels paroles furent dites et semées parmi le royaume d'Angleterre, en plusieurs lieux, et espécialement en la cité de Londres où le comte Derby étoit cent fois mieux aimé que le roi Richard. Néanmoins, pour chose que on en parlât ni murmurât, ni que le roi en ouït parler et ses consaux, rien il n'en fit; mais du contraire il fut trop mal conseillé; car s'il eût mandé le comte Derby tantôt que son père fut mort, et lui eût dit, lui venu et retourné en Angleterre : « Beau cousin, vous soyez le bienvenu! vous êtes duc de Lancastre et le plus grand qui soit en Angleterre après nous; nous voulons que vous vous teniez de-lez nous, et nous nous ordonnerons par vous et par votre conseil de tous points, et ne ferons chose que vous ne le véez et passez; » il fût demeuré en son état et roi d'Angleterre, et n'eût point eu ni reçu le grand encombrier qu'il reçut, et lequel lui étoit si prochain, qu'il ne le pouvoit éloigner, ainsi que je vous recorderai assez prochainement en l'histoire.

Nouvelles vinrent en France de la mort du duc de Lancastre; et en escripsit le roi Richard d'Angleterre, sur forme et manière de joie, à son grand seigneur le roi de France et non pas à son cousin le comte Derby; mais le comte le sçut aussitôt ou plutôt que le roi de France, par ses hommes qu'il avoit en Angleterre. Si s'en vêtit de noir; ce fut raison, et toutes ses gens. Et lui fit faire son obsèque moult grandement; et y furent le roi de France, son frère, et tous ses oncles, et grand nombre des prélats et hauts barons de France, car le comte Derby étoit moult bien aimé de tous. Et le véoient les seigneurs volontiers. Et prenoient les aucuns grand déplaisir à son deuil, et disoient ainsi, que le roi d'Angleterre n'étoit pas bien conseillé quand il ne le rappeloit. Mais le dit roi n'en avoit nul talent; avant en faisoit tout le contraire. Et envoya tantôt ses officiers en toutes les terres et tenures du duc de Lancastre et en fit lever et saisir les profits; et dit ainsi : que tant que le comte Derby auroit accompli tous les termes qui baillés lui étoient encore, au mieux venir, il, ni les siens, ne recevroient rente ni revenue qu'il eût en Angleterre, et encore outre. Dont il étoit moult blâmé de ceux qui aimoient le comte Derby et ses enfans. Le roi donnoit et départoit aucuns héritages de la duché de Lancastre à ses chevaliers et à ceux qui les demandoient, pour laquelle chose moult de chevaliers en parloient et disoient : « Le roi d'Angleterre donne bien signe qu'il ne veut nul bien à son cousin le comte Derby, quand il ne le rappelle de-lez lui et souffre que il relève sa terre. Ce sera avecques ses enfans un membre bel et grand en Angleterre et bourdon [1] pour lui appuyer. Mais il fait tout le contraire. Il l'a jà chassé en sus de lui et le veut tenir en ce danger, et en plus grand encore, s'il se peut; car jà attribue-t-il son héritage avecques le sien; et y envoie ses gens et officiers exploiter plus avant que nul en héritage qui soit en Angleterre. Et si les manans se plaignent des injures que on leur fait, leur seigneur absent, ils n'en sont point ouïs; et n'est nul qui droit leur en fasse; et outre, ce sont petits signes d'amour et de bien qu'il veuille au comte Derby et à ses enfans, car l'héritage de Lancastre, qui leur vient par droite hoirie de par madame leur grande dame la duchesse Blanche, fille au duc Henry de Lancastre, et ce qui leur vient de par madame leur mère qui fille fut au comte de Herfort et de

anni (1398) Joannes de Gant, dux Lancastriæ, apud castellum de Leicestre diem suum clausit extremum et apud Sanctum-Paulum Londoniis honorificè sepelitur, filio suo Henrico, medio tempore, existente in exilio in partibus transmarinis.

[1] Bâton de pèlerin.

Northanton et connétable d'Angleterre, il leur ôte et amoindrit toujours, et donne à sa faveur, là où il lui plaît. C'est trop avant fait contre l'ordonnance de droit et de raison et à la déplaisance de trop de gens de bien d'Angleterre; et ne peut ce durer ni demourer longuement en tel état qu'il ne soit amendé.» Ainsi devisoient et parloient la greigneur partie des nobles et prélats des communautés d'Angleterre.

Pareillement au royaume de France, les seigneurs d'honneur et de bien qui oyoient parler de celle matière et qui vu avoient le comte Derby ou pouvoient voir encore tous les jours à Paris, s'en émerveilloient et parloient l'un à l'autre, disant: «A notre avis, ce roi d'Angleterre a accueilli à trop grand courroux et haine le comte Derby son cousin germain, et le plus grand en Angleterre après lui. Si est-il gracieux chevalier, doux, courtois et traitable; et le fait bon voir et parler à lui. Ou le roi d'Angleterre sait autre chose sur lui que nous ne savons, ou il est mal conseillé. Et merveille est que le roi de France, et son frère monseigneur d'Orléans, et ses oncles Berry, Bourgogne et Bourbon, n'y mettent attrempance, car il est tous les jours avecques eux. Si y devroient pourvoir mieux que nuls autres; car plus feroit le roi d'Angleterre pour le roi de France et ces seigneurs, son frère et leurs oncles, que pour nuls autres, pour l'amour de sa femme qui est fille au roi de France; mais ils n'en font rien; si nous en devons taire.»

A voire dire, le roi de France ne pensoit ni imaginoit en toutes ces choses que tout bien; et aussi ne faisoient son frère et ses oncles; et aimoient et honoroient grandement le comte Derby, et le vouloient le plus avoir avecques eux. Et moult bien il savoit y être. Et fut avisé et regardé qu'il étoit veuf et à marier, et que le duc de Berry avoit une fille, veuve de deux maris, comme jeune qu'elle fût, qui s'appelloit Marie, car elle avoit eu par mariage Louis de Blois qui mort étoit jeune, et secondement messire Philippe d'Artois, comte d'Eu, lequel étoit mort en Honguerie sur le retour, ainsi comme il est ci-dessus contenu en notre histoire. Marie de Berry ne pouvoit avoir en ces jours environ d'âge que vingt-trois ans. Et fut un mariage avisé et traité, et sur le point de faire, du comte Derby et Marie de Berry, car bien savoit que le duc de Lancastre est un grand héritier en Angleterre; et aussi faisoit le roi de France pour la cause de sa fille la roine d'Angleterre; car avis leur étoit, et à moult d'autres seigneurs de France, que la compagnie seroit belle et bonne de deux si grandes dames comme elles étoient, et si prochainement de sang; et en demeureroient et seroient les deux royaumes de France et d'Angleterre en plus grand'conjonction de paix et d'amour. Et tous ceux qui considéroient et imaginoient cela disoient vérité; mais il ne put adresser; et convint toutes ces choses briser et rompre, par le roi Richard d'Angleterre et son conseil qui en furent cause. Et ce qui doit avenir on ne peut éloigner. Les fortunes de ce monde sont trop merveilleuses, et elles le furent en celle saison pour le roi Richard d'Angleterre, si dures que merveille est à penser, car bien y eût pourvu s'il voulsist et c'est trop fort de ce qui doit être. Et je vous recorderai à la lettre ce dont je, Jean Froissart, auteur et chroniseur de ces chroniques, en mon jeune âge ouïs une fois parler, en un manoir qui siéd en une ville à trente milles de Londres, que on appelle Berquamestede [1]; et étoit, pour le temps que je parole, la ville, le manoir et la seigneurie au prince de Galles, le père à ce roi Richard; et fut en l'an de grâce mil trois cent soixante et un. Et pour ce que le prince et la princesse se devoient départir d'Angleterre et aller en Aquitaine tenir leur état, le roi Édouard d'Angleterre, madame la roine Philippe ma maîtresse, le duc Léon de Clarence, le duc Jean de Lancastre et messire Aimon qui fut comte de Cantebruge et duc d'Yorch, leurs enfans, étoient là venus au dit manoir voir le prince et la princesse et prendre congé; et je, qui pour lors étois espoir en l'âge de vingt quatre ans, et des clercs et de la chambre de ma dite dame la roine, ouïs, séant sur un banc, un ancien chevalier, parler et deviser aux dames et damoiselles de la roine, et dit ainsi: «Il y a en ce pays un livre qui s'appelle le Brut [2]; et disent moult de gens que ce sont des sorts Merlin [3]; mais, selon le contenu de ce livre, le royaume et la

[1] Berkhamstead.

[2] Le roman ou poème du *Brut*, écrit en vers par Robert Wace, poète anglo-normand du douzième siècle, était alors fort populaire.

[3] Le célèbre Mirddhin ou Merlin, si fameux dans tous

couronne d'Angleterre ne retournera pas au prince de Galles ni au duc de Clarence, ni jà ne seront rois d'Angleterre quoiqu'ils soient fils au roi Édouard; mais retournera la couronne en l'hôtel de Lancastre. » En ces jours que le chevalier dit la parole, n'étoit point né Henry le comte Derby, ni ne fut sept ans depuis; mais ces paroles me revinrent au devant, quand de mon temps je vis le comte Henry Derby roi d'Angleterre.

CHAPITRE LXIX.

Du traité du mariage encommencé entre le comte Derby et la fille au duc de Berry, et comment le roi Richard le fit empêcher par le comte Salsebéry.

Sitôt que les nouvelles vinrent en Angleterre au roi Richard, que on traitoit le mariage du comte Derby et de Marie de Berry et que les parties étoient d'accord, il entra en grand doute et mérencolie, et prit ces nouvelles en grand'déplaisance; et dit au comte de Salsebéry, en qui il avoit grand'fiance : « Sire, il faut que vous vous ordonnez pour chevaucher en France; et je vous baillerai lettres de créance de par nous, qui s'adresseront au roi notre père et à nos amés, son frère et leurs oncles; et leur dites de par nous qu'ils s'avisent et regardent qu'ils n'aient nulle alliance ni conjonction de mariage à un tel traîteur comme est le comte Derby qui a voulu trahir son naturel seigneur. Et du surplus vous êtes sage assez, et si connoissez les faits et la matière; faites tant que je vous en sache gré, et que le mariage en soit brisé. » Le comte de Salsebéry répondit, et dit : « J'oserai bien tout ce faire que vous me chargez; mais si ce mariage pouvez briser par autre forme que par moi là envoyer, je vous en saurois gré. » Donc répondit le roi : « Comte de Salsebéry, ne vous excusez point, car je veuil et vous prie que vous y alliez. Et de tout ce qui naître et venir en pourra, je vous soutiendrai outre. »

Le comte répondit : « Sire, puisque vous le me enjoignez si espécialement, et que par semblant vous montrez que si vous touche, je le ferai, mais j'y vais moult envis. » — « Vous irez, dit le roi, et nul autre; et vous hâtez avant que les alliances et convenances soient prises. »

Le comte de Salsebéry s'ordonna à ce. Les lettres de créance escriptes et scellées, il se départit du roi, qui pour lors se tenoit à Ledes et la roine aussi; et emporta le dit comte lettres closes d'état, de par la roine d'Angleterre, au roi de France son père et à la roine sa mère. Et se hâta du plus tôt qu'il put; et vint à Douvres, et tantôt entra en mer; et eut vent pour lui, et arriva à Calais. Et là trouva le comte de Hostidonne, qui capitaine et gardien étoit de Calais, qui frère étoit du roi d'Angleterre; et lui conta une partie de ses besognes. Et ne séjourna guère à Calais, quand il se mit au chemin pour aller vers Amiens; et partout où il venoit on lui faisoit bonne chère. Et tant chevaucha qu'il vint à Paris, et descendit au Cheval-Fêtu, au Tiroi; et lui ordonné, il alla devers le roi et les seigneurs et la roine : et bailla ses lettres, et les lettres de créance tout dernièrement. Quand le roi de France eut les lettres de créance du comte de Salsebéry, il le trait d'une part et lui demanda de la créance. Le comte lui dit et recorda tout au long ce dont il étoit chargé de par son seigneur le roi d'Angleterre, et nomma le comte Derby traître devers le roi son seigneur naturel. Quand le roi de France ouït celle parole, si lui tourna à grand'déplaisance, car il avoit jà tant aimé le comte Derby qu'il ne vouloit ouïr nul mal dire de lui; et rendit au comte de Salsebéry ses lettres, et dit : « Comte, nous vous créons bien. Mais notre fils d'Angleterre est un petit trop fort mû contre notre cousin Derby; et nous émerveillons grandement pourquoi il tient si longuement son maltalent, car il nous est avis qu'il seroit bien paré s'il l'avoit de lez lui; et vous, et les plus prochains du conseil de notre fils d'Angleterre y devroient pourvoir. » — « Très cher seigneur, répondit le comte de Salsebéry, je fais ce que on me fait faire. » — « C'est vérité, dit le roi. Nous ne vous en savons nul mal gré; et notre fils d'Angleterre sait espoir telles choses que point nous ne savons. Faites votre message partout, ainsi que chargé vous est. » Et aussi fit-il; et pareillement au duc de Berry. Le duc de Berry ne répondit point à ce; mais vint devers le roi à son hôtel de Saint-Pol, et lui demanda des nouvelles d'Angleterre. Le roi lui en dit, toutes telles que le comte de Salsebéry lui

les romans de chevalerie. Les prophéties de Merlin ont été fort long-temps en grande vogue dans toute l'Angleterre. Le système de Lancastre, en rendant l'art de lire universel, a détruit toutes ces vieilles superstitions.

avoit dites. Si furent les seigneurs de France, le roi et ses oncles, pour ces nouvelles secrètement ensemble, et dirent : « Le roi d'Angleterre se doute du comte Derby grandement, ou il sait espoir telle chose qui ne peut venir à notre connoissance; et nous devons avoir plus grand'faveur et conjonction d'amour à lui que au comte Derby; et par conjonction de mariage il s'est conjoint et allié à notre sang, et tiendroit en grand dépit et contraire, à ce que nous véons et sommes informés, si nous accordions au comte Derby par mariage la comtesse d'Eu; nous n'en ferons rien; mais il nous convient un peu dissimuler de ceci, et tenir en secret ces nouvelles et paroles, tant que le comte de Salsebéry soit mis au retour. » Et demeurèrent le roi et ses oncles sur cel état.

Quand le comte de Salsebéry eut fait ce pourquoi il étoit venu devers le roi de France et les seigneurs, il prit congé et se départit. Et fut le roi plus courroucé de sa venue, pour les nouvelles qu'il apporta, que réjoui, à ce qu'il montra; car il rendit au comte de Salsebéry ses lettres de créance, ni nulles n'en voult retenir, tant avoit jà en amour le comte Derby. Lequel comte sçut bien que le comte de Salsebéry étoit venu à Paris; mais point ne se virent. Et se départit le comte de Salsebéry sans parler au comte Derby; et retourna arrière à Calais et de là en Angleterre; et recorda comment il avoit exploité.

Quand le comte Derby sçut que le comte de Salsebéry étoit retourné en Angleterre et parti de Paris sans parler à lui, si lui tourna à grand'déplaisance; et en tout ce ne pensa nul bien; et aussi ne firent ceux de son conseil, et dirent : « Sire, vous vous percevrez de bref d'autres choses que vous n'avez point vues ni ouïes jusques ci, quoique on ne vous en dise ni montre nul semblant maintenant. François sont sages et couverts, et peut-être que le roi d'Angleterre et ceux de sa secte sont courroucés de ce que le roi de France et les François vous font si bonne chère. Et espérons que on a ouï parler en Angleterre que vous vous deviez marier à la fille du duc de Berry; si a le roi d'Angleterre, auquel la chose ne vient pas à plaisir, allé devant et brisé ce mariage; et s'il est ainsi, vous en orrez temprement nouvelles. »

Tout ainsi comme les chevaliers du comte Derby et son conseil le imaginèrent en étoit-il. Et avint, ainsi que un mois après ce que le comte de Salsebéry fut départi et mis au retour, ceux du côté du comte Derby, qui entremis s'étoient de traiter ce mariage dont nous avons ci-dessus parlé, remirent les paroles sus à ceux du conseil du duc de Berry, lesquels étoient chargés de répondre et de dire ainsi : « Dites à monseigneur Derby que, quand il est en la présence du roi, de ses oncles et aussi de monseigneur d'Orléans, qu'il en parle, car tant que à nous n'en appartient plus à parler puisque on ne veut. » Et tout ce, ni plus ni moins, fut dit et recordé au comte Derby. Il, qui encore n'y pensoit nul mal, mais cuidoit que les traiteurs l'eussent dit en espécialité pour plutôt approcher la besogne, car le roi de France et tous les seigneurs lui montroient aussi bon semblant après que devant, mit bien en mémoire tout ce que on lui eut dit, et lui en souvint quand il fut heure; car, quand il vit le roi et les seigneurs tous ensemble, il renouvela les paroles du mariage. Adonc dit le duc de Bourgogne, qui étoit chargé de parler : « Cousin Derby, nous n'avons que faire de donner notre cousine en mariage à un traître. » De celle parole mua très grandement couleur et tous ses esprits le comte Derby, et dit : « Sire, je suis en la présence de monseigneur le roi, je veuil répondre à ce. Je ne fus oncques traître, ni trahison ne pensai; et si nul étoit qui de trahison me voulsist amettre, je suis tout prêt de répondre, soit présentement ou quand il plaira à monseigneur qui ci est. » — « Nennil, cousin, répondit le roi, je crois que vous ne trouverez jà homme en France, de la nation et tenure de France, qui vous chalenge votre honneur; et les paroles que mon oncle vous dit viennent d'Angleterre. » Adonc s'agenouilla le comte Derby et dit : « Monseigneur, je vous en crois bien. Dieu nous y garde tous nos amis et confonde nos ennemis ! » Le roi de France fit lever le comte Derby et dit : « Cousin, apaisez-vous, toutes les choses tourneront à bien; et quand vous serez d'accord partout, on pourra bien adonc parler du mariage, mais avant, il convient que vous ayez relevé la duché de Lancastre; car c'est l'usage de France, et de plusieurs pays de deçà la mer, que quand un seigneur se marie, que par le gré de son seigneur, si il a souverain, il doue sa femme. » Adonc furent prêts vin et épices, et se dérompirent ces paroles, et s'en alla chacun où aller

devoit, sitôt que le roi fut rentré en son secret retrait.

Vous devez savoir que quand le comte Derby fut revenu à l'hôtel de Cliçon, il fut amèrement courroucé, et bien y eut cause, quand il, qui se tenoit l'un des plus loyaux chevaliers du monde, en la présence du roi de France qui moult l'aimoit et avoit fait de grands courtoisies et faisoit encore tous les jours, on l'avoit réputé pour un traître; et que ces paroles venoient d'Angleterre; et les avoit apportées le comte de Salsebéry.

Les chevaliers du dit comte le rapaisèrent moult doucement et sagement, et lui dirent : « Monseigneur, il faut en ce monde souffrir et endurer, qui vivre y veut, et les hommes, chacun selon son état, avoir moult de tribulations; et confortez-vous en ce, otre-tant que pour le présent, et endurez et portez patiemment. Espoir aurez-vous après assez de gloire et de joie. Et de tous les seigneurs qui sont deçà la mer, le roi de France est cil qui mieux vous aime; et à ce que nous véons et entendons il y pourvoiroit volontiers s'il véoit que peine y fût employée. Et vous devez savoir grand gré à lui et à ses oncles, quand ils ont tenu ces paroles en secret, en tant que le comte de Salsebéry fut ci et jusques adonc qu'il est retourné en Angleterre. » — « Voire, répondit le comte Derby à ses chevaliers, il m'est avis qu'il vaulsist trop mieux que on le m'eût dit en la présence de lui que tant avoir attendu; je me fusse excusé suffisamment et si acertes devant le roi et les seigneurs que on l'eût bien vu. Or demeurerai en ce blâme jusques adonc qu'il sera autrement éclairci. » — « Monseigneur, répondirent les chevaliers, tous meschefs ne sont pas amendés à la première fois. Souffrez-vous et laissez le temps couler aval; espoir se portent mieux vos besognes en Angleterre que vous ne cuidez. L'amour que les bonnes gens ont à vous et les bonnes prières vous délivreront en bref, s'il plaît à Dieu, de tous dangers. »

Ainsi disoient-ils pour reconforter leur seigneur le comte Derby, qui tant étoit déconforté que nul homme plus que lui; et de ce qu'ils lui remontroient en bien à l'aventure, ils disoient vérité, comme je vous dirai sur heure.

Les nouvelles vinrent en Angleterre du comte de Salsebéry qui avoit été en France devers le roi et ses oncles et porté lettres de créance; et sur ces lettres informé le roi de France son frère et leurs oncles que le comte Derby étoit parjure, faux, mauvais et traître. Desquelles paroles moult de nobles et de prélats fuent grandement troublés parmi le royaume d'Angleterre, et en sçurent au comte de Salsebéry très mauvais gré; et dirent généralement entre eux : « Le comte de Salsebéry a mal fait, quand il s'est chargé de porter en France telles nouvelles, et sur plus prud'homme qu'il n'est; un jour viendra qu'il s'en repentira si acertes qu'il dira : « Ce poise moi que je fusse en France porter message à l'encontre du comte Derby. »

Vous devez savoir que ceux de Londres en furent durement courroucés, et en parlèrent et murmurèrent grandement contre le roi et son conseil; et dirent : « Ha! gentil comte Derby! les grands envies que on a sur vous! Il ne suffit pas au roi et à son conseil si on vous a mis et bouté hors de ce pays, quand on vous accuse encore de trahison pour vous plus blâmer et vergonder. Et par Dieu! toutes choses viendront à point et à leur tour. Hélas! disoit le peuple, et quelle chose ont vos enfans forfait, quand le roi leur ôte et tolle l'héritage de leur père et leur tayon, et ce qui doit être leur, et par droite hoirie et succession? Celle chose ne peut longuement demeurer ainsi, ni nous ne le pourrions voir ni souffrir. »

Or advint que, assez tôt après la revenue du comte de Salsebéry de France en Angleterre, le roi Richard fit crier et publier par tout son royaume et jusques en Escosse, unes joutes à être à Windesore, de quarante chevaliers dedans et de quarante escuyers; et devoient être vêtus tous verts à un blanc faucon; et devoit là être la roine à celle fête, bien accompagnée de dames et de damoiselles. La fête se tint. La roine y fut en grand arroy; mais trop peu de seigneurs y vinrent, car bien les deux parts des chevaliers et escuyers d'Angleterre avoient accueilli le roi en si grand'haine, tant pour le comte Derby qu'il avoit mis hors d'Angleterre et des injures qu'il avoit fait à ses enfans, que pour la mort du duc de Glocestre, lequel il avoit fait meurtrir au chastel de Calais, et aussi pour le comte d'Arondel qu'il avoit fait décoler à Londres et du comte de Derby qu'il avoit envoyé en exil, que les lignages des dessus dits seigneurs ne vinrent oncques à la fête; et n'y

eut ainsi que nully. A laquelle fête le roi ordonna aller sur les frontières d'Irlande pour là employer son temps et ses hommes; et laissa la roine Isabel sa femme et tout son état au chastel de Windesore; et puis il prit le chemin de Bristol; et fit là, et sur le pays, faire ses pourvéances grandes et grosses; et avoit bien deux mille lances de chevaliers et d'escuyers, et dix mille archers. Quand les Londriens entendirent qu'il tenoit ce chemin, si commencèrent à murmurer les plusieurs ensemble et dire par manière de sorts : «Or s'en va Richard de Bordeaux le chemin de Bristol et d'Irlande; c'est à sa destruction; jamais n'en retournera à joie, non plus que fit le roi Édouard son ayeul[1], qui se gouverna si follement qu'il le compara, et par trop croire le seigneur Despensier. Aussi Richard de Bordeaux a tant cru povre et mauvais conseil que ce ne se peut celer ni souffrir longuement, que il ne convienne qu'il le compare. »

CHAPITRE LXX.

Comment le roi Richard s'ordonna et fit son mandement pour aller sur les marches d'Irlande.

Vous devez savoir que plusieurs barons, chevaliers et escuyers d'Angleterre, quoiqu'ils chevauchassent et fussent en la compagnie du roi Richard en ce voyage d'Irlande, si se contentèrent-ils mal de lui; et n'y alloient pas de bon cœur; et parloient l'un à l'autre moult souvent et disoient : « Notre roi se gouverne trop follement et croit mauvais conseil. » Et tant en parlèrent les uns aux autres que messire Henry de Percy, comte de Northonbrelande, et messire Henry, son fils, en parlèrent si avant et si acertes que ces paroles vinrent à la connoissance du roi et de son conseil. Et fut dit au roi : « Sire, telles choses ne sont point à souffrir que le comte de Northonbrelande et son fils disent; car c'est pour troubler vos sujets à l'encontre de vous. Il faut tous les rebelles l'un après l'autre corriger, par quoi les plus grands vous doutent et s'y exemplient. » — « Il est vérité, dit le roi, et comment est-il bon que j'en use? » — « Nous le vous dirons, sire; ils ne sont point en celle chevauchée, mais ils y doivent venir, et eux venus ils viendront en votre présence; et là par le comte de Salsebéry, ou un autre qu'il vous plaira, vous leur ferez remontrer les paroles impétueuses desquelles ils ont parlé sur vous et votre conseil. Vous orrez qu'ils répondront. Et sur ce vous aurez avis d'eux corriger, soit par prison ou par autre forme. » Le roi répondit à ce et dit : « Vous parlez bien. Ainsi sera fait. »

Le comte de Northonbrelande et son fils eurent de bons amis en celle chevauchée, par lesquels une partie des secrets consaux du roi leur furent révélés, et si notoirement dit qu'ils n'avoient que faire de venir en la chevauchée, ni en la présence du roi, car, si ils y venoient, ils recevroient blâme et dommage; et que le roi étoit dur informé sur eux. Quand ces nouvelles leur furent venues ils se retardèrent de venir au service du roi; et à bonne cause, car le roi étoit tellement conseillé, que s'ils y fussent venus, ils étoient en péril de leurs vies.

Quand ceux du conseil virent que le comte de Northonbrelande et son fils ne venoient point, si dirent au roi : « Sire, regardez si nous vous informons de vérité. Le comte de Northonbrelande et son fils ne vous daignent venir servir, ni point ne viendront pour mandement que vous fassiez. Et si les mandez vous verrez bien si nous disons vérité. » Répondit le roi : « Je le ferai. »

Lors furent lettres escriptes, scellées et envoyées par messages notables devers le comte de Northonbrelande et messire Henry de Percy son fils; et étoit contenu en ces lettres que tantôt et sans délai, icelles vues, ils vinssent et fissent leur devoir ainsi que tenus étoient de faire. Tant exploita le message qu'il vint à Aunvich[1], un très bel chastel du dit comte séant sur la frontière d'Escosse. Le message du roi s'acquitta bien de faire ce dont il étoit chargé. Le comte lisit les lettres tout au long et puis les montra à son fils. Ils eurent avis de faire bonne chère au dit messager et d'escripre au roi et eux excuser : que pour le présent ils n'étoient point en point ni conseillés de partir de leur pays, et que le roi avoit gens assez sans eux pour besogne qu'il eut à faire. Le message du roi retourna arrière et apporta ces lettres. Le roi les ouvrit et légit; et ne lui furent pas plaisans les réponses ni à ceux qui le conseilloient; et advint que pour ce, et pour autres choses dont le comte de Northon-

[1] Froissart veut parler ici d'Édouard II, dont il a raconté la mort au commencement de son premier livre.

[1] Alnwick.

brelande et son fils furent chargés et accusés, ils furent généralement et publiquement bannis du royaume d'Angleterre à non retourner jusques au rappel du roi. Et fut celle ordonnance publiée par toutes les cités du royaume d'Angleterre et par espécial à Londres, dont les Londriens furent émerveillés. Et ne pouvoient savoir ni connoître justement pour quel cas c'étoit fait; car ils tenoient le comte de Northonbrelande et messire Henry, son fils, pour si vaillans et prud'hommes que nuls qui fussent au royaume d'Angleterre. Donc dirent les aucuns qui imaginoient le fait, en parlant et devisant l'un à l'autre : « Celle haine et rancune vient du conseil du roi, lequel le détruira. Espoir le comte de Northonbrelande et messire Henry, son fils, ont parlé trop avant sur le conseil du roi et sur son fol gouvernement; et vérité ne peut être ouïe. Si convient que les gentils chevaliers le comparent; et après le compareront ceux qui présentement les jugent. »

Ainsi parloient les Londriens. De l'ennui et contraire au comte de Northonbrelande et de son fils furent généralement parmi le royaume d'Angleterre toutes gens courroucés. Et en parlèrent diversement la plus saine partie sur le roi et son conseil. Le comte de Northonbrelande, lequel étoit le plus grand de son pays, et grand et fort de lignage et d'avoir, et qui avoit encore à frère ce vaillant chevalier Thomas de Percy, lequel de long-temps avoit fait de beaux services au roi et au royaume d'Angleterre, quand il sçut les nouvelles comment on l'avoit banni, il tint ce fait et ce cas à déraisonnable; et manda en Northonbrelande tous ses amis que pour présent il en put avoir et assembler; car plusieurs de son lignage étoient encore en la compagnie et chevauchée du roi, si ne le pouvoient laisser. Et toutes fois, messire Thomas Percy, frère du dit comte, vint, et messire Thomas, son neveu, fils au comte, duquel messire Thomas de Percey, frère au comte, vouloit faire son héritier. Quand ils furent venus, le comte se conseilla à savoir à eux comment il se maintiendroit de ce blâme que le roi lui faisoit sans cause. Il fut conseillé que on envoyeroit au royaume d'Escosse prier au roi que à lui et à son fils il leur voulsist prêter terre et manoir, pour eux tenir un temps si la besogne touchoit, tant que les choses seroient retournées à leur droit et le roi apaisé. Ce conseil fut tenu. On envoya en Escosse devers le roi et les barons sur la forme que dit vous ai. Le roi Robert d'Escosse et le comte Archambaut Douglas et les barons d'Escosse qui pour ce temps régnoient, descendirent légèrement et volontiers à la prière du comte de Northonbrelande et de son frère qui en parloient pour eux; et leur mandèrent que eux et leur pays étoient tous appareillés d'eux recueillir; et s'il leur convenoit cinq ou six cents lances, ils les auroient sur heure, mais qu'ils en fussent signifiés. Celle réponse plut grandement au comte de Northonbrelande et à son lignage, et demeura la chose en cel état, et le dit comte en son pays entre ses amis; car le roi Richard et ceux qui le conseilloient eurent tant à faire sus briefs jours qu'ils n'eurent loisir d'entendre au comte de Northonbrelande ni à lui dire : « Vous viderez Angleterre ou nous vous le ferons vider de fait. » Mais les convint cesser et perdre tous leurs propos, ainsi que vous orrez recorder briévement en l'histoire.

Le roi Richard d'Angleterre étant en la marche de Bristol et tenant ses états, les hommes généralement parmi Angleterre se commencèrent fort à émouvoir et élever l'un contre l'autre. Et étoit justice close par toutes les cours d'Angleterre, dont les vaillans hommes les prélats et les paisibles qui ne vouloient que paix, simplesse et amour, et payer ce qu'ils devoient, se commencèrent grandement à ébahir; car ils commencèrent à eux mettre sus une manière de gens par plusieurs routes et compagnies qui tenoient les champs. Et n'osoient les marchands chevaucher ni aller en leurs marchandises pour doute d'être dérobés; et ne s'en savoient à qui plaindre qui leur en fît droit, raison ni justice. Lesquelles choses étoient moult préjudiciables et déplaisans à toutes gens en Angleterre, et hors de leur coutume et usage, car au royaume d'Angleterre toutes gens, marchands et laboureurs, ont appris de vivre en paix et amener leurs marchandises paisiblement; et les laboureurs de leurs terres vivre aussi aisément et largement, selon ce que la saison ordonne et donne, et on leur faisoit tout le contraire.

Premièrement, quand les hommes alloient de ville en autre faire leurs marchandises, si ils portoient or ou argent, on leur ôtoit en leurs bourses et n'en avoient autre chose. Aux labou-

reurs on prenoit en leurs maisons blés, avoines, bœufs, vaches, porcs, moutons et brebis, et n'en osoient les bonnes gens parler; et se commencèrent ces mesfaits grandement à multiplier. Et tant que les regrets et lamentations en furent par toute Angleterre où ces mesfaits se faisoient. Et disoient les bonnes gens : « Le temps nous est bien mué de bien en mal depuis la mort du bon roi Édouard de bonne mémoire. Justice étoit tenue et gardée grandement et suffisamment de son temps. Il n'étoit homme, tant fût hardi, qui osât prendre en Angleterre une poule ni un mouton sans payer. Et pour le présent on nous ôte le nôtre de fait, et n'en osons parler. Celle chose ne se peut longuement tenir en cel état, que Angleterre ne soit perdue toute sans recouvrer; car nul ne va au devant ni n'avons point de roi qui rien vaille. Il n'entend que à toutes oyseusetés et ses plaisances accomplir, et n'a cure, à ce qu'il montre, comme les choses voisent, mais que sa volonté soit faite. Il y faut pourvoir, ou nos ennemis et malveillans seront réjouis de nous. Jà a ce roi Richard mis et envoyé son frère à Calais, le comte de Hostidonne. Il n'y auroit que faire que par lui se pourroient faire aucuns couverts et mauvais traités devers les François, et rendre Calais qui tant est propice et nécessaire au royaume d'Angleterre. Et si le cas avenoit que Calais fût rendue aux François, oncques gens ne furent plus ébahis ni déconfits que Anglois seroient; et à bonne cause, car ils auroient perdu les clefs du royaume de France. »

Ainsi se multiplioient lamentations et paroles en plusieurs contrées d'Angleterre; et venoient les prélats et riches hommes demeurer à Londres pour être mieux assurés. De ce meschef étoient tous réjouis ceux des lignages lesquels le roi Richard avoit fait mourir et envoyer en exil, et n'attendoient autre chose que plus grand meschef encore survînt. Les citoyens de Londres qui sont riches et puissans, et qui vivent le plus des marchandises qui courent par mer et par terre, et ont appris à tenir grand état sur ce, et par lesquels tout le royaume d'Angleterre s'ordonne et gouverne, ni tout le demeurant du pays n'en pourroient ni oseroient faire autre chose, considérèrent celle affaire, et virent bien que trop grand meschef étoit apparent de venir soudainement en Angleterre si on n'y pourvéoit, ainsi que jadis ils y pourvirent eux tant seulement sur le roi Édouard [1] et le seigneur Despensier, qui avoient mis hors d'Angleterre la roine Isabel et Édouard son fils, et les vouloient détruire, et ne savoient cause pourquoi; et furent exempts et hors du royaume d'Angleterre plus de trois ans; et en la fin les Londriers, quand ils virent que ce roi Édouard se més-usoit et étoit tout assotté [2] sur messire Hue le Despensier, ils y pourvéirent, car ils mandèrent tout secrètement à la roine Isabel que, si elle pouvoit tant faire qu'elle eût troits cents armures de fer, elle venist en Angleterre, et elle trouveroit les Londriens et la plus saine partie des hommes des cités et villes d'Angleterre, et aussi chevaliers et écuyers, qui la recueilleroient et mettroient en possession du royaume d'Angleterre. La dame trouva messire Jean de Hainaut [3], seigneur de Beaumont et de Chimay, et frère pour ce temps au comte Guillaume de Hainaut, qui de grand'volonté, par amour et par pitié, emprit le voyage à faire, et à remener la roine et son fils; et pria tant de chevaliers et escuyers qu'ils furent quatre cents armures de fer; et arrivèrent en Angleterre sur le confort des Londriens, lesquels leur aidèrent leur fait à achever; car sans leur aide et puissance ils ne fussent jamais venus au-dessus de leur emprise. Et fut le roi Édouard pris au chastel de Bristol et mis en prison au chastel de Bercler, et là mourut; et furent tous morts et exécutés crueusement qui for-conseillé l'avoient; et le jeune Édouard, au quatorzième an de son âge, couronné à roi d'Angleterre au palais de Westmoustier. De tout ce souvenoit-il bien aux Londriens, car les enfans qui hommes étoient, l'avoient ouï recorder à leurs pères, et les plusieurs le trouvoient par escript ès escriptures de ce temps. Si disoient l'un à l'autre secrètement : « Nos pères et ancesseurs de bonne mémoire pourvurent jadis aux grands meschefs lesquels étoient apparens en Angleterre; et oncques ne furent si grands comme ils apparent pour le présent, car qui laissera faire ses volontés et convenir ce méchant roi Richard de Bordeaux, il honnira tout; ni oncques depuis qu'il fut, ni bien ni prospérité ne advinrent au royaume d'Angleterre, ainsi comme ils faisoient endevant, ni

[1] Édouard II.
[2] Épris d'amour.
[3] Voyez ces détails dans le Ier livre de Froissart.

il ne montre pas que son père fût le prince de Galles; car s'il l'eût été il eût ensuivi ses mœurs et pris garde et plaisance à ses prouesses; et oncques il n'a voulu que le repos et séjour, les vuiseuses et les ébattemens des dames, et être toujours en-my elles, bourder, gengler et croire hommes de point de fait fors à assembler grands trésors et détruire le royaume d'Angleterre, lesquelles choses on ne lui doit point souffrir. Et pour ce que ce vaillant homme le duc de Glocestre y véoit si clair, et que les besognes d'Angleterre se portoient si mauvaisement, et tous les jours alloient de pis en pis, et qu'il en parloit pleinement et hardiement, l'ont les traîteurs, qui se tiennent de-lez le roi, meurtri; et aussi ce vaillant chevalier le comte d'Arondel; et bouté hors sans nul titre de raison du royaume d'Angleterre, ce jeune et vaillant seigneur monseigneur Henry de Lancastre, comte Derby, par lequel le dit royaume peut et doit être conseillé et soutenu, et par quatre beaux-fils qu'il a. Voire mais c'est grand'cruauté, car avecques tous les contraires et dommages que on fait souffrir le père qui est par delà la mer en grand'déplaisance, on déshérite ses enfans; et les héritages qui furent à leur taye, madame Blanche de Lancastre, fille au bon duc Henry de Lancastre, on le donne et départ tous les jours à ceux qui ne sont pas dignes de l'avoir. Et pour ce que ces deux vaillans chevaliers, le comte de Northonbrelande et messire Henry de Percy son ains-né fils, en ont parlé et de raison, le roi Richard les a fait bannir hors d'Angleterre. Et par ainsi est-il apparent que bientôt il n'y aura nul homme de vaillance en Angleterre. Et s'y nourrissent et sont jà engendrées toutes félonnies et haines, qui se multiplieront grandement, et bientôt si on n'y pourvoit. Et la pourvéance est que on mande le comte Derby qui perd son temps en France; et lui venu par deçà, on lui baille par bonne ordonnance le régime du royaume d'Angleterre, parquoi il se réforme en bon état; et soient punis et corrigés ceux qui l'ont desservi; et Richard de Bordeaux pris et mis en la tour de Londres; et tous ses faits escripts et mis par articles, desquels on trouvera grand'foison. Et quand ils sont vus et bien examinés, on verra clairement qu'il n'est pas digne de porter couronne ni tenir royaume, car ses œuvres le condamneront, qui sont infâmes. »

CHAPITRE LXXI.

Comment l'archevêque de Cantorbie fut fut envoyé devers le comte Derby de par les Londriens et aucuns grands consaux d'Angleterre pour faire revenir le dit comte.

Ainsi et en plusieurs manières parloient et devisoient les Londriens l'un à l'autre, et non pas tant seulement en la cité de Londres, mais en plusieurs lieux du royaume d'Angleterre; mais vous devez croire et savoir que pour retourner en Angleterre ce dessous dessus, quelles devises, paroles ni murmurations que les hommes eussent les uns aux autres, ils n'eussent jamais osé emprendre ce qui empris fut contre le roi, si les Londriens n'eussent commencé. Les citoyens de Londres, comme chefs du royaume d'Angleterre et puissans qu'ils sont, pour obvier et pourvoir aux grands meschefs lesquels étoient apparens en Angleterre, eurent secrets consaux ensemble, et avecques eux aucuns prélats et chevaliers d'Angleterre. Ès quels consaux il fut dit et arrêté: que on envoiroit quérir le comte Derby qui se tenoit à Paris ou là près, et le feroit-on retourner en Angleterre; et lui revenu, on lui montreroit le mauvais gouvernement de ce roi Richard; et lui mettroit-on avant qu'il voulsist emprendre le gouvernement de l'héritage et couronne d'Angleterre; et on le feroit roi, lui et son hoir, à demeurer perpétuellement; et qu'il voulsist tenir le dit royaume en tous bons usages. Or fut avisé et regardé que, pour faire ce message, il convenoit envoyer devers le comte Derby homme prudent et de créance, car c'étoit grand'chose à élever le comte Derby hors du royaume de France là où le roi de France, ses oncles et les seigneurs lui avoient fait et faisoient encore tous les jours amour et courtoisie, et que jamais, sur les simples paroles d'un messager ni par lettres envoyées, il ne ajouteroit foi; mais pourroit penser et supposer tout le contraire. Si fut prié l'archevêque de Cantorbie [1], homme d'honneur, d'excellence et de prudence de faire ce message; lequel, pour le profit commun du royaume d'Angleterre, s'accorda légèrement de le faire à la prière et requête des Londriens. Et ordonna ses besognes si sagement et si pourvuement que nul ne sçut son département, fors ceux qui le devoient savoir. Et entra en une nef, lui septième tant seulement, au quai à Lon-

[1] Thomas Fitz-Alan, fils du comte d'Arundel.

dres sur la rivière de la Tamise ; et passa outre sans péril ni empêchement ; et vint à l'Escluse en Flandre et delà à Ardenbourg, et puis à Gand, et puis à Audenarde, et à Ath en Brabant, et puis à Condé sur l'Escault, et delà à Valenciennes et descendit à l'hôtel au Cigne sur le marché. Là s'arrêta et y fut trois jours, et s'y rarreschit. Et ne chevauchoit pas comme archevêque de Cantorbie, mais comme un moine pélerin, et ne découvroit à nul du monde son état ni ce qu'il avoit empensé à faire. Et se départit de Valenciennes au quatrième jour; et prit convoi d'un homme qui savoit bien le chemin pour le mener à Paris; et donnoit à entendre qu'il alloit en pélerinage à Saint-Maur des Fossés. Et tant fit par ses journées qu'il vint là où le comte Derby se tenoit; et crois que ce fut à l'hôtel que on dit de Wincestre [1] séant dehors Paris et plus près de Saint-Denis en France [2].

Quand le comte Derby vit l'archevêque de Cantorbie venir devers lui, tout le cœur lui éleva; et se réjouirent ses esprits; et aussi firent-ils à tous ceux qui de-lez lui étoient, et supposèrent tantôt que aucunes nouvelles il apportoit d'Angleterre. L'archevêque ne dit pas présentement ce qu'il avoit en propos de dire et de faire, mais dissimula par sens, afin que on ne sçût rien de ses secrets; et dit, oyans tous, pour couvrir ses besognes, qu'il étoit venu en pélerinage à Saint-Maur des Fossés; et tous ceux de l'hôtel au comte Derby le cuidèrent et s'apaisèrent sur ce. Quand l'archevêque de Cantorbie vit qu'il fut heure de parler de la matière et besogne pourquoi espécialement il étoit venu, il trait à part le comte Derby, et lui tant seulement; et s'enfermèrent en une chambre. Et là lui remontra et recorda le dit archevêque la débilité du royaume d'Angleterre et les violences et désolations qui en plusieurs lieux et contrées y étoient; et comment justice n'y avoit règne, siége ni lieu, et par défaute du roi; et comment les Londriens, avecques aucuns vaillans hommes, prélats et autres, y vouloient pourvoir; et avoient avisé généralement, et pour ce étoit-il là envoyé, qu'il voulsist retourner en Angleterre, car il perdoit son temps en France; et on le feroit roi, car Richard de Bordeaux avoit fait et consenti à faire tant de faits infâmes que tout le peuple s'en doulousoit amèrement et se vouloit élever contre lui : « Et ores ou jamais, dit l'archevêque, sire, il est heure que vous entendiez à votre délivrance et profit, et aussi de vos enfans; car si vous n'y entendez, nul n'y entendra pour eux. Et ce Richard de Bordeaux donne et départ à ses varlets et à ceux qui lui demandent votre héritage et l'héritage de vos enfans; desquelles choses les Londriens et moult de vaillans hommes en Angleterre sont amèrement courroucés si amender le pouvoient; et n'en ont osé parler jusques à ores; mais, pour ce qu'ils voient que Richard de Bordeaux se mésuse et s'est forfait envers vous et votre oncle le duc de Glocestre, que traitreusement il fit prendre de nuit, et envoyer à Calais, et là meurtrir, et le comte d'Arondel décoller sans nul titre de raison, et le comte de Warvich envoyer en exil, et vous a mis hors d'Angleterre, et veut estorber le royaume d'Angleterre des nobles et des vaillans hommes qui bien y affièrent et par lesquels il peut et doit être soutenu et gardé; car encore a-t-il enchassé et banni hors d'Angleterre le comte de Northonbrelande et messire Henry de Percy son fils, pour tant qu'ils ont parlé trop largement sur Richard de Bordeaux et sur son conseil; et s'efforce tous les jours de mal faire, et fera qui n'ira au-devant : pour ce les Londriens et la partie d'Angleterre en ont pitié, et vous prient et mandent que vous ne vous endormiez pas en vuiseuses, mais preniez congé du roi de France et des François, et retourniez en Angleterre, car vous y serez recueilli à joie; et vous tiendra-t-on toutes les convenances que je vous devise. Car on ne désire à avoir autrui que vous, tant y êtes aimé et désiré. »

Quand le comte Derby eut ouï tout au long l'archevêque de Cantorbie, si ne répondit pas sitôt, mais s'appuya sur une fenêtre qui regardoit dedans les jardins, et pensa là une espace; et eut mainte imagination; et quand il se retourna devers l'archevêque il dit : « Sire, vos paroles me donnent moult à penser. Envis emprends celle chose, et envis le laisse aller, car bien sais que bonnement en trop long-temps je ne puis retourner en Angleterre, fors que par le moyen que vous me dites; envis m'y incline,

[1] Ainsi appelé parce qu'il avait été bâti par un évêque de Winchester. Ce nom est devenu aujourd'hui celui de Bicêtre.

[2] Bicêtre est au contraire sur la route opposée à celle de Saint-Denis.

car le roi de France et les François me font, ont fait et feront, ce disent, tant que je voudrai ci demeurer, à mon honneur, compagnie et courtoisie; et si de fait, sur les paroles et promesses que vous et les Londriens mes bons amis me dites et promettez, il faudra que je me allie et convenance du tout à leur volonté, et que le roi Richard soit pris et détruit, de ce je serai encoulpé; laquelle chose je ne ferois pas volontiers, si par autre voie et forme il se pouvoit faire. » —« Sire, répondit l'archevêque, je suis ci envoyé devers vous en espèce de bien; appelez votre conseil et leur remontrez les paroles que je vous ai dites, et je leur remontrerai aussi; je crois qu'ils ne vous conseilleront point du contraire. » —« Je le veuil, répondit le comte Derby, car telles choses demandent bien à avoir conseil. »

Adonc fit le comte Derby assembler son conseil, chevaliers et escuyers qui là étoient, èsquels il se confioit le plus. Quand ils furent venus et entrés en la chambre, le comte Derby fit au dit archevêque de Cantorbie recorder les paroles qui ci-dessus sont dites, lequel bien et à droit les forma moult sagement. Après, le dit comte en demanda conseil à ses hommes, à savoir quelle chose en étoit bonne à faire. Tous répondirent d'une suite et dirent : « Monseigneur, Dieu vous a regardé en pitié; gardez-vous bien que jamais vous ne refusiez ce marché, car jamais vous ne l'aurez meilleur ni plus bel. Et qui veut bien escrutiner votre lignage, et dont vous venez et descendez, vous êtes du droit estoc en génération de saint Edouard, qui fut roi d'Angleterre. Remerciez vos bons amis les Londriens de ce qu'ils vous veulent ôter et délivrer de danger, et ont pitié de vos enfans et du royaume d'Angleterre qui gît en grand'désolation et a été un long temps; et vous souvienne des torts et injures que ce Richard de Bordeaux vous a faits et ne se feint pas encore tous les jours de faire; car quand le mariage de vous et de la comtesse d'Eu, madame Marie de Berry, fut sur le point d'être fait, Richard de Bordeaux envoya en France le comte de Salsebéry pour tout briser; et fûtes nommé, en la présence du roi et des seigneurs, faux, mauvais et traître, lesquelles choses et paroles ne sont pas à pardonner, mais devez désirer comment vous en pourrez avoir vengeance. Si vous ne vous voulez aider, nul ne vous peut aider. Si ayez avis sur ce. »

CHAPITRE LXXII.

Comment le comte Derby prit congé au roi de France et s'en vint en Bretagne devers le duc son cousin.

Quand le comte Derby ouït parler son conseil si acertes et remontrer ses besognes par telle forme, si ouvrit tous ses esprits et dit : « Je ferai tout ce que vous voudrez, car pour avoir conseil, je vous ai ci mandés et assemblés. » Et ils répondirent : « Vous dites bien, et nous vous conseillerons à notre pouvoir loyalement, selon ce que la matière le requiert. » Depuis n'entendirent à autre chose fors à ordonner leurs besognes, si secrètement et couvertement que nul de ceux de l'hôtel, fors eux, ne savoient quelle chose on vouloit faire. Or fut là entre eux avisé et regardé comment ils pourroient repasser la mer avant que nulles nouvelles en fussent en Angleterre; et avisèrent que de deux chemins il convenoit qu'ils prissent l'un, ou de venir en Hainaut en Hollande, et monter en la mer à Dordrecht ou aller en Bretagne devers le duc et de là monter en mer et arriver à Pleumoude[1], ou là où Dieu les voudroit mettre et mener. Tout considéré, ils regardèrent que le chemin de Bretagne leur étoit plus licite à faire que cil de Hainaut ni de Hollande; et là fut dit au comte Derby : « Sire, vous irez prendre congé au roi, et le remercierez des grâces et courtoisies qui faites vous ont été par lui, et prendrez aussi congé à ses oncles, et les remercierez tous l'un après l'autre; et quand vous aurez tout ainsi fait, vous prierez au roi qu'il vous baille conduit pour vous mener en Bretagne, car vous voulez aller voir le duc de Bretagne et demeurer une espace de temps avecques lui. » Le comte Derby s'accorda à tout ce dont on l'informa, et vint à Paris quand ses besognes furent ordonnées jusques au département. Et alla devers le roi, ainsi que accoutumé avoit quand il vouloit. Et toutefois qu'il y venoit, les portes et chambres du roi lui étoient ouvertes. A celle derraine fois il parla au roi moult sagement et ordonnément, ainsi que bien le savoit faire; et dit qu'il vouloit aller jouer et ébattre en Bretagne et voir le duc qu'il appeloit son oncle, car il avoit eu à femme sa tante la sœur de son père, fille au roi Édouard. Le roi de France qui n'y pensoit que tout bien

[1] Plymouth.

lui accorda assez légèrement. Après cel accord, le comte Derby lui pria qu'il pût avoir guides et conduit pour être mieux jusques là. Le roi lui dit que tout il feroit et délivreroit volontiers. Que vous ferois-je long conte? le comte Derby ordonna toutes ses besognes par grand'-prudence et conseil, et prit congé à tous les seigneurs de France qui pour lors étoient de-lez le roi; et fit donner et départir à tous les officiers du roi, car il s'y sentoit tenu, grands dons et beaux joyaux, et aussi à tous ménestrels et hérauts qui pour ces jours dedans Paris étoient et qui furent à un souper en l'hôtel de Cliçon, où il paya sa bien allée à tous chevaliers françois qui là vouloient être.

Toutes ces choses faites, à lendemain au matin il monta à cheval; et montèrent ses gens; et se départirent de Paris; et issirent hors par la porte Saint-Jacques et prirent le chemin d'Estampes; et les conduisoit un chevalier de Beauce qui se nommoit messire Guy le-Baveux. Et tant chevauchèrent qu'ils vinrent en la ville de Blois; et là s'arrêtèrent; et y furent environ huit jours; car le comte Derby envoya un de ses chevaliers et son héraut en Bretagne pour parler au duc et signifier sa venue; car encore il n'en savoit rien; et bien appartenoit qu'il en fût signifié.

Quand le duc Jean de Bretagne entendit que le comte Derby son beau nepveu le venoit voir, il en fut bien réjoui, car moult l'aimoit; et toujours avoit aimé le duc de Lancastre son père et tous ses frères; et dit au chevalier qui se nommoit messire Guillaume de la Pierre : « Pourquoi a pris notre cousin nul arrêt çà ni là que tout droit, puisqu'il avoit intention de nous venir voir, il n'est ci venu ?» Le chevalier l'excusa le plus qu'il put : «Nennil, dit le duc de Bretagne, puis le terme de sept ans je ne vis si volontiers chevalier venir en Bretagne comme je fais mon beau nepveu et cousin le comte Derby. Or tôt, retournez devers lui et le faites venir à bonne chère, car il trouvera notre pays tout ouvert et appareillé à l'encontre de lui.» De celle réponse fut le chevalier d'Angleterre tout réjoui; et se mit au retour le plus tôt qu'il put; et vint à Blois, et recorda les paroles du duc de Bretagne au comte Derby et à son conseil. Tantôt, le lendemain, tous montèrent à cheval et issirent hors de Blois, au gré des bonnes gens, car ils avoient partout payé bien et largement tant que tous s'en contentoient.

En la compagnie du comte Derby étoit messire Pierre de Craon, lequel avoit été tellement démené en parlement, à l'encontre de la duchesse d'Anjou, roine de Naples, lequel étoit comme banni du royaume de France, et pris et saisis tous ses chastels, rentes et revenues pour la somme de cent mille francs, et encore moult de mises qui contribuées étoient en poursuivant les procès de celle plaidoierie.

Tant exploita le comte Derby qu'il vint à Nantes; et là trouva le duc de Bretagne qui le recueillit, et sa route, moult grandement; et adonc retourna messire Guy-le-Baveux et revint en France; et le comte Derby demeura de-lez le duc de Bretagne qui lui fit toute la meilleure chère comme il put. Et là étoit toujours l'archevêque de Cantorbie; mais pas ne se découvroit à nul homme du monde pourquoi il étoit venu; et ne le savoit nul, fors le dit comte Derby et son conseil.

Le comte Derby véoit que le duc lui faisoit et montroit tout l'amour du monde, et n'épargnoit rien à lui ni à ses gens; et bien savoit que le roi Richard d'Angleterre s'étoit grandement courroucé à l'encontre de lui, dont il avoit pitié. Quand le comte Derby eut bien considéré l'ordonnance du duc et sa bonne volonté, par le conseil qu'il eut, il se découvrit à lui d'aucunes de ses besognes, voire par manière, ainsi que en demandant conseil comment il se cheviroit de ce; car la duchesse de Lancastre et tous les héritages que son seigneur de père avoit tenus et tenoit au jour de son trépas lui étoient échus par hoirie et succession; et point n'étoit rappelé du roi d'Angleterre, mais chassé et débouté; et donnoit tous les jours ses terres et ses héritages qui siens étoient et à ses enfans, aux uns et aux autres qui légèrement lui demandoient; dont plusieurs nobles et prélats d'Angleterre se contentoient mal sur le roi; et en étoit le pays en grand différent l'un contre l'autre; et tant que les bonnes gens de Londres en avoient pitié; et lui donnoit-on à entendre que volontiers ils le verroient si il vouloit retourner; et le mettroient à accord devers le roi; et lui feroient r'avoir tous ses héritages. Quand le duc de Bretagne entendit celle parole, si dit : «Beau nepveu, de tous chemins on doit prendre le meilleur et le plus

propice pour lui[1]. Vous êtes en dur parti, vous demandez conseil, et je vous conseille que vous créez les Londriens, car ils sont grands et puissans; et fera le roi Richard qui se mal porte envers vous, de tout ce suis-je bien informé, ce qu'ils voudront, avecques le moyen des prélats, barons et chevaliers que vous avez au pays; et je vous aiderai de navie, gens d'armes et arbalètriers pour les aventures des rencontres qui pourroient avenir sur la mer.»

De celle parole et office remercia grandement le comte Derby le duc de Bretagne.

CHAPITRE LXXIII.

Comment le comte Derby arriva de Bretagne en Angleterre et comment il fut reçu des citoyens de Londres.

Ainsi se portèrent ces ordonnances et convenances, féablement et amoureusement faites du duc de Bretagne au comte Derby; et s'ébattit le dit comte en Bretagne avec le duc une espace de temps; et montroit qu'il vouloit là demeurer. Ce terme pendant, on fit toutes ses pourvéances sur un hâvre de mer; et m'est avis que ce fut à Vannes; et là vinrent le duc et le comte. Et quand il fut heure, et que vent étoit bon pour aller en Angleterre, le comte Derby et toute sa route montèrent en mer et entrèrent ès vaisseaux; et là avoit en la compagnie trois vaisseaux armés de gens d'armes et d'arbalètriers pour conduire le dit comte jusques en Angleterre.

La navie désancra du hâvre et entra en la mer. Et plus cheminoient avant vers Angleterre, et plus avoient bon vent. Et tant singlèrent que sur deux jours et deux nuits ils vinrent prendre terre à Pleumoude[2], et issirent des vaisseaux, et entrèrent en la ville petit à petit. Le bailly de Pleumoude, qui la ville avoit à garder et le port de par le roi d'Angleterre, fut tout émerveillé quand il vit tant de gens d'armes et d'arbalètriers; mais l'archevêque de Cantorbie l'apaisa, et lui dit que c'étoient gens d'armes qui ne vouloient que tout bien en Angleterre, et que le duc de Bretagne envoyoit là pour servir le roi et le pays; et sur ces paroles le bailly et gardien du port et de la ville s'apaisa, et le comte Derby se couvrit et cela, ni oncques homme de la ville ne le vit qui le pût connoître; et se tint tout coi en une chambre. Si très tôt qu'ils furent traits à l'hôtel, l'archevêque de Cantorbie escripsit unes lettres de sa main et scella, et prit un de ses hommes et le fit tantôt partir et chevaucher vers Londres pour porter ces nouvelles du comte Derby. L'homme chevaucha et exploita si bien, et tant prit de ville en ville de nouveaux chevaux, que, sur le point du jour dont ils étoient arrivés la nuit, il vint à Londres et entra dedans; et passa la porte du pont de la Tamise, car point n'étoit fermée, et vint à l'hôtel du mayeur de Londres, et le trouva encore en son lit. Sitôt que le mayeur sçut qu'il étoit là venu de par l'archevêque de Cantorbie, si saillit sus et fit l'homme entrer en sa chambre, et cil lui bailla les lettres de par l'archevêque. Le mayeur les ouvrit et legit, et se réjouit grandement de ces nouvelles; et s'ordonna à lever tantôt; et prit ses varlets, et les envoya d'hôtel en hôtel, chez ceux par lesquels principalement le comte Derby étoit mandé, quoique toutes gens, à Londres et ailleurs, furent moult réjouis de ces nouvelles. Et se trouvèrent tantôt des plus notables hommes de Londres plus de deux cents. Et parlèrent ensemble, et ne tinrent pas long conseil, car le cas ne le requéroit pas, mais dirent: «Or tôt, appareillons-nous et allons querre monseigneur de Lancastre, puisque nous l'avons mandé. L'archevêque de Cantorbie a bien exploité quand il l'a amené par deçà. Et soit signifiée la venue du gentil comte et duc sur le pays à tous chevaliers et escuyers qui le désirent voir et avoir à seigneur.» Adonc furent élus grand'foison d'hommes Londriens à prononcer ces nouvelles et faire ces messages sur le pays aux barons, chevaliers et escuyers qui de leur parti étoient; et plus de cinq cents Londriens montèrent à cheval; et à peine attendoient l'un l'autre, de grand'volonté qu'ils avoient de venir vers le comte Derby, lequel Derby et sa route ne s'arrêterent pas à Pleumoude[1] longuement. Mais au matin, sitôt que leurs chevaux furent traits hors des vaisseaux, ils montèrent sus et prirent le chemin de Londres; et toujours messire Pierre de Craon et les Bretons en la compagnie du comte Derby.

[1] Pour soi.

[2] Ce ne fut pas à Plymouth, mais à Ravenspur en Yorkshire, entre Hull et Bridlington, que débarqua Henry de Lancastre, au commencement de juillet.

[1] Lisez Ravenspur.

Le maire de Londres et cils qui la cité avoient à gouverner furent tous les premiers qui encontrèrent le dit comte Derby sur les champs, et l'archevêque de Cantorbie [1] et leurs routes; si se conjouirent liement et grandement de fait, de paroles et de contenances; et se recueillirent tant qu'ils se virent et encontrèrent; et comme plus chevauchoient, plus encontroient gens et Londriens; et vinrent ce premier jour gésir à Gilleforde [2], à vingt-cinq milles de Londres.

Quand vint le lendemain, tous les citoyens et citoyennes de Londres savoient jà que le comte Derby, nommé duc de Lancastre, venoit à Londres. Donc issirent toutes gens, hommes, femmes, enfans et clergé, chacun qui mieux mieux, à l'encontre de lui, tant avoient grand désir de le voir. Et cheminoient à cheval et à pied toutes gens, et si avant qu'ils en avoient la vue. Et quand ils le virent, ils crièrent à haute voix : « A joie, à bien et à prospérité nous vienne le désiré, monseigneur Derby et de Lancastre! Oncques depuis qu'il issit d'Angleterre bien n'avint au pays. Par lui serons-nous recouvrés et mis en état dû et raisonnable. Nous avons vécu et été en déplaisance et en ruine par le povre conseil que Richard de Bordeaux a eu; et de soi-même il en est moult coupable, car un roi qui doit gouverner un peuple et un royaume doit avoir tant de sens et de discrétion pour savoir connoître le bien et le mal; autrement il n'est pas digne de tenir et gouverner royaume; et il a fait en tous cas le contraire, ainsi que bien sera sçu et prouvé sur lui. » De telles voix et paroles étoit recueilli et aconvoyé le comte Derby en venant à Londres. Le maire de Londres chevaucha côte à côte de lui, qui grand'-plaisance prenoit au peuple qui ainsi humblement et doucement le recueilloient; et disoit à la fois au comte : « Monseigneur, regardez et considérez ce peuple, comment il se réjouit de votre venue. » — « C'est vérité », répondoit le comte. Et chevauchoit en pur le chef, et les inclinoit à dextre et à senestre, ainsi qu'ils venoient et le recueilloient.

En cel état vinrent-ils à Londres, et menèrent le comte Derby à son hôtel, et puis se retrairent chacun au sien tant que ils eurent dîné, que le maire, les notables hommes et le conseil de Londres, et moult de barons, chevaliers, évêques et abbés qui en Londres étoient, le vinrent voir et conjouir, et la duchesse de Glocestre et ses deux filles qui en Londres se tenoient, qui ses cousines germaines étoient. Offrem, leur frère, étoit en la chambre du roi plus par contrainte que par amour.

Avecques ces dames vint la comtesse d'Arondel et aucuns de ses enfans, et aussi la comtesse de Warvich et plusieurs autres dames qui se tenoient en Londres. Et devez savoir que toutes gens étoient si réjouis en Londres, que nuls hommes de leur métier ne faisoient œuvre ni service non plus que le jour de Pâques.

Pour venir à la conclusion de la besogne dont je demène le traité, conseillé fut et avisé que on se délivreroit de chevaucher et aller devers le roi, lequel ils nommoient en Londres et ailleurs, sans nul titre d'honneur, Richard de Bordeaux; et l'avoient les vilains Londriens godaillers [1] accueilli en si grand'haine, que à peine pouvoient ou vouloient parler de lui, fors à sa condamnation et destruction. Et jà avoient les Londriens traité devers le comte Derby qu'il seroit leur seigneur et roi et s'ordonneroit de tous points par leur conseil. Et à celle alliance et ordonnance faire, le comte Derby mit en terme qu'il emprendroit le faix et gouvernement du royaume à demourer perpétuellement et à toujours, lui et son hoir. Et ainsi les Londriens lui jurèrent, escripvirent et scellèrent; et lui promirent faire jurer et sceller tout le demeurant du royaume d'Angleterre si solemnellement et acertes que jamais n'en seroit question; et demeureroient toujours de-lez lui; et lui aideroient à mettre tous ses faits sus.

Les convenances et obligations prises, tant de l'une partie que de l'autre, et bien briévement, car on se vouloit délivrer, il fut ordonné que douze cents hommes de Londres, tous armés et montés à cheval, se départiroient avecques le comte Derby, et chevaucheroient vers Bristol avecques lui, et feroient tant que Richard de Bordeaux ils prendroient et amèneroient à Londres; et là amené, on auroit avis quelle

[1] Ce dernier fit même promulguer une bulle du pape contre la conduite de Richard.

[2] Gilford.

[1] Le manuscrit 8323 retranche toujours les épithètes défavorables aux habitans de Londres, et se contente de dire ici : *les Londriens*.

chose on feroit de lui; car il seroit déduit et mené par loi et jugement des nobles, prélats et communautés d'Angleterre, et jugé selon ses articles. Encore fut dit et ordonné, pour faire moins d'esclandre, que les hommes d'armes et arbalêtriers que le duc de Bretagne avoit prêtés au comte Derby pour son convoi, que ils fussent renvoyés, car ils auroient gens assez sans eux pour leur fait. Sur cel état et ce jour même, à l'ordonnance des Londriens, le comte Derby fit appeler les chevaliers de Bretagne et les plus grands qui là étoient, et les remercia du service que fait lui avoient, et leur fit donner et départir moult de florins, tant que tous se contentèrent et retournèrent à leur navire à Pleumoude, et entrèrent dedans, et arrivèrent en Bretagne. Or parlons du comte Derby qui s'ordonna pour chevaucher vers Bristol.

Le comte Derby se fit chef de celle chevauchée; c'étoit raison, car elle lui touchoit plus que à nul homme; et se départit de Londres en grand arroy, et hâta grandement son voyage. Ainsi que il et les Londriens cheminoient tout le pays s'émouvoit et venoit devers eux.

Nouvelles vinrent en l'ost du roi Richard[1] de la venue du comte Derby et des Londriens. Et ce fut sçu de moult de gens chevaliers, et escuyers et archers, avant que le roi le sçût; et le sçurent tels qui ne lui eussent osé dire. Quand ces nouvelles furent éparties par murmuration entre eux, si entrèrent les plusieurs, et ceux qui étoient les plus prochains du roi, en grand'frayeur et crémeur; et connurent tantôt que les besognes s'ordonnoient à gésir en péril pour eux et pour le roi, car trop avoient d'ennemis en Angleterre; et tel leur seroit, puisque le comte Derby étoit deçà la mer qui beau semblant leur avoit montré, ainsi qu'il fut vu et sçu; car moult de chevaliers et escuyers et archers, qui avoient servi le roi la saison, se dissimulèrent et se partirent de la route du roi sans prendre congé ni dire : « Je men vois. » Et s'en alloient les aucuns vers leurs hôtels. Et les autres, au plus droit qu'ils pouvoient, venoient devers le comte Derby et se mettoient en sa compagnie.

Si très tôt que Offrem de Glocestre et Richard d'Arondel, fils au comte d'Arondel, purent savoir que le comte Derby, leur cousin, et les Londriens venoient, ils recueillirent leurs gens et se départirent du roi Richard, et ne cessèrent de chevaucher tant qu'ils eurent trouvé le comte Derby et sa route qui jà avoient passé Asquesuffort[1], et étoient venus à une ville que on appelle Sousestre[2]. Le comte Derby eut grand'joie de ses cousins quand il les vit, et aussi eurent-ils de lui; et leur demanda de l'état leur cousin le roi, et où il étoit, et comment ils étoient départis de lui. Ils répondirent et dirent : « A notre département nous ne parlâmes point à lui, car sitôt que nous avons sçu votre venue, nous sommes montés à cheval et venus vers vous, pour vous servir et aider à contrevenger la mort de nos pères que Richard de Bordeaux a fait mourir. » Donc répondit le comte : « Vous soyez les bien-venus. Vous me aiderez et je vous aiderai, car il faut que notre cousin Richard soit mené à Londres. Ainsi l'ai-je promis aux Londriens. Je leur tiendrai convenant; car aussi, pour ce faire, de toute leur puissance ils me veulent aider, et nous avons gens assez pour les combattre. Si combattre veulent, nous leur livrerons bataille. »

CHAPITRE LXXIV.

Comment nouvelles vinrent au roi Richard de la venue du comte Derby, et comment il venoit à puissance sur lui, et comment il s'en pourvéit.

Il fut dit au roi Richard en grand'espécialité quand on ne lui put plus celer : « Sire, avisez-vous; il faut avoir bon conseil et bref, car vez-ci les Londriens qui à grand effort sont élevés contre vous, et montrent qu'ils vous viennent querre, et ont en leur compagnie le comte de Derby, votre cousin, duquel ils ont fait leur capitaine. Et puisque il a passé la mer et venu par deçà, par le moyen d'eux, ce n'est pas sans grand traité que celle emprise est faite. »

Quand le roi ouït ces paroles, il fut tout ébahi et ne sçut que dire; et frémirent tous ses esprits; et connut tantôt que les choses alloient et iroient mauvaisement, si de puissance il n'y pouvoit pourvoir. Et quand il répondit, il dit aux chevaliers qui lui recordèrent ces nouvelles : « Or tôt, faites appareiller nos gens, archers et gens d'armes, et faites faire un commandement partout

[1] Richard était encore en Irlande au moment où la nouvelle de l'arrivée de Henri de Lancastre lui parvint.

[1] Oxford. — [2] Cirencester.

que chacun soit prêt, car je ne vueil pas fuir devant mes sujets. » — « Par Dieu ! dirent les chevaliers, sire, la besogne va mal, car vos gens vous laissent et défuient. Vous en avez jà bien perdu la moitié, et encore véons-nous le demourant tout ébahi et perdre contenance. » — « Et que voulez-vous donc, dit le roi, que je fasse? » — « Nous le vous dirons, sire ; vous laisserez les champs, car vous ne les pouvez tenir, et entrerez en un chastel, et là vous tiendrez jusques à tant que messire Jean de Hollande, votre frère, qui est courageux et chevalereux assez sera venu, car il sait ores nouvelles; et lui venu par deçà, il s'ordonnera tellement, soit par force de gens d'armes et d'archers ou par traité, que vos besognes seront en autre état que elles ne sont pour le présent; car quand on le sentira chevaucher sur les champs, tel se diffère de vous qui se boutera en sa route. » A tout ce conseil s'accorda le roi.

Pour ces jours le comte de Salsebéry n'étoit pas de-lez le roi, mais étoit autre part bien en sus; et quand il ouït dire l'état d'Angleterre, et que le comte Derby chevauchoit à puissance avecques les Londriens contre le roi, il imagina tantôt que les choses alloient mal et gisoient en grand péril pour lui et pour le roi, et pour ceux par quel conseil il avoit ouvré jusques à ores. Si se tint tout coi tant que il auroit autres nouvelles. Le duc d'Yorch, oncle du roi, n'étoit pas en sa chevauchée ni avoit été, mais son fils, le comte de Rostellant, y avoit toujours été pour deux raisons; l'une étoit que le roi l'aimoit souverainement, et l'autre pour ce que il étoit connétable d'Angleterre. Si que par ce droit il convenoit qu'il fût en la chevauchée.

Secondes nouvelles vinrent au roi, ainsi qu'il avoit soupé; et lui fut dit : « Sire, il convient que vous ayez avis comment vous vous voudrez ordonner. Votre puissance est nulle contre celle qui vient sur vous. Tant que à la bataille, pour le présent vous n'y feriez rien. Il faut que vous issiez d'ici par sens et par bon conseil, et que vous apaisiez, si vous pouvez, vos malveillans, ainsi que autre fois avez fait, et puis les corrigez tout par loisir. Il y a un chastel à douze milles d'ici, qui se nomme Flitch [1], lequel est assez fort. Nous vous conseillons que vous tirez celle part et vous encloyez dedans, et y tenez tant que vous orrez autres nouvelles du comte de Hostidonne et de vos amis; et on envoyera en Irlande et partout au secours; et si le roi de France, votre beau-père, sait que vous ayez à faire, il vous confortera. »

Le roi entendit à ce conseil, et lui sembla bon; et ordonna ceux que il vouloit que ils chevauchassent ce chemin avecques lui; et ordonna son cousin de Rostellant à demeurer à Bristol et ainsi tous les autres; et que chacun fût pourvu de traire avant, quand nouvelles viendroient que ils seroient forts assez pour combattre leurs ennemis. Tous tinrent celle ordonnance, et quand ce vint au matin, le roi et son hôtel tant seulement se mirent au chemin et se trairent vers le chastel de Flinth [1], et se boutèrent dedans; et ne montrèrent pas que ils voulsissent faire guerre, fors eux tenir et garder là dedans, et défendre le lieu si on les vouloit assaillir.

[1] Ce n'est pas du château de *Flinth*, mais du château de *Conway* que Froissart veut parler.

CHAPITRE LXXV.

Comment le roi Richard se rendit au comte Derby pour venir à Londres.

Le comte Derby et les Londriens avoient leurs espies allans et venans qui leur rapportoient tout l'état du roi; et aussi chevaliers et écuyers qui se venoient rendre au comte Derby de leur volonté. Nouvelles vinrent au dit comte et à son conseil, que le roi étoit retrait et enfermé au chastel de Flinth, et n'avoit pas grands gens avecques lui, fors que son hôtel tant seulement; et ne montroit pas que il voulsist la guerre ni la bataille, fors à issir de ce danger, si il pouvoit par le traité. Conseillé fut tantôt de chevaucher celle part, eux là venus, faire tant que on l'eût par force ou autrement. Donc chevauchèrent le comte de Derby et sa route devant la place et le chastel dessus nommé; et tant que ils l'approchèrent. Quand ils furent ainsi que à deux petites lieues près, ils trouvèrent un grand village. Si s'arrêta là le comte de Derby, et mangea et but un coup; et eut conseil de soi-même et non d'autrui que il chevaucheroit devant à deux cens chevaux, et laisseroit tout le demeurant derrière; et lui venu au chastel où le roi étoit, il feroit tant par traité, si il pouvoit, qu'il entreroit dedans par amour non par force; et met-

[1] Lisez Conway-Castle.

troit hors le roi par douces paroles; et l'assureroit de tous périls fors de venir à Londres; et encore lui promettroit-il que de son corps il n'auroit mal, et seroit pour lui moyen envers les Londriens qui trop forts étoient courroucés sur lui.

Ce conseil et avis que le comte dit, sembla bon à ceux à qui les paroles furent adressées, fors tant que il fut là dit au comte : « Sire, gardez bien que en ces choses il n'ait nulle dissimulation; car il faut que Richard de Bordeaux soit pris, mort ou vif, et tous les traîtres qui l'ont conseillé, et amené à Londres, et mis en la tour. Les Londriens ne pourroient point souffrir le contraire. » Donc répondit le comte de Derby, et dit : « Nennil, ne vous doutez en rien. Tout ce qui est empris à faire sera fait; mais si je le puis par douces paroles mettre hors du chastel où il est retrait et enclos, je le ferai; et si je ne puis, et que point ne me veuille croire, tantôt et sur heure je le vous signifierai; vous viendrez; et là nous bâtirons le siége; et ferons tant par force et par assaut, car la place est bien prenable, que nous l'aurons mort ou vif. »

A celle dernière parole s'accordèrent les Londriens. Donc se départit le comte de Derby de la grosse route, et chevaucha à deux cens hommes tant seulement; et furent tantôt venus devant le chastel où le roi Richard étoit, et dedans une chambre, entre ses gens et tout ébahi. Le comte de Derby et sa route descendirent devant la porte du chastel, laquelle étoit close et fermée, car le cas le requéroit. Le comte vint jusques à la porte et fit buquier grands coups. Ceux qui dedans étoient demandèrent : « Qui est là? » Le comte Derby répondit à la parole et dit : « Je suis Henry de Lancastre, qui viens relever au roi mon héritage de la duché de Lancastre. On lui dise ainsi de par moi. » — « Monseigneur, répondirent ceux qui l'ouïrent, nous lui dirons volontiers. » Tantôt ils montèrent amont en la salle et au dongeon où le roi étoit, et ses chevaliers qui gouverné et conseillé un long-temps l'avoient de-lez lui. Si lui dirent ces nouvelles, car il les voult ouïr et savoir : « Sire, c'est votre cousin le comte de Derby qui vient relever son héritage de Lancastre à vous. » Le roi regarda sus ces chevaliers, et demanda quelle chose en étoit bonne à faire. Ils répondirent : « Sire, en celle requête n'a que tout bien; vous le pouvez bien faire venir à vous, lui douzième tant seulement, et ouïr quelle chose il veut dire. C'est votre cousin et un grand seigneur en votre pays. Il vous peut bien accorder si il veut, car il est moult grandement aimé au royaume d'Angleterre, et par espécial des Londriens qui l'ont remandé de là la mer, et lesquels l'ont si fort élevé présentement à l'encontre de vous. Si vous faut dissimuler tant que ces choses soient apaisées, et que le comte de Hostidonne, votre frère, soit de-lez vous; et mal vous vient à point et à lui aussi de ce que il est à Calais; car tel en Angleterre se relève et vous défait que, si ils le sentoient de-lez vous, ils se tiendroient tout cois et ne vous oseroient courroucer. Jà a-t-il la serour de votre cousin Derby à femme; et par le moyen de lui et de ses paroles, nous espérons et supposons que vous viendrez à paix et à accord partout. »

Le roi s'inclina à ces paroles et dit : « Allez-le quérir et lui faites ouvrir la porte et entrer dedans, lui douzième tant seulement. » Deux chevaliers se départirent du roi et vinrent bas en la place du chastel et jusques à la porte; et firent ouvrir le guichet; et issirent hors et inclinèrent le comte Derby et ses chevaliers qui là étoient; et les conjouirent de paroles assez gracieuses, car ils virent bien que la force n'étoit pas à eux; et si se sentoient grandement mesfaits et avoir courroucé les Londriens. Si vouloient tout remettre à point par belles paroles aournées de semblant, si ils pouvoient. Et demandèrent au comte en disant : « Monseigner, quelle chose vous plaît? le roi est à la messe, il nous a ci envoyés parler à vous. » — « Je le vous dirai, répondit le comte; vous savez que j'ai à relever la duché de Lancastre; si viens en partie pour cela et pour autres choses parler au roi. » — « Monseigneur, répondirent cils, vous soyez le bien-venu. Le roi vous verra volontiers et orra aussi; et nous a dit que vous venez, vous douzième tant seulement. » Le comte répondit : « Il me plaît. » Il entra au chastel, lui douzième; et puis tantôt on referma le guichet et demeurèrent tous les autres dehors. Or considérez le péril et le grand danger où le comte Derby se mit adonc, car on l'eût aussi aisé occis[1] là dedans, et toute sa compa-

[1] Les manuscrits qut ont servi aux éditions précédentes

gnie, que on prendroit un oiselet en une cage; mais il ne glosa pas le péril où il étoit, ainçois alla toujours avant, et fut mené devers le roi.

Quand le roi le vit, il mua couleur, ainsi comme celui qui se sentoit grandement mesfait à lui. Le comte Derby parla tout haut, sans faire nul honneur ni révérence, et demanda : « Êtes-vous encore desjeûné? » Le roi répondit et dit : « Nennil, il est encore assez matin. Pourquoi le dites-vous? » — « Il seroit heure, dit le comte que vous desjeunassiez, car vous avez à faire un grand chemin. » — « Et quel chemin, » dit le roi? « Il vous faut venir à Londres. Si vous conseille que vous buviez et mangiez une fois; si chevaucherez plus liement. » Donc répondit le roi qui fut tout mérencolieux et effrayé de ces paroles : « Je n'ai point faim encore ni volonté de manger. » Donc dirent les chevaliers qui vouldrent flatter le comte Derby et qui bien véoient que les choses alloient diversement : « Sire, créez monseigneur de Lancastre votre cousin, car il ne vous veut que tout bien. » Adonc dit le roi : « Je le veuil; faites couvrir les tables. » On se hâta de couvrir; le roi lava et s'assit. On le servit. On demanda au comte s'il vouloit seoir et manger, il répondit que nennil et qu'il n'étoit pas jeun [1].

Entretant que le roi séoit à table et mangeoit, ce fut petit, car il avoit le cœur si détreint, qu'il ne pouvoit manger, tout le pays d'environ le chastel de Flitch où le roi se tenoit, fut couvert de gens d'armes et d'archers; et bien les pouvoient voir ceux du chastel par les fenêtres qui regardoient les champs; et les vit le roi quand il se leva de la table, car il n'y sist pas trop longuement; mais fit un très bref dîner et de cœur mérencolieux. Et demanda à son cousin quels gens c'étoient qui se tenoient sur les champs. Il répondit qu'ils étoient Londriens le plus : « Et que veulent-ils? » demanda le roi. « Ils vous veulent avoir, dit le comte Derby, et mener à Londres et mettre dedans la tour. Par autre voie ne vous pouvez excuser ni passer. » — « Non! » dit le roi, qui s'effraya grandement de celle parole, car il savoit bien que les Londriens le héoient. Si dit ainsi : « Et vous, cousin, n'y pouvez-vous pourvoir? Je ne me mets point volontiers entre leurs mains, car je sais bien que ils me héent et ont haï un long temps, je qui suis leur sire. » Donc répondit le comte Derby : « Je n'y vois autre pourvéance ni remède, fors que vous vous rendez à moi. Et quand ils sauront que vous serez mon prisonnier, ils ne vous feront nul mal; mais il vous faut ordonner, et toutes vos gens, et venir à Londres tenir prison à la tour de Londres. » Le roi qui se véoit en dur parti, et tous ses esprits s'esbahissoient fort, comme cil qui se douta de fait que les Londriens ne le voulsissent occire, se rendit au comte Derby son cousin comme son prisonnier, et s'obligea et promit faire tout ce qu'il voudroit; et aussi tous les chevaliers du roi, écuyers et officiers, tous se rendirent au dit comte, et pour eschever plus grand dommage et péril. Et le comte, présens ses hommes, lesquels il avoit là amenés, les prit comme ses prisonniers; et ordonna tantôt chevaux à seller, et tous traire en la cour, et les portes du chastel à ouvrir. Quand elles furent ouvertes, moult de gens d'armes et d'archers entrèrent dedans en abandon. Là fit faire le duc de Lancastre, comte Derby, un ban et un commandement très espécial : que nul ne s'avançât de prendre chose qui au chastel fût, ni mît la main sur homme ni varlet, sur peine d'être pendu et traîné au gibet, car tout étoit en sa garde et protection. Le ban et commandement fut ouï et tenu, ni nul ne l'eût osé enfreindre ni passer. Et amena le comte Derby son cousin le roi Richard du chastel amont jus en la cour, tout parlant ensemble. Et lui fit avoir son état tout entier sans muer ni briser, ainsi comme il avoit en devant; et entretant que on selloit et appareilloit les chevaux, le roi Richard et le comte devisoient l'un à l'autre de paroles, et étoient moult fort regardés d'aucuns Londriens qui là étoient; et avint une chose dont je fus informé que je vous dirai.

Le roi Richard avoit un lévrier, lequel on nommoit Math [1], très beau lévrier outre me-

portent : Comme faire on devoit par droit et par raison; mais le manuscrit 8332, que j'ai sous les yeux et que j'ai suivi pour ce livre, supprime cette remarque qui tranche en effet d'une manière évidente avec le ton général de la narration.

[1] Adjectif répondant à *à jeun*, opposé à *dès-jeun*, qui a rompu le jeûne; d'où *déjeuner*.

[1] Le lévrier paraît avoir été dans ce temps un augure fort populaire. Lorsque les armées de Jean de Montfort et de Charles de Blois furent sur le point d'en venir aux mains, le lévrier de Charles l'abandonna et alla caresser

sure; et ne vouloit ce chien connoître nul homme fors le roi; et quand le roi devoit chevaucher, cil qui l'avoit en garde le laissoit aller; et ce lévrier venoit tantôt devers le roi festoyer et lui mettoit ses deux pieds sur les épaules. Et adonc advint que le roi et le comte Derby parlant ensemble en-mi la place de la cour du dit chastel et leurs chevaux tous sellés, car tantôt ils devoient monter, ce lévrier nommé Math, qui coutumier étoit de faire au roi ce que dit est, laissa le roi et s'en vint au duc de Lancastre, et lui fit toutes les contenances telles que endevant il faisoit au roi, et lui assist les deux pieds sur le col, et le commença grandement à conjouir. Le duc de Lancastre, qui point ne connoissoit le lévrier, demanda au roi : « Et que veut ce lévrier faire? » — « Cousin, ce dit le roi, ce vous est une grand' signifiance et à moi petite [1]. » — « Comment, dit le duc, l'entendez-vous? » — « Je l'entends, dit le roi, le lévrier vous festoie et recueille aujourd'hui comme roi d'Angleterre que vous serez, et j'en serai déposé; et le lévrier en a connoissance naturelle; si le tenez de-lez vous, car il vous suivra et il m'éloignera. » Le duc de Lancastre entendit bien celle parole et conjouit le lévrier, lequel oncques depuis ne voult suivre Richard de Bordeaux, mais le duc de Lancastre; et ce virent et sçurent plus de trente mille.

Tous montèrent à cheval et se départirent du chastel de Flinth [2] et retrairent sur les champs; et chevauchoit le duc de Lancastre, que nous ne nommerons plus comte Derby, mais duc, côte à côte du roi, et parloit à la fois; et gens d'armes étoient devant et derrière, de tous côtés à grand planté. Tous ceux qui étoient de la route du roi chevauchoient ensemble, et celle nuit se logèrent en la marche d'Asquesouffort [3]; et ne menoit point le duc de Lancastre le roi Richard par les cités et bonnes villes pour la motion du peuple [1], mais tenoit toujours les champs. Et donna le dit duc à grand nombre de ses hommes congé, et espécialement des Londriens, et leur dit un soir : « Je suis tout au-dessus de ce que nous voulions avoir. Ils ne nous peuvent fuir ni échapper. Nous et ma route nous les mènerons à Londres et les mettrons en sauve-garde au chastel de Londres; ils sont mes prisonniers, je les puis mener là où je veuil. Si retournez en vos lieux, tant que vous orrez autres nouvelles. » Tous s'accordèrent à la parole et propos du duc de Lancastre, lequel prit le chemin de Windesore et vint là tout droit, et y amena le roi; et les Londriens, fors ceux qu'il voult avoir de-lez lui, retournèrent à Londres, et les autres en leurs lieux. Le duc de Lancastre s'ordonna et partit de Windesore tout droit, et amena le roi et les Londriens; et ne prit point le chemin de Collebruch [2], mais le chemin de Scenes [3], et vint dîner, et le roi en sa compagne, à Cartesée [4].

Le roi Richard de Bordeaux avoit trop affectueusement prié à son cousin le duc de Lancastre que on ne le menât point parmi Londres; et pour ce prirent-ils ce chemin. Et devez savoir que sitôt que les Londriens furent au-dessus du roi Richard, ils envoyèrent hommes notables devers la jeune roine Isabel, laquelle étoit pour lors à Ledes [5] et là tenoit son état. Et vinrent à la dame de Courcy, qui seconde étoit après la roine, et lui dirent : « Dames, ordonnez-vous et mettez toutes vos choses à point. Il vous faut départir d'ici. Et vous gardez bien à votre département que vous ne fassiez nul semblant de courroux à la roine; mais dites que votre mari vous mande, et votre fille aussi, et ce que nous vous disons c'est sur votre vie, si nous véons le contraire : et vous n'avez que faire de savoir ni enquerre plus avant; on vous fera mener à Douvres, et délivrer une nef passagère qui vous mettra à Boulogne. »

Jean de Montfort, qui ne manqua pas de gagner la bataille.

[1] On a déjà vu que Richard avait, aussi bien que son ami le roi de France, la foi la plus implicite dans les sorciers et devins.

[2] Conway-Castle.

[3] D'après la Chronique de Stowe, le roi, après avoir été conduit devant le duc de Lancastre à Chester, partit trois jours après pour Nantwich et le lendemain pour New-Castle, où il trouva le fils du comte de Warwick. Le jour suivant ils vinrent à Staffort et ensuite à Litchefield, où le roi fût près de s'échapper en se laissant glisser dans un jardin par la fenêtre de la tour où il était retenu. Ils continuèrent ensuite leur route par Coventry, Daventry, Northampton, Dunstable et Saint-Albans. Le maire et les habitans de Londres vinrent à six milles de Londres au-devant de Henri de Lancastre, en triomphe. Le récit du moine d'Evesham est conforme à celui de Stowe.

[1] Ces détails ne sont pas exacts. J'ai publié dans ma collection deux chroniques, l'une en prose, l'autre en vers, sur ces événemens. La chronique en prose est conforme, à quelques variantes près, au récit du manuscrit de Valenciennes.

[2] Colebrook. — [3] Sheen.

[4] Chertsey. — [5] Leeds.

La dame de Courcy qui douta ces menaces, et qui sentoit les Anglois crueux et hauts, répondit et dit : « De par Dieu je ferai tout ce que on voudra. » Elle fut tantôt appareillée. On lui pourvéit chevaux et haquenées pour elle et pour les gens. Tous et toutes se départirent, François et Françoises; oncques n'y demoura homme ni femme; et se mirent au chemin et furent aconvoyés jusques à Douvres, et là bien payés et largement, chacun et chacune selon son état; et de la première marée qui vint ils entrèrent en une nef, et eurent bon vent, et tirèrent pour venir à Boulogne.

CHAPITRE LXXVI.

De l'état de la roine Isabel d'Angleterre, et comment on lui bailla nouvelles gens et comment le roi fut mis dedans la grosse tour de Londres.

Tant que à parler de l'état de la jeune roine Isabel d'Angleterre, il fut si brisé que on n'y laissa homme ni femme ni enfant de-lez li. Tous lui furent mis hors, ceux et celles de la nation de France; et encore moult de la nation d'Angleterre qui étoient de la faveur du roi Richard. Et fut son état renouvelé de dames et de damoiselles, de gens d'office et de varlets; et étoient tous et toutes bien introduits que point ne parlassent du roi Richard, sur la vie, nequetant[1] l'un à l'autre.

Le duc de Lancastre et sa route se départirent de Cartesée et vinrent à Chienes[2]; et de là, sur la nuit, ils amenèrent le roi Richard au chastel de Londres, et tous les chevaliers et hommes du roi, ceux lesquels ils y vouloient avoir. Quand ce vint au matin et les Londriens sçurent que le roi étoit au chastel de Londres, de tout ce furent-ils assez réjouis; mais grand'murmuration monta entre eux de ce que secrètement et couvertement on l'avoit là amené; et étoient moult courroucés toutes gens de ce que le duc de Lancastre ne l'avoit amené tout parmi Londres, non pas pour le conjouir et honorer, mais pour le vituperer, tant l'avoient-ils accueilli en grand'haine! Considérez que c'est de peuple quand il s'émeut et élève, et a puissance contre son seigneur, et par espécial en Angleterre; là n'y a nul remède, car c'est le plus périlleux peuple commun qui soit au monde et le plus outrageux et orgueilleux. Et de tous ceux d'Angleterre les Londriens sont chefs. Et à voire dire, ils sont moult puissans de mise et de gens, car ils se trouvent bien du clos de Londres vingt-quatre mille hommes armés de pied en cap de toutes pièces, et bien trente mille archers. C'est grand'force, car ils sont durs, forts, hardis et hauts. Et tant plus voient de sang épandu tant plus sont-ils crueux et moins ébahis.

Or parlons du comte de Rostellant, fils au duc d'Yorch, et pour ces jours connétable d'Angleterre, qui demeuré étoit à Bristol, et le sire Despenser qui sa sœur avoit à femme de-lez lui, et leurs gens. Quand ils entendirent que le chastel de Flinth[1], où le roi Richard étoit enclos, s'étoit rendu et le roi pris, et toutes ses gens, et mené vers Londres, ils imaginèrent tantôt le fait; et sentirent et connurent bien que les choses se porteroient mal pour le roi Richard; et ne vouldrent là plus demourer. Et donnèrent congé à toutes gens d'armes que ils tenoient, fors à leurs familiers; et se départirent de Bristol, et chevauchèrent, et vinrent à Heulée[2] en la marche de Galles, un très beau manoir qui est au seigneur Despenser; et là se tinrent tant qu'ils ouïrent autres nouvelles. Le duc d'Yorch se tenoit en son chastel entre ses gens et ne s'entremettoit de chose qui avint en Angleterre; ni ensoigné s'étoit du temps passé, ni ensoigner ne vouloit, mais prenoit le temps en gré et en patience, ainsi qu'il venoit. Courroucé étoit grandement en cœur de ce que les différends si grands étoient en Angleterre et entre ses nepveux et parens. Or parlons du roi Richard de Bordeaux.

Quand le duc de Lancastre eut mis et bouté dedans la tour de Londres son cousin le roi Richard, et tous ceux de son conseil que avoir y vouloit, et mis bonnes gardes sur eux, la première chose que le duc fit, ce fut que tantôt il envoya querre le comte de Warvich qui condamné étoit à user ses jours en l'île de Wisque et le délivra de tous points. Secondement, il envoya ses messages devers le comte de Northonbrelande et messire Henry de Percy, son fils, et leur manda qu'ils vinssent vers lui, ainsi qu'ils firent; et après ils entendit très fort comment

[1] C'est-à-dire, *pas même*, ou *ne fût-ce même que*.
[2] Sheen, aujourd'hui Richmond.

[1] Lisez Conway-Castle.
[2] Johnes croit que ce château est Caer-Philly, dans le Glamorganshire.

il pût être saisi de quatre Londriens qui étranglé avoient son oncle le duc de Glocestre au chastel de Calais; et tant fit, procura et enquit que tous quatre il les eut; et ne les eût pas rendus pour vingt mille nobles; et les fit mettre en prison à part eux à Londres. Le duc de Lancastre et ses consaux, et les Londriens eurent conseil ensemble comment ils ordonneroient de Richard de Bordeaux, qui étoit mis dans la grosse tour où le roi Jean de France tint une fois son état, entretant que le roi Édouard chevauchoit au royaume de France. Regardé fut et avisé entre eux qu'il convenoit à ce roi Richard donner toutes ses joies, si dûment il en vouloit user, car trop grands nouvelles seroient en tous royaumes chrétiens de sa prise, car vingt-deux ans ils l'avoient tenu à roi, et puis ils le vouloient dégrader. Premièrement il regardèrent à son règne, et escripsirent tous les faits et les mirent par articles, et en trouvèrent vingt-huit; et puis s'en vinrent au chastel que on dit la Tour, le duc de Lancastre en leur compagnie, et aucuns chevaliers et écuyers de son conseil. Quand ils furent venus jusques à là, ils entrèrent tous en la chambre où le roi Richard étoit, auquel en venant et entrant dans la chambre et en parlant à lui ils ne firent nulle révérence : et lui lisirent au long tous ses articles [1], auxquels il ne répondit en rien, car il vit bien et connut qu'ils étoient véritables, fors tant qu'il dit que, tout ce que fait avoit, étoit passé par son conseil. Donc lui fut demandé qu'il voulsist nommer ceux par lesquels il s'étoit le plus conseillé. Il les nomma, ainsi comme cil qui avoit espérance d'avoir délivrance de là, et aller quitte et passer pour ceux qui le plus conseillé l'avoient, ainsi que autrefois on l'avoit quitté, et que ceux par lequel conseil il avoit mésusé étoient demourés en la peine. Mais ce n'étoit pas l'intention des Londriens et de ceux qui accueilli l'avoient. Pour celle fois ils ne parlèrent plus avant, mais s'en retournèrent; et s'en alla le duc de Lancastre à son hôtel, et laissa convenir le maire de Londres et les hommes de la loi, lesquels vinrent en la maison de la ville que on dit à Londres la Guihalle [1]; et là sont faits et rendus les jugemens des cas qui appartiennent aux citoyens de Londres; et encore moult de peuple s'y assemblèrent quand ils virent que les seigneurs de la ville et de la loi se trayoient là; et pensoient bien que on feroit justice, ainsi que on fit; je vous dirai par quelle forme.

Tout premièrement les faits contraires contre le roi et les articles qui lus avoient été devant lui en la tour furent là lus généralement et publiquement, et remontré par celui qui les legit que le roi n'en avoit nuls débattus; mais bien avoit dit que, tout ce que consenti en avoit à faire, le principal conseil l'en avoient donné quatre chevaliers de son secret de sa chambre; et par leurs consaux avoient été morts le duc de Glocestre, le comte d'Arondel et messire Thomas Corbet. Et avoient conseillé et enditté Richard de Bordeaux un long temps à faire tous ces faits, lesquels étoient irrémissibles et demandoient punition; car par eux et par leurs consaux avoit été close la cour de droit et de justice du palais de Westmoustier et de toutes autres cours royales parmi Angleterre, dont moult de maléfices étoient mis sus; et boutées routes et compagnies sur le pays qui déroboient les marchands et les laboureurs en leurs maisons. Pour lesquels cas le royaume d'Angleterre avoit été en péril d'être perdu sans recouvrer. Et ne pouvoit-on imaginer ni supposer autre chose que ils vouloient Calais et Guynes rendre à leurs adversaires les François.

Ces paroles que je vous dis remontrées au peuple, s'esbahirent et émerveillèrent moult de gens, et commencèrent plusieurs à murmurer et dire : « Ces cas demandent punition crueuse parquoi tous s'y exemplient, et Richard de Bordeaux à être dégradé; ni jamais n'est digne ni taillé de porter couronne; mais doit être privé de tous honneurs, et tenu au mieux venir au pain et à l'eau en prison fermée; et là vive tant comme il peut! » Si les aucuns Londriens murmuroient entre eux telles paroles, moult y en avoit qui disoient tout haut : « Sire maire de Londres, et vous autres qui avez la justice à tenir et à garder, faites justice, nous le voulons; et n'épargnez homme : car vous véez bien que les cas que vous nous avez remontrés le demandent, et tantôt, car ils sont jugés de leurs faits mêmes. » Adonc se trairent ensemble le maire de Londres et les seigneurs de la loi, et se mirent en la chambre de jugement; et furent les quatre chevaliers jugés

[1] Ces articles, tels qu'ils furent rédigés en parlement, sont rapportés au long par Hollinshed.

[1] Guild'hall.

à mourir, de eux atteler, au pied de la tour de Londres, que Richard de Bordeaux les pût voir des fenêtres de la tour, et traînés sur leurs fesses à chevaux, et chacun par lui, au long de la ville de Londres, et amenés en la rue que on dit le Cep, et là tranchées les têtes et mises sur glaive au pont de Londres, et les corps traînés au gibet par les épaules et là laissés.

Ce jugement rendu, on se délivra de l'exécuter; toutes les besognes étoient prêtes. Le maire de Londres et les seigneurs qui à ce étoient députés se départirent de la Guihalle, atout grand'-compagnie de peuple, et s'en vinrent au chastel de Londres; et firent tantôt traire hors les quatre chevaliers du roi qui nommés étoient ainsi: Sire Bernard Brocas, sire Maggelais [1], messire Jean Derby, receveur de Lincolb, et monseigneur Stelle son maître d'hôtel; et furent amenés en-mi la cour, et là chacun attelé à deux chevaux à la vue de ceux qui en la tour étoient qui bien les virent, et le roi aussi, dont ils furent grandoment courroucés et éperdus, car tout le demeurant des chevaliers qui avecques le roi étoient n'en attendoient autre chose, tant savoient crueux et haustres [2] les Londriens; il n'y eut plus rien dit. Tous quatre, allans l'un après l'autre, furent traînés du chastel allant au long de Londres jusques en la rue dussus dite, et là, sur un estal de poissonnier, on leur trancha les têtes, lesquelles furent mises sur quatre glaives à la porte du pont de Londres, et les corps traînés par les épaules au gibet de Londres, et là pendus.

Cette justice faite, tous hommes retournèrent à l'hôtel. Et devez savoir que le roi Richard, qui se sentoit pris et au danger des Londriens, étoit en grand meschef de cœur; et comptoit sa puissance à néant, car il véoit que tous les hommes en Angleterre étoient à l'encontre de lui; et si aucuns en y avoient qui le voulsissent aider ou porter, il n'étoit point en leur puissance du faire ni d'en montrer nul semblant, tant étoient toutes gens élevés à l'encontre de lui. Il fut dit au roi de ceux qui étoient avecques lui: «Sire, nous n'avons rien en nos vies, ainsi comme il appert, car quand votre cousin de Lancastre vint devant hier au chastel de Flinth [3], et de bonne volonté vous vous rendîtes à lui, il vous prit sus, et vous eut en convenant que vous, et douze des vôtres, demeureroient ses prisonniers et n'auroient autre mal; et de ces douze les quatre en sont allés et exécutés honteusement. Nous n'en devons aussi attendre autre chose, et ve-ci cause pourquoi. Les Londriens qui lui font son fait l'ont fait si fort loyer et obliger envers eux qu'il ne peut aller au contraire. Dieu nous feroit grand'grâce, si nous mourrions céans de mort naturelle non de mort honteuse, car c'est grand'-hideur à penser sur ce.»

A ces mots commença le roi Richard moult tendrement à plourer et tordre ses mains, et maudire l'heure que oncques il avoit été né pour celle fin prendre, et tant que ceux qui là étoient en eurent pitié et le réconfortèrent tant qu'ils purent. Et dit l'un de ses chevaliers: «Sire, il se faut réconforter. Nous véons bien, et vous aussi, que ce monde n'est rien et que les fortunes sont merveilleuses; et tournent autant bien aucunes fois sur les rois et sur les princes que sur les povres gens. Le roi de France qui fille vous avez à femme ne vous peut aider présentement; il vous est trop loin. Si vous pouviez ce meschef éloigner par dissimulation, et vous et nous sauver les vies, ce seroit bien exploité; et dedans un an ou deux se pourroient bien faire autres recouvrances.» — «Et que voulez-vous, dit le roi, que je fasse? il n'est chose que je ne doive faire pour nous sauver.» — «Sire, dit le chevalier, nous savons de vérité, et les apparences nous en véons, que les Londriens veulent couronner à roi votre cousin de Lancastre; et sur cel état ils l'ont mandé et lui aident son fait à faire. Or est fort, tant que vous soyez en vie, si vous ne le consentez purement et ligement, la coronation se puist faire. Si vous mettons en terme, pour le meilleur, et pour votre salvation et la nôtre, que quand votre cousin viendra ici parler à vous, ou mandez-le pour la besogne avancer, et lui venu, par douces et traitables paroles, dites que vous voulez la couronne d'Anterre, et le droit que vous y avez et avez eu jusques à ci, résigner purement et ligement en ses mains, et voulez que il soit roi; et par ce point vous l'apaiserez et adoucirez grandement, et les Londriens aussi. Et lors vous lui prierez affectueusement que il vous laisse vivre ci ou ailleurs, et parfaire votre viage; et nous aussi avecques vous, ou chacun à part lui; ou envoyer

[1] Selon Johnes, lord Marclois.
[2] Hautains.
[3] Conway Castle.

hors d'Angleterre comme bannis; car, sire, qui perd la vie, il perd tout. » Le roi Richard entendit bien ces paroles, et les glosa en son cœur, et dit que il feroit d'après ce conseil, comme cil qui se véoit en grand danger; et donna à sentir à ceux qui le gardoient que volontiers il parleroit au duc de Lancastre.

CHAPITRE LXXVII.

Comment le roi relégua sa couronne et son royaume en la main du comte Derby, duc de Lancastre.

Les nouvelles vinrent au duc de Lancastre que Richard de Bordeaux le demandoit et avoit grand désir de parler à lui. Tantôt le dit duc se départit de son hostel sur le tard, et vint par une barge sur la Tamise, accompagné de ses chevaliers, au chastel de Londres; et entra par derrière dedans; et vint en la tour où le roi Richard étoit; lequel recueillit le duc de Lancastre moult doucement, et se humilia très grandement envers lui, ainsi que cil qui se véoit et sentoit en grand danger; et lui dit : « Cousin, je regarde et considère mon état, lequel est en petit point, Dieu merci ! et tant que à tenir jamais règne ni gouverner peuple, ni porter couronne, je n'ai que faire de penser. Et si Dieu m'aide à l'âme, je voudrois être hors de ce siècle de la mort naturelle, et que le roi de France eût sa fille, car nous n'avons pas pris ni eu trop grand'joie ensemble; ni oncques, depuis que je l'amenai en ce pays, je ne pus être si bien de mon peuple que j'étois en devant. Cousin, tout considéré, je sais bien et connois que grandement je me suis mespris envers vous et envers plusieurs nobles de mon sang en ce pays, par lesquelles choses je sens et connois que jamais je ne viendrai à paix et à pardon. Pour tant, de bonne et libérale volonté, je vous veuil résigner l'héritage et la couronne d'Angleterre; et vous prie que le don et résignation vous preniez. » Quand le duc de Lancastre ouït celle parole, si répondit et dit : « Il convient que à celle parole soient vus et appelés plusieurs des trois états d'Angleterre. Et j'ai escript et mandé les prélats et nobles de ce pays et des consaux des bonnes villes. Et dedans trois jours il y en aura assez pour faire la résignation dûment que vous voulez faire; et par ce point vous apaiserez grandement et adoucirez l'aïr de plusieurs hommes d'Angleterre; car, pour obvier à tous maléfices qui trop fort étoient élevés en Angleterre, par faute de justice qui n'avoit ni lieu ni règne, ai-je été mandé de là la mer, et me veut de fait le peuple couronner. Et court voix et renommée par toute Angleterre que à la couronne j'ai et ai eu toujours plus grand'action de droit que vous n'avez eu. Et quand notre tayon, le roi Édouard de bonne mémoire, vous éleva et courona, il lui fut bien dit et remontré; mais il aimoit tant son fils, et avoit aimé le prince de Galles, que nul ne lui put briser son propos ni opinion que vous ne fussiez roi. Et si vous eussiez ensuivi les œuvres du prince et cru bon conseil, ainsi que bon fils à son loyal pouvoir en tout bien doit ensuivre les œuvres de son père, vous fussiez demeuré roi, et en votre état. Mais vous avez toujours fait du contraire; et tant que commune renommée court, par toute Angleterre et ailleurs, que vous ne fûtes oncques fils au prince de Galles, mais d'un clerc ou d'un chanoine; car j'ai ouï dire à aucuns chevaliers qui furent de l'hôtel du prince mon oncle, que pourtant que le prince se sentoit mesfait de mariage, car votre mère étoit cousine-germaine au roi Édouard, et le commençoit à accueillir en grand'haine pourtant qu'il n'avoit point de génération, et si étoit sa commère [1] deux fois des enfans qu'il avoit tenus sur les fonts qui furent à messire Thomas de Hollande, elle qui bien savoit tenir le prince et qui conquis l'avoit en mariage par subtilité et cautelle, se douta que mon oncle le prince, par une diverse voie, ne se voulsist démarier; et fit tant qu'elle fut grosse et vous eut, et encore un autre devant vous. Du premier on ne sçut que dire ni juger; mais de vous, pourtant que on a vu vos mœurs et conditions trop contraires et différentes aux vaillances et prouesses du prince, on dit et parole, en ce pays ci et ailleurs, que vous fûtes fils d'un clerc ou d'un chanoine. Car pour le temps que vous fûtes engendré et né à Bordeaux sur Gironde, il y en avoit moult de jeunes et beaux en l'hôtel du prince. Et c'est la renommée de ceux de ce pays; et bien en avez montré les œuvres, car vous êtes toujours incliné à la plaisance des François et à vouloir faire paix à la conclusion et déshonneur du royaume d'Angleterre. Et pourtant que mon oncle de Glocestre et le comte d'Arondel le

[1] On sait que c'était un empêchement de mariage.

vous remontroient sagement et loyalement, et vouloient garder l'honneur et ensuivre les œuvres de leurs pères, les avez-vous traitreusement fait mourir. Tant que à moi, je vous ai pris sus, et vous défendrai, et allongerai votre vie, en nom de pitié, tant que je pourrai. Et prierai pour vous envers les Londriens et les hoirs de ceux que vous avez fait mourir. » — « Grands mercis! dit le roi, je me confie plus en vous que en tout le demourant d'Angleterre. » — « Vous avez droit, répondit le duc de Lancastre, car si je n'allois ou fusse allé devant la volonté du peuple, vous eussiez été ou seriez pris du peuple et dégradé à grand'confusion et dérision, et mort, par vos males œuvres qui vous font avoir celle peine et danger. » Le roi Richard entendit bien toutes ces paroles que le duc de Lancastre lui remontroit; et ne savoit que dire ni répondre à l'encontre, car bien véoit que force et argument ne lui valoient rien, fors que douceur, amour et simplesse; et se humilioit tant qu'il pouvoit; et prioit toujours au duc de Lancastre que sa vie lui fût sauvée.

Quand le duc de Lancastre eut été en la tour de Londres avecques le roi Richard plus de deux heures, et toujours le plus parlant à lui et remontrant ces ignorances et mésusances dont il étoit accusé, et qui étoient toutes claires, il prit congé; et se départit, et rentra en sa barge, et retourna par la rivière de la Tamise en son hostel; et là se tint. Et renforça encore le lendemain ses mandemens par toutes les mettes et limitations d'Angleterre. Et vinrent à Londres son oncle le duc d'Yorch, le comte de Rostellant, fils au duc d'Yorch, le comte de Nortonbrelande, messire Thomas de Percy, son frère, auxquels le duc de Lancastre fit très bonne chère: et vinrent grand nombre de prélats, archevêques, évêques et abbés.

Adonc vint le duc de Lancastre, accompagné de ces seigneurs, prélats, ducs, comtes, barons et chevaliers, et des plus notables hommes de Londres, au chastel, et tous montés à cheval; et descendirent en la place et entrèrent dedans le chastel; et fut mis le roi Richard hors de la tour; et vint en la salle appareillé et ordonné comme roi, en mantel ouvert, tenant le sceptre en sa main et la couronne dont il avoit été couronné sur son chef; et ne fut adextré ni tenu de nulluy quand il parla, et dit ainsi, oyans tous: « J'ai été roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine et sire d'Irlande environ vingt-deux ans, laquelle royauté, seigneurie, sceptre, couronne et héritage je résigne, purement et quittement, à mon cousin Henry de Lancastre[1], et lui prie en présence de tous, en cause de possession, qu'il prenne le sceptre. »

Adonc tendit-il le sceptre au duc de Lancastre qui le prit, et tantôt il le bailla à l'archevêque de Cantorbie, lequel le prit. Secondement le roi Richard prit la couronne d'or sur son chef à deux mains, et souleva, et la mit devant lui et dit : « Henry, beau cousin et duc de Lancastre, je vous donne et rapporte celle couronne de laquelle j'ai été nommé roi d'Angleterre, et avecques ce toutes les droitures qui y appendent. »

Le duc de Lancastre la prit. Là tantôt l'archevêque d'Yorch fut appareillé qui la prit en les mains du duc. Les deux choses faites et la résignation ainsi consentie, le duc de Lancastre appela un notaire public et en demanda avoir lettres, et les témoins des prélats et des seigneurs qui là étoient. Et assez tôt après Richard de Bordeaux retourna dont il étoit issu; et le duc de Lancastre, et tous les seigneurs qui là étoient venus, montèrent à cheval. Et en furent portés en custodes et en coffres les deux joyaux solemnels dessus nommés, et mis en la trésorerie de l'abbaye de Westmoustier; et retournèrent tous les seigneurs chacun à son hôtel; et attendirent le jour de conseil et de parlement qui devoit être au palais de Wesmoustier.

CHAPITRE LXXVIII.

Comment le roi Henry, duc de Lancastre, fut couronné du consentement de tout le commun d'Angleterre et de la manière de la fête.

En l'an de l'incarnation notre Seigneur mil quatre cents un moins[2] avint en Angleterre, droit en septembre, le dernier jour de celui mois, par un mardi, que Henry, duc de Lancastre, tint parlement au palais de Westmoustier

[1] Tous ces faits sont racontés en détail dans les deux Chroniques que j'ai publiées. Le moine d'Evesham donne aussi cette description avec de grands détails, et dit que Richard ne fut pas présent au parlement, et qu'on lut la résignation qu'il avait rédigée devant témoins. Il donne même en entier cette pièce et le discours de Henri IV, de Lancastre, en montant sur le trône.

[2] C'est-à-dire l'an treize cent quatre-vingt-dix-neuf.

qui est dehors Londres; et audit parlement furent assemblés tous les prélats et clergés du royaume d'Angleterre la plus grande partie. Et en après y furent tous les ducs, comtes et nobles du dit royaume; et aussi le commun de chacune ville, une quantité de gens selon ce que les villes étoient. Et là fut tout le dit peuple assemblé à Westmoustier, ce mardi devant dit, présens le duc de Lancastre et ses gens. Et là chalenge le dit duc Henry de Lancastre le dit royaume d'Angleterre, et requit à être roi par trois manières de cas. Premièrement par conquête; secondement parce qu'il se disoit être droit hoir; tiercement par ce que le roi Richard de Bordeaux lui avoit résigné le royaume en sa main de pure et libérale volonté, présens prélats, ducs et comtes en la salle de la grand'-tour de Londres [1].

Ces trois cas remontrés, requit le duc Henry de Lancastre à tout le peuple d'Angleterre qui fut là, que de ce ils disent leur bonne volonté. Et en présent répondit ledit peuple, tout d'une voix, que c'étoit bien leur volonté qu'il fût leur roi, et ne vouloient avoir autre que lui. Et encore, ensuivant ce propos, requit et demanda le dit duc au dit peuple par deux fois, si c'étoit bien leur volonté; et ils répondirent tous d'une voix «Oyl.» Et là en présent, s'assit le duc Henry au siége royal, lequel siége étoit haut élevé en-my la salle; et étoit le siége couvert tout d'un drap d'or et à ciel dessus, si que tous ceux qui là étoient le pouvoient bien voir. Et en présent que le duc fut assis au dit siége, tout le peuple tendit les mains contre mont en lui promettant foi et faisant grand'liesse. Et lors fut ce parlement conclu, et fut journée assignée de son couronnement, le jour Saint-Édouard qui fut le lundi treizième jour d'octobre. Et le samedi devant le jour de son couronnement, il se départit de Westmoustier et s'en alla au chastel de Londres atout grand'gent; et celle nuit veillèrent tous les écuyers qui devoient être faits chevaliers le lendemain. Et furent le nombre de quarante six, et eurent tous ces écuyers chacun sa chambre et chacun son bain où ils se baignèrent [1] celle nuit; et à lendemain, le duc de Lancastre les fit chevaliers à sa messe, et leur donna longues cottes vertes à étroites manches fourrées de menu vair en guise de prélats; et avoient ledits chevaliers sur la senestre épaule un double cordel de soie blanche à blanches houpettes pendans. Et se départit le duc de Lancastre celui dimanche après dîner du chastel de Londres pour venir à Westmoustier; et étoit en pur le chef; et avoit en son col la devise du roi de France [2]; et étoit accompagné du prince son fils, de six ducs, six comtes, dix-huit barons, et la somme toute de huit à neuf cents chevaliers en sa compagnie. Et avoit adonc vêtu le roi un court jacque d'un drap d'or à la façon d'Allemagne; et étoit monté sur un blanc coursier; et avoit le bleu gertier en la senestre jambe. Et vint le dit duc tout parmi la ville de Londres et grand nombre de seigneurs, vêtus leurs gens chacun de sa livrée et devise; et tous les bourgeois et Lombards marchands de Londres [3], et tous les grands maîtres, chacun métier orné et paré de sa devise, en convoyant ledit duc jusques à Westmoustier. Et furent le nombre de six mille chevaux. Et furent les rues, ledit jour, là où ledit duc passa, couvertes et parées en plusieurs manières de paremens; et eut celui jour, et autre après, neuf brocherons de fontaines en Cep [4] à Londres, courans par plusieurs conduits, blanc vin et vermeil.

Item, à la nuit fut baigné le duc de Lancastre; et à lendemain, sitôt qu'il fut levé, il se confessa [5] et ouït trois messes, ainsi que accou-

[1] Voici les paroles de Henri de Lancastre, telles qu'elles sont rapportées par le moine d'Evesham :

«Ego Henricus dux, et legitimus heres domino (*sic*) Johannis ducis Lancastriæ venerandi patris mei, in nomine Patri et Filii et Spiritus, sanctis, istum tronum regium, jam vacantem, coronam, et regnum, cum omnibus membris et pertinentiis suis, universis et singulis, mihi, proximo heredi, jure hereditario, in lineâ rectâ descendentia (*sic*) à nobili rege Henrico tertio, debitè clamo, assumo et eumdem assumi (*sic*)

[1] Richard II avait créé l'ordre des chevaliers du Bain, et en avait fixé le nombre à quatre. Henri IV créa vingt-cinq nouveaux chevaliers de cet ordre, à l'occasion de son couronnement. Cet ordre, renouvelé par Georges Ier, ne se confère guère qu'à l'époque du sacre du roi d'Angleterre. L'usage du bain, comme signe de pureté avant de conférer l'ordre de chevalerie, était fort ancien dans les autres pays de l'Europe. (Voyez Lacurne Sainte-Palaie, *Mémoire sur la chevalerie.*)

[2] Celle que le roi de France lui avait donnée en signe d'amitié pendant son exil à Paris.

[3] Les Lombards étaient encore à Paris et à Londres les principaux banquiers et négocians.

[4] Cheapside.

[5] L'ancien manuscrit ajoute : Car il en avait bien mé-

tumé avoit; et celui matin, tous les prélats qui là étoient assemblés, et grand nombre du clergé vinrent en procession de l'église de Westmoustier, droit au palais, pour amener le roi en la dite église. Et s'en retourna la procession en ladite église, et le roi en suivant après, et tous les seigneurs avec le roi. Et les ducs, comtes et barons avoient longues houppelandes d'écarlate, et longs manteaux fourrés de menu vair, et grands chaperons aussi fourrés en telle manière; et tous les ducs et comtes avoient trois hourlets de menu vair assises sur l'épaule senestre de un quartier de long[1] ou environ; et les barons n'en avoient que deux; et tous autres chevaliers et écuyers avoient houppelandes d'écarlate de livrée.

Item, en venant dudit palais à l'église, avoit sur le chef du duc un drap de soie de couleur inde à quatre bâtons d'argent et quatre clochettes d'or sonnans; et portoient ledit ciel quatre bourgeois de Douvres, pour la cause que c'est leur droit; et avoit à chacun côté l'épée de l'église et l'épée de justice. Et portoient, l'épée de l'église le prince de Galle son fils ains-né, et l'épée de justice messire Henry de Percy comte de Northonbrelande et connétable d'Angleterre, car le comte de Rostellant étoit déposé de cel office. Et portoit le comte de Westmerlant, maréchal d'Angleterre, le sceptre. Et entrèrent les processions, le duc et tous les seigneurs en la dite église, ainsi comme à neuf heures. Et avoit, droit au milieu de l'église, un haut hourt tout couvert de vermaux paremens, et au milieu du hourt avoit une chayère royale couverte de drap d'or. Et quand le duc fut venu en l'église il monta sur le hourt et se assit en la chayère royale; et étoit le duc en l'état royal, fors tant qu'il n'avoit point sur le chef la couronne ni le bonnet; et là en présent et dessus l'échafaud remontra l'archevêque de Cantorbie, par les quatre cornets de l'échafaud, au peuple, comment Dieu leur avoit transmis un homme pour être leur roi et sire. Puis demanda le dit archevêque au dit peuple si chacun le vouloit bien qu'il fût consacré et couronné à roi. Et ils répondirent, tous d'une voix, que oyl, en tendant les mains contre mont et lui promettant foi et loyauté.

Après ce dit et répondu, le duc descendit jus du hourt, et vint à l'autel pour être sacré. Et au roi Henry sacrer y avoit deux archevêques et dix évêques; et là devant l'autel fut devêtu de l'état royal, tout nud jusqu'à la courroie, et là en présent fut enoingt et sacré en six lieux: c'est à savoir sur le chef, en la poitrine, sur les deux épaules, et derrière entre ses deux épaules, et ès mains[1]; et puis lui mit-on un bonnet sur

tier. En général toutes les modifications que je remarque dans le manuscrit 8323 bis que j'ai suivi sont faites dans un sens favorable au parti d'Henri IV.

[1] C'est la chausse moderne que portent les docteurs

[1] Je ne sais pas comment Froissart a oublié de dire ici qu'il fut oint avec l'huile donnée par la Vierge à Thomas Becket, et qui ne fut découverte que pendant le règne de Richard II, avec une inscription portant que celui qui serait oint de cette huile serait le défenseur de l'Église. Cette huile, comme celle apportée par le Saint-Esprit pour l'onction de Clovis et de ses successeurs, avait la propriété d'être intarissable. Les réformateurs auront sans doute cassé l'ampoule qui la contenait, si la Vierge n'est pas venue la remporter. Boucher, dans ses *Annales d'Aquitaine* (p. 3, c. IV), raconte cette aventure de Becket, d'après une prétendue lettre de Becket lui-même, écrite en latin, et dont il donne la traduction suivante:

«Une nuit, dit Becket, comme j'étais en oraison dans le monastère Sainte-Colombe (pendant son exil en France), tantôt s'apparut à moi la benoite Vierge Marie, ayant sur la poitrine une goutte d'eau resplendissant plus que fin or, et tenant en sa main une petite ampoulle de pierre. Et après qu'elle eut pris cette goutte d'eau et icelle mise en l'ampoulle qu'elle me bailla, me dit par ordre les paroles qui s'en suivent: «Ceci est l'onction de laquelle les rois d'Angleterre doivent être oints, non ceux qui maintenant règnent, mais ceux qui règneront; car les à présent régnans sont mauvais, et leurs successeurs le seront, et pour leurs iniquités perdront plusieurs choses. Toutefois, aucuns rois d'Angleterre viendront, lesquels seront oints de cette onction, et seront benins et obéissans à l'Église, et en recevront leurs terres et seigneuries jusqu'à ce qu'ils aient cette onction, le premier desquels recouvrera en paix et sans violence les terres de Normandie et d'Aquitaine, que ses prédécesseurs avoient perdues. Ce roi sera très grand entre les rois, et est celui qui *édifiera mainte église* en la Terre-Sainte, et chassera tous les payens de Babylone, où il *érigera plusieurs beaux monastères* et mettra en fuite tous ses ennemis. Et si quand il partira au combat contre eux, il sera victorieux et augmentateur de son royaume.»

Henri IV fut le premier oint de la goutte contenue dans cette ampoule. Il ne recouvra point l'Aquitaine parce qu'elle n'était point perdue; il ne chassa point les païens de Babylone, parce qu'il n'alla point à Babylone et qu'au contraire les païens furent tellement florissans que peu de temps après ils prirent Constantinople; et ses descendans, au lieu d'être des bâtisseurs d'églises et de monastères et d'être obéissans à l'Eglise, rompirent avec elle et détruisirent tous les couvens. C'est jouer de malheur que de voir si souvent le hasard donner un démenti à une prophétie.

son chef [1]; et entretant que on le sacroit et oignoit, le clergé chantoit la litanie et tel office que on dit à bénir un fond. Et fut là vêtu le roi des draps de l'église comme un diacre; et puis lui chaussa-t-on uns souliers de velours vermeil en guise de prélat, et puis uns éperons à une pointe sans molettes; et fut tirée hors du fourrel l'épée de justice, et là fut bénite et puis baillée au roi, et le roi la remit au fourrel; et là, en présent l'archevêque de Cantorbie, dessaindy la dite épée. Et puis fut apportée la couronne saint Édouard [2]. Et étoit la dite couronne archée [3] en croix et fut bénite; et puis lui assit le dit évêque sur le chef; et après la messe dite et ouïe, le roi se départit de l'église au dit état, et trouva au dehors de l'église, sur le dextrier, le duc de Lancastre, le connétable d'Angleterre, le maréchal d'Angleterre et le lieutenant du connétable qui devant le roi faisoient place pour venir au palais. Et avoit au milieu de ce palais une fontaine qui rendoit vin blanc et vin vermeil par plusieurs sources. Et là entra le roi en la salle, et alla en son retrait; puis vint en la salle pour dîner. Et fut la première table, du roi; la seconde, des cinq pairs d'Angleterre; la tierce table, des vilains de Londres; la quatrième, des chevaliers nouveaux; la cinquième, des chevaliers et écuyers d'honneur qui vouloient seoir; et étoit le dit roi à côté du prince de Galles qui tenoit l'épée de justice, et de l'autre lez du connétable d'Angleterre qui tenoit l'épée de l'Église, et en dessous le maréchal qui tenoit le sceptre. Et n'eut à la table du roi que deux archevêques et dix-sept évêques. Et en la moitié de ce dîner vint un chevalier que on nommoit Dymok [4], tout armé, sur un cheval monté, tout couvert de mailles et de vermeil, chevalier et cheval. Et étoit armé pour gage de bataille; et avoit un chevalier devant lui qui portoit sa lance; et avoit le dit chevalier à son côté l'épée toute nue et sa dague à l'autre côté; et bailla le dit chevalier un libelle au roi qui fut lu, et disoit: S'il étoit chevalier, écuyer, ni gentil homme qui voulsist dire ni maintenir que le roi Henry ne fût droit roi, il étoit tout prêt de le combattre, présent le roi, ou quand il plairoit au roi [5] assigner journée; et le fit le roi crier par un héraut d'armes par les six lieux de la dite salle; à quoi nul ne s'apparut. Et quand le roi eut dîné, il prit vin et épices en la dite salle, et puis alla en son retrait; et toutes gens se départirent, et alla chacun en son hôtel.

Ainsi se porta la journée de la coronation du roi Henry, lequel demoura ce jour et la nuit ensuivant, et le lendemain au palais de Westmoustier.

Vous devez savoir que le comte de Salsebéry ne fut point à ces solemnités. Et mauvaisement y eût été, car on le tenoit en prison fermée, et bonnes gardes sur lui. Et vouloit le conseil du roi, et moult de nobles du pays et les Londriens, que on lui tranchât la tête publiquement en la rue de Cep à Londres. Et disoient que bien l'avoit desservi quand il s'étoit avancé de porter lettres de créance, de par Richard de Bordeaux, en France au roi et aux seignenrs, et avoit dit, témoigné et porté outre que le roi Henry étoit faux, mauvais et traître; et que ce péché et mesfait ne faisoit point à pardonner, mais demandoit punition très crueuse. Le roi Henry, comme doux et sage, ne s'inclinoit pas à le faire sitôt mourir, mais en avoit aucunement pitié; car le comte s'excusoit de ce que fait en avoit, fut par l'ordonnance et parole des quatre chevaliers dessus nommés qui décollés étoient. Le roi créoit assez tôt excusances, mais ceux de son conseil n'y vouloient pas entendre; et disoient, et aussi faisoient les Londriens, qu'il en mourroit, car bien l'avoit desservi. Si demoura le comte de Salsebéry en prison en grand danger de sa vie.

Messire Jean de Hollande, comte de Hostidonne, et pour ce temps gardien de la ville de Calais, avoit été informé tout au long de la matière dessus dite, et comment son frère le roi Richard avoit été pris et mené, et étoit en prison en la tour de Londres, et là condamné, ou ailleurs qu'il plairoit le roi Henry et son conseil, à user sa vie, et avoit résigné le royaume, couronne et tout; et étoit Henry de Lancastre roi d'Angleterre. Le comte de Hostidonne, quelque annoy et déplaisance qu'il eût du roi Richard, son frère, considéra le temps et les aventures, et regarda que il tout seul contre la puissance d'Angleterre qui trop grande étoit, il ne pouvoit pas obvier. Aussi la comtesse sa femme lui dit,

[1] Ces cérémonies se sont renouvelées au dernier sacre.

[2] Henri voulut remplacer par cet appareil solennel ce qui lui manquait d'un autre côté.

[3] En forme d'arc.

[4] C'est celui dont il a déjà été question.

[5] Cet usage s'est conservé au dernier sacre du roi d'Angleterre, et le représentant de la famille Dymok a rempli les mêmes fonctions.

quand il fut retourné de Calais en Angleterre, qui sœur germaine étoit du roi Henry : « Monseigneur, il vous faut passer votre courroux bellement et sagement; et ne faites pas chose dont vous prenez dommage; car monseigneur le roi, mon frère, vous peut faire moult de biens; et si voyez que tout le pays s'incline à lui. Et si vous montrez mal talent aucun, vous êtes perdu. Si dissimulez de ce fait ci, je vous en prie et le vous conseille; car autant bien est le roi Henry votre frère que Richard étoit. Et demeurez de-lez lui, et vous le trouverez bon et appareillé ami; car il n'y eut oncques si riche roi en Angleterre comme il est. Si vous pourra, et à vos enfans, faire encore moult de biens. »

Le comte de Hostidonne entendit bien les paroles que sa femme lui dit et montra, car il fut imaginatif assez. Si les crut et s'inclina, et s'en vint devers le roi Henry, son serourge, et se humilia: et promit foi et loyauté et service à faire. Le roi le reçut et en eut grand' joie. Depuis fit tant le comte de Hostidonne parmi ses bons amis et moyens qu'il acquit, et tant en pria au roi, que le comte de Salsebéry fut ouï et recueilli à toutes excusations, et lui fut pardonné tout ce que fait avoit du voyage de France, et retourna en la grâce du roi Henry et du pays.

CHAPITRE LXXIX.

Comment les nouvelles de la prise du roi Richard furent sçues en France par la venue de la dame de Courcy, et comment le roi en fut courroucé.

Quand la dame de Courcy fut descendue à Boulogne, elle hâta ses besognes le plus tôt comme elle put, et se mit à voie pour venir vers Paris. Et jà murmuroit-on en France en aucuns lieux des accidens lesquels étoient avenus en Angleterre, car on en savoit aucune chose par Lombards et marchands de Bruges; mais quand la dame de Courcy, qui étoit en Angleterre de-lez la jeune roine Isabel, fut retournée à Paris, on en sçut toute la pure vérité. La dame, quand elle fut venue, se trait à l'hôtel de son mari, ce fut raison, le seigneur de Courcy, lequel étoit un des chevaliers de chambre du roi de France, et des plus avancés. Nouvelles vinrent à Saint-Pol, hôtel du roi, que la dame de Courcy étoit venu; et fut dit au seigneur de Courcy, qui celle nuit avoit geu à son hôtel, si n'étoit point encore venu si matin, que le roi et les seigneurs le vouloient avoir pour ouïr des nouvelles d'Angleterre et pour savoir de l'état du roi Richard et de la roine Isabel sa femme. Sitôt comme il fut venu, il entra en la chambre du roi, lequel lui demanda de l'état d'Angleterre, du roi et de sa fille. Le chevalier ne lui osa céler; mais lui dit tout pleinement ce dont sa femme l'avoit informé. Quand le roi de France sçut ces nouvelles, si lui furent moult déplaisans, car il sentoit les Anglois durs et merveilleux; et avoit, le dit roi de France, été en bon point un grand temps; mais de courroux il rentra en maladie et frénésie, dont les barons de France, ses oncles et son frère, et moult d'autres, furent moult courroucés, si amender le pussent. Et dit le duc de Bourgogne : « Ce fut un mariage fait sans raison; et bien en parlai adonc quand on le traitoit et procuroit, mais je n'en pus être ouï; ni oncques les Londriens n'aimèrent parfaitement ce roi Richard. Et tout ce meschef vient et est engendré par le duc de Glocestre. Il nous faut pourvoir et savoir comment les Anglois se voudront maintenir. Puisqu'ils ont pris leur roi et mis en prison, ils le feront mourir, car oncques ne l'aimèrent. Et pourtant que il ne voult point de guerre, mais toute paix, couronnèrent à roi le duc de Lancastre; et se alliera et obligera grandement envers eux; et fera, veuille on non, tout ce qu'ils voudront. »

Là fut proposé et dit : « Ha, sainte Marie ! comment se voudront porter ceux de Bordeaux, car il fut là né et moult l'aimoient, et aussi faisoient ceux de Bayonne et de Dax et cils des Landes de Bordeaux. Bon seroit que le connétable de France, messire Louis de Sancerre, en fût signifié et se traist sur les frontières par delà; et eût avecques lui messire Regnaut d'Espaigne, le Barrois des Barres et aucuns barons et prélats qui sçussent traiter; et mon frère de Berry s'en allât en Poitou et se traist sur les frontières de Saintes, de Blayes et de Mirabel, pourquoi, si ceux de Bordeaux vouloient entendre à nos traités, ils fussent recueillis; car nous les devrons avoir maintenant ou jamais. »

Les paroles du duc de Bourgogne furent ouïes et crues, et en fut ordonné tout ainsi comme il le proposa.

Voirement l'entendoit-il bien par bonne manière; et eut à ce dire et conseiller bonne et claire imagination; car quand ceux de la cité de Bor-

deaux, de Bayonne et de Dax entendirent que leur sire, le roi Richard, étoit pris et mis en la tour de Londres, et comme on avoit son conseil exécuté, et le duc Henry de Lancastre couronné à roi, ils furent trop émerveillés; et ne le purent croire du premier, que si grand meschef fût avenu en Angleterre. Mais, petit à petit, tant de nouvelles vinrent que ils connurent clairement que ce etoit toute vérité. Donc se cloyrent ces trois cités; et ne laissèrent homme nul, chevalier ni écuyer, entrer ni issir dedans: et furent mérencolieux; et par espécial ceux de la cité de Bordeaux, car le roi Richard avoit été né et nourri entre eux, si l'aimoient bien; et quand les Bordelois venoient devers lui il les recueilloit doucement et joyeusement, et s'inclinoit à eux faire toutes leurs requêtes et volontés. Donc ils dirent, quand les certaines nouvelles leur furent venues : « Ha! Richard, gentil roi! par Dieu vous étiez le plus prud'homme de tout votre royaume. Ce dommage et encombrier vous ont brassé les Londriens, ni oncques ne vous purent aimer; et encore moins depuis que vous vous alliâtes par mariage au roi de France que en devant. Ce meschef est si grand que nous ne le pouvons ni voulons souffrir. Roi Richard, ils vous ont tenu à roi vingt-deux ans, et puis vous ont dégradé et condamné à mort, car puisque vous êtes en prison et que ils ont couronné à roi le duc de Lancastre, ils vous traiteront à mort. »

Ainsi couroient les lamentations parmi la cité de Bordeaux, et en Bordelois; et tant que le sénéchal de Bordeaux, un moult vaillant chevalier Anglois, escripsit toutes ces paroles et regrets que ceux de Bordeaux, de Bayonne et de Dax faisoient; et avec ce ils étoient sur le point d'eux rendre au roi de France. Les lettres escriptes et scellées, il prit un sien féable varlet; et fit tant qu'il eut une nef, et la fit équiper en mer; et vint celui, par force de bon vent, à Cornouaille, et puis chevaucha tant par ses journées qu'il vint à Londres. Pour ces jours y étoit le roi Henry, et avoit parlement aux Londriens, lesquels par accord prirent ces lettres, car elles généralement s'adressoient au roi et aux Londriens. Si furent ouvertes et lues, et sur ce le roi et les Londriens eurent conseil; mais je vous dirai que les Londriens en répondirent, comme ceux qui guères ne furent ébahis de ces nouvelles. Et dirent, les lettres ouïes et entendues : « Ce ne sera jà que ceux de Bordeaux, de Bayonne et de Dax se tournent François, car ils ne sauroient vivre en leur danger, ni ils n'en pourroient souffrir les ruses. Ils sont et demeurent de-lez nous et avecques nous franchement et aisément. Et si les François les dominoient, ils seroient taillés et retaillés deux ou trois fois l'an, laquelle chose ils n'ont pas accoutumé; si leur seroit trop dur à commencer. Avecques tout ce, ces trois cités sont encloses et environnées de grands seigneurs, lesquels sont loyaux et bons Anglois, et ont toujours été; tels que des seigneurs de Pamiers, de Mucident, de Duras, de Landuras, de Copane, de Rosen, de Langueren, et de plusieurs autres barons et chevaliers par lesquels ils auroient la guerre toute prête en la main; ni ils ne pourroient issir ni saillir hors de leurs cités que ils ne fussent pris. Si que, quoique le sénéchal de Bordeaux nous ait en fiance escript, nous ne faisons nulle doute que jà ils se doivent tourner François. Néanmoins nous y envoierons homme de vaillance et de prudence, et que bien ils aiment et connoissent, car il les a gouvernés autrefois; ce sera messire Thomas de Percy. »

Ainsi comme ils le proposèrent, ils le firent; et fut prié et ordonné messire Thomas de Percy, de par le roi et les Londriens, d'aller en ce voyage et entendre aux besognes du dit pays. Messire Thomas de Percy n'eut jamais refusé. Mais s'ordonna à partir le plus tôt comme il pourroit. Mais il étoit environ le Noël que les mers ont forts vents et sont crueuses. Si fit faire ses pourvéances tout bellement en Cornouaille, au plus prochain port de Bordeaux; et furent de sa délivrance deux cens hommes d'armes et quatre cens archers. En sa compagnie étoient messire Thomas de Percy, son nepveu, Hue de Hastinges, Thomas Colleville, Guillaume de l'Isle, Jean de Grailli, bâtard, fils du captal de Buch, Guillaume Draiton, Jean d'Aubrecicourt, et plusieurs autres. Et aussi l'évêque Robert [1] de Londres, et maître Richard Rouhale. Et attendirent à la moyenne de mars avant qu'ils entrassent en mer.

En ce temps, avant que ces seigneurs vinssent à Bordeaux, le duc de Bourbon vint en la cité d'Agen pour traiter aux Bordelois; et fit tant par ses paroles et sur bonnes assurances

[1] Robert Braybrooke, doyen de Sarum, et lord chancelier.

que les consaulx des cités de Bordeaux, de Dax et de Bayonne envoyèrent hommes en la cité d'Agen. Le duc les recueillit grandement et de paroles aournées toutes farcies de promesses; et leur donna à entendre, si ils se vouloient tourner François et venir en l'obéissance du roi de France, le roi leur accorderoit tout ce que demander voudroient, et leur scelleroit à tenir à perpétuité. Et quand ils viendroient en France ou à Paris, de toutes leurs requêtes et tantôt expédiés seroient; et moult de choses leur promit à tenir, à jurer et à sceller; et tant qu'ils en répondirent et dirent : que eux revenus ès cités dessus nommées, ils remontreroient ce au peuple, et auroient conseil et avis de ce faire. Et sur cel état ils se départirent d'Agen et du duc de Bourbon, et retournèrent chacun sur son lieu; et remontrèrent à ceux auxquels il appartenoit en parler les traités du duc de Bourbon. Lesquels se dérompirent et allèrent tout à néant, car les communautés des cités dessus nommées considérèrent leurs affaires, et comment le royaume de France étoit vexé et molesté de tailles, de fouages et de toutes exactions vilaines dont on pouvoit extorquer argent; si dirent ainsi : «Si les François dominoient sur nous ils nous tiendroient en ces usages. Encore nous vaut-il mieux être Anglois, quand nous sommes ainsi nés, qui nous tiennent francs et libéraux, que en la subjection des François. Si les Londriens ont déposé le roi Richard et couronné le roi Henry, que nous touche cela? toujours avons-nous roi. Et nous avons entendu que l'évêque de Londres et messire Thomas de Percy seront bref ici. Si nous informeront de la vérité. Nous avons plus de marchandises, de vins, de laines et de draps aux Anglois, que nous n'avons aux François; et si nous y inclinons par nature mieux. Gardons que nous fassions traité nul dont nous nous puissions repentir.»

Ainsi se rompirent les traités de Bordelois, des Daxois et des Bayonnois aux François; ni rien n'en fut fait. Aussi l'évêque de Londres et messire Thomas de Percy, et leur charge de gens d'armes et d'archers, arrivèrent au hâvre de Bordeaux; dont moult de gens furent réjouis, et aucuns courroucés qui vouloient tenir les partis du roi de France. Et se logèrent ces seigneurs d'Angleterre tous ensemble à l'abbaye de Saint-Andrieu; et quand ils virent que point et heure fut, ils remontrèrent à la communauté de Bordeaux l'état d'Angleterre, et ce pourquoi ils étoient venus; et firent tant que tous se apaisèrent et contentèrent; et aussi à Dax et à Bayonne. Si demeurèrent ces cités, et toutes les appendances, Angloises. Trop y auroit à faire à les tourner Françoises [1].

Avisé et conseillé fut en France, en l'hôtel du roi, pourtant que on le véoit moult désolé et courroucé de l'aventure laquelle étoit prise à son fils le roi Richard, qu'ils envoyeroient en Angleterre de par le roi aucun seigneur notable et prudent pour voir et savoir l'état de la roine. Si furent priés et chargés de là aller, messire Charles de la Breth et Charles de Hangiers, lesquels au commandement et ordonnance du roi obéirent volontiers. Et ordonnèrent leurs besognes et se départirent de Paris; et cheminèrent tant qu'ils vinrent à Boulogne; et là s'arrêtèrent, car ils avoient envoyé un héraut parler au roi Henry; car sans assurances, quoique trèves fussent entre France et Angleterre, ils ne s'y fussent point volontiers boutés. Le roi Henry, qui moult se sentoit tenu au roi de France, parla à son conseil, car il ne faisoit rien sans conseil. Accordé fut et dit au héraut françois que ce étoit bien la plaisance et volonté du roi et de son conseil que eux et leur compagnie vinssent en Angleterre et tout droit le chemin devers le roi, sans traire ailleurs fors que par congé.

Le héraut françois retourna à Boulogne et dit à ces seigneurs tout ce qu'il avoit impétré. Il leur plut assez bien, puisque autre chose n'en pouvoient avoir. Et firent équipper leurs chevaux en deux vaisseaux passagers, et puis entrèrent ès nefs et prirent le parfont; et nagèrent tant par l'effort de vent qu'ils vinrent au port de Douvres. Si issirent des vaisseaux et entrèrent en la ville, et trouvèrent un des chevaliers du roi d'Angleterre, que le roi avoit là envoyé pour eux recueillir et conjouir qui les reçut; et autrefois l'avoient-ils vu à Paris de-lez le roi Henry; et en furent plutôt accointés messire Charles de la Breth et le sire de Hangiers. Et furent logés en la ville de Douvres bien et honorablement. Et séjournèrent là tant que leurs chevaux fussent traits hors des vaisseaux et rafreschis, et puis montèrent sus et chevauchèrent vers Cantorbie.

[1] Cinquante ans après, le contraire était vrai.

Et partout où ils s'arrêtoient et venoient, tout étoit payé et délivré de par le roi. Et chevauchèrent tant qu'ils vinrent à Eltem; et là trouvèrent le roi Henry, et de son conseil assez pour raison. Le roi leur fit bonne chère, pour l'amour du roi de France auquel il se sentoit moult tenu. Messire Charles de la Breth remontra au roi ce pourquoi il étoit là envoyé et venu. Le roi répondit à ce et dit : « Vous vous trairez à Londres et je serai là dedans quatre jours, et aurai mon conseil; et serez répondu de ce que vous demandez. » Il leur suffit assez; et dînèrent ce jour avecques le roi; et puis après dîner montèrent à cheval et chevauchèrent à Londres; et avoient toujours le chevalier du roi qui les logea en Grigerche [1], tout au large et à leur aise. Et oncques ne les laissa, mais fut toudis en leur compagnie.

Le roi d'Angleterre vint à Londres, ainsi que dit avoit, et au palais de Wesmoustier. Les seigneurs de France furent signifiés de sa venue. Si s'ordonnèrent pour aller vers lui quand on les manda. Le roi avoit son conseil avecques lui; et étoient avisés de ce que ils devoient répondre aux seigneurs de France. Et furent répondus, selon leur demande. Ils disoient qu'ils étoient venus en Angleterre et envoyés de par le roi de France et la roine pour voir leur fille la jeune roine d'Angleterre. Et leur fut dit : « Seigneurs, nous ne voulons pas véer que vous ne la voyez; mais avant que ce soit, vous nous jurerez suffisamment que, de chose nulle qui avenue soit en Angleterre, de Richard de Bordeaux ni d'autre chose, vous ne parlerez ni ferez parler homme des vôtres; et si vous faisiez le contraire, il est ainsi déterminé, vous courroucerez grandement le pays, et vous mettrez en péril de vos vies. » Les deux chevaliers répondirent, et dirent que point ils ne vouloient briser l'ordonnance qui faite étoit. Mais que ils l'eussent vue et parlé à elle, ils se contenteroient et mettroient au retour.

Depuis ne demoura guère de terme que le comte de Northonbrelande les mena à Havringhes-le-Bourg [2] devers la jeune roine d'Angleterre qui se tenoit pour l'heure. Et là étoient la duchesse d'Irlande, fille au seigneur de Coucy, et la duchesse de Glocestre, et ses filles de-lez elle, et aucunes dames d'Excesses et damoiselles qui lui tenoient compagnie. Le comte de Northonbrelande amena messire Charles de la Breth et le seigneur de Hangiers à Havringhes-le Bourg devers la roine d'Angleterre qui les recueillit doucement et bénignement, et parla assez à eux. Et demanda de son seigneur de père et de sa dame de mère comment ils le faisoient [1]. Ils répondirent : « Bien. » Et parlèrent à grand loisir ensemble; et tinrent bien ce que promis avoient, car oncques ils n'ouvrirent leurs bouches du roi Richard.

Quand ils eurent fait ce pourquoi ils étoient venus, ils prirent congé à la roine et s'en retournèrent à Londres. Depuis ne demourèrent pas longuement; et ordonnèrent leurs besognes; et tous leurs coûtages étoient comptés et payés des officiers du roi; et se départirent de Londres et vinrent à Eltem; et dînèrent de-lez le roi qui leur fit donner et présenter beaux joyaux; et prirent congé au roi assez amiablement; et le roi leur donna pour l'amour de lui, car il se sentoit moult tenu au roi et à la roine de France; et leur dit au département : « Dites à tous ceux qui ci vous envoient que la roine d'Angleterre n'aura jà mal ni encombrier, mais tiendra toujours son état grand et bien ordonné, ainsi comme à elle appartient. Et jouira de tous ses droits, car pas ne doit connoître et sentir les mutations aucunes, si elles y sont ou ont été. »

De ces paroles dites de la bouche du roi se contentèrent les deux chevaliers, et se départirent atant, et vinrent ce jour gésir à Dardeforde [2], et le lendemain à Espringhe [3], et puis à Saint-Thomas de Cantorbie, et de là vinrent à Douvres; et là où ils vinssent et arrêtassent, les officiers du roi comptoient et payoient partout. Et montèrent en mer et vinrent à Boulogne, et puis exploitèrent tant qu'ils vinrent à Paris et trouvèrent le roi et la roine. Si leur recordèrent tout ce que vous avez ouï et comment ils avoient exploité. Si demourèrent les choses en cel état. Nous parlerons encore un petit d'Angleterre.

[1] Peut-être dans dans le quartier de Grace-Church.
[2] Havering at the Bower.

[1] Comment ils se portaient.
[2] Dartford.
[3] Ospringe.

CHAPITRE LXXX.

Comment aucuns seigneurs d'Angleterre mirent sus une armée pour délivrer le roi Richard et détruire le roi Henry, et comment ils en moururent.

Plusieurs argumens et questions furent en Angleterre des nobles et des consaux des cités et bonnes villes, que Richard de Bordeaux fût mort, par quoi on ne pensât plus sur lui, car bien l'avoit desservi. A ces cas et articles répondoit le roi Henry qui pitié en avoit, et disoit : que jà sa mort il ne consentiroit, et que la prison où il étoit tenu devoit suffire. Et remontroit qu'il l'avoit pris sur lui; si lui tiendroit sa promesse entièrement. On disoit au roi, ceux qui nuire le vouloient : « Sire, nous véons bien que pitié vous meut à ce dire et faire; mais vous faites pour vous une périlleuse garde; car tant comme il sera en vie, quoique moult doucement il vous ait résigné la couronne d'Angleterre, et que tous vous ont reçu à roi et fait foi, serment et hommage, il ne peut être qu'il n'y ait encore en ce pays aucuns qui l'aiment et ont aimé, et qui tôt seroient relevés contre vous si aucunes apparences ils véoient de sa délivrance. Aussi le roi de France dont fille il a, est de ces aventures moult courroucée; et volontiers il y pourvoieroit s'il y trouvoit aucun moyen. Et sa puissance est grande, avecques les alliances qu'il pourroit avoir en Angleterre. »

Le roi Henry répondoit à ce et disoit : « Jusques à tant que je verrai le contraire et que ce roi de France, ou autres pour lui, voudront faire partie à l'encontre de moi, je ne muerai point mon propos, mais tiendrai ce que convenancé lui ai. » C'étoit la réponse du roi, dont il lui fut près mésavenu, ainsi que je vous recorderai.

Le comte de Hostidonne, messire Jean de Hollande, frère au roi Richard, jà eût-il à femme la serour du roi Henry, ne pouvoit oublier celle aventure, et aussi ne faisoit le comte de Salsebéry. Et eurent vers Asquesuffort parlement secret ensemble, et regardèrent comment ils pourroient délivrer Richard de Bordeaux de la tour de Londres, et détruire et occire le roi Henry, et mettre un trouble en Angleterre. Et avisèrent qu'ils feroient crier unes joutes de vingt chevaliers dedans et de vingt écuyers, et se tiendroit la fête à Asquesuffort; et couvertement ils en prieroient le roi Henry qu'il y voulsist venir; et séant à table ils l'occiroient, car ils seroient si pourvus de gens de leur côté que ce ils pourroient bien faire. Et feroient vêtir et appareiller en habit royal un clerc qui s'appeloit Magdelain, qui avoit été de la chapelle au roi Richard et qui bien lui pourtroyoit de forme et de figure; et feroient entendant au peuple que Richard seroit délivré et retourné en son état; et manderoient leur fait au roi de France qui tantôt leur envoieroit, par les ports et hâvres de mer, grand confort par le comte de Saint-Pol et autres.

Tout ainsi comme ils le proposèrent il fut fait. Et firent de par vingt chevaliers et écuyers, bien accompagnés de dames et de damoiselles, annoncer une fête à être à Asquesuffort; et avoient de leur accord et alliance le jeune comte Thomas de Kent, nepveu à messire Jean de Hollande; et aussi un des grands barons d'Angleterre, le seigneur Despensier; et cuidèrent avoir le comte Jean de Rostellant, pourtant que le roi Henry lui avoit ôté l'office de la connétablie, mais ils faillirent; et veulent dire les aucuns que par lui le secret fut révélé.

Celle fête arrêtée et les pourvéances faites, le comte de Hostidonne vint à Windesore où le roi Henry étoit et tenoit son état; et se humilia grandement envers lui, comme cil qui le vouloit par douces paroles decevoir et faire aller à celle fête; et l'en pria moult affectueusement. Le roi, qui n'y pensoit que tout bien, lui accorda assez légèrement, dont le comte de Hostidonne fut moult réjoui; et se départit du roi, et prit congé; et encontra le chanoine de Robersart et lui dit : « Appareille-toi de venir à notre fête. Je te promets que si je te rencontre sur les rangs à la joute, je le te donnerai belle ou tu à moi. » Répondit messire Jean de Robersart : « Par ma foi! sire, si le roi va à votre fête je ne fauldray pas que je n'y voise. » Et adonc le frappa le comte de Hostidonne en sa main et dit : « Grands mercis! » et passa outre.

Plusieurs chevaliers et écuyers d'Angleterre, auxquels la connoissance de celle fête venoit, s'appareilloient et ordonnoient leurs harnois; et en étoient armuriers en la cité de Londres moult ensoignés. Il fut dit au roi, de ceux qui à conseiller l'avoient et à garder. « Sire, à celle fête n'avez vous que faire; ni point vous n'irez, car

nous avons de côté ouï murmurer aucunes choses qui ne nous sont pas plaisantes ni agréables, et temprement nous en saurons la vérité. » Le roi crut son conseil et ne fut point à celle fête, ni nul de ses chevaliers ; et n'y eut ainsi que nulluy, fors ceux qui le vouloient occire et meurtrir.

Quand les comtes de Salsebéry, de Hostidonne et de Kent, et le sire Despensier, virent qu'ils avoient failli à leur entente, et que point ils n'auroient le roi par la manière qu'ils le cuidoient avoir, si parlèrent ensemble et dirent : « Il le nous faut aller querre à Windesore et émouvoir le pays [1]. Nous mettrons Magdelain en habit royal, et le ferons chevaucher avecques nous, et donnerons à entendre que c'est le roi Richard qui est délivré. Tous ceux qui le verront ou qui en orront parler le croiront ; et par ainsi détruirons-nous nos ennemis. »

Ainsi comme ils le proposèrent ils le firent ; et se mirent tous ensemble d'une alliance ; et se trouvèrent bien cinq cents hommes, uns et autres. Et mirent ce Magdelain en droit état et habit royal ; et le firent chevaucher avecques eux ; et s'en vinrent vers Windesore où le roi Henry tenoit son état. Dieu lui aida premièrement ; car nouvelles lui vinrent que les comtes de Hostidonne, de Salsebéry, le jeune comte de Kent et le sire Despensier chevauchoient et veroient vers Windesore pour le prendre et occire ; et étoient forts assez pour assaillir le chastel de Windesore ; et faisoient Magdelain, un clerc de chapelle au roi Richard, chevaucher avecques eux ; et donnoient à entendre que le roi Richard étoit délivré ; et le créoient moult de gens sur le pays ; et disoient : « Nous l'avons vu. » Et cuidoient bien de lui que ce fût le roi Richard. Et fut dit au roi Henry : « Sire, partez-vous tantôt d'ici, et chevauchez par Scenes et Cartesé vers Londres, car ils viennent ci tout droit. » Le roi crut ce conseil ; et montèrent lui et ses gens tantôt à cheval ; et se départirent de Windesore, chevauchans le chemin que je vous ai nommé. Et ne furent guères éloignés quand ces gens d'armes qui occire le vouloient furent venus à Windesore. Et entrèrent en la porte du chastel, car ils ne trouvèrent nulluy qui leur devéât ; et allèrent partout cherchant de chambre en chambre et proprement ès maisons des chanoines ; et cuidoient trouver le roi, mais non firent. Quand virent qu'ils eurent failli, si furent moult courroucés ; et se départirent de là ; et s'en vinrent ce jour loger à Collebruch ; et faisoient moult de peuple, de force et par traité, aller avecques eux ; et disoient que le roi Richard étoit en leur compagnie. Les aucuns le créoient et les autres non.

Le roi Henry, qui se doutoit de trahison, se hâta de chevaucher, et s'en vint bouter par derrière au chastel de Londres et se mit en la tour, et eut grosses paroles à Richard de Bordeaux et lui dit : « Je vous ai sauvé la vie et en ai eu beaucoup de peine, et vous me voulez faire meurtrir par votre frère mon serourge et par le comte de Salsebéry, le comte de Kent votre nepveu, et le seigneur Despensier. Mal pour vous quand vous avez ce ordonné. » Richard de Bordeaux s'excusa très fort et dit, si Dieu lui pût aider et valoir à l'âme, de tout ce il ne savoit rien ; et ne tendoit jamais à avoir plus grand état ; et que bien lui suffisoit. La chose demoura en ce point. Le roi Henry demanda le mayeur de Londres et tous ses plus espéciaux amis, et leur recorda de point en point toute la chose, ainsi comme il alloit. Les Londriens en furent moult émerveillés et dirent au roi : « Sire, il faut que vous mandiez vos hommes. Il convient aller avant, avant qu'ils multiplient plus. Nous vous avons fait roi ; et demeurerez roi, qui que en ait envie ni vous veuille gréver. » Tantôt le roi fit lettres escripre par moult de clercs ; et furent mis varlets et messagers en œuvre pour réveiller chevaliers et écuyers. Et escripsit le roi vers son connétable le comte de Northonbrelande, et son maréchal le comte de Wesmelant [1], et à tous chevaliers et écuyers, en Excesses, en Lincolle et partout où il les pensoit à avoir ; et tous ceux qui ces nouvelles sçurent et ouïrent, du plus tôt qu'ils purent vinrent devers le roi.

Le dessus nommé comte de Hostidonne, le comte de Salsebéry et les autres de leur alliance eurent conseil et avis qu'ils trairoient vers Londres ; et ne pouvoit être qu'il n'y eût aucuns Londriens qui aimoient le roi Richard, et se trairoient de leur partie. Si se départirent de

[1] La marche des conjurés sur Windsor est du premier dimanche de janvier, 1400, nouveau style, ou 1399, ancien style.

[1] Westmoreland.

Collebruch et vinrent ce jour loger à Branforde à sept milles de Londres. Oncques Londriens ne se trairent vers eux; mais se tinrent en leur ville. Quand ils virent ce, ils se trairent au matin vers Saint-Albans, une grosse ville et abbaye; et là se logèrent et y furent un jour; et le lendemain ils allèrent à Berquamestède [1]. Ainsi environnoient-ils le pays et faisoient entendre de ce Magdelain que c'étoit le roi Richard; et vinrent à une grosse ville que on dit Soussestre [2], et là avoit un baillif de par le roi Henry, vaillant homme et prudent, qui gardoit la ville et le pays de là environ. Quand ces trois comtes et le sire Despensier furent venus à Soussestre, ils se logèrent et furent une nuit assez en paix, car le baillif n'étoit pas fort assez pour les combattre, et dissimula au mieux qu'il put.

Quand ce vint au matin, le comte de Salsebéry et le seigneur Despensier se départirent du comte de Hostidonne et du comte de Kent, et dirent qu'ils chevaucheroient outre pour acquerre encore moult d'hommes à leur opinion, et iroient voir le seigneur de Bercler, et chercheroient toute la rivière de la Saverne. Ils furent mal conseillés quand ils départirent l'un de l'autre, car ils en furent plus foibles.

Le comte de Hostidonne, qui étoit arrêté en la ville de Soussestre, voult traiter devers le baillif et ceux de la ville; et leur dit que le roi Richard étoit délivré; et l'avoient les Londriens délivré; et que dedans deux jours il seroit là. Le baillif, qui avoit assemblé moult de ceux du pays, dit que tout le contraire étoit vérité et qu'il avoit ouï nouvelles certaines du roi Henry et des Londriens sur lesquelles il convenoit qu'il exploitât. Quand le comte de Hostidonne ouït ces paroles, si mua couleur et vit bien qu'il étoit déçu; et s'en retourna à l'hôtel, et s'arma, et fit armer tout ce qu'il avoit là de gens; et s'avisa que de fait et par bataille il conquerroit ces vilains, et feroit mettre la ville en feu et en flamme pour plus ébahir le pays. Le baillif de Soussestre d'autre part se hâta de pourvoir et fit venir toutes gens, archers et autres, en la place. Et se trouvèrent bien deux mille hommes; et les comtes de Hostidonne et de Kent son nepveu n'en avoient point trois cents. Toutefois ils issirent hors de leur hôtel et s'ordonnèrent par devant pour commencer la bataille; et commencèrent les archers à traire les uns aux autres, tant que du trait y en eut de blessés et de navrés. Le baillif et ses gens qui étoient grand nombre vinrent à force sur eux sans eux épargner, car ils avoient commandement du roi très espécial que morts ou vifs ils fussent pris. Si les envahirent de grand'volonté et de bonne emprise; et convint les gens de Hostidonne par force retraire dedans leurs hôtels. Le baillif et ses gens environnèrent l'hôtel de toutes parts, là où les deux comtes étoient, et y livrèrent tels assauts que de force ils les conquirent et entrèrent dedans; et là en y eut beaucoup de navrés et de morts. On entendit au comte de Hostidonne assaillir, car très bien se défendoit, comme vaillant homme d'armes qu'il étoit, mais la force fut sur lui si grande qu'il ne le put surmonter; et fut là attéré et occis en armes [1], et avecques lui son neveu le jeune comte de Kent, qui depuis fut moult plaint de plusieurs vaillans chevaliers en Angleterre et ailleurs, car il étoit jeune et beau fils, et moult envis se mit en la compagnie. Mais son oncle et le comte de Salsebéry lui boutèrent.

Là présentement, les hommes de Soussestre qui étoient moult échauffés sur eux [2] leur tranchèrent les têtes, et puis les mirent en deux paniers, et les envoyèrent par un varlet et un cheval, ainsi qu'on porte marée, à Londres, pour réjouir le roi et les Londriens. Pareillement le comte de Salsebéry et le sire Despensier vinrent à celle conclusion, du lieu là où ils étoient allés, car les chevaliers et écuyers que le roi y envoya les prirent et leur tranchèrent les têtes et les envoyèrent à Londres. Encore pour ce fait, des alliés et accompagnés avecques eux en y eut moult de exécutés, chevaliers et écuyers; et après tout ce demeura le pays assez en paix.

[1] Berkhamstead.
[2] Cirencester.

[1] Le comte de Huntingdon n'était pas allé à Cirencester; il fut saisi dans les environs de Londres, où il attendait le succès de l'entreprise de son neveu, et fut décapité le 15 janvier 1400. Hugh Spencer, appelé aussi le comte de Glocester, fut décapité à Bristol. Suivant Hollinshed, il y en eut dix-neuf d'exécutés pour cette levée.

[2] Les habitans de Cirencester s'étaient déjà presque engagés à les épargner, lorsqu'un prêtre mit le feu à la ville pour favoriser la fuite des conspirateurs à l'aide du désordre. Les habitans furent si furieux qu'ils n'épargnèrent personne.

CHAPITRE LXXXI.

Comment le roi de France mit sus une grosse armée pour envoyer sur les frontières d'Angleterre.

Quand ce vint sur la Pâques, que on compta l'an mil quatre cents, le roi de France, son frère, leurs oncles et leurs consaux entendirent que les Anglois gens d'armes et archers passoient la mer et se boutoient devant Calais et dedant Guynes, Ham, Oye, Melch et Bavelinghen, et pourvéoient grandement les lieux. Si fut fait un commandement partout le royaume de France à tous chevaliers et écuyers, que tous fussent pourvus pour monter à cheval et aller là où on les voudroit mener et envoyer. Tous se pourvéirent, et par espécial sur la frontière de Boulogne et de Guynes et toute la marine.

En ce temps trépassa de ce siècle le duc Jean de Bretagne, et demeurèrent de lui deux fils et une fille. L'ains-né fils, hoir de Bretagne, avoit pleigé et fiancé pour sa mouiller[1] à être au temps avenir la fille seconde du roi de France, car il ne put avoir la première, pour la cause de ce qu'elle fut mariée en Angleterre, ainsi que vous savez. Si lui avoit-on promis, et en furent les traités du mariage faits à Tours en Touraine; mais pour marier la dite fille plus richement à l'avis du roi et de son conseil, on la démaria de l'hoir de Bretagne, et fut mariée en Angleterre; dont plusieurs seigneurs en France dirent, quand le cas fut avenu, que jà bien n'en viendroit.

Le duc de Bretagne mort, conseillé fut et avisé au conseil de France que le duc d'Orléans atout gens d'armes s'avaleroit sur les frontières de Bretagne pour parler aux Bretons et aux consaux des cités et bonnes villes de Bretagne, à savoir comment ils se voudroient maintenir de leur hoir; et leur requerroit qu'on lui délivrât; si l'amèneroit en l'hôtel de France.

Sur ce conseil et avis exploita le duc d'Orléans. Et fit son mandement grand assez par raison; et s'en vint à Pont-Orson et s'arrêta; et signifia sa venue, et ce pourquoi il étoit venu, aux barons de Bretagne. Ils s'assemblèrent, les prélats barons et consaux des cités et bonnes villes, et eurent grands parlemens ensemble; et furent envoyés les consaux ensemble des trois états à Pont-Orson, parler au duc qui leur fit la requête dessus dite. Ils étoient avisés et conseillés de répondre. Si répondirent, et tous d'une suite, que leur jeune seigneur et hoir de Bretagne ils le garderoient et tiendroient de-lez eux, tant qu'il auroit son âge; et lui à âge, ils l'amèneroient en France et lui feroient faire hommage au roi, ainsi comme il appartenoit; et de ce faire et de le garder ils s'obligeroient eux et leurs terres. Le duc d'Orléans, quand il vit qu'il n'en auroit autre chose, prit l'obligation des plus grands barons de Bretagne à ceux qui la charge avoient de la garde, et pour le livrer à son naturel seigneur le roi de France quand l'enfant auroit son âge. Ces lettres escriptes et scellées, le duc d'Orléans les prit en consigne devers lui, et puis prit congé aux dits barons de Bretagne, et se départit de Pont-Orson et retourna en France; et recorda au roi son frère comment il avoit exploité.

Il fut sçu en Angleterre que au commandement du roi de France et de son conseil les François se pourvéoient moult fort, et garnissoient cités, bonnes villes et chastels sur les frontières de Picardie, et avoient clos la rivière de Somme par telle manière que nulles marchandises, blés, avoines ni chose qu'il appartînt aller en Angleterre, ne passoient point Abbeville; ni les marchands d'Angleterre qui souloient aller en France et marchander aux François ne se osoient voir en France, ni les marchands françois en Angleterre. Mais étoient les frontières, tant de France comme de Guynes et Calais en ruine[1]; mais point ne couroient encore l'un sur l'autre, car point n'en avoient encore de commandement. Et fut dit au roi et à son conseil : « Avisez-vous, car les François montrent que ils veulent la guerre, et font grandes pourvéances de navire à Harfleur; et en doivent être capitaines le comte de Saint-Pol et messire Charles de la Breth; et si les comtes de Hostidonne, de Salsebéry et tous ceux qui sont morts fussent en vie, on suppose que les François eussent passé la mer; et avoient jà grandes alliances en Angleterre. » Si fut dit au roi : « Sire, tant que Richard de Bordeaux vive, vous ni le pays ne serez à sûr état. » Répondit le roi : « Je crois que vous dites vérité; mais tant que à moi je ne le ferai jà mourir, car je l'ai pris sus. Si lui tiendrai son

[1] Femme.

[1] Querelle.

convenant, tant que apparent me sera que fait me aura trahison. » Si répondirent ses chevaliers: «Il vous vaudroit mieux mort que vif; car tant que les François le sauront en vie ils s'efforceront toujours de vous guerroyer; et auront espoir de le retourner encore en son état, pour la cause de ce que il a la fille du roi de France. » Le roi d'Angleterre ne répondit point à ce propos; et se départit de là, et les laissa en la chambre parler ensemble, et il entendit à ses fauconniers; et mit un faucon sur un poing, et s'oublia à le paître.

CHAPITRE LXXXII.

De la mort du roi Richard d'Angleterre, et comment les trêves furent ralongées entre France et Angleterre et aussi de la déposition du pape Bénédict.

Depuis ne demeura longs jours que renommée véritable couroit parmi Londres que Richard de Bordeaux étoit mort. La cause comme ce fut ni par quelle incidence, point je ne le savois au jour que j'escripsis ces chroniques [1]. Le roi Richard de Bordeaux mort, il fut couché sur une litière sur un char couvert de bandequin

[1] La chose n'est pas plus claire aujourd'hui. Les uns, tels que Fabian-Hall, Hayward, le moine de Saint-Denis et plusieurs des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, le font mourir de la main de Piers Exton. D'autres, tels que Walsingham, Otterbourne, le moine d'Evesham, Creton, Gower, le font mourir de chagrin et d'abstinence volontaire. Enfin, Harding, Fortescue, Petrus de Ickham, Polydore Virgile, Stow et plusieurs manuscrits français prétendent que ses gardiens le firent mourir de faim. Ce genre de mort au reste parut devenir à la mode, car l'année suivante (1401), David, prince d'Écosse, périt, dit-on, de la même manière. Le manuscrit 8323 de la Bibliothèque du Roi qui renferme le quatrième livre de Froissart, contient sur ce sujet l'addition suivante.

«Pour ce que vous, sire Jehan Froissart, qui fait avez les chroniques de guerres de France et d'Angleterre, sur votre quart volume vous taisez de la mort du noble roy Richard, roy d'Angleterre, en vous excusant par une manière de dire que au jour que vous feistes vostre dit quart volume vous n'estiez point informé de la manière de sa mort; à celle fin qu'elle ne soit point oubliée ni mise en ruyne et que tous vaillans hommes se puissent mirer et exemplier ou fait douloureux de sa mort, je fais savoir à tous, ainsi que j'ay esté informé par homme digne de foy nommé Creton *, et par escript de sa propre main, lequel pour ce temps estoit en Angleterre et ou pais; et escript ce que je vous dirai : que le roy Richard d'Angleterre fut occis et mis à mort en la tour de Londres par ung jour de Roys, l'an mil trois cens et quatre vingt et dix neuf, par la manière qui s'ensuit. Vérité est, ainsi que certeffie le dit Creton, que le jour des Roys, l'an mil trois cens quatre vingt dix neuf susdit, le roy Henry, ennemy dudit Richard, qui par avant avoit esté bany d'Angleterre chacun scet et congnoist, estant sur les champs hors de Londres avec plusieurs gens qui là estoient assemblez pour aler combatre aucuns princes qui s'estoient mis sus pour secourir leur seigneur droitturier le roy Richard, icellui roy Henry commanda à ung sien chevallier nommé messire Pierre d'Exton que il allast de bonne alleure faire finer de ce monde Jean de Bordeaulx que on nommoit roy Richard, car il voulloit que le jugement de parlement feust acomply et fait. Lequel chevalier, c'est assavoir sire Pierre d'Exton, aïant ce commandement du dit roy Henry, se part tout prestement de lui; et s'en alla au chastel de Londres, armé et habillé, là où estoit le roy Richard qui y cuidoit disner en paix et au moins de tant que appaissier se povoit, car tousjours se doubtoit-il bien de ce qu'il lui advint. Quand le dit sire Pierre d'Exton fut là venu, il appela l'escuier trenchant du dit Richard et lui deffendy, de par le roy Henry, que il ne fist plus essay devant le roy Richard, ainçois le laissast mengier tout par lui seul s'il lui plaisoit, car il ne mengeroit jamais plus. A ces mots retourna l'escuier en la chambre où le roy Richard estoit tout seul à sa table et faisoit semblant de non voulloir mengier, pource que son escuier ne voulloit faire essay devant luy, ainsi que il soulloit et que aprins avoit, et tant que le roy lui demanda : «Dy, quelles nouvelles?» L'escuier respondy : «Par ma foy, très redoubté seigneur, je n'en sçay nulle autre, fors que Pierre d'Exton est venu, je ne sçay quelles il les apporte.» Et en ce disant l'escuier se getta à genoulx devant le roy Richard en lui priant qu'il lui pardonnast ce qu'il ne s'acquittoit point à lui trenchier à mengier ainsi que il soulloit, car deffendu lui estoit de par le roy Henry. Ceste parolle dit le roy Richard : «Ha, ha, mon amy, je te prie trenche-moy à mengier et fay essay et ton office ainsi que tu dois.» Alors l'escuier encore une fois se regetta à genoulx, disant : «Pour Dieu mercy, très puissant et très redoubté seigneur qui estes et avez esté, pardonnez-le-moy, car faire ne l'oseroye pour le roy Henry qui le m'a fait deffendre par Pierre d'Exton qui cy vient présent.»

«De ceste response et parole se troubla très fort le roi Richard, et prit par très grand mal talent un des couteaulx de la table et le rua après la teste de l'escuyer en disant : «Mauldy soit Henry de Lancastre et toy aussi! » A ces parolles entra le dit sire Pierre d'Exton, lui huitième comme nous avons dit, en la chambre du dit roi Richard qui séoit à sa table. Et avoit ung chascun d'iceux gros godons goudaliers et loudiers une hache d'armes en sa main, et si estoient très bien armés. Tantost que le roi Richard parceut le premier entrer ens, il bouta la table arrière et sailly sus, comme homme très hardy assuré de bon couraige, et se lança au milieu d'iceux, sa hache hors des poins et se mit très merveilleusement et de grant couraige à la deffence. Et de fait il commença tellement à escarmucher et frapper et ramonner autour de lui et sur eulx que ils en estoient tous esbahis; et si bien se mainteinst à l'encontre d'eulx que ainçois qu'il cessast il en assoma et occist les quatre. Laquelle chose véant sire Pierre d'Exton, comme tout enragé et forcené, com-

* J'ai placé dans ma collection le poëme écrit par ce Creton sur la mort de Richard II.

tout noir [1]; et étoient quatre chevaux tous noirs attelés au char, et deux varlets vêtus qui les chevaux menoient, et quatre chevaliers venant derrière vêtus de noir suivoient le char; et se départit ainsi de la Tour de Londres où mort étoit [2], et fut amené tout au long de Londres et tout le petit pas jusques en la grand'rue de Cep, où tout le retour de Londres est; et là en-mi la rue s'arrêtèrent le char, les charretiers et les chevaliers; et y furent deux heures; et vinrent plus de vingt mille personnes, hommes et femmes, voir le roi Richard qui là gisoit, le chef sur un noir oreiller à viaire découvert [3]. Les aucuns en avoient pitié qui le véoient en cel état, et les autres non, et disoient que la mort, et de grand temps, il avoit bien acquis.

Or considérez seigneurs, rois, ducs, comtes, prélats, et toutes gens de lignage et de puissance, comment les fortunes de ce monde sont merveilleuses et tournent diversement. Le roi Richard régna roi d'Angleterre vingt deux ans en grand'prospérité, tant que de tenir états et seigneuries; car il n'y eut oncques roi en Angleterre qui dépendît autant, à cent mil florins par an pour son hôtel seulement et son état tenir, que fit le roi Richard de Bordeaux. Car moi, Jean Froissart, chanoine et trésorier de Chimay, le vis et considérai, et fus un quart d'an en son hôtel; et me fit très bonne chère, pour la cause de ce que de ma jeunesse j'avois été clerc et familier au noble roi Édouard, son tayon, et à madame Philippe de Hainaut, roine d'Angleterre, sa taye; et quand je me départis de lui, ce fut à Windesore, à prendre congé, il me fit par un sien chevalier, lequel on nommoit messire Jean Bouloufre, donner un gobelet d'argent doré d'or, pesant deux marcs largement, et dedans cent nobles; dont je valus mieux depuis tout mon vivant [1]. Et suis moult tenu à prier

mença à dire à ses complices: «Ha, ha, faulce ribaudaille, nous eschappera-t-il! avant, avant, deffendez-vous.» Et en ce disant il sailli sur le banc où le roi Richard avoit usaige de seoir quant il prenoit sa reffection du disner et du soupper, sa hache en sa main, de laquelle il fery le roy qui recullioit pour mieulx avoir sa vollée de son baston, par derrière en la teste *. Si qu'il le fist tomber contre terre sur le pavement. Et à voir dire c'est merveille comment le dit roy peut tant durer contre eulx, veu qu'il n'estoit point armé; mais il fault dire que c'estoit un des fors hommes et puissants, courageux et hardis de tout le royaume d'Angleterre.

«Tantost que le roy fut ainsi abatu par terre que vous avez oy, il fut qui lui redonna encore un coup, duquel il mourut tout prestement sans avoir autre confession, dont ce fut dommaige et pitié. Et qui en dit autrement il ne dit pas vérité, car par la révélacion de ceulx mesmes qui furent à sa mort il a esté sceu et révélé.

«Touteffoiz l'oppinion de ceulx d'Angleterre est que lui mesmes se laissa mourir de faim, pour la tres grant douleur que il avoit de ce que il estoit ainsi trahy, et aussy de la mort de son frère, car il jura que jamais ne mengeroit. Et quant le roy Henry le sceut, il y envoia aucuns prelatz ausquelz il se confessa, lesquelz lui enjoingnirent que il mengeast; mais quant il cuida mengier il ne peut; si le convint ainsi mourir. Et j'ay tenu aucunes escriptures, lesquelles disoient que il mourut par force et raige de fain que les Anglois lui firent souffrir et que lui mesmes mengea une partie de ses mains et de ses bras.

«Néanmoins, comment que il en soit advenu, touttefoiz mourut-il pitieusement et mal à l'honneur des Anglois. Dieu lui face vray mercy, et à tous autres nobles qui pour l'amour de lui eurent moult à souffrir! Car je croy que s'il eust esté informé de sa mort, quant il cronisa la croniqu e de sa vie il ne l'eust jà mis en scilence.

[1] Le bandequin est une sorte d'étoffe.

[2] Son corps fut apporté à Londres du château de Pontefract où il avait demandé à être transporté et où il était mort.

[3] Ce recit et le rapport que vient de faire, il y a peu de temps, M. Gough quia visité son crâne, pourraient faire penser qu'il n'est pas mort, comme on le disait alors, de la main de sir Pierre Exton, ou du moins par une lésion du crâne.

[1] Je trouve dans les *Fœdera* de Rymer, à l'an 1399, que le poète Chaucer eut également part aux faveurs de Richard. Voici les deux pièces qui furent délivrées à Chaucer sur sa demande, l'an 1399, la première année du règne d'Henri IV:

Rex omnibus, etc.

Constat nobis per inspectionem Rotulorum Cancellariæ domini Ricardi nuper regis Angliæ secundi, post conquestum quod idem nuper rex litteras suas patentes fieri fecit in hæc verba.

Ricardus, etc.

Sciatis quod de gratiâ nostrâ speciali et pro bono servitio quod delectus armiger noster Galfridus Chaucer nobis impendit et impendet in futurum, concessimus eidem Galfrido viginti libras percipiendas singulis annis ad Scaccarium nostrum, ad terminas Paschæ et sancti Michaelis, per æquales portiones, ad totam vitam suam.

In hujus rei testimonium, etc.

Teste me ipso apud West-monasterium, vicesimo octavo die februarii, anno regni nostri decimo septimo (environ 1394).

Constat etiam nobis, etc.

Ricardus, etc.

Sciatis quod de gratiâ nostrâ speciali concessimus dilecto armigero nostro Galfrido unum dolium vini, percipiendum singulis annis, durante vitâ suâ, in portu civi-

* M. Gough, qui a examiné son crâne il y a peu d'années (*Sepulcral monuments*, II, p. 1637), n'y a trouvé aucune marque de violence.

de lui, et envis escripsis de sa mort, mais pourtant que j'ai dicté, ordonné et augmenté à mon loyal pouvoir celle histoire, je l'escripsis pour donner connoissance quel chose il devint.

En mon temps je vis deux choses qui furent véritables, quoique elles convertirent en grand différend. A savoir est, que j'étois en la cité de Bordeaux, et séant à table, quand le roi Richard fut né; lequel vint au monde par un mercredi, sur le point de dix heures. Et à celle heure que je dis, vint messire Richard de Pont-Chardon, maréchal, pour ce temps, d'Aquitaine, et me dit : « Froissart, escripsez et mettez en mémoire que madame la princesse est accouchée d'un beau fils, qui est venu au monde au jour des Rois; et si est fils de roi, car son père est roi de Galice; le roi Dam Piètre lui a donné, et s'en va son père conquérir le dit royaume. Et si vient l'enfant de royale lignée. Si que par raison il sera encore roi. » Le gentil chevalier de Pont-Chardon ne mentit pas, car il fut roi d'Angleterre vingt-deux ans; mais au jour qu'il me dit ces paroles il ne savoit pas la conclusion de sa vie quelle elle seroit; et ce sont choses à imaginer et sur lesquelles j'ai moult pensé depuis. Car le premier an que je vins en Angleterre et au service du noble roi Édouard et de la noble roine Philippe et tous leurs enfans, qui pour lors avoient été à Berquamestede, un manoir du prince de Galles séant outre Londres trente milles, et pour prendre congé au prince et à la princesse qui s'en devoient aller en Aquitaine, ainsi qu'ils firent, là ouïs dire un ancien chevalier, qui se nommoit messire Betremieus de Bruwes, qui parloit et devisoit aux damoiselles de la roine, lesquelles étoient de Hainaut, et disoit ainsi : « Nous avons un livre en ce pays qui s'appelle le Brut [1]; et devise que jà le prince de Galles, ains-né fils du roi, ni le duc de Clarence, ni le duc de Lancastre, ni le duc d'Yorch, ni le duc de Glocestre ne seront point rois d'Angleterre; mais retournera le royaume en l'hôtel de Lancastre [1]. » Or dis-je, moi auteur de celle histoire, considérant toutes ces choses que les deux chevaliers, c'est à savoir messire Richard de Pont-Chardon et messire Betremieus [2] de Bruwes eurent chacun raison; car je vis, et aussi fit tout le monde, Richard de Bordeaux vingt-deux ans roi d'Angleterre; et lui vivant, retourner et venir la couronne d'Angleterre en l'hôtel de Lancastre. Ce fut quand le roi Henry, par les conditions dessus dites, fut roi d'Angleterre. Et point ne pensoit à la couronne ni n'eût pensé, si Richard se fût porté familièrement et amiablement devers lui; et encore le firent les Londriens roi pour eschever les grands dommages de lui et de ses enfans, dont les Londriens eurent pitié.

Quand le char, et Richard de Bordeaux sus, eut été en Cep plus de deux heures, il se partit de là; et charièrent les chartiers avant, et les chevaliers tous quatre derrière. Quand ils furent au dehors de Londres, les quatre chevaliers montèrent à cheval, car là ils trouvèrent leurs varlets; et puis cheminèrent fort avant, et firent tant qu'ils vinrent en un village où il y a le manoir du roi et de la roine que on dit l'Anglée [3]; et siéd à trente milles de Londres. Là est le roi Richard de Bordeaux enseveli. Dieu lui fasse merci à l'âme.

Nouvelles s'épartirent partout que le roi Richard étoit mort. On n'en attendoit autre chose; car bien pouvoient savoir et concevoir toutes gens que jamais du chastel de Londres ne istroit en vie. Sa mort fut celée et couverte tant que à la roine sa femme; et fut ordonné et commandé que point ne lui seroit dit encore. Celle ordonnance fut tenue un grand temps bien et sagement.

De toutes ces avenues étoient-ils assez informés en France, et n'attendoient autre chose, chevaliers et écuyers qui la guerre désiroient,

tatis nostræ. Londoniæ per manus capitalis Pincernæ nostri pro tempore existentis.

In cujus rei testimonium, etc.

Teste me ipso apud Westmonasterium tertio decimo die octobris, anno regni nostri vicesimo secundo (1398).

Nos pro eo quod idem Galfridus Chaucer nobis in Cancellariâ nostrâ personnaliter constitutus sacramentum præstitit corporale, etc.

Teste rege apud Westmonesterium, 18 die octobris 1399.

[1] Le roman de Brut, par Robert Wace.

[1] Froissart a déjà raconté ce fait dans un chapitre précédent. Il n'est pas besoin de dire que les prophéties en question n'étaient pas aussi clairement exprimées dans les livres de Merlin qu'elles le sont ici après coup. Tout était figuré, et par exemple on y trouvait Richard personnifié dans l'âne prophète de Merlin.

[2] Johnes l'appelle Barthe Comers, au lieu de Betremieus, qui signifie Barthélemy. Le vrai nom est Barthélemy Burghersh. — [3] Langley.

qu'ils chevauchassent de pays en autre sur les frontières. Toutefois, tant d'un royaume comme de l'autre, avisé et regardé fut ès consaux des deux rois pour le meilleur que les trèves fussent tenues, et que plus profitables seroient pour toutes parties que la guerre; et se approchèrent traiteurs, par le moyen que je vous dirai, à être en la marche de Calais, pourtant que le roi de France n'étoit pas en bon point ni avoit été, depuis le jour que la connoissance lui fut venue des tribulations de son fils le roi Richard d'Angleterre. Et encore lui redoublèrent-ils grandement quand il sçut qu'il étoit mort. Si que le duc de Bourgogne s'en ensoigna du côté de France plus que nuls autres, et vint à Saint-Omer; et à Bourbourg étoient le duc de Bourbon, messire Charles de la Breth, messire Charles de Hangiers et messire Jean de Chastel-Morant; et des prélats de leur partie le patriarche de Jérusalem, l'évêque de Paris et l'évêque d'Ausoirre; et de la partie des Anglois étoient le comte de Northonbrelande, les comtes de Rostellant et de Devensière, messire Henry de Percy, fils au comte, et Yon Fitz-Waren; et des prélats l'évêque de Wincestre et l'évêque d'Ely.

Les François traitoient à r'avoir devers eux la jeune roine d'Angleterre, et les Anglois n'y vouloient pas entendre du rendre; mais disoient que volontiers la véoient en Angleterre sur son douaire; et que si elle avoit perdu son mari, on lui en avoit un pourvu bel, jeune et gent; où assez elle s'inclineroit; car Richard de Bordeaux lui étoit trop vieil; et celui que ils nommoient lui venoit tout à point, c'étoit le prince de Galles ains-né fils du roi Henry [1]. A ce traité ne s'accordèrent point les François; car jamais ne l'eussent passé, sans le conseil, congé et ordonnance du roi son père. Or n'étoit-il pas en bon état, mais moult débilité de sa santé; et ne trouvoit-on médecin qui se connût en sa maladie. Si fut ce traité mis arrière, et repris celui de la trève, et demené tant par l'accord de toutes parties, que il fut ordonné et juré à tenir vingt-six ans à venir et quatre ans qu'ils avoient juré; ce furent trente ans, ainsi que la première convenance et obligation se portoit. Et furent lettres escriptes et scellées de ceux qui puissance avoient par bonnes procurations des deux rois [1]. Ces choses faites et achevées, tout homme retourna en son lieu.

Je ne vous ai pas dit que le comte Maréchal devint, par lequel toutes ces tribulations étoient avenues en Angleterre, mais je le vous dirai. Il se tenoit à Venise. Quand les nouvelles lui vinrent que le roi Henry étoit roi d'Angleterre et Richard de Bordeaux mort, il prit ces choses en si grand'déplaisance que il s'en accoucha au lit, et entra en maladie et en frénésie et mourut.

Ainsi avinrent tels meschefs sur les plus grands seigneurs d'Angleterre en l'an de grâce mil quatre cents un moins [2], et aussi fut pape Bénédict, que les François de grand'volonté avoient mis sus et soutenu, en ce temps déposé [3]; et aussi fut le roi d'Allemagne par ses mesfaits, car les éliseurs de l'Empire, et tous les ducs et barons d'Allemagne se cloirent à l'encontre de lui et le renvoyèrent en Bohême dont il étoit roi [4], et élirent un vaillant homme et prudent pour être roi d'Allemagne; et venoit des Bavières; et se nommoit Robert duc de Hesleberghe; et vint à Cologne; et là fut-il couronné de la couronne d'Allemagne [5] car ceux d'Aix ne se vouldrent

[1] On trouve dans Rymer deux pleins-pouvoirs donnés par Henry, au sujet de cette alliance.

[1] Voyez les *Fœdera* de Rymer pour cet accord.

[2] C'est-à-dire 1399.

[3] Le roi de France le fit assiéger par le maréchal de Boucicaut, mais après l'avoir forcé à se sauver en 1403, on le reconnut encore une fois. En 1408, le roi de France, mécontent d'une bulle offensante pour lui, envoya de nouveau Boucicaut pour l'arrêter, et il se sauva une seconde fois. Les cardinaux avignonnais se réunirent alors aux cardinaux romains et indiquèrent pour l'année 1409 un concile à Pise, dans lequel il fut déposé, ainsi que son compétiteur le pape de Rome.

[4] Les trois électeurs ecclésiastiques et le comte palatin du Rhin, voyant les actes odieux de despotisme et de débauche de Venceslas, s'assemblèrent à Francfort le 20 août 1400, et le déposèrent. Venceslas se retira en Bohême où il ne mourut qu'en 1419. Les électeurs s'étant ensuite transportés à Rentz, élurent en sa place Frédéric, duc de Brunswick-Lunebourg; qui fut tué deux jours après par le comte de Waldeck et n'est point compté parmi les empereurs. L'électeur de Bavière et plusieurs autres princes s'étant joints aux quatre électeurs à Lauenstein, le 24 août de la même année, on procéda à une nouvelle élection, et ce fut alors qu'on nomma Robert, comte palatin du Rhin, fils aîné de Robert-le-Ténace et de Béatrice de Sicile. Hesleberghe est mis dans le texte pour Heidelberg.

[5] Il est étonnant que Froissart n'ait pas parlé d'un événement qui eût dû attirer son attention. C'est l'arrivée de l'empereur Manuel de Constantinople à Paris en l'an 1400, pour demander des secours au roi de France. A la manière brusque dont il termine son récit, il est évident que Froissart aura été arrêté par la maladie dans la composition de son vaste et bel ouvrage.

ouvrir à l'encontre de lui; ni le duc de Guerles ne voult point venir à obéissance, dont il demoura en son indignation. Et promit ce nouveau roi d'Allemagne à remettre l'église à un. Toutefois le roi de France et ses consaux traitèrent devers les Liégeois, lesquels étoient déterminés au pape de Rome; et firent tant par le moyen de messire Baudoin de Mont-Jardin qui gouvernoit en partie toute l'évêché de Liége, et lequel étoit au roi de France chevalier et de sa chambre, que tout le pays se tourna neutre à la contemplation du roi de France; et remandèrent les Liégeois tout le clergé de leur côté, lequel se tenoit à Rome, que, dedans un tel jour qu'ils ordonneroient, ils fussent revenus au pays de Liége, ou ils perdroient leurs bénéfices. Quand ils entendirent ces nouvelles tous se mirent au retour et vinrent à Liége. Pape Boniface qui trop perdit à celle transmutation, envoya un légat en Allemagne pour prêcher les Liégeois et pour faire retourner à sa créance. Mais le légat n'osa passer Cologne et envoya lettres à Liége. On legi les lettres; et fut dit au message : « Ne retourne plus pour tels choses, sur peine d'être noyé, car autant de messages qui viendroient nous les jetterions en Meuse. »

FIN DU QUATRIÈME ET DERNIER LIVRE DES CHRONIQUES DE SIRE JEAN FROISSART.

EXTRAIT

DE

LA PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION.

C'est en m'occupant à rassembler les matériaux d'une histoire littéraire de Portugal, que je conçus la première idée de publier une édition nouvelle de nos anciens chroniqueurs, et de Froissart en particulier. Étonné du talent réel déployé par les archivistes historiographes portugais dès la fin du quatorzième siècle et dans le commencement du quinzième, charmé de la franchise naïve de leur narration, de la dignité simple de leur style, de cet enthousiasme chevaleresque qui donne la vie à leurs modestes compositions, de cet amour ardent de la patrie qui peut seul constituer l'individualité d'une nation, et de cette bonne foi ingénue avec laquelle, sous les yeux du souverain qui les a choisis, ils tracent souvent les limites de ses droits d'habitude et font ressortir l'inviolabilité des libertés bourgeoises, je me demandais ce qu'à la même époque nous avions à comparer en France au vénérable Fernam Lopes, au créateur de l'histoire en Portugal. Froissart ne m'était alors connu que de réputation. La difficulté de manier les volumineux in-folio sous lesquels on nous l'avait toujours présenté jusqu'ici faisait de sa lecture une sorte d'étude; et le La Fontaine des historiens, l'écrivain le mieux fait pour vivre dans notre familiarité, pour être le compagnon de tous nos instans, à tous les âges de notre vie, le conteur naïf des faits d'amour et de chevalerie du siècle le plus poétique de notre histoire, a été relégué dans les poudreuses bibliothèques, apprécié seulement de quelques amis patiens du vrai beau. J'étais alors en Angleterre. En vain je cherchai à me procurer un exemplaire de l'original français. Je fus forcé d'avoir recours à la traduction estimable mais décolorée qu'en a donnée Johnes, la traduction ancienne de Bourchier lord Berners, faite par l'ordre d'Henri VIII, étant devenue d'une rareté excessive.

Quelque pâle que soit la traduction de Johnes, elle peut cependant suffire pour faire pressentir ce que doit être le brillant coloris de l'original. A mon retour en France mon premier soin fut de me procurer un *Froissart* français, et je n'eus pas peu de peine à y parvenir, les exemplaires de cette chronique, imprimée toujours in-folio, étant aussi d'une assez grande rareté. La lecture de la chronique française répondit pleinement à mon attente. Les récits de l'historien français sont sans doute moins animés du saint amour de la patrie que ceux de l'historien portugais Lopes, mais la position des deux pays et des deux hommes était aussi bien différente. Élevé dans l'état ecclésiastique et attaché au service d'un de ces grands vassaux qui se disputaient les lambeaux de l'autorité souveraine, comment Froissart aurait-il pu se former une idée bien juste de ce mot séduisant de patrie? Mais dans toutes les autres qualités qui constituent le grand historien, Froissart peut sans partialité être cité à côté de Fernam Lopes, qui est venu après lui, et de J. Villani qui ne l'a précédé que de quelques années. Moins philosophe que ce dernier, et moins habitué à porter dans ses ouvrages cette connaissance profonde du cœur humain et des principes du gouvernement qui caractérise les anciens historiens italiens, il est aussi poète que l'historien portugais, et il offre à chaque page le reflet le plus vif des mœurs de son siècle.

Séduit davantage tous les jours par l'entraînement de son style, je ne pus résister à la tentation de faire partager aux autres le plaisir que j'éprouvais moi-même. Je commençai donc des études sérieuses sur le texte. Je lus tout ce qui avait été écrit à ce sujet. Je consultai les manuscrits de Londres et de Paris. L'article ingénieux de M. de Barante dans la *Biographie universelle* m'apprit qu'il existait un magnifique manuscrit de cette chronique à Breslau en Silésie, et que d'un autre côté M. Dacier avait fait avant la révolution d'assez grands travaux sur Froissart, et qu'il avait même commencé l'impression de l'édition qu'il se proposait d'en donner lorsque la révolution était venue l'interrompre. Je profitai alors d'un voyage que je fis en Allemagne pour m'informer des autres manuscrits qui pouvaient y exister. La comparaison que je fis des imprimés avec les manuscrits me montrait chaque jour davantage la difficulté de mon entreprise, et je résolus de m'adresser à M. Dacier pour savoir positivement où

il en était de son travail avant d'y avoir renoncé, et tirer parti de ses lumières pour l'édition que j'étais bien décidé à donner au public.

Je me serais évité bien des fatigues si je me fusse adressé plus tôt à l'excellent M. Dacier. Je trouvai près de lui tous les renseignemens possibles sur mon historien favori. Tout me fut expliqué avec justesse et précision; et j'appris non-seulement où il me fallait chercher mes matériaux, mais aussi où il était inutile de m'adresser. Ainsi tomba le prestige attaché aux deux plus beaux manuscrits de Froissart existans, celui de Breslau et celui de la Bibliothèque du Roi à Paris, tant vanté par Montfaucon. M. Dacier, qui les connaissait parfaitement tous les deux, ne les trouvait remarquables que par leur belle conservation, la richesse des ornemens et l'élégance de l'écriture. Quant à la correction et à l'exactitude du texte il les trouvait fort inférieurs à plusieurs autres manuscrits moins célèbres.

Une fois en possession de ces premières données, je devins plus exigeant. M. Dacier paraissait décidé à ne point mettre son travail au jour. Si l'important résultat de ses premières recherches lui faisait attacher quelque prix à son édition, les recherches assez nombreuses qui lui restaient à faire effrayaient son grand âge. Il redoutait ce nouvel embarras de la publication de plusieurs volumes in-folio; car c'est sous ce format consacré qu'il avait commencé son édition. Il sentait que le gouvernement seul pouvait le mettre en état de terminer une semblable entreprise et il craignait de demander une faveur qu'il ne craignait pas moins d'obtenir. Mes sollicitations le décidèrent à s'en reposer sur l'activité de ma jeunesse d'un ouvrage aussi immense. Je connais l'époque où nous vivons et le besoin impatient de l'âge actuel de connaissances positives et sérieuses; et j'avais la conviction parfaite que, pour l'exécution d'une entreprise aussi nationale que celle que j'avais en vue, je n'avais nullement besoin de la protection spéciale du gouvernement, protection qu'on paie d'ailleurs souvent trop cher.

M. Dacier voulut bien enfin m'autoriser à faire usage de ses nombreuses et savantes recherches. J'en donnerai dans cette préface un résumé exact afin que le public sache ce qu'il lui doit, et afin aussi qu'on ne lui attribue pas les erreurs que j'aurais pu commettre moi-même dans les recherches qu'il m'a fallu faire pour compléter celles du respectable académicien.

Lorsque M. Dacier entreprit son Froissart, voici quelles étaient les éditions que nous en avions en France

1re Édition. — Caractères gothiques, imprimée à Paris, sans date, chez Antoine Verard, trois volumes in-folio.

2e Édition. — Caractères gothiques, imprimée à Paris le 15 juillet 1505, chez Michel Le Noir, en deux volumes in-folio.

3e Édition. — Caractères gothiques, imprimée à Paris en 1530, chez Gaillot-Dupré, en trois volumes in-folio.

4e Édition. — Caractères romains, imprimée à Lyon en 1559, 1560, 1561, chez Jean de Tournes, en trois volumes in-folio. Cette édition a été revue et corrigée, c'est-à-dire tronquée, par Denys Sauvage.

5e Édition. — Caractères romains, imprimée à Paris en 1573, chez Michel Sonnius, en quatre volumes in-folio. Cette édition est une copie exacte de la quatrième.

6e Édition. — Caractères romains, imprimée à Paris en 1574, chez Gervais Maillot, en trois volumes in-folio. Cette édition est également une réimpression de la quatrième.

Le P. Le Long (*Bibliothèque historique de France*) mentionne de plus une édition de 1518, faite à Paris chez Verard et une autre faite aussi à Paris quelques années plus tôt, en 1513, avec une continuation jusqu'à cette même année.

On connaît en outre deux traductions anglaises de Froissart, l'une de Bourchier lord Berners, entreprise, comme je l'ai déjà dit dans cette préface, par l'ordre d'Henri VIII, imprimée en caractères gothiques à Londres par Richard Pinson, en 1525, format in-folio, réimprimée plus tard par W. Middleton et enfin republiée en 1812 sous les formats in-4° et in-8°; l'autre de Johnes, imprimée dans son château d'Hafod, formats in-4° et in-8°, en 1803, ornée de plusieurs gravures d'après les dessins du manuscrit de la Bibliothèque du Roi de France, décrit par Montfaucon, avec un supplément publié en 1810.

Il y en a aussi une traduction en langue flamande de Guerrit Potters van der Loo, mais qui ne paraît pas avoir jamais été imprimée.

Sleidan et Belleforêt en ont fait un abrégé, l'un en latin publié plusieurs fois et traduit même en anglais par P. Golding, Londres 1608; l'autre en français, format in-16, imprimé à Paris en 1572 chez Hulpeau, sous le titre de *Recueil diligent et profitable, auquel sont contenues les choses plus notables à remarquer dans toute l'histoire de Jean Froissart, mis en un abrégé et illustré de plusieurs annotations par Frédéric de Belleforêt.*

On trouve également quelques chapitres extraits de Froissart dans un ouvrage in-folio intitulé *La mer des histoires.* Les historiens ne se faisaient alors aucun scrupule de se copier réciproquement et

sans aucun changement. On eût dit que dès qu'un fait était sorti de la tradition orale pour recevoir une forme écrite, il devenait du domaine commun et appartenait à qui voulait s'en emparer.

M. Dacier n'eut pas plus tôt comparé les diverses éditions françaises aux manuscrits qui étaient sous sa main, qu'il comprit la nécessité d'abandonner tout-à-fait les imprimés et de collationner les manuscrits entre eux afin d'obtenir un texte plus pur et plus complet. Là une nouvelle difficulté se présentait. Presque tous ces manuscrits différaient entre eux, non seulement dans la construction d'un grand nombre de phrases, mais aussi par le nombre des chapitres. Ici les affaires de Bretagne, par exemple, étaient racontées avec d'assez grands développemens, tandis que les affaires de Flandre et de Guyenne étaient réduites à un abrégé tout-à-fait sec et succinct. Là au contraire les affaires de Guyenne et de Flandre se présentaient avec leurs développemens naturels, tandis que les affaires de Bretagne étaient abrégées à leur tour. Un grand nombre de manuscrits offraient successivement ces variations extraordinaires. Pour expliquer ce fait, il faut se rappeler qu'avant l'invention de l'imprimerie, et long-temps même après cette époque, la possession d'un manuscrit était une chose fort dispendieuse. Comme les citoyens en France ne s'imaginaient pas qu'ils fussent pour quelque chose dans l'histoire de leur pays, ils ne songeaient pas à se procurer les ouvrages dans lesquels il était question de ce qu'on avait fait par eux ou contre eux. Les chroniques n'étaient regardées en quelque sorte que comme des registres nobiliaires et des archives de la couronne, et les grands seigneurs seuls songeaient à en conserver une copie. C'était ordinairement aux couvens, dans la bibliothèque desquels étaient déposées ces chroniques, qu'on s'adressait pour en obtenir des copies. Quelques-unes furent faites avec bonne foi et scrupule; dans d'autres au contraire on remarque avec étonnement que, pour avoir plus tôt fait, le copiste a tronqué la narration d'une expédition entière, tandis qu'il a laissé à d'autres faits leurs dimensions naturelles. Quelquefois même on est allé plus loin, et un fait a été accommodé à des passions particulières, un récit augmenté ou défiguré. Tel est, par exemple, l'histoire de la tentative du prevôt des marchands Marcel pour livrer Paris au roi de Navarre pendant la captivité du roi Jean. Les éditions imprimées, qui sont faites d'après les manuscrits les plus incomplets et les plus inexacts, avaient représenté Jean Maillart comme un ennemi du roi de Navarre et comme le libérateur de Paris, tandis qu'il est constant par des pièces du Trésor des Chartes qu'il était si prononcé dans le parti de Marcel que le régent avait confisqué une partie de ses biens, en faveur d'un comte Portien. Mais si les imprimés et quelques manuscrits inexacts ont faussé ce récit, soit par négligence, soit par corruption peut-être, la famille Maillart possédant des biens fort étendus à Paris, d'autres manuscrits viennent redresser les faits et rendre à chacun ce qui lui est dû. Un manuscrit que l'on croit de la fin du quatorzième siècle, et qui a appartenu à Guillaume Boisratier, fils d'un bourgeois de Bourges et devenu depuis archevêque de Bourges en 1410, rapporte les événemens de cette nuit d'une manière toute différente des imprimés et offre une nouvelle preuve de l'exactitude de Froissart. D'autres manuscrits fortifient ce témoignage, et ajoutent à l'autorité des chroniques et à la confiance que l'on peut avoir en elles. Le seul embarras est de distinguer entre les copies celles en assez grand nombre qu'on peut suivre, et le petit nombre de celles qui n'ont pas été faites avec la même bonne foi.

Afin de choisir avec critique dans ces textes si divers, M. Dacier examina d'abord les divers manuscrits des bibliothèques publiques et particulières de Paris. Lié avec tous les érudits de l'époque, il écrivit ou fit écrire par les autorités compétentes à toutes les bibliothèques de France pour avoir communication des manuscrits de Froissart qui pouvaient y être déposés. Ses recherches s'étendirent plus loin. Il s'adressa aux ministres pour obtenir d'eux que nos envoyés dans les différentes cours lui envoyassent les originaux ou les copies exactes des autres manuscrits connus en Europe, et ce ne fut que quand il eut entre les mains tous ces précieux matériaux qu'il commença à rédiger un texte plus complet et plus épuré que tous ceux qu'on avait pu obtenir jusqu'à ce moment et qu'il sera même jamais possible de se le procurer; car un des meilleurs et des plus complets de tous les manuscrits européens, celui de Saint-Vincent de Besançon, a disparu au milieu des orages de notre révolution, pour être peut-être transporté avec d'autres en Russie, sans que toutes les investigations faites par ordre du gouvernement impérial aient pu le faire retrouver.

Le travail de M. Dacier se divisait en deux parties distinctes, le texte d'abord, et les notes sur ce texte.

A l'époque où il commença l'impression du premier livre, dont une partie seulement fut imprimée sans qu'elle ait cependant jamais vu le jour, la révision du texte était entièrement terminée. Des quatre livres de Froissart le premier avait été copié sur le manuscrit du roi n° 8318; le second livre sur le manuscrit n° 8343; le troisième livre sur le

manuscrit de la bibliothèque de Saint-Vincent de Besançon perdu aujourd'hui; le quatrième livre sur le manuscrit du roi N° 8329 : c'étaient là les manuscrits que M. Dacier avait trouvés les meilleurs. Il avait d'ailleurs constamment collationné ces copies avec tous les autres manuscrits, et il avait ajouté, soit dans le texte, soit en note, les leçons qui lui avaient semblé mériter la préférence sur celles de sa première copie. Par-là le nouveau texte de Froissart est d'un quart au moins plus étendu que tous ceux que l'on connaissait. Les changemens les plus heureux pour la certitude des faits historiques ont aussi été opérés dans ce qui était déjà connu, et cela, non pas sur l'autorité d'un seul manuscrit, mais sur celle de tous les bons manuscrits, qui offrent extrêmement peu de différence entre eux. La notice détaillée que j'en donnerai fera mieux apprécier chacun d'eux.

Ce texte ainsi revu est aujourd'hui entre mes mains, et c'est celui que je donne au public dans cette édition.

Les notes et éclaircissemens formaient la seconde partie du travail de M. Dacier. Ses notes en assez grand nombre avaient pour but de rectifier la chronologie de Froissart, de rétablir l'orthographe des noms propres de lieux et d'individus, soit à l'aide de la géographie, soit par le secours des généalogies, et d'expliquer enfin certains événemens mal présentés ou omis par Froissart. Ces notes placées au bas de chaque page devaient être précédées d'une préface dans laquelle l'éditeur rendait compte de tout ce qu'il avait fait. La préface est entièrement perdue : il m'a été absolument impossible d'en retrouver aucune trace. Les notes du premier livre et quelques unes du second, ont presque toutes été sauvées. Quant aux deux derniers livres, M. Dacier n'avait encore rédigé aucune note : il se proposait de le faire à mesure qu'il avanecrait dans sontravail.

J'ai conservé, pour le premier livre, celles des notes de M. Dacier qui m'ont paru nécessaires dans l'état présent de la science. Il a bien voulu m'autoriser à retrancher les autres. Toutes les notes que ce savant respectable a rédigées sur les affaires de France qu'il connaît si bien sont de la plus parfaite exactitude. Je les ai données presque toutes sans avoir rien eu à y changer. Quant aux éclaircissemens sur les affaires étrangères à la France, il était impossible alors de procéder autrement que par des tâtonnemens, attendu le petit nombre des documens qu'on possédait. Quelques voyages dans diverses parties de l'Europe, un peu de familiarité avec quelques-uns des idiomes européens, m'ont mis en état de présenter ces éclaircissemens d'une manière plus rigoureuse qu'il n'était possible à un homme beaucoup plus éclairé que moi de le faire.

Les manuscrits de Froissart peuvent être divisés en trois classes : 1° Manuscrits étrangers; 2° manuscrits des provinces françaises; 3° manuscrits de Paris. Je ne parlerai que des plus curieux. Ceux qui voudront connaître la liste de tous les manuscrits connus peuvent consulter Montfaucon, *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum*, et l'Appendice ajouté par Johnes à sa traduction anglaise des mémoires de M. de Sainte-Palaye sur Froissart.

MANUSCRITS ÉTRANGERS.

ALLEMAGNE.

Breslau en Silésie. — Le plus célèbre des manuscrits de Froissart se trouve à Breslau. Semblable à beaucoup d'autres choses célèbres, il n'a dû sa réputation qu'à un défaut d'examen attentif. On l'a vu élégamment copié, richement relié, orné de brillantes vignettes; il avait appartenu à un haut personnage; on l'a cru excellent. Il faut souvent moins de titres pour acquérir un nom. Les habitans de Breslau attachaient tant de prix à cette possession que lorsque Breslau se rendit aux Français en 1806, les Prussiens craignant qu'on ne le leur enlevât, insérèrent dans leur capitulation un article exprès à son intention, portant que la bibliothèque publique serait respectée. Si l'édition du *Froissart* de M. Dacier eût été publiée alors, les Prussiens eussent moins redouté la violation de leur bibliothèque. Nous avons à la bibliothèque de Paris parmi une trentaine de copies de *Froissart* au moins cinq ou six manuscrits qui sont de beaucoup préférables, surtout celui de Boisratier de Bourges.

Le manuscrit de Breslau est de la fin du quinzième siècle, et postérieur par conséquent de quelques années à l'invention de l'imprimerie. Les peintures qui l'ornent représentent également les habillemens et les armes du quinzième siècle et non pas du quatorzième pendant lequel écrivait Froissart. Cette copie fut faite par l'ordre d'Antoine-le-Long, né en 1421 et mort en 1504, bâtard de Bourgogne et fils naturel de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, pour la belle bibliothèque de la Roche, dans les Ardennes, dont Antoine était le fondateur. De la bibliothèque de la Roche, ce manuscrit passa avec plusieurs autres dans la bibliothèque particulière de Thomas Rehdiger, qui dota de cet héritage littéraire la ville de Breslau où il avait étudié. Il est en quatre volumes sur vélin, in-folio à deux colonnes. A la fin du premier volume, Antoine de Bourgogne a écrit de sa propre

main sa devise, *nul ne s'y frotte*. Dans le second volume sept feuilles ont été enlevées par quelqu'un qui l'a eu entre les mains. Le troisième volume a aussi perdu huit feuillets. Le quatrième volume est complet; il se termine comme tous les autres par la devise d'Antoine de Bourgogne et on lit à la dernière page : *Grossé par David Aubert l'an de grâce N.-Seigneur mil* CCCCLXVIII; ce qui démontre que ce manuscrit est fort moderne, Guttemberg et Fust, deux des inventeurs de l'imprimerie, étant déjà morts depuis quelques années, lorsque cette copie fut faite.

John Ephraïm Scheibel, inspecteur de la bibliothèque de Breslau, a donné un compte fort détaillé de ce manuscrit dans sa notice des objets les plus remarquables de cette bibliothèque, adressée au roi Frédéric Guillaume en 1794. Mais M. Dacier a eu le manuscrit même entre les mains. D'Alembert ayant prié le roi de Prusse de rendre ce service à M. Dacier, Frédéric fit envoyer, en décembre 1777, ce manuscrit à d'Alembert pour que M. Dacier en fît l'usage qu'il jugerait convenable d'en faire. Après l'avoir conservé plusieurs mois entre ses mains, et collationné soigneusement avec quelques autres manuscrits, M. Dacier s'assura bientôt que le nombre et le coloris brillant des desseins et la beauté du vélin avaient fait toute sa réputation, et il le renvoya à Breslau après avoir fait faire une copie figurée de quelques lignes du commencement et de la fin de chacun des volumes. J'ai ce *fac simile* en ma possession [1].

[1] Depuis la publication de cette préface, j'ai reçu de M. Léon de La Borde, qui a fait des recherches fort intéressantes sur les Chroniques de Froissart, une lettre qui me fournit quelques nouveaux renseignemens sur ce manuscrit. Je demande permission à M. de La Borde de citer ce fragment de sa lettre.

«Plein encore du souvenir des manuscrits de Paris, je suis allé à Breslau; mais en route j'ai trouvé deux traductions danoises sans intérêt, et un manuscrit que vous n'avez pas cité et dont je ne puis vous parler, parce que je ne l'examinerai que dans le cours de cet été (1835).

«Le manuscrit de Breslau n'est pas tout-à-fait digne de sa réputation, mais il ne mérite pas non plus toute votre sévérité. Un examen attentif m'a permis d'en tirer ce qu'il y a de bon, et c'est assez considérable pour ne pas regretter les peines du voyage. Vous sentez que je n'avais pas laissé passer inaperçu la lacune remplie par les grandes Chroniques de Saint-Denis. Elle entre, avec mes autres comparaisons, dans un collationnement des deux premiers volumes déjà fait, non-seulement mot pour mot, mais orthographiquement, ce qui d'ailleurs était assez inutile, vu la date du manuscrit. Je suis en arrangement pour qu'en mon absence de Breslau on puisse collationner le reste du manuscrit.

«Sous le rapport des ornemens, les miniatures du premier volume sont indignes de la moindre attention; mais celles des trois autres, du quatrième surtout, rappellent le plus beau temps de l'école flamande, c'est du Van Eyck vu avec une lorgnette retournée.»

[1] J'ai conservé ce *fac simile*.

ANGLETERRE.

Il existe un très grand nombre de manuscrits de Froissart. On trouve dans les catalogues des manuscrits des bibliothèques d'Angleterre (Oxon. 1697, in-folio) parmi ceux de Bodlei, n° 1503, une chronique de Froissart en français, manuscrite, et n° 7361, *Notes out of Froissart, Pancirolus..... collected by M. Ashmole*. Parmi ceux d'Isaac Vossius, n° 2669, une *histoire de Froissart plus ample et plus correcte que les imprimés*, deux volumes, et parmi ceux de Norfolk, n° 2965, *Jean Froissart, chronique d'Angleterre, Gallicè*, deux volumes.

Je trouve dans les papiers de M. Dacier plusieurs lettres de M. Dutens, historiographe du roi d'Angleterre, datées de Londres, des années 1784, 1786, 1787 et 1802, relatives presque toutes au manuscrit de Froissart du musée britannique. M. Dutens lui écrit à la date du 3 septembre 1781 : « Voici, monsieur et cher confrère, ce que vous désirez avoir d'informations au sujet du manuscrit de Froissart du musée britannique. J'ai calqué du mieux que j'ai pu l'échantillon que je vous envoie [1], mais ce qui doit vous éclairer encore mieux, c'est que les connaisseurs en ce genre m'ont assuré que ce manuscrit ne pouvait pas être plus ancien que le quinzième siècle, et, autant qu'on en peut juger vers le milieu. »

M. Dutens ayant écrit à M. Dacier que l'acte du parlement qui règle les constitutions du musée britannique ne permettait pas qu'on lui envoyât le manuscrit en question, celui-ci le pria de répondre du moins à plusieurs questions qui pouvaient l'aider à se former une idée nette du mérite de ce manuscrit. Il résulte des réponses de M. Dutens : que ce manuscrit est en deux volumes in-folio; que le milieu de l'ouvrage seulement s'y trouve, et qu'il n'y a ni le commencement ni la fin; qu'il est sur vélin à deux colonnes, tout entier de la même main; qu'il y a beaucoup de miniatures et de vignettes proportionnées au format et très bien conservées, et que c'est même ce qui a fait la réputation du manuscrit; que les lettres initiales des chapitres sont très bien peintes et ornées; qu'on trouve de temps en temps en marge des armoiries qu'on croit appartenir à l'ancienne maison de Say; que les titres des chapitres sont en lettres rouges; que la table des chapitres manque; qu'il y a environ deux cents feuillets par volume; et qu'enfin l'écriture indique que c'est un manuscrit de la fin du quinzième siècle.

ITALIE.

Voici un extrait de la lettre écrite par M. Du Theil à M. Dacier, en 1777.

« Je vous envoie la première et la dernière feuille du manuscrit de Froissart qui se trouve dans la bibliothèque de la reine Christine, au n° 869. Elles sont exactement calquées sur du papier huilé dans la forme du manuscrit même [1]. Il n'y a aucun autre titre ni aucune épigraphe à la fin du volume. Il ne contient rien autre chose, nul avertissement, nulle note sur aucune marge. En un mot il commence, continue et finit aussi crument que les deux feuilles huilées vous le représenteront. Si d'après cela vous me prescrivez d'en faire la confrontation avec les imprimés, soit en partie, soit même en total, je suis homme à le faire exactement, pourvu toutefois qu'il existe un seul exemplaire imprimé de Froissart dans la capitale du monde.

« Il y a encore dans la même bibliothèque de la reine Christine au n° 726 quelques extraits de Froissart. Je vous en rendrai compte un de ces jours. »

Je trouve ce compte rendu dans une autre lettre :

« Le volume n° 726 de la bibliothèque de la reine de Suède, dit M. Du Theil, est un in-folio composé de 302 feuilles, partie en vélin, partie en papier. Les feuilles sont réglées. Au folio 1er commence, sans titre ni explication, une chronique des ducs de Normandie, dont voici le début. « Combien que les vrayes chroniques racontent « que Raul fut le premier duc de Normandie, au- « cunes autres nous racontent que au temps du « bon roi Pepin, le père de Charlemagne, il eut en « Neustrie, qui à présent est appelée Normandie, « ung duc qui avoit nom Ansbert. Cestui Ansbert « avoit ung chastel près ou de côté Rouen que on « appeloit Turinde; et avoit le gouvernement de « toute Neustrie soubs le roi Pepin, et avoit le « tiers des revenues, et par le comte Robert le « Diable fu engendré. »

« Les trois premières feuilles, continue M. Du Theil, ont été fort endommagées. Le caractère, qui dans le commencement est semblable à la page calquée de l'extrait de Froissart que je vous envoie, change, au folio 2, de grosseur, mais non de forme.

« Cette Chronique de Normandie occupe dans ce volume jusqu'au folio 95, recto, où elle finit par ces mots : « Et lors leur pardonna le roy « Henry leur maltalent et receut d'eulx les hom- « mages. Cet an ensuivant les Chrétiens par toute « terre de chrétienté s'esmeurent à eulx croisier « pour aller en Jérusalem conquérir la sainte terre. « *Explicit.* »

« Au folio 96 commence l'extrait des Chroniques de Froissart dont je vous envoie le premier chapitre tout entier calqué en papier huilé sur le manuscrit même [1].»

PAYS-BAS.

M. Godefroy, garde des Archives de la Chambre des comptes de Lille, rendit compte, ainsi qu'il suit, en 1781, à M. Dacier d'un manuscrit curieux de Froissart de la bibliothèque de Bruxelles :

« Feu mon père ayant été envoyé par le roi à Bruxelles, quand il en fit la conquête en 1746, pour examiner les titres et papiers qui s'y trouvaient, concernant la partie des Pays-Bas qui était sous sa domination, il y examina en même temps avec beaucoup de soin tous les manuscrits de la fameuse bibliothèque des ducs de Bourgogne; et il en prit des notices détaillées et exactes. Une chronique de Froissart attira surtout son attention. Voici le détail qu'il en fait :

«Cette chronique est en quatre volumes in-folio reliés en ancienne basane blanche.

« Le premier volume du manuscrit contient 362 feuillets et 368 chapitres. Il n'y en a que 330 dans l'édition imprimée.

« Il y a plusieurs vignettes fort belles dans ces quatre volumes.

« Le second volume du manuscrit contient 336 feuillets et 226 chapitres. A la fin de la table de ce volume manuscrit est une vignette qui représente l'exécution faite à Bordeaux de Guillaume Ier de Pommier, et de Jean Coulon, conseiller et secrétaire de la nation de Bordeaux, pour crime de trahison. Quelques chapitres sont précédés de vignettes coloriées.

« Le troisième volume manuscrit contient 330 feuillets et 115 chapitres. Ce volume est relié en veau jaune. Il finit à 1389 par le récit des préparatifs d'une fête que le roi Charles VI voulait donner à la bienvenue d'Isabelle, reine de France. Le dernier chapitre ou chapitre 115 de ce volume est le même que le 142 de l'imprimé.

« Le quatrième volume de ces chroniques manuscrites contient 82 chapitres et 237 feuillets. A la tête de ce volume est une vignette au bas de laquelle est placé une espèce de préambule adressé à Guy de Chatillon, comte de Blois [2].

« En dedans de la couverture du volume sont

[1] Ce *fac simile* est entre mes mains.

[1] Je possède également ce calque.

[2] C'est le même qui a été rapporté par M. de Barante, dans son intéressant article sur Froissart, et qui se trouve aussi en son lieu dans cette édition.

plusieurs signatures de l'empereur Charles-Quint et de quelques autres nobles de la cour, qui y ont mis leur nom sous leurs devises, en cette forme: *Plus outre*, CHARLES. — *Ainsi sera*, LUXEMBOURG. — *Souvienne tu*, BOUTON. — *Plus ne suis*, FRERIN, etc.

« On ne peut douter que ce ne soit là un des manuscrits les plus curieux des Chroniques de Froissart, puisqu'il a été présenté par Froissart lui-même à Guy de Chatillon, dont il était chapelain. Ce Guy de Chatillon est Guy II du nom, mort en 1397, dont il est fait mention dans le sixième volume des *Grands Officiers de la Couronne*, page 97. »

SUISSE.

M. J.-B. Sinner, dans son catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Berne, a rendu compte d'un manuscrit de Froissart, qui me paraît être un des plus complets. Les variantes que rapporte Sinner sont tout-à-fait conformes aux leçons que M. Dacier a tirées des manuscrits desquels a été tiré le texte de notre édition. Ce manuscrit est un don fait en 1697 à la bibliothèque de Berne par le comte Alexandre à Dohna, dont le père Frédéric acheta vers 1657 les baronies de Copet et de Prengin, dans le canton de Vaud. La première feuille qui contenait une vignette a été déchirée.

La même bibliothèque de Berne possède un *Froissart* imprimé de l'édition de Lyon 1559, qui a appartenu au célèbre Jacques Bongars, et qui contient en marge différentes leçons tout-à-fait conformes à celles des bons manuscrits.

MANUSCRITS DES PROVINCES DE FRANCE.

CARPENTRAS.

Voici ce qu'écrivait M. de Sainte-Croix à M. Dacier au sujet de ce manuscrit :

11 juin 1781.

« J'ai examiné, monsieur et cher confrère, avec soin le manuscrit de Froissart qui se trouve à la bibliothèque de Carpentras. Il est en deux gros volumes in-folio sur papier, sans autre ornement. Le commencement du premier volume a été déchiré et il y manque les dix premiers chapitres. Le reste est en très bon état. Vous trouverez ci-joint quelques lignes du manuscrit copiées par une main habile et d'une ressemblance parfaite et frappante avec l'original qui est écrit tout de la même manière et de la même main. J'ai collationné avec le soin le plus scrupuleux le 187e chapitre de l'édition de Sauvage et de l'impression de Jean de Tournes avec ce manuscrit. Il n'y a aucune différence pour les faits et très peu pour le style. Après les dernières lignes qui terminent l'histoire de Froissart dans toutes les éditions, on trouve dans le manuscrit de Carpentras une addition d'environ deux pages ou quatre colonnes de la même main : elle contient sur la mort du roi Richard des détails qui avaient échappé à Froissart. L'auteur, quel qu'il soit, les donne comme une addition et une suite au récit de cet historien[1].

CAMBRAY.

Je tire des lettres écrites à M. Dacier en 1769 et 1770 par M. Mutte, doyen de Cambray, quelques renseignemens sur un autre manuscrit de Froissart de la bibliothèque du chapitre métropolitain de Cambray, coté 344, écrit sur papier d'une main du quinzième siècle in-4° imparfait. Il contient l'histoire des guerres des Gantois et autres Flamands révoltés contre Louis de Male, comte de Flandre, leur seigneur.

Cette histoire commence ainsi :

« Sensieult la coronique de la rebellion de Gand « et aucunes villes de Flandres contre leur seigneur « et droicturier prince qui dura sept ans et com- « mencha en l'an mil trois centz soixante et dis- « huit, jusques en l'an de grace mil trois centz « quatre vingts et chincq.

« Je Jehan Froissars prestre de la nation de la « conte de Haynnau et en ce temps trésorier et « chanoisne de Chymay, qui du temps passé me « suis entremits de traictier et mettre en prose et « en ordonnance les nobles et haultes advenues et « grands faicts d'armes qui advenues sont tant de « guerre de France et Engleterre comme de ail- « leurs, me suis advisé de mettre en escript les « grans tribulations et pestilence qui furent en « Flandres et par le fait et orguel de ceulx de Gand « contre le coens Loys leur seigneur dont moult « de mauls advinrent depuis, si comme vous orrez « recorder avant en l'histoire. »

Ce manuscrit n'est pas entier. Il finit à la levée du siége d'Audenarde par les Gantois, après la défaite de Philippe d'Attrevelle à la bataille de Rosebecq, le 29 novembre 1382.

Le quinzième cahier manque[2].

TOURNAY.

L'abbaye de Saint-Martin de Tournay contenait aussi un manuscrit assez curieux de Froissart sur lequel D. Berthod, bénédictin, fit passer quelques renseignemens à M. Dacier : le manuscrit même

[1] J'ai donné cette addition dans une note.

[2] Voyez dans mon addition au deuxième livre de Froissart, tome II de cette édition, le résultat de l'examen que j'ai fait moi-même du manuscrit de Cambray.

lui fut envoyé plus tard pour la facilité des collations.

BESANÇON.

La bibliothèque de Saint-Vincent de Besançon était fort riche en manuscrits. M. Dacier fit prier le bénédictin Berthod de lui donner quelques renseignemens sur un manuscrit de Froissart.

Le manuscrit de Saint-Vincent de Besançon formait deux beaux volumes in-folio, couverts de satin usé et copiés en très beau vélin : les vignettes en étaient d'une grande beauté, à cela près que les bras et les jambes des figures étaient assez mal exécutés et hors de proportion avec le reste du corps. Les couleurs appliquées avec beaucoup de délicatesse s'étaient parfaitement bien conservées: les costumes surtout étaient fort exacts. L'armure des guerriers, les fortifications, l'attaque et la défense des places, les barques ou petits vaisseaux avec leurs agrès, tout ce qui pouvait donner une idée des choses racontées dans le texte y était aussi bien rendu qu'il était possible de le faire dans le siècle où le manuscrit avait été copié : il était de la même main. J'ai trouvé dans les papiers de M. Dacier un *fac simile* de quelques lignes du commencement et de la fin de chacun des deux volumes [1]

On voyait dans la première vignette l'auteur qui présentait son livre au roi d'Angleterre, habillé d'écarlate avec trois lions d'or passant sur sa robe. Ces armoiries sont encore répétées dans d'autres vignettes.

Ce manuscrit a passé de la bibliothèque du célèbre cardinal de Granvelle dans celle du prince de Cante-Croix, son petit-neveu, dont les livres furent vendus à M. Boisot, alors abbé commendataire de Saint-Vincent de Besançon, qui légua tous ses livres à ses religieux pour en faire une bibliothèque publique. L'ouvrage finit à l'an 1389 : il est écrit sur deux colonnes et semble être antérieur à l'année 1420; il parut si curieux à M. Dacier, d'après les renseignemens que lui donna D. Berthod, qu'il écrivit à M. Amelot, alors ministre, la lettre suivante, pour le prier de l'aider dans ses recherches :

« Occupé uniquement et sans relâche à préparer l'édition de Froissart dont je suis chargé sous vos ordres, j'ai enfin épuisé les nombreux manuscrits du roi. Le travail pénible et rebutant de la collation de tant de volumes a été singulièrement adouci par le fruit que j'en ai retiré. J'ose vous promettre un *Froissart* presque neuf, augmenté de près d'un tiers, dans lequel les noms de personnes et de lieux ainsi que les passages altérés seront rétablis, les lacunes remplies, les leçons vicieuses remplacées par d'autres qui sont incontestablement bonnes. Le style de l'auteur, défiguré dans toutes les éditions, sera pareillement corrigé sur les manuscrits les plus voisins du temps où il écrivait; et on ne verra pas sans quelque surprise que la langue française, sous les règnes des rois Jean et Charles V avait plus d'analogie avec notre langue actuelle que celle qu'on parlait sous Henry II et quelques-uns de ses successeurs.

« Pour compléter les collations des manuscrits et afin qu'on ne puisse pas me reprocher d'en avoir négligé aucun, je me suis procuré des notices détaillées de ceux qui existent dans les pays étrangers et dont on ne peut avoir communication; et je travaille actuellement à examiner ceux qui sont conservés dans plusieurs bibliothèques de Paris, soit publiques, soit particulières. Mais il en existe dans quelques autres villes du royaume, qu'il ne me serait pas moins important de voir : il y en a un surtout à l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon, qui mérite par son antiquité et sa belle conservation d'être consulté. Comme votre crédit peut seul m'en procurer la facilité, permettez-moi, monsieur, de le réclamer et de vous prier d'avoir la bonté de faire écrire au prieur de cette abbaye de vous envoyer ce manuscrit et d'être mon garant auprès de lui. La protection dont vous honorez l'ouvrage et l'ouvrier m'enhardit à vous demander cette grâce et me fait espérer de l'obtenir.»

M. Amelot écrivit aussitôt à Besançon, au prieur de l'abbaye, pour le prier de lui envoyer ce manuscrit et il fut remis le 12 janvier 1779 entre les mains de M. Dacier, qui en a tiré de nombreuses variantes pour les deux premiers livres ainsi que le troisième livre tout entier. Bien que le quatrième livre manquât dans ce manuscrit, c'était cependant un des plus précieux qu'on possédât, aussi bien par l'étendue du texte que par la correction du style. Il a été égaré à l'époque de la révolution, et malgré les recherches les plus minutieuses faites sous l'Empire, il a été impossible de le retrouver depuis. Peut-être aura-t-il passé en Russie avec quelques autres ouvrages non moins curieux qui manquent dans nos bibliothèques [1].

—

MANUSCRITS DES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS.

M. Dacier avait rédigé des notes fort exactes sur chacun des manuscrits qu'il avait consultés. Je crois devoir les rapporter telles que je les trouve dans ses papiers

[1] Ce *fac simile* est en ma possession.

[1] Je possède la copie du 3e livre de ce manuscrit.

I. Manuscrit de la bibliothèque de M. le prince de Soubise, in-folio sur vélin à deux colonnes, écriture de la fin du quatorzième siècle ou du commencement du quinzième, relié en bois couvert de velours violet, la couverture garnie aux quatre coins de coquilles de cuivre doré avec une cinquième coquille au milieu. On lit ces mots en dedans de la couverture : *Ce manuscrit échappé du château du Verger a été envoyé par M. Marchand de la part de M. le prince de Rohan pour la bibliothèque de M. le prince de Soubise. Ce* 21 *avril* 1779. Le lieu où il a été trouvé et les coquilles dont la couverture est ornée prouvent indubitablement qu'il appartenoit au maréchal de Gyé.

Ce manuscrit contient le premier volume entier de Froissart et est composé de 417 feuillets non chiffrés. Le premier est orné d'une miniature divisée en deux tableaux. Dans l'un on voit Froissart qui présente à genoux son ouvrage au roi Charles V assis sur son trône. On reconnaît ce prince, parce qu'on voit Du Guesclin dans un coin du tableau, tenant en main l'épée de connétable et vêtu d'une tunique chargée de l'écusson de ses armes. L'autre tableau représente le roi d'Angleterre assis pareillement sur son trône, entouré de ses officiers et ayant l'air de parler à un homme vêtu d'une robe bleue, qui l'aborde à genoux. Je ne puis deviner ni quel est ce roi, ni quelle est l'action que l'artiste a voulu peindre.

Cette miniature est la seule dont ce manuscrit soit orné : l'écriture en est parfaitement belle et bien soignée : les titres des chapitres sont en rouge ; le premier est conçu ainsi :

« Cy commencent les Croniques de France et d'Angleterre, commencées par discrete personne Mons. Jehan Le Bel chanoine de Saint-Lambert du Liege et continuées jusques à la bataille de Poitiers ; et après sa mort furent compilées et arfaites par venerable homme Mons. Jean Froissart ; ès quelles Croniques sont contenues plusieurs nobles avenues et beaux faiz d'armes qui advinrent tant en France, en Angleterre, en Espaigne, en Escoce et en Guienne comme ou pays de Bretaingne et ailleurs. »

La complaisance avec laquelle le copiste vante la bravoure des chevaliers bretons, dont il nomme souvent un beaucoup plus grand nombre qu'on n'en trouve dans les autres manuscrits, ne permet pas de douter, ou qu'il ne fût lui-même Breton, ou qu'il ne travaillât pour quelque seigneur de cette province. Quoi qu'il en soit, ce manuscrit est un des meilleurs et des plus corrects que j'aie vus : il fournit toutes les bonnes leçons et entre autres celle qui attribue à Pepin des Essarts et à Jean de Charni, à l'exclusion de Jean Maillart, l'honneur d'avoir délivré Paris de la tyrannie du prevôt Marcel.

II. Autre manuscrit de la même bibliothèque, in-folio, sur vélin à deux colonnes, caractères gothiques qui paraissent être du même temps que le précédent, relié en bois couvert d'une grosse panne jadis violette. En dehors de la couverture, sur une bande de parchemin encadrée d'un petit galon d'or usé et recouverte d'un morceau de corne transparente est écrit : *Le premier volume de Froissart.*

Sur le verso d'un feuillet de parchemin qui précède le texte est un écusson palé d'argent et de gueule de six pièces, ayant pour support deux sauvages. Ce manuscrit n'est orné d'aucune miniature ; la moitié de la première page, où le copiste comptait vraisemblablement en placer une, est restée vide. On n'y trouve aucun titre de chapitre, pas même le titre général de l'ouvrage, mais le commencement de chaque chapitre est marqué par une lettre grise, et la division est à peu près la même que dans le manuscrit précédent. Le prologue et les premiers chapitres jusqu'à celui qui commence ainsi : *Adonc s'espandirent nouvelles de sa venue* (de la reine d'Angleterre) *par le pays*, etc., ont été abrégés par le copiste, qui s'est même permis quelquefois de déranger l'ordre des événemens. Le reste du manuscrit est assez correct et fournit de bonnes leçons. Il contient à peu près le tiers du premier volume de Froissart et finit avant le récit de la bataille de Crécy, à ces mots du chapitre 287, *vous devez savoir que ces seigneurs, roys, ducs, contes et barons françois ne vindrent mie jusques là tous ensemble, etc.*

III. N° 6760. Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, très gros volume in-folio en vélin, écriture qui paraît être du quinzième siècle.

On voit à la tête une assez belle miniature qui représente un combat. Dans le coin gauche du grand tableau, le peintre en a fait un autre qui n'a nul rapport avec la première, dont elle est séparée par une bordure. Ce second tableau représente une chambre ornée d'un dais sous lequel Froissart, en habit ecclésiastique, et assis une plume à la main devant un pupitre, paraît occupé à écrire son histoire. On voit sur un coffre auprès de lui son aumusse et son surplis. On avait eu le projet d'orner ce manuscrit d'un grand nombre de miniatures ; mais elles n'ont point été exécutées, et les places sont restées vides.

Ce manuscrit ne contient que le premier des quatre livres de Froissart, et ce livre y est divisé en quatre parties.

Les titres et les divisions des chapitres diffèrent souvent des imprimés.

J'ai dit que ce manuscrit ne contenait que le premier livre de Froissart et qu'il y était divisé en

quatre parties : il est probable qu'il ne présenta que la première à la reine d'Angleterre en 1361, car dans la deuxième partie il parle de l'amour qu'Édouard III avait conçu pour la comtesse de Salisbury, ce qui ne pouvait être agréable à la reine.

Après ces mots : *Aimé du roy de Navarre et de ceux d'Évreux*, qui finissent le chapitre 220 dans Sauvage, page 269, et qui finissent aussi un chapitre dans les trois éditions gothiques, on lit dans le manuscrit :

« Cy fine la tierce partie et commence la quatrième et derrenière partie. »

On lit au commencement du chapitre suivant, qui est le premier de cette quatrième partie :

« Auques en ce temps retourna en France le Roy de Cippres ; »

ce qui, au mot *d'environ* près, fait le commencement du chapitre 221 de l'édition de Sauvage, et d'un nouveau chapitre dans les trois éditions gothiques.

A ces mots, *gastant et exilant tout le pays*, finit le manuscrit. C'est à peu près à ces mêmes mots que finit le chapitre 263 de l'édition de Sauvage, p. 365 : ils finissent aussi, à quelques mots près, un chapitre dans les trois éditions gothiques.

Comme on ne voit à la fin de ce manuscrit ni *Explicit* ni *Cy fine*, etc., il paraît n'avoir point été achevé.

Le style de ce manuscrit n'est pas toujours le même que celui des plus anciens : outre la licence que le copiste s'est donnée de tourner les phrases à sa manière et de changer les mots, il a pris quelquefois celle d'abréger considérablement le récit, en supprimant des détails qu'il jugeait sans doute peu intéressans.

N° 8317. Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, relié en veau fauve, écrit à deux colonnes sur vélin, de deux mains différentes, dont l'une paraît être du commencement du quinzième siècle, et l'autre du milieu.

Il contient 361 folios chiffrés d'une main moderne.

On lit au premier folio, r°, ce titre :

« Ci commencent les nouvelles Croniques de France et d'Angleterre faites et compilées par honourable et discrete personne Jehan Froissart, à la prière et requeste de M. Robert de Namur, seigneur de Beaufort, lesquelles commencent au roy Édouart d'Angleterre, lequel fut couronné roy l'an de grace 1326. »

Ce manuscrit comprend le premier volume de l'édition de Sauvage. La division des chapitres qui ne sont point chiffrés est souvent différente de l'imprimé, aussi bien que les titres. Ces titres et les premières lettres des chapitres sont écrits en rouge ; mais il en manque près de la moitié. Ce manuscrit diffère des autres en ce que le copiste a fait quelquefois des additions assez longues et peu intéressantes au texte de l'historien.

Le tiers du folio 298 a été coupé en long.

Ce manuscrit et ceux des numéros qui suivront contiennent beaucoup de choses différentes des imprimés ; mais ces différences ne fournissent guère que des mots changés, ajoutés ou retranchés, quelques transpositions dans l'ordre des événemens, des récapitulations inutiles à la fin des chapitres de ce qui avait été dit plus haut, des transitions vagues et communes par lesquelles les chapitres commençaient très souvent et de certains tours de phrases qui étaient comme des formules qu'on trouvait presque à chaque feuillet, et qui ont été sagement retranchés dans les imprimés.

Pour en donner quelques exemples, on lit au folio 21, v° : *La bonne royne d'Angleterre*, au lieu que Sauvage, vol. Ier, p. 26, et tous les autres manuscrits, mettent seulement : *La royne d'Angleterre*. A ces mots qu'on lit dans Sauvage, vol. Ier, p. 95, comme dans tous les manuscrits : *Si le ferit tantost une estincelle de fine amour ou cœur*, ce manuscrit ajoute folio 83, v°, *que madame Vénus luy envoya par Cupido le Dieu d'Amours*. Il serait cependant possible que parmi ce grand nombre d'inutilités on trouvât des additions importantes : celle qui suit me le ferait soupçonner. La comtesse de Salisbury en parlant de son mari au roi Édouard III, lui dit dans l'édition de Sauvage, vol. Ier, p. 94, et dans tous les manuscrits, *qui est pour vous emprisonné ;* le manuscrit que j'examine ajoute, *à Paris*.

Nota. Au folio 21, v°, on lit, conformément aux autres manuscrits et aux imprimés, ces mots : *En ostèrent* (du royaume de France) *la bonne royne d'Angleterre et le roy son fils*, etc. Ce qui répond à la page 26 du premier volume de Sauvage. On a ajouté à la marge de ce manuscrit d'une main presque aussi ancienne que le manuscrit :

« Ils ne les en ostèrent oncques, car la dite dame ne son fils n'y orent onques droit ; mais Froissart monstre qu'il favorisoit les Anglois. »

N° 8318. Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, in-folio sur vélin à deux colonnes, écriture de la fin du quatorzième siècle. Il contient 352 fol. chiffrés d'une main moderne, ce qui fait 704 pages ; il est relié en veau rouge.

Il contient le premier livre imprimé de Froissart, de l'édition de Sauvage ; mais il est divisé en huit livres et a pour titre :

«Cy commencent les Croniques que fist maistre Jehan Froissart, qui parlent des nouvelles guerres de France et d'Angleterre, de Bretaigne et d'Espaigne, lesquelles sont divisées en VIII livres.»

Voici le rapport de ces huit livres avec le premier livre imprimé.

MANUSCRIT.		IMPRIMÉ.	
Livres.	Pages.	Chapitres.	Pages.
2	69, r°.	65	81.
3	177, v°.	126	147.
4[1]	161.	157	181.
5	203, v°.	201	226.
6	241, r°.	219	266.
7	263, r°.	230	293.
8	296. r°.	246	340.

Ce manuscrit finit au tiers du chapitre 309, au milieu de la page 426 de l'imprimé: la phrase n'est pas même achevée, et il finit par ces mots, *et espérons encore,* après lesquels il y a dans l'imprimé, *avoir en nuit la bataille.*

La division des chapitres n'est pas toujours la même dans le manuscrit et dans l'imprimé, et les titres sont différens. Ces titres sont en rouge, et les premières lettres des chapitres sont avec des ornemens d'or et d'azur. On trouve sur une feuille de parchemin qui est collée en dedans de la couverture, que ce manuscrit avait appartenu à G. Boisratier de Bourges. Ce Boisratier qui était conseiller du duc de Berry (frère de Charles V), en fit présent à son maître, ainsi qu'il paraît par cette inscription écrite au verso d'une feuille de parchemin qui est avant la première page du manuscrit.

« Cy est une partie des chroniques de France faites par maître Jehan Froissart Haynuyer, depuis le temps du roy Charles le quart, des guerres qui furent entre France et Angleterre : lesquelles chroniques maître Guillaume Boisratier, maistre des requestes de l'ostel du roy et son conseillier, et conseillier de monseigneur le duc de Berry son seigneur, donna à mon dit seigneur le duc, en son hostel de Neelle, le 8e jour de novembre l'an 1407. »

« *Flamel.* »

Au recto de la dernière feuille, après la dernière ligne du manuscrit il y a :

«Ce livre est au duc de Berry.»

«*Jeanh.*»

Ces mots sont de la main du duc de Berry, ainsi que M. de Sainte-Palaye l'avait appris de M. l'abbé Lebœuf, qui était dans l'habitude de voir des manuscrits et qui avait vu plusieurs signatures du duc de Berry dans la bibliothèque de la sainte chapelle de Bourges, où était conservée, avant la révolution, une partie des manuscrits qui étaient à ce prince.

M. Le Laboureur a inséré à la tête de la traduction qu'il a donnée de la vie de Charles VI, par un moine anonyme de Saint-Denys, une histoire du duc de Berry, dans laquelle il a placé un inventaire des livres de ce duc; et on y trouve, p. 82 :

«Un livre des chroniques de France fait par M. Jehan Froissart, lequel fut donné à monseigneur le 8e jour de novembre l'an 1407, par messire Guillaume Boisratier, à présent archevêque de Bourges, prisé trente deux livres parisis.»

M. Le Laboureur ajoute :

« Je crois que c'est celui là même qui m'a été donné par M. de Chaudenier, premier capitaine des gardes du roi, avec les figures enluminées des principaux événemens des règnes qu'il traite, et fort enrichi d'or et d'azur : et ce livre est d'autant plus estimable qu'il est différent des imprimés où l'on a changé le style et altéré les noms et principalement en l'édition de Denys Sauvage qui l'a plutôt obscurci qu'illustré.»

On ne peut douter que le manuscrit dont il est parlé dans cet inventaire, ne soit le manuscrit n° 8318 de la Bibliothèque du Roi : mais ce n'est certainement pas celui qui avait été donné par M. Chaudenier à M. Le Laboureur : car celui-ci dit qu'il a des figures enluminées des principaux événemens des règnes qu'il traite. Or, dans le manuscrit 8318, il n'y a pas une figure : on y trouve seulement à la première page une place laissée vide, apparemment pour en mettre une, et cette place est entourée d'une bordure, au bas de laquelle sont les armes de France.

Le manuscrit n° 8318 qui était de la bibliothèque du duc de Berry, appartint dans la suite à madame de Beaujeu, sœur de Charles VIII et femme du duc de Bourbon : car à la fin du manuscrit, un peu au-dessus de la signature du duc de Berry, on lit :

«Ce livre est à madame Anne de France, duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne,»

et au recto d'une feuille de parchemin, qui est à la fin du manuscrit, on lit :

«Ce livre est au duc de Bourbonnois et d'Auvergne.»
Raminagrobis.

N. B. Ce duc se nommait Pierre II. C'était le mari de madame de Beaujeu : il devint duc de Bourbonnais et d'Auvergne par la mort de Jean II, son frère, arrivée le 1er avril 1488. (Voy. *l'Hist.*

[1] *Nota.* Il n'y a à côté d'aucun chapitre *le quart livre,* ainsi que cela est aux autres : mais au folio 161 v°, il y a au haut de la page : *Le quart livre,* en sorte qu'on ne peut déterminer où commence ce quatrième livre. Il en est de même des livres cinq, six et sept.

générale de la maison de France, t. 1, p. 311 et 313.)

Ce manuscrit est le plus authentique de tous ceux que j'ai vus et le plus certainement ancien; car on voit par la signature de G. Boisratier qui se trouve à la fin, que ce livre lui avait appartenu plusieurs années avant qu'il le donnât au duc de Berry en 1407.

N° 8319. Premier volume. Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, in-folio sur vélin, écriture de la fin du quatorzième siècle, ou tout au moins du commencement du quinzième siècle. Il contient 396 feuillets chiffrés d'une main moderne. Il est relié en bois couvert de veau, aux armes de France couronnées avec des F et des fleurs de lis, ce qui fait juger qu'il appartenait à François Ier.

Ce manuscrit est orné de miniatures très-bien faites et de vignettes de bon goût. La première miniature est divisée en deux tableaux; dans l'un est représentée une bataille des Français contre les Anglais, c'est vraisemblablement la bataille de Crécy. On voit dans l'autre un combat des Anglais contre les Écossais : rien ne désigne quel est ce combat. Les titres des chapitres qui sont à peu près les mêmes que dans les manuscrits 8318, et les premières lettres des chapitres sont enluminées et rehaussées d'or.

Les premiers feuillets contiennent une table générale des chapitres, après laquelle se trouve ce titre :

« Cy commencent les chroniques que fist maistre Jehan Froissart, qui parlent des nouvelles guerres de France et d'Angleterre, de Bretaigne, Escoce, Espaigne, lesquelles sont divisées en quatre parties. »

Ce manuscrit ne renferme que le premier volume de Froissart imprimé : il est divisé en quatre livres, dont voici le rapport avec l'édition de Sauvage.

MANUSCRIT.		IMPRIMÉ.	
Livres.	Pages.	Chapitres.	Pages.
2	90, v°.	65	81.
3	186, r°.	156, vers la fin.	174.
4	219.	121, au milieu.	270.

Ce manuscrit finit par les mêmes mots que le manuscrit 8318, auquel il et parfaitement conforme, à quelques leçons près qui montrent que ces deux manuscrits n'ont point été copiés l'un sur l'autre. Ces manuscrits sont les plus anciens et les plus authentiques que nous ayons du premier livre de Froissart; ils sont aussi les plus corrects.

N° 8320. Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, gros volume in-folio relié en bois couvert de velours bleu très usé, écriture du quinzième siècle, sur vélin, à deux colonnes, très gros caractères.

Ce manuscrit, composé de 433 feuillets cotés en rouge, contient le premier volume de Froissart. Il est précédé d'une table des chapitres, avec ce titre :

« Cy commence la table des rubriches des Croniques sire Jehan Froissart, de la guerre et l'occasion d'icelle qui fut longuement entre le roy de France et le roy Édouard d'Angleterre et plusieurs autres leurs successeurs. »

On lit au bas du dernier feuillet qui termine ce volume :

« Cy fine le premier volume de Froissart; »

et sur un feuillet de vélin collé à la tête du manuscrit en dedans de la couverture : *Bloys*, et au dessous, *Des histoires et livres en francois, Pult°* (pulpitre) 6° *contre la muraille de devers la court.*

Les titres des chapitres sont écrits en lettres rouges, et les lettres initiales dorées et enluminées.

Le grand nombre de miniatures dont ce manuscrit est orné le rendent infiniment précieux : elles sont en général de bon goût, d'un dessin assez correct pour le temps, d'une grande fraîcheur de coloris et de la plus belle conservation. Les vignettes qui les accompagnent sont assez bien peintes, mais surchargées d'ornemens : le peintre y a souvent représenté des singes, des grotesques, des figures plus bizarres les unes que les autres. On voit dans quelques-unes des rouleaux chargés de cette devise : *Plus est en vous*. Les armes de France, pleines, qu'on trouve au bas de la plupart des vignettes font juger que ce manuscrit appartenait à quelqu'un des rois de France; mais l'épaisseur et la grossièreté des couleurs, l'or mat des fleurs de lis, très différent de celui des miniatures et des lettres capitales, me portent à croire que ces armes ont été peintes après coup; et qu'ainsi ce manuscrit pourrait bien n'avoir pas été originairement destiné pour le roi. Quoi qu'il en soit, les miniatures qu'il renferme sont extrêmement curieuses, parce qu'elles donnent une idée très nette du costume des hommes et des femmes des différens états dans le quinzième siècle, des habits de guerre, des armes, des machines, etc. Aussi le P. Montfaucon en a fait graver plusieurs dans les *Monumens de la Monarchie française*, t. 2 et 3, tels que l'entrevue d'Isabelle de France, reine d'Angleterre avec son frère Charles-le-Bel, la réception que firent les bourgeois de Nantes à Jean de Montfort et à sa femme, la bataille navale de Guernesey, la prise de Charles-le-Mauvais dans le château de Rouen, la bataille de Poitiers, le sacre du roi Charles V, etc.

Je n'ai pu voir sans surprise que le savant béné-

dictin qualifie ce manuscrit, *le plus ancien manuscrit de Froissart de la Bibliothèque du Roi* (t. 2, p. 256, 259 et al.). Il n'avait sans doute point examiné les autres qui étaient indifférens pour son objet; car ils en auraient trouvé plusieurs qui sont incontestablement plus anciens, sans parler du n° 8318, qui fut donné au duc de Berry en 1407, et dont l'écriture, comme nous l'avons dit plus haut, paraît être antérieure de quelques années à cette date. Quant à celui-ci on ne peut guère le faire remonter plus haut que 1450; et les connaisseurs qui l'ont vu l'estiment même postérieur à cette époque.

Une autre observation, de pure curiosité, c'est que l'écriture ressemble si bien à celle du manuscrit n° 6760, qu'ils paraissent être de la même main.

Mais ce manuscrit n'est pas seulement un des moins anciens, il est aussi un des moins corrects. On y rencontre un grand nombre d'omissions et de chapitres abrégés; de sorte qu'assez souvent il semble être plutôt un extrait qu'une copie de Froissart. Il faut en conclure qu'il est beaucoup plus précieux par la beauté des peintures que par la pureté du texte.

N° 8321. Manuscrit du Roi, même format, même reliure, même écriture, mêmes ornemens, etc. que le n° 8320, dont il est la suite; mais il lui est très supérieur par la pureté du texte qui n'est presque jamais tronqué ni abrégé; et ce serait un des meilleurs manuscrits du second volume, si le copiste ne s'était pas quelquefois permis de rajeunir le style. Il contient 356 folios cotés en rouge et est précédé d'une table des chapitres avec ce titre :

« Cy commence la table du 2e volume des Croniques de France, d'Angleterre et d'autre part, jadis compilées par sire Jehan Froissart en son temps chanoine et trésorier de Chimay en Haynaut. »

On trouve, comme dans le n° 8320, ces mots écrits sur un feuillet de parchemin collé en dedans de la couverture : *Des histoires et livres en François, pult° 6° contre la muraille de devers la court*, et au-dessous, *Bloys*.

Les miniatures et les vignettes y sont moins nombreuses que dans le volume précédent. Le P. de Montfaucon a fait graver d'après ce manuscrit dans le t. 3 des *Monumens de la Monarchie française*, la bataille de Rosebecque et la sortie des Parisiens en armes au devant de Charles VI, lorsque ce prince revint vainqueur des Flamands.

Colbert, n° 258; du Roi, 8323. Manuscrit in-folio, maroquin rouge, d'une très belle écriture, sur vélin, qu'on peut estimer de la fin du quinzième siècle. Il contient 155 folios, cotés au bas des pages, d'une main moderne.

Ce manuscrit, fait avec le plus grand soin et orné de quelques miniatures, renferme exactement le même abrégé que le manuscrit 8343 et les mêmes traités d'alliances indiqués dans la notice de ce manuscrit. On trouve de plus à la fin de celui-ci une pièce intitulée : *La teneur des lettres passées des alliances de France et d'Escosse.* Cette pièce est datée du dernier juillet 1371, la huitième année du règne de Charles V. Elle est suivie d'une liste de morts et de prisonniers, tant Français qu'Écossais, sans aucune indication de la bataille où ces chevaliers perdirent la vie ou la liberté.

N° 8324. Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, in-folio, relié en parchemin, écriture du commencement du quinzième siècle, sur vélin. Il contient 417 folios chiffrés d'une main moderne, et qui paraissent avoir été chiffrés auparavant, peut-être de la même main que l'écriture du manuscrit.

Il y a plusieurs miniatures mal faites, un peu effacées, entourées de vignettes. La première est divisée en quatre tableaux. Dans le premier de ces tableaux est un chanoine vêtu de pourpre, l'aumusse sur l'épaule (c'est sans doute Froissart), qui présente son livre à un prince qui a sur la tête une couronne aux léopards, dont on aperçoit quelques traces sur la robe écarlate du prince; on reconnaît que c'est le roi d'Angleterre.

Le second tableau, au-dessous du précédent, représente un vaisseau voguant à pleines voiles : on distingue à bord de ce vaisseau Isabelle de France, reine d'Angleterre, et son fils Édouard, qui depuis fut Édouard III.

Dans le troisième, en haut, on voit cette reine présentant son fils à Charles-le-Bel, son frère.

Le quatrième représente la ville de Bristol, dans laquelle Isabelle, accompagnée du jeune Édouard, assiége son mari Édouard II.

Les titres des chapitres sont en rouge et les premières lettres enluminées.

On voit au haut de la première page *Cl. Puteanus* de la main même de M. Dupuy

Le manuscrit est intitulé :

« Cy commencent les Croniques de sire Jehan Froissart, contenans les nouvelles guerres de France, d'Angleterre, d'Escoce, d'Espaigne, d'Alemaigne, de Navarre, de Bretaigne, et sont divisées en quatre parties. »

Ces quatre parties sont divisées comme dans le manuscrit 8319, mais il faut remarquer que le cahier qui devait commencer au folio 73 a été mis à l'envers, et qu'au lieu de 8 folios qu'il devait

contenir, comme les autres, il n'en contient que 7. Le feuillet qui manque est celui qui devait suivre le soixante-dix-septième, où commençait le second livre.

Au folio 175, v°, on lit :

« Cy fine la 2e partie des Croniques de Froissart et commence la tierce. »

A la fin du folio 273, v°, est un espace vide réservé pour marquer la fin du troisième livre et le commencement du quatrième.

Ce manuscrit finit au chapitre 327, page 456 de l'édition de Sauvage. Il y manque à la fin un cahier qui comprenait les cinq pages imprimées qui achèvent le premier volume de Froissart.

Ce manuscrit a souvent fourni de très bonnes leçons à la présente édition.

N° 8325. Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, in-folio, relié en veau rouge, très belle écriture du quinzième siècle, sur vélin. Il contient 342 folios, chiffrés d'une main moderne.

Il n'y a point de titres de chapitres : ils ne sont distingués que par une barre enluminée. Les premières lettres, ainsi que celles de quelques alinéa, sont dorées et enluminées.

Ce manuscrit renferme le troisième volume de Froissart, quoiqu'on lise à la fin :

« Cy fine le 2e livre des Croniques de Froissart contenant des aventures de France et d'Angleterre. »

Il se termine à l'avant dernier chapitre du troisième volume de l'imprimé, page 362. Tout ce chapitre, qui répond au chapitre 141 de l'édition de Sauvage, en diffère considérablement, et mérite d'être examiné avec soin. L'ancien langage y est mieux conservé, et l'on y trouve au folio 342 des particularités concernant Froissart, qui ne sont point ailleurs. Ainsi je crois qu'il doit être préféré aux manuscrits du même volume de Froissart, nos 8328 et 8329, comme ayant été probablement copié sur un autre plus ancien et plus authentique que ceux-là.

Nos 8328 et 8329. Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, deux volumes in-folio, reliés en velours rouge, écriture du quinzième siècle finissant. Quoique ces deux volumes paraissent écrits de la même main, le caractère du second est plus beau que celui du premier. Celui-ci n'est point chiffré ; le second contient 301 folios chiffrés d'une main moderne.

L'un et l'autre ont en tête une table des chapitres. Les titres y sont écrits en rouge : les premières lettres des chapitres et de quelques alinéa y sont dorées et enluminées.

On lit en dedans du premier ais de la couverture de chaque volume ces mots, d'une écriture du seizième siècle, *Bloys*, et plus bas, *Des histoires et livres en François au premier pult°* (pupitre), *par terre devers les fossez à l'ailz du milieu.*

Dans le premier volume on lit, sur une feuille de vélin, qui est à la tête, ces mots, d'une main postérieure, *Le tiers volume Froissart appartenant au roy Louis XII*, avec une signature abrégée, qui paraît être *Auber* ou *Aubri*.

Ce premier volume qui contient le troisième volume de l'édition de Sauvage, est intitulé :

« Cy commence la tierce partie principale des Croniques de sire Jehan Froissart, qui contient les nouvelles guerres de France, d'Angleterre, d'Espaigne, de Portingal et d'Italie, et parle premièrement comment sire Jehan Froissart se partit de France pour aller devers le comte de Foix et la manière de son voyage. »

On trouve vers le milieu du volume cinq ou six feuillets écrits d'une autre main que le reste. Il finit comme le troisième volume de Sauvage, si ce n'est qu'après les mots : *scellé de toutes les parties*, qui terminent l'imprimé, on trouve dans le manuscrit ces sept ou huit lignes :

« Mais au jour que je clouy ce livre je ne l'avoie pas, si m'en convient souffrire ; et aussi s'il plaist à mon très cher et honnouré seigneur monseigneur le comte Gui de Blois à laquelle requeste et plaisance j'ay travaillé en ceste noble et haute histoire, il me dira et je y entendray, et de toutes choses advenues depuis ce tiers livre clos je m'en informeray volontiers. »

Le second volume qui contient le quatrième de Sauvage est intitulé :

« Cy commence le quart livre de maistre Jean Froissart, qui parle des guerres et nobles fais d'armes et advenues de France, d'Angleterre et des pays d'entour, leur conjoins et adhérens, depuis l'an Nostre Seigneur 1389; et premier de la noble feste qui fut faite à Paris à l'entrée et venue de la reine Isabelle de France, femme au roy Charles le bien aimé et aussi les joustes qui y furent faites et des présens de ceux de Paris. »

Il contient le quatrième volume de Sauvage ; si ce n'est qu'il commence par une Préface, qui ne se trouve dans l'imprimé qu'au commencement du chapitre 51, page 158, où elle est déplacée, et où il manque plusieurs choses importantes que renferme le manuscrit. On trouve encore dans ce volume une addition sur la mort de Richard II qui n'est point dans l'imprimé.

Ces deux augmentations du commencement et de la fin sont les mêmes qui sont copiées dans l'édition présente, d'après le manuscrit de Coislin, n° 169, à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés.

Ce manuscrit 8329 paraît le plus authentique des trois qui contiennent le même volume de Frois-

sart. Outre que l'écriture en est plus belle et plus ancienne, il a conservé de vieux mots qui sont changés dans les autres.

Colbert, n° 86; du Roi, 8329. Manuscrit in-folio sur vélin, à deux colonnes, relié en veau très vieux, écriture antérieure au milieu du quinzième siècle, contenant 227 feuillets non cotés.

On y trouve plusieurs miniatures très mal dessinées et aussi mal peintes. Les titres des chapitres sont en rouge et les lettres capitales de différentes couleurs, mais sans dorure.

On doit porter de ce manuscrit le même jugement que de celui n° 8333 auquel il est si conforme qu'ils ont été évidemment copiés ou l'un sur l'autre, ou sur le même original.

Le commencement de celui-ci manque jusqu'à ces mots : *si roidement en leurs escus*, qui répondent à peu près au milieu du chapitre premier du numéro déjà cité. La conformité parfaite qu'on a remarquée entre les deux textes donnant lieu de croire qu'ils commençaient au même chapitre, il en résulte qu'il n'y a qu'un feuillet de perdu. Le dernier chapitre manque aussi dans ce manuscrit comme dans le n° 8333.

Colbert, n° 231; du Roi, 8329. Manuscrit de Colbert in-folio, maroquin rouge, écriture de la fin du quatorzième siècle, ou du commencement du quinzième, au plus tard, sur vélin à deux colonnes, contenant 323 feuillets non cotés.

Ce manuscrit n'est orné d'aucune miniature; mais une place restée vide au commencement de la première page annonce qu'on avait eu dessein d'y en mettre une. Il est divisé en chapitres comme les autres manuscrits, avec cette différence que les chapitres ne sont précédés d'aucun titre et sont seulement désignés par un alinéa et une lettre capitale en or et avec un cadre colorié : on ne trouve dans tout le manuscrit que ce titre général :

« Cy commencent les Croniques de la guerre et l'occasion d'icelle, qui fu longuement entre le roy de France Phelippe et le roi Edouart d'Engleterre et moult de leurs successeurs. »

Ce manuscrit contient la plus grande partie du premier volume de Froissart, et finit, comme les manuscrits 8318 et 8319, à ces mots : *car les ennemis approchent, et espérons encore anuit.*

Il est fâcheux que ce manuscrit, l'un des plus anciens et des plus corrects, soit imparfait. Il y manque environ vingt feuillets depuis ces mots :

« Lors répondit le duc de Bourbon et dist : « Chandos, Chandos, dites à vos maistres qu'ils guerroient; »

jusqu'à ceux-ci :

« Leur tour sur ces nefs Englesces que pou amiroient ne prisoient, etc. »

Colbert, n° 85; du Roi, 8329. Manuscrit de Colbert in-folio, maroquin rouge, écriture du quinzième siècle, à deux colonnes, sur papier, composé de 369 feuillets cotés en rouge.

Il contient le premier volume entier de Froissart, à l'exception du *Prologue* et d'une partie du premier chapitre qui manquent, jusqu'à ces mots : *Saint Lambert du Liége ; et dis ainsi*, etc.

Ce manuscrit, dont l'écriture est assez soignée, ne diffère en rien du n° 8317. Il offre constamment les mêmes leçons, les mêmes longueurs et la même division des chapitres, de sorte que l'un paraît être une copie de l'autre.

N° 8330. Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, in-folio sur vélin relié en bois, couvert de velours très usé, autrefois vert ou bleu; écriture cursive peu soignée qui paraît être de la fin du quinzième siècle. Il contient 278 folios cotés d'une main moderne et n'est point écrit à deux colonnes comme la plupart des manuscrits du même historien.

Toutes les lettres initiales sont grossièrement coloriées, et les titres des chapitres en rouge, à l'exception des huit ou dix premiers qui sont en lettres noires soulignées de rouge.

On lit sur le parchemin collé en dedans de la couverture ces mots, d'une écriture très moderne : *Troisième livre de la Cronique de France et d'Angleterre.* Suit un feuillet de parchemin, au verso duquel est une miniature du plus mauvais goût, divisée en quatre tableaux, et entourée d'une vignette, au bas de laquelle on voit un écu de France à une bande de gueule, qui est de Bourbon. Le même écu se retrouve au bas d'une autre vignette qui encadre la première page du manuscrit.

Il a pour titre :

« Cy s'ensuit le 3e livre des Croniques de France, d'Engleterre et des pais voisins, qui se recommence à une grande pestillence qui se bouta en l'Eglise, de quoy toute Xreptienté fut pour ce temps en grant branle, dont moult de maulx en nasquirent et descendirent, comme ouir pourrez. Et dist ainsi. »

C'est par erreur que ce manuscrit est intitulé *troisième livre :* il contient le livre second, à commencer au départ du pape Grégoire XI, d'Avignon, pour aller à Rome. Comme le manuscrit paraît parfaitement entier, il est vraisemblable qu'il était précédé d'un premier volume que nous ne retrouvons plus et qui s'étendait jusqu'à cette époque. Rien n'est plus arbitraire dans les manuscrits que la division des livres et des chapitres. Il serait à désirer que les copistes n'eussent jamais pris d'autre licence.

Ce manuscrit, l'un des moins beaux qui soient

à la Bibliothèque du Roi, est cependant un des plus précieux, et nous a fourni d'excellentes leçons. Il a d'ailleurs le mérite d'avoir mieux conservé l'ancien langage que la plupart des autres.

8330-8331. On voit à la tête du second volume une table des matières, et à la feuille qui suit cette table, une miniature divisée en quatre tableaux avec une vignette, au bas de laquelle sont les armes de Bourbon, sans casque, soutenues par un lion.

Le titre de ce volume, qui contient le quatrième volume de l'édition de Sauvage, est le même que dans le manuscrit 8329, auquel celui-ci est entièrement semblable, non-seulement en ce point, mais encore par rapport à la préface du commencement et à l'addition qui le termine.

N° 8331. Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, in-folio, relié en bois, couvert de velours violet, sur lequel on voit la marque des plaques dont il était garni. L'écriture sur vélin est de la fin du quatorzième siècle.

Sur une feuille blanche, qui est en tête, on lit, d'une main moderne : *Des manuscrits de M. l'archevêque de Reims.*

On voit au premier folio écrit une miniature divisée en deux tableaux. Dans le premier est un chanoine qui paraît être en surplis avec l'aumusse sur le dos (c'est sans doute Froissart), qui présente son livre au roi d'Angleterre, qu'on reconnaît aux léopards peints sur sa robe. Le second représente l'entrevue d'Isabelle de France avec le roi Charles-le-Bel, son frère. Au bas sont des armes. On trouve dans la suite plusieurs autres miniatures d'assez mauvais goût, ainsi que les vignettes. Il est à remarquer que la première miniature est entourée d'une chaîne d'or, et que dans toutes les autres, l'espace qui est entre les deux colonnes est orné d'une pareille chaîne. Je rapporterai sur cet usage des peintres anciens le passage suivant, tiré de la 28e *sérée de Bouchet*, page 90, v° :

« Ce conte achevé, quelqu'un va demander une chose à quoy possible beaucoup n'ont pas pensé : c'est pour quoy il y a à l'entour des excellens ouvrages et bien élabourez tableaux, des chainettes? Il fut respondu que quand ces bons maistres vouloient monstrer une pièce parfaite et exquise et là où il ne falloit plus mettre la main, qu'ils mettoient à l'entour de ces divins ouvrages des chaînettes et liens pour donner à entendre aux plus spirituels que ce tableau estoit fait de tel artifice et industrie que s'il n'estoit retenu et enchaîné il pourroit s'en aller, comme s'ils eussent voulu empêcher ceux qui estoient aviez en ce tableau de bouger de là. »

Les titres des chapitres sont écrits en rouge et les premières lettres des chapitres dorées et enluminées.

Ce manuscrit, qui a pour titre

« Cy commence le Prologue de sire Jehan Froissart sur ces présentes croniques d'Angleterre, »

contient le premier volume du Froissart de Sauvage. Il est fâcheux que le copiste se soit quelquefois permis de supprimer des détails qui ne sont rien moins qu'inutiles. Il a surtout tellement mutilé l'histoire, depuis la guerre de Castille, entre les deux frères Don Pierre et Henri, que toute cette partie, jusqu'à la fin, si l'on en excepte quelques chapitres, qui ont la même étendue que dans les autres manuscrits, doit être regardée comme un abrégé. On trouve sur le verso du dernier folio des vers français d'une écriture plus moderne que le manuscrit. Au bas est une fleur de lis assez mal dessinée, au-dessous de laquelle est une grande lettre effacée, après laquelle on lit : *Oiric le Roy*.

N° 8332. Manuscrit de Béthune, aujourd'hui de la Bibliothèque du Roi, un volume in-folio, maroquin rouge, aux armes de Béthune, écrit sur vélin vers le commencement du quinzième siècle. Il contient 405 folios chiffrés d'une main moderne.

Sur une feuille de vélin blanc, à la tête du volume sont : les armes de premier parti écartelé, aux premier et quatrième d'hermines, et aux deux et trois d'argent à deux fasces de gueule, qui est Derval. Le second parti écartelé au premier de France, aux second et troisième de Laval Montmorency; au quatrième bâtard de Bourbon, coponnée d'argent et de sable, et sur le tout du second parti de gueule au lion d'argent armé, lampassé et couronné d'or.

On trouve ensuite la table des chapitres de la seconde partie de l'histoire de Froissart, et qui par conséquent est déplacée. Après la table est un feuillet de parchemin sur lequel sont peintes les armes de Béthune.

Ce volume est orné d'un grand nombre de miniatures de différentes grandeurs et toutes de très mauvais goût. La première est divisée comme celle du manuscrit 8324 et représente les mêmes sujets. Après la miniature on lit ce titre :

« Cy commencent les Croniques que fist sire Jehan Froissart, lesquelles parlent des nouvelles guerres de France, d'Angleterre, d'Escoce, d'Espaigne et de Bretaigne, et sont divisées en quatre parties dont le premier chapitre fait mention de la cause pourquoy elles sont faites. »

Ce titre est en lettres rouges, ainsi que tous les

titres des chapitres, et les lettres capitales sont enluminées.

Au bas du folio 405, verso, est écrit d'une main postérieure au manuscrit :

« Ce livre donna messire Tanguy du Chastel à Jehan sire de Derval. »

On lit encore, au verso d'un feuillet de vélin blanc qui termine le volume, ces mots, d'une écriture qui paraît plus récente que celle des précédens :

« A hault et puissant seigneur monseigneur de Derval appartient cest livre. »

Ce volume, qui contient la première partie tout entière de l'histoire de Froissart, est d'un assez beau caractère, très bien conservé et passablement correct. J'ai cependant remarqué que dans la dernière moitié le copiste s'est quelquefois permis d'abréger le récit de l'historien.

N° 8333. Manuscrit de Béthune, aujourd'hui du Roi; même écriture, même reliure, mêmes ornemens, même format que le n° 8332 dont il est la suite. Il contient 209 folios, chiffrés d'une main moderne.

Les miniatures y sont plus rares que dans le premier volume, et ne sont pas de meilleur goût. A la suite de la première, qui est divisée en quatre tableaux, on lit ce titre :

« Cy commence le second volume des nouvelles guerres de France et d'Angleterre, d'Escoce, de Bretaigne, d'Espaigne, d'Ytalie, de Flandres et d'Alemaigne; et premièrement comment le sire de Langurant fut navrez à mort; et comment le capitaine et la garnison de Boutteville fu desconfite et le chastel rendu François. »

Ce second volume ne commence qu'au 28e chapitre de l'édition de Sauvage, page 39; et finit à l'avant dernier chapitre, page 287; il n'a cependant point été mutilé : on voit que les omissions ont été faites exprès. Elles sont d'autant plus fâcheuses que ce manuscrit est un des plus anciens et des plus corrects que nous ayons du second livre de Froissart.

On lit au folio 209, après ces mots :

« Cy fine le second volume des Croniques Froissart, »

ceux-ci, qu'on trouve pareillement à la fin du n° 8232 :

« Ce livre donna messire Tanguy du Chastel à Jehan sire de Derval. »

Nos 8334-35-36. Manuscrit du Roi, parmi ceux de Béthune, trois volumes in-folio maroquin rouge, écriture de la fin du quinzième siècle ou du commencement du seizième, sur papier, à deux colonnes.

Ces trois volumes comprennent le premier volume de Froissart : ils étaient faits pour être reliés en un seul tome, puisqu'on a été obligé, pour les diviser en trois, de couper un chapitre dont le commencement se trouve à la fin d'un volume et la fin au commencement du suivant. On trouve à la tête du premier volume et à la fin du troisième la signature originale de M. Balesdens de l'Académie française, à qui ils ont appartenu : ce qui semble indiquer qu'ils ne formaient alors qu'un seul volume.

Au reste ce manuscrit est un des moins précieux de la riche collection du Roi : il paraît être une copie assez incorrecte du manuscrit n° 8317; on y retrouve du moins la plupart des longueurs que j'ai remarquées dans ce manuscrit.

Nos 8337-8338. Ces deux volumes, qui contiennent le second livre de Froissart, sont la suite des nos 8334-35-36, auxquels ils ressemblent pour le format, la reliure, le caractère, etc.; et l'on y rencontre à peu près les mêmes défauts.

La signature de M. Balesdens se voit pareillement à la tête du n° 8337 et à la fin du n° 8338.

Nos 8334 et suivans jusqu'à 8342. Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, parmi ceux de Béthune, neuf volumes in-folio reliés en maroquin rouge, écriture de la fin du quinzième siècle, sur papier, à deux colonnes.

Ces neuf volumes comprennent les quatre volumes du *Froissart* de Sauvage; savoir, les nos 8334-35 et 36 le premier volume, les nos 8337 et 38 le second, les nos 8339 et 40 le troisième, lequel finit dans ce manuscrit comme dans celui du n° 8328, les nos 8341 et 42 le quatrième volume avec la préface et l'addition qui se trouvent dans le manuscrit n° 8329.

Ces volumes auraient pu être reliés en quatre, et l'étaient probablement autrefois, puisqu'on voit au commencement et à la fin des volumes qui répondent à ceux de l'édition de Sauvage, la signature originale de M. Balesdens de l'Académie française, à qui ces manuscrits ont appartenu. Pour les relier en neuf volumes, il a fallu quelquefois couper un chapitre dont le commencement est à la fin d'un volume et la fin au commencement du volume suivant.

A la fin du volume n° 8341, on lit :

« En ce présent quart volume de messire Jehan Froissart a quatorze vins seize feuillets, histoire (c'est-à-dire, miniature) une. »

Le dernier volume, n° 8342, a des fautes grossières.

N° 8343. Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, in-folio relié en bois couvert de veau tout usé,

écriture de la fin du quinzième siècle, très menue et mal formée.

Il contient 324 folios, chiffrés d'une main moderne : les titres des chapitres sont en rouge.

On lit sur un feuillet de vélin, en dedans de la couverture, ces mots, d'une écriture de la fin du seizième siècle :

« Ce livre est à Mons. de Tournon, seigneur de Beauchastel, etc. »

Le titre est :

« Cy commencent les Croniques que fist sire Jehan Froissart, lesquelles parlent des nouvelles guerres de France, d'Angleterre et d'Espaigne, et de Bretaigne, et sont divisées en quatre parties dont le premier chapitre fait mention de la cause pourquoy elles sont faites. »

On ne voit cependant aucune division de livres dans ce manuscrit; apparemment que le copiste avait compté marquer cette division dans quelques-unes des places qui sont restées vides, et qui semblent destinées à recevoir des titres et des miniatures.

Le folio 315 n'est point écrit; néanmoins il n'y a pas de lacune en cet endroit.

Ce manuscrit, qui contient le premier volume entier de Froissart, est fait avec très peu de soin; la plupart des noms propres y sont étrangement défigurés : il paraît être une copie incorrecte du manuscrit 8332.

Colbert, n° 15; du Roi, 8343. Manuscrit de Colbert, in-folio, maroquin rouge, écriture du milieu du quinzième siècle, sur vélin, à deux colonnes : il est composé de 389 feuillets, dont 295 sont cotés.

Ce manuscrit, qui contient le premier volume de Froissart, est orné d'un assez grand nombre de miniatures de mauvais goût : la première est divisée en quatre parties, comme celle du n° 8324, et représente le même sujet.

Le titre est le même que celui du n° 8317.

Sur une des feuilles de parchemin qu'on a laissées en blanc à la tête du volume, on lit ces mots, d'une écriture un peu postérieure à celle du manuscrit :

« Deux mectres que les Pers de France envoyèrent au roy Édouard d'Angleterre au temps qu'il querelloit la France.

Credo regnorum qui cupis esse duorum
Succedunt mares huic regno, non mulieres.

Au folio 29, verso, à côté de ces mots, *et en osterent la royne d'Angleterre*, on trouve à la marge ceux-ci, d'une écriture un peu moins ancienne :

« Ils ne l'osterent onques, car onques n'en fut en possession, ne droit n'y avoit. »

Ce manuscrit très bien écrit et bien conservé est tellement conforme aux n°s 8317 et 8329, qu'on ne saurait douter qu'ils n'aient été copiés sur le même original.

Colbert, n° 16; du Roi, 8342. Le caractère, les ornemens, le format, la reliure de ce volume ne diffèrent en rien du manuscrit n° 8343, dont il est la suite.

Après la première miniature, qui est divisée en quatre tableaux, on lit ce titre :

« Cy commence le second volume des Croniques sire Jehan Froissart, qui parlent des nouvelles guerres de France, d'Angleterre, d'Italie, d'Espaigne et d'Allemaigne. De la chevauchée que le duc d'Anjou fist contre les Anglois ou pays de Bourdeloys. »

On voit par la fin de ce titre que le manuscrit commence au même endroit que l'imprimé de Sauvage, et qu'il fournit tous les chapitres omis dans les deux n^os précédens, mais il finit comme eux aux lettres de pacification accordées par le duc de Bourgogne aux Gantois.

Le chapitre qui termine le second livre de Froissart, dans l'édition de Sauvage, commence le troisième dans ce manuscrit : il est séparé du second par une colonne et demie qu'on a laissée en blanc, et n'est précédé d'aucun titre.

Toute la partie du troisième livre, contenue dans ce volume, paraît être d'une autre main que le second livre; elle finit par ces mots :

« Ainsi se départit le voyage de mer en celle saison, qui cousta au royaume de France C. M. francs XXX fois. »

Le second livre contient 220 feuillets non cotés; et la partie du troisième, dont on vient de parler, en contient 128.

Colbert, n° 169; du roi, 3343. Manuscrit in-folio, relié en veau, écriture du quinzième siècle, à deux colonnes, sur vélin, contenant 164 folios non chiffrés.

Il renferme le premier volume du Froissart de Sauvage jusqu'au chapitre 153, à la mort de Philippe de Valois, à l'occasion de laquelle on lit ces mots dans le manuscrit :

« En ce mesme an, le 23 jour d'aoust trepassa Philippe, roi de France, à Nogent-le-Roy, l'an de son âge 57 et de son règne 23, et fut enterré à Saint-Denis, emprès la Royne Jehanne, jadis sa première femme. Animæ eorum et aliorum fideliumomnium requiescant in pace. »

Après quoi on lit :

« Cy fenissent les Croniques des faits du roy Phil. de Valois et d'autres princes et barons de France, compillées par maistre Jean Froissart, où sont comprins maints de faits et histoires d'Engleterre.

Ensuite est une généalogie des rois de France depuis Pharamond, qui remplit les folios 72 et 73.

Suit une table des chapitres précédens, qui continue jusque vers le milieu de la première colonne de la page 76, où recommence immédiatement une autre table des chapitres qui suivront, et dont le dernier est le commencement du règne de Charles VI. Cette seconde table s'étend jusqu'au folio 28 inclusivement.

Au folio 83, reprend la chronique de Froissart, depuis l'avénement du roi Jean au trône jusqu'à sa mort, qui se voit au folio 138, recto, et qui répond au chapitre 219 de Froissart. Au verso du même folio 138 on lit :

« Cy fine la cronique du roi Jehan, fils du roi Philippe de Valois. »

Après quoi sont écrits vingt-deux espèces de versets prophétiques sur la désolation de la France par les Anglais, entre autres celui-ci :

«Anno milleno CCCC° (sic) XXIX decimâ septimâ mensis julii tota Gallia gallo tedet et in capite leonis coronabitur.»

Puis toujours dans la même page :

« Cy commence l'histoire du roy Charles le Quint, fils du roy Jehan, comment lui et la royne Jehanne sa femme furent sacrés. »

Le chapitre 218 de Froissart, presque entier, et les suivans, jusqu'au 223, étant omis dans le manuscrit, on lit au folio 139 le couronnement de Charles V, tel qu'il se voit à la tête du chapitre 223; et au folio 160, verso, la mort du même Charles V, conformément au chapitre 58, page 98 du second volume du *Froissart* de Sauvage.

Le folio 161 commence par le couronnement de Charles VI.

Nota. On a de la peine à reconnaître Froissart dans ce manuscrit. Ce n'est qu'un très petit abrégé de cet historien, dont il omet souvent dix et douze chapitres entiers.

N° 926, *aliàs* 9661. Manuscrit du Roi petit in-folio sur vélin, à deux colonnes, couvert de veau, et sur chaque côté de la couverture les armes de France, au-dessus desquelles et dans le même cartouche se trouve le nom du roi Charles IX, exprimé par deux *C* accolés en sens contraire et suivis du chiffre *IX*, d'où il résulte que le manuscrit appartenait à ce prince. Il contient 286 feuillets, cotés d'une main un peu moins ancienne que l'écriture du manuscrit, qui paraît être du commencement du quinzième siècle.

Les deux miniatures dont il est orné, l'une à la première page, qui représente un combat, la seconde, qui représente le couronnement du roi Charles VI, ne sont pas mal peintes pour le temps.

La division des chapitres est marquée par l'intervalle d'une ligne qu'on a laissée en blanc et par la lettre grise, qui est d'or, sur un fond colorié. On n'y trouve d'ailleurs aucuns titres de chapitres : il n'y a que le titre général, qui est conçu en ces termes :

« Cy commence le second volume des Croniques Froissart, contenant les faitz et batailles des roys de France et de Angleterre.

Puis le texte commence ainsi :

« Après le conquest de la Roche-sur-Yon, si comme ch-dessus est dit, etc. »

Ce manuscrit du second livre contient donc à peu près un sixième du premier, et cette partie diffère, à beaucoup d'égards, de la partie correspondante dans les manuscrits du premier livre de Froissart. La différence est même si considérable, que nous avons cru devoir la placer en variante à la suite du premier livre [1]. Mais les dernières pages manquent dans ce manuscrit. Après cette omission et sans laisser aucun intervalle, il passe au premier chapitre du second livre. Il est alors parfaitement conforme aux meilleurs manuscrits de ce livre, et offre souvent d'excellentes leçons. Le seul défaut qu'on y remarque, c'est que le copiste, qui était vraisemblablement Picard ou Normand, écrit toujours ces mots, *ce, cil, cy*, etc., *che, chil, chy*, conformément à la prononciation de sa province. Mais il a d'ailleurs très bien conservé l'ancien langage.

N° 17. Manuscrit in-folio, bibliothèque Colbert, vélin, écriture du quinzième siècle commençant, relié en veau, orné de plusieurs miniatures. Il est coté et comprend 639 feuillets.

Je soupçonne que ce volume est une suite des n^s 15 et 16, qui contiennent les deux premiers livres du *Froissart* de Sauvage, et que le troisième a été perdu. Quoi qu'il en soit, celui-ci contient le quatrième volume du *Froissart* de Sauvage, à l'exception des deux dernières lignes qui étaient sans doute dans une autre feuille qui manque.

Nota. On lit à la tête de ce manuscrit une préface qui manque dans Sauvage, et qu'on retrouve dans plusieurs autres manuscrits.

N° 87. Manuscrit in-folio, bibliothèque Colbert, relié en parchemin, écriture du seizième siècle, à deux colonnes, sur papier, à l'exception

[1] J'ai fondu cette variante dans le texte de cette seconde édition.

des deux premiers feuillets qui sont en vélin : il contient 326 feuillets cotés.

Ce manuscrit renferme le troisième volume du *Froissart* de Sauvage, jusqu'à ces mots, *à grands frais, despens et*, qui se trouvent à la ligne 52, page 321, chapitre 120 de l'édition de Sauvage. Le reste a sans doute été perdu.

L'examen que j'ai fait de quelques noms de lieux dans ce manuscrit au commencement du chapitre 4, page 8 du troisième volume de l'édition de Sauvage, me persuade qu'il est meilleur que les nos 16 et 232 de Colbert.

No 232. Manuscrit, bibliothèque Colbert, in-folio relié en bois et veau, écriture du seizième siècle sur papier, à deux colonnes, non coté.

On lit à la tête ces mots que je crois être de l'écriture de M. Baluze.

« Le commencement de ce livre est environ la 3e et dernière partie du 2e vol. de Froissart ez livres imprimés fol. p. 182, 2e; et au 38e chap. de ce dit vol. commence le 3e vol. imprimé qui est ici continué jusqu'au fol. 129 du dit 3e vol. imprimé, qui est environ la moitié d'icelui. »

On voit plusieurs avertissemens ou renvois semblables écrits de la même main sur les marges du manuscrit.

Ce manuscrit commence par une table des chapitres, ensuite de laquelle on trouve le commencement du troisième volume du *Froissart* de Sauvage, jusqu'à ces mots qui terminent celui de Sauvage, *De toutes les parties*, après lesquels on trouve encore dans le manuscrit ces autres mots :

« Mais au jour que je cloy ce livre je ne l'avoie pas; si m'en convient souffrir, et aussi s'il plaist à mon très cher et honoré seigneur monseigneur le comte Gui de Blois à laquelle response (*sic*, pour requeste) et plaisance j'ai travaillé à ceste noble et haute histoire, il me dira et je y entendrai; et de toutes choses advenues depuis le tiers livres clos je m'en informeray voulentiers. *Explicit.* »

Nota. Je ne sais si les avertissemens qui sont à la tête et aux marges du manuscrit, comme je l'ai déjà dit, ont été faits sur quelque édition différente de celle de Sauvage, de Lyon chez de Tourne, mais ils ne se rapportent pas à cette édition que j'ai comparée.

Ce manuscrit contient une moitié plus de feuillets que l'édition de Sauvage n'a de pages.

Notice d'un manuscrit des chroniques d'Angleterre (crues de Froissart), sur papier, écriture du quinzième siècle, un volume in-folio, couvert de velours vert, non coté, lequel manuscrit a été communiqué à M. Sainte-Palaye par M. Mahudel, médecin.

Ce manuscrit est divisé en six livres, à la tête de chacun desquels est une figure en camaïeu. Il est sans titre et commence ainsi :

« Adfin que sachiez la cause pourquoy ne à quel titre les guerres de France encommencèrent, premièrement je le vous diray et raconteray en brief. Vérité est que le bon roy Édouard de Carnavenan, jadis roy d'Angleterre et père du noble roy Édouard de Windesore, comme il a esté dit ou VI et darrain livre du 1er vol. de ceste euvre présente eut épousé Isabelle de France, fille du beau roy Philippe qui en son vivant estoit une des belles dames du monde. »

Ces derniers mots et tout ce qui se lit jusqu'à la seconde colonne de la deuxième page *à moult de gens*, est la même chose que dans l'édition de Sauvage, volume 1, chapitre 3 depuis la ligne 23 jusqu'à la ligne 50.

On lit ensuite dans le manuscrit :

« Au temps que ceste croisie estoit en si grand fleur de renommée, etc., »

ce qui se retrouve à peu près dans les mêmes termes au commencement du 29e chapitre du premier volume de l'édition de Sauvage, page 36. En cet endroit le manuscrit et l'imprimé de Sauvage commencent à être conformes, ce qui continue ainsi jusqu'à la cinquième ligne de la page 456, au milieu du chapitre 326 du premier volume de l'édition de Sauvage, à ces mots : *De lez madame sa femme*, où finit le manuscrit. Mais s'ils sont conformes pour la suite des événemens, ils ne le sont pas pour la manière dont ils sont rendus; le manuscrit n'étant souvent qu'un abrégé très succinct où beaucoup de faits qui se trouvent dans l'édition de Sauvage sont supprimés. J'ai encore aperçu beaucoup de fautes dans ce qui a été conservé du texte de Froissart. Il y a souvent des mots oubliés ou des phrases tronquées, qui, d'un sens très clair que l'original présente, font un sens très obscur, et quelquefois n'en font point du tout. La division des chapitres est aussi très différente; et toute cette histoire qui se trouve renfermée dans le premier volume de Sauvage est divisée dans le manuscrit en six livres, et paraissent faire suite d'un premier volume divisé pareillement en six livres. Au reste, des six livres de ce manuscrit le premier finit à la page 116 de l'imprimé : le second, à la tête duquel est une miniature qui paraît représenter un bal, peut-être pour célébrer la fête de l'institution de l'ordre de la Jarretière, racontée dans le premier chapitre qui suit, commence à ces mots : *En ce temps*, et finit à ceux-ci : *De la ville de Calais*, etc., page 155. A la même page commence le troisième qui finit à ces mots : *Tel que vous estes*, page 227. Le qua-

trième commence aux mots qui les suivent. Le cinquième commence à ceux-ci : *Quand le pape Urbain*, etc. page 293. Le sixième, à la tête duquel on voit une miniature grossière qui représente la reine Philippe d'Angleterre au lit de la mort et le roi son mari debout auprès d'elle, commence au chapitre 272, page 375 de l'imprimé, et finit à la page 456, à ces mots : *De lez madame sa femme.*

Je n'ai vu dans aucun manuscrit cette division de livres, et encore moins ce qui est supposé partout dans celui-ci, qu'il y en avait six autres précédens dans lesquels était divisé un premier volume; car on y lit à la fin du premier livre :

Cy fine le 1er livre de ce 2e vol. des Cronicques d'Engleterre et par conséquent le 7e des quatre volumes parciaux; »

et ainsi à proportion à la fin des autres. On voit au reste par ces derniers mots que ce manuscrit faisait partie de quatre volumes des mêmes chroniques. On lit à la fin du manuscrit :

« Cy fine le 2e vol. d'Engleterre, etc., »

sur quoi je remarque que le nom de Froissart ne s'y trouve nulle part.

P. S. J'ai reconnu, après avoir fait cette notice, que ce manuscrit est le même que Denys Sauvage avait eu en communication de M. de La Chaux, qu'il donne comme étant un abrégé de la Chronique de Froissart, et dont il fait un grand détail à la tête de son édition de cet historien et dans ses annotations sur le premier livre. Il n'y a aucun des caractères par lesquels il désigne ce manuscrit que je n'aie retrouvé dans celui-ci, à l'exception de ce qu'il dit de la première feuille qui paraît avoir été perdue.

Je ne sais si ces chroniques d'Angleterre ne feraient pas partie de celles manuscrites dont Godefroy cite le chapitre 19 du troisième livre du quatrième volume, dans ses annotations sur l'histoire de Charles VI, page 593, et dont il dit que l'auteur est Jehan de Waurin, chevalier du pays d'Artois, qui vivait du temps des ducs de Bourgogne Jean, Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire : ou si ce sont les chroniques manuscrites dont il parle dans le même ouvrage, page 665 et 666, comme ayant été composées par Jehan, seigneur de Forestel qui fut présent à la bataille d'Azincourt et d'après lequel il rapporte le récit de cette bataille qui se donna en 1415. Je n'ai pu comparer aucun des passages qu'il en cite, parce qu'ils ne sont point dans cette partie de la chronique que renferme le volume que j'examine.

Colbert, n° 169; du Roi, 8343 (*abrégé*). Manuscrit de Colbert in-folio relié en veau, écriture du quinzième siècle finissant, très bien formée, à deux colonnes, sur vélin, contenant 164 folios non chiffrés. Les titres des chapitres sont en lettres rouges, et les capitales en or sur un fond de couleur. Le manuscrit commence ainsi :

« Comment le Prologue sire Jehan Froissart commence sur ces présentes croniques d'Angleterre, etc. »

Il est divisé en trois parties : la première finit à la mort de Philippe de Valois. Cette partie est séparée de la seconde par une généalogie des rois de France depuis Pharamond jusqu'à Charles VI inclusivement, et par une table des chapitres tant de la première partie que des deux suivantes. La seconde contient le règne entier du roi Jean. Après ces mots :

« Cy fine les Croniques du roy Jehan, fils du roy Philippe de Valoys, »

on trouve vingt-deux espèces de versets prophétiques sur la désolation de la France par les Anglais. Ensuite commence la troisième partie qui renferme le règne de Charles V, et finit au couronnement de Charles VI. Elle est terminée par un abrégé des différens traités d'alliance faits entre Charles V et les Écossais, et les Castillans et les principaux seigneurs d'Aquitaine soulevés contre le prince de Galles, à l'occasion d'un fouage qu'il avait voulu imposer sur leurs terres.

Ce manuscrit est un très court abrégé d'une partie de l'histoire de Froissart, où l'on a quelquefois omis dix ou douze chapitres de suite et considérablement élagué la plupart des autres. On a d'ailleurs substitué assez souvent à son récit celui des chroniqueurs contemporains et surtout des chroniqueurs de Saint-Denis; de sorte que dans beaucoup d'endroits on chercherait en vain à reconnaître Froissart; et particulièrement depuis le commencement du règne du roi Jean jusqu'à la fin de l'ouvrage.

N° 2444; du Roi, 9657 (*abrégé*). Bibliothèque Colbert, in-4° relié en bois et en veau, écriture de la fin du quinzième siècle, sur papier, non coté.

On lit sur la première feuille en blanc :

« Cest présent livre appartient à messire Antoyne Boyer, chevalier, baron de Saint-Curgin. »

Au folio suivant est une préface de l'abréviateur, où, après avoir dit qu'il suit Froissart chapitre à chapitre, il ajoute :

« Et pour ce que icelui M. Jehan Froissart n'a point fait de table à son 1er livre et par la table des livres l'en peut savoir legièrement la matière de quoi l'en veut lire, je me suis avisé de diviser icelui 1er livre en 167 chapitres.

Le second livre contient 155 chapitres; le troisième 115; le quatrième 82.

Ce manuscrit est un abrégé succinct, mais assez exact de l'histoire entière de Froissart.

—

Il me reste maintenant à rendre compte d'une innovation matérielle, que j'ai cru indispensable d'introduire dans le texte des manuscrits de Froissart. La langue française était bien loin d'avoir des règles fixes dans le quatorzième siècle; les désinences des verbes, les genres des noms variaient sans cesse selon le goût de l'écrivain ou les facilités de l'euphonie. L'orthographe était plus incertaine encore que la langue. Quelques auteurs suivaient dans l'orthographe qu'ils adoptaient l'analogie de l'étymologie; d'autres celle de la prononciation : tantôt même ils suivaient tour à tour l'une ou l'autre, de sorte que le même mot était écrit dans le même ouvrage de cinq ou six manières différentes selon les exigences de l'euphonie, de la prononciation, de l'étymologie ou de la routine. Ainsi par exemple on trouve *il écrivit*, orthographié : *escripsit, escripsi, scripsit, scripsi, escripvit, escripvi, escrivit, escrivi, ecripvi, ecrivi*, etc. *Il fit*, orthographié : *fi, fit, feit, fist, feist; il fut* orthographié : *fu, fut, fust, feut, feust; il put*, orthographié : *pu, put, pust, peut, pot; il cut*, orthographié : *ot, ut, ust, eust, eut; il prit*, orthographié : *pri, prit, prist, preit, preist, print, prin, prinst;* le mot *prouesse* est écrit tour à tour : *prouesce, proesce, pruesce, pruece, proece, proesse, prouesse, prouece;* le mot *besogne* est écrit : *besoigne, besogne, besoingne, etc.*

Par ignorance ou par système les copistes ajoutaient encore à cette confusion. Au désordre des auteurs et des copistes du même pays et du même temps, il faut en ajouter un autre. Non-seulement la prononciation variait dans les provinces et devenait plus ou moins dure ou plus ou moins douce selon la proximité de la Flandre et de l'Allemagne, ou de l'Espagne et de l'Italie; mais elle prenait une nouvelle forme avec les progrès toujours croissans de la sociabilité, de sorte que l'orthographe d'un demi-siècle n'était plus celle du demi-siècle suivant.

Qu'on se figure donc le mélange bizarre introduit dans les manuscrits, même d'un seul auteur, copiés par des hommes qui, à ces différences de leur propre système d'orthographe, ont ajouté celles qui provenaient de la province qu'ils habitaient et de l'époque où ils vivaient.

Dans un tel état de choses, si j'avais eu à reproduire l'ouvrage d'un auteur dont le style fut tout-à-fait classique, ou si j'avais eu pour but d'éclaircir uniquement l'histoire de la langue, j'aurais dû faire choix du manuscrit le plus ancien connu, ou copié sur le manuscrit le plus ancien et qui reproduisît le plus fidèlement l'intention de l'auteur, et je devrais le donner tel qu'il est, en me gardant bien d'y intercaler quelque morceau qui, bien que plus complet et appartenant évidemment au même auteur, fût cependant tiré d'un manuscrit copié par une autre main, dans une autre province, ou à une autre époque. Alors, quelques variations que les mots eussent pu subir, je les représenterais toutes fidèlement à la place qu'elles occupent dans le modèle, et je me garderais bien de changer même une virgule, un accent ou une apostrophe, dût-elle éclaircir le sens, de semblables corrections devant être placées en note. Voici quelles auraient été mes obligations : elles sont d'une autre nature dans l'ouvrage que je publie.

Ici mon but n'était pas de faire connaître au public les mots, mais bien les faits. Je devais donc choisir ceux des manuscrits qui me semblaient les plus complets, fussent-ils même moins anciens. Il est arrivé quelquefois qu'un manuscrit plus récent était copié fidèlement pour les faits sur un manuscrit plus ancien que tous ceux que j'avais pu me procurer, mais que le copiste avait changé l'orthographe primitive pour la remplacer par la sienne. Que devais-je faire alors? Fallait-il laisser des faits précieux, parce que quelques lettres auraient été déplacées dans un mot? fallait-il conserver respectueusement les changemens introduits par les copistes souvent les plus ignorans, ou devais-je prendre sur moi une responsabilité qu'ils n'avaient pas craint de prendre eux-mêmes? Dans Froissart, par exemple, chaque livre est copié sur un manuscrit différent; dans chaque livre se trouvent des variantes substituées à des leçons évidemment mauvaises. Or, tous ces manuscrits ont leur orthographe propre. Quelques-uns sont de la fin du quatorzième siècle; d'autres du commencement, du milieu, ou de la fin du quinzième siècle. Il est évident qu'en les reproduisant fidèlement, j'aurais trompé le lecteur sur l'orthographe du temps de Froissart, qui a considérablement été altérée par chacun.

Il y a encore une considération nouvelle à présenter. La langue française ancienne offre déjà d'assez nombreuses difficultés pour la masse des lecteurs; ce désordre d'orthographe les multipliera encore, et l'étude de l'histoire sera remplacée par l'étude de la grammaire. Arrêté à chaque pas, le lecteur ne songera plus à lier les faits entre eux et à en dériver les conséquences; il ne se laissera pas aller à l'intérêt du sujet; il ne sera point en-

traîné par la vivacité du narrateur. Le récit d'une action criminelle ne provoquera plus aussi fortement notre indignation, distraits que nous en serons par l'embarras de retrouver un mot sous la forme orthographique qui le déguise; le récit d'une belle action éveillera moins notre sympathie, parce que nous songerons moins au fait en lui-même qu'aux mots qui le représentent.

J'ai cru devoir prendre, dans l'intérêt du lecteur, un parti décisif. Trois difficultés principales se présentent dans la lecture des anciens livres; la construction des phrases qui constitue le caractère particulier de l'écrivain; les mots inusités ou vieillis qui contribuent à la naïveté de son style et qui, lorsqu'ils ne sont pas trop multipliés, éveillent l'attention au lieu de la lasser; et l'orthographe qui rend quelquefois méconnaissables les mots qui nous sont les plus familiers.

Je ne me suis jamais permis de changer en rien la construction des phrases, c'eût été altérer l'idiome national; c'eût été récrire les Chroniques. Quand les phrases paraissent peu claires, ce qui se présente fort rarement, une fois ou deux par volume peut-être, j'en présente l'explication au bas de la page.

Les mots inusités ou vieillis sont le cachet distinctif et inséparable du style de chaque auteur; jamais je n'ai remplacé un mot par un autre : tous les mots anciens ont été scrupuleusement conservés, comme ils devraient l'être plus souvent dans notre langue appauvrie plus qu'enrichie à cet égard par les siècles suivans. Afin qu'aucun de ces mots n'arrêtât le lecteur, j'ai mis entre parenthèse à côté du mot difficile, le mot moderne qui lui correspond le mieux[1]; en renvoyant cette explication au bas de la page, j'aurais fatigué l'attention du lecteur occupé à le chercher, et ces explications grammaticales se seraient d'ailleurs trouvées mêlées d'une manière gênante avec l'explication des faits historiques et des éclaircissemens utiles, que j'ai cru devoir donner en note.

Quant à l'orthographe, j'en distingue deux espèces, l'orthographe de construction et l'orthographe littérale : la première régit le rapport des mots entre eux, et fait prendre tel temps à un verbe, tel genre à un adjectif, selon la position de chacune de ces parties du discours. J'ai laissé également subsister cette orthographe avec ces irrégularités, attendu qu'elle n'empêche nullement de comprendre et qu'elle ne fait que donner au style un certain air d'étrangeté plus piquant que pénible.

J'ai réservé pour l'orthographe littérale toutes les libertés que j'avais à prendre. Là j'ai bravé toutes les accusations de la critique. Dût l'Académie en corps me censurer, je persiste à croire que j'ai bien fait : le public prononcera. Qu'importe en effet au lecteur que *recu* s'écrive *receu ou reçu*, que *prouesse* s'écrive *prouesce* ou *prouece*, que *spécialement* s'écrive *espécialement* ou *espéciamment?* Cela change-t-il rien à la grâce et à la naïveté du style, et le changement littéral que je me suis permis de faire n'offre-t-il pas une absurdité moins choquante que si j'avais laissé subsister ces variations de l'orthographe des manuscrits copiés par différens hommes dans différens pays et à différentes époques? Mais, me dit-on, cela ôte l'illusion de l'antiquité. Imprimez donc en lettres gothiques avec des majuscules en lettres dorées, pour laisser subsister l'illusion de l'antiquité. Mais si vous consentez à laisser imprimer sur beau papier des Vosges, en caractères modernes, avec des chiffres modernes, et sans majuscules coloriées, pourquoi ne faites-vous pas un pas de plus pour arriver à ce qui est raisonnable et à ce qui convient à tout le monde?

Si l'on m'objecte qu'il est utile de conserver les traces de l'étymologie et de considérer par quelle filiation les mots ont passé pour nous arriver dans l'état où ils se trouvent, je répondrai que ceux qui veulent étudier scientifiquement l'étymologie des langues, doivent consulter les manuscrits eux-mêmes selon leur antiquité connue, que rien ne peut remplacer pour eux ce travail consciencieux et qu'ils ne doivent jamais compter assez sur l'autorité d'une autre personne pour se croire dispensés d'observer par eux-mêmes. D'ailleurs, pour éviter même un reproche à cet égard, j'ai eu le soin de laisser le mot tel qu'il était écrit les premières fois qu'il se présente et de le reproduire ainsi de temps à autre, à des intervalles suffisans pour ne pas fatiguer l'attention.

J'ai long-temps hésité à me décider sur le parti que j'ai pris; j'ai fait recomposer trois fois les dix premières feuilles de ce volume d'une manière différente, afin d'éviter tout reproche raisonnable. Je dois dire que M. Dacier n'était pas de mon avis et qu'il avait laissé subsister, dans la partie imprimée de son texte de la moitié du premier livre de Froissart, l'orthographe telle qu'il l'avait trouvée dans chacun des manuscrits qu'il avait employés; mais quelque importance qu'ait à mes yeux l'opinion d'un homme aussi distingué, j'ai persisté dans mon système. Je prie seulement les nombreux

[1] L'expérience m'a déterminé à adopter une autre marche pour cette deuxième édition. J'ai supprimé les parenthèses explicatives des mots, et j'ai fait précéder le premier livre des Chroniques de trois Glossaires, l'un des mots vieillis, le second des noms d'hommes rectifiés, le troisième des noms de lieux.

critiques qui me condamneront, de se demander, avant de me blâmer, s'ils ont jamais remarqué que l'orthographe de Molière et de Racine était bien loin d'être la même que celle qu'on nous donne aujourd'hui dans les belles éditions qu'ils sont les premiers à vanter.

Pour consoler ces gens scrupuleux, je leur dirai que s'ils tiennent tant à cette rigoureuse représentation des manuscrits, je conserve les copies originales des manuscrits de Froissart, dont je me suis servi, et que si le gouvernement désire en avoir une édition in-folio pour la joindre au recueil des historiens de France, je suis tout prêt à lui offrir pour cet ouvrage tous les travaux qui sont en ma possession.

J. A. C. Buchon.

Paris, septembre 1823.

OBSERVATIONS

SUR

CETTE NOUVELLE ÉDITION.

Je ne m'étais pas flatté d'une vaine espérance en pensant que le public français, accoutumé à des études plus fortes et plus consciencieuses, voudrait bien accueillir mon recueil de nos anciens monumens historiques. Froissart surtout, objet de ma prédilection, a vu se renouveler pour lui ces nombreux témoignages d'affection sur lesquels il s'était accoutumé à compter pendant sa vie. Il m'a fallu songer à en donner une nouvelle édition.

Malgré le bon accueil fait à la première, et la justice qu'on a rendue à la persévérance de mes recherches, j'ai compris que de nouveaux devoirs m'étaient imposés. Dans une première édition, j'avais profité des notes de M. Dacier sur une partie du premier livre de Froissart. Toutes ses recherches sur la partie française étaient excellentes, je les avais conservées. Ses recherches sur la partie étrangère étaient plus rares et fort imparfaites, je les avais supprimées et remplacées par des travaux faits par moi-même avec soin sur les chroniques originales anglaises, écossaises, allemandes, flamandes, espagnoles, italiennes et portugaises. Outre ces notes, j'avais également acquis de M. Dacier quelques collations et copies d'anciens manuscrits de Froissart, aujourd'hui perdus ou égarés, tels que ceux du prince de Soubise et de Saint-Vincent de Besançon.

Dans cette seconde édition, j'ai revu avec soin mes premiers travaux ; j'ai conservé presque toutes les anciennes notes de M. Dacier pour la partie du premier livre dont il s'était occupé : le reste était à faire. Quant à mes propres notes, je les ai revues avec soin pour les abréger toutes les fois que cela m'a paru possible, et pour les compléter quand cela était nécessaire.

Le texte a été également revu par moi avec conscience. J'ai pu le rendre plus complet encore par une collation scrupuleuse avec de nouveaux manuscrits, de telle sorte que le premier livre y a gagné à lui seul plus d'une vingtaine de chapitres.

Bien décidé à ne rien négliger de ce qui pouvait me fournir les moyens d'améliorer mon édition, je résolus d'aller visiter avant tout les bibliothèques des villes de Flandre où Froissart avait habituellement séjourné pendant sa vie, et de revoir encore les manuscrits de Paris, pour savoir si rien d'important ne m'était échappé. Ces recherches ont été fructueuses.

Deux manuscrits de Cambray et un manuscrit de Paris m'ont offert sur le second soulèvement des Gantois de 1378 à 1382 des renseignemens beaucoup plus complets que ceux que je possédais jusqu'alors. Ces trois manuscrits contiennent une histoire séparée de cette guerre, écrite par Froissart sous cette forme monographique, et refondue plus tard par lui dans sa grande histoire. Ce premier jet renferme quelques faits nouveaux et d'autres plus détaillés. J'ai collationné ces manuscrits chapitre par chapitre avec la partie correspondante dans le deuxième livre de ses Chroniques. On trouvera à la suite du deuxième livre l'addition qui contient le résultat de ce travail. J'y donne tous les chapitres et fragmens de chapitres qui ne se trouvent pas dans la rédaction générale.

Un manuscrit de la bibliothèque publique de Valenciennes m'a offert une addition plus pré-

cieuse encore. Dans le chapitre XV du premier livre de ses Chroniques, Froissart dit :

«Le jeune Édouard, qui fut puis roi d'Angleterre, s'adonnoit le plus et s'inclinoit de regard et d'amour sur Philippe que sur les autres; et aussi la jeune fille le connoissoit plus, et lui tenoit plus grand'compagnie que nulles de ses sœurs. Ainsi l'ai-je depuis ouï recorder à la bonne dame qui fut roine d'Angleterre et de-lez qui je demeurai et servis, mais ce fut trop tard pour moi : si me fit-elle tant de bien que j'en suis tenu de prier à toujours mais pour elle.»

Cette remarque, ajoutée évidemment après la mort de Philippe, comme je l'avais indiqué en note, me prouvait que Froissart avait retouché plus tard le morceau d'histoire qu'il annonce lui-même avoir commencé à écrire dès dix-neuf ans et avoir porté, à vingt-quatre ans, en 1361, à la reine d'Angleterre. Ce morceau m'avait paru devoir se terminer avec les trêves de l'année 1341, ainsi qu'on peut le voir dans la note au bas de la page 127, tome Ier; mais ce n'était là qu'une supposition pour la démonstration de laquelle je n'avais aucune garantie. Le manuscrit de Valenciennes a transformé cette supposition en certitude. N'y trouvant pas l'intercallation citée ici d'après le chapitre XV, je commençai à croire que ce pourrait bien être le récit plus ancien dont une copie aura été laissée par lui dans son pays avant son départ, copie qui aura plus tard été recopiée par d'autres. Je le lus donc avec plus d'attention, et fus frappé de la différence de ce texte avec tous ceux que je connaissais. De cette lecture il résulta pour moi la conviction que le manuscrit de Valenciennes reproduit la première rédaction présentée par Froissart à la reine Philippe en 1361. Un examen du contenu fera certainement passer ma conviction dans l'esprit de tous ceux qui voudront bien l'examiner. Je le publie ici en entier sans la moindre altération d'orthographe, d'après le manuscrit qui n'est que du quinzième siècle, mais qui est certainement fait sur un manuscrit du temps.

Deux réflexions frappent surtout en lisant ce morceau; ce sont : la partie relative à l'alliance des Flamands avec l'Angleterre et à Jacques d'Artevelle; et la partie relative au vicariat de l'empire conféré à Édouard III.

Dans le récit des affaires de Flandre, Froissart montre dans le manuscrit un esprit plus flamand et moins chevaleresque que dans sa révision. En comparant cette traduction à celle des anciennes chroniques de Flandre, latines et françaises, j'ai été frappé de la ressemblance. Froissart était obligé, jeune comme il l'était, de prendre un guide approuvé, et les chroniques de Flandre étaient un excellent guide. Une grande quantité des manuscrits que j'ai consultés à Gand, à Bruxelles et à Paris, et que je ferai connaître dans cette Préface, se terminent aussi avec l'année 1342. Les causes de l'alliance anglaise y sont nettement expliquées non par des affections, mais par des intérêts, et Froissart ne refuse pas sa sympathie aux bourgeois de Flandre pour ne l'accorder qu'aux chevaliers; c'est qu'il était encore sous l'influence des impressions de sa naissance et n'avait pas été ébloui par le bon accueil des cours. Plus tard ce récit fut modifié et la vérité y perdit : en supprimant la cause véritable de l'alliance des Flamands avec les Anglais contre les Français, le besoin des laines pour leurs manufactures, Froissart a sacrifié la vérité au désir de plaire à ses protecteurs.

Le second récit, celui du vicariat d'Édouard, offre aussi des nuances bien curieuses à observer. Dans cette antique narration cette cérémonie est racontée avec toute l'affection que Froissart a toujours eue pour les pompes solennelles, et on y trouve de nombreux détails qui ne sont fournis par aucun autre historien, et portent tous les caractères du vrai. Dans sa révision tout cela a été omis et l'affaire du vicariat ne tient que quelques lignes. Pourquoi ce sacrifice d'un morceau qui devait lui plaire? L'explication est facile à donner. Lorsque Édouard voulut pour la première fois essayer sa fortune

contre celle de Philippe de Valois, il sentit la nécessité de se fortifier par des alliances en Allemagne. L'entrée de la Normandie ne lui avait pas été ouverte par Jean d'Harcourt, et les victoires de Crécy et de Poitiers n'avaient pas détruit le prestige de la puissance de la France. Jeune et inconnu il se trouva heureux de pouvoir agir et étendre ses alliances sous l'égide d'un nom plus puissant que le sien, celui d'un empereur d'Allemagne. Louis de Bavière, qui occupait alors le trône impérial, fut charmé de voir un roi d'Angleterre solliciter son vicariat, et il donna la plus grande solennité à cette cérémonie, dans laquelle apparaissait si manifestement sa suprématie impériale. Édouard, placé sur un trône inférieur, eut à prêter serment à l'Empire, et on assure que Louis de Bavière demanda, mais inutilement, que ce serment fût prêté à genoux. Le fier Édouard conserva un souvenir pénible de l'infériorité dans laquelle il avait été forcé de se placer, et lorsque plus tard les batailles de Crécy et de Poitiers l'eurent rendu maître de presque toute la France, il eût désiré pouvoir faire oublier qu'autrefois il s'était vu trop faible pour attaquer seul corps à corps la nation dont les fautes sans nombre d'une noblesse étourdie lui avaient permis de triompher. Il voulait que les Anglais conservassent le sentiment de leur supériorité et que les Français fussent rendus plus faibles par le sentiment de leur humiliation. Sous l'empire d'une telle idée on peut croire que l'épisode historique du vicariat, traité avec tant de détails par Froissart dans sa première narration, ne dut pas mériter les suffrages de la reine Philippe. Elle fit sans doute comprendre à Froissart sa maladresse de courtisan, et le morceau fut si bien effacé dans la révision qu'il ne resta plus qu'une simple mention du vicariat, comme fait historique impossible à celer, mais sans aucune mention de la cérémonie.

J'ai comparé ces deux morceaux avec les chroniques latines et françaises de la même époque, et j'ai trouvé le récit de Froissart, tel qu'il est donné dans cette première rédaction, non moins explicite et plus circonstancié. L'authenticité m'en paraît incontestable. Froissart d'ailleurs était de Valenciennes et y conserva de nombreux amis. Il était donc probable que c'était là surtout où j'avais la probabilité de trouver quelque chose de nouveau à cet égard.

A mon retour à Paris je comparai les notes que j'avais prises sur les diverses chroniques de Flandres avec les manuscrits qu'en possède la Bibliothèque du Roi, et plus j'étudiai cet examen plus il me fut démontré que les reproches faits à Froissart sur ses inexactitudes étaient dénués la plupart de tout fondement surtout dans les circonstances les plus importantes. Il peut se tromper sur une date; il peut éloigner ou rapprocher une ville; mais toutes les choses essentielles y sont reproduites sous leur vrai point de vue et nullement avec une partialité anglaise comme on s'est plu à le dire sans l'avoir lu. La seule injustice qu'on puisse bien évidemment lui reprocher, c'est de se mettre toujours du côté des chevaliers contre le peuple dans tous les pays, et encore son esprit conserve-t-il encore assez d'impartialité pour faire agir et parler noblement ceux du peuple qui ont noblement agi et parlé. Par une inconséquence étrange les mêmes personnes qui reprochaient à Froissart sa partialité en faveur des Anglais et de leur roi, l'ont accusé en même temps d'avoir créé l'admirable épisode des bourgeois de Calais dans lequel Édouard se montre si peu à son avantage. On va voir par divers extraits des manuscrits ce qu'on doit penser de toutes ces assertions.

Je lis, folio 232 du manuscrit 8380 de la Bibliothèque du Roi, chroniques de Flandre :

« Quand messire Jehan de Vienne, messire Ernoul d'Audrehen et aultres, aussi les bourgeois de Calais veirent comment ils avoient failly à secours, ils prindrent conclusion de eulx rendre. Et de fait ils se rendirent au roy d'Angleterre, par telle condicion que six des bourgeois de Calais alèrent au siége en la tente du roy Édouard en leurs draps linges, sans chapperons et deschauls, la hart au col, et là se misrent

du tout à la voulenté du roy, quy tant estoit ayré sur toute la ville que il dist que jà il n'en prendroit homme à merchy, fors tous à sa voulenté. Mais à la requeste de la royne tous furent respités de mort : et adonc par le commandement du roy d'Angleterre, tout le commun peuple de la ville furent contrains à partir, saulf leurs personnes, mais ils perdirent tout leur avoir. Et les chevaliers quy en Calais avoient esté en garnison de par le roy de France, durant le siége des Anglois, furent mis à raenchon. Et adonc le roy d'Angleterre poeupla la ville de Calais de tous purs Anglois, car il n'y laissa nuls homme ni femme de la nation de Calais. »

N° 465. Chroniques de Flandre, vol. in-4° de la bibliothèque de Bruxelles.

« Si firent eslever un homme en la ville de Gand, de moult cler engin, que on appelloit Jacques d'Artevelle. Cellui avoit esté avec le conte de Valois oultre les mons, et en l'isle de Rodes, et puis fu varlet de la fruiterie messire Loys de France, puis s'en ala à Gand dont il fu natifs, et prist à femme une brasseresse de miel. Quant il fu eslevés, si fist assembler le commun de Gand et leur remontra que sans le roy d'Engleterre ils ne pouvoient vivre, car toute Flandres estoit fondée sur drapperie, et sans layne on ne pouvoit drapper ; et pour ce looit que on tenist le roy d'Engleterre à amy. Et ils distrent que bien le vouloient. »

Il va ensuite à Bruges, Yppre, Buges, Cassel, Furnes et obtient le même résultat..... « Pour ce qu'ils se doubstoient que les gentils hommes ne les peussent contr'ester en leurs rebellions faire, ils les prindrent en hostaiges (ils craignoient aussi leur comte, allié des François). ... Quant les gens du roy d'Engleterre virent qu'ils estoient asseurés du pays de Flandres, ils s'en alèrent et le distrent au roy d'Engleterre qui tantost leur envoya *des laynes grant foison.* »

Cette chronique contient le manifeste d'Édouard, lorsqu'il commença à faire valoir son droit. Il est daté de Gand, 8 février, an Ier de notre règne en France et XIIIe en Angleterre ; c'est le même que l'on trouvera dans la première rédaction de Froissart, donnée dans ce volume. Froissart, qui s'essayait alors à écrire l'histoire, a souvent suivi pied à pied les chroniques de Flandre pour cette époque.

Cette chronique ne va que jusqu'en 1342, car les trois derniers feuillets sont d'une autre main. Une abréviation qui suit va jusqu'en 1556.

Copie moderne. Chronica Flandriæ, 340d. Copie d'un manuscrit de Saint-Bertin.

« Post hoc inter regem Franciæ et regem Angliæ, dissentionis materia est suborta. Rex verò Angliæ calumniatus est (chalengea) totum regnum Franciæ dicendo quod. . . . . etc. Ex hoc sequuntur diffidentiæ; clauduntur passus ; mercandiæ deficiunt per terram et per maria, depauperantur viciniæ, et Flandria præcipuè quæ de mercandiis et lanificiis solita est sustentari. Tunc vidissetis textores, fullones et alios artifices gregatim panem suum seu victum suum cotidianum per Flandriam mendicare. Rex Franciæ querebat et procurabat quod Flandrenses sibi assisterent contrà regem Angliæ in hac guerrâ, sed finaliter licet comes Ludovicus niteretur in contrarium, comitales (les communautés) tamen magis elgerunt prestare auxilium et favorem Anglis pro habendis lanis et mercaturis aliis ab Angliâ et Anglicorum consilio, quam à Gallicis antedictis. Et sic comes solus cum paucis nobilibus favebat regi Franciæ et tota patria residua regi Angliæ adherebat.

Regebantque tunc et ordinabant patriam tres cives principales, Gandavum, Brugis et Ypris et eorum obediebant imperiis universi. Gandavum tamen, cujus summus capitaneus erat Jacobus de Artevede, vir ferox et industrius, virtute et potentia ceteris omnibus prepollebat. — (Ce fut alors que le comte ne pouvant se faire obéir se réfugia près du roi de France avec sa femme, son fils, et qu'Artevelde rappela les bannis.) Celle-ci ne va que jusqu'en 1350, et elle parle à l'année 1347 de Nicolas Rienzi.

Elle dit en parlant des habitans de Calais désolés après le départ du roi de France, dont ils avaient espéré le succès :

«Qui ultra non habentes unde viverent et de succursu diffidentes, reddiderunt se misericordiæ regis Angliæ, quartâ die mensis augusti. Quod ibidem rex gaudens suscepit, sed misericordiam in tirannidem commutavit. Omnes enim illos qui villam inhabitaverant foras ejecit, etiam religiosos carmelitas, et loco eorum Anglicos introduxit.»

M. Gœthals Vercruysen, de Courtray, possède dans sa précieuse bibliothèque de manuscrits une chronique fort intéressante pour cette même époque, celle de l'abbé Gilles le Muisis. Il en existe aussi un manuscrit à Paris, et j'en ai extrait pour ma première édition de Froissart un poème français sur la bataille de Crécy; mais ce manuscrit est d'une écriture moderne courante, fort difficile à déchiffrer. Le manuscrit de M. Gœthals est sur vélin, du quatorzième siècle, et paraît être le manuscrit original de l'abbé Muisis lui-même. On me saura gré sans doute de faire connaître un manuscrit que nous ne pouvons posséder. Le gendre de M. de Gœthals m'a permis d'en prendre connaissance pendant mon séjour à Gand.

Il commence ainsi, en lettres rouges :

«O vos omnes qui in monasterio beati Martini Tornacensis habitum regularem assumpsistis, et qui ibidem stabilitatem et conversionem morum et obedientiam professi estis, et novistis, tam moderni quam futuri, reducite ad memoriam et mente sedula sæpissimè cogitate quod nasci pena, labor vita, necesse mori, et quod homo natus de muliere, brevi vivens tempore, repletur multis miseriis. Pensate etiam quod nulla sunt que temporaliter currunt. Finis temporalium ostendit quia nichil, sit quod transire potuit; casus rerum indicat quia res transiens, et tunc quoque nichil fuit cum stare videretur. Mundus, qui diligitur, fugit, fugientem sequimur, labenti inheremus, et quia labentem retinere non possumus cum ipso labimur, quia cadentem tenemus.»

En encre noire suit [1] :

«Ego autem frater Egidius li Muisis, post restaurationem dicti monasterii humilis abbas decimus septimus, licet indignus, antedicta reducens ad memoriam et cupiens finem ponere viciis, et moribus disciplinam, occurrit michi quod, ad ociositatem evitandam, secundum ingeniolum à Deo michi datum, aliqua compilarem et ordinarem quæ successoribus legere volentibus proficiant ad solamen et salutem.»

Il annonce ensuite qu'il va publier trois traités :

1° Des malheurs qui ont frappé son monastère, des causes de sa dépopulation, et de son élévation à la dignité d'abbé.

2° Des coutumes qui doivent s'observer dans son monastère,

3° Des guerres entre le roi de France et le comte Guy, et entre les deux rois de France et d'Angleterre.

A la suite du volume, il déclare avoir fait insérer un compte rendu des dépenses et des recettes de l'abbaye pendant son administration.

Ce volume, qui est en effet d'une belle conservation, contient tout ce qui est mentionné, y compris la table des matières de la troisième partie, indiquée aussi par lui. D'où il faudrait conclure que ce serait là le volume original.

La table de la troisième partie indique un prologue et quatre-vingt-dix chapitres, dont le dernier se réfère à l'an 1348 selon la table pascale.

Le premier commence avec le monde.

Ce n'est guère qu'à dater du quarante-cinquième chapitre, qui commence à la mort de Louis-le-Long et au couronnement de Charles son successeur, que ce manuscrit commence à devenir intéressant et neuf.

Le traité 1 contient 18 feuillets écrits sur 2 colonnes.

Le traité 2 contient 13 idem.

Le traité 3 contient 230 idem.

[1] Cette partie du volume est écrite sur trois colonnes.

Les comptes de l'abbaye se trouvent au folio 29. Déjà dans le premier traité, aussitôt son élévation à la dignité abbatiale en 1331, il avait fait faire un état de l'actif et du passif de l'abbaye, qu'il fit consigner à la fin de ce premier traité.

Dans le prologue de l'histoire, traité 3e, il dit : . . . . « Ego frater Egidius li Muisis. . . . . perpendens in anno 1347 quod annus ille erat annus ætatis meæ 76, item à die in qua habitum suscepi regularem annus 58, item à die electionis de me facte et promotionis in abbatem annus 16 et benedictionis meæ annus 15, reducens ad memoriam etc. »

Il commence par une table des pontifes empereurs et rois, depuis Adam jusqu'à l'année 1294.

Le chapitre suivant commence avec saint Louis.

Avec le feuillet 61 (XXV de l'ancien numérotage), commence la généalogie des comtes et comtesses de Flandre, depuis Théodoric, fils de Théodoric, duc d'Alsace (il l'appelle Ausai), et de Gertrude, fille de Robert-le-Frison, jusqu'à la mort de Louis, fils de Robert, tué en 1346 à Crécy.

Ensuite vient l'histoire des guerres entre la France et l'Angleterre, depuis l'année 1294 où fut élu Pierre-l'Ermite sous le nom de Célestin.

A la page 41 commence l'année 1337, qui est la partie vraiment intéressante, relative aux guerres entre Philippe et Édouard.

A la page 66 commence le récit de la bataille entre la Broye et Crécy (il la fixe au mois de décembre, 26 août 1346).

« Magna pars de exercitu regis Franchiæ tam equitum quam peditum atque communie fessi sequebantur, et sarchine et currus de longe veniebant..... fuitque regi datum consilium à domino Johanne de Byaumont, domino Milone de Noyers qui portabat signum beati Dyonisii quod vocatur *l'oliflambe,* et aliis quam pluribus quod suas gentes expectaret, et suas acies et scalas ordinaret; sed rex non acquiescens eorum conliiis, motu proprio fecit ad arcem proclamare.... pedites..... et balistarii genuenses pro posse suo se ordinaverunt. Ad quos archistæ anglici stantes ex adverso trahebant et sagittabant cum tanto impetu et copiâ quod resistere non valebant; quia defensiones et targias suas non habebant. Et tantus erat tractus sagittarum quod mariscalchi et sui retrò se traxerunt usque ad aciem regis. Quod videns rex, motus quam plurimum, dixisse dicitur quod non erat opus fugæ neque retrocedendi, et quod illâ die esset constabularius et mariscalcus, et motus de suo loco appropinquans clamabat : « Qui tantum me diligit me sequatur.... » Videns autem rex fugam balistariorum de genuenes et aliorum peditum, præcepit quod, ubicumque invenirentur, interficerentur. Fuitque illâ die et post de ipsis facta ingens occisio. Sed rex, intelligens causam fugæ, indulsit eis, et de eisdem cessare fecit cedem. »

Il ajoute qu'il a cherché à s'éclairer sur les détails, mais qu'il n'est arrivé à rien de certain. Il n'ose jamais se prononcer entre les parties; il ne donne pas même le nombre des combattans. Il dit cependant du roi de France : « Dicitur habuisse 16,000 armatorum et sine numero peditum. » A la suite de cette narration tronquée par la peur, le Muisis donne un poème français de Colin de Hainaut, faisant quatre feuilles; c'est celui que j'ai publié.

« Eodem anno (1346), 17 septembris, naves custodientes portum ante villam de Calais, circiter viginti quinque, fuerunt capti à triginta duabus navibus et à quam pluribus barghis que supervenere de parte regis Franchiæ, quas aduxerunt cum eis unà cum providentiis, et lesis omnibus recesserunt; et hoc erat in aspectu regis Angliæ et ejus gentium qui à terrà supra dictâ potuit videre. »

Il dit que le roi d'Angleterre avait commencé le siége de Calais le 3 septembre 1346 et y resta ainsi quarante-huit semaines; il raconte que les Calaisiens, voyant que le roi de France était parti sans faire lever le siége et réduits à la famine, offrirent de capituler, par Jean de Vienne, ce qui fut accepté par le roi Édouard : « Cives qui fue-

rant divites et nobiles qui erant de parte regis Franchiæ, videlicet 22, penes se retinuit. »

Avec la feuille 87, verso, commence la querelle entre le comte Louis et les Brugeois; il dit dans le prologue :

..... « Testificor quod in adolescentiâ meâ, dum eram monachus Viveriis, familiaris fui magistro Johanni de Harlebieke, qui fuit de Flandriâ oriundus, qui erat clericus semper studens et astrologus peritus atque expers et famosus... » Ce fut lui qui lui raconta la guerre entre Philippe-le-Gros et Guy, comte de Flandre, et prédit les maux futurs.

..... « Non quod ego adhibeo fidem dictis mathematicorum neque fatorum, quia intentionis meæ est nichil dicere aut affirmare quod sit aut esse possit contra fidem catholicam. »

Il ajoute, en parlant des Flamands : « Quis unquam ista audivit? . . . . . Populus tam rebellis, gens sine capite, modò volens unum, modò aliud, nunquam in uno proposito permanens, semper paratus se coadunare ad malicias et ad guerras, nulli obediens, nisi illis quos eligebant, et qui sibi placentia loquebantur, et pro sue libito voluntatis, qui etiam expulso Ludovico comite et domino suo proprio pepigerunt fedus, auctoritate propriâ cum rege Anglie, cum duce Brabantie, cum comite Hanonie, et aliis principibus et baronibus contrà illustrissimum principem dominum Philippum regem Franchie..... Gens utique patrias circumquaque dissipans, vastans et destruens ecclesias, monasteria, loca sancta, mulieres et virgines violans, personas ecclesiasticas depopulans, ecclesiastica bona in ditione suâ levans et usurpans, et in istis et aliis pluribus perseverans, penè regna Francie et Anglie et reliquam cristianitatem commovens, sententiarum fulminationes parvi pendens et quasi neminem formidans..... »

Suivent deux pages, et la fin du livre, en lettres rouges, avec l'année 1348, au moment où la Flandre est soumise à Louis.

« Et audeo dicere, quod in festo Purificationis virginis gloriose, anno Domini 1348, tota patria Flandrie comiti Ludovico juniori subjecta erat et suo consilio obediebant..... et sic pono finem. »

Voici ce qu'il dit sur la mort de Jacques d'Arteveld :

« Eodem igitur anno (1345) circà festum beate Marie Magdalene, fuit Jacobus de Artevelde suprà dictus, in domo suâ occisus à communitate gandensi, et sepultus in quodam claustro monialium quod dicitur Biloca, juxtà Gandavum. Regnavit que per 7 annos, et fuit gubernator et superior totius ville gandensis ac totius patrie Flandrie; et ad ejus imperium et voluntatem obediebant, et nichil in dictâ patriâ fiebat sine eo; et erat semper vallatus viris armatis 25 vel 30, fortissimis et ad bella promptissimis. Et multa mala evenerunt per eum et propter eum. »

La bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles vient de faire l'acquisition d'un deuxième volume d'Égidius-le-Muisis. C'est un in-folio sur vélin, écriture du quatorzième siècle, qui paraît, comme le premier de la bibliothèque de M. de Gœthals, avoir appartenu à l'auteur.

Égidius-le-Muisis annonce qu'il a commencé cette chronique en 1349. Il vante beaucoup son maître Jean de Harlebecque, bon catholique, et savant astrologue, mais en secret.

A la suite vient un poème latin sur l'année 1349, en neuf cents vers environ; puis des conjectures en prose sur les accidens de cette année et des pronostics sur les suivantes; puis un chapitre sur la captivité et la destruction des Juifs représentées par une miniature.

Il parle ensuite des flagellans, qu'il blâme beaucoup, attendu, dit-il, que la pénitence doit être raisonnable et régulière. Une miniature offre la procession des flagellans dans la ville de Tournay, qui se laissa gagner par l'exemple.

Il passe de là à la description de la peste de 1349. Une miniature offre des bières et des fossoyeurs. A la suite vient une nouveau poème latin en quatre cents vers environ.

Dans la narration qui suit, le Muisis raconte sur

Aymery de Pavie, Godefroy de Charny et Eustache de Ribaumont, le même fait que Froissart a décrit avec tant de grâce et d'élégance dans l'histoire de l'année qui suit la prise de Calais. Ici Le Muisis vient encore confirmer la véracité de notre historien qui n'a fait qu'ajouter les détails gracieux et propres à mieux peindre la scène et l'époque. Dans Le Muisis c'est encore Eustache de Ribeumont qui remporte *le los d'être le mieux faisant.* Voici ce chapitre dans son entier :

« Anno eodem (1349) die lune, videlicet quarte die mensis januari (1350 n. st.) fuit conflictus coram villâ de Calays de gentibus regis Francie contrà regem Anglie, et ejus filium et gentes eorum; et ceciderunt ex utraque parte milites nobiles et strenui; et de gentibus regis Francie quam plurimi pedites cæsi sunt et submersi. Fuit autem dux, ex parte regis Francie, miles strenuus et expers in armis et famosus quam plurimum ultra mare et citra, et fuit in multis guerris et in multis conflictibus mortalibus, in omnibus se gerens tanquam probus et nobilis. Rex autem Francie Philippus pro ipsius probitate et fidelitate retinuit dictum militem de suo consilio et misit eum in fronteriis Flandrie, dans eidem potestatem super gubernatores, ballivos, servientes, et super subditos regis citra Parisios in diversis balliviis ordinandi castra, etiam et fortalicias visitandi, et provisiones faciendi, patriam et jura regni defendendi. Nomen autem dicti militis erat Godefridus de Carny; et erat etiam gubernator et ballivus superior Insulis et Duaci; et in balliviis de Mortaniâ et de Tournacensio dominus Eustacius de Rybemont.

« Accidit autem quod ex parte regis Anglie, in castro apud Calays, erat unus castellanus habens secum fratrem suum et quosdam consocios ad castri custodiam. Iste castellanus fraudulenter fingens se esse pro rege Francie, maliciosè misit ad dictum militem dominum Godefridum (de Carny) mandans ei in secreto quod si vellet et ei placeret sibi loqui, ipse dicto militi redderet castrum supra memoratum, et per consequens villam inferius sibi et regi Francie subjugaret. Dictus autem miles credens vera esse que mandaverat et dicebat, significavit dictum negocium domino suo regi. Rex autem confidens de dicto milite et ejus industriâ, habito privato consilio, mandavit ei suam voluntatem. Et quia dictum negocium fieri secretè postulabat dominus Godefridus, non advertens fraudem, per se et per medias personas tractavit et tractari fecit cum predicto castellano. Conventione autem factâ et pacto de certâ summâ pecunie et de complendo negocio, ordinatum fuit de modo veniendi, et quo tempore ipse Godefridus et gentes regis Francie venirent. Dictus autem miles coadunavit et congregavit magnam copiam hominum armatorum, equitum electorum, usque ad mille et quingentos, et de peditibus circiter quatuor milia, prout dicebatur et fama fuit. Et interim dictus castellanus significavit regi Anglie totum negocium.

Qui rex preparans se venit cum suo filio et aliis nobilibus secretè per mare, et intravit in dictam villam cum suis, et cum paucâ multitudine, cum illis qui erant in villâ et in castro, et ibi ordinaverunt suum factum.

Dominus autem Godefridus et gentes sue quas adunaverat venerunt in villam de sancto Audemaro et in villam de Gines et in locis circumvicinis. In die autem in quâ castellanus promiserat complere suum factum, ipse posuit et poni fecit ubique super castrum vexilla regis Francie, et mandavit dicto domino Godefrido quod ipse acceleraret negocium et veniret cum suis. Dominus autem Godefridus remisit ad dictum castellanum quod sibi mitteret promissa hostagia. Ipse autem castellanus maliciosè et fraudulenter misit proprium fratrem suum. Dominus autem Godefridus transmisit eum in castrum de Gynes, et tenens se pro securo appropinquavit, et gentes armorum et pedites similiter, et venit antè castrum cum paucis de suo consilio. Et castellanus descendit cum paucis portans copiam clavium in manu suâ, ei dicens : Ecce omnes claves castri; paratus sum vobis tradere,

et illud recipere quod michi est promissum. Ibique fecerunt longum parlamentum, adeo quod totus exercitus et omnes equites et pedites qui erant ordinati mirabantur, et ceperunt dubitare quia etiam mare redibat suo cursu finaliter.

Dominus autem Godefridus cum aliquantis suis intravit castrum, et ilicò porte clause sunt et serate, omnibus aliis extrà dimissis. Et incontinenti parati erant super castrum qui deposuerunt vexilla regis Francie universa, et levaverunt vexilla regis Anglie. Exercitus autem afforis hoc videns et quod ipsi erant traditi, ceperunt post clamare *traït! traït! traït! traït!* et ceperunt fugere, et multi pedites et alii sunt submersi atque cesi, quia gentes in villà existentes, in castro, in turribus et in muris apparuerunt, qui anteà se celabant.

Et licet de exercitu extrinseco copiosa multitudo fugeret, remanserunt tamen multi nobiles qui erant boni sanguinis, se ordinantes et ad bellum preparantes.

Rex autem Anglie cum suo filio nullo consilio remanendi acquiescens, exivit cum suis qui in dictà villà erant, armati et ad pugnam preparati; et sic dicte acies appropinquaverunt et mutuò bellaverunt; et de utraque parte ceciderunt nobiles et milites et etiam pedites, et capti fuerunt plures ex utraque parte.

Inter ceteros dominus Eustacius de Ribemont qui se gessit et defendit viriliter ut nobilis, et sic fugientibus pluribus, qui erant de gentibus regis Francie, sine causâ, rex Anglie et sui obtinuerunt victoriam, et spolia multa cum curribus habuerunt. Certum est enim quod in conflictibus talibus multa eveniunt registratione digna, si saperentur, et quia confusio fuit quod tanta armatura equitum et peditum recesserunt et fugerunt, veritatem rei nescirent dicere fugientes. Illi quoque qui remanserunt pro suâ salvatione et mortis evasione intenti, factum rei atque belli pro vero referre nescierunt.

Dominus autem Eustacius de Ribemont, factâ cautione, licenciatus fuit ad dominum suum regem Francie veniendi. Qui veniens ad dictum dominum suum regem Francie, narravit sibi negocium et reversus est; et ante diem sibi prefixam in Angliam transfretavit. Fueruntque ducti omnes prisionarii et captivi capti in Angliam, et in die sancto Pasche anno MCCC quinquagesimo, de omnibus nulla certitudo habebatur.

Après cette narration animée viennent environ trois cents mauvais vers latins.

Au feuillet 69 commence l'année 1350. Le Muisis rapporte à cette année l'élection de Raoul, comte de Guines, à la dignité de connétable, occupée par son père, le comte d'Eu, mort dans la même année 1350. Ce sont des faits mentionnés brièvement.

Au feuillet 90, commence l'année 1351. Il annonce au feuillet 101 qu'il commence à ne pouvoir plus lire ni écrire, et il termine par un autre poème d'environ 350 vers, dans lequel il réclame l'indulgence de ses lecteurs.

Au feuillet 107 commence l'année 1352. Les notices ne sont plus que fort courtes. On voit qu'il vieillit.

L'ouvrage se termine par un poème latin dont chaque verset est suivi d'une paraphrase en vers français. Ce poème offre la série des abbés de Tournay, parmi lesquels il figure lui-même. Voici les vers latins qui le concernent :

Egidius li Muisis abbas 17, prefuit annis 23.

Inspirati divinitus,
Per viam Sancti Spiritus,
Hunc priorem Egidium
Le Muisis monacum pium,
Concorditer elegerunt
Et abbatem præfecerunt.
Mala multa sustinuit;
Sed hoc fecit quod potuit.
Sibi sit cooperator
Bonorum remunerator

Voici la paraphrase française de ces vers, telle qu'il la donne :

La voie dou Saint Espré prisent
Li moine qui cest abbé fisent.
Gilles li Muisis fu nommés.
Grand'paour ot, quand fu sommés
S'il volroit le fais entreprendre.
Consentir convenoit ou rendre.

Mais moult envis s'i consenti.
Pourquoi? pour chou qu'il en senti
Maint traval puis et mainte paine,
Maint grief, mainte male semaine.
Mais en Dieu mist sen espérance.
Là doit cescuns avoir fiance
Or fu paistrés diz i septimes.
Papes Jehans vint e deusimes
Cassa pour voir l'élection;
Mais, par la procuration
Dam Lambiert, puis le pronuncha
Abbet, qui tantost li nuncha.
Trestoutes ses adversités
Et toutes ses prospérités
En ses livres seront trouvées,
Car il les a bien registrées.

L'Académie de Bruxelles a décidé que ce manuscrit serait imprimé et en a confié le soin au savant M. Warnkœnig, professeur à l'université de Gand.

Un autre abbé de la même époque, Jean Le Tartier, abbé de Cantinpré, diocèse de Cambray, a laissé des Chroniques encore manuscrites. Dans un catalogue de la bibliothèque de Favier, on les trouve mentionnées à la suite d'un manuscrit des deux premiers livres de Froissart. Je désirais d'autant plus vivement connaître cette chronique que, d'après le témoignage du catalogue Favier, de M. Dinant dans ses *Poètes cambrésiens* et de M. Leglay dans son *Catalogue de Cambray*, Froissart aurait été lié avec Jean Le Tartier, et se serait même retiré dans son abbaye pour y rédiger avec plus de loisir la révision et la continuation de ses Chroniques, qu'il annonce lui-même avoir faites en 1390; mais toutes mes recherches ont été inutiles.

M. Leglya m'a dit en posséder une copie qu'il se proposait de publier un jour; mais je ne l'ai jamais eue entre les mains, et je ne puis connaître son véritable mérite.

Après avoir rendu compte des recherches scrupuleuses que j'ai faites pour améliorer et compléter le texte de cette édition, il me reste à dire quelques mots sur l'exécution.

Beaucoup d'érudits m'ont reproché, ainsi que je l'avais prévu dans ma première édition, d'avoir adopté un système unique et plus moderne d'orthographe pour les quatre livres des Chroniques qui offraient mille variétés orthographiques. Je persiste à croire que j'ai eu raison. S'il eût existé un seul manuscrit qui portât bien authentiquement l'orthographe approuvée par Froissart lui-même, j'aurais dû le respecter, au hasard d'en rendre la lecture plus difficile; mais chacun des copistes de chacun des manuscrits dans les diverses provinces et dans les différens temps a modifié cette orthographe pour l'adapter à la prononciation de sa province et de son temps. Qui eût pu guider le lecteur à travers ce labyrinthe de difficultés? et quel droit pouvait avoir à être respecté, un copiste souvent ignorant, qui n'avait respecté lui-même ni le fond du texte ni la forme des phrases? Il m'a fallu quelquefois dix manuscrits divers pour compléter non-seulement un livre mais même quelques chapitres. Quand on n'imprime ni Corneille, ni Bossuet, ni aucun des écrivains du grand siècle avec leur orthographe réelle, pourquoi ferait-on une loi plus impérieuse pour un écrivain déjà assez difficile à comprendre sans cela? Qu'eût gagné le lecteur à ce que j'eusse supprimé la ponctuation et les accens parce qu'il n'en existe pas dans les manuscrits, et à ce que j'eusse laissé des *u* et des *i* au lieu de *v* et de *j*, forme actuelle de la même lettre; et qu'au lieu de l'*é* j'eusse laissé l'ancienne forme *es*, lorsque ce seul changement qui ne dénature en rien la langue contribue cependant à rendre la phrase plus intelligible? Telles sont pourtant les seules modifications réelles que j'aie faites au texte des manuscrits. Je n'ai jamais remplacé un mot ancien par un mot plus moderne, et même lorsque l'orthographe ancienne indiquait une forme conjugative ou étymologique je l'ai scrupuleusement respectée. Ainsi j'ai laissé, par exemple, *escripre* pour *écrire*, *ils prindrent* pour *ils prirent*, et de même pour tous les autres mots. Je me suis toutefois rangé à l'avis des critiques sur les noms propres de lieux et d'hommes, que j'ai conservés avec toute la variété qu'offrent les manuscrits. Dans ma première édition, pour mettre le lecteur sur la voie, j'avais donné la véri-

table orthographe ou la signification des mots en parenthèse; je me suis convaincu que cela gênait le lecteur; j'ai adopté dans celle-ci une autre marche. J'ai fait précéder le premier volume de trois dictionnaires nouveaux.

Le premier est un Glossaire offrant tous les mots des Chroniques de Froissart qui ne sont plus en usage dans notre langue moderne, et j'ai ajouté à chaque mot plusieurs exemples tirés du texte de Froissart. Ce travail pourra ne pas être sans utilité pour ceux qui se livrent à l'étude historique de notre langue. Quelquefois Froissart francise des mots allemands et flamands, simples et composés : j'en ai donné l'interprétation.

Le second est un Dictionnaire des noms d'hommes. J'ai cherché à rectifier de mon mieux les noms étrangers, à l'aide des chroniques originales anglaises, écossaises, flamandes, allemandes, italiennes, espagnoles et portugaises, et peut-être trouvera-t-on que cette recherche ingrate n'était pas sans difficulté. Au reste, je me suis convaincu encore par-là des soins minutieux pris par Froissart pour arriver au vrai sur tout. S'il défigure des noms étrangers, c'est toujours pour se rapprocher davantage de la prononciation; car il faut se rappeler que ce n'est pas sur des mémoires écrits qu'il composait, mais sur des narrations orales; et presque toujours on retrouve exactement jusqu'au nom de baptême des chevaliers qu'il mentionne : ainsi dans *le Podich d'Asvede* j'ai retrouvé Lopo Diego de Azevedo; dans *le Pouvasse de Cogne*, j'ai revu Lopo Vasquez oa Cunha; dans *Alve Gresia d'Albene*, Alvares Garcias de Albornoz; dans le *Maître de Vis*, le grand maître d'Avis; dans les comtes de Devensière, de Salebrin, d'Astrederne, de Boskem, les comtes de *Devonshire*, de *Salisbury*, de *Strathern*, de *Buchan*, et tant d'autres que l'on retrouvera sous toutes leurs variétés dans mon dictionnaire.

Le troisième est un Dictionnaire des noms de lieux. La même minutieuse investigation m'a été nécessaire, et je me suis convaincu aussi que l'ignorance des copistes avait encore ajouté à la difficulté de retrouver les lieux qui ne sont indiqués que par la manière dont il les avait entendu prononcer. Ainsi, dans *Baudelocque* et *Val-de-Yosse*, on retrouve Badajoz, selon qu'il l'a entendu prononcer par des narrateurs espagnols ou portugais; dans la *Cabasse*, Alcobaça; dans *Esturmelin*, Stirling; dans *Pleumoude*, *Yarmoude* ou *Gernemude*, Plymouth et Yarmouth; dans la *Dunoe*, le Danube; dans *la Malcabée*, la Moldavie, et ainsi du reste, plus défiguré souvent par les copistes que par lui-même.

Voici pour les additions faites au premier volume, sans y comprendre une augmentation notable du texte d'après un manuscrit du prince de Soubise aujourd'hui perdu, mais dont j'avais acheté la copie de M. Dacier. En collationnant soigneusement cette copie avec l'ancien texte, j'ai pu l'augmenter de plusieurs chapitres intéressans.

Dans le second volume j'ai inséré en addition la collation que j'ai faite avec trois manuscrits des bibliothèques publiques de Cambray et de Paris, qui contiennent une histoire particulière de la deuxième guerre de Gand, écrite d'abord par lui comme ouvrage séparé et fondu plus tard, en l'abrégeant dans sa rédaction générale

Le troisième volume contient la reproduction. exacte du manuscrit de Valenciennes tel que je l'ai décrit plus bas. Comme ici je n'avais qu'un seul manuscrit, je l'ai reproduit fidèlement sans en changer l'orthographe. Je n'ai fait qu'y ajouter la ponctuation et les accens, et substituer les *j* et les *v* aux *i* et aux *u* de l'écriture ancienne. On trouvera ce morceau dans les pages qui suivent.

A la suite de ce morceau vient une biographie de Froissart, tirée uniquement de ses Poésies et de ses Chroniques, arrangées chronologiquement. Les diverses circonstances de sa vie, et l'historique de sa vie littéraire et pour ainsi dire de toutes ses pensées, y sont données par lui-

même. J'ai déjà publié en un volume ses poésies les plus intéressantes. J'en ai extrait ce qui le concerne lui seul, et y ai ajouté quelques pastourelles historiques que je n'avais pas publiées dans mon premier volume. J'ai pensé que cette auto-biographie aurait plus de prix pour ses nombreux admirateurs que la biographie la plus exacte qui viendrait de tout autre.

La biographie de Jean-le-Bel, son guide, tirée du Mémorial des nobles de Hasbaie, par d'Hemricourt, écrivain du quatorzième siècle, suit celle de Froissart.

Enfin, pour qu'il ne manquât aucuns matériaux à ceux qui voudront le mieux connaître, j'ai terminé cette auto-biographie par une chronologie composée des événemens politiques de son temps et des événemens de sa propre vie. On verra mieux comment ces grands faits ont pu agir sur sa mobile imagination.

Le tout est terminé par une table chronologique de tous les faits contenus dans les quatre livres des Chroniques.

Ces devoirs d'éditeur consciencieux ainsi remplis, il m'est permis, je le pense, d'énoncer un vœu qui a sa source dans la sincère admiration qu'a fait naître en moi une longue et scrupuleuse étude de sa personne et de ses ouvrages, c'est qu'une tardive justice lui soit enfin rendue, et que la ville de Valenciennes, qu'il a honorée par sa naissance, lui élève enfin un monument digne de lui. Une rue de cette ville porte déjà son nom; mais ce n'est pas assez : une statue de Froissart doit s'élever sur la grande place de cette ville aujourd'hui si riche et si active, pour prouver à tous que les progrès de ses habitans dans tout ce qui concerne la prospérité matérielle ne lui feront jamais perdre le respect des richesses intellectuelles qui assurent, embellissent et dignifient la jouissance des premières. Déjà M. Aimé Le Roy, bibliothécaire de la ville, homme aussi distingué par ses lumières que par son caractère privé et ses qualités publiques, en a fait la proposition à ses concitoyens. Plus d'un habile artiste de la province offrira son concours dans cette œuvre patriotique, et le gouvernement français s'empressera, j'en suis certain, de seconder ce noble mouvement.

« L'exemple des récompenses, écrivait le roi goth Théodoric au sénat romain, est un aliment pour la vertu, et il n'est personne qui ne cherche à parvenir à la perfection morale, s'il voit qu'aucun de ceux qu'il a loués dans sa conscience n'est privé de distinction publique. »

J. A. C. Buchon.

Paris, 5 octobre 1835

FRAGMENT D'UNE LETTRE

RELATIVE AU MANUSCRIT

DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE VALENCIENNES.

Aussitôt que le rétablissement de ma santé m'eut permis de reprendre mes anciens travaux, je songeai à donner une nouvelle édition de Froissart, Commines et Chastelain, historiens de mon affection, les plus grands écrivains français du quatorzième et du quinzième siècle, et qui ont longtemps été et sont encore de nobles modèles du style historique et de la langue. Tous trois étaient nés dans l'ancienne Flandre. Je crus donc que ce pays était celui que je devais visiter surtout, pour m'informer par mes propres yeux, si, dans les anciens dépôts publics de ces villes opulentes, il ne me serait pas possible de trouver quelques manuscrits de leurs ouvrages, plus complets que ceux que j'avais consultés à Paris et à l'étranger, et qui eussent échappé aux recherches des éditeurs précédens et aux miennes. Aujourd'hui que, par l'effet de fréquentes mutations politiques et administratives, ces richesses ont été exposées à tant de déplacemens que les anciennes indications des érudits sont sans utilité réelle, et qu'une véritable topographie des manuscrits est encore à faire, une investigation personnelle est devenue indispensable. Je me décidai à visiter successivement celles des villes de l'ancienne Flandre dans lesquelles je présumais trouver le plus de secours.

Valenciennes est la patrie de Froissart; son nom y est encore honoré, et il décore une de ses rues. Cette ville si florissante a même formé le projet de lui élever une statue sur la place publique. Je me dirigeai vers Valenciennes.

Le bibliothécaire, M. Aimé Le Roy, frère de l'auteur dramatique, Onésyme Le Roy, est un homme éclairé qui a toujours montré un zèle bien entendu pour l'amélioration de la bibliothèque confiée à ses soins et pour les progrès intellectuels de sa ville natale. Il mit ses lumières à ma disposition avec une complaisance dont je ne saurais trop lui rendre grâce. La bibliothèque de Valenciennes renferme plusieurs manuscrits précieux; il s'est chargé de les faire connaître au public et je n'empièterai pas ici sur des travaux dont il s'acquittera mieux que moi. Je n'ai à parler que d'un seul manuscrit qui a particulièrement arrêté mon attention. C'est un volume in-4°, sur papier-écriture du quinzième siècle, qui contient deux fragmens de Froissart, le premier sur les premières années, le second sur les dernières années de ses Chroniques.

A la première inspection que je fis des premiers chapitres, je trouvai dans la narration des faits une telle différence, en les comparant de mémoire avec l'édition que j'en ai donnée, le chapitre d'exposition y est tellement réduit, qu'en voyant tant d'années en un seul volume in-4°, je crus que c'était là un abrégé de ses Chroniques. J'en commençai la lecture avec plus d'attention et m'assurai que ce n'était pas un abrégé succinct de toutes ses Chroniques, mais une copie de deux parties diverses, sans aucune intention du copiste de les lier l'une à l'autre. Bientôt, en lisant, mon esprit fut frappé de l'omission d'une phrase au chapitre XV. Dans les manuscrits que j'avais consultés précédemment Froissart terminait ce chapitre par la phrase suivante :

«Ainsi l'ai-je depuis ouï recorder à la bonne dame *qui fut roine d'Angleterre*, et de-lès qui je demeurai et servis, mais ce fut trop tard pour moi; si me fit-elle tant de bien, que j'en suis tenu de prier à toujours mais pour elle.»

J'avais conclu de cette phrase que le texte donné par moi était celui que Froissart avait revu après la mort de sa protectrice, et que parconséquent nous n'avions pas cette première partie de son récit, tel qu'il dit lui-même l'avoir présenté à la reine d'Angleterre, en 1361, à l'âge de vingt-quatre ans.

Cette omission dans le manuscrit de Valenciennes me parut remarquable. Mon intérêt s'en augmenta, et bientôt deux faits nouveaux me convainquirent que je tenais bien véritablement entre les mains une copie du premier ouvrage de Froissart, dans l'état où il le présenta à la reine Philippe, c'est-à-dire sa première rédaction, avant que ses opinions eussent pu être modifiées par la connaissance du monde et l'habitude des cours. Quelques mots expliqueront mon observation.

Froissart annonce dans ses Chroniques qu'il commença à écrire l'histoire de son temps en 1357, à l'âge de dix-neuf ans, d'après les Mémoires de Jean Le Bel, et d'après quelques autres renseignemens écrits et contemporains, probablement les Chroniques de Flandre. Jeune et mobile, il était alors sous l'impression des événemens qui s'étaient passés comme sous ses yeux. Édouard III avait triomphé à Crécy, en 1346, et le Prince-Noir à Poitiers, en 1356. Dans ces diverses expéditions, et surtout dans la première, Édouard avait trouvé un puissant secours dans son alliance avec les villes flamandes, et particulièrement avec le fameux Jacques d'Arteveld qui les gouvernait en opposition avec le comte de Flandre. Les troubles de la Jacquerie, qui sont de l'année où il écrivit, le soulèvement des communes anglaises, les violentes commotions des villes flamandes sous le second d'Arteveld, n'avaient pas encore éveillé la crainte des classes supérieures sur les dangers dont les menaçait la force insoupçonnée de la démocratie européenne naissante. On était loin de la victoire de Rosebecque, sous l'ascendant de laquelle les communes de presque tous les états de l'Europe devaient rester si longtemps ensevelies. Alors des services récens et une union que l'on pouvait croire plus longue permettaient aux hommes et surtout aux écrivains de rester impartiaux. Froissart ne montre en effet aucune amertume dans ce premier essai historique où se trouvent retractés tous les événemens relatifs à Jacques d'Arteveld et au triomphe des villes marchandes sur leur comte. Il y expose tous les faits avec simplicité et modération, sans prendre parti pour personne, sans réflexion acerbe; et parfois même on voit que son patriotisme flamand s'éveille et qu'il est assez porté, lui homme de la commune, à sympathiser avec la gloire des communes.

Il n'en est pas ainsi dans sa révision; une autre pensée le dominait : la crainte de voir la grossière insolence des communes triompher de l'élégant orgueil des chevaliers; et sans dénaturer les faits, ses réflexions inclinent toujours vers le parti contraire; car Froissart n'est pas un de ces chroniqueurs de la vieille école, qui enregistrent sèchement un fait à mesure qu'il se réalise, un miracle avec plus d'étendue qu'une victoire, une consécration de cloche avec plus d'affection que la ruine ou la renaissance d'un empire. Il vise, comme il le dit lui-même, à être un historien.

«Si je disois : Ainsi et ainsi advint en ce temps, sans ouvrir et éclaircir la matière qui fut grande et grosse, et horrible, et bien taillée d'aller malement, ce seroit chronique et non pas histoire, et si m'en passerois bien si je voulois.»

Une autre remarque assez curieuse ressort de l'examen du manuscrit de Valenciennes. Lorsque Édouard voulut faire la guerre à son rival Philippe de Valois et réclamer, du chef de sa propre mère, la couronne de France, il était encore fort jeune; il n'avait pas triomphé entièrement des Écossais; il n'avait pas pour auréole la victoire de Crécy et la gloire acquise par le Prince-Noir, son fils, à Poitiers et en Espagne : c'était le petit souverain d'un pays qui ne comptait pas parmi les premières puissances de l'Europe; c'était, pour quelques-uns de ses domaines, un vassal du roi de France; la France ne lui avait pas encore été ouverte par la trahison d'un prince royal, Robert d'Artois, par la félonie d'un chevalier, Godefroy d'Harcourt, par la complicité d'un prince en guerre avec ses peuples, le duc de Bretagne : il fallait donc se ménager des alliances utiles. En refusant aux Flamands la laine nécessaire à leurs manufactures, il les amena à se séparer de leur comte, tout Français d'affection et de serment, et à unir leurs intérêts aux siens. En sollicitant le vicariat de l'Empire, il gagna à sa cause la vanité de l'empereur Louis de Bavière, tout fier de s'asseoir au-dessus d'un roi, son lieutenant, et il amena ainsi les princes allemands à suivre, sous l'ombre d'un drapeau allemand, un allié qu'ils auraient dédaigné

d'accompagner sous l'ombre d'un drapeau anglais. Tels furent ses premiers élémens de succès. Plus tard, quand son courage et sa bonne fortune eurent triomphé, il attribua tout à sa bonne fortune et à son seul courage.

Lorsque Froissart écrivit sa première rédaction, il était encore sous l'influence de ces premières vérités, et il les consigna dans son récit; il y explique nettement comment les Flamands, se voyant réduits à la misère par la ruine de leurs manufactures de draps, suite de la clôture des ports anglais et de la défense d'exportation des laines par Édouard, déclarèrent à leur prince qu'il était de l'intérêt de la Flandre, toute manufacturière, de s'unir plutôt aux Anglais, qui seuls pouvaient leur fournir des laines, qu'aux Français qui ne leur fournissaient que des blés, dont ils pouvaient se pourvoir ailleurs. Il y montre comment les intérêts des nobles, alliés à la France par les liens féodaux, de famille et d'honneur, commencèrent à se séparer des intérêts des villes, alliées à l'Angleterre par des services réciproques. La concession du vicariat de l'Empire à Edouard lui paraît aussi une belle et glorieuse chose pour le monarque anglais, et il décrit avec complaisance toutes les circonstances de la cérémonie solennelle dans laquelle Louis de Bavière, assis sur le trône impérial, conféra ses pouvoirs à Édouard, confondu au nombre des électeurs qui relevaient de l'Empire. Il ne prévoyait pas qu'un temps viendrait où Édouard, puissant de sa gloire et de ses ressources personnelles, se rappellerait avec quelque sentiment d'humiliation le jour où il se crut forcé d'abaisser sa souveraineté devant une souveraineté plus haute, et où on osa exiger, sans l'obtenir toutefois de sa fierté, qu'il prêtât serment à genoux, entre les mains de l'empereur, de remplir fidèlement son mandat. Froissart avait vu ou entendu fréquemment raconter le présent, et il le rapportait exactement, sans devancer si hardiment l'avenir. Ce présent était assez grand pour n'avoir pas besoin de couleurs empruntées à une autre époque. Le comte Gaston de Foix en faisait judicieusement la remarque à Froissart, qui lui faisait la lecture de ses ouvrages.

« Et me disoit bien le comte Gaston de Foix, dit Froissart, que l'histoire que j'avois faite et poursuivois seroit au temps à venir plus recommandée que nulles autres. Raison pourquoi, disoit-il, beau maître. Puis cinquante ans en çà sont avenus plus de faits d'armes et de merveilles au monde qu'il n'étoit trois cens ans au devant.»

Voilà pourquoi je trouve dans ce premier récit ce que je cherche inutilement dans la révision. La reine Philippe lui aura fait remarquer que ce n'était plus le temps de raconter avec pompe des événemens si petits en présence des grands événemens qui ont suivi; elle lui aura fait sentir qu'il était bienséant de ne pas rappeler l'infirmité de l'origine à côté de la grandeur où on était parvenu; et Froissart a tellement écourté ces événemens dans sa dernière révision qu'on en trouve à peine une simple mention. Jusqu'à la publication que je vais faire du manuscrit de Valenciennes, on en était réduit à des suppositions sur le lieu même où avait dû se passer cette cérémonie, racontée d'une manière si précise et si détaillée dans le manuscrit dont je parle. Quant à la cause toute matérielle de l'alliance des Flamands avec les Anglais, alliance si bien expliquée dans son premier récit, Froissart crut sans doute qu'il était mieux séant de la passer aussi sous silence dans sa révision et de laisser croire à des motifs d'affection désintéressée et réciproque, fort élégans à développer dans un compliment officiel, mais fort peu propres à expliquer le vrai.

Cette première narration se termine en 1340, au départ d'Édouard pour l'Angleterre, après les trêves d'un an conclues entre les deux souverains; c'est aussi là que, dans ceux des manuscrits de sa rédaction générale qui divisent le premier livre en quatre parties, se termine la première partie. Il est probable qu'avant de partir pour l'Angleterre, Froissart aura laissé à un de ses amis ou parens de Valenciennes, une copie de ce premier essai historique qui sera restée long-temps dans le pays, et que c'est sur cet exemplaire qu'aura été faite plus tard la copie du manuscrit de Valenciennes. Sa conservation dans la bibliothèque de la ville natale de Froissart est un argument de plus en faveur de cette supposition, dans l'absence du manuscrit original. Ceux qui ont lu Froissart avec

quelque attention savent aussi que dans ses préambules il ne manque jamais de se désigner avec toutes les dignités ecclésiastiques dont il était revêtu, telles que celles de chanoine de Chimay et de Lille. Ici il ne se désigne que sous le titre de simple prêtre; et en effet, à vingt-quatre ans, il était tout récemment entré dans les ordres. Ce qui est un témoignage de plus en faveur de l'authenticité de ce manuscrit.

Cette copie est donc fort précieuse; elle est restée jusqu'ici ou inconnue ou négligée, faute d'examen suffisant.

Le second fragment du manuscrit a beaucoup moins d'intérêt; il est relatif à la déposition de Richard II, et est presque entièrement conforme à la chronique en prose de Richard II, que j'ai publiée dans ma Collection des chroniques.

J. A. C. Buchon.

Paris, 15 septembre 1835.

RÉDACTION PRIMITIVE

D'UNE PARTIE DU PREMIER LIVRE

DES CHRONIQUES DE SIRE JEAN FROISSART,

EXTRAITE D'UN MANUSCRIT DE VALENCIENNES.

CHAPITRE PREMIER.

Adfin que les grans fais d'armes qui, par les guerres de France et d'Angleterre, sont avenus, soient notablement mis en mémore perpétuelle, par quoy les bons y puissent prendre example, je me veul ensonnier de les mettre en prose. Voirs est que messire Jean li Biaux jadis canonnes de Saint-Lambert de Liége, en grossa en son temps aucune chose. Or ay-je ceste istoire augmentée, par juste enqueste que j'en ay fait par le monde. Si en ay demandé aux chevaliers et escuiers qui les ont aidiés à achever, dont la vérité est sceue, et aussi à aucuns rois d'armes, aux marissaux et aux hiraux, tant en France comme en Engleterre où j'ay travillié après eulx pour en savoir la vérité. Car par droit tels gens sont justes inqueseteurs et voirs disant de tels besongnes, et pour leur honneur je croy qu'il n'en voldroient ne oseroient mentir. Et sur ce, chil dessus dit a fait ce livre dicter et ordonner, parmy l'ayde de Dieu, sans coullourer l'un plus que l'autre, mais affin que le bien fait, du quel costé que ce soit, soit plainement amenteus et congneus, comme vous trouverez en l'istoire. Et pour ce que en temps advenir on sace de vérité qui ce livre mist sus, on m'appelle Jehan Froissart, prestres, nez de Valenchiennes, qui moult de paines et de travaulx en ay eus en ce faisant. Et en ce livre vous trouverez autant de fais d'armes, de mervilleuses aventures, de durs rencontres, de grandes batailles et de toutes autres choses qui se appendent des membres d'armes et de proeches que de nulle istoire dont on puist lire. Et ce doivent désirer à oïr toutes manières de gentils hommes qui se désirent à avanchier; car par le recort des bons et le renom des preux se enflamment et atissent les corages en moult de proesches. Car, que on le sace! tant y sont advenu de grans fais d'armes, puis l'an mil trois cent vingt sis que ly rois d'Engleterre, messire Edouvart, fu couronnez dès le vivant de son père à Weismoustier, que lui et tous ceulx qui avec lui ont esté en ces batailles eureuses et fortuneuses en sont mieulx à recommander : si comme li propres rois, ly princes de Galles son fils, les deux ducs de Lencastre, messire Henry et messire Jehan qui eut sa fille, ly contes de Warvich, messire Gautiers de Maugny, messire Renaulx de Gobehen, messire Jehan Candose, messire Pierre et messire Jaque D'Audellé, emessire Robert Canolle, messire Hue de Cavrelée, et plusieurs autres de qui je ne puis mie de tout parler. Aussi ne fu onques ly royalmes de France si despourveus que ly Englès n'y trouvassent moult de bonne chevallerie. Car à ce temps y fu : ly rois Phelippe, vaillans hons durement, ly rois Jehan ses fils, le duc de Bourgoingne, le duc de Bourbon, le comte d'Alençon, messire Charles de Blois, messire Loys d'Espaigne, messire Bertran de Claiequin, messire Ernoult d'Audenehem, et plenté d'autres barons et chevaliers dont on ne peut mie de tout parler tant qu'à présent. Et doit-on bien tenir pour vaillans et plus que preux tous ceux qui se sont trouvez en ces grandes batailles et les grans fais qu'ils ont emprins et achevez; et se aucuns y sont demourez mors, ils en doivent bien estre recommandez entre les bons, car le mors de bons en parleront souvent, si comme dist Sainte Escripture : les mors ressussitez. Or voeil ce prologe laissier, et revenir à ma principale matère, et remontrer au vray par quelle occoison se murent premièrement les guerres entre le roy de France et le roy d'Engleterre, dont tant de mal sont depuis avenus par la terre et par la mer,

comme vous orez en ceste istoire, s'ascouter le volez.

CHAPITRE II.

Certaine chose est, et telle est li oppinion des Englès, et par expérience on a veu advenir en Engleterre, que, après un vaillant roy, on a veu ensievir ung mains vaillant. Et il s'apparu bien par chils bons rois Édouart qui tant eut à faire aux Danois et aux Escos et les desconfist pluiseurs fois en bataille. Ses fils, qui fu secons Édouwart, ne fue mie si vaillans, ne plains de si grant prudence, mais gouverna le royalme nicement et simplement, par mauvais conseil, dont il lui mesquéy depuis. Car assez tost après qu'il fu couronnez, ly rois Robert de Breux qui estoit rois d'Escoce, qui tant avoit guerroié à son père, reconquist toutes les villes et chasteaux qui avoient en Escoce esté soubz lui conquises du roy Édouars, père à celui roy dont nous parlons, et aveuc ce si gasta et essilla plus de quatre journées du royalme d'Engleterre, et desconfist celui roy Édouart par bataille en Escoce, devant un chastel c'on appelle Estroumelin. Et là fu morte ou prinse toute la fleur de la chevalerie d'Engleterre. Et s'en refuy en Engleterre, à tout ce qu'il avoit de gens. Se vint à Londres. Si fu moult depubliez des gens de son pays; et disoit-on communalsment qu'il avoit rechupt ce dommage par le malvais conseil qu'il avoit.

CHAPITRE III.

Chils rois Édouars qui fu père à celui roy Édouart, avoit deux frères de remariage, desquelx li uns estoit appellez le conte Marissal, et estoit de moult salvage et diverse manière; ly aultre avoit nom messire Aymon, et estoit conte de Kent. Chilz estoit sages, doulx et débonnaires et bien amez des bonnes gens d'Engleterre. Chilz rois Édouars estoit mariez en France à la fille du beau roy Phelippe; se li avoit ly rois donnée par envie, si comme on disoit, pourtant que ly conte Guy de Flandres, qui régnoit pour le temps, lui avoit volu donner sa fille sans le congié du roy de France, car il lui desplaisoit qu'il se voloit aloyer aux Englès. Et quant le dit roy seut que le mariage s'aprocha, il manda au conte de Flandres qu'il lui envoiast sa fille qui sa filleulle estoit; et le conte, qui nul mal n'y pensoit, luy envoya; et quant ly rois Philippe l'eut, il le mist en prison, par telle manière c'onques puis ne rentra en Flandres. Pour laquelle advenue moult de batailles se firent en Flandres et en France, et en advint la grosse bataille de Courtray où il eut mort maint vaillant homme et desconfit. Or maria chilz beaux rois Phelippe sa fille Ysabel au roy d'Engleterre; si lui donna en mariage le conté de Pontieu; et de celle dame issurent quatre enfans, deux fils et deux filles. Ly fils aisnez eut nom Édouart, qui tant fu vaillans hons et sur quoy ceste istoire est commenchie. Ly seconds eut à nom Jehan de Guent et morut josnes. Des damoiselles, ly une eut à nom Ysabel, si fu roynne d'Escoche et eut à mary le roy David d'Escoce, fils du roy Robert de Breux; et lui fu donnée par paix faisant; et ly aultre eut le duc de Guerles. Si en ot deux fils et deux filles : messire Évrart et messire Édouars qui tant fu bon chevalier; et de ses deux filles l'une eut le conte de Clèves et l'autre le comte de Jullers.

CHAPITRE IV.

Encores pour mieulx esclarcir ceste noble matière et la declaracion des linages, je me veul un petit ensonnier dont issy ly rois Édouars qui assega Tournay, et comment il estoit prochains à la couronne de France. Il descendy, de par le femelle, de droite lingne; car ly beaux rois Phelippe fu ses tayons, qui eut trois fils et une fille; et furent chil trois fils bel gent et puissans chevaliers. Ly aisnez eut à nom Loys et fu à son temps roy de Navarre, et l'appela on le roy Hustin; le second eut à nom Phelippe-le-Beau et le tiers eut à nom Charles. Et furent tous trois roy de France après la mort de leur père, par droicte succession, sans avoir hoir de leur char par mariage qui fussent masles. Si que, après la mort du derrain roy Charles, ly per de France et ly baron donnèrent la couronne à leur advis, et non mie à la seur d'iaux, qui estoit royne d'Engleterre, pour tant qu'il voloient dire et maintenir, et encores font : que le royalme de France est si noble qu'il ne doit point aler à fumelle, ne par conséquent à fil de fumelle, ne de par sa mère venir là où sa mère ne peut avoir nul droit. Si que, par ces raisons les douze pers et les barons donnèrent de certain acord le royalme et la couronne de France, en plain palaiz à Paris, à monseigneur Phelippe de Valois, cousin germain à

ce beau roy Phelippe, et en ostèrent la roynne d'Engleterre et son filz qui estoit hoirs malles, filz de la seur à ce roy Charlon darrain. Ainsi ala ly royalmes hors de droicte lingnie, ce sambla à moult de gens; par quoy grans guerres sont advenues et grans destruccions de gens et de pays. Et c'est la vraie fondation de ceste istoire, pour venir aux grans fais d'armes qui avenus en sont. Car, puis le temps le bon roy Charlemaingne, ne furent si grans guerres en France qu'elles y sont advenues par ce fait; ainsi que vous orez en ce livre s'il vous plaist. Or veul je retraire à la droite matère commencier, et taire de cestuy fait, tant que temps en sera d'en parler.

CHAPITRE V.

Le roy d'Engleterre, père à ce gentil roy Édouart sur quoy notre matère est fondée, gouverna moult diversement son royalme, et fist moult de diverses merveilles en son pays, par le conseil et enort de messire Hue le Despensier qui avoit esté nouris en France avec lui d'enfance. Et avoient tant fait, chils messire Hue et messire Hue son père, qu'ils estoient les plus grans et les plus rices barons qui fuissent en Engleterre, et tout maistre du conseil du roy. Si voloient surmonter tous les autres barons du pays par envie; par quoy avinrent ou pays et à eulx meismes moult de tourmens. Car après la grant desconfiture d'Estrumelin, là où li rois Robert de Breux d'Escoce desconfist le roy d'Engleterre et tous ses barons, multeplia murmure ou pays d'Engleterre entre les nobles barons et le conseil du roy et meismement contre le dit Despensier. Et disoient à plain que par luy il avoient esté desconfis, et qu'il estoit favourables au roy d'Escoce, et que par lui avoient pardue la bonne cité de Berwich, et le pays ars et gasté. Et sur ce eurent les dis barons plusieurs consaulx, pour aviser qu'il en porroient faire; desquelx le conte Thomas de Lenclastre, qui estoit oncle au roy, estoit ly plus grans et li plus principaux. Or se perchut le dit Despensier de ceste oeuvre, comment on murmuroit sur luy. Si se doubta fort que mal ne l'en venist. Si y pourvéy soutillement. Il estoit si bien du roy et si prochains qu'il voloit, et plus creus tous seulx que tout ly aultre. Si vint au roy et lui dist: que chil seigneur faisoient aliances contre luy et pour lui debouter de son royalme s'il ne s'en gardoit. Et tant fist par son enort et par son malvais malisce que le roy fist à ung jour prendre tous ces seigneurs à ung parlement, et en fist décoller sans congnoissance de cause jusques à vingt-deux, de tous les plus grans du royalme; dont ce fu grans pitez; et tout premiers le conte Thomas de Lencastre qui estoit son oncle, preudons de bonne vie et sainte, et qui fist depuis moult de beaulx miracles, et pour lequel le dit messire Hue acquit moult de haynnes de tout le pays, et especiallement de la roynne d'Engleterre et du conte de Kent qui estoit frère au dit roy. Sachiés que encores ne cessa point à tant le dit Hue de tous jours enorter le roy à mal faire. Car quant il perchut qu'il estoit mal de la roynne et du conte de Kent, il mist si grant discort entre le roy et la roynne, et tant fist que le roy ne voloit voir la roynne devant lui, ne en lieu où il fust; et se dura ce discort bien longuement. Se fu qu'on dist secrètement à la roynne et au conte, pour les perils eslongier, qu'ils s'avisaissent, et que le dit messire Hue pourcachoit durement à l'encontre d'eulx. Et quant il perchurent ce, si se doubtèrent, et s'avisèrent qu'il se partiroient et vuideroient coiement le royalme; si s'en yroient en France devers le roy son frère et lui conteroient toutes ces piteuses aventures. Et ainsi la dame hastivement se pourvéy bellement, en disant qu'elle yroit en pellerinage à Saint-Thomas de Cantorbie. Si prist Édouart son fils, et le mist en sa nef à Wincenessée; et là de nuyt elle y entra à tout son fil et le conte Aymon de Kent et messire Rogier de Mortemer; et en une autre nef mirent leur pourvéance. S'eurent vent à souhet. Si furent lendemain au havre à Boulongne, comme vous oez, avec son enfant et le conte de Kent, à heure de prime.

CHAPITRE VI.

Quant la roynne Isabel fu arivée avec sa compagnie, le capitaine de Boulongne, ly abés et les bourgois de la ville vinrent contre lui et le requellirent, et honnourablement l'enmenèrent à l'abbeye et luy firent grant honneur. Si demoura deux jours, et au tiers se mist à le voie; et tant chemina par ses journées qu'elle vint à Paris. Et le roy Charles son frère, qui tous estoit infourmez de sa venue, envoya à l'encontre de luy des plus grans seigneurs qui estoient dalez lui :

monseigneur Robert d'Artois, monseigneur de Couchy, monseigneur de Soully, le seigneur de Roie, et pluiseurs autres, qui honnourablement l'enmenèrent en la chité de Paris devers le roy de France son frère; et là ly fu fait très grant honneur et à toute sa compaignie.

CHAPITRE VII.

Quant ly rois vit sa seur, à l'entrer en sa chambre il ala contre ly et le prist par la main. Si le baisa en bienveignant doucement, et luy dist: «Ma belle seur, vous et mon beau nepveu, nous soyez bien venu.» Lors se volt la roynne ajenouiller par deux ou par trois fois contre luy; mais il le tenoit adiès par la main et ne ly laissoit faire. Si l'enmena oultre. Dont luy demanda moult doucement de tout son estat; et la dame luy respondy moult doucement et sagement. Si lui dist: «Mon très chier sire et frère, si nous va, moy et mon fil, malvaisement, car mon mary roy d'Engleterre m'a pris en hayne; si ne scet pourquoy; et tout par l'enort d'un seul chevalier, Huon le Despensier; car celui a tellement monseigneur trait à soy, que tout ce qu'il lui veult dire est fait. Et jà par lui sont mors pluiseurs haulx barons d'Engleterre, car à ung jour en fist prendre et les testes copper jusques à vingt-deux; et par espécial le bon conte Thomas de Lenclastre, dont ce fu grans dommages; car chils estoit bons preudoms, de sainte vie et plains de bon conseil; et n'y a si bon en Engleterre, tant soit noble, qui oseroit dire encontre luy. Et tant qu'à moy fu dit en grant privé que l'envie estoit si grande sur moy, que se je demouroie encore un peu ou pays, par ceste malvaise infourmacion, que ly rois me feroit morir ou languir en honte et en povreté, sans ce que je l'aye desservi, ne volroie faire; car onques envers luy ne pensay mal, ne fis chose dont on me deuist blasmer. Et quant j'euch oyes ces dures nouvelles si périlleuses sur moy, je m'avisay, pour mieulx faire, que je me partiroie d'Engleterre; si vous verroie véir, et remonstrer comme à mon frère la grande et dure besongne et le péril en quoy j'estois. Et pareillement en tel point est le conte de Kent que là véez, qui est frère à mon mary le roy, et par l'esmouvemens et faulx ennors de ce Huon le Despensier. Si sumes chi afuys, comme vous véez, desconseilliez, desconfortez et esgarez, devers vous, pour prier de conseil et de confort avoir; car se Dieux et vous n'y remédiez, je ne me sçay vers qui retraire.»

CHAPITRE VIII.

Quant le noble roy de France eut oy ainsi sa seur lamenter, et tenrement plourant remonstrer sa besongne, si l'en prist grant pitié; ce fu raison. Lors lui dist: «Ma belle seur, apaisez-vous et vous reconfortez; car, par le foy que je doy à Dieu et à saint Denys, je y pourverray de remède.» Adont la dame s'ajenouilla, volsist ou non; se lui dist: «Mon très chier frère et seigneur, Dieux vous en veulle oïr qui le vous veulle remérir.» Lors le prist le roy entre ses bras, et l'enmena en une autre chambre qui estoit moult richement parée pour ly et le josne Édouart son fil; et là fu conjoye et servie comme à telle royne appartenoit, et luy fist le roy delivrer toutes les choses qui à eulx estoit mestier pour leur estat. Depuis ne demoura gaires que le noble roy Charle fist assambler plenté de grans seigneurs du royalme, pour avoir conseil et advis quel chose il porroit faire de ceste besongne, car il avoit promis par sa foy confort et ayde. Si fu conseillié au roy, pour le mieulx faire, qu'il laissast à la damme pourcachier amis, pour li conforter, ou royalme et ailleurs, et de sa personne se faindesist de ce fait; car de mouvoir guerre entre lui et les Englès estoit grans périls; mais couvertement et secrètement lui aidast du sien, d'or et d'argent, et elle trouveroit assez d'amis. A ce s'accorda le roy et l'eut en convent qu'il luy feroit ayde de mise. Adont fu la royne moult resjoye. Et adonc fu querquiés secrètement messire Robert d'Artois, qui estoit l'un des plus grans barons qui là fust, qu'il lui aidast à pourcachier amis aux gentils et nobles bacelers du pays et d'ailleurs. Et ainsi la roynne d'Engleterre, parmy l'ayde de messire Robert, se pourcacha; et tant leur promist et donna, qu'elle eut moult de noble chevalerie et de bonne de son accort, qui tout lui promirent de luy aidier à remectre de force ens ou royalme d'Engleterre, et grant désir en avoient.

CHAPITRE IX.

Or vous diray un petit du malvais messire Hue le Despensier. Quant il vit que la roynne s'estoit par devers le roy ainsi retraite, il s'a-

pensa et doubta fort qu'elle ne pourcachast ce qu'elle faisoit, et que s'elle revenoit à force en Engleterre, que il n'en fust destruis. Si s'avisa que, s'il povoit, que par dons d'or et d'argent et de joiaux, il deceveroit le roy de France et son conseil, adfin qu'il ne confortaissent la dite roynne ne qu'il ne lui fesissent aucun contraire. Et quist messagiers souffisans soutils et bien afaitiés; si leur querqua pluiseurs lettres et joiaux, avec or et argent à grant plenté; et tant fist en brief terme que le roy et tout son conseil furent aussi froit de la dame aidier, comme ils en avoient eu grant desir et volenté. Et brisa le roy propre tout cel voyage, et deffendy, sur à perdre le royalme, que nuls ne s'en mesist. Dont pluiseurs chevaliers furent moult courrouchiés, car il avoient grant desir d'aidier à la dame; et moult s'esmervillèrent comment le roy pooit estre en sy peu de temps retournés; et murmurèrent fort par le pays qu'il estoit decheus par or et par argent qui d'Engleterre lui estoit venu. Encore vous diray de quoy celui messire Hue s'apensa. Quant il se perchut à plain qu'il n'avoit garde que François venissent oultre, pour mieulx florir son fait, et adfin que la royne euist aucune renommée de mesfait ou de tort, il consilla le roy d'Engleterre qu'il escripsist au Saint Père le pappe, en suppliant bien acertes qu'il mandâst au roy de France que il lui volsist renvoier sa femme, car il s'en voloit aquiter à Dieu et au monde. Et monstroit que ce n'estoit point sa coulpe qu'elle s'estoit partie de luy ne du pays, car il lui voloit faire toute loyalté, telle c'on doit en mariage. Et avec toutes ces lettres, en luy escusant, il envoia plenté d'or et d'argent par devers le pappe et aux plus grans du secret du pappe. Et tellement mena le pappe soubtilement, que la royne fu du tout condempnée en tort avoir; et mirent le roy d'Engleterre et son conseil en droit. Et par le conseil de pluiseurs cardinaulx qui à ce furent d'accort, le pappe escripsy au roy de France que, sur painne d'escuméniement, il renvoyast la royne sa seur à son mary le roy d'Engleterre. Tantost ces lettres véues, et par si espécial messager portées que par l'évesque de Saintes en Poitou, avec aultres que le pappe y envoya en légacion, adont le roy de France, qui jà par avant estoit desvoiés, par les dons qui d'Engleterre estoient venus, si se meut durement à parler à la roynne; et lui dist plainement: « Je ne veux plus soustenir vous ne vostre fait en mon pays; mais partez-vous hastivement. Se vuidiés mon royalme ou je vous ferai vuidier.

CHAPITRE X.

Quant la royne oy ces nouvelles, si fu moult desconfortée, car elle se vit du tout arrière de l'ayde et confort que promis on lui avoit. Si ne savoit quel advis prendre. Car jà s'eslongoient de luy tous les barons et seigneurs qui amour et service lui avoient promis. Si ne se savoit sur qui ne à qui retourner, fors seullement sur son cousin, messire Robert d'Artois, qui loyalment lui avoit fait et monstré amour; car il avoit oy dire et jurer au roy que, se nuls se avançoit de lui faire confort, qu'il lui osteroit sa terre et en son royalme. Adont messire Robert d'Artois, qui forment désiroit en son secret l'ayde et confort de la dame, oy et entendy que le roy estoit en volenté de faire prendre sa seur, son fil, le comte de Kent et messire Rogier de Mortemer, et de les renvoier ens ès mains le roy d'Engleterre et du Despensier; et ainsi le vint dire à la royne de nuyt, et tout le péril où elle estoit. Dont fu la dame plus esmaye que devant. Se pria moult tenrement plourant à messire Robert, qu'il le conseillast qu'elle porroit faire, ne où se porroit retraire pour confort avoir. Et il, qui grant pitié en avoit, lui dist: « En nom Dieu, dame, le royalme de France vous loe-jou bien de vuidier, et traire vers l'Empire, où il y a plusieurs grans seigneurs qui bien aidier vous porroient, et par espécial le conte Guillaume de Haynnau et messire Jehan de Haynnau son frère. Ces deux sont grans seigneurs, preud'ommes, loyal, cremus et redoubtés de leurs anemis, et bien amés de leurs amis, pourveu de grant sens. Se croy bien que en eulx, se vous les requerez, vous y trouverez toute adresse et bon conseil, car aultrement ne le volroient-il faire. « Et sur cel advis la dame s'arresta; et se reconforta un petit sur la parolle de monseigneur Robert. Si fist secrètement et hastivement apparillier toutes ses besongnes et party de Paris, elle et sa routte, en cheminant devers Haynnau, tant qu'elle se trouva en Cambresis, en l'Empire, hors du royalme son frère. Lors fu elle asseur. Si passa oultre, tant qu'elle vint en Ostrevant; et se loga à Bougnicourt, à l'ostel d'un chevalier qui s'appelloit le seigneur d'Aubercicourt. Et là le chevalier et sa

femme moult honnourablement et liement rechurent la royne d'Engleterre; pourquoy depuis, les fils du chevalier furent moult amé et avanchié de la royne et du roy son enfant qu'elle avoit avec luy.

CHAPITRE XI.

Sachiés que la venue de la roynne d'Engleterre estoit jà sceue en Haynnau, en l'ostel du bon conte Guillaume, qui lors se tenoit et demouroit à Valenchiennes, et messire Jehan de Haynnau son frère de lez luy. Et sceurent qu'elle estoit en l'ostel du seigneur d'Aubercicourt. Adont messire Jehan, qui moult estoit désirans d'aquérir pris et honneur, monta esramment, à belle compagnie, et s'en vint à Bougnicourt, et là trouva la roynne. Si luy fist toute révérence et honneur, comme à luy appartenoit; et la dame, qui moult estoit triste et esgarée, se commencha, en plourant forment, à complaindre et remonstrer toutes ses doleurs et mesavenues; et comment elle estoit decacie d'Engleterre, son fil en sa compaignie, et venue en France sur l'espoir de l'ayde du roy son frère; et comment elle cuidoit estre toute pourveue de gens d'armes du royalme de France et d'ailleurs; et comment son frère le roy estoit retournés et consilliés au contraire. Et li conta comment et à quel meschief elle estoit là afuye avec son fil, comme celle qui ne savoit à qui ne en quel pays plus retraire pour trouver confort ne ayde.

HAPITRE XII.

Et quant le gentil chevalier, messire Jehan de Haynnau, eut oy la royne ainsi piteusement complaindre, si tenrement plourant que toute fondoit en larmes, si l'en prist grant pitié; et lui dist moult doucement: « Certes, madame, vechy vostre chevalier, qui ne vous faulra point, pour chose que avenir lui puist, non pour morir, se tout le monde vous falloit. Ains feray tout mon povoir de vous et vostre fil remettre en Engleterre en vostre bon estat, s'il plaist à Dieu, sans le dangier du roy de France. Et ce que je vous ay convent, je vous tenray. » Et quant la dame l'eut ainsi oy parler, elle se voult mectre à jenoulx devant le bon chevalier qui ce ly prometoit; mais le gentil sire de Beaumont ne l'euist jamais souffert; ains prist moult apertement la dame entre ses bras, et dist: « Ne plaise à Dieu que la roynne d'Engleterre face tel chose devant moy! » Mais lui dist: « Madame, venez devers monseigneur mon frère, le comte de Haynnau, et madame la contesse et leurs beaux enfans qui vous receveront à grant joie. » Et la dame lui octria et lui dist: « Sire, je treuve plus d'amour en vous qu'en tout le monde; et de ce vous rends cinq cens merchis. Et se vous le me faictes, je doy estre vo serve, et mon fil vo serf à tous jours mais. Si nous metterons le royalme d'Engleterre à vostre habandon et volenté. » Dont ly dist le gentil chevalier, qui estoit en la fleur de son eage: « Certes, ma très chierre dame, se je ne le volois faire, je ne le vous prometeroie point; mais je le vous ay promis, si ne vous en fauray, pour chose qui advenir me puist. » Après ce parlement, messire Jehan de Haynnau prist congié à la roynne, à son fil et à leur compagnie, et s'en revint au giste à Denaing. Si se herberga en l'abbéie, et lendemain, après la messe et boire, se monta à cheval et s'en revint devers la roynne, qui à grant joie le rechut et avoit jà apparilliet pour monter quant il vint.

CHAPITRE XIII.

Lors se party la royne du chastel de Bougnicourt, et prist congié au chevalier et à la dame; et leur dist, en eulx remerchiant la bonne chierre que fait lui avoient: que, au plaisir Dieu, ung temps venroit qui lui souvenroit de le grant courtoisie que fait lui avoient. Ainsi se party, à la compaignie du seigneur de Beaumont, qui joieusement le mena à Valenchiennes. Et encore ly vinrent au devant plenté de seigneurs et de bourgois de la ville, bien ricement parés, qui grant honneur li firent. Et ainsi fu menée devers le bon conte Guillaume, qui à grant joie le rechut, et ossi fist la contesse. Adont avoit le bon conte quatre filles: Margueritte, Phelippe, Jehanne et Ysabel. A la quelle Phelippe celui josne Édouart s'adonnoit le plus et enclinoit du regart et d'amour, et aussi la josne fille li compaignoit plus que nulle de ses seurs. Ainsi l'oy-je recorder pour vray. Ainsi trouva la royne d'Engleterre conseil et confort à monseigneur Jehan de Haynnau, quant tout le monde ly failly. Et croy que là demoura huit jours lez le bon conte et la contesse Jehenne de Valois. Et entrues fist apparillier son navire et ses besongnes. Et messire Jehan de Haynnau fit escripre lettres moult affectueuses aux bons chevaliers et escuiers en qui plus se fioit, tant en Haynnau, en Brabant, en Hasebaing et en pluiseurs au-

tres lieux, en eulx priant, sur toutes amistés, qu'ils volsissent venir avec luy et aler en ceste noble et honnourable emprinse. S'en y eut grant plenté d'un pays et d'aultre qui pour l'amour de luy y alèrent, et grant plenté qui n'y alèrent mie, combien que priet en fussent. Et meismes messire Jehan de Haynau en fu durement blasmés du conte son frère et d'aultres de son conseil, pour tant qu'il leur sambloit que le roy son frère ly faloit, qui mieulx lui devoit aidier que nuls, et ossi que l'emprise estoit trop grant et périlleuse et durement doubtoient que de si grant emprinse il ne revenist point, ne sa compagnie. Mais quoy qu'on lui blâmast, le gentil chevalier ne s'en volt oncques délaier. Ains dist : « Je n'ay que une mort à morir, qui est en la volenté de Nostre Seigneur » ; et ceste aventuroit-il pour l'amour et honneur de la roynne ; et que sa promesse il lui tenroit jusques en fin. Et disoit qu'il ne plaindroit point sa mort, à prendre avec celle noble dame, qui à tort estoit escachie et deboutée de son pays. Car tous bons chevaliers doivent aidier à leur povoir toutes dammes et pucelles descachies et desconfortées, à leur besoing, et mesmement quant il en sont requis.

CHAPITRE XIV.

Ainsi estoit moult encoragiés messire Jehan de Haynnau pour la royne reconforter, et moult se hasta. Si fist mandement à estre les Haynuiers à Hal, les Brabencons à Bredas, les Behaignois à estre au mont Sainte Gertrud et les Holandois à Dourdrech. Dont prist la roynne moult doulcement congiet au bon conte et à la contesse, et les remerchia moult de leur honnourable et bonne chierre que fait lui avoient. Si les baisa au partir et leurs beaux enfans. Ainsi se party la royne, son fil et toute leur routte, accompaignié de monseigneur Jehan de Beaumont qui moult envis eut congiet de monseigneur son frère. Mais finablement, quant il vit que aultre chose il n'en povoit avoir, il lui donna congié moult débonnairement ; et ossy messire Jehan le prist en disant : « Monseigneur mon frère, je suy josnes ; se croy que Dieux m'a pourvéu ceste emprinse pour mon advancement ; et se Dieux m'ayt, le corage m'en siet trop bien ; et ay espoir que nous en venrons à notre honneur et que le grant envie et le péchié par quoy ceste dame est ensy escachie, sera par moy vengiés et amendés. Et croy que je y feray grant aumosne. Et elle est si noble dame ; et sommes de son sanc et elle du nostre. Si ameroie mieulx à renonchier à tout mon vaillant que à ceste emprinse. »

CHAPITRE XV.

Quant le bon conte eut oy son frère et le grant désir qu'il eut de ceste besongne, qui à grant honneur lui povoit tourner, lui et ses hoirs à tous jours, si lui dist : « Beau frère, jà ne plaise à Dieu que jamais vostre bon pourpos vous desconseille ! Si vous donne le congié ou nom de Dieu. » Et le baisa moult tenrement plourant, en estraindant la main en signe de grant amour. Ainsi se party le bon chevalier, et s'en vint gésir à Mons en Haynnau, et la roynne aussi. Et que vous alongeroie-je la matère ? il firent tant par leurs journées qu'il vindrent à Dourdrech où li espécial commandemens estoit fais ; et là endroit se pourveyrent de naves, de grans vaisseaulx et de petis. Si mirent dedens leurs chevaulx, harnas et leurs pourvéances. Puis se commandèrent en le warde de Nostre Seigneur. Si se mirent en mer. Là estoient chevaliers haynuiers avec le noble homme monseigneur Jehan de Haynnau : messire Henry d'Antoning, messire Miquiel de Lingne, le sire de Havrech, messire Robert de Bailleul, messire Ferris de Hordaing, le sire de Hertaing, le seigneur de Gommegnies, messire Perceval de Semeries, messire ly Estandars de Montigny, messire Sanses de Boussoit, le sire de Potielles, le sire de Vilers, le sire de Hennin, le sire de Sars, le sire de Bousies, le sire de Vertaing, le sire d'Obrecycourt, le sire d'Estrumiel, messire Waflars de Guistelles, et moult d'aultres nobles chevaliers et escuiers, qui par grant désir alèrent en cele noble emprinse.

CHAPITRE XVI.

Quant celle noble compagnie fu départie du havre de Dourdrech, moult estoit la navire belle, selon sa quantité, et trop bien ordonnée. Si faisoit bel temps, et air et vent assez attempré. Si s'en vinrent devant les diques de Hollande sur le département de la terre, et quant il furent tous ensamble, landemain si se desancrèrent et levèrent amont leurs voilles. Si se mirent et costiant Zélande ; et avoient entente de pren-

dre terre à ung port qu'il avoient avisé; mais il ne peurent, car ung gran tourment les prist en mer, qui les mist hors du chemin; si qu'ils ne sceurent dedens deux jours leur il estoient; mais Dieux leur fist grant grace; car se ils fussent embatu leur ils tendoient à venir, il estoient perdu d'avantage et cheu ès mains de leurs anemis qui bien savoient leur venue et là les attendoient à grant puissance, pour destruire et tout mettre à mort. Dont Dieux ne volt ce consentir. Et ce apparut clèrement, que malgré eulx, ainsi que de droite miracle, les destourna de celui port. Et advint que au tiers jour que chils tourmens fu passés, les maronniers perchurent et congneurent terre en Engleterre. Si trayrent celle part à grant joie, et prinrent terre, et descendirent sur le sablon au droit rivage de le mer. Si demourèrent par trois jours à petite pourvéance. Si desquerquièrent tous leurs vaisseaux, chevalx et harnas. Et pour vray il ne savoient en quel lieu en Engleterre il estoient, ou près d'amis ou d'anemis. Et au quart jour il se mirent à l'aventure de Dieu et de saint George. Si chevauchèrent tant amont et aval, d'une part et d'aultre, qu'il trouvèrent aucun petit hamelet, et un pou plus avant une grant abaye de noirs moisnes, que l'en appelloit Saint-Aymont; et là se herbergèrent et rafresquirent par trois jours, car grant besoing leur estoit.

CHAPITRE XVII.

Adont s'espandirent les nouvelles parmi le pays, tant qu'elles vinrent jusques à ceulx par quelle seureté la dame estoit rapassée. Si s'apareillèrent au plus tost qu'ils peurent, pour aler vers ly et vers son fil qu'il désiroient à avoir à seigneur. Et le premier qui y vint bien accompaignié, fu li quens Henry de Lenclastre au tort col, qui fu frère au conte Thomas de Lenclastre qui fu décollés comme vous avez oy conter, et fus père au duc Henry de Lenclastre, qui fu à son temps li un des bons chevaliers du monde. Chils conte Henry vint par devers la roynne à grant gens d'armes. Et après vinrent tant d'aultres barons, chevaliers et escuiers qu'à merveilles; car il leur sambloit qu'il seroient hors de tous périls; et tous jours leur croissoient gens. Et quant ils furent tous ensamble, ceulx dedens avec ceulx dehors, si eurent conseil tout d'un accort ensamble, qu'ils en yroient droit à Bristo, à tout leur povoir, là où ly rois d'Engleterre se tenoit, qui estoit une grosse ville et bien fermée, sur un bon port de mer; et y avoit ung chastel très fort. Si flotoit la mer tout autour. Là se tenoit le roy et messire Hue le Despensier qui estoit de l'eage de près quatre vingt et douze ans, et messire Hue son fil, qui estoit maistre conseillier du roy et cause de tous les maulx dont cy dessus avez oy parler. Et aussi le conseilloit et ennortoit le conte d'Arondel, qui avoit à femme la fille du dit messire Hue le jovène. Et y avoit pluiseurs chevaliers et escuiers, tous consentans à ces mauvais consaulx, repairant en la court du roy. Si se mist la royne et toute sa noble compaignie au chemin pour aller celle part. Et certes, par toutes les villes leur ils venoient, on leur faisoit grant feste, et habandonnoient tous leurs biens; et part ant nuls maulx ne leur estoit faist ne domage. Et tant firent par leurs journées qu'ils vinrent devant la ville de Bristo. Si l'assegèrent sagement de tous costés.

CHAPITRE XVIII.

Quant le roy et messire Hue le fil virent leur ville ainsi assise, si se mirent ou chastel. Le viel messire Hue et le conte d'Arondel et pluiseurs autres qui estoient de leur accord se tenoient en la ville. Et quant ils virent le pouvoir de la royne si grant et si enforchié, et véoient leur grant péril et dommage aparant, ils eurent conseil qu'ils renderoient eulx et leur ville, salve leurs vies et le leur; mais onques la royne ne s'i volt accorder, s'elle n'avoit à sa volenté le dit messire Hue et le comte d'Arondel, lesquels elle héoit amèrement. Et quant ceulx de la ville virent que, pour ces deux chevaliers, il ne povoient venir à paix ne salver leurs biens, il eurent conseil et accord ensamble. S'ouvrirent l's portes. Si y entra la roynne et messire Jehan de Haynnau et toute leur belle routte, et se herbergèrent aval la ville à leur plaisir. Et là fut prins le dit messire Hue, et le comte d'Arondel, et amenés devant la roynne; et ossy y furent amené li sien josne enfant Jehan de Elthem et deux fillettes, de quoy la roynne eut grant joie. Et encontre ce eurent grant deul et grant peur le roy et messire Hue le Despensier le fil qui estoit ou chastel, qui véoient leur grant meschéance apparante; et tout le pays tourner contre eulx avec la royne. S'il estoient en grandes pensées, ce n'est mie à doubter.

CHAPITRE XIX.

Quant la royne et tous les barons furent herbergiés tant dedens la ville comme dehors, ils assegerent le chastel si près qu'il peurent. Adonc fist la roynne ramener devant ly et devant son fil le viel messire Hue et le conte d'Arondel; et là devant tous les barons, dist qu'elle et son fil leur feroient droit et bon jugement selon leur mesfais. Adonc respondit le dit messire Hue et dist: « Madame, Dieux nous veulle donner bon jugement; et se nous ne le povons avoir en ce siècle, Dieux le nous donnist en l'autre. » Adont se leva messire Thomas Waghe, marissaulx de l'ost, sages et courtois. Si leur fist lire par escript tous leur fais; et tourna sa parolle sur ung viel chevalier qui là estoit, adfin qu'il raportast par féaulté et hommage ce que faire devoit par bon jugement de teles personnes et pour tels fais. Le chevalier se conseilla aux autres barons, et raporta, par acort de tous et par jugement, qu'ils avoient bien mort desservie par pluiseurs horribles fais qui là furent recordé et qu'il tenoient pour vrais. C'est assavoir qu'il avoient desservi d'estre traisnés tout premier, après estre décollés et puis pendus à un gibet. Et tout en tel manière que la sentence fu rendue, il fu tantost fait par devant le chastel de Bristo, véant le roy et messire Hue le fil, et tous ceulx de léans qui grant doël en avoient, ce doit-on croire. Ce fut fait en l'an mil trois cent et vingt six, le neuvième jour de novembre.

CHAPITRE XX.

Après ceste justice faite, sachiés que le roy et messire Hue, qui ensy se trouvèrent assegié, estoient à grant angoisse et ne véoient nul confort qui leur peuist venir ne aidier. Toutes voies pour eslongier le péril où il se trouvoient, il se mirent une matinée en un batelet de pescheur en mer, le roy et messire Hue, eulx dix; à entente de aler ou royalme de Galles pour eulx mettre à salveté. Mais Dieux ne le volt mie souffrir, car leurs péchies les encombra, qu'il leur vint grant infortune. Car il furent neuf jours tous plains en uu batel, et moult s'esforcèrent de nagier, mais il ne se peurent oncques eslongier que tous les jours le vent ne leur fust contraire, qui les ramenoit chascun jour une fois ou deux à mains d'un quart de lieue près du chastel. Si que tous les jours les véoient ceux de l'ost, qui moult s'esmervilloient que ce pooit estre; mais au premier cuidoient que ce fussent pescheurs; et quant il les virent varier sur le mer, et que bien euissent entré ou havre de Bristo, s'il volsissent, mais il mettoient peine à fuir, soupeconnèrent les pluiseurs que ce pooit estre le roy ou messire Hue. Alors, par le conseil de messire Jehan de Haynnau, aucun compaignon avec maronniers de Hollande se mirent en batiaux et alèrent nagier après, tant qu'ils peurent et tant qu'ils furent raconsievy. Ainsi furent prins et ramenés en Bristo, et livrés à la roynne et à son fil comme prisonniers; dont ce fu grant joie pour tous ceulx de l'ost.

CHAPITRE XXI.

Ainsi eut la dame reconquis son royalme pour son aisné fil. Si le conduist et conforta ce gentil chevalier, messire Jehan de Beaumont, et sa belle compaignie, qui là furent tenus pour preux, par la grande et haulte emprise que fait avoient; car la compaignie fu grande en bonté et petitte en nombre, car il n'y eut que trois cens armures de fer au partir de Dourdrech. Se fut grande emprinse et grans fais, car par eulx refu la damme remise de force en son pays avec l'ayde de Dieu.

CHAPITRE XXII.

Comme vous avez oy, refu la dame en son pays, et mist à destruccion ses anemis, et fu le roi prins; dont tous ly pays eut grant joie, fors ceulx qui estoient de sa faveur. Quant le roy et le dit messire Hue furent amenés à Bristo, par le conseil de tous les barons, le roy fut envoiés à ung chastel que on appelle Bercler, qui est bel et puissant, séant sur la rivière de Saverne, et commandés à servir et garder de bonnes gens d'armes bien honnourablement, jusques à tant que le communs pays auroit advis comment on s'en maintenroit. Et le dit messire Hue fu tantost livrés à monseigneur Thomas Waghe, marissal. Dont se party la roynne pour aller à Londres à toutes ses gens, qui est chief du pays, et messire Thomas fist bien et fort lier messire Hue sur ung maigre et meschant cheval, et ly fist vestir ung tabart semet de teles armes qu'il soloit por-

ter. Et le faisoit sievir derrière la roynne, par toutes villes, à plenté de trompes pour luy faire plus de honte, tant qu'ils vinrent à une bonne ville c'on appelle Herfort. Là fu la roynne moult honnourablement rechupte, et toute sa compaignie; et fist la roynne une grant feste pour le jour de tous les sains qui estoit.

CHAPITRE XXIII.

Quant la feste fu passée, le dit messire Hue, qui pas n'estoit là amés, fu amenés devant la roynne et tous les barons. Si lui furent tous ses fais dis et recordés; dont oncques riens n'y contredist. Si fu là endroit par les nobles barons jugiés à morir, de tele mort comme vous orez. Premièrement il fu traisnés sur ung bahut à trompes et à nacaires, par toute la ville, de rue en rue, et puis en une grande plache, devant tout le peuple, fu amenés et lyés sur une esquielle, leur tout le peuple le véoient. Et enmy celle place on fist faire ung grant feu. Et ensi loye on lui coppa le vit et les coulles, pour tant que l'en disoit qu'il estoit érite et bougres, et du roy meismes. Et par ce estoient d'accort d'avoir ainsi escachiet la roynne ensus du roy par son ennort. Quant son vit et coulles lui furent coppés, on les jetta au feu, et les fist-on ardoir. Après on lui fendy le ventre; s'en osta-on, le cuer, et le jetta-on au feu, pour tant qu'il avoit le coer faulx et traytre. Après quant il fu ainsi atournés comme dist est, on luy coppa le chief, lequel on envoya à Londres pour monstrer au peuple, et le corps on mist en quattre quartiers, les quelles furent envoiés au quatre milleurs cités d'Engleterre après Londres.

CHAPITRE XXIV.

Or avez oy comment le dit messire Hue fin. Après ce fait, madame la roynne et tous les barons se mirent au chemin vers Londre. Petis et grans issirent tous hors contre la roynne et son fil aisné. Si firent grant joie à lui et à toute sa compaignie. Si donnèrent grans dons à la damme, et à pluiseurs de sa compaignie, leur bon leur sambla. Et quant messire Jehan et sa compaignie furent bien festié et pluiseurs jours reposé, ils dirent à la roynne qu'ils voloient retourner en leur pays. Adonc pria moult la roynne à messire Jehan de Haynnau qu'il volsist demourer en coste ly jusques après Noël, et là dedens seroit accors pris que on feroit du roy. Et à celle prière fu messire Jehan d'acort; mais pluiseurs firent retour en leur pays lesquels au partir la roynne fist donner moult de beaux dons d'or et d'argent et de rices joiaux, dont ils se loèrent grandement au congiet prendre. Là fisrent pluiseurs dames du pays grant honneur aux bons chevaliers au congiet prendre; c'estoit grant joie du voir. Ainsi s'en ralèrent tout chil vaillant homme, chascun vers son lieu, fors le bon chevalier, messire Jehan de Haynnau, et aucuns de ses plus privés, qui demourèrent aveuc luy comme dit est devant.

CHAPITRE XXV.

Quant les gens de messire Jehan furent partis de Londres, adont la royne dist à ses bonnes gens que chascun s'en ralast à son hostel, horsmy aucuns de plus sages barons qu'elle retint pour son conseil; et commanda à tous que chascun revenist au Noël à Londres, à court qu'elle voloit tenir très grande. Et quant vint au Noël tous les nobles barons et chevaliers revinrent, et aussy tout le conseil des bonnes villes du pays, pour prendre advis comment ils auroient seigneur; car longuement ne povoient demourer ainsi. Et aussi mist on toutes les euvres et fais du roy en escript, et le malvais gouvernement qu'il avoit fait de son pays, pour lire devant les sages de le court, et ainsi fu fait. Et quant tous ses fais furent lut devant tout le conseil du pays, les barons et le conseil des bonnes villes alèrent à conseil ensamble. Et quant ils eurent tout conseilliet sur les malvais fais et usages en quoy le roy estoit trouvés coupables, il fu dit qu'il n'estoit jamais dignes de porter couronne, ne d'avoir nom de roy; mais fu dit que son aisné fil, qui là estoit, fust couronnés tantost en lieu de son père, adfin qu'il usast par bon conseil, et que le royalme fust gouvernés et wardés sagement mieulx qu'il n'avoit esté; et à ce furent tous d'accors.

CHAPITRE XXVI.

Adont cel accort fait, fu le josne fil couronnés à Londres, au bon jour de Noël. Si fu preux et vaillans. Ce fu fait l'an mil trois cent vingt

six, à grant joie et à grant noblesce, en l'eage de seize ans. A cel couronnement fu grandement servis et honnourés messire Jehan de Haynnau de tous les princhés du pays. A celle feste furent donnés et fais grans dons et grans présens, à luy et à tous les compaignons qui demourés estoient avec lui. Là demoura le gentil sire en grant solas avec les barons, dames et demoiselles du pays, jusques au jour des roys. Adonc luy vinrent nouvelles que le roy de Behaigne, le conte de Haynnau son frère, le duc de Bourbon, messire Robert d'Artois, le conte Raoul d'Eu, le conte d'Auçoire, le conte de Sançoire et grant plenté de grans seigneurs de France, s'assambloient à Condé sur l'Escaut pour tournoier. Tantost ces nouvelles oyes, le sire ne volt plus demourer, pour prierre nulle que faire on lui peuist, car il avoit grand desir d'estre à celle feste et deveoir les seigneurs, et espécialement le roy de Behaigne que moult amoit, qui estoit le plus renommés de largesse et d'onneur qui oncques fust de son temps. Ce fu le gentil et courtois Charle, roy de Behaigne.

CHAPITRE XXVII.

Quant le josne roy Édouwart et la roynne sa mère virent que prierre n'y valoit riens, se luy donnèrent doucement congiet de coer courchiet; et au départir, par bon conseil, luy donnèrent quatre cens mars d'estrelins de rente heritable à tenir en fief du dit roy, à payer chascun an en la ville de Bruges; et de ce eut bonnes letres. Encore lui fist délivrer grans sommes d'estrelins pour les frais de luy et de ses compaignons pour retourner en leur pays. Si les fist conduire à grande et noble compaignie ce seigneur jusques à Douvres; et lui fist-on délivrer et apparillier tout son passage. Et quant messire Jehan de Haynnau fu venu à Douvres, ils montèrent en nefs hastivement, car il avoit grant désir de venir à tamps au tournoy. S'amenoit avec luy quinze josnes et apers chevaliers d'Engleterre pour estre au dit tournoy avec luy, et pour eulx aprendre à congnoistre des seigneurs qui là seroient. Si leur fist-on là grant honneur quant ils furent venus ou pays; et pour l'amour d'eulx, refist-on en celui an encore ung aultre tournoy à Condet. Or me tairay un petit de ceste matère; si parleray du josne roy d'Engleterre.

CHAPITRE XXVIII.

Après ce que messire Jehan de Beaumont fu partis comme dit est, celui josne roy et la roynne gouvernèrent le pays par le conseil du conte de Kent son oncle, du conte Henry de Lenclastre au tort col, de monseigneur Rogier de Mortimer, de monseigneur Wautier Waghe, et de pluiseurs autres barons, seigneurs et preud'ommes. Si se passa l'yver jusques aux Pasques bien et paisiblement. Or avint que le roy Robert d'Escoce qui avoit moult eu à souffrir des Englès, et plusieurs fois avoit esté desconfis et descachiés, du temps le roy Édowart taion à cel josne roy de quoy nous parlons, s'estoit chieulx roy Robert devenus moult viel et maladieux de gouttes. Non obstant ce il avoit grant désir de guerroier, s'il y véist son bel. S'avint qu'il sceut les advenues d'Engleterre, comment le roy avoit destruit grant plenté des nobles du pays, et comment il estoit pris et déposés de sa couronne, et qu'il y avoit ung josne roy; et pour tant cuidoit-il venir à son dessus; se deffieroit ce noble josne roy, car il pensoit ossy que les barons fussent mal d'acort ou pays et que par les envies il porroit bien exploitier sur ceste besogne. Et ainsi qu'il l'avisa, il le fist; car il desfia le roy et tout le pays; et manda par ses lettres qu'il arderoit et wasteroit, ossy avant qu'il avoit esté quant la desconfiture fu à Estrumelin.

CHAPITRE XXIX.

Quant le josne roy se senty ainsi desfiés, il et son conseil le firent savoir par tout le royalme. Et fu commandé que tous fussent apparilliet, noble et non noble. Se fussent tous au jour de l'Ascension à Ewruich, une bonne cité qui siet ou north pour garder sur les frontières d'Escoce. Et tantost fist escripre et envoier en Haynnau après le noble chevalier messire Jehan de Haynnau, en priant si affectueusement qu'il pooit, que à cel besoing le venist secourir à tout ce de bonnes gens d'armes qu'il poroit avoir. Et aussi tost que celui gentil chevalier eut les lettres, il manda partout en Flandres, en Brabant, en Hasbaing avec les Haynuiers; et leur prioit que chascun se hastast, et tous en venissent droit à Wissant pour passer oultre en Engleterre. Et sachiés que, pour ce que les bons compaignons d'armes qui avoient sceu que à l'autre fois les

bons chevaliers et les compaignons qui y furent y eurent grans prouffis, que pour ce, lui vinrent gens d'armes de toutes pars si largement que, ains qu'il venist à Wuissant, il en eut plus qu'il ne volsist. Et quant ils furent tous assamblès, ils trouvèrent les nefs toutes prestes; si montèrent et esploitèrent en peu de temps qu'ils vinrent à Douvres. Si descendirent; et ne finèrent de chevauchier se vindrent à Londres; et là sceurent que le roi estoit à tout son conroy à Ewruich. Donc se mirentà sievir hastivement; et passèrent tout le grant chemin d'Escoce, tant qu'ils vinrent à Dancastre. Et puis vinrent, environ quatre jours devant le Pentecouste, à la cité de Ewruich; et là trouvèrent le josne roy, madame sa mère, et plenté de grans barons dalez lui, qui forment atendoient après le bon chevalier de Beaumont et sa belle compaignie. Si n'est mie à demander, quant il furent venu, à quele honneur ils furent rechus et festoié. Quant toutes les gens d'armes furent venu, les archiers, les communes de loing et de près, ensy qu'il venoient par grans routtes, on les faisoit passer oultre et logier par bonne ordonnance sur frontières et sur les marches du pays.

CHAPITRE XXX.

Droit à ce jour que messire Jehan de Haynnau fu venus à Ewruich, il et sa compagnie furent trop grandement festié du roy, de la roynne et des barons du pays; et leur fist on avoir, pour eulx bien herbergier, par les marissaulx, le plus bel faubours de la chité. Et y avoit une belle abéye de blans moines, qui lui fu délivrée pour tenir son estat. Sachiés que en la compaignie de ce gentil chevalier et à sa délivrance avoit il de Haynnau premiers : le seigneur d'Engien nommé messire Wautier, messire Henry d'Antoing, monseigneur de Faigneulles, messire Michiel de Lingne, messire Fastres du Roeux, le seigneur de Havrech, le seigneur de Gommegnies, messire Alart de Brifeul, messire Jehan de Montigny, et ses frères, messire Robert de Bailleul qui puis fu seigneur de Fontaines et de Morialmez, messire Sanses de Bousoit, le seigneur de Potielles, le seigneur de Waregny et plusieurs autres. Du pays de Flandres le vint servir : messire Ector Villains, messire Jehan de Roddes, messire Waflars de Guistelles, messire Willaume de Strate, messire Gossuins de le Meulle, le seigneur de Brughedant, et pluiseurs autres. De Brabant lui vint : le seigneur de Duffles, messire Thiery de Wallecourt, messire Races de Grès, messire Jehan de Gasebecque, messire Jehan Pillefore, messire Gille de Quaderobe, les trois frères de Harbecq et pluiseurs autres. De Hasebaing y vint : messire Godefroy de la Capelle, messire Hue de Hary, messire Jehan de Libines, messire Lambert du Pel, messire Gillebert de Hers, messire Jehan le Beau, messire Henry son frère. Et se y vinrent aucuns chevaliers de Cambresis et d'Artois de leur volenté; tant qu'il eut en sa compagnie cinq cens armures de fer, bien armés et montés. Et pour l'amour de ce gentil chevalier y vint messire Willaume de Jullers et messire Thiery de Hinzberghe qui fu puis conte de Los.

CHAPITRE XXXI.

Celui josne roy, pour mieulx festier ces seigneurs, tint une moult grant court, au jour de la Trinité, en la maison des Frères-Meneurs, leur il tenoit son tisnel et ses chevaliers, dont il estoit bien accompaigniés de six cents. Et la roynne fu bien accompaignée de soixante dames qu'elle avoit prié pour plus grandement accompaignier le gentil chevalier et festier et ces seigneurs de sa compaignie; et là pooit-on veoir grant noblesse. Si advint que, tantost après disner, s'esmut ung hustin entre les garchons des Haynnuiers et les archiers d'Engleterre, dont grans maulx advint, si comme vous orez. Car ainsi que aucuns garçons se combatoient à aucuns archiers englès, tous ly aultres archiers herbergiés ès faubours et dehors s'assamblèrent au hustin, et en navrèrent tout plain, et mirent par terre des garçons haynnuyers et les firent par force fuir en leurs ostels. Et les seigneurs estoient encores à court. Et si tost qu'ils oyrent ces nouvelles, chascun se party au plus tost qu'il peut, alant vers leurs ostels qui entrer y peut; et qui n'y peut, hors lui convint demourer. Car les Englès et Englesses de leur malvaiseté, qui les hostels estoient où les Haynuiers estoient logiés, clooient huis et fenestres et les enfremoient dehors. Et chils archiers, dont il y eut bien deux mille, traioient espessement. Mais pluiseurs des seigneurs y entrèrent par force et aucuns par derière; et brisoient hayes, parois, huis et fenestres. Si s'armèrent à grant

exploit, et eulx armés par bonne ordonnance revenoient sur rue de grant corage à ces archiers qui là traioient, et par espécial à l'ostel le sire d'Engien. S'en assambla une grande flotte qui vinrent sur une place, et là se mirent ensamble tant qu'ils estoient plus de deux cents, et tous jours leur croissoit gens. Adonc se férirent à force en ces archiers, et à ce secours vinrent pluiseurs chevaliers, aussi bien Flamens, Brabençons et autres que Haynuiers. Et sachiés que se bon hardement et emprinse n'euist été, il y fussent tous mors sans remède; mais ils coururent sur les archiers de si grant corage, qu'ils conquirent la rue et en furent maistres, et les encachèrent jusques aux camps. Si en tuèrent bien seize vingt. Et encore en euissent-il plus occis s'on les euist laissiés. Mais le roy y envoya monseigneur Thomas Waghe, le marissal, et le seigneur de Moubray, en eulx priant qu'ils se volsissent retraire, et le roy leur feroit amender celui fourfait que fait on leur avoit.

CHAPITRE XXXII.

A celle prière se retrairent les Haynuiers bellement parmi le grant rue; et encontrèrent messire Jehan de Haynnau tout armé, banière desploié, acompaigné de monseigneur Guillaume de Jullers, de monseigneur d'Engien, et presque tous les seigneurs du pays par dechà qui tous s'estoient mis en sa routte. Quant messire Jehan les vit revenir ensanglentés de tuer et navrer ces félons et oultrageux archiers, et vit avec eulx les barons d'Engleterre que le roi y avoit envoiés, à quel prière ils retournoient, si s'aresta contr'eulx et leur demanda comment il leur estoit; et ils dirent que bien, selon leur aventure « S'avons esté en grand péril; mais je croy qu'ils y ont plus mis que pris. » Dont dist messire Thomas Waghe: « Certainement, sire, se nous eussiens véu que vos gens en euissent eu le pieur, nous les eussiens aidiés et confortés, car il nous estoit commandé du roy; mais, Dieu mercy, l'onneur leur en est demourée, car ils les ont cachiés aux camps et en ont plenté occis. » — « Par ma foy, dist ly seigneur, ce poise moy de si pau. » Adont se retrait chascuns en son hostel et se désarmèrent. Si alèrent regarder aux navrés; et ceulx qui mors étoient on fist ensevelir. Ce propre jour fu fais ung cry, de par le roy, que nuls Englès ne s'émuist aux estrangiers, sur à perdre la teste. Mais nonobstant ce mandement, se n'estoient point Haynuiers asseur. Car combien qu'ils eussent ceste chose faite sur leurs corps deffendant, si en tenoient Englès trop grant hayne, de tout le pays, réservé les nobles, et les haioient plus que les Escos qui tous les jours ardoient leur pays. Si se tenoient par nuit tout armés et sur leur garde, par connestablies, car fort se doubtoient qu'il ne boutaissent par nuit le feu en leur logis en trayson. En tele paour demourèrent bien en ces faubours par l'espasse d'un mois, car ils virent assez de fois grans apparans. Mais ils ne parosaissent pour le doubte du roy, qui bien prometoit que, se nuls s'émouvoit, qu'il seroit mors.

CHAPITRE XXXIII.

Quant on eut sejourné en celle cité ung mois, on commanda que toute gent s'aparillassent et que le roy voloit aprochier ses annemis. Adont se pourvey chascun selon son estat. Dont se trait le roy hors, et tous ses barons; et s'en alèrent logier avant six lieuwes. Et tous jours estoit logiés messire Jehan, et sa routte, au plus près du roy, car moult avoit fiance en eulx, et aussi pour le doubte des archiers. Là séjourna deux jours, et au tierch se party. Et passèrent oultre le cité de Duram, tant qu'ils vinrent à une ville appellée Carduel, en Galles, qui fu jadis au roi Artus; et aval la rivière tout bas siet une aultre bonne ville que on appelle Neufchastel sur le Thin. Les Escos qui adonc estoient entrés en Angleterre, avoient avec eulx deux très bons capitaines et bons guerroiers que le roy Robert de Breux leur avoit délivré pour eulx gouverner. Car il ne pooit chevauchier, pour deux grandes maladies, l'une de goutte et l'autre d'escaupine. S'avoit nom ly ung le conte de Mouret, qui s'armoit d'argent à trois orilliés de geulles, et l'autre messire Guillaume de Douglas, que on tenoit pour le plus preu et le plus hardy en fais d'armes de toute Escoce. Ces deux capitaines avoient bien trois mille hommes d'armes et dix mille d'aultres gens et bien montés. Les Englès poursievirent les Escos si avant, qu'ils virent les fumières des feux que les Escos faisoient. Quant le roy et sa route virent les fumières, si s'aroutèrent pour aler à l'adresse celle part, et ordonnèrent trois grosses batailles de gens d'armes et d'archiers. Et avoit

bien en chacune huit cens hommes d'armes et seize mille de piet. Quant ces batailles furent ordonnées, on chevauça hastivement pour aconsievir les Escos, car il véoient les fumières à environ cinq lieuwes près d'eulx; mais raconsievir ne les pooient, pour la cause des haultes montaignes qui furent entr'deux. Enfin tant travillèrent par mons et par vaulx, pour venir droit aux Escos à leur advis; mais encore ils trouvoient marès et crolières trop mervilleuses où on ne pooit aler qui ne se voloit perdre. Et quant toute jour eurent ainsi poursievy jusques au vespre qu'il estoient courechiet et lasset, si se logèrent d'encoste une montaigne. Adont se trairent ces seigneurs à conseil, pour avoir advis comment il se povoient maintenir pour le fort pays. Si fu dit et advisé d'aucuns seigneurs, que on ne les pooit aconsievir ne combattre, se n'estoit que on leur tolist le pas au rapasser la rivière le Thin. Dont fu accordé que on se levast à mie nuit, et que on se hastast ung petit d'aler vers le rivière pour leur tolir le pas, et qu'au son de la trompette, chascun fust prest. Et pensoient pour certain de lendemain combattre.

CHAPITRE XXXIV.

En telle manière qu'il fu dit, il fu fait. Si furent armé et monté à cheval. Mais ainchois que les batailles fussent ordonnées, commencha le jour à paroir. Si commenchièrent de chevaucier et d'eulx haster, en grant désir de venir à leur fait; là trouvèrent bruières et montaignes sans pays plain. Si chevaucha ce josne roy et sa compaignie toute jour parmi ces désers, sans trouver villes ne chemin; et tant que à grant paine vinrent au vespre sur la dite rivière de Thin, où les Escos avoient pass. Et leur convenoit rapasser; ce disoient ceulx du pays. Et quant ils furent là venu, ils eurent advis qu'ils passeroient celle rivière, comme ils firent à grant paine. Et quant ils furent oultre, si se logèrent selon la rivière; mais sachiés qu'ils eurent perdu moult de leurs gens et de leur harnois, et par espécial gens de piet; dont ils furent moult courouchiés. Ainsy travillié, hommes et chevaux, les convint là jésir toute nuyt, tous armés, tenant leurs chevaulx par les frains, sans boire ne menger, se pau non, car leur carois ne pooit avant, pour les montaignes. Ainsi furent toute nuyt à grant mésaise. Et quant le jour fu venus, il espéroient aucun confort pour eulx et leurs chevaulx, ou de mengier ou de combattre, que moult ils convoitoient. Adont commencha à plouvoir pour tout le jour, qui encore plus les desconfist. Si les convint juner toute jour, comme il avoient fait la nuit. Et sachiés que leurs chevaulx mengoient les wasons de terre, atout les bruières et les racines que avoir on pooit. Au matin bien tempre, commanda le roy, que ceux qui mieulx savoient le pays chevauchassent pour trouver aucune aventure. Dont s'en alèrent aucuns qui trouvèrent hommes ouvrans ès bos, qui leur dirent qu'ils estoient à quatorze lieuwes englesses du Nuefchastel-sur-Thin et à onze lieuwes de Carduel-en-Galles, et n'y avoit plus près villes pour recouvrer vivres; et ce rapportèrent au roy en l'ost.

CHAPITRE XXXV.

Ces nouvelles oyes, le conseil du roy envoyèrent chevaux et sommiers cele part, chascun selon son pooir. Et fist-on nonchier que ceulx qui amenroient pourvéances aroient sauf-conduit, et venderoient bien et chièrement et bien paié. En ce attendant, demourèrent encore celle nuit; et lendemain au matin revinrent leur message avec pluiseurs marchans qui aportèrent vivres en l'ost pour gaignier. Dont une grant partie de l'ost fu reconfortée et apaisié pour cele espasse. Ainsy de jour en jour attendoient, entre les montaignes, les Escos à qui ils désiroient moult de combattre, et qui ne savoient riens des Englès et de la grant povreté et famine où ils estoient; car ce qui ne devoit valoir que cinq estrelins estoit vendu vingt-quatre; dont pluiseurs hustins s'émurent des uns compaignons aux autres. Et avec tout ce meschief ne fina de plouvoir chacun jour; par quoy sielles et harnois estoit moult wastés et empiriés. Si leur venoit à grant mésaise qu'il ne savoient de quoy reserer leur chevaulx, ne que couvrir contre le pleuve et le vent; et se n'avoient feuque de verde laigne, et bien peu.

CHAPITRE XXXVI.

Et quant le roy considéra le meschief de luy et de sa gent, il fist publier parmy l'ost que: qui aporteroit certaines nouvelles des Escos et

de leur gouvernement, qu'il luy donroit cent livres de rente. Dont sur ce pluiseurs gentilshommes et chevaliers chevaucèrent en pluiseurs parties, tant que ung gentil escuier les trouva, lequel trouva soutilles manières de parler à eulx, et retourna au roy. Si lui dist des nouvelles, et lui dist qu'il estoient à trois lieues près de lui sur une montaigne, où ils avoient esté par six journées en lui attendant. Donc fist le roy assigner le dit escuier de le rente qu'il lui avoit promise, et demanda à son conseil qu'il avoit à faire.

CHAPITRE XXXVII.

Après le conseil, celui matin, fist le roy chanter pluiseurs messes. Si se confessa et s'acumenia et ceulx qui il leur plust; et puis se disna chascun de ce qu'il peut avoir; puis sonna-on les trompettes et monta-on à cheval. Si fist-on les banières chevaucier au conduit de celui gentilhomme qui savoit le chemin, bien ordonnément comme pour attendre la bataille. Si chevaucièrent ensy jusques à midi, qu'ils furent si aprochiet qu'ils virent les Escos, et les Escos eulx aussi. Et sitost que les Escos les virent à plain, ils issirent hors de leurs logis à piet, et ordonnèrent trois batailles sur le deval de la montaigne. Et devant ou val couroit une grosse rivière, à plenté de grosses pierres et moult périlleuse à passer. Et se on peuist bien oultre; se n'y avoit-il point de bonne place pour combatre ne pour estendre leur ost.

CHAPITRE XXXVIII.

Quand les seigneurs des Englès virent le convenant des Escos, il firent toute leur gent descendre à piet, et eulx mettre en trois batailles; et là y eut plenté de nouveaux chevaliers. Et quant ils furent ordonnés, messire Jehan de Haynnau et cinq autres, les plus grans barons, amenèrent le josne roy à cheval pardevant toutes les batailles pour resbaudir sa gent et donner cuer. Et moult doulcement leur prioit que chascuns fust preudons et loyaux et gardaissent leur honneur. Si fist crier, en paine de la vie, que nuls ne se mesist devant les banières, ne ne se desrielast. Ung petit après fu commandé que bellement les batailles s'aprochaissent de leurs anemis. Si se passèrent environ de ung bonnier de terre, en pensant que les Escos se deussent desrouter. Mais oncques ne s'en murent. Et si estoient si près de l'un l'autre qu'il se pooient congnoistre et leurs armes. Adont se fist-on arrester pour avoir aultre conseil. Se fist-on aucuns apers compaignons bien montés sur coursiers, aler aviser le passage de la rivière et esquermuchier à eulx. Et aussi envoièrent Englès à eulx des hiraulx, en requérant qu'ils volsissent bellement passer la rivière et il se trairoient arière et liveroient place, et se ce ne leur plaisoit faire, qu'ils se tiraissent arière et feyssent le cas pareil. Et quant les Escos oyrent ce, ils respondirent qu'ils ne feroient ne l'un ne l'autre; mais il véoient qu'il estoient dedens le royalme bien avant où il avoient ars et gasté le pays; si l'amendaissent s'il pooient, et que là ils demourroient tant qu'il leur plairoit.

CHAPITRE XXXIX.

Quant le conseil des Englès virent qu'ils ne se pooient aultrement avanchier, si furent courechié. Dont fist-on crier et mander par les marissaulx, que chascun se logast au mieulx qu'il pooit. Si le firent, et furent celle nuit moult à mésaise. Et quant les Escos virent qu'il se logoient si près d'eulx, ils firent demourer partie de leur gent là où ils avoient ordonné leurs batailles, puis se retrairent les aultres à leur logis, et firent plenté de grans feus, tant que à merveilles. Et firent le devant mie nuit si grant bruit, de corner de gros cornés et de huer à plaine geulle tout à une fois, qu'il sambloit que tous les déables d'enfer fussent là venu. En tel point estoient les deux osts, qui fu droit le nuyt Saint-Pierre entrant aoust, l'an mil trois cent vingt sept. Et quant vint à lendemain que le jour fu beaux et clers, pluiseurs seigneurs oyrent messe, Si sonna on les trompettes, et fu chascun armés et les batailles ordonnées comme devant. Et quant les Escos les virent remis en tel estat, il revinrent aussi remettre leurs batailles comme devant. Ainsi demourèrent les deux osts jusques après midi, que oncques les Escos ne firent samblant de venir vers les Englès; ne aussi les Englès ne les pooient aprochier, fors à trop grant dommage. Adont pluiseurs compaignons bien montés passèrent la rivière, et les aucuns à piet; si couroient escarmuchier les uns aux aultres. S'en y eut de prins et de mors et de navrés d'un costé et d'au-

tre. Après midi, le roy fist savoir à tous, que on se retraist aux logis, car on ne faisoit là riens fors perdre. Dont pluiseurs furent lies, car ils estoient moult fort travilliés.

CHAPITRE XL.

Ainsi demourèrent là par trois jours, les Englès d'une part et les Escos d'aultre; et plenté de fois par nuyt et par jour y avoit grans escarmuces d'une part et d'aultre, et souvent de mors et de prins. Au quart jour bien matin, les Englès regardèrent devers la montaigne des Escos, et riens n'y virent, car ils s'estoient party la nuyt. Si en furent moult esmervilliet; dont envoièrent gens à cheval et à piet par les montaignes pour eulx trouver : si les trouvèrent logiés sur une plus forte montaigne qu'il n'estoient par avant et sur le propre rivière. Et si tost que le roy le sot, si fist deslogier et aler cele part; et se logèrent sur une autre montaigne à l'encontre d'eulx. Et quant les Escos les perchurent, si se vinrent ordonner devant les Englès et mettre en bel aroy; mais oncques ne vaurent venir vers eulx; et les Englès n'y pooient aler fors à trop grant dommage. En tele manière estoient li uns d'une part de la rivière et ly aultre d'aultre, en grant paine et en grant povreté et famine. Si y demourèrent l'espasse de dix huit jours. Et moult de fois les Englès envoièrent par leurs héraulx requerre aux Escos que paisiblement il passaissent la rivière où il le peuissent passer, adfin qu'ils eussent plache pour combattre. Mais oncques les Escos ne s'i vaurent acorder ne prendre le parchon; et si vivoient en tel povreté qu'il n'est homme qui n'en deuist avoir pitié; et pareillement les Englès, nonobstant que un pau euissent-il mieulx que les Escos.

CHAPITRE XLI.

La première nuyt que les Englès se logèrent devant celle seconde montaigne, messire Guillaume Douglas, le vaillant guerroier, environ mie nuit, prist deux cents armures de fer et passa la rivière, mais ce fu bien loing de l'ost des Englès. Si se vint férir en leur ost bien villainement en criant : Douglas! Douglas! Et en son venir en tua bien trois cents. Et passa oultre jusques à la tente du roi, et en coppa trois cordes. Et bien peut estre que à son retraire il perdy aucuns de ses gens, mais ce ne fu gaires; et là fist un fait d'armes grant et honnourable. Après ce que messire Guillaume de Douglas eut fait celle envaie, furent Englès plus en doubte que devant. Si fu ordonné que on feroit trois guès de nuit sur trois lez de l'ost, et en chascun deux cents armures de fer; car, par aucuns prisonniers des Escos, on savoit assez qu'il ne pooient longuement endurer celle paine; et de tant estoit il mieulx besoing de soy garder d'eulx. Sachiés que à ces guès faire estoient durement travilliet les Haynnuiers; car il leur convenoit faire le guet contre les Escos, et se les convenoit gaitier pour les archiers, qui plus les hayoient qu'il ne faisoient les Escos, et bien pensoient d'eulx vengier de ce qui leur fu fait à Ewrunich; et ce tenoit les Haynnuiers en doubte.

CHAPITRE LXII.

Au dix-huitième jour, en une escarmuce des Escos, fu prins ung chevalier par le main des Englès, qui moult envis leur disoit l'estat des Escos. Enfin lui fu tant enquis qu'il congnut que accordé s'estoient du tout les capitaines des Escos, que le matin devant le jour chascun fust armés et sieuwist la banière de monseigneur Willame Douglas quel part il volsist tourner, et que chascuns le tenist en secret. Mais bien disoit le chevalier qu'il ne savoit qu'il avoient enpensé. Et sur ce eurent les Englès conseil; si pensèrent que ce pooit estre d'eulx aventurer à venir sur l'ost du roy, car ils pensoient que, par grant famine, il ne prenderoient autre conseil. Si fu ordonné que, toute celle nuyt, ils aroient leur trois batailles ordonnées en trois lieux; et firent faire grans feux, par quoy ils véissent par tout à plain, et que chascun demourast armés. Et quant vint sur le point du jour, deux trompeurs des Escos passoient devant l'un des guès aux Englès. Si furent prins et menés par devant les seigneurs. Si leur dirent qu'ils gaitioient pour nient, et que il estoient party dès le mie nuit. Quant les seigneurs oyrent ce, s'en eurent grant merveille; et bien leur fu advis qu'il étoient dechut et qu'ils perdoient leur fait, et que le cachier après eulx ne leur valoit riens, car il ne les poroient raconsievir; mais pour doubte de décoite, les seigneurs tinrent les trompeurs en leur ost jusques à prime

Et adont virent bien que c'estoit voir ; si s'en rala chascun luy aisier en son logis.

CHAPITRE XLIII.

Après ce qu'ils furent aisié et que bien véoient que l'ost des Escos s'estoit enfuie, pluiseurs seigneurs et compaignons montèrent sur le montaingne où les Escos avoient logiet et alèrent vers leurs logis, mais ils trouvèrent plus de cinq cens grosses bestes qu'ils avoient tuées pour ce qu'ils ne les pooient mener. Si trouvèrent grant foison de chars cuittes et gastées, et grant foison de cuirs; et trouvèrent aucuns Englès prisonniers liés aux arbres, et autres à qui il avoient rompus les membres, lesquels prisonniers ils délivrèrent et puis s'en retournèrent.

CHAPITRE XLIV.

Quant le roy vy que la poursieute des Escos plus avant ne leur pooit riens valoir, si se porta le conseil d'eulx deslogier, qui fu grant joie à pluiseurs, car ils avoient enduré moult de paine et de povreté. Si chevaucèrent toute jour, si avant qu'ils se trouvèrent au soir en ung bel pré où il y avoit assez à paistre pour chevaulx. Et lendemain chevaucèrent tout bellement, tant qu'ils vindrent à une court d'abéie, à deux lieuwes près de la chité de Duram. Si se loga le roy et ses gens au mieulx qu'ils peurent. Lendemain passèrent emprès Duram, et le roi et aucuns des seigneurs entrèrent dedens, là où ils trouvèrent leur caroy et harnois qui y avoient esté par trente deux jours dont il furent bien joyeux.

CHAPITRE XLV.

Lendemain atelèrent chartons leur harnois, et le roy et sa route chevaucèrent tant que dedans trois jours se trouvèrent à Ewruich, là où madame la roynne attendoit la revenue de son fil et de ses gens; et là se retraist chascun à l'ostel dont partis s'estoit; et l'un après l'autre prinrent congiet au roy et en ralèrent en leurs marches, horsmis aucuns des barons et des estrangiers qui encores demourèrent pour faire au roy compaignie. Si demoura messire Jean de Haynnau et toute sa route dalez le roy et la roynne. Si furent Haynuiers grandement festoyé et honnouré, et après ce relivrèrent tous leurs chevaulx à monstre, qui estoient fondu et affollé, et remonstre par parolles et preuves fu faite des mors. Si fu chascun recompensés par argent et aussi pour leurs frais du retour, ce eurent-ils tout secq. Si quirent les seigneurs petis chevaulx et haghenées pour retourner sus; et fisrent par leurs garchons tourser baghes et sommiers, et mettre sur mer et venir à l'Escluse, et les seigneurs vinrent parmy le royalme d'Engleterre bien accompaigniés de gens d'armes, pour les archiers qui trop les haioient comme dessus avez oy. Et en convint que le roy y envoia, pour le grant soing qu'il avoit, furent douze chevaliers et trois cens hommes d'armes. Premiers y fu messire Regnault de Gobeham et messire Thomas Waghe, qui estoient meneurs de la route. Si les conduirent jusques à Douvres; et là prinrent congiet et s'en retournèrent devers le roy; et les Haynnuiers passèrent mer et s'en vinrent à Wissant; et là se partirent les aucuns de messire Jehan de Haynnau, qui n'avoient point leur chemin à passer parmi Haynnau. En ceste manière se fina l'emprinse dessus les Escos, et s'en rala chascun en son lieu; et messire Jehan remerchia moult grandement les compaignons, et par espécial les plus longtains, en leur prometant amour et service s'il leur besongnoit.

CHAPITRE XLVI.

Depuis ce ne demoura gaires que le josne roy d'Engleterre, la roynne sa mère, le conte de Kent son oncle, le conte Henry de Lenclastre messire Rogier de Mortemer et plusieurs autres du grand conseil, envoièrent l'evesque de Nordwich et deux bons chevaliers et sages, avec deux grans clercs, par devers messire Jehan de Haynnau, en lui priant amiablement qu'il volsist mettre paine que le josne roy leur sire fust mariés, et qu'il volsist prier à monseigneur le conte de Haynnau, son frère, qu'il lui pleusyst à envoier mademoiselle Phelippe, sa belle-fille, pour le roy l'avoir à famme. Ces messages vinrent à Valenchiennes en grant aroy, et trouvèrent messire Jehan de Haynnau à son hostel de Beaumont. Se le conte r'eut tout le message dont il estoient enchargiés. Quant messire Jehan eut oy leur message et il les eut festié, ensi que bien le savoit faire, il les envoia devers le conte son père. Là furent grandement rechups, et de madamme

la contesse ausquels ils firent leur message. Le gentil et noble conte leur respondy moult courtoisement et par bon conseil, en remerchiant le roy et la roynne, et aux nobles seigneurs du conseil, de l'onneur qu'ils lui faisoient, et de ce qu'ils avoient envoié si souffisans gens devers luy; et que moult volentiers s'accordoit à leur requeste, se l'Église et le Père Saint s'i acordoit. Celle response leur souffist grandement; et sur ce tantost envoièrent deux chevaliers et deux clercs en droit par devers le saint père en Avignon, pour avoir dispensaçion; car ils estoient si prochains de lingnage que sans ce ne se pooit faire, car leurs deux mères estoient gousines germaines issues de deux frères. Assez tôt qu'ils furent en Avignon, ils eurent fait toutes leurs besoingnes. Et accorda le saint père et le colliége ceste chose bénignement, pour le haulte noblesse dont il estoient issus tous deux.

CHAPITRE XLVII.

Quant ces messages furent revenus d'Avignon à Valenchiennes à toutes leurs bulles, ce mariage fu du tout accordé d'une part et d'aultre: si fist-on la demoiselle pourvéir et apparillier de tout ce qu'il lui appartenoit honnourablement, quant elle fust espousée par procuration souffisans apportée du roy d'Engleterre, et puis mise à le voie pour envoier devers son mary qui l'atendoit à Londres, là où il le devoit couronner. Et jusques à Londres le convoia son oncle, messire Jehan de Haynnau, qui grandement fu rechus et honnourés du roy, de la roynne et des seigneurs du pays. Adont eut à Londres moult grant feste et grant noblesse de seigneurs et de dammes, et y eut moult nobles joustes et behours, belles danses et nobles mengiers chascun jour donnés; et durèrent ces grandes festes trois sepmaines. Et depuis ce fu messire Jehan de Haynnau dalez le roy grant pièce, ains qu'il peuist avoir congiet du roy ne de sa niepce, le josne roynne. Depuis s'en party à bon gré, et s'en retourna en Haynnau, et laissa dalez la roynne sa niepce ung josne escuier de Haynnau pour ly servir, que on appeloit Watelet de Maugny, qui puis fust messire Wautier de Maugny, bon chevalier, preux et hardis qui moult fu amés en le court et où pays, ainsi que vous orez chi après parler de luy. Mais nous nous tairons ung peu des Englès; si retournerons aux Escos qui retournèrent en leur pays.

CHAPITRE XLVIII.

Quand les Escos furent ainsi party de le montaigne comme oy l'avez, adont s'en rala chascun d'eulx en son lieu. Assez tost après cele revenue, aucun bon seigneur et preudome d'Engleterre et d'Escoce, l'un par l'autre pour, acèrent devers l'un roy et l'autre, que une trieuwes furent fais des deux roix à durer trois ans. Dedens ces trieuwes durans, avint que le roy Robert d'Escoce qui moult preux avoit esté, fu si constrains de grosses maladies avec vieillece, qu'il vit que morir le convenoit. Et adont manda tous les barons de son royalme par devant luy, et leur dist que morir lui convenoit. Si leur pria moult affectueusement et leur charga sur leur féalté qu'il gardaissent loyalment son royalme en l'ayde de David son fil, et quant il aroit son eage, qu'il obéissent à lui et le conronassent à roy, et le mariassent en lieu si souffisant que à luy appartenoit. Après ce il appela le gentil chevalier messire Guillaume de Douglas et lui dist: «Messire Guillaume, chier amy, vous sçavez que j'ay eu moult à faire et à souffrir pour garder les drois de cestui royalme; et quant j'eus le plus à faire, je fis un veu que je n'ay point acomply, dont il me poise; ce fu que, se je povoie achever ma guerre, par quoy je pevisse cest royalme gouverner à paix, que je yroie aidier à guerroier les anemis Nostre Seigneur et conforter à nostre sainte foy, car à ce point a toujours mon cuer contendu; mais Nostre Seigneur ne l'a point volu consentir; dont il soit loés; ains m'a envoié si grief maladie que morir me convient, si comme vous véez. Et puisqu'ensy est que mon povre corps n'y peut aler, ne achever ce que le cuer a tant désiré, je y voel envoier mon coer en lieu du corps, pour son désir acomplir et mon veu achever. Et pour ce que je ne sçay en tout mon royalme nul chevalier si preu ne si souffissant comme vous estes, je vous prie, très chier et espécial amy que cel voyage voeilliés entreprendre pour l'amour de moy, et de mon âme acquiter envers Nostre Seigneur; car je tiens tant de vostre loyalté que, se vous l'entreprenez vous l'acheverez; et se vous l'entreprenez j'en moray plus aise, par tel convent que je veul que, si tost que je seray trespas-

sés, que vous prenez le coer de mon corps et le faites bien enbausmer. Après prendez tant de mon trésor que assez en ayez pour accomplir tout le voiage, pour vous et pour tous ceulx que vous vorez mener avec vous. Et présentez mon cuer au saint sépulcre, là où Nostre Seigneur fu ensevelis; et le faites si honnourablement qu'il appartient en tel cas, et que j'en ay parfaite fiance en vous. »

CHAPITRE XLIX.

Quant ceulx qui là estoient oyrent ainsy leur seigneur parler, si leur ratenrist leurs cuers. Et quant messire Guillame de Douglas poet parler, il respondy et dist : « Gentil et noble sire, cent mille merchis de le grant honneur que vous me faites, quant il vous plaist de moy si grant chose chargier et recommander. Et je vous prometh que à mon loyal pooir je feray tout vostre commandement; et jamais n'en doubtez, comment que je ne soie digne de tel chose entreprendre. » Dont dist le roy : « Grant merchy ! et ainsi le me créantez par vostre foy. » Adont le bon chevalier ly créanta par sa foy d'achever l'emprinse à son pooir. Dont dist le roy : « Dieu en soit graciés; et j'en moray plus aise, quant je scais que les millieur chevalier de mon royalme achevera ce que je n'ay peu acomplir ne achever. »

CHAPITRE L.

Dont fu le roy d'Escoce en grant repos quant il sceut que le bon chevalier se fu chargiés de son veu acomplir. Et moult tost après le roy Robert trespassa; et lui trespassé fu ouvers le corps, et le coer ostés, boulis et enbausmés. Du corps on fist, à une abbaie que on dist Donfrumelins le service à tele honneur que à tel roy appartient; et y furent tous les nobles du pays. Après le service acomply, le gentil chevalier pourvéy son aroy; et tantost son appareil fait, il monta sur mer, en Escoce, au havre de Haindebourch. Si s'en vint en Flandres droit à l'Escluse, pour savoir se aucuns de par dechà le mer s'aparilloit pour aler devers la sainte terre de Jhérusalem; et là séjourna bien douze jours. Et toudis estoit sur la mer, ne oncques à terre ne descndy. Se menoit en sa compaignie deux chevaliers banerès, sept autres chevaliers et vingt cinq gentils hommes des milleurs du pays, sans l'aultre maisnie. Et n'avoit nulle vaisselle de cuisine ne aultre, si non toute d'argent ou d'or. Si estoit le chevalier adoubés comme celuy qui représentoit la personne du roy d'Escoce; et tous ceulx qui l'aloient véoir estoient grandement festoié. Dont lui vinrent nouvelles que le roy de Castille avoit guerre au roy de Grenade qui est Sarasins. Si s'avisa qu'il yroit cele part pour commenchier son voiage. Si se party de l'Escluse par mer, et s'en ala droit en Espaigne; et s'ariva au port de Vallence le Grant. Si s'en ala vers le roy Alfonse de Castille qui séoit à host contre le dit roy de Grenade; et estoient assez près l'un de l'autre. Au premier jour après que le dit messire Guillame de Douglas fu là venus, advint que le roy de Castille yssi hors aux champs en ordonnance pour combatre; et dalez lui estoit venus aussi en bon arroy le sire d'Engien en Haynnau pour honneur acquerre, et jà avoit esté grant espasse en Espaigne. Or advint que le roy de Grenade vint aux champs aussy, et aprocha si que li un des rois véoit l'autre à tout les banières. Si commencèrent à rengier leurs batailles li ung contre l'autre. Adont se traist le dit messire Guillame, et aussi fist le dit seigneur d'Engien sur les costés où ils furent ordonnés à tout leur charge. Et quant ils virent le bataille du roy de Castille esmouvoir, ils cuidèrent qu'elle deust assambler. Dont les deux bons chevaliers, qui point ne voloient estre des dairains à l'euvre, férirent des esporons, et toute leur route, jusques à la bataille du roy de Grenade; et assemblèrent moult asprement en créant fermement que le roy de Castille et toutes les batailles sievyssent; mais non firent, qui fu pités; car la journée estoit pour eulx se le roy euist poursievy son fait. Dont yceulx furent deceu, car nuls ne les sievy des Espaignols. Et advint ainsi que le dit messire Guillame de Douglas et toute sa route y furent tous mors. Et aussy y demoura la bannière le seigneur d'Engien, que portoit Gille de Hembisse, et pluiseurs autres; mais le seigneur d'Engien se sauva. Si fu grant deffaulte pour les Espaignols, que autrement ne les confortèrent. Et sachiés que ceulx qui là demourèrent très bien se vendirent. Et parmy la mort ils acquirent très grant honneur et le salvement de leurs âmes.

CHAPITRE LI.

En peu de temps après ce que messire Guillame de Douglas fu partis d'Escoce, aucuns vaillans seigneurs et sages, pour mettre bone et seure paix entre le royaulme d'Engleterre et celui d'Escoce, traitèrent devers le conseil du roi d'Engleterre pour avoir sa soer en mariage et estre roynne d'Escoce; et tant y eut de traictiés que le mariage se fist. Et envoia le roy d'Engleterre mademoiselle Ysabel sa seur moult honnourablement devers le josne roy David d'Escoce, lequel le rechuspt grandement et à grant honneur, et l'espousa à grant joie à Bervich en Escoce. Or me tairay ung petit des besongnes d'Engleterre et d'Escoce, et revenray au noble roy Charle de France.

CHAPITRE LII.

Ce roy Charle fu trois fois mariés, et si morut sans avoir hoir malle de nulle de ses fammes, dont ce fu pitet, si comme vous orez chy après. La première de ses femmes fu la plus gente et li une des plus belle du monde, et fu fille le contesse d'Artois. Cele damme garda mal son mariage et se mesfist, parquoy elle fu longtemps en prison ou chastel Gaillard, en moult grant meschief, ainchois que son mary fust roy. Quant le royalme de France lui fu escheu, et il fu couronnés, les pers et les barons de France, pour ce qu'il n'avoit point sa famme et ils désiroient qu'il euist hoir malle, ils traitèrent tant qu'il fu remariés à la fille de l'empereur Henry de Luxembourch et seur au noble roy de Behaigne. Et fist-on tant que, par déclaracion de nostre saint père le pape, que le mariage de celle damme qui estoit en prison fu desfais. De celle seconde famme de Luxembourg, qui moult bonne fu et prude famme, eut-il ung fil qui mourut josne. Assez tost après morut la mère à Ysodun en Berry, moult soupeçonneusement tous deux, si comme renommée courut; et en furent aucunes gens soupeçonnés. Après ce roy Charle fu remariés le tierce fois à le fille de son oncle, fille monseigneur Loys d'Evreuls, et fu nommée la bonne roynne Jehanne, seur au roy de Navare qui adont estoit. Or advint que celle damme fu enchainte, et le roy s'accoucha malade au lit mortel. Quant il perchupt que morir lui convenoit, il ordonna que se la roynne sa femme s'acouchoit d'un fil, il voloit que messire Phelippe de Valois son cousin germain en fust mainbour, et régent de tout le royalme jusques adont que ly enfès aroit eage; et s'il avenoit que ce fust une fille, les douze pers et les autres barons euyssent advis et conseil sur ce, de mettre et de donner le royalme à celuy qui par droit le deveroit avoir.

CHAPITRE LIII.

En ces devises, le roy ala morir le dix septième jour de mars, l'an mil trois cent vingt huit. Bientost après la royne s'acoucha d'une fille, dont pluiseurs du royalme furent durement troublé. Et quant les douze pers et les grans barons de France sceurent ce ils s'asamblèrent à Paris, et donnèrent le royalme, de commun accort, à monseigneur Phelippe de Valois dessus nommé, et en r'ostèrent le royne d'Engleterre et son fil le roy, elle qui estoit demourée seur germaine au roy Charlon darrain trespassé; par le raison qu'ils dient : que le royalme de France est de si grant noblesce qu'il ne doit par succession aler à fumelle ne à fil de fumelle. Et par conséquent, ainsi que vous avez oy au commencement de ce livre, or furent ainsi d'acors les pers et les barons de France de couronner à roy Phelippe de Valois, lequel conte avoit esté frère au bel roy Phelippe père à ce roy Charlon, par laquelle succession il eut le royalme. Après celle éleccion, gaires ne demoura que le nouvel roy Phelippe s'en vint vers Rains, pour luy faire sacrer et couronner; et fist son mandement pour y estre le merquedy de la Pentecouste. Et le jour de le Trinitié, advint qu'il devoit recepvoir ce sacrement. Dont s'esmurent tous les grans seigneurs parmy le royalme, et pluiseurs en l'Empire qui là vinrent pour luy honnourer. Charles le roy de Behaigne et Phelippe le roy de Navare à ce jour l'adestrèrent, et là furent le duc de Brabant, le conte de Haynnau, messire Jehan de Haynnau, le duc de Bretaigne, le duc de Bourgoingne, le conte de Blois, nepveu au roy, le conte d'Alenchon, le conte de Flandres, messire Robert d'Artois qui mis y avoit grant peine à cel couronnement, le duc de Lorraine, le comte de Bar, le conte de Namur, le conte d'Auçoire, le duc de Bourbon, le sire de Couchy, le conte de Saint-Pol, le conte d'Aumalle, le conte de Harcourt; et tant d'autres grans seigneurs que c'est merveille s'i accordèrent.

CHAPITRE LIV.

A ce jour de le Trenité fu ce roy Phelippe sacrés en la grande église de Nostre Dame de Rains, présens tous ces seigneurs. Et là estoient plenté de grans seigneurs qui avoient leurs offisces, qui bien le faisoient, reservé le comte de Flandres qui se traioit arrière; dont il fu appelés en hault; et dit-on par trois fois : « Conte de Flandre, se vous estes céens, se venez faire vostre devoir. » Et le conte, qui bien ooit tous ces parlers, se taisoit tous cois. Lors fu de rechief appelés le tierce fois, et amonestés, de par le roy, qu'il venist avant sur quant qu'il pooit mesfaire. Et quant il s'oy amonester ensy, il vint et s'enclina au roy et dist : « Monseigneur, si on m'euis tappelé Loys de Nepvers et non conte de Flandres, je me fuisse pieçà trais avant. » — « Comment, dist le roy, n'estes vous pas conte de Flandres? » — « Sire, dist-il, j'en porte le nom, mais la seignourie et proufit y ay je malvaisement. » Dont voult le roy savoir comment c'estoit. « Monseigneur, dist le conte, ceulx de Bruges, d'Ippre, de Popringhe et de le chastellerie de Cassel m'ont bouté hors; et escarsement puis-je estre à Gand. » Dont parla le roy et dist : « Beau cousin, nous vous jurons par le onccion que nous avons huy rechupt, que jamais ne rentrerons en Paris, se vous arons remis en paisible possession de la conté de Flandres. » Lors s'ajenouilla le conte et dist : « Mon très chier seigneur, grant merchy. » Et depuis fist le conte son devoir, moult resjoys de le promesse; et ce fu bien raison.

CHAPITRE LV.

Après la solempnité du roy qui fu moult haulte et moult noble, ne demoura gaires que le roy fist moult espécial mandement pour aler sur Flandres; et s'en vint à Arras; et là assambla grant plenté de bonnes gens. Car on luy vint dire que les Flamens estoient sur le mont de Cassel. Dont vault le roy traire celle part; et vint à tout son ost en le valée devant eulx, qui estoient sur le mont bien seize cens; et avoient fait ung capitaine qui s'apeloit Clais Zandequin. Celui estoit moult orguilleux, hardis et outrageux; et lui prometoient que s'il pooit desconfir le roy et son ost, qu'il en feroient un grant seigneur. Quant les Flamens virent le roi et ses gens logiés en le valée, qui moult pau les doubtoient, si prirent leur advis, et droit sur heure de souper, qu'ils se partiroient de desus le mont, et sans point de noise. S'avoient ordonné trois batailles, desquelles ly une en vint droit à le tente du roy; et fu si souppris en séant à son souper, que en leur venir tuèrent messire Regnault de Loire; et la seconde bataille s'en ala droit à le tente du roy de Behaigne, et l'eurent près decheu; et la tierce s'en ala droit aux tentes le conte de Haynnau, qui fu près prins des Flamans; à grant paine eurent-ils espasse d'eulx armer.

CHAPITRE LVI.

Ainsi vinrent les trois batailles jusques aux tentes des seigneurs si paisiblement que à grant paine se peurent armer ne leurs gens assambler; et se Dieux ne l'euist fait par droit miracle, ils euissent esté perdus et desconfis. Si advint que chascune partie des seigneurs desconfist sa bataille, si entièrement et tout à une heure, que de tous ces seize mille Flamens n'en eschappa point mille. Et fu vray que le conte de Haynnau, messire Jehan son frère, et tous les autres Haynnuiers eurent premiers desconfit leur bataille, car ossy ce furent les premiers assaly; et les Flamens passèrent se hardiement avant que, quant ils cuidèrent retourner, Haynnuiers les eurent si enclos par derière à leur encontre que les Flamens n'y sceurent remédier; mais durement s'i emploièrent et vendirent, car ils avoient haches et pafus, maques et piques dont ils féroient grans cops. Et y rechurent ces Haynnuiers grant paine et perte d'aucunes gens; et en y eut de bien batus, et moult de leurs chevaulx mors; et puis leurs anemis desconfis, ils tournèrent leur bataille sur la bataille des Flamens que le roi avoit devant luy, lequel avoit la plus grosse, en criant : « Haynnau! Haynnau. » Là se porta moult bien le conte et son frère, et là eut moult grande mortalité de Flamens. Si fu tués ung bon escuier de Haynnau, appelés le Borgne de Robersart, par son oultrage, car il se desrouta en cachant les Flamens, et si avant les sieuwy qu'ils le tuèrent. Si fu moult plains de ceulx qui le congnoissoient, car il estoit moult bons homme d'arme et hardis. Ceste bataille fu moult dure et aspre; et bien s'i vendirent Flamens; mais finablement tant furent combatus qu'ils furent mors et desconfis. Si portèrent les Haynnuiers leur banière sur le mont le premier, et puis le roy de France envoia saisir la

ville; et fu sa banière posée sur les murailles, et toutes les autres en sieuwant. Et y mist-on garde par luy. Ceste bataille fu en l'an mil trois cent et vingt huit.

CHAPITRE LVII.

Quant ceste desconfiture fu ainsi faite ou val de Cassel, adont vinrent les nouvelles à Bruges, à Yppre, et ailleurs, par tout leur ils estoient rebelles; et leur dist-on comment Clais Zandequin, leur capitaine, estoit mors et desconfis. Si ne savoient que faire; et baissèrent leurs testes en disant que Clais avoit été oultraigeux, qu'il s'estoit hastés sans leur conseil; et pour ce l'en estoit mésavenu; aultrement ne le plaindirent. Ainsi le plaindirent les Flamens qui devant lui avoient promis si grant honneur à faire. Adont chevaucha le roy et toute son ost jusques à Yppre. Dont vint le chastellain de Berghes, et apporta les clefs du castel au roy; et il les prist et en rendy la seigneurie au conte de Flandres; puis vint à Yppre et ils lui firent autel. Dont leur fist-il jurer foi et léalté à leur seigneur. Et là se tint tant et si longuement que ceulx de Bruges et du Franch furent venus à merchy au conte Loys; et lui jurèrent qu'ils le tenroient à paix et à leur seigneur. Ainsi fu le conte remis en possession de son pays par le pooir du roy de France; puis s'en retourna chascun en son lieu, et le roy à Paris où il n'avoit esté puis son couronnement.

CHAPITRE LVIII.

Quant le roy vint à Paris premier comme roy, il fu rechus très honnourablement; et furent toutes les rues par où il passa jusques au palais couvertes de drap d'or; et estoit adestré du roi de Behaigne et du roi de Navare, acompaigniés de tant de grans seigneurs que sans nombre. Et si seroit anoy du recorder les festes, les honneurs, les grans solempnités que on lui fist. Et manda tous ses barons parmy le royalme, qu'ils venissent faire hommage et féalté à lui. Assez tost après il fist escripre et envoier devers le josne roy d'Engleterre, qu'il venist relever sa terre de Pontieu qu'il tenoit de lui, et toute sa terre de Gascongne. Et quant le roy d'Engleterre oy ces nouvelles, il requelly le messagier moult honnourablement, et le fist sejourner à Londres bien quinze jours, et entreus se conseilla qu'il feroit de ceste besongne. Si trouva à son conseil qu'il estoit tenus du faire. Dont respondy au messagier: que temprement s'ordonneroit pour passer oultre, et yroit vers le roy. Ceste response oye, prirent congiet; si eurent de moult rices joiaux qui leur furent donnés.

CHAPITRE LIX.

Puis s'aparilla ce josne roy, et s'en vint en France très bien acompaigniés des plus nobles et des plus sages de son pays. Si trouva le roy Phelippe à Amiens, qui l'atendoit à grant noblesce, lui quatrième de rois, le roy de Behaigne, le roy de Navare, le roy de Maillorques; et fu le roy d'Engleterre honnourablement recheus et bien festoiés. Si y eut joustes et tournois, et grant festes maintenues par l'espasse de quinze jours. Et tous les jours ly donnoit le roy de France aucuns rices joiaux, et à ses gens aussi. Droit là fist le roy d'Engleterre hommage au roy de France de le conté de Pontieu, et de Gascoingne de ce qu'il en devoit tenir. Après ces ordonnances faites, il se party et s'en rala en Engleterre, et le roy retourna à Paris.

CHAPITRE LX.

Vous avez bien oy comment ce josne roy a fait hommage au roy de France, et comment il fu mariés à Phelippe fille au conte de Haynnau, qui fu la plus sage qui regnast en son temps de roynnes, comme vous orez chy après. Si avez oy comment il chevaucha sur les Escos, et comment unes trieuwes furent de trois ans à durer, et comment le roy maria sa seur au josne roy David d'Escoce, et en devant comment le Despensier d'Engleterre fu mors, et leur secte. Depuis ces advenues, le roy usa et ouvra grandement par le conseil de sa mère et de son oncle le conte de Kent, de monseigneur Henry de Lenclastre au tort col, et de monseigneur Rogier de Mortemer, car riens ne feist sans leur conseil. Advint que haynne, qui oncques ne morut, monta si grande du dit monseigneur Rogier de Mortemer sur le conte de Kent, qu'il lui monstra mallement car infourma le roy que le dit conte le voloit empuisonner et faire morir, pour convoitise du royalme.

CHAPITRE LXI.

A cel ennort et infourmation faire, fu party madamme la roynne sa mère. De tant le crut le roy plus legièrement, car encore estoit Jehan de Eltem, frère au roy, nouvellement trespassé. S'en fu messire Rogier plus légier de croire. Si fist prendre le dit conte son oncle; et publiquement, devant tout le peuple, lui fist le chief coper; ne oncques ne peut venir à excusacion, et se n'y avoit coulpe. De la quelle mort ceulx du pays, grans et petits, furent moult courouchiés; et en eurent le dit messire Rogier en grant haynne, par quel conseil ce avoit esté; car le dit conte avoit grace d'estre bon et loyal preudomme; et fu dommage de sa mort.

CHAPITRE LXII.

Depuis ce ne demoura gaires de temps que fame courut, que la ditte roynne estoit enchainte; et plus en estoit le dit messire Rogier de Mortemer mescreus que nul autre. Si monteplia la renommée, tant que ce josne roy en sceut à parler. Si retournèrent les choses, car on lui dist que, par haynne et à malvaise cause, son bon oncle, le conte de Kent, estoit mis à mort. S'en estoit le roy moult courouchiés; et c'estoit bien raison. Dont fist prendre le dit messire Rogier de Mortemer, et amener devant luy en son palais à Wesmenster, hors de Londres, par devant grant plenté des barons. Là conta le roy mesmes tous les fais et les euvres du seigneur de Mortemer. Si en requist le dit roy à avoir jugement que sur ce appartenoit à faire. Le jugement en fu assez tost rendus; car chascuns des seigneurs estoit assez infourmés de long terme que par renommée il estoit tel. Si en fu jugement rendu, qu'il fust justiciés tout en tel manière que messire Huc le Despensier avoit esté; et ainsi fu fait. Si fu traisnés par le cité de Londres sur ung bahut, et puis loiés sur une esquielle en-my la ville; et puis lui fu copés le vit et les coulles; puis le ventre fendus, et osté le cuer, et les entrailles tirées, et tout ars en ung feu. Après on lui copa la teste, et puis fu pendu par les costés. Dont tantost après, le roy fist sa mère enfermer en un moult bel chastel; et eut aucunes dammes pour ly servir et compaignier, et aucuns hommes, comme il appartenoit pour son estat; et là demoura, sans pooir partir hors des barières, toute sa vie.

CHAPITRE LXIII.

Après ces advenues, le roy prinst nouvel conseil des plus sages et vaillans de son royalme. Si se gouverna moult sagement, et maintint en paix son royalme, et aquist grant grâce en son pays et ailleurs, demourant doulcement dalez sa famme. Or advint que les trieuwes qui estoient entre luy et le roy David d'Escoce son serourge estoient fallies, et il tenoit la bonne cité de Bervich qui devoit estre du royalme d'Engleterre, et que ses devanchiers avoient tenu, et aussi que le royalme d'Escoce devoit estre tenus en fief de luy, et que point le roy David ne l'avoit relevé; et se ainsi il laissoit ses drois anichiler, il en vauroit mains, et en seroit mains prisiés et cremus. Et sur tels oppinions s'esmut; et envoia messages en Escoce au roy David; et luy fist requerre que il volsist oster sa main de le bonne cité de Bervich, car c'estoit son bon héritage, et avoit esté du demaine de ses anchisseurs; et ossi qu'il venist à luy pour faire hommage du royalme d'Escoce qu'il devoit tenir de luy en fief. Et quant le roy David oy ces nouvelles, si respondy qu'il s'en consilleroit. Lors assambla tout son conseil, prélas, barons et citoïens, en requérant sur ce conseil. Lors eut conseil; dont il respondy: « Seigneur, moult m'esmerveille, et tous mes hommes aussi, de ce que vous me requérez tel chose faire; car nous ne trouvons pas par anchiens que nos royalmes soit de riens subget à celui d'Engleterre, ne par hommage ne aultrement. Si n'avons point conseil du faire. Et après, le bon roy Robert nos pères conquist le bonne cité de Bervich par bonne guerre, et l'obtint tout le cours de sa vie comme son héritage. Aussi pensons-nous à faire, tant que Dieu plaira. Si vous requérons que vous veuilliés dire au roy d'Engleterre, de par nous, que nous li prions qu'il nous veulle tenir en tel franchise contre luy que nostre anchisseurs ont esté contre les siens, et ne veulle point croire tous les malvais consaulx qu'il porroit bien avoir; car s'uns aultres nous voloit faire aucun tort, se nous deveroit-il aidier, pour l'amour de sa seur que nous avons, ainsi que nous feriesmes luy se il le requéroit. » Les messages respondirent : « Nous avons bien oy et entendu vostre responsce; si le reporterons le mieulx que

nous porrons devers no seigneur le roy d'Engleterre.» Adonc prinrent congiet. Si s'en retournèrent arière devers le roy d'Engleterre et son conseil. Sy recordèrent les parolles que le roy d'Escoce leur avoit respondues, lequel rapport ne plaisy point au roy, et encores mains à son conseil; car ils désiroient à avoir la guerre pour contrevengier s'ils pooient le mort de leurs proismes qui furent mors à Estrumelin.

CHAPITRE LXIV.

Quant le roy et son conseil eut oyes les nouvelles, si leur samblèrent assez dures et contre l'onneur de leur royalme, et aussi assez raisonnables tant que à fraternité; car vraiement il estoit tenus de souffrir de luy à cause de sa seur; et assez légièrement s'en fust passés, se le conseil ne fust, qui point ne laissièrent dormir sus, mais lui dirent, pour luy esmouvoir: «Sire, vous avez juré solempnellement à tenir, deffendre et garder tous les drois de vostre royalme; dont, se vous laissiés ceste bonne chité de Bervich et ce bon castel de Rosebourch, qui sont sur marche, et clef de vostre pays à l'encontre des Escos, vous vous acquiterez malvaisement pour vostre honneur et vostre serement; et porroit on dire que, faulte de sens ou de hardement vous feroit ainsy défalir de vostre droit garder; car encore est le orguel des Escos si grans qu'il ne leur souffist point à ce qu'ils tiennent de vostre héritage, mais manacent que, de jour en jour, ils chevauceront plus avant en vostre pays que le roy Robert ne fist oncques, mais que le roy David euist ung pau plus d'eage. Et pour paix acquerre et amour, vous donnastes vostre seur en mariage au roy d'Escoce; si oons qu'ils sont plus dur sur vostre pays qu'ils n'ont oncques estés. Et tant en oons de nouvelles l'un jour et l'autre, par les marchissaux sur frontières, qu'il n'est point à souffrir. Et sur ce aiez bon advis et brief, et nous vous en prions.»

CHAPITRE LXV.

Quant le roy d'Engleterre oy ces parolles, il manda son conseil; et quant il fu conseilliés, il fist crier une grande feste à Londres. Et y fist-on joustes de trente chevaliers et de trente escuiers dedens. Si fu celle feste l'an mil trois cent trente un. A ceste feste vinrent moult de grans seigneurs; et par espécial y fu messire Jehan de Haynnau, lui douzième de chevaliers, et eut le pris de ceulx de dehors. Et estoit avec ledit messire Jehan, le seigneur de Faigneulles, et des escuiers de dehors, messire Francque de Hal, qui fu fait chevalier en cele année avec les Englès ens ès guerres d'Escoce. Et dura la feste par le terme de huit jours. Au chief des huit jours, sur le département de le feste, le roy appella tout son conseil des trois estas; et là fist remonstrer par ce vaillant prélat, l'évesque de Nicolle, tout ce qui estoit entre lui et le roy d'Escoce, comme devant avez oy; et sur ce il prioit à tous d'avoir conseil affin que son honneur y fust gardée. Dont se conseillièrent l'un par l'autre tous les dis estas; et fu par le conseil dis, tout d'un commun acort, que par honneur le roy ne pooit ce souffrir, et que le roi d'Escoce lui fesoit trop grant tort: «Car on treuve bien que ces deux pays furent jadis tout ung et tout à ung roy d'Engleterre; lequel eut deux fils, et ens ou lit mortel, présent tous les nobles des deux pays, il donna à l'aisné le royalme d'Engleterre et au mais-né celui d'Escoce, parmy ce qu'il le tenroit en fief et en hommage de son frère le roy d'Engleterre. Or ont depuis tenu les Escos l'autre opinion, qui ne fait à souffrir. Si conseillons que de rechief toutes ces choses soient encores remonstrées au roy d'Escoce et à son conseil; et ce sera pour l'amour et honneur de la roynne vostre seur qu'il a espousée; et s'il ne vient à connoissance sur les dites remonstrances que on luy fera à ceste fois, qu'il soit presentement desfiés; et vous pourvéez si enforciement que pour entrer en son royalme, tantost les deffiances faites; et le constraindez par tel manière qu'il soit tous lies quant il venra à merchy. Et à tout ce faire volons et désirons d'estre avec vous.»

CHAPITRE LXVI.

Quant le roy eut oy leur responce et bonne volenté, si fu moult lies. Et fu du message chargiés l'evesque de Durem, le seigneur de Persy, le seigneur de Moubray et le seigneur de Fellenton; et iceulx emprinrent l'afaire. Encore pria le roy à tous que chascuns se volsist pourvéir et estre apparilliés au Neufchastel-sur-Thin, et ils respondirent tous qu'il y seroient volentiers. Si s'en rala chascun en son lieu; et ossy messire Jehan de Haynnau prist congié au roy en lui

présentant de bon cuer, dont il lui sceut grant gret, en lui disant : « Beaux oncles, moult très grant merchis ! A vous ne à vostre ayde ne renoncé-je point, car se besoing me croist, j'envoieray vers vous. » Et sur ce se party le sire du roy et de la roynne sa nièpce, qui moult doulcement luy pria qu'il le volsist recommander à monseigneur son père et à madamme sa mère et saluer ses belles seurs. Et il dist que si feroit-il volentiers ; et sur ce se party, et sa compagnie, et s'en revint en Haynnau

CHAPITRE LXVII.

Or revenrons à nostre matère des Englès et des Escos. Quant vint le jour qui només estoit, le noble roy Édouwart à toute son host s'en alla au Neufchastel-sur-Thin ; et là se tint par l'espasse de huit jours, attendant ses gens et ossy ses messages qui estoient en Escoce, lesquels revinrent au neuvième jour ; et ne rapportèrent aultre responsse que le première. Et bien disoient au roy, que les Escos estoient tous apparilliés de luy recevoir : « Et quant nous véismes les affeccions qu'il ont contre vous, nous, de par vous les avons desfié. Si poez d'ores-en-avant chevauchier sur eulx. Mais regardez sur quel costé. » Dist le roy : « Nous en arons advis. » Adont se conseilla. Si se porta le conseil que on alast devers Rosebourch, car c'est ung fort chastel sur frontière, et se le tiennent hors raison. Dont se party le roy du Neufchastel, et fist son ost chevauchier tant que cel jour vinrent jésir au Vitiol, ung chastel et ville qui estoit au seigneur de Persy. Le roy avoit bien en ceste armée dix mille hommes d'armes et vingt mille à piet, archiers et Galois ; et s'esploita tant qu'il vint devant Rosebourch. Là se logèrent ; et aviron nèrent le chastel de tous costés ; et envoièrent chevauchier et fouragier et ardoir en Escoce. Si fist le roy drechier grans engiens qui jettoient songneusement ou chastel, tant que les combles des salles et des tours furent tous desrompus. Et furent tant batu qu'il n'y avoit mais que deux tours où il se peussent tenir. Moult furent ceulx qui le forteresse gardoient bonnes gens ; mais quant ils se sentirent ainsi constraint, si traitèrent devers le roy unes trieuwes de quinze jours, adfin que l'un d'eulx puist aller devers le roy d'Escoce remonstrer en quel party il estoient ; et se dedens ce jour il n'estoient secouru, ils renderoient le fort au roy d'Engleterre et se partiroient, sauf leurs corps et biens ; et ainsi le roy l'accorda. Si cessèrent tous assaulx ; et laissa-on passer le message qui aloit vers le roy d'Escoce.

CHAPITRE LXVIII.

Ce message esploita tant qu'il vint à Saint-Jehanston, une grosse ville où le roy d'Escoce se tenoit, la royne, le josne conte de Moret, et messire Guillaume de Douglas, qui estoit escuier, nepveu au bon conte Willame, messire Robert de Versy, messire Simon Fresel et grant foison d'aultres chevaliers d'Escoce ; car le roy y avoit fait son espécial mandement, comme celui qui voloit deffendre son pays. Lorsque li escuier fu venus, ils s'ajenoulla devant le roy, et luy dist son message comme vous l'avez oy. Quant le roy l'eut tout oy, il respondy au message : que, s'il plaisoit à Dieu, il seroient secouru dedens le jour. Adont renforcha-il son mandement, si se party, et mist aux camps à tout son ost pour venir devers Rosebourch. Tant s'esploita que lendemain il vint à une grant abéye de noirs moisne qui du temps le roy Artus estoit nommé le Noire-Tombe, pour ce qu'elle gist sur une noire rivière qui anchiennement departoit Engleterre et Escoce. Et furent le roy et ses gens sur celle rivière. S'estoit à neuf lieuwes de Rosebourch et à dix-huit lieuwes de Bervich. Celle nuyt, ainsi que à soleil asconsant, se party le josne messire Willame de Douglas, messire Robert de Versy et messire Simon Fresel, à tout quatre cens armures de fer bien montés. Si chevauchèrent fort, tant que, environ mie nuit, vinrent d'encoste Rosebourch, en ung bel pré ; et là se reposèrent, et mirent à point leurs harnas, et s'apareillièrent ; et puis remontèrent. Si commencèrent à véir les feux de l'ost devers leur gait. S'eurent advis qu'ils n'iroient point celle part ; et ne diroient nuls mot, si seroient feru en l'ost. Si chevauchèrent coiement, que nuls ne se donna garde d'eulx tant qu'ils furent entrés dedens ; puis crièrent à haulte voix : « Douglas ! Douglas ! » Si commencèrent à ferir et fraper, et à reverser tentes et logis, navrer et tuer Englès. Celle nuit faisoient le gait deux seigneurs d'Engleterre, le sire de Felenton et le sire de Moubray, à cinq cens hommes d'armes et cinq cens archers ;

mais il estoient d'aultre part. Quant la noise fu eslevée, si s'arma l'ost à force; et meismes le roy s'arma vistement, et se mist devant sa tente, et fist drechier les banières. Si estoit moult courouchiés qu'il estoit ainsi sousprins. Lors vint le gait, et moult d'aultres, là où la noise estoit; mais ains que ils y peuissent venir, les Escoçois, qui en partie avoient fait leur emprinse, se retrairent bien et sagement; et emmenèrent bien soixante prisonniers, dont il y eut huit chevaliers; et rentrèrent ens ou bois sans dommage. Là n'avoient-ils garde des Englès; car ils savoient bien la voie ou bois, et les Englès non.

CHAPITRE LXIX.

Quant vint au matin, on regarda en l'ost quel dommage les Escos y avoient fait. Si fu trouvé qu'ils avoient bien, que mort que navrés deux cents hommes, et s'enmenoient plus de soixante. Moult en fu le roy courouchiés; s'ordonna que d'ores-en-avant on feroit deux gais aussi grant que l'un estoit devant; et aroient ascoutes sur les chemins adfin qu'ils ne fussent plus ainsi soupprins. Or s'en alèrent les Escos lies et joieux, qui gentilment avoient le roy et toute son ost resvillié et durement adommagié. De ceste première chevaucie s'en furent plus cremus, et ce fu droit. Or eut le roy David conseil du deslogier, et d'aprochier ses anemis, et de chevauchier secretement devers Rosebourch. Si pooient estre environ seize mille hommes, tout à cheval, selon leur usage, chevaliers et escuiers, bien montés sur gros ronchins; et eulx venus en ung bois, à deux lieuwes près de Rosebourch, si devoient partir leurs gens en deux moitiés, le menre pour envoier resvillier l'ost, et leur milleur bataille retenir sur costé pour férir ens, quant l'ost seroit esmeute. Or fut leur venue sceue par les ascoutes, qui s'en revinrent hastivement en criant: « A l'arme! à l'arme! vechy vos anemis! » Dont se misrent les deux gais ensamble; et se tinrent tous cois, tant que tout furent armés. Et quant ils furent armés, si se partirent de leurs logis tout bellement, sans faire noise, et s'eslongèrent de leurs logis bien le longeur de trois trais d'arch; et pensoient laissier les Escos entrer en leur logis, et en tant qu'ils s'ensonniroient de prendre et de fouragier ce qu'il y avoit, de retourner tout à ung fais sur eulx, et ensi fisrent. Et les Escos prirent l'avantage du bois; et envoièrent trois hommes d'armes bien montés, pour savoir où le gait estoit, lesquels vinrent chevauchant jusques aux logis des Englès. Si ne virent ne oyrent personne; dont il furent moult esmervilliés, car encore dedens l'ost n'y avoit-il point de lumière; et dirent entre eulx qu'ils en estoient fuy. Ainsi le rapportèrent-ils à leur gens, dont les pluiseurs eurent grant merveille. Et quant le roy d'Escoce et son conseil oyrent ce rapport, si se conseillèrent comment ils feroient. Dont dirent aucuns des plus sages hommes: « Sire, ne pensez point que le roy d'Engleterre, et tant de bons chevaliers qui avec lui sont, s'en soient fuy; mais peut estre qu'il ont sceu vostre venue; si se tiennent coiement tout armé en leur logis, ou en bataille ordonnée sur les camps, et sur ce aiez advis. » Dont commanda le roy que chascun tenist ses gens tous cois, jusques adont que on verroit le jour cler. Ainsi le firent, et se mirent à piet, et bellement prirent une montaigne. Si ne pooit-on venir à eulx sans grant dommage, fors que par ung lez, lequel estoit très bien gardés des marissaulx. Et quant il fu jour, ils virent les Englès tous rengiés sur ung bel tertre, et les Englès virent les Escos. Dont, quant il se virent, le roy d'Engleterre envoia aux Escos deux héraux, en disant ensi que cy après s'ensieut.

CHAPITRE LXX.

« Sire, le roy d'Engleterre nous envoie par devers vous, en disant que, pour ce que vous estes venus si avant, si le veuilliés combatre. Et veuilliés descendre de ceste montaigne, et il vous laissera paisiblement prendre place à vostre plaisir, et vous combatera sans point d'avantage. Et si ce ne volez faire, eslisiés de vos gens soixante ou cent, et le roi d'Engleterre autel; et ceulx se combateront pour son droit et pour le vostre. » A ce respondy le roy d'Escoce: « Seignenr héraulx, vous soiez les biens venus; qui si belle parchon d'armes nous apportez. Mais dites au roy d'Engleterre, qu'il n'a nul droit de séjourner en ce pays; et s'il nous veut combatre, il viengne et nous le recepverons de bon cœur; mais du descendre, ne des soixante ne des cent, ne sumes point d'acort. Ains serons-nous cy tant qu'il nous plaira; et quant bon nous samblera, nous descenderons, à la volenté de Dieu et de nos

amis et non point de nos anemis. » Autre responce ne raportèrent les héraulx aux Englès. Quant le roy oy ce, si commanda que on les alast véir de plus près, et escarmucier à eulx, et que par aventure les poroit-on atraire aval. Ainsi le firent, et mirent devant, pour ce faire, cinq cens hommes d'armes, mille archiers d'un lez et autant d'aultre lez. Et fist là le roy plusieurs nouveaulx chevaliers : le seigneur de Willeby, le sire de Brantone, le josne seigneur de le Ware, monseigneur Edouwart le Despensier, fil au sire mort, le seigneur de Grescop qui là leva banière, monseigneur Gautier de Maugny et messire Guillaume de Montagu, qui estoient compaignons ensamble et moult appers chevaliers. Dont se partirent ces deux seigneurs et ces archiers, et aprocèrent les Escos moult vistement ; et le roy et son ost demourèrèrent là tous ordonnés. Quant les Escos virent les Englès venir, sachiés qu'ils ne furent pas esbahy ; mais se mirent en bonne ordonnance et leurs archiers devant. Le roy et les banières demourèrent en bataille. Les Englès venus commencèrent à traire aux Escos, et les Escos à eulx. Là eut grant escarmuce durement, et grans appertises d'armes, et moult aventureuses. S'avint ensi que, sur le plus fort assault qui y estoit, tout à ung fais, Englès firent retourner leurs pennons pour eulx faire cachier, et atraire jus les Escos, mais pour ce point ne se desroièrent Escos, mais se tinrent tous cois. Et quant les Englès virent qu'il ne les pooient atraire aval, si se retrairent vers leur grosse bataille, car là pooient plus perdre que waignier.

CHAPITRE LXXI.

Ainsi se tinrent tout le jour l'un contre l'autre ; et sur le vespre se retrairent Englès à leur logis ; et quant vint environ mie nuit, les Escos, qui sont beaux resvilleur de gens, envoièrent leurs nouveaux chevaliers devers l'ost des Englès. Mais bien leur besongna qu'ils fussent bien montés ; car les Englès, qui les atendoient et savoient leur venue, estoient si fort qu'il les mirent à cace ; et en y eut plusieurs prins, ainchois qu'il revinssent sur le mont à leur ost.

CHAPITRE LXXII.

Depuis ceste envaie n'y eut plus fait, car les Escos se partirent, et virent bien qu'il n'estoient point fort assez pour combatre le roy d'Engleterre et sa puissance. S'eut plus chier à perdre le cité de Bervich et le chastel de Rosebourch, que luy et sa compaignie qui estoit bonne et noble. Et au matin, quant ces Englès ne virent nul des Escos, le roy envoia veoir se c'estoit vray que les Escos s'estoient partis ; si trouvèrent qu'ils estoient partis voirement. Dont, quant le roy vit que les Escos et toute leur puissance s'estoient partis, il envoia devers le fort pour savoir quel chose il voloient dire ; et ils respondirent qu'il lui tenroient convent, puis qu'ils n'estoient secouru dedens le jour que convent avoient ; c'estoit qu'il partiroient sauve leurs corps et biens. Ainsi le firent, et rendirent le forteresse, et les clefs en livrèrent au roy, lequel les rechupt volentiers. Ce fu fait le septième jour de juillet l'an mil trois cent trente trois.

CHAPITRE LXXIII.

Mais avant que Rosebourch fust rendue, il y eut ung moult noble fait d'armes fait entre Alexandre de Ramesay, capitaine du chastel, et Willame de Montagu, Englès ; et le firent à cheval, si honnourablement que tous deux y acquirent honneur. Et sachiés que il dura moult longuement ; et y furent tous deux moult vilainement navrés ; et se fist à plain camp sans closure, en leurs harnas, autel qu'ils avoient en la guerre. Et en fu juge le roy d'Engleterre qu moult les honnoura au prendre sus.

CHAPITRE LXXIV

Quant les Escos furent partis de le montaigne, comme dit est chi devant, ils chevaucèrent toute jour, car ils savoient bien que les Englès n'avoient talent d'eulx sieuwir ; et se logèrent sur une petite rivière que on nomme la Bethe ; et là se trairent ensamble les seigneurs à conseil, comment il se porroient le plus honnourablement maintenir. Là eut pluiseurs parolles dittes ; et ne sambloit point honnourable à pluiseurs de ainsi fuir devant les Englès. Et les plus sages disoient qu'il ne se véoient point puissant assez pour les Englès combatre, et quemieulx valoit ainsi partir que tout perdre. Si se porta le conseil de tous : que le roy s'en yroit à Dunbretan, ung très fort chastel sur le sauvage Escoce, et le josne messire

Guillame de Douglas, le conte de Moret, le conte de Surlant, messire Robert de Versy et messire Simon de Fresel à tout ce qu'ils voroient prendre de gens, si demouraissent et costiassent les Englès en eulx adommagant. Et par ceste manière il porroient faire retraire leurs anemis, sans trop grande aventure de perte. Ce conseil fu tenus. Ainsi se partirent de l'ost des Escos, et retournèrent chascun en son lieu, et en ralant gastèrent plenté du pays sur frontière, affin que leurs anemis n'y trouvaissent aucun vivre. Si se retrayrent les Escos ès montaignes et ès forès; et fu leur pays gastés d'eulx meismes; et les seigneurs dessus dits, qui estoient ordonnés pour grever les Englès, les costièrent tousjours par les montaignes et passages où il savoient bien les chemins, et leur faisoient grant dommage. Or laisserons d'eulx; si parlerons des Englès.

CHAPITRE LXXV.

Quant le roy d'Engleterre fu ou chastel de Rosebourc, il y reposa et y fist la feste de Tous-les-Sains; et y donna moult de beaux et riches joiaux aux bons chevaliers, aux héraulx et aux trompettes. Au sixième jour s'en party et y laissa bonne capitaine, cent hommes d'armes et deux cens archiers. Puis chevaucha le roy devers Haindebourch, ung très bel chastel fort séant sur une montaigne; mais ains qu'il y peuist parvenir heurent mains assaulx des Escos; et aussi furent les Escos mainte fois rebouté de monseigneur Guillame de Montagu et de monseigneur Wautier de Maugny qui estoient deux compaignons ensamble. Ces deux rencontrèrent mainte fois les Escos. Ainchois que le roy Englès venist devant le chastel de Haindebourch, les marissaux de l'ost eurent couru toute la conté de Mare, et tout contreval le marine jusques à le ville Saint-Andrieu; et puis repassèrent ung brach de mer, et s'en vinrent à une ville que on appelle Kinfery. Si l'ardirent, et prinrent l'avoir. De là alèrent à Donfremelin; là eut moult grant assault; mais les gens du pays y estoient retrais, qui bien le gardoient, et y fu durement navrés à ung assault le conte de Suffort, messire Edouwart le Despensier, messire Thomas Bisès, messire Ostes de Poncardon. Si s'en partirent à grant perte, et alèrent devers Haindebourch, et trouvèrent le roy séant devant à Dalquest, ung chastel à messire Guillame de Douglas, qui estoit fors et bien édifiés. Sy y avoit une grosse tour vostée qui ne doubtoit nul assault d'engien ne d'aultre chose; et y avoit dedens le fort assez de bons compaignons pour le garder, et ung très bon capitaine et bon homme d'arme que on appeloit Patrix de Donbere; et portoit d'argent à trois clefs de sable. Nullement le roy ne se voloit de là partir; et y fu tout l'iver séant. Dont advint que, sur le printemps, ces seigneurs d'Engleterre étoient moult courouchiés qu'ils estoient là tant. Si s'avisèrent d'un soutil tour, car à ung matin ils firent armer huit de leurs varlés, en leurs proppres tourniquiaus et parés de leurs armes, et bien peu de gens avec eulx; et avoient fait une embuse. Si s'en revinrent devant le pont; avec eulx ung vallet vestu de riches parures en abit de héraut, et crioit: « Patrix! Patrix! regardez la belle aventure d'armes qui vous vient! véchi ces nobles seigneurs qui her soir, après vin boire, voèrent que huy venroient à vous escarmuchier sans aultres gens. Se vous les poez desconfir, vous poez waingnier cent mille nobles. » Quant le chastellain oy ces parolles, et il recongnut les armes de ces grans seigneurs tous huit, qui bien cuidoit que ce fussent ils, si dist à ses compaignons : « Seigneurs, qui treuve saint Pierre à son huis, il n'a que faire d'aler à Romme; vecy nostre heur, se nous sumes bonnes gens. Or, du bien faire! car se nous les poons céens avoir, nous aurons l'onneur d'un des plus beaux faits d'armes dont on parla piechà. Avalons le pont et nous hastons. » Ainsi le firent et vinrent jus radement sur leurs chevaulx. Si se férirent sur eulx hardiement; et ceulx se commencèrent à deffendre ung pau faintement, en reculant, et eulx laissier tirer et battre, et les aultres dirent: « Rendez-vous! rendez-vous! » Et il disoient: « Non ferons, non ferons. » Et entrues que ceux s'ensonnioient pour eulx tirer et mener prisonniers, Englès vinrent à cours de chevaulx sur le pont, et l'enforcèrent; et ainsi fu Patrix pris et decheus soutillement, et tous ses hommes. Si entra le roy dedens, luy rafrescir, à grant joie; puis le garny de gens et de vivres; puis se party le roy et vint devant Haindebourch et l'asega de tous costés. Si y fist getter maintes pierres d'engien, et maint assault y fist; dont pau y conquist, car il y avoit dedens très bonnes gens, et aussy le chastel estoit durement fors. Adont les fouragiers d'Engleterre, messire Guillame de Mon-

tagu, et messire Gautier de Manguy fouragèrent et gastèrent le pays jusques à Estrumelin, où pau trouvèrent, car les Escos mesmes l'avoient destruit. Or nous tairons des advenues d'Escoce; si parlerons de celles de France.

CHAPITRE LXXVI.

Vous avez cy devant oy recorder le trespas du roy Charlon, et comment les pers et les barons eslurent et couronnèrent le roy Phelippe, fil jadis au conte de Valois : Sachiés que, à celle esluçon faire, messire Robert d'Artois son serourge y mist grant paine, car il estoit moult oys et creus ou royalme et de grant linage. Après cel couronnement, bien l'espasse de trois ans, messire Robert estoit le plus espécial du conseil du roy, et par luy estoit tout fait. Or advint que, par envie et haynne d'aucuns et faulx raports, le roy prist messire Robert en si grant haynne, et par l'occoison d'un plait qui meus estoit devant le roy, entre le contesse d'Artois et le duc de Bourgogne, dont le roy fu dur informés, que s'il l'euist tenu en son ayr, il l'euist fait morir. Et combien que le dit messire Robert fu de grant linage et son serourge, se fu le dit Robert banis publiquement, et sa terre saisie, tant qu'il lui convint widier le royalme. Ses deux fils furent prins, qui nepveux estoient du roy; et jura que jamais de prison n'isteroient; lequel serment il tint bien tant qu'il vesquy.

CHAPITRE LXXVII.

Quant le dit messire Robert se vit ainsi decachiés, il fu moult courouchiés, et ce ne fu point merveille. Il wida le royalme au plus tost qu'il pot, et s'en vint en Haynnau devers le conte Willame qui gisoit en son lit, malades de gouttes. Si recorda au conte toute son advenue, et le grant haynne où le roy l'avoit prins à tort. Se lui pria que sur ce lui volsist conseillier. Le conte de Haynnau qui estoit son serourge, car il avoient deux seurs, lui dist que pour l'amour de luy volentiers il envoieroit devers le roy et lui aideroit ce qu'il porroit. Dont pria monseigneur Jehan de Haynnau son frère et l'évesque de Cambray qu'ils y volsissent aler; et ils dirent qu'ils yroient volentiers. Et tantost se partirent et alèrent en France, bien chargiet de leur message faire, de par le conte de Haynnau, et excusant de bouce et par lettres messire Robert, et en priant le roy que ses enfans il lui volsist rendre, et sa terre que sans cause il empeschoit. A tout ce le roy ne volt rien entendre; ainçois manda au conte de Haynnau que, s'il confortoit le dit messire Robert qu'il tenoit pour son anemy, qu'il l'en desplairoit; ne aultre responsse ne peurent avoir. Dont revinrent et rapportèrent la response que oye avez, devers le conte qui moult en fu courouchiés; et dist que, s'il fust haitiés, qu'il l'en pesast moult acertes. Et sur ce eut le conseil des seigneurs du pays de Haynnau, qui point ne lui conseillièrent à faire guerre, considéré tout ce que advenir en poroit. Mais tant dirent que, s'il plaisoit à monseigneur le conte lui aidier secretement de mise, que faire le pooit, et il se pourcachast d'amis au mieulx qu'il peust; dont le conte crut ce conseil; et lui délivra en ayde six mille viés escus; et lui dist qu'il quist amis, et tous jours il le conforteroit secretement. Dont le commanda à Dieu. Et messire Robert se party atout le mise, et d'autres riches joiaux qui donné lui furent par le contesse et par aultres.

CHAPITRE LXXVIII.

Adont s'en ala messire Robert à Namur, véir sa seur le contesse et le josne conte que on appeloit Jehan, et les autres frères, Willame, Robert et Loys qui adont estoient josnes demoiseaux. Si lui fist-on moult grant feste; mais ce ne fu point longuement; car si tost que le roy sceut qu'il estoit là, il manda au conte de Namur que, s'il le soustenoit, il lui destruiroit tout son pays. Ainsi n'eult le conte point de conseil ne hardement de luy soustenir, car il n'osoit courrouchier le roy de qui il tenoit grant terre en France.

CHAPITRE LXXIX.

Lors se party messire Robert et s'en ala en Brabant devers le duc Jehan son cousin, qui lors se tenoit à le Vure, qui le rechupt à grant joie; auquel messire Robert conta toute son aventure, et comment il estoit décachiés de tous pays, qu'il ne savoit mais où aler. Dont lui dist le duc : « Beaux cousins, ne vous esmaiez point, car j'ay terres et mises assez pour vous conforter, et si ne sui de riens tenus au roy. Si vous tenez dalez moy, et par moy vous serez réconfortés. » Ces parolles

pleurent moult à messire Robert; si se tint en Brabant dalez le duc grant temps. Et toutes voies si tost que ce vint à congnoissance au roy, il manda au duc que bientost le fist partir de sa terre, ou se ce non, il le courceroit proçainement. Dont remanda le duc au roy par ce meisme message : que messire Robert estoit son cousin germain, se ne lui devoit point falir, et ossy ne tenoit-il point qu'il euist coulpes à ce que on luy ametoit; et qu'il faisoit péchiet, que ainsi le décachoit et ostoit son héritage. Ces parolles portées vers le roy, il en eut moult grant despit, et advisa comment il porroit gréver le duc de Brabant. Si aquist amis en l'Empire, tels que le roy de Behaigne, l'évesque de Liége, l'arcévesque de Coulongne, l'arcévesque de Trièves, le duc de Guerles et le conte de Jullers, et moult d'autres grans seigneurs en l'Empire. Si donna grant or et argent à pluiseurs, affin qu'ils volsissent guerroier le duc et desfier, et il lui accordèrent. Encore y volt le roy bouter le josne conte de Namur, mais il s'escusa et dist que, en toutes autres besongnes il le serviroit, fors en celle. Quant le duc sceut toutes ces aliances contre lui faites, si se doubta durement, et ce ne fu point merveille. Si envoia secretement monseigneur Robert au chastel d'Argentiel lui tenir, tant qu'il verroit se le roy vorroit ce fait oublier. Néant mains le roy ne cessa point; et tant fist qu'il fu desfiés de ces dis seigneurs; et entrèrent en son pays ardant et exillant en pluiseurs lieux; et y envoya le roy son conestable, le conte Raoul d'Eu, pour mieux monstrer que la besongne estoit à luy. A ces besongnes pourcacha tant le bon conte de Haynnau, que unes trieuwes furent accordées; et prist la chose sur luy, parmy tant que le duc devoit mettre messire Robert hors de son pays; et ainsi le fist, mais ce fu moult envis. Ainsi ne se sot messire Robert où tenir, ne en France ne en l'Empire. Si eut conseil d'aucuns, qu'il s'en alast en Engleterre, devers le roy Edouwart son cousin, et lui remonstrast toutes ses grietés. Si le fist; dont il meut telles choses qui moult coustèrent au royalme de France. Si prist congié au duc de Brabant; et s'en party le plus secrètement qu'il peut; si monta sur mer et arriva à Ewrevich, tout ainsi que le roy estoit encore en Escoce, ainsi que oy avez.

CHAPITRE LXXX.

Quant messire Robert sceut que le roi estoit encore en Escoce, il prist guides pour luy mener; et chemina tant qu'il vint à Dancastre, et puis à Bervich, où la roynne Phelippe de Haynnau sa cousine estoit, bien enchainte d'un bel fil qui depuis fu nommés princes de Galles, qui fu moult vaillans, dont tant avez oy parler. Quant la roynne sceut que messire Robert son oncle venoit vers ly, si en eut grant joie et le festia grandement. Si le tint dalez lui six jours. En cel termine vinrent nouvelles à la roynne que le roy avoit prins le chastel de Haindebourch. Dont dist messire Robert qu'il en voloit aler devers le roy. Si fist la roynne apparillier gens d'armes et archiers. Lors s'en party, et fist tant que bientost fu à l'ost, qui estoit jà mise devant Estrumelin. Et quant le roi sceut le venue de messire Robert, il envoia grandement contre luy; et quant il aprocha, luy meismes luy ala contre. Si le festoia moult grandement et lui dist : « Beaux oncles et cousins, quel besoingne vous amaine par dechà? » — « En nom Dieu, sire, grant besongne que vous devez savoir, c'est bien raison. » Adont ly conta toute son infortune, et comment le roy Phelippe, à qui il avoit fait tant de biens lui toloit sa terre, et avoit emprisonné ses enfans, et luy banny publiquement du royalme de France, et que delà la mer n'avoit place où il peuist demourer, ne il n'avoit si bon amy, le conte de Haynnau, le duc de Brabant, le conte de Namur ne aultres, qui, pour le roy, le peuist soustenir. Quant le roy d'Engleterre l'eut tout oy, si fu moult esmervilliés. Si le conforta et dist : « Beaux oncles, ne vous esmaiez en riens, car nous avons assez pour vous. Et se le royalme de France vous est petis, celui d'Engleterre vous sera assez grans. » — « Sire, dist-il, toute mon espérance est en Dieu et en vous. Et à vous je me confesse, pour voir, que à tort et sans cause je me consenty jadis à vostre deshiretance, et fis pour celui roy plus que nuls, qui nul gré ne m'en scet, et qui pas n'y a si grant droit comme vous aviez; car par droite proismeté de le succession du roy Charlon vostre oncle, vous en deveriez tenir l'hiretage; car celui qui l'est, estoit plus loingtains ung point que vous; car il n'estoit que cousins germains et vous estiez nepveux. » De ces parolles fu le roy moult pensieux,

mais tant qu'au présent il n'en fist nul semblant, car à ce convenoit grant conseil et advis de le laissier pour l'eure ensy. Si fu messire Robert logiés et pourveus de tout ce que à lui appartenoit. Or retournerons à parler du roy Phelippe de France.

CHAPITRE LXXXI.

Quant il eut en partie acomply son désir, de monseigneur Robert avoir encachié, ainsi comme vous oez, il se vit en paix et en grant honneur en ce noble pays de France. Car il tenoit plus noble estat que oncques n'euist fait roy que on sceuist; car il avoit trois rois de sa court, le roi de Behaigne, le roy de Navare et le roy de Maillorque, ducs et contes sans nombre. Si faisoit festes, joustes, tournois; et il meismes les devisoit et ordonnoit; il tenoit d'encoste luy communalment avec ces rois : le conte d'Alenchon son frère, monseigneur Jehan de France, duc de Normendie, son aisné fil, le duc Oedon de Bourgoingne, le conte Loys de Flandres, le conte Loys de Blois, monseigneur Charle de Blois ses nepveus, le conte de Bar, le duc de Bourbon, le duc de Loraine et moult d'autres qu'il avoit à sa délivrance. Moult estoit son estat grant et renommés en tous pays. Ce roy, quant il se vit si puissans et en paix, eut dévocion de prendre le croix, ensi qu'il fist, pour aler oultre mer; et en jurèrent moult de seigneurs avec lui. Si manda au roy de Hongherie, pour ouvrir les passages; ossy devers l'empereur Loys de Baivière, pour les passages. Encore envoya le roy devers le pappe Benedic, en luy priant que le voyage de oultre mer luy volsist accorder et confermer, et le volsist faire preschier parmy crestienté; la quelle chose le pappe accorda doucement, et fu ceste chose preschie par tout le monde. Si y eut moult de vaillans hommes qui, par grant dévocion, y tendoient à aler; mais pau greva aux Sarrazins, car le roy n'en fist riens. Encore envoia le roy de France devers le roy de Chypre, en priant qu'il fust pourveus et ses pays apparilliés pour recevoir les pélerins. Si eut d'accort les Venissiens et les Genevois; et fist-on garnir toutes les costières de le mer, de le rivière de Jennes jusques à Palles en l'ille de Grèce et de Rodes. Si fu envoié le grant prieur de France; et fist le roy tout son appareil, vaisseaulx, gallées et pourvéances au port de Marseilles pour trente mille combatans. Si en estoit souverain le visconte de Nerbonne et messire Charle Grimaux, ung vaillant Genevois sur mer. Or revenons au roy d'Engleterre qui estoit devant Estrumelin.

CHAPITRE LXXXII.

Estrumelins estoit ung durement fort chastel séant sur roche; et fu du tems le roi Artus appelés Smadon; et là revenoient à le fois les chevaliers de la table réonde. Le roy d'Engleterre adont y fu long-temps, et y fist moult d'assaulx, qui pau lui valy, car elle estoit très bien et de bonne gent deffendue; dont bien anioit au roy, car messire Robert d'Artois lui disoit souvent : « Sire, laissiés ce povre pays, que mal feu l'arde! et entendez à vostre plus grant proufit de la noble couronne de France, dont vous devez estre sire et de quoy on vous fait tort. » Et le roy entendoit volentier ces parolles, quoiqu'il poursievist toudis celle guerre d'Escocé. Entrues qu'ils estoient ensi vinrent nouvelles au roy que la roynne sa femme estoit acouchié d'un bel fil en la cité de Evruich; et luy mandoit-on qu'il y volsist envoier certains messages, et le nom qu'il voloit qu'il portast. Moult fu le roy joieux de ces nouvelles. Si fist riches les messagiers; et y envoia messire Édouwart de Bailleul, ung vaillant chevalier, qui le tint sur fons et lui donna son nom. Chils enfès fu le princhc de Galles, qui fu moult vaillans et fist en France et ailleurs moult de beaux fais d'armes, et morut josne du vivant son père [1].

CHAPITRE LXXXIII.

Tant fu le roy devant Strumelin que le chastel fu si constrains, que les deffendans, qui estoient dedens très bonnes gens, virent que nul confort ne leur pooit venir. Si commencèrent à traitier devers le roy, adfin qu'ils euissent vivres, trieuwes de quinze jours; et se dedens ce jour confort ne leur venoit, il renderoient le fort, salve eulx et le leur; et ainsi fut fait; mais oncques ne s'apparu pour eulx confort ne ayde. Et quant les quinze jours furent passés, ils tinrent convent. Si widèrent du fort, et se partirent paisiblement atout le

[1] Ces derniers mots auront sans doute été ajoutés par le dernier copiste. Le prince de Galles mourut le 8 juillet 1376, et son père, le roi Édouard III, le 21 juin 1377.

leur, et alèrent leur bon leur sambla; et le roy y entra et y mist gens et garnisons pour le bien garder.

CHAPITRE LXXXIV.

Dont quand il eut le chastel à merchy, et moult du pays d'Escoce essiliet et gasté, si demanda conseil à ses hommes comment il se maintenroit. Si lui fu conseillié de pluiseurs de son secret conseil, qu'il pourvéist bien les forteresces que prises avoit, et de bonne chevalerie et de bons archiers, pour bien garder encontre les Escos, et s'en ralast arière vers Londres sa bonne cité, et fesist là assambler son parlement des nobles, des prélas et des bonnes villes, et là fesist remonstrer toute son intencion, et ce dont messire Robert d'Artois l'avoit infourmé. A ce s'accorda le roy. Et premiers fist pourvéir les villes et places qu'il avoit prinses, jusques au nombre de neuf; et furent souverains pour garder toute la marche: messire Gautier de Maugny et messire Willame de Montagu. Dont se party le roy et s'en revint à Rosebourch; et là donna congié à ses gens; et là dist à tous ceulx qui estoient de son conseil qu'ils fuissent à certain jour à Londres, et il luy eurent en convent. Après ce, exploita tant le roy par ses journées qu'il vint à Evruich. Si trouva la roynne sa femme qui devoit relever. Si séjourna tant qu'elle fu relevée. A ce jour eut grant feste. Après ce se party le roy, la roynne et messire Robert d'Artois, et entrèrent à Londres. Et eux là venu, fist le roy faire le obsèque de messire Jehan de Eltem au moustier des Augustins; et toudis messire Robert d'Artois emprès le roy à qui il monstroit grant amour.

CHAPITRE LXXXV.

Vous avez bien oy comment le roy Englès estoit infourmés de messire Robert, qu'il estoit drois hoirs du royalme de France et que on l'en faisoit tort. Et sur ce fait, ordonna le roy ung grant parlement à Londres, là où furent les trois estas. A ce parlement fu remonstré comment il avoit droit au royalme de France; et ce remonstra messire Robert, de point en point, comment ce pooit estre. Là euist pluiseurs parolles dittes et retournées; car de entreprendre un si grant fait que de voloir bouter le possessant de le couronne de France hors de le possession, c'estoit fort à faire, et y convenoit grant sens, et grant pourchas, et grant puissance. Dont il fu conseillié au roy, que toute son intention fust mise par escript; et envoiast de là la mer, par sages chevaliers, par devers tels que le conte de Haynnau, messire Jehan son frère, le duc de Brabant son cousin germain, et le duc de Gherles son serourge, en priant à eulx que sur ce fait le volsissent consillier quel chose l'en seroit bon à faire; et les messagiers revenus, et oy les intencions des dis seigneurs, on aroit accort tel qu'il appartenroit au fait. Ainsi se party ce parlement et fist le roy d'Engleterre escripre lettres par bon advis; et eslisy quatre chevaliers, sages et preudommes, pour faire les ambassades par devers les princhés dessus nommés, tels que le seigneur de Beaucamp, le seigneur de Persy, le seigneur d'Estanfort et monseigneur de Gobehem. Adont ordonna et assenna le roy à monseigneur Robert d'Artois le conté de Ricemont séant en Engleterre, qui est bonne et riche, et le retint de son plus privé conseil dalez lui. Or dirons des quatre chevaliers et du message que firent.

CHAPITRE LXXXVI.

Quant ces seigneurs et deux grans clers vinrent à l'Escluse en Flandres, il furent d'acort de aller premiers en Haynnau; si se mirent à terre et vinrent à Valenchiennes. Là trouvèrent le conte et messire Jehan qui se tenoit dalez lui en la Salle; dont ils furent moult lies. Là furent moult honnourablement receus. Quant les barons d'Engleterre eurent le conte salué et monseigneur son frère, et fait les révérences, ly ung d'eulx prit les paroles et dist: « Vostre beau fil le roy d'Engleterre nous envoie par devers vous en grant especialté, avec ces lettrès, pour avoir vostre conseil et ayde sur les besongnes qui dedens se contiennent, car elles lui touchent haultement à son honneur. » Si lui monstrèrent tout de point en point leur informacion: que de son droit, à luy appertenoit le royalme de France. Et quant toutes les raisons eurent dittes, si dirent au surplus: comment le roy considéroit les grans aventures qui pooient chéir en l'emprinse, et que moult de mal en pooit naistre, et qu'il ne voloit emprendre chose qui à son deshonneur lui peuist tourner; et ossy ne voloit-il point que par fautte de corage et d'emprinse son droit lui fust tolus ne ostés: « Car il treuve en bonne volenté tout son royalme; si sumes envoiés par devers vous, comme à son

père, que sur ceste besongne lui veulliés faire savoir vostre bonne intencion. »

CHAPITRE LXXXVII.

Quant le conte eut véues ses lettres, et oyes toutes leurs remonstrances, que ces seigneurs lui firent bien et sagement, si dist premier : que le roi n'estoit point sans grant sens et bon conseil, qui toutes ces choses avoient considérées. Si respondy oultre à ces parolles et dist : « Certes, seigneurs, vous devez croire que je aroie plus chier l'honneur et prouffit du roi d'Engleterre mon fil qui a ma fille, que je ne feroie au roi de France; et s'il treuve à conseil qu'il y ait droit et il face guerre, je seray apparilliés, et Jehan mon frère qui aultre fois l'a servy. Mais avec nostre ayde luy faut bien aultre; car nous et le pays de Haynnau sumes petis pour tel cas; si ne poons point grans fais; et se li siet Engleterre loing pour avoir secours. Mais se vostre sire pooit avoir l'accort du duc de Brabant, du duc de Gherles et du pays de Flandres, de tant seroit nostre pays plus fors. Se vous conseille que vous alez devers eulx traitier; et s'ils lui veulent aidier, je, ne mon pays, ne demourrons pas deriére. Et dittes ainsi au roy, de par moy, que du pays de Flandres par espécial il songne tant, par prière ou par constrainte, qu'il en ait l'ayuwe; et aussi qu'il n'espareigne point le aler ou envoier souffissamment devers le roi d'Alemaigne, Loys de Baivière, qui en cest affaire lui peut moult valoir en pluiseurs cas. » Adont chéy si à point pour le roi d'Engleterre, que le conte de Haynnau estoit mal du roy Phelippe de France. Si vous diray pourquoy. Il avoit traitié ung mariage de madame Ysabel sa fille à l'aisné fil du duc de Brabant. Et quant le roi de France le sceut, il exploita tant que ce mariage fu desfais, et le traita ailleurs; ce fu à sa fille; parquoy le dit conte fu trop courchié. Encore en ce temps esquéy en vendage le chastel de Criefve-ceur; et l'acheta le conte de Haynnau; et en presta aux vendeurs grans sommes de deniers, en le cuidant adjouster à le conté de Haynnau; car elle luy euist esté bien séant sur marche. Et quant le roy Phelippe le sceut, il manda le vendeur, et fist tant, par deniers et par parolles, que le marchié fu nul. S'en fut courouchiés le conte de Haynnau. Et tout ainsi fu il du chastel de Arleus en Paluiel sur le marche d'Ostrevant et de Douay. Ces trois choses estoient assez nouvelles entre le roy de France et le conte de Haynnau; si n'en amoit point le roy, et bien disoit qu'il luy renderoit, quant il querroit à point.

CHAPITRE LXXXVIII.

Or revenons à nostre matière de devant. Quant les messages du roy d'Engleterre eurent le conseil et response du conte de Haynnau, si se tinrent bien content; et disent que moult grant merchis; et que par son conseil il useroient delà en avant.

CHAPITRE LXXXIX.

Et quant il eurent grandement esté festié par cinq ou six jours, il se partirent et s'en alèrent à le Vure en Brabant; et là trouvèrent le duc qui courtoisement les rechupt, pour l'amour du roy d'Engleterre à qui il estoit cousin germain. Si lui contèrent tout leur message de point en point. Et sur ce leur respondy le duc, que il estoit si tenus au roy par linage, que falir ne lui devoit par raison. Si leur promist ayde de luy et de tout son pays, de quanques il porroit. De ce furent les messages moult joieux.

CHAPITRE XC.

De là s'en alèrent en Guerles, et trouvèrent le duc qui leur promit et habandonna luy et son pays et tout son pooir. Après ce qu'ils eurent ainsi besongniet, retournèrent en Engleterre, et reportèrent les nouvelles comment il avoient exploitié en l'un pays et en l'autre. Quant le roy d'Engleterre oy ce que ses messages lui raportèrent, et le bonne volenté que ces trois princes avoient de luy conforter à son fait, il en fu moult lies. Et sur le conseil du conte de Haynnau s'arrestèrent que hastivement il envoièrent devers le roy d'Alemaigne. Si y envoya ung prélat et trois grans barons pour traitier ceste besongne. Si enprinrent ceste besongne l'évesque de Nicolle, le sire de Stanfort, le seigneur de le Ware et le sire de Mitone. Si montèrent en mer en le Tamise à Londres, et singlèrent tant qu'ils vinrent en Holandes, à Doudrech. Si furent là deux jours. Au tierch montèrent à cheval. Si chevaucèrent tant qu'ils vinrent en Alemaigne à Convelence, là où l'empereur et l'emperesse estoient, qui grandement les rechurent et festièrent.

CHAPITRE XCI.

Loys de Baivière, roy d'Alemaigne et empereur des Romains pour le tems, n'avoit point en grant chierté le roy de France, par aucunes raisons; par quoy il s'acorda légièrement à conforter le roy d'Engleterre; et respondy aux messagiers, sitost qu'ils eurent dit :« Selon les drois de l'Empire, il nous samble que le roy d'Engleterre a droit à l'éritage de France. »Et là où le roy lui requeroit ayde pour son droit poursievir, il ne lui devoit ne voloit falir. « Si direz au roy d'Engleterre que fiablement il me viengne véoir et esbatre dalez-moy; si s'acointera des Almans, et je l'en aideray aussy. » De ceste responsse furent les seigneurs messagers moult lies, et prinrent congié et se partirent de l'empereur et de l'empereresse, madame Marguerite de Haynnau, qui au départir leur donna beaux dons, pour l'amour de sa soer la roynne d'Engleterre; et eulx revenus oultre, récordèrent leur message et baillèrent les lettres au roy, venans de l'empereur et d'aultres seigneurs, tels que le marquis de Misse et d'Euriant, le marquis de Brandebourch, l'arcévesque de Maïence et celuy de Coulongne. Si trouva le roy en leurs escripcions salus et amistés et toutes promesses de confort et d'ayde; dont il fu moult lies. Sachiés que sur ces pourchas que le roy d'Engleterre faisoit, en vint aucune congnoissance au roy Phelippe, comment il se proposoit à guerroier et qu'il aquéroit amis à tous lez. Si se doubta; et non pour quant il n'en faisoit point grant conte, car il estoit grans et puissans, et pau doubtoit la puissance des Englès.

CHAPITRE XCII.

Or avez oy comment le roy de France, par dévocion, il avoit empris le croix pour aler oultremer, et moult de bonnes gens lui avoient convent d'aler avec lui. Enfin par son conseil lui fu dit qu'il ne pooit widier sur les paroles qu'il ooit dire des Englès. Et ossi le pape lui deffendy, et dyspensa tous ceux qui juré l'avoient.

CHAPITRE XCIII.

En ce temps se tenoit le conte Loys de Flandres à Gand, et les tenoit à amour ce qu'il pooit; car le roy de France l'en prioit moult; et aussi lui prioit moult qu'il gardast bien les frontières de le mer, par quoy Englès n'euissent nul avantage en son pays. Ce conte de Flandres estoit bons François et loyaulx; et bien y avoit raison, car il n'y avoit gaires que le roy l'avoit remis en son pays par force, quant les Flamens furent desconfis à Cassel, comme vous avez oy cy dessus en l'istore du couronnement le roy de France. Adont fist le conte de Flandres couvertement aler sodoiers sur mer, qui costioient les marches d'Engleterre; et quant ils véoient leur plus bel, il s'adonnoient à gaignier ung vaissel ou deux, se il le trouvoient.

CHAPITRE XCIV.

En ce temps mist le roy d'Engleterre gens sur mer, pour son pays et les marches garder des péris des escumeurs de mer. Encore par l'ordonnance de son conseil, et pour constraindre les Flamens et mettre en son dangier, il fist clore tous les pas d'Engleterre, et deffendre que nuls n'y envoiast ne vendist laines ne aultres denrées, affin que le commun qui n'avoient de quoy ouvrer se courrouçaissent. Et quant ce eut un terme duret, marchandise et drapperie empira durement; et les gens de mestier comencèrent fort à apovrir, car ils n'avoient de quoy ouvrer, et par espécial de drapperie, et sans ce ne se pooient longuement bien maintenir. Si widoient assez d'honnestes gens et s'en aloient mendier et demourer en Haynnau, en Brabant, en Artois et en aultres pluiseurs lieux. Si mandoit le roy d'Engleterre souvent aux bonnes villes que, s'il n'estoient de son accort, qu'il les tenroit encores en plus grant dangier. Pourquoy les bonnes villes furent ensamble pluiseurs fois à parlement, pour savoir comment il se poroient maintenir. Et vaulsissent bien les pluiseurs que on tenist le roy d'Engleterre à amour ainchois que celui de France, car plus grant prouffit leur en pooit venir; mais le conte de Flandres se metoit songneusement en leurs consaulx, et leur brisoit leur propos qui estoient à leur commun proufit.

CHAPITRE XCV.

Encore n'avoit nulles desfiances entre les deux rois adont, et possessoit encore le roy d'Engleterre le Pontieu qu'il tenoit en foy et en hommage du roy, de par madamme sa mère, et plui-

seurs terres en Gascongne et en Normandie; et vous dy qu'il avoit pluiseurs ymaginacions sur ceste emprinse, quoyque messire Robert d'Artois lui conseilloit à hastivement renvoier son hommage, et avec ce le desffiast; car il voloit ceste chose faire par grant délibéracion de conseil, ainchois qu'il entreprist chose leur il presist blasme ne damage.

CHAPITRE XCVI.

Or avint que le pappe Bénédic et le colliége qui se tenoit en Avingnon, par le promocion d'aucunes bonnes gens, seigneurs et dammes, dont j'ai oy nommer le roy de Behaigne, le duc de Loraine, le conte de Bar, le conte de Namur, madame Jehanne de Valois contesse de Haynnau, madame la contesse de Soisons famme monseigneur Jehan de Haynnau, et madame famme au conte de Penebruich d'Engleterre seur au conte de Bar, qui tous doubtoient le grant domaige et meschief qui en pooit advenir, si envoièrent deux cardinaulx à Paris pour traitier devers le roi Phelippe qu'il se volsist accorder à ce que parlement se fesist en aucun lieu, des deux rois; et oyssent les François les demandes du roy d'Engleterre; et s'il estoit trouvé qu'il euist aucun droit, par bon advis, aucune satisfaccion et appaisemens lui fust fais. Tant traitèrent les dis cardinaulx devers le roy de France, avec les moyens, qu'il s'asenty à ce que parlement se fesist. Et s'y acorda le roy d'Engleterre; et devoit envoyer à Valenciennes gens souffissans, pour lui oyr et respondre aux raisons des François; et aussy y devoit envoier le roy de France personnes souffissans pour respondre aux oppinions des Englès; et devoient ceulx estre puissant d'acorder du tout les deux roys, par l'advis et conseil du conte de Haynnau sur qui toute ceste chose fu tournée.

CHAPITRE XCVII.

Dont envoia le roy d'Engleterre deçà la mer dix chevaliers banerès de son pays, et dix autres: l'évesque de Nicolle, l'évesque de Durem et d'aultres gentils hommes. Si vinrent en moult grant estat à Valenchiennes, et se présentèrent devers le conte qui les rechupt à joie. Ceulx faisoient grans frais et grans despens et tenoient grant estat. Ce temps durant fist le conte Willame son fil chevalier. Si y eut moult grant feste. Tantost après le maria à madamme Jehanne, aisnée fille du duc de Brabant. Ainsy furent là pluisieurs jours ces seigneurs d'Engleterre, atendant les seigneurs et conseil de France que le roy y devoit envoier; mais point ne venoient, dont ils estoient moult esmervilliés. Si en parloient et murmuroient grandement, tant qu'ils vinrent devant le conte, en luy priant qu'il volsist envoier en France devers le roy pour savoir à quoy il tenoit, ne qu'il voloit faire. Adont prist le conte madame sa femme et monseigneur Jehan son frère pour y aler, lesquels y alèrent volontiers.

CHAPITRE XCVIII.

Lors se partirent de Valenchiennes dame Jehanne de Valois et messire Jehan de Beaumont son frère, et entrèrent en Paris en bon aroy, leur il trouvèrent le roy qui les rechupt à grant joie, et moult festia madame sa seur et monseigneur Jehan de Beaumont. Après ce, contèrent au roy tout leur message, et par espécial pour son honneur garder et les Englois apaisier, aux quels sambloit que on fesist villenie, et en disant: «Pour ce cas sumes nous cy venus.» Et quant ils eurent toute leur intencion ditte, le roy respondy en disant: «Ma belle seur, et vous, sire de Beaumont, vray est que par aucuns moyens, en espécial des personnes d'église, je m'acorday en ce que d'envoier à Valenciennes. Or me sont aultres nouvelles et consaulx venus de mes plus espécials amis sur ces besongnes; de quoy, tout considéré, j'ai trouvé que de là envoier je n'y sui riens tenus; et se je le faisoie ce seroit grandement à mon blasme et au préjudice de mon royalme, car le roi d'Engleterre n'a nul droit en mon pays; j'en suy en la possession, et y suy mis par l'assens de tous les pers de France. Si tenray ce droit pour moy, et deffenderay, s'il m'estoit calengiés, contre tout homme. Et ces raisons j'ay envoiés devant nostre Saint Père et collége, qui bien s'i assentent; et ne treuvent par nul clers de droit que je doie autre chose faire.» A ces parolles respondy madame sa seur, qui les périls doubtoit entre son frère le roy et son fils le roy Édouwart, et dist: «Monseigneur, je ne tieng point que le roy d'Engleterre tende ne tire plainement à le couronne de France; mais

par la proismeté de madame sa mère, s'aucuns drois devoit avoir aux heritages, salve vostre honneur, vous feriés bien si vous consentiés que aucunement il y fust wardés, et par quoy vous demourissiez bon amy, qui estes si grans et si prochain amy. Si vous prie chièrement à ce que je soie oye de vous, et que vous veulliés vostre conseil envoier à Valenciennes comme en convent l'avez. » Lors respondy le roy qu'il en aroit advis.

CHAPITRE XCIX.

A ceste response se partirent du roy et revinrent à leurs hostels, et le laissèrent ensy, pour luy conseillier, l'espasse de trois jours. Et quant revinrent vers luy, il dist finablement qu'il ne trouvoit point qu'il le deuist faire; car s'il le faisoit, il donroit à entendre au roy d'Engleterre qu'il euist aucun droit à ceste querelle. Et quant il virent que aultre response n'en pooient avoir, il prirent congiet et retournèrent à Valenchiennes devers le conte et les Englès. Si contèrent tout ce que le roy leur avoit dit et respondu. Et quant les Englès oyrent le response, s'en eurent grant merveille, et s'en tinrent moult mal content du roy de France. Lors demandèrent conseil au conte, et le conte leur respondy : « Vous savez bien sur quel estat vous estes party du roy vo seigneur, et vous véez que vous avez trouvé. Si l'en dittes la vérité, et sur ce il ait advis. » Dont dist l'évesque de Nicolle : « Sire, nous savons bien que, quant nous revenrons par delà, messire le roy ne requerra aultre conseil que de faire guerre au plus tost qu'il porra, considéré ce que nous avons trouvé. Si nous sambleroit bon que, à vo titre, fuissent mandé, de par le roy et de par vous, aucuns des seigneurs de l'Empire, affin qu'ils venissent en lieu où vous et nous peussons parler à eulx, pour eulx prier qu'il soient prest de faire le confort qu'il ont promis au roy no seigneur. » Adont dist le conte : « Vous conseilliés bien; si le ferons ainsi. »

CHAPITRE C.

Dont escriprent d'un accort le conte de Haynnau et les seigneurs d'Engleterre, comme messagiers de par le roy d'Engleterre, à aucuns des seigneurs de l'Empire, tels que au duc de Guerles, au marquis de Jullers, à l'arcévesque de Coulongne, à monseigneur Galleran son frère et au marquis de Brandebourch, que ils volsissent venir en Haynnau jusques à Valenchiennes devant le conte, à ung parlement qui estre y devoit. Ceulx qui priet furent ne s'escusèrent point; mais escriprent qu'il y seroient volentiers au jour. Or poez croire que dedens ce jour du parlement, qui n'estoit mie si tost, ces seigneurs d'Engleterre pourcachoient en pluiseurs lieux, à le fois en Flandres et ès bonnes villes, pour eulx acointier des plus vaillans bourgois et des communs. Si tenoient grant estat, et despendoient largement, et donnoient grant disners pour toudis acquérir grace; et prometoient que se les Flamens estoient amis aux Englès, ils aroient marchandise et autre amour au roy et au pays. Adont avoit à Gand ung chevalier que on appelloit messire Simon le Courtrisien, anchien homme et riche, et qui volentiers festioit et recepvoit les estrangiers, et espécialment chevaliers et barons d'onneur. Si compaignoit ces seigneurs d'Engleterre quant il venoient à Gand, et faisoit toute le bonne compaignie qu'il pooit. Si l'en vint mal; car le roy de France et le conte de Flandres en furent infourmés. Si doubtèrent qu'il ne volsist attraire les coers des bonnes gens du pays à le oppinion du roy d'Engleterre. Dont, pour eulx mieulx asseurer, le conte le manda à ung certain lieu. Luy venu au mandement, il fu pris et livrés au conestable de Flandres, et puis à celui de France. Si fu assez tort après décolés; dont grant murmuracion fu ens ou pays; et s'en esmurent grant haynne sur le conte et son conseil. Car ce fu fait moult hastivement, selon ce qu'il estoit de grans amis, et prissanment riches hons. Depuis le mort de ce seigneur, les chevaliers d'Engleterre n'osèrent si à plain hanter ens ou pays de Flandres. Si se tinrent en Haynnau, dalez le conte qui bonne chière leur faisoit.

CHAPITRE CI.

Or vint le jour que les seigneurs d'Alemaigne vinrent au parlement à Valenchiennes; et y eut ceulx qui s'enssievent. Il y fu : le duc de Guerles, le marquis de Jullers, le marquis de Brandebourch, l'arcévesque de Coulongne, le seigneur de Franquemont, le sire de Divort, messire Ernoult de Bakem, de conte des Mons, et le sire de Cuck de par le duc de Brabant. Et là furent plui-

seurs jours : présens, le conte de Haynnau, messire Jehan son frère et leur conseil. Et quant tout fu conseillé et advisé, les Alemans dirent tout d'un acort : que, au nom de Dieu, le conseil d'Engleterre esmeuist le roy à ce qu'il passast la mer et venist en Anvers, tant qu'il le puissent veoir, car il en avoient grant desir. Et sur ce se partirent tous, et s'en rala chascun en sa marche. Et adont les Englès en ralèrent par Dourdrech, car il n'osèrent raler par Flandres ne devant l'ille de Gagant, pour doubte d'estre rués jus des escumeurs, qui estoient là de par le conte de Flandres.

CHAPITRE CII.

Quand les prélas et les seigneurs furent revenus de le grant besongne dont ils avoient esté chargiés, le roy les rechupt à grant joie, et tous les autres seigneurs. Adont, présent le roy et tous les seigneurs, firent leur relacion comment il avoient esté à Valenchiennes grandement rechus, comment le roy de France n'y avoit envoié personne de par luy, et comment, par prière, madame la contesse et de messire Jehan de Haynnau, furent à Paris et raportèrent les responses du roy, et comment après ce se conseillèrent au conte de Haynnau de mander les Alemans qui avoient promis confort et aliances frances, comment il vinrent volentiers, et comment il ont dit devant le conte : « qu'il vous reconforteront le plus qu'il porront, mais que on leur tiengne convent, et comment ils prient que vous passés le mer au plus tost que vous poez, adfin qu'ils vous puissent véir et comment vos besongnes en vauldront mieulx. Au surplus vous disons que le conte de Flandres tient garnisons en l'ille de Gagant, de gens d'armes qui gardent le pas sur les frontières, et ont jà fais pluiseurs despis à vous et à vos gens, dont il vous doit desplaire et à tout vostre royalme. »

CHAPITRE CIII.

Quant le roy d'Engleterre oy ces nouvelles, si en fu moult pensieux : mais nient mains celles que les Alemans lui mandoient li plaisoient moult bien. Si demanda conseil sur ce. Dont respondirent les plus de ses espécials amis qu'ils ne tenoient point « que le roy de France ne tenist que vous ne l'oseriez guerrier. Si vous conseillons pour vostre honneur que vous faciés ung parlement à estre à ceste Saint-Michiel à Londres, où tous ceulx du grant conseil soient mandé, et que nuls ne s'en excuse. Et adont, selon ce que vostre conseil se portera, si ouvrez. » Le roy si accorda Adont manda et commanda à tous que tous y venissent ; et fu à le Saint-Michiel l'an trente sept. Et tous y furent, ce fu raisons. Et pour ce que nulle advenue des fais d'armes, qui sont advenu en ce terme des deux royalmes, ne doivent estre oublié, je vous en conteray qu'il advint adont en Gascoingne, endementiers que le roy séjournoit à Vies-moustier.

CHAPITRE CIV.

Ce fu le treizième jour d'avril, en un Pasques, l'an trente sept; au matin, vint ung hérault du roy d'Engleterre que on appelloit Cardoël, que le roy avoit fait ès voyages d'Escoce. Ce hérault avoit esté hors du pays par l'espace de cinq ans, travillans par le monde, tant en Pruse comme en Jherusalem. S'estoit revenus par Barbarie et par Espaigne, et avoit esté ès guerres de Grenade ; s'estoit revenus par Navarre en Gascongne, et s'avoit trouvé grans guerres et grans esmouvemens des forteresses des Franchois aux Englès; car jà y estoient de par le roy de France plenté de seigneurs : tels que le conte d'Ermignac, le conte de Fois, le conte de Comminges, le conte Dalphins, le conte de Nerbonne, le sénescal de Toulouse, le sire de Beaujeu, le sire de Tournon, le sire de la Bare, le sire de Collenches et plusieurs autres; et avoient jà mis deux siéges, l'un devant ung fort que on apppelloit Peme, et l'autre devant Blayes; et contraindroient durement ceulx de Bordiaux par la rivière de Géronde. Si disoient ces seigneurs que le pays estoit sourfais et acquis au roy de France, comme cy après s'ensieult. Si ne se mouvoit nuls contre les François, car il n'avoient pooir; mais tenoient les forteresses closes et les deffendoient de leurs puissances. Sy avoient le dit hérault chargiet les pluiseurs, et par espécial ceulx de Bordeaux et le plus de crédence, et bien prié, que hastivement se volsist avanchier de estre devers le roy. Lequel avoit tant exploitié qu'il estoit montés sur mer au port à Baionne. Si fu au cinquième jour au havre de Hantosne; et puis tant chevaucha qu'en sept jours demy vint à Londres où le roy

estoit. Si s'ajenoulla devant lui, et fist la révérence en présentant ses lettres, de par les seigneurs et gardes du pays de Gascogne. Dont le roy et tous les barons eurent grant joie, car ils pensoient bien ouïr pluiseurs nouvelles.

CHAPITRE CV.

Quant le roi eut bien-vingniet son hérault et ses lettres luttes, si lui dit : « Nostre amy Cardoel, dittes des nouvelles et vos crédences. » Dont dist le hérault : « Sire, il est vérité qu'il y a ung chevalier de là la mer qui s'apelle le sire de Noielle, et est Poitevins, qui dist et maintient : que pour pluiseurs services qu'il fist au roy vostre père, on lui doit la somme de trente mille florins ; et l'en fu baillié en plesge la ville et chastellerie de Condom ; dont si comme il dist, il n'en pooit avoir nul paiement ; si s'en plaindy au roy de France, et monstra ses lettres, et fu remis en le chambre de parlement ; et là lui fu adjugié que vous estiés tenus en celle debte, et à rendre tous coulx et frais qui de ce se sont ensievy. Dont, pour exécuter ces explois, il eut commision générale à prendre et lever par tout en vostre terre de Gascongne, tant qu'il fust satisfiés de la somme dessus diste et des frais qui en sont. Et y establi le roy ung procureur, appelé maistre Remon, à le prière du chevalier ; et par la virtu de la procuracion, il vinrent à Condom, et se volrent mettre en saisine dudit chastel ; et eurent tant de parolles au chastelain, qu'ils se couroucèrent l'un à l'autre ; et tant y eust que le chastellain féry maistre Remon d'ung gros baston, si qu'il lui rompy le teste, présent le sire de Noïelle ; et prist le chevalier et mist en prison, en disant qu'il estoit moult oultrageux, qui tels explois osoit faire sur les héritages du roy d'Engleterre. S'a de ce eu le roy de France grant indignacion ; et dist que vostre terre par de là, pour ceste cause est confiquie, avec autres mesfais que vous avez fais. Si y sont envoié ces grans seigneurs cy dessus nommés, qui font très grant guerre et si dure qu'ils ont jà pris Prudère, Sainte Basille et Saint Makaire. Et quant je me partis du pays il séoient devant Peme et devant Blayes. Si vous prient les seigneurs et bonnes villes du pays que vous les confortez hastivement, ou vous les porez perdre. »

CHAPITRE CVI.

Quant le roy d'Engleterre eut oy toutes les paroles du hérault, si fu moult pensieux ; et puis se tourna vers les barons de grant coer, et leur dist : « Vechy bien à conseillier. » En nom Dieu, dirent les pluiseurs, le conseil doit estre brief, car à ce convient entendre brief. » — « Vous dittes bon, dist le roi ; advisons qui yra pour furnir ceste besongne. » Dont dist messire Robert d'Artois : « Sire, je m'en chargeray, s'il vous plaist. » — « Certes, dist le roy, je vous en pensoie prier ; or vous pourvéez hastivement. » Depuis ne demoura gaires que messire Robert d'Artois se party d'Engleterre, acompaigniés de cinq cens armures de fer et quatre mille archiers. Si montèrent au havre de Hantosne bien pourvéus et ordonnés ; et singlèrent tant parmy l'eauwe qu'ils arivèrent au havre de Bordeaux. Dont toute la cité eut grant'joie ; et furent grandement confortés. Là estoient deux nobles chevaliers frères, messire Hélies de Pomiers et messire Jehan son frère, qui vinrent sur le sablon à l'encontre d'eulx, et tous les nobles de la ville, qui moult désiroient le secours. Dont issirent hors messire Robert et tous les autres, et s'en vinrent à piet à leurs hosteulx. Là se rafresquirent à grant joie par trois jours ; et puis prinrent conseil quel part ils yroient. S'eurent conseil qu'ils yroient droit à Peme, lever le siége s'ils pooient. Si s'ordonnèrent par matin, et sonnèrent leurs trompettes, et ordonnèrent leur aroy et leur pourvéance. Lors fist messire Robert, marissal de toute l'ost le conte de Suffort. Si chevaucèrent devers le chastel, à huit cents hommes d'armes, trois mille archiers à cheval et quatre mille hommes à piet. Ce fut environ l'Assencion, l'an mil trois cens trente sept.

CHAPITRE CVII.

Quant le conte de Fois, et tous les autres François qui là estoient devant le chastel, oyrent ces nouvelles, que Englès et Gascons venoient à pooir, ils furent tous esmaié ; et eulx qui ne se sentoient point fors assez pour attendre le fais, eurent advis qu'il partiroient de là, car ils estoient trop longs de leur grosse bataille qui estoit devant Blayes, et la rivière de Dourdonne estoit aussi entre eulx et leur ost. Si se délogèrent, et s'en alèrent devers Blayes ; et quant les

Englès vinrent là, si les trouvèrent partis; et entrèrent ou chastel leur ils furent rechus à grant joie et se rafresquirent là deux jours, et au tierch jour se partirent et alèrent devant Saint Makaire que les François tenoient, et y avoient mise grosse garnison et bien pourvéue de tout. Là mist messire Robert d'Artois le siége.

CHAPITRE CVIII.

En ce meisme temps et en celle année, ou mois de jung, trespassa le conte Willame de Haynnau, en l'ostel de Hollandes à Valenchiennes; et fu entérés en l'église des Cordeliers. Après le trespas dudit conte, prist messire Willame son fil le possession de le conté de Haynnau, de Hollandes et de Zélandes. Si le rechurent les nobles du pays en amour, et ly firent hommage; et madame de Valois, sa bonne mère, eut dévotion de ly mettre en religion en le maison de Fontenelles lez Valenchiennes.

CHAPITRE CIX.

Or revenons à monseigneur Robert d'Artois, qui quant il eut asségié le chastel de St-Makaire, il le fist assalir très durement d'ommes d'armes, d'engiens et d'autres abillemens de nuit et de jour; ne il ne les laissoit reposer. Et ceulx dedens se deffendoient vaillamment. Or y eut ung jour ung si fier assault, que archiers ensonnièrent si durement ceulx dedens qu'il ne s'osoient apparoir aux deffenses. Si s'aprocèrent gens d'armes si près des murs qu'ils firent ung trau à ung lez, leur il avoit esté très fort battu d'engiens, qu'il entrèrent dedans. Et ainsi fu prinse la forteresse, mais se ne fu ce mie sans grant perte d'Englès. Là y eut pris dedens deux chevaliers et six escuiers; et le remain des campaignons de deffense furent mis à mort; à comunes, femmes et enfans, on ne fist riens, se non à leurs biens.

CHAPITRE CX.

Après ceste forteresse prinse comme oy avez, eurent advis qu'il en yroient devant Sembliach que tenoient bidaux et Genevois, lesquels estoient bien pourvéus et en volenté du deffendre, malgré les vilains de la ville. Là vinrent les Englès et l'aségèrent, mais bien virent qu'elle estoit forte et mal aisieuwe à avoir. Nonobstant, messire Robert jura qu'il ne s'en partiroit, ou il l'aroit ou moroit en la paine. Là se logèrent à l'environ; et leur venoient pourvéances de Bordeaux assez par terre et par eauwe; mais toudis estoit le siége de France devant Blayes dont il est temps de parler.

CHAPITRE CXI.

Ceux de Blayes mandoient souvent qu'ils fussent secouru, ou il ne se pooient tenir longhement, car famine les constraindoit fort; et ceulx de Bordeaux meismes en avoient escript à monseigneur Robert d'Artois; mais il tiroient que devant eulx peuissent avoir raquis les autres fors, comme il avoient commenchié. Si mandèrent à ceulx de Bordeaux qu'on les confortast ce que on puist, et en brief il seroient secourus. Or advint que les seigneurs de France qui estoient devant Blayes et qui bien savoient leur destrèce, advisèrent, par grant soutillité, comment ils les porroient decevoir. Et pout leur siége abrégier, si ordonnèrent une grant quantité de somiers chargiés de vitailles; et en une matinée les fisrent venir par une montaigne devant la ville, affin que ceulx de dedens widaissent après, pour eulx avitaillier. Si ferent les François armer jusques à deux milles de leur ost, et les enbuscèrent en ung val. De ceste embusce estoient souverains le conte Dalphins d'Avergne et le mariscal de Mirepois avec leur route. Si firent de nuyt tout ce que ordonné fu; et droit au point du jour les somiers furent tous arouté; dont il en y avoit plus de deux cens. Si viurent devant hommes, en habit de marchans, crier à ceulx dedens: « Seigneur, faciés bonne chière; vechy vivres qui vous viennent de Miremont et de Bourdeaux. Apparilliés vous pour nous requeullir. » Quant ceulx de Blayes entendirent ces parolles, si furent lies; et ne se doubtoient de le déchoite. Si s'armèrent vistement, et issirent de leur ville environ deux mille hommes; et se mirent oultre les somiers sur les camps; et les somiers aprocèrent, que jà en avoit entré en la ville dix ou douze; et s'ensonnioient ceulx dedens aux somiers à le porte. A ce point vint le embusce grande et grosse, qui vint criant leur cry, à tous leurs banières. Et quant ceulx de Blayes les perchurent, si furent moult esbahis; et se retrairent devers leur ville, et François après, abatant gens

d'un costé et d'autre. Mais ceulx qui menoient les somiers, de peur que le porte ne se cloist, effondrèrent trois de leurs mulles tous chargiés desoubs la porte. Là eut si grant encombrier que ceux de dedens ne pooient issir; et aussi n'en avoient il mie grant volonté; mais rentroient en leurs maisons et prenoient le milleur de leurs choses, et les portoient sur l'eauwe en Géronde. Et là entroient fammes et enfans en nefs et en barques; et ainsi s'en salvèrent plenté, entreus que les autres se combatoient. Adont fu estourmie le grant ost des François qui y vinrent. Et depuis ne durèrent gaires ceulx de dedens; et furent tous mors ou pris, fors aucuns qui se salvèrent par le Géronde, qui vinrent à Bordeaux avec le marée, comme gens desconfits, qui recordèrent leur malaventure, dont Bordelois furent moult courouchiés. Si firent savoir ces nouvelles à messire Robert d'Artois qui estoit devant Sembliach.

CHAPITRE CXII.

Quant François eurent conquis la ville de Blayes et toute pillié de ce qu'il y trouvèrent, ils eurent conseil qu'il l'arderoient; mais ce conseil fu brisiés; et eurent aultre advis qu'ils le tenroient; dont puis se répentirent. Se requerquèrent la ville à garder à deux bons chevaliers, messire Jehan Fouquère et messire Guillaume de Thiris. Si y mirent tel garnison qu'il appartenoit.

CHAPITRE CXIII.

Or vous dirons du siége de Sembliach, par quel manière elle fu prinse. Dedens celle ville avoit une capitaine que on appelloit Beghot de Vilaines, faitis escuier et bon compaignon, qui volentiers juoit aux dés, et par usaige estoit felles quant il perdoit. Les compaignons sodoiers juoient à lui et avoient souvent de son argent. Advint que ung jour il juoit à ung josne homme que on appelloit Simon Justin; s'avoit celui ung frère appellé Climent; et estoient ces deulx les plus rices de le ville et des milleurs amis. Débat s'esmut entre ce Simon et ce Beghot, pour leur jeu de dés, et tant qu'ils se desmentirent et saillirent en piés, leurs espées sachies; et tant escarmurcèrent que le dit Beghot féry ce Simon sur le teste, si grant cop qu'il le tua. Adont monta le cry en la ville; et là vindrent sodoiers, et ce Climent son frère accompaigniés de ses amis. Se volt son frère vengier; mais il ne poet, car tous les sodoiers estoient avec Beghot. Se li convint la place vidier, ou il euist eu plus grant dommage. Depuis ce Beghot n'aloit point aval les rues, sans estre fort accompaigniés de cinquante ou de soixante compaignons, ou plus; dont ce Climent et son linage avoient grant despit. Si parlementèrent ensamble. Et bien véoient qu'il n'en seroient point vengiés, fors par les Englès. Si commencèrent à traitier sécretement par devers monseigneur Robert d'Artois, que il souffreroient que la ville fust prise, adfin que les sodoiers fussent tous mors, et ceulx de la ville fussent sauf. Et à ce traitié s'acorda messire Robert volentiers. Adont advint que denuyt ils esquiellèrent le ville sur ung lez, par accort. S'entrèrent ens, bien deux cents archiers, qui vinrent droite voie à le porte. Si en furent maistres, et l'ouvrirent avec l'ayde de Climent et des siens; et ainsi fu la ville prinse, et tous les sodoiers mors. Et vint tout ce meschief par jeu de dés.

CHAPITRE CXIV.

Après la prinse de Sembliach, messire Robert d'Artois rafresquy luy et ses gens; et la ville rechargie en bonne garde, si s'en party et s'en revint vers Bordeaux; car la prise de Blayes lui anoioit moult. Et quant il fu là venu, il fist mettre sur l'eauwe toute artillerie et toute provision qu'il appartient sur mer, et puis, sur ung son, fist entrer toutes manières de gens ens, qui estoient taillié de combatre. Si se partirent du vespre, et furent devant mie nuit devant Blayes. S'estoient adont les flos de le mer si grant et si hault qu'il batoient aux murs; et ne savoient rien de leur venue. Alors fist monseigeur Robert aprochier archiers et apointier esquielles, les trompettes sonner, et assailir vistement; mais à l'eure n'y avoit sur les murs que ung pau de gens. Nonobstant, les deux chevaliers de dedens qui oyrent la noise, y acoururent et s'aquitèrent le plus léalment qu'ils peurent; mais deffense ne leur valy, car elle estoit jà eschiellée en tant de lieux qu'elle fu prinse malgré les deffendans. Et crioient les Englès: « Ville gaignie! » Et tuèrent et navrèrent moult du peuple. Adont se tirèrent les deux chevaliers en une église moult forte qu'il y avoit; et s'y tinrent ung jour et une nuyt depuis la ville prinse, et

lendemain se rendirent salve leurs vies et le leur. Mais si furent ils prisonniers à monseigneur Robert d'Artois qui ne leur fist mie toute loyalté.

CHAPITRE CXV.

Quand la ville de Blayes fu ainsi reprise, François qui estoient en Miremont furent moult courrouchiés. Messire Robert viseta la ville, pour veoir s'elle estoit à tenir; et bien vit que oyl, mais qu'elle fust bien pourvéue et avitaillée. Si le fist bien pourvéir de ce qu'il appartenoit, et le fist bien raparillier de murs et de fossés; et y fist revenir plenté de peuple qui partis s'en estoient. Et ainsi qu'il estoit séjournans à Blayes et que le conte d'Ermignac et le conte de Fois séoient devant Miremont, deux évesques, c'est assavoir celui de Santes et de Poitiers, alèrent traitier de l'un lez à l'autre, tant que unes trieuwes furent accordées de ung an à durer; et parmy ce se defist le siége, et se tenoit chascun à ce qu'il avoit conquis. Et ainsi s'en ralèrent François en France et les Englès en Engleterre. Se recorda messire Robert d'Artois au roy Englès tout ce qui leur estoit advenu. Si fu rechus à grant joie; et le tint le roy à léal chevalier et de bon conseil.

CHAPITRE CXVI.

Or revenons à la matière des Flamens. Vous avez bien oy ci dessus comment le roy leur avoit clos les pas de mer, ne qu'ils ne pooient avoir marchandises; de quoy tout le pays estoit esmeus et esbahis. Et murmuroient loing et près; et espécialment les bonnes villes disoient, qu'ils comparoient amèrement l'amour que le conte leur seigneur avoit si grande au roy de France; car par lui estoient-ils en ce dangier à l'encontre du roy d'Engleterre. Si seroit mieulx le commun prouffit d'être bien des Englès que des François. « Vray est que des François nous viennent bleds, mais il convient avoir de quoy à achater et paier; et muy de blé à denier dolent celui qui ne l'a. Mais d'Engleterre nous viennent laines et grans prouffis pour avoir les vivres, et tenir grans estas et vivre en joie; et du pays de Haynnau nous venroit assez blés, nous à eux d'accord. » Ainsi de plus en plus s'esmurent fort, et espécialment à Gand. Si s'assembloient par places et carfours, et devisoient en moult de diverses manières; et plainement disoient que ce ne se pooit longuement soustenir; car s'un poy longuement ceste chose duroit, le peuple de Flandres yroit à perdicion.

CHAPITRE CXVII.

Or sceut le conte de Flandres que ses gens murmuroient sur luy. Si les appaisoit ce qu'il pooit, et leur disoit : « Mes bonnes gens, sachiés que ceste chose ne peut durer longhement; car j'ay nouvelles souvent, et par mes amis, que les Englès sont en plus grant discort que vous n'estes; car il ne pevent vendre leurs laines fors à vous, se ce n'est à leur trop grant dommage. Si vous appaisiés de ce noble pays de France, dont tant de biens habondent. » Ainsi les appaisoit et faisoit appaisier par aucuns de ses amis; mais nientmains le peuple estoit si batus de celle disette, qu'il ne s'en pooit appaisier; pourquoy ils s'esmouvoient de jour en jour plus que devant; et si n'avoit si hardy d'eulx qui osast emprendre le fais, pour le cremeur du conte. Si demoura ainsi grant temps. Enfin s'asamblèrent par grant foules, et dirent que plus n'atenderoient. En ce temps avoit ung bourgeois à Gand, brasseur de miel, lequel par pluiseurs fois parloit bien sagement au gré de pluiseurs. Si l'appeloit-on Jacquemon d'Artevelle. Si reprinrent aucuns hommes ses parolles aux aultres; et dirent qu'il estoit un très sages homs; et dirent qu'il avoit dit que, s'il estoit oys et creus, il cuideroit en brief temps avoir remis Flandres en bon estat, et r'aroient tout leur gaignage, sans estre mal du roy de France ne du roy d'Engleterre. Ces parolles multeplièrent tant que li quars ou la moitié de le ville en fu infourmés. Lors se commencèrent à sassambler; et tant que une feste, après disner, il se mirent ensamble plus de mille; et appeloient l'un l'autre à leurs maisons, en disant : « Alons, alons oyr le bon conseil du saige homme. » Et vinrent à le maison du dit Jacquemon, qu'il trouvèrent appoiant à son huis. De si long qu'ils le perchurent, il lui firent grant révérence et honneurs, et dirent : « Chier seigneur, veulliés nous oyr. Nous venons à vous à conseil; car on nous dist que les grans biens et sens de vous remettra le pays de Flandres en bon point. Si nous dittes comment, et vous ferez aumosne. » Lors s'avancha Jacques d'Artevelle, et dist : « Seigneurs

compaignons, je suis natif et bourgois de ceste ville, si y ai le mien. Sachiés que de tout mon pooir je vous vorroie aidier et tout le pays; et s'il estoit homme qui vosist en prendre le fais, je vorroie exposer mon corps et biens à estre dalez lui; ou se vous aultres me voliés estre frère, amy et compaignon en toutes choses, pour demourer dalez my, nonobstant que je n'en suy mie dignes, je l'emprenderois volentiers. » Alors dirent-ils, tous d'un assens et d'une voix : « Nous vous prometons léalment à demourer dalez vous en toutes choses, et d'y aventurer corps et biens; car nous savons bien que en toute le conté de Flandres n'y a homme, se non vous, qui soit digne de ce faire. » Adont quant Jacques se vit ainsy accuellis en l'amour du peuple, par plusieurs jours il fist grans consaulx et grandes assemblées de gens, en remonstrant qu'il tenissent le partie des Englès à l'encontre de ceulx de France, et que il savoit bien que le roy de France estoit si occupé en moult de manières qu'il n'avoit pooir ne loisir d'eulx faire mal; et avec ce le roy d'Engleterre seroit joieux d'avoir leur amour; et aussi seroit enfin celui de France. Et leur remonstroit qu'ils aroient Haynnau, Brabant, Hollandes et Zélandes avec eulx. Et tant les mena de parolles que toute la communalté et grant plenté de la bourgoisie se tirèrent avec luy, et abandonnèrent de tous poins leur seigneur, sans rien plus convertir, ne aler devers lui; mais le compaignoient à si grant puissance que tous les jours dormoient en sa maison, buvoient et mangoient mille ou douze cens personnes; et le compaignoient à aler par la ville, ou ailleurs leur bon lui sembloit.

CHAPITRE CXVIII.

Or advint que le conte de Flandres en sot à parler. Si le manda qu'il alast parler à luy en son hostel; mais il y ala à si grant compaignie que le conte n'avoit pooir de résister encontre lui. Là présentement, le conte luy remonstra par pluiseurs points, qu'il volsist tenir la main à tenir le peuple en l'amour et pour le roy de France, comme celuy qui en avoit plus d'auctorité que nul aultre ; et lui offry pluiseurs biens à faire ; et entre deulx lui disoit parolles de soupeçon de manaces; lequel Jaquemon n'avoit nulles doubtes de sa manace leur il estoit, et au surplus en son corage il amoit les Englès. Si respondy qu'il feroit ce qu'il avoit promis au commun, comme celui qui n'avoit point de peur; et au plaisir de Dieu il en venist bien à chief. Et ainsi se party du conte.

CHAPITRE CXIX.

Nientmains le conte se conseilla à ses plus privés, comment il feroit de ceste besongne; lequel avoit avec luy aucuns des bourgois de la ville qui avoient des grans amis et lingnages dedens la ville. Si lui conseilliérent de les laisser convenir, et ils le tueroient secrètement ou aultrement. Et sur ce s'en misrent en paine par pluiseurs fois; et firent pluiseurs agais sur ledit Jacquemon. Mais rien n'y valoit, car toute le communalté estoit pour luy, tant que on ne lui pooit mal faire, qu'il ne convenist estre puissant de combatre contre toute la ville et le Franc. Et le siévoient toute manière de gens huiseux, de banis et de toute malvaise vie qu'il requelloit; et par espécial avoit toudis dalez luy cent ou deux cens armés, èsquels en y avoit vingt ou trente des plus outrageux de qui il faisoit sa bourle et qui savoient tous ses secrés. Dont quant il véoit aucun homme qu'il héoit ou de qui il se doubtoit, il faisoit ung signe, et tantost il estoit tués, que grand qu'il fust. Et pour ce il estoit si cremus, que nuls n'osoit parler contre sa volenté. Et avoit tous jours bon gait, de jour et de nuit, devant sa maison; car il savoit bien qu'il estoit hays; et en avoit vut les apparances; dont il s'estoit bien gardés

CHAPITRE CXX.

En ce temps pendant, fu le roy de France advertis que les Englès faisoient ung mandement, et avoient mis sus gens pour venir dechà l'eauwe, et par espécial devers Flandres. Si escripst au conte de Flandres qu'il y volsist pourvéir sur les frontières de la mer. Et sur ce le conte de Flandres envoia le sien frère bastar, qu'on appeloit messire Guy de Flandres, avec grant chevalerie et gens, tels que messire le Ducre de Hallvin, messire Jehan de Roddes, les deux frères de Bruquedent, messire Gille de le Triest et pluiseurs autres jusques au nombre de deux cens chevaliers et escuiers et bien quatre mille combatans; lesquels se misrent en l'ille de Gagant, où la ville et toute l'ille leur obéissoit. Et sachiés qu'ils firent mains maulx et mainte destrousse sur les Englès. Et

bien tenoient en crémeur toute la coste d'Engleterre, en monstrant qu'ils estoient bonne gent de guerre; et tinrent grant temps le pays en grant subjeccion. Mais fortune est moult muable, comme il apparu; car les Englès de ce s'eurent à parler; dont il leur desplut moult. Si y pourvéyrent bien aventureusement, comme vous orez chi après; mais avant parlerons de l'évesque de Nicolle qui en ala vers Paris.

CHAPITRE CXXI.

Tant esploita li évesque qu'il vint à Paris; et y trouva le roi de France qui atendoit tous les jours des nouvelles, selon ce qu'il avoit entendu d'aucuns siens amis de l'Empire. Ly évesque entra en la chambre du roy; si le salua, et tous les autres seigneurs qui là estoient; et bailla ses lettres au roy, lequel les rechupt. Si brisa le signet de dessus; et dedens avoit une grande lettre en parcemin à ung grant séel à keuwe. Le roy les regarda ung petit; et puis les bailla à ung sien secrétaire et fist lire; lesquelles lettres faisoient tele narracion :

CHAPITRE CXXII.

«Edouwart, par la grâce de Dieu, roy d'Engleterre et d'Irlande, à Phelippe de Valois, escripvon. Comme ainsi soit que, par le succession de nostre chier oncle monseigneur Charlon, roy de France, nous soions droit hiretier de l'hiretage et couronne de France, par plus prochain dégré de lingnage que vous ne soyez, qui en possession de nostre hiretage vous estes mis, et le tenez de force, oultre nostre volenté, et ce nous vous avons, par pluiseurs fois remonstré, par si grant et si espécial amy comme le saint colliége de Romme, et par le conseil du noble empereur, chief de toutes juridicions; auxquelles raisons n'avez volu entendre, mais vous estes tenus et tenez en vostre opinion fondée sur tort; pour quoy nous vous signifions, que le nostre hiretage de France nous réquerons, par le puissance de nous et des nostres; et de ce jour en avant desfions vous et les vostres, de nous et des nostres; et vous rendons foy et hommage que sans raison avons fait; et nostre terre de Pontieu remettons avec nos aultres hiretages en la garde de Dieu, non en le vostre qui anemy et adversaire vous tenons. Donné en nostre palaix à Wesmoustier, présent nostre général conseil, le dix neuvième jour du mois d'octobre.»

CHAPITRE CXXIII.

Quant le roy eut oy lire les lettres, il se retourna devers l'évesque, et commença à sousrire, et dist : «Evesque, vous avez bien dit et fait vostre message. A ceste lettre ne convient point de responce; si vous poez partir quant vous volez.» —«Sire, dist l'évesque, grant merchis!» Dont prist congié et s'en ala à son hostel. Si se tint là toute jour. Quand vint au nuit, le roy lui envoia à son hostel ung sauf-conduit, pour retourner seurement parmy le royalme de France. Dont se party; et s'en rala en Engleterre devers le roy et les barons, à qui il recorda comment il avoit furny son messaige. Si en eurent Englès grant joie.

CHAPITRE CXXIV.

Or fist le roy de France coppier ces desfiances, et les envoya en pluiseurs lieux par le royalme, affin que ses amis euissent advis là sus, et espécialement au conte de Haynnau son nepveu et au duc de Brabant. Et leur manda qu'ils n'euissent nulles aliances aux Englès; et s'ils le faisoient, il leur arderoit leur pays. Et envoia tantost pourvéir et mettre garnisons sur les frontières de l'Empire, car il n'estoit point bien asseur des Almans. Et manda à ceulx de Tournay, de Lille, de Béthune, d'Arras, de Douay qu'ils fussent sur leur garde, et pourvéissent et fortifiassent leurs villes, et aussi qu'ils presissent garde aux crestaux et entour eulx. Et envoya le roy à Saint-Omer, à Calais, à Boulongne et par tout sur les frontières, et gens d'armes pour y garder; et aussi envoia-il amont en Bretaigne en revenant jusques à Harfleur, et en le Rocelle, ralant tout autour jusques en Avignon et toute la rivière du Rosne. Et pour bien abrégier ce compte, il fist pouvéir à tous costés; et en escripsy amiablement à ceulx de Cambray qu'ils lui fussent bon amy et bon voisin en tous cas, et il le seroit à eulx, se besoing en avoient pareillement. S'envoia Godemart du Fay à Tournay, et à Mortaigne monseigneur de Beaujeu; et mist sur mer grant quantité de Jennevois; et leur commanda qu'ils ardissent en Engleterre au plus tost qu'ils pooient. Et donna à son chier cousin, monseigneur Jaque de Bourbon la terre de Pontieu et

toutes les appendances, en foy et en hommage à tenir de lui; lequel en prist la possession, et y mena madamme sa femme demourer.

CHAPITRE CXXV.

Quant le roy de France eut ainsi ordonné et fait pourvéir sur chascune frontière par son royalme, si escripsi au conte de Flandres son cousin, comme aultre fois lui avoit escript : qu'il tenist ses gens à amour, par quoy Englès n'euissent nulles aliances à eulx. Et leur manda qu'il leur tenroit ouvers les pas de Tournay, de Béthune, de Saint-Omer et par toute la rivière de l'Escault, pour avoir bleds et pourvéances pour réconforter leur pays. Et leur fist-on remonstrer par les bonnes villes; mais il ne leur souffist point, car ils amoient mieulx la marchandise d'Engleterre. Si ne les pooit-on rapaisier; et ossy Jaquemon d'Artevelle ne s'i accordoit point.

CHAPITRE CXXVI.

Or vous diray comment le conte Derby et se route estoient sur mer pour venir vers Gagant. Si estoient mis au havre de Tamise; et vinrent celle première marée jésir devant Gravesen, bien pourvéus de vaissiaux et abilliés d'artilleries. Et estoient de gent jusques au nombre de deux mille archiers et huit cens armures de fer. A le seconde marée ils vinrent devant Mergatte, et furent là le soir; et ung poy après mie nuyt se désancrèrent, et tendirent leurs voilles à plain, car ils avoient vent à souhait, et singlèrent en mer toute jour. Si vinrent assez près de Gagant à heure de nonne. Ce fu le nuit Saint Martin en yver, l'an dessus dit.

CHAPITRE CXXVII.

Quant les Englès virent le ville de Gagant leur il tendoient à venir, si regardèrent qu'ils avoient le vent pour eulx; et dirent que en nom de Saint George, ils approceroient. Dont se mirent en ordonnance et firent sonner leurs trompettes. Si singlèrent fort vers la ville. Moult bien estoient veu des gaittes; par quoy ceulx de dedans s'estoient armés et rengiet sur le diques. Et là firent les Flamens bien dix-huit nouveaux chevaliers. Si pooient estre au nombre de quatre mille hommes; et y avoit de bons et appers bacheliers, ainsi que bien le monstrèrent. Là estoit messire Guy de Flandres, bon chevalier et seur, qui bien amonestoit à ses gens de bien faire. Sitost qu'ils vinrent l'un devant l'autre, il n'y eut rien parlementé; mais noblement s'ordonnèrent l'un contre l'autre en criant leurs cris; et firent tirer leurs archiers moult radement; tant que ceulx qui les diques deffendoient furent durement mehaigniet à leur venir; et convint, vosissent ou non, qu'ils reculaissent. Et prinrent les Englès terre, et se vinrent combattre main à main, d'espées, de haces et de glaves. Et là eut plusieurs belles bacheleries et appertises d'armes; et moult souffisamment se combatoient Englès; et certainement ossi faisoient les Flamens, et moult oultrageusement se deffendoient. Là, au prendre terre au dit havre de Gagant, fu la bataille dure et fierre; et les Flamens qui là estoient s'i aquitèrent vaillamment; mais tant se combatirent que les Englès obtinrent la place, et furent Flamens mis à cace. Si en y eut bien de deux à trois mille mors, qu'en la place qu'en la cache, que sur les rues que en ès maisons. Et là fu messire Guys le bastar de Flandres pris; messire le Ducre de Halluin mors; messire Jehan de Roddes, les deux frères de Bruquedent, messire Gille de le Triest, et pluiseurs autres, environ vingt-six chevaliers et escuiers, y furent mors en bon et vaillant convenant. Là fu la ville prise et pillie; et tout l'avoir mis ès vaisseaux avec les prisonniers; et puis y boutèrent le feu et l'ardirent toute. Après s'en retournèrent Englès, à tout leur gaingnage, nonobstant que ce ne fu point sans perdre de leurs gens. Si contèrent au roy leur aventure, qui moult en fut joyeux, pour la première qui leur estoit advenue. Adont fist le roy messire Guy de Flandres créanter sa foy et obligier prisonnier; lequel le fist; et par les promesses que les Englès lui firent en celle meisme année, il se tourna Englès, et devint homs au roy d'Engleterre par convoitise. Et sachiés que le conte de Flandres son frère en fu moult courouchiés.

CHAPITRE CXXV

Après le desconfiture de Gagant, ces nouvelles espandues en moult de lieux et par espécial aval Flandres, eurent advis les consaulx des bonnes villes, par le conseil et ennort de Jaquemon

d'Artevelle qu'il envoieroient douze bourgois des six milleurs villes de Flandres devers le roy d'Engleterre escuser de ceste besongne de Gagant; et plus avant, s'il plaist le roy ariver en Flandres, il luy présenteront et ouvreront le pays pour passer, séjourner et prendre vivres, parmy paiant. Ces douze bourgois partirent bien infourmé, et vinrent en Engleterre. Si trouvèrent le roy à Eltem, lequel les rechupt assez honnourablement, car il pensoit bien qu'il vauroit mieulx de leur venue. Et contèrent au roy comment Jaques d'Artevelle et les plus espéciaux consaulx de Flandres se recommandoient à luy; et se escusoient de le besongne et armée de Gagant; que oncques ne s'i consentirent, ne ne fu ly accors des bonnes villes de Flandres, mais le fait du conte et du roy seullement. Que vous feroie-je long conte? Si sagement parlèrent et remonstrèrent leurs besongnes, que ly roy leur dist: que dedens le jour du Noël prochain il seroit en Ampvers; et là il admonestassent le conte, s'il pooient, pour savoir quel chose il voloit faire; et se le conte n'i voloit estre, pour ce ne demourast qu'il n'y fussent; et fussent ses bons amis, et il le seroit à eulx. Et parmy tant ils firent trieuwes entre eulx jusques au premier jour de jenvier. Ainsi furent d'acord et s'en partirent. Si raportèrent ces nouvelles par devers Jaques d'Artevelle et l'autre conseil de Flandres. Si en furent moult joieux, en espérant de venir à leur intencion des marchandises. Le roy d'Engleterre ordonna de ses affaires, car moult désiroit d'aler oultre. Si s'apareilla luy et la roynne toute enchainte, messire Robert d'Artois, le conte Derby, le conte de Warvich, le conte de Panebroch, le conte de Zun-Folc, le conte d'Arondel, le conte de Kent, l'évesque de Nicolle, l'évesque de Durem, messire Renault de Gobehem, messire Richart de Stanfort, messire Gautier de Maugny et plenté d'aultre noble chevalerie. Tous montèrent et eurent vent à souhait. S'arivèrent au havre d'Ampvers environ le Saint-Obert et Sainte-Luce. Et quant il fu là descendus, si le vinrent véoir gens et seigneurs de moult de lieux, et fu rechus moult grandement, et par espécial de ceulx qui tendoient à mieulx valoir de sa venue. Et en tant qu'il y séjourna, la roynne s'acoucha d'un bel fil qui en a nom Lyon, de là quel jésine à sa relevée eut moult grant feste. Si y fu le conte de Haynnau, frère à la roynne, messire Jehan de Haynnau son oncle que le roy amoit moult, et grant plenté de la chevalerie de Haynnau qui moult désiroient de véoir la roynne.

CHAPITRE CXXIX.

Entre ces choses, traita Jaquemon d'Artevelle devers le conte de Flandres, qu'il se volsist adviser, et aler avec son pays et le plus espécial conseil devers le roy d'Engleterre, et fesist tant qu'il fust bon amy à luy; mais oncques le conte ne s'i volt accorder. Mais disoit que jà ne s'i alieroit pour faire guerre au roy de France son cousin, qui l'avoit remis en son pays. S'eut doubte que on ne lui fesist aler de force. Si se party de nuyt du pays de Flandres, et emmena la contesse Margaritte sa femme; et s'en alèrent à Paris dalez le roy qui leur fist moult grant feste, et leur asséna leur ils prenderoient finances pour leur estat maintenir.

CHAPITRE CXXX.

Quant les Flamens virent que leur sire estoit ainsi partis de Flandres, ils prinrent conseil ensamble comment il se maintenroient. Et eurent accort, parmy le conseil Artevelle qui estoit plus favourable au roy d'Engleterre qu'à celui de France, qu'ils s'en yroient, bien accompaigniés des plus souffissans bourgois de Flandres, devers Ampvers, à savoir l'intencion du roy; et se montreroit le dit Artevelle lui soixantième des plus souffissans bourgois de Flandres. Moult liement furent rechus; et tant eurent de traitié et de parolles ensamble que le roy leur rendy l'estaple des laines et les marchandises venans de son pays, qu'ils avoient jà perdues par trois ans, parmi tant qu'il pooit, lui et les siens, aler et venir en Flandres, armé ou ainsi qu'il lui plaisoit. Et de ce furent faites lettres. Encore requist le roy aux Flamens que avec luy volsissent guerroier le royalme et aler en Tournesis et en la chastellerie de Douay et de Lille pour ardoir. Mais les Flamens s'excusèrent adont, en disant qu'ils estoient si fort obligiés devers le roy de France, qu'il ne le pooient guerroier qu'ils ne fussent attains à une grande somme de florins, si grande que à paines en poroit tout le pays finer; et lui prièrent que pour ceste fois s'en volsist déporter, jusques à une aultre fois qu'ils poroient avoir mieulx cause. Et le roy s'en tint content et leur

donna grans dons et joiaux au partir. Ainsi se partirent Flamens et s'en ralèrent en Flandres; et Artevelle s'en rala à Gant, qui souvent aloit à Ampvers devers le roy, et lui prometoit qu'il le feroit encore seigneur de Flandres. Et quoy que Flamens s'escusaissent, il lui prometoit qu'il lui feroit avoir cent mille hommes quant besoing lui seroit, pour ardoir auquel costé qu'il volroit. S'en avoit le roy grant joie, car il en atendoit grant confort.

CHAPITRE CXXXI.

Par ainsi estoit Artevelle bien amés du roy, et en Flandres cremus et doubtés; car depuis que le conte fu partis, il régna comme sire, et tenoit grant estat et puissant. Si avoit plenté de sodoiers pour son corps garder; et aussi avoit-il par toutes les bonnes villes sergans à ses gaiges qui faisoient ses commandemens; et faisoit espier s'il y avoit nulluy, qui fust rebelles ne contraires à luy, ne qui murmuraissent contre ses fais. Et si tost qu'il en y avoit aucuns, il estoient bany ou tué, et espécialment chevaliers, escuiers, puissans bourgois et toutte puissant gens, puis qu'ils avoient point ne pau d'amour au conte et non à luy. Et en y eut moult de banis; dont il leva la moitié des revenues, et l'autre moitié demouroit à leurs fammes et à enfans. Il faisoit lever les rentes, les tonlieux, les wingnaiges, les droitures, et toutes revenues que le conte devoit avoir et que à lui appartenoit, quel part que ce fust. Si les despendoit à sa volenté; et donnoit où il lui plaisoit, sans compte rendre à nulluy. On ne treuve que nuls princhés ait pays si à sa voulenté que celui l'eut, le terme de neuf ans. Et quant argent lui faloit, on l'en créoit; et croire l'en convenoit, car nuls n'osoit dire à l'encontre. Et quant il en demandoit à emprunter à aucun puissant bourgois sur ses paiemens, il n'estoit si grant qui refuser lui osast, si fort estoit-il fortunés pour ce temps.

CHAPITRE CXXXII.

Vous avez bien oy comment le roy de France avoit escript et mandé au conte de Haynnau et au duc de Brabant, que bien se gardaissent qu'ils ne presissent nulles aliances au roy d'Engleterre; et s'ils le faisoient il les arderoit. Nonobstant ce, s'estoient il si enclins devers les Englès qu'ils estoient souvent aux parlemens du roy d'Engleterre, par espécial le duc, car jà estoit il convenanciés devers le roy. Mais le josne conte de Haynnau non; car, où il en estoit requis, il disoit bien que jà ne guerrieroit le roy de France son oncle, s'il ne lui avoit avant mesfait devers luy. Or envoia le duc de Brabant ung sien chevalier, monseigneur Loys de Crenehem, sage homme et bien enlangagiet, pour lui escuser devers le roy de France. Et disoit le duc ainsi, par le bouce du dit chevalier: que nullement il ne voloit faire ne penser au desplaisir du roy de France; mais le roy d'Engleterre estoit son cousin germain; si ne lui pooit bonnement refuser son pays, pour aler, venir, passer et rapasser, parmy paiant les deniers. Ensi se détria ceste chose grant temps, et tant que le roy d'Engleterre assambla ung grant parlement en Ampvers; et y furent le duc de Brabant, le duc de Guerles, le marquis de Jullers, le conte de Clèves, le conte de Salmes, le marquis de Brandebourch, le sire de Franquemont et messire Jehan de Haynnau. Moult honourablement les rechupt le roi d'Engleterre, et festia en moult de manières. Après ce les trait à conseil, et leur remonstra moult doucement toutes ses besongnes, et leur pria qu'ils fuissent conseilliés de luy faire response, car il estoit là venus pour parler à eulx, et sur leur fiance tout prest que d'aler avant en son fait. Adont se conseillièrent moult longhement, car la besongne estoit grande et fort leur pesoit; et touttes voies ils rewardèrent adès le duc de Brabant qui n'en faisoit point bonne chière; et il leur sambloit que c'estoit celui qui mieulx le devoit faire. Quant ils furent assez conseilliés, ils respondirent en disant: « Chier seigneur, quant nous venismes cy, nous y venismes plus pour vous véoir que pour autre chose; si ne sumes point pourvéu ne avisé pour respondre sur les requestes que faistes nous avez. Si nous retrairons arière devers nos gens, et revenrons à vous à ung certain jour, quant vous plaira, et adont responderons à plain. » Quant le roy oy ce, il dist que bien lui plaisoit; et toutes voies leur pria que ils s'esploitaissent d'estre conseilliés pour revenir tost vers luy, qui estoit à grans frais pour atendre leur response; dont jamais ne se partiroit si l'aroit. Adont lui eurent en covent, à trois sepmaines après le Saint Jehan, du revenir sans faulte. Et là demoura le roy et la roynne en l'ab-

baie Saint-Michiel en Ampvers. Si estoit la damme nouvellement relevée de ce bel fil Lyon, qui puis fu duc de Clarence et mariés en Lombardie, si comme vous orez cy après [1]. Le conte Willame de Haynnau et Jehan de Beaumont aloient souvent véoir le roy et la roynne; et les barons d'Engleterrre aloient souvent esbattre en Flandres et en Brabant, là où il estoient grandement festié, et pareillement en Haynnau.

CHAPITRE CXXXIII.

Vous avez bien oy dire aucunes fois que : on sault bien sy avant que on ne peut reculer; et ossy : on s'oblige bien si fort que par honneur on ne s'en peut départir. A ces propos le duc de Brabant s'estoit si avant enconvenenchiés au roy d'Engleterre qu'il ne pooit reculler; et aussy il y estoit moult tenus, car c'estoit son cousin germain. Or avoit adont en Brabant pluiseurs barons et chevaliers qui estoient plus enclins aux Englès que aux François; et toutes voies les bonnes villes de Brabant volsissent bien que le roy d'Engleterre fust plus brief confortés; mais le duc, qui estoit sages homs, ne se boutoit point voulentiers en guerre contre les Franchois, se n'estoit par grant délibéracion de conseil; car il resongnoit les grans périls à quoy il pooit venir. Et bien disoit en son secret, que jà ne seroit Englès, se Haynnuiers et Flamens ne l'estoient aussi. Tant que de Flandres avoit beau commencement le roy d'avoir l'accord, car tous li communs estoit pour luy; et aussi Artevelle les pressoit souvent, et remonstroit tant de belles raisons qu'ils estoient auques tout prest. Et en Haynnau par les bonnes villes estoit trop plus amés et recommandés le roy Englès que celui de France. Si voulsissent bien que li conte s'i fust aliés; mais le conte disoit bien et sagement, que son bel oncle lui estoit plus prouchains, et le royalme de France plus voisins et amis; et de ce le roy l'en savoit très bon gré.

CHAPITRE CXXXIV.

Or vint le jour que ces seigneurs d'Alemaigne dessus nommés furent consillié. Si renvoièrent, dedens le jour que en convent avoient, devers le roy Englès; et lui mandèrent que ils estoient tout prest, eulx et leurs gens, mais qu'il fesist le duc Jehan de Brabant, qui froidement s'en apparilloit, mouvoir, lequel le devoit encores mieulx faire que eulx, quant si prochain lui estoit, ou aultrement ne se mouveroient. Et quant le roy Englès oy ces nouvelles, si fu plus pensieux que devant. Si se consilla à monseigneur Robert d'Artois et au conte Derby. Si lui conseillièrent que il mandast le duc de Brabant et lui remonstrast toutes ces besongnes. Adont fu mandés; si y ala. Et quant il fu là venus, le roy lui remonstra le mandement des Almans, et que tout estoit en lui d'avoir son ayuwe ou non; pour quoy il lui prioit que par lui ses fais ne fust ariérés, considéré ce que en convent lui avoit, et qu'il y estoit tenus par lingnage. Adont dist le duc qu'il s'en conseilleroit; et quant conseillié fu, il dist au roy : « Sire, je n'ay mie conseil que, ainchois que je vous en aye plus avant en convent, je feray ainchois reparler à ces seigneurs d'Alemaigne; et adont je vous feray response finable. » Quant le roy vit qu'il n'en pooit aultre avoir, si lui accorda; et fist mandement et prière à eulx qu'ils volsissent estre au jour Nostre Damme my aoust à Diest, à l'encontre de lui et du duc de Brabant. Adont retournèrent messagier par de là; et fu ce parlement assis à Diest, à ce jour Nostre Damme, l'an mil trois cent trente huit.

CHAPITRE CXXXV.

Quant tous ces seigneurs furent assamblés, ils conseillièrent longhement; car la besongne leur touchoit durement. Quant ils furent tous conseilliés, ils dirent au roy tout d'un accort : « Chier seigneur, vostre besongne nous est moult pesans; car nous ne véons mie que nous aions nulle cause de desfier le roy de France pour vostre cause, se vous ne pourcachiez ainchois l'acord de l'empereur qui le nous commande de par luy; et il ara bien cause et raison du faire. Si vous dirons comment. Vray est que le roy de France, quiconques le soit, a juré et sajellé qu'il ne peut ne doit tenir ne acquerre riens sur l'Empire; et ce roy Phelippe qui ores règne a fait le contraire, car il a acquis le chastel de Criève-Coer et celui d'Arleux en Paluiel, et pluiseurs hiretages en Cambrésis, que faire ne doit. Pourquoy l'empereur, mais qu'il

[1] Dans l'année 1368, postérieure au voyage de Froissart et à la présentation de ce manuscrit, ce qui montre que cette copie a dû être altérée.

en soit infourmés, a cause de lui desfier, et le faire par nous faire qui sumes ses subgès. Si vous prions que vous pourcachiés, adfin que vous aiez son acort, pour vostre honneur et le nostre; et nous aussi y metterons paine à nostre pooir. « Et quant le roy Englès oy ces responses, si fu tous confus; car adont il cuidoit avoir responsce finable, et il vit que c'estoit grans alongemens, dont moult lui annuyoit s'il l'euist peu amender. Si leur dist : « Certes, seigneurs, se plus tost on m'euist ceste raison monstrée, je m'en fuisse de piéchà avanchiés. Et je vous prie que vous m'y aidiés à conseillier, qui véez que je sui de chà la mer en estraingne pays, et si ay longhement séjourné à grans frais et n'ay riens fait. » Dont ils furent tous d'acord que, pour esploitier ceste besoingne, le marquis de Jullers yroit parler à l'empereur, et y menroit des chevaliers et des clers le roy d'Engleterre, et du conseil le duc de Gherles; et feroient la besongne au mieulx qu'ils poroient. Si se mirent au chemin le plus hastivement qu'ils peurent. Adont présenta le duc de Brabant au roy d'Engleterre le chastel de Louvaing, pour lui et la roynne demourer ens, tout l'iver ensieuwant, se tant estoit ou pays.

CHAPITRE CXXXVI.

Or s'en alèrent le marquis de Jullers et les autres seigneurs devers l'empereur qu'il trouvèrent à Norenberch. Là lui contèrent tout ce pour quoy il estoient là venus; et l'empereur qui moult estoit amy au roy Englès les rechupt à grant joie et leur accorda toutes leurs requestes, et les retint da-lez lui grant terme. Et entreus manda-il ses esliseurs de l'Empire et ses plus haulx barons : tel que le duc de Sasongne, le marquis de Brandebourch, le marquis de Misse et d'Eurient, l'arcévesque de Coulongne, l'arcévesque de Trièves, l'arcévesque de Maïence. Encore manda-il le duc de Guerles et le duc de Brabant, lesquels s'escusèrent par le sire de Cuk qui y ala.

CHAPITRE CXXXVII.

En l'an dessus dit (1338), le samedi devant le Nostre-Dame en septembre, comme empereur de Romme, Loys de Baivière, en cel jour assis en Convelence en siége impérial, sur ung escafaut de douze piés de hault, vestis de drap de soie cangant, par dessus ses draps d'un daumatique, en ses bras phanous, et estolle devant croisie, à manière de prestre, tout estoffé des armes de l'Empire; et avoit ses piés d'otel drap comme le corps; et avoit son chief atourné de mitre réonde; et sur celle mitre il avoit couronné d'or moult riche; en ses mains avoit deux blancs wans de soie, et en ses dois aneaux moult riches. Si tenoit en sa main destre une pomme d'or, une crois vermeille dessus. En l'autre main tenoit-il le septre. Da-lez l'empereur, à destre, séoit les marquis de Misse, auquel l'empereur bailla à tenir la pomme d'or; et assez près séoit le roy d'Engleterre vestis d'un drap vermeil d'esquerlatte, à ung chastel de broudure en la poitrine; et au senestre de l'empereur séoit le marquis de Jullers, à qui l'empereur bailla à tenir le septre; et environ deux degrés plus bas de l'empereur séoient li esliseur, et deseur de l'empereur séoit le sire de Cuk, ou lieu du duc de Brabant, en présence de tous, en sa main une espée toute nue.

CHAPITRE CXXXVIII.

Donc parla l'empereur ensi : « Je demande à vous se ung roy d'Alemaingne esleus et promeus à empereur, peut amenistrer aucuns des biens de l'Empire sans la confirmacion du pappe. » Ce jugement fu tournés sur l'arcévesque de Coulongne. Lui conseillié de ses pers dist par jugement, que oyl. La seconde demande fu : « Se ung fievé d'Alemaingne fourfaisoit en l'Empire en amenrissant l'Empire, à quelle amende il doit estre. » Ce jugement fu tournés sur le duc de Sasongne. Lui conseillié respondi, que celui estoit en le volenté de l'empereur de corps et d'avoir. Le tierce demande si fu que : « Se robeurs estoient sur chemins d'Alemaingne, à quelle amende et à quelle penance il doivent estre. » Ce jugement fu tournés sur l'arcévesque de Trièves. Lui conseillié dist, qu'ils estoient à le volenté de l'empereur, de corps et d'avoir, et tous ceulx qui les soustenoient. Le quarte demande : « Comment tous ceulx qui tenoient de l'Empire le devoient servir. » Ce jugement fu tournés sur l'arcévesque de Maïence. Lui conseilliet de ses pers dist, que tous les hommes de l'Empire doivent servir l'empereur de leur corps et de leurs

biens, et doivent aler partout où l'empereur les vorra mener, ou ses lieux-tenans, pour les drois de l'Empire garder. Et le quinte demande fu : « Comment le tenable de l'Empire doivent desfier l'un l'autre en cas de guerre. » Ce jugement fu tournés sur le marquis de Brandebourc. Lui conseillié dist, que celui qui desfie ne peut ne doit porter dommage au desfié dedens trois jours, et où il feroit du contraire, il doit estre deshonourés et mis hors de toutes lois.

CHAPITRE CXXXIX.

Après ces choses ainsi faites tantost l'empereur dist, oyant tous : « J'ay esté couronnés roy d'Alemaingne grant temps, et à empereur, comme vous savés ; et croy que je n'ay sur nulles de mes gens mespris, ne envers sainte Église, ne ses ministres ; et se nuls pooit faire apparoir que fait l'euisse, je le volroie rendre jusques raison. Si vous dy que je me sui aloiés avec pluiseurs prélas et barons d'Alemaingne au roy d'Engleterre qui cy est, et l'ay fait pour le mieulx faire que laissier. Et cy, en vostre présence, je fay et establi le roy d'Engleterre mon vicaire et lieutenant, partout et en toutes causes. Si veul que tous tenans voisent, aydent et confortent ce roy comme vicaire, partout où mener les volra. »

CHAPITRE CXL.

Après ces jugemens ainsi fais, l'empereur appella tabellions publiques, et leur commanda à faire instrumens, et que toutes ces choses fussent mises ès drois des empereurs, tenues fermes et estables en temps advenir. Et aussi lui donna puissance imperéal de forgier parmi l'Empire toutes manières de florins et aultres monnoies ; et commenda à tous subgets qu'ils y obéyssent comme à son propre corps, et que tous fuissent apparilliés à sa semonse sans delay, de desfier le roy de France. Et fist de ce certains procureurs et commissaires, pour renouveller le roy d'Engleterre tous estas, et lui y assir en siége impérial. De quoy le duc de Guerles, que paravant on appeloit conte, fu nommés et fais duc, et le conte de Jullers, qui paravant estoit nommés marquis. Ainsi ces choses faictes, prinrent congiet ; et en rala chascun en son lieu ; et le roy d'Engleterre revint en Brabant.

CHAPITRE CXLI.

Vous avez bien oy conter comment le roy de France mist sur mer grans garnisons de Genevois et Normans pour gréver les Englès. A ung jour vinrent devant Douvres. Avint que ces escumeurs vinrent à ung dimence, bien vingt mille, devant Hantosne, à heure de messe que les gens estoient au moustier ; et prinrent le marée si à point qu'ils entrèrent au hâvre, et furent maîtres de le ville et des gens. Si les prinrent, roubèrent, et tuèrent plenté de peuple, fammes et enfans, et querquèrent leurs vaisseaux de tout l'avoir. Si envoièrent ardoir, par aucuns de leurs coureurs, aucuns vilages à l'entour ; de quoy le pays fu moult effraés et esmeus ; et en vinrent les nouvelles jusques à Londres. Lors s'armèrent moult de gent à cheval et à pié au plus tost qu'ils peurent ; mais ils trouvèrent que les François estoient tous retrais, et qu'ils avoient la ville toutte arse et gastée ; dont ils furent moult courrouchiés, et le roy de France joieux ; et dist que Barbenaire avoit bien commenchié sur les Englès.

CHAPITRE CXLII.

Or estoit le roy d'Engleterre revenus en Ampvers. Si vint messire Gautier de Maugny devant le roy ; et prist congié de luy, et aucuns compaignons, d'aler faire aucune appertise. Il eut congiet, et prist environ soixante compaignons bien montés à cheval ; secrètement passa parmy Brabant et Haynnau ; et vint à ung soir ens ès bos de Blaton dalez Condet. Encore ne savoit personne de sa routte quel part il voloit traire ; et là s'en descouvry, et leur dist qu'il avoit entente d'aler ébastre devant Mortaigne. Adont rechainglèrent leurs chevaulx et se mirent tout à point, et chevaucèrent tout souef ; et à la journée vinrent si à point devant Mortaigne qu'ils trouvèrent le wiquet de la porte ouvert. Si rompirent le flaiel et en furent maistre. Et chevaucèrent vers le chastel et le grosse tour, mais ils le trouvèrent fremé ; se n'y peurent entrer. Le gaitte du chastel oy le friente ; si sonna sa buisine et cria : « Tray ! tray ! » Dont s'estourmirent ceulx de laiens et crièrent : « Alarme ! » Et quant messire Gautier de Maugny vit qu'il avoit faly d'entrer ou fort, et que les sodoiers s'abilloient, adfin qu'il parust qu'il y avoit esté, et que une

autre fois wardaissent mieulx leur porte, il fist bouter le feu en la grant rue, qui porta à ceulx de dedens grant contraire et dommage; puis s'en revint arière repasser à le Hayne; et chevaucha en Cambrésis leur ils ne s'i doubtoient rien. Si supposoit l'évesque que le roy de France feroit le premier fait; si n'estoit de rien effraés. Or chevauchoit le seigneur de Maugny, à l'entente que pour faire aucune envaye; car il savoit bien que le pays de Cambrésis seroit annemy à eulx. Touttes fois il s'avisa qu'il feroit desfier l'évesque, adfin qu'il ne fust reprochiés de villenie. De laquelle chose l'évesque ne fist mie grant conte, car il ne cuidoit point qu'il fust si près de lui; puis chevaucha le sieur de Maugny à couverte deseur Valenchiennes, et passa d'encoste Boucain, sans mot dire. Si passa l'Escault bien matin, et vint si à point devant le chastel de Thun, que d'aventure il vint sur le pont et waigna le porte; s'entra au chastel, et prist le chastelain dedens. Si saisy le forteresse et y mist compaignons pour le garder, et en fist souverain messire Willame de Maugny que on dist Grignart, qui puis porta maint contraire à ceulx de Cambray, car le chastel est à une lieuwe près. Après ce se retourna en Brabant devers son roy. Si lui conta ses aventures de Mortaigne et du chastel de Thun, dont l'évesque estoit moult courrouchiés; lequel le manda au roy de France pour y remédier, qui fu moult courouchiés de cele male aventure.

CHAPITRE CXLIII.

Or dirons du roy David d'Escoce et de son conseil, sur lequel pays avoit raquis le roy Englès pluiseurs villes et fors et fait moult de dommage. Si s'avisèrent que le roy Englès avoit le guerre au roy de France. Si pensèrent qu'il yroient en France et qu'il s'alieroient à luy pour mieulx guerrier les Englès. Si montèrent sur l'eauwe, le roy d'Escoce, le conte de Mouret, messire Willame de Douglas, messire Robert de Versy et plusieurs seigneurs. Si s'en vinrent à l'Escluse en Flandres, mais point ne se nommèrent; ains disoient qu'ils estoient pélerins de Saint-Jacque, et marchans de Vorneghe, et ainsi passèrent. Quant ils furent rafresquit, ils remontèrent pour venir à Boulogne ou à Calais, puis montèrent à cheval, et esploitèrent tant qu'ils vinrent à Paris. Là trouvèrent le roy de France et grant plenté de barons qui là estoient à ung parlement. Dont fu le roy Phelippe lies quant il vit le roy d'Escoce, et lui fist moult grant feste. Après ce, ils parlementèrent ensamble, et en peu de temps furent moult accointé l'ung de l'autre. Si lui vint bien à point, quant il vit qu'il avoit l'ayde des Escos pour guerroier vers Engleterre; car il pensoit bien que le roy Englès enterroit temprenant par aucuns lez en son royalme, et qu'il avoit grant aliance en l'Empire. Et là, présent ducs et contes, furent si d'accors les deux roys, que le roy de France délivra au roy d'Escoce or et argent et forteresses sur marches; et parmy tant eut le roy d'Escoce en convent, que nulles paix ne trieuwes ne prenderoit au roy d'Engleterre, sans le gré du roy de France; et le retint le roy de France à ses draps et son compaignon. Et ainsi fist la roynne de France la roynne d'Escoce, qui estoit seur germaine au roy d'Engleterre; et leur fist le roy délivrer tout ce que besoing leur estoit. Dont fu renvoiés messire Robert de Versy en Escoce, qui reporta les aliances des deux roys. Dont les seigneurs et tout le pays fu moult lies. Dont recommencèrent plus fort que devant à faire guerre aux Englès. Et quant le roy Englès sceut tout ce, si renvoia l'évesque de Durem, le seigneur de Lussy et le seigneur de Moubray, et leur querqua qu'il desissent au conte de Salseberich, au seigneur de Persy, au seigneur de Neufville, au seigneur de Griscoppe, et à messire Edouwart de Bailleul, capitaine de Ewruich, que ils entendissent songneusement à garder les frontières contre les Escos et le pays conquis. Ces seigneurs furent en Engleterre, et firent leur message comme le roy l'avoit chargié. Or revenons au roy Englès et aux parlemens de Brabant.

CHAPITRE CXLIV.

Quant le roy d'Engleterre et les autres seigneurs à lui aliés furent revenus du parlement l'empereur, le roy se traist à Louvaing au chastel, et y fist venir la roynne et tout son hostel; et ung peu après, par l'accort de tous ces seigneurs, fu accordés ung parlement à estre le roy d'Engleterre et tous les autres seigneurs dessus nommés à Horles en la conté de Los; car le duc de Brabant ne volt oncques consentir qu'il se fesist

en son pays. Si fu assis à estre le jour Saint-Martin. Sachiés que le roy Englès avoit grant désir de avanchier son fait, et endura moult de paine et de dangier du duc et d'aultres. A ce jour Saint-Martin furent tous là, comme en convent l'avoient; et y eut ce jour là tant de seigneurs, chevaliers et escuiers, que ce fu merveilles. Et d'une grande vielle halle de la ville fist-on chambre du roy, tendu de draps; et y fu le roy, le couronne sur le teste, plus hault ung piet que ceulx des autres, sur l'estal d'un bouchier. Moult estoit la place mal honneste. Là, présent tous les seigneurs et le peuple, furent luttes les lettres de l'empereur, par lesquelles il constituoit le roy d'Engleterre son vicaire et tous les autres articles devant dis. Quant les lettres furent luttes, chascun lui fist féalté; et ainchois qu'il se partist, eurent advis et conseil l'un à l'autre, là où ils se trairoient à l'esté pour guerroier. Si fu accordés que on yroit à Cambray qui estoit cité à l'empereur; s'estoit rebelle et estoit favourable au roy de France. Or prinrent congiet l'un à l'autre. Si s'en revint le roy à Louvaing dalez la roynne sa femme; et là se tint tout l'iver à grans frais, et se faisoit appeler Vicaire de l'empereur.

CHAPITRE CXLV.

Or manda au conte de Haynnau que ses pays lui fust ouvers et apparilliés pour recepvoir luy et ses gens. Le conte, qui bien voloit obéir à l'empereur, si avant que tenus y estoit, et pour garder son honneur par devers le roy de France, respondy qu'il en aroit advis. Si fist, à Mons en Haynnau, estre un grant parlement des barons et chevaliers de son pays. Si fu trouvé qu'il ne pooit contredire à l'empereur ne à son vicaire qu'il ne mesfesist; et d'accort fu rapporté devers le roy, qu'il trouveroit monseigneur le conte et le pays apparilliés. S'en fu le roy moult joieux.

CHAPITRE CXLVI.

Vous avez oy cy devant comment messire Wautier de Maugny prist Thun l'Évesque, et mist en garnison monseigneur Gringnart son frère et Jehan et Tiery ses aultres frères; car le roy Englés lui avoit donné le chastel et les appendances, comme vicaire à l'empereur. Lequel messire Gringnart travilla fort ceulx de Cambray, car il estoit tous les jours près devant les portes, et les tenoit en tel discort qu'ils ne pooient issir, fors à grant péril. Or avint ung jour qu'il leur avoit fait une coursée à leurs bailles; la ville s'esmut; si s'armèrent plusieurs sodoyers François et aultres; si mirent en cace leurs ennemis. Et quant messire Gringnart percupt qu'ils sievoient, il se retourna vistement et fist les siens retourner au férir des espourons. Là avoit ung cannone, qui s'apelloit Guillaume Marchant, et estoit Gascons, cousin à l'évesque de Cambray, moult appert. Celui chevauçoit devant, moult radement, et asséna monseigneur Guillame tellement qu'il luy fendy la targe et rompy les plattes. Si lui mist le fer en la poitrine tout parmy le corps, tant qu'il l'abaty navré à mort. Et quant ceulx de Thun virent leur capitaine en tel point, si furent moult courouchiés. Si s'arestèrent et le requellirent, et portèrent en leur fort; mais moult durement reboutèrent ceulx de Cambray en leur ville. Moult en fu le roy d'Engleterre courouchiés, et aussi fu le sire de Maugny. Ces nouvelles oyes, sy y envoia ung aultre chevalier Englès à capitaine, nommé messire Richart de Limosin qui fu moult vaillant, comme vous orez cy après.

CHAPITRE CXLVII.

Or estoit que le roy d'Engleterre désiroit moult que le saison fust venue de chevauchier, et souvent parloit au duc de Brabant son cousin et au duc de Guerles, au duc de Jullers, à monseigneur Jehan de Haynnau. Or vint li estés que temps fu de mettre ses gens sus et faire son mandement. Si se partyle roy de Louvaing entre lui et ses Englès qui estoient rapassé. Si vint à Vilworde; et là se loga et assambla ses gens, tant qu'ils furent environ seize cents armures de fer et bien huit mille archiers. Lors manda-il estroitement à ces seigneurs d'Allemaigne qu'ils venissent aval; et ils remandèrent qu'ils estoient tous prests, mais que le duc du Brabant se meuist. Encore détria le duc de partir juques à l'entrée de septembre; et avoit encore envoié en France devers le roy pour luy escuser; car il véist voulentiers que entre ces deux rois aucun bon traitié se fesist, ainçois que guerre ne mortalité en venist. Et bien disoit-il que se le conte de Haynnau vesquist, encore qu'il les eusist mis d'acort. Or envis s'en melloit et envis le laissoit;

mais jà s'estoit-il si avant obligiés, que par honneur il ne pooit reculer. Toutes voies, tout en détriant se faisoit-il son mandement

CHAPITRE CXLVIII.

Le roy de France savoit l'intencion du roy Englès qui entendoit à aler devant Cambray. Si envoya pourvéance et gens d'armes pour garder la ville. Premiers monseigneur Loys de Savoie, monseigneur le Galois de la Bame, le seigneur de Groullée, le seigneur de Beaujeu, monseigneur Mille de Noiers, le seigneur de Saint-Venant, le seigneur d'Aubigny, le seigneur de Roye, et aultre chevalerie, et grant foison de Genevois. Et firent ces seigneurs enterrer trois portes, les mains nécessaires à la ville. Encore envoia le roy de France au Chastel en Cambrésis monseigneur Thiebault de Moreul, le mariscal de Mirepois et le seigneur de Raineval. Et fist le roy bien garnir Bohaing, le Malle-Maison et Criève-Coer; puis fist son mandement partout le royalme, à estre à Péronne en Vermandois, à Compiègne et à Arras. Or parlerons du roy d'Engleterre qui se party de Vilworde, pour monstrer le chemin à tous ceulx qui siévir le voloient.

CHAPITRE CXLIX.

Le roy d'Engleterre se party de Vilworde et ala à Brouxelles parler au duc, qui lui eut en convent que, si tost qu'ils eroit à siége, qu'il yroit. Dont se party le roy, et ses gens passèrent au dehors. Et sachiés que Almans venoient bien jusques à vingt mille bien armés, ès routtes du duc de Gherles, du duc de Jullers, du marquis de Misse, du marquis de Brandebourch, le conte des Mons, le conte de Salmes, le seigneur de Franquemont, messire Ernoult de Blanquenhem; et d'aultre part messire Jean de Haynnau et son çousin le conte qui faisoit son mandement à Valenchiennes. Or s'en vint le roy parmy Nivelles, et puis à Mons en Haynnau; et toudis passoient gens. Puis vint à Valenchiennes lui douzième de chevaliers seullement et là le rechupt le conte moult honnourablement. Et sur les degrés de la Salle de Valenchiennes, l'évesque de Nicolle requist et commanda à l'évesque de Cambray par parolles, car point n'estoit là, et dit : « Willame d'Ausone, évesque de Cambray, nous vous admonnestons, de par l'empereur de Romme, que le roy d'Engleterre vous veulliés recepvoir en la cité de Cambray ou aultrement vous vous fourfaites. » Encore admonnesta-il le conte de Haynnau que il alast servir le roy comme il devoit; et il dist que il feroit ce qu'il devoit. Dont soupèrent à grand'joie.

CHAPITRE CL.

Lendemain au matin le roy se party et vint à Haspre; et là fu deux jours, attendant touttes ses routtes, dont il y avoit foison. Si entendez que tous ces seigneurs d'Alemaigne avoient fait le roy de France desfier, horsmi le duc de Brabant et le comte de Haynnau; car le comte disoit qu'il serviroit le roy Englès à cinq cens armures, tant qu'il seroit en l'Empire, et non plus, si qu'il l'entendoit.

CHAPITRE CLI

Quant le roy Englès eut esté à Haspre et environ Avesnes à touttes ses gens, si se party; et s'en vint devant Cambray, et assiega la cité de tous costés; et toujours lui venoient gens. Là vint le conte de Haynnau en grant aroy, et messire Jehan son oncle. Après, le duc de Gherles et tous ces aultres seigneurs et princhés. Au sixième jour vint le duc de Brabant, qui avoit en se routte bien huit cens armures de fer. Ceulx se logèrent devers Ostrevant sur l'Escault; et y fist-on ung pont pour passer de l'un ost à l'autre. Lors quant le duc de Brabant fu venu, il envoya desfier le roy de France qui se tenoit à Péronne. De quoy messire Loys de Cranehem, qui toudis l'avoit escusé par avant, en eut si grant deul qu'il en morut, si comme on dist. Ce siége durant devant Cambray, y eut plusieurs assaulx et escarmuces, et parlementé.

CHAPITRE CLII.

Or chevaucèrent ensemble, comme il avoient d'usaige, messire Jehan de Haynnau, messire de Franquemont et messire de Maugny et leur route parmy Cambrésis, ardant et essillant le pays, assaillant les forteresses; et par espécial vinrent devant Oisy en Cambrésis. Là y livrèrent ung grant assault; mais si bien fu deffendus par les gens le seigneur de Couchy qui dedens estoient, qu'ils

n'y gaingnèrent c'un pau, mais y perdirent assez de bonne gent; car on ne peut assalir et retraire sans perte.

CHAPITRE CLIII.

Par ung samedy bien matin vint le conte de Haynnau, bien acompaigniés de Haynnuiers, à le porte de Saint-Quentin, et y livra ung assault. Et là estoit Jehan de Candos, qui puis fu chevalier; lequel y fist grans appertises, car il se jetta entre les barières à le porte, au sault d'une lance. Et conquirent les Haynnuiers les bailles. Là estoit le conte de Haynnau, le sénescal de Haynnau, le seigneur de Lingne, et plusieurs autres bons chevaliers qui y firent de grans fais d'armes. Et ceulx de dedens pareillement se deffendoient moult vaillamment; et monstroient bien qu'ils estoient hommes du mestier d'armes. Et à celle heure faisoient assault d'aultre part à le porte, Robert le sire de Beaumont, le sire d'Engien et le sire de Franquemont, messire Ernoult de Blanquenhem et messire Gautier de Maugny qui y firent moult dur assault. Et moult y eut de mors et de navrés dedens et dehors. Entrues vint le conte Raoul d'Eu, à deux mille armures de fer, qui fort rafresquy ceulx de dedens. Et dura cel assault du matin jusques à la nuyt; puis se retrayrent.

CHAPITRE CLIV.

Je ne vous porroie raconter tous les assaulx et escarmuces qui furent fais devant Cambray et à l'entour, car tout le pays fu ars et gastés. Là vint le josne conte Willame de Namur servir le conte de Haynnau, à deux cens lances; mais bien disoit que jà sur le royalme de France ne mesferoit. Aussi n'estoit point l'intencion du conte de Haynnau, que nuls de par lui entrast sur le royalme. Encore s'envoia-il adont excuser devers le roy, par monseigneur Henry d'Antoing et par monseigneur de Faigneules. Lequel roy prist l'escusance à bon gré. Entrues que le roy Englès séoit devant Cambray à plus de quarante mille hommes bien armés, le roy de France assambloit à Péronne ses gens d'armes pour deffendre son pays; car il savoit bien que les Englès voloient enploier leur passage et aler plus avant comme vous orez.

CHAPITRE CLV.

Or eut le roy Englès conseil de ses plus fiables qu'il perdoit là son temps, car Cambray estoit trop forte et bien deffendue. S'eut conseil de deslogier et de mener son ost plus avant. Si se deslogèrent ses gens, et chevaucèrent devers le mont Saint-Martin, pour entrer en France. Si s'aroutèrent tous carois et pourvéances; et les conduisoit le conte de Norhantonne et le conte de Sulfort. Si passèrent Englès, Alemans et Brabançons l'Escaut, et entrèrent ou royalme.

CHAPITRE CLVI.

Quant le conte de Haynnau eut conduit le roy Englès jusques au département de l'Empire, dont dist le conte au roy : « Sire, tant que à celle fois je ne chevauceray plus avant avec vous; car je sui priés et mandés de mon oncle le roy, se l'iray servir en son royalme, comme je vous ai servy en l'Empire. » Et le roy dist : « Beau sire, Dieux y ait part! » Dont se party le conte de Haynnau et toute sa routte, et le conte de Namur, et s'en revint au Quesnoit. Là donna le conte congié au conte de Namur et à plenté de ses gens; mais il leur pria au partir qu'ils se tenissent prest et pourvéu, car en brief temps il voloit aler devers le roy de France son oncle; et ils lui promirent d'estre tous prests. Or fu passés le roy Englès en France oultre l'Escault. Si appella Henry de Flandres, qui adont estoit escuier, et le fist chevalier; se lui donna deux cens livres d'estrelins de revenue, sa vie durant. Adont vint le roy logier en l'abbaie du mont Saint-Martin, et s'i tint deux jours, le duc de Brabant dalez luy.

CHAPITRE CLVII.

Quant ceulx de Cambray se sentirent delivré du siége, si furent moult joieux; et ce fu raison. Dont se party le conte Raoul d'Eu et retourna devers le roy à Péronne; et ly conta le partement du siège et le chemin que Englès prenoient pour entrer en Vermendois. Adont envoia le roi au conte de Blois son nepveu deux cens lances à Saint-Quentin, pour garder la ville. Si envoia messire Charlon, de Blois à Laon, et renvoia le sieur de Couchy en sa terre pour le garder.

CHAPITRE CLVIII.

Or gisoit le roi Englès au mont Saint-Martin, mais messire Jehan de Haynnau, messire Henry de Flandres, le sire de Franquemont, messire Wautier de Maugny, le sire de Cuk, le sire de Botresem, le sire de Voselère et messire Ernoul de Blanquenhem, à cinq cens lances de leur routte, coururent tout les pays environ et s'en vinrent devant le chastel de Honcourt; et là eut ung très grant et fort assault qui dura près ung jour. Là estoient le sire de Honcourt, le sire d'Alaincourt, le sire de Walaincourt, le sire d'Estrumel, qui trop vaillamment se deffendirent; et il leur fu bien mestier, car ils furent si près coitié qu'ils perdirent leurs bailles, et rampoient aux portes et aux murs. Là y eut trait et lanchiet durement, et moult de mors et de navrés. Si y morut ung bon chevalier Almant qui estoit de la routte monseigneur de Beaumont, appellé monseigneur Bernard, dont tous les bons compaignons furent moult courouchiés. Quant vint sur le vespre, le assault se retrait moult lassés à plenté de navrés; et s'en y eut moult de mors. Si s'en revinrent logier vers Gouy en Aranaige; et lendemain se desloga le roy Englès du mont Saint-Martin, et prist le chemin à aler vers Banelles l'abbaye, pour venir vers le mont Saint-Quentin. Et messire Jehan de Haynnau et leur routte chevaucèrent à par eulx en sus du roy. Si vinrent bouter les feux si près de Saint-Quentin, que les flamesques en voloient deseur la ville; et passèrent la Somme deseure l'abbaye de Vermans. Si ardirent moult de pays de delà, qui estoit cras et plains de biens; et se logèrent ung jour sur celle rivière; et lendemain vinrent à Origny, et y livrèrent grant assault et dur. Ceulx de dedens se deffendirent tant qu'ils peurent; mais ce ne fu gaires, et aussi ce n'estoit mie place à tenir; et se n'y avoit que povres gens du pays. Si fu la ville et l'abbaye prinse, et les femmes violées par les Almans. Dont ce fu pités! et messire Jehan de Haynnau en fu moult courouchiés, mais il ne le peut amender, nonobstant qu'il wardoit les églises à son pooir. Après ce que Origny fu destruite, cevaucèrent Englès le chemin de Tierace; et vint le roy logier à Borgnies, attendant qu'il euist nouvelles du roy de France quel part il se trairoit; car il avoit intencion du combattre. Et adont se party le roy de France de Péronne, et s'en vint à Saint-Quentin, à si grant gent que le douzième partie ne peut dedens. Et disoit que, s'il plaisoit à Dieu, il combateroit le roy d'Engleterre. Dont se desloga le roy Englès de Borgnies, et s'en vint à Farvaques et vers Monstreul-les-dammes, et l'évesque de Nicolle, messire Regnault de Gobehem et pluiseurs de bons chevaliers, à deux cens lances et quatre cens archiers tout à cheval; et passèrent Nise et entrèrent en le terre le seigneur de Couchy. Si ardirent le ville de Saint-Goubain, sans le forteresse, et tous les hamiaux d'environ; et vinrent vers Oisy et vers Saint-Lambert; si passèrent oultre jusques à Laon et firent en Laonois moult de destourbier; puis vinrent à Crespy, qui estoit grosse ville sans fremure; si le prirent, pillèrent et ardirent. Et d'aultre part messire Jehan de Haynnau, à tout deux cens lances, avoit pris le chemin de Marle; si ardi tout, reservé le fort; et ardy les vilages sur le rivière d'Oise. Dont puis s'en retourna, et rapassa Oise à Guise où madamme de Blois sa fille estoit; mais pour ce ne laissa-il qu'il n'ardit tout, hors mis le fort et meismes les molins. D'autre part le sire de Franquemont chevauçoit à deux cens lances environ Ribemont; et fist ens ou pays moult de dommage. Si s'en vint autour, costiant le grant ost qui aprochoit Buironfosse. Si sceut que les bons hommes de Nouvion en Tieraisse estoient retrais ès bos. Si en alèrent Almans cele part, et assalirent ceulx de Nouvion, grosse ville sans frémure, fors qu'ils l'avoient fortifié de barières et de hayes. Si se deffendirent tant qu'ils peurent; mais ce ne fu pas longuement; si furent pris et mort et pillié tout ce qu'il y avoit retrais. Ainsi fu tout le pays courus, ars et gastés.

CHAPITRE CLIX.

Le roy d'Engleterre en venoit bien, à quarante mille hommes armés, droit à la Flamengerie; et se loga attendant le roi Phelippe, qui vistement le sievoit à bien cent mille hommes; et toudis lui croissoit gens. Et tant esploita le roy de France qu'il vint à Buironfosse. Dont se logèrent seigneurs et toutes manières de gens ens ès beaux plains; et le roy Englès estoit à le Cappelle et à le Flamengerie en Tieraice. Si n'avoit entre les deux os que deux petites lieuwes. Et en cele meisme nuyt vint le conte de Haynnau en l'ost de France, pour servir son oncle, à cinq cens hommes d'ar-

mes, chevaliers et escuiers; et se présenta au roy qui moult honnourablement le rechupt, selon l'infourmacion qu'il avoit contre luy. Et fu le conte ordonnés par les marissaux, de long au plus près des anemis.

CHAPITRE CLX.

Or sont ces deux rois aprochiés de l'un l'autre comme vous avez oy, tous deux en grant volonté de combatre. Moult désiroit le roy Englès la bataille, car messire Robert d'Artois, messire Jehan de Haynnau, le conte Derby, le duc de Brabant et tous lui conseilloient; et disoient que ce seroit faulte et grant dommage que se tant de belles gens d'armes que là avoit se départoient sans riens faire. Aussi le roy de France n'avoit aultre intencion. Si demanda à monseigneur Raoul son conestable, conte d'Eu, et à ses marissaulx, quel nombre de gens il pooient bien avoir; et ils respondirent qu'il en avoit bien environ six vingt mille, tous adrechiés pour combatre. Dont dist le roy que, s'il plaisoit à Dieu, il les emploieroit.

CHAPITRE CLXI.

Or vous dirons ung petit des Englès et quel conseil il eurent. Quant le roy fut logiés à la Cappelle en Tieraice, et il sceut pour vray que le roy de France estoit à deux petites lieuwes de ly, atout grant volenté de combatre, si mist ses gens et conseil ensamble; et leur demanda comment pour son honneur il se maintenroit, car c'estoit son entente du combatre, puis qu'il estoit ensy près d'eulx. Adont regardèrent les seigneurs l'un l'autre; et prièrent au duc de Brabant qu'il volsist dire son entente. Et le duc dist qu'on envoyast héraulx par devers les François, et que on mesist certain jour de bataille, en l'onneur de Dieu et de Saint George. Adont fu appellés ung hérault qui estoit au duc de Guerles, qui bien savoit françois et fu bien infourmés. Si chevauça tant qu'il vint en l'ost du roy de France. Si fu amenés courtoisement devers le roy et les seigneurs. Si fist la révérence au roy et dist: « Sire, c'est l'intencion du roy d'Engleterre et de tous ses aidans, que, se vous volez avoir belle aventure d'armes, je vous en apporte bonne nouvelle; car à vendredy, au plaisir de Dieu et de Saint George, vous les trouverez au royalme que vous dittes estre vostre, tous armés et apparilliés pour combatre sur les camps. » Lors respondy le roy de France: « Ces nouvelles ne devons point refuser; car moult nous plaisent; et à ce jour il seront combatus sans faulte. » Dont se party le hérault; et prist congié du roy et des seigneurs, qui lui donèrent de moult rices dons. Si s'en revint aux Englès et fit sa relation.

CHAPITRE CLXII.

Ansy que sur cel estat fu le journée accordée à ce vendredy, et il estoit mercredy. Si s'abillèrent et ordonnèrent chascuns, pour estre à ce jour ou meilleur estast qu'ils porroient estre, chascun ensi que pour son corps. Le joedi au matin dont la bataille devoit estre lendemain, advint que deux chevaliers du conte de Haynnau, ce furent le seigneur de Faigneulles et le seigneur de Tupigny, montèrent sur leurs coursiers rades et appers, et se partirent de leur ost, en propos pour adviser l'ost des Englès. Si prinrent les camps, et chevaucèrent à le couverte, costiant l'ost des Englès. S'esquéy que le seigneur de Faigneulles estoit sur ung coursier mérancolieux et mal enbouquiés. Si s'effréa tant qu'il prist son mor aux dents; et se demena tant qu'il fu maistre du seigneur. Si l'en porta, volsist ou non, droit en l'ost des Englès; et quéy ens ès mains des Almans, qui tantost congnurent qu'il estoit François; si l'enclorent de toutes pars et prirent; et l'eut le seigneur de Hoteberch à son prisonnier; et le seigneur de Tupigny retourna en l'ost de Haynnau et leur recorda l'aventure; dont moult furent courechiés, et par espécial le conte.

CHAPITRE CLXIII.

Or fu le sire de Faigneulles mis à finances, parmi mille viés escus. Et quant son maistre Jy Alman sceut qu'il estoit de Haynnau, il vint à monseigneur Jehan de Haynnau et l'en demanda; lequel en eut grant merveille, et dist que bien le congnissoit. Lors les fist messire Jehan de Haynnau disner dalez lui, le chevalier et l'Alemant; et après disner parlèrent de le ranchon; et tant que messire Jehan de Haynnau dist au chevalier alemant: « Beau sire, je vous prie que, pour l'amour de moy, vous lui soyez ung pau doulx; car vous savez par quelle adventure il est prins.

Vous n'en avez point eu grant paine. » Dont en fu le chevalier tous honteus, et dist en riant : « Monseigneur, se Dieu le m'a envoié, j'en avoie bien mestier; car je perdy her soir tout mon argent aux dés. » Dont commencèrent pluiseurs à rire, et alèrent entre deux, tant que des mille viés escus fu remis à six cens; et tantost messire Jehan de Beaumont les presta et paya. Si délivra le seigneur de Faigneulles et son cheval, et le renvoia arière devers le conte de Haynnau, à qui il recorda son aventure et le courtoisie que messire Jehan son oncle lui avoit faite.

CHAPITRE CLXIV.

Or parlerons de ce vendredy au matin, que toutes les deux osts s'aparillièrent moult matin; et moult en y eut qui oyrent messe moult dévotement, comme ceulx qui cuidoient tantost prendre l'aventure de mort. Et tout premiers Englès se mirent sur les camps, et moult sagement se ordonnèrent, et firent trois batailles. Si se mirent tous à piet, et leurs chevaulx et charoy derrière eulx, en ung bosquet. Et eurent le duc de Guerles, le duc de Jullers, le marquis de Brandebourch, messire Jehan de Haynnau, le marquis de Mise, le seigneur de Franquemont, messire Gille de Duvort, messire Ernoult de Blanquenhem et tous les Alemans la première bataille. La seconde avoit le duc de Brabant qui avoit avec lui le conte des Mons, le conte de Clèves, le conte de Salmes, le sire de Buck, le sire de Berghes, le sire de Gasebecq, le sire de Rousselare, le sire de Botersem, le sire de Voseler, le sire de Witem, le sire de Bourqueehort, le sire de Sconevort, est et pluiseurs autres que je ne puis mie tout nommer. En ceste bataille avoit vingt deux banières et dix sept penons. S'estoient huit mille hommes de bonne estoffe. La tierce bataille et le plus grosse avoit le roy d'Engleterre, et moult de bonnes gens de son pays. Premiers y estoit le conte Derby fil à monseigneur Henry de Lenclastre, l'évesque de Nicolle, ly quens de Norhanton, le conte de Werwich, le conte de Salsebery qui estoit marissaulx de l'ost, le conte de Sulfort, le conte de Herfort, le conte de le Marche, le conte de Pennebrouch, le conte Richart de Stanfort, messire Jehan visconte de Beaumont, le conte de Biaucan, messire Guillaume Fil-Warin, le sire de Ros et de Northombrelant qui fu là fait chevalier et leva banière, le sire de le Ware, le sire de Salmel, le sire de Falenton, messire Regnault de Gobehem, le sire de Strier, le sire de Brasenton, messire Hue de Hastinge, le sire de Multone et moult d'autres. Et là fist le roy pluiseurs chevaliers, entre lesquels le fu messire Jehan Chando, qui fu l'un des bons hommes d'armes des deux royalmes. Et y avoit trente deux banières et aultre tant de pennons. En cele bataille avoit bien dix mille hommes d'armes et six mille archiers. Si ordonnèrent à tenir sur esle, une bataille pour réconforter les plus lassés. Ceste querque eut messire Robert d'Artois; dalez lui monseigneur Henry de Flandres, Wautier de Maugny, le sire de Bercler, le sire de Neufville, le sire de Clifort, monsire Richart de Pennebrouch, monseigneur Bertreumieu de Bruwes, et pluiseurs autres qui estoient environ trois mille hommes d'armes. Si y avoit douze bannières et deux mille archiers; et toutes les batailles à piet, en très grant désir de véir leurs anemis.

CHAPITRE CLXV.

Quant ainsi furent ordonnés sur les plains camps, adont ala le roy Englès sur ung cheval, de bataille en bataille, en priant aux seigneurs moult joieusement qu'ils se tenissent pour réconforté et pensaissent de bien faire, car il retenoit sur son âme qu'il se combatoit à bon droit. Et chascuns lui accorda, qui le véoient et ooient volentiers, en lui prometant que ce droit lui aideroient à garder, tant qu'ils poroient durer, parmy l'ayde de Dieu; et ne se doubtoient point du grant peuple qu'il savoient que le roy de France avoit avec luy. Et quant le roy ot esté ainsi d'oultre en oultre, il s'en revint à sa bataille. Après ce fist commander que nuls n'alast devant les banières. Ainsi furent toute la matinée atendant les François, qui s'ordonnèrent ainsi que s'ensieut.

CHAPITRE CLXVI.

Il est bien vray que le roy de France avoit là si grant plenté et tant de nobles hommes, que ce seroit merveilles du recorder. Car je sceus, par héraulx qui y furent et d'aultres gentils hommes qui les eurent par escript, qu'il y eut deux cens vingt sept banières, quatre rois, cinq ducs,

trente six contes, vingt sept cents et six chevaliers, quatre vingt mille hommes d'armes, sans le commun, dont il y en eut bien soixante mille. Les rois furent tels: premiers, le roy de France, le roy de Behaigne, le roi de Navare et le roy d'Escoce; les ducs furent tels: le duc de Normendie, le duc de Bretaigne, le duc de Bourbon, le duc de Loraine, et le duc d'Athaines; les contes furent tels: le conte d'Alençon, le conte de Flandres, le conte de Blois, le conte de Haynnau, le conte de Bar, le conte de Pontieu, le conte de Boulongne, le conte de Saint-Pol, le conte Raoul d'Eu, le conte de Ghines ses fils, le conte de Forest, le conte Dalphin d'Auvergne, le conte de Danmartin, le conte de Harcourt, le conte d'Aumalle, le conte de Tancarville, le conte de Wademont et de Jenville, le conte de Joingny, le conte de Rousy, le conte de Poitiers, le conte de Braine, le conte de Vendosme, le conte d'Estampes, le conte de Sanssoire, le conte de Beaumont, le conte de Monfort, le conte de Nerbonne, le conte de Pieregort, le conte de Villemur, le conte de Cominges, le conte d'Ermignac, le conte de Fois, le conte de Mirendon, le conte de Douglas d'Escoce et le conte de Moret et pluiseurs autres; et des banières par parties je n'en volroie riens compter, car aussi je ne les sçay mie touttes. Et sachiez que c'estoit beauté moult grande de véir sur les camps les banières venteler au vent, chevaulx armés et couvert.

CHAPITRE CLXVII.

Environ, l'eure de tierce, vint le duc Oedes de Bourgongne, à plus de cinq cens hommes d'armes; et se mist sur les camps d'un lez. S'avoit en se routte dix neuf banières. D'aultre part estoit le conte de Haynnau en grant aroy, et faisoit sa bataille par lui et de sa gent propre, où il avoit dix huit banières. Ainsi estoient les princes dalez leurs gens en ordonnance, attendant l'eure que on fesist chevauchier avant.

CHAPITRE CLXVIII.

Moult fu celle journée belle et clère. Si resplendissoit le soleil sur ces armures, que c'estoit grant plaisance à véoir. Là parloit le roy de France à ses barons; et y avoit si grans estrifs qu'ils n'estoient point d'acort; car les aucuns disoient: que le roy prenoit périleuse adventure de combatre, pour ce qu'il ne savoit que chascun pensoit, ne se il y avoit point de traysons; et les autres disoient: que trop grant blasme seroit que, se le roy qui savoit ses anemys devant luy à plains camps luy atendant, s'il ne les combatoit; et que à tous jours lui seroit reprochié.

CHAPITRE CLXIX.

Ensy sur estrif, débat et mauvais accord et sur diverses oppinions, le jour passa jusques à petitte nonne. Ung lièvre s'en vint tres-copant les camps, et se lança parmy les François. Dont commencèrent ceulx du front devant, qui premier le virent, à crier et huer, et à faire grant effroy. Dont ceulx qui estoient darenier cuidèrent que ceulx de devant se combatissent, et ceulx de devant que ceulx de derrière si fesissent. Si commencèrent à tous lez mettre bachinès en teste et à palmier leurs glaves. Et là bien en haste fist-on pluiseurs nouveaulx chevaliers; et espécialment le conte de Haynnau, qui desiroit premiers estre en la bataille et qui jà cuidoit que on se combatesist. Si y eut de tels chevaliers que on appela depuis les Chevaliers du Lièvre entre les seigneurs, par esbatement. Après ce vinrent les nouvelles au roy, que ung lièvre avoit ainsi estourmi son ost. Dont sur ce pluiseurs eurent ymaginacion, et disoient que ce n'estoit pas bon signes d'avoir ung lièvre pour encontre; mais ung malvais signes; et quoyque ce fust, de lendemain il ne conseilloient point de combatre. Et ainsi demenant tels parolles, passa l'eure de nonne, tant que le plus estoient tous hodés de là estre; et virent bien qu'il ne se combateroient point. Dont commencèrent les pluiseurs à eulx retraire vers leurs logis.

CHAPITRE CLXX.

Quant le conte de Haynnau vit que nuls n'aloit avant et se passoit l'eure, si fu moult esmervilliés; et appella monseigneur d'Engien et monseigneur Henry d'Antoing, et leur dist: « Alez devers monseigneur mon oncle, et lui demandez à quoy il pense et quel chose il veult que je face. » Et ceulx le firent voulentiers. Dont s'en alèrent ces deux seigneurs devers le roy, qui jà se retraioit; et y avoit si espesse routte que jamais ne l'euissent peu dérompre. Si trouvèrent monseigneur d'Alençon à qui ils adrécèrent leur mes-

sage, et celui leur dist : « Beaux seigneurs, dites à mon nepveu qu'il s'en voise de par Dieu, car nous n'arons point de bataille. » Ainsy le rapportèrent à monseigneur le conte, qui alors se party de la place, et toute sa routte; car tous les autres estoient jà retrais. Et sans plus parler, s'en vint chevauchant jusques en Haynnau vers le Quesnoit.

CHAPITRE CLXXI.

Quant le roy d'Engleterre et tous ses aliés, qui avoient esté longhement rengiet sur les camps tout à piet jusques à oultre nonne, sans boire et sans mangier, bien véoient que les François ne s'apparilloient de venir jusques à eulx, si se trayrent ung poy ensamble, pour avoir advis comment il se maintenroient. Pluiseurs oppinions y eut entre eulx aussi bien qu'entre les François. Car le roy, messire Robert d'Artois, messire Jehan de Haynnau et le sire de Franquemont avoient oppinion d'aler avant, et de sievir le roy, et nient partir sans combatre. Mais le duc de Brabant et pluiseurs autres de son acord disoient, qu'ils ne pooient avoir blâme de partir, car ils avoient offert en son royalme la bataille au roy de France, qui l'avoit retenue et en faly; et si s'estoient tenu toute jour, ainsi que gens d'armes devoient faire, atendant leurs anemis qui point n'estoient venus; et s'estoit l'eure passée du combat. Ossy d'aultre part vitailles leur commençoient à fallir; et à chevaucier avant ils trouveroient tout despourvut. Si que d'eulx bouter trop avant sur l'iver, ils n'y véoient riens de bon, et que mieulx valoit partir à honneur que d'atendre nulle aventure à honte. Tout considéré, cel accort fu tenus, et se départirent. Lors se deslogèrent et chevaucèrent tant que à ce vespre vinrent jésir vers Avesnes, leur caroy et pilage.

CHAPITRE CLXXII.

Et le roy de France, quant il fu ainsi retournés et que on lui avoit desconsillié le combat, moult courouchiés et enflamés s'en rala vers Buironfosse; et avoit intencion que lendemain il combateroit. Si appella ses deux marissaulx, monseigneur Bertran et le sire de Trie, et leur dist : « Ordonnez et commandez que nul ne se parte, et que à demain chascun soit prest; car, au plaisir de Dieu, j'ay intencion de combat. » Et ainsi le firent les marissaulx. Et quant ils ne trouvèrent point le conte de Haynnau, si le dirent au roy, adfin qu'ils n'en fuissent repris. Adont regarda le roy sur le conte d'Alençon son frère et lui dist : « De nostre nepveu de Haynnau en savez-vous nouvelles? »—« En nom Dieu, monseigneur, oyl; car il envoia or-ains le seigneur d'Engien et le seigneur d'Antoing pour savoir à vous quel chose vous voliés que on fesist; et ils ne peurent parler à vous. Si me trouvèrent d'aventure; si leur dis que n'estoit nul apparant de combattre, et qu'il s'en alast de par Dieu. » Adont pensa le roy ung petit, puis dist : « Or le remandez appertement, car demain, s'il plaist Dieu, nous combaterons. » Lors fist envoier ung sergant d'armes vers le Quesnoit; et y vint si à point que le conte se désarmoit. Et jà estoient les barons et les autres retrais à leurs hostels, et les aucuns ralés vers leurs maisons. Si vint le messagier devers le conte, et luy dist : « Sire, le roy vous salue, et vous mande que demain, à soleil levant, vous soiez à Buironfosse; car demain on se combatera aux Englès. » Et quant le conte oy ces nouvelles, si fist sonner ses trompettes, resvillier gens d'armes, enseler chevaulx, et remander ceulx qu'il cuidoit le mieulx ravoir. Si se party en grant haste; et tant chevauça que ce samedy au matin, il fu, son corps et sa routte, sur les camps dont droit il s'estoit partis. Si ne vit nul apparant; car aucun coureur avoient apperçut que Englès s'estoient partis et retrais sur l'Empire. Dont dirent les barons de France au roy : « Sire, il convenra le roy d'Engleterre faire moult de tels chevaucies, ainchois qu'il ait conquis tout votre royalme. »

CHAPITRE CLXXIII.

Dont fu commandé du deslogier et retraire toutes manières de gens en leurs lieux. Ces nouvelles vinrent au conte de Haynnau, sur les camps, qui encore rien ne savoit des Englès qu'ils fuissent partis. Lors s'en vint le conte de Haynnau et sa routte, où il y avoit bien quatre cens armures de fer, sur ung certain pas où le roy devoit passer. Et quant le roy les vit, il demanda quel gens c'estoient; et on lui dist qui c'estoient. Lors s'enclina le conte en passant, et le roy luy dist : « Beaux nieps, vous estes bien acquittiés; retour-

nez vous en de par Dieu. » Dont prist congié le conte au roy et à son oncle d'Alençon, au roy de Behaigne et à pluiseurs autres et s'en revint arière, à toute sa route, disner à Landrecies et au Quesnoit au giste.

CHAPITRE CLXXIV.

Or parlerons du roy d'Engleterre et de ses aloiés qu'ils devinrent, car le roy de France ne les sieuvy plus avant, ains s'en rala à Saint-Quentin, et là donna à toutes ses gens congiet, et les garnisons d'en raler où ils estoient ordonnés par avant. Lendemain au matin, se mirent ensamble au conseil le roy d'Engleterre et tous les seigneurs, et conseillièrent quel chose il feroient. Si eurent accort que toutes gens s'en ralaissent en leurs lieux. Dont s'en ralèrent les Almans; et s'en rala le roy avec le duc à Brouxelles; et là se rafresquirent; et ordonnèrent ung grant parlement, là où fu Artevelle et le conseil des bonnes villes de Flandres. Et là leur remonstra le roy d'Engleterre que, s'ils lui voloient aider à parmaintenir sa guerre, il leur feroit avoir Douay et Béthune qui jadis avoient esté de Flandres. Sur ce eurent Flamens grant délibéracion de conseil, pour tant qu'ils estoient jadis obligié, sur une grant mise de florins, à le cambre du pappe, qu'ils ne pooient faire guerre contre le roy de France qu'ils ne fuissent attains en celle somme; mais se le roy d'Engleterre voloit faire une chose: qu'il s'appelast roy de France et volsist enquerquier les armes de France à porter, il le tenroient pour roy et obéyroient à luy, et l'aideroient à leur pooir à joir du royalme; et par ainsi ne se fourferoient point en la somme des florins; car le roy de France et d'Engleterre leur pooit quitter.

CHAPITRE CLXXV.

Sur ces requestes le roy prit conseil, car grant besoing lui estoit d'avoir l'ayde des Flamens; et se lui estoit pesant à emprendre les armes de France à porter, qui encores n'y avoit riens conquis qui fesist à tenir. Si se porta le conseil que, s'ils lui voloient jurer et sajeller de aidier sa guerre à maintenir, s'il emprendroit ce que dist estoit, il leur aroit en convent de faire ravoir Lille, Douway et Béthune; et ils disent que oyl. Si fu assigné certain jour de parlement à Gand, qui se tint, là où fu le roy d'Engleterre, le duc de Brabant, et tous les princhés et les seigneurs Almans qui estoient ses aliés. Et d'aultre part y furent tous les bourgois et conseil des bonnes villes et du Franc de Bruges. Si furent là remonstrées et proposées toutes les choses dessus dittes; et furent lettres scellées, des Flamens d'une partie, et du roy d'aultre. Et par ces poins, là endroit enquerqua le roi d'Engleterre les armes de France esquartelées d'Engleterre, et emprist le nom du royalme de France, jusques à tant qu'il les laissa par certaines composicions, ainsy comme vous orez cy après[1].

CHAPITRE CLXXVI.

A ce parlement eut moult de choses consilliées et retournées. Et touttes voies fu-il accordé de tous les seigneurs qui là estoient, qu'ils feroient grant guerre en France; et par espécial parmy l'aide des Flamens, qu'ils aségeroient Tournay; car s'ils l'avoient, de légier ils aroient Lille, Douay et Béthune, et courroient de jour en jour le royalme si avant qu'ils volroient, Flamens et Brabençons qui estoient aliés ensamble, et metteroient paine qu'ils euyssent le pays de Haynnau d'accord avec eulx. Si en seroit leur guerre plus belle. Mais le conte de Haynnau, qui bien avoit esté priés du roy d'Engleterre d'estre à ses parlemens, s'escusoit tousjours; et disoit que jà ne feroit chose qui fust contre le roy de France son oncle, se premiers on ne lui avoit fourfait. Adont se partirent tous les seigneurs, et s'en ralèrent chascuns en leurs lieux, et le roy d'Engleterre leur pria moult de bon cuer que, quant il les semonroit qu'ils fuissent apparilliés; et ils lui eurent ainsi en convent.

CHAPITRE CLXXVII.

Encore depuis ce parlement, se tint le roy d'Engleterre en Flandres, alant de bonne ville à aultre, pour aprendre les gens à congnoistre, et eulx lui. Et par le conseil Jaquemon d'Artevelle fist venir la roynne sa femme à Gand; et tinrent leur hostel en l'abbaye Saint-Pierre; et là estoient souvent viseté des dammes et de bourgoises de Gand. Et pour plus grant signe d'amour monstrer à eulx, le roy fist venir le conte de Salseberich

[1] A la paix de Bretigny 1360, après laquelle Froissart partit pour l'Angleterre.

en la ville d'Ippre en garnison, et le conte de Sulfort, pour faire paine à ceulx de Lille et de là entour. Et quand il eut ordonné toutes ses besongnes, il prist congiet à la royne et aux Flamens et à Artevelle. Si y laissa monseigneur Robert d'Artois, et se mist en mer pour aler viseter son pays, où il n'avoit esté il y avoit près de deux ans, et espécialment pour regarder sur le marche d'Escoce, car il redoubtoit plus à ce costé là que à nul des aultres. Si se hasta entre luy et tous ses princhés, tant qu'ils furent à Londres, où ils furent rechupt à grant joie, en l'an mil trois cent et trente neuf.

CHAPITRE CLXVIII.

Or vous conterons du roy de France qui estoit retrais vers Paris et avoit toutes ses gens donné congié. Si fist moult fort renforcier sa navie qu'il avoit sur mer, dont messire Hue Kieret, Barbenaire et Bahucet estoient cappitaines. Et tenoient foison de Normans et de bidaux et de Jenevois, qui couroient sur mer et faisoient pluiseurs dommages aux Englès. Et conquist ceste armée la belle grosse nave qui avoit tant cousté au roy Englès, que on appeloit Christophe; et estoit plaine de laines et de gens. En ce meisme temps rapassèrent la mer en Escoce le conte de Moret et messire Willame de Douglas, pour ce qu'ils savoient que le roy Englès estoit rapassés, et ils ne savoient qu'il pensoit. Avec eulx passèrent deux cens compaignons françois, pour querre leurs aventures, par le congiet du roy de France. De quoy le sire d'Aubigny et messire Ernoult d'Andrehen estoient capitaines.

CHAPITRE CLXXIX.

Encore parlerons comment le roy de France advisoit comment il se poroit vengier de ceulx qui marcissoient à lui, qui avoient esté ses annemis, tels que le duc de Brabant et monseigneur Jehan de Haynnau. Si mist sus environ cinq cens armures de fer, et leur commanda qu'ils entraissent en la terre de Chimay et mésissent tout en feu et en flamme. Adont messire Jehan de la Bove et le visconte de Chalons, qui en furent meneur à toute leur route, y alèrent et boutèrent le feu à tous lez; et vinrent une matinée devant Chimay. Si aqueullirent le proie et ardirent les faubourgs, sy que les flamesques en vinrent dessus la ville. Adont ceulx de Chimay sonnèrent leurs cloques; si s'armèrent et vinrent vistement aux portes, en monstrant visage de deffence. Mais les François n'avoient talent d'assalir; ains s'en retournèrent arrière, et en ralèrent tout ardant le plat pays monseigneur Jehan de Haynnau, jusques à Vreving en Thérasse; et là partirent leur pilage. Quant les nouvelles de ce dommage vinrent à monseigneur Jehan de Haynnau, qui estoit adont à Valenchiennes, il en fu durement courechiés, et ce fu raison; et aussi fu messire le conte son nepveu. Dont s'en ala le sire de Beaumont à Chimay réconforter ses gens, et leur promist que ce fourfait seroit temprement amendés.

CHAPITRE CLXXX.

En ce temps vinrent ceulx de Cambray à Relenghes une forte maison qui se tenoit adont de monseigneur Jehan de Haynnau; et le gardoit de par lui messire Jehan son fil bastard, et avec lui environ trente armures de fer; et l'assaillirent ung jour toute jour; mais trop bien ils se deffendirent. Adont ceulx de Cambray se partirent, mais ils leur promirent bien que lendemain ils retourneroient, si forts qu'ils les aroient. Sur ce les compaignons regardèrent que le forteresse n'estoit mie à tenir contre une telle bonne ville; car encore estoient les fossés si engelés que seurement on pooit bien aler jusques aux murs. Si se partirent environ mie nuit, et prinrent leurs baghes; si vinrent à Boucain, et lendemain à Valenchiennes. Et ceulx de Cambray ne s'oublièrent point, mais revinrent; si le trouvèrent toute wide. Adont le prinrent et l'abatirent, et firent mener le pierre à Cambray.

CHAPITRE CLXXXI.

Vous devez savoir que tout ce temps, de par le roy de France, estoit messire Godemars du Fay capitaine à Tournay et des forteresses d'environ; et estoit le sire de Beaugeu à Mortaigne, le sénescal de Carquasone à Saint-Amand, messire Aymars de Poitiers à Douay, messire Galois de la Bame, le sire de Martel, le mariscal de Mirepoix et le sire de Villars en la cité de Cambray. Si ne désiroient ces seigneurs trestous, fors qu'ils peuissent courre en Haynnau pour pillier. Aussy l'évesque de Cambray y rendoit

grant paine, qui estoit tousjours à Paris, en lui plaignant plus des Haynnuiers que de nulle gent, car ils lui avoient ars tout son pays. Et tant parla et fit que les soldoiers de Cambray et de Cambrésis eurent congiet d'entrer en Haynnau. Si s'assemblèrent secrètement ung samedy au soir, et vinrent à Haspre. Si le pillèrent, et robèrent toute, et enmenèrent les gens devant eulx; et moult vilainement ardirent la ville et violèrent l'Église.

CHAPITRE CLXXXII.

Ces nouvelles furent tantost à Valenchiennes devers monseigneur le conte, environ l'eure de mie nuit. Et quant le conte oy ces nouvelles, il en fu moult courechiés. Si se party de le Salle sans arroy, et vint jusques ou marchiet; et dist à ceulx qui le béfroy gardoient : «O vous malle gent qui là estes, qui véez le dommage de vos voisins, pourquoy ne sonnez-vous la clocque ; si s'esvilleront ceux de la ville.» Dont, à la requeste et commandement du conte, si fu là clocque sonnée. Lors s'esvillèrent toute manière de gens. Si s'armèrent et vinrent ou marchiet; mais le conte ne voult mie attendre les derrains, ains se party et dist : «Qui m'aime, se me sieuwe.» Adont estoient en la ville messire le sénescal de Haynnau, messire Gerart de Bertain [1], messire Henry d'Anthoing, le sire de Roisin, le sire de Gomingnies, le sire de Pottielles, le sire de Mastaing, le sire de Waregny, le sire de Bossut et pluiseurs aultres qui montèrent à cheval. Mais quant le conte eut sa routte vinrent à Menin, on lui dist qu'il y aloit sans raison et queles François estoient retrais et retournés vers Cambray.

CHAPITRE CLXXXIII.

Adont s'en revint le conte à Fontenelles l'abbaye, moult courouciés; et ala vers madamme sa mère; et lui dist le desplaisir que les François lui avoient fait, et sans desfiances. Et la bonne damme qui vit son fil courouchiés, et qui le sentoit hastieu et de grant emprinse, le rapaisa ce qu'elle peut; et lui dist qu'elle ne cuidoit point que ce fust le fait du roy, mais de l'évesque et de ceulx de Cambray. Si lui dist : «Beau fil, je vous prie que ainçois que vous esmouvez nulle guerre contre le roy de France vostre oncle, que vous aiez bon conseil; car trop vous porroit couster.» Alors s'en party le conte moult mal appaisiés; et disoit bien à ses chevaliers et à ceulx de Valenchiennes que ce mesfait seroit chièrement vendus. Ces nouvelles s'espandirent par le pays. Et les sceut tantost messire Jehan de Beaumont qui estoit à Beaumont. Si pensa fort au sien dommage; et ne fu mie courouchiés quant il sceut l'avenue qui estoit advenue à son nepveu, pour tant qu'il ne pensoit point qu'il fust si souffrant, qu'il portast longuement tel dommage. Si monta tantost à cheval, et en vint à Valenchiennes, et se traist vers lui, ainsi que raison estoit.

CHAPITRE CLXXXIV.

Sitost que le conte de Haynnau vit monseigneur Jehan son oncle, si s'adrecha vers lui et lui dist : «Beaux oncles, vostre guerre des François est grandement embellie.» — «Sire, respondy le sire de Beaumont, Dieu en soit loés! car de vostre dommage et annoy seroi-je courouchiés; mais celui cy me vient à grande plaisance. Or avez-vous de l'amour du roy de France; vous les avez tousjours portés, s'en estes mal paiés. Or regardez que nous chevauçons sur eulx, et de quel lez et briefment, car faire le nous convient.» — «Vous dittes voir, dist le conte, nous en aurons advis.» Lors fu conseillié des seigneurs qui là estoient, que ung parlement fut mis ensamble à Mons en Haynnau bien brief, et là fussent tous les trois estas du pays, chevaliers, abbés et bonnes villes. Adont furent faites lettres et les mandés bien en haste, pour estre à ce conseil.

CHAPITRE CLXXXV.

Entrues que ce mandement se fist, s'en ala bien en haste le conte devers le duc de Brabant de qui il avoit la fille; et lui conta ce desplaisir que les François lui avoient fait. Et le duc luy respondy que luy et tous ses pays estoient tout prests pour lui aidier à contre-vengier. Encore chevaucha-il en Flandres et parla à Artevelle, et lui conta tout son fait. Lequel lui dist qu'il en estoit bien lies, qu'il avoit à faire d'eux. «Et d'ores-en-avant voi-ge bien que les Haynnuiers seront aliés avec les Flamens.» Et lors lui promist que touttes fois que besoing il en aroit, il

[1] Peut être le copiste était-il Gascon; car souvent il substitue les *b* aux *v*. Ainsi *Bertain* pour *Vertaing*, *Brebing* pour *Vervins*, *Bersy* pour *Vercy* et plusieurs autres.

lui amenroit soixante mille Flamens, armés aux frais du pays. Dont dist le conte : « Grant mercis. »

CHAPITRE CLXXXVI.

A ce parlement à Mons furent tous ceulx du pays qui au conseil appartenoient, et aussi de Hollandes et de Zélandes. Et là, devant tous, remonstra le conte le dommage et le despit que on lui avoit fait, sans desfiance et sur les grans services qu'il avoit au roy; dont il se plaindoit à tous ses amis, et prioit qu'il en fust conseilliés et aidiés. Dont y eut moult de parolles retournées; tant que le seigneur d'Engien, le seigneur de Barbançon et le seigneur de Lingne consilloient que on envoiast devers le roy assavoir se il estoit innocent du fait, et s'il le voloit faire amender, vu qu'il en fust cause. Mais ce conseil ne peut estre oys, car messire Jehan de Beaumont, qui estoit le plus grant après le conte, brisoit ce propos et disoit : « Ne plaise Dieu que nous nous abaissons tant, que, sur deux grans despis que on a fait en nostre pays de Haynnau, nous requérons nul moïen. Car nous sumes gens assez et fors pour nous vengier; et se poons entrer au royalme, auquel lez qu'il nous plaist. » Et le conte s'enclinoit moult à le guerre; car l'arsure de la terre de Chimay lui faisoit moult mal; et encore lui desplaisoit plus celui de Haspre. Finablement il fu accordé de tous que le roy de France et son royalme fust desfiés. Et si fu avisé qui seroit tailiés de ce message faire. Et par commun accord fu esleu l'abbé de Crepin, qui estoit appellés Thiébault. Se fu priés des desfiances porter; et il respondy qu'il yroit volontiers. Les desfiances furent escriptes et scellées du conte et de tous ses barons, et baillées à dant abbé; lequel se party assez brief; et tant exploita par ses journées qu'il vint à Paris et trouva le roy. Si fist son message bien et à point et lui bailla les lettres. Le roy les fist lire, qui grant conte n'en fist mie; et respondy que son nepveu étoit un fol, et son pays encore plus quant il le créoit.

CHAPITRE CLXXXVII.

Après la revenue dant abbé, le conte fist son mandement de tous les nobles du pays et de tous fievés à estre à Mons; et tantost envoia saïsir et prendre Avesnes, Landrecies et le chastel de Sasogne qui estoit au conte de Blois, et y mist garnisons de par lui. D'autre part, messire Jehan de Haynnau, fist sa semonse à Beaumont et eut bien quatre cens lances. Adont se party le conte en grant aroy. Et firent les mariscals ordonner leur caroy vers Nivières pour passer le Sambre; et s'en alèrent vers Beaumont et vers Chimay; car c'estoit leur entente d'entrer vers le Tierache et aler vers Aubenton et en la terre du seigneur de Vrevin et de Beaumont, qui couru avoient la terre de Chimay. Si passèrent toutes gens parmi Fagnes et les bos de Chimay. Si se herbégèrent les seigneurs en la ville, et le plus tout autour, au dehors. Bien se doubtoient ceux d'Aubenton du conte de Haynnau et de son oncle; et l'avoient signifié au bailli de Vermandois que il leur volsist envoyer gens pour leur ville garder, qui bien en avoit besoing, car elle n'estoit fortefiée fors de palis. Si y envoia le bailli, monseigneur Jehan de Beaumont, le vidasme de Chalons, monseigneur Jean de la Bove, le seigneur de Lore, et les chevaliers et escuiers de là entour, tant qu'ils estoient bien trois cens armures de fer, sans ceulx de la ville et du pays environ. Non pourquant les seigneurs qui y estoient disoient à ceulx de la ville que bien le pensoient à tenir et à garder, mais qu'ils fuissent bonnes gens avec eux.

CHAPITRE CLXXXVIII.

Par ung vendredy au matin, se partirent les Haynnuiers de la ville de Chimay, et passèrent les bos; et exploitèrent tant qu'ils vinrent à Aubenton, qui estoit grosse ville et bien drappière. Les Haynnuiers se logèrent assez près, et avisèrent auquel lez elle estoit plus prenable. Lendemain vinrent tous ordonnés pour assalir, les banières devant eulx et tous leurs arbalestriers; et se mirent en trois parties. Le conte fist par lui sa bataille et le plus grande; messire Jehan son oncle le seconde; le sire de Franquemont eut le tierce et avoit plenté d'Alemans. Quant ceulx de dedens virent que ainsi on s'apparilloit d'eulx assalir, ils se ordonnèrent aussi en trois lieux. Lors firent ceulx du dehors sonner leurs trompettes, et assalir la ville bien asprement; et faisoient traire les arbalestriers à l'aprochier. Le conte de Haynnau et sa routte vinrent à l'une des portes, jusques aux bailles; et là estoit le vidasme de Chalons, ung hardi chevalier et appers;

et là fit trois de ses nepveux chevaliers. Là eut ung très grant assault et pesant. A l'autre porte vint messire Jehan de Haynnau et sa bataille; et là estoit messire Jehan de Beaumont et le sire de la Bove qu'il n'amoit gaires, car il avoit esté à ardoir sa terre de Chimay. Se désiroit le assault et le bataille à lui; se le fist dur et merveilleux. A l'autre porte estoient Alemans et Brabençons, dont le sire de Franquemont estoit chief; et là estoit le sire de Lore et pluiseurs autres qui vaillamment se deffendirent. Là y eut trait et lanchiet, et fait grans fais d'armes. Si crioit-on : «Haynnau! Haynnau!» en plusieurs lieux. Là s'avançoient chevaliers et escuiers fièrement. Et peut-on bien recorder que Aubenton fu radement assailli, et moult noblement deffendue; car moult y eut fait d'armes. Là en y eut pluiseurs qui rampoient amont, bien armés et targiés, qui moult prestement estoient rabatus et reboutés aval, atout haces et cuignies en leurs mains pour effondrer les palis. Ce samedy au matin, fu li assault grans et dolereux. Et finablement messire Jehan de Haynnau conquist les bailles et le porte à son lez, et entra ens à grant huée. Dont vinrent les nouvelles au visconte de Chalons que le porte estoit conquise. Dont il fit retraire ses gens tout bellement; et se vint rassambler devant le moustier; et là eut dure bataille et mortelle, car messire Jehan de Haynnau y vint à grant compaignie; et là fu prins le sire de Lore, le sire de Vendocule et le sire de Saint-Martin; et y morurent deux des nouveaux chevaliers, nepveux au visdame, et le tiers fu prins. Mais le visdame se salva, car il monta à cheval; et ossi fist messire Jehan de Beaumont et messire Jehan de la Bove. Mais quant messire Jehan de Haynnau sceut que ses annemis s'enfuioient, ceux que plus il désiroit à avoir, si monta à cheval; et cacha ses annemis jusques aux portes de Vrevins. Et quand il vit qu'ils lui estoient escappés, ils mirent tout à l'espée, quanqu'ils encontrèrent du pays; et revint à Aubenton où estoient touttes leurs gens. Et jà estoit tout pilliet, laines et draps, et tout l'autre avoir; et tout toursé sur les carois pour mener vers Chimay. Et quant ils eurent fait leur volenté de le ville, ils boutèrent le feu ens, et ardirent tout, qu'il n'y demoura une seulle maison. Ce soir logèrent-il sur le rivière, et lendemain ils chevaucèrent vers Mauber-Fontaine.

CHAPITRE CLXXXIX.

Après le destruccion d'Aubenton, fu destruit Signy le grand et le petit; et des hamiaulx de là entour, ars et destruis plus de quarante; et puis retournèrent en Haynnau. Si donna le conte à ses gens congiet pour ceste fois. Si s'en rala chascun en son lieu, et son oncle de Beaumont s'en rala moult joieu. Si retourna le conte à Mons, pour avoir advis comment il acquerroit amis à tous lez, pour mener sa guerre à l'esté encontre François. Et ainchois qu'il se partist du pays, il ordonna et garny les fors et les bonnes villes; et par espécial il mist monseigneur Jehan de Haynnau son oncle, alant et venant par le terre, avec quatre chevaliers : le sire d'Antoing, le seigneur de Waregny, le sire de Vertaing et monseigneur Henry de Hufallise. Après il mist au Quesnoit le sire de Fauquemont à cent armures de fer. Il mist à Landrecies le sire de Pottielles, à Avesnes le sire de Montigny-Saint-Christophe, à Maubeuge monseigneur Tiery de Wallecourt mariscal de Haynnau, à cent hommes d'armes. Après il mist à Bouchain trois chevaliers almens, qui tous trois avoient à nom Conrart, qui bons chevaliers estoient; à Escaudemire il mist messire Gérart de Sassegnies; à Thun-l'Evesque messire Gérart de Limosin, bons chevaliers Englès; avec lui les deux frères de Maugny, Jehan et Thiery; ou chastel de Rieullay le sire de Rousne et le sire de Goullesmes; et les autres forteresses recommanda-il aux autres barons de son pays, qui y entendissent ensy que pour leur honneur et le sienne. Et ainsi ordonna monseigneur Jehan son oncle, bail et gouverneur du pays de Haynnau jusques à son retour. Assez tost après il se party, et s'en ala par devers l'empereur qu'il trouva à Coulongne, qui le rechupt à moult grant joie; car l'empereur avoit sa seur. Si retournerons ung petit à parler du roy de France.

CHAPITRE CXC.

Quant le roy de France ot oy les nouvelles que les Haynnuiers avoient ars le Théraisse, pris et occis ses chevaliers, et destruit la bonne ville de Aubenton, sachiés qu'il ne le prist mie en pascience; mais commanda à son fil, le duc Jehan de Normandie, qu'il mesist sus une grosse chevaucie et s'en venist en Haynnau; si atournast

tel le pays que jamais ne fust recouvrés. Et le duc dist qu'il le feroit voulentiers. Encore ordonna le roi le conte de Laille, qui estoit Gascon, qu'il mesist sus une grosse armée et s'en alast en Gascongne comme ses lieux-tenans et guerriast fort Bordiaulx et Bordelois et les forteresses qui se tenoient pour les Englès. Lequel conte se party et s'en ala à Toulouse; et là fist son mandement de par le roy. Lequel mandement se tint comme vous orez cy après. Encore renforça le roy durement sa navie qu'il avoit sur mer, et le grosse armée des escumeurs; et manda à messire Hue Quieret, à messire Bahucet, à Barbe-Naire et aux autres capitaines, qu'ils fussent songneux d'eulx tenir sur les mettes de Flandres; et que nullement ils ne laissaissent rapasser le roy d'Engleterre, ne retourner en Flandres. Et se par faulte d'eux il rapassoit, il les feroit morir de male mort; et ils dirent qu'en eulx il n'y azoit point de faulte.

CHAPITRE CXCI.

Vous avez oy cy dessus comment Flamens sont aliés, et ont juré au roy d'Engleterre de lui aidier à faire sa guerre; et lui avoient fait à ceste cause enquerquier les armes de France, et avoient fait hommage à luy de tout ce qui tenu estoit du royalme, comme au roy de France; et ce roy les absolt et clama quittes de la somme des florins dont obligiés s'estoient jadis au roy de France. Et quant le roy de France sceut tous ces traitiés, si lui en despleut fort; et eut advis qu'il envoieroit vers eulx pour eulx retraire. Si leur manda par ung prélat, qu'ils tenissent leur serment, ou aultrement sentence seroit jetée sur eulx, et aussi que, s'ils voloient relenquir le mauvais conseil qu'ils avoient, et retourner devers le couronne de France, il leur pardonneroit tous ses maltalens et leur donroit encore pluiseurs belles franquises. Les Flamens n'eurent point accort de ce faire; mais respondirent que de ses franquises ne de ses promesses n'avoient-il que faire. Ces responses furent raportées au roy; si ne lui pleurent mie; et s'en complaindy au pappe Climent qui nouvellement estoit crées. Lequel saint Père jetta une sentence d'escumeniement par toute Flandres. Si n'y eut prestres qui osast canter. Dont les Flamens furent moult courrouchiés; et en escriprent au roy d'Engleterre. Sur quoy le roy Englès respondy que de ce ne se effraiaissent-ils point, et qu'il leur feroit venir assez de prestres d'Engleterre pour chanter leurs messes; car il estoit pappe en son royalme et en toutes les terres qui se tenoient de lui; et de ce estoit-il bien prévilegiés. Adont furent les Flamens tous resconfortés et rapaisies.

CHAPITRE CXCII.

Quant le roy de France vit que, par nulle voie, il ne pooit les Flamens retraire à lui, adont fist-il commandement à ceulx de Tournay, de Douay et de Lille qu'ils leurs fesissent toute la guerre et dommage qu'ils pooient. Adont se partirent à ung vespre de Tournay, messire Mahieu de Trie, mariscal de France, et messire Godemars du Fay, avec pluiseurs aultres, et firent une chevaucie atout mille hommes. Si vinrent au point du jour devant Courtray, et ardirent tous les faubourgs au lez devers Tournay, et aqueillirent toute la proie de là environ. Si tuèrent hommes et femmes; et retournèrent sur le Lis, cuellant et menant tout devant eulx jusques à Warneston. Onques ne furent cachiet ne sieuwy. Et se ramenèrent à Tournay bien dix mille blanques bestes, trois mille pourceaulx et deux mille grosses bestes, sans l'autre pilage. Dont ceulx de Tournay furent grandement ravitaillié.

CHAPITRE CXCIII.

Or vinrent ces nouvelles à Jaquemon d'Artevelle à Gand. Et quant il sceut que ceulx de Tournay avoient ainsi adommagiet le pays, si en fut moult courouchiés; et dist qu'il seroit amendé, et qu'il yroit asalir Tournay, et que jà il n'atenderoit le roy d'Engleterre, ne aultruy. Si fist son mandement moult espécial. Et en peu de temps assambla plus de soixante mille Flamens; puis manda au conte de Salseberich et au conte de Sulfort, qui estoient en garnison à Yppre, que hastivement il venissent vers lui, et qu'il en voloit aler vers Tournay; et asségeroit la cité, et ne deuist avoir autre ayde que de ses Flamens; et dit qu'il estoit bien en eulx.

CHAPITRE CXCIV.

Quant ces deux contes dessus nommés oyrent ces nouvelles, ils remandèrent à Jaquemon qu'ils seroient dalez lui au jour que mis y fu. Et quant

ils furent apparilliés, si se partirent bien cent lances et quarante arbalestriers; et s'en venoient devers le pont de la Fer en Tournesis, où Jaque-estoit jà à plus de cinquante mille Flamens. Si attendoit les deux contes, pour venir ensamble devant Tournay. Et ensi qu'ils chevauchoient, il leur convenoit passer d'encoste Lille, leur venue estoit jà sceue à Lille. Dont s'armèrent et partirent de le ville secrètement bien quinze cens, que à pié que à cheval; et se mirent en trois agais. Si vinrent les plus appers droit au pas, et se embusquèrent entre haies et buissons.

CHAPITRE CXCV.

Or chevaucèrent ces deux contes et leur routte, sur le guiement messire Wafflard de le Crois, qui grant temps avoit guerrié ceulx de Lille et encore faisoit. Et quant il les eut amenés jusqu'à là, il trouva que ceulx de Lille avoient copée la voie leur il cuidoit passer. Dont leur dist-il : « Beaux seigneurs, je me perçoy bien que ceulx de Lille scevent vostre venue. Si me doubte qu'ils n'aient fait embusce sur nous, car nous ne poons cy passer sans grant péril. Si sachiés que je vous ay jusques à cy amenés; mais par mon conseil nous retournerons et yrons par ailleurs. Et tenez vous contens de ma compaignie; car se ceulx de Lille saillent hors et ils viennent sur nous, n'aiez nulle fiance en moy; car je me salverai au plus tost que je porray. Car se je estoie pris, tous ly or de Bruges ne me racateroit point, que je ne fuisse mors à honte. Et je le vous remonstre adfin que vous n'en puissiez parler sur mon honneur. » Et quant ces seigneurs l'oyrent, si lui dirent en riant : « Waflard, alons toudis; ce ne sont que vilains, ils n'oseroient widier. » Alors se mirent à aprochier la ville de Lille. Adont sailly une embusce de cinq cens hommes au chemin devant eulx; et commencèrent à crier : « A la mort! » Si y avoit arbalestriers qui tiroient de fors trais. Et quant messire Waflard oy ce, sans plus parler, il retourna son cheval et se salva; et les deux seigneurs d'Engleterre furent mieux pris que poisson à le roit; car ils estoient en ung estroit chemin, entre haies et buissons et grans fossés. Dont ils ne pooient salir ne prendre les camps. Non pourquant, quant il virent le destroit, il se deffendirent moult vaillamment, tant qu'ils peurent. Mais finablement leur defence ne leur valy riens; car leurs gens furent mors, et les deux seigneurs, pris et mis en prison ens és halles de Lille, et gardé bien seurement; et dedans tiers jours furent menés devers le roy de France; et lui en fu fait ung bel présenta tout une belle compaignie. Quant le roy sceut comment ceulx de Lille avoient esploitié, si en fu moult joieux; et dist que c'estoient bonne gent; et de ce qu'il avoient fait, il en vauroient mieulx. Si furent les deux contes mis en Chastelet en prison, où ils furent depuis grant temps, ensy que vous orez. Mais sachiés que, quant Jacque d'Artevelle sceut le prise des deux contes, il en fu tout courouchiés et confus, et fu s'emprinse brisie. Si s'en revint vers Gant, et donna à toutte gent congiet.

CHAPITRE CXCVI.

Or parlerons du conte de Laille qui estoit parti de Paris, lieutenant du roy ens ès marches de Gascongne, qui estoit à Toulouse. Si fit son mandement où il eut moult de grans seigneurs, tant qu'il eut bien trois mille hommes d'armes et trois mille sergans à lances et à pavais. Si se partirent de Toulouse; et s'en vinrent au mont Saint-Albain; et de là entrèrent en la ducié d'Aquitaine, où ils commencèrent à faire guerre, et à asségier forteresses, et à prendre prisonniers, et à faire moult de desrois en la terre de La Bret et sur le terre du seigneur de l'Espare, le seigneur de Tharste et le seigneur de Muchident, lesquels n'estoient point adont fort assez pour résister. Non pourquant ils fisent mainte chevaucie sur eulx, fust perte fust gaingne; mais touttes voies le conte de Laille et se routte tenoient les camps.

REMARQUES

SUR QUELQUES LOCUTIONS PROPRES A CE MANUSCRIT.

Deux locutions particulières se représentent fréquemment dans ce manuscrit. J'en citerai quelques exemples qui en faciliteront l'intelligence toutes les fois qu'on les rencontrera.

Leur pour *là où.*

Si qu'il ne sceurent dedans deux jours *leur* ils estoient.

Si ils se fussent embattus *leur* ils tendoient à venir.

Par toutes les villes *leur* ils venoient on leur faisoit grand'fête.

Amené en une place *leur* tout le peuple le véoient.

Leur bon leur sembla.

Ainchois qu'il entreprist chose *leur* il présist blasme ne domage.

Si entrèrent en Paris *leur* ils trouvèrent, etc.

Ii leur assigna *leur* ils prendroient finances.

Cette même locution se retrouve dans le manuscrit de la seconde guerre de Gand dont j'ai donné la collation, dans mon second volume, à la suite du deuxième livre des Chroniques.

An pour *a-t-on.*

S'en ostan (ôta-t-on) le cuer et le jeta-t-on au feu.

Puis se disna chascun de ce qu'il put avoir, puis sonnan les trompettes et montan à cheval; c'est-à-dire *sousa-t-on* et *monta-t-on.*

Si sonnan les trompettes et fut chascun armé.

On retrouve la même locution dans ses Poésies, que j'ai publiées en un volume.

Me laïran de soif mourir, c'est-à-dire *me laissera-t-on.*

Et dans une autre pièce :

A la parole s'acordan,
Et le desjun là destoursan;

C'est-à-dire : A la parole s'accorda-t-on, et le déjeuner prépara-t-on.

J. A. C. Buchon.

BIOGRAPHIE

DE SIRE JEAN FROISSART,

ÉCRITE PAR LUI-MÊME

D'APRÈS LE TEXTE DE SES CHRONIQUES ET DE SES POÉSIES,

DISTRIBUÉ CHRONOLOGIQUEMENT.

. . . . . Fait en avés mainte hystore,
Dont il sera encor mémore
De vous ens ou temps à venir,
Et férés les gens souvenir
De vos sens et de vos doctrines.
(*Dict du florin, Poésies.*)

Sa naissance en 1337.

En l'an de grâce 1390 j'avois d'âge cinquante-sept ans. (L. III, chap. LXX, p. 601.)

Ses poésies seules nous fournissent quelques détails sur ses premières années et sur les habitudes de son esprit. J'en extrais ce qui est purement narratif et personnel.

ESPINETTE AMOUREUSE.

En mon jouvent, tous tels estoie
Que trop volontiers m'esbatoie;
Et tels que fui, encor le sui;
Mès ce qui fu hier n'est pas hui.
Très que n'avoie que douse ans,
Estoie forment goulousans
De véoir danses et carolles,
D'oïr menestrels et parolles
Qui s'apertiennent à deduit,
Et de ma nature introduit
Que d'amer par amours tous ceauls
Qui ament et chiens et oiseauls.
Et quant on me mist à l'escole
Où les ignorans on escole,
Il y avoit des pucellettes
Qui de mon temps èrent jonettes;
Et je, qui estoie puceaus,
Je les servoie d'espinceaus,
Ou d'une pomme, ou d'une poire,
Ou d'un seul anelet de voire;
Et me sambloit, à voir enquerre
Grant proëce à leur grasce acquerre;
Et aussi es-ce vraiement;
Je ne le di pas aultrement.
Et lors devisoie à par mi :
Quand revendra le temps por mi
Que par amours porai amer.
On ne m'en doit mies blasmer
S'à ce ert ma nature encline,
Car en pluisours lieus on decline
Que toute joie et toute honnours
Viennent et d'armes et d'amours.
Ensi passoie mon jouvent;
Mès je vous ai bien en convent
Que pas ne le passai com nices;
Mès d'amer par amours tous riches;
Car tant fort m'en plaisoit la vie
Qu'aillours n'ert m'entente ravie,
Ne ma plaisance, ne mon corps.
Encor m'en fait bien li recors,
Et fera, tant com je vivrai;
Car par ce penser mon vivre ai
Garni d'une doulce peuture;
Et s'est tele ma nouriture
De grant temps; fuisse jà pouris
S'en ce n'euisse esté nouris.
Mès le recort et la plaisance,
Le parler et la souvenance
Que plusieurs fois y ai éu
M'ont de trop grand bien pourvéu.
Nous n'avons qu'un petit à vivre,

Pourtant fait bon eslire un vivre
Entroes, com est dou prendre en point
Qu'on ne faille à sa santé point,
Pour amer par amours, l'entens.
Mieuls ne poet employer le tems
Homs, ce m'est vis, qu'au bien amer;
Car qui voelt son coer entamer
En bon mours et en nobles teches,
En tous membres de getilleces,
Amours est la droite racine;
Et coers loyaus qui l'enracine
En soi, et point ne s'outre-cuide,
N'i poet avoir l'entente vuide
Qu'il ne soit gais et amoureus,
Et aux biens faire vertueus.
Car qui n'aimme, ou qui n'a amé,
Quoi qu'on ait l'homme en ce blasmé,
Jà n'aura vraie cognoissance,
Ne en bonnes vertus puissance.
Mès les aucuns ensi opposent
Qu'il sont amé, puis qu'amer osent.
Nennil, Amours de celle part
Ne prendera jà au coer part
Qui le voelt par cuidier avoir;
Oultre-cuidance est non savoir,
Et pour ce ne s'i doit nuls mettre
Qui d'amer se voelt entremettre.
Dont ensi, pour mieuls confremer
Le fait dont vous voeil enfourmer,
J'ai dit qu'amours est sens et vie,
Qui s'i gouverne sans envie.
Ensi le croi, pour ce le pris
Tant à valoir, honneur et pris,
Que, d'exposer tout son afaire,
J'auroie grandement à faire.
Non-pour-quant dedens ce dittier
Mon fait tout plain et tout entier,
Qui sus l'estat d'amours se trette,
La vérité en ert retrette,
Et tout pour l'amour de ma dame,
Que Diex gart et de corps et d'ame!
Amours et elle m'ont apris
Bien voie de monter en pris;
Et se je n'ai pas retenu
Tout le bien dont il m'ont tenu,
A moi le blasme et non à euls;
Car grasces en doi rendre à ceuls
Dont proufis me vient et honnours,
C'est à ma dame et à Amours.
Moult convegnable en est l'usance;
Or ai-je un petit d'escusance
De ce que lors trop jones ère
Et de trop ignorans manière.
Et moult me trouva foible et tendre.
Amours, quant si hault me fist tendre
Comme en amer; mès l'amour moie,
De quoi lors par amours amoie,
Tant qu'en enfance, pour ce fait,
Ne me portoit gaires d'effait.
Espoir, s'il m'euist plus viel pris,
J'euisse été trop mieuls apris,
Et cogneuisse mieuls son nom
Que je ne face, et espoir non;
Car on dit: Qui voelt la saucelle
Ployer aise, il le prend vregelle.
Aussi Amours me prist ou ploi
De mon droit jouvent, pour ce ploi,
Tout ensi qu'il me voelt ployer,
Car mieuls ne me voeil employer.
Mès quel éage, au dire voir,
Cuidiés vous que pevisse avoir
Dès lors qu'Amours, par ses pointures,
M'enseigna ses douces ointures?
Jones estoie d'ans assés.
Jamès je ne fuisse lassés
A juer aux jus des enfans
Tels qu'ils prendent dessous douse ans.
. . . . . .
Quant un peu fui plus assagis,
Estre me convint plus sougis
Car on me fist latin aprendre;
Et se je varioie au rendre
Mes liçons, j'estoie batus.
Siques, quant je fui embatus
En cognissance et en cremeur,
Si se changièrent moult mi meur.
Non-pour-quant ensus de mon mestre
Je ne pooie à repos estre,
Car aux enfans me combatoie;
J'ère batus et je batoie.
Lors estoie si desréés
Que souvent mes draps deschirés
Je m'en retournoie en maison.
Là estoie mis à raison
Et batus souvent; mès sans doubte
On y perdoit sa painne toute,
Car pour ce jà mains n'en féisse.
Mès que mes compagnons véisse
Passer par devant moi la voie,
Escusance tos je l'avoie
Pour aller ent esbatre o euls.
Trop envis me trouvoie seuls;
Et qui me vosist retenir
Se ne me pevist-on tenir;
Car lors estoit tels mes voloirs
Que plaisance m'estoit pooirs.
Mès il m'est avenu souvent,
Ce vous ai-je bien en convent,

Selonc ce qu'encor il me samble,
Que voloirs et pooirs ensemble,
Quoique di que tant me valoient,
A mon pourpos souvent falloient.
Mès je passoie à si grant joie
Celi temps, se Diex me resjoie!
Que tout me venoit à plaisir,
Et le parler, et le taisir,
Li alers, et li estre quois;
J'avoie le temps à mon quois.
D'un chapelet de violettes,
Pour donner à ces basselettes,
Faisoie à ce dont plus grand compte
Que maintenant dou don d'un conte
Qui me vaudroit vint mars d'argent.
J'avoie le coer lie et gent,
Et mon esperit si legier
Que ne le poroie eslegier.
En ceste douce noureture
Me nouri amours et nature;
Nature me donnoit croissance,
Et amours, par sa grant puissance,
Me faisoit à tous deduis tendre.
Jà, eusse le corps foible et tendre,
Se voloit mon coer partout estre.
Et especialment cil estre
Où a foison de violiers,
De roses et de pyoniers,
Me plaisoïent plus en regart
Que nulle riens, se Diex me gart!
Et quant le temps venoit divers
Qui nous est appellés yvers,
Qu'il faisoit let et plouvieus,
Par quoi je ne fusse anvieus,
A mon quois, pour esbas eslire,
Ne vosisse que romans lire.
Especialment les trettiers
D'amours lisoïe volontiers;
Car je concevoie en lisant
Toute chose qui m'iert plaisant.
Et ce, en mon commencement,
Me donna grant avancement
De moi ens ès biens d'amours traire;
Car plaisance avoie au retraire
Les fais d'amour, et à l'oïr.
Jà n'en puissè-je joïr.
Mès plaisance née en jouvent
Encline à ce le coer souvent;
Et li donne la vraie fourme
Sur laquelle son vivant fourme.
En tele fourme me fourma
Amours, et si bien m'enfourma
Qu'il m'est tourné à grant vaillance,
Sans vantise, de ma plaisance;
Car j'ai par ce tel chose empris
Que ne poroie mettre en pris,
Car tant vault la valour qu'ai prise,
Et le tienc de si noble emprise
Que ne le poroie esprisier,
Tant le scevisse hault prisier.
Droitement, ens ou temps de joie,
Que tous coers par droit se resjoie
Qui espoire ou pense à joïr
Dou bien qui le fait resjoïr,
Car lors jolivcté commence;
Dont, n'es-ce pas raison qu'on mence
D'une merveille, s'elle avient.
Et pour ce que il me souvient
D'une aventure qui m'avint.
Quant ma jonece son cours tint,
Oncques puis dou coer ne m'issi;
Pour ce, compte en voeil faire yci.
Ce fu ou joli mois de may;
Je n'oc doubtance ne esmai
Quant j'entrai en un gardinet.
Il estoit assès matinet,
Un peu après l'aube crevant.
Nulle riens ne m'aloit grevant,
Mès toute chose me plaisoit,
Pour le joli temps qu'il faisoit
Et estoit apparant dou faire.
Cil oizellon, en leur afaire,
Chantoïent, si com par estri.
Se liet estoient, n'en estri,
Car oncques mès si matin née
Ne vi si belle matinnée.
Encor estoit tous estelés
Le firmament qui tant est és;
Mès Lucifer qui la nuit chace
Avoit jà entrepris sa chace
Pour la nuit devant soi chacier;
Car Aurora ne l'a pas chier,
Ançois le tint en grand debat.
Et encores, pour son esbat,
Chacier faisoit par Zepherus
Les ténèbres de Hesperus.
Et ensi, me voeille aidier Diex!
Se si bel temps vi oncques d'ieuls,
Et se, puis-ce-di ne avant,
Me vint tel pensée au devant
Que là, me vint, ne sçai comment.
Je me tenoie en un moment,
Et pensoie au chant des oiseauls,
En regardant les arbriseaus
Dont il y avoit grant foison,
Et estoïe sous un buisson
Que nous appellons aube-espine,
Qui devant et puis l'aube espine;
Mès la flour est de tel noblece
Que la pointure petit blece;

Non-pour-quant un peu me poindi,
Mès m'aventure à bon point di.
  Tout ensi que là me séoie
Et que le firmament véoie
Qui estoit plus clair et plus pur
Que ne soit argent ne azur,
En un penser je me ravi.
Ne sçai comment; mès droit là vis
. . . . . .
. . . . . .
Mès dalès moi remest Venus,
D'amours la dame et la Déesse;
Vers moi vint et dist : « Beaus fiulz, es-se
« Belle chose de bien ouvrer?
« Tu le poras yci prouver,
« Car pour ce que bon t'ai vu,
« Et que tu as si bien scéu
« A Mercurius bel respondre,
« Et sa parole au voir expondre,
« Tu en auras grant guerredon,
« Car je te donne yci un don.
  « Vis tant que poes d'or en avant,
« Mès tu auras tout ton vivant
« Coer gai, joli et amoureus;
« Tenir t'en dois pour ewoureus;
« De ce te fai-je tout séur;
« Tu dois bien amer tel éur.
« Pluisour l'auroïent volentiers;
« Mès je n'en donne pas le tiers,
« Non pas le quart, non pas le quint,
« Jà aient cil corps friche et coint.
« Més quant tu m'as véu en face,
« C'est drois que grant grasce te face;
« Et il te vault trop mieuls avoir
« Plaisance en coer que grant avoir.
« Avoir se pert, et joïe dure.
« Regarde se je te sui dure.
« Et encores, pour mieulz parfaire
« Ton don, ta grasce et ton afaire,
« Une vertu en ton coer ente :
« Que dame belle, jone et gente
« Obéiras et cremiras;
« De tout ton coer tu ameras,
« Car amour ne vault nulle rien
« Sans cremour, je le te di bien.
« Et tant t'en plaira l'ordenance
« Et la douce perseverance
« Que de foy, de coer et de sens
« Diras à par toi en ce temps,
« Plus de mille fois la sepmainne,
« Qu'onques tele ne fu Helainne
« Pour qui Paris ot tant de mauls.
« Or, regarde se plenté vauls
« Quand je te donne don si noble.
« Il n'a jusque Constantinoble
« Emperéour, roy, duc ne conte,
« Tant en doie-on faire de conte,
« Qui ne s'en tenist à payés.
« Mès je voeil que tout ce ayés,
« Et que perséverés avant.
« En tout ce que j'ai dit devant.»
. . . . . .
  Après cette mienne aventure
Si com jones homs s'aventure
Et en pluisours lieus il s'embat
Par compagnie ou par esbat,
Je m'embati en une place.
Au Dieu d'amours mon trettié place
Car ma matère yci s'esprime.
Droitement sur l'eure de prime,
S'esbatoit une damoiselle
Au lire un rommant; moi vers elle
M'en vinc, et li dis doucement
Par son nom : « Ce rommant, comment
« L'appellés-vous, ma belle et douce? »
Elle cloï atant la bouche;
Sa main dessus le livre adoise.
Lors respondi, comme courtoise,
Et me dist : « De *Cléomadés*
« Est appellés; il fu bien fés
« Et dittés amoureusement.
« Vous l'orés; si dirés comment
« Vous plaira dessus vostre avis. »
Je regardai lors son doulc vis,
Sa couleur fresce et ses vers yeulx.
On n'oseroit souhedier mieuls,
Car chevelès avoit plus blons
Qu'uns lins ne soit, tout à point lons;
Et portoit si très belles mains
Que bien s'en passeroit dou mains
La plus friche dame dou monde.
Vrès Diex! com lors ert belle et monde,
De gai maintien et de gent corps!
« Belle, dis-je, adont je m'acors
« A ce que je vous oë lire.
« N'est sons d'instrument ne de lire
« Où je prende si grant esbat. »
Et la demoiselle s'embat
En un lieu qui adonnoit rire.
Or ne vous saroi-je pas dire
Le doulc mouvement de sa bouche;
Il samble qu'elle n'i atouche
Tant rit souef et doucement;
Et non mies trop longement,
Mès à point, comme le mieuls née
Dou monde et tout la plus sencée,
Et bien garnie de doctrine,
Car elle estoit à point estrine
En regart, en parolle, en fait.
Li sens de li grant bien me fait.

Et quant elle ot lit une espasse;
Elle me requist, par sa grasce,
Que je vosisse un petit lire.
Ne l'euisse osé contredire,
Ne ne vosisse nullement.
Adont lisi tant seulement
Des foeilles, ne sçai, deus ou trois.
Elle l'entendoit bien entrois
Que je lisoie, Diex li mire!
Adont laissames nous le lire
Et entrames en aultres gengles:
Mès ce furent parolles sengles,
Ensi que jones gens s'esbatent,
Et qu'en vuiseuses il s'embatent
Pour euls deduire et solacier
Et pour le temps aval glacier.
Mès je sçai moult bien qu'à celle heure
Le Dieu d'amours me couru seure,
Et me trest de la droitte fleche
Dont les plus amoureus il bleche;
Et si conçus la maladie
Par un regard, se Diex m'aye!
Que la belle et bonne me fist.
Cupido adont se fourfist.
A ce que j'ai de sentement;
Car pas ne test parellement
A ma dame si comme à moi.
Je l'escuse, et escuser doi,
Ensi c'on doit son seignour faire;
Car sires ne se poet mesfaire
Aucunement vers son servant.
Espoir avoit-il jà devant
Trait sa fleche douce et joieuse
Sus ma dame, et fait amoureuse
D'autrui que de moi. Au voir dire,
Ne amettre ne escondire
Ne l'en vodroïe nullement;
Mès bien sçai que pareillement
Ne fu com moi la belle trette;
Pour quelle amour ce dittié trette;
Je m'en sçai bien à quoi tenir.
Or voeil au pourpos revenir
Dont je parloïe maintenant.
Il est vrai que tout en riant,
Quant ce vint là au congié prendre,
La belle, où riens n'a que reprendre,
Me dist moult amoureusement:
« Revenés-nous, car vraiement
« A vostre lire prenc plaisir;
« Je nen vodroïe defallir. »
— « Belle, dis-je, pour nulle rien. »
Hé mi! que ce me fist de bien!
Car, quand venus fui à l'ostel,
Je me mis en un penser tel
Qui onques puis ne me falli.
J'oc bien cause qui m'assalli;
La beauté de la belle et bonne
. . . . . .
Poroit-il jamès estre ensi
Que elle me dagnast amer?
Ne l'en oseroïe parler;
Car si je l'en parloïe, voir
Tel chose se poroit mouvoir
Que ses escondis averoie
Par quoi mon esbat perderoie,
Et plus n'iroie en sa maison.
Dont bien y a cause et raison
Que j'en vive et soie en cremour.
Mès tant sont sage et bon si mour
Que moult les doi recommender.
En ses fais n'a riens qu'amender.
Destourbier ne dure espérance
Pour moi n'i voi, fors grant plaisance.
Elle se jue à moi et rit.
Jà m'a-elle pryé et dit
Que je me voise esbatre o soi.
En tout ce grant bien je perçoi.
Et s'il y avoit nul contraire,
Que ses yeux me vosist retraire
Et que de moi ne fesist compte,
Si sçai-je bien, quant mon temps compte,
Que se pour s'amour je moroie
Millour fin avoir ne poroie.
En ce penser que je pourpos
Mis lors mon coer et mon pourpos,
Et mi embati si au vif
Qu'encor en cel esbat je vif
Et y morrai, et rendrai ame.
Escrisiés-le ensi sur ma lame.
Pas ne mis, saciés, en oubli
La parolle que j'oc de li
Mès songneusement y alai.
Hé mi! depuis comparé l'ai.
Non-pour-quant j'ai tout en gré pris
Tout quan qu'amours m'en a apris.
Quant premierement vinc vers elle,
Ne l'osoïe que nommer belle,
Par Dieu! pas ne le sournommoie,
Mès par son droit nom le nommoie;
Car plus belle ne vi ains d'ieux;
Si ai-je esté en pluiseurs lieus.
Une fois dalés li estoie;
A je ne sçai quoi m'esbatoie;
Et elle, par sa courtoisie,
Me dist: « Jones homs, je vous prie
« Qu'un rommanc me prestés pour lire.
« Bien véés, ne vous le fault dire,
« Que je m'i esbas volontiers,
« Car lires est un douls mestiers,
« Quiconques le fait par plaisance.

« Ne sçai aujourd'hui ordenance
« Où j'aïe mieuls entente et coer. »
Je ne li euisse à nul foer
Dit dou non, ce devès bien croire.
Mès li dis, par parolle voire:
« Certes, belle, je le ferai
« Et d'un livre vous pourverai
« Où vous prenderés grans solas. »
Tout en riant me dist : « Hélas!
« Je le vodroïe jà tenir. »
Congié pris sans plus d'abstenir,
Et m'en retournai en maison.
Cupido, qui de son tison
Tout en arse m'avoit féru,
M'a presentement secouru;
Ce fu d'une pensée douce.
Errant me chéi en la bouche,
Et en la souvenance aussi,
Dont, pour lors, trop bien me chéi
Que dou *Baillieu d'amours* avoie
Le livre. Tantos li envoie
Au plus bellement que je poe.
Or vous dirai quel pourpos oe.
Avant ce que li envoiai
En un penser je m'avoiai,
Et dis à par moi : « Tu vois bien
« Que celle qui tant a de bien
« N'ose requerir de s'amour,
« Et vifs de ce en grant cremour;
« Car tant doubte son escondire,
« Que pour ce ne li ose dire.
« Dont ferai-je une chose gente :
« Que j'escrirai toute m'entente
« En une lettre, et le lairai
« Ou livre ou quel je l'enclorai.
« Elle le trouvera sans doubte. »
A ce pourpos mis errant doubte
Et dis : « Il poroit moult bien estre
« Qu'en aultres mains venroit la lettre:
« Et je ne vodroie, à nul foer,
« Qu'en adevinast sus mon coer.
« Espoir tels ou tele l'aroit
« Qui trop fort grever m'i poroit.
« Si vault mieuls que je me déporte
« Qu'on m'i vée voïe ne porte.
« Mès ce moult bien faire porai,
« Dont encor nouvelles orai
« Sans peril, et sans prejudisce :
« N'est nuls ne nulle qui mal disce
« D'une chançon, se on le troeve
« En un romant qu'on clot et oevre.
« Met-y donc une chançonnette;
« S'en voudra mieuls ta besongnette
« Car aultre chose ne requiert
« A present le cas, ne ne quiert.
« Il te convient dissimuler
« Soit en venir, soit en aler,
« Soit ou en parler ou en taire;
« D'aultre chose n'as-tu que faire. »
Ensi en moi me debatoie,
Mès noient ne m'i esbatoie,
Car amours et cremour ensamble
Me faisoïent tamaint example,
Pour moi mieuls en avis fourmer
Et pour mon corage enfourmer.
Toutes-fois à ce m'assenti;
Et bonne amour le consenti,
Que une balade nouvelle,
Que j'avoie plaisans et belle
Fette de nouvel sentement,
Escrisi tout presentement.
Au plaisir d'amour qui me mainne
Fait l'avoie en celle sepmainne.
. . . . . .
En une cedule petite
Fu la balade bien escripte,
Et puis en ou rommanc le mis,
Et à celle je le tramis
Qui moult liement le reçut,
Et qui tout, ou de près, le lut.
Quant elle le me renvoia
Grandement m'en remercia.
Je reçus son bon gré tous liés;
Et si fui moult tost consilliés
De regarder, se ou rommanc
Est la balade que demanc.
Mès tout ensi, ne plus ne mains,
Que je li oc mis à mes mains
Le trouvai, sans avoir eschange.
«Ha! di-je, veci chose estrange!
«La balade a laissié la belle
«Ou lieu où le mis. Au mains s'elle
«L'euist un petit regardée,
«Moult fust bien la besongne aléc.
«Se tenu l'euist, ne poet estre
«Que retourné n'euist la lettre.
«Or il me convient ce souffrir,
«Et mon coer à martire offrir,
«Tant est belle plaisans et douce,
«De corps, de mains, d'yeuls et de bouche,
«Que mieuls m'en vault la pénitence
«Que de nulle aultre l'acointance. »
D'amours ce premerain assai
En très grant pensement passai.
Mès jonece voir me portoit,
Et amours aussi m'enortoit
Que je perseverasse avant.
Souvent me mettoie au devant
De elle; car quant le véoie
Tout le jour plus liés m'en trouvoie.

Or avint qu'un après-disner
En un gardin alai juer
Où ot esbatemens pluisours
De roses, de lys et de flours,
Et d'aultres esbas mainte chose;
Et là une vermeille rose
Coeillai sus un moult vert rosier;
Et puis m'en vinc, sans point noisier,
Tout liement devant l'ostel
De ma dame. J'oc l'éur tel,
Que d'aventure l'i trouvai.
A li vinc, et se li rouvai
Que par amours le vosist prendre.
Elle respondi, sans attendre,
Sus le point dou non recevoir,
Et me dist, par moult grand sçavoir
Et par parlers douls et humains:
« Laissiés-le, elle est en bonnes mains»
Et je li dis: « Prendés-le, dame,
« Car en millours ira, par m'ame; »
Et elle doucement le prist,
Et en parlant un peu sousrist.
Ce me fist grant joie et grant bien
Quant je vi le bon plaisir sien.
Congié pris et de là parti;
Mès au depart moult me parti
Grandement de son doulc espart.
Je m'en retournai celle part
Où la rose coeillie avoie,
Car plus bel lieu je ne savoie
D'esbatemens ne de gardins.
Là estoie soirs et matins,
Et moult souvent trestout le jour;
Tant mi plaisoient li sejour
Que je ne vosisse aillours estre.
Et quant revenus fui en l'estre,
Par dessous le rosier m'assis
Où de roses ot plus de sis;
Et droit là fis un virelay.

. . . . . .

. . . . . .

Le virelay fis, en otant
D'espasse qu'on liroit notant,
Et puis si me parti d'iluec.
A mon département, avec
Moi estoïent en contenance
Douls pensers, espoirs et plaisance;
Et grant compagnie me tindrent;
Noef ou dis jours avec moi vindrent.
Et si m'avint un peu après
Qu'en un hostel, joindant moult près
De cesti où demoroit celle
Qui tant estoit plaisans et belle,
Nous cinc ou nous sis d'un éage
Y venimes de lié corage
Et mengames dou fruit nouvel
En solas et en grand revel
Là estoit ma dame avec nous
Dont le contenemens fu douls,
Mès ne li osai samblant faire
Dont on pevist penser estraire.
De là partesimes ensi.
Moi, toujours attendans merci,
Changeoie souvent maint pourpos
Et disoie: « Se tu n'es os
« De li remontrer ton corage,
« Je ne te tenrai pas à sage.
« Ce n'est pas vie d'ensi vivre.
« En ceste amour ton coer s'enivre,
« Et puis aultre chose n'en as
« Fors les regars et les esbas.
« Vrés Diex! disoi-je, c'est assés.
« Se cils bons temps m'estoit passés,
« Je ne sauroie où refuir.
« J'aim mieuls joiousement languir
« Que de faire chose, ne dire,
« Dont je soie occis à martire. »
Ensi passoïe la saison,
Tout par amours et par raison.
Raisons voloit que je souffrisse,
Et amours que mon coer offrisse,
Et que remonstrasse à la belle
Comment je vivoïe pour elle,
Et tout ce que je faisoie
Ce n'estoit que pour l'amour soie:
« C'est bon, di-je, que je li die,
« Et bellement merci li prie. »
Di-je: « Volontiers li dirai
« Si tretos que le lieu aurai. »
Sur ce ordonnai mon penser.
Une fois presins à danser;
Là estions plus de nous doi;
Je le tenoïe par le doi,
Car elle me menoit devant.
Mès tout bellement en sievant,
Entrues que le doi li tenoie,
Tout quoïement li estraindoie;
Et ce si grant bien me faisoit
Et telement il me plaisoit
Que je ne le sauroie expondre.
S'elle chantoit, de li respondre
Moult tost estoie appareilliés.
Hé mi! com lors estoie liés!
Puis nous asséins sus un sige.
Et là tout bellement li di-je,
Ensi que par parolle emblant:
« Certes, belle, vo doulc semblant,
« Vo gent maintien, vo corps legai
« Me font avoir le bien que j'ai.
« Je ne le vous puis plus celer.

« Se temps avoïe dou parler,
« Et que ci fuissiemes nous doi
« Je le vous diroie par foi. »
Et elle un petit me regarde,
Ensi qu'on ne s'en presist garde,
Et me dist seulement : « Feriés?
« Es-se à bon sens que me voudriés
« Amer ? » Et à ces cops se liève
Et dist : « Dansons ; pas ne me griève
« Li esbatemens de la danse. »
Lors entrames en l'ordenansce
De danser une longe espasse.
Il n'est esbanois qui ne passe.
De cesti là nous partesins
Et de son bel ostel issins ;
Mès au partement congié pris
A la belle et bonne de pris
Qui le me donna liement.
Ne le sceuist faire aultrement,
Car elle a si très lie chière
Qu'on l'en doit bien tenir pour chière.
Tout ensi passoïe le temps.
Une heure je venoie à temps
De li véoir, et l'autre non.
La belle et bonne de renom
M'avoit le coer saisi si fort
Que point n'avoïe de confort
Le jour, se véu ne l'avoie.
Et quant à la fois je savoie
Qu'en aucun lieu aloit esbatre,
Pas n'i fausisse de l'embatre,
Mès que sa paix véoir y peusse.
Jà aultrement alé n'i eusse.
Or entrai en merancolie,
De ce qu'elle estoit ossi lie
Aux aultres gens qu'elle ert à moi;
Et je, qui de fin coer l'amoi,
En disoie souvent : « Hé mi !
« Celle a fait un nouvel ami.
« Elle jue et rit à cascun ;
« Si regard sont trop de commun. »
Ensi disoïe moult pensieus,
Et souvent d'uns moult piteus yeus
Le regardoïe. En ce regard
Looie moult, se Diex me gard !
Sa bonté, sa beauté, ses fais,
Et disoïe : « S'un pesant fais
« M'a amours envoyé pour elle,
« Ne m'en chaut; pour tele pucelle
« Deveroit-on mort recevoir.
« Mès qu'elle scevist bien de voir
« Que mors je faisse en son servisse,
« Ne le tenroïe pas pour visce. »
Qui est en pensée nouvelle.
Peu de chose le renouvelle.
Souvent pensoïe sus et jus;
Et à la fois à aucuns jus
Aux quels s'esbatent jone gent.
Juoie de coer lie et gent,
Mès que ma dame y fust, pour voir,
Ou qu'elle m'i pevist véoir.
Et pour très petite ocquoison
Passoïe devant sa maison,
Et jettoïe mes yex vers elle.
Et quant il plaisoit à la belle
Que de li un regart euisse,
Tout erramment en coer sceuisse
S'il estoit amoureus ou non.
Tels demande souvent grant don
Auquel pas on ne li otrie
Sitos qu'il vodra quand il prie;
Je m'en sçai bien à quoi tenir.
Il m'a convenu soustenir
Moult de grief, dont petit don ai.
En ce temps que mon coer donnai,
Sans departir, tout à ma dame,
Par amours qui les coer entame,
Une heure si très liés estoie
Qu'à toute chose m'esbatoie,
Et une aultre si très pensieus
Qu'en terre clinoie mes yeuls,
Et ne faisoïe de riens compte
S'il ne me portoit blasme ou honte.
Je m'avisai à très grant painne
Que ma dame très souverainne
Ses venirs et alers avoit
A une femme, qui savoit
De ses secrés une partie;
Je me très vers celle partie.
Car aillours ne m'osaisse traire.
Pour ma nécessité retraire,
Ensi di, quant je fui venus :
« Damoiselle, nulle ne nuls,
« Fors vous, ne me poet conseillier,
« Se vous y voliés travillier.
« Et ve-me-ci, vo valeston,
« Pour entrer en un baneston
« Se le me commandiés en l'eure. »
Et celle qui me volt sequeure
Me respondi tout erramment :
« Or me dittes hardiement
« Tout ce que il vous plaist à dire;
« Et, foi que doi à nostre sire,
« Là metterai, à mon pooir,
« Conseil et confort, tout pour voir. »
— « Ahi ! di-je, vostre merci !
« En vérité dont tout muir ci
« Pour celle. Nommer li alai;
« Voirs est qu'un petit l'en parlai
« L'autre fois. Mès depuis sans doubte,

« Si com elle euist de moi doubte,
« Elle ne se met plus en voie
« De parler à moi, ains m'envoie
« De regars amoureus trop mains
« Qu'elle ne soloit faire. Au mains,
« Ensi que dire li porés,
« Et sus ce sa response orés,
« Que point dure chière ne face;
« Car je, qui prie à avoir grasce
« Et merci, quant il li plaira,
« En tel dangier mon coer mis a
« Que sus le point dou desconfire,
« Ensi que vous li porés dire. »
Ceste qui ot pité de moi
Me respondi : « En bonne foi,
« Je vous dirai que vous ferés.
« En une chançon escrirés
« Une grant part de vostre entente,
« Et je vous di que, sans attente,
« De l'envoyer ne vous conviegne.
« Ensi c'on ne scet dont ce viegne
« Elle l'ara et le lira,
« Et aucune chose en dira;
« Puis li dirai que fait l'avés
« Pour s'amour, au mieuls que savés.
Di-je bien : « Oil, damoiselle;
« N'ai oy parolle si belle;
« Et je le ferai tout errant. »
Adont, de coer lie et joiant
Une balade maçonnai
Où nulle rien ne mençongnai.
. . . . . .
La damoiselle alai baillier
La balade escripte en papier;
Et ceste, qui Jhesus honneure,
Le garda bien tant que vint l'eure
Que ma dame et elle à seulet
Estoïent, ensi qu'on se met.
Adont la damoiselle sage
Qui d'amours savoit bien l'usage,
Car batue en avoit esté
Plus d'un yver et d'un esté.
Li dist par trop belle raison :
« J'ai ci escript une chançon;
« Par amours voelliés le moi lire. »
Et ma dame prist lors à rire
Qui tost pensa dont ce venoit
Et dist : « Ça! » Quant elle le voit
Souef en basset le lisi;
De sa bouche riens el n'issi;
Fors tant, par manière de glose :
« Ce qu'il demande, c'est grant chose! »
Onques riens el n'en pot avoir.
Ce me compta-elle, pour voir.
Or fui-je forment courouciés.
Deus jours ou trois, tous embronciés
Et le chaperon sur les yex
Me tenoie, trop fort pensieus,
Et à la fois me repentoie
Pour tant que grant dolour sentoie
Quand je l'avoïe véu onques;
C'est ma destruction. Adonques
Reprendoïe tost ce parler,
Ne le laissoïe avant aler
Et disoïe : « Par Saint Denis!
« Se pour l'amour de li finis,
« Le corps en terre et à Dieu l'ame
« Je ne puis avoir millour lame.
. . . . . .
« Si je suis comptés avec ceauls
« Qui sont pour loyalment amer,
« Mort ou péri dedans la mer,
« Je le tendrai à grand victore
« Et le me compterai à glore. »
En cel estat que je vous di,
Si com j'ai sentu puisse-di,
Estoïe lors appareilliés
D'estre une heure ireus, l'autre liés.
Mès quant amours venoit en place
Et le souvenir de la face
Ma dame, simple et gracieuse,
Et sa contenance amoureuse
Toute dolour mettoïe arrière,
J'en avoïe bonne manière.
Avec les amoureuses gens
Estoïe hetiés, lies, et gens,
Et devisoïe à faire festes
Et tous esbatemens honnestes,
Chanter, danser, caroler, rire,
Bons mos oyr, parler et dire.
Et quant je pooie véoir
Ma dame, ce fust main ou soir,
A par moi disoïe : « Ve-la
« Celle qui si bel m'aparla
« Quant je parlai à li premiers.
« Son corps n'est mie coustumiers
« Fors que d'onnour et de bien faire.
« Cascuns prise son bel afaire
« Son maintien, son estre et son sens;
« Pour ce, dou tout à li m'assens. »
Par heures je me confortoie.
A par moi, et me deportoie;
Et à la fois venoit une heure
Que me venoïent courir seure
Les mauls d'amours en abandon.
J'en avoïe si grant randon
Que j'estoïe plus dolereus
Que ne soit uns cops colereus.
Mès trop grant confort me portoit
La damoiselle, qui estoit

Assés secrée de ma dame.
Onques mès ne vi millour fame.
A l'ame li voeille Diex rendre!
Pluiseurs fois m'a fait elle entendre
Grans confors, dont il n'estoit riens.
Je prise moult bien tels moyens
De savoir de nécessité
Ouvrer et faire auctorité,
Quoi qu'on y voïe le contraire.
Mès amours ont moult bien à faire
Qu'on soit à la fois resjoy,
Et, soit gengle ou voir, conjoy;
Aultrement les coers amourous
Seroïent trop fort dolerous.
Et j'estoïe lors en tel point
Que sus l'estat et sus le point,
Auques près sus le marvoyer.
Et pour moi en bien ravoyer
Et pour estaindre l'estincelle,
Je venoie à la damoiselle,
Qui auques mes secrés savoit
Et qui de moi pité avoit.
Pour ce que tant de mauls portoie,
En li comptant me deportoie,
Et alegoie la dolour
Qui m'apallissoit la coulour.
Or avint qu'une fois li dis:
« Damoiselle, peu me tienc fis
« De l'amour celle que tant aime,
« Que ma très souverainne claimme,
« Car je n'en puis avoir raison
« Dedens ne dehors sa maison,
« Ne aler vers li plus je n'ose;
« Dont c'est une trop fière chose
« Car vous savés de quel pointure
« Je sui poins, par tele aventure
« Qui soudainnement me poindi;
« Et se n'ai nul confort de li.
« Encore voi-je à sa manière
« Qu'elle me monstre crue chiere.
« Je saroie trop volontiers
« Pourquoi c'est; et, se m'est mestiers.
« Si aurai avis si je puis
« Sus mes mauls et sus mes anuis. »
Et celle lors me repondi
Tout bas, et me dist: « Je vous di;
« Il vous fault changier vo corage.
« On parle de son mariage. »
—« De son mariage! »—« Par Dieu
« Voire, dist ceste, et s'est en lieu
« Qui est bien taillés de venir. »
Or ai-je bien le souvenir
Comment je fui appareilliés.
Se j'avoie esté petit liés
En devant, encore le fui
Cent fois plus, et en grant anui.
Doubte et cremour si m'assalirent
Que le viaire m'apallirent,
Les yex et la bouche et la face.
N'est contenance que je face,
Fors que de desconforté homme.
Adont infortunés me nomme;
Et me part sans nul congié prendre;
Et tous seulés, sans plus attendre,
En une chambre m'encloy.
Je ne sçay se nuls homs m'oy;
Mès je fis là des beaus regrés,
Ensi com loyal amant vrés,
Plain de jalousie et de painne,
Et que amours à son gré mainne.
Ensi à par moi je m'argue:
« Haro! di-je, je l'ai perdue!
« Pourquoi l'aim, ne oncques l'amai?
« Or sui-je entrés en grant esmai.
« Que ferai s'elle se marie?
« Foi que doi à Sainte Marie
« J'ociroie son mari, ains
« Que il mesist sus li les mains.
« Auroi-je tort? quant la plus belle
« Et qui de mon coer dame est-elle
« Lairoie aller par tel fortune.
« N'ai à morir d'une mort q'une.
« Ve-le-ci; elle sera preste.
« Fortune pour moi le m'apreste,
« Puisqu'on voelt ceste marier
« A qui mon coer se voelt tirer.
« Je ne le poroie souffrir. »
Lors m'alai si dou tout offrir
A anois, à merancolies,
Et à toutes aultres folies,
Que j'en fui en péril de perdre.
Les fièvres m'alèrent aherdre;
Je m'alai acoucier au lit
Où je n'oc gaires de delit;
Et fuisse mors dedens briefs jours,
Se ne m'euist donné secours
La damoiselle qui là vint.
Le chief me mania et tint.
Bien senti qu'en peril estoie.
Adont me dist, la merci soie!
Pour moi aidier si bons consauls
Q'un petit cessa mes travaus.
Mès depuis trois mois tous entiers
Fui je à la fièvre tous rentiers;
Et adont en la maladie,
C'est bien raisons que le die,
Fis-je une balade nouvelle.
. . . . . .
. . . . . .
Chief enclin et moi moult malade

Ordonnai-je ceste balade;
Et quand je poc je l'escrisi.
Bien me plot quant je le lisi.
Non-pour-quant pas n'en fu estainte
La maladie, qui destainte
M'avoit la couleur et la face.
Or est drois que memore face
Comment vivoïe. Nuit et jour,
Sans avoir gaires de sejour,
Je me tournoie et retournoie.
Et en tournant tels m'atournoie
Que je ne vous saroïe dire
De cent parts le mendre martire
Que j'avoïe lors à porter.
Mès pour moi un peu conforter
J'en laissoie bien convenir
D'amours le très doulc souvenir;
Et ce grandement me valli.
Mès toutes fois il me falli
Estre trois mois trestous entiers
A la fièvre certains rentiers;
Et homs qui vit en tel meschief
A par droit dolourous le chief.
Je l'avoie lors si endoivle,
Et le coer si mat et si foible
Qu'à painnes pooïe parler,
Ne moi soustenir, ne aler;
Et la calour si m'ataingnoit,
Et si très fort me destraignoit
Que je n'avoie aultre desir
Que tout dis boire et moi jesir;
Mès deffendu on le m'avoit,
Uns medecins, qui bien sçavoit
Quel maladie avoie el corps.
Pour moi traire de calour hors
Avoit à mes gardes bien dit
Qu'on ne laissast entours mon lit
Nul buvrage, ne pot, ne voire,
Car trop contraire m'estoit boire,
Et on m'en garda bien aussi.
Dont une fois m'avint ensi
Que j'avoie calours si grans
Que de riens je n'estoie engrans
Fors de tant que béu euisse;
Et me sambloit, si je peuisse
Boire, que j'estoie garis.
Adont di-jou tous esgaris:
« Ha! pour Dieu! qu'on me donne à boire
« Ou je muir! » On ne m'en volt croire,
Ains mes gardes se tenrent quoi;
Et je, par grans desir dis: « Quoi!
« Me laïran de soif morir! »
En cel ardour, en ce desir,
M'ala souvenir de ma dame;
Lors m'alai acoisier, par m'ame!
Et pris fort à penser. Nient-mains
Sus mon orillier mis mes mains.
En ceste ardour qui me tenoit
Mains pensers devant me venoit.
Là ordonnai une complainte
D'amours. . . . . .
. . . . . .
En souspirs en plours et en plains
Prist un peu d'arrest mes complains.
Et non-pour-quant en mon gisant
Ce complaint aloie disant
Plus d'une fois le jour sans doubte;
Là estoit mon entente toute,
Et le souvenir de ma dame,
Que Diex gart et de cors et d'ame!
Ce me faisoit entr'oublyer
Assés mon mérancolyer.
A ce m'esbatoie à par mi.
Au chief de trois mois et demi
Se cessa la fièvre qu'avoie;
Je me mis au raler la voie.
Je sambloie bien demi mors.
Moult de fois le mau puis remors.
Et ma dame en parla à celle:
« Cils jones homs est moult, dist-elle,
« Empirés, dont ce poise moi.
— Dist la damoiselle: « Je croi
« Qu'il se prendera à santé. »
— « Ce seroit bien ma volonté
Dist ma dame, par Saint Remi! »
Tout ensi le resdit à mi
La damoiselle, Diex li mire!
C'est drois qu'en tels parlers me mire,
Car ce m'estoit uns grans confors.
Or me prist voloirs d'aler fors
Dou pays, et oultre la mer,
Pour moi un petit refremer
En santé et pour mieuls valoir.
Je ne mis pas en noncaloir
Mon pourpos, ains persévérai.
Et que fis-je? je le dirai.
A la damoiselle m'en vins
De mon aler parlement tins;
Et elle le me loa bien
Pour ma santé et pour mon bien:
« Car d'un homme tout-dis avoir
« A l'ostel, ce n'est pas savoir.
« Et entroes que vous serés hors
« Ne poet estre qu'aucun recors
« Ne seront de vous, moi à elle. »
— « Voire, di-je, ma damoiselle!
« Mès entroes que hors je serai
« Et que ceste point ne verai
« Dont tant me plaisent li regart,
« Que ferai-je? se Diex me gart!

« Il faut que vous me conseillés. »
— « Ha! dist-elle, ainçois qu'en ailliés
« Tel chose arés, se Diex m'avance!
« Où vous prenrés tres grant plaisance. »
S'elle le dist pas n'en falli.
Lendemain je revinc à li;
Mès elle m'ot tout pourvéu,
Ce dont gré li ai puis scéu.
« Tenés, dist elle, je vous baille
« Ce miroir; et saciés sans faille
« Que ceste qui n'est pas irée
« S'i est jà par trois ans mirée;
« Si l'en devés plus chier tenir. »
— Donc li di : « Diex vous puist benir,
« Car moult valés et moult vous pris! »
Le miréoir liement pris;
Si le boutai dedens mon sain,
Près dou coer que j'en tinc plus sain.
Ne l'euisse rendu arrière
Pour le royalme de Baivière.
De la damoiselle parti
Liés et joious, je le vous di.
Et puis ordonnai ma besongne.
De trestout ce qu'il me besongne;
Dou pays parti quant fu tamps,
D'amours le droit arroi sentans.
Et pource qu'un petit vi l'ombre
De la belle dont je fai nombre,
Ordonnai au département,
Amours m'en donna hardement,
Un virelay gai et joli
Que je fis pour l'amour de li.
. . . . . .
Dou virelay lors plus ne fis;
Dont je croi que je me mefis,
Car encor y deuïst avoir
Dou mains un ver, au dire voir.
Mès quant accompagnié on est
Avec les gens, tel fois il n'est
Aucun parler ou aucun compte
Dont il convient c'on face conte,
Et que son penser on delaie.
Ce me fist faire la delaie
Dou virelay que n'en fis plus;
Car ne voloie là que nuls
Sceuist que je fuisse en penser,
Car donné euisse à penser
A ceuls qui tout à paix estoient
Et qui avec moi s'esbatoient.
Nous chevauçames tant adont
Le jour premier et le secont,
Et ceuls qui nous embesoignèrent
Qu'onques cheval ne ressongnièrent,
Que nous venins à une ville
Ou d'avolés a plus demille;
Et illoec nous misins en mer
En volenté d'oultre rimer,
En une nef grant, gente et fors.
Mès ançois que je fuisse fors,
Oc vers ma dame maint souspir,
Maint pensement et maint espir,
Qui me fisent lie et courtois.
Et la ordonnai jusqu'à trois
Rondelès. . . . . .
. . . . . .
Depuis nagames une espasse;
Et ensi qu'une wage passe
Par la force dou vent divers,
No nef fist tourner à revers.
Les mariniers crièrent lors,
Car li aigue entroit ens ès bors.
Le single abati-on aval.
Moult y valirent li cheval
Qui estoient ou bas estage,
Car il nous fisent avantage;
Entre les ondes et le vent
Valent au marinier souvent.
Bien me souvient de l'aventure,
Mès qu'onques j'en fesisse cure,
Ne qu'as cordes la main mesisse,
Ne de riens m'en entremesisse,
Ensi me voeille Diex aidier
Quant j'en aurai plus grant mestier!
Mès à mon rondelet pensoie
Et à par moi le recensoie;
Lequel je fis et ordonnai
Tout ensi que puis le donnai
A ma dame, pour quele amour
Je sentoie mainte langour.
. . . . . .
Ce rondel recordai-je assés.
Entroes fu le lait temps passés.
Dieu merci! à bon port venimes
Par vent, par singles et par rimes,
Et arrivans en une terre
Qui plus het la paix que la guerre.
En ce pays n'i venoit nuls
Qui ne fust le très bien venus,
Car c'est terre de grant deduit;
Et les gens y sont si bien duit
Que tout-dis voelent en joie estre.
Dou temps que je fui en leur estre
Il m'i plot assez grandement;
Je vous dirai raison comment :
Avec les seignours et les dames
Les damoiselles et les fames
M'esbatoie très volontiers;
De ce n'estoie pas ratiers.
Et aussi saciés qu'à ma dame
Pensoie si souvent, par m'ame!

Que je n'avoie nul sejour.
Se me mettoit et nuit et jour
Une heure en joie, et l'autre non.
De moi tenoie près le don
Que m'ot donné la damoiselle
Au partir, Dieu merci à elle!
Car moult me plaisoit à véoir;
C'estoit le plaisant miréoir.
Ce me donnoit joie et confort,
Et pensement aussi moult fort;
Car quant ou miréoir miroie
Sus ma dame pas ne miroie,
Ançois disoie : « En ceste glace
« Se miroit ceste qui me lace
« Le coer, et tient sougit sous soi.
« Las! son douc vis plus ne persoi.
« Pluisours fois s'est yci mirés;
« Mès de ce suis-je moult yrés
« Que je ne le puis percevoir.
« De tout ce ensi es-ce voir
« Par figure, pour vérité,
« Qu'un ombre qui vient sus clarté;
« Ci est lumière, et puis vient ombre
« Qui le temps fait obcsur et sombre.
« Las! pourquoi de madame chiere
« Quant je regarde la maniere
« Dou miréoir, n'ai le regart
« De la façon. Se Diex me gart!
« Je vodroie qu'il peuist estre
« Que je ressamblasse le mestre
« Qui fist le miréoir à Romme
« Dont estoïent véu li homme
« Qui chevauçoïent environ.
« Se le sens avoie ossi bon
« Que cils que le miréoir fist
« En cesti ci, par Jhesu-Crist!
« En quelconques lieu que g'iroie
« Ma dame apertement veroie. »
Ensi devisoie à par mi.
Dont pluisours fois, par saint Remi!
Prendoie en parlant tel plaisance
Qu'il m'estoit avis, par samblance,
Que je véoie, au dire voir,
Ma dame ens ou mien miréoir.
Tamainte consolation
Me fist l'imagination
Dou miréoir et de la glace
Où ma dame ot miré sa face,
Et le tenoïe moult proçain
Tant de mon coer que de mon sain.
Jamais je n'en fuisse senoec,
Que tout dis ne l'euisse avoec
Moi, en quel part que j'estoie;
Car au regarder m'esbatoie;
C'estoit mon bien et mon delit.
De quoi il avint qu'en mon lit
J'estoie en une nuit couchiés,
Des pensers d'amours atouchiés,
Sous mon orillier je l'oc mis.
En pensant à ce m'endormis.
Dont vis me fu, en mon dormant,
Qu'en une chambre bien parant,
Bien aournée et bien vestue
De tapisserie batue
Tous seules illoec m'esbatoie.
Et ensi qu'en la chambre estoie,
Ceste par vinc, et ens regarde;
De mon miréoir me prenc garde;
Que g'i vois l'impression pure
De ma dame et de sa figure
Qui se miroit au miréoir,
Et tenoit d'ivoire un treçoir,
Dont ses chevelès demi lons
Partissoit, qu'elle ot beaus et blons.
J'en fui esmervilliés forment;
. . . . . .
Je ne vosisse estre aultre part.
Adont dou miréoir me part,
Car d'encoste moi le cuidoie.
Qui bien aime, c'est drois qu'il doie
Regarder à ce qu'il desire;
Je n'oc ne maltalent ne ire;
Ains di : «Ma dame, où-estes vous?
« Pardonnés moi, fins coers très douls,
« Ce que sus vous suis embatus. »
Lors le cuidai véoir, sans plus
Dire à li lors ne mos ne vers;
Mès il m'en fu tout au revers,
Car en fourme ne le vi pas.
Si fis-je en la chambre maint pas
Et le quis à bon escient
Par tout, mès ne le vi noïent.
Puis m'en revins au miréoir
Et encores l'alai véoir;
Lors di : « Veci chose faée!
« Certes, dame, forment m'agrée
« Quant piner vous voi vos cheviaus;
« Se vous jués aux reponiaus
« Faites au moins que je vous trouve;
« En nom d'Amour je le vous rouve. »
Adont les fenestres ouvri
Et tous les tapis descouvri
Pour savoir s'elle s'i mettoit,
Mès vraiement pas là n'estoit.
Non-pour-quant ens ou miréoir
Le pooie pour voir véoir.
Là disoie en moi : « Cest fantomme
« Non est; car jà avint à Romme
« De deux amans luerre pareille;
« Tele si n'est pas grant merveille

« De ceset ci, quant bien m'avise,
« Ensi qu'Ovides le devise. »
. . . . . .
Adonc m'anoia la saison
Pour ce que là tant sejournoie,
Et qu'ens ou lieu ne retournoie
Où j'avoie layé ma dame
Pour qui j'ai fait tamaint esclame,
Et sui encor près dou sentir
Sans moi de noient alentir.
Mès ou lieu et ens ou pays
Où je n'estoie pas hays
Avoie lors tant d'esbanoi
Que ce me brisoit mon anoi.
Non-pour-quant, quant bien m'avisoie
Et à ma dame je visoie,
Moult bien aillours estre vosisse.
Lors dis en moi : « Il fault que g'isse
« De ce pays ; trop y demeure;
« R'aler m'en voeil ; il en est heure
« Et c'on voie que ci m'anoie.
« C'est bon qu'un petit m'esbanoie
« A faire un virelay tout ample
« Ensi que j'en ai bien l'example. »
. . . . . .
Lorsque j'ai fait le virelay,
A ma dame baillié je l'ai
Qui me tenoit en ce pays
Dont je n'estoie par hays.
Elle voit bien par la sentensce
Que mon coer ailleurs tire et pense.
Assez bien m'en examina
Et de moi tant adevina
Que fort estoie enamourés.
Or dis-telle : « Vous en irés.
« Si aurés temprement nouvelles
« De vo dame qui seront belles.
« D'or en avant congié vous donne :
« Mès je le voeil, et si l'ordonne,
« Qu'encor vous revenés vers nous. »
Et je qui estoie en genous
Li dis : « Madame, où je serai
« Vostre commandement ferai. »
Et là à mon département
Me donna dou sien grandement,
Se tant vous en volés savoir,
Chevaus et jeviaus et avoir
Qui puis me fisent moult de bien.
Je m'en revinc au pays mien
En bon estat et en bon point.
Dieu merci il ne falli point.
Et lorsque je fuis revenus,
A painnes fui-je descendus,
Quant devers celle je me trai
Qui de nos coers sçavoit l'atrai,
Laquelle moult me conjoï.
Ma venue le resjoy,
Et me demanda, merci soie!
Comment dou corps je le fesoie,
Et avoie aussi depuis fait.
« Certes, di-je, s'ai maint souhet
« Fait au lès deçà, puis ce di
« Que me parti, et que vous vi.
« Et toutefois, que fait ma dame?
« Moult bien le voeil-je voir, par m'ame!
« Car en li est ma santé toute.
« S'ai depuis éu mainte doubte
« De li et mainte souspeçon,
« Je vous dirai par quel façon.
« Je m'estoie couchiés un soir
« Dessous mon chief le miréoir
« Que me donnastes au partir.
« Mès en dormant, sans point mentir,
« En un tel songe me ravi
« Que ma dame proprement vi ;
« Et liement la simple et douce
« Par trop beaus parler de sa bouche
« Me reconfortoit doucement ;
« Et fui assés et longement
« En grant joie par son parler.
« Et si tos que l'en vi raler,
« Je m'esvillai, lors tressalli !
« Car la vision me falli
« Après la joie fui en painne.
« Non-pour-quant, en celle sepmainne
« Fis un virelay ; tout nouvel.
« Veleci ; dont ce m'est moult bel. »
Ce respondi la damoiselle :
« Ce sera chose moult nouvelle,
« Dou virelay ; je li donrai,
« Et croi bien que je li dirai
« Une response pourvéue
« De tout bien à vo revenue ;
« Car depuis vostre departie
« Avons en yceste partie
« Parlé de vous par pluisours fois,
« Plus que ne le faisions ançois
« Que vous vos partistes de ci.
« Encor porés avoir merci ;
« Pas ne vous devés esbahir.
« Amours ne voelt nullui trahir ;
« Servés loyalment sans sejour,
« Car longe debte vient à jour. »
Le temps passoie ; ensi avint.
Des jours ne demora pas vint
Que de ma dame oy nouvelle
Qui lors me fu plaisans et belle
Car elle devoit une nuit
Estre en esbat et en deduit
Ciés une sienne grande amie.

On me dist : Or n'i falés mie,
« Et s'on poet par nulle raison,
« Vous entrerés en la maison. »
Pas n'i falli ; ançois y vins;
Mès par dehors l'ostel me tins.
N'osai noient touchier à l'uis.
Ains regardai par un pertuis.
En solas et en esbanoi
Avec aultres ma dame voi ;
D'un bel corset estoit parée;
Lors dansoit. Hé mi! com m'agrée
Sa manière et sa contenance!
A grant dur fis là abstenance,
Et toutes fois n'osai emprendre
D'entrer pour doubte de mesprendre;
Car il se fait bon abstenir
De chose dont mauls poet venir.
En ceste nuit, se Diex me gard!
Je n'en oc el que le regard
Par le pertuis d'une fenestre.
Di-je en moi : « Qui te fait ci estre?
« On se truffe moult bien de toi.
« C'est commencemens de chastoi.
« Jusques au jour droit ci seroies,
« Aultres nouvelles tu n'oroies.
« Mès cuides-tu qu'il lor souviegne
« Que ci tu es et qu'on te viegne
« Querre, pour là dedens entrer ?
« On y scet bien sans toi ouvrer ;
« Encor te tien-je pour kokart
« Quant tu te tiens yci si tart.
« Va toi couchier. » Lors me parti.
Peu de repos la nuit senti,
Et encor mains le lendemain,
Car on me dist : « Par Saint Germain!
« Où avés-vous anuit esté?
« Vous éussiés moult conquesté
« S'on vous euist trouvé à point;
« De ce n'éussiés falli point
« De parler à la bonne et belle
« Qui n'est pas ores trop rebelle
« De vous, ains vos voit volentiers
« Trop plus que ses cousins en tiers. »
Je respondi : « Soie merci!
« Vraiement je passai par ci
« Et fui grant temps ens ou regard;
« Mès je n'osai, se Diex me gard!
« Faire signes que hors estoie
« Pour celles que laiens véoie. »
On me dist : « Ce fust trop bien fait. »
Ensi avint de puis ce fait
Que j'estoie en celle maison
Où ma dame avoit grant raison
D'aler. Car ycelle et la rente
Estoit une sienne parente
En une chambre bien parée,
Et très joliement arrée
Tant d'orelliers com de tapis,
De courtines et de beaus lis.
Et ensi com illoec estoie
Et qu'au parler je m'esbatoie,
Ma dame d'aventure y vint.
Contre li lever me convint.
Quant je le vi je fui tous pris.
Toutes fois assés bien compris
Qu'un petit coulour changea-elle.
Et là estoit la demoiselle
Dont je m'ai à loer moult fort,
Qui nous fist séoir par accort
Et nous dist, encor nous estant;
« Par foi, vous estes tout d'un grant;
« Ce seroit une belle paire,
« Et Diex doinst qu'amour vous apaire. »
Lors nous commença à galer;
Et je cuidai trop bien parler
Et li remonstrer mon desir
Où s'amour me faisoit jesir.
J'en avoie bien temps et lieu;
Mès, par la foi que je doi Dieu!
Je fui plus souspris en peu d'eure
Que tel que pour mort on court seure.
En parlant ma dame regarde.
Mon coeur dist : « Parle, qui te tarde? »
— « De quoi ne sçai et aussi n'ose.»
Dient mi ocil : « c'est fière chose!
« Tu le vois et n'as hardement
« De li monstrer ton sentement.»
Un grant temps euisse esté là
Sans parler, mès elle parla,
Soie merci! moult doucement;
Et si me demanda comment
J'avoie fait eu ce voiaige,
Et je li di : « Ma dame, s'ai-je
« Pour vous éu maint souvenir ; »
— « Pour moi! Voire! Et dont poet venir?
— « De ce, dame, que tant vous aim
« Qu'il n'est heure, ne soir ne main,
« Que je ne pense à vous tout dis;
« Mès je ne sui pas bien hardis
« De vous remonstrer, dame chière,
« Par quel art ne par quel manière
« J'ai éu ce commencement
« De l'amourous atouchement. »
Et ma dame lors me regarde;
Un petit rit, et puis me tarde
Son regard; et aillours le met.
D'autres parolles s'entremet
De parler à la damoiselle
Qui dalès moi estoit. Dist elle :
« Ce jone homme qui siet yci

« N'est pas empirés ! Dieu merci,
« Ens ou voiaige qu'il a fait. »
Et la damoiselle à ce fait
Respondit : « Diex en soit loés !
Dist elle, « il fault que vous oés
« Un virelay plaisant et bel
« Qu'il a fait de là tout nouvel
« Dont vous estes matère et cause. »
Lors me requist, sans mettre y pause,
Que je li vosisse otroyer.
Je ne m'en fis gaires pryer
Car j'avoie plaisance au dire.
Je li dis et baillai pour lire,
Et elle m'en sot trop grant gré
Tant saciés bien de mon secré.
Nous fumes en esbatement
Droit là, non pas si longement
Que je vosisse, bien saciés ;
Car mon coer qui estoit lachiés
Et est d'amours certainne et ferme
Ne peuist avoir trop lon terme
D'estre toujours avec ma dame.
Pluisours fois fumes là, par m'ame !
Et ensi nous esbations.
Vraiement je croi qu'il n'est homs
Se bien aimé, qu'il ne soit tous
Une heure amers et l'autre douls.
Pour moi le di ; lors tels estoie
Que moult liement m'esbatoie
A la fois ; et quant jalousie
Me batoit de son escorgie,
J'estoie mournes et pensieus
Et clinoie en terre les yeus.
C'est l'estat et si est l'ardure
Que vrai amant par droit endure.
Et non-pour-quant les contençons,
Les assaus et les souspeçons
En sont si gaies à souffrir
Qu'on se doit liement offrir
Et tout prendre en plaisance lie :
Car tant en plaist la maladie
Nourie d'amourous desir,
Que nul aultre estat ne desir,
Ne ne ferai, ne ne fis onques.
J'avoie grand solas adoncques.
Ne sçai se jamès revendra
Le temps aussi qu'il m'avendra.
Nou-pour-quant au coer et au corps
M'en font moult de biens les recors.
Jà assés parlé n'en auroie.
En l'ostel où je repairoie
Un lieu y avoit pourvéu
Où un tapis longement fu ;
Coussins et orilliers aussi
Y avoit-on mis ; et ensi
Que là venoit pour soi esbatre
Ma dame, s'i aloit esbatre
Et séoit dessus le tapis ;
Là estoit, ses mains sus son pis
Et son chief sus les orilliers.
N'i ot roses ni violiers ;
Mes j'appelloie ce, par m'ame !
Le Vregier de la Droite Dame.
Je hantoie là tempre et tart
Dont frois, dont chaux, navrés d'un dard
D'amours ; et lors de flours petites,
Violetes et margherites
Semoie dessus le tapis
Qui dedens la chambre estoit mis.
Là me séoie et reposoie,
Et aux deux fames exposoie
Quel joie le lieu me faisoit
Et com grandement m'i plaisoit.
Elles en avoient bon ris.
Pour nous fu layés li tapis
En cel estat et en ce point,
Tant com il avint un dur point
Contre moi ; he mi ! las dolens !
Celle qui estoit tout mon sens,
Mon bien, ma joie et mon confort
La très dure et cruele mort
Qui n'espargne roy ne bergier,
La fist en terre herbergier.
Pour s'amour plorai mainte larme.
Vraiement aussi fist ma dame.
Ceste mort li toucha forment,
Car elle me dist tendrement :
« He ! mi ! or sont bien desrompues
« Nos amours et en doel chéues ! »
Le regret de ma dame aussi
Me fist avoir tamaint soussi.
N'est doels ne conviegne onblyer.
Riens ne vault merancolier ;
Tout passe coers et tout endure.
Ceste mort qui nous fu moult dure
Passames nous. En la saison
Encor aloie en la maison.
Où ma dame avoit son retour.
G'i fis mainte voie et maint tour,
Maint aler et tamainte faille,
Ensi qu'amours ses servans baille ;
Mès tout en bon gré recevoie
Le bien et le mal de ma voie.
Le temps si se passoit ensi.
Ma droite dame, Dieu merci !
Estoit lie, gaie et hetie.
Or me dist-on une nuitie,
Dont il fu lendemain Dimence :
« Ce n'est pas raison c'on vous mence.
« A demain est no voie prise

« En un gardin que moult on prise;
« Nous y devons aler esbatre;
« Vous vos y porés bien embatre. »
Et je respondi tous délivres :
« Je n'en fauroi pas pour vint livres. »
Lendemain, droit après disner,
Sans leur pensée decliner,
Esbatre en un gardin en vindrent
Celles qui compagnie tindrent
A ma dame, et là m'embati;
Point on ne le me debati.
Ma dame s'estoit asseulée
Dalès rosiers, près d'une alée
Qui se tournoit sus la rivière
Qui bien l'enclooit par derrière.
Quant je vi le donoiement
Je me très vers li quoiement,
Et doucement le saluai;
Mès la coulour rouge muai.
Elle mon salu me rendi
Moult bel, noient n'i attendi,
Liement et en sousriant;
Et je, qui fui merci criant,
A loer moult grandement pris
Le gardin et tout le pourpris,
Et aussi la belle journée
Qui nous estoit là ajournée,
Et li di : « Ma dame, je croi
« Que Diex a mis ou temps arroi
« Pour ce que vrai amourous sons.
Et celle, dont douls est li sons,
Respondi : « Avec bonne amour
« Fault que loyauté ait demour,
« Ou aultrement amour sans faille
« Ne poet venir à riens qui vaille. »
— « Ensi le voeil-je, dame, entendre;
« Et se plus hault puis ores tendre
« Que de valoir dignes ne soie,
« S'ai-je coer, se dire l'osoïe,
« Que pour vous loyàlment servir
« Et mon petit corps asservir
« Dou tout à la vostre ordenance. »
Ma dame adont un peu s'avance.
S'a coeillie jusqu'à cinc flourettes;
Je croi ce furent violettes;
Trois m'en donna et je les pris.
Et adont ma dame de pris
S'en vint séoir dessous un ombre
D'un noisier, où vert fist et sombre.
Et je, par le bon gré de li
Je m'assis, dont moult m'abelli;
Car à la fois le regardoie;
Mais en regardant tous ardoie
Dedens le coer, car si regard
Meperçoient, se Diex me gard
Et se ne li osoie dire
La doulour et le grand martire
Que j'avoie lors à sentir.
Mon coer si vrai et si entir
Avoie tout-dis en s'amour,
Car ne m'estoit droite douçour,
Et grans confors à mes anois,
Quant un peu de ses esbanois
Je pooie avoir en ma part?
Il ne m'estoient pas espart,
Mès les tenoie à bons voisins
Trop plus que mes germains cousins;
Pour ce le di, car, à ceste heure
Ma dame, qui Jhesus honneure!
Me regardoit, ce m'estoit vis,
Si liement que tous ravis
Estoie, en soi seul regardant.
Mès tous m'aloie acouardant.
Non que ce fust faute ou faintise;
Mès amours, qui les coers atise,
Me tenoit le coer si terrés
Que quanque j'avoie enserré
Ains me tenoient mu et quoi,
Et que bien cuidoie avant mettre
Je ne m'en savoie entre-mettre.
En ce gardin, en ce requoi,
Y avoit lors deus pucelettes
Auques d'un éage jonettes.
Cestes alòient flours coeillier
De violier en violier;
Et puis si les nous aportoient,
Et dessus nos draps les jetoient.
Ma dame si les recoilloeit
Qui bellement les enfiloit
En espinçons de grouselier,
Et puis le mes faisoit baisier.
Dont en baisant m'avint deus fois
Que li espinçon de ce bois
Me poindirent moult aigrement.
Et ma dame, qui liement
S'estimoit adont avoec moi,
Me dist en riant : « Assés croi,
« Plus tost avés ce cognéu
« Cui matin le jour percéu. »
Et je li responc : « Il est voir. »
Lors me dist. « Porions avoir
« Une balade. » Et je respons :
« Oil, dame, car en lieu sons
« Où j'ai moult bien matère et cause
« Dou dire ent une, veci clause.
. . . . . .
Lorsque j'ai la balade dit
Ma dame, sans nul contredit,
Y répliqua deus mos ou trois,
Et me dist, par parler estrois :

« A quel pois les doit-on peser
« Ces regars, sans lui abuser.
« Je le sauroie volontiers. »
— « Il ne vous est mie mestiers
« Dame, di-je, que le vous die,
« Car sans mettre y vostre estudie
« Vous en savés là et avant.
« J'en parolle par convenant
« Si com cils qui en vos regars
« Prenc grant solas, quant les regars.
« Mès ce n'est mie si souvent
« Que je vodroie par convent.
« Toutes fois il me fait grant bien
« Quant, par vo grasce et par vo bien,
« Mon coer qui est si mehaigniés
« Un petit conforter dagniés. »
Et ma dame, tout en riant,
Me dist : « Tels va merci criant
« Qui n'est mie si dolerous
« Comme il se monstre languerous. »
De tels mos et d'aultres aussi,
Qui n'atouchoient nul soussi
Ains estoient plain d'esbanois
De chiens, d'oiseaus, de prés, d'erbois,
D'amourettes, tant que sans compte,
Fesimes nous adont grant compte
En grant joie et en grant revel.
Il nous estoit tout de nouvel,
Le temps, les foeilles, les flourettes,
Et otant bien les amourettes.
Moult me plaisoit ce qu'en avoie,
Et quant elle se mist à voie,
Li congiés y fu si bel pris
Qu'encor je ce lieu aime et pris,
Et le gardin et la maison;
Tousjours l'amerai par raison.
Maint solas et maint esbanoi
Avec ma dame en ce temps oi,
Tant que de venir et d'aler,
De véoir et d'oïr parler.
Aultrement n'aloit ma querelle;
Mès il me sembloit qu'elle ert belle,
Puisque par le gré de ma dame
Je pooie, tant qu'à mon esme,
Avoir par sa discretion
Un peu de recréation,
Mès c'estoit assés à escars,
De parolles et de regars;
Car je ne m'osoie avancier,
Ne où madame estoit lancier,
Si ce n'estoit tout en emblant.
Paourous et de coer tremblant
Pluisours de mes esbas faisoie;
Car pour ma dame je n'osoie,
Se l'eure n'avoie et le point,
Et on le m'avoit bien enjoint
Aussi, que tout ensi fesisse;
Si que, s'autre estat je presisse
Que cesti qu'on m'avoit apris,
J'euisse esté trop dur repris.
Si me convenoit ce porter
Et moi bellement conforter,
Et le plaisir ma dame attendre
Où par bien je pooie tendre.
Et aultrement ne le fis oncques.
Elle le savoit bien adonques,
Aussi je li monstroie au mains.
Mès, par Dieu! c'estoit sus le mains.
Par parolles ne li pooie
Monstrer l'amour qu'à li avoie,
Fors que par signes et par plains,
De quoi j'estoie lors moult plains.
A l'entrée dou joli may,
Ceste que par amours amai
Un jour esbatre s'en ala.
De son alée on me parla
Et de celle qui o li furent.
Je soc bien l'eure qu'elles murent.
Moi et un mien ami très grant,
Pour faire mon plaisir engrant
Nous mesins en cesti voiage;
Et par ordenance moult sage
Mon compagnon nous fist acointe
De celles dont j'oc le coer cointe;
Car sans ce qu'on s'en perçuist
Et que nulles d'elles sceuist
Au mains celle que je doubtoie,
Avec elles fumes en voie.
Diex! que le temps estoit jolis,
Li airs clers et quois et seris,
Et cil rosegnol hault chantoient
Qui forment nous resjoïssoient!
La matinée ert clere et nette.
Nous venins à une espinette
Qui florie estoit toute blanche
Haulte bien le lonc d'une lance;
Dessous faisoit joli et vert.
Bien fu qui dist : « Cils lieus ci sert
« Droitement pour lui reposer.
« Le desjun nous fault destourser. »
A la parole s'acordan
Et le desjun là destoursan,
Pastés, jambons, vins et viandes,
Et venison bersée en landes.
Là ert ma dame souverainne.
N'estoit pas la fois premerainne
Que je ne l'osoie approcier.
Trop doubtoie le reprocier;
Et encores tant qu'à ceste heure,
Se Jhesus me sault et honneure!

Je le regardoie en grant doubte;
C'est drois que tels périls on doubte,
Car pour faire le soursalli
A-on moult tost souvent falli
A renom et à bonne grasce.
Tous quoi me tins en celle espace,
Et parfis le pelerinage
Avecques celle dou linage
En grant solas et en grant joie;
Encor tout le coer m'en resjoie
A toute heure qu'il m'en souvient.
N'est aventure qui n'avient
A un amourous qui poursieut
Sa besongne; trop bien s'ensieut
Que, quant il ne s'en donne garde,
Amours en pitié le regarde.
Veci le confort que je pris
De ma droite dame de pris,
Avec joie et esbatemens
Et gracious contenemens.
A ma dame plot lors à dire,
Pour un peu garir mon martire,
Qu'elle me retenoit pour sien.
Onques li quens li Porsyen
Ne le visconte de Nerbonne
N'oïrent parolle si bonne,
Ne si belle com je fis lors;
Car de coer, d'esperit, de corps
Fui tres grandement resjoïs
Quant j'ai si très douls mos oïs.
Quant celle qui me soloit pestre
De durté, ne me voelt mès estre
Fors que gracious et courtoise,
Mon coer s'eslargi une toise,
Quant je li fis ceste requeste:
« Dame en nom d'amour, soyés ceste
« Qu'un petit voeilliés alegier
« Les mauls qui ne me sont legier,
« Et me retenés vo servant
« Leyal, secré à vous servant. »
Et ma dame respondi lors,
De legier coer et de gai corps :
« Volés-vous dont qu'il soit ensi? »
— « Oil! » — « Et je le voeil aussi. »
Je pris ceste parolle à joie;
C'est moult bien raison c'on m'en croie;
Mès la joie trop longement
Ne me dura : veci comment.
En ce voiage dont vous touche
Estoit avec nous Male-bouche
Qui tout no bon temps descouvri.
Ce trop grandement m'apovri
Dou bien, dou temps et dou confort
Que je cuidoie avoir moult fort;
Car celle qui oncques ne tarde,
Male-bouche, que mal fu arde!
Parla à mon contraire tant,
Et en séant et en estant,
Que ma dame simple et doucette
Et d'éage forment jonette
En fut trop griefment aparlée :
« Ha! dist-on, estes vous alée
« En un voiage avec cesti
« Qui vous a maint anoi basti;
« Par foi! ce fu uns grans oultrages
« Et uns abandonnés ouvrages;
« Il fault que vous le fourjugiés. »
Là fui-je mortelment jugiés
De celles qui point ne m'amoient,
Ains leur ennemi me clamoient.
Et leur jura ma dame chière,
Paourouse et à simple chière,
Que plus à moi ne parroit elle.
Ensi le me compta la belle,
Et me dist par parolle douce :
« Il convient, car le besoing touche,
« Qu'un peu d'arrest ait nostre vie
« Car on y a trop grande envie,
« Et j'en sui trop griefment menée
« Et par parolles fourmenée.
« Abstenir vous fault toutes voies,
« De devant nous passer les voies
« Tant que la chose soit estainte. »
— « Dame, di-je, de la destrainte
« Sui-je en coer grandement irés;
« Je ferai ce que vous dirés,
« Car ensi le vous ai prommis. »
Et celle me dist : « Grant mercis! »
Depuis me tins une saison,
Au mieulx que poc parmi raison,
De passer par devant l'ostel
De ma dame, et aussi ou tel
Qui estoit ordenés pour nous;
Dont j'estoie tous anoious.
Et s'il avenoit que passoie,
En terre mon regart bassoie;
Vers li n'osoie regarder,
Et tout seul, pour sa paix garder.
Mès sus un vespre, en un requoi,
Me tennoie illuecques tout quoi
Assés près de l'ostel ma dame.
Or avint à ce dont, par m'ame!
Qu'elle vint illuec d'aventure.
Je, qui pour lui maint mal endure
Di en passant, n'en falli mie :
« Lès moi venés ci, douce amie. »
Et elle, si com par courous
Dist : « Point d'amie ci pour vous. »
D'aultre part s'en ala séoir;
Et quant je poc tout ce véoir,

Je me tinc en mon lieu tout quoi.
Que fist elle? Vous saurés quoi.
Par devant moi rapassa-elle;
Mès en passant me prist la belle
Par mon toupet, si très destrois
Que des cheviaus ot plus de trois.
El ne fist ne d'el ne parla;
Ensi à l'ostel s'en rala,
Et je remès forment pensieus,
Contre terre clinant mes yeus,
Et disoie : « Veci grant dur!
« Je prise petit mon éur,
« Car j'aimme et point ne suis amés,
« Ne amans ne servans clamés.
« A painnes que ne me repens,
« Car en folour mon tems despens.
« Le despens-je dont en folour?
« Oil! onques ne vi grignour. »
Lors me repris de ma folie,
Et di : « Se je merancolie,
« Ensi se veulent amourettes
« Ramprouver, une heure durettes,
« L'autre moles et debonnaires.
« Plus nuist parlers souvent que taires.
« Je n'avoie pas grant raison
« De li dire, en celle maison,
« Qu'elle venist lès moi séoir.
« A sa manière poc véoir
« Qu'elle n'en fu mie trop lie;
« Et pour ce, tantos conseillie,
« Me respondi tout au revers.
« Non-pour-quant, quant le fait revers
« De ce que la belle en taisant,
« Tout en riant et en baissant,
« Elle par le toupet me prist,
« Mon coer dist, qui tous s'en esprit,
« Que liement à son retour
« Fist elle cel amoureus tour;
« Et jà ne se fust esbatue
« A moi, qui là ert embatue,
« S'elle ne m'amast; je l'entens
« Ensi, et m'en tienc pour contens
« De quan qu'elle a fait et à faire. »
Lors m'esjoï en cela faire,
Et fis une balade adont
Sur la fourme que mes mauls ont
D'aliegement tant qu'au penser,
. . . . . .
Ne vous poroie pas retraire
Tout le bien et tout le contraire
Que j'ai par amours recéu
Pas ne m'en tienc pour decéu
Mes pour ewireus et vaillant.
On ne s'en voist émervillant
Car amours et ma dame aussi,
M'ont pluisours fois conforté si
Que j'en ai et sui en l'escoeil
De tout le bien que je recoeil;
Ne jà n'euisse riens valu
Se n'euisse éu ce salu;
C'est un moult grand avancement
A jone homme et commencement
Beaus et bons et moult proufitables.
Il s'en troeve courtois et ables
Et en met visces en vertus.
Oncques le temps n'i fut perdus,
Ains en sont avancié maint homme
Dont je ne sçai compte ne somme.
Pour vous, ma dame souverainne,
Ai recéu tamainte painne,
Et sui encor dou recevoir
Bien tailliés; je di de ce voir;
Car com plus vis et plus m'enflamme
De vous li amourouse flame.
En mon coer s'art et estincelle
Sa vive et ardans estincelle
Qui ne prendera à sejour
Heure, ne de nuit, ne de jour;
Et Venus bien le me promist
Quant l'aventure me transmist
De vous premièrement véoir.
Je ne pooie mïeuls chéoir;
Ne se toutes celles du mont
Estoïent mises en un mont,
En grant estat, en grant arroi,
Et fuissent pour mieuls plaire à roi,
Si ne m'en poroit nulle esprendre.
En ce point où me povès prendre.
Conquis m'avés, sans nul esmai.
Oncques plus nulle n'en amai,
Ne n'amerai, quoiqu'il aviegne.
N'est heure qu'il ne m'en souviegne.
Vous avés esté premerainne,
Aussi serés la daarrainne.

BUISSON DE JONECE.

Des aventures me souvient
Dou temps passé. Or me convient,
Entroes que j'ai sens et mémoire,
Encre et papier et escriptoire,
Canivet et penne taillie,
Et volenté appareillie
Qui m'amonneste et me remort,
Que je remonstre avant ma mort
Comment ou Buisson de Jonece
Fui jadis, et par quel adrece.
Et puisque pensée m'i tire,
Entroes que je l'ai toute entire
Sans estre blechié ne quassé,
Ce n'est pas bon que je le passe.

Car s'en noncaloir me mettoie
Et d'autre soing m'entremettoie,
Je ne poroie revenir
De légier à mon souvenir.
Pour ce le vodrai avant mettre,
Et moi liement entremettre
De quant qu'à ma memoire sent
Dou temps passé et dou présent.
Aussi nature qui m'a fet,
Créé et nouri de son fet,
Et qui encor de jour en jour
Me preste loisir et sejour
Que de ce que j'ai je m'avise
Et ce que je sçai je devise,
Se plainderoit, où que je soie,
De moi voir, se je me cessoie;
Et bien auroit raison et cause.
Nulle escusance je n'i cause;
Car pour ce m'a-elle ordonné,
Sens et entendement donné,
Que je remonstre en plain ventele
Ce que je sçai, dont je me mele,
C'est que de faire beaus dittiers
Qu'on list et qu'on voit volontiers,
Espécialment toutes gens
Qui ont les coers discrès et gens.
Ce n'est mie pour les villains;
Car, ensi m'ayt sains Gillains!
Que je m'avroie assés plus chier
A taire et en requoi mucier
Que jà villains evist dou mien
Chose qui li fesist nul bien.
Ce n'est fors que pour les jolis
Qui prendent solas et delis
A l'oïr, et qui compte en font.
Pour ceuls servir mon coer tout font
En plaisance, et se m'i delitte
Que grandement j'en abilite
L'entendement et le corage,
De quoi nature m'encorage;
C'est que je monstre et que je die
A quoi je pense et estudie.
Et je sui tous près d'obéir,
Ensi com vous porés véir.
Diex, par sa grasce me deffende,
Que nature jamès n'offende!
Jà fu un temps que l'offendi,
Mès le guerredon m'en rendi;
Car elle qui eslève mot,
Sans ce qu'onques en sonnast mot,
Elle me fist, ci se miron,
Descendre ou pié dou sommiron.
Or y ot tant de bien pour mi,
Ensi qu'on dist à son ami
Et qu'on ramentoit les grans plueves.
En jonèce me vint cils flueves;
Car s'en viellece m'euist pris
J'euisse esté trop dur apris.
Jonèce endure moult d'assaus;
Mès en viellèce nuls n'est saus.
Pour ce fu dit en reprouvier:
En jone homme a grant recouvrier.
Si fui-je esprit de grant anui
Si tos que je me recognui.
Mès tout seul, pour oster l'escandle
Dont je voeil ores qu'on m'escandle,
Me mesfis, dont moult me repens;
Car j'ai repris à mes despens
Ce de quoi je me hontioie;
Dont grandement m'abestioie,
Car mieuls vault science qu'argens.
Point ne le semble aux pluisours gens
Qui ne scevent que bienfais monte.
Ançois me comptoïent pour honte
Ce qui m'a fait et envay
Et dont je vail. Ahy! ahy!
Et comment le pooie faire?
Or me cuidai trop bien parfaire,
Pour prendre aillours ma calandise.
Si me mis en la marchandise
Où je sui ossi bien de taille
Que d'entrer ens une bataille
Où je me trouveroie envis.
Quant je m'avise et je devis
Comment oultrages et folie
Me misent en melancolie
Que dou don de nature perdre,
Pensées me viennent aherdre
Qui me font sainnier à merveilles.
. . . . . .
« Néis! que diront li seigneur
« Dont tu as tant éu dou leur
« Les roix, les dus et li bon conte
« Desquels tu ne scés pas le compte,
« Les dames et li chevalier?
« Foi que je dois à Saint Valier!
« A mal employé le tendroient;
« Et aultre fois il retendroient
« Leurs grans largheces et leurs dons
« Et de droit aussi li pardons
« Ne t'en deveroit estre feis,
« Quant tu es nouris et parfais,
« Et si as discretion d'omme,
« Et la science, qui se nomme
« Entre les amoureuses gens
« Et les nobles, li Mestiers Gens;
« Car tous coers amoureus esgaie,
« Tant en est li oye gaie!
« Et tu le voes mettre hors voie,
« Si que jamès nuls ne le voie!

« Il ne fait pas à consentir.
« Bien t'en poroies repentir.
« Or fai dont tost ; et si t'esveilles,
« Tu ne laboures ne traveilles
« De nulle painne manuele;
« Ançois as ta rente annuele
« Qui te revient de jour en jour.
« En grant aise prens ton séjour.
« Tu n'as ne femme ne enfans,
« Tu as ne terres ne ahans,
« Qui ne soient tout mis à cense.
« Pour vérité je te recense,
« Se Diex vosist, il t'euist fait
« Un laboureur grant et parfait
« A une contenance estragne,
« Ou un bateur en une gragne,
« Un maçon ou un aultre euvrier;
« Je n'ai cure quel manouvrier;
« Et il t'a donné la science
« De quoi tu poes par conscience
« Loer Dieu et servir le monde.
« Or fai dont tos, et si le monde;
« Et respont, sans plus colyer
« Qui te fait melancolyer. »
Ensi me vient philosophie
Visiter, et dire à la fie
Parolles qui me font debatre
Pour moi en argumens embatre.
Et je respons à la volée :
« Dame, dame, trop afolée
« Est ma science en pluisours lieus
« Par receveurs et par baillieus,
« Par officiers et par gens
« Qui assemblent les grans argens
« Pour leurs enfans et pour leurs hoirs,
« Et font faire les grans manoirs
« Où il se dorment et reposent,
« Et à painnes les seignours osent
« Dire quel chose il leur besongne.
« Mès quant il croist une besongne
« Pourfitable à ceuls dessus dis,
« Jà ne s'en ira escondis
« Ne marchéans ne couletiers.
« Il ont bien des seignours le tiers
« De tout ce qu'il ont de chevance.
« Ce grandement les desavance
« Et retrence leurs dons parmi.
« Quant bien g'i pense, he mi! he mi!
« Je sui, foi que je dois mes ans!
« De tous bien faire si pesans
« Qu'à painnes puis je riens gloser.
« Pour Dieu laissiés moi reposer.
« Vous dittes que bons jours m'ajourne
« Et qu'en grant aise je sejourne,
« Je le vous accorde : à tant paix. »
Lors dist elle : « Se tu te tais,
« Tu m'esmouveras en grant ire.
« Encores t'en voeil je tant dire,
« Et s'en poras bien valoir mains.
« Je te pri ; nomme nous au mains
« Les seignours que tu as véus
« Et dont tu as les biens éus;
« Si prenderont leurs hoirs exemple. »
— « Volontiers ! Premiers vous exemple
« La bonne, qui pourist en terre,
« Qui fu royne d'Engleterre;
« Phelippe ot nom la noble dame.
« Propisces li soit Diex à l'âme!
« J'en sui bien tenus de pryer
« Et ses largheces escryer,
« Car elle me fist et créa;
« Ne onques voir ne s'effréa,
« Ne ne fu son coer saoulés
« De donner le sien à tous lés.
« Aussi sa fille de Lancastre.
« Haro! mettés moi une emplastre
« Sus le coer, car, quant m'en souvient,
« Certes souspirer me convient,
« Tant sui plains de mélancolie!
« Elle morut jone et jolie
« Environ de vingt et deux ans,
« Gaie, lie, friche, esbatans,
« Douce, simple, d'humble samblance.
« La bonne dame ot à nom Blance.
« J'ai trop perdu en ces deux dames;
« J'en tors mes poins, j'en bac mes palmes.
« Encor ot la noble royne
« Une fille de bonne orine,
« Ysabiel, et de Couci dame.
« Je doi moult bien proyer pour s'âme;
« Car je le trouvai moult courtoise
« Ançois qu'elle passast oultre Oise.
« Le roy d'Engleterre autant bien;
« Son pere me fist jà grant bien,
« Car cent florins, tout d'un arroi,
« Reçus à un seul don dou roy.
« Aussi dou comte de Herfort
« Pris une fois grant reconfort.
« Des dons monseigneur de Mauni
« Me lo; ne pas ne les reni.
« Et son fils de Pennebruc, voir!
« En a moult bien fait son devoir. »
— « Et le grant seigneur Espensier
« Qui de larghece est despensier
« Que-t'a-il fait? — « Quoi! di-je; assés;
« Car il ne fu onques lassés
« De moi donner, quel part qu'il fust.
« Ce n'estoient cailliel ne fust,
« Mès chevaus et florins sans compte;
« Entre mes mestres je le compte

« Pour seignour, et c'en est li uns.
« Et l'autre, si m'est moult communs,
« C'est le bon seignour de Couci
« Qui m'a souvent le poing fouci
« De beaus florins à rouge escaille;
« C'est raisons que de li me caille.
« Et Beraut, le conte Daufins
« D'Auvergne, qui tant parest fins,
« Amoureus et chevalereus,
« Il n'est felenès ne ireus,
« Mès enclins à tous bons usages
« Secrès, discrès, loyaus et sages,
« Acointables à toutes gens,
« En ses maintiens friches et gens.
« Et son fil le duc de Bourbon,
« Loys, ai-je trouvé moult bon.
« Pluisours dons m'ont donné li doi.
« Aussi recommender je doi
« Charle le noble roy de France.
« Grans biens me fist en mon enfance.
« Le duc et la ducoise aussi
« De Braibant, moult je regrasci.
« Car il m'ont tout dis esté tel
« Que euls, le leur et leur hostel
« Ai je trouvé large et courtois.
« Nullui ne congnois en Artois,
« Mès en Haynau m'en revenrai,
« Et des segnours compte y tenrai
« Que g'i ai véus et servis
« Qui ne m'i voient pas envis.
« Le duc Aubert premièrement
« M'a à toute heure liement
« Recoeillié, que vers li aloie
« Et grandement mieuls en valoie;
« Et aussi mes seignours de Blois
« Loys, Jehan, et Gui; des trois
« Moult acointés jà un temps fui,
« Et espécialment de Gui,
« Et encor le sui tous les jours;
« Car dalès lui gist mes sejours,
« C'est le bon seignour de Beaumont
« Qui m'amonneste et me semont.
« Ce vous ai-je bien en convent,
« Que véoir le voise souvent;
« Et le senescal, Diex li vaille!
« Car c'est un seignour de grant vaille
« Et qui m'a donné volentiers;
« Car, ensi com uns siens rentiers,
« Où qu'il me trouvast, ne quel part,
« J'avoie sus le sien ma part.
« Et le seignour de Moriaumés
« De qui je sui assés amés.
« Encor en y a qui vendront
« Et qui mi mestre devendront,
« Car il sont jone et à venir.
« Se m'en pora bien souvenir
« Quant je ferai un aultre livre.
« Mès tous ceuls qu'à present vous livre
« M'ont largement donné et fait.
« Si les recommende et de fait
« Ensi qu'on doit, et sans fourfaire,
« Ses mestres et ses seignours faire.
« Amé, le conte de Savoie,
« Je ne sçai se nommé l'avoie,
« Mès à Milans, en Lombardie,
« Une bonne cote hardie
« Me donna de vingt florins d'or;
« Il m'en souvient moult bien encor,
« Pour un tant que moult me valirent;
« Car oncques cil ne me fallirent
« Jusqu'à tant que je vinc à Romme.
« Et c'est raisons que je renomme
« De Cippre le noble roy père,
« Et que de ses bienfais me père.
« Premiers, à Boulongne-la-Grasce,
« D'Esconflan monseignour Eustasce
« Trouvai, et cils me dist dou roy
« Dessus dit l'afaire et l'arroi;
« Le quel me reçut à ce tamps.
« Com cils qui moult estoit sentans
« D'onnour et d'amour grant partie
« Liement en celle partie;
« Et me delivra à Ferrare
« Sire Tiercelés de la Bare,
« A son commant, lance sus faultre,
« Quarante ducas l'un sur l'aultre.
« Haro! que fai? je me bescoce;
« J'ai oublié le roy d'Escoce,
« Et le bon conte de Duglas
« Avec qui j'ai mené grant glas.
« Bel me reçurent en leur marce
« Cils de Mare et cils de la Marce,
« Cils de Surlant et cils de Fi;
« Ségurement le vous affi.
« Je n'en sui mies si hays,
« Que, se je raloie ou pays,
« Je ne fuisse li bien venus;
« Mès je serai lors tous chenus,
« Foibles, impotens, mas et sombres.
« Mon temps s'enfuit ensi qu'uns ombres.
« Vis m'est, de quanque j'ai esté
« Que j'aie noient arresté,
« Ensi que dist ens ou psautier
« David; je li lisi l'autr'ier;
« Si le retins pour valoir mieuls:
« Homs qui vis vois devant les yeus
« Mille ans amoncelés ensamble.
« C'est le jour d'ier; il le me samble.
« Si vous suppli, très chière dame,
« Laissiés moi dont penser pour l'ame.

« J'ai éu moult de vainne gloire;
« S'est bien heure de ce temps cloire
« Et de cryer à Dieu merci
« Qui m'a amené jusqu'à ci. »
Lors respondi Philosophie,
Qui oncques ne fu assouffie
D'arguer par soubtieves voies,
Et dist : « Amis, se tu sçavoies
« Que c'est grant chose de loenge,
« Et com prisie en est li enge,
« Plus chier l'auroies à avoir
« Qu'en tes coffres nul grant avoir.
« Pourquoi traveillent li seigneur
« Et despendent foison dou leur
« Ens es lointains pelerinages,
« Et laissent enfans et linages,
« Femmes, possessions et terre,
« Fors seul que pour loenge acquerre?
« Que scevist-on qui fu Gawains,
« Tristans, Percevaus et Yewains,
« Guirons, Galehaus, Lanscelos,
« Li roix Artus, et li roix Los,
« Se ce ne fuissent li registre
« Qui euls et leur fès aministre?
« Et aussi li aministreur
« Qui en ont esté registrer
« En font moult à recommender.
« Je te voeil encor demander,
« Se no foy qui est approuvée,
« Et n'est elle faitte et ouvrée
« Par docteurs et euvangelistes?
« Sains Pols, Sains Bernars, Sains Celistes,
« Et pluisour aultre saint prodomme
« Que li Sainte Escripture nomme,
« N'en ont-il esté registreur?
« Moult ont pour nous fet li docteur
« De proufit et de grant conseil.
« Pour tant, amis, je te conseil,
« Et te di en nom de chastoi :
« Ce que nature a mis en toi,
« Remonstre le de toutes pars,
« Et si largement le depars
« Que gré t'en puissent cil savoir
« Qui le desirent à avoir.
Je respondi à sa parolle : »
« Or soit, di-je, que je parolle
« Que porai-je de nouvel dire?
« Je ne vous ose contredire,
« Car toutes vos monitions
« Ont si douces initions
« Qu'il n'est rien si trettable chose
« Mès, dittes moi, je qui repose
« Et qui ressongne travillier,
« De quoi me porai-je esvillier
« Qui soit plaisant et proufitable
« Au lire, et l'oïr delitable?
« Voirs est qu'un livret fis jadis
« Qu'on dist l'*Amourous Paradys*,
« Et aussi celi del *Orloge*,
« Où grant part del art d'amours loge;
« Après l'*Espinette Amoureuse*
« Qui n'est pas à l'oïr ireuse;
« Et puis l'*Amoureuse Prison*
« Qu'en pluisours places bien prison;
« *Rondeaus, balades, virelais*,
« Grant foison de *dis* et de *lays*;
« Mès j'estoie lors pour le tamps
« Toutes nouvelletés sentans,
« Et avoie prest à la main
« A toute heure, au soir et au main,
« Matère pour ce dire et faire.
« Or voi-je changie mon afaire
« En aultre ordenance nouvelle. »
Et adonques me renouvelle
Philosophie un hault penser,
Et dist : « Il te convient penser
« Au temps passé et à tes oevres;
« Et voeil que sus cesti tu oevres.
« Il ne t'est mie si lontains,
« Ne tu si frois ne si estains
« Que memoire ne t'en reviegne.
« Et s'ensi est qu'il te conviegne
« Varyer par trop sejourner,
« Se me fai prendre et ajourner
« Où que tu voels, et de par toy,
« Se briefment ne te ramentoy
« Ce que tu as de pourvéance
« Où tu n'as gaires de béance.
« Or y pense. » — « Si fai-je, dame,
« Que voelt estre? Ne sçai, par m'ame!
« Recordés m'ent. » — « Volentiers, voir.
« Tu dois par devers toi avoir
« Un coffret ens ou quel jadis,
« Il y a des ans plus de dis,
« Tu mesis, et bien m'en souvient
« Puisque dire me le convient,
« Un image bel et propisce
« Fait au semblant et en l'espisce
« Que ta droite dame estoit lors.
« Se depuis tu ne l'as tret hors,
« Encores le dois-tu avoir.
« Je t'en pri; or y va sçavoir,
« Tu y scés moult bien le chemin;
« Et tu veras en parchemin
« L'image que je te devis,
« Pourtrette de corps et de vis,
« D'yeuls, de bouche, de nés, de mains,
« Toute otele, ne plus ne mains,
« Ouvrée en couleur bonne et riche
« Com fu ta dame belle et friche

« Pour qui tu as les mauls d'amer
« Senti, deçà et delà mer.
« Tu y auras grant recouvrier;
« Car faitte fu de main d'ouvrier
« Qui riens n'i oublia à faire.
« Et encores, pour mieuls parfaire,
« Et plus près ta plaisance attaindre,
« Coulourer le fesis et taindre
« Proprement, au samblant d'ycelle
« Qui lors estoit jone pucelle;
« Et cils si bien y assena
« Qu'en l'image à dire riens n'a
« De propriété ne d'assise,
« Tant est à son devoir assise.
« Et si tos que tu le veras
« De respondre te pourveras,
« Et diras, sans nulle abstenance,
« Par une seule contenance,
« Que tu fesis l'image faire
« Qui bien afiert à son afaire;
« Car elle est droite, et à nu chief :
« Veci celle qui de rechief
« Me remet la vie ens ou corps.
« Pour l'amour de li, je m'acors
« A estre jolis et chantans
« Et penser à mon jone tamps
« Comment que la saison m'eslonge.
« Or ne quier voie ne eslonge
« Qui te destourne de ce point,
« Car elle te vient bien à point.
« Tu ne poes plus grant chose avoir. »
— « Haro! di-je, vous dittes voir.
« Il me souvient moult bien, par m'ame!
« Qu'après la façon de ma dame
« Je fis pourtraire voirement
« Un image notoirement
« Par un paintre sage et vaillant;
« De quoi, toujours en travillant
« Cest image avec moi portoie,
« Et grandement me deportoie
« Au véoir et au regarder.
« Et encores, pour mieuls garder,
« Mis l'avoie en toile cirée.
« Or ne sçai s'elle est empirée,
« Car il a bien sept ans entiers,
« Quoique g'i pense volentiers,
« Que je n'ouvri, ne fui au coffre. »

Avec la vue de sa dame reviennent toutes ses pensées heureuses.

. . . . . .

On dist en pluisours nations
Que les imaginations
Qu'on a aux choses sourvenans,
Dont on est plenté souvenans,
Tant sur terre com en abysmes,
Sont si propres d'elles méismes
Et si vertueuses aussi,
Que souvent apperent ensi
Qu'on les imagine et devise.
Et encores, quant je m'avise,
En considérant les pensées
Qui ci vous seront recensées,
Comment me vindrent, et de quoi,
Soit en public ou en requoi,
Je tesmongne assés qu'il est vrai.
Car ensi que jà me navrai,
Par penser souvent à ma dame,
M'en est-il avenu, par m'ame!
Et par pensées qui ou chief
Me sont entrées de rechief,
Et des queles biens me ramembre.
La trentième nuit de novembre
L'an mil trois cens treize et soixante,
Que nul gai oiseillon ne chante
Pour la cause dou temps divers,
Car lors est plainnement yvers,
Si sont les nuis longes et grans,
S'est nature encline et engrans,
Ce poet on moult bien supposer,
De dormir et de reposer;
Et je, qui volentiers m'aheure,
Me couchai ce soir de haulte heure.
Si m'endormi en un tel songe
Où nulle riens n'a de menchonge.
Et estoit la vision moie,
Qu'en la chambre où je me dormoie
Véoie une clarté très grans.
Et je, qui moult estoie engrans
De savoir que ce pooit estre,
Levai le chief. Si vi sus destre
Une dame courtoise et gente.
Ce ne fu Flore ne Argente;
Ains estoit ma dame Venus :
« Comment qu'un peu soie chenus,
« Dame, di-je, dont j'ai anoi,
« Assés bien je vous recognoi,
« Car je vous vi, jà fu le tamps;
« Et encores sui bien sentans
« Les paroles qui de vo bouche
« Issirent, qui est belle et douce.
— « T'en souvient-il? » — « Oil, par m'ame!
— « Di que ce fu. » — « Volentiers, dame.
« Vous me donnastes don moult riche,
« Quant coer gai, amoureus et friche
« Aroie-je tout mon vivant;
« Et encores trop plus avant
« Que de dame humble, gaie et lie
« De tous biens faire appareillie

« Seroie fort enamourés.
« Or ai-je vos dons savourés.
« Non de tous, mès d'aucuns me loe. »
— « Compains, dist-elle, que je loe
« Ce dont tu te plains, je t'en pri. »
— « Volentiers ! Je qui merci cri,
« Et l'ai fait ensi que tout dis.
« Je n'en ai riens el qu'escondis,
« Dangiers et refus, jours et nuis,
« Painnes, et assaus et anuis.
« Ne sçai comment les ai portés;
« Mès je me sui seul de portés
« A estre loyal et entiers
« Et que de véoir volentiers
« Ma dame, à qui j'ai tout donné.
« Or avés vous abandonné
« Mon corage en un dur parti
« Car je, qui onques ne parti
« De servir entérinement
« Ma dame, et très benignement,
« Obéy, crému et doubté,
« Elle m'a arrier rebouté
« Pour autrui. Ce m'est dur assés;
« Car mon jone temps est passés,
« Sans pourvéance et sans ressort.
« Si que, je di que tout vo sort
« Ne me sont que confusions
« Et très grandes abusions. »

Après s'être plaint des malheurs de ses premiers amours, il est consolé par Vénus qui lui montre que c'est à ce premier sentiment si pur qu'il a dû les bons sentimens qui l'ont amené à écrire. La pièce se termine par une longue allégorie qui ne renferme aucun fait nouveau qui nous explique sa vie.

LE DIT DOU FLORIN [1].

Pour bien savoir argent desfaire,
Si bien qu'on ne le scet refaire,
Rapiecier ne remettre ensamble,
Car tel paour a que tout tramble
Quant il est en mes mains venus,
Point ne faut que nulle ne nuls
Voist à Douay ou à Marcienes,
A Tournay ou à Valencienes,
Pour quérir nul millour ouvrier
Que je sui l'esté et l'ivier;
Car trop bien délivrer m'en sçai.
Je l'alève bien sans assai,
Ne sans envoyer au billon.
Aussi à la fois m'en pillon
Aux dés, aux esbas et aux tables,
Et aux aultres jus délitables.
Mès pour chose que argens vaille,
Non plus que ce fust une paille
De bleid, ne m'en change ne mue.
Il samble voir qu'argens me pue;
Dalès moi ne poet arrester.
J'en ai moult perdu au prester;
Il est fols qui preste sans gage.
Argent scet maint divers langage;
Il est à toutes gens acointes;
Il aime les beaus et les cointes,
Les nobles et les orfrisiés,
Les amourous, les envoisiés,
Les pélerins, les marchéans
Qui sont de leurs fais bien chéans,
Ceuls qui sievent soit guerre ou jouste;
Car à tels gens argent ne couste
Nulle chose, ce leur est vis;
Dalès euls le voïent envis.
Argent trop volentiers se change;
Pour ce ont leur droit nom li change;
Pas ne le scevent toute gent.
Change est paradys à l'argent,
Car il a là tous ses déduis,
Ses bons jours et ses bonnes nuis;
Là se dort-il, là se repose,
Là le grate-on, c'est vraie chose!
Là est frotés et estrillés,
Lavés et bien appareilliés;
Il en vient come par enfance.
Ils le poisent à la balance;
Avoir li font toutes ses aises;
Au devant de lui mettent haises
Afin qu'on ne le puist haper.
Cil qui se mellent de draper
En prendent là plus grans puignies.
Argens est de pluisours lignies;
Car lors qu'il est issus de terre
Dire poet : « Je m'en vais conquerre
« Pays, chasteaus, terre et offisces. »
Argent fait avoir bénéfisces,
Et fait des drois venir les tors,
Et des tors les drois au retors.
Il n'est chose qu'argens ne face,
Et ne desface, et ne reface.
Argent est un droit enchanteur,
Un lierres et un bareteur;
Tout met à point et tout toveille.
Il dort un temps, puis se resveille.
Se gros tournois leur cours avoient
Et les changéours y sçavoient
Gaagnier, quoique peu de cours
Aïent ores, dedens briefs jours
Vous en veriés sus establies

[1] Composé à Avignon.

Aux changes, pour connestablies,
Et pour porter fondre au billon.
Souvent de moi s'esmervillon
Comment sitos je m'en délivre;
J'ai plus tos espars une livre
Qu'uns aultres n'auroit vingt deniers;
Si n'en mac-je bleds en greniers
Avainnes, pois, fèves ne orges;
Je n'en fais moustiers ne orloges,
Dromons, ne naves, ne galées,
Manoirs, ne chambres, ne alées,
Je n'achate toiles ne lins,
Aultres grains, ne fours, ne moulins,
Fuerres, gluis, estrains ne esteules,
Hasples, ne fuseaus, ne keneules,
Ne faucilles pour soyer blés.
Il s'est tantost de moi emblés;
Il me defuit et je le chace;
Lorsque je l'ai pris, il pourchace
Comment il soit hors de mes mains.
Il va par maintes et par mains;
Ce seroit uns bons messagiers,
Voires mès qu'il fust usagiers
De retourner quant il se part;
Mès nennil, que Diex y ait part!
Jà ne retournera depuis,
Non plus qu'il chéist en un puis,
Lorsqu'il se partira de moi.
Se je ploure après, ou larmoi,
Il m'est avis il n'en fait cure.
Puis vingt et cinq ans, sans la cure
De Lestines, qui est grant ville,
En ai-je bien éu deus mille
Des frans; que sont-ils devenu?
Si coulant sont et si menu,
Quand ma bourse en est pourvéue,
Tost en ai perdu la véue;
De quoi, pour ravoir eut le compte
De deux milliers que je vous compte,
Le fons et toute la racine
J'en mis l'autr'ier un à jehine,
Que je trouvai en un anglet
D'un bourselot. « Diex! doux valet,
« Di-je lors, es-tu ci quatis?
« Par ma foi! tu es uns quetis,
« Quant tous seuls tu es en prison
« Demorés, et ti compagnon
« S'en sont alés sans congié prendre.
« Or çà, il t'en fault compte rendre. »
Adoncques le pris à mes dens,
Et le mors dehors et dedens
A la fin qu'il fust plus bleciés:
Et quant je me fui bien sauciés,
Sus une pierre l'estendi
Et dou poing au batre entendi;
Et puis si tirai mon coutiel
Et jurai: « Par ce hateriel!
« Je t'esboulerai, crapaudeaus;
« Bien voi que tu es uns hardeaus
« Tailliés, rongniés et recopés;
« Pour ce n'es-tu point eschapés;
« Les autres t'ont laissié derrière.
« Se tu fuisses de leur manière,
« De bon pois et de bon afaire,
« Tu eusses bien o euls à faire.
« Di moi quel part s'en sont alé
« Ceuls qui n'ont chanté ne parlé,
« Mès sont partis, lance sus fautre,
« Tout ensamble, l'un avec l'autre,
« Ou tantost je te partirai
« En quatre, et si te porterai
« Fondre en la maison d'un orfèvre,
« Ou cuire ou fu d'un aultre fèvre. »
Adonc dist-il: « Pour Dieu merci!
« Sire, j'ai demoré droit ci,
« En ce bourselot, moult lonc temps;
« J'ai là dormi moult bien contens
« De vous; je vous voeil dire voir:
« Alevé avés moult d'avoir.
« Depuis que m'euïstes premiers.
« Tous jours ai esté darrainniers,
« Ne onques vous ne m'alevastes.
« Engagié m'avés bien en hastes
« Et puis tantôt me rachetiés.
« Je sçai François, Englois et Thiès,
« Car partout m'avés vous porté.
« Je vous ai souvent conforté.
« Quant il vous souvenoit de mi
« Vous m'avés trouvés bon ami;
« Se j'euïsse esté uns plus grans,
« Uns bons nobles, ou uns bons francs,
« Uns doubles, ou uns bons escus
« On en n'euïst eu nul refus;
« J'euïsse ores par mille mains
« Passé. Et n'en penses jà mains.
« Mais pour ce que je suis si fés
« Que retaillés et contrefés,
« On m'a refusé trop de fois.
« Vous venez dou pays de Fois,
« De Berne, en la Haute Gascongne,
« Et n'avés point éu besongne
« De moi; mès m'avés, sans mentir,
« Tout un yver laissié dormir
« En un bourselot bien cousu
« Quel chose vous est avenu?
« Dittes le moi tout bellement;
« Je sui en vo commandement,
« Soit dou vendre ou del engagier. »
Quant ensi l'oy langagier,
En corag eme radouci,

Et li dis : « Je suis ores ci
« En Avignon, en dure masse. »
— « Pour quoi, monseignour, sauf vo grasce?
« Dist le florin, vous estes bien
« Pour avoir pourfit et grant bien.
« Ne tendés vous à benefisces?
— « Compains, di-je, se tu desisses
« Aultre chose, par saint Hylaire!
« Je te donroïe bon salaire,
« Ne jamais ne t'aleveroie,
« Mès grant honnour te porteroie. »
— « Et que volés-vous que je die?
« Descouvrés moi vo maladie,
« Si en serai un peu plus aise;
« Car pas n'est drois que je me taise.
« Puisque compte volez avoir
« Dou beau meuble et dou bel avoir
« Que vous avés jadis éu,
« Je sçai bien qu'il sont devenu.
« Tout premiers vous avés fait livres
« Qui ont cousté bien sept cens livres
« L'argent avés vous mis là bien;
« Je le prise sus toute rien,
« Car fait en avés mainte hystore
« Dont il sera encor memore
« De vous ens ou temps à venir,
« Et ferés les gens souvenir
« De vos sens et de vos doctrines;
« Et les tavreniers de Lestines
« En ont bien éu cinq cens frans.
« Regardés les deux membres grans
« De quoi je vous fac ordenance.
« Après, n'avés-vous souvenance
« Comment vous avés traveillié
« Et pluisours pays resvillié?
« Moult bien en povés mettre en mille
« En chevauçant de ville en ville.
« N'avés-vous en Escoce esté,
« Et là demi an arresté,
« En Engleterre et en Norgalles,
« Où bien avés éu vos gales
« De là partir, aler à Rome,
« En arroi de souffisant homme
« Mené hagenée et roncin,
« Retourné un aultre chemin
« Que ne fesistes au passer
« Pour mieuls les pays compasser,
« Cherchié le royalme de France
« De chief en cor, par ordenance,
« Tele que tous jours à grans frès.
« Et avés éu tous jours près
« Or et argent, parmi raison,
« Pour bien employer vo saison.
« Tout dis avés esté montés,
« Et d'abis enhupelandés,
« Bien gouvernés et bien péus.
« J'ai tous vos afaires véus.
« Otant de choses avés faittes,
« Sans vous bouter en grosses debtes,
« Que uns aultres bons costumiers
« Autre tant, pour quatre milliers,
« N'en feroit, foi que doi saint Gille!
« Que fait en avés pour deux mille.
« Si ne devés pas le temps plaindre,
« Ne vous soussyer, ne complaindre.
« Vous avés vescu jusqu'à ci;
« On quesne vous vi desconfi,
« Mès plain de confort et d'emprise,
« Et c'est un point que moult je prise.
« Je vous ai véu si joious,
« Si joli et si amourous,
« Que vous viviés de souhédier. »
— « Ha! di-je, tu me voels aidier;
« Mès c'est trop fort que jà oublie
« La belle et bonne compagnie
« De florins que l'autr'ier avoie;
« Et si s'en sont ralé leur voie,
« Je ne sçai pas en quel pays.
« Certes, je m'en tiens pour trahis,
« Quant aultrement n'en ai penset. »
Lors dist mon florin, qu'il ne scet
Nulle riens de ceste matère.
« Mestres, par l'âme vostre père!
« Dites moi quel chose il vous fault,
« Ne a falli, et dou default
« Volentiers y adrecerai. »
Je respons : « Je te le dirai.
« Tu scés comment je me parti
« De Blois, et sus un bon parti,
« Dou conte Gui, mon droit seignour.
« Je, qui ne tenc qu'à toute honnour,
« Et qui moult desiré avoie
« D'aler en mon temps une voie
« Véoir de Fois le gentil conte
« Pour un tant que de li on compte
« Moult de largheces et de biens,
« Et vraiement il n'i fault riens
« Que largheces et courtoisies,
« Honnour sens, et toutes prisies,
« Qu'on peut recorder de noble homme
« Ne soïent en celui qu'on nomme
« Gaston, le bon conte de Fois;
« Mon mestre, le conte de Blois
« Escrisi pour moi devers li;
« Et le conte me recoelli
« Moult liement et doucement.
« J'ai là esté si longement
« Dalès lui, qu'il m'a pléu, voir!
« Se je desiroie à avoir
« De son estat la cognoissance,

« Je l'ai éu à ma plaisance;
« Car toutes les nuis je lisoie
« Devant lui, et le solaçoie
« D'un livre de Melyador,
« Le chevalier au soleil d'or,
« Le quel il ooit volentiers;
« Et me dist : C'est un beaus mestiers,
« Beaus maistres, de faire tels choses.
« Dedens ce romanc sont encloses
« Toutes les chançons que jadis,
« Dont l'âme soit en paradys!
« Que fist le bon duc de Braibant,
« Wincelans dont on parla tant;
« Car uns princes fu amourous,
« Gracious et chevalerous;
« Et le livre me fist jà faire
« Par très grant amoureus afaire
« Comment qu'il ne le véist onques.
« Après sa mort je fui à donques
« Ou pays du conte de Fois
« Que je trouvai larghe et courtois,
« Et fui en revel et en paix
« Près de trois mois dedens Ortais;
« Et vi son estat grant et fier
« Tant de voler com de chacier.
« J'ai moult esté et hault et bas
« Ou monde, et véu des estas;
« Mès, excepté le roi de France,
« Et l'autre que je vi d'enfance,
« Édouwart, le roy d'Engleterre,
« Je n'ai véu en nulle terre
« Estat qui se puist ressambler
« A celui dont je puis parler,
« Se ce n'est Berri et Bourgongne.
« Mès bien croi, sans point de mençongne;
« Que ces deus dus, cascuns par soi,
« Qui sont oncle dou noble roy
« Charles de France, qui Diex gart!
« Ont estat de plus grant regard
« Que ne soit li estas dou conte
« De Fois. Mès tant y a en compte
« Qu'il est larghes aux estragniers,
« Et parle et oïe volentiers
« A euls; et dist otant de choses
« Où on poet prendre bonnes gloses
« Que de seignour que onques vi,
« O un, que Diex face merci!
« Amé, le conte de Savoie.
« Cils, tant qu'il vesqui, tint la voie
« De larghece, en toutes saisons.
« Revenir voeil à mes raisons.
« Gaston le bon conte de Fois,
« Pour l'onnour du conte de Blois,
« Et pour ce que j'oc moult de painne
« Tamaint jour et mainte sepmainne
« De moi relever à mie-nuit,
« Ou temps que les cers vont en bruit,
« Sis sepmainnes devant Noël
« Et quatre après, de mon ostel
« A mie nuit je me partoie
« Et droit au chastiel m'en aloie.
« Quel temps qu'il fesist, plueve ou vent;
« Aler m'i convenoit souvent,
« Estoïe-je, vous di, moulliés.
« Mès j'estoïe bel recoeilliés
« Dou conte, et me faisoit des ris.
« Adont estoi-je tous garis.
« Et aussi, d'entrée première
« En la salle avoit tel lumière,
« Ou en sa chambre à son souper,
« Que on y véoit ossi cler
« Que nulle clareté poet estre.
« Certes à paradys terrestre
« Le comparoïe moult souvent.
« Là estoïe si longement
« Que li contes aloit couchier.
« Quant léu avoie un septier
« De foeilles, et à sa plaisance,
« Li contes avoit ordenance
« Que le demorant de son vin
« Qui venoit d'un vaissiel d'or fin,
« En moi loant, c'est chose voire,
« Le demorant me faisoit boire;
« Et puis nous donnoit bonne nuit
« En cel estat, en ce déduit
« Fui-je à Ortais un lonc tempoire;
« Et quant j'oc tout parlit l'ustoire
« Dou chevalier au soleil d'or
« Que je nomme Melyador,
« Je pris congié, et li bons contes
« Me fist, par la chambre des contes,
« Delivrer quatre vins florins
« D'Aragon, tous pesans et fins;
« Des quels quatre vins les soixante,
« Dont j'avoïe fait frans quarante,
« Et mon livre qu'il m'ot laissie,
« Ne sçai se ce fut de coer lie,
« Mis en Avignon sans damage.
« Or veci tantos trop grant rage:
« Je vinc là par un venredi,
« Et voloïe voir, je te di,
« Mettre tous ces florins au change;
« Mès pourpos qui se mue et change
« Se mua en moi sans séjour.
« J'avoie acheté en ce jour
« Une boursette trois deniers;
« Et là, comme mes prisonniers
« Les quarante francs encloy.
« Le dimence après, eschéy
« Que je me levai moult matin;

« Je oy l'offisce divin.
« Or avoi-je mis mon avoir
« Et la boursette, très le soir,
« En une aultre bourse plus grans.
« Quant je cuidai trouver mes frans,
« Certes, je ne trouvai riensnée;
« Et sçai bien qu'à la matinée
« Je les avoïe. Fin de somme,
« Onques n'oy de tel fantomme
« Parler, par l'ame de mon père!
« Ma folie je le compère
« Et comparrai, jusques au jour
« Que je serai mis au retour
« Et à monseignour revenus;
« Car esté n'a nulle ne nuls
« Qui m'en ait dit nulle nouvelle. »
Et adonques me renouvelle
Mon florin un aultre pourpos,
Et me dist : « Vous estes un sos,
« Se vous pensés là longement.
« Tout dis recoevre-on bien argent.
« Legièrement vous sont venu
« Et legièrement sont perdu.
« Encores n'avés vous, sans faute
« Éu droit à nulle desfaute;
« Et si s'avés encor derrière
« Le bon seignour de la Rivière,
« Et le bon conte de Sansoirre.
« Cescuns des deux, c'est chose voire,
« Pour l'amour dou conte de Blois,
« Qui est de coer frans et courtois
« Et estrais de haulte lignie
« Pour dix frans ne vous faudront mie;
« Et se vous trouvés le Daufin
« D'Auvergne, qui a le coer fin
« Et de qui vous estes d'ostel,
« Il vous fera, certes, otel.
« Ne vous faudroit pour nulle rien;
« Car de tant le cognoi-je bien.
« Aussi ne fera, s'il besongne.
« Uns qui est en celle besongne.
« Jehans le visconte d'Asci;
« Car dou bon seignour de Couci,
« Qui est nobles, gentils et cointes
« Estes vous privés et acointes;
« Et s'avés pour lui celle painne,
« Et l'expectation lontainne
« Sus les chanesies de Lille.
« Cent florins vous a, par Saint Gille!
« Moult bien coustée celle grasce,
« Qui n'est ores bonne ne grasse
« Une quantité de florins.
« Se les avés; car nuls cousins,
« Ne parent, ne vous sont si bon,
« Ne si très loyal compagnon,
« Ne pour qui on esploite tant
« Que florins sont, je vous créant. »
Adonc di-je : « Sus toute rien
« Tu m'as ores conseillié bien;
« Encores je te garderai,
« Ne point je ne t'aleverai,
« Car tu n'es mies trop prisiés
« Mès contrefés et débrisiés.
« Or t'en va, dont tu es venus;
« Je ne voeil à toi parler plus. »

LE DÉBAT DU CHEVAL ET DU LÉVRIER.

Froissars d'Escoce revenoit
Sus uns un cheval qui gris estoit,
Un blanc levrier menoit en lasse.
« Las! dist le levrier, je me lasse.
« Grisel, quant nous reposerons?
« Il est heure que nous mengons. »
— « Tu te lasses, dist li chevaus;
« Se tu avoïes mons et vauls
« Porté un homme et une male,
« Bien diroïes : Li heure est male
« Que je nasqui onques de mère. »
Dist li le levriers : « C'est chose clère;
« Mès tu es grans, gros et quarrés,
« Et as tes quatre piés ferrés;
« Et je m'en vois trestous deschaus.
« Assés plus grans m'est li travauls
« Qu'à toi, qui es et grans et fors,
« Car je n'ai qu'un bien petit corps.
« Et ne m'appelle-on un levrier
« Fais pour le gens esbanoyer;
« Et tu es ordonnés et fès
« Pour porter un homme et son fès.
« Quant nous venrons jà à l'ostel,
« Nos mestres, sans penser à el,
« Il t'aportera del avainne;
« Et s'il voit qu'aïes éu painne,
« Sus ton dos jettera sa cloque,
« Et puis par dalès toi se joque.
« Et il me fault illuec croupir.
« Il ne me vient point à plaisir. »
— « Je t'en crois bien, respond Griseaus;
« Tu me comptes bien les morseaus!
« Mès je ne compte point les tiens.
« Pleuïst Dieu que je fuisse uns chiens,
« Ensi que tu es, par nature;
« S'auroïe dou pain et dou bure
« Au matin, et la grasse soupe.
« Je sçai bien de quoi il te soupe.
« S'il n'avoit qu'un seul bon morsel,
« Ta part en as-te en ton musel;
« Et si te poes partout esbatre.

« Nul ne t'ose férir ne batre.
« Mès quant je ne vois un bon trot,
« Jà n'en parlera à moi mot,
« Ains dou debout de ses talons
« Me frera de ses esporons,
« Si qu'à la fois me fait hanir.
« Si tu avoïes à souffrir
« Ce que j'ai, par saint Honestasse
« Tu diroïes acertes, lasse ! »
Dist le chien : « Tu te dois bien plaindre !
« Ains qu'on puist la chandelle estaindre,
« On te frote, grate et estrille,
« Et te cuevre-on, pour la morille,
« Et si te nettie-on les piés.
« Et s'on voit que tu soies liés
« On t'aplanoïe sus le dos,
« Et dist-on : Or, pren ton repos,
« Grisel, car bien l'as desservi
« L'avainne que tu menges ci.
« Et puis on te fait ta littière
« De blanc estrain ou de fléchière,
« Là où tu te dois reposer.
« Mès j'ai aultre chose à penser ;
« Car on me met derrière un huis,
« Et souvent devant un pertuis,
« Et dist-on : Or garde l'ostel.
« Et se laïens il avient tel,
« Que bien j'en ai toutes les tapes ;
« Car, s'on envelope ens ès nappes
« Pain, char, bure, frommage ou let,
« Et la meschine ou li vallet
« Le mengüent, par aucun cas,
« Sus moi en est tous li debas :
« Et dist-on : Qui a ci esté ?
« Cils chiens ! Et je n'ai riens gousté.
« Ensement sui, sans ocquoison
« D'estre batus en souspeçon.
« Mès on ne te requiert riensnée,
« Fors que bien faces ta journée.
« Si te pri cor, avances toi,
« Car droitement devant nous voi
« Une ville à un grant clochier.
« Nos mestres y vodra mengier ;
« Tu y auras là del avainne,
« Et je aussi prouvende plainne.
« Si te pri, et si le te los
« Que tu y voises les galos. »
Respont Griseaus : — « Ossi ferai-je
« Car de mengier grant talent ai-je. »

Froissars atant vint à la ville
Et là faillirent leur concile.

Il nous indique, dans les pièces suivantes, le nom de celle qu'il aimait, son portrait et la manière dont il en était traité.

BALADE.

Sur toutes flours tient-on la rose à belle
Et en après, je croi, la violette ;
La flour de lys est belle, et la perselle ;
La flour de glay est plaisans et parfette ;
Et li pluisour aiment moult l'anquelie,
Le pyonier, le muget, la soussie.
Cascune flour a par li sa merite.
Mès je vous di, tant que pour ma partie,
Sur toutes flours j'aime la Margherite.

Car en tous temps, plueve, gresille ou gelle,
Soit la saisons ou fresce, ou laide, ou nette,
Ceste flour est graciouse et nouvelle,
Douce et plaisans, blancete et vermillete ;
Close est à point, ouverte et espanie ;
Jà n'y sera morte ne apalie ;
Toute bonté est dedens li escripte ;
Et pour un tant, quant bien y estudie
Sus toutes flours j'aime la Margherite.

Et le douc temps ore se renouvelle,
Et esclaircit ceste douce flourette ;
Et si voi ci séoir dessus la sprelle
Deus cuers navrés d'une plaisant sajette,
A qui le Dieu d'amours soit en aye.
Avec eulx est Plaisance et Courtoisie
Et Douls-regars qui petit les respite.
Dont c'est raison, qu'au chapel faire, die :
« Sus toutes flours j'aime la Margherite. »

Mès trop grant duel me croist et renouvelle
Quant me sauvient de la douce flourette ;
Car enclose est dedens une tourette :
S'a une haie au devant de li faitte,
Qui nuit et jour m'empèce et contrarie.
Mès s'amours voelt estre de mon aye,
Jà pour creniel, pour tour, ne pour gurite,
Je ne lairai qu'à occoision ne die :
« Sus toutes flours j'aime la Margherite. »

LAY.

Son corps est gent, drois et lons,
Sain hault assis, petis, rons,
Et bien durès,
Blanches mains, bras lons, grassès ;
Jambes droites, piés moult gès ;
Et puis après :
Les yex vairs comme uns faucons,
Nés trettic, clers, et ses frons
Polis, jolis et bien fès,

Et ses mentons
Est moult doucès;
Belle bouche à donner pès,
Et chevelès
A beaus et blons.
S'est sa parolle et ses tons
Ossi plaisans que li sons
Des oiselès
Est à l'oir, quant li més
Vient et la douce saisons
Qu'on les ot sus ces buissons,
Par ces regrès
Au chanter près;
Et pour ce a tousjours mès
Son servant vrès,
Sans avoir cès.
Je me renc li siens soubjès
Car c'est raisons.

Dans une autre pièce il parle de son amour en vers qui rappellent ceux de Pétrarque sur le même sujet.

Car c'est d'esté et d'yver,
Au levier et au couchier,
Au dormir, au resvillier,
Soit au boire ou au mengier,
A l'aler ou au joquier,
Au sevir ou au drecier,
Ou au reposer cuidier,
Qu'Amours si me représente
Son plaisant corps et legier,
Son maintien gai, friche et chier,
Sa bonté qu'on doit prisier,
Son sens ou n'a qu'ensegnier,
Ses meurs qui sont coustumier
De bien faire, et si entier
Qu'il n'y a que corrigier.
Ne je n'ai aillours entente,
Ne me puis nés apoyer,
Tenir chief sus orillier,
Estre quois ne piétyer,
Ne errer, ne chevaucier,
Ne parler, ne consillier,
Ne moi si ensonnyer,
Estre en hostel n'en moustier,
Aourer Dieu, ne pryer,
Ne compagnie enquier,
Pour moi un peu oublyer
Qu'amours tous jours me dist : «Rente
«Je te tiene mon prisonnier,
«Tu ne me poes eslongier;
«Je t'ai mis en mon dangier,
«A moi te faut obligier.
«Bien te puis nuire et aidier.»
Là me fault pourpos changier
Sanc muer et fretillier
Trambler, frémir et songnier,
Comment me puisse alegier
Et couvrir mon destourbier.
De tels assauts maint millier
Ai-je nuit et jour de rente.

Il ne fut pas toujours malheureux, à en juger par ce lay et cette ballade.

Douls amie, ta revenue
M'esvertue.
. . . . . .
. . . . . .
Onques Genèvre, Yseut, Helainne,
Ne Lucresse, qui fu Romainne,
Ne de Vregi la chastelaine,
N'ama cascune tant le sien
Que je fai toi.

Le virelay suivant indique la facilité habituelle de son caractère.

Prendés le blanc, prendés le noir,
Prendés selonc vostre estanoir,
Prendés toutes coulours aussi;
Mès je vous di
Que dou dimence au samedi
Vous faudrés bien à vo voloir.

Pour moi le di certainnement,
Car j'ai pensé en mon jouvent
Si hautement,
Et en voeil faire amendement
Très grandement.
Peu de chose est de fol espoir
Et s'est assés, au dire voir,
Car le cowart il fait hardi,
Et le joli,
Selon les mours qui sont en li,
Il li fit ordenance avoir.

Prendés le blanc, etc.

Or vodrai vivre liement
En joie et en esbatement,
Veci comment :
Je passerai legièrement
Le temps avenir et présent
Pareillement.

Tout metterai en noncaloir,
Tels pleure au main qui rit au soir
Amours ont maint homme enrichi,
Et resjoy
Dou bien d'autrui, par leur merci.
Encontre eux n'a nuls pooir.

Prendés le blanc, etc.

Ses Chroniques nous donnent des détails plus circonstanciés sur quelques-uns des événemens de sa vie. Je distribue ici, par ordre chronologique, tout ce que j'ai pu y retrouver de faits personnels.

Il commence à écrire son histoire en 1357, à l'âge de vingt ans.

Si ay toujours à mon pouvoir enquis et demandés du fait des guerres justement et des aventures qui en sont avenues, et par espécial depuis la grosse bataille de Poitiers (en 1356), où le noble roi Jean de France fut pris; car devant ce j'étois encore moult jeune de sens et d'age. Et ce nonobstant, si empris-je assez hardiment, moi issu de l'école, à rimer et à dicter les guerres dessus dictes, et pour porter le livre en Angleterre tout compilé, si comme je fis.

(T. I, p. 1 et 2.)

Et pour vous informér de la vérité, je la commençai jeune, dès l'age de vingt ans, et si suis venu au monde avec les faits et les avenues, et si y ai toujours pris grand'plaisance, plus que à autre chose.

(T. III, p. 1.)

Sachez que sur l'an de grâce 1390, je y avois labouré trente-sept ans [1].

(T. II, p. 601.)

Jean Le Bel lui sert de guide dans ses premiers travaux, qu'il compléta par ses propres renseignemens.

Je, Jean Froissart, commence à parler après la relation de monseigneur Jean le Bel, jadis chanoine de Saint-Lambert de Liége.

(T. I, p. 3.)

Je me vueil fonder et ordonner sur les vraies chroniques, jadis faites et rassemblées par vénérable homme et discret seigneur monseigneur Jehan le Bel [2] chanoine de Saint-Lambert de Liège, qui grant cure et toute bonne diligence mist en ceste matière; et la continua tout son vivant au plus justement qu'il pot; et moult lui cousta à acquerre et à l'avoir. Mais quelques frais qu'il y eust ne féist, riens ne les plaingny, car il estoit riches et puissant, si les povoit bien porter.

(T. I, p. 1.)

Il porte son livre, en 1361, à la reine d'Angleterre.

Et présentai adonc ce livre à très haute et très noble dame, madame Philippe de Hainaut, roine d'Angleterre, qui liement et doucement le reçut de moi, et m'en fit grand profit.

(T. I, p. 2.)

Je vous recorderai à la lettre ce dont je, Jean Froissart, auteur et chroniseur de ces chroniques, en mon jeune âge, ouïs une fois parler, en un manoir qui siéd en une ville à trente mille de Londres, quon appelle Berquemestede (Berkhamstead); et étoit, pour le temps que je parole, la ville et manoir et seigneurie au prince de Galles; ce fut l'an de grâce 1361. Je, qui pour lors étois espoir en l'âge de vingt-quatre ans et des clercs de la chambre de ma dite dame la roine, ouïs, séant sur un banc, un ancien chevalier parler et deviser aux dames et damoiselles de la roine et dit ainsi : « Il y a en ce pays un livre qui s'appelle le Brut, etc. »

(T. III, p. 333.)

Le premier an que je vins en Angleterre et au service du noble roi Édouard et de la noble roine Philippe et tous leurs enfans, qui pour lors avoient été à Berkhamstede, un manoir du prince de Galles séant outre Londres trente milles, et pour prendre congé au prince et à la princesse qui devoient aller en Aquitaine, ainsi qu'ils firent, là ouïs dire un ancien chevalier qui se nommoit messire Betremiens de Bruwes (Burghersh), qui parloit et devisoit aux damoiselles de la roine, lesquelles étoient du Hainaut, et devisoit ainsi : « Nous avons un livre en ce pays qui s'appelle le Brut, et devise, que jà le prince de Galles, ains-né fils du roi, ni le duc de Clarence, ni le duc de Lancastre, ni le duc d'Yorch, ni le duc de Glocestre, ne seront point rois d'Angleterre, mais retournera la couronne en l'hôtel de Lancastre.

(T. III, p. 369.)

De ma jeunesse j'avois été nourri en la cour et hôtel de noble roi Édouard de bonne mé-

[1] Ce qui reporte son travail personnel vers 1363 : jusque là il avait travaillé sur les travaux des autres, revus par lui.

[2] Jean Le Bel était allé en Angleterre avec Jean de Hainaut, en 1326, et est mort âgé de quatre-vingts ans. (Voyez la note à la suite de cette Biographie.)

moire et de la roine Philippe sa femme, et entre leurs enfans et les barons d'Angleterre qui pour ce temps vivoient et y demeuroient; car tout honneur, amour, largesse et courtoisie j'avois vu et trouvé en eux.

(T. III, p. 197.)

Il est cinq ans de l'hôtel de la reine Philippe qui paie ses voyages et recherches historiques.

La bonne roine Philippe qui fut en mon jeune temps ma dame et ma souveraine.

(T. II, p. 544.)

Je fus cinq ans de l'hôtel du roi d'Angleterre et de la roine.

(T. II, p. 601.)

Le dit roi (Richard II) me fit très bonne chère pour ce que, de ma jeunesse, j'avois été clerc et familier au noble roi Édouard son tayon (aïeul) et à madame Philippe de Hainaut, roine d'Angleterre, sa taye.

(T. II, p. 368.)

Si m'a Dieu donné tant de grâces que je ay esté bien de toutes parties, et des hôtels des rois, et par espécial de l'hôtel du roi d'Angleterre et de la roine sa femme, madame Philippe de Hainaut, roine d'Angleterre, dame d'Irlande et d'Aquitaine, à laquelle, en ma jeunesse, je fus clerc; et la servois de beaux ditties et traités amoureux; et pour l'amour de la noble et vaillante dame à qui j'étois, tous autres grands seigneurs, rois, ducs, comtes, barons et chevaliers, de quelque nation qu'ils fussent, me aimoient et voyoient volontiers et me faisoient grand profit. Ainsi, au titre de la bonne dame et à ses coustages, et aux coustages des hauts seigneurs, en mon temps je cherchai la plus grande partie de la chrétienté, voir qui a chercher fait.

(T. III, p. 1.)

Il va en Écosse en 1363.

Si trouvai un chevalier et deux écuyers d'Escosse, de l'hôtel du comte de Douglas, lesquels je reconnus, et ils me reconnurent par les vraies enseignes que je leur dis de leur pays; car de ma jeunesse, je, auteur de cette histoire, je chevauchai tout parmi le royaume d'Escosse; et fus bien quinze jours à l'hôtel du comte Guillaume de Douglas, père du comte James dont je parle présentement, à un chastel à cinq lieues de Haindebourch, que on dit au pays Dalquest (Dalkeith). Et le comte James je l'avois vu jeune fils et bel damoisel, et une jeune sœur que on appeloit Blanche.

(T. III, p. 727.)

De ce comte de Douglas n'y a plus; Dieu lui posdoient! ni je ne sais à qui la terre de Douglas est tournée; car quand je, auteur de celle histoire, fus en Escosse et en son château à Dalquest, vivant le comte Guillaume de Douglas son père, ils n'étoient que deux enfans, fils et fille, mais encore y en avoit assez de ceux de Douglas en Escosse, car je en vis jusqu'à cinq, beaux frères, tous écuyers qui portoient le surnom de Douglas, à l'hôtel du roi David d'Escosse.

(T. II, p. 738.)

Il se lie en Angleterre avec plusieurs chevaliers.

De ma jeunesse j'avois trouvé messire Richard Burlé doux chevalier et de grand sens, à mon semblant.

(T. II, p. 613.)

Quant le conseil fut esparti, qui dura plus de quatre heures, et ce vint après diner, je me acointai d'un chevalier que jadis de ma jeunesse je avois vu en la chambre du roi Édouard, et étoit nommé messire Richard Stury, lequel me reconnut tantôt.

(T. III, p. 198.)

Au temps que j'ai travellé par le monde, j'ai vu deux cents hauts princes.

(T. II, p. 601.)

1364. — Il se trouve à Londres au moment où le roi Jean revient se constituer prisonnier.
Il a composé en faveur du roi Jean une pastourelle sur ce retour. C'est celle qui commence :

Entre Eltem et Westmoustier.

Il resta en Angleterre jusqu'en 1368.

Par lequel héraut [1] à Douvres et aucuns chevaliers d'un lez et d'autre qui furent à la bataille d'Auray (en 1364) je fus informé..... Si me semble que le duc de Lancastre et messire Aymon repassèrent alors la mer avec le comte de Flandres.

(T. I, p. 498 et 499.)

Le roy de Chippre laissa le vaissel nommé Catherine à Zandvich, ni point ne l'enmena avec lui ; car depuis, deux ans après (c'est-à-dire en 1365), je le vis là arrêté. (T. I, p. 467.)

Il séjourne à Bordeaux en 1366 et 1367 près du Prince-Noir.

A savoir est que j'étois en la cité de Bordeaux et séant à table quand le roi Richard fut né (6 janvier 1366anc. style et 1367 nouv. style); lequel vint au mon de par un mercred i, sur le point de dix heures. Et, à cette heure que je dis, vint messire Richard de Pont-Chardon, maréchal pour le temps d'Aquitaine, et me dit: «Froissart, escripsez et mettez en mémoire que madame la princessee st accouchée d'un beau fils qui est venu au monde au jour des Rois. Et si est fils de roi, car son père est roi de Galipce. Le roi Dam Piètre lui a donné; et s'en va conquérir le dit royaume. Si vient l'enfant de royale lignie. Si que par raison il sera encore roi. » (T. III, p. 369.)

Après avoir parlé de la querelle entre le sire d'Albret et le prince de Galles, au moment de marcher en Espagne au secours de Pierre-le-Cruel, en 1367, il ajoute :

Si crola le prince la tête et dit en anglois, comme je fus adonc informé, car j'étois lors pour ce temps à Bordeaux. (T. I, p. 521.)

Je, qui ai dicté ceste histoire, du temps que je fus à Bordeaux et que le prince de Galles alla en Espaigne, l'orgueil des Anglois étoit si grand en l'hôtel du prince, que ils n'avisoient nulle nation fors la leur; et ne pouvoient les gentilshommes gascons, qui le leur avoient perdu par la guerre, venir à nul office en leur pays; et disoient les Anglois qu'ils n'en étoient tailliés ni dignes.
(T. II, p. 447.)

Il veut accompagner le Prince-Noir en Espagne en 1367, mais retourne en Angleterre.

Vu n'avois ce roi Richard depuis qu'il fut tenu sur les fonts en l'église cathédrale de la cité de Bordeaux, car pour ces jours je y étois; et avois l'intention d'aller au voyage d'Espaigne avec le prince de Galles, et les seigneurs qui en ce voyage furent; mais quand nous fûmes à la cité de Dax, le prince me renvoya arrière en Angleterre devers madame sa mère.
(T. III, p. 198.)

Il fut de l'hôtel des rois Jean et Charles.

Si fus bien de l'hôtel du roi Jean de France (mort en 1364) et du roi Charles son fils.
(T. II, p. 601.)

Il donne les plus grands soins à la vérification des faits historiques.

Vous avez bien ci-dessus ouï recorder comment le duc de Guerles avoit défié le roi de France par défiances impétueuses et dont on parla en plusieurs manières dedans le royaume et dehors aussi, pourtant que les défiances, si comme renommée couroit, n'avoient pas été courtoises, mais hors du stile, usage et ordonnance des au tres défiances. Bien est vérité que j'en vis aucunes cédulles jetées et escriptes en papier, et disoit-on que c'en étoit la propre copie. Mais, pourtant que je ne les vis ni scellées ni approuvées, ainsi que telles choses doivent être, qui touchent si grandement que d'un petit prince, au regard du roi de France avoir défié si haut, si noble et si puissant roi que le roi de France, je n'y ajoutai point de foi ni de crédence. Nequedent, on montra bien depuis au royaume que les défiances déplaisoient, et qu'on vouloit qu'il fût amendé, et que ce duc de Guerles s'excusât des impétueuses paroles qui en la défiance étoient contenues. (T. II, p. 678.)

En ce temps que ces traités se faisoient et approchoient (en 1387), trépassa de ce siècle à son hôtel à Avesnes en Hainaut, messire Guy de Chastillon, comte de Blois, et fut porté à Valenciennes et ensepveli en une chapelle à Saint-François, église des frères mineurs; et la chapelle où il fut premièrement mis est nommée la chapelle d'Artois. Vérité est qu'il en faisoit faire une très belle et très noble au pourpris du clos desdits frères, et assez près de là où il cuidoit gésir. Mais ce comte de Blois mourut si endetté de toutes parts, et si petite ordonnance fut de ses biens, que le sien, rentes et revenues, ne purent fournir ses dettes; et convint la comtesse de Blois sa femme, Marie de Namur, renoncer à tous meubles. Ni elle n'osa accepter le testament, ni point ne le trouva à son conseil; et se trait la dite dame à son douaire de la terre de Chimay

et de Beaumont; et les héritages allèrent où ils devoient aller. Le duc d'Orléans eut la comté de Blois; car il en avoit payé, vivant le comte Guy de Blois, deux cens mille couronnes de France; et les terres de Hainaut, de Hollande et de Zélande allèrent au duc Aubert de Bavière, comte de Hainaut; et la terre d'Avesnes, de Landrecies et de Louvion en Thierasche échurent à Jean de Blois que on dit de Bretagne. Et si le dessus dit comte Guy n'eût fait le vendage que il fit, il étoit son droit hoir de la comté de Blois. Considérez le grand dommage que un seigneur peut faire à son hoir par croire mauvais conseil.

J'en ai fait pour tant narration, que le comte Guy de Blois mit grande entente à son temps, à ce que je, sire Jean Froissart, voulsisse dicter et ordonner celle histoire; et moult lui coûta de ses deniers, car on ne peut faire si grand fait que ce ne soit à peine et à grand coûtage. Dieu en ait l'âme de lui! Ce fut mon seigneur et mon maître, et un seigneur honorable et de grand'recommandation; et point ne lui besognoit à faire les povres traités et marchés qu'il fit et à vendre son héritage; mais il créoit et crut légèrement ceux qui nul bien, ni honneur, ni profit ne lui vouloient. Le seigneur de Coucy, son cousin, qui mourut en Burse en Turquie, fut moult coupable de ce fait. Dieu lui fasse mercy!

(T. III, p. 307.)

Et pour chacun mieux informer pourquoi tous ces maux avinrent en Bretagne, j'en conterai aucune partie, ainsi que je sais et que j'ai enquis au pays mêmement, où j'ai été et conversé pour en mieux savoir la vérité, et à ceux qui ont là été où je n'ai mie été, et qui ont vu et sçu ce que je n'ai mie pu voir et concevoir.

(T. I, p. 127.)

Si en vueil parler (de la bataille de Poitiers) au plus justement que je pourrai, selon ce que j'en fus depuis informé par les chevaliers et écuyers qui furent d'une part et d'autre.

(T. I, p. 352.)

Je vous dis, si comme j'ai ouï recorder à ceux qui furent d'un côté et d'autre à la dite bataille de Cocherel, qu'on n'avoit point vu la pareille bataille d'autelle quantité de gens être aussi bien combattue comme elle fut.

(T. I, p. 481.)

Un petit devant prime s'approchèrent les batailles (à Auray); de quoi ce fut très belle chose à regarder, comme je l'ouïs dire à ceux qui y furent et qui vues les avoient.

(T. I, p. 494.)

Par lequel héraut (qui avoit apporté au roi Édouard la nouvelle de la bataille d'Auray) et par aucuns chevaliers d'un lez et de l'autre qui furent à la bataille, je fus informé.

(T. I, p. 498.)

Ils avoient une journée arrêtée contre les Gascons Anglois, de laquelle je parlerai plus plainement quand j'en serai mieux informé que je ne suis encore. (T. II, p. 1.)

Et je sais, par ceux qui dedans Bayonne (en 1378) furent enclos. (T. II, p. 30.)

Or me peut-on demander comment ceux de Gand faisoient leur guerre, et je leur en répondrai volontiers, selon ce que depuis je leur en ai ouï parler. (T. II, p. 170.)

Ainsi se passa la nuit (de la bataille de Rosebecque) en l'ost Philippe d'Artevelle; mais environ mie nuit, si comme je fus adonc informé, etc. (T. II, p. 245.)

Je fus adonc informé du seigneur de Sconnevort que quand l'oriflamble fut déployée (à la bataille de Rosebecque) il vit un blanc coulon voler par dessus la bataille du roi.

(T. II, p. 250.)

Et tant travellai et chevauchai, quérant de tous côtés nouvelles. (T. II, p. 369.)

Ce étoit que je désirois à enquerre toutes nouvelles touchans à ma matière; et je avois prêts à la main barons, chevaliers et écuyers qui m'en informoient, et le gentil comte de Foix aussi. Si vous voudrai éclaircir par beau langage tout ce dont je fus adonc informé.

(T. II, p. 370.)

Quand je fus en la comté de Foix et de Béarn je passai parmi la terre de Bigorre; si enquis et demandai de toutes nouvelles passées dont je n'étois pas informé. (T. II, p. 376.)

Des paroles que le chevalier me contoit étois-je tout réjoui, car elles me venoient grandement à plaisance, et toutes trop bien les retenois; et sitôt que aux hôtels sur le chemin que nous faisions ensemble descendu étois, je les escripsois, fut de soir ou de matin, pour en avoir mieux la mémoire au temps avenir, car il n'est si juste retentive que c'est d'escripture.
(T. II, p. 394.)

Et vous dis acertes que, pour faire ces chroniques, je fus en mon temps moult par le monde, tant pour ma plaisance accomplir et voir les merveilles de ce monde, comme pour enquérir les aventures et les armes, les quelles sont escriptes en ce livre. (T. II, p. 458.)

De toutes leurs accointances ne me vueil-je pas trop ensoigner de parler, car je n'y fus pas : je ne le sais, fors par le gentil chevalier messire Jean Ferrant Perceke (Pacheco) qui y fut et qui m'en informa. (T. II, p. 561.)

Si je disois : ainsi et ainsi en advint en ce temps, sans ouvrir ni éclaircir la matière, qui fut grande et grosse et horrible, et bien taillée de aller malement, ce seroit chronique et non pas histoire, et si m'en passerois bien si je voulois.
(T. II, p. 579.)

Qu'on ne dise pas que j'aie la noble histoire corrompue par la faveur que je ai eue au comte Guy de Blois qui la me fit faire et qui bien m'en a payé tant que je m'en contente, pour ce que il fut nepveu et si prochain que fils au comte Louis de Blois, frère germain à saint Charles de Blois, qui tant qu'il vesquit fut duc de Bretagne! Nennil vraiment; car je ne vueil parler fors que de vérité, et aller parmi le tranchant sans colorer l'un ni l'autre; et aussi le gentil sire et comte, qui l'histoire me fit mettre sus et édifier, ne le voulsist point que je la fisse autrement que vraie. (T. II, p. 579.)

Et ouïs pour certain recorder à un chevalier d'Angleterre à qui j'en parlai (de la peste de 1387) sur son retour qu'il fit parmi France, et qui s'appeloit messire Thomas Quinebury, que de quinze cens hommes d'armes et bien quatre mille archers que le duc de Lancastre avoit mis hors d'Angleterre, il n'en retourna oncques plus de la moitié, si moins non.
(T. II, p. 637.)

Il me fut dit au pays même (en Auvergne), qu'ils eurent (les routiers) de profit en ce voyage la valeur de cent mille francs en leurs prisonniers. (T. II, p. 676.)

Et vous dis que en ce parti d'armes là, les Anglois trouvèrent les Escots moult courtois et légers et débonnaires en leurs délivrances et rançons, tant que ils s'en contentèrent, ainsi que me dit, au pays de Béarn, en l'hôtel du comte de Foix, Jean de Chastel Morant qui pris y avoit été dessous la bannière du comte de la Marche et de Dunbar. (T. II, p. 738.)

Et je, Jean Froissart, auteur de ces chroniques, pourtant que oncques en Affrique ne fus ni avois été au jour que je m'en laissai informer par les dits chevaliers et écuyers qui au dit voyage furent, à la fin que plus justement en pusse escripre, leur demandai la façon, la manière et la grandeur. Et pour ce que moult de fois en mon temps je fus en la ville de Calais, ceux qui m'en éclaircirent la vérité, et qui aussi en la ville de Calais avoient été, le me signifièrent au plus près qu'ils purent, par aucune manière, non pas de toutes, à la forte ville de Calais; et me dirent que de forme elle est en manière d'un arc. (T. III, p. 81.)

Toutefois je, Jean Froissart, auteur de celle histoire, une fois que j'étois à Paris, et en ce temps que un grand meschef fut près à venir par nuit sur le corps messire Olivier de Cliçon, connétable de France, et par l'outrageuse et merveilleuse emprise de messire Pierre de Craon, si comme je vous recorderai et éclaircirai avant en l'histoire quand temps et lieu sera, pour ce que je véois les choses obscures et en grand trouble, et moult bien taillées de mal aller, mis grand'peine à ce que je pusse savoir l'introduction de celle matière, et pourquoi messire Pierre de Craon étoit et avoit soudainement été éloigné de la grâce, amour et faveur du roi de France et du duc de Touraine. Tant enquis et demandai à ceux qui en cuidoient et devoient savoir aucune chose, que on me dit la

vérité de l'œuvre, si comme fame et renommée couroit. (T. III, p. 116.)

Je, auteur de celle histoire, qui pour ce temps séjournai à Abbeville pour ouïr et savoir les nouvelles. (T. III, p.)

Et vous dis acertes que, pour faire ces chroniques, je fus en mon temps moult par le monde, tant pour ma plaisance accomplir et voir les merveilles de ce monde, comme pour enquérir les aventures et les armes, lesquelles sont escriptes en ce livre. Si ai pu voir, apprendre et retenir de moult d'états; mais vraiment, le terme que j'ai couru par le monde, je n'ai vu nul haut seigneur qui n'eût son marmouset, ou de clergé, ou de garçons montés par leurs gengles et par leurs bourdes en honneurs, excepté le comte de Foix; mais cil n'en ot oncques nuls, car il étoit sage naturellement; si valoit son sens plus que nul autre sens que on lui pût donner. Je ne dis mie que les seigneurs qui usent par leurs marmousets soient fous, mais ils sont plus que fous, car ils sont tous aveugles et si ont deux yeux. (T. II, p. 418.)

31 ans. 1368. Il retourne en Angleterre.
— Il va à Milan et assiste aux noces de Léonel, duc de Clarence avec la fille de Galéas Visconti. Chaucer et Pétrarque y étaient aussi.
— Il va en Savoie et revient à Milan.
— De Milan il va à Bologne, Ferrare et Rome.
— Il revient d'Italie en France par l'Allemagne.
— Il est nommé curé de Lestines

Il était à Bruxelles en 1370.

Si étoient bien vingt-quatre ans passés (c'était en 1394) que le dit chevalier Richard de Stury ne m'avoit vu, et la derraine fois ce fut à Collebergh à Bruxelles, en l'hôtel du duc Wincelant de Brabant et de la duchesse Jeanne de Brabant. (T. III, p. 204.)

1372. — Il était en Brabant et composa une pastourelle en l'honneur du retour du duc Wenceslas de Brabant, frère de Charles IV, dans ses états. Wenceslas avait été fait prisonnier le 22 août 1371 à la bataille de Bastweiler par le duc de Juliers. Il fut délivré l'année suivante. Voici la pastourelle.

PASTOURELLE.

Entre Binch et le bois de Brainne,
En l'ombre d'un vert arbrissiel
Vi bregeretes en grant painne,
L'autre jour pour faire un chapel.
Et là disoit la fille Ansel :
«Ce chapelet, quant fait l'aurons,
A qui or le presenterons ?
Je le donrai en droit de mi
A Sohelet mon doulc ami,
Qui me dist hier au soir en riant,
Que le duc r'avons, Dieu merci !
De Lussembourc et de Braibant.»

Et dont li respondi Helainne:
«Cil parler me sont moult nouvel;
Car on disoit l'autre ier à Brainne,
Qu'on le tenoit en un chastiel;
Car il de glave et de coutiel,
Comme nobles et vaillans homs
A ceuls de Villers et des Mons,
Et de Gerles se combati :
Et le duc avoit avec li,
En arroi noble et souffisant,
Maint chevalier preu et hardi
De Lussembourc et de Braibant.

T'esbahis-tu, se je me sainne,
Quant on tenoit un tel juiel
Que de Bar et que de Lorainne,
Et de Haynau li plus isniel,
Et di Namur li damoisel,
De France et d'autres nations,
Escuiers, chevaliers, hurons,
De combatre prest et garni,
Ensi que recorder oy,
Et au jour dont on parla tant,
Le duc que tu ramentois ci
De Lussembourc et de Braibant.

« Or nous di qui le nous ramainne;
Car, foi que doi à Saint Marcel!
N'oy parolles de sepmainne,
Qui me venissent si à bel. »
A dont respondi Ysabel :
« Par la puissance le ravons
L'emperéour qui tant est bons,
Son frère qu'oncques je ne vi,
Mès on dist, et il est ensi
Que cils que j'ai nommé devant,
A la ducoise le rendi,
De Lussembourc et de Braibant. »

« Il n'est chose riens plus certainne, »
Ce dist la touse dou hamel,
«Que nous ravons no capitaine.
Le duc au corage loyel,
Qui est issus de sang royel;
Dont bien resjoïr nous devons,

Car nos brebis et nos moutons,
Sans avoir doubte ne soussi,
Garderons; car pour voir vous di
De sanc plus noble ne plus grant
Onques mès dou pays n'issi
De Lussembourc et de Braibant.»

« Belles, di-je, je vous affi;
Jamès ne revenrai par ci
J'aurai véu par convenant,
Le duc et la ducoise aussi
De Lussembourc et de Braibant. »

44 ans. 1381. Le duc d'Anjou fait arrêter cinquante-six cahiers de ses chroniques.
— Il s'attache à Wenceslas duc de Brabant.
— Il commence à composer son *Meliadus*.

1382. — Il compose une pastourelle sur la guerre de Gand.

PASTOURELLE.

Entre Lille et le Warneston,
Hors dou chemin, en une prée,
Vi le jour d'une ascention,
Droit à heure de relevée,
De pastourcaus grant assemblée;
Mès pas n'estoïent en revel,
Lo oy Oudin Willemel
Qui dist : « Beau signour als for tère,
Qui aime ne désire guerre;
Car guerre nous a tous honnis.
Tant soloie avoir de brebis
Que ne les savoie où bouter;
Or n'en sauroie une où trouver.
Et se n'ac éu nul marchant
Fors ce, au vrai considérer,
A l'orgoeil de Bruges et de Gand.

« Mès cils orguieus, qui sans raison
A duré entre euls mainte anée,
M'a fait perdre tamaint mouton
Et mainte brebis bien tousée. »
«Je t'en croi bien, ce dist Poupée;
Aussi ai-je, et tamaint agniel,
Maint boef, mainte vache et maint vel
Je ne cognois ne *b* ne *r*,
Mès je sçai bien qu'en celle terre
Navera paix, ne ou pays,
Se le poovoir des flours de lys
Ne vient la chose refourmer.
Adont oy dire à Gommer,
Un pastourel de Saint-Venant:
C'est fort quon voie jà cesser
L'orgoeil de Bruges et de Gand

« Car ce sont villes de grant nom,
Plainnes d'orgoel et de posnée,
Et li homme y sont très felon
Qui ne s'entraiment de riensnée.
Leur hayne a en la contrée
Fait ardoir tamaint bon hamel,
Et fait trencier maint haterel
De mainte grosse riche hère.
Com plus vient la chose et plus s'erre. »
« C'est vrai, ce respondi Henris,
Perdu y ai de mes amis
Qui ne font pas à recouvrer;
Et quanque je puis désirer
C'est que je voïe traire avant
François, pour faire ravaler
L'orgoeil de Bruges et de Gand.

« Or ferai ferrer mon plançon,
Ce dit Robins de la Bassée,
Mon camail et mon haubregon
Roller, et fourbir mon espée;
Mès que jaie la teste armée
Et au costé mon grant coutel,
Et ou poing plommée ou martel,
Pour grasce ou pour honour acquerre,
Telement les irai requerre
Qu'on dira que je sui hardis. »
« Je sui des tiens, ce dist Thieris;
Car je ne puis orgueil amer.
Mes nous devons de coer penser
Au roy Charle ce jone enfant
Comment il vient de coer oster
L'orgueil de Bruges et de Gand. »

« Beau seignour, ce lor dist Guedon
J'entenc que hier de la journée
Passèrent de nos gens foison,
Car la rivière est conquestée,
A bannière desvelopée.
Sont deca passe le isel
Et espars entre Ypre et Cassel. »
Lors dist Rogier de Sauveterre:
« Riens que faire va d'euls acquerre.
Puisque gaignié ont le Lis
Je tienc Flamens pour desconfis.
Contre nous ne poront durer;
J'en voeil deux douzainnes tuer.
C'est fait on en voit l'apparant,
A ces cops verés vous finer
L'orgoeil de Bruges et de Gand.

« Princes, puis oy dire Omer,
Nos testes brisons au parler,
Brugois et Gantois sont si gent
Que toujours verés vous regner
L'orgoeil de Bruges et de Geand.

1383. Il perd Wenceslas de Brabant et passe au service de Guy de Blois.

47 ans. 1384. Après la mort de Wenceslas, duc de Brabant, il s'attache à Guy, comte de Blois.

Ce duc Winceslas fut large, doux, courtois, amiable : et volontiers s'armoit ; et grand'chose eût été de lui, s'il eût longuement vécu, mais il mourut en la fleur de sa jeunesse[1] ; dont je, qui ai escript et chronisé celle histoire, le plains trop grandement qu'il n'eût plus longue vie, tant qu'à quatre vingts ans, ou plus, car il eût en son temps fait moult de biens : et lui déplaisoit grandement le chisme de l'église : et bien le me disoit, car je fus moult privé et accointé de lui. Or, pourtant que j'ai vu, au temps que j'ai traveillé par le monde, deux cens hauts princes, mais je n'en vis oncques un plus humble, plus débonnaire, ni plus traitable ; et aussi avecques lui, mon seigneur et mon bon maître, messire Guy, comte de Blois, qui ces histoires me recommanda à faire. Ce furent les deux princes de mon temps, d'humilité, de largesse et de bonté, sans nul mauvaise malice, qui sont plus à recommander, car ils vivoient largement et honnêtement du leur, sans guerroyer ni travailler leur peuple, ni mettre nulles mauvaises ordonnances ni coutumes en leurs terres.

(T. II, p. 654.)

1385. — Il voit Jean de la Roche Taillade à Avignon.

Donc en escripvant de ces états et différends que de mon temps je véois au monde et en l'Église qui ainsi branloit, et des seigneurs terriens qui se souffroient et dissimuloient, il me alla souvenir et revint en remembrance comment, de mon jeune temps, le pape Innocent régnant en Avignon[2], l'on tenoit en prison un frère mineur durement grand clerc, lequel s'appeloit frère Jean de Roche Taillade. Cil clerc, si comme on disoit lors, et que j'en ouïs parler en plusieurs lieux, en privé non en public, avoit mis hors et mettoit plusieurs autorités et grands et notables. Et par espécial des incidences fortuneuses qui advinrent de son temps et sont encore avenues depuis au royaume de France, et de la prise du roi Jean, il parla moult bien ; et montra aucunes voies raisonnables, que l'Église auroit encore moult à souffrir pour les grands superfluités que il véoit et qui étoient entre ceux qui le bâton du gouvernement avoient. Et pour le temps de lors que je le vis tenir en prison, on me dit une fois, au palais du pape en Avignon, un exemple que il avoit fait au cardinal d'Ostie que on disoit d'Arras et au cardinal d'Auxerre qui l'étoient allé voir et arguer de ses paroles. Donc, entre les défenses et raisons que il mettoit en ses paroles, il leur fit un exemple par telle manière comment vous orrez ci ensuivant et vele-ci. . . . . .

« Ainsi frère Jean de Roche Taillade, que les cardinaux pour ce temps faisoient tenir en prison en Avignon, démontroit ces paroles, et exemplioit ceux qui entendre y vouloient ; et tant que moult souvent les cardinaux en étoient tous ébahis ; et volontiers l'eussent condempné à mort, si nulle juste cause pussent avoir trouvée en lui, mais nulle n'en y véoient ni trouvoient ; si le laissèrent vivre tant qu'il put durer. Et ne l'osoient mettre hors prison, car il proposoit ses choses si profond, et alléguoit tant de hautes écritures que espoir eût-il fait le monde errer. Toutes voies a-t-on vu avenir, ce disent les aucuns, qui ont mieux pris garde à ses paroles que je n'ai, moult des choses que il mit avant et qu'il escripst en prison ; et tout vouloit prouver par l'Apocalypse. Les preuves véritables dont il s'armoit le sauvèrent de non être ars plusieurs fois ; et aussi il y avoit aucuns cardinaux qui en avoient pitié et ne le grévoient pas du plus que ils pouvoient. (T. II, p. 459 et 460.)

1386. — Il va à l'Écluse voir les préparatifs de la descente en Angleterre.

Je, qui ai dicté celle histoire, fus à l'Escluse pour les seigneurs et leurs états voir et pour apprendre des nouvelles. (T. II, p. 531.)

Le comte Dauphin d'Auvergne me dit que, par sa foi, il avoit là à l'Escluse des pourvéances pour dix mille francs pour lui, mais il n'en eut pas mille de retour. (T. II, p. 533.)

En l'an 1386, au mois d'août, se départit le comte Guy de Blois, et la comtesse sa femme, de Blois . . . . . pour venir en Berry. . . . . Quand toutes ces parties

[1] Wenceslas, duc de Luxembourg, fils de Jean, roi de Bohême et frère de l'empereur Charles IV, mourut en 1383.

[2] Innocent VI, pape de 1313 à 6523.

furent venues, le mariage des deux jeunes enfants se confirma; et furent conjoints en l'église cathédrale de Saint-Étienne de Bourges. . . . . A ces noces eut grandes fêtes et grandes joutes. . . . . Puis prirent congé au duc et à la duchesse de Berry, et retournèrent à Blois.

En ce même an 1386, Jean de Berry, comte de Montpensier épousa Marie de France seur du roy Charles.

En cette année même la duchesse de Berry et Marie de France [1] . . . . . vinrent en la ville de Blois voir le comte . . . . . et furent bien recueillis. . . . . .

A toutes ces choses dont je parle, je fus présent. (T. III, p. 677.)

Il a composé plus tard (en 1389) une pastourelle sur ce mariage.

PASTOURELLE.

Assez près de Roumorentin,
En l'ombre de deus arbrisseaus,
Vi l'autre jour en un gardin,
Pastourelles et pastoureaus,
Et là ordonnoient entre eaus
Chapelès de belles flourettes.
Et là oy deus bregerettes,
Dire tout hault à leurs amis:
« Se sus les chiés vous aviés mis
Ces chapiaus, en arions gré. »
Or à ce respont Foüqueré:
«Donne moi ent un, je t'en pri:
Je m'en irai de coer joli
A Bourges véoir, car c'est drois,
La pastourelle de Berri
Avec le pastourel de Blois. »

Respont ceste : « Par Saint Martin!
Se tu voes qu'il soit bons et beaus,
Et loués de filet de lin
Qui fu pris ou marchié à Meaus,
Et qu'encor y ait trois houpeaus
De flours blanches et vermillettes,
Ou qu'il soit tous de violettes,
Ensi que je te l'ai promis,
Tu me diras tout ton avis,
Pourquoi ores tu as parlé,
Ne que te moet en volenté,
De maintenant partir de ci
Et d'aler ent, sans nul détri,
Véoir à Bourghes ceste fois,
La pastourelle de Berry
Avec le pastourel de Blois. »

« Belle, dist cils, par Saint Martin!
Point ne mè sera li chapeaus
Retollus, pour dire ent la fin.
C'est uns mariages nouveaus,

Où moult gens sera li reveaus
De bacelers et de fillettes;
Et seront les noces estrettes
De lyons et de flours de lys.
Li mariés a nom Loys.
Il est de Haynau d'un costé
Et de Flandres pour vérité,
Et s'est fils au bon conte Gui
De Blois. Si ques, pour bien te di,
Véoir vendras, se tu m'en crois,
La pastourelle de Berry
Avec le pastourel de Blois.

« On aura là et pain et vin,
Gras moutons, cabrils et agneaus;
Si nous y portons un cretin
Nous aurons des bons glous morseaus.»
— « Haro! ce respondi Anseaus,
Reponre me fault. Mes germettes,
Mes moutons et mes brebisettes.
Se je les perd, je suis honnis.»
— « Va, meschant, ce dist Aloris,
Tu as trop simplement visé;
Ce sont seignour tant honnouré,
Si hault, si noble, et si garni
Que tout en serons enrichi;
Tous biens nous donront en ce mois
Le pastourelle de Berry
Avec le pastourel de Blois. »

— « C'est voirs, dist la fille à Robin,
Or vestons donques nos jupeaux,
Et alons là le bon matin;
Osi emportons nos freteaus,
Nos muses et nos canimeaus,
Et pas n'oublions nos holettes,
Ne nos panetières bien fettes.
Les signours en auront grans ris;
Car aussi ai-je jà apris
Qu'à Cambray se sont espousé,
Frère et soer, soer et frère né
De Bourgogne et Haynau aussi
Dont nous sommes tout resjoy.
Tous ce diront à hautes vois
La pastourelle de Berry
Avec le pastour de Blois.

Princes, quant de là me parti,
En ordenance je les vi
Pour venir véoir trois et trois
La pastourelle, etc.
Avec le pastour de Blois.

[1] Marie de Berry et Louis de Blois sur le mariage desquels il a écrit, à Bourges, la pastourelle que je vais rapporter.

Cette même année 1386, il visita la Touraine et le Blaisois.

Vous savez comment le duc de Berry et son fils étoient vefves de leurs deux femmes. Ce sais-je tout sûrement; car je, auteur et augmenteur de ce livre, pour ces jours (1386) j'étois sur les frontières de ce pays de Berry et de Poitou, en la comté de Blois, de lez mon très cher et honoré seigneur le comte de Blois, pour lequel ceste histoire est emprise, poursuivie et augmentée. (T. II, p. 688.)

Il se décide à aller rendre visite au comte de Foix.

En ce temps, je, sire Jean Froissart, qui me suis ensoigné et occupé de dicter et escripre celle histoire, à la requête et contemplation de haut prince et renommé, messire Guy de Chastillon, comte de Blois, seigneur d'Avesnes, de Beaumont, de Scoonhove et de la Gode, mon bon et souverain maître et seigneur, considérai en moi-même que nulle espérance n'estoit que aucuns faits d'armes se fissent ès parties de Picardie et de Flandres, puisque paix y estoit, et point ne voulois estre oiseux; car je savois bien que, encore au temps à venir et quand je serai mort, sera celle haute et noble histoire en grand cours, et y prendront tous nobles et vaillans hommes plaisance et exemple de bien faire. Et entrementres que j'avois, Dieu merci! sens, mémoire et bonne souvenance de toutes les choses passées, engin clair et aigu pour concevoir tous les faits dont je pourrois être informé, touchans à ma principale matière, âge, corps et membres pour souffrir paine [1], me avisai que je ne voulois mie séjourner de non poursuivre ma matière. Et pour savoir la vérité des lointaines besognes, sans ce que j'y envoyasse autre personne en aucune lieu de moi, pris voie et achoison raisonnable d'aller devers haut prince et redouté seigneur, messire Gaston, comte de Foix et de Béarn. Et bien savois que, si je pouvois venir en son hostel, et là être à loisir, je ne pourrois mieux cheoir au monde pour être informé de toutes nouvelles, car là sont et fréquentent volontiers tous chevaliers et écuyers étranges, pour la noblesse d'icelui haut prince.

Et tout ainsi comme je l'imaginai, il m'en advint. Et remontrai ce, et le voyage que je volois faire, à mon très cher et redouté seigneur, monseigneur le comte de Blois, lequel me bailla ses lettres de familiarité adressans au comte de Foix. (T. II, p. 369.)

1388. — Il fit à son départ pour le comté de Foix une pastourelle dans laquelle il annonce qu'il mène avec lui quatre chiens de chasse. La voici :

PASTOURELLE.

Entre Luniel et Montpellier
Moult près d'une grant abbéye
Vi pastourelles avant hier,
Seans en une préorie.
Je me mis en leur compagnie
Pour leur ordenance véoir,
Aussi pour nouvelles sçavoir.
Si entendi que Honnourée
Disoit à sa serour l'ainnée :
«Las, mon ami que j'aime tant,
Se part, de moi et ne sçai quant
Il retourra en ce pays,
Mès il prist congié en riant
Li beaus, li bons et li gentils

«Aultrement, Diex me puist aidier !
J'euisse esté trop courroucie;
Mès au partir me vint baisier
Et me dist : Adieu, douce amie !»
Et je li dis à cière lie :
«Adieu Robin, tant qu'au revoir.»
Il s'en va c'est pour mieuls valoir,
De ce sui toute assegurée;
Mès je suis en coer trop troublée,
Car il emmainne tout juant
Tristan, Hector, Brun et Rollant,
Quatre levriers que j'ai nouris.
Faire en devra un présent grant.
Li beau li bons et li gentils.»

Lors respondi la fille Ogier :
«Or nous dittes, belle Sansie,
Quel part est il alès logier?
Es ce or en Prouvence ou en Brie?
En Auvergne ou en Picardie?
Le-te a-il dit point au mouvoir? »
— « Oïl, dist elle, j'ai espoir
Qu'il s'en va en une contrée
D'un prince de grant renommée,
Sage, large, noble et vaillant.
Nommer le vous voeil maintenant :
Gaston s'appelle en ses escris,
Fois et Berne tient, je m'en bant.
Li beaus, li bons et li gentils.»

«Gaston! dit la fille Olivier,
Par le corps la Viergne Marie !

[1] Il avait alors cinquante et un ans.

Onques mès je n'oy bregier,
Nommer ensi jour de ma vie
Je, en toute la letanie,
Nul Gaston ni puis percevoir.
Mès or nous di, ce Gaston, voir!
Scet il de no mestier denrée,
Ne se d'une canemelée,
Sauroit il juier tant ne quant,
Ne danser au pré de Braibant,
A la manière de jadis,
Si com fait mon frère Engherant.
Li beaus, li bons et li gentils.»

A dont dist Marès dou Rosier :
«Tais toi, fole bien adrecie!
Quant tu vos mettre un tel pensier
De si noble et si grant lignie,
Ou nombre de la bregerie,
On t'en deveroit bien ardoir.
Saces quil a sens et pooir;
Et largèce continuée;
Et tient terre si bien gardée
Que nul n'i fourfet un besant,
Tant quommes femes et enfant
En regracient Jhesu-Cris.
Di s'il vit en bon convenant
Li beaus, txitli bons li gentils.»

«Belles, di je, je vous créant,
Aler me ferés si avant
Que j'esprouverai, j'en sui fis,
Se tels est comme alés disant
Li beaus, li bons et li gentils.»

Il accomplit en effet son voyage dans cette année 1388.

En ce temps que je empris à faire mon chemin et de aller devers le comte de Foix, pourtant que je ressoignois la diversité du pays où je n'avois oncques été ni entré, quand je me fus parti de Carcassonne[1] je laissai le chemin de Toulouse à la bonne main, et pris le chemin à la main senestre, et vins à Mont-Roial[2], et puis à Fougens[3], et puis à Bellepuic[4], la première ville fermée de la comté de Foix; et de là à Musères[5], et puis au châtel de Savredun[6], et puis arrivai à la belle et bonne cité de Pamiers[7], la quelle est toute au comte de Foix; et là m'arrêtai, pour attendre compagnie qui allât au pays de Berne[1] où le dit comte se tenoit.

Quand j'eus séjourné en la cité de Pamiers trois jours[2], la quelle cité est moult déduisant, car elle siéd en beaux vignobles et bons et à grand plenté, et est environnée d'une belle rivière claire et large assez que on appelle la Liége[3], en ce séjour me vint d'aventure un chevalier de l'hôtel du comte de Foix qui retournoit d'Avignon, le quel s'appeloit messire Espaing de Lyon, vaillant homme et sage, et beau chevalier, et pouvoit lors être à l'âge de cinquante ans. Je me mis en sa compagnie. Il en eut grand joie, pour savoir par moi des besognes de France. Et fûmes six jours sur le chemin[4], ainçois que nous vinssions à Orthez.

En chevauchant, le gentilhomme et beau chevalier, puis que il avoit dit au matin ses oraisons, jangloit le plus du temps à moi, en demandant des nouvelles; et aussi quand je lui en demandois il m'en respondoit.

Au départir de la cité de Pamiers[5], nous passâmes le mont de Cosse, qui est moult travailleur et mal aisé à monter, et passâmes de-lez la ville et le châtel d'Ortingas[6], qui est tenu du roi de France, et point n'y entrâmes; mais venismes dîner à un châtel du comte de Foix qui est demie lieue par de là, que on appelle Carlat[7], et siéd sur une montagne.

Après dîner le chevalier me dit : « Chevauchons ensemble tout souef; nous n'avons que deux lieues de ce pays, qui valent bien trois de

[1] Il dut partir de Carcassonne le 14 novembre 1388, s'il fit en un jour la route de Carcassonne à Pamiers.
[2] Mont-Réal, dans l'Aude, près Carcassonne.
[3] Fanjeaux, près Carcassonne.
[4] Belpech, *idem*.
[5] Mazères, dans l'Arriége.
[6] Saverdun, *idem*.
[7] Chef-lieu d'un des arrondissemens de l'Arriége.

[1] Béarn.
[2] Les 15, 16 et 17 novembre.
[3] L'Arriége.
[4] Il ne faut pas compter dans ces six jours le jour de départ et celui de l'arrivée.

Voici les étapes ainsi qu'on peut le voir dans son récit :

18 nov.	1re	De Pamiers à Mont-de-Cosse, Ortingas, Carssat Montesquieu.
19 —	2e	De Montesquieu à Salaminier et retour à Montesquieu à cause des débordemens.
20 —	3e	De Montesquieu à Cassères où il reste tout le jour.
21 —	4e	De Cassères à Palamini, Mont-Pezat, la Bretèce, Bocelles, Saint-Gaudens.
22 —	5e	Saint-Gaudens Mont-Roial-de-Rivière, Tournay pour souper et coucher.
23 —	6e	De Tournay à Marcheras, Tarbes.
24 —	7e	De Tarbes à Jorre et Morlens.
25 —	8e	De Morlens à Mont-Gerbial, Ercies et Orthès.

[5] Le 18 novembre.
[6] Artigat dans l'Arriége.
[7] Dans l'Arriége.

France, jusques à notre gîte. » Je répondis : « Je le veuil. »

Or dit le chevalier : « Messire Jean, nous avons huy passé devant le châtel d'Ortingas, qui porta, le terme de cinq ans que Pierre d'Anchin le tint, car il l'embla et échella, dommage fut au royaume de France, soixante mille francs. » — « Et comment l'eut-il ? » dis-je au chevalier. « Je le vous dirai, » dit-il.

(T. II, p. 377.)

Suit la narration de la prise de la ville et du fort d'Artigat par les routiers.

« Sainte Marie ! Sire, dis-je lors au chevalier, cil Mongat étoit-il appert homme d'armes ? » — « Oil voir, dit-il, et par armes mourut-il, et sur une place où nous passerons dedans trois jours, au pas que on dit au Lare en Bigorre, dessous une ville que on dit la Chivitat [1]. » — « Et je le vous ramenteverai, dis-je au chevalier, quand nous serons venus jusques à là. »

Ainsi chevauchâmes-nous jusques à Montesquieu [2], une bonne ville fermée au comté de Foix, que les Herminages et les la Brissiens [3] prindrent et emblèrent une fois ; mais ils ne la tinrent que trois jours.

Au matin [4], nous nous partîmes de Montesquieu et chevauchâmes vers Palamininch [5], une bonne ville fermée séant sur la Garonne, qui est au comte de Foix. Quand nous fûmes venus moult près de là, nous cuidâmes passer au pont sur la Garonne pour entrer en la ville ; mais nous ne pûmes, car le jour devant il avoit ouniement plu ès montagnes de Casteloingne et d'Arragon, par quoi une autre rivière qui vient d'icelui pays, qui s'appelle le Salas [6], étoit tant crue, avec ce qu'elle court roidement, qu'elle avoit mené aval la Garonne et rompu une arche du pont, qui est tout de bois ; pourquoi il nous convint retourner à Montesquieu, et dîner, et là être tout le jour.

A lendemain [7], le chevalier eut conseil que il passeroit audevant de la ville de Cassères [8] à bateaux la rivière. Si chevauchâmes celle part, et vînmes sur le rivage, et fîmes tant que nous et nos chevaux fûmes outre ; et vous dis que nous traversâmes la rivière de Garonne à grand'-peine et en grand péril, car le bateau n'étoit pas trop grand où nous passâmes ; car il n'y pouvoit entrer que deux chevaux au coup, et ceux qui les tenoient, et les hommes qui le batel gouvernoient.

Quand nous fûmes outre, nous chéîmes à Cassères, et demeurâmes là tout le jour. Et entrementes que les varlets appareilloient le souper, messire Espaing de Lyon me dit : « Messire Jean, allons voir la ville. » — « Sire, dis-je, je le vueil. » Nous passâmes au long de la ville, et vînmes à une porte qui siéd devers Palamininch, et passâmes outre, et vînmes sur les fossés. Le chevalier me montra un pan de mur de la ville et me dit : « Véez-vous ce mur illec ? » — « Oil, sire, dis-je, pourquoi le dites-vous ? » — « Je le dis pourtant, dit le chevalier, que vous véez bien qu'il est plus neuf que les autres. » — « C'est vérité, » répondis-je. » Or, dit-il, je le vous conterai par quelle incidence ce fut, et quelle chose, il y a environ dix ans, il avint.

(T. II, p. 380.)

Suit une autre narration historique de ces guerres locales.

« Par telle manière que je vous dis, beau maître (dit le chevalier en terminant son récit), fut ce mur que vous véez dépecé pour ceux d'Armagnac et de la Breth, et depuis fut-il refait et réparé. »

A ces mots retournâmes-nous à l'hôtel, et trouvâmes le souper tout prêt ; et passâmes la nuit.

Au lendemain [1], nous nous mîmes à cheval, et chevauchâmes tout contre mont la Garonne, et passâmes parmi Palamininch, et puis entrâmes en la terre ce comte de Comminges et d'Armagnac au lez devers nous ; et d'autre part la Garonne, si est terre au comte de Foix.

En chevauchant notre chemin me montra le chevalier une ville, qui est assez forte et bonne par semblant, qui s'appelle Marceras-le-Crouszac [2] laquelle est au comte de Comminges ; et d'autre part la rivière, sur les montagnes, me montra-t-il deux chastels qui sont au comte

[1] La Ciotat.
[2] Montesquieu de Valverte, dans la Haute-Garonne.
[3] Les gens du parti d'Armagnac et du parti d'Albret.
[4] Le 19 novembre.
[5] Palamini, dans la Haute-Garonne.
[6] La Salat.
[7] Le 20 novembre.
[8] Cazères, dans la Haute-Garonne.

[1] Le 21 novembre.
[2] Marceros, dans la Haute-Garonne.

de Foix dont l'un s'appelle Mont-Mirail et l'autre Mont-Clar [1].

En chevauchant entre ces villes et ces chastels, selon la rivière de Garonne, en une moult belle prairie, me dit le chevalier : « Ha ! messire Jean, je ai ci vu plusieurs fois de bonnes escarmouches, et de durs et de bons rencontres de Foissois et de Herminages [2]; car il n'y avoit ville ni châtel qui ne fussent pourvus et garnis de gens d'armes; et là couroient et chassoient l'un sur l'autre, et là dessous vous en véez les masures. » (T. II, p. 381.)

Suit une autre narration historique.

En telles paroles et devises nous chevauchâmes tout le jour contremont la rivière de Garonne; et véis, d'une et d'autre part la rivière, plusieurs beaux chastels et forteresses. Tous ceux qui étoient par delà à la main senestre étoient pour le comte de Foix, et cils de par de çà devers nous étoient pour le comte d'Ermignac. Et passâmes à Mont-Pezat [3], un très beau chastel et très fort pour le comte d'Ermignac, séant haut sur une roche; et dessous est le chemin et la ville. Au dehors de la ville, le trait d'une arbalète, à un pas que on dit à la Garde, est une tour sur le chemin entre la roche et la rivière, et dessous celle tour, sur le passage, a une porte de fer coulisse; et pourroient six personnes garder ce passage contre tout le monde; car ils n'y peuvent que deux chevaucher de front, pour les roches et la rivière.

Adonc dis-je au chevalier : « Sire, véez-ci un fort passage et une forte entrée de pays ! » — « C'est voir, répondit le chevalier; et combien que l'entrée soit forte, toutefois le comte de Foix la conquit une fois; et passèrent lui et ses gens tout par ci, et vinrent à Palamininch et à Montesquieu, et jusques à la cité de Pamiers. Si étoit le passage assez bien gardé; mais archers d'Angleterre qu'il avoit en sa compagnie lui aidèrent grandement son fait à faire, et le grand désir aussi qu'il avoit de passer tout outre pour venir en la marche de Pamiers. Or chevauchiez de lez moi et je vous dirai quelle chose il y fit adonc. » Lors chevauchai-je de lez messire Espaing de Lyon, et il me commença à faire sa narration. » (T. II, p. 382.)

[1] Moncla, dans la Haute-Garonne.
[2] Gens du parti de Foix et du parti d'Armagnac.
[3] Dans la Haute-Garonne.

Suit cette narration.

En ce moment nous passâmes de-lez un chastel qui s'appelle la Bretèce, et puis un autre chastel que on dit Bacelles, et tout en la comté de Comminges. En chevauchant je regardai et vis par de là la rivière un très bel chastel et grand, et bonne ville par apparence. Je demandai au chevalier comment ce châtel étoit nommé. Il me dit que on l'appeloit Montespain [1], et est à un cousin du comte de Foix qui porte les vaches en armoiries, que on dit messire Roger d'Espaigne. « C'est un grand baron et grand terrien en ce pays ci et en Toulousain; et est pour le présent sénéchal de Carcassonne. » Lors demandois-je à messire Espaing de Lyon : « Et cil messire Roger d'Espaigne, quelle chose étoit-il à messire Charles d'Espaigne qui fut connétable de France? » Donc me répondit le chevalier et me dit : « Ce n'est point de ces Espaignols-là ; car cil messire Louis d'Espaigne et cil messire Charles d'Espaigne de qui vous parlez vinrent du royaume d'Espaigne anciennement, et étoient d'extraction d'Espaigne et de France, de par leur mère, et furent cousins germains au roi Alphonse d'Espaigne. Et servis de ma jeunesse messire Louis d'Espaigne ès guerres de Bretagne, car il fut toujours pour la partie à Saint Charles de Blois contre le comte de Monfort. »

Atant laissâmes nous à parler de celle matière et vinmes ce jour [2] à Saint-Goussens [3] une bonne ville du comté de Foix.

A lendemain [4] vinmes-nous dîner, à Mont-Roial de Rivière, une bonne ville et forte; laquelle est du roi de France et de messire Roger d'Espaigne. Après dîner nous montâmes à cheval et partîmes; et prîmes le chemin de Lourdes [5] et de Mauvoisins [6]; et chevauchâmes parmi unes landes qui durent, en allant devers Toulouse, bien quinze lieues; et appelle-t-on ces landes Landes-Bourg; et y a moult de périlleux passages pour gens qui seroient avisés.

[1] Montespan, dans la Haute-Garonne.
[2] Le 22 novembre.
[3] Saint-Gaudens, chef-lieu d'arrondissement de la Haute-Garonne.
[4] Le 23 novembre.
[5] Dans les Hautes-Pyrénées, entre Bagnères et Saint-Pé.
[6] Mauvesin, près Tournay.

En mi les Landes-bourg siéd le châtel de Lamesen [1] qui est au comte de Foix, et une grosse lieue en sus, la ville de Tournay dessous Mauvoisin, lequel châtel le chevalier me montra et me dit : « Velà Mauvoisin. Avez-vous point en votre histoire dont vous m'avez parlé comment le duc d'Anjou, du temps qu'il fut en ce pays et que il alla devant Lourdes, y mit le siége et le conquit, et le châtel de Trigalet sur la rivière que nous véons ci devant nous, qui est au seigneur de la Barre [2] ? » Je pensai un petit, et puis dis-je : « Je crois que je n'en ai rien et que je n'en fus oncques informé ; si vous prie que vous m'en recordez la matière, et j'y entendrai volontiers. Mais dites moi, avant que je n'oublie, que la rivière de Garonne est devenue, car je ne la vois plus. » — « Vous dites voir, dit le chevalier. Elle se perd entre ces montagnes, et naît et vient d'une fontaine à trois lieues de ci, ainsi que on voudroit aller en Castelogne, dessous un chastel que on dit de Saint-Béat [3], le derrain chastel du royaume de France ès frontières de par deçà sur les bandes du royaume d'Arragon. Et en est sire et chastelain pour le présent, et de toute la terre là environ, un gentil écuyer qui s'appelle Ernauton, et est bourg [4] d'Espagne et cousin germain à messire Roger d'Espaigne. Si vous le véyez vous diriez bien : « Cil homme a bien façon et ordonnance d'être droit homme d'armes . . . . . Peut-être à ce Noël le verrez-vous en l'hôtel du comte de Foix. Or vous parlerai du duc d'Anjou, comment il vint en ce pays et quelle chose il y fit. » Adonc chevauchâmes-nous tout bellement, et il commença à parler et dit : . . . . . .

(T. II, p. 383.)

« Ainsi que je vous conte, beau maître, eut en ce temps le duc d'Anjou le châtel de Mauvoisin [5].

. . . . . .

Et le comte de Foix qui se doutoit grandement du duc d'Anjou pour ce qu'il ne savoit à quoi il tendoit ; si fit son mandement de chevaliers et d'écuyers et puis les envoya par toutes ses garnisons. . . . . .

[1] Lanemezan, dans les Hautes-Pyrénées.

[2] La Barthe de Nestes est une ville des Hautes-Pyrénées.

[3] Saint-Béat, dans la Haute Garonne.

[4] Bâtard.

[5] Dans les Basses-Pyrénées.

et n'eut châtel en toute Béarn qui ne fût bien pourvu de bonnes gens d'armes, et il se tint. A Ortais en son châtel et de-lez ses florins. » — « Sire, dis-je au chevalier, en a-t-il grand'foison ? » — « Par ma foi, dit-il, aujourd'hui le comte de Foix en a bien par trente fois cent mille [1] ; et n'est oncques an qu'il n'en donne soixante mille, car nul plus large grand seigneur en donner dons ne vit aujourd'hui. » Lors lui demandai-je : « Sire, et à quels gens donne-t-il ses dons ? » Il me répondit : « Aux étrangers, aux chevaliers, aux écuyers qui vont et chevauchent par son pays, à hérauts, à ménestrels, à toutes gens qui parlent à lui. Nul ne se part sans ses dons ; car qui les refuseroit, il le courrouceroit. » — « Ha ! Sainte Marie ! Sire, dis-je, à quel in garde-t-il tant d'argent, et d'où lui en vient tant ? Sont ses revenues si grandes comme pour tout ce assouvir : je le saurois volontiers, voire si il vous plairoit que je le sache. » — « Oil, dit le chevalier, vous le saurez : mais vous m'avez demandé deux choses ; si faut que je vous conte l'une après l'autre, et je vous délivrerai premier de la première. Vous m'avez demandé tout premièrement à quel fin il garde tant d'argent. Si vous dis que le comte de Foix se doute toujours de ses voisins.... Et quand il sentit le prince de Gales en Aquitaine grand et chevalereux à merveilles, si commença à assembler grand trésor pour lui aider et défendre, si on lui eût couru sus. Si fit tailles en son pays et sur ses villes, qui encore y durent, et y dureront tant comme il vivra. Et prend sur chacun feu par an deux francs, et le fort porte le foible. Et là a-t-il trouvé, et trouve encore grand avoir par an. Et tant volontiers le paient ses gens que c'est merveilles. Car parmi ce, il n'est nul François, Anglois ni pillard qui leur fassent tort ni injure d'un seul denier ; et est toute sa terre aussi sauve que chose peut être, tant y est bien justice gardée ; car en justiciant, c'est le plus crueulx et le plus droiturier seigneur qui vive. »

A ces paroles vinmes nous à la ville de Tournay où notre gîte s'adonnoit. Si cessa le chevalier à faire son conte, et aussi je ne lui enquis plus avant, car bien savois là où il l'avoit laissé, et que bien y pouvois recouvrer ; car nous devions encore chevaucher ensemble. Et fumes ce

[1] Trois millions.

soir loger à l'hôtel à l'Etoile, et là tenus tout aise.

Quand ce vint sur le souper, le châtelain de Mauvoisin, qui s'appeloit messire Raymond des Landes, nous vint voir et souper avecques nous, et fit apporter en sa compagnie quatre flacons pleins de blanc vin, aussi bon que j'en avois point bu sur le chemin. Si parlèrent ces deux chevaliers largement ensemble ; et tout tard messire Raymond partit et retourna arrière en son châtel de Mauvoisin.

Quand ce vint au matin[1] nous montâmes ès chevaux, et partîmes de Tournay. Et passâmes à gué la rivière de Lèse, et chevauchâmes vers la cité de Tarbes[2]. Et entrâmes en Bigorre ; et laissâmes le chemin de Lourdes et de Bagnières et le châtel de Montgaillard à senestre, et nous adressâmes vers un village que on dit au pays le Civitat[3], et le cotoyâmes, et vinmes dans un bois, en la terre du seigneur de Barbesan, et assez près d'un châtel que on dit Marcheras, à l'entrée du Pas de Larre; et tant que le chevalier me dit : « Messire Jean, vez ci le pas au Larre. » Adonc avisai-je et regardai-je le pays; si me sembla moult estrange. Et me tinsse pour perdu, ou en très grand aventure, si ce ne fût la compagnie du chevalier. Et me revinrent au devant les paroles que il m'avoit dites, deux ou trois jours avant, du Pas au Larre et du Mongat de Lourdes, et comment il mourut. Si lui ramenteus et lui dis : « Monseigneur, vous me dîtes devant hier que quand nous venrions au pas de Larre, vous me conteriez la matière du Mongat de Lourdes et comment il mourut. » — « C'est voir, dit le chevalier. Or chevauchez de lez moi et je le vous conterai. » Adonc m'avançai-je et me mis de-lez lui pour ouïr sa parole, et il commença à parler et dit . . . . . .

« Si emportèrent ceux de Lourdes le Mongat tout occis, et les François à Tarbes, Ernauton Bissette. Et pour ce qu'il fût remembrance de la bataille, on fit là une croix de pierre où ces deux écuyers s'abattirent et moururent. Velà là. Je la vous montre. »

A ces mots chéîmes nous droit sur la croix; et y dîmes nous chacun pour les âmes des morts, un *Pater noster*, un *Ave Maria*, un *De profundis* et *Fidelium*.

« Par ma foi, monseigneur, dis-je au chevalier, je vous ai volontiers ouï parler, et ce fut oirement une dure et âpre besogne à si petit de gens. Et quelle chose avint-il à ceux qui conduisoient la proie? » — « Je le vous dirai, » dit-il.

. . . . . .

(T. II, p. 390.)

Moult me tournoient à grand plaisance et récréation les contes que messire Espaing de Lyon me contoit ; et m'en sembloit le chemin trop plus brief. En contant telles aventures passâmes nous le Pas au Larre et le châtel de Marcheras où la bataille fut, et vînmes moult près du châtel de Barbesan qui est bel et fort, à une petite lieue de Tarbes. Nous le véions devant nous, et un très beau chemin et plain à chevaucher, en côtoyant la rivière de Lisse, qui vient d'amont des montagnes.

Adonc chevauchâmes nous tout souef et à loisir pour rafraîchir nos chevaux. Et me montra par de là la rivière le chastel et la ville de Montgaillard, et le chemin qui s'en va férir droit sur Lourdes. Lors me vint en remembrance de demander au chevalier comment le duc d'Anjou, quand il fut au pays et que le chastel de Mauvoisin se fut rendu à lui, s'étoit porté, et comment il étoit venu devant Lourdes, et quelle chose il y avoit fait. Trop volontiers il le me conta, et dit ainsi :

. . . . . .

(T. II, p. 391)

« Hà ! Sainte Marie, dis-je au chevalier, et ne fut-ce pas grand cruauté au comte de Foix, ce que vous me contez de là avoir mis à mort Pierre de Béarn? » — « Quoique ce fu, répondit le chevalier, ainsi en advint-il. On s'avise bien de lui courroucer, mais en son courroux n'a nul pardon. Il tint son cousin germain, le vicomte de Castelbon, et qui est son héritier, huit mois en la tour à Orthez en prison, et puis le rançonna-t-il à quarante mille francs. » — « Comment, sire, dis-je au chevalier, n'a donc le comte de Foix nuls enfans, que je vous oys dire que le vicomte de Castelbon est son héritier? » — « En nom Dieu! dit-il, non de femme épousée; mais il a bien deux beaux jeunes chevaliers bâtards que vous verrez, que il aime autant que soi-même : messire Yvain et messire Gratien. » — « Et ne fut-il oncques

[1] Le 23 novembre.
[2] Chef-lieu des Hautes-Pyrénées.
[3] Cieutat, entre Tournay et Bagnères.

marié ?» — « Si fut, répondit-il, et est encore, mais madame de Foix ne se tient point avecques lui. » — « Et où se tient-elle ? » dis-je. « Elle se tient en Navarre, répondit-il, car le roi de Navarre est son cousin; et fut fille jadis au roi Louis de Navarre. » — « Et le comte de Foix n'en eut-il oncques nul enfant ? » — « Si eut, dit-il, un beau fils qui étoit tout le cœur du père et du pays; car par lui pouvoit la terre de Béarn, qui est en débat, demeurer en paix, car il avoit à femme la sœur au comte d'Armignac. » — « Eh ! sire, dis-je, que devint cil enfès ? Le peut-on savoir ? » — « Oil, dit-il, mais ce ne sera pas maintenant, car la matière est trop longue, et nous sommes à la ville, si comme vous véez. »

A ces mots je laissai le chevalier en paix, et assez tôt après nous vînmes à Tarbes, où nous fûmes tout aise à l'hôtel à l'Étoile; et y séjournâmes tout ce jour, car c'est une ville trop bien aisée pour séjourner chevaux, de bons foins, de bonnes avoines et de belle rivière.

A lendemain [1], après messe, nous montâmes sur chevaux et partîmes de Tarbes, et chevauchâmes vers Jorre [2], une ville qui toujours s'est tenue trop vaillamment contre ceux de Lourdes. Si passâmes au dehors, et tantôt entrâmes au pays de Béarn. Là s'arrêta le chevalier sur les champs, et dit : « Vez-ci Béarn ! » Et étoit sur un chemin croisé, et ne savoit le quel faire, ou d'aller à Morlens [3] ou à Pau. Toutefois nous prîmes le chemin de Morlens.

En chevauchant les landes de Béarn, qui sont assez plaines, je lui demandai, pour le remettre en paroles : « La ville de Pau siéd-elle près de ci ? » — « Oil, dit-il, je vous en montre les clochers; mais il y a bien plus loin qu'il ne semble, car il y a très mauvais pays à chevaucher, pour les graves [4]. Qui ne sait bien le chemin, folie feroit de luy y embatre; et dessous notre main siéd la ville et le chastel de Lourdes. » — « Et qui en est capitaine pour le présent ? » — Répondit-il. « Il en est capitaine et si s'escript sénéchal de Bigorre, de par le roi d'Angleterre, Jean de Béarn, frère qui fut à messire Pierre. » — « Voir ! dis-je; et cil Jean vient-il point voir le comte de Foix ? » Il me répondit : « Oncques depuis la mort de son frère Pierre il n'y vint.... » — « Et le comte de Foix a-t-il point amendé la mort du chevalier, et en a-t-il point depuis par semblant été courroucé ? » — « Oil, trop grandement, ce dit le chevalier; mais des amendes n'a-t-il nulles faites, si ce n'est par penance secrette, par messes ou par oraisons. Il a bien d'encoste lui le fils de celui qui s'appelle Jean de Béarn, un jeune gracieux écuyer, et l'aime le comte grandement. » — « Sainte Marie ! dis-je au chevalier, le duc d'Anjou qui tendoit à avoir la garnison de Lourdes, se dut bien contenter du comte de Foix, quand il occit un chevalier son cousin, pour son désir accomplir. » — « Par ma foi ! dit-il, aussi fit-il; car assez tôt après sa venue, le roi de France envoya en ce pays messire Roger d'Espaigne et un président de la chambre de parlement de Paris, et belles lettres grossoyées et scellées, qui faisoient mention comment il lui donnoit en don, tout son vivant, la comté de Bigorre; mais il convenoit, et aussi il appartenoit, que il en devînt son homme et le tînt de la couronne de France. Le comte de Foix remercia grandement le roi de la grand amour que il lui montroit, et du don sans requête qu'il lui envoyoit; mais oncques, pour chose que messire Robert d'Espaigne sçut ni put dire ni montrer, le comte de Foix ne voult retenir ce don; mais il retint le chastel de Mauvoisin, pourtant que c'est franche terre, et que le chastel ni la chastellerie ne sont tenues de nullui, fors de Dieu, et aussi anciennement avoit été son hérétage. » (T. II, p. 394.)

. . . . . .

Des paroles que messire Espaing de Lyon me contoit étois-je tout réjoui, car elles me venoient grandement à plaisance, et toutes trop bien les retenois; et sitôt que aux hôtels sur le chemin que nous fesismes ensemble, descendu étois, je les essois, fût de soir ou de matin, pour en avoir mieux la mémoire au temps à venir; car il n'est si juste retentive que c'est d'escripture. Et ainsi chevauchâmes-nous ce matin jusques à Morlens; mais avant que nous y vînmes, je le mis encore en paroles, et dis . . . . . .

(T. II, p. 394.)

Suit une autre narration historique.

« Sainte Marie ! dis-je au chevalier, que vos paroles me sont agréables et que elles me font grand bien entrementes que vous me les contez ! Et vous ne les perdrez pas; car toutes seront

[1] 24 novembre.
[2] Ger sur la Lande, dans les Basses-Pyrénées.
[3] Morlas au nord-est de Pau, dans les Basses-Pyrénées.
[4] Sables mouvans.

mises en mémoire, et en remembrance et chronique, en l'histoire que je poursuis, si Dieu me donne qu'à santé je puisse retourner en la comté de Hainaut, et en la ville de Valenciennes dont je suis natif. Mais je suis trop courroucé d'une chose. » — « De la quelle, » dit le chevalier ? « Je la vous dirai, par ma foi! sire. C'est que de si haut et de si vaillant prince, comme le comte de Foix est, il ne demeura nul héritier de sa femme épousée. » — « M'aist Dieu ! non, dit le chevalier; car si il en y eût eu un vivant, si comme il eut une fois, ce seroit le plus joyeux seigneur du monde, et aussi seroient tous ceux de sa terre. » — « Et demeurera donc, dis-je, sa terre sans hoir ? » — « Nennil, dit-il, le vicomte de Castelbon son cousin est son héritier. » — « Et aux armes, dis-je, est-il vaillant homme ? » — « M'aist, Dieu! dit-il, nennil; et pour tant ne le peut amer le comte de Foix. Et fera, s'il peut, ses deux fils bâtards, qui sont beaux chevaliers et jeunes, ses héritiers. Et a intention de les marier en haut lignage, car il a or et argent à grand'foison. Si leur trouvera femmes, par quoi ils seront aidés et confortés. » — « Sire, dis-je, je le vueil bien; mais ce n'est pas chose due ni raisonnable de bâtards faire hoirs de terre. » — « Pourquoi, dit-il, si est en défaut de bons hoirs? Ne véez vous comment les Espaignols couronnèrent à roi un bâtard, le roi Henry? Et ceux de Portingal ont couronné aussi un bâtard. On l'a bien vu avenir au monde en plusieurs royaumes et pays, que bâtards ont par force possessé. Ne fut Guillaume le conquéreur, bâtard fils d'un duc de Normandie? Et conquit toute Angleterre, et la fille du roi qui pour le temps étoit; et demeura roi; et sont tous les rois d'Angleterre descendus de lui. »—« Or, sire, dis-je, tout ce se peut bien faire; il n'est chose qui n'avienne; mais cils d'Armagnac sont trop forts; et ainsi seroit donc toujours cil pays en guerre. Mais, dites-moi, cher sire, me voudriez vous point dire pourquoi la guerre est émue premièrement entre ceux de Foix et d'Armignac, et lequel a la plus juste cause ?» — « Par ma foi! dit le chevalier, ouil. »

. . . . . .

(T. II, p. 396.)

« Par ma foi! sire, dis-je lors au chevalier, vous le m'avez bien déclaré, et oncques mais je n'en avois ouï parler; et puisque je le sais, je le mettrai en mémoire perpétuelle, si Dieu donne que je puisse retourner en notre pays. Mais encore d'une chose, si je la vous osois requerre, je vous demanderois volontiers : par quelle incidence le fils au comte de Foix qui est à présent mourut. » Lors pensa le chevalier, et puis dit : « La matière est trop piteuse, si ne vous en vueil point parler. Quand vous viendrez à Orthez vous trouverez bien, si vous le demandez, qui le vous dira. »

Je m'en souffris atant et puis chevauchâmes, et vînmes à Morlens.

A lendemain[1] nous partîmes et vînmes dîner à Mont-Gerbiel, et puis montâmes; et bûmes un coup à Ercies; et puis venismes à Orthez sur le point de soleil esconsant.

Le chevalier descendit à son hôtel, et je descendis à l'hôtel à la Lune, sur un écuyer du comte qui s'appeloit Ernauton du Pan; le quel me reçut moult liement pour la cause de ce que je étois François.

Messire Espaing de Lyon, en la quelle compagnie je étois venu, monta amont au châtel et parla au comte de ses besognes, et le trouva en ses galeries, car à celle heure, ou un petit devant avoit-il dîné. Car l'usage du comte de Foix est tel, ou étoit alors, et l'avoit toujours tenu d'enfance, que il se couchoit et levoit à haute nonne, et soupoit à mie nuit. Le chevalier lui dit que j'étois là venu. Je fus tantôt envoyé querre en mon hôtel, car c'étoit, ou est si il vit[2], le seigneur du monde qui le plus volontiers véoit étrangers pour ouïr nouvelles. Quand il me vit, il me fit bonne chère et me retint de son hôtel, où je fus plus de douze semaines, et mes chevaux bien repus, et de toutes autres choses bien gouvernés aussi.

L'acointance de lui à moi pour ce temps fut telle, que je avois avecques moi apporté un livre, lequel je avois fait, à la requête et contemplation de monseigneur Wincelant de Bohême, duc de Luxembourg et de Brabant. Et sont contenus au dit livre, qui s'appelle Méliadus[3], toutes les chansons, ballades, rondeaux et virelais que le gentil duc fit en son temps; lesquelles

[1] Le 25 novembre.

[2] Froissart dit ailleurs avoir écrit ce morceau en 1390. Ce fut en effet cette même année, le 22 août, que mourut le comte de Foix.

[3] Je n'ai pu retrouver ce volume dans aucune bibliothèque.

choses, parmi l'imagination que je avois eu de dicter et ordonner le livre, le comte de Foix vit moult volontiers, et toutes les nuits après son souper je lui en lisois. Mais en lisant nul n'osoit parler ni mot dire, car il vouloit que je fusse bien entendu, et aussi il prenoit grand solas au bien entendre. Et quand il chéoit aucune chose où il vouloit mettre débat ou argument, trop volontiers en parloit à moi, non pas en son gascon, mais en beau et bon françois. Et de l'état de lui et de son hôtel, je vous recorderai aucune chose, car je y séjournai bien tant que j'en pus assez apprendre et savoir.

Avant que je vinsse en sa cour je avois été en moult de cours de rois, de ducs, de princes, de comtes et de hautes dames, mais je n'en fus oncques en nulle qui mieux me plût ni qui fût sur le fait d'armes plus réjouie comme celle du comte de Foix étoit. On véoit, en la salle et ès chambres et en la cour, chevaliers et écuyers d'honneur aller et marcher, et d'armes et d'amour les oyoit-on parler. Toute honneur étoit là dedans trouvée. Nouvelles de quel royaume ni de quel pays que ce fût là dedans on y apprenoit; car de tous pays, pour la vaillance du seigneur, elles y appleuvoient et venoient. Là fus-je informé de la greigneur partie des faits d'armes qui étoient avenus en Espaigne, en Portingal, en Arragon, en Navarre, en Angleterre, en Escosse et ès frontières et limitation de la Languedoc; car là vis venir devers le comte, durant le temps que je y séjournai, chevaliers et écuyers de toutes ces nations. Si m'en informois, ou par eux ou par le comte qui volontiers m'en parloit.

Je tendois trop fort à demander et à savoir, pour tant que je véois l'hôtel du comte de Foix si large et si plantureux, que Gaston le fils du comte étoit devenu, ni par quel incidence il étoit mort; car messire Espaing de Lyon ne le m'avoit voulu dire; et tant en enquis que un écuyer ancien et moult notable homme le me dit. Si commença son conte ainsi en disant.....

(T. II, p. 400.)

Les fêtes de Noël que le comte tint moult solemnelles, là vit-on venir en son hôtel, à Ortais, foison de chevaliers et d'écuyers de Gascogne, et à tous il fit bonne chère. E là véy le Bourg d'Espaigne, duquel et de sa force messire Espaing de Lyon m'avoit parlé. Si l'en vis plus volontiers; et lui fit le comte de Foix bon semblant. Là vis chevaliers d'Arragon et anglois lesquels étoient de l'hôtel du duc de Lancastre, qui pour ce temps se tenoit à Bordeaux, à qui le comte de Foix fit bonne chère et donna de beaux dons. Je me accointai de ces chevaliers, et par eux fus-je lors informé de grand'foison de besognes qui étoient avenues en Castille, en Navarre et en Portingal, desquelles je parlerai clairement et pleinement quand temps et lieu en sera.

Là vis venir un écuyer gascon qui s'appeloit le Bascot de Mauléon; et pouvoit avoir pour lors environ soixante ans, appert homme d'armes par semblant et hardi; et descendit en grand arroi en l'hôtel où je étois logé à Ortais à la Lune, sur Ernaulton du Pan. Et faisoit mener sommiers autant comme un grand baron; et étoit servi lui, et ses gens, en vaisselle d'argent. Et quand je l'ouïs nommer et vis que le comte de Foix et chacun lui faisoit grand'fête, si demanda à messire Espaing de Lyon: « N'est-ce pas l'écuyer qui se partit du chastel de Trigalet, quand le duc d'Anjou sist devant Mauvoisin? » — « Oil, répondit-il, c'est un bon homme d'armes pour le présent et un grand capitaine. » Sur celle parole je m'accointai de lui, car il étoit en mon hôtel; et m'en aida à accointer un sien cousin gascon, duquel j'étois trop bien accointé, qui étoit capitaine de Carlac en Auvergne, qui s'appeloit Ernaulton, et aussi fit le Bourg de Campane. Et ainsi qu'on parole et devise d'armes, une nuit après souper, séant au feu et attendant la mie-nuit que le comté de Foix devoit souper, son cousin le mit en voie de parler et de recorder de sa vie et des armes où en son temps il avoit été, tant de pertes comme de profits, et trop bien lui en souvenoit. Si me demanda : « Messire Jean, avez-vous point en votre histoire ce dont je vous parlerai? » Je lui répondis : « Je ne sais. Aie ou non aie, faites votre conte; car je vous oy volontiers d'armes, car il ne me peut pas du tout souvenir, et aussi je ne puis pas avoir été de tout informé. » — « C'est voir, » répondit l'écuyer. A ces mots il commença son conte et dit ainsi.... (T. II, p. 406.)

A ces mots demandèrent-ils le vin; on l'apporta; et bûmes, et puis dit le Bascot de Mau-

léon à moi : « Messire Jean, que dites-vous? Êtes-vous bien informé de ma vie. J'ai eu encore assez plus d'aventures que je ne vous ai dit, desquelles je ne puis ni ne vueil pas de toutes parler. » — « Par ma foi, dis-je, sire, ouil. . . . »
(T. II, p. 411.)

De l'état de l'affaire et ordonnance du gentil comte Gaston de Foix ne peut-on trop parler en tout bien ni trop recommander, car pour le temps que je fus à Ortais, je trouvai tel et outre dont je ne puis mie de tout parler; mais je sais bien que, par le temps que je y fus, je y vist moult de choses qui me tournèrent à grand'plaisance; et là vis seoir à table le jour d'un Noël quatre évêques de son pays, les deux Clémentins et les autres deux Urbanistes. . . .

Et vous dis que grand'foison de menestrels, tant de ceux qui étoient au comte que d'autres étrangers, avoit en la salle, qui tous firent par grand loisir leur devoir de leur menestrandie. Et ce jour le comte de Foix donna, tant au menestriers comme aux hérauts, la somme de cinq cens francs, et revêtit les menestriers du duc de Tourraine qui là étoient de drap d'or et fourré de fin menu vair; lesquels draps furent prisés à deux cens francs; et dura le dîner jusques à quatre heures après nonne.

Et pour ce parole je très volontiers de l'état du gentil comte de Foix, car je fus douze semaines en son hôtel, et très bien administré et délivré de toutes choses. Et durant le temps que je fus à Ortais je pouvois apprendre et ouïr nouvelles de tous pays, si je voulois, des présentes et des passées. Et aussi le gentil chevalier messire Espaing de Lyon, en laquelle compagnie je étois entré au pays et auquel je m'étois découvert de mes besognes, m'accointa de chevaliers et d'écuyers qui me savoient recorder justement ce que je demandois et requérois à savoir.
(T. II, p. 414.)

En ce temps se tenoit messire Louis de Sancerre, maréchal de France, en la Languedoc, en la marche de Toulouse et de Carcassonne; et savoit bien le traité qui étoit fait entre le duc de Berry et le comte de Foix, pour le mariage de la fille au comte de Boulogne que le duc de Berry vouloit avoir, quoique la damoiselle fût moult jeune. Si eut affection le maréchal de France de venir voir le comte de Foix : et crois, selon que je fus informé de ses gens à Ortais, car là me trouva-t-il environ la Noël quand il vint, que le roi de France l'y envoya. Je vous dirai à quelle instance. . . . . (T. II, p. 755.)

Ainsi s'ébattirent ensemble, le terme que le maréchal de France fut là, le comte de Foix et le dit maréchal; et, quand il prit congé, le comte de Foix lui fit donner un très beau coursier, et un très beau mulet, et un très beau roncin, tous ensellés très richement, et à messire Robert de Chalus qui là étoit et à messire Guichard Dauphin, et aux chevaliers et écuyers du maréchal, et espécialement aux chevaliers, à chacun deux cens francs, et, à chacun écuyer cinquante francs. Donc prit le maréchal congé pour retourner vers Toulouse; et je voulois aussi retourner avecques lui, mais le comte de Foix ne le voult pas consentir; et me dit que je demeurerois encore. Si me convint demeurer et attendre sa volonté. . . . (T. II, p. 755.)

Il assiste à une joute à Bordeaux en 1389 et revient à Orthez.

En ce temps, et environ l'an renouvelant, y eut à Bordeaux sur Gironde un appertise d'armes, devant le duc de Lancastre, de cinq Anglois de l'hôtel du duc et de cinq François, dont les aucuns étoient de l'hôtel du maréchal de France.... Et vous dis que, pour voir ces armes faire, plusieurs chevaliers et écuyers de Béarn, et de l'hôtel du comte de Foix se mirent au chemin; et je me mis en leur compagnie deux bonnes journées; car d'Ortais jusques à Bordeaux, il n'y a que vingt et quatre lieues. Et vîmes les armes faire, qui furent faites à Bordeaux, en la place devant Saint-Andrieu, présens, le duc de Lancastre, la duchesse et leur fille, et les dames et damoiselles du pays, dont il y en avoit grand'foison... Ainsi se portèrent ces armes; et puis se départirent toutes gens, et se mirent au retour, chacun s'en r'alla en son lieu.
(T. II, p. 756.)

Il quitte le comte de Foix après une visite de trois mois, et retourne en France en la compagnie de la duchesse de Berry.

Ces ambassadeurs s'ordonnèrent pour partir, et l'évêque d'Autun en leur compagnie; et fut la finance mise en sommiers; et s'en chevauchèrent tous ensemble, et cheminèrent tant que ils entrèrent en Béarn et vinrent à Morlens. Tout le

pays d'environ étoit chargé de gens d'armes, de par le comte de Foix, et étoient épars ens ès forts et ens ès villages plus de mille lances, car il ne vouloit pas être trompé du duc de Berry. Le comte de Foix ne fut pas présent à délivrer la demoiselle de Boulogne, mais il y avoit envoyé un sien frère bâtard, gentil et sage chevalier qui s'appeloit messire Ernaut Guillaume de Béarn, et son fils bâtard, un jeune chevalier, messire Yvain de Foix. Les deux, avec plusieurs autres, firent état et excusèrent le comte qui se tenoit à Pau, et reçurent le payement; et là, par procuration, l'évêque d'Autun en Bourgogne, épousa au nom du duc de Berry la jeune fille de Boulogne, qui s'appeloit Jeanne et pouvoit avoir environ douze ans et demie.

Et je, sire Jean Froissart, qui celle histoire ai dictée et ordonnée, par l'aide et grâce de Dieu, en paroles, comme cil qui étoit présent à toutes ces choses, pris adonc congé au gentil comte de Foix, pour retourner en France avec sa cousine; lequel me fit grand profit à mon département, et m'enjoignit amiablement que encore je le allasse voir: laquelle chose sans faute je eusse fait si il fût demeuré le terme de trois ans en vie; mais il mourut, dont je rompis mon chemin, car, sans lui trouver au pays, je n'y avois que faire. Dieu en ait l'âme par son commandement.

Après toutes ces choses accomplies à leur devoir, et que les trente mille francs furent délivrés et la demoiselle épousée par procuration, si comme ici dessus est dit, on se départit de Morlens après boire, et vint-on ce jour gésir en la cité de Tarbes en Bigorre, laquelle est royaume de France. Et vous devez savoir que le duc de Berry avoit envoyé à Toulouse et fait faire chars et chariots pour la dame, si riches et si nobles que merveille seroit à deviser, en tout état tel comme à lui appartenoit. Et exploitèrent tant les dessus dits ambaxadeurs et leur dame, qu'ils vinrent en la cité de Toulouse, et si y reposèrent deux jours, et puis s'en partirent et se mirent au chemin pour venir vers Avignon; et les accompagna le maréchal de France, messire Louis de Sancerre à bien cinq cens lances, car il l'avoit du commandement du roi, tant que elle fût venue à Ville-Neuve de-lez Avignon; ce fut par un lundi soir. Le mardi à dix heures, elle passa le pont sur Rhône en Avignon. Et allèrent encontre lui tous les cardinaux; et fut la dame amenée en Avignon, et descendit au palais, d'une très belle et bonne haquenée toute blanche que le pape lui avoit envoyée. Et dîna là et tous les seigneurs. Sachez que ce pape Clément la recueillit grandement. Il y étoit tenu, car la damoiselle étoit fille de son cousin germain, le comte Jean de Boulogne. Et fut la dame logée à l'hôtel du cardinal de Tury; et le vendredy au matin elle se partit d'Avignon et vint à Orange; et là fut jusques au dimanche, car le prince étoit son cousin.

Celle dame, à petites journées et à grands frais, exploita tant que elle vint en Auvergne, et fut amenée à Riom; et le jour de la Pentecôte au matin le duc de Berry l'épousa en sa chapelle. Et là furent, d'Auvergne, le comte de Boulogne, le comte Dauphin, le sire de la Tour, le sire de Roye, et messire Hugues Dauphin, et grand'foison de seigneurs et de dames, et là fus présent. Et après toutes ces fêtes, si m'en retournai en France, avec le seigneur de la Rivière.

1389. — Dans la pastourelle suivante, qu'il composa pour le comte de Foix, on croit qu'il s'était pérsonnifié dans Ogier Louvière dont le père, nommé Thomas, savait blasonner.

PASTOURELLE.

En un beau pré vert et plaisant,
Par dessus Gave la rivière,
Entre Pau et Ortais séant,
Vi l'autr'ier, ensi quà prangière,
Maint bregier et mainte bregère
Qui devisoient des estas
Des hauls, des moyens et des bas,
Sans parler de leur bregerie,
Mes d'armes et d'armoierie.
Leur oy beaucop deviser,
France et Engleterre nommer,
Portingal, Castille aux chasteaus,
Navare, Arragon et Bourdeaus,
Osterice, Bretagne et Blois;
Et pas n'oublioient entre éauls
Les armes de Berne et de Fois.

Et encores trop plus avant,
Je leur oy nommer Bavière,
Flandres, Lussembourc et Braibant,
Bourgogne, Haynau et Dompiere,
Savoie, Sanssoirre et Rivière,
Boulongne, Genève et Damas,
Champagne, Artois, Cypre et Baudas,

Constantinoble et Hermenie,
Alemagne, Bar, Hongerie,
Lancastre, Herbi et Mortemer;
Et puis leur oy rassambler,
Vivres, fasses, chiés et labiaus,
Bendes, bares, peus et aigliaus,
Coquilles, hamecès et crois;
Et encore y nommoit Buriaus
Les armes de Berne et de Fois.

Adonques vi un bregier grant,
Qui s'appelloit Ogier Louviere,
Qui salli tantost en estant,
Et mist main à une aloière,
En disant: «Seignour, par saint Père!
Je puis parler de tels cas,
Car mon père, seignour Thomas,
En fu ouvriers toute sa vie.
Et tant servi chevalerie
Qu'y aprist à blasonner.
Et encores, pour l'esprouver
Tenés, velà en deus fardeaus,
Banières et escuçons beaux.
Or regardès dedens les plois;
Se point trouverés entre ceauls
Les armes de Berne et de Fois.

Adont vi un bregier normant,
Qui tronca tantos la banière
D'un fardiel, et dist en riant:
Oh! par sainte Genevière!
Ve-le-ci d'armoierie cière,
Ouvrées sus bon camoucas!
Beau seignour, or n'oubliès pas
Le vaillant contre qui se crie.
La ducoise de Normandie,
Et ceste d'Orliens c'est tout cler,
Por un jour les vies sauver,
En France en la cité de Meauls,
En batailles et cembiaus,
A-t-on bien vu pluisours fois,
En banière et en pennonciaus
Les armes de Berne et de Fois.

Adont dist la fille Engherant:
« Feroit on riens à ma proyère
De quoi, devisèmes errant,
De l'armoierie la manière?»
« Comment les voes-tu? en banière?
Respont Anseaus, tu les auras.
Le champ est d'or; c'est uns beaus draps;
Mais d'Arragon il se champie,
Car il en descend de lignie;
Si les poet et doit bien porter.
Et Berne est, au voir ordener,
De deux vaches en rouges peauls
Passans, et à leurs hateriaus
Ont esquières d'asur; c'est drois.
Or va fais paindre en tes supeaus
Les armes de Berne et de Fois.

«Princes, encor li dist Anseaux,
On t'a bien tailiié tes morseaux.
Par raison ores tu cognois,
Se plus lourde n'es qu'uns vaneaux
Les armes de Berne et de Fois.»

1389. — Il composa une pastourelle sur le mariage du duc de Berry avec Jeanne de Boulogne, qui se célébra en sa présence à Riom en Auvergne.

PASTOURELLE.

Assés près dou castiel dou Dable,
Li quels est au conte Daufin,
Vi l'autr'ier ordonner leur table
Breghieres et breghièrs, afin
Que sus n'avoit pieument ne vin,
Mès pain et sel, aus et ongnons.
Dist li uns: « Beau seignour, buvons
De la fontaine qui sourt ci.
Bien devons estre resjoy
Et mettre arrière toute songne
Pour le pastourel de Berry
Et la pastoure de Boulongne.
C'est chose toute véritable,
Car à Rion fui hier matin.
Là vi en estat honnourable
Ceuls qui sont estrait de hault lin.
Pas n'estoient vesti de lin,
Mès de garnemens beaus et bons.
Là vi chevaliers et barons,
Dames, damoiselles aussi;
Et bien sçai que quanque là vi
Fait estoit sans mot de mençongne
Pour le pastourel de Berry
Et le pastour de Boulongne.

— « C'est voir, ce dist la fille Orable,
Car l'autre jour mist son roncin
Uns escuyers en nostre estable,
Qui sievoit auques le chemin;
Et oy que chevalier fin
Des quels il me nomma les noms,
En ont travillié vauls et mons.
S'Ausoerre nomma, je t'afi,
Rivière, La Tremoulle, Assi.
Cil quatre ont mené la besongne.
Pour le pastourel de Berry
Et le pastour de Boulongne.

Encores me dist un notable,
« Li escuiers en son latin
Le quel j'ai moult à agréable:

Quoique la touse ait à cousin
Le pape qui a maint florin
Et qui poet donner de beaus dons;
Se l'a gardé uns puissans homs,
Li contes de Fois, et nouri
Environ noef ans et demi;
En ce n'a blasme ne virgongne
Pour le pastourel de Berry
Et le pastour de Boulongne.

« Signour, ce dist Robins Coursable,
La chose vient à bonne fin,
Et se nous est moult honnourable
Quant Boulongne aurons à voisin :
Or voeil cote de camelin
Faire; j'ai tondu mes moutons,
Et vous pris que nous en alons
A Rion; j'emporte avec mi
Flageot, muse et fretel joli,
Qu'on m'a envoyé de Coulongne
Pour le pastourel de Berry,
Et la pastoure de Boulongne.
— Belles, di-je, je vous affi;
Avecques vous irai aussi
Et si ferai quelque besongne
Pour le pastourel de Berry,
Et la pastoure de Boulongne. »

Il visite à Avignon les reliques de saint Pierre de Luxembourg.

On se pourroit émerveiller de la grand'créance, que ceux du pays de là environ avoient au corps de Saint Pierre de Luxembourg, et des visitations qu'ils y faisoient, et des présens que rois, ducs, comtes, dames et gens de tous états faisoient. Et en ces jours que je fus en Avignon, car par là, pour le voir, je retournai de la comté de Foix, de jour en jour ces œuvres et magnificences s'augmentoient, et me fut dit qu'il seroit canonisé. Je ne sais pas comment depuis il en est avenu. (T. II, p. 662.)

Dans la même année, 1389, il va à Bruges et à Middelbourg prendre des renseignemens sur les faits appris chez le comte de Foix.

Et véritablement je vous dis, et veuil bien que ceux qui viendront après moi sachent que, pour savoir la vérité de celle histoire et enquerre justement de tout, en mon temps j'en os beaucoup de peine, et cerchai moult de pays et de royaumes pour le savoir; et en mon temps congnus moult de vaillans hommes, et vis en ma présence, tant de France comme d'Engleterre, d'Escosse, de Castille et de Portingal, et des autres terres, duchés et comtés qui se sont conjoints, eux et leurs gens, en ces guerres, auxquels j'en parlai et par lesquels je m'informai, et volontiers. Ni aucunement je n'eusse point passé une enquête faite de quelque pays que ce fût, sans ce que je eusse, depuis l'enquête faite, bien sçu que elle eût été véritable et notable. Et pourtant que, quand je fusse en Berne devers le gentil comte Gaston de Foix, je fus informé de plusieurs besognes, lesquelles étoient advenues entre Castille et Portingal, et je fus retourné au pays de ma nation, en la comté de Hainaut et en la ville de Valenciennes, et je m'y fus rafreschi un terme, et plaisance me prit à ouvrer et à poursuivir l'histoire que je avois commencée, je me advisai par imagination que justement ne le pouvois pas faire, par avoir singulièrement les parties de ceux qui tiennent et soutiennent l'opinion du roi de Castille, et me convenoit donc, si justement voulois ouvrer, ouïr autant bien parler les Portingalois, comme je avois fait les Gascons et Espaignols en l'hôtel de Foix et sur le chemin allant et retournant. Si ne ressoignai pas la peine ni le travail de mon corps, mais m'en vins à Bruges en Flandre pour trouver les Portingalois et Lussebonnois, car toujours en y a grand'planté. Or regardez comment je fis, si c'est de bonne aventure : il me fut dit, et je le trouvai bien en voir, que si je y eusse visé sept ans, je ne pouvois mieux venir à point à Bruges que je fis lors; car on me dit, si je voulois aller à Melles-de-Bourch en Zélande, je trouverois là un chevalier de Portingal, vaillant et sage homme, et du conseil du roi de Portingal, qui nouvellement étoit là arrivé; et par vaillance il vouloit aller, et tout par mer, en Prusse. Cil me diroit et parleroit justement des besognes de Portingal, car il avoit été à toutes et par toutes. Ces nouvelles me réjouirent; et me partis de Bruges avec un Portingalois en ma compagnie, qui connoissoit bien le chevalier, et m'en vins à l'Escluse; et là montai en mer; et fis tant, par la grâce de Dieu, que je arrivai à Melles-de-Bourch. Si m'accointa l'homme qui étoit avecques moi du chevalier cy dessus nommé, lequel je trouvai gracieux, sage et honorable, courtois et accointable; et fus delez lui six jours ou environ, et tant comme il me plut à y être environ le jour, car il gisoit là par défaut de vent.

Cil m'acointa et me informa de toutes les besognes advenues entre le royaume de Castille et le royaume de Portingal, depuis la mort du roi Ferrant jusques au jour qu'il étoit issu hors du dit royaume; et si doucement et si arréement le me contoit, et tant volontiers, que je prenois grand plaisance à l'ouïr et à l'escripre. Et quand je fus informé de tout ce que je voulois savoir, et vent fut tenu, il prit congé à moi et entra en une carraque, grande et forte assez pour aller par mer par tout le monde, et pris congé à lui dedans le vaissel. Aussi firent plusieurs riches marchands de son pays qui l'étoient venu voir de Bruges, et les bonnes gens de Melles-de-Bourch. Or retournai depuis à Bruges et en mon pays : si ouvrai sur les paroles et relations faites du gentil chevalier, messire Jean Ferrant Perceck, et chroniquai tout ce que de Portingal et de Castille est advenu jusques à l'an de grâce mil trois cent quatre vingt et dix.

(T. II, p. 462.)

A son retour à Paris, en 1389, il va visiter la Flandre et revient à Paris.

Or considérez entre vous qui le lisez, ou le lirez, ou avez lu, ou orrez lire, comment je puis avoir sçu ni rassemblé tant de faits desquels je traite et propose en tant de parties. Et pour vous informer de la vérité, je le commençai jeune dès l'âge de vingt ans; et si, suis venu au monde avec les faits et les avenues; et si, y ai toujours pris grand'plaisance plus que à autre chose;.... et, partout où je venois je faisois enquête aux anciens chevaliers et écuyers qui avoient été en faits d'armes, et qui proprement en savoient parler, et aussi à aucuns hérauts de crédence pour vérifier et justifier toutes matières. Ainsi ai-je rassemblé la haute et noble histoire et matière, et le gentil comte de Blois dessus nommé y a rendu grand'peine; et tant comme je vivrai, par la grâce de Dieu, je la continuerai; car comme plus y suis et plus y laboure et plus me plaît; car ainsi comme le gentil chevalier et écuyer qui aime les armes et en persévérant et continuant il s'y nourrit et parfait, ainsi en labourant et ouvrant sur cette matière je m'habilite et délite.

Vous devez savoir que quand je, auteur de celle histoire, fus issu de l'hôtel le noble Gaston de Foix et retourné en Auvergne et en France, en la compaignie et roulte du gentil seigneur de la Rivière et de messire Guillaume de la Trémoille, lesquels avoient amené la duchesse de Berry, madame Jeanne de Boulogne, de-lez le duc Jean de Berry son mari, qui épousé l'avoit en la ville de Riom en Auvergne, car à toutes ces choses je fus, si en puis bien parler, et je fus venu à Paris, je trouvai le gentil seigneur de Coucy, un de mes seigneurs et maîtres, qui nouvellement s'étoit marié à une jeune dame, fille au seigneur et duc de Lorraine. Lequel sire de Coucy me fit très bonne chère et me demanda des nouvelles de Foix, de Berne et du pape Clément d'Avignon, et de ce mariage de Berry et de Boulogne, et de un sien grand ami, un mien seigneur et maître aussi, le comte Béraud, Dauphin d'Auvergne. A toutes ces demandes je répondis de ce que je savois et que j'avois vu, et tant qu'il m'en sçut gré et me dit : « Vous en viendrez avec moi. Je m'en vais en Cambrésis en un chastel que le roi m'a donné, que on appelle Crève-cœur. C'est à deux lieues de Cambray et à neuf lieues de Valenciennes. » — « Monseigneur, dis-je, vous dites vérité. » Je me mis en sa roulte et compaignie, et sur le chemin il me conta ce que vous dirai. . . . . (T. III, p. 1 et 2.)

Ainsi chevauchant nous vînmes à Crèvecœur; et là fus de-lez lui trois jours, tant que je fus reposé et rafreschi, et puis pris congé et vins à Valenciennes, et là fus quinze jours; et puis m'en partis et m'en allai en Hollande voir mon gentil maître et seigneur, le comte de Blois; et le trouvai à Esconnehove, et me fit très bonne chère, et me demanda des nouvelles. Je lui en dis assez de celles que je savois. Et fus de-lez lui un mois, que là que à la Gode; et puis pris congé pour retourner en France et pour savoir la vérité de ce parlement qui se tenoit à Lolinghen des François et des Anglois, et aussi pour être à une très noble fête qui devoit être en la ville de Paris à la première entrée de la roine Isabel de France, qui encore n'y avoit point entré. Pour savoir le fond de toutes ces choses, je m'en retournai parmi Brabant; et fis tant que je me trouvai à Paris huit jours avant que la fête se tînt ni fît, tant eus-je de pourvéances des seigneurs de France et d'Escosse qui étoient venus au parlement. Si m'acointa de messire Guillaume de Melun qui m'en dit toute l'ordonnance, et com-

ment le comte de Saint-Pol étoit passé outre en Angleterre pour voir le roi Richard son serourge, et pour confirmer la trève qui étoit donnée trois ans. « Mais il sera ici, comment que ce soit, à notre fête. »

Je demandai au dit messire Guillaume de Melun quels seigneurs d'Escosse avoient été à ce parlement, et le demandois pour tant que en ma jeunesse je fus en Écosse, et cherchai tout le royaume d'Écosse jusques à la sauvage Écosse; et eus en ce temps que je y fus et demeurai en la cour du roi David d'Escosse, la connoissance de la greigneur partie des barons et chevaliers. Il me répondit et dit : « L'évêque de Bredanne y a été, messire Jakemes et messire David de Lindesée, et messire Gautier de Saint-Clar. » Je mis tout en retenance et puis entendis à écrire et registrer tout ce que je vis et ouïs dire de vérité que avenu étoit à la fête, à l'entrée et venue à Paris de la roine Isabel de France, dont l'ordonnance ainsi s'ensuit. (T. III, p. 2 et 3.)

1389. — Il assista à l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris, et composa même une ballade à ce sujet. Elle se termine ainsi, en rappelant sa chronique.

Princes, pour faire ent convenance
J'ai bien mis ailleurs la substance;
Et pour l'amour des fleurs de lys
Comment la royne de France
Est la première entrée à Paris.

Il revoit et continue son histoire en 1390.

Mais les grands seigneurs terriens de qui le bien de commencement vient à l'Église n'en fesoient encore que rire et jouer, au temps que escripsis et chroniquai ces chroniques, l'an de grâce mil trois cent quatre vingt dix.

(T. II, p. 458.)

Dans la même année 1390, il va en Anjou.

On me pourrroit demander, qui voudroit, dont telles choses me viennent à savoir, pour en parler si proprement et si vivement. J'en répondrois à ceux qui m'en demanderoient : que grand'cure et grand'diligence je mis en mon temps pour le savoir, et encerchai maint royaume et maint pays, pour faire juste enquête de toutes les choses qui ci-dessus sont contenues en celle histoire, et qui aussi en suivant en descendront; car Dieu me donna la grâce et le loisir de voir en mon temps la greigneur partie et d'avoir la connoissance des hauts princes et seigneurs, tant en France comme en Angleterre. Car sachez que, sus l'an de grâce mil trois cent quatre vingt et dix, je y avois labouré trente-sept ans, et à ce jour je avois d'âge cinquante-sept ans. Au terme de trente sept ans, quand un homme est dans sa force et en son venir, et il est bien de toutes parties, car de ma jeunesse je fus cinq ans de l'hôtel au roi d'Angleterre et de la roine, et si fus bien de l'hôtel du roi Jean de France et du roi Charles son fils, si pus bien sus ce terme apprendre et concevoir moult de choses. Et pour certain, c'étoit la greigneur imagination et plaisance que je avois, que toujours enquérir avant et de retenir, et tantôt escripre comment j'en avois fait les enquêtes. Et comment je fus adonc informé, et par qui, de la prise du connétable et de ce qui en descendit, je le vous dirai.

Je chevauchois, en ce temps que les choses furent advenues, ou un an après, de la cité d'Angers à Tours en Touraine; et avois geu à Beaufort en Vallée. A lendemain, d'aventure je trouvai au-dehors le Mont-le-Herne un chevalier de Bretagne et d'amont, lequel s'appeloit messire Guillaume d'Ancenis, et s'en alloit voir la dame de Mailly en Touraine, sa cousine, et ses enfans, car elle étoit nouvellement vefve. Je m'acointai du chevalier, car je le trouvai courtois et doux en ses paroles. Je lui demandai des nouvelles, et par espécial de la prise du connétable, dont je tendois fort à savoir la vérité. Il la me dit, car il disoit que il avoit été à Vannes au parlement qui y fut, avec le seigneur d'Ancenis, un sien cousin et un grand baron de Bretagne. Et tout ainsi comme Espaing du Lion me dit et informa des choses dessus dites qui étoient advenues en Foix, en Béarn et en Gascogne, et aussi messire Jean Percek des avenues de Portingal et de Castille, me conta plusieurs choses le gentil chevalier; et plus m'en eût conté si je eusse longuement chevauché en sa compagnie.

Entre Mont-le-Herne et Prilly, a quatre grandes lieues, et nous chevauchions bellement à l'aise des chevaux. Et là, sus ce chemin, il me conta moult de choses, lesquelles je mis bien en remembrance et par espécial des avenues de Bretagne. Et ainsi que nous chevauchions et que nous étions près de Prilly à une lieue, nous entrâmes en un pré. Là s'arrêta-t-il et dit : « Ha!

Dieu ait l'âme du bon connétable de France! fit ici une fois une belle journée et profitable pour ce pays, dessous la bannière messire Jean de Beuil, car il n'étoit pas connétable, mais étoit nouvellement venu et issu hors d'Espaigne.» Et comment il en advint je le demandai. «Je le vous dirai, dit-il, mais que nous soyons à cheval.» Il monta et nous montâmes; il commença à chevaucher bellement et puis à faire son conte ainsi comme il en advint. . . (T. II, p. 601.)

Par ceste déconfiture, beau maître, dit le chevalier, fut délivré tout ce pays ici environ, ni oncques depuis n'y eut pillards ni Anglois qui s'y amassèrent : si que je dis que le connétable Bertran fut un vaillant homme en son temps, et moult profitable pour l'honneur du royaume de France, car il y fit plusieurs recouvrances.» — «Par ma foi, sire, dis-je, vous dites voir ; ce fut un vaillant homme et aussi est messire Olivier de Clayquin son frère.»

A ce que je nommai Clayquin le chevalier commença à rire, et je lui demandai : «Sire, pourquoi riez-vous?» — «Je le vous dirai, dit-il, pourtant que vous avez nommé Clayquin. Ce n'est pas le droit surnom d'eux, ni ne fut oncques, comment que tous ceux qui en parlent le nomment ainsi, et nous aussi bien comme vous qui sommes de Bretagne; et messire Bertran, lui vivant, y eût volontiers adressé et remédié si il eût pu; mais il ne put oncques, car le mot est tel que il chiet en la bouche et en la parole de ceux qui le nomment, mieux que l'autre.»

Et adonc lui demandai : «Or me dites, sire, par votre courtoisie, a-t-il grand'différence de l'un à l'autre?»—«Si m'aist Dieu, nennil, dit-il; il n'y a autre différence de l'un à l'autre, fors que on devroit dire messire Bertran du Glay-Aquin; et je vous dirai dont ce surnom anciennement lui vint, selon ce que j'ai ouï recorder les anciens; et aussi c'est une chose toute véritable, car on le trouve en escripst ès anciennes histoires et chroniques de Bretagne.»

Celle parole que le chevalier me dit me fit grand bien; et lui dis adonc : « Ha! doux sire, vous me ferez grand plaisir au recorder, et si le retiendrai de vous, ni jamais je ne l'oublierai; car messire Bertran fut si vaillant homme que on le doit augmenter ce que on peut.» — «Il est vérité, dit le chevalier, et je le vous dirai.» Lors commença messire Guillaume d'Ancenis à faire son conte. (T. II, p. 602.)

«Or vous ai-je conté l'extrasse de messire Bertran du Glay-Aquin.» — «C'est vérité, sire, dis-je; si vous en sais grand gré et jamais ne l'oublierai.» Atant vînmes-nous à la ville de Prilly.

Si j'eusse été à loisir autant avecques messire Guillaume d'Ancenis que je fus avecques messire Espaing du Lyon, quand je chevauchai de la cité de Pamiers jusques à Ortais en Béarn, ou que je fus avecques messire Jean Ferrant Percek, le chevalier de Portingal, il m'eût dit et conté plusieurs choses; mais nennil, je n'y fus point longuement; car tantôt après dîner, que nous eûmes chevauché ensemble deux lieues, nous vînmes sus un chemin croisé, là où il y avoit deux voies, dont l'une alloit à Tours en Touraine, où je tendois à aller, et l'autre à Mailly, où il vouloit aller : à ce chemin se défit notre compagnie. Il me donna congé et je le pris; mais entre Prilly et notre département il m'avoit dit plusieurs choses, et par espécial de celles de Bretagne, et comment l'évêque de Langres, qui y fut envoyé au lieu de l'évêque de Bauvais qui mort étoit, et messire Jean de Vienne et messire Jean de Beuil, exploitèrent devers le duc, et la réponse que il leur fit, quand il les eut ouïs parler; sur laquelle information du chevalier je me suis fondé et arrêté et ai escript ce qui s'en suit. . . . . (T. II, p. 603.)

1392. — Il se trouve à Paris au moment de l'attaque nocturne de Pierre de Craon entre le connétable Olivier de Clisson, le jour de la Fête-Dieu.

Je, auteur et proposeur de celle histoire, pour ces jours que le meschef avint sur le connétable de France, messire Olivier de Cliçon, j'étois à Paris. Si et dus par raison bien être informé selon l'enquête que je fis. (T. III, p. 147.)

1393.

Pour ce temps et pour savoir le vérité de leurs traités (entre les Français et les Anglais à Lolinghen) ce que savoir on en pouvoit, je, Jean Froissart, auteur et proposeur de ce livre, fus en la bonne ville d'Abbeville, comme cil qui grand'connoissance avoit entre les seigneurs; si en demandois à la fois à ceux qui aucune chose en devoient savoir. (T. III, p. 186.)

Mais je, auteur de celle histoire, qui pour ce temps séjournois à Abbeville pour ouïr et savoir des nouvelles, ne pus pour lors savoir la vérité comme la paix étoit emprise.

(T. III, p. 190.)

1394. — Séjour de sire Jean Froissart en Angleterre.

Car le dit duc de Glocestre me conta depuis toutes ces paroles (de Robert l'Hermite en 1392) en son hôtel à Plesby. (T. III, p. 190.)

Le roi d'Angleterre lui donna grands dons, si comme le dit héraut, nommé le roi Marcke, me dit depuis à grand loisir, chevauchant avecques lui au royaume d'Angleterre.

(T. III, p. 191.)

Vérité fut et est que je, sire Jean Froissart, pour ce temps trésorier et chanoine de Chimai, séant en la comté de Hainaut et de la diocèse de piége, ens très grand'affection et imagination d'aller voir le royaume d'Angleterre, quand je, qui avois été à Abbeville, vis que les trèves étoient prises entre le royaume de France et le royaume d'Angleterre, leurs conjoins et adhérens, à durer quatre ans par mer et par terre; et plusieurs raisons m'émouvoient à faire ce voyage. La première étoit, pour ce que de ma jeunesse j'avois été nourri en la cour et hôtel du noble roi Édouard, de bonne mémoire, et de la noble roine Philippe sa femme, et entre leurs enfans et les barons d'Angleterre, qui pour ce temps vivoient et y demeuroient; car toute honneur, amour, largesse et courtoisie j'avois vu et trouvé en eux. Si désirois à voir le pays; et me sembloit en mon imagination que, si vu l'avois, j'en vivrois plus longuement; car vingt sept ans tous accomplis je m'étois tenu de y aller; et si je n'y trouvois les seigneurs, lesquels à mon département j'avois vus et laissés, je y verrois leurs hoirs, et ce me feroit trop grand bien; aussi pour justifier les histoires et les matières dont j'avois tant escript d'eux. Et en parlai à mes chers seigneurs qui pour le temps régnoient, monseigneur le duc Aubert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, et à monseigneur Guillaume son fils, pour ces jours comte d'Ostrevant, et à ma très chère et honorée dame Jeanne, la duchesse de Brabant et de Luxembourg, et à mon très cher et grand seigneur, monseigneur Enguerrand, sire de Coucy, et aussi à ce gentil seigneur le chevalier de Gommignies, lequel, de sa jeunesse et de la mienne, nous étions vus en Angleterre en l'hôtel du roi et de la roine; et aussi avoit fait le sire de Coucy et tous les nobles de France, qui à Londres tenoient ôtagerie pour la rédemption qui faite avoit été du roi Jean de France, si comme il est contenu en notre histoire et en ce livre bien derrière.

Ces trois seigneurs dessus nommés auxquels j'en parlai, et le sire de Gommignies et madame de Brabant, le me conseillèrent; et me donnèrent toutes lettres adressans au roi et à ses oncles, réservé le sire de Coucy, car, pour ce qu'il étoit François, il n'y osa escripre, fors tant seulement à sa fille que pour lors on appeloit la duchesse d'Irlande. Et avois, de pourvéance, fait escripre, grosser et enluminer et recueillir tous les traités amoureux et de moralité, que au terme de trente quatre ans je avois, par la grâce de Dieu et d'amour, faits et compilés; laquelle chose réveilloit grandement mon désir pour aller en Angleterre et voir le roi Richard d'Angleterre, qui fils avoit été au noble et puissant prince de Galles et d'Aquitaine, car vu ne l'avois depuis qu'il fut tenu sur les fonts en l'église cathédrale de la cité de Bordeaux, car pour ces jours je y étois; et avois intention d'aller au voyage d'Espaigne avecques le prince de Galles et les seigneurs qui au voyage furent; mais quand nous fûmes en la cité de Dax, le prince me renvoya arrière en Angleterre devers madame sa mère. Si désirois ce roi Richard à voir, et messeigneurs ses oncles; et étois pourvu d'un très beau livre et bien aourné, couvert de velours, garni et cloux d'argent doré d'or, pour faire présent et entrée au roi. Et selon l'imagination que j'eus, j'en pris légèrement la peine et le travail, car qui volontiers fait et entreprend une chose, il semble qu'elle ne lui coûte rien. Et me pourvéis de chevaux et d'ordonnance, et passai la mer à Calais, et vins à Douvres le douzième jour du mois de juillet; et quand je fus venu à Douvres, je n'y trouvai homme de ma connoissance du temps que j'avois fréquenté en Angleterre; et étoient les hôtels tous renouvelés de nouvel peuple, et les jeunes enfans devenus hommes et femmes, qui point ne me connoissoient, ni moi eux.

Si séjournai là demi-jour et une nuit pour moi rafreschir, et mes chevaux; et fut par un mardi; et le mercredi, ainsi que sur le point de neuf heures, je vins à Saint-Thomas de Cantorbie voir la fierte et le corps saint, et la tombe du noble prince de Galles, qui là est enseveli très richement. Je ouïs la haute messe et fis mon offrande au corps saint, et puis retournai dîner à mon hôtel. Si entendis que le roi d'Angleterre devoit là venir le jeudi en pélerinage; et étoit retourné d'Irlande où il avoit été en ce voyage bien neuf mois ou environ; et volontiers visitoit l'église Saint-Thomas de Cantorbie, pour la cause du digne et honoré corps saint, et que son père y étoit ensepveli. Si avisai que je attendrois là le roi, comme je fis. Et vint à lendemain à très grand arroi et bien accompagné de seigneurs, de dames et de damoiselles; et me mis entre eux et entre elles, et tout me sembla nouvel; ni je n'y connoissois âme, car le temps étoit bien changé en Angleterre depuis le terme de vingt huit ans; et là, en la compagnie du roi, n'avoit nul de ses oncles, car le duc de Lancastre étoit en Aquitaine et les ducs d'Yorch et de Glocestre étoient autre part. Si fus du premier ainsi que tout ébahi; car encore, si j'eusse vu ni trouvé un ancien chevalier qui vivoit, lequel fut des chevaliers et de la chambre du roi Édouard d'Angleterre, et étoit, pour le présent dont je parle, encore des chevaliers du roi Richard d'Angleterre et de son plus étroit et espécial conseil, je me fusse réconforté et me fusse tiré devers lui. Le chevalier on le nommoit messire Richard Stury. Bien demandai pour lui si il vivoit. On me dit, oil. Mais point n'étoit là, et séjournoit à Londres. Donc m'avisai que je me trairois devers messire Thomas de Percy, grand sénéchal d'Angleterre qui là étoit : si m'en acointai, et le trouvai doux, raisonnable et gracieux; et se offrit pour moi à présenter mon corps et mes lettres au roi. De ces promesses je fus tout réjoui; car aucuns moyens convient avoir, avant que on puisse venir à si haut prince que le roi d'Angleterre. Et alla voir en la chambre du roi si il étoit heure; mais il trouva que le roi étoit retrait pour aller dormir; et ainsi il me dit que je me retraisse à mon hôtel. Je le fis; et quand le roi eut dormi, je retournai en l'hôtel de l'archevêque de Cantorbie où il étoit logé, et trouvai messire Thomas de Percy qui s'ordonnoit et faisoit ses gens ordonner pour chevaucher, car le roi vouloit chevaucher et venir gésir à Espringhe, dont au matin il étoit parti. Je demandai au dit messire Thomas conseil de mes besognes. Il me dit et conseilla que pour l'heure je ne fisse nul semblant de ma venue; mais me misse en la route du roi; toujours me feroit-il bien loger, tant que le roi seroit assis en le pays où il alloit et il seroit, en tout son hôtel, dedans deux jours. C'étoit en un bel châtel et délectable séant en la comté de Kent, et l'appeloit Ledes.

Je me ordonnai sur ce conseil et me mis au chemin, et vins devant à Espringhe; et me logeai et fus logé d'aventure en un hôtel auquel il avoit logé un gentil chevalier d'Angleterre de la chambre du roi. Mais il étoit là demeuré derrière, au matin quant le roi se départit de la ville, pour un petit de douleur de chef qui prise lui étoit par nuit. Pour ce que le chevalier, lequel on nommoit messire Guillaume de l'Ile, me vit étranger et des marches de France, car toutes gens de la Langue d'oil, de quelque contrée ou nation qu'ils soient, ils les tiennent François, si se acointa de moi et moi de lui; car les gentils hommes d'Angleterre sont sur tous courtois, traitables et acointables. Si me demanda de mon état et affaire, et je lui en recordai assez, et tout ce que messire Thomas de Percy m'avoit dit et ordonné à faire. Il répondit à ce, que je ne pouvois avoir meilleur moyen, et que le vendredi au dîner, le roi seroit à Ledes, et là trouveroit venu son oncle le duc d'Yorch.

De ces nouvelles fus-je tout réjoui, pour ce que j'avois lettres au duc d'Yorch; et aussi de sa jeunesse et de la mienne, il m'avoit vu en l'hôtel du noble roi Édouard son père, et de madame sa mère; si aurois par ce moyen plus de connoissance, ce me semble, en l'hôtel du roi Richard.

Le vendredi au matin nous chevauchâmes ensemble, messire Guillaume de l'Ile et moi; et sus notre chemin je lui demandai s'il avoit été en ce voyage d'Irlande avecques le roi. Il me répondit, oil. Donc lui demandai ce qu'on appelle le Treu Saint-Patris, si c'étoit vérité ce que on en disoit. Il me répondit que oil; et que lui et un chevalier d'Angleterre, le roi étant à Duvelin, y avoient été, et s'y étoient enclos à soleil esconsant, et là demeurèrent toute la nuit, et à lendemain issus à soleil levant. Donc lui de-

mandai des merveilles et nouvelles dont on raconte et dit qu'on y voit, si rien en étoit. Il répondit et me dit : « Quand moi et mon compagnon eûmes passé la porte du cellier, que on appelle le Purgatoire Saint-Patris, et nous fûmes descendus trois ou quatre pas, car on y descend ainsi que à un cellier, chaleur nous prit en les têtes; et nous assîmes sur les pas qui sont de pierre; et nous assis, très grand'volonté nous vint de dormir, et dormîmes toute la nuit. » Donc lui demandai si, en dormant, ils savoient où ils etoient et quelles visions leur vinrent. Il me répondit et dit : que en dormant ils entrèrent en imaginations moult grandes et en songes merveilleux; et véoient, ce leur sembloit, en dormant, trop plus de choses qu'ils n'eussent fait en leurs chambres sur leurs lits. Tout ce affirmoit-il bien. « Et quand au matin nous fûmes éveillés on ouvrit l'huis, car ainsi l'avions-nous ordonné, et issîmes hors; et ne nous souvint tantôt de chose nulle que nous eussions vu; et tenons tout ce à fantôme. »

De cette matière je ne lui parlai plus avant, et m'en cessai, car volontiers je lui eusse demandé du voyage d'Irlande et lui voulois parler et mettre à voie; mais routes d'autres chevaliers vinrent qui parlèrent à lui, et je laissai mon propos; et chevauchâmes jusques à Ledes; et là vint le roi et toute sa route, et là trouvai monseigneur Aimond, duc d'Yorch. Si m'acointai de lui, et lui baillai les lettres du comte de Hainaut, son cousin, et du duc d'Ostrevant. Le duc me reconnut assez et me fit très bonne chère et me dit : « Messire Jean, tenez-vous toujours de-lez nous et nos gens, nous vous ferons toute amour et courtoisie. Nous y sommes tenus pour la cause du temps passé, et de notre dame de mère à qui vous fûtes. Nous en avons bien la souvenance. » Je le remerciai de ces paroles; ce fut raison. Si fus avancé, tant de par lui que par messire Thomas de Percy et messire Guillaume de l'Ile, et fus mis en la chambre du roi, et représenté à lui de par son oncle le duc d'Yorch; lequel roi me reçut joyeusement et doucement; et prit toutes les lettres que je lui baillai, et les ouvrit et legit à grand loisir; et me dit, quand il les eut lues, que je fusse le bien-venu, et si j'avois été de l'hôtel du roi son ayeul et de madame son ayeule, encore étois-je de l'hôtel du roi d'Angleterre.

Pour ce jour je ne lui montrai pas le livre que apporté lui avois, car messire Thomas de Percy me dit que point n'étoit heure, car il étoit trop occupé de grandes besognes;..... et pour avoir conseil de ces deux choses, qui assez grandes étoient, le roi d'Angleterre avoit mandé tous ses plus espéciaux prélats et barons d'Angleterre à être le jour de la Magdelaine en un sien manoir et lieu royal, que on dit Eltem, à sept lieues anglesches de Londres et aussi de Dardeforde. Et le quatrième jour après que je fus là venu, le roi et tout son conseil, et le duc Aimond, son oncle, en sa compagnie, se départirent du chastel de Ledes, et chevauchèrent devers la cité de Rochestre pour venir à Eltem. Je me mis en leur compagnie.

En chevauchant ce chemin, je demandai à messire Guillaume de l'Ile et à messire Jean de Grailly, capitaine de Bouteville, la cause pourquoi le roi venoit devers Londres et assembloit son parlement, et avoit assigné à être au jour dessus nommé à Eltem : ils le me dirent; et par espécial messire Jean de Grailly me recorda pleinement pourquoi ces seigneurs de Gascogne étoient là venus, et les consaux des cités et bonnes villes. Si en fus informé par le dit chevalier qui bien en savoit la vérité, car il avoit souvent parolé à eux, pourtant que ils se connoissoient, car ils étoient ainsi que d'un pays et d'une frontière et des tenures du roi d'Angleterre, et dit ainsi. . . . . .

(T. III, p. 198.)

Ainsi par sa courtoisie se devisoit sur le chemin à moi, en chevauchant entre Rochestre et Dartforde, messire Jean de Grailly, capitaine de Bouteville, qui jadis avoit été fils bâtard à ce vaillant chevalier le captal de Buch; et ses paroles je les oyois très volontiers, et les mettois toutes en mémoire; et tant que nous fûmes sur le chemin de Ledes à Eltem je chevauchai toujours le plus en sa compagnie et en celle de messire Guillaume de l'Ile.

Or vint le roi à Eltem par un mardi. Le mercredi ensuivant, commencèrent seigneurs à venir de tous côtés; et vinrent le duc de Glocestre, les comtes de Derby, d'Arondel, de Northonbreland, de Kent, de Rostelant, le comte Maréchal, les archevêques de Cantorbie et d'Yorch, les évêques de Londres et de Winchestre et tous

ceux qui mandés étoient et furent. Le jeudi à heure de tierce, si commencèrent les parlemens en la chambre du roi; et là étoient en la présence du roi, de ses oncles et de tout le conseil les chevaliers de Gascogne, qui envoyés y étoient pour leur partie, et le conseil des cités et bonnes villes, et celui du duc de Lancastre. Aux paroles qui furent là dites et proposées je ne étois pas présent, ni être ne pouvois, ni nul n'étoit en la chambre, fors les seigneurs du conseil. Mais quand le conseil fut esparti, qui dura plus de quatre heures, et ce vint après dîner, je me acointai d'un ancien chevalier, que jadis de ma jeunesse j'avois vu en la chambre du roi Édouard, et pour lors il étoit du détroit conseil du roi Richard, et bien le valoit; et étoit nommé messire Richard Stury, lequel me reconnut tantôt. Si étoient bien vingt quatre ans passés qu'il ne m'avoit vu; et la derraine fois ce fut à Colleberghe à Bruxelles en l'hôtel du duc Wincelant de Brabant et de la duchesse Jeanne de Brabant. Messire Richard Stury me fit très bonne chère et me recueillit doucement et grandement; et me demanda de plusieurs nouvelles. Je lui répondis tout à point de celles que je savois. Après tout ce, et en gambiant lui et moi ès allées à l'issue de la chambre du roi à Eltem, je lui demandai de ce conseil, voire si dire le me pouvoit, comment il étoit conclu. Il pensa sur ma parole et demanda un petit, et puis me répondit et dit : . . . . . .

(T. III, p. 203.)

Or avint le dimanche ensuivant, que tous ces consaux furent départis et retraits à Londres ou ailleurs en leurs lieux, réservé le duc d'Yorch qui demeura de-lez le roi et messire Richard Stury. Ces deux, avecques messire Thomas de Percy, remirent mes besognes au roi, et voulut voir le roi le livre que je lui avois apporté. Si le vit en sa chambre, car tout pourvu je l'avois, et lui mis sus son lit; il l'ouvrit et regarda dedans et lui plut très grandement. Et plaire bien lui devoit, car il étoit enluminé, écrit et historié et couvert de vermeil velours à dix cloux d'argent dorés d'or, et roses d'or au milieu, et à deux grands fremaulx dorés et richement ouvrés au milieu de rosiers d'or. Donc me demanda le roi de quoi il traitoit, et je lui dis : «D'amours!» De celle réponse fut-il tout réjoui; et regarda dedans le livre en plusieurs lieux, et y legy, car moult bien parloit et lisoit françois; et puis le fit prendre par un sien chevalier, qui se nommoit messire Richard Credon et porter en sa chambre de retrait; et me fit de plus en plus bonne chère.

Et avint que, ce propre dimanche que le roi eut retenu et reçu en grand amour mon livre, un écuyer d'Angleterre étoit en la chambre du roi et étoit nommé Henry Cristède, homme de bien et de prudence grandement et bien parlant françois; et s'acointa de moi pour la cause de ce qu'il eut vu que le roi et les seigneurs me eurent fait bonne chère; et avoit vu le livre lequel j'avois présenté au roi. Et imagina, si comme je vis les apparences par ses paroles, que j'étois un historien, et aussi il lui avoit été dit de messire Richard Stury; et parla à moi sur la forme que je dirai. . . . . .

(T. III, p. 207.)

Et pour lors véritablement, dit Cristède à Froissart en terminant son récit, c'étoit grand'nouvelleté à voir ces quatre rois d'Irlande, et le vous seroit si vous le véyez. » — « Henry, répondis-je, je le crois bien, et voudrois qu'il m'eût coûté du mien et je eusse là été. Et tant vous en dis que, dès ce temps, toutes mes besognes furent prêtes pour venir en Angleterre; et y fusse venu sans faute, si n'eussent été les nouvelles qui me furent contées de la mort la roine Anne d'Angleterre; et cela me retarda de non avoir fait le voyage dès lors. Mais je vous demande une chose qui moult me fait émerveiller; et volontiers le saurois si vous le savez; et aucune chose en devriez savoir : comment ces quatre rois d'Irlande sont sitôt venus à l'obéissance du roi d'Angleterre, quand oncques le roi son tayon, qui fut si vaillant homme, si douté et si renommé partout, ne les put soumettre; et si les a toujours tenus en guerre. Vous m'avez dit que ce fut par traité et par la grâce de Dieu. La grâce de Dieu est bonne qui la peut avoir, et peut moult valoir; mais on voit petit de seigneurs terriens présentement augmenter leurs seigneuries, si ce n'est par puissance. Et quand je serai retourné en la comté de Hainaut dont je suis de nation, et je parlerai de celle matière, sachez que j'en serai examiné et demandé moult avant, car velà nos seigneurs le duc Aubert de Bavière.

comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et son fils Guillaume de Bavière, qui s'escripsent seigneurs de Frise, qui est un grand royaume et puissant, et lesquels y clament avoir droit, et aussi ont fait leurs prédécesseurs; mais les Frisons ne veulent encheoir en nulle voie de raison, ni connaître, ni venir à obéissance, ni oncques ne firent. » Lors répondit Henry Cristède à celle parole, et dit ainsi : . . . . . .

(T. III, p. 212.)

« Ainsi vous ai-je conté la manière comment le roi notre sire a en partie, celle année présente, accompli et fourni son voyage en Irlande. Si le mettez en mémoire et retenance, afin que, quand vous serez retourné en votre nation, que vous le puissiez écrire et chroniser avecques vos autres histoires qui descendent de celle matière. » Et je répondis : « Henry, vous parlez loyaument, et ainsi sera-t-il fait. »

Adonc prit-il congé de moi, et moi de lui, et trouvai tantôt le roi Marke, héraut. Si lui demandai : « Marke, dites-moi de quoi Henry Cristède s'arme, car je l'ai trouvé moult courtois et gracieux, et doucement il m'a recordé la manière du voyage que le roi d'Angleterre a fait en Irlande et l'état de ces quatre rois d'Irlande qu'il eut, si comme il dit, en son gouvernement plus de quinze jours. » Et Marke répondit : « Il s'arme d'argent à un chevron de gueules, à trois bésans de gueules, deux dessus le chevron et un dessous. » Et toutes ces choses je mis en mémoire et en escript, car pas ne les voulois oublier.

Tant fus-je en l'hôtel du roi d'Angleterre comme être m'y plut, et non pas toujours en une place, mais en plusieurs, car le roi muoit souvent hôtel et alloit de l'un à l'autre, à Eltem, à Ledes ou à Kinkestone, à Cenes, Cartesée, ou à Windesore, et tout en la marche de Londres. . . .

(T. III, p. 213.)

Il n'y eut oncques roi en Angleterre qui dépendît autant, à cent mil florins par an pour son hôtel seulement et son état tenir, que fit le roi Richard de Bordeaux. Car moi, Jean Froissart, chanoine et trésorier de Chimay, le vis et considérai, et fus un quart d'an en son hôtel; et me fit très bonne chère, pour la cause de ce que de ma jeunesse j'avois été clerc et familier au noble roi Édouard, son tayon, et à madame Philippe de Hainaut, roine d'Angleterre, sa taye; et quand je me départis de lui, ce fut à Windsore. A prendre congé, il me fit par un sien chevalier, lequel on nommoit messire Jean Bouloufre, donner un gobelet d'argent doré d'or, pesant deux marcs largement, et dedans cent nobles, dont je valus mieux depuis tout mon vivant. Et suis moult tenu à prier de lui; et envis escripsis de sa mort, mais pourtant que j'ai dicté, ordonné et augmenté à mon loyal pouvoir celle histoire, je l'escripsi pour donner connaissance quel chose il devint.

(T. III, p. 368.)

1400. — Froissart vivait après l'année 1400, ainsi qu'on peut s'en convaincre par ce passage.

« Depuis, ne demeura longs jours que renommée véritable couroit parmi Londres, que Richard de Bordeaux étoit mort. La cause comme ce fut, ni par quelle incidence, je ne le savois au jour que j'escrispsis ces chroniques. »

(T. III, p. 367.)

Richard mourut en 1400, et le bruit de sa mort tarda quelques mois à se répandre. La dernière phrase de Froissart annonce qu'il s'était écoulé quelque temps entre le bruit de cette mort et le moment où il écrivit cette partie de ses chroniques.

Il vivait encore en 1405, et a même écrit après 1404.

Et en parlai (du voyage qu'il fit en Angleterre en 1394), à mes chers seigneurs *qui pour le temps régnoient*, monseigneur le duc Aubert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, et à monseigneur Guillaume son fils, *pour ces jours comte d'Ostrevant.*

(T. III, p. 197.)

L'expression qui *pour le temps régnoient* annonce qu'ils avaient cessé de régner au moment où il écrivait : or Albert mourut le 13 décembre 144, et cette année son fils Guillaume, *jusques là comte d'Ostrevant*, lui succéda.

Il vivait encore en 1408.

Et aussi fut pape Benedict, que les François, de grand'volonté avoient mis sus et soutenu, en ce temps déposé [1].

(T. III, p. 360.)

[1] Benoît ne fut déposé définitivement que le 25 mai 1409.

L'opinion la plus accréditée à Valenciennes est que Froissart est mort l'an 1410, et qu'il a été enterré dans l'église de Chimay.

Ne pouvant aller moi-même vérifier le fait sur les lieux, je priai M. Pelaprat, beau-père du prince de Chimay actuel, de vouloir bien me faire obtenir sur ce sujet tous les renseignemens qu'il pourrait se procurer. Le prince de Chimay se prêta à ma demande avec une bonne grâce dont je le remercie, et m'envoya la note suivante que je donne telle que je l'ai reçue.

Extrait d'un manuscrit sur l'histoire de Chimay, qui se trouve dans la bibliothèque du château de Chimay. (Ce manuscrit est de 1768.)

Quatorzième siècle.

« En ce siècle d'ignorance, Chimay a fourni un homme savant en la personne de Froissart, chanoine de Chimay, et trésorier de la collégiale qui florissait en 1364 [1], et s'est fait connaître par l'histoire de son temps qu'il a mise en lumière en quatre volumes, depuis 1350 [2] jusqu'à 1400, et qu'il dédia [3] à Édouard et Richard, rois d'Angleterre, auprès desquels il avait été nourri en sa jeunesse.

« Son corps est ensépulturé à Chimay, en la chapelle où sont présentement les fonts baptismaux.

« Après sa mort, on fit beaucoup de vers à sa louange, desquels n voici quelques-uns :

Honorarium.

Gallorum sublimis honos et fama tuorum,
Hic, Froissarde, jaces, si modo fortè jaces :
Historiæ vivus studuisti reddere vitam,
Defuncto vitam, reddet at illa tibi.

Autre.

Proxima dum propriis florebit Francia scriptis,
Fama dum ramos balnea fundet aquis,
Urbis ut hujus honos templi sic fama vigebis,
Téque ducem historiæ Gallia tota colet;
Belgica tota colet, Cirreaque vallis amabit
Dum rapidus proprios Scaldis obibit agros.

Autre.

Cognita romanæ vix esset gloria gentis
Plurimus hanc scriptis ni decorasset honos.
Tanti nempè refert totum scripsisse per orbem.
Quælibet et doctos sæcla tulisse viros.

Autre.

Commemorent alios alii : super æthera tollan.
Froissardum historiæ per sua sæcla ducem,
Scripsit enim historiam mage sexaginta per annos.
Totius mundi quæ memoranda notat;
Scripsit et Anglorum reginæ gesta Philippæ;
Quæ, Guillelme, tuo tertia juncta toro.

« On a fait des recherches dans l'église de Chimay pour retrouver la sépulture de Froissart; mais la chapelle des fonts baptismaux est maintenant la porte qui donne sur la place. Pour ouvrir cette porte, on a dû rehausser le pavement. Soit que la pierre sépulcrale ait été brisée ou qu'elle soit totalement effacée par le frottement des pieds, on n'a rien trouvé qui justifie l'assertion du manuscrit. »

J. A. C. Buchon.

[1] C'est-à-dire 1335.
[2] Depuis 1326.
[3] Lisez : *adressa*.

SUR JEHAN LE BEL.

Dans le Miroir des nobles de Hasbaie, écrit en 1353 par Jacques d'Hemricourt, on trouve les renseignemens suivans sur Jean Le Bel.

« La fille Renier de This fut mariée al saingnor Henry Cossen; s'en eut un fils nomméis Henrys, quy fut murdris, et dois filles, dont ly une fut mariée à saignor Gilhe le Beal, esquevin de Liége qui portoit les armes d'Ilhe, assavoir de gueules à quatre griffes des Lyons d'or, et ly autre fut mariée à Gerart de Tyhanche, quy le Henry son soroirge murdrit.

Du saingnor Gilhe le Beal, esquevin de Liege, et delle filhe saingnor Henry Cossen, riche borgois de Liege, issirent trois fis et une filhe : assavoir ly bons, ly larges et ly vailhant messire Johan le Beal, cannone de Saint-Lambert et prévost delle eglise Saint-Johan en Liége, messire Henry le Beal, chevalier, esquevin de Liége, et Gilhe le Beal, cannone de la dite eglise Saint-Johan. Et orent chis enfans une sereur mariée à monseigneur Hombert de Biernamont chevalier.

Messire Johans dessurnommeis ne doit pas estre obliés en ce compte, car onkes, d'eage d'omme vivant à son temps, ille n'out en l'eglise Saint-Lambert nul miex entachiés de ly, ne de plus frank, ne de plus noble regiment; car je le véys, et hantay tant son hosteit que je en saray bin veriteit recorder. Il fut grans et haus, et personables de riches habis et stoffeis, samblans as habis des bannerés, car ses vestemens de parement estoyent hammoteis sur les espalles de bons fermens; ille estoit foreis de costables pennes et de fins et de cendal, selon la temporement de temps, et avoit estat de chevax et de maynies alle avenant.

Il avoit eut en ses jovenes jours fakenirs et brakenirs, chiens et oseax costablement; et estoit ses regimens cotidiens et ly escuwyirs d'onneur qu'il avoit escoleit, teilement affaitiés, que sains parler à leur maistre, s'ille véoyent alcon vaillant homme estraingne, fuist prelas, chevaliers ou escuwirs, ille le prioyent fuist al dyneir lou al sopeir, et selont ce estoit tos jours ses hosteit porveus; et sy alcons princes s'enbatoit en la citeit, ille convenoit qu'il disnast deleis ly.

Ille portoit tout habit de chevalier de pyet et de corps, et del harnas de ses chevax; et estoit costables de fermas et de botennires de pierles et de vrayes pires; les cheveches de ses soplis estoient tous pres orés de pierles; et estoit sa table onie; et ly bankes de sopeir estoit commons à tos et as; solempniteis ons y siervoit en vasel d'argent; ille n'alloit onkes les commons jours delle samaine alle eglise qu'il n'euist seize ou vingt persones quy le conduysoient, tant de ses proymes, comme de ses maisnies, et de cheax qui estoyent à ses dras. Et quant c'estoit as jours solempnès, chil quy estoyent en ses dras le venoyent quere en son hosteit et le mynoyent alle eglise. Si avoit sovent fois assy gran rotte après ly com après l'évesque de Liége, car il avoit bin cinquante ou de moins quarante parsiwans, quy tus demoroient al dyneir deleis ly. Sy qu'il estoit chief et souverain de son linages; et selont ce ly portoyent sy proisme et amis honeur et révérence et ille les hantoit et avanchissoit en tos estas. Ille donoit quarante owit paires de robes d'escuwiers et chink paires de robes à vayres, assavoir à trois cannones et à dois chevaliers.

Ille parsievist les armes en joventé et servit al tournoy; et fut delle hastoit monseigneur Johan de Haynau, saingnor de Beaumont et de Cymay. Ille avoit bon sens natureit et bon regiment sor tos atres. Ille estoyt lyes, gays, jolis, et savoit fair chanchons et vierlais, et quéroit tos desduys et tos ses solas; et en ce faisant ille acquist grandes pentions et grans hiretages. Se ly fist Diex la grasce qu'il viskat tot son temps en prosperiteit et en gran santeit. Et fut anchiens de quatreviens ans ou plus quant ille trespassat; et selont son estat furent reverement et costablement faits ses exèques.

Ille ot en ses anchiens jours une paire de fis gemeax d'une poirture, nommeis Johan et Gilhe, quy furent d'une damoyselle de bonne extration, qui estoit de linage de Preit, filhe delle sereur Stassien de Preit et Gilhon de Preit; az queis dois gemeax, ille laissat grans possessions. Ly ainsneis est chevalier et sires de Hem-

ricourt, et Gilhe est chantres et cannone de Saint-Martin en Liége.

Ly dy messire Johan fils de vaillans cannones dessus nomeis est heureusement mariés à une dame du noble sang de Duff et de Neuvelies, et en cargue les armes d'Opliew.»

Jean Le Bel mourut, comme on le voit dans le Miroir des nobles de Hasbaie de d'Hemricourt âgé de près de quatre-vingts ans.

Il est fait mention de ce Jean Le Bel dans le chap. XXX, liv. I, de Froissart, comme ayant suivi Jehan de Hainaut en Angleterre, lorsqu'il vint en 1327 se joindre à l'armée d'Édouard contre les Écossais.

«Des Hasbaignons vinrent : messire Jehan le Beaux et messire Henry son frère.»

(T. I, p. 21.)

Il paraît qu'à son retour de son expédition il avait écrit des mémoires de cette guerre et des événemens importans de son temps, mémoires qui ont servi de Guide à Froissart; voici ce qu'en dit notre chroniqueur.

«Vénérable homme et discret seigneur monseigneur Jean le Bel, chanoine de Saint-Lambert de Liége, grand'cure et toute bonne diligence mit en ceste matière, et la continua tout son vivant au plus justement qu'il put, et moult lui cousta à acquerre et à l'avoir. Mais, quelques frais qu'il y eut ni fit, rien ne les plaignit; car il étoit riche et puissant, si les pouvoit bien porter; et de soi même étoit large, honorable et courtois, et qui volentiers voyoit le sien dépendre. Aussi, il fut en son vivant moult amis et secret à très noble et douté seigneur monseigneur Jean de Hainaut, qui bien est ramentu, et de raison, en ce livre; car de plusieurs et belles avenues il en fut chef et cause, et des rois moult prochain; par quoi le dessus dit messire Jean le Bel put de-lez lui voir et congnoître plusieurs besongnes. (T. I, p. 1.)

J'ai publié dans ma collection des Chroniques une chronique de Richard II dont l'auteur se dit être aussi Jean Le Bel, chanoine de Saint-Lambert de Liége. Le manuscrit de la Bibliothèque du Roi qui contient cette chronique porte la signature autographe avec l'année 1449. J'ai pensé que ce Jean Le Bel pourrait bien être le petit-fils de notre chanoine, par Jean, sire d'Hemcicourt, l'aîné de ses fils naturels. Voici la généalogie de cette famille telle qu'il m'a été possible de l'établir:

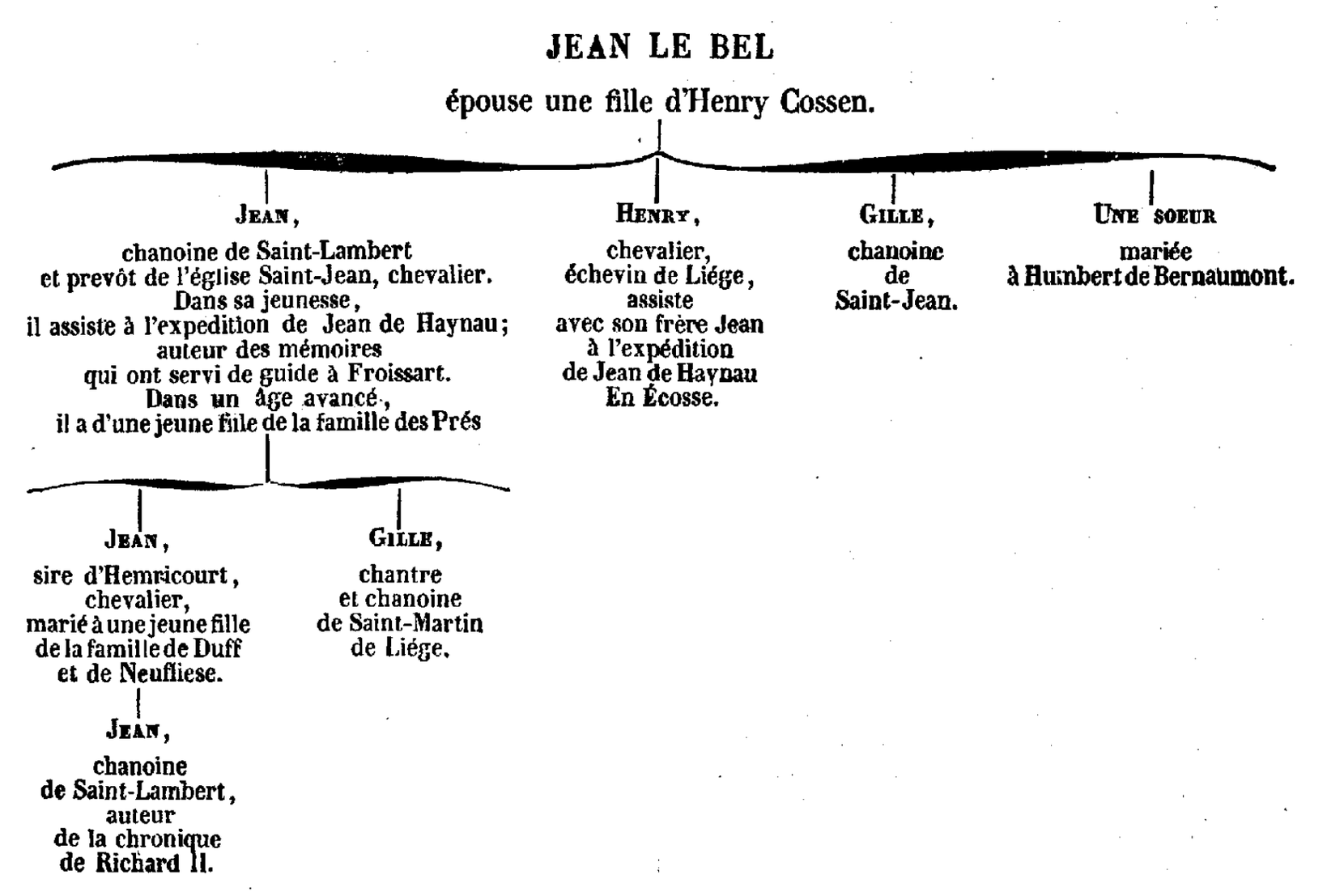

CHRONOLOGIE COMPARÉE

DE

LA VIE DE J. FROISSART ET DE L'HISTOIRE DE SON TEMPS.

ÉVÉNEMENS CONTEMPORAINS.	ÉPOQUES DE LA VIE DE J. FROISSART.
1304 Naissance de Pétrarque.	
1313 Naissance de J. Boccace.	
1321 Mort du Dante.	
1326 Isabelle, femme d'Édouard II, se rend de France en Hainaut, puis en Angleterre avec Jean de Hainaut et fait décapiter les Spenser.	Ici commence le premier livre des Chroniques de J. Froissart.
1327 Édouard III est couronné à la place de son père, déclaré incapable de régner, et il marche contre les Écossais avec Jean de Hainaut qui était venu le joindre avec ses chevaliers, parmi lesquels figurent Jean Le Bel et son frère Henry. Édouard épouse Philippe de Hainaut au mois de décembre.	
1328 Philippe de Valois est couronné à Reims. Naissance de Geoffroy Chaucer.	
1329 Mort de Robert Bruce, roi d'Écosse. Querelle entre Philippe de Valois et Robert d'Artois son beau-frère.	
1332 Naissance de Pédro Lopes d'Ayala.	
1334 Robert d'Artois se réfugie en Angleterre.	
1337 Jacques d'Artevelle domine à Gand. Édouard se dispose à réclamer le trône de France. Alliances d'Édouard dans l'Empire.	1337 Naissance de Jean Froissart à Valenciennes en Hainaut.
1338 Édouard est nommé vicaire de l'Empire. Il défie Philippe de Valois. Il pénètre en Artois.	
1339 Les Flamands engagent Édouard à prendre les armes de France.	
1340 Les Flamands prêtent serment à Édouard dans le parlement tenu à Vilvort. Trèves entre les deux rois de France et d'Angleterre.	Ici se termine la partie des Chroniques de Froissart présentée à la reine Philippe.
1341 Jean de Montfort se fait reconnaître duc de Bretagne. Il fait hommage à Édouard. Il est obligé de se sauver, et sa femme soutient sa cause par les armes.	
1342 Édouard va secourir la comtesse de Salisbury. Nouvelles trèves de deux ans entre Édouard et Philippe.	
1343 Philippe fonde la fête de la Table-Ronde. Il fait décapiter les chefs bretons. Édouard le défie à cette occasion.	
1344 Le comte de Derby est envoyé en Gascogne. Geoffroy d'Harcourt est banni de France.	
1345 Geoffroy d'Harcourt passe en Angleterre et prête serment aux Anglais. Mort de Jacques d'Artevelle.	

ÉVÉNEMENS CONTEMPORAINS.	ÉPOQUES DE LA VIE DE J. FROISSART.
1346 Geoffroy d'Harcourt amène les Anglais en Normandie.	
Bataille de Crécy, où Giovani Villani mentionne la première fois l'usage du canon.	
Philippe se réfugie au fort de la Broye.	
1347 Prise de Calais.	
Trèves pour dix années.	
1348 Mort de Giovani Villani.	
1349 Trahison d'Aymeri de Pavie.	
1350 Processions de pénitents dans toute l'Europe.	
Peste universelle.	
Combat des trente Bretons et trente Anglais.	
Mort de Philippe de Valois.	
1351 Le roi Jean fonde l'ordre de l'Étoile.	
1352 Renouvellement des trèves.	
1354 Wenceslas devient duc de Brabant par la mort de son beau-père, Jean III.	
1355 Édouard envoie son fils le Prince-Noir en Gascogne et forme deux autres armées pour agir en Bretagne et en Normandie.	
1356 Le prince de Galles ravage le Languedoc.	
Le roi Jean arrête le roi de Navarre à Rouen.	
Bataille de Poitiers, le 19 septembre; le roi Jean est fait prisonnier.	
1357 Intrigues du roi de Navarre.	1357 Froissart, âgé de 20 ans, entreprend d'écrire l'histoire de son temps.
1358 Soulèvemens des communes sous le nom de Jacques Bons-Hommes. Le comte de Foix les dissipe en passant à Meaux à son retour de Prusse.	
Mort du prevôt Marcel.	
1359 Ravages commis en France par Aubrecicourt et divers chefs de routiers.	
Le duc de Normandie et les états refusent de reconnaître le traité de Londres.	
1360 Édouard aux portes de Paris.	
Prophéties de La Roche Taillade.	
Paix de Bretigny.	
Le roi Jean revient à Paris.	
1361 Les Compagnies remportent la victoire à Brinai sur Jacques de Bourbon, et ravagent la France.	1361 Froissart va présenter sa Chronique à la reine Philippe d'Angleterre.
	Il retourne voir sa dame en Hainaut et revient en Angleterre où il est nommé clerc de la chapelle de la reine.
1362 Édouard donne le duché d'Aquitaine à son fils le prince de Galles.	1362 Séjour de Froissart en Angleterre.
Arrivée du roi Pierre de Chypre à Avignon.	
1363 Le Prince-Noir va prendre possession de son duché d'Aquitaine; et fixe sa demeure, et celle de sa femme à Bordeaux.	1363 Froissart va faire un voyage en Écosse jusque dans les Highlands, et revient en Angleterre, après avoir passé douze jours à Dalkeith chez les Douglas.
Le roi Jean donne à son fils Philippe le duché de Bourgogne.	
1364 Le roi Jean retourne en Angleterre le 3 janvier.	1364 Froissart est témoin de l'arrivée du roi Jean, et compose une pastourelle en son honneur.
Le roi Jean meurt à Londres le 3 avril.	
Règne de Charles V.	
Victoire de Cocherel remportée par du Guesclin.	La reine Philippe engage Froissart à persévérer dans ses recherches historiques et se charge de payer ses frais de voyage.
1365 Guerre entre Pierre-le-Cruel et Henri de Transtamare.	1365 Continuation du séjour de cinq ans que fait Froissart en Angleterre. Il se trouve cette année à Sandwich.
	1366 Froissart se trouve à Melun-sur-Seine, le 20 avril.
	Il se trouve à Bordeaux à la Toussaints.

ÉVÉNEMENS CONTEMPORAINS.	ÉPOQUES DE LA VIE DE FROISSART.
1367 Naissance de Richard II à Bordeaux le 6 janvier. Le Prince-Noir part pour l'Espagne. Bataille de Najara en faveur de Pierre-le-Cruel. Retour du Prince-Noir en Aquitaine.	1367 Froissart est témoin de la naissance de Richard, fils du prince de Galles. Froissart accompagne le Prince-Noir jusqu'à Dax et veut le suivre en Espagne. Le Prince-Noir envoie Froissart à sa mère en Angleterre. Froissart passe le reste de cette année en Angleterre.
1368 Mariage de Lionel, duc de Clarence, avec la fille de Galéas Visconto, à Milan. Geoffroy Chancer accompagne Lionel; et Plutarque préside aux fêtes. Pierre-le-Cruel est tué à Montiel.	1368 Froissart va à Milan pour les fêtes du mariage de Lionel. Il visite la Savoie, Bologne, Ferrare, Rome, revient par l'Allemagne en Flandres, et est nommé curé de Lestines.
1369 Le prince de Galles est cité au parlement de Paris. La guerre recommence avec l'Angleterre. Mort de la reine Philippe d'Angleterre.	
1370 Du Guesclin est fait connétable. Le prince de Galles, malade, retourne en Angleterre.	1370 Froissart va visiter à Bruxelles le duc Wenceslas de Brabant.
1372 Wenceslas fait prisonnier, le 22 août 1371, par le duc de Gueldres, revient dans ses états.	1372 Froissart compose une pastourelle au retour de Wenceslas dans ses États.
1376 Mort du Prince-Noir. Grégoire XI quitte Avignon.	
1377 Mort d'Édouard III. Couronnement de Richard II. Avantages remportés par les Français en Gascogne.	
1378 Les Français continuent à relever leurs affaires. Les routiers continuent à ravager le pays.	
1379 Le duc d'Anjou est nommé roi de Naples. Commencement de la deuxième guerre de Flandres.	
1380 Mort de du Guesclin. Les Anglais arrivent au secours du duc de Bretagne. Mort de Charles V, le 16 septembre. Couronnement de Charles VI. Continuation de la guerre de Gand.	
1381 Les Anglais évacuent la Bretagne. Soulèvement des communes en Angleterre, sous Jean Balle et Wat Tyler. Naissance de Fernand Lopes.	1381 Froissart devient secrétaire de Wenceslas, duc de Brabant. Le duc d'Anjou fait arrêter cinquante-six cahiers de ses Chroniques.
1382 Le duc d'Anjou part avec son armée pour l'Italie. Couronnement de Jean d'Avis. Révoltes dans Paris et différentes villes. Le roi de France marche contre les Flamands. Bataille de Rosebecque gagnée sur Philippe d'Artevelle, le 29 novembre.	1382 Froissart commence le Méliadus. Il compose une pastourelle sur la guerre de Gand.
1383 Les Parisiens sont soumis par le roi, à son retour de Flandres, le 10 février. Croisade de l'évêque de Norwich contre les Flamands du parti d'Urbain. Mort de Wenceslas de Brabant, le 7 décembre.	1383 Froissart continue le Méliadus.
1384 Mort du duc d'Anjou dans le royaume de Naples.	1384 Froissart termine le Méliadus, sans que Wenceslas ait pu le lire avant sa mort. Froissart s'attache à Guy, comte de Blois.
1385 Charles VI épouse Isabelle de Bavière. Fin de la guerre de Gand. Le roi Léon d'Arménie arrive d'Espagne en France.	1385 Il visite la Touraine.

ÉVÉNEMENS CONTEMPORAINS.	ÉPOQUES DE LA VIE DE J. FROISSART.
1386 Duel judiciaire de J. de Carrouge et de J. Le Gris.	1386 Froissart va à l'Écluse voir l'assemblée des princes. Il visite le Berry et le Blaisois au mois d'août avec Guy de Blois, et va à Bourges assister au mariage des enfants de Berry et de Blois. Il compose une pastourelle sur ce sujet. Ce fut probablement cette année, ou en 1387 que Froissart écrivit son Histoire de la guerre de Flandres sous le second d'Artevelle, histoire qu'il refondit en 1390 dans son Histoire générale.
1387 Mort du roi de Navarre Charles-le-Mauvais. 1388 Bataille d'Otterbourne entre les Percy et les Douglas.	1388 Il part de Blois avec des lettres de recommandation de Guy de Blois pour le comte de Foix, et lui amène quatre beaux chiens de chasse, Tristan, Hector, Brun et Rollant. Il quitte Carcassonne le 14 novembre pour aller à cheval à Orthez. Il séjourne à Pamiers les 15, 16 et 17 novembre, et y fait la connaissance d'Espaing de Lion. Il part le 18 de Pamiers avec Espaing de Lyon. Il arrive le 25 au soir à Orthez. Il est reçu de l'hôtel de Gaston de Foix.
	1389 Il reste trois mois à la cour de Gaston. Pendant son séjour il va, au mois de janvier, à Bordeaux, assister avec quelques chevaliers à une joute qui avait lieu en présence du duc de Lancastre, et revient à Orthez. Il part d'Orthez avec Jeanne de Boulogne qui épousait le duc de Berry. Il va à Avignon et y compose le dict du Florin. D'Avignon il va par le Lyonnais et le Bourbonnais en Auvergne. Il assiste au mariage du duc de Berry avec Jeanne de Boulogne à Riom, et compose une pastourelle à ce sujet. Il arrive à Paris avec les seigneurs de la Rivière et de la Trémouille. Il part de Paris avec le seigneur de Coucy et séjourne trois jours dans son château de Crèvecœur en Cambrésis. Il va de là à Valenciennes et y séjourne quinze jours. Il va voir Guy de Blois en Hollande et séjourne un mois auprès de lui à Schoenhoven et à La Gode. Il passe par le Brabant et arrive à Paris le 12 août, huit jours avant l'entrée de la reine Isabeau de Bavière, à laquelle il assiste. Il compose une pastourelle à ce sujet. Il part de Paris pour le Languedoc.
1390 Expédition du duc de Bourbon et des Génois en Afrique. Tournois à Saint-Inghelbert.	1390 Il reprend la rédaction générale de son Histoire, enrichie des nouveaux faits qu'il s'est procurés.
1391 Mort de Gaston Phébus en août. Expédition du comte d'Armagnac en Lombardie.	
1392 Charles VI devient fou, en marchant contre le duc de Bretagne, et ses oncles s'emparent du gouvernement.	1392 Il se trouve à Paris au moment du guet-apens de Craon contre Olivier de Clisson, le jour de la Fête-Dieu.
1393 Mascarade dans laquelle Charles VI faillit être brûlé.	1393 Il va à Abbeville au moment de la conclusion du traité de Lolinghen.

ÉVÉNEMENS CONTEMPORAINS.

Paix entre la France et l'Angleterre.

Le duc de Lancastre est nommé duc d'Aquitaine.

1394 Expédition de Richard en Irlande.

1395 Expédition de Jean, comte de Nevers, en Hongrie.

1396 Bataille de Nicopoli.

1397 Mort de Guy, comte de Blois.

Le comte de Nevers est racheté et revient en Bourgogne.

1398 Le comte de Derby est banni d'Angleterre.

1399 Le roi Richard prépare un second voyage en Irlande.

Le comte de Derby rentre en Angleterre.

Richard est fait prisonnier par le comte de Derby.

Richard résigne la couronne.

Henri IV est couronné le 30 septembre.

1400 Mort du roi Richard.

1404 Mort d'Albert de Bavière le 13 décembre.

ÉPOQUES DE LA VIE DE J. FROISSART.

Il achève son recueil de poésies à l'âge de cinquante-six ans.

La conclusion des trèves de quatre ans à Lolinghen l'engage à aller en Angleterre.

1394 Il part pour l'Angleterre avec des lettres de recommandation pour le roi Richard de la part du duc Albert, du comte d'Ostrevant son fils, de la duchesse Jeanne de Brabant et de sire de Gommignies.

Mercredi 12 juil.; Il arrive de Calais à Douvres.

Il passe à Douvres le reste de la journée et la nuit.

Mardi 13 *id.* Il arrive à neuf heures du matin à Canterbury, entend la messe, fait son offrande à la châsse de Thomas Becket, revient dîner à son hôtel et attend le roi Richard qui devait y venir le lendemain jeudi en pèlerinage.

Jeudi 14 *id.* Il voit arriver le roi Richard, de retour d'un voyage de sept mois en Irlande et le devance à Ospringe.

Vendredi 15 *id.* Il chevauche avec Guillaume de l'Ile jusqu'à Leeds où arrivent Richard et le duc d'York.

Il présente ses lettres au duc d'York qui l'introduit chez le roi de qui il est bien reçu.

Samedi 16 *id.* } Il séjourne avec le roi à Leeds
Dim. 17 *id* }

Lundi 18 *id.* Il suit le roi à Eltham, en passant par Rochester et Dartford.

Mardi 19 *id.* Ils arrivent à Eltham et y séjournent plusieurs jours.

Jeudi 21 *id.* Il rencontre à Eltham son ami Richard Stury.

Dimanche 24 *id.* Il présente ses poésies au roi.

Il suit la maison du roi à Kingston, Sheen, Chertsey et Windsor.

Il reste trois mois en Angleterre.

1410 Mort de J. Froissart, âgé de 73 ans.

SERIE CHRONOLOGIQUE

DES ÉVÉNEMENS CONTENUS DANS LES QUATRE LIVRES

DES CHRONIQUES DE SIRE JEAN FROISSART.

TOME PREMIER.

Années. Pages.

Froissart, à la prière de Robert de Namur, seigneur de Beaufort, écrit ses Chroniques d'après celles de Jean Le Bel, et les présente à la reine Philippe de Hainaut, femme d'Édouard III. — Prologue, tome I. 1

1307 Édouard II, fils d'Édouard Ier, succède à son père. 4

1308 Il épouse Isabelle, fille de Philippe-le-Bel. *Ib.*

1314 Il perd contre Robert Bruce, roi d'Écosse, la bataille de Bannock-Burn, près de Stirling. *Ib.*

1321 Les barons, ayant en tête Thomas, comte de Lancastre, premier prince du sang, se révoltent contre les Spenser, favoris du roi. 5

1322 Édouard II fait décapiter le comte Thomas de Lancastre. *Ib.*

1325 La reine Isabelle, femme d'Édouard II, se rend en France près de son frère. 5

1326 Elle débarque en Angleterre avec Jean de Hainaut et les chevaliers réunis pour sa cause (29 septembre). 13

Elle publie à Wallingford un manifeste dans lequel elle déclare qu'elle vient rendre son mari à la liberté et l'affranchir des Spenser (15 octobre). 14

Hugh Spenser, le père, est décapité par ordre de la reine (25 octobre). 15

Le roi et Hugh Spenser le fils, sont arrêtés; Spenser est mis à mort (16 nov.). 16

1327 Le parlement déclare Édouard II incapable de régner (janvier). 18

Édouard III, fils d'Édouard II, est couronné dans sa quinzième année (1er février), et son père est assassiné dans le château de Berkley, au mois de septembre de la même année. *Ib.*

Robert Bruce déclare la guerre à Édouard III (1er avril). 19

L'armée anglaise s'assemble à New-Castle pour marcher contre les Écossais (1er mai). 20

Jean Le Bel, dont la Chronique a servi de guide à Froissart, et Henri son frère, viennent avec plusieurs autres chevaliers rejoindre Jean de Hainaut en Angleterre. 21

Querelles et combats entre la suite de Jean de Hainaut et les archers anglais. 22

Édouard III part de Durham pour aller à la rencontre des Écossais (17 juillet). 24

Les deux armées se trouvent en présence sans combattre. 25

Édouard III retourne à York sans avoir rien fait (15 août). 31

Jean de Hainaut retourne dans son pays. 34

Édouard épouse Philippe, fille de Guillaume, comte de Hainaut, qui amène avec elle Gautier de Mauny (décembre). 35

1327 Mort de Charles-le-Bel, roi de France (31 janvier). 38

Édouard III conclut une trève de trois ans avec les Écossais (1er mars). 35

Philippe de Valois est couronné à Reims (29 mai). *Ib.*

Il marche contre les Flamands et les défait à Cassel (25 août). 39

1329 Il envoie le comte d'Etampes et le sire de Bausault à Londres, pour réclamer l'hommage d'Édouard pour le duché de Guienne. 41

Mort de Robert Bruce, roi d'Écosse, qui charge Jacques de Douglas de porter son cœur au Saint-Sépulcre (juin). 35

Jacques de Douglas meurt en Espagne dans un combat contre les Sarrasins. 37

Hommage d'Édouard III au roi Philippe de Valois, tous les deux présens en personne dans la ville d'Amiens (6 juin). 44

Querelles entre Philippe de Valois et Robert d'Artois son beau-frère. 46

1330 Mortimer, favori de la reine Isabelle d'Angleterre, est traité par Édouard II, son fils, comme la reine mère avait traité elle-même les Spenser. 40

La reine Isabelle, que l'on dit enceinte de Mortimer, est enfermée par Édouard, son fils, au château de Reding. *Ib*

Édouard fait sommer David, roi d'Écosse, de lui faire hommage, et celui-ci refuse. 48

1331 Robert d'Artois se réfugie à Bruxelles (6 septembre). 46

1332 Publication de l'arrêt qui le bannit du royaume (mai). *Ib.*

1334 Il se réfugie en Angleterre (janvier). 49

1333 Édouard réunit des troupes à New-Castle pour marcher en Écosse (avril). 50

Combat d'Halidon Hill et prise de Berwich par les Anglais (29 juillet). 51

Recommandation d'Édouard Ier à son fils

Années. Pages.

de le faire bouillir après sa mort (le 7 juillet 1307). 53
1336 Philippe de Valois prend la croix à Avignon (29 mars). 54
1337 Édouard III se dispose à réclamer la couronne de France. 56
Alliance des Anglais dans l'Empire. 58
Jacques d'Artevelle domine à Gand. 59
Mort de Guillaume, comte de Hainaut (juin). 61
Édouard envoie des troupes qui débarquent à Calais. 61
1338 Édouard s'embarque avec son armée et arrive à Anvers (12 juillet). 64
Édouard est nommé vicaire de l'Empire (septembre). 66
Arrivée du roi d'Écosse à Paris (1332). 67
Prise de possession du vicariat de l'Empire par Édouard. 69
Édouard défie Philippe de Valois. 70
1339 Prise de Thun sur l'Escaut par Gautier de Mauny. 71
Philippe de Valois renonce à la Terre-Sainte et se prépare à se défendre contre Édouard. 72
Édouard met le siége devant Cambray (octobre). 75
Il lève le siége. 76
Défense de Hennecourt par son abbé. 78
Ravage de la Thiérache par les Anglais. 79
Philippe VI vient se loger à Buironfosse et se dispose à livrer bataille, le samedi 23 octobre. 80
Les deux rois ordonnent leurs batailles. 82
Lettre du roi Robert de Sicile, qui engage Philippe à ne pas combattre l'armée commandée par Édouard en personne. 83
Les deux armées s'éloignent sans rien faire. 84
Édouard convoque un parlement à Bruxelles. 85
Les Flamands l'engagent à prendre le titre et les armes de roi de France. *Ib.*
1340 Édouard retourne en Angleterre (21 février). 86
Prise du vaisseau anglais *Christophe*, par les Français. *Ib.*
Philippe fait ravager les terres de Jean de Hainaut. 87
Jean de Hainaut défie le roi de France. 90
Il ravage les terres de France et part pour l'Angleterre. 93
Continuation des hostilités entre les Hainuyers et les Français. 96
Philippe se joint comme simple volontaire à l'armée de son fils contre les Hainuyers. 102
Jacques d'Artevelle vient au secours du comte de Hainaut. 103
Édouard s'embarque pour venir au secours des Flamands (22 juin). 105
Il défait les marins normands. 106
Parlement tenu par Édouard à Vilvort, et dans lequel les Flamands lui prêtent serment. 109
Siége de Tournay par Édouard. 111
Douglas s'empare d'Édimbourg et les Écossais reprennent le dessus. 113
Continuation du siége de Tournay. 116
Les Flamands sont battus devant Saint-Omer. 123
Rupture du siége de Tournay (25 septembre) et trèves entre les deux rois jusqu'au 25 juin suivant. 125
Édouard retourne en Angleterre (30 novembre). 127
1341 Mort du duc de Bretagne, sans héritier mâle (30 avril). *Ib.*
Le comte de Montfort se fait reconnaître comme successeur par Limoges, Rennes, Vannes, etc. 130
Il part pour l'Angleterre et fait hommage de son duché à Édouard. 133
Le comte de Montfort est ajourné au parlement de Paris. 134
Il s'y présente, se sauve et le duché de Bretagne est conféré par le parlement à Charles de Blois. 135
Le comte de Montfort est assiégé dans Nantes et fait prisonnier. 137
La comtesse de Montfort soutient par les armes la cause de son fils. 138
Édouard assemble ses troupes à New-Castle pour marcher contre les Écossais (4 novembre). 139
1342 Trèves entre les Anglais et les Écossais et retour d'Édouard à Londres (14 février). 140
Les hostilités recommencent et la comtesse de Salisbury est assiégée dans son château. 143
Elle est secourue par Édouard qui devient amoureux d'elle. 145
Nouvelles trèves de deux ans entre les Anglais et les Écossais (mai). 147
La comtesse de Montfort est assiégée dans Rennes. 148
Elle se réfugie à Hainebont et Rennes se rend. 149
Hostilités en Bretagne et prise d'Auray et de Vannes par Charles de Blois. 154
Siége de Hainebont et arrivée de Gautier de Mauny, au service de la comtesse de Montfort. 155
Joute à Londres en l'honneur de la comtesse de Salisbury. 164
Combat naval entre les Français et les Anglais, terminé par une tempête. 166
Robert d'Artois prend Vannes. 168
Siége de Vannes par les Français. 170
Le roi d'Angleterre arrive en Bretagne et vient fortifier Vannes (novembre). 170
Le duc de Normandie marche sur Vannes. 176
Trèves de trois ans entre Édouard et Philippe (21 décembre). 177

Années. Pages.

Philippe fait décapiter plusieurs seigneurs bretons. 178
1343 Édouard débarque en Angleterre (2 mars).
Il fonde la fête de la Table-Ronde que Froissart confond avec l'ordre de la Jarretière, qui ne fut fondé qu'en 1349. 179
Il défie le roi de France à cause de la mort des seigneurs bretons. 180
1344 Le comte Derby est envoyé en Gascogne. 181
Siége de Bergerac et hostilités en Gascogne. 185
Prise de Mont-Ségur et La Réole par les Anglais. 198
Gautier de Mauny retrouve à la Réole le tombeau de son père. 199
Agout du Baux rend le fort de la Réole aux Anglais. 201
Continuation des succès du comte de Derby en Gascogne. 202
Geoffroy de Harcourt est banni de France et se réfugie en Brabant (août). 203
1345 Édouard et le prince de Galles débarquent à l'Écluse en Flandres (3 juillet). 204
Artevelle est mis à mort par les Flamands. 205
Jean de Hainaut renonce à son hommage au roi d'Angleterre et se fait Français. 207
Le duc de Normandie est envoyé contre le comte Derby en Gascogne. 208
Siége d'Aiguillon par le duc de Normandie. 213
Geoffroy de Harcourt arrive en Angleterre et prête serment à Édouard. 217
1346 Il l'engage à passer en Normandie au lieu d'aller en Gascogne. *Ib.*
Édouard s'embarque pour la Normandie (2 juillet). *Ib.*
Il fait Geoffroy de Harcourt chef de son armée. 221
Geoffroy de Harcourt ravage la Normandie. *Ib.*
Philippe se dispose à marcher à la rencontre d'Édouard. 222
Caen est prise par Édouard. 223
Les Anglais arrivent jusqu'aux portes de Paris. 226
Geoffroy de Harcourt ravage Amiens. *Ib.*
Philippe quitte Saint-Denis à la tête de son armée. 229
Godemar du Fay est envoyé par Philippe pour garder le passage de la Somme contre les Anglais. *Ib.*
Il est défait au passage de la Blanche-Tache par les Anglais. 232
Édouard campe à Crécy en Ponthieu. 233
Philippe se dispose à l'attaque. 235
Conseils du Moine de Bâle. 236
Philippe fait attaquer par les Génois, puis les fait tuer par les siens. 237
Bataille de Crécy (26 août). 238
Édouard laisse à son fils l'honneur de la bataille. 239

Années. Pages.

Philippe, après la défaite, se réfugie dans la forteresse de la Broie. 240
Défaite des habitants de Rouen et de Beauvais par les Anglais. 247
1346 Édouard met le siége devant Calais. 245
Gautier de Mauny quitte la Gascogne sous sauf-conduit, et vient trouver Édouard à Calais. 247
Il est arrêté et relâché, sur les prières instantes du duc de Normandie qui avait engagé sa parole. 248
Le comte de Derby prend Saint-Jean-d'Angely et Poitiers. 249
Il s'embarque pour venir rejoindre Édouard à Calais. 251
Le roi d'Écosse recommence les hostilités. *Ib.*
Il est défait à Nevill's-Cross par les Anglais, conduits par la reine d'Angleterre (17 octobre). 253
Il est fait prisonnier par un écuyer, qui refuse de le remettre à tout autre que le roi Édouard. 254
Les Flamands veulent marier leur jeune comte à une fille d'Édouard. 257
Le jeune comte de Flandres s'enfuit en France. 258
Charles de Blois est fait prisonnier au siége de la Roche-Derien, et meurt en Angleterre. 261
1347 Philippe rassemble ses troupes pour lever le siége de Calais. 264
Il demande le combat à Édouard, puis congédie son armée. 267
Les habitans de Calais offrent de se rendre. 268
Dureté d'Édouard. 269
Dévouement de six bourgeois de Calais. 271
La reine obtient leur grâce. 272
Édouard entre dans Calais qu'il repeuple d'Anglais (3 août). 273
Trève entre les deux rois pour dix mois (28 septembre). 274
Édouard retourne en Angleterre (12 octobre). *Ib.*
1348 Fortunes subites de quelques brigands pendant ces longues guerres. 275
1349 Geoffroy de Charny corrompt le capitaine de Calais, Aymeri de Pavie. 276
Édouard en est informé. 277
Il arrive avec son fils et se cache à Calais. *Ib.*
Il déjoue les tentatives de Geoffroy de Charny et le fait prisonnier (31 décemb.). 279
Il offre une couronne de perles à Eustache de Ribaumont qui l'a rudement mené dans le combat. 281
Avertissement sur la deuxième partie de ce livre. 282
1350 Le roi de France et son fils se remarient. 283
Louis de Flandre épouse la fille du duc de Brabant. 284

Années.		Pages.
	Édouard attaque la flotte espagnole et la défait.	285
	Aymeri de Pavie est surpris dans sa maison de campagne par Geoffroy de Charny et mis à mort.	288
	Procession de pénitens, épidémie et Juifs brûlés.	289
	Mort de Philippe de Valois (22 août).	*Ib.*
	Le roi Jean s'empare de Saint-Jean-d'Angely.	291
	Combat des trente.	293
	Mort d'Édouard de Beaujeu près Saint-Omer.	296
	Le comte de Guines est exécuté à Paris (13 novembre).	297
1351	Fondation de l'ordre de l'Étoile à Saint-Ouen (16 novembre).	298
1352	Mort de Clément VI (6 décembre).	299
	Élection d'Innocent VI (18 décembre).	*Ib.*
1353	Le roi de Navarre fait tuer Charles d'Espagne.	301
1355	Mort du duc Jean de Brabant (5 décembre).	303
	Mort de Jean de Hainaut (5 décembre).	*Ib.*
	Le roi de Navarre s'allie avec le roi d'Angleterre.	304
	Le roi d'Angleterre vient à Guernesey au-devant du roi de Navarre et retourne en Angleterre.	305
	Guillaume de Douglas fait une irruption en Angleterre.	306
	Édouard marche contre les Écossais.	311
1356	Le prince de Galles ravage le Languedoc.	313
	Les habitans de Rouen refusent la gabelle.	322
	Le roi Jean arrête le roi de Navarre.	323
	Philippe de Navarre, frère du roi Charles, défie le roi Jean.	325
	Le duc de Lancastre marche sur Évreux au secours du roi de Navarre.	327
	Le roi de France marche contre le prince de Galles qui ravageait la Gascogne.	334
	Le prince de Galles assiége Romorentin.	337
	Les deux armées s'approchent.	340
	Le cardinal Talleyrand de Périgord cherche à accorder le prince de Galles et le roi.	343
	Défi entre les deux maréchaux anglais et français.	344
	Le prince se met en bataille.	345
	Le corps de bataille du duc de Normandie prend la fuite.	347
	Le roi de France fait mettre tous ses chevaliers à pied pour combattre.	349
	Déconfiture de Poitiers; le roi Jean est pris (19 septembre).	353
	Le prince de Galles récompense Jacques d'Audley.	358
	Le prince de Galles sert le roi Jean à souper.	360
	Le prince de Galles revient à Bordeaux.	
	Assemblée des trois États à Paris.	363
	Mort de Geoffroy d'Harcourt.	368
1357	Le roi Jean débarque en Angleterre (16 avril).	367
	Le comte d'Eu, prisonnier en Angle est mis à rançon.	368
	Le duc de Lancastre assiége Rennes. Bertrand du Guesclin commence à se distinguer.	369
	Évreux est repris par les armées du roi de Navarre.	*Ib.*
	Les brigands et routiers commencent en Normandie.	373
	Le roi de Navarre est délivré de prison par le prevôt des marchands.	374
	Les communes du Beauvoisis se soulèvent.	375
1358	Le comte de Foix, à son retour de Prusse, anéantit les Jacques-Bons-Hommes et délivre les duchesses de Normandie et d'Orléans, assiégées dans Meaux.	377
	Le duc de Normandie assiége Paris.	378
	Intrigues du roi de Navarre.	380
	Le prevôt des marchands est tué.	384
	Le roi de Navarre défie le duc de Normandie.	386
	Le connétable de France assiége Saint-Valery.	391
	Désordres commis par les Navarrais.	392
1359	Prise de Saint-Valery.	895
	Eustache d'Aubrecicourt ravage la Brie et la Champagne.	401
	Le duc de Normandie assiége Melun.	402
	Prise d'Eustache d'Aubrecicourt.	407
	Le duc de Normandie et son conseil refusent de reconnaître le traité fait à Londres.	409
	Le roi d'Angleterre prépare une nouvelle expédition en France.	415
	Il part de Calais.	417
	Il assiége Reims qu'il abandonne ensuite.	420
	Il prend Tonnerre.	426
	Il vient se loger au Bourg-la-Reine.	427
1360	Prophéties du cordelier la Roche Taillade à Avignon.	428
	Le duc de Normandie refuse d'engager la bataille.	429
	Il envoie des ambassadeurs en Angleterre pour la paix.	431
	Paix de Bretigny près Chartres (27 avril).	433
	Le roi d'Angleterre retourne à Douvres (18 mai).	439
	Le roi Jean revient en France (8 juillet).	*Ib.*
	Entrevue des deux rois à Calais (9 octobre).	441
	Divers traités relatifs à la paix.	448
	Le roi Jean rentre à Paris (13 décembre).	451
	Les Compagnies commencent à ravager la France après le départ des Anglais.	453
1362	Les Compagnies défont Jacques de Bourbon à Brinai (6 avril).	455
	Le duc de Montferrat emmène les Compagnies en Lombardie.	460
	Mort du duc de Bourgogne (Philippe de Rouvre) (21 novembre).	460
	Le roi Jean va voir le pape à Avignon.	461

Années. Pages.

Le roi d'Angleterre donne le duché d'Aquitaine à son fils le prince de Galles (19 juillet.) 462
1363 Le prince de Galles va prendre possession de son duché. *Ib.*
Le roi Léon de Chypre arrive à Avignon, puis à Paris et en Angleterre (29 mars). 463
Le duc d'Anjou fausse sa parole et se sauve de Calais. 468
Le roi Jean donne à Philippe, son fils, le duché de Berry (6 septembre). 483
1364 Le roi Jean retourne en Angleterre (3 janv.). 469
Mort du roi Jean en Angleterre (8 avril). 470
Son corps est rapporté à Saint-Denis. 474
Bataille où Bertrand du Guesclin est élevé pour chef. 479
Prise du captal de Buch. 480
Bataille de Cocherel (17 mai). 482
Siége de La Charité. 487
Bertrand Duguesclin est envoyé au secours de Charles de Blois, et Jean Chandos au secours du comte de Montfort. 489
Bataille d'Auray (29 septembre). 490
Bertrand du Guesclin est fait prisonnier. 496
Mort de Charles de Blois. *Ib.*
Jean de Montfort est reconnu duc par le roi de France. 500
Ravages des compagnies. 502
1365 Guerre entre Pierre-le-Cruel et Henri de Transtamare. 503
Bertrand du Guesclin est rançonné et envoyé en Espagne avec les Compagnies. 504
Henri de Transtamare est couronné roi. 506
1366 Don Pèdre envoie demander du secours au prince de Galles. 507
Don Pèdre vient en personne trouver ce prince. 509
Édouard permet à son fils de secourir Don Pèdre. 511
Le prince de Galles rappelle ses hommes des Compagnies. 512
Le sire d'Albret offre 1,000 lances. 515
1367 Défaite du sénéchal de Bourbon par les Compagnies. 517
Le pape délie les prisonniers des Compagnies de leurs sermens. 518
Le roi de Mayorque vient trouver le prince. 520
Querelle entre le prince et le sire d'Albret. *Ib.*
Naissance de Richard II à Bordeaux (6 janvier). 521
Départ du prince pour l'Espagne. *Ib.*
Bertrand du Guesclin part pour l'Espagne. 523
Bataille de Najara dans laquelle Bertrand du Guesclin est défait par le Prince-Noir et fait prisonnier. 535
Henri de Transtamare s'enfuit en France. 541
Le prince de Galles quitte l'Espagne. 543
Du Guesclin est mis à rançon. 545
1368 Mariage de Lionel, duc de Clarence, avec la fille de Galéas Visconti. 546

Les Gascons se plaignent d'un fouage levé par le prince. 547
Henri de Transtamare retourne en Espagne. 548
Bertrand du Guesclin va le rejoindre. 549
Don Pèdre est battu devant Montiel. 551
Il est fait prisonnier et tué par son frère. 553
Le roi de France fait examiner les traités et se prononce en faveur des Gascons. 555
On lui conseille de recommencer la guerre. 557
Le prince de Galles est ajourné au parlement de Paris. 559
Sa fière réponse à cet ajournement. 560
1369 Le roi de France envoie défier le roi d'Angleterre. 564
Préparatifs de guerre des deux côtés. 567
Les ducs de Gueldres et de Juliers défient le roi de France. 571
Le roi de Navarre s'allie au roi d'Angleterre. 574
Robert Canolle assiége Durvel. 579
Prise de la mère du duc de Bourbon par les Anglais. 583
Le roi de France prépare une expédition par mer. 584
Le duc de Lancastre arrive à Calais. 585
Jean Chandos est fait sénéchal de Poitou. 586
Le comte de Pembroke refuse de chevaucher avec Chandos. 588
Le comte de Pembroke est assiégé par Louis de Sancerre. 589
Jean Chandos arrive à son secours. 591
Mort de la reine Philippe de Hainaut. (15 août.) 593
Le duc de Lancastre ravage la Normandie. 597
Il retourne en Angleterre. 598
Jean Chandos fait une chevauchée pour prendre Saint-Bavin. 599
Il est tué (31 décembre). 601
Les sires de Coucy et de Pommiers restent neutres. 603
1370 Le roi d'Angleterre supprime les fouages levés par son fils en Gascogne. 608
Les ducs de Berry et d'Anjou marchent en Aquitaine. *Ib.*
Retour de Guy de Blois de la Prusse. *Ib.*
Le duc de Lancastre est envoyé en Aquitaine. 609
Du Guesclin revient d'Espagne. 610
Le prince de Galles fait un appel à tous les siens contre les Français. 611
Ravages en Picardie. 614
Prise de Limoges par le prince de Galles. 620
Du Guesclin est fait connétable. 621
Mort d'Urbain (19 décembre) et élection de Grégoire XI (30 décembre). 623
1371 Le prince de Galles malade retourne d'Aquitaine en Angleterre. 625
Bertrand du Guesclin prend des forteresses en Rouergue. 631
1372 Le duc de Lancastre retourne en Angleterre. 635

Années. Pages.

Le comté de Pembroke est nommé gouverneur du Poitou. 636
Il est fait prisonnier par les Espagnols. 638
Yvain de Galles défait les Anglais à Guernesey. 640
Discussion entre Yvain de Galles et le comte de Pembroke en Espagne. 641
Siége de Montcontour et de Saint-Sévère par du Guesclin. 643
Poitiers se rend aux Français. 645
Prise du captal de Buch. 647
La Rochelle se rend aux Français. 651
Le roi d'Angleterre s'embarque pour faire lever le siége de Thouars. 656
Le duc de Bretagne se prononce pour les Anglais, et les Bretons pour les Français. 661
1373 Bataille de Chiseck en Poitou entre du Guesclin et les Anglais. 663
Siége de Becherel. 666
Le duc de Bretagne se réfugie en Angleterre. 667
Du Guesclin saisit son duché. 669
Il prend Hennebont et autres forteresses. 671
Brest compose avec les Français. 674
Chevauchée du duc de Lancastre et du duc de Bretagne en France. 677
Diverses rencontres des Français et des Anglais. 680
Conseil tenu par le roi à Paris sur la guerre. 683
Le comte de Pembroke est rançonné. 684
Négociations pour la paix. 685
La chevauchée du duc de Lancastre se termine sans profit pour lui. 686
1374 Le duc de Lancastre se rembarque pour l'Angleterre (avril). 689
Les seigneurs de Haute-Gascogne se mettent en l'obéissance de la France. 690
Becherel devient français. 695
Le duc de Bretagne revient dans son pays. 696
1375 Arrangemens pour les trèves entre la France et l'Angleterre. 697
Jean d'Évreux fait bâtir un nouveau fort. 699
Conclusion des trèves d'un an qui arrivent à propos pour les chevaliers enfermés à Kemperlé (27 juin.). 701
Chevauchée du sire de Coucy en Brisgau avec les Compagnies. 703
1376 Mort du prince de Galles (8 juin). 707
Mort du roi Édouard III (21 juin). 709
Couronnement du roi Richard II. 710
Attaque des côtes d'Angleterre par les marins français. 711
1377 Mort du captal de Buch dans sa prison à Paris. 713
Les Français conquièrent plusieurs forteresses autour de Calais. 715
La guerre recommence entre le roi de France et le roi de Navarre. 717

Années. Pages.

Chevauchée du duc de Lancastre en Bretagne. 718
La garnison de Cherbourg inquiète le pays. 720
Le roi de France fortifie les garnisons de Bretagne. 721

LIVRE DEUXIÈME.

1377 Le sire de Pommiers est décapité pour trahison, à Bordeaux. Tome II. 2
Siége de Bergerac par le duc d'Anjou. 3
Les Anglais sont battus dans une rencontre à Gymet. 5
Bergerac se rend aux Français. 6
Châtillon et d'autres places sur la Dordogne se rendent aux Français. 8
Siége de Mortaigne en Poitou par Yvain de Galles. 11
1378 Les Écossais recommencent la guerre contre les Anglais à la suggestion de Charles V. 12
Prise de Berwick par les Écossais. 13
Reprise de Berwick par le comte de Northumberland. 15
Les Anglais sont défaits par les Écossais. 17
Mort de la reine de France, Jeanne de Bourbon. 19
Mort de la reine de Navarre, Jeanne de France. *Ib.*
Mort du pape Grégoire XI et élection d'Urbain V 20
Mort d'Urbain V et élection d'Urbain VI. 21
Le roi de Navarre réclame de Charles V ses fils qui lui sont refusés. 23
Le roi de France saisit sur le roi de Navarre Montpellier et le comté d'Évreux. 25
Le roi de Navarre va en Angleterre chercher des alliés. 26
Le siége de Bayonne, par Henri de Castille est levé. 30
Diverses chevauchées des Anglais en France. 31
Yvain de Galles est tué par un de ses serviteurs par trahison, au siége de Mortaigne. 33
Prise d'Évreux par les Français. 34
Charles V envoie une armée pour lever le siége mis par les Anglais à Saint-Malo. 35
Les Anglais lèvent le siége de Saint-Malo. 40
Olivier du Guesclin est fait prisonnier par les Anglais de Cherbourg. 41
Les Espagnols, à l'approche des Anglais et du roi de Navarre, lèvent le siége de Pampelune. 44
Paix entre le roi de Navarre et le roi d'Espagne. 47
1379. Mort de Henri d'Espagne et couronnement de Jean son fils. 49

Années.		Pages.
	Le sire de Mucident, qui s'était fait Français se refait Anglais.	50
	Retour de Thomas Trivet en Angleterre.	51
	Le comte de Flandres arrête à l'Écluse le sire de Bournésel envoyé par le roi de France en Écosse.	53
	Le comte de Flandres est forcé d'éloigner de sa cour le duc de Bretagne qui part pour l'Angleterre.	55
	Le château de Vendatour est livré par trahison à Geoffroy Tête-Noire.	57
	Ravages d'Aymerigot Marcel et des routiers en Auvergne.	58
	Clément VII est reconnu pour pape en France, dans l'assemblée de Vincennes.	59
	Sevestre Bude et les routiers entrent dans Rome.	61
	La reine de Naples donne toutes ses seigneuries au pape Clément.	62
	Le pape Clément les donne au duc d'Anjou.	63
	John Hawkwood est nommé par Urbain général de ses troupes contre Clément.	65
	Le comte Louis de Flandres fait tuer un bourgeois de Gand.	66
	Roger d'Auterme, bailli du comte, est tué à Gand.	72
	Le château du comte est incendié.	73
	Mort de Jean Lyon.	77
	Siége d'Audenarde.	79
	Le duc de Bourgogne reconcilie les Flamands et leur comte.	81
	Le comte de Bretagne retourne en son pays.	83
	Le comte de Flandre va à Gand.	85
	Olivier d'Auterme tue des bourgeois de Gand, la guerre recommence.	88
1380	Mort de Bertrand du Guesclin (13 juillet).	93
	Le comte de Buckingham arrive en France avec une armée, appelé par le duc de Bretagne.	94
	Il traverse l'Artois, la Champagne, le Gatinais, sans pouvoir livrer bataille.	106
	Dispositions prises par Charles V avant sa mort.	110
	Mort de Charles V (16 septembre).	113
	Les Anglais arrivent en Bretagne siége de Nantes.	115
	Couronnement de Charles VI (4 nov.).	117
1381	Les barons bretons engagent leur duc à renoncer à l'alliance des Anglais.	125
	Joutes en Bretagne.	126
	Paix entre le duc de Bretagne et le roi de France.	128
	Départ des Anglais.	129
	Joutes entre Français et Anglais.	131
	Ceux de Bruges et de France s'allient avec le comte de Flandres.	133
	Ceux d'Ypres s'allient avec les Gantois.	134
	Ypres et Courtray se rendent au comte.	135
	Bataille de Nieule où les Gantois sont défaits par le comte.	139
	Les Gantois veulent tuer Pierre du Bois par suite de la défaite de Nieule.	140
	Pierre du Bois décide Philippe d'Artevelle à se laisser porter au commandement.	145
	Philippe d'Artevelle est élu capitaine de Gand.	146
	Le roi Jean de Castille déclare la guerre au roi Ferdinand de Portugal.	147
	Le duc de Lancastre est envoyé en Écosse, et le duc de Cambridge en Portugal.	149
	Jean Ball soulève les communes d'Angleterre.	150
	Les révoltés tuent l'archevêque de Canterbury.	157
	Le roi Richard se présente au peuple.	158
	Wat Tyler est tué et les paysans mis en fuite.	162
	Le capitaine de Berwick refuse de laisser rentrer le duc de Lancastre.	163
	Mort de Guichard d'Angle.	167
	Le comte de Cambridge arrive à Lisbonne.	168
	Le comte de Flandre fait le siége de Gand.	170
	Gauthier d'Enguien est tué par les Gantois.	171
	Les communes se révoltent à Paris.	175
	Le duc d'Anjou part pour se faire couronner roi de Naples.	177
	Courses du chanoine de Robersart en Portugal.	178
	Mariage de Richard II à Anne de Luxembourg.	182
	Un enchanteur propose au duc d'Anjou de lui faire avoir le château de l'Oeuf.	185
	Courses des Français en Espagne malgré le roi de Portugal.	187
	Paix entre l'Espagne et le Portugal.	193
	Couronnement du roi Jean, grand-maître d'Avis.	195
	Le comte reprend le siége de Gand.	197
	Nouvelle révolte des Parisiens.	200
	Les Gantois marchent contre leur comte.	203
	Bruges est conquis par les Gantois. Le comte de Flandre est obligé de se cacher et a beaucoup de peine à se sauver.	107
	Siége d'Audenarde.	213
	Le comte de Flandre demande le secours du roi de France.	216
	Vision du roi de France.	217
	Les Flamands demandent du secours en Angleterre.	219
	Suite de Philippe d'Artevelle.	224
	Mandement du roi de France pour aller en Flandre.	227
	Il marche sur la Flandre.	230
	Les Français passent la Lys au-dessous de Commines.	234
	Ypres se rend aux Français.	241
	Bataille de Rosebecque (29 novembre).	245

Années. Pages.
Mort de Philippe d'Artevelle. 252
Courtray et Bruges se soumettent au roi. 254
Le roi marche contre les Parisiens. 259
Croisade prêchée en Angleterre contre les Clémentins. 267
L'évêque de Nordwich marche en Flandre contre les Clémentins. 272
Il met le siége devant Ypres. 274
Le roi de France assemble une armée pour lever le siége d'Ypres. 277
Les Anglais lèvent le siége. 280
François Ackerman s'empare d'Audenarde. 284
1384 Aymerigot Marcel s'empare de Mercœur. 286
Trèves entre la France et l'Angleterre. 290
Mort et obsèques du comte Louis de Flandre. 293
Les Français vont au secours des Écossais. 295
Les trèves sont reconnues en Écosse, et Geoffroy de Charny revient avec ses compagnons en Zélande. 300
Ils y courent de grands dangers. 301
Audenarde est repris par le seigneur d'Escornay malgré les trèves. 302
Mort du duc d'Anjou dans le royaume de Naples. 303
Mariage de Louis de Blois à la fille du duc de Berry, et du duc Jean de Bourgogne avec Marguerite de Hainaut. 307
1385 Les Pourcelets de la Raspaille font de grands ravages en Flandre. 309
Galéas Visconti fait mourir son oncle Barnabo. 310
Jean de Vienne et les Français vont en Écosse. 314
Charles VI veut épouser Isabelle de Bavière qu'on lui a présentée. 319
Il l'épouse à Amiens (18 juillet). 323
Le roi reprend le Dam et retourne en France. 325
Le marquis de Brandebourg devient roi de Hongrie par son mariage avec l'héritière. 327
Les Français et Écossais entrent en Angleterre. 329
Le roi Richard retourne en Angleterre. 335
Les Français retournent en France fort mécontens. 337
Paix entre le duc de Bourgogne et les Gantois. 343

—

LIVRE TROISIÈME.

1388 Froissart va chez le comte de Foix. 369
1382 Il donne de nouveaux détails sur la guerre qui porta les grand maître d'Avis au trône de Portugal. 371
1362 Détails sur la visite faite par le prince de Galles au comte de Foix. 375
1369 Détails nouveaux sur les expéditions des routiers et leurs conquêtes. 376
Années. Pages
1388 Froissart raconte son voyage de Toulouse à Orthez. 377
Il rencontre Espaing de Lyon avec lequel il voyage. 378
Il se fait raconter par lui toutes les expéditions des routiers. 379
Occupation de Lourdes par les routiers. 387
Narration des guerres entre Foix et Armagnac. 395
Mort de Gaston, fils du comte de Foix. 399
Visions de Pierre de Béarn. 404
Le Bâtard de Mauléon raconte ses prouesses à Froissart. 407
Bataille d'Aljubarrota (en 1385). 421
Le sire de Corasse et son démon familier. 434
Les Anglais sont assiégés à Brest (1386). 439
Reprise des forts de Bigorre et de Languedoc par les Français (en 1384 et 1385). 445
1385 Arrivée du roi de Chypre en France. 448
Détails qu'il donne sur Amurat. 451
Différends entre les deux papes. 457
Les Portugais envoient demander du secours en Angleterre par des ambassadeurs. 463
Laurentien Fougasse raconte au roi toutes les affaires du Portugal. 473
Le duc de Lancastre part pour le Portugal. 485
Il débarque à la Corogne. 489
Il conquiert diverses places en Galice.
1386 On fortifie les ports d'Angleterre dans la crainte d'une descente des Français. 502
Suite des conquêtes des Anglais en Galice. 506
Troubles en Angleterre, conseils donnés par Simon Burleigh à l'archevêque de Cantorbery. 525
Le roi d'Arménie part pour l'Angleterre pour y traiter de la paix. 527
Le duc de Berry arrive à l'Écluse pour se joindre à l'expédition contre l'Angleterre. 531
On renonce à l'expédition en Angleterre. 533
Duel judiciaire de Carrouge et de Le Gris. 535
1387 Mort du roi d'Arragon. 539
Le duc de Bourbon est désigné pour aller en Castille contre les Anglais. 549
Habileté du comte de Foix avec les Français qui traversaient son pays pour aller en Castille. 563
Nouveaux détails sur les troubles en Angleterre en 1386. 576
Le duc de Bretagne arrête le connétable de Clisson par trahison. 581
Le connétable est mis en liberté en payant rançon au duc de Bretagne. 585
Le duc de Gueldres défie le roi de France. 590
Nouveaux détails sur ce sujet. 597
Froissart fait la rencontre de Guillaume d'Ancenis qui lui raconte l'origine de du Guesclin. 601

Années. Pages.

Le roi de France envoie des ambassadeurs au duc de Bretagne pour demander réparation de l'arrestation du connétable. 605
Troubles en Angleterre au sujet du duc d'Irlande et intrigues du duc de Glocester. 607
Simon Burleigh est décapité à Londres. 613
Le roi Richard se décide à faire le guerre à ses oncles. 615
Il envoie à Londres Robert Trésilien qui est surpris et décapité. 617
Le duc d'Irlande est vaincu et prend la fuite. 622
Le roi Richard revient à Londres. 625
La mortalité se met dans l'armée du duc de Lancastre. 633
Les Français donnent d'excellens conseils au roi de Castille. *Ib.*
L'armée du duc de Lancastre se dissout. 640
Le duc de Bourbon quitte l'Espagne. 642
Le duc de Lancastre arrive à Bayonne. 644
Le comte de Foix empêche le succès des négociations avec les routiers pour obtenir d'eux l'abandon de toutes les forteresses. 645
Le duc de Gueldres épouse la fille de Berthaut de Malines. 649
1388 Les différends s'enveniment entre les ducs de Julliers et de Brabant. 650
La duchesse de Brabant invoque l'appui du roi de France. 661
Mort de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre. 663
Prise de Montferrand par les routiers. 667
Le roi de France veut marcher contre le duc de Gueldres. 679
La discussion s'élève sur le voyage du roi en Gueldres. 685
Le duc de Berry veut épouser la fille du duc de Lancastre. 688
Le duc de Lancastre marie sa fille au fils du roi de Castille. 693
On décide le duc de Bretagne à se rendre à Blois pour satisfaire au sujet de Clisson. 697
Le comte d'Arondel fait une descente en Bretagne et se retire. 703
Guerre entre les Brabançons et les Gueldrois. 709
Le roi de France expose au roi d'Allemagne les motifs d'attaquer le duc de Gueldres. 711
Guerre entre les Percy et les Douglas. 719
Bataille d'Otterbourne. 725
Le roi de France entre en Gueldres et le duc de Julliers vient excuser son fils. 839
Réconciliation du duc de Gueldres avec le roi de France. 744
Le duc de Berry sollicite la main de la jeune héritière de Boulogne. 748
Le comte de Foix se fait beaucoup prier. 749
Le duc de Gueldres est fait prisonnier en Prusse. 751

Années. Pages.

Le duc de Berry épouse l'héritière de Boulogne. 757
Froissart l'accompagne dans son retour en France. 759

—

LIVRE QUATRIÈME.

1390 Froissart reprend la rédaction de ses Chroniques. Tome III. 1
1389 Il vient à Paris assister à l'entrée solennelle de la reine Isabelle de Bavière, et raconte toutes les fêtes. 3
Le roi Charles VI va visiter le midi de la France, et le pape à Avignon. 13
Pierre de Courtenay est accompagné du sire de Clary qui le défie aussitôt après son arrivée à Calais. 19
On se prépare aux joutes de Saint-Inghelbert. 23
Bétisac est condamné à mort pour extorsions faites au nom du duc de Berry. 25
Défi entre le roi et le duc de Touraine à qui arriverait plus tôt de Montpellier à Paris. 31
Mort du pape Urbain. 33
Prise de Ventadour par les Français sur les routiers. 35
Narration des joutes de Saint-Inghelbert. 40
1390 Expédition de Louis, duc de Bourbon, en Afrique. 57
Prise d'Aymerigot Marcel à la Roche de Vendais. 61
Départ de l'expédition pour l'Afrique et débarquement. 79
Fêtes et joutes à Londres. 93
Levée du siége d'Afrique. 99
Ambassade envoyée par le roi d'Angleterre à Paris pour traiter de la paix. 103
Mort de Jean Ier de Castille et couronnement d'Henri son fils. 106
1391 Expédition du comte d'Armagnac en Lombardie, et sa mort à Marengo. 107
Pierre de Craon tombe dans la disgrâce du duc de Touraine. 115
Mort de Louis de Châtillon, comte de Blois. 118
Mort de Gaston Phébus, comte de Foix. 119
Renouvellement d'alliances entre le roi de France et le duc de Bretagne. 131
Conseil tenu à Amiens pour la paix avec l'Angleterre à laquelle s'oppose le duc de Glocester. 141
1392 Attaque nocturne de Pierre de Craon contre Olivier de Clisson. 147
Pierre de Craon se sauve près du duc de Bretagne. 153
Le roi se décide à marcher contre le duc de Bretagne pour venger l'assassinat tenté contre le connétable. 154
Le roi est saisi d'une attaque de folie près du Mans. 159

Années.		Pages.
	L'expédition de Bretagne est rompue et le roi ramené à Paris.	161
	Les oncles du roi s'emparent du gouvernement et poursuivent ceux qui leur avaient été opposés.	163
	Olivier de Clisson, Jean le Mercier et le sire de la Rivière sont mis en cause.	167
	La jeune duchesse de Berry intercède pour le sire de la Rivière.	171
	Les trèves sont renouvelées entre la France et l'Angleterre.	174
	Le roi retrouve son bon sens momentanément.	175
1392	Il donne une danse d'hommes sauvages dans laquelle périt Yvain de Foix.	177
	Le comte d'Eu est nommé connétable en remplacement d'Olivier de Clisson.	181
	Paix de Lolinghen entre la France et l'Angleterre.	190
	Mort du pape Clément VII et élection de Benoit XIII.	192
	Le duc de Lancastre est nommé duc d'Aquitaine	195
	Le roi Richard prépare une expédition pour l'Irlande.	*Ib.*
	Mort de la reine Anne d'Angleterre.	196
	Froissart arrive en Angleterre pour présenter ses poésies au roi Richard.	197
	Jean de Grailly raconte à Froissart que les Aquitains refusent de recevoir le duc de Lancastre comme souverain, sans ressort du roi d'Angleterre.	201
	Froissart retrouve son ancien ami Richard Stury, qui lui parle des affaires d'Angleterre.	208
	Henri Cristède raconte à Froissart l'expédition des Anglais en Irlande.	207
	Le roi Richard envoie demander en mariage Isabelle, fille du roi de France.	213
	Négociations de Robert l'Ermite.	219
	Le sire de la Rivière est délivré de sa prison.	221
	Le duc de Bretagne se raccommode avec Olivier de Clisson.	222
1395	Jean de Bourgogne se prépare à passer en Hongrie.	226
	Expédition du comte d'Ostrevant en Frise.	231
	Pierre de Craon perd son procès contre la reine de Naples.	233
	Le duc de Lancastre se remarie à une dame de la suite de sa première femme.	235
	Jean de Nevers arrive en Hongrie.	236
	Relations de Galéas Visconti avec Bajazet.	241
	Calomnies répandues contre Valentine de Milan.	243
	Siége de Nicopoli.	245
1396	Suite de l'expédition de Frise.	249
	Noces du roi d'Angleterre et de la fille du roi de France.	256
	Bataille de Nicopoli.	260
	Jean de Bourgogne et les chevaliers français sont faits prisonniers et présentés à Bajazet.	263
	Bajazet fait tuer les prisonniers et réserve les chefs.	270
	La nouvelle de cette défaite se répand en France, et des peines sont portées contre ceux qui l'ont répandue.	272
	Le chevalier de Châtel-Morant vient apporter cette nouvelle au roi de France.	275
	Le duc de Bourgogne cherche les moyens de racheter son fils, et met son argenterie en gage.	279
1397	Intrigues du duc de Glocester contre son neveu Richard.	283
	Enguerran de Coucy meurt en Turquie.	293
	Négociation avec Bajazet pour le rachat de Jean de Nevers.	297
	Les prisonniers de Nicopoli reviennent par la Grèce en France.	299
	Le roi Richard fait mettre à mort le duc de Glocestre et le comte d'Arondel.	309
1398	Congrès tenu à Reims pour l'union de l'Église.	312
	Défi entre le comte Maréchal et le comte de Derby.	315
	Le comte de Derby est exilé.	320
	Il vient à Paris.	321
	Continuation du congrès de Rheims.	325
	Mort du duc de Lancastre, père du comte de Derby.	331
1399	Le roi Richard s'oppose au mariage du comte de Derby avec une fille du duc de Berry.	334
	Le roi Richard fait ses préparatifs pour un voyage en Irlande.	337
	L'archevêque de Canterbury engage le comte de Derby à revenir en Angleterre.	341
	Le comte de Derby retourne en Angleterre par la Bretagne.	343
	Le citoyens de Londres accourent au devant de lui.	345
	Il marche contre le roi Richard.	346
	Richard est fait prisonnier et amené à Londres.	347
	Il est renfermé à la tour de Londres.	351
	Il est déposé.	354
	Henry, duc de Lancastre, est couronné.	355
	Quelques nobles anglais se soulèvent pour délivrer Richard de sa prison.	363
1400	Richard est mis à mort dans sa prison.	367
	L'empereur Wenceslas est déposé.	370
1403	Déposition du pape Bénoit.	*Ib.*

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

LIVRE IV.

CHAPITRE PREMIER. — Ci commence le quart livre de maître Jean Froissart, qui parle des guerres et nobles faits d'armes et advenues de France, d'Angleterre et des pays d'entour, leurs conjoints et adhérens, depuis l'an Nostre Seigneur mil trois cent quatre vingt et neuf, et primes de la noble fête qui fut faite à Paris à l'entrée et venue de la roine Isabelle de France, femme au roi Charles le Bien-Aimé, et aussi des joutes qui y furent faites et des présens de ceux de Paris. 1

CHAP. II. — Comment le seigneur de Châteaumorant, lequel le comte de Saint-Pol avoit laissé en Angleterre, retourna en France de-lez le roi et son conseil et montra la chartre de la trève qui étoit accordée et scellée du roi Richard et de ses oncles, laquelle devoit durer trois ans par terre et par mer. 11

CHAP. III. — Du mariage du roi Louis, fils du duc d'Anjou, à la fille du roi Piètre d'Arragon, et comment il alla avec la roine de Naples sa mère, en Avignon, voir le pape Clément. *Ib.*

CHAP. IV. — Comment le jeune roi de France eut volonté d'aller visiter les lointaines marches de son royaume, et comment il alla premièrement en Bourgogne et en Avignon pour voir le pape Clément. 13

CHAP. V. — Comment messire Pierre de Courtenay vint en France pour faire armes à l'encontre messire Guy de la Trémouille. Comment le sire de Clary le reconvoya, et pour quelle ochoison il fit armes à lui ès marches de Calais. 18

CHAP. VI. — Comment les joutes de Saint Inghelberth furent emprises et les faits d'armes par messire Regnauld de Roye, messire Boucicault le jeune et le sire de Saint-Py. 22

CHAP. VII. — De l'accusation faite au roi du peuple de Languedoc en la ville de Beziers sur un nommé Betisac, trésorier au duc de Berry, pour les grandes extorsions qu'il avoit faites au peuple, et de sa confession, et comme il fut cruellement justicié en ladite ville. 24

CHAP. VIII. — Comment, le roi de France, lui étant à Toulouse, manda comte de Foix, et comment le dit comte y vint; et comme grandement; et comment il fit hommage au roi de France de la comté de Foix. 28

CHAP. IX. — De l'attine qui fut faite entre le roi et le duc de Touraine son frère pour plutôt venir de Montpellier à Paris, chacun un seul chevalier en sa compagnie. 31

CHAP. X. — Du trépas du pape Urbain de Rome que on disoit antipape, et comment le pape Clément en escripsit au roi, à ses oncles et à l'université; et de l'élection du pape Boniface des cardinaux de Rome. 32

CHAP. XI. — De la rendation et prise du fort châtel de Mont-Ventadour en Limousin que souloit tenir Geoffroy Tête-Noire. 34

CHAP. XII. — Des armes de Saint-Inghelberth, et comment les trois chevaliers dessus nommés se maintinrent trente jours à l'encontre de tous venans des pays d'Angleterre et d'ailleurs, et chacun trois lances. 40

CHAP. XIII. — De l'entreprise et du voyage des chevaliers de France et et d'Anglerre et du duc de Bourbon qui fut chef de l'armée, à la requête des Gennevois, pour aller en Barbarie assiéger la forte ville d'Affrique. 57

CHAP. XIV. — De un capitaine robeur, nommé Aimerigot Marcel, qui tenoit un fort châtel ès marches de Rouergue, nommé la Roche de Vendais, et comme il fut assiégé du vicomte de Meaux, et la prise du dit châtel et comment depuis ledit Aimerigot fut pris et mené à Paris. 60

CHAP. XV. — Comment les seigneurs chrétiens et gennevois, étant en l'île de Comminières à l'ancre, se mirent hors pour aller mettre le siége devant la ville d'Afrique en Barbarie, et comme ils s'y maintinrent. 79

CHAP. XVI. — De une noble fête et joutes qui fut faite en la ville de Londres, et comment elle fut publiée par tous pays. 94

CHAP. XVII. — Comment, et par quelle incidence, le siége fut levé de devant la forte ville d'Affrique, et comment chacun s'en r'alla en son lieu. 99

CHAP. XVIII. — Des chevaliers anglois qui furent envoyés à Paris devers le roi d'Angleterre et ses oncles sur forme de paix. 103

CHAP. XIX. — De la mort du roi Jean de Castille et du couronnement du roi Henry son fils. 106

CHAP. XX. — De l'armée du jeune comte Jean d'Armignac et du voyage qu'il fit en Lombardie, et comme il mourut au siége devant la ville d'Alexandrie. 107

CHAP. XXI. — De messire Pierre de Craon, et comment il enchéy en l'indignation du roi de France et du duc de Touraine son frère, et depuis fut recueilli du duc de Bretagne. 115

CHAP. XXII. — De la mort du jeune comte Louis de Chastillon, fils au comte Guy de Blois. 118

CHAP. XXIII. — De la mort soudaine du comte Gaston de Foix, et comment le vicomte de Chastelbon vint à l'héritage. 119

CHAP. XXIV. — Comment traité se renouvela à Tours en Touraine entre le roi de France et le duc de Bretagne, et du mariage et alliance de la fille de France au fils du duc de Bretagne et de Jean de Bretagne, comte de Paintièvre, à la fille du dit duc de Bretagne. 131

CHAP. XXV. — Comment le comte de Blois et Marie de Namur sa femme vendirent la comté de Blois et toutes leurs terres au duc de Touraine, frère au roi de France. 137

CHAP. XXVI. — De l'exploit que messire Roger d'Espaigne et messire Espaing de Lion avoient fait devers le roi et son conseil pour le vicomte de Castelbon, et comment il l'eut et fut remis en la comté de Foix et de Béarn et de l'argent qu'il en paya. 140

CHAP. XXVII. — De la grande assemblée qui se tint à Amiens du roi de France, de ses oncles et de son conseil, et des oncles et conseil du roi Richard d'Angleterre sur forme de paix. *Ib.*

CHAP. XXVIII. — Comment messire Pierre de Craon, par haine et mauvais aguet, battit messire Olivier de Cliçon, dont le roi et ses consaux furent moult courroucés. 146

CHAP. XXIX. — De la grosse armée et

du voyage que le roi de France vouloit faire en Bretagne sur le duc de Bretagne, pour la cause que on disoit qu'il soutenoit messire Pierre de Craon; et comment au dit voyage le roi devint malade, pourquoi le voyage fut rompu. 153

CHAP. XXX.—Comment le duc de Berry et le duc de Bourgogne, oncles du roi, eurent le gouvernement du royaume; et comment ils firent chasser et prendre ceux qui avoient eu le gouvernement du roi. 163

CHAP. XXXI. — Comment les trèves furent rallongées entre France et Angleterre, et comment le roi étoit revenu en son bon sens. 174

CHAP. XXXII.—L'aventure d'une danse faite en semblance de hommes sauvages, là où le roi fut en péril. 176

CHAP. XXXIII. — Comment le pape Boniface et les cardinaux de Rome envoyèrent un frère, sage clerc, devers le roi de France et son conseil. 179

CHAP. XXXIV. — Comment le mariage fut traité de messire Philippe d'Artois, comte d'Eu et madame Marie de Berry, veuve, fille au duc de Berry, et comment lui fut baillée la charge de la connétablie de France et ôtée à messire Olivier de Clicon. 181

CHAP. XXXV. — De la forme de la paix qui fut faite et octroyée entre les deux rois de France et d'Angleterre, et par le moyen des quatre ducs, oncles des deux rois. 185

CHAP. XXXVI. — De la mort du pape Clément d'Avignon et de l'élection du pape Bénédict. 192

CHAP. XXXVII. — De un clerc nommé maître Jean de Varennes. 194

CHAP. XXXVIII. — Comment le roi d'Angleterre et son conseil donnèrent au duc de Lancastre, pour lui et ses hoirs perpétuellement, la duché d'Aquitaine et toutes les terres et sénéchaussées appendantes à icelle; et comment le roi s'ordonnoit et faisoit faire ses pourvéances pour aller en Irlande et le duc pour aller en Aquitaine. 195

CHAP. XXXIX. — Du trépas de la roine Anne d'Angleterre, fille au roi de Bohême et empereur d'Allemagne. 196

CHAP. XL. — Comment sire Jean Froissart arriva en Angleterre et du don du livre qu'il fit au roi. 197

CHAP. XLI. — Du refus que ceux d'Aquitaine firent au duc de Lancastre, et comment ils envoyèrent en Angleterre pour remontrer au roi et à son conseil la volonté de tout le pays. 200

CHAP. XLII. — La devise du voyage et de la conquête que le roi Richard fit en Irlande, et comment il mit en son obéissance quatre rois d'icelui pays. 207

CHAP. XLIII. — De l'ambassade que le roi d'Angleterre envoya en France devers le roi de France, pour traiter du mariage de dame Isabel, ains-née fille de France, et de l'amiable réponse qui leur fut faite. 213

CHAP. XLIV. — De un écuyer nommé Robert l'Ermite; comment il fut mis ès traités de la paix et comment il s'en alla en Angleterre devers le roi et ses oncles. 216

CHAP. XLV. — De la délivrance du seigneur de la Rivière et messire Jean le Mercier, comment ils furent mis hors de prison. 221

CHAP. XLVI. — De la paix et accord entre le duc de Bretagne et messire Olivier de Clicon. 222

CHAP. XLVII. — Comment le roi de Honguerie escripsit au roi de France l'état de l'Amorath-Baquin, et comment Jean de Bourgogne, fils ainsné au duc de Bourgogne, fut chef de toute l'armée qui y alla. 226

CHAP. XLVIII. — Comment Guillaume de Hainaut, comte d'Ostrevant et fils au duc Aubert de Hollande, entreprit le voyage pour aller en Frise. 231

CHAP. XLIX. — De la sentence et arrêt de parlement qui fut prononcée pour la roine de Naples et de Jérusalem, duchesse d'Anjou, contre messire Pierre de Craon. 233

CHAP. L. — Comment la conclusion du mariage fut prise à Paris du roi d'Angleterre et d'Isabelle de France, ains-née fille au roi de France, et comment le duc de Lancastre se remaria. 235

CHAP. LI. — Comment l'ordonnance des noces du roi d'Angleterre et de la fille de France se fit, et comment le roi de France lui livra en sa tente entre Ardre et Calais. 256

CHAP. LII.— Comment le siége que les François avoient mis devant la forte ville de Nicopoli en Turquie fut lévé par l'Amorath-Baquin, et comment ils y furent déconfits et tués, et comment les Hongrès s'enfuirent. 260

CHAP. LIII. — Comment les nouvelles de la bataille de Honguerie furent sçues en l'hôtel du roi de France. 272

CHAP. LIV. — Comment la duchesse d'Orléans, fille au duc de Milan, fut soupçonnée de la maladie du roi. 278

CHAP. LV. — Comment le duc de Bourgogne et madame sa femme prenoient grand'diligence pour trouver manière pour la rédemption du comte de Nevers, leurs fils, et des autres prisonniers étants en Turquie. 279

CHAP. LVI. — Comment le duc de Glocestre subtilloit et quéroit les manières pour détruire le roi d'Angleterre, son nepveu. 283

CHAP. LVII. — Comment le duc de Glocestre fut pris par le comte Maréchal au commandement du roi. 292

CHAP. LVIII. — De la manière de la rédemption du comte de Nevers et ses complices et comment elle fut trouvée. 293

CHAP. LIX. — Comment le seigneurs prisonniers en Turquie retournèrent par mer jusques à Venise, et des îles qu'ils y trouvèrent. 299

CHAP. LX. — Comment les dessus dits seigneurs prisonniers retournèrent en France, et comment, depuis leur venue, le roi entendit à la union de sainte Eglise. 306

CHAP. LXI. — De la mort du duc de Glocestre et du comte Arondel, et comment les oncles du roi d'Angleterre, c'est à savoir le duc de Lancastre et le duc d'Yorch et les Londriens s'en contentèrent. 308

CHAP. LXII. — De la grand'assemblée qui fut faite en la ville de Rheims, tant de l'empire d'Allemagne comme du royaume de France sur l'état et union de sainte Église. 312

CHAP. LXIII. — Comment le comte Maréchal appela de gage à outrance le comte Derby, fils au duc de Lancastre en la présence du roi et de tout son conseil, dont depuis plusieurs maux vinrent en Angleterre. 315

CHAP. LXIV. — Comment le roi Richard d'Angleterre rendit sa sentence par laquelle il bannit du pays dessus dit le comte Derby dix ans et le comte Maréchal à toujours. 320

CHAP. LXV. — Comment Derby se partit d'Angleterre et de la ville de Londres pour venir en France. 321

CHAP. LXVI. — Comment messire Guillaume, comte d'Ostrevant, envoye devers le comte Derby ses messages, et comment il y fut reçu. 323

CHAP. LXVII. — Comment grand'assemblée se fit en la ville de Reims de l'empereur d'Allemagne et du roi de France pour mettre union en sainte Eglise. 324

CHAP. LXVIII. — De la réponse que le duc de Lancastre fit au chevalier envoyé de par son fils le comte Derby, et comment le duc de Lancastre mourut. 331

CHAP. LXIX. — Du traité du mariage entre le comte Derby et la fille au duc de Berry, et comment le roi Ri-

chard le fit empêcher par le comte Salsebery. 334
CHAP. LXX. — Comment le roi Richard s'ordonna et fit son mandement pour aller sur les marches d'Irlande. 337
CHAP. LXXI. — Comment l'archevêque de Cantorbie fut envoyé devers le comte Derby de par les Londriens et aucuns grands consaux d'Angleterre pour faire revenir le dit comte. 340
CHAP. LXXII. — Comment le comte Derby prit congé au roi de France et s'en vint en Bretagne devers le duc son cousin. 342
CHAP. LXXIII. — Comment le comte Derby arriva de Bretagne en Angleterre et comment il fut reçu des citoyens de Londres. 344
CHAP. LXXIV. — Comment nouvelles vinrent au roi Richard de la venue du comte Derby, et comme il venoit à puissance sur lui, et comment il s'en pourvéit. 346
CHAP. LXXV. — Comment le roi Richard se rendit au comte Derby pour venir à Londres. 347
CHAP. LXXVI. De l'état de la roine Isabel d'Angleterre, et comment on lui bailla nouvelles gens et comment le roi fut mis dedans la grosse tour de Londres. 351
CHAP. LXXVII. — Comment le roi relégua sa couronne et son royaume en la main du comte Derby, duc de Lancastre. 354
CHAP. LXXVIII. — Comment le roi Henry, duc de Lancastre, fut couronné du consentement de tout le commun d'Angleterre et de la manière de la fête. 355
CHAP. LXXIX. — Comment les nouvelles de la prise du roi Richard furent sçues en France par la venue de la dame de Coucy, et comment le roi en fut courroucé. 359
CHAP. LXXX. — Comment aucuns seigneurs d'Angleterre mirent sus une armée pour délivrer le roi Richard et détruire le roi Henry, et comment ils en moururent. 363
CHAP. LXXXI. — Comment le roi de France mit une grosse armée pour envoyer sur les frontières d'Angleterre. 366
CHAP. LXXXII. — De la mort du roi Richard d'Angleterre, et comment les trèves furent ralongées entre France et Angleterre et aussi de la déposition du pape Bénédict. 367
Extrait de la préface de la première édition. 373
Observations sur cette nouvelle édition. 397
Fragment d'une lettre relative au manuscrit de la bibliothèque publique de Valenciennes. 409
Rédaction primitive d'une partie du premier livre des Chroniques de sire Jean Froissart, extraite d'un manuscrit de Valenciennes. 413
Remarques sur quelques locutions propres à ce manuscrit. 478
Biographie de sire Jean Froissart, écrite par lui-même d'après le texte de ses Chroniques et de ses poésies, distribués chronologiquement. 479
Sur Jehan Le Bel. 542
Chronologie comparée de la vie de J. Froissart et de l'histoire de son temps. 544
Série chronologique des événemens contenus dans les quatre livres des Chroniques de sire Jean Froissart. 545

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

LIVRE DES FAITS

DU BON MESSIRE

JEAN LE MAINGRE, DIT BOUCIQUAUT,

MARESCHAL DE FRANCE ET GOUVERNEUR DE JENNES.

NOTICE

SUR

LE LIVRE DES FAITS DU MARÉCHAL BOUCICAUT.

Cette intéressante Chronique fut publiée pour la première fois par Théodore Godefroy, en 1620 (1 vol. in-4°), d'après un manuscrit qui lui avait été offert par M. de Machaut, sieur de Romainville. Elle a été plusieurs fois réimprimée depuis, et elle a été insérée dans l'ancienne et dans la nouvelle collection des Mémoires sur l'Histoire de France. Le nom de l'auteur est resté jusqu'ici inconnu.

Après Froissart je ne connais aucun écrivain du quatorzième siècle qui sache s'emparer aussi vivement de l'attention du lecteur. Son style est toujours simple et animé, son imagination vive, naturelle, entraînante, son instruction solide et variée.

Il en existe à la Bibliothèque du Roi un exemplaire manuscrit, sous le n° 178[20] supplément. C'est un in-folio carré sur vélin à deux colonnes, écriture du temps. On lit sur le dernier feuillet :

Explicit le Livre des Fais du bon mareschal Bouciquaut, gouverneur de Jennes, fait et escript jusque ycy le ixe jour d'avril l'an de grace mil ccc et ix.

J'ai collationné avec soin l'exemplaire de Théodore Godefroy sur ce beau manuscrit.

J. A. C. BUCHON.

20 octobre 1835.

LIVRE DES FAITS

DU BON MESSIRE

JEAN LE MAINGRE, DIT BOUCIQUAUT,

MARESCHAL DE FRANCE ET GOUVERNEUR DE JENNES.

PROLOGUE.

Deux choses sont par la volonté de Dieu establies au monde, ainsi comme deux piliers à soustenir les ordres des loix divines et humaines, qui à créature humaine donnent reigle de vivre en paix et deüement soubs les termes de raison, et qui accroissent et multiplient le sens humain en congnoissance et vertu, et l'ostent d'ignorance, et avec ce deffendent et soustiennent et augmentent le bien propre et aussi le public, et sans lesquels seroit le monde ainsi comme chose confuse et sans nul ordre. Et par ce pouvons nous veoir que, comme elles nous soient nécessaires, pour le grand bien d'elles, et le grand profit qui nous en vient, nous les devons souverainement priser, honnorer, soustenir, louer, et avoir en revérence. Iceulx deux piliers sans faille sont chevalerie, et science, qui moult bien conviennent ensemble. Car en pays, royaume, ou empire auquel l'une des deux faudroit, conviendroit que le lieu eust peu de durée; car là où science seroit destruicte, loy seroit nulle. Et comme homme ne puisse bien vivre sans loy, et seroit retourné comme en beste, avec ce le royaume ou contrée là où deffence de chevalerie cesseroit, l'envieuse convoitise des ennemis, qui rien ne craindroient, tost à confusion le mettroit. Or nous a, Dieu en soit loüé! avec les autres biens que faicts nous a, donné ces deux deffences. Mais de l'une parlerons plus avant, au propos que nous voulons traicter; c'est à savoir de chevalerie, en la loüant en la personne d'un vaillant et noble chevalier encores au monde, Dieu luy tienne! aujourd'huy vivant en bon âge, et prospérité de corps, d'esprit, et de noble estat : C'est monseigneur messire Jean le Maingre, dit Bouciquaut, mareschal de France; et gouverneur de Jennes, en laquelle revérence et honneur, pour les dessertes de ses biens faicts, sera au plaisir de Dieu traicté et parfaict ce présent livre, racontant le bien de luy, tant en vertu de nobles mœurs, gentillesse et toutes graces, comme en prouesse et vaillantise de son corps et bons faicts par luy accomplis, és quelles vertus on le veoit persévérer de mieulx en mieulx. Et comme à tous par nature ceste vie soit briefve, est chose deüe et de belle ordonnance, afin que le bienfaict des vaillans ne soit mie amorty, que ils soyent mis en perpétuelle souvenance au monde, c'est à savoir en registre de livres. Et pour ce est-il dict de plusieurs vaillans trespassés, de qui les noms et bontés sont mis en mémoire : que ils ne sont pas morts, ains vivent; c'est à dire que le bien d'eulx n'est pas mort; car leur bonne renommée est encore vive au monde, et vivra, par le rapport des tesmoings des livres, jusques à la fin du monde. Et avec ce, c'est chose convenable, que en mémoire autentique soient mis les bons, et leur nom authorisé : affin que ceulx qui tendent à honneur puissent prendre exemple de bien faire, pour attaindre au loyer de bonne renommée, qui est deüe à ceulx qui le desservent. Mais à un peu revenir au propos de prouver ce que devant est dict, c'est à sçavoir que aussi avecques chevalerie, science doibt estre loüée, comment saurions nous des bons trespassés les biens faicts entre nous humains, de qui l'entendement ne comprend rien des choses passées, fors par le rapport d'autruy, si science n'estoit, qui le nous certifie? Ce sont lettres et escriptures, lesquelles sont le premier membre de science, par qui nous

sont rapportées les choses passées, et que à l'œuil nous ne voyons mie. Et pour ce dict Caton : « lis les livres ». Car certes, homme de quelque estat qu'il soit ne sera jà droictement appris, si n'est par introduction de lettres et de livres. Et pour ce me semble que moult devons louer science et ceulx qui les sciences nous donnèrent, par qui avons congnoissance de tant de nobles choses que nos yeux peuvent voir, et des vaillans preux trespassés, qui tant honorablement vesquirent en ce monde qu'ils en ont desservy mémoire à tous jours.

PARTIE I.

CHAPITRE PREMIER.

Cy dit par quel mouvement ce présent livre fu faict.

Affin qu'il ne soit pas celé, mais sceu de tous ceulx qui ce présent livre verront et orront, par quel mouvement il a esté faict et mis sus, il est à savoir que plusieurs chevaliers de grand renom et gentils-hommes vaillans poursuivans le noble faict et hautesse des armes, lesquels ont congneu et hanté dès son enfance, de tels y a et encores font, le bon vaillant preux mareschal de qui nous parlons, et ses nobles ancestres, et esté avec lui en maintes nobles places et assemblées chevaleureuses, parquoy tant l'ont veu et esprouvé en toutes conditions qui à vaillant chevalier advisent, ont advisé que, affin que le temps advenir, si comme devant est dict, le nom et bien faict de si vaillant preud'homme ne soit péry, ains soit demeurant au monde avec les vivans par longue mémoire, et que les autres s'y puissent mirer, que bon seroit que certain livre de luy et de ses faicts fust faict. Et pour ce, comme il en soit bien digne, advisèrent personne propice à qui l'œuvre commirent et chargèrent, laquelle personne, pour l'authorité de luy et aussi d'iceulx nobles dignes de foy, ne contredit leur bon vouloir, ains promit, à l'aide de Dieu, l'accomplir au mieulx que faire le sauroit, selon la relation de leurs rapports, et sans rien du sien en parlant de luy adjouster; et ainsi entreprist ce dict œuvre, après le tesmoingnage et le rapport d'iceulx, qui estre nommés ne veulent, affin que envieux ne deissent que aulcune flaterie leur feist dire.

CHAPITRE II.

Cy dit de quieulx parens fut le mareschal Bouciquaut, et d sa naissance et enfance.

Or entrons d'ores-en-avant au propos que nous entendons à poursuivre, c'est de parler du vaillant Bouciquaut, à louange duquel, véritable et sans flaterie, sera continué ce livre, à l'aide de Dieu, jusques à la fin. Fils fut du noble et très vaillant chevalier monseigneur Jean le Maingre, dit Bouciquaut, lequel dict chevalier fut moult preud'homme, et de grand savoir, et toute sa vie et son temps employa en la poursuite d'armes. Et à l'exemple des vaillans anciens, qui ainsi le feirent, ne luy chailloit de trésor amasser, ne de quelconques choses fors d'honneur acquérir. Pour lesquels biens faicts, et sa grand vaillance, et preud'hommie, au temps des grandes guerres en France, au vivant du chevaleureux roy Jean, fut faict mareschal de France. Lequel servit le dict roy en ses guerres, si comme assez gens encore vivans le sçavent, si puissamment, que de présent est appellé et tous jours sera le vaillant mareschal Bouciquaut. Et encores pour un petit toucher de la grand'ardeur et seule convoitise qu'il avoit en la poursuite d'armes, sans ce qu'il luy chalust de quelconque autre avoir, dirons de luy en brief, ce qu'il respondoit à ses parens et autres de ses amis, quand par plusieurs fois le blasmèrent de ce qu'il n'acquéroit terres et seigneuries pour ses enfans, veu qu'il estoit tant en la grâce du roy. « Je n'ay rien, disoit-il, vendu, ne pensé à vendre de l'héritage que mon père me laissa, ne point acquis aussi n'en ay, ne vueil acquérir. Si mes enfans sont preud'hommes et vaillans, ils auront assez, et si riens ne vaillent, dommaige sera de ce que tant leur demeurera. » Assez se pourroit dire de ce vaillant preud'homme, qui voudroit parler de ses faicts et vaillances : mais pour tirer à la matière dont nous espérons à parler, à tant nous en souffrerons. Si ne forligne mie son vaillant fils, s'il est plain de bonté, car ainsi que dit ce proverbe commun : de bonne souche bon syon. Sa femme, et mère de celuy dont nous faisons nostre livre, fut madame Fleurie de Linières, qui en son vivant estoit très bonne, belle, sage et très noble dame, et

d'honneste vie. Né fut celuy dont nous parlons en Touraine, en la cité de Tours, et en baptesme eut nom Jean. Si fut chèrement tenu de ses parens, comme leur premier fils, et nourry joyeusement, comme il appartient à enfant de tel parage. Mais le vaillant père, dont cy dessus avons parlé, ne dura au fils que deux ans après sa naissance. Si trespassa de ce siècle, dont dommage fut au royaume de France, aussi à la noble dame sa femme, qui moult le ploura, et grand dueil en fist, et aussi fut grand perte à ses enfans.

Si fut cest enfant bel et doucet, et très-plaisant à nourrir, qui au veufvage de la mère fut grand reconfort. Car au feur qu'il croissoit, grâce et beauté croissoient et multiplioient en luy. Si fut enfant bel, plaisant, gracieux, et de joyeux visaige, un peu sur le brunet, et assez coulouré, qui bien luy fist. Si estoit avenant, joyeux, et courtois en tous ses enfantibles faits. Et quand il fut un peu parcreu, la sage et bonne mère le fist aller à l'escole, et luy continua à y aller, tant qu'elle l'eut avec soy en ce temps de son enfance ; tout ainsi que dict le proverbe commun : Ce que nature donne nul ne peut tollir. Car quoy que l'on die, très en l'enfance de l'homme se peuvent appercevoir ses inclinations, de quoy que ce soit, si comme par expérience se peut chacun jour veoir. Et ce tesmoingnent assez les anciennes histoires des faits de plusieurs vaillans, si comme de Cirus, qui en son enfance cuidoit estre fils du pastour qui l'avoit nourry, et ses bestes gardoit aux champs, et il estoit de royale lignée, et fils de la fille d'Astiages, le roy de Perse, lequel roy l'avoit commandé à occire très qu'il fut né, de peur qu'il le déshéritast, quand en âge seroit, pour cause d'un fier songe qu'il avoit songé, qui ainsi luy fut par sages exposé. Mais comme le dict commandement du roy ne fust mie du tout obéy, le trouva un pastour au bois pendu par les drapelets à un arbre. Si le nourrit sa femme comme sien : mais quand il fut parcreu, nature qui ne peut celer ce qu'elle donne, ne voult pas mucier en luy son noble sang, et sa royale venue. Car, avec ce que bel de corps et de visaige estoit, le gentil port de luy, son seigneurial maintien, l'alleure, le regard et la sage parole, démonstroient en luy qui il estoit. Et qu'il soit vray que grand chose et merveilleuse soit que les dons de grâce et de nature, tant estoit celuy Cirus naturellement de seigneurial maintien, que les autres pasteurs l'avoient en revérence, et en firent leur roy. Si le craignoient et doubtoient; et quand ils estoient aux champs, ils s'assembloient entour luy, et il oyoit leurs causes, et en déterminoit, et leur faisoit droit. Et ainsi nature prophétisoit en luy ce que puis advint : car il fut roy de Perse, d'Assyrie, et de Mède, et conquit Babilone la grande. Semblablement advint de Romulus, qui fonda Rome, et de Rémus, son frère, qui très leur enfance assembloient les petits enfans, par manière de bataille, et ainsi le continuoient et maintindrent, quand ils furent grands et hommes parfaits ; tant qu'ils conquirrent grand pays; aussi Pâris le fils de Priam, qui pastour mescongneu fut en son enfance, et fils de pasteur cuidoit estre, mais son gentil maintien, et son poly atour, ses chapelets de fleurs, et son arc doré, donnoient enseignes, avecques sa très grande beauté, tant de ses inclinations et conditions amoureuses, plus que batailleresses, comme qui il estoit. D'assez d'autres nobles hommes, pourroit-on dire, desqueulx, quand jeunes estoient, les enseignes de leurs enfances démonstroient enseignes de leurs conditions.

CHAPITRE III.

Encore de l'enfance du dict Bouciquaut.

A propos de ce que dict est dessus, très l'enfance du noble mareschal Bouciquaut, duquel nous espérons ramener à digne mémoire les très notables et beaux faits par lui achevés et accomplis au contenu de ce livre, estoient en lui apparans ses belles bonnes et honnorables conditions et inclinations naturelles : car ses jeux enfantelins estoient communément de choses qui peuvent signifier faits de chevalerie, et si comme il est dict devant des susdicts chevaleureux, nature prophétisoit en cestuy cy les haults offices que Dieu et bonne fortune luy apprestoient à venir en son temps. Car il assembloit les enfans de son âge, puis alloit prendre et saisir certaine place, comme une petite montaignete ou aultre part, et avec lui Geffroi, son frère, qui en son parfait âge a esté et est chevalier de très grand'emprise, fort et fier à ses ennemis, hardy et de grand courage, et bel de corps et de viaire, et en si grand office, comme

gouverneur de la Daulphiné; et aussi Mauvinet, leur frère de mère, qui moult vaillant chevalier a en son vivant esté. Iceux estoient avecques luy, à garder le pas ou le lieu contre les autres petits enfans à qui de sa puissance chalengioient la place; et autres fois vouloit estre l'assaillant, et par force en deboutoit les autres; puis faisoit assemblées comme par bataille, et aux enfans faisoit bacinets de leurs chapperons, et en guise de routes de gens d'armes, chevauchant les bastons et armés d'escorce de bûches, les menoit gaingner quelques places les uns contre les autres. A tous tels jeux voulontiers jouoit, ou aux barres, ou au jeu que l'on dict le Croq-madame, ou à saillir, ou à jetter le dard, la pierre, ou si faites choses. Mais à quelque jeu qu'il jouast, tousjours estoit le maistre, et vouloit congnoistre du droict ou du tort des autres enfans. Et dès lors estoit sa manière seigneuriale et haulte; et se tenoit droit, la main au costé, qui moult luy avenoit, regardant jouer les autres enfans pour juger de leurs coups. Et ne parloit mie moult, ne trop ne rioit; non pas que ce luy vînt d'orgueil, ne oultrecuidance; car il estoit amiable, doux et humain, et courtois sur tous autres enfans, et très humble et très obéissant à son maistre qui le gouvernoit, et à toute gent, mais que tort on ne luy feist; car ce ne souffroit-il en nulle guise. Et telle manière avoir à si jeune enfant, estoit démonstrance de son grand et noble couraige qui très-lors se donnoit à congnoistre. Et qu'il eust grand cœur, apparut bien une fois, que son maistre l'avoit batu, pour cause que un enfant s'estoit plaint qu'il lui avoit donné une buffe, pour ce qu'il l'avoit desmenty, Bouciquaut ne pleuroit point, ains tenoit sa main soubs sa joue, comme tout pensif. Son maistre, qui regarda la manière qu'il ne pleuroit point, comme font les autres enfans communément, qui pleurent quand on les a battus, luy dist asprement: « Regardez! est-il bien fier ce seigneur-là! il ne daigne pleurer. » L'enfant lui respondit: « Quand je serai seigneur, vous ne m'oserez batre. Et je ne pleure point, pour ce que si je pleuroye, on sauroit bien que vous m'auriez batu. » Quand il fut un peu grandelet, le saige roi Charles, qui lors vivoit, lequel n'avoit pas oublié les bons services que son père, le vaillant mareschal Bouciquaut, avoit faicts en son vivant au roi Jean et à lui, aussi ès faicts des guerres du royaume de France contre les Anglois, eut espérance que semblablement le fils seroit vaillant, et que bien estoit raison qu'il le rémunerast des biens faits de son feu père. Si voult et ordonna qu'il fust amené par deçà, et qu'il demeurast à la cour du Daulphin de Vienne, son fils, qui à présent règne. Et ainsi feut faict. Si fut nourry avec le dict Daulphin jusques à ce qu'il eut d'âge environ douze ans. Et tant comme il y fut si se gouverna très gracieusement, tellement que le Daulphin l'avoit moult cher. Et semblablement tous les autres haults et nobles enfans qui là estoyent nourris, et mesmement aussi les grans gens l'aimoient, et moult réputoient ses belles manières sages, et gracieuses et toutes telles que noble enfant taillé à venir à grand bien doit avoir.

CHAPITRE IV.

Cy dit de la première fois que Bouciquaut prist à porter les armes.

Bouciquaut si que dit est, estoit jà venu en l'âge de douze ans, et nonobstant que ce soit moult grand'jeunesse à jà commencer à porter armes, cestuy enfant, oultre le commun cours des autres enfans, qui en cet âge naturellement ont coustume de plus désirer à jouer avec les autres enfans que à faire quelconque autre chose, ne cessoit de se débatre et guermenter qu'il fust armé et allast à la guerre. Et à bref parler, nonobstant que plusieurs qui l'oyoient se rigolassent de luy, disans: « Dieux de l'homme d'armes! » Tant s'en débatit, que le duc de Bourbon en ouyt parler. Et de ce quil luy fut rapporté que l'enfant disoit, et du grand désir qu'il avoit d'aller en guerre, eut moult grand ris, considérant le grand courage qu'il avoit en si jeune âge. Dont il présuma que, s'il vivoit, encore seroit un vaillant homme; dont il fut moult joyeux; et pour le plaisir qu'il y prist, requist au roy que il luy voulsist bailler, pour le mener avec lui en l'armée qu'on faisoit adonc, pour aller en Normandie assiéger et prendre les chasteaux et forteresses du roy de Navarre qui lors vivoit, à qui le roi Charles avoit contens. A laquelle dicte requeste du duc de Bourbonnois, le roy, par manière de jeu et d'esbatement, et pour accomplir le désir de l'enfant, s'y consentit: mais bonne garde lui bailla. Si fut Bouciquaut armé, et mis en estat; quand il se vit habillé tout ainsi qu'il demandoit, ne convient à demander s'il

eut grand joie. Et quand il estoit armé, ce ne luy sembloit mie charge; ains en estoit si joly que il s'alloit remirant comme une dame bien atournée. Et tant se contenoit bel, que ceulx qui le voyoient y prenoient grand plaisir. Et ainsi le jeune enfant Bouciquaut alla en celle armée, de laquelle fut principal chef le duc de Bourgogne, frère du roy Charles, avec lequel estoit le duc de Bourbon et le bon connestable de France, messire Bertran de Claquin, et maints autres vaillans capitaines et grand'foison de gens d'armes. Par laquelle puissance furent pris par force maints forts chasteaux et forteresses, c'est à sçavoir Bretueil, Beaumont, Reguiervile, Gaüray, Saint-Guillaume de Mortaing, et tant qu'il ne luy remaint que Cherebourg. Et ce fait s'en retournèrent en France. Mais tant gracieusement se gouverna l'enfant dessus dict en ce voyage que oncques hommes ne le vit lassé du fais du harnois, ne de quelconque peine qu'il convient souffrir aux siéges, ains tousjours si joyeusement s'y contenoit, que vrayement on pouvoit juger par les contenances que armes debvoient estre son naturel mestier. Mais au retour faillit la joie de l'enfant Bouciquaut : car jà cuidoit estre un vaillant homme d'armes : mais esbahy se trouva, quand on luy dist : « Or çà, çà! maistre bel homme d'armes, revenez à l'escole. » Si fut derechef mis à l'escole avec le Daulphin, comme devant; dont moult se trouva marry. Et ainsi comme vous oyez, fut celuy voyage le premier où Bouciquaut fut oncques armé : mais de bonne heure y commença : car si bien puis l'a continué, que pris n'a guères de repos.

CHAPITRE V.

Cy dit comment en jeune âge Bouciquaut voult poursuivre les armes, et se prist à aller en voyages.

Ainsi un espace de temps fut l'enfant Bouciquaut tenu à séjour malgré luy avec le Daulphin, tant que moult luy commença à ennuyer. Si se prist moult à tourmenter d'estre tiré hors de là, et de porter armes; laquelle chose moult désiroit : car bien luy sembloit que jà fust fort et dur assez pour donner et recevoir grands coups de lance et d'espée, et de soustenir le fais qu'il y convient. Et de ce tant mena grand noise, que le roi ouït parler de sa grand volonté, et qu'il disoit vrayement que qui ne l'armeroit il iroit servir aucun gentil homme, qui luy donneroit chevaux et harnois; car plus ne vouloit ainsi séjourner en court. Le roy eut grand plaisir de veoir en si jeune cœur tel desir et volonté de jà venir à vaillance : et si pensa que bien retrairoit à son chevaleureux père. Et quoy qu'il retardast de luy octroyer ce qu'il requéroit, pour ce que trop jeune luy sembloit, tant en fist parler au roy, et tant le requist, que en la parfin convint qu'il fust armé. Si le fist le roy moult bien ordonner de tout ce qui lui convenoit, et très bien monter, et bonne compaignie luy bailla, et assez de quoy despenser. Et ainsi en très bel estat l'envoya derechef en la compaignie du duc de Bourbon, qui joyeusement le receut, lequel alloit avec le duc de Bourgongne, par le commandement du roy, à tout belle compaignie de gens d'armes, après le comte de Bouquingam, Anglois, qui adonc alloit dommageant le royaume de France. Si luy fut par le dict duc de Bourgongne et sa compaignie par fois porté maint dommage, tant que à petite compaignie s'en retourna en Angleterre, et petit eut gaigné en France. En celuy voyage moult se commencèrent à démonstrer les vaillances du bon courage et hardement du jouvencel Bouciquaut. Car ès escarmouches et rencontres qu'ils faisoient sur leurs ennemis, tant et si avant s'y abandonnoit, que nul plus que luy ne s'y advanturoit. Et tant que merveilles estoit à veoir à si jeune enfant faire ce qu'il faisoit, et plus en eust fait encores, qui luy eust souffert. Mais assez y avoit avecques luy qui ne le souffroit à faire tous ses hardis vouloirs, pour ce que trop se vouloit abandonner. Et mesmement le bon noble duc de Bourbon, qui devant l'amoit pour l'amour de son vaillant père, l'accueillit adonc en plus grand amour, pour l'apparence et signe qu'il voyoit en luy d'estre vaillant homme. Et depuis lors l'eut moult cher en sa compaignie. Ce voyage fait, s'en retourna à Paris le duc de Bourgongne, et le duc de Bourbon, et Bouciquaut avec eulx; si fut grandement receu du roy, et du Daulphin son fils, qui jà avoient ouy parler de l'espreuve de son hardement, et grande volonté.

CHAPITRE VI.

Cy devise les essais que Bouciquaut faisoit de son corps pour soy duire aux armes.

Ne se tint pas à tant le noble jouvencel Bouciquaut. Si dit que plus ne tiendra la court à séjour, et qu'il sera d'or-en-avant maistre de soy. Jà luy semble qu'il soit homme, et que il doie traveiller comme les autres. Si s'en partit moult tost de Paris, et s'en alla en Guyenne avec le bon mareschal de Sancerre, qui alloit mettre le siége devant Monguison. Et comment Bouciquaut se maintint en celuy voyage, nous vous dirons. Tant estoit grande l'ardeur de la volenté qu'il avoit aux armes, que nulle peine ne luy estoit griève, et ce qui eust esté grand travail à un autre, à lui estoit très grand soulas. Car quand il estoit un peu à séjour, adonc comme celuy que grand désir menoit, ne se pouvoit tenir coy. Dont maintenant s'essayoit à saillir sur un coursier tout armé, puis autre fois couroit ou alloit longuement à pied, pour s'accoutumer à avoir longue halcine, et souffrir longuement travail. Autre fois féroit d'une coignée, ou d'un mail grand pièce et longuement, pour bien se duire au harnois, et endurcir ses bras et ses mains à longuement férir, et qu'il s'accoutumast à légèrement lever ses bras. Pour lesquelles choses exercer duisit tellement son corps, que en son temps n'a esté veu nul autre gentil homme de pareille appertise; car il faisoit le soubresaut armé de toutes pièces, fors le bacinet, et en dansant le faisoit armé d'une cotte d'acier. *Item* sailloit sans mettre le pied à l'estrier sur un coursier armé de toutes pièces. *Item* à un grand homme monté sur un grand cheval, sailloit de terre à chevauchon sur ses espaules, en prenant le dict homme par la manche à une main, sans autre avantage. *Item* en mettant une main sur l'arçon de la selle d'un grand coursier, et l'autre emprès les oreilles, le prenoit par les crins en plaine terre, et sailloit par entre ses bras de l'autre part du coursier. *Item* si deux parois de plastre fussent à une brasse l'une près de l'autre, qui fussent de la haulteur d'une tour, à force de bras et de jambes, sans aultre aide, montoit tout au plus hault, sans cheoir au monter ne au dévaler. *Item* il montoit au revers d'une grande eschelle dressée contre un mur tout au plus hault, sans toucher des pieds, mais seulement sautant des deux mains ensemble d'eschelon en eschelon, armé d'une cotte d'acier; et ostée la cotte, à une main sans plus, montoit plusieurs eschelons. Et ces choses sont vrayes. Et à maintes autres grandes appertises faire duisit tellement son corps, que à peine peust-on trouver son pareil. Puis quand il estoit au logis, s'essayoit avec les autres escuyers à jetter la lance, ou à autres essais de guerre, ne jà ne cessoit. Et ainsi se contint en celuy voyage, ne jà ne luy sembloit qu'il peust estre à temps à aulcune besongne pour soy bien esprouver. Et quand ils furent au siége devant la dicte forteresse de Monguison, aux assaults qui y furent faicts, là s'essayoit Bouciquaut, qui légèrement couroit des premiers, pour faire en toutes choses en tel cas ce que appartient à tout bon homme à faire. Et tant s'y abandonnoit périlleusement, que tous s'en esmerveilloient. Pour lesquels biens faits, et l'apparence de son grand hardement et vaillance, le prist le dict mareschal de Sancerre en moult grand amour, et dist, présens plusieurs de ses gens : « Si cest enfant vit, ce sera un homme de grand fait. » Et à la parfin fut prise la dicte forteresse, et plusieurs autres chasteaux, et forteresses furent prises par traicté. Et après ce s'en revindrent en France.

CHAPITRE VII.

Cy parle d'amour, en démonstrant par quelle manière les bons doivent amer pour devenir vaillans.

Jà estoit venu Bouciquaut en l'age et au temps que amour naturellement a coustume de prendre le treu et la paye de tous jeunes nobles courages. Si ne fut mie droict qu'il fust exempt ne eschapast de l'amoureux lien, lequel n'empesche mie ne oste aux chevaleureux de bonne volonté à poursuivir le noble exercice des armes, ainçois est ce qui plus fait és jeunes cœurs aviver et croistre le désir de l'honnorable poursuite chevaleureuse. Ha! quants ont esté exaussés au nom de prouesse, que, si ne fust amour par qui leur venoit le hardement d'entreprendre les fortes choses, lesquelles pour accroistre leur renommée ils achevoient, affin qu'ils eussent la grâce de leurs dames, ce ne fust rien d'eulx. Mais quelle chose est-ce qui soit griefve ne forte à faire à cœur qui bien aime, et qu'il n'ose entreprendre? Certes nulle. Amour oste paour, et

donne hardement, faict oublier toute peine, et prendre en gré tout le travail que on porte pour la chose aimée. Et qu'il soit vray, qui veult lire les histoires des vaillans trespassés, assez trouvera de ce preuve; si comme on lit de Lancelot, de Tristan, et de plusieurs autres, que amour fit bons, et à renommée attaindre. Et mesmement de nostre vive assez de nobles hommes de France et d'autre part en voyons et avons veu, si comme on dict de messire Othe de Gransson, du bon connestable de Sancerre, et d'autres assez, qui long seroit à dire, lesquels le service d'amour a faict devenir vaillans et bien morigenés. O noble chose est que d'amour, qui bien en sçait user, quoy que à tort aulcuns le blasment! Car si mal en prend à ceulx qui à droict n'en savent user, ce n'est pas la coulpe d'amour; car de soy elle est bonne. Et pour ce qu'il pourroit sembler à aucuns que il ne suffist mie de dire en termes si généraux, sans en plus avant déclarer, que amour soit bon à qui bien en sait user, est bon de toucher aulcunement par quels termes bien user on en peut, parquoy elle soit bonne. Et pour déclaration de ce, sans querir trop de subtiles questions, me semble que le cœur qui veult aimer doibt principalement fonder l'entente de son amour sur trois choses. La première est qu'il aime, pour en valoir mieulx en toutes mœurs et en conditions, et pour amender ses coustumes, vivre plus joyeusement, avoir cœur plus hardy, et plus entreprenant, et en toutes vertus se vouloir habiliter et conjoindre. La seconde chose est, qu'il advise bien de se mettre en lieu, qui soit tel, si bien conditionné, si vertueux et si bon, qu'il y puisse prendre exemple de toute bonté, et où il y ait sens. Car soit certain que s'il aime en fol lieu, il deviendra fol, et si en vil lieu et mal moriginé, semblablement deviendra vil et vicieux : car amour est de telle nature, qu'elle faict tout cœur aimant traire à la nature et aux conditions de la chose que on aime. Doncques, si mieulx valoir veult d'emprendre amoureuse vie, quelle que soit la personne qu'il veult aimer, soit belle ou laide, grande ou petite, garde soy d'aimer en lieu où il n'y ait sens, grâces et vertus. La troisième chose sur quoy le bon cœur doibt fonder son entente, est sur honneur, en telle manière que en cest amour où il se mettra, de tout son pouvoir y garde honneur, ne pour mourir ne face à son pouvoir chose dont de nulle part déshonneur vienne à luy, ne à ce qu'il aime. Et si sur ces trois choses le cœur qui veut aimer met bien son entente, c'est à savoir que pour aimer il amende ses conditions, en vive plus liement, et que son courage en accroisse en haultes pensées, et qu'il s'asséie en lieu noble de mœurs et bien conditionné, et qu'en celle amour en toutes choses garde honneur, il trouvera amour si bonne et si profitable, qu'il en vauldra mieux toute sa vie. Mais aulcuns me respondront à ces raisons : « Voire mais, je cuiderai que le lieu où je m'arresteray soit bon et bien conditionné, et puis je trouveray le contraire : et si n'en pourray oster mon cœur. Car je luy auray tout mis. » Si fais telle responce : que puis que ils dient qu'ils ne s'en pourroient oster, et si y treuvent assez de mal, que ils n'usent donc pas de la bonne amour que je devise. C'est à sçavoir que ils doivent amer pour mieulx en valoir, et non mie pour en empirer. Et celuy en empireroit qui plus s'y tiendroit; puisque le lieu rien ne vaudroit. Et de dire que ce fust faulseté, non teroit. Car il est fol qui du mauvais pas ne se tire, s'il y est entré. Mais sais-tu la cause pourquoy, tu qui veux aimer, trouves en amour communément tant d'amertumes, et de maulx? C'est pource que tu ne mets mie ton cœur en la vie amoureuse, pour cause de mieulx en valoir, ne pour vertu, mais seulement pour la délectation que ton corps en a ou espère avoir. Et pour ce que telle folle plaisance et délectation est chose qui durer ne peult, toute chose qui est fondée dessus ne peult estre seure, et à peine se peult garder; mais ce qui est fondé sur vertu est très durable, et en vient bien et joye. Mais trop peu sont qui aiment selon les susdictes règles, et pour ce trouvent amour dur, quand à la chose que ils désirent ils faillent, c'est à savoir à leur folle plaisance. Si est à leur coulpe le mal qu'ils en ont, et non mie d'amour. Car eulx mesmes se font le mal et grief qu'ils en reçoivent. Tout ainsi que je puis bailler exemple du vin, le quel est de soy très bon, et qui resjouit le cœur de l'homme, et le réconforte, et soustient, et assez de bonnes choses en sont faictes : mais si discrètement il n'en prend, et que gloutement et au délit plus que raison, de son corps il luy bestourne le sens, et le ramène comme à nature de beste, qui n'a nulle raison, et luy trouble la veue. Si n'est

mie à la coulpe du vin, mais de celuy qui follement en use. Doncques, selon mon opinion, en conclusion je veulx dire, que amour qui est fondée plus sur délit et folle plaisance que sur vertu et bonnes mœurs, ne peult durer, et que tel amour est au cœur que s'y boute cause d'assez de maulx et de griefves amertumes, et aucunes fois de destruction. Et de ceste matière, qui n'est mal gracieuse, se pourroient mouvoir plusieurs questions, et de moult subtiles : mais atant m'en tairay, pour tourner au premier propos, c'est à savoir de celuy de qui nostre matière est encommencée.

CHAPITRE VIII.

Cy dit comment amour et desir d'estre aimé creust en Bouciquaut courage et volonté d'estre vaillant et chevaleureux.

Le gracieux jouvencel Bouciquaut, si comme nous avons touché, jà commençoit à sentir naturellement et par gentillesse de cuer de qui amour vient et sourt la pointure amoureuse que Douls-regard, le soubtil archer, procure et envoie à gentils courages. Or si print à devenir joyeux, joly, chantant, et gracieux plus que oncques mais : si print à faire balades, rondeaux, virelais, lais, et complaintes d'amoureux sentiment. Desquelles choses faire gayement et doulcement amour le feit en peu d'heures si bon maistre, que nul ne l'en passoit; si comme il appert par le livre des cent balades, duquel faire luy et le sénéchal d'Eu furent compaignons au voyage d'oultre mer. Et voult avoir robes, chevaux, harnois, et tous habillemens cointes et faitis, plus que il ne souloit. Jà avoit choisy dame belle et gracieuse et digne d'estre aimée, si comme amour l'avoit admonesté, pour laquelle pristrent ses pensées à croistre de plus en plus en désirs chevaleureux. Si prist devise et mot propice à l'entente et propos de son amour, qu'il porta en tous ses habillemens, et secrètement en son courage aux désireux de tant faire par bien servir, celer, et par vaillance, et poursuivre armes, que l'amour de sa dame peust acquérir. Si la voyoit quand il pouvoit, sans blasme d'elle. Et quand à danse ou à feste s'esbatoit où elle fût, là nul ne le passoit de gracieuseté et de courtoisie, en chanter, en danser, en rire, en parler, et en tous ses maintiens. Là chantoit chansons et rondeaux, dont luy mesme avoit faict le dict; et les disoit gracieusement, pour donner secrètement et couvertement à entendre à sa dame, en se complaignant en ses rondeaux et chansons, comment l'amour d'elle le destraignoit. Mais il ne fut mie tost hardy de sa pensée, plainement dire comme font les lobeurs du temps présent, qui sans desserte vont baudement aux dames requérir qu'ils soyent amés : et de faintises et faulx semblans, pour elles décepvoir, bien se savent aider. Ainsi ne fit mie l'enfant Bouciquaut; ains devant elle et entre toutes dames estoit plus doux et benigne que une pucelle. Toutes servoit, toutes honnoroit, pour l'amour d'une. Son parler estoit gracieux, courtois, et craintif devant sa dame. Si celoit sa pensée à toute gent, et sagement savoit jecter son regard et ses semblans, que nul n'apperceust où son cœur estoit. Humblement et douteusement servoit amour et sa dame; car il luy sembloit qu'il n'avoit mie assez faict de bien, pour si haulte chose requerre et demander, comme l'amour de dame; et pour ce mettra ce dict toute peine que, par son bien faire, elle soit esmue à l'aimer, et le prendre en grâce, et vouldra toutes ses manières et conditions et contenances amender, et continuer de mieulx en mieulx pour l'amour d'elle. En celuy temps estoit assez de nouvel couronné le roy Charles sixième du nom, qui à présent règne. Adonc commencèrent à multiplier festes et joustes et danses en France; plus que de long temps n'y avoit eu, pour cause du jeune roy, à qui jeunesse, puissance et seigneurie admonestoient de se soulacier et esbatre, comme à jeune cœur qui a puissance est chose naturelle. Si faisoit le roy au temps de lors souvent et menu de belles festes à Paris et ailleurs, où haultes princesses, et dames et damoiselles, de toutes parts estoient mandées. Si peut-on savoir que maintes en y avoit de belles, jolies et richement atournées. Là s'efforçoient ces jeunes chevaliers et escuyers d'estre jolis, cointes et avenans : car la vue de tant de nobles et belles dames leur accroissoit le couraige et volonté d'estre amoureux et avenans plus que oncques. Mais là estoient les joustes à tous venans grandes et plainières. Si ne s'y faignoient gentils hommes, de chascun endroict soy monstrer son vasselage pour l'amour des dames. Là estoit le jouvencel Bouciquaut joly, richement habillé, bien monté, et bien accompaigné, lequel, en recepvant le doux

regard de sa dame, lance baissée, vous poignoit son destrier de telle vertu qne plusieurs en abatoit en son encontre. Et tant bien s'y contenoit, que chacun s'esmerveilloit de ce qu'il faisoit; car moult jeune d'âge encores en celuy temps estoit. Si faisoit à merveilles parler de luy, et les dames et toutes gens par grand plaisir le regardoient, et grand plaid en tenoient. Que vous en feroye long compte? Ainsi comme vous oyez croissoit amour, au courage de Bouciquaut désir et volonté d'estre vaillant. Si ne sera mie d'or-esnavant des derniers en toutes besongnes belles et honnorables où employer se pourra. Toutes icelles pensées, et autres toutes bonnes volontés feit amour croistre et multiplier au courage de Bouciquaut, lequel bien le mit à effet, comme il apperra par la description de ses bons faicts et poursuite de chevalerie, si comme nous dirons cy après.

CHAPITRE IX.

Cy dit comment Bouciquaut fut faict chevalier, et des voyages de Flandres.

Affin que tous ceulx qui ce présent livre verront, et orront, sachent et voyent clairement comment sans juste cause ne sont mie meus les dessus dits chevaliers et gentilshommes, par lequel mouvement et ordonnance ce présent livre est faict, à vouloir et désirer que le nom du vaillant homme de qui nous voulons traicter en cestuy volume, soit mis en perpetuelle mémoire au monde, pour donner comme devant est dict exemple à tous ceulx qui désirent avenir au hault honneur de prouesse et chevalerie, en démonstrant qu'à ce ne peut nul attaindre sans grands travaux, et labeur continuel en armes, et en bons faicts, leur plaist que, après leur tesmoignage autentique et digne de foy, je déclare et démonstre en ceste présente escripture tout au long et par quelle manière le bon Bouciquaut a employé sa vie diligemment et continuellement en exercice d'armes, et en faits de vaillance, et que en racontant ses faits, et les voyages où il fut, commençant dès sa première jeunesse jusques à ores, je puisse demonstrer s'il a son temps employé en oisiveté et folie. Pour entrer en la narration des choses touchées, il est à sçavoir que, environ le temps dessus dict, les Flamans se rebellèrent contre leur seigneur le comte de Flandres, et de fait le chassèrent. Pour laquelle chose le dict comte vint devers le roy de France Charles sixième du nom, qui à présent règne, comme à son souverain seigneur, requérir aide et secours contre iceulx, pour subjuguer et remettre en obéissance les villes de Flandres et le dict pays, si comme seigneur doit secourir son vassal, si besoing en a, et il l'en requiert. Et aussi à la prière du duc Philippe de Bourgongne, oncle du dict roy, lequel duc avoit espousé Marguerite, fille du susdict comte de Flandres, n'y envoya pas le roy tant seulement, ains luy mesme en propre personne y alla, accompaigné de ses oncles, et de ceulx de son noble sang, à moult grande baronnie, et très-grand ost de chevaliers et de gens d'armes. En celuy voyage alla le jouvencel Bouciquaut, qui encores estoit moult jeune : mais nonobstant son jeune âge y fut fait chevalier de la main du bon duc de Bourbon, oncle du roy, qui moult l'avoit cher, et en laquelle compaignie et soubs lequel il estoit. Là s'assemblèrent par leur présomption les Flamans à bataille contre leur souverain seigneur le roy de France, et contre leur naturel seigneur le comte de Flandres, dont, la mercy Dieu! qui à toutes choses justement pourvoit, leur en prist comme il doit faire à tous subjects qui contre leur seigneur se rebellent. Car en leurs pays mesmes, ès plaines de Rosebech, furent (présent le roy, estant armé en la bataille, nonobstant qu'il fust encores enfant,) mors et desconfits soixante mille Flamans. Advint en icelle bataille que le chevalier nouvel dont nous parlons, se voult, par son grande hardement, coupler main à main à un Flamand grand et corsu. Si le cuida férir à deux mains de la hache qu'il tenoit. Le Flamand, qui le vit de petit corsaige, présuma bien que encore estoit enfant; si le desprisa, et si grand coup le frappa sur le manche de sa hache que il luy fit voler des poings, en luy disant : « Va téter, va enfant. Or vois-je bien que les François ont faute de gens, quand les enfans mènent en bataille. » Bouciquaut, qui ce ouït, et qui grand deuil eut que sa hache estoit perdue, tira tantost la dague, et soubdainement se fiche soubs les bras de l'autre, qui jamais ne l'eust cuidé. Si luy donna si grand coup au dessoubs de la poitrine, que il faulsa tout le harnois, et avec toute la dague luy ficha ès costés, et cil chéit en terre de la douleur qu'il sentit, ne

puis ne lui mesfit. Si luy dit Bouciquaut par mocquerie : « Les enfans de ton pays se joüent-ils à tels jeux? » D'autres beaux coups et advantureux bien faicts fit le nouvel chevalier à ceste besongne; et tant et si bien s'y porta, que il donna bonne espérance de son faict à tous ceulx qui le voyoient. Et ainsi fut tout le pays de Flandres subjugué par le roy de France. Et tout ce faict, le roy s'en retourna à Paris. Mais les Flamans indignés contre les François, et désirans de eulx vanger s'ils eussent peu, après que le roy se fut party, pour ce qu'ils veirent bien que ils ne pourroient forçoyer contre le roy, et que leur puissance estoit trop petite, pour grever les François, appellèrent les Anglois à leur aide, et les mirent en leur pays : dont, quand le roy le sceut, il y retourna, c'est à sçavoir l'année d'après. Et cestuy feut le voyage de Bourbourg, où le roy prist Bergues d'assault, où les Anglois estoient qui s'enfuirent. A cil assault et ès autres besongnes ne fut mie des derniers monseigneur Bouciquaut, ains bien s'y porta que nul mieulx. Et ainsi par trois années le roy alla en Flandres, tant qu'il rendit les Flamans et tout le pays subject à luy, et obéissant à leur naturel seigneur. Le roy, après la prise de Bergues, en s'en retournant en France, laissa son connestable Clisson à Téroüenne, accompaigné de bonnes gens d'armes, pour garder la frontière. Mais le jouvencel Bouciquaut ne ressembla mie ceulx lesquels après le grand travail fuyent tant qu'ils peuvent au repos et aise, si comme font les nouveaux et tendres, ains voult à toutes fins demeurer en la garnison avec le dict connestable.

CHAPITRE X.

Comment Bouciquaut feut la première fois en Prusse, et puis comment la deuxième fois il y retourna.

Après le département de la frontière dessus dicte, ne s'en voult mie retourner monseigneur Bouciquaut à Paris, ainsi que les autres faisoient, ains dit que il accompliroit le désir qu'il avoit d'aller en Prusse, si comme communément font les bons qui voyager désirent pour accroistre leur prix, entreprist adonc celuy voyage. Si se partit, et bien accompaigné s'en alla en Prusse, là où il se mist en toute peine à son pouvoir de porter dommaige aux Sarrasins; et là demeura une saison, puis s'en retourna en France. Bien fut temps, et assez avoit desservy que il eût la joie de revoir sa dame, et n'est pas doubte que son gracieux cœur, jeune, gentil et tout parfaict en loyauté, sentoit ardemment la pointure du désir amoureux, qui tire les amans à convoiter veoir leurs amours, quand très loyaument aiment. Mais nonobstant, ce désir qui point de luy ne partoit, vouloit, avant qu'il s'aventurast à requérir si grand don comme l'amour de sa dame, le desservir par bien faire. Si prisoit tant si hault don, que il ne luy sembloit mie, si comme dict est, qu'il peust assez faire pour si grand grâce acquérir; et tous ses faicts tenoit à peu de chose envers si riche guerdon. Mais amour, qui ne desprise pas ses humbles servans, ne leur souffre mie, pourtant s'ils n'osent grâce demander, perdre leur doux loyer et mérite, et que ceulx qui en vaillance si bien s'espreuvent que il en soit renommée, ne soient apperçus de leurs dames estre vrais, loyaux amoureux, et que amour ne die et mette en l'oreille aux belles pour qui ils se pènent, comme leurs vrais amans s'efforcent de valoir pour l'amour d'elles. Parquoy souventes fois tant y met peine amour que elle esveille courtoisie, qui tant s'en entremet avec franche volonté, que iceulx sont aimés sans ce que ils le sçaichent. Et tout ce leur est pourchassé par leurs bienfaicts et haultes dessertes. Si croy bien que par celle voye put advenir messire Bouciquaut à sa gracieuse entente sans vilain penser. Car trop fust la dame vilaine, qui refusast un tel servant; parquoi je tiens que à son retour luy pourchassoit amour joie, et tout le doux accueil que à son amant dame par honneur peut donner et faire. Et ainsi Bouciquaut retourna en France, où il fut un peu à Paris à séjour. Au temps de lors avoit paroles de traicté entre les François et Anglois, auquel traicté allèrent à Boulongne le duc de Berry et celuy de Bourgongne, oncles du roy. Si voult Bouciquaut pour toujours son honneur accroistre en voyageant et voyant de toutes choses aller avec eulx au dict traité, et retourna avec les dicts nosseigneurs. Et pour ce que il lui sembla que on ne besongnoit mie moult adonc en France en faict de guerre, pour tousjours employer sa jeunesse en bien faire, s'en retourna pour la deuxième fois en Prusse, où l'on disoit que celle saison devoit avoir belle guerre. Là demeura un temps, puis s'en revint en France.

CHAPITRE XI.

Comment messire Bouciquaut, après le retour de Prusse, alla avec le duc de Bourbon devant Taillebourg et devant Bertueil, qui furent pris, et autres chasteaux en Guyenne.

Au temps de lors les Anglois occupoient moult le royaume de France en plusieurs lieux, c'est à savoir maintes villes et chasteaux que ils tenoient par force, tant en Picardie, comme en Guyenne et autre part. Combien que, Dieu mercy! par la vaillance des bons François jà en estoit le pays moult descombré, et tousjours alloit en amendant au proffit du roi de France, par les bons vaillans qui peine y mettoient. Entre lesquels bons et vaillans estoit le bon duc de Bourbon dessus nommé, qui aux dicts Anglois faisoit souvent maintes envahies, dont il yssoit à son honneur. Et pour ce, comme dict le proverbe commun : que chacun aime son semblable; pourtant qu'il estoit bon, aimoit-il moult chèrement Bouciquaut, pour cause qu'il le voyoit en hardement et vaillance passer tous les jouvenceaux de son âge. Si le tenoit volontiers près de luy, et grand plaisir avoit que il fust en sa compaignie. Si avint, en la saison après que le dict Bouciquaut fut retourné de Prusse, comme dict est, que le duc de Bourbon s'appresta pour aller en Guyenne, mettre le siége devant aucuns chasteaux que les Anglois tenoient. Si mena avec luy moult belle compaignie. C'est à sçavoir mille cinq cent hommes d'armes et foison de traicts. En celle compaignie ne s'oublia pas le bon Bouciquaut, qui moult envis eust demeuré defrière. Ains, tout ainsi que les belles dames ont coutume se resjouir d'aller à feste, ou les oiseaux de proye quand on les laisse voler après la proye, se resjouissoit celuy gracieux jouvencel d'aller en armée. Quand le duc de Bourbon fut en Guyenne, il mit le siége devant Taillebourg, qui moult estoit fort chastel, et fut prins par force. Puis alla mettre le siége devant Bertueil, qui est une forteresse de grand force, et là trouvèrent moult grand défence. Là fut faicte une mine dessoubs terre, laquelle fut si bien continuée que elle perça le mur du chastel, tant que les ennemis la vindrent défendre; et là endroict, à estriver contre les dicts ennemis, fut des premiers Bouciquaut, qui à pousser de lance et d'espée main à main vaillamment se combatit, et longuement y souffrit; en telle manière que, par luy et par ceulx qui le suivoient, fut pris le dict chastel, où moult eut grand honneur Bouciquaut, et moult l'en prisèrent ses bons amis. Après ces forteresses prises, le duc de Bourbon alla devant un autre fort chastel, appelé Mauléon. Là fut livré fort assault, et au dernier fut pris par mine et par eschelles, où furent faictes moult de belles armes. Le premier en eschelle fut Bouciquaut, qui longuement se combatit, et tant que, nonobstant les pesans coups que on lui lançoit d'amont, tant de pierres comme d'espées, nul ne le put garder que il ne fust des premiers sur le mur; et là fit tant d'armes que plus faire n'en pourroit. Ces choses faites, le duc de Bourbon alla devant un autre chastel appelé le Faon; mais la prise des autres forts chasteaux espouventa ceulx qui dedans cestuy estoient, pource que ils voyoient que moult estoit le capitaine et sa compaignie vaillans. Si n'osèrent attendre l'assault, ains se rendirent à la volonté du bon capitaine; et pareillement se rendit au duc de Bourbon un autre fort chastel appellé le Bourg Charente. Pour ce que tout ne se peut dire ensemble, convient parler des matières l'une après l'autre. Si est à sçavoir que, tandis que le siége duroit devant Bertueil, vindrent nouvelles en l'ost que les Anglois s'estoient assemblés pour aller combatre une forte église de Notre-Dame. Ces choses ouyes, s'assemblèrent une compaignée de chevaliers et escuyers désireux d'accroistre leur honneur et renommée, et dirent que ils leur seroient au devant. Bouciquaut, qui autre chose ne quéroit fors advanture d'armes, voulut estre de la route, et tant qu'ils furent par route trente chevaliers et escuyers, tous de grande renommée. De ceste compaignie fut capitaine et conduiseur, pour ce que le pays savoit, et les destours, et les adresses, un chevalier, qui au dict siége estoit, que on nommoit messire Émery de Rochechouart. Si montèrent tantost à cheval les trente bons gentils hommes, bien habillés de leurs harnois; et tant allèrent par destours que ils vindrent à rencontrer les Anglois, qui garde d'eulx ne se donnoient, et bien estoient en nombre soixante dix. Tantost s'entre-coururent sus, et forte et aspre fut la bataille, qui n'estoit mie pareille; car plus du double les Anglois estoient; mais nonobstant ce, tant s'y portèrent vaillamment les nostres, et tant fit bien chacun endroict soy, que les Anglois furent à la parfin tous morts et desconfits, ex-

cepté neuf qui s'enfuirent. Ce fait, le dict messire Émery de Rochechouart les mena avanturer devant un chastel bien garny, appellé le Bourc Derun; lequel par leur vaillance ils combatirent trois fois en un jour; mais pour ce que trop peu de gens estoient, ne le purent prendre, si leur en conveint partir.

CHAPITRE XII.

Cy dict comment le duc de Bourbon laissa messire Bouciquaut ès frontières son lieutenant, et comment il jousta de fer de glaive à messire Sicart de la Barde.

Jà s'estoit tant esprouvé messire Bouciquaut, que sa vaillance, laquelle avec la force luy croissoit de jour en jour, estoit congneue et manifestée à tous ceulx qui se trouvoient en armes en place où il fust. Parquoy si grand honneur luy fit le duc de Bourbon que, au partir du pays, après les dessus dicts chasteaux pris, comme dict avons cy devant, et que il s'en voult partir et venir en France, le fit son lieutenant ès frontières et au pays de delà, et ne laissa mie pour son jeune âge, qu'il ne luy laissast grand'charge de gens d'armes. Et avec luy demeurèrent messire le Barrois, monseigneur de Chasteaumorant et messire Regnauld de Roye, cent cinquante hommes d'armes et cent arbalestriers. Si n'en fut mie déçu le duc de Bourbon de là le laisser; car n'y demeura pas en oisiveté, ne en vain. Car nonobstant l'hyver et la dure saison, alla tantost assaillir une forteresse appellée la Granche, laquelle ils combatirent par trois jours, puis fut prise. Ne se déporta pas à tant en celuy hyver, ains, ainsi comme en icelle morte saison les gentils hommes se seulent esbatre à chasser aux connins et lièvres ou autres bestes sauvages, le bon Bouciquaut, par manière de soulas, s'esbatoit à chasser aux ennemis; et le plus souvent ne failloit mie à prendre. Et tout ainsi comme on a de coustume prendre icelles bestes en diverses manières, c'est à sçavoir à force de bons chiens, ou par traict d'arc et de dards, ou par bourses et filets, ou autres manières de les décevoir, ainsi semblablement le vaillant capitaine, qui contre ses ennemis se debvoit aider de plusieurs sages cautèles, les surprenoit en maintes manières. Si voult aller assaillir la forteresse de Corbier, et va ordonner une embusche, où il fut, et avec lui messire Mauvinet, son frère, et les autres dessus dicts compaignons, tant que ils furent vingt-huict chevaliers, et escuyers sans plus, tous hommes d'eslite. Et ordonna que une route de ses autres gens d'armes iroient courir par devant la dicte forteresse. Et ainsi fut fait : car il s'alla embuscher au plus près qu'il put du chastel, et se cacha tout coyement entre arbres et masures qui là estoient. Tantost après vindrent courir ceulx qu'il avoit ordonnés par devant le chastel. Quand ceulx de dedans virent nos gens courir par devant eulx, tantost saillirent dehors, et les mirent en chasse; car tout de gré les nostres fuyoient. Quand ils furent davantaige eslongnés, adonques saillit l'embusche; et prirent à courir vers la porte du chastel pour eulx ficher ens. Quand la guette du chastel vit saillir l'embusche, tantost escria par son signe au capitaine, et à ceulx qui estoient avec luy saillis dehors, que ils retournassent, et ils le firent tantost. Mais si tost ne surent arriver, que ils ne trouvassent jà messire Bouciquaut combatant à pied pardevant la porte. Car tout le premier devant ses compaignons, comme le plus courageux, estoit là arrivé; où il faisoit merveilles d'armes, mesmement devant que ses compaignons venissent. Car jà avoit pris le compaignon du capitaine, qui le plus vaillant de ceulx de dedans estoit. Jà estoyent ses gens arrivés, avant que ceulx du chastel peussent estre retournés. Lors commença la bataille grande et fière : mais tant y férit le bon Bouciquaut avec sa compaignie, que ceulx du chastel furent tous morts et pris, exceptés cinq qui s'enfuirent, et se boutèrent au chastel, tandis que les autres se combatoient. Quand ce fut faict, Bouciquaut avec les siens se va loger devant le chastel, et envoya quérir tout le demeurant de ses gens. Si mit son siége par belle ordonnance. Quand ceulx de dedans virent ce, ils n'osèrent attendre l'assault, ains se rendirent, sauves leurs vies. Si fit Bouciquaut la forteresse raser par terre. Et après s'en retourna en son logis : car il en y avoit qui mestier avoient de repos. Mais comme messire Bouciquaut laissoit guarir ses gens et reposer, luy fut rapporté que un chevalier anglois de Gascongne, appellé messire Sicart de la Barde, avoit par manière d'envie dit de luy aulcunes paroles, comme en disant que il n'avoit mie le corps taillé d'estre si vaillant comme on le tenoit. Pour lesquelles paroles

nonobstant que celuy fust un des beaux chevaliers que on sceust, et très vaillant homme d'armes, luy manda Bouciquaut, que pour ce que il le savoit un des meilleurs et des plus beaux chevaliers que on sceust, il se tiendroit moult honoré d'avoir aulcune chose à faire avec lui, et pour ce le prioit que il lui voulsist faire cest honneur que il luy voulsist accomplir aucunes armes, telles comme luy mesme voudroit choisir et deviser; car il estoit jeune et novice en faict d'armes, si avoit bien mestier d'estre apris et enseigné d'un si vaillant homme comme il estoit. Quand le chevalier eut entendu ceste requeste, pour ce qu'il se sentoit bon jousteur, il luy remanda qu'il luy accompliroit volontiers un certain nombre de coups de fer de glaive. Ceste chose accordée, la journée fut emprise, et la place où ce seroit. Quand ce vint au jour devisé, messire Bouciquaut se partit bien monté et bien habillé, accompaigné des principaux gentils hommes des siens, et alla devant le chasteau de Chalucet, de laquelle garnison le dict messire Sicart de la Barde estoit : car par sa grande hardiesse avoit le dict messire Bouciquaut accepté la place devant la dicte forteresse. Là s'assemblèrent les deux chevaliers à la jouste. Le premier coup ne faillit pas messire Sicart, ains asséna messire Bouciquaut en targe si grand coup que à peu ne le fist voler des arçons. Ne l'asséna pas à celuy coup Bouciquaut, pour son cheval qui se desroya. Si fut durement couroucé. Les lances leur furent rebaillées, et de rechef poignirent l'un contre l'autre. A celuy coup ne faillit mie Bouciquaut, qui grand peine mit à bien viser. Si asséna son compaignon en la visière, si grand coup que il rompit les boucles, et à peu qu'il ne luy fist voler le bacinet du chef; et du coup fut si estourdy, que qui soustenu ne l'eust, il alloit par terre. La tierce fois poignirent l'un contre l'autre, il asséna messire Bouciquaut, si que la lance vola en pièces, et l'eschine luy feit plier. Mais Bouciquaut le asséna tellement qu'il n'eut si bon harnois qui le garentist qu'il ne luy fischast la lance par entre les costés, et le porta par terre; si que on cuidoit qu'il fust mort. Et ainsi finit ceste jouste sans parfaire le nombre des coups, qui vingt debvoient estre. Mais l'essoine de l'une des parties acheva l'emprise. Si s'en partit messire Bouciquaut à très grand honneur; et assez tost après le duc de Bourbon, par le commandement du roy l'envoya quérir. Si s'en retourna à Paris.

CHAPITRE XIII.

Comment messire Bouciquaut jousta de fer de glaive à un Anglois appelé messire Pierre de Courtenay, et puis à un autre nommé messire Thomas de Cliffort.

Quand l'hyver fut passé, et le renouvellement du doux printemps fut revenu, en la saison que toute riens maine joye, et que bois et prés se revestent de fleurs, et la terre verdoye, quand oisillons par les boscaiges mènent grand bruit, lors que les rossignols demainent glay, au temps que amour fait aux gentils cœurs aimans plus sentir sa force, et les embrase par plaisant souvenir, qui faict naistre un désir qui plaisamment les tourmente en douce langueur de savoureuse maladie : adonc, au gay mois d'avril, estoit le bel, gracieux et gentil chevalier messire Bouciquaut à la cour du roy, où festes et danses souvent se faisoient. Si estoit gay et joly, richement habillé, et en toutes choses si avenant, que nul ne le passoit. Si croy bien que quand amour départoit ses grands trésors et ses très douces joyes, qu'il n'oublioit mie Bouciquaut son loyal servant, qui tout bien desservoit. Si le nourrissoit amour de ses doux mets, tandis qu'il avoit temps et aise de veoir sa douce dame. Mais vaillantise, qui ne le laissoit longuement estre à séjour, lui tournoit son plaisir en grande amertume quand la belle eslongnoit. Si le conduisoit douce espérance, qui luy disoit : qu'à son retour seroit doucement receu de sa plaisante maistresse, pour l'amour de laquelle il feroit tant, qu'elle en oiroit toutes bonnes nouvelles. Et ainsi, après qu'il eust eu des doulx biens amoureux, en celle dicte plaisante saison, pour les mieulx desservir, voult de rechef Bouciquaut aller au labeur d'armes en frontière au pays de Picardie. Dont il advint, tandis qu'il estoit là, que il ouït dire que un chevalier d'Angleterre, appelé messire Pierre de Courtenay, lequel estoit passé en France, s'alloit vantant qu'il avoit traversé tout le royaume de France, mais oncques n'avoit peu trouver chevalier qui eust osé jouster à luy de fer de glaive, et si s'en estoit mis en son debvoir de le requérir. Quand messire Bouciquaut eut ouy ceste vantise, moult en eut grand despit. Et tantost, par un hérault, luy manda : que il ne vouloit mie que il eust cause de tant se plaindre

des chevaliers de France, comme que ils luy eussent failly de si peu de chose comme de jouster de fer de glaive, et que luy, qui estoit un des plus jeunes et du moindre pris, si ne luy faudroit mie de greigneur chose. Si voulsist adviser toutes telles armes comme il luy plairoit, et il les luy accompliroit très volontiers. Laquelle chose fut très briefvement faicte. Car bien sembloit à celuy de Courtenay, qui moult estoit vaillant chevalier et très renommé, que de Bouciquaut viendroit-il tost à chef. Si assemblèrent à la jouste les deux chevaliers : mais sans ce que j'alonge plus ma matière, pour deviser l'assiette des coups d'un chacun; pour dire en brief, tous leurs coups parfirent : mais ce fut si bien, et si grandement au bien de Bouciquaut, que il en saillit à son très grand honneur, et louange. Pour laquelle chose, tantost après, par manière d'envie, un autre chevalier d'Angleterre, nommé messire Thomas Cliffort, l'envoya requérir de faire certaines armes nommées, lesquelles il luy accepta très volontiers. Et nonobstant que le droict et coustume d'armes soit telle, que le requérant va et doibt aller devant tel juge comme celuy qui est requis veult eslire, messire Bouciquaut doubtant que il peust estre empesché par le roy, ou autre de nos seigneurs de France, si ceste chose leur venoit à congnoissance, ou que le juge que il esliroit ne les y voulsist recevoir, alla accomplir les dictes armes à Calais devant messire Guillaume de Beauchamp, pour lors capitaine de Calais, et oncle du dict messire Thomas. Quand ils furent au champ, et vint à la jouste, sans faille tous deux moult vaillamment le firent : et à la parfin de leurs coups, messire Bouciquaut porta à terre de coup de lance messire Thomas, cheval et tout en un mont : si descendit tost à pied Bouciquaut et se prirent aux espées. Et sans plus alonger le compte des armes qu'ils firent à pied, c'est à sçavoir d'espées, de dagues et de haches, sans faille messire Bouciquaut tant y fit, qne tous dirent que il estoit un très vaillant chevalier. Et ainsi en saillit à son très grand honneur. Après ces choses, en celle mesme année, le roi eut conseil, que grand bien seroit pour luy et pour son royaume, et grande confusion à ses ennemis, si luy-mesme passoit à grand puissance en Angleterre. Si fut faict adonc à celle entente moult grande armée, en laquelle fut baillé à messire Bouciquaut la charge de cent hommes d'armes. Mais ne tint pas le dict voyage : car avant qu'il peust estre mis sus du tout, l'hyver vint si fort que despecer le convint. Et fut appelée celle allée le voyage de l'Escluse, par ce que là vouloit le roi monter en mer, et jusques là alla. Et ainsi fut messire Bouciquaut à séjour celle saison, dont ne desplut mie à celle qui de bon cœur l'aimoit, qui maintes achées souventes fois avoit en son cœur pour les périlleuses advantures où il s'abandonnoit.

CHAPITRE XIV.

Comment messire Bouciquaut alla en Espaigne, et comment, au retour, le seigneur de Chasteauneuf, Anglois, entreprist à faire armes à luy, vingt contre vingt, et puis ne le voult ou n'osa maintenir.

Ceste année ensuivant, advint que le duc de Lancastre, à très grande puissance alla en Espaigne pour destruire le pays : et pource que il n'avoit mie intention de tost retourner, mena avec lui sa femme et ses enfans. Si avoit en son aide le roy de Portingal à cause de certaines alliances qui estoient entre eulx. Quand le roy d'Espaigne se vit ainsi oppressé de ses ennemis, il envoya tantost ses messaigers devers le roy de France, que il luy voulsist envoyer brief secours : de laquelle chose le roy dit que ce feroit-il très volontiers. Si y envoya messire Guillaume de Nouillac et messire Gaucher de Pasac, avec certain nombre de gens d'armes; mais tantost après le duc de Bourbon y alla avec grand foison de gens, avec lequel messire Bouciquaut alla. Si y eut si belle compaignie, que quand le duc de Bourbon, avec ceux qui estoient allés devant, furent ensemble, ils se trouvèrent en nombre de gens d'armes bien deux mille. Adonc, pour le secours qui alors vint au roy d'Espaigne, les Anglois qui ne virent leur advantaige à celle fois, se retrairent en Portingal. Et quand le duc de Bourbon eut esté une pièce au pays, pour ce que il luy sembla que on ne faisoit mie moult, il s'en partit pour retourner en France, et passa en retournant par le comté de Foix. Là se trouvoit aucunes fois messire Bouciquaut en compaignie d'Anglois, où ils buvoient et mangeoient ensemble, quand le cas s'y adonnoit. Et adonc, pour ce que les dicts Anglois apperceurent quelques abstinences que le dict messire Bouciquaut faisoit, demandèrent si c'estoit pour

faire armes; et si c'étoit pour ceste cause, que tost trouveroit qui l'en délivreroit. Bouciquaut leur respondit : que voirement estoit ce pour combattre à oultrance; mais que il avoit compaignon, c'estoit un chevalier nommé messire Regnauld de Roye, sans lequel il ne pouvoit rien faire. Et toutefois s'il y avoit aucuns d'eulx qui voulsissent la bataille il leur octroyoit, et que à leur volonté prissent jour tant que il l'eust fait à savoir à son compaignon. Et encores s'ils vouloient estre plus grand nombre, il se faisoit fort de leur livrer partie tant qu'ils voudroient estre, c'est à sçavoir depuis le nombre de deux jusques au nombre de vingt. Si allèrent tant avant ces paroles, que un seigneur anglois du pays, que on appeloit le seigneur de Chasteauneuf, et estoit parent du dict comte de Foix, accepta ceste bataille : c'est à sçavoir vingt contre vingt, dont des Anglois celui dict seigneur debvoit estre chef, et des François messire Bouciquaut. Si fut ainsi ceste chose accordée des deux parties, et debvoit Bouciquaut quérir juge. Si esleut le duc de Bourbon, et de ce l'alla tant requérir que il s'y accorda, et pour l'amour de luy voult bailler bons ostages pour tenir la place seure; mais je ne sçay si les Anglois trouvèrent en ce leur excusation pour délaisser la chose, et que repentis de celle emprise fussent; car ne le duc de Bourbon, ne plusieurs autres que messire Bouciquaut leur présenta, ils ne vouldrent pour juges accepter. Quand messire Bouciquaut vit ce moult luy en pesa, pour ce que bien voyoit que jà s'en repentoient. Parquoy, luy qui sur toute chose désiroit la bataille, afin que ils ne s'en peussent excuser et que plus ne sceussent que dire, leur offrit que la bataille fust devant le comte de Foix; mais le dict comte ne le voult oncques accepter, ne leur tenir place. Si demeura ainsi la chose au très grand honneur de Bouciquaut. Et le duc de Bourbon, luy parti du comté de Foix, s'en vint par la duché de Guyenne, et alla combattre une ville appelée le Bras-Saint-Paul, auquel lieu on fit de moult belles et chevaleureuses armes, et par espécial de la personne de Bouciquaut en eschelle et autrement, à grand danger et péril. Car les fossés estoient parfonds de plus d'une lance, et tranchés à plain comme un mur, et si y avoit moult grand garnison qui bien défendoit la place. Mais nonobstant ce, quand ce vint au fort de l'assault, Bouciquaut au hardi courage sans rien douter saillit ès fossés sans aide nulle, et plusieurs autres le suivirent, pour gravir et monter sur un pont qui là estoit, dont les ennemis avoient despiécé plusieurs ais, et alloit le dict pont droict à leur porte sans pont-levis. Mais l'on n'y pouvoit aller sans le danger de deux tours; et avec ce les dicts ennemis avoient fait devant la dicte porte, comme du long d'une lance loing, un bon et fort palis qui étoit gardé des dictes deux tours. En ce fossé, comme dict est, estoit Bouciquaut et autres, auxquels le duc de Bourbon envoya une eschelle pour monter sur le dict pont; à laquelle dresser à grand diligence mit la main Bouciquaut, et tout le premier monta sus, et tout devant les autres vint au palis d'en hault. Mais après luy montèrent tant d'autres, désireux semblablement d'avoir honneur à la journée, comme bons et vaillans, que l'un empeschoit l'autre. Si que en nulle guise ne pouvoient combatre de leurs lances pour la petitesse de la place. Quand Bouciquaut vit que ainsi empeschoient l'un l'autre, il bouta et fit cheoir l'eschelle pour faire descendre la grand charge de gens qui dessus estoit. Si ne fault mie parler comment là estoient bien servis de grosses pierres lancées des deux tours de dessus. Plus firent les ennemis; car pour empescher aux nostres la montée, ils ouvrirent leurs portes, et vindrent combatre main à main avec nos gens de lances et d'espées. Là leur vint au devant messire Bouciquaut et ceulx qui avec lui estoient, qui ne leur faillit mie. Si fit là de très grandes armes Bouciquaut, et moult y soustint grand fais. Car trop estoient les ennemis grand gens, qui tant y poussèrent, que ils firent ressaillir nos gens ès fossés sans eschelle. Mais tousjours, encore que tout seul fust demeuré des siens, leur tenoit estal Bouciquaut. Grand pièce se combatit, et tant d'armes faisoit, que les amis et les ennemis le regardoient par grand merveille. Et ainsi dura si grand pièce ceste bataille que un lyon de grande fierté dust estre lassé; tant que les dicts ennemis vindrent sur luy, à si grande quantité que, à force de pousser des lances, le firent cheoir au fossé. Si cessa à tant l'assault; car tard estoit. Mais ne fault demander le grand honneur et la feste que le duc de Bourbon fist le soir à cestuy vaillant champion Bouciquaut. Et généralement tous cheva-

liers et escuyers grande louange luy donnoient, et petits et grands ne parloient sinon de luy, et de ce que on luy avoit vu faire grand compte en tenoient, en racontant chascun à son tour diverses armes de grand force que vu faire luy avoient : et à brief parler, au jugement de tous, l'honneur de la journée en emporta Bouciquaut. Le lendemain vouldrent nos gens recommencer l'assault; mais quand les ennemis virent ce, ils se rendirent, et pour celle prise semblablement se tournèrent François plusieurs chasteaux et villes de là environ.

CHAPITRE XV.

Comment messire Bouciquaut alla outre mer où il trouva le comte d'Eu prisonnier.

Faictes et accomplies les choses dictes cy-dessus, le duc de Bourbon s'en retourna à Paris; mais messire Bouciquaut, qui grand désir avoit de visiter la terre d'outre mer, prit congé du dict duc. Et luy et messire Regnauld de Roye de compaignie partirent ensemble, et tant errèrent qu'ils vindrent à Venise, où ils montèrent sur mer, et allèrent descendre en Constantinople. Et là demeurèrent tout le caresme. Et en ces entrefaites envoyèrent devers Amurat, père du Basat, qui estoit adonc en Grèce, près de Galipoli, pour requérir un saufconduit, lequel il leur octroya très volontiers. Si s'en allèrent après devers luy, et il les receut à grand feste, et leur fit très bonne chère, et ils luy présentèrent leur service, en cas que il feroit guerre à aucuns Sarrasins. Si les en remercia moult Amurat; et demeurèrent avec luy environ trois mois; mais pour ce que il n'avoit pour lors guerre à nul Sarrasin ils prirent congé, et s'en partirent, et il les fit convoyer seurement par ses gens par le pays de Grèce, et par le royaume de Bulgarie, et tant qu'ils furent hors de sa terre. Si tournèrent vers Hongrie; et tant allèrent qu'ils arrivèrent devers le roy de Hongrie, qui les receut à très grand chère, et grand honneur leur fit. Si avoit adonc le dict roy moult assemblé de gens, pour un grand débat qu'il avoit avec le marquis de Moravie, dont il fut pour ceste cause encores plus joyeux de leur venue. Là demeurèrent trois mois; et après prirent congé du roy et s'en partirent, et adonc se séparèrent l'un de l'autre; car messire Regnauld de Roye tourna vers Prusse, et messire Bouciquaut qui désiroit, comme dict est, visiter la Terre-Sainte, retourna à Venise, et prit son passaige outre mer. Si alla en Jhérusalem, au pèlerinage du saint sépulchre, que il visita très dévotement, et aussi fut par tous les saints lieux accoutumés. Et lorsqu'il faisoit la dicte cerche, il ouït nouvelles que le comte d'Eu, lequel venoit au dit saint pèlerinage, avoit été arresté à Damas de par le souldan de Babilone. Sitost que Bouciquaut eut ce entendu, adonc, nonobstant que il eust laissé toute sa robe en une nave sur la mer en intention d'aller en Prusse, par sa très grande franchise, et pour l'honneur du roy de France à qui le dict comte étoit parent, nonobstant qu'il n'eust oncques à luy guères d'acointance, alla devers luy à Damas, dont le comte eut grand joye quand il le vit. Si y arriva Bouciquaut si à point, que le souldan avoit envoyé quérir le comte pour amener au Caire devers luy. Quand il y fut, le dict souldan fit mettre en escript tous les gens qui estoient au dict comte d'Eu, et de sa mesgnie; et aux autres pèlerins qui estoient avec luy, et n'estoient pas de ses gens, il fit donner congé de eulx en aller. Mais le très bon gentil chevalier franc et libéral Bouciquaut, qui s'en fut allé s'il eust voulu, ne le voult laisser là estre prisonnier sans luy; ains pour luy faire compaignée se fist escripre et se mit en la prison avec lui. Et là demeura de sa volonté, et sans contrainte, à ses propres despens, par l'espace de quatre mois que le dict comte fut ès prisons du souldan, qui après les laissa aller. Et quand ils furent hors de prison, ils retournèrent à Damas, et de là prirent leur chemin à aller à Sainct-Paul des déserts, et de là à Saincte-Catherine du mont de Sinaï, et puis s'en vindrent droict à Jhérusalem. Et là de rechef messire Bouciquaut visita le sainct sépulchre, et paya tous les treus qui y sont establis, pour luy et pour ses gens, comme devant, et refist la cerche en tous les autres lieux. Et quand le comte d'Eu et Bouciquaut eurent partout ainsi esté, ils s'en partirent et vindrent à Barut, en intention de monter là sur mer pour eulx en retourner; mais ils furent arrestés des Sarrasins, et l'espace d'un mois fut passé avant qu'ils les laissassent partir. Si montèrent en mer, et de là s'en allèrent en Cipre, et puis de Cipre à Rhodes, et là

prirent une galée, qui les mena jusques à Venise : et ainsi s'en retournèrent en France. Et quand ils furent en Bourgogne, ils trouvèrent en leur chemin le roy, qui estoit à l'abbaye de Clugny, et s'en alloit prendre possession du Languedoc, où il n'avoit oncques esté. Si les receut le roi moult joyeusement, et grand feste fit de leur venue. Si se loua le comte d'Eu moult grandement au roy de Bouciquaut, et de la bonne compaignie que il luy avoit faicte, et dit que oncques n'avoit trouvé tant de franchise ny de bonté en chevalier. Si luy sceut le roy moult bon gré du bon amour que il avoit porté à son cousin; et tous ceulx qui la vérité en sceurent le tindrent à grande franchise, et bonté, et moult en louèrent Bouciquaut.

CHAPITRE XVI.

De l'emprise que messire Bouciquaut fist luy troisième, de tenir champ trente jours à la jouste à tous venans, entre Boulongue et Calais, au lieu que on dict Sainct-Enghelbert.

Il est à sçavoir que messire Bouciquaut avoit esté en sa jeunesse communément en voyages avec le bon duc de Bourbon, lequel pour la bonté que il avoit vue en luy dès son premier commencement, l'avoit retenu de son hostel, et avec luy, comme il est dict ci-devant. Si advint alors, comme le roy estoit à Clugny, comme il est dict, que pour le grand bien que il voyoit qui toujours multiplioit en Bouciquaut, il l'aima plus que oncques mais, combien que l'amour fust commencé dès leur enfance. Si le voult avoir du tout en sa compaignie, et de fait le demanda au duc de Bourbon, qui en fut content, pour l'advancement de Bouciquaut : et ainsi fut du tout de la cour du roy, et s'en alla avec luy en ce voyage de Languedoc. En ce voyage advint, ainsi comme amour et vaillance chevaleureuse admonestent souvent le courage des bons à entreprendre choses honnorables pour accroistre leur pris et leur honneur, pourpensa Bouciquaut une entreprise la plus haute, la plus gracieuse et la plus honnorable, que passé a long-temps en chrestienté chevalier entreprist. Et soit noté et regardé aux faicts de ce vaillant homme comment sans doubte il est bien vray ce que le proverbe dict : que aux œuvres non mie aux paroles se démonstrent les affections du vaillant preux; car il n'y a point de doubte que l'homme qui a affection et désir d'attaindre et parvenir à honneur, ne pense tousjours comment et par quelle voye il pourra tant faire que il puisse desservir que on die de luy qu'il soit vaillant : ne jamais ne luy semble que il ait assez faict, quelque bien que il face, pour avoir acquis los de vaillance et prouesse. Et que ceste chose soit vraye, nous appert bien par les œuvres de cestuy vaillant chevalier Bouciquaut. Car pour le grand désir qu'il avoit d'estre vaillant et d'acquérir honneur, n'avoit autre soing fors de penser comment il employeroit sa belle jeunesse en poursuite chevaleureuse. Et pource que il luy sembloit que il n'en pouvoit assez faire ne prenoit aussi comme point de repos : car aussi tost que il avoit achevé aucun bien fait il en entreprenoit un autre. Si fut telle l'emprise que, après que il eut congé du roy, il fit crier en plusieurs royaumes et pays chrestiens, c'est à savoir en Angleterre, en Espaigne, en Arragon, en Alemaigne, en Italie, et ailleurs, que il faisoit savoir à tous princes, chevaliers et escuyers, que luy accompaigné de deux chevaliers, l'un appelé messire Renault de Roye, l'autre le seigneur de Sampy, tiendroient la place par l'espace de trente jours sans partir, si essoine raisonnable de la laisser ne leur venoit. C'est à sçavoir depuis le vingtiesme jour de mars jusques au vingtiesme jour d'avril, entre Calais et Boulongne, au lieu que l'on dict Sainct-Enghelbert. Là seroient les trois chevaliers attendans tous venans, prests et appareillés de livrer la jouste à tous les chevaliers et escuyers qui les en requerroient, sans faillir jour, excepté les vendredis. C'est à sçavoir un chacun des dicts chevaliers cinq coups de fer de glaive, ou de rochet à tous ceulx qui seroient ennemis du royaume, qui de l'un ou de l'autre les requerroient, et à un chacun autre, qui fut amy du royaume qui demanderoit la jouste, seroit délivré cinq coups de rochet. Ce cry fut faict environ trois mois avant le terme de l'entreprise; et le fit ainsi faire Bouciquaut, affin que ceulx qui de loing y vouldroient venir eussent assez espace, et que plus grandes nouvelles en fessent, par quoy plus de gens y venissent. Quand le terme commença à approcher, Bouciquaut print congé du roy, et s'en alla luy et ses compaignons en la dicte place, que on dict Sainct-Enghelbert. Là fit tendre en belle plaine son pavillon qui fut

grand, bel et riche. Et aussi ses compaignons firent coste le sien tendre les leurs, chascun à part soy. Devant les trois pavillons, auques loignet, avoit un grand orme. A trois branches de cest arbre, avoit pendu à chacune deux escus, l'un de paix, l'autre de guerre. Et est à savoir que mesmes en ceulx de guerre n'avoit ne fer né acier, mais tout estoit de bois. Coste les escus, à chacune des dictes trois branches y avoit dix lances dressées, cinq de paix, et cinq de guerre. Un cor y avoit pendu à l'arbre, et devoit, par le cry qui estoit faict, tout homme qui demandoit la jouste corner d'iceluy cor, et s'il vouloit jouste de guerre, férir en l'escu de guerre, et s'il vouloit de rochet, férir en l'escu de paix. Si y avoit chacun des trois chevaliers faict mettre ses armes au dessus de ses deux escus, lesquels escus estoient peints à leurs devises différemment, afin que chacun pust congnoistre auquel des trois il demanderoit la jouste. Outre cest arbre avoit messire Bouciquaut faict tendre un grand et bel pavillon, pour armer et pour retraire, et refreschir ceulx de dehors. Si devoit, après le coup féru en l'escu, saillir dehors monté sur le destrier, la lance au poing et tout prest à poindre celuy en la targe duquel on auroit féru, ou tous trois, si trois demandans eussent féru ès targes. Ainsi fit là son appareil moult grandement et très honnorablement messire Bouciquaut, et fit faire provisions de très bons vins, et de tous vivres largement et à plain, et de tout ce qu'il convient, si plantureusement comme pour tenir table ronde à tous venans tout le dict temps durant, et tout aux propres despens de Bouciquaut. Si peut-on savoir que ils n'y estoient mie seuls : car belle compaignie de chevaliers et de gentils hommes y avoit pour les accompaigner, et aussi pour les servir grand foison de mesgnie; car chascun des trois y estoit allé en grand estat. Si y avoit héraults, trompettes, et ménestriers assez, et autres gens de divers estats. Et ainsi comme pouvez ouyr fut mis en celle besongne si bonne diligence, que toutes choses dès avant le temps de trente jours furent si bien et si bel apprestées, que rien n'y convint quand le dict jour de la dicte emprise fut venu. Adonc furent tous armés et prests en leurs pavillons les trois chevaliers, attendans qui viendroit. Si fut messire Bouciquaut par espécial moult habillé richement. Et pource que il pensoit bien que, avant que le jeu faillist, y viendroit foison d'estrangers, tant Anglois comme autre gent, à celle fin que chascun vit que il estoit prest et appareillé, s'il estoit requis d'aucun, délivrer et faire telles armes comme on luy voudroit requérir et demander, prit adonc le mot que oncques puis il ne laissa, lequel est tel : CE QUE VOUS VOULDREZ. Si le fist mettre en toutes ses devises, et là le porta nouvellement. Les Anglois, qui en tout temps ont eu atine aux François, et qui volontiers se peinent de les désavancer et surmonter en toutes choses s'ils peuvent, ouyrent bien et entendirent le cry de la susdicte honnorable emprise. Si dirent la plus part et les plus grands d'entre eulx que le jeu ne se passeroit mie sans eulx. Et n'oublièrent pas, dès que le dict premier jour fut venu, à estre à belle compaignie, mesmes des plus grands d'Angleterre, si comme cy après on les pourra ouyr nommer.

A celuy premier jour, ainsi comme messire Bouciquaut estoit attendant tout armé en son pavillon, et aussi ses compaignons ès leurs, à tant es vous venir messire Jean de Holande frère du roy Richart d'Angleterre, qui à moult belle compaignie tout armé sur le destrier, les ménestriers cornans devant, s'en vint sur la place. Et en celuy maintien, de moult haute manière, présent grande foison de gentils hommes qui là estoient, alla le champ tout environnant. Et puis quand ils eust ce faict il vint au cor, et corna moult hautement. Et après on luy lassa son bacinet qui fort luy fut bouclé : adonc alla férir en l'escu de guerre de Bouciquaut qu'il avoit bien advisé. Après ce coup ne tarda mie le gentil chevalier Bouciquaut, qui plus droit que un jonc, sur le bon destrier, la lance au poing et l'escu au col, les ménestriers devant, et bien accompaigné des siens, vous sault de ce pavillon et se va mettre en rang. Et là bien peu s'arreste, puis baisse sa lance et met en l'arrest, et poind vers son adversaire qui moult estoit vaillant chevalier, lequel aussi repoind vers luy. Si ne faillirent mie à se rencontrer, ains si très grands coups s'entre-donnèrent ès targes, que à tous deux les eschines convint ployer, et les lances volèrent en pièces. Là y eut assez qui leurs noms haultement escrièrent : si prirent leur tour, et nouvelles lances leur furent baillées, et derechef coururent l'un contre l'autre,

et semblablement se entreférirent. Et ainsi parfirent leur cinquiesme coup, assis tous de fer de glaive, si vaillamment tous deux que nul n'y doibt avoir reproche. Bien est à savoir que au quatriesme coup, après que les lances furent volées en pièces, pour la grande ardeur des bons destriers qui fort couroient, s'entreheurtèrent les deux chevaliers si grand coup l'un contre l'autre, que le cheval de l'Anglois s'accula à terre, et fust cheu sans faille si à force de gens il n'eust esté soutenu, et celui de Bouciquaut chancela, mais ne cheut mie. Après ceste jouste, et le nombre des coups achevés, se retirèrent les deux chevaliers ès pavillons : mais ne fut mie là laissé à séjour moult longuement Bouciquaut; car d'autres y eut moult vaillans chevaliers Anglois, qui semblablement comme le premier luy requirent la jouste de fer de glaive, dont en celuy jour en délivra encores deux autres, et parfist ses quinze coups assis, si bien et si vaillamment que de tous il se départit à son très grand honneur. Tandis que Bouciquaut joustoit, comme dict est, ne cuide nul que ses autres compaignons fussent oiseux, ains trouvèrent assez qui les hastèrent de jouster, et tout de fer de glaive. Si le firent si bel et si bien tous deux que l'honneur en fut de leur partie. Si ne sçai à quoi je esloigneroye ma matière pour deviser l'assiette de tous les coups d'un chacun, laquelle chose pourroit tourner aux oyans à ennuy : mais pour tout dire en brief, je vous dis que les principaulx qui joustèrent à Bouciquaut les trente jours durant, furent : premièrement celuy dont nous avons parlé, et puis le comte Darbi, qui ores se dict Henri roi d'Angleterre, lequel jousta avec dix coups de fer de glaive, car quand il eut jousté les cinq coups selon le cry, le duc de Lanclastre son père luy escripvit que il luy envoyoit son fils pour apprendre de luy, car il le sçavoit un très vaillant chevalier, et que il le prioit que dix coups voulust jouster à luy, le comte Mareschal, le seigneur de Beaumont, messire Thomas de Perci, le seigneur de Clifort, le sire de Courtenay, et tant de chevaliers et d'escuyers du dict roi d'Angleterre que ils furent jusques au nombre de six vingt, et d'autres pays, comme Espaignols, Alemans, et autres, plus de quarante, et tous joustèrent de fer de glaive. Et à tous Bouciquaut et ses compaignons parfirent le nombre des coups, excepté à aulcuns qui ne les purent achever, par ce que ils furent blecés. Car là furent plusieurs des Anglois portés par terre, maistres et chevaulx, de coups de lances, et navrés durement. Et mesmement le susdict messire Jean de Holande fut si blessé par Bouciquaut que à peu ne fust mort, et aussi des autres estrangers. Mais le vaillant gentil chevalier Bouciquaut, et ses bons et esprouvés compaignons, Dieu merci, n'eurent mal ne blessure. Et ainsi continua le bon chevaleureux sa noble emprise par chacun jour jusques au terme de trente jours accomplis. Si en saillit à très grand honneur du roy, et de la chevalerie de France, et à si grand los de luy et de ses compaignons, que à tousjours mais en devra estre parlé. Et s'en partit de là Bouciquaut avec les siens, et s'en retourna à Paris, où il fut très joyeusement receu du roi et de tous les seigneurs, et aussi des dames grandement festoyé et honnoré; car moult bien l'avoit desservy.

CHAPITRE XVII.

Comment messire Bouciquaut alla la troisième fois en Prusse, et comment il voult venger la mort de messire Guillaume de Duglas.

Ne demeura mie longuement après l'achèvement de la susdicte entreprise, que le duc de Bourbon entreprist le voyage pour aller sur les Sarrasins en Barbarie, à moult grande armée. D'icelle allée eut moult grande joye Bouciquaut; car ne cuida mie que ce dust estre sans luy. Mais quand il en demanda congé au roy, il ne le voult nullement laisser aller; dont moult grandement pesa à Bouciquaut; et tel desplaisir en eut que il ne se voult tenir en cour, pour chose que le roy luy dist. Si fit tant à toutes fins que il eut congé d'aller derechef en Prusse. Si partit après le congé le plus tost qu'il peut, de peur que le roy ne se r'advisast et ne le laissast aller: mais quand il fut par de là, il trouva qu'il n'y avoit point de guerre. Si délibéra de demeurer au pays toute celle saison pour attendre la guerre. Et tandis qu'il estoit là, jà y avoit si longuement attendu, que son frère messire Geffroy, lequel on a nommé le jeune Bouciquaut, qui estoit retourné de Barbarie avec le duc de Bourbon, auquel voyage avoit esté plus de huict mois, le vint là trouver.

Si s'entrefirent les deux frères moult grande joye; et ainsi comme messire Bouciquaut et son frère attendoient temps et saison que la dicte guerre se fist, luy vint messaige de par le roy, qui luy mandoit qu'il avoit en propos de faire certain voyage, si vouloit qu'il fust avec luy, et pour ce luy mandoit expressément, que tantost et sans délay s'en retournast vers luy. Ces nouvelles ouyes, Bouciquaut, qui désobéir n'osa, quoy que il lui en pesast, se mist au retour, si comme raison estoit, et tant erra pour venir tost devers le roy, que il estoit jà venu au pays de Flandres. Et comme il estoit à Bruxelles, messaige luy vint de par le roy, qui luy mandoit que par l'ordonnance de son conseil il avoit changé propos, si luy remandoit qu'il estoit à sa volonté de s'en revenir ou de tenir son voyage. Quand Bouciquaut ouït ce, il fut moult joyeux, et s'en retourna dont il venoit. Et ainsi comme il s'en retournoit, et jà estoit à Conigsberg, advint telle adventure, que comme plusieurs estrangers fussent arrivés en la dicte ville de Conigsberg, lesquels alloient pour estre à la susdicte guerre, un vaillant chevalier d'Escosse appelé messire Guillaume de Duglas, fut là occis en trahison de certains Anglois. Quand ceste mauvaistié fut sceue, qui desplaire debvoit à tout bon homme, messire Bouciquaut, nonobstant que à celuy messire Guillaume de Duglas n'eust eue nulle accointance, mais tout par la vaillance de son noble courage, pour ce que le faict luy sembla si laid qu'il ne dust estre souffert ne dissimulé sans vengeance, et pour ce que il ne vit là nul chevalier ny escuyer qui la querelle en voulsist prendre, nonobstant qu'il y eust grand foison de gentils-hommes du pays d'Escosse, ains s'en taisoient tous, il fist à sçavoir et dire à tous les Anglois qui là estoient, que s'il y avoit nul d'eulx qui voulsist dire que le dict chevalier n'eust été par eulx tué faulsement et traistreusement, que il disoit et vouloit soustenir par son corps que si avoit, et estoit prest de soustenir la querelle du chevalier occis. A ceste chose ne vouldrent les Anglois rien respondre, ains dirent que si les Escossois qui là estoient leur vouloient de ce aulcune chose dire, que ils leur en respondroient: mais à luy ne vouldroient rien avoir à faire. Et ainsi demeura la chose, et Bouciquaut s'en partit, et fut tout à point en Prusse à la guerre, qui fut la plus grande et la plus honnorable que de long temps y eust eu. Car celle année estoit mort le haut maistre de Prusse, et celuy qui de nouvel estoit en son lieu estably mit sus si grande armée qu'ils estoient bien deux cent mille chevaux, qui tous passèrent au royaume de Lecto, où ils firent grande destruction de Sarrasins, et y prindrent par force et de bel assault plusieurs forts chasteaux. Et en ceste besongne, pour ce que messire Bouciquaut vit que la chose estoit grande, et moult honnorable et belle, et qu'il y avoit grande compaignie de chevaliers et d'escuyers et de gentils-hommes, tant du royaume de France comme d'ailleurs, leva premièrement bannière; et fist en celle besongne tant d'armes que tous l'en louèrent; et par l'entreprise de luy, avec le hault maistre de Prusse, fut fondé et faict en celuy pays de Sarrasins, au royaume de Lecto, malgré leurs ennemis et à force, un fort et bel chastel en une isle, et nommèrent le dict chastel en François le chastel des Chevaliers. Et demeurèrent sur le lieu le dict hault maistre et Bouciquaut accompaignés de belle compaignie de gens d'armes, pour garder la place tant que il fust achevé, et après s'en retournèrent en Prusse.

CHAPITRE XVIII.

Comment messire Bouciquaut fut faict mareschal de France.

Au temps que messire Bouciquaut estoit en Prusse, comme dict est cy devant, trespassa de ce siècle le mareschal de Blainville. Mais, comme dict la ballade : Qui bien aime n'oublie pas son bon ami pour estre loing; le bon roy de France, qui aimoit de moult grand amour, et aime encores et tousjours aimera Bouciquaut, comme par plusieurs fois luy avoit démonstré, à celle fois derechef grandement luy monstra. Car nonobstant que, si tost que le mareschal de Blainville fut trespassé, luy fut requis l'office par plusieurs haults et grands seigneurs, et nonobstant que Bouciquaut ne fust mie présent, ains ne l'avoit veu jà avoit près d'un an, ne l'oublia pourtant le bon noble roy ; ains délibéra incontinent que autre ne l'auroit que luy. Et de fait luy manda hastivement que tantost et sans délay il s'en retournast. Si vint si à point le messaiger du roy devers Bouciquaut, que il le trouva que jà il s'en retournoit du susdict

voyage de Prusse. Si se hasta pour ces nouvelles encores plus de venir. Et quand il fut approché de France, il sceut que le roy estoit adonc au pays de Touraine. Si tourna celle part, et tant erra que il le trouva en la cité de Tours; et vint vers luy si à point que il estoit adonc au propre hostel où il mesme estoit né, et où son père en son vivant demeuroit. Devant le roy se mit à genoulx Bouciquaut, et, comme il debvoit, humblement le salua. Quand le roy le vit, ne convient demander s'il luy fit grand chère : car ne cuidez pas que de long temps nul chevalier fust receu du roy à plus grand feste. Si luy dict incontinent le roy : « Bouciquaut, vostre père demeura en cest hostel, et gist en ceste ville, et fustes né en ceste chambre, si comme on nous a dit. Si vous donnons, au propre lieu où vous naquistes, l'office de vostre père; et pour vous plus honnorer, le jour de Noël qui approche, après la messe, nous vous baillerons le baston, et ferons recevoir de vous le serment comme il est accoustumé. » Bouciquaut, qui estoit encores à genoulx, remercia le roy humblement, comme il debvoit faire. Et quand veint au jour de Noël se leva dès matin messire Bouciquaut et se vestit moult richement. Là estoyent jà venus grand foison de chevaliers et seigneurs ses parens et affins pour lui accompaigner. Et quand temps et heure luy sembla, s'en alla en moult noble appareil à la messe devers le roy. Quand la messe fut chantée, le duc de Bourbon, qui moult l'aimoit, comme celuy que il avoit nourry, et duquel il avoit faict noble et bonne nourriture, le prist et le mena devers le roy, et avec eulx furent plusieurs autres seigneurs et chevaliers qui l'accompaignèrent. Devant le roy se mit à genoulx Bouciquaut, et le roy le receut très joyeusement, et le revestit de l'office de mareschal en lui baillant le baston. Et là estoit le duc de Bourgongne oncle du roy, lequel pour lui faire plus grand honneur voult luy mesme en recevoir le serment; nonobstant que ce ne soit chose accoustumée que autre le reçoive que le chancelier de France qui mesme là estoit. Là estoit présent messire Olivier de Clisson pour lors connestable de France, et messire Jean de Vienne admiral, et grand foison de baronnie, qui tous dirent que le dict noble office ne pouvoit estre en autre mieulx employé; et grand joye en eurent, comme de celuy qui le valoit et qui bien l'avoit desservy. Et ainsi fut faict Bouciquaut mareschal de France. Si faict à noter en cest endroict le grand bien de cestuy chevalier, lequel, ainsi qu'il est contenu ès histoires des chevaleureux Romains, quand il advenoit que aulcun d'entre eulx estoit vu et aperceu dès son enfance plus que les autres enfans estre enclin en l'amour et poursuite d'armes, en continuant faits chevaleureux par grande ardeur, tant et si vaillamment que mesmement en jeune âge eust jà faict maintes choses fortes et honnorables, et tousjours continuast de mieulx en mieulx, on présumoit et jugeoit-on par tels signes que tels enfans et jouvenceaux seroient en leur droict âge très vaillans hommes, et pour ce les Romains ne laissoient point pour la grande jeunesse d'iceux à les mettre ès grands offices de la chevalerie, si comme les faire ducs, connestables, et chevetains de très grands osts, nonobstant que l'ordonnance commune ne fust de mettre hommes en tels offices que ils n'eussent à tout le moins accomply trente ans : mais ceulx qu'ils véoient advancés en excellence outre le commun cours de nature, ils les advançoient aussi en honneur outre les autres hommes. Et ce faisoient-ils affin que ils fussent plus avivés et embrasés en l'amour et ardeur des armes de tant comme plus s'y verroient honnorés : comme ils firent de Pompée le très vaillant chevalier, qui tant avoit jà faict de bien en son enfance et jeunesse, que ils le réputèrent digne, dès l'âge de vingt deux ans, d'estre consul de Rome, qui estoit office comme nous dirions duc et connestable de la chevalerie. A cest exemple, comme il me semble, fut faict le noble jouvencel Bouciquaut, lequel tant avoit jà faict de bien par longue continuation dès son enfance, tousjours multipliant en vertu et biens faicts, que il fut réputé digne d'estre mis en si noble office comme de mareschal de France, dès l'âge de vingt cinq ans qu'il avoit sans plus accomplis lorsque le roy le revestit du dict office. Mais vrayement, nonobstant ce jeune âge ne descheut pas en luy l'honneur de si noble estat. Car sa grand bonté, vaillance et vertu, excéda, passa et vainquit tous les mouvemens et inclinations de folle jeunesse. En telle manière qu'il estoit plus mûr en vertu et mœurs dès l'âge de vingt ans que plusieurs ne sont à cinquante. En laquelle grâce et mûreté a tousjours persévéré et parsévère multipliant en bien, si comme il appert par ses

faicts, lesquels en continuant nostre matière seront déclarés cy après.

CHAPITRE XIX.

Comment le mareschal Bouciquaut alla avec le roi à Boulongne, au traicté; et la charge que le roi lui bailla après pour aller en plusieurs voyages, et comment il prit le Roc d'Usac.

Après que le roy eut estably Bouciquaut son mareschal, il s'en retourna à Paris, et le dict mareschal avec luy, si fut tout cest hyver à séjour avec le roy, en jeux et esbatemens avec les dames qui de sa présence estoient joyeuses. Car tout ainsi qu'il estoit propice et vaillant en fait d'armes, semblablement estoit très avenant et gracieux de toutes choses entre dames et damoiselles, et bien y savoit son estre, et pour ce estoit très aimé et bien venu. Si y avoit adoncques trefves entre François et Anglois, et pour ce un peu plus longuement fut à séjour. Quand vint l'esté d'après, durant les dictes trefves, le roy tint un parlement à Amiens, et avecques luy alla son frère le duc d'Orléans, ses oncles le duc de Berry, le duc de Bourgongne et le duc de Bourbon, et autres seigneurs du sang royal, et d'autres grand foison, et tous les capitaines de France, c'est à sçavoir le connestable de Clisson, le mareschal de Sancerre, le mareschal de Bouciquaut, l'admiral de Vienne, et avec ce belle compaignie de seigneurs, et de chevaliers et escuyers. A Amiens devers le roy veindrent à parlement les Anglois, c'est à sçavoir le duc de Lanclastre à belle compaignie de seigneurs et de chevaliers et d'escuyers. Et là fut traicté de paix : mais adonc ne la conclurent mie. Si s'en retourna le roy à Paris, et ne demeura pas moult longuement après, que un maltalent sourdit entre le roy et le duc de Bretaigne : parquoy le roy fit grand mandement et assemblée de gens d'armes, et luy mesme en personne se mut pour aller sur luy. Si ordonna le roy en celuy voyage au mareschal de Bouciquaut grande charge de gens d'armes, c'est à savoir six cents hommes d'armes soubs luy, dont ils furent joyeux d'estre soubs tel capitaine. Et pour le grand amour que les gentils hommes avoient à luy, et la grande opinion que ils avoient de sa bonté, furent plus d'autres quatre cents hommes d'armes, qui oultre la susdicte charge se vindrent mettre soubs luy, et s'en tenoient bien honnorés. Et luy, comme très saige capitaine, bien les sçavoit tenir et gouverner, en telle manière que tous l'aimoient et craignoient. En celuy voyage le roy bailla le gouvernement de la moictié du pays de Guyenne au dict mareschal et ordonna que quand il auroit faict son emprise du voyage où il alloit, et qu'il s'en retourneroit en France, que le mareschal avec une grande compaignie de gens d'armes s'en iroit en Auvergne mettre le siège devant un très bel et fort chastel appelé le Roc d'Usac, que les Anglois avoient pris pendant les trefves. Le roy, à toute ceste belle compaignie de gens d'armes alla jusques au Mans; ne plus oultre ne passa, pour maladie qui lui prist. Si fut ce voyage rompu; mais le mareschal au partir de là obtint le commandement du roy, et s'en alla au plus tost qu'il peut en Auvergne mettre le siége devant le dict chastel du Roc d'Usac. Et si mit son siége en si belle ordonnance que tous l'en louèrent, et que il sembla bien que il estoit jà duit de son mestier. Si fist livrer dur assault au chastel par plusieurs jours, car moult estoit forte place, et là fut fait de moult belles armes. Et au dernier ne put plus tenir le chastel. Si se rendirent ceulx de dedans au mareschal. Et fut celle prise moult honnorable : car grande deffence y trouvèrent, parquoy convint de tant plus grand sens et force à en venir à chef.

CHAPITRE XX.

Comment le mareschal alla en Guyenne, et les forteresses qu'il y prit.

L'an après que le mareschal eut prins le Roc d'Usac, vindrent nouvelles au roy que les Anglois avoient pris au susdict pays d'Auvergne une ville appellée le Dompme. Parquoy le roy ordonna que le comte d'Eu, qui lors estoit faict nouvel connestable, iroit en Auvergne, et le mareschal avec luy, et mèneroient mille hommes d'armes pour mettre le siége devant la dicte ville. Si se partirent du roy le connestable et le mareschal à tout leur compaignie, en intention d'exécuter et mettre à effect ce qui leur estoit commis de par le roy. Et quand ils feurent arrivés à Limoges, ils sceurent que le mareschal de Sancerre, qui pour lors estoit au pays, avoit délivré par traicté la dicte ville de Dompme, et qu'il en estoit à accord. Et pource le connestable

et le mareschal, afin que les Anglois eussent honte de plus rompre les trefves, firent venir devant eulx tous les capitaines Anglois qui au pays tenoient chasteaux et forteresses, et leur firent promettre et jurer de loyaument tenir et garder les trefves : et ces choses faictes s'en revindrent en France. Mais l'an après, les Anglois, qui petit ont accoustumé de tenir ce qu'ils promettent, prindrent derechef sus les dictes trefves deux forteresses ès marches de Xainctonge et d'Angoulesme, l'une appellée Cor, et l'autre la Roche. Si les tenoit et gardoit contre le roy un appellé Parot le Biernois. Si fut ordonné par le roy que le mareschal iroit, à tout cinq cents hommes d'armes pour les assiéger : mais le roy luy commanda que ainçois il allast à Bordeaux requérir au duc de Lanclastre qui là estoit, qu'il luy fist délivrer icelles forteresses qui sus les trefves avoient esté prises. Ce commandement bien retint le mareschal. Si s'en alla à tout sa compaignée droict à Bordeaux, et là trouva le duc de Lanclastre qui le receut à moult grand honneur et bonne chère. Le mareschal lui fit bien et saigement sa requeste, disant comment ce pouvoit tourner à petit honneur aux Anglois d'ainsi rompre les trefves, et d'aller contre ce qui avoit esté promis et juré, et que il lui feist rendre les forteresses qui sus les convenances et en rompant les dictes trefves avoient esté prises. De ceste chose luy fit honnorable responce le duc de Lanclastre, en luy disant que ce n'avoit esté fait mie de son consentement, ne que oncques n'en avoit rien sceu. Si luy en promettoit restitution plainière, et en faire telle amende comme il luy plairoit. Si manda tantost à celuy Parot le Biernois que incontinent rendist les forteresses et amandast les forfaitures, où il mesme l'iroit assiéger. Si furent tantost rendues les dictes forteresses, et restitué le dommaige. Et le mareschal demeura toute celle saison au pays, où il se trouvoit souvent, en celuy temps de trefves, avec les Anglois qui pour sa valeur moult l'honnoroient. Et là estoit parlé entre eulx souventes fois de maintes armes et faicts de chevalerie. Si s'en retourna après devers le roy.

CHAPITRE XXI.

Cy commence à parler du voyage de Hongrie, comment le comte d'Eu admonesta le mareschal d'y aller.

Après ces choses le voyage de Hongrie fut mis sus. Et pour ce que ce fut une entreprise de grand renom, et dont plusieurs gens ont désiré et désirent savoir du fait toute la manière et la pure vérité de la chose, pour cause que en plusieurs manières, et différemment l'une de l'autre, on en devise, me plaist et assez faict à nostre propos que je devise de long en long, depuis le commencement jusques à la fin, tout le contenu de la vérité d'iceluy voyage, et comment il mut premièrement. Si est à savoir que le comte d'Eu, cousin prochain du roy de France, avoit, comme vaillant chevalier qu'il estoit et grand voyageur selon son jeune âge, jà esté en plusieurs parts aval le monde en maints honorables voyages. Entre les autres avoit esté en Hongrie, et le mareschal avec luy, si comme cy devant avons compté. Si l'avoit le roy de Hongrie moult honnoré en son pays, et à lui faict grande amitié et maint signe d'amour. Pour laquelle alliance et affinité, le dict roy de Hongrie luy manda et fit savoir par un hérault : que Basat venoit sur luy en son pays à bien quarante mille Sarrasins, dont les dix mille estoyent à cheval, et les trente mille à pied. Si avoit délibéré de leur livrer la bataille. Et pour ce, comme tout bon chrestien et par espécial tous vaillans nobles hommes doivent désirer eulx traveiller pour la foy chrestienne, et volontiers et de bon cœur aider à soustenir l'un l'autre contre les mescréans, il luy requéroit son aide, et aussi le prioit que il le fist à savoir au mareschal Bouciquaut, en la bonté et vaillance duquel il avoit grande fiance, et ainsi le voulust annoncer à tous bons chevaliers et escuyers qui désiroient accroistre leur honneur et leur vaillance. Car moult estoit le voyage honnorable, et aussi avoit grand besoing de leur secours et aide. Quant le comte d'Eu eut ouy ces nouvelles, tantost il le dict au mareschal, lequel incontinent et de cœur délibéra d'y aller. Si respondit que au plaisir de Dieu il iroit sans faille; car à ce estoit-il mu pour trois raisons. L'une pour ce que il désiroit plus que autre riens estre en bataille contre Sarrasins. L'autre pour la bonne chère que le roy de Hongrie luy avoit faicte en son pays. Et la tierce

raison estoit pour le grand amour que il avoit à luy qui entreprenoit le voyage, et le plaisir que il avoit d'aller en sa compaignie. Si fust ceste chose tantost espandue par tout, et tant alla avant que le duc de Bourgongne qui ores est et lors estoit comte de Nevers en ouyt parler. Adonc luy qui estoit en fleur de grand jeunesse, désirant suivre la voye que les bons quièrent, c'est à sçavoir honneur de chevalerie, considérant que mieulx ne se pouvoit employer que de donner au service de Dieu sa jeunesse, en travaillant son corps pour l'accroissement de la foy, désira moult d'aller en ceste honnorable besongne. Et tant de ce timonna son père le duc de Bourgongue qui lors vivoit, qu'il eut congé d'y aller. De ceste chose alla le bruit par tout, et pour ce que adonc estoient trefves en France, pour laquelle cause chevaliers et escuyers y estoient peu embesongnés des guerres, désirèrent plusieurs jeunes seigneurs du sang royal, et autres barons et nobles hommes, à y aller, pour eulx tirer hors de oiseuse, et employer leur temps et leurs forces en fait de chevalerie; car bien leur sembloit, et vray estoit, qu'en plus honnorable voyage et plus selon Dieu ne pouvoient aller. Si fut toute la France esmue de ceste chose. Et pour les nobles seigneurs et barons qui y alloient, à peine estoit chevalier ne escuyer qui puissance eust qui n'y désirast aller. Et des principaulx qui furent de ceste emprise dirons les noms et le nombre des François. Le premier et le chef de tous fut le comte de Nevers, qui ores est duc de Bourgongne, cousin germain du roy de France, monseigneur Henry et monseigneur Philippe de Bar frères, et cousins germains du roy, le comte de la Marche, et le comte d'Eu connestable, cousins du roy. Des barons : le seigneur de Coucy, le mareschal Bouciquaut, le seigneur de la Trimouille, messire Jean de Vienne admiral de France, le seigneur de Heugueville, et tant d'autres chevaliers et escuyers, toute fleur de chevalerie et de noble gent, que ils furent en nombre bien mille du royaume de France. Si fait icy à noter le grand couraige et bonne volonté que les vaillans François ont toujours eu et ont en la noble poursuite d'armes, pour lequel honneur acquérir n'espargnent corps, vie, ne chevance. Car il est à savoir que nonobstant que ils eussent fait le comte de Nevers leur chef, si comme raison estoit, si y alloit chacun à ses propres despens, excepté les chevaliers et escuyers qui y alloient soubs les seigneurs et barons, pour les accompaigner et pour leur estat. Et entre les autres le mareschal Bouciquaut y mena à ses despens soixante dix gentils-hommes, dont les quinze estoyent chevaliers ses parens, c'est à sçavoir messire le Barrois, messire Jean et messire Godemart de Linières, messire Regnaud de Chavigny, messire Robert de Milli, messire Jean d'Egreville, et autres, jusques au nombre dessus dict. Et semblablement les autres seigneurs en menèrent; et par espécial le comte de Nevers y mena belle compaignie de gentils-hommes, de l'hostel de son père et des siens

CHAPITRE XXII.

Comment le comte de Nevers, qui ores est duc de Bourgongne, voulut aller au voyage de Hongrie, et comment il fut faict chevetaine de toute la compaignie des François qui là allèrent.

Quand le comte de Nevers et les autres seigneurs et barons eurent très bien appresté leur erre, ils prirent congé du roy, de la royne et de nos seigneurs, et de leurs pères et parens. Si croy bien que assez y eut pitié au départir des pleurs et des plaints de leurs prochains, et des mères et femmes, sœurs et parentes. Et n'estoit mie sans cause; car moult estoit le voyage périlleux, comme bien y a paru; et si elles eussent sceu les dures nouvelles qui leur en estoient à venir, je ne croy mie que, à de telles y avoit, le cœur ne fust party. Si fut piteuse la départie à ceulx qui puis ne retournèrent. A tant se mit le comte de Nevers en voye à toute sa belle compaignie; et tant erra par l'Alemaigne, et puis par Austriche, qu'il arriva au royaume de Hongrie. Tantost allèrent les nouvelles au roy qui estoit adonques en la cité de Bude, comment le comte de Nevers, à tout moult noble compaignie des seigneurs de la fleur de lys, et d'autres haults barons et bonne gent, venoit à son aide. De cette nouvelle fut moult joyeux le roy, et le plus tost qu'il put vint à l'encontre, à tout moult grande compaignie de gent; car jà avoit fait moult grand amas de gens d'armes, tant d'estrangers comme de ceulx de son pays. Tant alla le roy qu'il rencontra le comte de Nevers. Quand le roy fut approché de luy, moult fit grande révérence au dict comte et à tous ceulx du sang royal, et aux autres barons, et tous re-

ceut à grand joye et honneur. Si les mena en sa cité de Bude, où grandement les honnora et aisa de tout ce que il peut. Si n'eurent pas esté là moult de jours à séjour, quand le roy de Hongrie, par la volonté et assentement des seigneurs François qui fors la bataille ne désiroient, fit ses ordonnances, et ses gens mit en arroy bien et bel, et si qu'il affiert en tel cas. Et peu de jours après se mit sur les champs pour aller au devant des Sarrasins lesquels on luy avoit dict que ils approchoient. Et quand il fut dehors, trouva que nos François et les autres estrangers, et les siens propres qu'il avoit avec luy, montoient bien à cent mille chevaulx. A l'issue du royaume de Hongrie vindrent au fleuve que on nomme la Dunoe; si le passèrent à navires. Outre ceste rivière avoit une grosse ville fermée que on nommoit Baudins, qui se tenoit pour les Turcs, si la voulurent nos gens assaillir. Devant ceste ville fut fait le comte de Nevers chevalier, aussi le comte de la Marche et plusieurs autres. Le lendemain qu'ils furent arrivés prirent à combattre la dicte ville par grande ordonnance. Mais aussi tost que l'assault feut commencé, saillit dehors le seigneur du pays, lequel estoit chrestien grec, et par force avoit esté mis en la subjection des Turcs, et vint rendre luy, la ville et tout son pays au roy de Hongrie, et luy délivra tous les Turcs qui estoient dedans la forteresse.

CHAPITRE XXIII.

De plusieurs villes que le roi de Hongrie prist sur les Turcs, par l'aide des bons François: et comment le vaillant mareschal Bouciquaut entre les autres bien s'y porta.

Après que la ville de Baudins eut esté prise comme dict est, se partit de là le roi de Hongrie à tout son ost, et s'en alla devant une autre ville appellée Raco. Mais si tost que le comte d'Eu et le mareschal de Bouciquaut sceurent que le roy avoit délibéré d'aller là, ils firent une emprise pour y estre des premiers. Si allèrent avec eulx plusieurs grands seigneurs, c'est à sçavoir messire Philippe de Bar, le comte de la Marche, le seigneur de Coucy, le séneschal d'Eu et plusieurs autres, et chevauchèrent toute nuit tant qu'ils y furent le matin. Mais si tost que les ennemis les virent approcher ils issirent dehors en grand quantité pour aller rompre un pont gisant qui estoit par dessus un grand fossé, qui deffendoit que nul ne pust venir près des murs ny de la closture de la dicte ville. Et estoit celuy fossé si très profond que en nulle manière on ne le pouvoit passer, fors par sus iceluy pont. Si arrivèrent là nos gens, qui se hastoient d'aller avant que les Sarrasins pussent estre à temps à despecer le pont. Si s'entrecoururent sus en celle place, et nos gens les envahirent de grand vigueur, qui moult y firent de belles armes; car les Sarrasins taschoient tousjours à venir rompre le pont, et avoient faict une telle ordonnance, que tandis que une partie d'entre eulx maintien droit la bataille, les autres iroient despecer le dict pont: mais tout ce ne leur valut rien; car le vaillant mareschal demanda au comte d'Eu, pour ce que il estoit premier chef d'icelle emprise, la garde du dict pont, qui forte chose estoit à garder et difficile, pour la grande quantité de Sarrasins qui tousjours y arrivoient: et il luy bailla. Si le garda si vaillamment, luy et ses gens, que Sarrasins n'eurent pouvoir d'en approcher; et moult y fit le mareschal de belles armes par plusieurs fois; car souvent repoussoit les Sarrasins par vive force dedans leur ville, et puis de rechef ils issoient dehors. Mais il leur estoit derechef à l'encontre, par telle vertu que ils ne pouvoient souffrir sa bataille, et r'aller les en convenoit. Et à bref parler de ce que il feit là endroict, sans faille tellement y ouvra que il monstra bien, si comme autresfois avoit fait, que il estoit un très vaillant et esprouvé chevalier. Le comte d'Eu et les autres barons françois qui avec luy estoient, qui se combatoient à l'autre partie des Sarrasins comme dict est, tant y firent et tant y chappelèrent, et tant bien s'y portèrent que par force reboutèrent les Sarrasins en leur ville et moult en occirent. Celle journée arriva le roi de Hongrie à tout son ost celle part, et tantost prist à mettre ses gens en ordonnance pour assaillir la ville. Quand le mareschal Bouciquaut vit ce, il envoya tantost de ses gens en un lieu près d'illec, où il y avoit de beaux arbres, et fit faire deux grandes eschelles: et quand il vit la grande flotte des gens d'armes venir pour aller assaillir la ville, adonc dit-il à ses gens: « Certes, dit-il, grand honte nous seroit, si autres gens passoient ce pont devant nous qui l'avons eu en garde. Or sus, mes très chers compaignons et amis, fai-

sons tant en ceste besogne que il soit renom de nous. » A tant sans plus dire se mit devant, et tous ses gens le suivirent de bonne volonté. Si s'alla mettre au plus près du mur, et là furent apportées les eschelles que il avoit faict faire. Si commencea l'assault, luy et les siens, avant que autres gens y venissent. Si vissiez là faire merveilles d'armes; car la grande hardiesse que ces bonnes gens prenoient ès biens faicts de leur conduiseur les faisoit abandonner comme lyons; et pour la grande ardeur que ils avoient de monter contre mont les murs, ils chargeoient tant les eschelles que à peu ne brisoient. Si estoit la bataille là moult grande de ceulx de dehors qui estrivoient à monter sur les murs, et de ceulx de dedans qui leur chalengoient vigoureusement. Si s'entrelançoient de merveilleux coups, dont moult en y avoit de morts et d'affolés d'un côté et d'autre. Toutesfois firent tant Sarrasins que ils froissèrent une des eschelles des grands fais des pierres que ils lançoient contre val. Et sur l'autre fut monté Hugues de Chevenon qui portoit le panon du mareschal, qui moult vigoureusement se combatit; mais tant le pressèrent les Sarrasins que ils lui arrachèrent le dict panon d'entre les poings, et à la fin renversèrent luy et l'eschelle contreval, où il fut moult froissé: mais tost y eut qui le tira hors de la presse. Si fut là l'assault grand et merveilleux. Jà y estoyent arrivés les autres François et le roy de Hongrie à tout son grand ost. Si dura ainsi tout le jour jusques à ce que la nuit les départit. Et si le mareschal y avoit été des premiers, aussi fut-il des derniers retraits. Et tant y fit d'armes celle journée, que de lui et de son fait furent grandes et honnorables nouvelles, et aussi de ses bonnes gens qui tant bien s'y portèrent que nulles gens mieulx ne pussent. Mais nonobstant que le bon mareschal et ses gens fussent si foulés que à peu n'en pouvoient plus, ne cuidez mie que pourtant s'allassent reposer; ains quand tous furent passés, se tint à garder le susdict pont que les ennemis ne le vinssent despecer. Et si croyez fermement, vous qui ce oyez, que nul n'avoit envie de luy oster cest office, ny de prendre la garde du dict pont. Le lendemain que nos gens cuidèrent retourner à l'assault, ceux qui estoient dedans, qui estoient la plus grande partie chrestiens grecs, virent bien que nonobstant que fust leur ville moult forte, que ils ne se pourroient au dernier garder, se rendirent au roy de Hongrie, sauves leurs vies et leurs biens. Et le roy qui eut conseil que le mieulx estoit de les y prendre que ce que il mist plus en péril ses gens, et aussi veu que ils étoient chrestiens, les receut à celle convenance. Si fut estably le mareschal pour les garder que nulle offense ne leur fust faite. Si entra dedans la ville à tous ses gens, et si bien fit son debvoir de les garder que rien ne leut fut mesfaict. Et iceulx chrestiens baillèrent tous les Turcs qui estoient dedans au roy de Hongrie, qui tous les fit mourir. Ceste chose achevée, se partit le roi pour aller mettre le siége devant Nicopoli, qui est une moult forte ville; et en allant à ce siége, le mareschal, qui le cœur n'avoit à autre chose fors à tousjours grever les Sarrasins, savoit par ses espies les embusches et les retraits où Sarrasins par routes et par troupeaux repairoient, et se mettoient en embusches, pour cuider courir sus aux nostres. Mais le vaillant mareschal, par son sens et par son aguet, leur estoit sur le col avant que ils s'en donnassent de garde; et par telle manière leur porta de grands dommaiges par plusieurs fois, et moult en occirent luy et les siens. Et semblablement fit le comte d'Eu et nos autres barons françois, qui tant bien firent tous jusques alors et tant monstrèrent leurs prouesses, que le roy de Hongrie et tous ceulx de sa partie en estoient d'autant enhardis, et leur en estoit creu le couraige, que ils ne doubtoient tout le monde. Hélas! si fortune ne leur nuisist, bien pourroient encores bénir l'heure et le jour que telle noble compaignie de François leur estoit venue. Mais comme fortune est souvent coustumière de nuire aux bons et aux vaillans, sembla que elle eust envie du grand bien et de l'excellente vaillance qui estoit en eulx. Hé qui est-ce qui se puisse garder de male fortune? Quand elle veult courir sus et nuire à qui que ce soit, bien en sçait trouver les tours. Ne s'en put mie garder jadis Hercules le fort, quand il vestit la chemise envenimée dont il ne se donnoit de garde. Ne ne se plaignit mie moins de fortune le preux Hector qui tant avoit faict de chevaleries, quand Achilles par derrière le vint férir et le jetta mort. Ni Troye la grand cité ne cuidoit point que fortune tant au bas la sceust mettre comme elle la mit. Alexandre-le-Grand, qui osa envahir tout le monde, ne fut-il pas par

elle en un seul moment rué jus? O Hannibal, grand empereur de Carthage, ne te peux-tu plaindre de ceste faulse déesse? Ne se joua-elle pas bien de toy à la pelote, quand elle te mit si hault que tu surmontas, vainquis et subjuguas la grand force des Romains, et que tu ne redoutois tout le monde, puis après, quand elle t'eust accueilly, en haine, elle te alla minant par plusieurs malheurs, et tant que elle te conduisit au poinct que il n'étoit nul homme plus povre de toy? Car avec ce que tout avois perdu, il n'y avoit lieu ni place sur terre où tu osasses ne peusses à seur héberger; et en fin atant te mena la desloyale que tu fus contrainct par désespoir de toi mesme occire par dur venin. Que dirons-nous de Pompée le très excellent prince romain, lequel, après que il eut conquis une grande partie du monde, chut tellement ès durs lacs de fortune, que au dernier fut contrainct fuir misérablement à refuge au roy Ptolomée d'Égypte, que il cuidoit estre son ami, pour ce que il l'avoit remis par sa puissance au droict de son royaume? Mais ce fut bien fortune qui là le conduisit, car le desloyal roy ingrat traitreusement le fit occire. Ha fortune! fortune! trop fol est cil qui ne redoubte la mutabilité de tes doubles visaiges, et qui toujours te cuide tenir en esgale beauté. Car en peu d'heures souventes fois se change la prospérité en quoy tu sçais les hommes hault exaucer.

CHAPITRE XXIV.

De la fière bataille que on dict de Hongrie, qui fut des chrestiens contre les Turcs.

A revenir à ma matière, quand le roy de Hongrie avec son ost fut arrivé devant la ville de Nicopoli, il se logea par grande ordonnance, et tantost fit commencer deux belles mines par dessoubs terre, lesquelles furent faictes et menées jusques à la muraille de la ville. Et furent si larges que trois hommes d'armes pouvoient combatre tout d'un front. Si demeura à celuy siége bien quinze jours. En ces entrefaictes les Turcs ne musèrent mie : ains firent très grand appareil pour courir sus au roy de Hongrie. Mais ce fut si célément que oncques le roi n'en sceut rien. Et ne sçai s'il y eut trahison en ses espies, ou comment il en alla : car combien que il eust estably assez de gens pour bien prendre garde au dessein des Sarrasins, n'en avoit-on ouy nouvelles jusques à celui quinzième jour que il avoit esté au siége, pour laquelle cause ne se donnoit d'eulx nulle garde. Quand vint le seizième jour jusques à l'heure de disner, vindrent messaiges batans, au roi, dire : que le Basat avec ses Turcs estoit à merveilleusement grande armée si près d'illec, que à peine seroit jamais à temps armé son ost et ses batailles mises en ordonnance. Quand le roy, qui estoit en son logis, ouyt ces nouvelles, il fut moult esbahy. Si manda hastivement par les logis que chascun s'armast et saillit hors des logis. Si pouvez savoir que en peu d'heure fut cel ost moult esmu. Chascun y courut aux armes qui mieulx mieulx. Jà estoit le roi aux champs quand on vint dire au comte de Nevers qui séoit à table, et aux François, que les Turcs estoyent au plus près de là, et que le roy estoit tout hors des logis en plains champs, en ordonnance pour livrer la bataille. De ce se debvoient tenir aulcunement mal contens le comte de Nevers et les seigneurs françois, que plustôt ne leur avoit le roy mandé; mais encores me doubte que il leur face plus mauvais tours. Celle nouvelle ouye tantost saillit le comte de Nevers et les siens en pieds, et vistement s'armèrent. Si montèrent à cheval et se mirent en très belle ordonnance, et ainsi allèrent devers le roy, que ils trouvèrent jà en très belle bataille et bien ordonnée, et ja pouvoient veoir devant eulx les bannières de leurs ennemis. Et est à savoir sur ce pas cy, que, sauve la grâce des diseurs, qui ont dict et rapporté du faict de la bataille que nos gens y fuirent et allèrent comme bestes sans ordonnance, puis dix, puis douze, puis vingt, et que par ce furent occis par troupeaux au feur que ils venoient, que ce n'est mie vray. Car comme ont rapporté à moy qui après leurs relations l'ay escript, des plus notables en vaillance et chevaliers qui y fussent, et qui sont dignes de croire sans faille, le comte de Nevers et tous les seigneurs et barons françois, avec tous les François que ils avoient menés, arrivèrent devers le roy tout à temps pour eulx mettre en très belle ordonnance, laquelle chose ils firent si bien et si bel que à tel cas appartient. Et la bannière de Nostre-Dame que les François ont accoustumé de porter en bataille, bailla le comte à porter à messire Jean de Vienne, admiral de France,

pour ce que il estoit le plus vaillant d'entre eulx, et qui plus avoit vu : et fut mis au milieu d'entr'eulx comme il debvoit être. Et de toutes choses très bien s'habillèrent comme faire on doibt en tel cas. Les Turcs d'autre part ordonnèrent leurs batailles, et se mirent en très belle ordonnance à pied et à cheval : et firent une telle cautèle pour décevoir nos gens. Tout premièrement une grande tourbe de Turcs qui à cheval estoient se mirent en une grand bataille tout devant leurs gens de pied; et derrière ces gens à cheval, entre eulx et ceulx de pied, firent planter grande foison de pieux aigus que ils avoient faict apprester pour ce faire. Et estoient ces pieux plantés en biaisant, les pointes tournées devers nos gens, si hault que ils pouvoient aller jusques au ventre des chevaux. Quand ils eurent fait cest exploict, où ils ne mirent pas grand pièce, car assez avoient ordonné gens qui de les ficher s'entremettoient, nos gens qui, le petit pas serrés ensemble alloient vers eulx, estoient jà approchés. Quand les Sarrasins les virent assez près, adonc toute celle bataille de gens à cheval se tourna serrée ensemble, comme si c'eust esté une nuée; derrière ces pieux et derrière leurs gens de pied que ils avoient ordonnés en deux belles batailles, si loing l'une de l'autre que ils mirent une bataille de gens à cheval entre les deux de pied, en laquelle pouvoit avoir environ trente mille archers. Quand nos gens furent approchés d'eulx, et qu'ils cuidèrent aller assembler, adonc commencèrent les Sarrasins à traire vers eulx par si grand randon et si drument, que oncques grésil ne goute de pluye ne cheurent plus espessement du ciel que là chéoient flesches, qui en peu d'heure occirent hommes et chevaux à grand foison. Quand les Hongrès qui communément, si comme on dict, ne sont pas gens arrestés en bataille, et ne savent grever leurs ennemis, si n'est à cheval traire de l'arc devant et derrière, tousjours en fuyant, virent ceste entrée de bataille, pour paour du traict commencèrent une grande partie d'eulx à reculer, et eulx traire en sus, comme lasches et faillis que ils furent. Mais le bon mareschal de France Bouciquaut, qui ne véoit mie derrière luy la lascheté de ceulx qui se retrayoient, ce qu'il n'eust cuidé en pièce, ny aussi ne véoit pas devant eulx et au plus près les pieux aigus qui là malicieusement estoient plantés, va dire et conseiller, comme preux et hardi qu'il estoit : « Beaux seigneurs, dit-il, que faisons-nous icy? Nous lairrons nous en ceste manière larder et occire laschement? Et sans plus faire assemblons vistement à eulx, et les requérons hardiment et nous hastons, et ainsi escheverons le trait de leurs arcs. » A ce conseil se tint le comte de Nevers à tout ses François. Et tantost pour assembler aux Sarrasins frappèrent avant, et se embatirent incontinent entre les pieux dessus dicts, qui fort estoient roides et aigus, si qu'ils entroient ès pances des chevaux, et moult occirent et meshaignèrent des hommes qui des chevaux chéoient.

Si furent là nos gens moult empestrés; et toutesfois passèrent oultre. Mais ores oyez la grande mauvaistié, félonnie et lascheté des Hongrès, dont le reproche sera à eulx à toujours. Si tost qu'ils virent nos gens enchevestrés ès pieux, et que traict ne autre chose ne les gardoit que ils n'allassent courir sus aux Turcs, adonc, tout ainsi que Nostre Seigneur fut délaissé de sa gent si tost qu'il fut ès mains de ses ennemis, ne plus ne moins tournèrent les Hongrès le dos et prirent à fuir. Si qu'il ne demeura oncques avec nos gens de tous les Hongrès fors un grand seigneur du pays que on appelle le grand comte de Hongrie et ses gens, et les autres estrangers qui estoient venus de divers pays pour être à la bataille; mais peu estoient contre si grande quantité. Mais ne croyez que pourtant ils reculassent ne gauchissent, ains, tout ainsi comme le sanglier, quand il est ataint, plus se fiche avant, tant plus se sent envahy, tout ainsi nos vaillans François vainquirent la force des pieux et de tout, et passèrent oultre, comme courageux et bons combatans. Ha! noble contrée de François! ce n'est mie de maintenant que tes vaillans champions se monstrent hardis et fiers entre toutes les nations du monde. Car bien l'ont de coustume dès leur premier commencement, comme il appert par toutes les histoires qui des faicts de batailles où François ayent esté font mention, et mesmement celle des Romains et maintes autres, qui certifient, par les espreuves de leurs grands faicts, que nulles gens du monde oncques ne furent trouvés plus hardis ne mieulx combatans, plus constans ne plus chevaleureux que les François. Et peu trouve l'on de batailles où ils avent esté vaincus

que ce n'ait esté par trahison, ou par la faute de leurs chevetains et par ceulx qui les debvoient conduire. Et encores osay-je plus dire de eulx, que quand il advient que ils ne s'employent en faits de guerre et que ils sont à séjour, que ce n'est mie leur coulpe : ains est la faute de ceulx à qui appartiendroit à les embesongner. Si est dommaige quand il advient que gent tant chevaleureuse n'ont chefs selon leur vaillance et hardiesse; car choses merveilleuses feroient. Mais à revenir à mon propos, les nobles François, comme ceux qui estoyent comme enragés de la perte que jà avoient faite de leurs gens, tant du traict des Sarrasins, comme à cause des pieux, leur coururent sus par si grand vertu et hadriesse que tous les espouventèrent. Si ne fault mie à parler comment ils férirent sur eulx; car oncques sanglier escumant ny loup enragé plus fièrement ne se abandonna. Là fut entre les autres vaillans le preux mareschal de France Bouciquaut qui se fichoit ès plus drus, et s'il eut deuil bien leur démonstroit; car sans faille, tant y faisoit d'armes que tous s'en esmerveilloient, et si durement s'y contint, et tant y fit de chevalerie et d'armes diverses, que ceulx qui le virent dient encores que l'on ne vit oncques nul chevalier, ny autre quel qu'il fust, faire plus de bien et de vaillances pour un jour que il fit à celle journée. Aussi fit bien le noble comte de Nevers qui chef estoit des bons François, qui tant bien s'y portoit que à tous les siens donnoit exemple de bien faire. Le vaillant comte d'Eu ne s'y faignoit mie, ains départoit les grands presses avant et arrière. Si faisoient les nobles frères de Bar, qui de leur jeunesse, qui encores grande estoit, moult s'y contindrent vaillamment. Et le comte de la Marche, qui le plus jeune estoit de tous, ne encores n'avoit barbe ne grenon, y combattoit tant assurement que tous l'en prisèrent. Là estoit le vaillant seigneur de Coucy, chevalier esprouvé, qui toute sa vie n'avoit finé d'armes suivre, et moult estoit de grand vertu. Si démonstroit là sa prouesse, et bien besoing en estoit; car Sarrasins à grand massues de cuivre que ils portent en bataille, et à gisarmes, souvent luy estoyent sur le col. Mais leurs colées cher leur faisoit acheter. Car luy, qui estoit grand et corsu et de grand force, leur lançoit si très grands coups que tous les destranchoit. Le chevaleureux admiral de France restoit d'autre part, qui n'en faisoit mie moins. Le seigneur de la Trimouille, qui à merveilles estoit beau chevalier, vaillant et bon, faisoit souvent Sarrasins tirer en sus. Iceulx barons et esprouvés chevaliers, et de grand vertu, réconfortoient et donnoient hardiesse de faict et de parole aux nobles jouvenceaux de la fleur de lys qui là se combatoient, non mie comme enfans, mais comme si ce fussent très endurcis chevaliers. Et besoing leur en estoit; car tousjours croissoit sur eulx la presse et la foule. Les autres vaillans chevaliers et escuyers François tant bien s'y portèrent que oncques nulles gens mieulx ne le firent. Si fit le grand comte de Hongrie et tous les siens, à qui moult desplaisoit de la laide et honteuse départie que les Hongrès avoient faite. Aussi moult s'y efforcèrent tous les autres estrangers. Hélas! que leur valoit-ce? Une poignée de gens estoient contre tant de milliers. Car si peu estoient que ils ne pouvoient occuper fors seulement le front de l'une des susdictes batailles, où il y avoit de gens plus de trois contre un d'eulx. Et toutesfois, par leur très grand force, vaillance et hardiesse, desconfirent icelle première bataille, où moult en occirent. Pour laquelle chose le Basat fut tellement espouventé, que luy ne sa grand bataille de cheval n'osèrent assaillir les nostres, ains s'enfuyoit tant qu'il pouvoit luy et les siens, quand on luy alla dire que les François n'estoient que un petit de gens qui là ainsi se combatoient, et n'avoient aide de nuls; car le roy de Hongrie à toute sa gent s'en estoit fuy et les avoit laissés; si seroit grand honte à luy d'ainsi fuir à tout si grand ost devant une poignée de gens. Quand le Basat ouït ce, adonc retourna à tout moult grande quantité de gens qui frais estoient et reposés. Si coururent sus à nos gens qui jà estoient foulés, navrés, lassés; et n'estoit mie de merveilles. Quand le bon mareschal vit celle envahie, et que ceulx qui les debvoient secourir les avoient délaissés, et que si peu estoient entre tant d'ennemis, adonc cogneut bien que impossible estoit de pouvoir résister contre si grand ost, et qu'il convenoit que le meschef tournast sur eulx. Lors fut comme tout forcené, et dict en luy mesme que puisque mourir avec les autres luy convenoit, que il vendroit cher à ceste chiennaille sa mort. Si fiert le destrier des esperons, et s'abandonne de toute sa vertu au plus dru de

la bataille; et à tout la tranchante espée que il tenoit, fiert à dextre et à senestre si grandes colées que tout abatoit de ce qu'il atteignoit devant soy. Et tant alla ainsi faisant devant luy, que tous les plus hardis le redoutèrent et se prirent à destourner de sa voye : mais pourtant ne laissèrent de luy lancer dards et espées ceulx qui approcher ne l'osoient; et luy comme vigoureux bien se sçavoit deffendre. Si vous poignoit ce destrier qui estoit grand et fort, et qui bien et bel estoit armé, au milieu de la presse, par tel randon qu'à son encontre les alloit abatant. Et tant alla ainsi faisant toujours avant, qui est une merveilleuse chose à raconter; et toutesfois elle est vraye, comme tesmoignent ceulx qui le virent, que il transperça toutes les batailles des Sarrasins, et puis retourna arrière parmy eulx à ses compaignons. Ha! Dieu! quel chevalier! Dieu lui sauve sa vertu! Dommaige sera quand vie luy faudra; mais ne sera mie encore, car Dieu le gardera. Ainsi se combatirent nos gens, tant que force leur put durer. Ha! quelle pitié de tant noble compaignie, si esprouvée gent, si chevaleureuse, et si excellente en armes, qui ne put avoir secours de nulle part, ains churent en la gueule de leurs ennemis, si comme est le fer sur l'enclume! Car tous les environnèrent et envahirent de toutes parts, si mortellement que plus ne se peurent deffendre. Et quelle merveille! car plus de vingt Sarrasins estoyent contre un chrestien. Et toutesfois en occirent nos gens plus de vingt mille : mais au dernier plus ne purent forçoyer. Ha! quelle dommaige et quel pitié! Ne dust-on on pendre les desloyaux chrestiens qui ainsi faulsement les abandonnèrent? Que male honte leur puisse venir! car si de bonne volonté eussent aidé aux vaillans François et à ceulx de leur compaignie, il n'y fust demeuré Basat ne Turc, que tout n'eust esté mort et pris, qui grand bien eust esté pour la chrestienté. Si furent là morts et occis de ceste chiennaille la plus grande partie des chrestiens; et des barons, le seigneur de Coucy, dont moult fut grand dommaige, car vaillant chevalier, saige et esprouvé estoit. Aussi fut l'admiral et maints autres. Mais nos seigneurs du sang de France, et la plus grande partie des barons, et plusieurs chevaliers et escuyers, furent retenus prisonniers, qui avant ce moult vigoureusement se combatirent. Entre lesquels le mareschal, lequel comme celuy qui tenoit sa vie pour perdue, et cher la vouloit vendre, avoit faict entour luy à force de coups si grand cerve de morts et d'abatus que nul ne l'osoit approcher pour le prendre; car, comme lyon forcené qui rien ne redoubte, sembloit que il fust entre eulx. Pour laquelle chose moult y eurent grand peine, et plusieurs des Sarrasins y convint mourir avant qu'il pust estre pris : mais au dernier, tant le pressèrent qu'à force avec les autres l'emmenèrent.

CHAPITRE XXV.

De la grande pitié du martyre que on faisoit des chrétiens devant Bajazet, et comment le mareschal fut respité de mort.

Le lendemain de la douloureuse bataille, derechef fut là très grande pitié. Car le Basat séant en un pavillon emmy les champs, fit amener devant soi le comte de Nevers et ceulx de son lignaige, avec tous les autres barons françois, et les chevaliers et escuyers, qui estoient demeurés de l'occision de la bataille. Là estoit grand pitié à veoir ces nobles seigneurs, jeunes jouvenceaux, de si hault sang comme de la noble lignée royale de France, amener liés de cordes estroitement, tous désarmés en leurs petits pourpoints par ces chiens Sarrasins, laids et horribles, qui les tenoient durement devant ce tyran ennemy de la foy, qui là séoit. Si sceut par bons truchemens et par certaine information que le comte de Nevers estoit fils de fils de roy de France et cousin germain, et que son père estoit duc de grande puissance et richesse, et que les enfans de Bar, le comte d'Eu et le comte de la Marche estoient d'iceluy mesme sang, et parens prochains du roy de France. Si se pensa bien que, pour les garder, auroit d'eulx grand trésor et finance : et pour ce délibéra que iceulx et aucuns autres des plus grands barons il ne feroit pas mourir : mais il les faisoit là tenir assis à terre devant luy. Hélas! tantost après fit commencer le dur sacrifice. Car devant luy faisoit amener les nobles barons, chevaliers et escuyers chrétiens tout nuds, et puis tout ainsi que l'on peint par les parois le roy Hérode assis en chaire, et les Innocens que l'on destranche devant luy, estoient là destranchés nos féaulx chrestiens à tous grands gisarmes par ces mastins Sarrasins, en la présence du comte de Nevers, à ses yeux voyans. Si pouvez

savoir, vous qui ce oyez, si grand douleur avoit au cœur, luy qui est un très bon et benin seigneur, et si grand mal luy faisoit d'ainsi veoir martirer ses bons et loyaulx compaignons, et ses gens, qui tant luy avoient esté féaulx, et qui si preux par excellence estoient. Certes, je croy que tant luy en douloit le cœur que il voulsist à celle mort estre de leur compaignie. Et ainsi l'un après l'autre on les menoit au martyre, ainsi comme jadis on faisoit les benoists martyrs; et là on les frappoit horriblement de grands cousteaux par testes, par poitrines, et par espaules, que on leur abatoit jus sans nulle pitié. Si peult-on savoir à quels piteux visaiges estoient menés à celle piteuse procession; car tout ainsi que le boucher traisne l'aigneau au lieu de sa mort, estoyent là menés sans nul mot sonner, pour occire devant le tyran les bons chrestiens. Mais nonobstant fust ceste mort moult dure, et le cas très piteux, toutefois tout bon chrestien doibt tenir que très heureux furent et de bonne heure nés de telle mort recevoir; car une fois leur convenoit mourir, et Dieu leur donna la grâce que ils moururent de la plus saincte et digne mort que chrestien puisse mourir, selon que nous tenons en nostre foy, qui est pour l'exaussement de la foy chrestienne, et estre accompaignés avec les benoists martyrs, qui sont les plus heureux de tous les ordres des autres saincts de paradis. Si n'est mie doubte que, s'ils le receurent en bon gré, que ils sont saincts en paradis. A icelle piteuse procession fut mené le mareschal de France Bouciquaut tout nud, fors de ses petits draps. Mais Dieu, qui voult garder son servant pour le bien qu'il debvoit faire le temps à venir, tant en vengeant sur Sarrasins la mort de celle glorieuse compaignie, comme des autres grans biens qui par son bon sens et à cause de luy debvoient advenir, fit que le comte de Nevers, sur le poinct que on vouloit férir sur luy, le va regarder moult piteusement, et le maréschal luy. Adonc prist merveilleusement à douloir le cœur au dict comte de la mort de si vaillant homme, et luy souvint du grand bien, de la prouesse, loyauté et vaillance qui estoit en luy. Si l'advisa Dieu tout soubdainement de joindre les deux doigts ensemble de ses deux mains en regardant le Basat, et fit signe qu'il luy estoit comme son propre frère, et qu'il le repitast: lequel signe le Basat entendit tantost, et le fit laisser. Quand celle dure exécution fut parfaicte, et que tout le champ estoit jonché de corps de benoists martyrs, tant de François comme d'autres gens de diverses contrées, le maudit le Basat se leva de là, et ordonna que le mareschal qui de mort avoit esté respité fust mené en prison en une grande bonne ville de Turquie appelée Burse. Si fut faict son commandement, et là fut tenu jusques à la venue du dict Basat.

CHAPITRE XXVI.

Comment les nouvelles vindrent en France de la dure desconfiture de nos gens et le dueil qui y fut mené.

Après ceste mortelle desconfiture, fut là grand pitié des chrestiens françois et autres qui estoient là allés pour servir le comte de Nevers et les autres seigneurs, chevaliers et escuyers, si comme chappellains, clercs, varlets, paiges, et aultres gens qui ne s'armoient mie, et mesmement d'aulcuns gentils hommes qui eschappèrent de la bataille. Si n'estoit pas petit l'esbahissement de eulx trouver en tel party sans chef, entre les mains des Sarrasins. Si estoient comme brebis esparses sans pasteur entre les loups. Adonc prist à fuir qui fuir put hastivement au fleuve de la Dunoe à refuge, comme si ce fust lieu de leur sauvement, comme gent esperdue, et que peur de mort chassoit de péril en aultre. Là se fichèrent ès bateaux que ils trouvèrent, qui premier y put venir; mais tant les chargeoient que à peu n'enfondroient, et que tous ne périssoient ensemble. Les autres, qui advenir n'y pouvoient, despouilloient leurs draps, et à nager se mettoient: mais la plus grand part en périt, pour ce que trop est ceste rivière large et courante. Si ne leur pouvoit durer haleine tant que ils fussent arrivés: et des noyés en y eut sans nombre. De ceulx qui eschappèrent en revint en France aulcuns gentils hommes et autres qui rapportèrent les douloureuses nouvelles; et aussi les propres messaigers que le comte de Nevers envoya au duc de Bourgongne son père, et les aultres seigneurs aussi à leurs pères et parens. Quand ces nouvelles furent sçues et publiées, nul ne pourroit deviser le grand deuil qui fut mené en France, tant du duc de Bourgongne, qui de son fils se doubtoit que pour argent ne le pust r'avoir et qu'on le fist mourir, comme

des autres pères, mères, parens et parentes des autres seigneurs, chevaliers et escuyers qui morts y estoient. Et commença le deuil grand par tout le royaume de France de ceulx à qui il touchoit; et mesmement généralement chascun plaignoit la noble chevalerie, qui estoit comme la fleur de France, qui périe y estoit. Le duc de Bourgongne, avec le deuil qu'il menoit pour la doubte de son fils, moult plaignoit piteusement et regretoit ses bons nourris gentils-hommes qui morts estoient en la compaignie de son dict fils. Le duc de Bar grand deuil démenoit pour ses enfans; et faire le debvoit, car oncques puis ne les vit: les mères en estoient comme hors du sens. Mais aux piteux regrets de leurs femmes nul autre ne se compare. La comtesse de Nevers, la bonne preude femme, qui de grand amour aime son seigneur, à peu que le cœur ne luy partoit: mais aulcune espérance pouvoit avoir de retour. N'eut pas moins de deuil la saige et vaillante dame la comtesse d'Eu, fille du duc de Berry; rien ne la pouvoit réconforter; car quoy que on luy dist, le cœur lui disoit que plus ne verroit son seigneur; laquelle chose advint, dont de deuil pensa mourir quand elle sceut son trespas. La bonne et belle baronnesse de Coucy tant plora et plaignit la mort de son bon seigneur, que à peu que cœur et vie ne luy partoit; ne oncques puis, qui que l'ait requise, marier ne se voult, ne celuy deuil de son cœur ne partit. La fille au seigneur de Coucy, qui perdu y avoit son père et son mari messire Henry de Bar, dont elle avoit deux beaux fils, avoit cause de deuil avoir; et croy bien que elle n'y faillit mie; et tant d'autres dames et damoiselles du royaume de France, que grand pitié estoit d'ouïr leurs plaintes et regrets, lesquels ne sont mie à plusieurs d'elles, quoy que il y ait jà grand pièce, encore finis, ne à leur vie croy que ils ne finiront; car le cœur qui bien aime de léger pas n'oublie. Si firent tous nosseigneurs faire le service solemnellement en leurs chappelles pour les bons seigneurs, chevaliers et escuyers, et tous les chrestiens qui là estoient morts. Le roy en fit faire solemnel service à Nostre-Dame de Paris, où il fut, et tous nosseigneurs avec luy. Et estoit grand pitié à ouïr les cloches sonner de par toutes les églises de Paris, où l'on chantoit et faisoit prières pour eulx, et chascun à larmes et plaintes s'en alloit priant. Mais peult bien estre que mieulx eussions besoing que ils priassent pour nous, comme ceulx qui sont, si Dieu plaist, saincts en paradis. Le duc de Bourgongne, au plus tost qu'il pust, envoya ses messaigers devers le Basat à tout moult riches et beaux présens, et aussi fit le roy de France et les aultres seigneurs, en le priant de mettre à rançon tost et briefvement les prisonniers, et que ils n'eussent par luy mal ne grevance: mais comme le chemin soit long, ne furent pas les messaigers si tost arrivés, et moult ennuye à qui attend. Mais à tant de ce me tairay, et retourneray aux dicts prisonniers.

CHAPITRE XXVII.

Comment le comte de Nevers fut emmené prisonnier à Burse, et plusieurs autres barons. Et de la rançon que on envoya à Bajazet, et du bien faict du mareschal.

Peu de jours après la dicte desconfiture, alla le Basat à la ville de Burse, et mena avec luy le comte de Nevers et les autres prisonniers. Si les fit mettre en bonne forte prison, et bien les fit garder. Quand ils eurent là esté un espace de temps, où ils avoient moult de mésaises, le comte de Nevers se conseilla avec les siens. Si délibéra par leur conseil, que bon seroit que il envoyast devers le Basat sçavoir s'il les voudroit faire mettre à rançon. Pour faire ceste ambassade fut ordonné le mareschal et le seigneur de la Trimouille. Si firent tant que ils furent mis hors de la prison, et allèrent parfournir leur messaige devers le Basat; mais en ce perdirent leurs pas, car pour chose que ils sceussent dire, ne faire, n'y voult entendre. Et quand ils furent retournés, et eurent rapporté ce qu'ils avoient trouvé, leur ordonna le comte de Nevers que ils retournassent derechef devers le Basat, et de par luy le priassent chèrement que il les voulsist mettre seulement eulx deux à rançon, à celle fin qu'il les peult envoyer pourchasser finance pour luy et pour sa compaignie, car grand besoing en avoient. Si retournèrent les deux dessus dicts devers le Basat, et lui firent la requeste du comte de Nevers, laquelle chose il octroya assez volontiers; et les mit à rançon, et leur donna congé d'aller là où il leur plairoit par sauf conduict. Quand ils furent retournés, le comte de Nevers et sa compaignie eurent grand joie de leur délivrance; et tantost leur ordonna où ils iroient pourchasser finance. Si s'apprestèrent le plus tost que ils purent, et partirent pour aller

à Rhodes. Quand ils furent là arrivés, maladie tantost print au seigneur de la Trimouille, de laquelle il mourut dans peu de jours, dont il pesa moult au mareschal, qui avoit faict tout son pouvoir de sa guarison, et moult avoit esté de luy soigneux; si le fit ensepvelir le plus honorablement qu'il put. Et quand ce fut faict, il arma deux galées et s'en vint à Metelin, et là parla au seigneur de Metelin, et le pria de par le comte de Nevers et de par les autres seigneurs que il les voulsist secourir de certaine finance, et que bonne seureté luy en seroit faicte. De ceste chose fit si grande diligence le bon loyal mareschal, et tant y mit peine, et si gracieusement et tant saigement parla au dict seigneur de Metelin, que il eut de luy et d'autres riches marchans du pays jusques à la somme de bien trente mille francs, duquel argent luy mesme se obligea très estroitement. Quand il eut ainsi fait sa finance il s'en retourna hastivement devers le comte de Nevers et sa compaignie, qui furent moult esjouis et réconfortés de sa venue et de la finance que il leur avoit apportée, dont grand besoing avoient. Et puis se partit d'eulx, et alla devers le Basat payer la rançon à quoy il l'avoit mis, et fut quitte de sa prison, et s'en pouvoit aller où il luy plaisoit. Mais ne cuidez mie que pourtant le très loyal chevalier abandonnast ne laissast le bon comte de Nevers, ne sa compaignie : ains se ralla bouter avec eux en prison tout aussi gayement que si prisonnier fust, de laquelle chose moult luy sceurent bon gré. Et luy dit le comte de Nevers telles paroles: « Ha, mareschal! de quel courage vous venez vous mettre de rechef en ceste dure et maudite prison, quand vous vous en pouvez aller franchement en France! » Ausquelles paroles il respondit: « Monseigneur, jà à Dieu ne plaise que je vous laisse en ceste contrée; ce ne sera mie tant que j'auray au corps la vie. A grand honte et à grand mauvaisetié me debvroit tourner de vous laisser emprisonner en lieu si divers, pour m'en aller aisier en France. » De ce le remercia moult le comte de Nevers; si le renvoya devers le Basat pour pourchasser leur délivrance et les mettre à rançon. A laquelle chose il mit moult grand peine; car moult le trouvoit dur et revesche, et sembloit qu'il n'y voulsist entendre, ne on ne le pouvoit faire mettre à nulle raison. Si alla et revint le mareschal par plusieurs fois pour celle cause, et longuement dura ce traicté; car le Basat ne sçavoit que faire, de les faire tous mourir ou de les mettre à rançon : car il doubtoit, s'il les laissoit aller, que après, quand en France seroient retournés, assemblassent grand ost et r'allassent sur luy pour eulx venger, pour laquelle cause pourroit luy et son pays estre destruict. Si trouvoit à son conseil que le mieulx estoit que il les mist à mort. Mais quand le saige mareschal eut senty ceste chose, moult eut grand peur et doubte de la vie de ses bons seigneurs et amis; si se pensa que grand sens convenoit à traicter accord avec le Basat. Si se parforça encores plus de bel de parler à luy. Si luy disoit, que par les délivrer acquerroit grandes amitiés en France, et que maints beaux dons en recepvroit, et grande finance en auroit; et par les retenir à force, ou s'il faisoit d'eulx autrement que raison, tous les princes chrestiens du monde, pour l'amitié du roy de France lui iroient courir sus, si le destruiroient.

Telles paroles bien et saigement luy disoit le mareschal. Parquoi tant fit et tant travailla, que au dernier le Basat qui doubta le mal qui ensuivre luy en pouvoit s'il les faisoit mourir, commença à se mettre en voye d'accord. Si entrèrent en traicté de la somme de la finance de la rançon; et tant fut celle chose pourparlée, que nonobstant que le Basat demandast un million de francs, si sage manière sceut tenir vers luy le mareschal, que petit à petit et de somme en somme le condescendit à cent cinquante mille francs, à la charge que le comte de Nevers jureroit par tous les sermens de sa loy, et aussi tous les autres seigneurs de son lignaige, que jour de leurs vies, eulx ny aucun de par eulx, ne s'armeroient contre luy. De ce serment faire convint que fussent les prisonniers d'accord, ou autrement jour de leurs vies ne eussent esté délivrés. Et aussi pour celuy serment et seureté avoir de eulx se condescendit le Basat à moins de somme d'argent. Mais ne furent mie longuement asservis à celle convenance : car assez tost après mourut le Basat. Quand ceste chose fut accordée, ne musa pas le mareschal, car moult avoit grand peur que le Basat trouvast autre conseil. Si vint tantost devers le comte de Nevers, et luy dit l'appointement du traicté, lequel il agréa, et les autres aussi, nonobstant que eussent eu en volonté et désir de eulx ven-

ger du Basat; mais nécessité n'a loy. Si furent adonc tirés hors de prison, et menés devant le Basat, pour jurer et certifier ceste convenance. Si furent reconfortés les prisonniers, si ne fust la mort du bon vaillant comte d'Eu qui mourut en la prison, dont durement furent dolens, et moult le plaignirent; et à plaindre faisoit, car de grand vaillance et bonté estoit. Si enseveliren le corps au plus honnorablement que ils purent, et après fut porté en France. Le serment firent les dicts seigneurs devant le Basat, et fort se obligèrent. Et s'obligea pour le comte de Nevers le mareschal, que le Basat prisoit et honnoroit moult, pour le sens et bonté que avoit veu en luy; et avec ce leur convenoit laisser bons ostaiges tant qu'il fust agréé. Si envoya le comte de Nevers le mareschal à Constantinople faire finance d'argent, et la fit au mieulx qu'il peut, et luy mesme s'y obligea de rechef. Et en ces entrefaictes arrivèrent les messaigers de France, c'est à sçavoir monseigneur de Chasteaumorant et le seigneur du Vergy, et autres qui finance et nouvelles de leurs amis leur apportoient, et furent receus à grand joye. Et après ce les dicts messaigers allèrent devers le Basat, et luy présentèrent de très riches et beaux dons de par le roy de France et de par les seigneurs, et de moult gracieuses paroles, comme les plus beaux ostours et faucons que on pust voir, et les gants à les porter tous couverts de perles et de pierres précieuses qui valoient moult grand trésor, escarlates, fins draps, riches toiles de Rheims, et toutes telles choses dont ils n'ont mie par delà : et tout ce faisoit le roy et les seigneurs afin que plus favorable fust aux prisonniers, et plus courtois à leur rançon. Si eut les dons bien agréables et la finance aussi que portée avoient. Si fut la rançon payée, et il les délivra et donna congé d'aller où ils voudroient. Si se partirent de luy et vindrent à Metelin, où le seigneur du lieu les receut à grand honneur, et là se aisèrent; car grand besoing en avoient. Après que le comte de Nevers et les autres prisonniers furent quittes au Basat, ils se partirent du seigneur de Metelin qui maint bien leur avoit faict. Si se mirent en chemin pour venir en France, et tant errèrent que ils approchèrent de la cité de Venise. Là accoucha malade messire Henry de Bar en une ville coste de Venise que on nomme Trévise, de laquelle maladie il trespassa, qui grand deuil fut aux François; et moult le plaignirent; car bon et bel estoit, et tout l'honneur que au corps purent faire ils firent. Après ce arrivèrent à Venise, en laquelle ville tindrent ostaige. Et furent, que en la dicte ville, que en une autre que on nomme Trévise, où ils se transportèrent pour l'épidémie qui à Venise couroit, l'espace de quatre mois, tant que on leur envoya de l'argent de France, et que en partié se furent acquittés de ce que on leur avoit presté. Puis se partirent et vindrent en France, où ils furent du roy et de tous receus à moult grand joye. Si se loua moult le comte de Nevers au roy et à son père du bon mareschal; et dit que par son sens et bonté avoit sauvé la vie à luy et à sa compaignie, et leur dit la peine que il avoit eue pour les tirer hors de prison. Si luy en sceut le roy et nosseigneurs moult bon gré.

CHAPITRE XXVIII.

Comment, après le retour de Hongrie, le roy envoya le mareschal en Guyenne, à belle compagnie de gens d'armes sur le comte de Pierregort qui s'estoit rebellé contre luy. Si le prit et amena prisonnier au roy.

Après ce retour de Hongrie, fut le mareschal toute celle saison à repos; car assez besoing en avoit. Si advint en celuy temps que le comte de Pierregort se rebella contre le roy de France, et mit les Anglois dedans ses chasteaux et forteresses sans qu'il eust nulle cause de ce faire. Et commença à faire grand guerre aux pays du roy en Guyenne, et à bouter feu, à occire gent, et à faire tout du pis qu'il pouvoit. De ceste chose furent portées les nouvelles au roy. Pour lesquelles offences faire amender, il y envoya le vicomte de Meaux et messire Guillaume de Tignonville, avec bonne compaignie de gens d'armes. Et quand ils furent là arrivés, le dict vicomte de Meaux fit commandement au comte de Pierregort que il se rendist au roy, et cessast de la guerre et des oultraiges que il faisoit : mais à ce ne voult oncques obéir le dict comte, ne du commandement ne fist force. Si sembla à nos gens que qu'ils fussent trop peu gens pour le constraindre par force, si s'en retournèrent sans rien faire, quand une pièce y eurent esté. Et passa ainsi l'hiver. Quand vint au renouvel de la saison le roy ordonna que le mareschal iroit au dict pays,

et avec luy mèneroit huit cens hommes d'armes, et quatre cens arbalestriers, et en prendroit deux cens qui estoient jà devant pour la garde du pays, et par ainsi seroient mille hommes d'armes qu'il auroit. Et avec ce luy fut baillé l'arrest de Parlement qui avoit esté jetté contre luy, pour ce que il ne s'estoit comparu à l'appel du roy. Et ainsi se partit le mareschal à belle compaignie; et avec luy allèrent le vidame de Lannois, qui ores est grand maistre d'hostel du roy, messire Guillaume le Boutellier, messire Bonnebaut, Parchion de Nangiac, et plusieurs autres bannerets et vaillans chevaliers. Si tost que le mareschal fut arrivé en Pierregort, il manda au comte que il se mist en l'obéissance et volonté du roy, et demandast pardon de la grand mesprison que vers luy faite avoit; et que si ainsi le vouloit faire, que il mesme pourchasseroit sa paix vers le roy, et le prieroit que il luy voulsist pardonner. Mais de tout ce ne fit nul compte, ains espia son point et saillit sur les gens du mareschal à belle escarmouche. Mais toutes fois ce fut à son pis, car il fut laidement rechassé en sa forteresse; et non pourtant y fut blessé messire Robert de Milly, qui estoit et est de l'hostel du mareschal. De ceste désobéissance et oultrecuidance que le comte de Pierregort faisoit contre le roy, fut moult indigné le mareschal; et dit qu'il luy vendroit cher sa folie. Si mit tantost le siége par très belle ordonnance devant le chastel de Montignac, qui est une très forte place, et sembleroit comme imprenable; et là estoit le dict comte, et manda querre engins et trait de par tout, et en fit faire tant qu'il en fut bien garny. Puis les fit dresser. Si prirent à lancer si grosses pierres d'engins et de canons contre les murs que tous les estonnèrent, et si druement que l'un coup n'attendoit l'autre, dont ils abatoient la muraille à grands quartiers; tant que, en deux mois que dura le siége, furent si bien battus que mieulx ne pouvoient. Et bien virent ceulx de dedans que tenir ne se pourroient, et que remède n'y avoit qu'ils ne fussent pris par vive force. Si conseillèrent au comte que il se rendist, laquelle chose quand plus n'en put il fit, et se soubmist à la volonté du roy et à l'ordonnance du mareschal. Et aussi se rendirent au roy tous ses chasteaux et villes, et le mareschal, comme saige chevetaine, y mit très bonnes gardes, et très bien les garnit; et le comte et ses sœurs qui avec luy furent prises envoya en France au roy, lequel luy pardonna ses mesfaits, pour ce que il luy cria mercy, et promist d'estre de là en avant bon François. De laquelle chose il se parjura : car assez tost après se partit sans congé, et s'en alla en Angleterre, dont puis ne retourna. Le mareschal demeura toute celle saison qui estoit hyver en Guyenne, en la garde du pays, et puis l'esté d'après s'en retourna vers le roy.

CHAPITRE XXIX.

Cy dict comment l'empereur de Constantinoble envoya requerir secours au roy contre les Turcs, et il y envoya le mareschal à belle compaignie (1399).

En celluy temps, lors que le mareschal estoit en Guyenne comme dict est, l'empereur de Constantinoble qui est appellé Karmanoli, envoya devers le roy un sien ambassadeur nommé Catocuseno, luy supplier que il le voulsist secourir et ayder contre les Turcs, car il ne pouvoit plus résister à leur force; si luy plust estre en aide, à celle fin que luy et la noble cité de Constantinoble ne chussent ès mains des mescréans, car plus n'y savoit remède. Aultressi pour celle chose mesme, les Genevois et les Vénitiens qui de ce savoient la pure vérité, envoyèrent pareillement leurs ambassadeurs au roy, le supplier que il voulsist secourir le dict empereur, et que eulx aussi l'ayderoient, c'est à savoir chascune seigneurie de huit galées; et se faisoient forts de ceulx de Rhodes. Lors si comme le roy se conseilloit que il estoit bon à faire de ceste chose, arriva le mareschal devers luy. Si fut regardé en conseil que, pour le bien de la chrestienté, et pour ayder à l'empereur qui au roy requéroit secours, bon seroit qu'il envoyast le dict mareschal; car capitaine plus propice n'y pouvoit envoyer. Si en fut le roy d'accord, et luy ordonna quatre cens hommes d'armes et quatre cens varlets armés, et une quantité d'archers. De ceste commission fut joyeux le mareschal; et fit telle diligence, que luy et ses gens, et son navire, et toutes choses nécessaires pour iceluy voyage furent prestes à la Sainct-Jean d'esté, à monter sur mer à Aiguesmortes, où le dict mareschal arriva deux jours après. Et là chargea quatre naves et deux galées, et de là se partit, et s'en allèrent avec

luy le seigneur de Linières et messire Jean de Linières son fils. Le seigneur de Chasteaumorant, l'Ermite de la Faye, le seigneur de Montenay, messire François d'Aubrecicourt, messire Robin de Braquemont, messire Jean de Torsay, messire Louys de Culan, messire Robert de Milly, Messire Louys de Cervillon, messire Renault de Barbasan, messire Louys de Lugny, messire Pierre de Grassay qui puis porta la bannière de Nostre-Dame, et autres plusieurs bons chevaliers et escuyers de grand renom allèrent avec eulx, desquels je passe les noms pour cause de briefveté. Ainsi alla par mer le mareschal, tant qu'il vint prendre port à Savonne, et là fist toutes ses ordonnances; et ordonna ses capitaines, et bailla à chascun telle charge que bon luy sembla, puis se partit de là pour aller à son voyage. Et ainsi comme il alloit, luy fut rapporté comment cinq galées des gens de messire Lancelas tenoient le siége devant une ville et bel chastel qui sied en une petite isle près de Naples, appellée Capri, laquelle dicte ville et chastel se tenoient pour le roy Louys. Si tost qu'il sceut ceste chose, il dist à ses gens qu'il vouloit aller secourir le chastel du roy Louys, et que chascun se mist en ordonnance. Si tira celle part : mais quant il y fut arrivé il trouva que ceulx du dict chastel s'estoient jà rendus; toutesfois leur offrit-il son ayde contre les autres, et que ils se retournassent devers leur partie : mais le capitaine le refusa, comme traistre que il estoit au roy Louys. Et bien le monstra : car il jetta hors certains François qui léans estoyent, et le mareschal les recueillit et emmena avec luy. Mais il ne se tint mie à tant, ains alla pour escarmoucher les dictes galées, et icelles fuirent devant luy. Et comme il s'en retournoit et estoit remis en son chemin, il rencontra le comte de Peraúde, lequel tenoit le party de Lancelas, auquel il donna la chasse, tant que par force les fit férir en terre, et saillir hors et s'enfuir; et nos gens gaignèrent le navire et tout ce qui estoit dedans. Et ce fait se remit en son chemin et tira au royaume de Cecile, et alla descendre en une cité appellée Messine.

CHAPITRE XXX.

Comment le mareschal s'en alla par mer à belle compaignie, et l'affaire qu'il eut aux Sarrasins.

De Messine se partit le mareschal sans y faire longue demeure, et s'en allà descendre en la ville et isle de Scion, où il cuidoit, par ce que on luy avoit donné à entendre, trouver les huit galées des Vénitiens qui debvoient estre envoyées au secours de l'empereur de Constantinoble comme dict est. Mais il ne les y trouva pas, et luy fut dict que il les trouveroit en un lieu appelé Négrepont. Si se partit de Scion pour les aller là cercher, et en son chemin passa par le seigneur de Metelin qui à joie le receut. Toutesfois il luy dit que il avoit faict à savoir aux Turcs sa venue, pour non rompre les convenances et pactis que il avoit avec eulx. Mais de ce ne fit compte le dict mareschal, et dict que de par Dieu fust. Non pourtant dict celuy seigneur de Metelin qu'il s'en iroit avec luy en ce voyage. Quand le mareschal fut à Négrepont il ne trouva pas les dictes galées, si voulut là un peu attendre; et luy sembla que bon seroit de faire à sçavoir à l'empereur sa venue, afin que il apprestast son armée pour aller tantost courir sus aux Sarrasins. Si fit monter sur deux galées, en l'une le seigneur de Chasteaumorant, et en l'autre le seigneur de Torsay, pour aller à Constantinoble faire le dict messaige. En la galée du seigneur de Chasteaumorant fut, entre les autres bons et vaillans, un noble escuyer du pays de Bourgongne, nommé Jean de Ony, escuyer d'escuyrie du duc de Bourgongne, appert homme, hardy et de grand vasselaige en faict d'armes, et qui jà moult avoit traveillé et s'estoit trouvé en maintes bonnes places, lequel, pour toujours croistre son pris et los de mieulx en mieulx, s'estoit mis en la compaignie du mareschal en iceluy voyage, pource que tant vaillant le savoit, que il estoit certain que mieulx ne pouvoit employer son temps que avec luy. Mais pas n'y alla en vain, car avant le retour y esprouva son corps vaillamment, si comme en aucuns lieux cy après sera dict. Au partir du port, afin que les dictes galées n'eussent empeschement, le mareschal les convoya jusques à la vue de Galipoli, et de là ne se bougea afin de les secourir si aulcune chose leur advenoit. Et en ce monstra bien son bon sens et advis et grande bonté, de vouloir secourir ses gens si mestier

estoit, et bien leur en fut besoing. Car les Turcs qui de sa venue estoient advisés, pour luy courir sus, avoient faict deux embusches de dix sept galées bien armées, dont l'une des embusches estoit dans le port de Galipoli où il y avoit plusieurs vaisseaux, et l'autre au dessus de la ville, au chemin de Constantinoble. Si advint que, aussi tost que nos deux galées furent passées outre Galipoli, la première embusche leur fut après pour leur courir sus, c'est à savoir sept galées; et tantost devant eulx virent venir contre eulx la dicte autre embusche, en laquelle y avoit autres dix galées, et par ainsi furent au milieu de leurs ennemis. Si ne sceurent autre party prendre fors de retourner arrière devers le mareschal; mais par leurs ennemis leur convenoit passer. Si furent tost pesle-mesle avec eulx, qui les assaillirent de tous costés, et les nostres comme vaillans et preux, se prindrent à défendre vigoureusement; et par si grand vertu estrivèrent contre eulx que oncques ne les purent arrester, ains malgré leurs dents s'en vindrent toujours combattant, quoy que les Sarrasins taschassent à les faire demeurer. Mais ce ne fut mie en leur puissance, ains s'en vindrent ainsi combattant, si près que le mareschal en ouyt l'effrainte, qui ne musa mie à leur estre au devant, et moult tost se mit en belle ordonnance pour les aller aider. Et bien besoing leur estoit, car jà estoient si batus que mais aider ne se pouvoient. Car si grande quantité de Sarrasins y avoit qu'il fut dict et conseillé au mareschal que il n'y allast point, et qu'il valoit mieulx que deux galées périssent que tout. Duquel conseil le vaillant homme sceut mauvais gré à ceulx qui ce disoient; et leur répondit qu'il aimeroit mieulx estre mort que par son deffault veoir mourir et perdre sa compaignie; et que jà Dieu ne le laissast tant vivre que tant de recréandise fut en luy trouvée. Le plus tost qu'il put leur fut à l'encontre part elle contenance et maintien, que quand les ennemis le virent venir ils abandonnèrent tantost les deux galées, et se mirent en fuite au plus tôt qu'ils purent; et tant se hastoient que la plus grande galée des Turcs alla férir en terre si grand coup, sans que ils y missent conseil, que grand foison en y eut de morts et d'affollés. Et ainsi sauva le mareschal les dictes galées, et s'en alla ceste nuict gésir au port de Tenedon, devant la grande Troye Et le lendemain les galées des Vénitiens arrivèrent, et deux de Rhodes, et une galiote du seigneur de Metelin. Et tost après vint tout le navire qui debvoit aller au secours de Constantinoble. Si fut là fait le mareschal chef et conduiseur de toute ceste compaignie, de la bonne volonté et assentement de tous, et là il fit ses ordonnances et bailla la bannière de Nostre-Dame par droict d'armes, comme à celuy qui plus avoit vu, et qui estoit un vaillant chevalier, à porter en celuy voyage, à messire Pierre de Grassay. Et le lendemain, après que les messes furent chantées, le mareschal se partit à tout sa compaignée, et n'arresta jusques à ce que il fust en Constantinoble, où il fut receu de l'empereur, lui et sa compaignie, à très grand honneur et joye.

CHAPITRE XXXI.

La grand chère et joye que l'empereur fait au mareschal et à sa compaignie, et comment ils allèrent courir tost sus aux Sarrasins.

L'empereur, qui bien avoit sceu la venue du mareschal et de sa belle compaignie, avoit jà fait tout son apprest, et tous ses gens assembler, afin que, aussi tost que il seroit venu, n'y eust que à partir pour courir sus aux Sarrasins. Si ne séjourna pas là moult longuement le mareschal depuis qu'il fut arrivé; mais n'y avoit esté que quatre jours, quand il fit assembler tous les gens de celle armée en une belle plaine pour les veoir. Et fut trouvé que ils estoyent en nombre de six cent hommes d'armes, six cent varlets armés, et mille hommes de traict, sans l'ost et l'assemblée de l'empereur, où il y avoit grand gent. Là leur ordonna comment il vouloit que ils allassent; et fit ses chevetains et capitaines, et leur bailla charge de gens selon ce que il sçavoit que ils valoient, et que faire l'office chascun sçavoit en droict soy. Si monta sur mer l'empereur à tout celle compaigine; et furent leurs vaisseaux par nombre vingt et une galées complies, et trois grandes galées huissières, ès quelles ils menoient six vingt chevaulx, et six que galiotes que brigantins. Si partirent de Constantinoble, et allèrent arriver en Turquie, et descendre par belle ordonnance en un lieu que on dict le pas de Naretès. Si entrèrent au pays de Turquie comme à la montance d'environ deux lieues, et prindrent à destruire, brûler et gaster tout le pays d'environ la marine; et par tout où ils passèrent, où il y

avoit de moult bons villaiges et de beaux manoirs, tous mirent à l'espée les Sarrasins que ils trouvèrent. Et puis quand ils eurent faict ceste course, ils s'en retournèrent et retrairent en Grèce. Et peu de jours après ils repassèrent en Turquie, et allèrent bien deux lieues loing de la marine pour destruire un gros villaige qui sied sur le gouffre de Nicomédie, appellé Diaquis. Mais là trouvèrent grande assemblée de Turcs du pays qui cuidèrent garder le villaige contre nos gens, et tous arrangés se tenoient à pied et à cheval au devant, à telles armures comme ils pouvoient avoir. Mais ce ne leur valut rien; car en peu d'heures eussent esté tous morts et pris, s'ils ne s'en fussent fuis. Toutesfois ne sceurent si tost fuir que la plus grande partie d'eulx ne fust mise à l'espée. En ce villaige y avoit moult de beaux manoirs et un riche palais qui avoit esté au Basat. Si boutèrent nos gens le feu par tout, et destruirent le villaige et tout le pays à l'environ, puis se boutèrent en leurs galées et allèrent toute nuict. Et le lendemain, quand ils volrent descendre et prendre terre devant une cité appelée Nicomédie, les Sarrasins y cuidèrent mettre empeschement, et leur furent à l'encontre à grand quantité, pour leur chalenger le port; mais ce ne leur valut rien, car nos gens prirent port malgré leurs dents, et les repoussèrent laidement, et terre gaignèrent sur eulx. Si allèrent nos gens assaillir la ville par manière d'escarmouche; et mirent le feu aux portes, mais ne peurent les brusler, pour ce que elles estoyent toutes ferrées de lames de fer. Les eschelles furent apportées et dressées contre les murs, qui à merveilles sont forts et beaux, et si hauts que trop courtes furent plus de trois brasses. Si n'y purent rien faire; mais ils occirent tous les Sarrasins qu'ils purent trouver, et bruslèrent es faulxbourgs, tout le pays et les villaiges d'environ. Puis se retrairent en leur navire et cheminèrent toute nuict, et le matin prirent port au plus près qu'ils purent d'un grand villaige champestre que on nomme le Serrail, qui estoit loing de la marine comme à une grosse lieue. Si s'assemblèrent contre eux tous les Sarrasins du pays, qui leur cuidèrent défendre l'approcher de la ville; mais n'y peurent contredire. Toute bruslèrent, et la gent occirent qu'ils trouvèrent, et tout le pays d'environ. Mais tandis que ils faisoient cest exploict, les nouvelles s'en allèrent par tout. Si s'assemblèrent moult grand quantité de Sarrasins. Et ainsi comme nos gens s'en retournoient en leurs nefs en moult belle ordonnance, comme bien besoing leur estoit, iceulx Sarrasins les poursuivirent de si près que par plusieurs fois firent retourner l'arrière garde pour cuider combatre à eulx. Car plusieurs fois s'essayèrent de mettre nos gens en désordonnance, et toutesfois ne les osèrent plainement assaillir. Et nos gens ne volrent plus là arrester pour la nuict qui jà s'approchoit. Si rentrèrent en leurs galées, et retournèrent à Constantinoble.

CHAPITRE XXXII.

Des villes et chasteaux que l'empereur, le mareschal et leur compaignie prirent sur Sarrasins

Quand l'empereur et le mareschal à tout leur ost eurent séjourné à Constantinoble environ six jours, ils en partirent et retournèrent en Turquie. Et allèrent assaillir un bel chastel qui séoit sur la mer Majour, et estoit appelé Rivedroict. Au poinct du jour furent là arrivés. Mais les Sarrasins qui de leur venue avoient esté advisés, et leurs espies avoient sur mer qui tost leur rapportèrent, saillirent tantost en plains champs, et ne leur contredirent pas le descendre: ains se mirent en belle ordonnance devant le chastel pour leur livrer la bataille; et estoyent bien de six à sept mille Turcs. Et quand ils virent que si grande compaignie de gens estoyent, et en si belle estoffe, ils prirent avec eulx pour croistre leur ost tous les gens qui estoyent en la garnison du dict chastel, excepté une quantité de gens d'armes des meilleurs que ils eussent, qui leur sembla estre suffisante pour le garder pour un jour contre tout le monde; car tant estoit fort et hault de luy mesme que il estoit de légère garde. Et quand eurent ce fait, tous serrés ensemble et bien sagement ordonnés, ils se reculèrent et tirèrent un peu en sus du chastel, afin que quand nos gens seroient à l'assault au pied du mur, et seroient esparpillés pour combattre le chastel, que ils vinssent si tost sur eulx que ils n'eussent le loisir de eulx assembler ne mettre en ordonnance. Et par la propre manière que ils avoient ordonné, le cuidèrent faire six ou sept fois la journée. Mais le saige mareschal avoit moult

bien pourvéu à ceste malice; car quand il fut à terre avec tous ses gens, est à sçavoir que, l'empereur et les chevaliers de Rhodes, à tout grand compaignie de gens d'armes et d'arbalestriers, fit demeurer arrangés en moult belle bataille devant le chastel, pour garder que les Turcs ne venissent empescher l'assault. Et en ceste bataille demeura la bannière de Nostre-Dame ainsi assise qu'elle debvoit. Et quand il eut fait toute celle ordonnance il alla combattre le chastel, et commença l'assault droict à soleil levant. Une autre malice encore avoient faite les Sarrasins pour empescher le dict assault. Car du costé dont nos gens les debvoient assaillir, ils avoient fait sur les murs et ès faulses brayes, des eschafaults couverts de feurre et de ramille mouillée pour rendre grand fumée; dont, aussi tost qu'ils virent partir nos gens pour aller vers eulx, ils boutèrent le feu en ces eschafaults; afin que ils ne pussent approcher pour les grands feux et pour la fumée. Mais tout ce ne leur valut rien : car nonobstant ce, en peu d'heures fut le mareschal à toute sa gent au pied du mur, et tantost fit par force faire deux belles mines; et tant furent menées icelles mines, malgré tous leurs empeschemens, que le mur fut percé en deux lieux. Et là fut fort combatu : car les Sarrasins fort défendoient le passaige. Si y furent faict moult de belles armes; et moult s'y esprouvèrent vaillamment nos bons François. Et bien y estoit présent qui bon exemple de bien faire leur donnoit, c'est à sçavoir leur vaillant chevetaine qui mie ne s'y espargnoit, ains y tenoit si bien sa place que nul tant n'y traveilloit. Et plusieurs fois celle journée le mareschal fit dresser ses eschelles, où maints vaillans hommes combatirent main à main par grand force contre ceulx du chastel; lesquels tant s'efforcèrent de jetter grosses pierres de fais sur les eschelles qu'elles ne purent soutenir la charge, et rompre les convint. Et aussi la grande pesanteur des gens d'armes qui par grand désir de bien faire montoient dessus, les faisoit ployer et rompre.

Quand le mareschal, qui toute la journée ne s'estoit retrait de combattre, et qui tant y avoit fait d'armes que ce n'estoit que merveilles, vit que ses eschelles ne pouvoient durer, tantost et vistement fit faire une grande et forte eschelle de deux antennes de galées; et jà estoit soleil couchant quand elle fut dressée contre les murs. Celle voult-il garder de trop grand charge; et par grand diligence luy mesme s'en prenoit garde. Le premier monta sus messire Guichart de la Jaille, qui par long espace combatit vaillamment main à main à ceulx du chastel, qui tant estoient sur luy que ils le désarmèrent de son épée, pour laquelle cause, et non mie par faulte de couraige, le convint abaisser dessous un bon escuyer, qui estoit le premier après luy, qui est nommé Hugues de Tholoigny; lequel tant vaillamment se combatit que il entra par force le premier dedans le chastel, et le dict messire Guichart après. Et ceulx qui combatirent en la mine, comme dict est, aussi tant firent par force d'armes que ils y entrèrent. En celle mine, avec plusieurs aultres, combatit moult vaillamment le bon escuyer nommé Jean de Ony, duquel j'ay parlé cy devant, tant que par sa force et le hardement de son bon couraige, malgré les ennemis qui toute peine mettoient à l'en garder, fit tant que il entra dedans tout le premier; et après luy messire Foulques Viguier; après messire Renauld de Barbasan, et plusieurs autres les suivirent. Si allèrent tantost secourir leurs compaignons qui par l'eschelle estoient montés, et grand besoing en avoient; car ils n'estoient pas plus de dix ou de douze qui sur le mur se combatoient, et estoit l'eschelle rompue, pour le grand fais et charge des bons vaillans qui par leur grand couraige s'efforçoient de monter sus. Et par celle manière fut le chastel pris, qui tant estoit fort qu'il sembloit imprenable. Si occirent tous les Turcs qui dedans estoient. Et le lendemain, le mareschal fist le chastel raser tout par terre, qui de grand force estoit; car de l'une des parts la mer y battoit, et de l'autre une grosse rivière qui vient de Turquie, si que on n'y pouvoit venir que par une part. Mais à toute ceste chose ne mirent oncques contredict les Turcs, qui s'estoient mis en bataille comme dict est devant; car ils virent bien que la force n'eust pas esté de leur costé, ains s'en partirent et laissèrent la place. Et quant tout ce fut fait, nos gens se partirent de là et rentrèrent en leurs galées pour eulx en retourner à Constantinoble, et vindrent à passer devant une bonne ville appellée le Girol, qui sied à l'entrée de la bouque de la mer Majour. Peu avant soleil couchant y arrivèrent; si y

geurent celle nuict. Quand vint au matin le mareschal, qui à autre chose ne pensoit fors à tousjours grever les Sarrasins de son pouvoir, fit armer sa compaignie et trompettes sonner pour descendre à terre et la ville assaillir. Quand les Turcs de la ville, qui deux jours devant avoient vu et sceu l'exploict qui avoit esté faict du chastel de Rive, virent les apprests que on faisoit pour abatre leur ville, ils boutèrent le feu tout en un moment en plus de cent lieux, et tous s'enfuirent ès montaignes qui là sont grandes et haultes. Le feu qui fut fiché par les maisons prit en peu d'heures à monter hault et à tout embraser. Le mareschal qui vit ceste besongne, voult que de là ne se partissent jusques à ce que la ville fust toute arse. Et quand ce fut fait il dit que les Turcs avoyent eulx-mesmes fait une partie de ce que il béoit à faire. Et à tant s'en partirent; et ainsi comme ils s'en retournoient, nouvelles vindrent à l'empereur que les Turcs estoient arrivés à tout bien vingt vaisseaux au dessus du pas de Naretès. Si faisoient moult de grands dommaiges à ceulx de Constantinoble et à la cité de Père, et comprenoient tout le pays, et se prenoient à tout gaster. Tantost que ces nouvelles furent ouyes, le mareschal ordonna d'aller celle part. Si alla descendre sur eulx en très belle ordonnance; mais ils ne l'osèrent oncques attendre, ains s'enfuirent; et nos gens bruslèrent et destruirent tous leurs vaisseaux, et après s'en revindrent à Constantinoble.

CHAPITRE XXXIII.

Comment, après que l'empereur, avec l'aide du mareschal et des François, eut tout environ soy descombré de Sarrasins, s'en voult venir en France pour demander aide au roy, pour ce que argent et vivres leur failloient; et comment le mareschal, qui s'en venoit avec luy, laissa en la garde de Constantinoble le seigneur de Chasteaumorant, à tout cent hommes d'armes, bons et esprouvés, bien garnis de trait.

Ne sçay à quoy plus ma matière esloigneroye pour raconter tous les faits, tous les chasteaux, toutes les villes prises, et toutes les emprises d'armes qui par le mareschal furent accomplies et mises à chef tandis qu'il fut en ce voyage; car à ennuy pourroit tourner aux lisans de tout conter? Et pour ce, afin d'eschever toute narration et pour dire en brief, en ce tandis qu'il y fut ne séjourna ne prit aulcun repos qui durast plus de huict jours, que tousjours ne fust sur les ennemis, où il prit tant de chasteaux, de villes et de forteresses, que tout le pays d'environ qui tout estoit occupé de Sarrasins, depescha et desencombra; et tant de bien y fit que nul ne le sauroit dire. Parquoy l'empereur et tous ses barons, et généralement tous ceulx de Constantinoble et tous les chrestiens l'aimoient et honnoroient. Encores plus de bien leur fit; car l'empereur Karmanoli qui encores est en vie, estoit adonc et avoit esté par l'espace de huit ans en grand contens contre un sien nepveu appellé Calojani, et s'entremenoient grand guerre. La cause de ce débat estoit, pour ce que le nepveu disoit que il debvoit succéder à l'empire, à cause de son père qui avoit esté aisné frère de l'empereur, qui par sa force s'estoit saisi de l'empire: et l'empereur le débatoit pour autres causes. Si avoit esté celle guerre et contens comme cause de la destruction de Grèce; et tant estoyent obstinés l'un contre l'autre et fermes en leurs propos, que nul n'y avoit pu mectre paix. Et s'estoit le nepveu allié avec les Turcs, avec lesquels il menoit guerre à son oncle. Entre ces deux, le mareschal, considérant que celle guerre estoit préjudiciable à la chrestienté et mal séante à eulx, prist à traicter paix; et tant la pourmena que par sa grand prudence les mit en bon accord; tant que de fait luy mesme alla querir ce nepveu et sa femme en une ville appellée Salubrie, qui sied sur les frontières de Grèce, et le mena à Constantinoble vers son oncle qui le receut à bonne chère, dont tous les Grecs furent moult joyeux, rendans grâces à Dieu qui le mareschal avoit mené au pays, qui ceste saincte paix avoit faicte, et par qui tant de biens leur estoyent ensuivis. Jà avoit demeuré le mareschal et sa compaignie près d'un an en Grèce; si peut-on sçavoir que en pays qui tousjours est en guerre, ne peult que cherté de vivres n'y soit. Si n'y avoit plus argent pour payer les gens d'armes, ni vivres pour soustenir cest ost; et pour ce par contrainte convenoit que le mareschal en partist, dont moult luy pesoit, pour ce que il voyoit bien que, tantost qu'il seroit parti, les Turcs leur vindroient courir sus. Mais sur toute chose en pesoit à l'empereur et aux siens. Si délibérèrent pour le meilleur conseil, que l'empereur s'en viendroit avec luy en France devers le roy derechef luy demander secours, par si que, il renonceroit en

sa main l'empire et la cité de Constantinoble, mais qu'il luy plust luy octroyer ayde pour la garder contre les mescréans; car quant estoit de luy, plus ne la pouvoit défendre contre la puissance des Turcs. Et si le roy de France ne luy aydoit, que il iroit à refuge à tous les autres roys chrestiens. Et fut ordonné que tandis que l'empereur seroit au dict voyage, celuy Calojani qui estoit son nepveu demeureroit à Constantinoble comme empereur à la garde du lieu, jusques à tant que son oncle retourneroit à tout tel secours qu'il pourroit avoir. Mais de celle chose respondit Calojani que il n'en seroit nullement d'accord, si le mareschal ne laissoit de ses gens d'armes avec luy et des gens de trait; car il sçavoit bien que dès aussi tost que ils seroient partis, le Basat viendroit à toute sa puissance assiéger la ville, l'affamer et la gaster. Le mareschal qui vit bien que voirement estoit en voye de perdiction, s'il n'y avoit aulcune provision, laissa pour la garde de la ville cent hommes d'armes et cent varlets armés, de ses propres gens, et une quantité d'arbalestriers. De laquelle compaignée ordonna chef le seigneur de Chasteaumorant, et les laissa pourvéus et garnis de vivres pour un an, et argent suffisant en main de bons marchans pour les payer chascun mois tout le temps durant. Et en toutes choses donna bon ordre avant qu'il partist. Parquoy, quand les Genevois et les Vénitiens qui là estoyent virent la saige et honnorable provision du mareschal, firent un accord entre eulx : que ils laisseroient huict galées garnies avec ses gens pour la garde de la ville, c'est à sçavoir quatre de Gennes et quatre de Venise. De ceste garnison furent moult reconfortés ceulx de la ville, qui avant estoient comme en désespoir, et n'y sçavoient meilleur conseil que de eulx enfuir devers les Sarrasins, et abandonner la bonne ville de Constantinoble. Et atant se partirent de Constantinople pour venir en France l'empereur et le mareschal qui un an y avoit demeuré.

CHAPITRE XXXIV.

Comment le seigneur de Chasteaumorant fit bien son debvoir de garder Constantinoble, et la famine qui y estoit, et le remède qui y fut mis.

Le seigneur de Chasteaumorant, que le mareschal avoit laissé chef et garde de Constantinoble, fit tant bien son debvoir de celle commission comme preud'homme envers Dieu et très vaillant chevalier aux armes qu'il est, que à tousjours mais en debvra estre honoré ; car très soignement il garda la ville; en laquelle, tost après que l'empereur fut party, fut si très grand famine, que les gens estoient contraincts par raige de faim de eulx avaler par nuict à cordes jus des murs de la ville, et eulx aller rendre aux Turcs. Pour laquelle chose Chasteaumorant estoit presque aussi diligent de faire bon guet, afin que la gent de la ville ne s'enfuit, comme pour la doubte des ennemis, aussi de paour qu'ils se rendissent à eulx. Si eut moult grand pitié de ceste pestilence, et un tel convenable remède y trouva que il envoyoit souvent et menu ses gens courir et fourraiger sur les Turcs, par tout où il sçavoit que il y avoit gras pays, quand ils ne s'en donnoient de garde. Si leur portoit de grands dommaiges; et prenoit aucunes fois de bons prisonniers; et les rançonnoient nos gens, les uns à argent, les autres à vivres. Et par celle voye et manière fit tant que la ville, Dieu mercy! fut remplie et aisée de tous biens; ne il n'estoit vaisseau de Sarrasins qui là environ osast passer, qui tantost ne fust happé par ces galées qui tousjours estoyent en aguet. Et par ainsi garentit la cité de mort, de famine, et des mains des ennemis, et la remplit d'abondance. Et par la diligence qu'il y mettoit tousjours gaignoit quelque chose sur Sarrasins. Et ainsi la garda l'espace de trois ans contre la puissance des Turcs. Et à brief parler, tant y fit luy et les gens de sa compaignie, que ceulx qui en sçavent la vérité, dient que, par luy et par les bons François qui avec luy estoyent, a esté sauvée et garantie d'estre du tout destruite et périe la noble et ancienne cité de Constantinoble. Laquelle chose, n'est point de doubte, fut très agréable à Dieu, et grand honneur au roy de France et aux François qui bien leur vertu y esprouvèrent, et grand bien pour la chrestienté. Et tout ce bien advint par la saige prévoyance du bon mareschal qui les y laissa; parquoy nul ne pourroit dire le très grand bien qui advint de l'allée que le mareschal fit au dict pays.

CHAPITRE XXXV.

Comment l'empereur vint en France, et comment le mareschal y arriva devant.

L'empereur et le mareschal tant errèrent par mer depuis que ils furent partis de Constantinoble, comme dict est cy-dessus, que ils arrivèrent à Venise. Et là voulut un peu séjourner l'empereur, pour certaines choses qu'il avoit à faire avec les Vénitiens. Si se partit de luy le mareschal pour venir devant en France, pour annoncer sa venue et dire la cause qui luy amenoit. Si ne fina de cheminer tant qu'il fut devers le roy qui à moult grand joye et honneur le receut; et moult le désiroit veoir. Et aussi luy firent moult grand feste tous nos seigneurs et chevaliers, et escuyers, et toute gent; car moult bien l'avoit desservy. Si fut après ses bien viengnues une bonne pièce à séjour : car bien estoit temps qu'il print un peu de repos, et qu'il eust aucune joye et esbatement : car de long temps peu en avoit eu, combien que jà estoit si rassis et tant saige que guères ne luy chailloit, fors que des plaisirs que les vertueux prennent en bien faisant. Si estoit tous les jours entre les seigneurs qui luy demandoient et enquerroient des advantures et faicts qui estoyent advenus là où il avoit esté. Et il leur en racontoit, non mie à sa louange, mais à celle de ses compaignons, à qui il donnoit l'honneur de tout ce qui avoit esté faict. Mais en ce croissoit encore plus son los; car renommée ne se taisoit pas de ses bons faicts, dont bien estoyent informés. Et ainsi alla passant le temps tant que l'empereur arriva à Paris, auquel le roy et tous nos seigneurs les ducs allèrent à l'encontre jusques dehors Paris atout grand route de nobles gens; et à grand honneur le receurent; et moult l'honnora le roy comme raison estoit; car sans faillir moult est l'empereur Karmanoli, prince de grand révérence, bon, prudent et saige, et est pitié dont il est en telle adversité. Et se reposa à Paris, et le roy luy entretint tout son estat et le deffraya de toute despence, tant comme il fut au royaume de France. Et quand il eut assez reposé, il dict bien et saigement au roy, présens nos seigneurs en plein conseil, la cause qui le menoit en France. Si luy fut donnée responce bonne et gracieuse, et de bonne espérance. Et sur ce eut le roy advis avec son conseil, et par plusieurs fois en fut parlé, avant que la chose fust conclue. Toutesfois au dernier, pour le bien de chrestienté, et que tout prince doibt ayder à soustenir l'un l'autre, et par especial contre les mescréans, luy octroya le roy que il luy feroit ayde et secours de douze cent combatans payés pour un an, de laquelle compaignie le mareschal seroit chef et capitaine; car ce avoit requis de grâce espéciale l'empereur, qui moult en fut joyeulx, et qui avoit maints grands biens dicts et rapportés de luy au roy et au conseil, et comment vaillamment il s'estoit porté au pays. Si remercia le roy de l'aide que il luy avoit octroyée, et partit de Paris : car jà y avoit bonne pièce demeuré. Et voult aller par les aultres princes chrestiens semblablement requérir leur ayde et secours, tant de finance dont il avoit peu, comme de gens pour luy aider à garder, et à reconquérir son pays qui lors tout estoit ès mains des ennemis de la foy, dont grand pitié estoit. Si fut devers le sainct père, qui donna grand pardon à quiconque luy feroit bien; et alla en Angleterre et vers plusieurs autres roys chrestiens qui tous luy aydèrent, et en ceste queste fut l'espace de près de trois ans.

CHAPITRE XXXVI.

Cy devise comment l'empereur de Constantinoble eut paix avez le Basat; et comment le Tamburlan l'en vengea; et de la mort de Tamburlan.

En ces entrefaites que l'empereur de Constantinoble estoit hors de son pays et en la queste dessus dicte, et que le seigneur de Chasteaumorant estoit garde de la cité de Constantinoble, advint, comme il pleut à Dieu, lequel ne veult que nul mal demeure impuny, et qui estrangement vange ses amis des torts faicts et griefs que on leur faict, quoy qu'il attende, tout ainsi que jadis il fit des enfans d'Israël que il laissa longuement en la servitude de Pharaon, et au dernier print cruelle vengeance du dict roy Pharaon, et de ses mains délivra son peuple, comme raconte la Bible; tout ainsi voult-il venger par diverse voye les bons chrétiens qui avoyent esté occis en la bataille, et cruellement destranchés devant le Basat, comme nous avons dict cy devant; car un grand prince de Tartarie que on nommoit le Tamburlan, comme fléau

de Dieu en print la vengeance. Celuy Tamburlan estoit de si hault courage que il avoit intention de conquérir tout le monde, si fortune luy eust voulu aider; mais il y faillit, car comme dict le commun proverbe : les hommes proposent, et Dieu ordonne. Toutesfois par le très grand travail en armes que il prit (auquel mestier trente ans entiers n'avoit cessé ne reposé en bonne ville, fors tousjours aux champs, à tout si grand ost que c'estoit merveilles, et par si grande ordonnance que toutes les nécessités que il convenoit pour fournir l'ost il menoit avec soy, et de bestes si grande quantité que merveilles estoit, et par si bon ordre qu'il n'y avoit si petite beste qui ne portast sa charge de quelfardeau, mêmes les chèvres et les moutons. Et les merveilles qu'il fit, et les grandes rivières qu'il passa, et comment ses gens estoyent endurcis au travail, ne seroit sinon merveilles raconter; mais je m'en passe, pour ce qu'il n'affiert à mon propos; si croy bien que aulcunement conviendroit que nos chrétiens, qui tant veulent estre à leur aise, suivissent celle voye s'ils vouloient estre grands conquéreurs), conquist si grand pays en cest espace de temps, comme toute Égypte, et destruisit la cité de Damas, et subjugua toute la Syrie et toutes les terres d'environ, qui moult long pays s'estendent, puis s'en vint descendant sur la Turquie, et assaillit le Basat de guerre. Adonc luy convint par force laisser en paix les chrétiens. Si commencèrent les Tartares forment à démarcher son pays, et à piller et gaster, et luy convint deffendre et faire armée contre eulx. Et lors les chrétiens qui estoient d'aultre part, c'est à sçavoir le seigneur de Chasteaumorant et sa compaignie, luy furent au dos, qui mie ne luy estoyent bons voisins, ains luy portoient souvent de grands dommaiges. Si se continua tant celle guerre, que il fut desconfit en plusieurs batailles, et ses gens morts et pris, et ses forteresses, villes et cités prises et destruites, et ruées par terre, tant que à la parfin ne put plus forçoyer contre luy. Et en une bataille qu'il eut contre le dict Tamburlan fut desconfit, et toute sa gent enfuite et prise. Et fut luy mesme pris et mené en prison, en laquelle mourut de dure mort. Et ainsi, et par ceste voye périt et finit la seigneurie du Basat qui maints maulx avoit faict à la chrestienté, et par ceste manière en fut vengé le comte de Nevers et les nobles François, et aussi l'empereur de Constantinoble que il avoit deshérité. Mais n'eust pas fait meilleure compaignie celuy Tamburlan aux chrestiens que avoit fait le Basat, si longuement eust vescu; car jà n'eust esté saoul de conquérir terre. Mais Dieu, qui à toutes choses sçait remedier, ne voult mie souffrir que son peuple chrestien fust soubsmis ne subjugué par les ennemis de la vraye foi. Si luy envoya la mort, qui toute chose mondaine trait à fin.

CHAPITRE XXXVII.

Cy dit comment le mareschal eut grand pitié de plusieurs dames et damoiselles qui se complaignoient de plusieurs torts que on leur faisoit, et nul n'entreprenoit leurs querelles, et pour ce entreprit l'ordre de la Dame-Blanche à l'escu verd, par lequel, luy treiziesme portant celle devise, s'obligea à la déffence d'elles.

A revenir à nostre premier propos, c'est à sçavoir de parler du bon mareschal, duquel ne pourroient estre suffisamment représentées les grands bontés; tandis que l'empereur de Constantinoble estoit en France devers le roy, comme est déduict cy devant, et que le dict mareschal estoit à séjour, advint que aulcunes complaintes veindrent devers le roy, comment plusieurs dames et damoiselles, veufves et autres, estoyent oppressées et travaillées d'aucuns puissans hommes, qui par leur force et puissance, les vouloient déshériter de leurs terres, de leurs avoirs et de leurs honneurs, et avoyent les aucunes déshéritées de faict. Ainsi maints grands torts recepvoient, sans ce que il y eust chevalier, ne escuyer, ne gentil homme aulcun, ne quelconque personne qui comparust pour leur droict défendre, ne qui soustint ne débatist leurs justes causes et querelles. Si venoient au roy comme à fontaine de justice, supplier que sur ce leur fust pourvéu de remède raisonnable et covenable. Ces piteuses clameurs et complaintes ouyt le mareschal faire à maintes gentils femmes par plusieurs fois, si comme il estoit en la présence du roy. Desquelles choses eut moult grand pitié, et de toute sa puissance estoit pour elles, et ramentevoit leurs causes au roy et en son conseil, et les portoit et soustenoit en leur bon droict par moult grande charité, comme celuy qui en toutes choses estoit et est tel que noble homme doibt estre. Si va penser en son couraige que moult grand'honte estoit à si noble

royaume comme celuy de France, où est la fleur de la chevalerie et noblesse du monde, de souffrir que dame ne damoiselle, ne femme d'honneur quelconque eust cause de soy plaindre que on luy fist tort ne grief, et que elles n'eussent, entre tant de chevaliers et escuyers, nuls champions ne défendeurs de leurs querelles; par quoy les mauvais et vilains de couraige estoyent plus hardis à leur courir sus par maints oultraiges leur faire, pource que femmes sont foibles, et elles n'avoient qui les deffendist. Et avec ce disoit en soy mesme : que moult estoit grand pitié, péché et déshonneur à ceulx qui mal leur faisoient, que femme d'honneur eust achoison de soy plaindre d'homme, lequel naturellement et de droict les doibt garder et deffendre de tout grief et tort, à son pouvoir, s'il est homme naturel, et tel qu'il doibt estre, c'est à sçavoir raisonnable; mais pour ce que chascun ne veult pas user aux femmes de tel droict, que, quant estoit de luy, par sa bonne foy il vouloit mettre cœur, vie et chevance de toute sa puissance, à soustenir leurs justes causes et querelles, contre qui que ce fust qui le voulsist débatre, ne qui tort leur fist, au cas que son aide luy fust requis d'aucune. Ainsi devisoit à part soy le bon mareschal. Et quand sur ce eut assez pensé, adonc par sa très grande gentilesse, libéralité et franchise de couraige, va mettre sus un moult notable et bel ordre, et très honnorable à chevalier, que il fonda et assist sur ceste cause. Et de ceste chose va dire sa pensée et sentence à aulcuns ses plus espéciaulx compaignons et amis, lesquels moult l'en prisèrent, et luy requirent que ils fussent compaingons et frères du dict ordre, qui moult leur sembla estre juste, bel, honnorable et chevaleureux, laquelle chose il leur accepta de bonne volonté. Si furent treize chevaliers, lesquels, pour signe et démonstrance de l'emprise que ils avoient faite et jurée, debvoient porter chascun d'eulx, liée autour du bras, une targe d'or esmaillée de verd à tout une dame blanche dedans. Et des convenances que ils firent et jurèrent à l'entrer en l'ordre, voult le mareschal, afin que la chose fust plus authentique, que bonne lettre en fust faict, laquelle fust scellée des sceaulx de tous treize ensemble, et que après fust publié en toutes parts du royaume de France, afin que toutes dames et damoiselles en ouyssent parler, et que elles sceussent où se traire si besoing en avoient. Si me tais de deviser des convenances du dict ordre, pour ce que tout au long on les peult voir par la déclaration des propres lettres par eulx certifiées et escriptes, dont cy après s'ensuit la teneur. Et ne voult le mareschal estre le premier nommé ès dictes lettres, pour ce que monseigneur Charles d'Albret, qui est cousin germain du roy de France, voult estre compaignon du dict ordre. Si n'en vouloit estre nommé chef par devant luy : et pour ce est mention fait d'eulx tous ensemble, comme voir se peult.

CHAPITRE XXXVIII.

Le contenu des lettres d'armes par lesquelles se obligeoient les treize chevaliers à défendre le droict de toutes gentils femmes à leur pouvoir, qui les requerroient.

« A toutes haultes et nobles dames et damoiselles, et à tous seigneurs, chevaliers et escuyers, après toutes les recommandations, font à sçavoir les treize chevaliers compaignons, portans en leur devise l'escu verd à la Dame-Blanche.

« Premièrement : pour ce que tout chevalier est tenu de droict de vouloir garder et deffendre l'honneur, l'estat, les biens, la renommée et la louange de toutes dames et damoiselles de noble lignée, et que iceux entre les autres sont très-désirans de le vouloir faire, les prient et requièrent que il leur plaise que, si aulcune ou aulcunes est ou sont par oultraige ou force, contre raison, diminuées ou amoindries des choses dessus dictes, que celle ou celles à qui le tort ou force en sera faicte veuille ou veuillent venir ou envoyer requérir l'un des dicts chevaliers, tous ou partie d'iceux, selon ce que le cas le requerra. Et le requis de par la dicte dame ou damoiselle, soit un, tous ou partie, sont et veulent estre tenus de mettre leurs corps pour leur droict garder et défendre encontre tout autre seigneur, chevalier ou escuyer, en tout ce que chevalier se peut et doibt employer au mestier d'armes, de tout leur pouvoir, de personne à personne, jusques au nombre dessus dict et au dessoubs, tant pour tant. Et en briefs jours après la requeste à l'un, tous ou partie d'iceulx, faicte de par les dictes dames ou damoiselles, ils veulent présentement eulx mettre en tout debvoir d'accomplir les choses dessus dictes, et si brief que faire se pourra. Et s'il advenoit, que Dieu ne veuille ! que celuy ou ceulx qui par les dictes

dames ou damoiselles seroient requis, eussent essoine raisonnable; afin que leur service et besongne ne se puisse en rien retarder qu'il ne prist conclusion, le requis ou les requis seront tenus de bailler prestement de leurs compaignons, par qui le dict faict seroit et pourroit estre mené à chef et accomply.

«*Item*, si aucuns seigneurs, chevaliers ou escuyers de noble lignée et sans vilain reproche, ont volonté de faire aucune requeste, ou ont faict ou font aulcun vœu de faire ou accomplir aulcunes armes, quelles que elles soient ou fussent, honnorables et dues de faire, pour ce qu'il est à penser certainement que les dicts requeste et vœu ils ont grand volonté de les mettre à chef pour eulx oster de peine, et afin que plus légèrement ils puissent trouver l'accomplissement de leur désir, iceulx chevaliers dessus nommés, tous ou partie d'iceulx, à qui iceulx vouans et requerans vouldra ou vouldront adresser leurs dicts vœu et requeste, à l'aide de Dieu seront ou sera prest celuy ou ceulx qui en sera ou seront requis, tous, un, ou partie d'iceulx, selon ce que le cas le requerra, de faire et accomplir les dictes armes à eux requises. Et pour mettre le faict à exécution due, veulent trouver juge à leur pouvoir dedans quarante jours après la requeste à eulx faicte, et la devise des armes, et plus tost si faire se peut. Et après que le dict juge sera trouvé d'estre prest, au chef de trente jours, quelque jour que le juge vouldra, donner tout accomplissement du dict faict. Et au cas que iceulx ne pourroient trouver juge, si celuy ou ceulx qui aura ou auront faict les dictes requestes et vœu le veulent pourchasser convenable, tel que par raison doibve suffire, le dict chevalier ou chevaliers dessus nommés sera ou seront prests de partir pour y aller, trente jours après que l'on leur aura faict à sçavoir qui sera le juge. Et s'il est besoing d'avoir saufconduit ou aultre seureté, ceulx qui trouveront le juge seront tenus de le faire avoir, tel comme au cas appartiendra.

«*Item*, pour ce qu'il pourroit advenir que plus d'un pourroit adresser son vœu et requeste à aulcun des chevaliers dessus nommés, iceluy chevalier sera tenu de l'accomplir à celuy qui premier luy aura faict à savoir. Et cela faict et fourny, si Dieu le gardoit d'essoine, après l'accompliroit à l'autre.

«*Item*, au cas que aucun ou aucuns des dicts chevaliers dessus nommés auroit ou auroient essoine raisonnable et honneste de non pouvoir accomplir les choses à luy requises, il seroit ou seroient tenus de bailler un de leurs compaignons, lequel qu'il luy plairoit, pour donner tout accomplissement au dict faict.

«*Item*, s'il advenoit que de tel nombre comme les chevaliers dessus nommés sont, ils fussent requis tous ensemble d'accomplir aucunes armes quelles que elles soient ou fussent, et un ou aulcun d'iceulx fussent en voyage, ou eussent aucune essoine raisonnable, parquoy ils ne pussent estre bonnement au jour qui empris seroit, la partie à qui on le feroit à sçavoir, puisqu'il ne pourroit recouvrer à temps leurs compaignons, seroient tenus de leur pouvoir d'en mettre avec eulx pour parfournir le nombre dessus dicts, pour accomplir toutes choses à eulx requises. Et s'ils estoient en lieu que ils ne pussent recouvrer leurs compaignons comme dict est, ne autre compaignie pour fournir le dict nombre, iceulx qui là seroient, ou qui se pourroient bonnement trouver ensemble, seroient tenus, de tel nombre comme ils seroient, de faire et accomplir toutes choses comme dessus est dict.

«*Item*, s'il advenoit que aucune ou aucunes dames ou damoiselles eussent requis le secours et aide de l'un, de tous ou de partie des dicts chevaliers, et après la requeste faicte de par les dictes dames ou damoiselles aucun ou aucuns seigneurs, chevaliers ou escuyers, pour leur requeste et vœu accomplir, s'adressassent à eulx d'aucunes armes quelles que elles soient ou fussent, comme dessus est dict, les dicts chevaliers ou aulcuns d'iceulx seroient tenus, comme raison est, de faire et accomplir premièrement le secours de la dicte dame ou damoiselle, et cela faict, donner tout accomplissement aux dictes armes de quoi on se seroit à eulx adressé. Et si ainsi estoit que aucun ou aucuns seigneurs, chevaliers ou escuyers, pour leurs vœux et requestes accomplir, se fussent adressés d'aucunes armes à aucun des chevaliers dessus nommés, et depuis aucune dame ou damoiselle requist pour son aide celuy mesme chevalier, en ce cas il pourroit eslire lequel qu'il luy plairoit, et après si Dieu le gardoit d'essoine, donner tout accomplissement au surplus.

«*Item*, si aucun ou aucuns des dicts chevaliers dessus nommés, un, tous ou partie d'iceulx,

estoient ou fussent requis pour aucuns vœu ou requeste accomplir, de faire aucunes armes, depuis la requeste à eulx faite, aucun ou aucuns autres seigneurs, chevaliers ou escuyers s'adressassent à iceluy ou à ceulx mesmes chevaliers de combatre à oultrance, les requis, un, tous ou plusieurs, s'il leur plaist, peuvent délaisser leurs armes pour prendre la bataille.

« *Item*, si aucun ou aucuns des dicts chevaliers ou escuyers s'adressoient pour leur vœu accomplir, de leur volonté ou autrement, à iceulx treize chevaliers ou à l'un d'eux, pour combattre à oultrance, comme dict est, et requissent que les vaincu ou vaincus fust ou fussent prisonniers des vainqueur ou vainqueurs, en celuy cas, et tout avant œuvre, seroit advisée une somme d'argent du consentement des parties, et par l'ordonnance du juge devant qui ils combatroient; et celuy ou ceulx qui seroit ou seroient oultrés et desconfits, demeureroit ou demeureroient prisonnier ou prisonniers en la main du juge dessus dict, jusques à ce que il auroit payé et contenté, payés et contentés celuy ou ceulx qui les auroit ou auroient oultrés, d'icelle somme tant seulement qui paravant auroit esté ordonnée : et icelle payée, s'en pourroit ou pourroient aller tous quittes.

« *Item*, si aucun ou aucuns mouroit en bataille, ou tost après, pour achoison d'icelle, il seroit en ce cas quitte de payer aulcune finance.

« *Item*, si aucun ou aucuns des treize chevaliers dessus dicts, le temps durant leur meprise, alloit ou alloient de vie à trespassement, ou eust ou eussent essoine raisonnable de non pouvoir plus bonnement porter armes, les autres compaignons en ce cas seroient tenus de mettre d'autres avec eulx pour remplir et fournir tousjours le dict nombre.

« *Item*, les chevaliers dessus nommés ont emply et veulent donner tout accomplissement à toutes les choses dessus dictes et escriptes, de tout leur loyal pouvoir, à l'ayde de Dieu, et de Nostre-Dame, par l'espace de cinq ans, à commencer à compter du jour de la datte de ces présentes, et porter leur devise le dict temps durant. Et afin que toutes celles et ceulx qui de ces choses oiront parler, sçaichent et tiennent fermement que les volontés des dicts chevaliers sont fermes de toutes ces choses accomplir, et aussi que l'on y adjouste plus grand foy, ils ont faict sceller ces présentes chascun du scel de ses armes, et chascun y a mis son nom par escript, qui furent faictes le jour de Pasques fleuries l'onziesme jour d'avril, l'an de grâce mille trois cent quatre vingt dix neuf. »

Messire Charles d'Albret, messire Bouciquaut mareschal de France, Bouciquaut son frère, François d'Aubrecicourt, Jean de Lignères, Chambrillac, Castelbayac, Gaucourt, Chasteaumorant, Betas, Bonnebaut, Colleville, Torsay.

Et à tant feray fin de la première partie de ce livre, et en poursuivant ma matière par ordre, comme les choses advindrent de rang, au contenu des faicts du mareschal de France Bouciquaut, commenceray la seconde partie, en délaissant toutes les choses dessus dictes, et entrant en autre propos, lequel à l'aide de Dieu bien et bel me ramènera à ma matière. Or me doint Dieu grâce de la commencer, moyenner et finir, que ce soit au plaisir de Dieu, qui point ne défend que on loue les bons, et que aussi ce soit à l'honneur et los de celuy qui bien en est digne, et de qui je parle.

PARTIE II

CHAPITRE PREMIER.

Cy commence la seconde partie de ce présent livre, laquelle parle du sens et prudence du mareschal de Bouciquaut, et des vaillans et principaux biens faicts que il fit, depuis le temps que il feut gouverneur de Jennes jusques au retour de Syrie. Premièrement parle de l'ancienne coustume qui court en Italie des Guelphes et des Guibelins.

Comme il est notoire et assez sceu par toutes les contrées, comment au pays et en la terre d'Italie court d'ancienneté la diabolique ancienne coustume semée entre eulx par l'ennemy d'enfer, comme mesmement plusieurs d'eulx tiennent. Laquelle chose, comme les veangeances de Dieu soyent merveilleuses, peut-estre que telle persécution leur consent Nostre Seigneur pour cause des horribles peschés qui peuvent estre en aucuns d'eulx, et en certaines contrées. Car comme tesmoigne la saincte Escripture, aulcunes fois, pour le mesfaict d'un seul, sont plusieurs punis. Ceste perverse coustume, de laquelle nul ne sçait proprement la naissance et droict commencement, ne par quelle achoison vint la semence, quoy que plusieurs en dient,

est jusques à ceste heure par tout le dict pays tant enracinée et accreue, que toutes les villes et généralement la terre en est empoisonnée et corrompue. Ceste playe et maudisson est une générale destruction par effusion de sang, laquelle est entre eulx, et l'ont continuée depuis si long-temps que du contraire n'est mémoire. Et est telle celle pestilence que ès cités principalement, dont mainte en y a de moult notables, riches et belles, aultant que en pays du monde, si en paix fussent, les hommes y sont divisés et ennemis mortels les uns contre les autres par lignaiges ; et s'appellent les uns Guelphes, et les autres Guibelins, lesquels sans chalenge de terre, d'acquérir seigneurie ne autre chose, ains seulement par dire : « Tu es du lignaigne Guelphe, et je suis du Guibelin; nos devanciers se hayrent, aussi ferons-nous, » et pour celle cause seulement, et sans sçavoir autre raison s'entr'occient et meshaignent chascun jour comme chiens, les fils comme firent leurs pères. Et ainsi d'hoir en hoir continue la meschanceté, ne il n'est justice qui remédier y puisse; car eulx mesmes qui soustiennent celle coustume ne souffriroient mie que pour celle cause justice y fust faicte pour icelle mortelle haine. Si comme les uns gaignent sur les autres, sont ès cités souvent seigneuries nouvelles. Et de ce sont venus les tyrans d'iceluy pays, eslus à voix de peuple, à volonté, et sans raison, loy ne droict. Car telle coustume ont communément, que quand une des parties gaigne sur l'autre et est la plus forte, adonc crient ceulx qui se voyent au dessus : « Vive tel, vive tel, et meure tel! « Et lors eslisent l'un d'entre eulx, et occient, s'il ne s'enfuit, cil qui estoit devant. Et quand il advient que l'autre partie regaigne, et a à la fois l'avantaige, autant leur en font; et à fureur de peuple, dont Dieu nous garde, tout est taillé en pièces. Et par ceste manière se destruisent entre eulx cité contre cité, chastel contre autre, tout en un pays, et voisins contre voisins. Par ceste voye se desfont à présent aultant ou plus que oncques mais firent. Et est dommaige d'iceluy, et grand pitié, qui est un des meilleurs, plus gras et plus riches qui au monde soit, si paix y estoit. Dont il advient souventes fois et est advenu que quand l'une des parties se sent si au bas, que elle voit bien que venger ou soustenir contre l'autre ne se pourroit, ils quièrent et demandent seigneuries estrangères, et les procurent, et à icelles se donnent, en espoir que ils soient soustenus et portés. Mais qu'en advient-il? Icelles gens inconstans et variables en tels propos, pour bien petit d'achoison, ou quand ils s'ennuyent d'icelle seigneurie, leur fasse ores cil qui sera seigneur tant que il sçaura de bien, ou ceulx qui seront commis de par luy, si ne les tiendra-il jà en paix, ainçois se rebelleront et occiront luy et ses députés s'ils peuvent, et recrieront et esliront un autre de nouvel. Pour laquelle chose, vue ceste générale coustume du pays, sans faillir me semble trop grand folie à celuy ou à ceulx qui prennent d'eulx la seigneurie, quoy qu'ils s'y donnent ou baillent, tant sçaichent promettre d'estre bons et loyaulx, d'en entreprendre le gouvernement, quelques grands seigneurs ou puissans qu'ils soyent, si tousjours entre eulx ne se tiennent les plus forts, tant de gens d'armes comme de bastons. Car soyent certains que ils se rebelleront quand ils pourront; et ne s'y fie nul; et qui aultrement le faict, en vain se travaille et déceu s'en trouve. Mais à traire à nostre propos, ainsi par la division d'entre eulx, comme devant est dict, souvent advient que iceulx malheureux sont contraincts d'appeler dominations estrangères pour les gouverner et seigneurier. Or notez, vous qui ce oyez, quelle maudisson, et si oncques jadis eut en Égypte plus diverse playe.

CHAPITRE II.

Cy dit de la cité de Jennes, et de la tribulation où elle estoit avant que le maréchal en fust gouverneur.

Pour descendre au propos pour lequel j'ay faict ceste narration, et à quoy principalement veux tendre, est à sçavoir que, comme entre les autres cités d'Italie soit la riche, noble et ancienne cité de Jennes, fondée jadis par Janus, descendu des haultes lignées troyennes, icelle entre les flammes et feu maudict et maling dessus dict, ardoit comme les autres cités d'icelle pestilence, et tellement estoit jà consumée que en la ville n'y avoit plus bon homme, personne d'estat, ne qui aimast vie honnorable. Car n'est mie à entendre, quoy que je die de ceste douloureuse coustume qui court entre les Italiens, qu'il n'y ait de très vaillans gentils hommes, et de bons et honnestes prud'hommes qui ne voudroient fors bien, et qui dolens sont de ceste

persécution; car sans faillir, si a maint et grand foison, et qui volontiers y remédieroient s'ils pouvoient; mais l'arrogance et l'orgueil que là a pris le commun peuple, en qui communément n'a grand' raison, ne laisse aux bons et saiges user de leurs vertus. Si n'avoit mais en ladite cité demeuré fors robeurs, mauvaises gens et sans honneur. Et adonc estoit la puissance de Jennes toute anéantie. Mais comme Dieu pourvoit estrangement aux choses quand il luy plaist, par le regard de pitié, par advanture pour le bien faict d'aucun de leurs prédécesseurs, ou peult estre à la prière ou pour le mérite de quelque bonne personne du pays qui dévotement en pria, ou peult estre pource que ne voult pas Dieu, pour le bien de la chrestienté, que telle noble cité fust destruicte, ou en luy rendant le mérite de ce que plusieurs fois les ennemis de la foy ont esté par elle guerroyés, l'a voulut Dieu relever et traire hors de l'arsure de sus dictes périlleuses flammes, et luy administrer remède et restauration de mort à vie.

CHAPITRE III.

Cy dit comment la cité de Jennes se donna au roy de France.

Si advint environ l'an de grâce mille trois cent quatre vingt dix sept, que les Jenevois, ainsi comme ils ont d'ancienne coustume de gouverner leur cité et le pays qui leur appartient soubs l'obéissance d'un chef que ils eslisoient entre eulx, avec le conseil d'un nombre des anciens de la ville, selon leurs statuts, eslurent pour duc celuy qui leur sembla homme plus propice et idoine à les bien gouverner. Celuy duc estoit nommé messire Antoine Adorne; et encore que il fust du peuple, et non mie gentilhomme d'extraction, si estoit-il saige, et bien et prudemment les gouvernoit et tenoit en justice. Mais ainsi, comme devant est dict, comme il soit comme impossible tenir en paix les communes et peuple d'icelle nation, qui ne se peut souffrir pour leur grand orgueil à nul suppediter, si par force n'est, ains veulent tous estre maistres, se rebellèrent contre iceluy leur duc et le chassèrent. Mais après fit tant par amis que il fut rappellé à la seigneurie, en laquelle, quand il eut un peu esté d'espace, luy qui sage estoit, considéra la grande variété de ses citoyens, lesquels il sentoit jà murmurer et machiner contre luy. Si vit bien que longuement ne la pourroit garder ne tenir pour la division d'eulx, qu'il convenoit tenir et gouverner soubs grande puissance. Si s'advisa celuy duc, pour le bien de la dicte cité, d'une saige cautèle; car il fit tant, par dons, grandes promesses, et belles paroles, que les principaulx des nobles, et qui debvoient avoir les plus grandes dominations en la ville, dont ceulx du peuple les avoient chassés, ne y demeurer, sinon peu d'eulx, n'osoient, furent d'accord d'eulx donner au roy de France. Et ceste chose agréèrent mesmement des principaulx de ceulx du peuple. Quand il eut toute ceste chose traictée et bastie, il le manda hastivement par ses messaiges en France. Le roy eut conseil que ce n'estoit mie chose à mettre à néant; et que bon seroit pour luy d'estre saisy et revestu de si noble joyau comme de la seigneurie de Jennes, par laquelle sa puissance et par mer et par terre pourroit moult accroistre. Si envoya un chevalier de France avec belle compaignie de gens pour en recepvoir les hommaiges, et gouverner pour le roy la dicte cité. Mais iceluy ne leur fut pas longuement agréable, ains convint qu'il s'en partist. Et ainsi semblablement plusieurs des chevaliers de France y furent envoyés, et mesmement le comte de Saint-Pol. Mais aucuns, par adventure pour le cuider tenir en amour, leur estoient trop mols et trop familiers, et fréquentoient avec eulx souvent, et dansoient avec les dames. Si n'est pas la manière de gouverner ceulx de delà. Parquoy tousjours il convenoit que iceulx gouverneurs s'en partissent.

CHAPITRE IV.

Cy dit comment vertu plus que autre chose doibt estre cause de l'exaucement de l'homme.

Pour plus convenablement entrer en la matière dont nous espérons parler, pouvons traire à propos un petit prologue de vaillance chevaleureuse, tant en baillant exemples, comme en alléguant raisons. Quant au regard de raison, advisons quelle chose doibt estre cause de l'exaucement de l'homme. Ceste chose bien au vif considérée, me semble, selon que je treuve mesmement ès anciens escripts, et par raisonnable jugement, que ce doibt estre vertu et non autre cause. Et à ce s'accorde Aristote, semblablement Sénecque et tous les autres saiges, selon le contenu de leurs dicts. Mais en quelle manière seront apparentes les vertus de l'homme? Sans

faillir, tout ainsi que le fin or ou fin argent ne se peult parfaitement congnoistre s'il n'est mis en la fournaise en laquelle il s'affine, semblablement ne se peult purement appercevoir la vertu de l'homme, si ce n'est en la fournaise de l'exercice de très grands et pesans affaires, èsquels il démonstre sa prudence quand il les sçait bien conduire et ordonner au mieulx, pour traire à bon chef, résister aux fortunes qui surviennent, et advisément pourvoir à celles qui peuvent advenir, constamment porter grand fais et grand charge, diligemment en avoir cure par grand force de couraige, entreprendre saigement grandes choses, ne les délaisser pour peu d'achoison, par grand soing et sçavoir les conduire, et ainsi des autres choses. Lesquelles vertus seroient mussées en l'homme, quoy que elles y fussent, s'il n'estoit à l'espreuve comme dict est. Et quand l'homme esprouvé en telle force et vaillance est eslu ou eslevé en dignité d'honneur, c'est chose due et qui doibt estre. Et par exemple aussi se peut prouver que les vertus soyent et doibvent estre cause des promotions et exaulcemens des hommes vertueux. Ne fut-ce pas doncques grand honneur que jadis à Scipion le vaillant chevalier, qui depuis fut surnommé l'Africain, comme raconte Valère en son livre, fit le très grand ost des Romains, estant en Espaigne ès conquestes des terres estrangères que faisoient adoncques les dicts Romains, quand ils envoyèrent leurs messaigers à Rome requérir au sénat et aux princes qui gouvernoient la cité, que le dict Scipion leur fust envoyé pour les gouverner? Car tous les chevetains de l'ost luy donnoient leur voix par grand désir. Et toutefois estoit celuy Scipion pour lors moult jeune homme pour telle charge avoir. Mais comme dict iceluy Valère, jeunesse d'âge ne doibt tollir à vertu son loyer où que elle soit trouvée. C'est-à-dire que, si le jeune homme est vertueux, on ne doibt mie regarder, au faict de sa promotion, à l'âge, mais aux vertus. Car iceulx chevaliers et gens d'armes avoient autre fois vu par espreuve le chevaleureux sçavoir et force de couraige, avec la hardiesse de celuy qu'il requéroient; pour laquelle fiance ils le désiroient pour estre pourvus de très convenable duc et conduiseur. Duquel désir ne furent mie fraudés; car comme leur demande fut exaussée, furent conduicts, gouvernés et menés par celuy Scipion si vaillamment que ils furent vainqueurs en toutes leurs emprises.

CHAPITRE V.

Cy dit comment le mareschal, pour sa vertu et vaillance fut eslu et establi pour estre gouverneur de Jennes.

Ainsi, comme j'ai dict et prouvé cy devant comme par vertu l'homme doibt estre eslevé en honneur, comme fut jadis le vaillant chevalier Scipion l'Africain, à nostre propos traire ce qui est dict, ne fut mie moindre honneur au mareschal de Bouciquaut dont nous parlons, quand pour ses vertus les Jenevois qui n'estoient mie de sa parenté, nation, ny affinité, comme ceulx de Rome estoient à Scipion, mais estrangers de toutes choses, parquoy nulle faveur ne pouvoit estre cause de celle eslection, l'envoyèrent requérir au roy de France pour estre leur gouverneur, nonobstant que il fust encore assez jeune homme pour telle charge avoir. Car comme les dicts Jenevois qui de leur usaige fréquentent communément les parties d'outre mer, l'eussent vu au dict pays en plusieurs voyages, tant en la compaignie du comte d'Eu, prochain parent du roy de France, comme au voyage de Hongrie, en celuy de Constantinoble, et maints autres où il fut, comme est dict cy devant en la première partie de ce livre, les dicts Jenevois qui par longue main et grand advis avoient veu, considéré et advisé la bonté du dict mareschal, tant en bon sens et preud'hommie, comme en chevalerie et vaillance de corps et de hardiesse, parquoy, selon leur jugement, leur apparaissoit et sembloit bien digne en toutes choses de recepvoir charge d'aulcun grand gouvernement. Et par ce, non mie tost ne par soubdain advis, mais par grande délibération de conseil et par le commun accord d'entre eulx, envoyèrent au roy par leurs honnorables messaiges requérir et prier: que la charge du gouvernement de Jennes luy feust establye, et que envoyé leur fust; car de commun accord l'avoient eslu, si au roy plaisoit. De ceste chose eut conseil le roy de France. Car nonobstant leur demande juste et droicturière, n'estoit mie petite chose au royaume de France eslongner la présence du mareschal si preud'homme; pour laquelle chose furent entre les saiges plusieurs opinions pour et contre, de faire ou de laisser. Toutesfois à la fin, considéré que le royaume n'estoit mie pour

le temps oppressé de grandes guerres, et aussi que c'estoit chose due de pourvoir à la ruine de la cité et pays de Jennes, qui adonc estoit moult malade et adonc au bas, et grand disète avoit de saige répareur; laquelle dicte cité, en espoir d'avoir secours et aide à sa misérable douleur, s'estoit mise et rendue ès bras du roy de France comme à souverain prince; fut délibéré que il iroit. Adonc par le roy fut commis au bon et saige mareschal Bouciquaut le gouvernement de Jennes et de tout le pays qui aux Jenevois compte et appartient, et feut faict propre lieutenant du roy, représentant sa personne, et ayant l'administration et baillie de tout en tout, et tenus à faicts et dicts tous ses establissemens, ordonnances, et commandemens, comme si le roy fust en personne; comme le roy luy certifia par ses lectres patentes, passées, signées et scellées présent son conseil.

CHAPITRE VI.

Cy dit comment le mareschal alla à Jennes, et comment il y fut receu.

Le mareschal qui eut par le roy la commission et gouvernement de Jennes, comme dict est, appresta son erre au plus tost qu'il put. Et luy qui en toutes choses sçait estre pourvéu saigegement, considéra que avec le bon sens et advis qu'il convient avoir à bien gouverner les gens de delà, estoit aussi nécessaire pour réparer la ruine et deschéement du lieu, de s'ayder de force et de puissance contre les diverses volontés et contraires opinions qui par la division d'entre eux communément y sont. Et pour ce que c'estoit la volonté du roy, se pourvéit de bonnes gens d'armes, en telle quantité comme par bon conseil eut advis que il luy convenoit. Quand tout son erre eust appresté, adonc print congé du roy et des seigneurs. Si se partit à belle compaignie, adressant sa voye droict à Jennes, en allant par la cité de Milan, la quelle dicte cité sied comme à deux journées de Jennes. Là arresta aucuns jours, tant que vers lui furent arrivés belle compaignie de gens d'armes qu'il attendoit. Et en ce lieu luy vindrent au devant des principaux et des greigneurs de la cité de Jennes, qui humblement luy firent la révérence, et grand semblant de joye firent de sa venue. Les aucuns d'eulx par adventure le faisoient faintement, pource que ils véoient que la maistrise n'estoit mie leur: et les autres de bonne volonté estoyent de luy joyeux, et le désiroient, en espoir qu'il les mist et tînt en paix, et réparast la ruine de leur cité. Et le mareschal les receut tous très bénignement. Si se voult informer, et jà avoit faict couvertement de plus longue main, lesquels d'entre eulx il pouvoit réputer pour preud'hommes, et en qui il se pust fier, et quels contens se tenoient de la seigneurie du roy de France, et quels estoient amateurs de paix et d'équité. Et aussi se voult-il informer quels estoyent séditieux et mettans discorde entre eulx, et rebelles à la seigneurie du roy. Si fut de tout ce bien et suffisamment informé, par quoy il luy vint à congnoissance comment aucuns des plus grands et des plus notables de tous s'estoient voulu attribuer la seigneurie, et estoyent machinateurs de trahisons et de discorde, et par espécial l'un d'eulx, si comme cy après sera dict. Quand il sceut des bons et des mauvais toute la vérité, ne l'oublia mie; et bien leur sçaura monstrer en temps et en lieu. De Milan se partit pour venir à Jennes, et au feur qu'il alloit luy venoient nobles hommes citoyens et gens du peuple de toutes parts au devant, faisans feste, quelque courage que les aucuns d'eulx eussent; et tous luy venoient faire la révérence, tant que tous bons et mauvais, saillirent hors de la cité. Et ainsi entra dedans Jennes la veille de la feste de la Toussaincts, l'an de grâce mille quatre cent et un, où à grand joye fut receu. Si fut mené et convoyé à belle compaignie, tant de gens d'armes comme des gens de la ville et du pays, au palais, qui moult est bel et notable, et qu'ils avoient bien et bel et richement faict pour son estat ordonner, et pourveoir de toutes choses convenables. Si croy bien qu'il y en eut de tels que, quand ils virent son redoutable maintien, et la manière de sa venue, et comment il estoit accompaigné, que, quelque chère que ils fissent, n'estoient pas bien à seur; car coulpables se sentoient. Mais les bons de rien ne s'en effrayèrent, ainçois plus asseurés furent que devant; car lors estoit venu celuy qui les défendroit contre les mauvais et contre tous ennuis. Tantost qu'il fut arrivé, fit faire commandement par toute la ville: que tout homme, de quelque estat qu'il fust, rendist les armes et les portast au palais, sans nulle retenir, soubs peine de la teste, et que nul ne

fust si hardy de point en avoir, ne tenir en sa maison, ne porter couteau, fors à couper pain. Si leur convint à ce obéir, quoy que il leur pesast. Or purent à ceste fois congnoistre les Jenevois que main de maistre les gouvernoit. Si véissiez incontinent porter au palais à grans presses harnois de toutes parts, dont moult en y avoit et grand foison de beaux et de riches. Et le saige gouverneur les fit bien et bel mettre en sauveté, et les bien garder. Et aussi leur fit deffense, sur la dicte peine, que nul ne fust si hardy de tenir couteau, ne eux assembler en parlement, en église ne aultre part.

CHAPITRE VII.

Cy dit comment le mareschal parla saigement aux Genevois au conseil.

Le lendemain, sans plus de demeure, furent tous les plus notables et principaux hommes de Jennes assemblés avec le mareschal à conseil. Et adonc parla à eulx par saige maintien; et en discrètes et rassises paroles leur dit: comment le roy son souverain seigneur l'avoit là envoyé à leur requeste, dont il les remercioit de la bonne opinion et fiance que ils avoient en luy; et que, pour secourir à la désolation en quoy ils estoient pour cause de ceux de mauvaise volonté qui estoient entre eulx, lesquels persécutoient les bons, estoit là envoyé afin de punir les mauvais, et les bons tenir en paix, et faire justice à tout homme. Pour laquelle chose accomplir vouloit forces avoir, et toute sa puissance sans nulle espargne y employer, à l'honneur du roy et de luy, et au profit d'eulx. Et pour ce les requéroit et prioit, que vrais et loyaux subjects voulsissent estre tousjours au roy de France, comme ils avoient promis; et que si ainsi le faisoient, ils fussent seurs et certains que il les défendroit de toute sa puissance, à l'aide de Dieu, contre tous ennemis, maintiendroit justice, et en paix et équité les tiendroit, et à son pouvoir accroistroit le bien et utilité publique. Mais au cas que il pourroit sentir, sçavoir ou appercevoir le contraire en eulx ou en aulcun d'eulx, et quelque machination d'aucune trahison ou forfaiture contre la royale majesté ou contre luy, que ils sceussent de vray, et tous seurs se tenissent, que il n'y auroit si grand, que il n'en fit telle punition que les aultres y prendroient exemple; mais si preud'hommes et loyaulx subjects vouloient estre, que ils ne doubtassent point de luy. Et nonobstant que ils fust estably leur gouverneur et chef, ne pensassent que il voulsist envers eulx user d'arrogance ne maistrise rigoureuse, par voye de fait et à sa volonté; car ce n'estoit mie son intention, ains vouloit estre avec eux paisible comme citoyen et ami de Jennes, et user de leur loyal conseil, sans lequel rien ne pensoit d'establir ne faire chose quelconque touchant la police et gouvernement du pays. Telles paroles, et assez d'autres belles et bonnes, leur dit le saige gouverneur, pour lesquelles, et pour son bel et honnorable maintien, réputèrent et prisèrent moult son sçavoir, et très contens en furent. Si le remercièrent moult, et offrirent corps et biens, et féauté et loyale obéissance, comme bons subjects du roy de France leur seigneur, et à luy son vicaire et lieutenant leur gouverneur. Après ces paroles parlèrent de plusieurs choses. Et là lui furent accusés les principaux conspirateurs et machinateurs de trahisons, et qui tousjours avoient esté cause de rébellion, et mesmes de tels y avoit qui lui estoient allés audevant et fait la révérence dès Milan. Et par espécial un nommé messire Baptiste Boucanegra, qui avoit traicté de faire occire tous ceulx qui estoient à Jennes de par le roy, et s'estoit voulu attribuer la seigneurie de Jennes. Iceluy Boucanegra et aucuns des autres ses complices des principaulx, ordonna le gouverneur prendre. Lequel commandement fut tost exécuté, dont celuy fut moult esbahy quand il vit mettre la main à soy, de par le roy et de par le gouverneur; car pour la grande authorité dont il se réputoit, ne pensoit que nul osast s'adresser à luy: mais tout ce rien ne lui valut.

Mais le saige gouverneur qui bien sçavoit que par delà les lignaiges s'entrehayent, et ont envie les uns sur les autres, ne voult pas pour quelque accusation que on fist d'eulx, leur garder rigueur de justice sans suffisante information de leurs faits; laquelle fut faicte très diligemment. Et bien fit examiner les dicts prisonniers; lesquels, après le rapport de la suffisante enqueste, et la confession de leur propre bouche, furent trouvés coulpables. Pour laquelle chose iceluy Baptiste, tant fust-il de grande auctorité, afin que les aultres exemples y preinssent, et deux aultres avec luy, furent dé-

capités en la place publique. Dont ceulx de la ville qui jamais ne l'eussent cuidé, pour le ligaige et authorité dont il estoit, furent tous espouvantés; et tant que chascun eut depuis peur de mesprendre : et mesmement les propres gens du gouverneur. Et moult redoubtèrent la rigueur de sa justice, parce que ils véirent et apperceurent que son intention estoit de n'espargner nul malfaiteur, quel qu'il fust; car à un de ses chevaliers propres fist-il trancher la teste pour cause, que un de ces dicts prisonniers qu'il lui avoit commis à garder lui estoit eschappé. Si commença à faire raison et justice à toute gent, et punition des mauvais selon ce que ils avoient desservy, sans espargner grand ne petit, ne quelconque homme de quelconque étast qu'il fust. A ceulx qui avoyent esté traistres et rebelles au roy de France et à sa seigneurie, faisoit publiquement trancher les testes, pendre les larrons et meurtriers, brusler les bougres, coupper membres selon les mesfaits, bannir les séditieux et mauvais, les uns à temps, les autres à perpétuité, selon que le cas en donnoit. Et aussi faisoit miséricorde et pardonnoit aux humbles et aux ignorans, quand leur cas estoit digne de pitié. Si faisoit comme le bon pasteur qui trie et sépare les bestes rongneuses d'entre les saines, afin que la maladie ne se prenne partout, et ainsi que faict le bon médecin qui tranche la mauvaise chair de peur que elle empire la bonne. Si n'estoit favorable à nul par corruption, ne par quelconque familiarité, tenir part ne bande. Et vrayement cestuy noble gouverneur, en suivant la voye de droicture et justice que il tenoit, sembloit que il fust appris à l'eschole de chevalerie que tenoient jadis les Romains, comme raconte Valère, qui dict que, tant étroictement gardoient les règles de droict, lesquelles règles Valère appelle discipline de chevalerie, que ils n'espargnoient point leurs affins et parens, ne leurs plus prochains, de les punir quand ils mesprenoient contre les dictes règles. La sainte Escriture compare le droicturier justicier à la vertu divine, et dict Salomon : Celui qui n'espargnera pas justice sera donneur de paix et de tranquillité, c'est-à-dire que là où justice est bien gardée, là est paix et joye. Si fut depuis le saige et droicturier gouverneur si craint pour la grande justice que il tenoit, sans espargner le privé non plus que l'estranger, ny le grand non plus que le petit, que chascun eut peur de cheoir en faulte. Adonc commencèrent à venir de toutes parts les bons anciens et les nobles hommes qui paravant n'osoient venir ni habiter en la ville, et que les populaires et les robeurs et mauvaises gens qui ne vivoient fors que de pillerie et d'occisions les uns sur les autres avoient chassés. Si se retirèrent devers le gouverneur, faisans feste de son joyeux advénement, et il les receut très bénignement, et les mauvais, qui coupables se sentoient, prirent à fuir et à eulx absenter, et musser par destours. Mais par sus montaignes et par bois, comme on fait aux loups, et en leurs tanières et repaires, fit chasser à eulx le prudent gouverneur, tant que ores par force et puis par cautèle print les principaulx chefs; et d'iceulx, pour les autres espouvanter, fit justice.

CHAPITRE VIII.

Cy dit les saiges establissemens et ordonnances que le mareschal fit à Jennes.

Si fit tantost le saige gouverneur ses establissemens; et ordonna que sur la place de la ville, laquelle est grande et belle devant le palais, auroit jour et nuict soubs diverses bannières et capitaines gens d'armes en suffisante quantité pour la garde du palais et de la ville. Après ce fut bien informé quels estoyent tenus les plus saiges et plus preud'hommes de la ville, et iceulx establit sur le fait de la justice. Et bien leur enchargea, que sans espargner homme quel qu'il fust, grand ou petit, justice gardassent, par telle règle de droict qu'il n'y pust appercevoir nulle fraude, ne que plainte en ouïst. Et si en aulcun d'eux pouvoit appercevoir faveur nulle à une partie plus que à l'autre, fussent tous seurs que il les en puniroit, que les autres y prendroient exemple. Et avec ce, afin que fraude n'y pust avoir, ordonna que on pust appeller du juge devant luy. Jà avoit estably ceulx qui seroient de son conseil, où il print des plus saiges anciens et des plus authorisés; et par iceulx se conseilloit, selon leurs statuts et anciennes manières de gouverner le fait de la police à leurs coustumes. *Item* fit crier par toute la ville, et faire deffence sur peine de mort, que nul ne fust si hardy de courir sus l'un à l'autre, ne mouvoir sédition pour cause des parts de Guelphes et de Guibe-

lins : mais fist chascun sa marchandise et son mestier, vescussent en paix, et n'eussent autre soing. Et que si nul leur faisoit tort, s'en plaignissent à la justice, et si justice ne leur faisoit droict, vinssent à luy, et droict leur seroit fait. Adoncques véissiez les bons marchans et hommes de bonne volonté, qui souloient musser le leur de peur d'estre robés de mauvaise gent, mener grand joye, et mettre hors leurs marchandises à plain, et par mer et par terre. Et les changeurs qui leur argent souloient tenir mussé, et leur change clos (car s'ils les eussent ouverts, tantost eussent esté robés), prirent à ouvrir changes, et leurs finances mettre dehors, et le fait des monnoyes tenir, comme il est de raison, apertement et à plain, sans peur ne crainte d'estre desrobés, et leurs riches joyaulx mettre en public sur celle belle place, où ces belles haultes tours et maisons toutes de pierres de marbre sont à l'environ. Et véissiez ouvrir de tous costés boutiques de toutes marchandises, et mettre dehors les trésors qui avoient esté mussés par grande pièce. Et ceulx de mestier, dont les plusieurs souloient estre robeurs, convint, s'ils vouloient vivre, eulx prendre à leurs labeurs et mestiers. Et ainsi se print chascun à faire ce qu'il sçavoit. Et par celles voyes et ces règles, la justice bien gardée, et le tout bien ordonné par le sens et prud'hommie du bon gouverneur, se print tantost la police à bien amender.

CHAPITRE IX.

Cy dit comment le saige mareschal fit édifier deux forts chasteaux, l'un sur le pont de Jennes, l'autre autre part; et comment il reprint à remettre en estat les choses ruineuses et perdues.

Avec ces belles ordonnances dessus dictes, le saige gouverneur qui bien sçavoit ce que dict est, que à bien gouverner les gens de par delà convient que on se monstre estre le plus fort, et aussi que on le soit; afin que les Jenevois pust mieulx seigneurier, c'est-à-dire les rebelles, non mie pour leur faire extortions, ne grief, ne pour user envers eulx de nulle tyrannie, ne les tenir en indue subjection, mais seulement pour leur oster toute hardiesse de eulx rebeller comme ils avoient accoustumé, si volonté leur en venoit, tantost fit cercher ouvriers et maistres de massonnerie bons et propices à l'œuvre que faire vouloit. Si fit bastir et hault lever deux beaux et forts chasteaux en la ville de Jennes, dont l'un est assis sur le port de Jennes, là où les galées et le navire sont et arrivent, que on appelle la Darse. Si est moult bel et fort à deux grosses tours. Si le fit afin que le dict navire en fust plus seurement contre tous ennemis, et tous griefs qui advenir pourroient. Ce dict œuvre fut bien advancé, tant que selon le devis et ordonnance du dict gouverneur fut le chastel accomply et parfaict, grand, fort et bel, comme aujourd'hui on le peut voir. Quand ce fut fait, le saige gouverneur le fit très bien garnir d'artillerie et de toute manière de trait, et de choses qui à deffense appartiennent, et de bonnes gens d'armes. Et ainsi s'en tint saisy, tant que dedans et dehors put aller à sa poste, quelque chose que advenir pust, et nul n'entrer ne issir sans son congé. L'autre chastel fit édifier en la plus forte place de la ville, et est appellé Chastellet, qui tant est fort que à peu de deffence se tiendroit contre tout le monde. Si est fait par telle manière que ceulx d'iceluy chastel peuvent aller et venir, maugré tous leurs ennemis, en l'autre chastel qui sied sur le port que on dict la Darse. Deux aultres beaux chasteaux fit-il depuis édifier dehors la cité, l'un en un lieu que l'on dict Chaury, et l'autre à Lespesse. Avec ces choses tous les chasteaux et forteresses de dehors la cité, qui sont appartenans à la seigneurie de Jennes, dont moult en y a de beaux et de notables, lesquels plusieurs des plus forts d'entre les Genevois s'estoyent attribués, et saisis s'en tenoient, fist tantost rendre et restituer à la dicte seigneurie, par ce que il envoyagent faire commandement, soubs peine de mort, que tantost et sans délay fussent rendus. Auquel commandement feut obéy sans contredit. *Item* fit monter sur mer gens saiges et bons, lesquels il envoya de par le roy et de par luy faire visitation sur toutes les terres et seigneuries des Genevois, pour sçavoir de leur estat et gouvernement. Et tiennent les dicts Genevois très grandes et notables seigneuries ès parties du Levant, sur la mer Majour, et en autres parties : comme Capha en Tartarie, qui est une grosse ville marchande. Et en Grèce tiennent la cité de Péra, qui est moult belle ville, et sied coste Constantinoble. *Item* l'isle de Scio où croist le mastic, au droict de Turquie. En Cypre

tiennent Famagouste, qui moult est bonne cité. Et tirant à la tane, en la mer Majour, outre Capha, et par de là Constantinoble quatorze cents milles, tiennent grand pays et foison de forteresses, sans les isles, dont en y a plusieurs là et autre part bien habitées et riches, et autres terres qui long seroit à dire, qui toutes sont soubs la seigneurie de Jennes. Et advint, environ ce temps, que une isle bonne et bien peuplée, qui sied assez près de Jennes, appellée l'isle d'Elbe, meut guerre contre les Genevois. Si y envoya le gouverneur quatre galées bien garnies de gens d'armes, qui mie n'y allèrent en vain: car tant y feirent que l'isle gaignèrent.

CHAPITRE X.

Cy dit comment après que le mareschal eut mis la cité de Jennes en bon estat, il y fit aller sa femme, et comment elle y fut reçue.

Après que toutes ces choses furent faictes et accomplies, et que la cité de Jennes commençoit jà à reluire en prospérité, et que ses nobles et riches citoyens plus ne mussoient leurs puissances, ains démonstroient leurs richesses publiquement et à plain, tant en estat tenir, comme en riches robes et habillemens, et que ces nobles dames de Jennes vous reprirent leurs riches ornemens, atours, et vestures de velours, d'or, de soye, de perles et pierreries de grand valeur, selon l'usaige de par delà, et qu'ils se prirent tous à vivre joyeusement, seurement et en paix, soubs les aisles du saige gouverneur, et en sa fiance mettre navire sur mer à cause de leur marchandise, en plus grande quantité que ils ne souloient, et à tirer gain de toutes parts, si que jà estoyent entrés en leur très grande prospérité; quand tout ce vit le saige gouverneur, adonc luy sembla temps de faire venir vers soy sa très chère et aimée espouse, la belle, bonne et saige madame Antoinette de Turenne, laquelle ne vivoit pas aise loing de la présence de son seigneur, ne luy semblablement : car ils s'entre-aiment de grand amour, et moult meinent ensemble belle et bonne vie; mais alors un peu de temps estre loings convenoit. Lors par chevaliers notables et gens de grand honneur, envoya la quérir en son pays en moult bel estat, comme il appartenoit. Et quand de la ville fut approchée comme à une journée, luy alèrent à l'encontre belle compaignie, tant de chevaliers et gentils hommes des gens du mareschal, comme des plus notables hommes de la cité. Et ainsi au feur que elle approchoit, luy alloient gens au devant en moult riches atours, car tous se vestirent de robes de diverses livrées, depuis les plus grands qui de velours et nobles draps estoyent vestus, jusques aux artisans que nous disons gens de mestier. Tant que toute la communauté saillit hors à cheval celle journée, et tous luy allèrent faire la révérence, et à joye la receurent. Et ainsi en moult riche et grand arroy, tant d'atour comme de robes et montures, et belle compaignie de dames, de damoiselles, de chevaliers, d'escuyers, et nobles bourgeois et peuple de Jennes, entra en la ville, où très joyeusement de son seigneur qui au palais l'attendoit fut receue, et de toutes autres gens. Si y eut grande feste démenée à icelle venue; et fut adonc la joye encommencée plus grande à Jennes. Car le bien, l'honneur, la courtoisie et le sens d'icelle noble dame accroissoit encores plus le plaisir et bien que ils prenoient en leur bon gouverneur. Car semblablement trouvèrent en elle tout sens, bénignité, grâce et humilité. Et ces dames de Jennes la prindrent à visiter à grands compaignies, et à elles offrir toutes à son service et commandement, et la dame débonnaire les recevoit très doucement, et tant vers elles estoit bénigne, que très grandement toutes s'en louoient.

CHAPITRE XI.

Cy dit comment nouvelles vindrent au mareschal que le roy de Cypre avoit mis le siége devant Fagamouste, laquelle cité est aux Genevois, et comment il se partit de Jennes à grand armée pour y aller.

Jà avoit gouverné environ un an la cité de Jennes le bon mareschal, auquel espace de temps l'avoit adonc remise au chemin de prospérité comme dict est, quand nouvelles lui vindrent que le roy de Cypre avoit mis le siége devant Famagouste, laquelle est une riche cité qui sied mesmes en la terre de Cypre, et est aux Genevois comme dessus est dict, et l'ont possédée tousjours, et encores font depuis qu'ils l'eurent conquise contre le roy de Cypre, successeur du bon roy Pierre, auquel eurent guerre. Pour laquelle dicte cité cuider recouvrer s'il eust peu, avoit le dict roy de Cypre, qui à présent règne, assiégé icelle. Adonc le chevaleureux gou-

verneur qui ces nouvelles ouït, et à qui moult eust pesé si en son temps les Jenevois fussent descheus en rien de leurs jurisdictions et seigneuries, lesquelles à son pouvoir désiroit et vouloit soutenir et accroistre, pour cause que au roy de France en appartient la souveraineté, au nom duquel il a le gouvernement, dit que ainsi ne demeureroit mie, et que bien et tost remédié y seroit. Si fit hastivement son erre apprester, pour en propre personne y aller. Toutesfois luy qui en nul faict ne veult user de volonté sans grande délibération et sans raison, s'advisa pour le mieux se mettre en tout debvoir; et envoya devers le roy de Cypre avant que il allast sur luy, l'enhorter et prier que il ostast le siége, et qu'il se déportast de faire ennuy ne grief à la cité du roy de France. Et que ce voulsist-il faire par bien et par amour, et que chèrement l'en prioit, ou sinon qu'il se tint seur qu'à luy auroit guerre, et que tel ost luy amèneroit que dommaige lui porteroit. Quand d'ainsi le faire eut délibéré avec son conseil, fust commis à ce messaige parfournir le saige et bon chevalier qui tout son temps a esté vaillant en armes, preud'homme en conscience et discret en conseil, l'Ermite de la Faye. Si fit le mareschal tost apprester une galée, où monta sus le dict ambassadeur. Après ce, nonobstant que le mareschal ne voulsist point aller courir sus au roy de Cypre jusques à tant que sa response eust ouye, son noble couraige plain de chevalerie désira employer son corps ès faits sans lesquels chevalier n'est honnoré; c'est à sçavoir en exercice d'armes, comme le temps passé avoit accoutumé. Mais mieux ne lui sembla pouvoir employer son temps que sur les ennemis de la foy. Et pour ce délibéra son voyage à double intention. C'est à scavoir sur le roy de Cypre, au cas que à raison ne se mettroit, et puis contre les mescréans. Si fit tantost apprester son navire, et bien garnir de toutes choses à guerre convenables. Et quand il eut très bien faites ses ordonnances de garder et gouverner la ville tant qu'il seroit hors (pour laquelle chose faire laissa son lieutenant le seigneur de la Vieuville très bon chevalier et saige, bien accompaigné de gens d'armes, et de tout ce qu'il convenoit), se partit le troisiesme jour d'avril, l'an mille quatre cent trois, accompaigné de huict galées chargées de bons gens d'armes, d'arbalestriers, et de toute telle estoffe et garnison qui en guerre appartient. Si singla en peu d'heures en mer, car bon vent le conduisoit, tenant son chemin droict à Rhodes.

CHAPITRE XII.

Cy dit de l'ancien contens qui est comme naturel entre les Genevois et les Vénitiens.

Avant que plus outre je die du dict voyage que fit le mareschal en Cypre et ès parties de delà, pour mieulx revenir au propos où je veux tendre, c'est à sçavoir que je conte sans rien oublier toutes les principales advantures et faits qui au preux et vaillant mareschal advindrent en iceluy voyage, me convient un petit délaisser ceste matière, et entrer en une autre, laquelle comme je ne puisse bien tout dire ensemble, me ramènera à mon propos comme j'espère. Vray est, et chose assez notoire et sçeue, comme jà de trop long-temps, ainsi comme communément advient que seigneuries de semblable ou esgale puissance, ou presques pareille, qui sont voisines et prochaines les unes des autres, ne s'entr'aiment mie. Et ce advient par l'orgueil qui court au monde, qui tousjours engendre envie, qui donne couraige aux hommes de suppéditer les uns les autres, et surmonter en chevance et honneurs. Pour ces causes les Genevois et les Vénitiens n'ont mie esté bien amis : laquelle inimitié, par longue coustume de divers contens et guerres meues entre eulx, est tournée comme en haine naturelle, comme communément advient en tel cas. Car estre ne peult que, après grands guerres, où que elles soyent, quoy que la paix soit après faite, que le record rancuneux n'en demeure aux terres blessées et dommaigées, là où les traces apparoissent des occisions, des feux boutés, et des ruines et dommaiges qui leur en demeurent. Lesquelles choses représentent aux enfans qui après viennent les maulx et les griefs que les ennemis de la contrée firent à leurs prédécesseurs, dont ils se sentent. Et ces choses souvent renouvelées ne sont mie cause de nourrir amour entre les parties, qui par guerre s'entregrèvent, ou sont grevés. Or est-il ainsi que moult de fois, pour plusieurs débats et chalenges de terres, de chasteaux et de seigneuries, comme ils ont leurs jurisdictions en Grèce et autre part et grandes terres les uns

et les autres assez marchissans ensemble, que maintes guerres ont esté entre les Genevois et les Vénitiens, par lesquelles maintes fois à tant se sont entre-menés, que à peu a esté qu'ils ne se soyent destruits. Et puis quand ainsi bien batus s'estoient, après par quelque bon moyen cessoit leur guerre par forme de paix, et non mie toutes fois ostée de leurs couraiges la haine ou rancune; laquelle, comme j'ay dict, est et demeure commme naturelle entre eux. Si est vray que quand le haineux voit son ennemy bien au bas, soit par luy, soit par autre, son ire est aussi comme amortie, et plus n'y daigne penser. Mais s'il advient que, par quelque bonne fortune, il se recouvre et retourne en force et prospérité, adonc revient la haine et redouble l'envie.

Tout ainsi estoit-il des Vénitiens envers les Jenevois. Car jà-soit ce que jà piéça, après moult grande et mortelle guerre, ils eussent fait paix, ne fut mie pourtant, comme dict est, estainte en eulx couverte rancune. Mais icelle rancune n'a par long-temps entre eulx porté nul mauvais effect. Car comme les Jenevois longue pièce eussent tant esté oppressés de diverses douleurs par leur mesme pourchas et par leurs divisions, comme dict est, que nul n'avoit cause d'avoir sur eulx envie (car chose où n'y a fors malheureté n'est point envié), dormoit lors et estoit coye du costé des Vénitiens la dicte rancune. Mais quand Dieu et fortune leur est apparu propice par le bon moyen du roy de France, par lequel on eut le secours du bon et saige gouverneur, adonc fut ravivée l'ancienne envie et inimitié, qui tant au cœur les poignit que volontiers se fussent peinés de desadvancer la grande prospérité où ils virent les Jenevois entrés. Laquelle dicte prospérité et bonne fortune ils réputèrent estre à leur préjudice, en tant que, si ainsi montoient et alloient croissant, pourroient estre en puissance, seigneurie et honneur plus grands qu'eulx : et par ainsi pourroient par adventure encore estre par les Jenevois renouvelés les anciens contens au grand grief des Vénitiens. Ces choses considérées, moult se voulsissent peiner s'ils pussent de désadvancer celuy qui estoit le chef et le gonfanon de leur prospérité, c'est à sçavoir leur saige gouverneur; car bien leur sembla que, s'ils pouvoient à ce attaindre, le surplus petit priseroient. Mais ceste chose convenoit faire par grande dissimulation et advis, tellement que leur dessein ne fust apperceu, tant que aulcune achoison trouvassent de ce faire. Ceste pensée gardèrent entre eulx jusques au point que ils cerchoient. Dont il advint que, quand ils sceurent que le mareschal estoit party pour aller oultre mer, comme j'ai dict cy devant, adonc leur sembla temps de trouver moyen de mectre leur dessein à effect. Si armèrent hastivement et sans révéler leur intention treize galées, et bien et bel les garnirent de bonnes gens d'armes, d'arbalestriers, et de tout ce qui appartient par mer en fait de guerre. Quand très bien se fussent garnis, vistement se mirent en mer, et tirèrent après le mareschal. A revenir à mon premier propos, n'avoit pas le dit mareschal passé le royaume de Naples, quand luy vindrent les nouvelles de l'armée des Vénitiens; mais pourquoy c'estoit faire on ne savoit. Adonc luy, comme prudent chevetaine qui sur toutes choses doibt avoir regard, pensa sur ceste chose à savoir, si ce pourroit estre pour luy faire aulcune grévance. Mais à la parfin, comme c'est la coustume d'un chascun preud'homme cuider que les autres veuillent loyauté comme luy, osta de soy tout soupçon, considérant qu'il avoit bonne paix et de pièça, sans avoir rompu en rien les convenances entre les Jenevois et les Vénitiens. Si creut que ce ne pouvoit estre pour sa nuisance; si n'en fit nul compte et tousjours tint outre son chemin. Quand tant eut erré par mer qu'il fut venu comme à vingt milles près de Modon, qui est aux Vénitiens, lui vindrent nouvelles que les dictes treize galées estoient au port de Modon. Si fut derechef aulcunement pensif pour quelle emprise les Vénitiens telle armée pouvoient avoir faite. Si s'arresta en une isle près d'illec; et pour sçavoir la vérité de ceste chose envoya une galée à Portogon, et Montjoye le hérault qui saige et preud'homme est, et subtil en son office, dedans la dicte galée, pour enquérir, s'il pouvoit de leur dessein. Lequel, après que il en eut faict toute diligence rapporta ce qu'il avoit trouvé, c'est à sçavoir que voirement y estoient les dictes galées; mais pour quelle emprise, ne savoit. Adonc entra le mareschal en grande pensée et soupçon de ceste chose; car il ne pouvoit imaginer ne appercevoir que les Vénitiens

eussent cause, par chose qui luy apparust, d'avoir faict telle armée; toutefois son très hardy couraige de rien ne s'en espouventa, nonobstant que il eust beaucoup moins de gens et de navire. Et délibéra que, supposé que celle assemblée fust pour luy courir sus, que rien ne les doubteroit, et que à bataille ne leur fauldroit mie. Et de ceste chose délibéra avec son conseil; mais toutesfois, pour ce que la vérité de leur faict ne pouvoit savoir, et n'estoit mie certain que contre luy fust, deffendit à tous les siens que ils se gardassent que le premier mouvement ne veint d'eulx; car il ne vouloit estre cause d'esmouvoir contens, ne que Vénitiens ne pussent dire que par luy fust. Mais bien leur dict et enhorta que, si par les autres la meslée venoit, que ils se portassent comme vaillans. Le lendemain matin, le mareschal fit mettre ses galées et ses gens en très belle ordonnance, et tous apprester de combattre si besoin estoit, et mettre devant les arbalestriers tous prests de tirer, et les gens d'armes de monstrer toute apparence de bon visaige de eulx défendre contre qui les assauldroit. Et ainsi que fust ordonné, se partit le mareschal atout ses huict galées pour venir au port de Modon. Et quand il fust assez près, il envoya devant une galée pour sçavoir des nouvelles. Et quand les Vénitiens véirent venir la dicte galée, ils l'accueillirent à grande joye et feste, et se monstrèrent joyeux de la venue du mareschal qui près estoit. Si se partirent du port, et joyeusement luy vindrent au devant, et grand recueil luy fit le capitaine des dictes galées qui se nommoit messire Carlo Zeni, et tous les autres, et le mareschal à eulx, et ainsi amis se trouvèrent. Si retournèrent toutes ensemble au dict port de Modon. Et fut le dict mareschal du tout hors du soupçon qu'il avoit eu.

CHAPITRE XIII.

Comment le mareschal donna secours à l'empereur de Constantinoble pour s'en retourner en son pays.

Quand le mareschal fut arrivé à Modon, là trouva les messaigers de l'empereur de Constantinoble nommé Karmanoli qui l'attendoient, par lesquels il luy mandoit que, pour Dieu, et en l'honneur de chevalerie et noblesse, il ne voulsist point passer outre sans que il parlast à luy; car il estoit en la Morée, vingt milles en terre; si le voulsist un petit attendre, et il viendroit à luy. Le mareschal receut les messaigers à tel honneur qu'il leur appartenoit, et leur dict bénignement que ce feroit-il très volontiers. Si ordonna tantost, pour luy aller au devant, le seigneur de Chasteaumorant à tout sa gent, et messire Jean d'Oultre, marin Jenevois, à tout une galée, et luy l'attendit à un port appelé Baselipotamo. Quand le mareschal sceut que l'empereur approchoit, il luy alla à l'encontre, et receut à grand honneur luy, sa femme et ses enfans qu'il avoit amenés, comme raison estoit. Le dict empereur le requist moult bénignement, en l'honneur de Dieu et de chrestienté, que il luy voulsist donner confort et passaige jusques à Constantinoble. Le mareschal respondit que ce feroit très volontiers, et tout ce que pour luy pourroit faire. Si ordonna tantost pour le conduire quatre galées, lesquelles il bailla en gouvernement au bon seigneur de Chasteaumorant. Si se partit à tant l'empereur, et le mareschal le convoya jusques au cap Sainct-Angel. Quand là furent arrivés vindrent au mareschal les messaigers des Vénitiens, qui avoient sceu comme il avoit baillé quatre de ses galées pour convoyer l'empereur. Si dirent que ils estoyent délibérés s'il leur conseilloit, d'en bailler aultres quatre pour plus seurement le mener où il vouloit aller. A ce respondit le mareschal, que ce seroit très bien faict, et grand honneur à la seigneurie de Vénise et au capitaine d'icelles galées. A tant print congé l'empereur du mareschal et moult le remercia, et aussi les Vénitiens. Si s en partit, et tint son chemin droict à Constantinoble. Et le mareschal atout ses quatre galées sans plus tira vers Rhodes. Et les Vénitiens qui demeurèrent à neuf galées allèrent avec luy, et telle compaignie luy tenoient, que quand il alloit ils alloient, quand il arrestoit ils s'arrestoient, et ainsi le firent jusques à l'isle de Nicosie. Adonc le mareschal, tousjours tendant au bien de la chrestienté, et à l'exaucement et accroissement de la foy, comme celuy qui désiroit la confusion et désadvancement des Sarrasins, se pensa d'un grand bien. C'est à sçavoir que, si le dict capitaine à tout son armée vouloit estre avec luy, et que tous d'un bon vouloir allassent courir sus aux mescréans, qu'ils estoient belle compaignie de bonnes gens pour leur faire une très grande envahie et grevance. Si manda par son messaiger

bien emparlé et saige au capitaine des dictes galées toute ceste chose, et comme c'estoit son intention que au cas que, au plaisir de Dieu, il auroit paix avec le roy de Cypre, son désir et volonté estoit de grever les ennemis de la foy quelque part que de leur courir sus verroit son point, si luy sembloit ceste emprise bonne et belle, et honnorable; et que si au dict capitaine plaisoit que à ceste besongne feussent ensemble, il seroit participant au preu et en l'honneur qui en istroit; car il avoit espérance que, à l'aide de Dieu, ils feroient belle et honnorable besongne. Le capitaine respondit au messaiger: que grand mercy rendoit moult de fois à monseigneur le gouverneur du bien et de l'honneur qu'il luy annonçoit et offroit, et que quand il seroit à Rhodes, où il alloit dedans deux ou trois jours, tellement luy en respondroit que il s'en tiendroit pour content.

CHAPITRE XIV.

Comment le mareschal arriva à Rhodes, et comment le grand maistre de Rhodes le recut, et le pria qu'il allast en Cypre pour traicter paix.

A tant s'approcha de Rhodes le mareschal, et quand le grand maistre du lieu qui est nommé messire Philebert de Nillac sceut que il estoit près, adonc luy alla au devant à belle compaignie de chevaliers et de bonne gent, et le receut très joyeusement et à moult grand honneur. Et ainsi le mena en son chastel qui moult est bel et hault, assis au dessus de la ville; lequel il avoit faict bien et richement ordonner pour la venue. Là mangèrent ensemble, et parlèrent de plusieurs choses, et de maintes advantures et nouvelles. Et tost envoya ses messaigers au mareschal le capitaine des dictes galées des Vénitiens, par lesquels il luy faisoit responce, que de ce que il l'avoit enhorté d'aller avec luy sur les Sarrasins, il n'avoit mie commission de la seigneurie de Venise, sans laquelle il n'oseroit entreprendre de faire aulcune nouvelleté, si l'en voulsist tenir pour excusé, car aultre chose pour lors n'en pouvoit faire. Si n'en tint plus plaid le mareschal. Si est vray que quand le seigneur de Chasteaumorant se partit de luy pour convoyer l'empereur, comme dict est, il luy ordonna, pour cause de croistre son armée que, il luy amenast toutes les galées et galiotes que de la seigneurie de Jennes et de tous leurs alliés pourroit trouver. De laquelle chose toute diligence mit de ce accomplir, tant que plusieurs en eut assemblées. C'est à sçavoir une galée et une galiote du pays de Père et une galée et une galiote d'Aisne, une galée et une galiote de Metelin, et de Scio deux galées. Et à tout le dict navire vint à Rhodes devers le mareschal qui là attendoit l'Ermite de la Faye que il avoit envoyé devers le roy de Cypre, comme devant est dict, pour savoir sa responce. Ne demeura pas moult que l'Ermite vint; et à brief parler rapporta que il n'avoit pu trouver le roy de Cypre en nulle raison d'accord de paix, pour quelconque cause qu'il lui sceust avoir monstrée que il dust faire. Quand le mareschal entendit ce, dit que puisque le roy de Cypre ne se vouloit désister et oster de son tort, et venir à raison, que il ne faudroit mie à lui faire bonne guerre. Adonc fit tantost apprester son navire, et remonter ses chevaulx, et toute son armée mettre en ordonnance. Quand le grand maistre de Rhodes, à qui moult pesoit pour le mal qui ensuivre en pourroit, que guerre y eust entre le roy de Cypre et les Jenevois, vit que c'estoit à bon, et que plus remède n'y avoit, requist moult le mareschal que un don luy voulsist donner, lequel l'octroya volontiers. Ce fut qu'il ne voulsist mie aller descendre en Cypre jusques à tant que luy mesme eust esté parler au dict roy de Cypre. Ceste chose accorda le mareschal. Si monta tantost le maistre de Rhodes sur sa galée, et l'Ermite de la Faye avec luy, lequel fut monté sur la sienne, et encore la galée de Metelin avec eulx, et ainsi à trois galées allèrent devers le roy de Cypre.

CHAPITRE XV.

Cy dit comment le mareschal alla en Turquie devant une grosse cité que on nomme Lescandelour.

Quand le grand maistre de Rhodes fut party pour aller en Cypre, comme dict est, le bon mareschal qui estoit demeuré ne voult mie, tandis que le traicté se feroit, perdre temps; ains pour la grande volonté qu'il avoit de nuire aux mescréans, désira employer sa gent de faire aux dicts Sarrasins aucune envahie. Si se conseilla aux chevaliers du pays et aux Genevois, en quel lieu leur sembloit plus convenable d'aller faire guerre sur les ennemis de la foy. Si luy dirent que s'il

alloit en Turquie, devant un bel chastel et ville que on nomme Lescandelour, il pourroit faire celle part belle et honnorable conqueste, et aussi c'estoit son chemin en approchant vers Cypre. Adonc sans plus attendre fit ses galées ordonner. Si monta sus avec sa belle et noble compaignie de très bons gens d'armes, tous de nom et d'eslite, et très désireux de bien besongner et d'accroistre leur renommée. De Rhodes se partit en belle ordonnance. Et comme il alloit par mer, rencontrèrent une grosse nave de Sarrasins, laquelle tantost ils combatirent tant que elle fut prise, et grossement y gaignèrent. Si alla tant par plusieurs journées qu'il arriva devant Lescandelour, droict à un dimanche, à l'heure de nonne. Adonc print à adviser la dicte ville, laquelle sied en partie sus la marine, et y a une grosse tour qui garde le havre, et puis va s'estendant au hault d'une montaigne où sied au chef un fort et hault chastel qui garde la ville, laquelle est partie en deux parties, puis au bas est de l'autre costé la terre plaine venant sur la marine, où il y a moult beau pays et grands manoirs et jardinaiges. Adonc saillirent hors des nefs les bonnes gens d'armes par belle ordonnance, comme le saige mareschal leur avoit ordonné. Et quand ils eurent gaigné terre, et furent tous assemblés sur la plaine, adonc fit le mareschal plusieurs chevaliers nouveaux, dont d'aucuns me souvient des noms et non de tous. C'est à sçavoir le Barrois, le fils du seigneur de la Choletière qui nepveu estoit dudict mareschal, le seigneur de Chasteauneuf en Provence, messire Menaut Chassagnes, messire Louys de Montigian qui y mourut, et grand nombre d'autres. Et y levèrent bannières plusieurs autres vaillans chevaliers et escuyers, tous de grande volonté de bien faire. Si se trouvèrent sur ceste place huit cents chevaliers et escuyers tous duits à la guerre, et gens de grande eslite, vaillans et renommés de nom et d'armes; et pouvoient estre en tout environ trois mille combatans, tous très ardens et courageux de faire prouesses et vaillantises, pour l'exaucement de la foy chrestienne et pour accroistre leurs renommées. Et entre eulx estoit le très vaillant mareschal comme preux chevetaine qui les mettoit en ordonnance, et par ses bons et chevaleureux enhortemens les admonestoit qu'ils se portassent comme vaillans; car il avoit espérance en Dieu, en Nostre Dame, et en sainct George, que ils feroient bonne journée. Ha! qu'il faisoit bel voir ceste belle compaignie, en laquelle estoient assemblées tant de bannières de renommée, c'est à sçavoir la bannière de Nostre Dame, celle du mareschal, celle du seigneur d'Acher, celle du seigneur de Chasteaumorant, celle du seigneur de Chasteaubrun nommé messire Guillaume de Nillac, la bannière du seigneur de Chasteauneuf, celle du seigneur de Puyos, et autres que nommer ne sçay!

CHAPITRE XVI.

Cy dit comment le mareschal assaillit Lescandelour par belle ordonnance.

Le mareschal ordonna son assault en trois parties, c'est à sçavoir commit le vaillant seigneur de Chasteaumorant à tout belle compaignie à combatre du costé de la marine; son mareschal, appellé messire Louys de Culan, à tout cent hommes d'armes, cent arbalestriers et cent varlets, mit pour garder un pas par où secours pouvoit venir en la ville; et luy avec le seigneur de Chasteaubrun, et l'autre partie de ses gens, assaillirent du costé de la porte.

Quand toute l'ordonnance fust faicte, qui fut comme à heure de nonne, adonc pour commencer l'assault, prirent trompettes à sonner si hault que tout en retentissoit. Lors commencèrent à assaillir de toutes parts, et ceulx de dedans à eulx défendre par grand vigueur, et ainsi ne finèrent de donner et de recevoir des coups, tant qu'il y en eut de morts et de navrés grand foison d'un costé et d'autre. Moult trouva grand force et grand défence du costé de la marine le seigneur de Chasteaumorant. Car la tour qui gardoit le havre estoit fort garnie de trait et de gens d'armes qui moult bien la défendoient, et espoissément lançoient à eulx. Mais vous véissiez nos gens comme preux, par grand vigueur, nonobstant toute défence, agrapper contremont ces murs et dresser eschelles, et là estriver l'un contre l'autre à monter sus des premiers; et à qui mieulx mieulx s'alloient là esprouver. Si fut combatu en eschelle par grande hardiesse et moult vaillamment : mais trop furent leurs eschelles courtes, pour laquelle cause convint ainsi demeurer celle journée. Le bon messire Louys de Culan qui gardoit le pas, comme dict est, n'y travailla mie en

vain. Car tant s'y pena, à tout l'estendart du mareschal et la bonne compaignie qu'il avoit, que nonobstant que il y eust fort combatu, et qu'il y trouvast qui bien luy deffendist, si gaigna-il le pas malgré tous les ennemis, dont il doibt grand honneur avoir; car tant est celuy pas forte place, que le bon roy de Cypre, qui autresfois à le prendre s'estoit travaillé, oncques n'en put venir à chef. Si fut profitable la prise, car par ce eussent affamé la ville, si encores y fussent demeurés. Et ainsi dura cest assault, où assez eurent nos gens bien exploicté jusques à tant que la nuict vint qui les départit. Le lendemain derechef prirent à assaillir, et par deux fois l'assault donnèrent par moult grand fierté; et moult aussi trouvèrent qui bien se défendit, mais toutesfois tant se peina le vaillant Chasteaumorant à toute sa gent que le havre, à tout le bas de la ville, fut prins, et entrèrent au port malgré la deffence de la tour. Là estoient les boutiques des marchandises, que ils appellent magasins, bien garnies de toutes marchandises; car moult est celle ville marchande. Tout prirent ce que emporter purent, et au navire qui y estoit, c'est à sçavoir quatre fustes, deux galées, une galiote, et deux naves, boutèrent le feu, et tout ardirent.

CHAPITRE XVII.

Les escarmouches que faisoient tous les jours les gens du mareschal aux Sarrasins, et comment ils les desconfirent et chassèrent.

Au temps que ceste chose advint, le seigneur de Lescandelour avoit guerre contre un sien frère, et tenoit les champs atout grand ost à cinq journées de là. Mais quand il ouït dire la venue de nos gens, tantost vint vers eulx; et tant s'approcha en intention de les combattre que véoir les put. Mais la grande hardiesse et le maintien que il vit au vaillant chevetaine, et en sa chevaleureuse compaignie, luy tolt le hardement de venir lever le siége. Et pour ce se logea à demy mille de l'ost, et le contre-siégea : car trop le redoubtoit; mais toutesfois quand son point cuidoit véoir, venoit escarmoucher nos gens comme à costé. Mais à qui se venoient-ils jouer? Car ils ne faillirent mie à estre bien receus. Si y avoit souvent grande et fière escarmouche : mais tousjours y laissoient les Sarrasins ou plume, ou aisle, et bien y estoient batus. Le mareschal désiroit moult les combatre, mais ils ne l'attendoient mie : ains s'enfuyoient, et s'alloient retirer et refraischir ès jardinaiges drus et espais qui coste la ville sont. Il voulsist moult trouver voye s'il pust de les faire saillir de là, et les attraper dehors. Pour laquelle chose s'advisa d'une telle cautèle. Il ordonna que l'on tirast de nuict quatre vingt chevaulx d'une nave, et iceulx fit cacher dedans les tentes. Quand ce vint au lendemain, le mareschal fit aller à l'escarmouche une partie de ses gens, et leur ordonna que ils fissent semblant d'avoir peur, si fuyssent, et tout de gré se laissassent rebouter. Et ils le firent, et pareillement le soir devant l'avoient faict. Laquelle chose moult accreust le cœur aux Sarrasins, tellement qu'ils vindrent avec nos gens jusques à la bannière de Notre-Dame, puis s'en retournèrent. Mais pour la chaleur du soleil qui hault estoit, s'allèrent rebouter ès dicts jardinaiges pour eulx refraischir, en intention de retourner à l'escarmouche après la chaleur du jour. Quand le saige mareschal les vit là fichés, et que ils n'entendoient que à eulx ventrouiller par l'herbe fresche ès ombraiges, adonc fit tirer hors les dicts chevaulx, et gens bien armés dessus, les lances ès poings, et les ordonna en deux parties, dont il prit l'une avec soy, et l'autre commit au seigneur de Chasteaumorant; avec ce ordonna une bataille de gens de pied légèrement armés, d'archers et de varlets. Et quand cest arroy eust tout faict, lequel il avoit de longue main bien appointé, adonc tout à coup alla d'une part environnant les dicts jardinaiges, et Chasteaumorant de l'autre. Et les gens à pied se fichèrent dedans si appertement, que les Sarrasins qui désarmés s'estoyent ne purent avoir espace de reprendre leurs harnois. Si se fichèrent nos gens entre eulx, et tout les occirent de traict et à bonnes espées. Adonc qui vit esbahis ceste chiennaille, grand ris en pust avoir : car ils ne savoient se mettre en défense, ni n'osoient saillir dehors, pour ceulx à cheval que ils voyoient. Non pourtant se mirent plusieurs à la fuite, qui de nos gens furent receus aux pointes des lances. Et ainsi furent tous occis, excepté aucuns qui à force de course de chevaulx eschappèrent, et se tapirent en quelques destours. Et par ce le seigneur de Lescandelour à tout son ost fust si espouventé, pour

la grande perte qu'il avoit faicte, et des plus grands et vaillans de sa compaignie, que il s'enfuit ès montaignes, et depuis n'osa descendre, ne se monstrer vers nos gens. Et le preux et vaillant mareschal, après celle desconfiture, rassembla ses gens, et ne voult mie que longuement suivissent les fuitifs, ains mit les siens en belle ordonnance et en belle bataille; car il ne sçavoit si le seigneur de Lescandelour rassembleroit sa gent pour luy revenir courir sus par grand ire et desdaing. Si se pourvéy de deffence avisément, et avoit ainsi ordonné ses batailles. Il estoit en plains champs atout une bataille, et le seigneur de Chasteaumorant en une autre, pour secourir les aultres, si mestier en avoient. Et puis l'ost estoit à tout la bannière de Nostre-Dame, qui gardoit le pas de l'entrée de la ville. Et en ceste manière et ordonnance attendit le mareschal longue pièce; mais assez pouvoit attendre; car les Sarrasins n'avoient intention ni volonté fors de fuir. Et ainsi se passa celle journée. Le lendemain au matin le mareschal ordonna une belle compaignie de gens d'armes pour aller gaigner une montaigne où les Sarrasins s'estoient retirés : mais si tost que les ennemis les sentirent venir, ils s'enfuirent d'autre part, et se fichèrent ès bois. Adonc nos gens descendirent en la plaine, et gastèrent tout le pays à l'environ, où il y avoit moult beaux palais, de grands manoirs, et beaux jardinaiges; et par tout boutèrent le feu, et tout allèrent gastant. Quand le seigneur de Lescandelour vit que nos gens ne faisoient semblant de eulx desloger, il envoya ses messaigers devers le mareschal, et luy manda en se complaignant, que moult estoit esmerveillé pourquoy il lui faisoit si grand guerre, vu que oncques il n'avoit porté dommaige à luy ne à nul des siens, ne mesmement aux Genevois, parquoi ils dussent ce faire; et que s'il lui plaisoit avoir paix avec luy, que à tousjours mais seroit son amy, et aux Genevois aussi, en tout le service que il pourroit faire, et que il présentoit luy, sa puissance, et seigneurie, pour estre avec luy contre le roy de Cypre, et contre qui il luy plairoit. Après ces nouvelles, le saige mareschal, qui toutes choses désiroit faire au mieux, advisa que il ne savoit s'il auroit guerre au roy de Cypre, et que s'il y avoit guerre, celle contrée estoit bonne et assez près pour eulx refrescher et pour avoir vivres. Si eut de ceste chose advis avec son conseil, où il fut délibéré que le meilleur estoit de faire paix, puis que si humblement le requéroit. Et ainsi le firent, et tantost après le mareschal, qui quatorze jours avoit demeuré au lieu, se retira atout son ost en ses galées.

CHAPITRE XVIII.

Comment la paix fut faicte entre le roy de Cypre et le mareschal, et comment il voult aller devant Alexandrie.

Quand le mareschal se retira en ses galées, luy vindrent nouvelles que paix estoit faicte entre luy, les Genevois, et le roy de Cypre, si la manière des convenances lui plaisoit. Si appella son conseil, et fut véu que les conditions des dictes convenances estoyent toutes telles que ils demandoient. Si agréa la paix, de laquelle avoir fut assez joyeux, afin de mettre à effect le bon désir qu'il avoit de porter dommaige aux mescréans; et fut son intention d'aller en Égypte devant Alexandrie. Adonc manda quérir tous ses patrons de naves et de galées. Si leur dict l'intention qu'il avoit, et ce qu'il voyoit à faire. Si vouloit que partie du navire allast devant. Les dicts patrons lui respondirent que, à partir de là pour prendre leur adresse tout droict en Alexandrie, le vent leur estoit trop contraire, parquoy ils ne pourroient nullement prendre le port d'Alexandrie : mais leur convenoit retourner à Rhodes, et de là prendre l'adresse du vent. De laquelle chose faire leur en donna le mareschal licence. Et luy atout ses galées s'en retourna vers Cypre, pour certifier et confirmer la paix, telle que le grand maistre de Rhodes l'avoit bastie et faite avec le roy de Cypre. Si alla tant qu'il arriva à un port de galées qui s'appelle Candée, où le dict grand maistre de Rhodes et le conseil du roy de Cypre l'attendoient. Et fut là jurée et confirmée la dicte paix. Et quand ce fut faict, par la prière du dict grand maistre, et aussi des gens du roy de Cypre, il alla plus oultre, où le roy de Cypre et luy se trouvèrent ensemble. Et luy vint le dict roy au devant, laquel le receut à très grand honneur et chère, et le mena en ses chasteaux et cités, où il avoit faict grand appareil pour sa venue. Si voulut donner de très grands dons au mareschal, et vingt cinq mille ducats comptant. Mais il ne les voult oncques prendre, ains l'en re-

mercia grandement, en disant que il ne l'avoit point desservy, et qu'il n'en avoit point besoin, car le roy de France son souverain seigneur luy donnoit assez. Mais s'il luy plaisoit l'aider de ses gens d'armes, et des souldoyers qu'il avoit en son pays, et de ses galées lui voulsist prester pour aller avec luy sur les mescréans, que ce prendroit-il volontiers, et grand gré luy en sçauroit. Et le roy luy respondit que ce feroit volontiers. Si lui bailla deux de ses galées chargées de gens d'armes, combien que l'une s'enfuit, car c'estoient coursaires. Là avoit esté le mareschal quatre jours. Si ne voult plus séjourner; adonc print congé du roy, et s'entredonnèrent de leurs joyaulx. Si entra à toute sa gent en ses galées, en intention d'aller droict en Alexandrie. Tost furent en mer, mais n'eurent pas grandement erré (comme les mariniers tiroient à tourner environ l'isle de Cypre, pour tenir leur chemin en Alexandrie, après les naves que le mareschal y avoit devant envoyées), qu'il commença un vent contraire si très grand, que pour sens et puissance que mettre y sceussent ne pouvoient avant aller, combien que de tout leur pouvoir s'en efforçassent et estonnassent. Ne leur dura pas petit cest estrif, ains y furent trois jours entiers, et si n'avoient mie à aller plus de six milles à estre en l'adresse du vent qui conduit les eut droict en Alexandrie. Quand les mariniers virent que de toute leur puissance ne pouvoient avant aller, dirent au mareschal que oncques en leur vie telle chose n'avoient vu; et quant estoit d'eulx ils pensoient que c'estoit miracle de Dieu, qui ne vouloit mie pour aulcun grand bien, ou pour le sauvement de luy et de ses gens, que il allast celle part : car selon qu'il leur sembloit ce vent n'estoit taillé de cesser d'un grand temps. Si eut en conseil que il laissast celle voye, et allast aultre part. Adonc eut advis d'aller en Syrie devant Tripoli; car là seroit ce voyage bel et bon, et si avoit en poupe vent propice. Si voult là aller, nonobstant que les Genevois luy conseillassent de s'en retourner à Jennes, et disoient que il avoit assez faict. Mais ce ne voult-il mie faire. Si alla tant que il arriva à Famagouste : mais pour celle fois guères n'y arresta. Si prit là une galée, et le lendemain au matin arriva devant Tripoli.

CHAPITRE XIX.

Comment les Vénitiens avoient faict savoir par les terres des Sarrasins que le mareschal alloit sur eulx; et comment le dict mareschal alla devant Tripoli.

Or nous convient retourner à la narration que cy devant ay dicte et représentée de la haine couverte d'entre les Vénitiens et les Genevois. Pour laquelle, comme devant est dict, par l'envie que avoient les dicts Vénitiens contre les Genevois, moult se voulsissent peiner s'ils pussent, de désadvancer leur prospérité, mais que si cautement feust que on ne l'apperceust. Et par trouver voye de leur tollir leur bon gouverneur, par le sens et valeur duquel montoit leur gloire de mieulx en mieulx, leur sembloit bien que plus grand meschef et désadvencement ne leur pouvoient faire; mais toutesfois de leur courir sus ouvertement n'osoient, encores que ils fussent trop plus de gens. Et pour attaindre à leur intention, avoient cerché une aultre très fausse voye, et par ce n'y cuidoient mie faillir; mais ce que Dieu garde est bien gardé. Car ils avoient envoyé leurs messaigers par toutes les terres des Sarrasins sur la marine de là environ, tant en Égypte, comme en Syrie, et par tout aultre part, pour annoncer et faire sçavoir la venue du mareschal, et dire que ils fussent sur leur garde : car il alloit sur eulx à grand ost. Et qu'il soit vrai que la venue du mareschal firent sçavoir les Vénitiens aux Sarrasins, fut certainement sceu, comme il sera cy après dict, et comment ce fut.

Si en paraissoient bien les enseignes là endroict, et autre part, que advisés en avoient esté, et de longue main. Car tout le port et le rivaige de Tripoli estoit couvert de Sarrasins, qui tous armés là l'attendoient à recevoir aux pointes des lances. Laquelle chose ne peult estre que là eust telle assemblée, si avant le coup n'en eussent esté advisés. Car ils estoyent en moult bel arroy de combattre, par grands batailles à cheval et à pied. Et y avoit des gens du Tamburlan bien environ six cents chevaulx, armés et couverts tant richement de fin veloux et drap d'or, et de tous habillemens riches, que oncques hommes ne vit en bataille ne en faict d'armes plus belle chose; et ceulx qui dessus estoyent, estoyent armés de beaux paremens, et monstroient semblant d'estre gens de grand

vigueur, et avoir désir de combattre, et sembloient estre personnes de grand honneur et de grand estat. Quand le preux et vaillant mareschal vit celle assemblée, laquelle chose en pièce n'eust pensé, fut moult esmerveillé; mais non mie pourtant esbahy ne espouvanté. Ains dict à visaige hardy que pourtant ne lairroit à descendre, à l'ayde de Dieu, nonobstant que son conseil luy fist la chose moult doubteuse, pource que peu de gens estoyent, contre tant de Sarrasins; mais il dict que pourtant ne lairroient. Adonc le mareschal envoya Montjoye le hérault par les galées, dire à tous qu'ils s'appareillassent de descendre à terre par belle ordonnance, comme il leur avoit ordonné. Après ce, tantost et vistement fit le dict mareschal férir des proues à terre. Si prindrent haultement trompettes à sonner, et les arbalestriers qui tous furent rangés sur les galées, prindrent druement à tirer pour faire retirer les Sarrasins, en sorte que nos gens pussent arriver. Et semblablement tiroient vers les nostres leurs archers : mais leur trait ne fut mie pareil, ne de telle force. O Dieu! comme on pourroit là voir bonne gent à l'espreuve, et comment l'effect de leurs hardis couraiges, comme de lyons, se démonstroit! Et vrayement dict l'on bien vray : selon seigneur, maisgnée duite. Car leur bon conduiseur par ses biens faits leur accroissoit le cœur, leur donnoit hardement, et leur ostoit toute peur. Adonc véissiez commencer dur estrif contre ceulx qui les premiers descendoient, et contre eulx venoient les Sarrasins pour défendre le port, et les repousser à pointes de lances. Mais là vit-on hardiement saillir ces gens d'armes en l'eau, et entrer jusques au col pour aider à leurs compaignons. Ha Dieu! que on doibt bien priser, aimer et honorer si noble gent, qui leurs corps et leurs vies exposent pour le bien de la chrestienté, et bien doibt-on prier Dieu pour eulx et pour leurs semblables! car quand ils sont bons, et font leur debvoir, c'est le sauvement d'un pays contre tous ennemis. Et certes on ne peut trop honnorer ne faire de bien à un vaillant homme d'armes; car moult en est le mestier périlleux. Et de tant que plus y a de peine et de difficulté, de tant en est-il plus digne de grand honneur et de grande rémunération. Ainsi comme vous voyez fut là grand estrif : car les Sarrasins fort se deffendoient, et les chrétiens par grand vigueur les assailloient. Si vous assure que là pust-on voir faire maintes belles armes, main à main, et maint tour de bataille. Et là vit-on qui fut hardy, et qui bien s'y esprouva, et qui prix d'armes dust avoir. Car n'y convenoit mie petite force au port gaigner contre telle chalenge, où estoient bien six Sarrasins contre un chrestien. Si y souffrirent moult nos gens, et moult en y eut de morts et de blessés. Et non pourtant la bonne fiance que ils avoient en Dieu et Nostre-Dame, et vaillantise et prouesse de leur bon conduiseur qui là n'estoit mie oiseux, ains estoit fiché ès plus drus coups, et là faisoit tant d'armes comme homme plus faire peut, leur donnoit force et couraige. Pour laquelle chose, à l'ayde de Dieu, tant s'y peinèrent, et tant y férirent et travaillèrent, que malgré tous les Sarrasins prindrent terre, et gaignèrent le port; et la force du trait des arbalestriers et des canons qu'ils leur lançoient de dedans les galées, fit les Sarrasins retirer. Si se reculèrent assez loing du port, et allèrent prendre place pour donner la bataille à nos gens.

CHAPITRE XX.

La belle ordonnance du mareschal en ses batailles, et comment il desconfit les Sarrasins.

Adonc les Sarrasins arrengèrent leurs gens en belle bataille, et en très belle ordonnance. Les gens de cheval, comme j'ai dict dessus, se mirent deçà et delà ès deux aisles de la bataille de pied : et là se tindrent de pied coy. Le vaillant mareschal de France fit un petit prendre haleine à ses gens; car moult avoient souffert de peine à gaigner le port. Si les fit boire un coup et eulx refreschir : car grand chaud faisoit, et puis les admonesta que ils fussent bonnes gens : car il avoit espérance en Dieu et en la vierge Marie, que ils auroient bonne journée. Si se mit en ordonnance, et en belle bataille. Et ainsi le petit pas, tous joints et serrés ensemble, les lances sur les cols, allèrent vers les Sarrasins qui au champ les attendoient. Quand ils furent approchés, trompettes prindrent à faire grand bruit. Adonc commença le trait grand et fier d'un costé et d'autre. Mais nos gens pour leur trait ne laissèrent que ils ne leur allassent courir sus fièrement, et de hardy couraige, par telle

vertu que tous les Sarrasins espouventèrent. Ha! qu'est-ce que de vaillante gent? Un en vault mille, et mille faillis n'en vaillent un bon. Et vrayment est-il bien vray ce que dict Valère, en parlant du faict des Romains, que cinq cens bons hommes peuvent et suffisent, telle fois advient, contre dix mille. Et que petite quantité de bonne gent puisse forçoyer aulcunes fois contre grand foison, appert par ces vaillantes gens ici, parce que il s'en ensuivit. Car dès l'assembler monstrèrent-ils leur fierté, quand oncques ne s'esbahirent pour la quantité d'ennemis qu'ils voyoient contre eulx qui si peu de gens estoyent. Si coururent sus aux Sarrasins par grand vertu, et leur bon duc et conduiseur estoit entre sa gent qui leur donnoit exemple de ce que faire debvoient, et les ennemis d'aultre part ne s'y faignoient.

Si fut dure et aspre la bataille, où maints perdirent la vie de chascun costé. Mais trop avoient Sarrasins du pire. Car la hardiesse et force de nos gens, et le grand trait des arbalestriers les abatoit morts druement, et ainsi dura grand pièce. Mais que vous dirois-je des armes que chascun fist, ne des coups que donna un chascun. Trop ma matière en eslongneroye. Mais pour ramentevoir en bref, sans faillir, tant bien et tant vaillamment le fist le preux mareschal, que mieulx ne pust. Aussi fit le grand maistre de Rhodes, nommé messire Philebert de Nouillac, messire Rémond de l'Esture, prieur de Thoulouse, messire Pierre de Boffremont, chevalier de Rhodes, et toute la compaignie du dict grand maistre. Si fit Chasteaumorant au cœur vaillant et fier, l'Ermite de la Faye, qui de voyager ne fut oncques recréant, messire Louys de Culan, mareschal de l'ost, et maints autres bons et vaillans chevaliers, dont pour cause de briefveté je tais les noms. Des escuyers Tercelet de Cheles, Jean de Neuvy, Richard Monteille, Guillaume de Tollegny et Huguenin son frère, Guillemin de Labesse, le bastard de Rebergues, Jean de Ony, Règnauld de Camberonne, le Barois, et plusieurs autres vaillans escuyers, tous tant y firent à la force de leurs bras et à la vigueur de leurs couraiges, que à tousjours mais eux et tous ceulx qui là de leur compaignie se trouvèrent en doibvent à toujours estre honnorés. Et à brief parler, l'effect de leur louange appert à l'œuvre; car ceulx qui n'estoient pas plus d'environ deux mille combatans, se trouvèrent en ceste bataille tenir pied et estail à plus de quinze mille Sarrasins; voire par telle vertu, que nonobstant leurs beaux chevaulx richement parés, et ceulx qui dessus estoyent bien armés, qui estoyent en nombre bien sept cent, qui de toute leur force mie ne s'y faignirent de rompre nos gens et leur bataille, si ne purent-ils souffrir le fais, tant du traict des arbalestriers, comme des coups des bons chrestiens; ains leur convint desplacer et se retirer, tant que petit à petit prirent à eux départir et laisser la bataille. Mais ce ne fut mie sans leur très grand dommaige, car moult en y eut de morts et d'affolés. Et ainsi se départirent les Sarrasins, qui partir peut; et nos gens moult ne les suivirent, mais se tindrent là tout coys. Et les ennemis, tant par force comme par cautèle s'esloignèrent de la marine, car ils cuidèrent que les chrestiens les suivissent, et pensèrent que quand ils seroient loing de leur navire, ils se mettroient entre eulx et le navire, et ainsi les enclorroient; mais le saige mareschal, à qui rien d'armes ne convenoit apprendre, fut tout advisé de leur cautèle; pour ce ne les voult suivre. Mais ores oyez grande hardiesse de chevalier, et courageuse volonté de vaillant chevetaine. Quand les Sarrasins furent eslongnés, il mit derechef ses batailles en ordonnance, et défendit, sur peine de perdre la vie, que nul ne feust tant hardy de retourner en galée, ne de déguerpir la place. Si fit son navire tirer en arrière, et dit que sans faillir il combatroit derechef les Sarrasins. De ce propos ne put estre desmu, nonobstant que plusieurs lui conseillassent que plus n'en fist; car assez y avoit acquis honneur, ce leur sembloit; mais à ce ne voult-il entendre. Si fut ordonnée son avant-garde, puis sa grosse bataille, et après l'arrière-garde, et aux chevetains bien commit ce qu'ils debvoient faire, si les pria et enhorta de eulx y bien porter. Quand les Sarrasins virent le saige appareil et la grande hardiesse du vaillant chevetaine et de sa gent, ils doubtèrent et grand semblant en firent; car ils se partirent de là où ils estoyent, et allèrent prendre place coste les jardins de Tripoli, qui moult sont drus et espais, afin que, si besoing eussent de fuir, se fichassent dedans. Là ordonnèrent en leur bataille les gens à pied, et ès deux aisles les gens de cheval. Le mareschal en-

voya l'avant-garde premièrement assembler; et la conduisit messire Louys de Culan, son mareschal, et il la suivoit de près à tout sa bataille. Quand ils furent approchés des Sarrasins, de beau traict les saluèrent, et au réciproque les Sarrasins eulx, et puis vistement les allèrent assaillir; et iceulx fort se défendirent; mais nos gens de près les requirent, et si fort les pressèrent que ils prirent à chanceler. Quand ceulx de cheval virent les leurs qui se prenoient à reculer, ils se départirent et cuidèrent venir enclorre la bataille du mareschal; mais ceulx de l'arrière-garde par tel randon les prirent à servir de bon traict, que oncques enfoncer ne les purent. Adonc leur courut sus le fier mareschal à tout sa bataille, et main à main prirent à combatre. Et là y eut assez d'hommes et chevaulx abatus, qui depuis ne relevèrent. Si furent toutes les batailles assemblées, où il y eut fière meslée, et des morts et des navrés largement de tous costés. Mais à quoy plus long compte vous en ferois-je? A tant alla la chose, que plus n'eurent pouvoir les Sarrasins de tenir estail, ne de souffrir; et fuir les convint pour garentir leurs vies. Si leur firent les jardins bon mestier, èsquels desconfits se fichèrent ceulx qui eschapper purent; si guerpirent la place, et fuit qui peut : mais maint en y eut qui si près furent pris, qu'espace n'eurent de fuir : ains y laissèrent les vies, et ainsi se cachèrent là les fuitifs de la bataille et le demeurant des morts. Le mareschal qui ainsi les voyoit là fuir à garant, à peu qu'il n'enrageoit dont iceulx luy eschappoient; et tant estoit sur eulx acharné qu'après eulx ès jardins ficher se vouloit. Mais ceulx qui l'aimoient le prièrent pour Dieu que il ne le fist, car trop y sont les lieux divers et destournés, parquoy s'ils y fichoient jamais pied, n'en retourneroit. Si s'arresta là, et se tint au champ grand pièce pour attendre et véoir si de nulle part Sarrasins sauldroient pour le combattre, et si ceulx qui fuis estoient se rassembleroient; mais de ce n'avoient-ils garde, car nul n'en avoit vouloir. Et quand assez eut attendu, et que chascun luy disoit qu'il s'en retournast en son navire, et qu'il avoit eu belle journée, s'en revint en belle ordonnance l'avant-garde devant, et la bataille après, et puis l'arrière-garde. Et en tel arroy, et en louant Dieu se bouta en son navire.

CHAPITRE XXI.

Cy dit comment on sceut certainement que les Vénitiens avoient faict sçavoir aux Sarrasins la venue du mareschal, et comment il print Botun et Barut.

Ne fut mie encores saoulé de grever les Sarrasins le vaillant mareschal, quoy que on luy dist que à grand honneur retourner s'en pouvoit, car bien avoit exploicté. Mais de ce ne fut pas d'accord. Si se partit de Tripoli, comme dict est, et au partir de là il ouït nouvelles que une nave de Sarrasins estoit au chemin de Barut. Si commit tantost pour y aller le seigneur de Chasteaumorant, et avec lui de bons gens d'armes, atout deux galées. Si allèrent tant que ils vinrent assembler aux Sarrasins; et si dure escrime leur livrèrent que tous les occirent, et prirent la nave, puis lies et joyeux s'en retournèrent. Le mareschal s'en alla à Botun, qui est une grosse ville champestre, qui tost fut pillée, et les Sarrasins qui y furent trouvés tous mis à mort, et partout mis le feu; et là tint son chemin droict à Barut. Et à revenir à ce que devant j'ai dict, comment certainement on sceut que les Vénitiens avoient notifié et fait savoir aux Sarrasins la venue du mareschal, advint que, ainsi comme il approchoit la dicte ville de Barut, il vit partir du port un vaisseau appelé une Gripperie, lequel s'en cuidoit fuir vistement avant que le mareschal arrivast, et ne pensoit que nul s'en donnast garde; et pour mieulx cuider eschapper sans que on l'aperceust, prit le large de la mer, et fuyant s'en alloit; mais le mareschal qui l'aperceut envoya après tantost une galée qui tost le prit. Si l'amena devers le mareschal, lequel s'enquit quelles gens y avoit, et sceut que c'estoient Vénitiens. Si fit venir devant soi le principal de ce vaisseau, et moult l'interrogea, tant par amour que par menaces, pour quelle cause ainsi s'enfuyoit. Et à brief parler, quoy que il le celast au premier, tant fit le mareschal, sans luy faire mal ne grief, que il confessa et recongnut que sans faille il n'avoit cessé d'aller par mer par grande diligence, pour annnoncer en toutes les terres et contrées des Sarrasins de là environ, c'est à savoir de Syrie et d'Égypte, et de ces marches, la venue du mareschal, et qu'ils s'apprestassent contre lui, car il leur venoit courir sus à grande armée; et que ce avoit-il annoncé à Barut, et par tout

aultre part. Si passoit par-là pour véoir comment ils avoient exploicté. Ceste chose raconta icelui au mareschal, et ce luy tesmoignèrent ses compaignons, et que à ce faire estoient commis de par la seigneurie de Venise. De ceste très grande mauvaistié, laquelle jamais n'eust cuidé, fut moult esmerveillé le mareschal; et fut en grande délibération, si ceulx qui venoient de bastir ce mauvais œuvre il feroit lancer en la mer. Toutesfois délibéra que non; car il luy avoient raconté débonnairement, et aussi le mesfait n'estoit mie si grand à eulx comme à ceulx qui envoyé les y avoient. Si ouvra adonc de la très grand franchise de son noble cœur, comme celui qui n'en daigna faire compte, et les laissa aller. Laquelle chose peu d'autres eussent fait : mais ne vouloit nullement que par luy ne à son occasion fût mu débat entre les Vénitiens et les Genevois. Si tint son chemin droict à Barut. Mais si tost ne fut arrivé que bien s'apperceut de l'ouvraige que les Vénitiens avoient basty. Car devant luy voyoit tout le port couvert de Sarrasins arrangés en bataille pour luy défendre le saillir hors. Mais de ce n'eurent-ils mie le pouvoir. Car tantost le hardi combatant, comme lyon, fit de grand randon férir de proue en terre, et les arbalestriers tirer druement à celle chiennaille qui là brayoient comme enragés, et si bien les servirent de traict que plusieurs en lardèrent. Si leur convint se retirer malgré leurs dents; et les nostres saillirent hors encouragés de leur courir sus par grand vertu. Mais quand les Sarrasins véirent leur ordonnance, ne les osèrent attendre, ains s'enfuirent; et nos gens furent là tous ordonnés pour donner la bataille; mais ne trouvèrent à qui parler. Si alla le mareschal devant Barut, et fit assaillir la ville par telle force que les Sarrasins qui dedans estoient furent espouvantés, si que plusieurs d'eulx s'enfuirent par autre costé; et ceulx qui dedans demeurèrent la défendirent de tout leur pouvoir. Toutesfois à la fin par force fut prise, et mis à l'espée les Sarrasins qu'ils y trouvèrent, et tout fourragé et pillé ce qu'il y avoit; mais guères n'y trouvèrent, pource que advisés en avoient esté, parquoy la ville estoit vuide de tous bien et de toute marchandise, que ils avoient retirés et mussés ès bois et ès montaignes, comme il fut rapporté au mareschal. Si fit le feu bouter par tout, et au navire qui estoit au port, et ce fait se retira en ses galées.

CHAPITRE XXII.

Cy dit comment le mareschal alla devant Sayète, et la grande hardiesse et vaillance de luy contre les Sarrasins.

Après ce se partit de Barut le mareschal, et tint son chemin en Égypte pour aller devant Sayète, en intention de la prendre s'il eût pu. Et quand il fut approché du port, tout ainsi que ès autres lieux avoit fait, le trouva bien fourny de Sarrasins, qui en belle bataille l'attendoient; mais n'estoient mie en petite quantité, car plus de douze mille y en avoit, tant à pied que à cheval. Mais de ce ne fit cas le saige mareschal, qui sa fiance avoit toute en Dieu; ains fit férir en terre et saluer les Sarrasins de bons viretons et de bombardes, si souvent et menu, que oncques ne trouvèrent si mortelle rencontre. Si en y eut là tant de morts que tout le gravier en fut couvert. Et tant estoyent iceulx de grande volonté contre nos gens, que trop envis se desplaçoient. Mais toutesfois force leur fut de fuir, ou mal eust esté pour leurs peaulx. Car si là se fussent longuement tenus, leur troupeau fust de moult appetissé. Si leur convint reculer à toutes fins. Nos gens ne dormirent mie, ains saillirent contre eulx par grande hardiesse à qui mieulx mieulx, et comme sangliers se fichoient en la marine jusques au ventre pour leur courir sus. Et fut tout le premier qui y saillit le bon escuyer Jean de Ony, cy dessus nommé, qui par son bien faire bon exemple donna aux autres. Et les Sarrasins qui grand couraige avoient contre eulx se travailloient de les repousser. Mais or oyez grande fortune contre nos gens, qui leur doibt tourner à grand los et pris; car droict à celle heure se leva un vent si grand et si contraire, qu'il n'estoit mie en la puissance de eulx que toutes les galées pussent arriver, ne tout le navire, pour aller aider à ceulx qui combatoient, dont les combatans eurent grand honneur. Parquoy telle fois estoit que la grande presse et quantité des Sarrasins si fort les chargeoit, que à peu leur convenoit rentrer en la marine. Mais adonc revenoit à grand tas le traict des galées de bombardes et de viretons, qui abatoient à tas les plus huppés. Ainsi dura cet estrif par longue pièce. Mais que vous en dirois-je? A la parfin tant vaillamment s'y portèrent nos gens, et tant

bien le firent, que à très grand peine le port prirent, mais avant moult y souffrirent. Ha! quel honneur à une poignée de gens, qui n'estoient pas plus de cinq cents contre telle multitude! Le vaillant chevalier Léonidas, atout trois cents chevaliers sans plus, forçoya l'ost de Xerxès le grand roy de Perse, quand il le prit à despourvu en ses pavillons; car jamais n'eust pensé que iceluy Léonidas à si peu de gens eust eu tel hardement, et les histoires en font grand compte et à bon droict. Mais pourquoy ne dirons-nous abysme de hardement et de prouesse estre en celuy vaillant mareschal et en sa noble compaignie, qui ne prit pas les Sarrasins despourvéus en leurs pavillons; mais luy, fut trouvé despourvéu de gent, mais non pas de force et de hardiesse, contre si grande multitude de gent, voire en tel faict comme de prendre port si mal à son advantaige; et toutesfois il vainquit; et si, il ne pouvoit avoir secours des siens; car la mer devint si grosse que les galées ne pouvoient approcher de terre, comme dict est. Mais ores oyez derechef la vigueur de la très grande hardiesse de son couraige, lequel ne s'espouventa pas de se trouver avec si peu de gent contre tant d'ennemis, ains tout ainsi que si ils eussent été dix mille, alla prendre place en plaine terre devant la bataille des Sarrasins, qui s'estoyent retirés de la marine tous arrangés comme pour combatre; mais si près d'eux s'alla mettre, que les Sarrasins tiroient de belle visée de leurs arcs dedans la bataille de nos gens. Et ainsi demeura en celle place de pied coy, en dépit d'eulx, l'espace de cinq heures, en attendant que la mer fust accoisée et qu'il eût toute sa gent, afin de combatre les dicts Sarrasins et assaillir la ville, ainsi qu'il avoit proposé. Dont moult estoit troublé de l'empeschement que le vent faisoit à arriver son navire; mais nonobstant toutes ces choses-là, se tenoit de tel semblant que oncques Sarrasins n'osèrent venir contre luy de plain eslai. Et plusieurs fois s'essayèrent de rompre la bataille au front de devant, et aucunes fois aux bouts et aux costés; mais pour la très belle et saige ordonnance que le mareschal tenoit, tant en arbalestriers qui estoyent environ deux cens, et ès gens d'armes qui guères plus n'estoyent, qui tous se tenoient joincts et serrés ensemble comme un mur, n'eurent oncques les Sarrasins le hardement de venir enfoncer. Et tant comme ils en approchoient, c'estoit à leur grande confusion; car maints en y eut d'occis et d'affolés du trait et du ject des lances. Et ainsi comme vous oyez, le mareschal se tint là tant que jà approchoit la nuict. Et quand il vit que la mer ne s'appaisoit point, parquoy il pust avoir sa gent, dont moult grandement lui pesa d'ainsi faillir à parfournir son intention, en partit en très belle ordonnance, et rentra en son navire. Et jugez entre vous qui ce oyez, si il doibt de ceste vaillantise et hardiesse grand honneur avoir, d'oser tenir pied contre tant d'ennemis, pour le semblant duquel et fière contenance, et la grande résolution dont ils le voyoient, nonobstant que ils fussent en grand nombre, les espouvantoit et ostoit cœur et hardiesse. Mais il n'est pas de doubte que si aulcun signe de recréandise ou de peur y eussent véu, luy eussent couru sus, ne jamais pied n'en fust eschappé.

CHAPITRE XXIII.

Cy dit comment le mareschal alla devant la Liche, et les embuches que les Sarrasins avoient faictes pour le surprendre.

Le mareschal se partit adonc, et tant erra par mer, nonobstant le grand vent qu'il faisoit, qu'il vint devant une grosse ville qui sied comme à une lieue de la mer, nommée la Liche. Mais quand il vint devant le port, ne trouva pas en sa compaignie le quart de ses galées; car le grand vent qu'il avoit fait la nuit les avoit esloignées et séparées les unes des autres, et desvoyées de leur chemin; et pour les grands feux que les Sarrasins faisoient sur la marine en faisant grand guet, ne pouvoient choisir l'adresse des galées qui devant alloient. Si demeura là tout le jour le mareschal, et ne vouloit descendre sans tous ses gens; car grande partie de ceulx qu'il avoit avec luy estoient malades et blessés; et y fut jusques à basses vespres, en attendant son navire; dont moult luy ennuyoit, car il ne voyoit mie sur le port plus de trois mille Sarrasins, et d'eulx cuidoit-il bien venir à chef. Et adonc arriva son navire; mais il estoit trop tard pour descendre. Ha Dieu! comment est vray le proverbe qui dict: Ce que Dieu garde est bien gardé; et l'Escriture-Saincte qui dict: Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? Car manifestement on peult voir en ceste occasion que Dieu vouloit garder le mareschal comme

son cher serviteur, et sa compaignie aussi, par ce qui a apparu, ainsi comme conter orrez. Le mareschal, qui avoit espérance le lendemain au matin à besongner, fit mettre en une galée messire Jean d'Outre-marin Genevois, et messire Choleton, pour bien adviser deux tours qui siéent sur le port de Liche, en espoir de les assaillir le lendemain, et se tira un peu loing, comme Dieu de sa grâce l'en advisa. Quand les Sarrasins véirent que il se retiroit, ils cuidèrent que il se départist. Adonc manifestement descouvrirent leur embusche, et saillirent hors de deux parts. C'est à sçavoir de derrière une montaigne et d'un bois, qui estoit entre la ville et le port, bien trente mille Sarrasins, et à pied et à cheval, qui tous vinrent sur la marine crians et brayans comme diables d'enfer. Et quand le mareschal et sa compaignie les virent en telle quantité, louèrent Nostre-Seigneur de la grâce que il leur avoit faicte dont l'advanture estoit advenue, par quoy le jour n'estoient descendus, et le réputèrent comme à miracle de Nostre-Seigneur, qui de sa grâce les avoit voulu sauver.

CHAPITRE XXIV.

Comment le mareschal, pour ce que ja se tiroit vers l'hyver, s'en voult retourner à Jennes.

De la Liche se partit le mareschal, car bien vit que impossible seroit à si peu de gens qu'il avoit de forçoyer tant d'ennemis, vu que encore moult estoyent les siens foibles, et que moult en y avoit de malades et blessés. Si s'en retourna derechef en Cypre, à Famagouste, pour laquelle cité avoit esté le débat d'entre le roy de Cypre et les Genevois, comme dict est, auxquels elle demeura paisiblement. Et pour ce fust nécessité qu'il la visitast. Si ouït de leurs causes et questions, et détermina de leurs querelles au mieulx qu'il put, selon le temps qu'il y arresta, qui ne fut pas plus de huict ou dix jours. Si establit officiers, et leur donna ordonnances de gouverner, et bien leur chargea que bonne justice fissent. Puis vint à Rhodes, où le grand maistre du dit lieu moult l'honnora et festoya, et là séjourna environ dix ou douze jours. En celuy espace de temps que il séjourna, il ordonna que trois de ses naves feussent apprestées, et là dessus fit monter tous les malades et blessés de sa compaignie, dont il y en avoit grand foison, tant chevaliers et escuyers comme arbalestriers, varlets et mariniers, tant que, pour la grande quantité des dicts malades, convint que le mareschal retint petite compaignée pour luy; car il mit le plus de ses gens d'armes sur les dictes trois naves, pour les conduire et gouverner. Si estoit demeuré si mal armé, que avec ce que il avoit peu de gens, à peine avoit-il de douze à quatorze cens arbalestriers. Des dictes trois naves, les deux se partirent aussitost comme luy, dont il ne se put ayder, et l'autre séjourna à Rhodes un mois, et puis à son retour périt en Sicile, dont dommaige fut et pitié pour les bonnes gens qui dessus estoyent. Et ainsi se partit le mareschal du dict grand maistre; et par le conseil de ses gens, qui moult l'en admonestoient, délibéra de s'en retourner à Jennes sans plus faire pour celle saison; car jà tiroit vers le temps que la mer souvent s'engrosse pour cause de la mutation des vents, c'est à savoir de l'hyver. Si se mit en mer à si petite compaignie, comme dict est. Tant alla, sans mal ne sans encombrier, que il vint jusques en la Morée. Et quand il fut là venu, cuidant paisiblement s'en venir le demeurant de son chemin, quand il fut au port que on dict le cap Sainct-Ange, adonc lui vinrent deux naves qu'il avoit laissées à Rhodes, moult bien garnies de bonnes gens d'armes et d'arbalestriers à grand foison, desquels il ne prit nuls, pour ce que il n'espéroit point en avoir à faire.

CHAPITRE XXV.

Comment les Vénitiens, pour avoir achoison de faire ce qu'ils firent après, se alloient plaignans du mareschal de la prise de Barut.

Or me convient derechef tourner au fait et à la matière des Vénitiens, pour conclure et terminer ce que j'ai dict devant, c'est à sçavoir en quelle manière creva l'enflure de l'envie portée en leurs couraiges jà par long temps, et le venin qui en saillit laid et abominable. Quand les Vénitiens virent que tout ce qu'ils avoient basty vers les Sarrasins contre le mareschal ne leur avoit rien valu, déterminèrent entre eux, que, comment qu'il fust, tandis que ils avoient lieu et commodité, s'ils pouvoient, viendroient à leur intention; car s'il arrivoit à Jennes, à peine

jamais y aviendroient, si d'advanture n'estoit que si à point le trouvassent, vu que il estoit moult petitement accompaigné, parce qu'il avoit envoyé grande partie des galées et du navire de son armée, et que il n'avoit soupçon de nul encombrier. Et de tout ce si prenoient-ils moult bien garde, comme ceulx qui autre chose ne guettoient que de savoir tout son dessein, pour leur poinct mieulx adviser. Mais par cautèle, pour plus couvrir leur mussée volonté, voulrent trouver aulcune achoison et couleur de cause raisonnable; et vont semer voix et paroles par manière de plaintes à plusieurs gens, que ils voyoient bien que le mareschal vouloit prendre débat à eulx, et que bien leur avoit monstré en la prise de Barut, auquel lieu leur avoit fait trop grand dommaige en leurs marchandises, à grand foison que là avoient, et sans leur faire à savoir l'allée; de laquelle chose trop se tenoient mal contens d'ainsi estre desrobés et pillés, et le leur avoir perdu. Tant allèrent ces paroles, que par aucuns des amis et bienveuillans du mareschal luy furent rapportées là où il estoit, en la Morée, et que bon seroit qu'il se gardast d'eux, car il estoit à doubter que ils ne l'aimoient mie. De ceste chose fut moult esmerveillé le mareschal. Si respondit que il ne pouvoit nullement croire ne penser que ce fust vray que ils luy voulsissent mal, ne que ils se plaignissent de luy; car oncques en sa vie ne leur avoit mesfait, ains les avoit traictés en tous lieux où trouvés les avoit, aussi amiablement ou plus comme les propres Genevois, comme ceulx que il réputoit ses amis, et aussi pour tousjours tenir et nourrir paix entre eulx et les Genevois; et que aussi les Vénitiens, par tout où ils le trouvoient, luy monstroient tant de signes d'amour qu'il s'en tenoit très tenu à eulx. Et quant du faict de Barut, ne pourroit croire que malcontens s'en tenissent; car ils savoient bien que plus d'un an devant il avoit envoyé desfier le souldan, pour ce qu'il avoit pris des marchands Genevois qui estoyent au Caire, à Damas et en Alexandrie, et les avoit rançonnés contre son saufconduit; laquelle chose il avoit mandée aux dicts Vénitiens, et fait sçavoir, afin qu'ils tirassent leurs biens et marchandises hors du pays, bien dix mois avant que il partist de Jennes; et que ce ne pouvoit estre que ils eussent de leurs marchandises en la dicte ville de Barut, car toute la trouvèrent vuide. Et d'autre part, tant comme il y fut, ne devant, ne après, ne trouva Vénitien, ne autre de par eulx qui luy notifiast ne dist que il y eust rien du leur; car s'il eust sceu que ils y eussent rien eu, ne mesmement autres chrestiens, jà à leurs choses n'eust souffert toucher; car pour grever chrestiens n'estoit mie allé, mais seulement aux ennemis de la foy. Et encore, s'il estoit ainsi que ils s'en tenissent mal contens, et ils luy faisoient à savoir que ès choses prises il y eust eu du leur, sans faille tout leur feroit rendre; et icelle response leur feroit si aulcune clameur ou plainte luy en venoit, de laquelle chose encore de leur part n'avoit ouy nouvelles. Et quant est que il eust volonté de prendre débat à eulx, ou que eulx le voulsissent prendre à luy, s'il en eust eu quelque pensée, il n'eust pas renvoyé quatre de ses galées et autres galiotes de son armée, vu que ses gens estoyent tous foibles encore, et que moult il avoit perdu de ses arbalestriers. Si ne faisoit mie semblant de vouloir nul grever, ne que il eust doubte aussi que nul ne le grévast; car s'il l'eust pensé, aultrement se fust garny, car bien en avoit eu le temps et commodité: mais s'en alloit son chemin simplement, comme celuy qui à nul ne vouloit nuire, et pensoit semblablement que nul nuire ne luy vouloit. Ces choses respondit le maréchal à ceulx qui luy en parloient. Et tantost arriva au port que on dict le port des Cailles, et là vint coucher. Si advint en celle, nuict un peu avant le jour, que il arriva un petit vaisseau que on nomme brigantin, et estoit vénitien, et cuidoient ceulx qui dedans estoient que ce fussent les galées des Vénitiens, car elles n'estoyent pas loing de là, comme ouïr pourrez. Celuy apportoit plusieurs lettres de par les Vénitiens au capitaine de leurs galées, et à autres de sa compaignie, et feurent ces lettres par ignorance baillées ès mains du patron des galées du mareschal, les cuidant celuy auquel elles avoient été recommandées bailler en la main du capitaine vénitien. Mais quand il s'advisa et apperceut que il n'estoit pas là où il cuidoit, si fut tant esbahy que il ne savoit que dire ne que faire. Quand le patron le vit esbahy, il luy demanda où il cuidoit être. Il dict que aux galées des Vénitiens; mais il voyoit bien que non estoit. Et adonc le dict patron porta les lettres et mena le messaiger au mareschal, lequel un petit l'interrogea; mais

quand il le vit tant espouvanté, adonc de sa très grande libéralité, noblesse de cœur et franchise, et afin que les Vénitiens ne pussent trouver nulle cause de eux plaindre de luy, luy dist débonnairement : « Mon amy, n'ayez doubte, vous estes entre vos amis, et raurez vos lettres toutes telles que les avez baillées. » Adonc les luy rendit toutes telles que elles estoient, liées en un fardeau ; et luy dit que, s'il luy failloit rien que, il le recommandast au capitaine et à sa compaignie ; et ainsi s'en partit. Quand il fut jour, le mareschal se remit en son chemin, et celle journée ne trouva advanture qui face à conter. Si vint gésir devant la ville de Modon, de côste une isle qui est appelée l'isle de Sapience. Quand il feut là, il fit jeter le fer et ancrer celle part. Tantost que ce fust faict, vint une espie des Vénitiens, en une barque où il y avoit cinq ou six hommes, lesquels pour savoir la route du mareschal, et véoir s'il se doubtoit de rien, et en quel arroy il estoit, demandèrent quelles gens c'estoient. Et il leur fut respondu que c'estoit le mareschal et les Genevois ; et l'on leur demanda des nouvelles, et s'ils vouloient aulcune chose que le mareschal pust ; ils dirent que grand mercy, et que nulles nouvelles ne savoient. Si les fit-on boire, et atant se partirent.

CHAPITRE XXVI.

Comment les Vénitiens assaillirent le mareschal, et la fière bataille qui y fut ; et comment le champ et la victoire luy en demeura.

Le dimanche septiesme jour d'octobre, bien matin, se partit le mareschal du port de Sapience devant Modon, et se mit en voye pour tenir son chemin droict à Jennes. Mais ores estoit temps que plus ne fust cachée la felonne volonté des Vénitiens, qu'ils avoyent tant gardée celément. Or leur semble véoir temps et lieu de la mettre à effect ; car assez despourvéu le pouvoient prendre, et eulx au contraire estoyent bien garnis, et de leur fait advisés. Si n'eut pas le mareschal erré environ deux milles, quand il vit partir de derrière l'isle de Sapience, le capitaine des Vénitiens accompaigné de onze galées, lequel alla tout droict à Modon, et là prit deux grosses galées de marchandises qui estoyent dedans le port, toutes chargées de gens d'armes jusques au nombre de mille hommes, et avec ce bien dix huict ou vingt vaisseaux tous chargés de gens d'armes et d'arbalestriers : et à tout cela et leurs onze galées que auparavant avoient très bien armées et chargées de gens d'armes et d'arbalestriers, après le mareschal tirèrent tant comme ils purent : et furent mis en très belle ordonnance, comme pour donner la bataille. Et avec ce, par terre faisoient aller selon la marine grande foison de gens d'armes à pied et à cheval, afin que le mareschal et sa compaignie ne pussent eschapper par nulle voye, au cas que, par peur ou par quelque advanture, pour se sauver vers terre se retirast. Le mareschal qui voyoit de loing toute celle ordonnance, n'avoit pourtant contre eulx nul soupçon, ains cuidoit que ils se départissent en telle forme du pays de delà, pour eulx en venir droict à Venise ; car jamais n'eust peu penser que sans le défier ou lui faire à savoir, luy venissent par telle voye courir sus et l'assaillir. Si exploictèrent tant leur erre les Vénitiens, que en peu d'heures furent moult approchés. Adonc les gens du mareschal qui en tel arroy venir les virent, luy dirent que sans faille les Vénitiens venoient contre eulx en trop mauvaise contenance d'amis : car ils estoyent très grand nombre de gens armés en toute ordonnance de bataille, les arbalestriers tous prests de tirer, et les gens d'armes les lances droictes, et toutes choses apprestées comme il appartient pour assembler et pour combatre ; et pour Dieu qu'il y advisast, si que de son opinion ne fust mie déceu, par quoy se trouvast surpris désarmé et despourvéu. Quand le mareschal vit la manière, et que c'estoit à certes, adonc n'eut-il en luy que couroucer. Si fit hastivement ses gens armer, si peu qu'il avoit : car mal en estoit garny. Et trop luy pesoit de ce que deux jours devant avoit congédié deux des naves de son armée, toutes chargées de gens d'armes et d'arbalestriers ; et s'il eust cuidé ceste advanture bien s'en fust gardé, mais jamais ne l'eust pensé. Et à tout ce avoyent bien pris garde les Vénitiens, et pour ce le surprirent à leur advantaige. Si mit ses gens tantost en ordonnance, et ses arbalestriers, si peu qu'ils estoyent, et tantost fit tourner vers les Vénitiens les proues de ses galées, et tout appareiller pour assembler, si besoing estoit. Toutesfois il fit expresse défence que nul ne fist semblant de tirer à eulx

bombarde ne autre traict; car encore ne pouvoit du tout croire que en mauvaise intention contre luy venissent, et ne savoit si ils venoient pour parler à luy pour aucune restitution du fait de Barut, si comme on luy avoit dict que ils s'en tenoient mal contens, ou pour autre chose; si ne vouloit nullement contre eulx commencer débat. Quand ils furent assez approchés, adonc s'arretèrent tout coys, pour eulx du tout mettre en arroy de combattre, comme il affiert en mer, et leurs voiles prirent à ployer, à ce que elles ne leur nuisissent, et à toutes leurs choses bien appointer. Semblablement estoit arresté le mareschal avec tous les siens, pour les mettre en arroy tout au mieulx que faire se pouvoit. Et adonc vit bien que c'estoit acertes. Si pria moult et enhorta ses gens que ils se défendissent vigoureusement; car il avoit espérance en Dieu que, ainsi comme autresfois leur avoit aydé, à ce besoing ne leur fauldroit point; et ainsi le manda en toutes ses galées. Quand les Vénitiens furent bien mis en arroy, adonc prirent à naviger à effort tant comme ils purent vers le mareschal; et luy qui oncques ne s'esbahit, semblablement vint de randon vers eulx. Si s'escrièrent iceulx Vénitiens, en disant : « bataille ! bataille ! » et avec ce luèrent les nostres de bonnes bombardes, et commencèrent les premiers. Mais nos gens ne leur gauchirent mie, ains lancèrent vers eulx de bombardes et de trait sans nulle espargne. Si prirent à approcher, ainsi tirans les uns aux autres si druement que plus ne pouvoit estre, tant que si près furent que ils vinrent au pousser des lances, et que les galées s'entrejoignirent. Lors commença la bataille dure et aspre, et mortelle, et à bonne lance, les uns contre les autres, dont maints y perdirent la vie. Après les lances, s'entrecoururent sus main à main, à dagues et à haches et espées. Et là vissiez nos gens fort envahis et durement assaillis : mais leur grand vaillance, qui autres fois et en tant de lieux s'estoit grandement démonstrée, ne fut mie adonc amortie; ains tant vigoureusement se défendirent, que oncques gens mieulx ne le firent. Si n'estoit mie le jeu esgal quant à la quantité de gens; car, pour un, quatre y en eut des ennemis, et presque le double de navire. Si eurent les nostres moult à souffrir, pour la foison de gens d'armes et trait qui fut contre eulx. Mais comme ils se combatoient par grand vertu, ce n'estoit merveilles s'il y en eut moult d'occis et de navrés; mais cher se vendoient aux occieurs, car maints en versèrent le jour en la marine noer tous armés avec les poissons. Et les véissiez saillir apertement, et courir par grand vertu aux galées et au navire de leurs adversaires, nonobstant que moult les grévassent les deux grosses galées qui les surmontoient de haulteur, qui trop leur nuisoit. Mais ire et desdaing de ce que se voyoient ainsi surpris accroissoient leurs forces et leurs couraiges, parquoy à merveilles s'advanturèrent pour eulx venger; si faisoient là merveilles de leurs corps. Hélas ! et si esgaulx fussent de nombre, comme tost feust la chose par eulx expédiée : mais trop estoit grande l'assemblée de leurs ennemis; et y avoit moult bons gens d'armes souldoyers; car les Vénitiens, qui bien congnoissoient la vaillance et prouesse du mareschal et de sa compaignie, avoient pris gens d'eslite, tous les meilleurs que finer pussent. Longuement dura ceste bataille par la vigueur de nos gens, que les autres taschoient à desconfire : mais il ne leur fut mie léger à faire; car trop y trouvèrent grande résistance. Si furent toutes les galées entremeslées, qui main à main se combatirent si durement, que grande cruaulté estoit à voir deux parties qui oncques mesfait n'avoient les uns aux autres; et telle occision fust entre eulx, car aussi mortellement s'entre-envahissoient, comme si ce fust pour la vengeance de père ou de mère morts, ou de perte perpétuelle. Et le tout par l'iniquité et l'envie de l'une des parties, comme dict est. Ha ! faulse envie ! que tu as basty de males œuvres, et maints as livré à honte ! Mais ce ne feras-tu mie de ce vaillant mareschal pour ceste fois, ne jamais, si Dieu plaist ! car Dieu l'a en sa garde entre les aultres. Que vous diroye-je du dict preux combatant, et de ceulx de la galée où son corps estoit, qui fut accouplée à celle du capitaine des Vénitiens ? car Dieu sçait comment luy et les siens vaillamment le firent, luy, pour conforter ses bons combatans, et eulx par son exemple, et pour garder et défendre leur bon chevetaine et seigneur. Ce n'estoit sinon merveilles à voir. Et leurs ennemis aussi moult les requéroient; car comme dict est, gens estoyent en armes très eslus et esprouvés : mais nonobstant, ceulx de la dicte galée du mareschal, comme loups affa-

més ou enragés, sailloient en celle du capitaine si druement, et couroient parmy, faisans les traces de leurs coups, que si tost n'eust été secourue moult petit eust eu de durée. Mais les dictes deux galées grandes et hautes qui aux deux lez la targèrent, firent au mareschal et aux siens trop d'encombrier ; car de là sus lançoient les ennemis à eulx qui moult en occirent. Et à brief parler, à quoy plus long compte vous tiendroye? Bien l'espace de quatre heures dura ceste meslée, qui moult est grand merveille comment ce peut estre que tant durast. Ainsi comme ouïr pouvez, fut moult dure ceste bataille, où le mareschal et sa gent si vaillamment se portèrent, comme dict est, que en fin le champ leur demeura. Mais à dire toutes les vaillantises que chascun endroict soy y fit, long seroit à raconter. Et pour l'honneur d'eulx et de leurs lignées, et pour exemple de bien faire à ceulx qui nommer les orront, est bien raison que les noms soyent ramenteus en cest endroict des principaulx qui vaillamment s'y gouvernèrent. Le premier que par droict nommer debvons, est le vaillant chevetaine le bon mareschal, par la force duquel, hardement et savoir en eurent l'honneur. Là fut aussi le bon Chasteaumorant, qui de bien faire ne s'y faignit, comme il parust à luy et à ses ennemis, messire Louys de Culan, messire Jean Dome, messire Robinet Fretel, messire Jean le Loup; et des escuyers Guichart de Mage, Robert de Tholigny, Regnauld d'Escambronne, Richard Monteille, Jean de Mont-Renart, Charlot de Fontaines, Odart de la Chassaigne, et Jean de Ony, lequel en ceste bataille entre les autres y fit tant de sa part, que il emporta, au dict des amis et des ennemis, à merveilles grand los. Et s'il y besongna, bien y parut à son corps, lequel, nonobstant que il fust bien armé, fut navré de plusieurs playes comme mortelles. Et avec les dessus dicts nommés plusieurs autres, qui long seroit à raconter, très vaillamment s'y portèrent, et généralement tous les François, et plusieurs Genevois et autres. Et à la parfin les ennemis qui jà estoyent lassés, et qui véirent que nonobstant tout leur effort et toutes leurs cautèles, pour néant s'efforçoient de desconfire le preux combatant, et que trop y perdoient des leurs, moult se voulsissent retirer s'ils pussent aulcunement à leur honneur, et en gaignant ou recouvrant quelque chose de leur perte. Adonc tant s'efforcèrent que ils enclouirent entre eulx trois des galées du mareschal, qui sur eulx trop s'estoyent advanturées, et des aultres les séparèrent, et icelles trois tant pourmenèrent que prises les emmenèrent, et laissèrent le champ au vaillant combatant à tout le demeurant de sa gent, qui grand honneur en doibt avoir. Toutesfois toutes ne s'en allèrent les galées des ennemis : car malgré eulx en retint une. Et les autres comme vaincus laissèrent la place, et fuyant s'en allèrent retirer et ficher en leur ville de Modon, dolens et marris dont avoyent failly à leur intention. Et le mareschal et les siens de la place ne se bougèrent jusques à ce que ils en eurent perdu la vue.

CHAPITRE XXVII.

Comment le mareschal s'en alla à Jennes, irrité contre les Vénitiens; et des prisonniers qui furent emmenés d'un costé et d'autre

Ainsi comme vous oyez, demeura le champ de la bataille au preux mareschal à tout le demeurant de sa gent; et les Vénitiens comme vaincus se retirèrent et le laissèrent. Mais tant demeura dolent et indigné de ceste advanture, dont jamais ne se fust donné de garde, et de ce que ainsi avoit esté pris au despourvéu, et aussi de la perte que il avoit faicte de sa gent, que nul ne pourroit dire comment son cœur fut gros et enflé contre les Vénitiens. Mais ceste trahison cuida-il bien venger. Si dict que à ce ne fauldroit-il point, si Dieu luy donnoit vie. Si se partit à tant de la place, et environ soy rassembla ses gens et ses galées au mieulx qu'il put. Mais bien vous promets que ils ne sembloient mie gens venans de feste ou danse : car à merveilles estoyent lassés, navrés et desrompus, et n'estoit mie de merveilles. Si les réconforta et visita par grand amour et pitié le bon mareschal : et non pourtant quatre jours après la bataille dessus dicte, comme le mareschal tenoit son chemin droict à Jennes, rencontra deux naves des Vénitiens. Sur icelles voult en partie venger son ire; si les fit tantost assaillir si durement que guères ne durèrent, ains furent tost prises, et les emmena avec luy à Jennes. Si estoient lesdictes naves bien garnies de biens et de bons prisonniers, lesquels il retint jusques à ce que les Vénitiens luy rendirent les

siens. Mais avec ce moult luy estoit le cœur dolent de ses bien-aimés gentilshommes qui furent emmenés prisonniers, où moult avoit de vaillans gens, dont le principal d'eulx estoit le vaillant et bon chevalier Chasteaumorant, qui le jour avoit souffert et moult faict d'armes, et avec luy trente quatre chevaliers et escuyers, tous gens d'eslite, de grand honneur et renommée, et autres plusieurs bons et notables Genevois, et autres, qui furent pris deux autres galées. Aussi y avoit grand foison de gentilshommes de renommée et de grand honneur en la galée qui par nos gens fut prise comme dict est. Et que tels fussent, y parut quant vint au fait de leurs rançons et délivrances, si comme ouïr pourrez. Et ainsi arriva le mareschal à Jennes, où il fut à si grand honneur et joye receu de tous les plus grands, et généralement de tout le peuple, que oncques seigneur ne fut receu à plus grand feste. Mais atant vous lairrons du mareschal, et dirons du seigneur de Chasteaumorant et des autres prisonniers que on menoit à Venise.

CHAPITRE XXVIII.

De la pitié des prisonniers françois.

Quand Chasteaumorant avec la compaignie des autres prisonniers furent arrivés à Venise, adonc on les ficha en bonne forte prison; et selon la coustume en tel cas, je croy qu'ils n'eurent mie toutes leurs aises : car dur giste et petit repas, et du mal assez leur faisoit compaignie. Helas! si n'en eussent-ils mie eu mestier : car navrés, malades et blessés plusieurs d'eulx estoyent. Et si oncques eurent eu aise, joye et repos, adonc en eurent-ils souffreté : mais ainsi sont souvent servis ceulx qui honneur quièrent et pourchassent, et bien doibvent estre hault eslevés les bons qui si chère chose vont poursuivans. Or furent ainsi là à grand tourment et meschef de cœur, de corps et de pensée. Car bien savoient que le mareschal estoit tant indigné contre les Vénitiens, et à bon droict, que pour rien n'eust laissé de leur faire guerre et de s'en venger. Si ne sceurent que faire, ni quel conseil prendre; car bien furent informés des coustumes des dicts Vénitiens, c'est à savoir que au fait de leurs guerres jamais les prisonniers que ils prennent ne sont délivrés jusques à ce que la guerre soit faillie, qui peult aucunes fois durer tout l'âge d'un homme. Si pouvez penser, vous qui ce oyez, en quel soucy ces bons gentils hommes debvoient estre. Le bon Chasteaumorant, le saige au cœur constant, en qui ne default vertu que bon et vaillant et preux doibve avoir, lequel pour male fortune ne se trouble, ne pour la bonne moult ne s'esjouist, fut entre eulx comme leur chef. Si les réconfortoit par ses bons admonestemens, et leur mettoit Dieu en mémoire, comme celuy qui l'aime, sert et craint, et leur disoit que à luy retournassent et y eussent fiance, et que sans faille point périr ne les lairroit : et avec ce, que ils eussent cœurs de gentils hommes forts et endurcis, et qui pour rien ne se doibvent douloir, ne délaisser bonne espérance, ne cheoir en desconfort. Et ainsi souvent les réconfortoit, et iceulx prenoient grande consolation. Mais ne croyez mie que le bon vaillant mareschal oubliast ses bons amis, pourtant s'il ne les voyoit, et s'ils estoyent enchartrés, comme souvent sont oubliés des princes, dont est pitié, ceulx qui sont à cause de leurs guerres pris et destruits. Nenny certes. Mais au plus tost qu'il put, les envoya réconforter de fait et de paroles; car argent assez et largement leur envoya; et manda que de rien n'eussent mélancolie, car il ne leur fauldroit jour de sa vie; dont ils furent moult reconfortés.

CHAPITRE XXIX.

Comment les prisonniers mettoient peine par leurs lettres vers les seigneurs de France, que le mareschal ne fist guerre contre les Vénitiens, afin que leur délivrance n'en fust empeschée.

Tout ainsi qu'il est de coustume que toute personne qui se trouve en aulcune maladie ou désolation, cerche volontiers sa salvation et santé, et cerche diligemment voye de la trouver, iceulx par plusieurs fois vers Chasteaumorant à conseil se mirent, pour adviser qu'ils pourroient faire pour estre tirés hors de celle caige. Si en disoit chascun son bon advis; et sembloit aux aulcuns que bon seroit d'escripre piteusement de leur estat à leur bon maistre le mareschal, que pour Dieu il eust pitié de ses bien-aimés gentils hommes, et que il voulsist aulcunement fleschir à son grand et hault couraige, nonobstant la grande injure faicte à luy par les Vénitiens; parquoy, pour compassion d'eulx qui en

seroyent destruicts et morts par advanture par longue dure prison, ou aultrement, se voulsist déporter d'entreprendre la guerre. Les autres disoient, que bon seroit que ils escripvissent aux princes de France, en les suppliant humblement pour Dieu, que ils voulsissent mettre paix et accord entre le mareschal et les Vénitiens, ou sinon ils estoyent perdus. Ces deux voyes leur semblèrent bonnes : mais non pourtant les plus advisés doubtèrent que la grande ire, propos et volonté du mareschal de faire guerre aux Vénitiens ne pust estre desmue, ne pour pitié d'eulx, ne pour quelconque prière de prince, ne aultrement, si n'estoit seulement par une voye, c'est à sçavoir par le seul commandement de son souverain seigneur le roy de France, à qui de rien ne vouldroit désobéir. Bien le savoient; et s'ils pouvoient advenir par leurs prières et piteuses requestes que le roy lui mandast expressément par ses lettres, par ce poinct seroient guaris. Tel appointement leur sembla bon, et à celle conclusion se teinrent, et d'ainsi faire le conclurent; et mesmement avec ce que ils se ayderoient des autres deux voyes dessus dictes. Adonc les véissiez tous ensemble escripre lettres au mareschal pour ceste requeste, dont l'un ramentevoit l'amour que autres fois avoit trouvé en luy, l'autre comment il avoit vu sa grande piété démonstrer par divers cas, l'autre assignoit raison que ainsi il le debvoit faire pour eschever plus grand mal, l'autre qu'il feroit aumosne et grand'bonté de souffrir pour les reschapper de mort; et ainsi diversement tant piteusement à luy se recommandoient, comme ceulx que grand désir menoit, que quand les lettres veindrent ès mains du mareschal, il ne fust oncques en la puissance de son noble couraige que les larmes ne luy couvrissent la face, pour la pitié et amour qu'il avoit à ses bons amis. Mais pourtant ne se pouvoit desmouvoir de non vouloir la guerre, pour laquelle s'apprestoit tant et hastivement comme il pouvoit. Mais les povres prisonniers réconfortoit par ses messaigers. Et fit parler aux Vénitiens de les mettre à rançon aux guises de France : mais rien n'y valut; car ils dirent que ce n'estoit pas leur usance. Adonc véissiez les povres prisonniers escripre en France aux seigneurs ausquels ils estoyent de service. Car les aucuns estoyent au roy, les autres au duc de Berry, autres au duc d'Orléans, ou de Bourgongne, ou de Bourbon, et ainsi à plusieurs; et chascun supplioit humblement son seigneur et maistre que pour Dieu ne les voulsist oublier, ne laisser là pourrir en prison. Lesquelles requestes murent les seigneurs à grand pitié, si qu'ils escripvirent hastivement au mareschal de ceste chose, et firent tant que le roy lui escripvit que il n'en fist plus jusques à ce que il auroit déliberé en son conseil ce qu'il vouldroit qu'il en fust fait. De ceste défence fut moult dolent le mareschal; mais ne voult desobéir; si se souffrit à tant pour celle fois. Et en ces entrefaictes se entremirent aucuns bons moyens de traiter paix et délaisser la guerre, et singulièrement pour cause des dicts prisonniers. Long fut le traicté de ceste paix : car le mareschal jura qu'il n'y seroit vu ny ouy : mais puis qu'il plaisoit au roy et à nosseigneurs, il consentoit bien que les Genevois accordassent selon leur bon plaisir, et il ne leur contrediroit. Si fut à la parfin paix faicte entre eulx, dont les Vénitiens eurent grand joye (car ils n'en estoyent mie sans soucy et peur), à condition que prisonniers pour prisonniers seroyent rendus, et qu'il n'en y eust plus. Et ainsi fut accordé et fait. Et à tant furent délivrés nos prisonniers, qui furent huit mois entiers ès prisons des Vénitiens. Mais comme par divine volonté les choses viennent aulcunes fois pour le mieulx, on doibt Dieu louer de celle prinse : car elle escheva la guerre, dont grand mal et meschef s'en fust ensuivy.

CHAPITRE XXX.

Comment les Vénitiens s'envoyèrent excuser envers le roy de ce que ils avoyent fait.

Après ces choses, les Vénitiens qui doubtèrent la male-grâce du roy de France et des princes françois, pour l'achoison de ce qu'ils avoient faict, et dont les François avoient tenus prisonniers, pour eulx excuser envoyèrent leurs ambassadeurs devers le roy, qui portoient lettres de la seigneurie de Venise avec leur créance. Par ces lettres et ambassadeurs se envoyoient moult excuser de ce faict, disant : que le mareschalleur avoit fait trop grand tort et dommaige à Barut, et pris leurs biens et marchandises; et avec ce, quand s'en venoient vers luy pour luy

dire et remonstrer amiablement, et prier que restitution leur fist de leurs biens, que il leur courut sus, et premier les assaillit. Et eulx comme contrains se mirent en défence : pour laquelle chose Dieu leur avoit donné la victoire, si comme il apparust. Et pource ne leur debvoit sçavoir le roy, ni nosseigneurs, nul mauvais gré. Telles choses et assez d'autres mensongères pour leur excuse dirent au roy et à nosseigneurs; mais n'en furent pourtant crus, ne grand foy on n'y adjousta. Et ainsi s'en allèrent à petite chère, et à froide responsé. Le mareschal qui par ses amis de par deçà entendit ceste nouvelle, lesquels luy avoyent envoyé la coppie des lettres que on avoit apportées au roy, en fut tant fasché que plus ne se peut, et lors luy sembla bien avoir achoison de mouvoir noise et débat comme il désiroit aux Vénitiens. Et pour celle cause, et pour monstrer leur tort et mensonge, leur escripvit les lettres qui cy après s'ensuivent, ausquelles les Vénitiens n'osèrent oncques faire response. Et vrayement comme en armes il démonstroit sa vaillance, et au gouvernement sa prudence, pareillement en escripture apparoissoit son sçavoir au contenu d'icelles, lesquelles par luy sans autre furent dictées, si bien, et en si bel et notable style, comme on peut voir, et comme nul clerc rhétoricien pourroit faire, selon le langaige plain et bien ordonné de quoy on doibt user au devis du fait d'armes. Si pouvons conclure par ce qu'il nous appert, iceluy mareschal estre ès grâces comprises en sens et faits vaillans tout remply.

CHAPITRE XXXI.

Cy ensuit la teneur des lettres que le mareschal envoya aux Vénitiens.

« Au nom de Dieu qui toutes chose a faictes, et qui congnoist toutes personnes, et qui sur toutes choses aime vérité et hait mensonge, je Jean le Maingre, dict Bouciquaut, mareschal de France et gouverneur de Jennes, à vous Michel Steno, duc de Venise, et Carle Zeni, citoyen d'icelle cité, fais à sçavoir : que j'ai reçu la coppie d'unes lettres que vous Michel Steno avez envoyées en France au roi mon souverain seigneur, escriptes à Venise le pénultiesme jour du mois d'octobre dernier passé. Du contenu desquelles, si ce ne fust l'usance et coustume de vous, et vos prédécesseurs tenans le lieu que vous tenez, je me donnerois grand merveille, pource qu'elles sont toutes fondées sur mensonge, sans y avoir mis nul mot de vérité, et auxquelles j'eusse faict pieça response, si n'eust esté pour doubte d'empêcher la délivrance des François et Genevois, que contre droict et raison avez détenus prisonniers. Et pour ce maintenant la vous fais, et respons aux articles contenus en icelles en la manière qui s'ensuit.

« Et premièrement à ce que en vos dictes lettres est contenu que au mois d'aoust dernier passé, environ le dixiesme jour, je courant par la marine de Syrie, avec les Genevois, ay desrobé les biens et marchandises de vos Vénitiens estans à Barut, et qu'il ne profita point que par vos Vénitiens m'eust esté dict les dicts biens et marchandises estre leurs, et d'autres Vénitiens, et que en oultre ay prins aultres vos naves, je vous respons : que, il est vray que quand les ambassadeurs que j'avois envoyés devers le roy de Cypre eurent fait la paix, et je me trouvai en Cypre avec l'armée que adonc avoye, non voulant perdre la saison, regardant le tort et oultraige que le souldan avoit fait aux marchans et biens des Genevois, et au commun de la cité de Jennes (laquelle cité j'ai en garde et gouvernement pour le roi mon souverain seigneur), et que à bonne et juste cause j'estoye tenu de faire guerre et dommaige au dict souldan, et à ses pays et subjects, ayant volonté d'aller en Alexandrie, et pour le temps et vent contraire ne pouvant accomplir le désir que j'avois, je délibéray d'aller ès parties de Syrie, où je les trouvay bien advisés de la venue de moi et de mon armée, par les lettres et messaigers que vos Vénitiens leur avoient envoyé, qui estoit contre Dieu, contre loyauté et contre tout ce que bon chrétien doibt faire.

« Et environ le jour que en vos dictes lettres est contenu, vins descendre au dict lieu de Barut, ou près. Paravant ma quelle descente voyant une griperie partant du port, envoyai une de mes dictes galées après elle ; et fut prise et emmenée ladicte griperie, laquelle estoit de vos Vénitiens, qui par l'ordonnance de vostre conseil de Nicosie estoit allée, plusieurs jours avoit, au dict lieu de Barut, pour faire à savoir aux Sarrasins la venue de moy et de ma dicte compaignie. Et néantmoins peu de temps après

que je l'eus faict prendre, pour monstrer amitié envers vous plus que tenu n'y estoye, fis delivrer ladicte griperie et les hommes qui dessus estoyent, sans leur faire nul dommaige en l'avoir, ne en leurs personnes. De laquelle chose je fais grande conscience, et que tous les Vénitiens et gens qui estoyent dessus ne fis pendre ou jecter en la mer, pour ce que l'œuvre que ils avoyent faicte et faisoient estoit traistresse à Dieu et à la chrestienté.

«Et quant aux biens et marchandises qui au dict lieu de Barut furent trouvés, il est bien à penser et doibt-on croire fermement que, puis que vos Vénitiens y avoient faict savoir ma venue, comme dict est, qu'ils avoient bien pourvéu à lever les biens et marchandises que ils y avoient. Et bien est vray que, moy estant à la terre comme en terre d'ennemis, abandonnay à prendre ce qui s'y pourroit trouver : laquelle prise fut petite, pour ce que il s'y trouva peu. Après laquelle prise et demeure faite en la ville, l'espace et temps que le cas le requiert, ayant fait bouter feux par la dicte ville, me retiray en mes galées, sans ce que moy estant en la dicte terre, ne moy retiré en mes dictes galées, fust pour lors à moy venu homme quelconque, Vénitien, ne autre pour eulx, me demander nulle restitution de biens, ne de proye qui y eust esté prise, comme mensongeusement l'avez escript. Car Dieu sait, si elle m'eust esté demandée, que de bon cœur et de bonne volonté eusse fait restituer ce que de raison eust esté, pource que je n'avois intention ne volonté de porter dommaige à vos Vénitiens, ne autres chrestiens, mais tant seulement au dict souldan, ses pays et subjects, auxquels j'avoye la guerre.

«Et à ce que vous adjoustez que tantost, après la prise de Barut, j'ay pris autres vos naves, si ne fust, comme dict est dessus, vostre usance accoustumée d'escripre et dire mensonges plus que nulles autres gens et nations qui soyent, je me donnerois grand merveille; car vous mesmes savez bien, et pouvez bien savoir que le contraire de ce que avez escript est la vérité. Et toutesfois, si j'eusse voulu, j'en pouvois assez prendre; car à Lescandelour, à Famagouste, à Rhodes, tant à mon aller comme à mon retour, et en plusieurs autres lieux sur la marine, tant à la coste de Syrie, comme ailleurs, j'ai assez trouvé de vos naves et autres vos navires en grand nombre, lesquels estoyent bien en ma puissance d'en faire ce que je vouloye : mais par tout où je les ay trouvées, je les ay traictées aussi bien ou mieux que si ce fussent navires de Genevois.

«Et quant à ce que en vos dictes lettres est contenu, que environ le septième jour d'octobre dernier passé, moy accompagné de onze galées me trouvay autour de Modon, et que là vous, Carle Zeni, capitaine des galées des Vénitiens, délibérastes de vous monstrer amiablement à moy et à mes galées, pour vous complaindre et requérir satisfaction des choses qui par moy et ceulx de ma dicte compaignie avoyent esté ostées à Barut et ailleurs aux marchands vénitiens, et que lors moy et mes galées tournasmes les proues encontre vous et les vostres, monstrant et tenant manière d'ennemis, et que vous, ce voyant, comme contrainct, et ne pouvant autrement faire, fistes le semblable vous et vos galées encontre moy et les miennes, et tant que par mon défault et coulpe fust dure bataille entre les parties, en laquelle bataille furent prises trois de mes galées, et les autres se mirent à la fuite, je vous respons en la manière qui s'ensuit: Il est vray que au retour de mon voyage je m'en vins vers Rhodes, duquel lieu de Rhodes je partis avec onze galées pour venir en ma compaignie. Et ces miennes galées, pour le long voyage que fait avoye, où j'avoye eu et laissé plusieurs de mes gens morts, blessés et malades, estoyent très mal armées, tant de mariniers, comme des compaignons arbalestriers, et encore moins de gens d'armes. De laquelle chose pour les mieux armer ne appareiller, nonobstant que bien l'eusse peu faire de gens, comme vous savez qu'il y en avoit beaucoup et de bons au dict lieu de Rhodes, je ne me soucioye, pour ce que je n'avoye soupçon en mon retour de vous, ne d'autres chrestiens, que je tenois tous amis; et par espécial de vos Vénitiens, pour les belles bourdes polies, et paroles mensongères que vous, Carle Zeni, m'aviez dictes et par plusieurs fois mandées, combien que je sceusse bien que ès dictes parties de Modon vous estiez avec les galées des Vénitiens. Ainsi doncques, accompagné des dictes onze galées, m'en vins mon chemin pour venir droict arriver au dict lieu de Modon, devant lequel lieu, c'est à sçavoir en l'isle de Sapience, moy et mes dictes

galees jectasmes le fer, le sabmedy sixiesme jour du dict mois d'octobre, cuidans estre en lieu d'amis. Et pour donner à chascun congnoissance de la volonté et intention ferme que j'avoye de non offenser nulle de vos galées, ne naves, ne autres choses vénitiennes, et que si j'eusse eu autre volonté et intention, je l'eusse bien pu faire : il est vray que peu de jours, avant que j'arrivasse au dict lieu de Sapience, j'avois licentié deux galées de Scio qui estoyent en ma compaignie, une galée et une galiote du seigneur de Metelin, une galée et une galiote de Pera, une galée du seigneur d'Esne, une autre de mes galées que j'avois envoyée en Alexandrie, et deux ou trois galiotes. Toutes lesquelles galées et galiotes, si j'eusse eu envers vous autre volonté que bonne, j'eusse amenées avec moy; car il ne le me failloit que commander. Et en oultre le jour, avant que je arrivasse au dict lieu de Sapience, moy estant au cap Sainct-Ange, me vinrent trouver deux des naves de mon armée bien fournies de gens d'armes et arbalestriers, en l'une desquelles estoyent bien huict cent hommes armés ou plus. Lesquels gens d'armes et arbalestriers, si j'eusse voulu, je pouvoye prendre et lever, et les départir sur mes dictes galées à ma volonté. Et d'autre part, en ce mesme lieu, près du dict cap Sainct-Ange, vint un vostre brigantin, ou griperie de Candie, un peu devant le jour, arriver à mes galées, cuidant que fussent les vostres, lequel apportoit plusieurs lettres à vous Carle Zeni, et à ceulx de vostre compaignie. Le porteur desquelles estant sur ma galée, et icelles lettres baillées en la main de mon patron, me demanda mon dict patron que je vouloye qu'il en fist; auquel je respondis que je vouloye qu'il les luy rendist sans les ouvrir, et que je ne vouloye point que à luy ne autres Vénitiens quelsconques, ne à leurs biens fust aulcunement fait tort ou desplaisir, et qu'il le licentiast courtoisement. Et ainsi fut fait. Et encore celle mesme nuict que j'arrivay au dict port de Sapience, peu après ma venue, vint une vostre barque, aux gens de laquelle moy faisant parler par aucuns des miens, et demander des nouvelles, fut par eulx respondu : Que vous, Carle Zeni, estiez atout onze galées à Portogon, et que deux grosses gallées estoyent à Modon, avec plusieurs autres navires grans et petits, de l'une desquelles grosses galées celle mesme barque estoit, comme ils dirent. Laquelle barque, après toute courtoisie à luy offerte, je fis courtoisement licencier. Et le lendemain, qui fut le dimanche septiesme jour dessus dict, me partis bien matin du dict port de Sapience avec mes dictes galées, pour m'en venir mon chemin devers Jennes, en volonté de lever, au port de Ion, eaue dont mes dictes galées estoyent mal fournies; et ainsi comme je fusse allé deux ou trois milles, tirant droict au dict lieu du port de Ion, pour lever eaue, comme dessus est dict, vous monstrastes vous, Carle Zeni, atout onze galées parties du dict lieu de Portogon, et allant vers Modon, en quoy je ne pris nul soupçon. Auquel lieu, vous, ayant faict comme nulle demeure, vous apparustes de rechef, et monstrastes atout vos dictes onze galées, et à tout les deux grosses dessus dictes qui paravant ne s'estoyent à nous monstrées, en laquelle chose ne prins semblablement soupçon ne pensée aulcune, fors que de voir amis. Et mes galées, comme dict est dessus, estant petitement armées, et par ce pouvans peu exploicter de chemin, moy n'ayant aussi en ce trop grande volonté, pour ce que lors je m'appensay que vous estiez party pour prendre vostre chemin droict à Venise, ou que vous aviez volonté de parler ou faire parler à moy, vous, qui la trahison et mauvaistié que aviez intention de faire aviez longuement bastie, exploictastes de chemin en telle manière que en peu d'espace, fustes bien, prochain de moy et de mes dictes galées. Laquelle vostre venue je voyant hastive sur moy et sur ma dicte compaignie, et aussi voyant vos dictes onze galées et les deux grosses venans en bataille et ordonnance, chargées, outre ce qu'il est de coustume, de très grand nombre de gens d'armes, dont les lances, harnois et personnes se pouvoient clairement voir, ayant aussi fait les chetorières et tous autres habillemens qu'il convient à guerre et bataille, et mesmement vous, Carle Zeni, à tout vostre galée estre mis au milieu des dites deux grosses pour vostre plus grande sûreté : voyant en outre venir avec vous sept ou huict brigantins ou palestarmes de naves fort chargées de gens d'armes et d'arbalestriers, qui ne sembloit pas manière de venir demander aulcune restitution, comme en vos dictes lettres est escript, mais droicte manière et manifeste sem-

blance d'ennemis, qui sans parole et sans aucune sommation ou requeste, à nous impourvéus veniez courir sus; mesmement que par terre selon la marine faisiez venir grand nombre de gens d'armes, tant de cheval, comme de pied, de laquelle terre nous estions prochains : comme contrainct et par pure nécessité, fis tourner les proues de mes dictes galées contre vous, défendant premièrement que par nulle de mes galées ne fust faict offense à vous ne à aucun des vostres de bombardes, de traict, ne d'autres armures ou habillemens, ne autrement en aulcune manière, jusques à ce que de moy en eussent signe ou commandement. Laquelle deffence fut bien observée. Mais vous qui la volonté traistreuse de long temps aviez en vostre couraige, qui à ce faire aviez mis toute diligence et cure, et pour celle cause aviez pris et mis sur vos dictes treize galées et sur vos brigantins ou palestarmes dessus dicts très grand nombre de souldoyers, de gens d'armes et de traict, tant de ceulx de Modon, de Coron, comme de ceulx qui debvoient aller à la garde de Candie, et aussi de ceulx qui estoient ès navires qui pour lors estoyent à Modon, dont il y en avoit très grand nombre, comme dessus est dict, en grande ordonnance, avec bombardes, arbalestriers et autres choses à bataille nécessaires, avant que mes dictes galées pussent estre bien en arroy, ne que ce peu de gens que j'avoye pussent estre armés, qui encore ne l'estoyent, pour l'espérance que jusques lors moy et eulx avions eu envers vous d'amitié et non de inimitié, me vinstes courir sus et investir. Voyant laquelle chose, je fis signe et commandement à tous les miens que chascun fist à son pouvoir comme en tel cas appartenoit. Pourquoy tous ceulx qui en ont ouy ou orront parler, et qui à vérité adjoustent foy et non à mensonges, peuvent clairement voir et appercevoir que de vostre très malicieuse volonté et trahison pourpensée, non pas par contraincte, comme faulsement est contenu en vos dictes lettres, entrastes et esmutes la bataille, et que moy et les miens, par vostre défault et coulpe, et non pas par la mienne, entrasmes en icelle bataille comme contraincts et défendeurs; mesmement que si la bataille dessus dicte j'eusse désirée, je vous fusse plus tost allé trouver à Portlong, où vous n'aviez que onze galées, que je n'eusse vous laisser fortifier des dictes deux grosses, et des brigantins ou palestarmes dessus dicts. Laquelle chose m'estoit assez légère à faire, si j'en eusse eu la volonté.

« Et touchant ce que en vos dictes lettres est escript, que après la dure bataille entre nous furent prises trois de mes galées, et les autres se mirent à la fuite : de la dureté de la bataille, je m'en rapporte à ce qu'il en fut, et à ce que vous, Carle Zeni, si vous en vouliez dire la vérité, en pourriez dire, qui savez que deux fois le jour par ma galée la vostre fut courue et mise comme à desconfiture. Et si la besongne eust esté à partir à nous deux, et que ma galée n'eust eu à autres galées à faire qu'à la vostre, si je l'eusse légèrement dépeschée, nonobstant vos traistreux pourpensemens et dessein de longue main, tant en grand nombre de gens d'armes, d'arbalestriers, comme autres choses, oultre le nombre et usance accoustumée, comme dessus est dict.

« Et quant aux prises des galées, il est vray que par mes galées fut prise une des vostres, et par vos galées furent prise trois des miennes. Et se debvroit-on donner grand merveille, que vous, qui estiez en nombre de gens comme je croy trois fois plus que nous n'estions, et en nombre de navires plus que le double, et qui de fait appensé aviez appoincté votre besongne, nous estans impourvéus et mal fournis, et non sçaichans, ne ayans aulcun soupçon, toutes nos galées par les vostres ne furent prises. Mais Dieu qui à tard laisse trahisons et mauvaistiés accomplir à ceulx qui les entreprennent, nous garda et défendit, avec la peine que nous y mismes, que votre orgueilleuse et traistresse intention ne vînt à effect.

« Et quant à la fuite que vous avez escripte par mes autres galées avoir esté faicte, je me donne grandement merveille, comme d'une chose où il y avoit tant de gens, et dont la vérité peult estre si clairement sceue, comme de ce vous osez si appertement mentir; car vous, Carle Zeni, et vos galées, fustes celles qui, après que nous fusmes départis d'ensemble (laquelle départie fut faicte principalement par vous et par grand part de ceulx de vostre compaignie, de tout vostre pouvoir, lorsque nous estions les uns devant les autres), honteusement et à grand vergogne vous allastes retirer en vostre port de Modon, nous toujours demeurans en nostre

place jusques à ce que vous fustes au dict port. Et de notre place nous ne bougeasmes jusques à tant que, pour vostre entrée audit port, eusmes perdu la vue de vous. Laquelle chose à vous et à tous ceulx de vostre dicte compaignie doibt estre reprochée à une très grande lascheté de couraige et de défaillance d'honneur.

« Et pour venir à la conclusion de ceste mienne lettre, je dis ainsi et le veulx maintenir, que au cas que vous, Michel Steno, auriez donné à Carle Zeni congé, licence ou commandement d'avoir fait ce qu'il a fait encontre moy et ma dicte compaignie, eu esgard à la bonne paix qui estoit entre le commun de Jennes et le vostre, que vous avez fait comme faulx, traistre et mauvais, ensemble tous ceulx qui le vous ont conseillé. Et au cas que vous, Carle Zeni, l'auriez fait sans le congé ou commandement du dict Michel Steno, qui est votre duc et supérieur, je dis de vous le semblable que de luy et de tous ceux qui le conseil vous en auroient donné.

« Et pour ce qu'il est d'usance que tout gentilhomme extraict de franche et noble lignée doibt vouloir mettre à clairté et effect les choses par luy parlées, par espécial touchans son honneur, et que moi, qui sçay la vérité de ceste chose, le veuil semblablement faire, pour montrer la faulte et coulpe à ceulx qui l'ont desservy, et afin que ceste mauvaistié congnue, chascun se garde d'orenavant d'en faire une pareille, ou autre, je dis et diray, et vueil prouver et maintenir, comme tout noble homme doibt faire, que toutes les choses que vous, Michel Steno, avez escriptes au roy mon souverain seigneur, ou que vous, et vous aussi, Carle Zeni, pourriez avoir escriptes à autres, ou dictes touchant ceste matière, au contraire de ce que en ceste mienne lettre est contenu, qui est la pure vérité, sont faulses et mauvaises mensonges, et que faulsement et mauvaisement avez menti et mentirez toutes les fois que au contraire en escriprez ou direz aulcune chose. Et pour prouver et monstrer que ainsi soit, je vous offre, s'il y a nul de vous deux qui veuille ou ose dire le contraire, de lui monstrer de mon corps contre le sien par bataille, et lui faire confesser et recongnoistre, à l'aide de Dieu, la vérité estre telle comme je la dis. Et si ce party nul de vous deux n'osoit prendre, comme je croy, pour monstrer plus grande preuve de ma bonne raison et vérité, me confiant entièrement en Dieu, en Nostre-Dame et en monseigneur sainct George, je vous offre moy cinquiesme combattre lequel que ce sera de vous deux lui sixième, moi dixiesme celuy de vous luy douziesme, moi quinziesme celuy de vous deux luy dixhuictiesme, moy vingtiesme celui de vous deux vingt-quatriesme, ou moi vingt-cinquiesme celuy de vous deux lui trentiesme; par ainsi, que tous ceulx qui de vostre costé seront soyent tous Vénitiens, et que ceulx de mon costé soyent François et Genevois; pource que aux François et Genevois ensemble avez faite la trahison que faicte avez. Et pour estre teneur de la place et juge de ceste bataille, si de vostre part l'osez faire et accomplir, je seroye content plus que de nul autre que ce fust le roy mon souverain seigneur, si de sa grâce le vouloit faire. Et au cas qu'il ne vouldroit, ou que vous ne le vouldriez accepter, de quelque autre roy chrestien que voudriez eslire ou choisir, j'en seray content, et semblablement de maint autre moindre que roy. Et si la bataille s'accomplit, comme se fera, si Dieu plaist, si par vous ne défault, mon intention est que chascun soit armé de telles armes et harnois comme il est accoustumé de porter communément en guerre et bataille, sans autre malice ou malengin desraisonnable. Et si nulle des dictes deux offres ne voulez accepter ni accomplir, pour ce que vostre guerre et vos œuvres avez tousjours plus pratiquées par mer que par terre, je vous offre et suis content que l'un de vous, lequel que vouldrez, prenne une galée, et moi une autre, vue premièrement la vostre par aucuns des miens à ce de par moy commis, et aussi la mienne par autres des vostres que vouldrez semblablement à ce commettre, afin que les dictes galées soient semblables, et que icelles galées chascun puisse armer à sa volonté, en tel nombre et quantité de gens comme bon luy semblera. A la charge que tous ceulx d'icelle vostre galée soyent Vénitiens, et ceulx de la mienne François et Genevois, pour les causes dessus dictes; et que en certain lieu par nous accordé, nous trouvions à toutes nos dictes deux galées, pour combattre jusques à tant que l'une d'icelles par l'autre soit outrée et vaincue. Toutesfois, avant que la dicte bataille se face, je vouldrois avoir bonne sûreté que, en nulle manière, par vous ne par vostre pourchas, occultement ne paloisement, fors seulement par la

galée qui seule à moy se debvroit combattre, et par les gens qui dessus icelle seroyent, ne me soit fait offense; et semblablement je le vous veulx faire. Et si l'une de ces trois offres vous est agréable, je vouldroye que l'effect d'icelle que mieulx vouldriez fust brief, pource que tout faict de guerre et de bataille se doibt plus mener par œuvres que par paroles. Et eue vostre responce, à l'ayde de Dieu, de Nostre-Dame et de monseigneur sainct George, en bref je seray prest de l'accomplir. Et pour monstrer que ceste chose vient de ma certaine science et pure volonté, et que j'ai entier vouloir et parfaict désir de l'accomplir à mon loyal pouvoir, j'ai scellé ces lettres du scel de mes armes. Faictes et escriptes au palais royal à Jennes, le sixiesme jour de juin, mille quatre cent et quatre. »

PARTIE III.

CHAPITRE PREMIER.

Premièrement parle des seigneurs italiens qui desiroient avoir l'accointance du mareschal, pour les biens que ils oyoient dire de luy.

Après que ces choses furent toutes appaisées, et que le mareschal estoit à séjour à Jennes, comme la renommée fust jà grande en toutes parts de ses vertus et biensfaicts, et toute Italie en fust plaine, furent aulcuns seigneurs du dict pays, qui moult l'aimèrent, et désirèrent son accointance Entre lesquels fut le seigneur de Padoue, qui moult estoit de grande bonté, vaillant aux armes, et bien morigené; et pour ce aimoit-il le mareschal; car, comme dict le proverbe commun : Chascun aime son semblable. Et pour le grand amour qu'il luy portoit, et le désir de le voir, vint vers luy à Jennes, après ce que par plusieurs fois luy eust escript. Si le reçut le mareschal à grand honneur, et moult grand chère luy fit. Laquelle il eut tant agréable, et tant le pris a et aima, que tous les François prit à aimer pour l'amour de luy. Et adonc le bon loyal mareschal, qui tousjours taschoit à accroistre l'honneur et le bien de son souverain seigneur le roy de France, ne musa mie : ains tant saigement se gouverna avec le dict seigneur de Padoue, que par ses bons admonestemens fit tant, qu'il devint homme du roy, et recongnut de luy la seigneurie de Padoue et de Vérone, qui sont deux grosses cités, et de tout son pays, et en fit hommaige au roy en la personne du mareschal, lequel le receut joyeusement. Semblablement comme avoit faict le seigneur de Padoue, se tira devers le mareschal, pour la renommée de sa grande bonté, la comtesse de Pise, et son fils messire Gabriel Marie; et de leur volonté et propre mouvement firent hommaige au roy en la personne du mareschal, de la seigneurie de Pise et de tout le comté. Et moult se offrirent à luy faire tout le service que faire luy pourroient, si besoing en avoit. Et il les en remercia grandement, et moult les honnora et festoya tant que avec luy furent. Si doibt bien avoir cher tout roy ou prince tel serviteur, et loyal lieutenant et chevetaine, qui tousjours est en soin d'accroistre, augmenter et multiplier le preu et l'honneur de son seigneur.

CHAPITRE II.

Comment le jeune duc de Milan entreprist guerre au mareschal, dont mal luy en ensuivit.

Environ ce temps advint que le jeune duc de Milan, et son frère le comte de Pavie, après la mort de leur père, qui avoit esté le premier duc de Milan, prirent contens aux Genevois tant que ils les assaillirent de guerre; et avoient à leur solde et en leur ayde Facin Kan, lequel, comme assez de gens savent a esté long-temps et encore est le plus grand chevetaine de gens d'armes, et le plus renommé et craint qui soit ne ait esté en Italie bonne pièce a, et qui meilleures gens soubs soy communément a. Mais nonobstant sa force et hardiesse, et tout ce que il put faire, ne toute la puissance du duc de Milan, grande grévance ne reçurent mie de eux les Genevois; car leur bon chevetaine et gouverneur bien les en sçut garder. Car n'avoient mie à faire à enfant : mais à celuy qui tout duict et maistre estoit de mener telles danses, et qui peu les craignoit. Si fit assemblée contre eulx tantost le mareschal, et n'attendit mie que ils le venissent cercher, ains alla sur leur pays, et par telle vigueur prit à faire ce que à guerre appartient que toute leur terre espouventa, et en peu de temps leur porta grand dommage. Et pour dire en brief comment la chose fut demenée, et puis terminée, car long procés seroit à tout dire, et à raconter toutes les envahies et faicts d'entre eulx, ils se trouvèrent par plusieurs fois main à main ensemble. Mais sans faille

oncques n'assemblèrent que ce ne fust tousjours au pire et au grand dommaige du duc de Milan, et qu'il n'y perdist moult de ses gens. Et malgré toute sa deffense le mareschal alla assiéger ses chasteaux et forteresses, et par force et de bel assault en prit plusieurs, quoy que ils se défendissent de toute leur puissance, et que par maintes fois Facin Kan venist sur eulx pour cuider lever le siége : mais tout ce rien ne leur valoit. Pour laquelle chose tant y fit et tant y exploicta le mareschal, que à brief parler le duc de Milan fut tout joyeux de pourchasser la paix, à laquelle moult se peina avant qu'il la pust avoir ; car à son grand tort la guerre avoit commencée. Toutesfois à la parfin le mareschal, qui en nul cas n'est trouvé desraisonnable, s'y condescendit. Et ainsi fut faicte la paix entre le duc de Milan et les Genevois, au profict du roy, et à l'honneur du mareschal, et au bien des Genevois.

CHAPITRE III.

Comment le mareschal laboura, afin que il pust mettre paix en l'Église, et que les Genevois se déclarassent pour nostre Pape.

Entre les autres biens que le mareschal dont nous parlons a faits sur terre, ne fait mie à oublier, mais à ramentevoir, comme chose à tousjours digne de grand mémoire, la grand peine et travail, et mise de ses propres deniers, que il a employés pour le bien de la chrestienté au fait de l'Église, en laquelle jà par si long-temps, dont c'est dommaige et pitié, a eu et encore a douloureux schisme et division, comme chascun sçait. Et qui est celuy en vie aujourd'huy, prince ne autre, qui plus ait travaillé au bien d'union et paix que a le dict mareschal? Certes nul. Et c'est chose notoire. Et pour venir à celle fin, c'est à savoir de paix, comme très chrestien, prudent et saige, a tenu subtile manière de ce qu'il lui a semblé que bon fust à faire, comme savoir se peut manifestement. Mais afin que le temps advenir ses faicts soyent tousjours cause de bon exemple, il est bon que cy soient représentés tout au long. Il est à savoir que après que le mareschal fut retourné du voyage de Syrie, comme j'ay dict ci devant, quand il se vit un peu à repos, luy qui oncques temps n'employa en oiseuse, voult adonc vacquer à mettre à effect le bon désir que tousjours avoit eu en l'esprit : c'estoit de trouver voye comment union et tranquillité pust estre au fait de l'Église. Et pour à ce advenir, se pensa que moult grand bien seroit, s'il pouvoit tant faire que il pust advenir à deux conclusions. L'une estoit qu'il peust à ce tourner les Genevois, lesquels croyoient en l'antipape de Rome, que ils se déclarassent pour nostre sainct Père, et luy rendissent obéissance. L'autre conclusion estoit, que il se pust tant travailler que nostre dict sainct Père, pour le bien de la paix en la chrestienté, fust d'accord de céder toutes les fois que on auroit trouvé voye, ou par force, ou par amour, que l'antipape cédast. Si advisa temps et lieu au plus brief que il put de arraisonner les Genevois de ceste chose. Et un jour assembla à conseil tous les plus saiges et les plus suffisans gentils-hommes, bourgeois et marchans d'entre eulx. Là leur print à dire par moult belles et saiges paroles, que il leur avoit à proposer aulcunes choses, lesquelles le grand amour que il avoit à eulx le mouvoit à ce faire. Si ne voulsissent avoir à mal ce que il leur diroit ; ains leur plust le recevoir à la bonne fin et intention qui le mouvoit. Lors commença à dire : tout ainsi que le bon pasteur qui a le gouvernement de ses brebis doibt avoir soin de prendre garde que elles ne se fourvoyent ; luy qui estoit estably, encore qu'il n'en fust digne, pour estre leur garde et gouverneur, avoit grand pitié de ce que par si long-temps avoyent esté endormis en l'erreur, et encore y persévéroient, de croire, obéir, et adjouster foy à l'antipape de Rome : mais par advanture c'estoit parce que suffisamment n'avoyent mie le temps passé esté informés de la vérité du faict, comme on avoit esté en France, et pour ce les en vouloit informer. Et qu'après ce qu'il auroit faict son debvoir de les faire certains de la vérité, de laquelle chose s'il ne le faisoit il feroit grand conscience, et s'il ne les enhortoit de leur sauvement, comme il debvoit, ils feroient néant moings par eulx, quand tout dict leur auroit, ce que bon leur sembleroit ; car à chose qui touche l'âme et la conscience, on ne doibt homme contraindre par force, ne aussi faire ne le vouldroit. Car ce doibt venir de pure franche volonté, ni Dieu ne veult estre servy à force. Et que à tout le moins il en seroit quitte envers Dieu, quand son pouvoir et debvoir auroit fait de leur suffisamment monstrer et dire.

CHAPITRE IV.

Comment le mareschal assembla à conseil les plus saiges de Jennes, et les paroles que il leur dit sur le faict de l'Église.

Adonc le mareschal commença à parler, et prit sa narration dès le commencement du schisme; et dict: que comme ceste douloureuse pestilence en l'Église, qui jà avoit duré l'espace d'environ trente ans, dont c'estoit grand meschef, commençast du temps et au vivant du très chrétien et saige roi Charles cinquiesme du nom, lequel par les mérites de sa juste vie, et la grande vertu et prudence qui en luy estoit, a esté tenu, est et tousjours sera le plus juste prince, le plus saige et de meilleur vie que roy qui fust en France depuis le temps de sainct Louis, ne mesmement autre que on sceut au monde en son vivant, et qui le plus usoit de conseil, sans lequel ne fist quelconque chose, si fut vray que, dès que les premières eslections eurent esté faites, qui furent comme chascun sçait assez près l'une de l'autre, c'est à sçavoir la première à Rome, et puis tantost ensuivant l'autre par deçà, le roy Charles eut par plusieurs fois lettres des cardinaux qui luy notifièrent toutes ces choses, et les causes des advénemens des faits par eulx exécutés. Mais quoy que ils luy certifiassent la seconde eslection estre juste et vraye, et la première de nulle valeur, le saige prince ne se tint mie à tant : ains voult par grand soin s'informer de la manière de toutes les deux eslections, pour avoir advis et conseil pour lequel des deux il se debvoit déclarer. Et pour estre de ceste chose certainement et au clair informé; afin que il ne pust errer, envoya certains preud'hommes prélats de son conseil en Avignon, devers les cardinaux qui adonc là estoyent, pour bien les interroger de la manière, et pour prendre et avoir les sermens d'eulx, que sans faveur diroient la vérité du fait, et lequel des deux eslus debvoit estre tenu pour vraye pape. Si fut ainsi: que quand les dicts envoyés de par le roy eurent faict comme ils durent leur légation aux cardinaux, adonc les dicts cardinaux tous jurèrent l'un après l'autre, sur le corps de Jésus-Christ sacré, et prirent sur la charge et damnation de leurs âmes de dire vérité. Après prirent à dire comme ils estoyent à Rome enclos au conclave, en intention d'eslire sans nulle faveur, mais comme Dieu leur administreroit par la voie du Sainct-Esprit, les Romains, par maligne volonté et à grand fureur de peuple, s'assemblèrent autour du palais, et prindrent à crier sur eulx par grands menaces que ils vouloient avoir un Romain, ou au moins un Italien. Si les tenoient là assiégés les dicts Romains, qui sans cesser cryoient à leurs oreilles. Pour laquelle cause, eulx tout troublés d'iceluy tumulte pour eschever péril de mort, où ils se voyoient, conclurent entre eulx que ils feindroient avoir eslu l'archevesque de Bari, qui estoit Italien. Et ainsi le firent, et par celle voye les Romains furent appaisés : mais bien estoit leur intention, que, au plus tost que ils pourroient, se partiroient de là, et laisseroient le dict eslu, qui par force avoit esté mis en la chaire, et non mie par droicte voye. Si ne le réputoient point pour pape, nonobstant qu'ils luy eussent fait toutes les cérémonies qui y affièrent, pour ce que ce avoit esté par contraincte. Et ainsi qu'ils avoient proposé de le laisser, le firent. Et quand ils furent venus en Avignon, adonc ils se mirent ensemble, et par bonne et saincte délibération eslurent un autre : lequel ils affermoient, sur leur part de paradis, et sur le péril de leurs âmes que celuy estoit droict et vraye pape, et que à iceluy debvoit toute la chrestienté obéir comme au vray pasteur. A toute ceste certification et lettres scellées des sceaulx de tous les cardinaux, qui ainsi estre vray le tesmoignoient, s'en retournèrent vers le roy les dicts ambassadeurs, qui luy rapportèrent ce qu'ils avoient trouvé. Mais encore ne se tint pour satisfait le couraige du roy, et ne luy suffit atant; ains voult luy mesme ouïr parler aulcuns d'eulx, c'est à sçavoir de ceulx qui estoient réputés pour les plus dignes, et les plus saiges preud'hommes cardinaux, et autres prélats, qui ès dictes eslections avoyent esté. Si les envoya quérir, et fit venir vers luy à ses propres cousts et dépens. Et pour les ouïr, quand venus furent, il assembla le conseil de tous les prélats, et des plus saiges maistres en théologie de son royaume et d'ailleurs. Si furent à celuy conseil moult examinés les dicts cardinaux et les prélats de tous poincts qui pouvoient toucher la conscience sur le dict faict, auxquels ils respondirent sur chascun article si suffisamment que il n'y eut que dire. Si fut la chose moult bien discutée, comme il affiert à si pesante besongne, et non mie tost

ne hastivement, mais prolixement, et en long temps, afin que point d'erreur n'y pust estre mussée soubs dissimulation, ne que aucun scrupule pust demeurer en conscience. Toutesfois à la parfin, par le conseil de tous les prélats, et des susdicts solemnels maistres en théologie, et de tous les saiges que il put assembler, fut conclu, que toutes choses regardées et bien discutées, le roy et toute la chrestienté se debvoient déclarer et tenir à la seconde eslection, et ainsi l'affermoient pour vérité, et juroient et prenoient sur leurs âmes que faire se debvoit. A laquelle chose à bonne cause le roy adjousta foy, en disant qu'il n'estoit pas à croire ne vraysemblable que tant de preud'hommes se voulsissent damner pour la faveur d'un tout seul homme. Et ainsi délibéra et manifestement se déclara pour la deuxiesme eslection ; laquelle chose il escripvit à tous les autres roys et princes chrestiens ses alliés, comme en Espaigne, en Arragon, en Escosse, et ailleurs. Lesquels, considérée l'authorité de sa preud'hommie et de son grand sçavoir, adjoustèrent foy à l'enqueste qu'il en avoit faicte, et pareillement se déclarèrent. Toute ceste narration fit le mareschal aux Genevois en iceluy conseil; et plusieurs autres choses à ce propos leur dit, que je laisse pour briefveté. Si fit après sa conclusion, en disant que par ainsi pouvoient voir et congnoistre que, sans grande délibération et advis ne s'estoyent pas condescendus les François à rendre obéissance à la seconde eslection. Et que s'il leur chéoit au cœur, et sembloit que si digne personne que estoit le saige roy Charles en eust faicte suffisante information et enqueste comme il leur avoit recordé (laquelle chose estoit assez notoire que maintes gens encore vivans savoient, et luy mesme certainement le savoit, car ce avoit esté de son temps, nonobstant que il fust moult jeune adonc; mais assez de fois l'avoit depuis ouy recorder), que ils se voulsissent semblablement déclarer pour nostre partie, si leur conscience s'y adonnoit.

Quand le mareschal eut fini sa parole, les Genevois qui bien et bel avoient noté ce qu'il avoit dict, respondirent que bien l'avoient entendu, mais que la chose leur estoit nouvelle, et si touchoit conscience, et ne debvoit estre délibérée sans grand avis ; si penseroient sus, et puis leur en respondroient; et il dict que ce luy plaisoit bien. Et à tant se départirent; mais depuis par plusieurs fois en furent assemblés ensemble, et tant que à dire en brief, à la parfin, de leur très bonne volonté et sain consentement, comme Dieu pour le bien de chrestienté le voult, se déclarèrent pour nostre partie, et rendirent vraye obéissance au pape. De laquelle chose le mareschal fut moult joieux, et en remercia Nostre-Seigneur. Et ainsi en vint à chef par son grand savoir et prudence ; car c'estoit la nation de toute Italie qui depuis le schisme plus soustenoit en faicts et dicts le party de l'antipape. De quoy tous les saiges et les clercs de la seigneurie de Jennes dient et tesmoignent que ils savent de vray que si tous les roys, princes et clercs du monde les eussent de ce enhortés, suppliés et requis, que jà n'y fussent advenus pour sermons, ne dons, ne offres que leur sceussent avoir faict. Si doibt estre réputée ceste chose, comme ils dient, et il est vray, entre les grands faits du dict mareschal, comme miraculeuse; car par de là ils tiennent que c'est la plus grand merveille, et le plus grand fait d'en estre venu à chef, que de chose qui advint au pays d'Italie, passé à deux cents ans.

CHAPITRE V.

Comment le mareschal tendoit que l'Église fust en union, et soubs l'obéissance d'un seul pape eslu par concile général.

Or estoit venu le mareschal à l'une des conclusions que long-temps avoit désirée à attaindre, qui estoit de rendre les Genevois obéissans à nostre pape, comme dict est devant. Si voult tendre s'il pouvoit à l'autre conclusion qu'il désiroit. Il est à savoir que il avoit bien en mémoire et estoit informé, comme le dict roy Charles, avant que il trespassast, comme bon et juste roy et très chrestien, qui avoit sur toute chose à cœur le fait de l'Église, voyant que il ne pouvoit mettre toute chrestienté en l'obéissance d'un seul pape, comme elle doibt estre, et que grand meschef estoit de telle division entre chrestiens, advisa et considéra que bon seroit pour appaiser ce maudit schisme, que concile général fust fait de tous les prélats de chrestienté ou de la plus grand partie assemblés en aucune part, où au mieux seroit regardé ; et que là fust délibéré et ordonné que tous les deux eslus cédassent, et que si par amour ne le vou-

loient faire, que à tout l'ayde et le port des princes terriens, qui tous en fussent d'accord, on les y contraignist par force. Et que quand ce seroit faict, adonc bien et dignement fust un seul esleu par voye du Sainct-Esprit, comme faire se doibt. Telle estoit l'intention du bon roy, qui l'eust traicté à chef, mais la mort l'en désadvança, au grand dommaige et préjudice de toute la chestienté, et singulièrement de son royaume. Ceste chose savoit le mareschal, et aussi comment le roy qui à présent règne, fils et succédeur d'iceluy, et nosseigneurs les princes de France, ont toujours depuis prétendu à celle voye, pour venir au fait d'union. Et pour ce que bien luy sembloit que ce chemin tenir estoit juste, ne par autre ne pouvoit estre mise paix en l'Église, à son pouvoir vouloit travailler que ceste chose pust estre terminée et traitée à chef de paix. Et c'estoit la cause principale et singulière qui l'avoit mu à tant désirer travailler que les Genevois se déclarassent pour nostre saint père; car son intention estoit que, quand il auroit tant faict, à l'aide de Dieu, comme il fit, que les Genevois fussent obéissans au pape, que adonc par l'ayde de eulx qui est moult grande, et par les autres d'Italie, aulcuns se pourroient pareillement convertir. De laquelle chose se voult travailler, comme il fit, après du seigneur de Padoue, et de celuy de Pise, dont cy dessus est parlé, et d'autres, dont mention sera cy après faite, que il iroit courir sus aux Romains, si besoing estoit, au cas qu'ils ne vouldroient souffrir que l'antipape cédast, ou qu'il ne le voulsist faire. Plus fit encore le mareschal; car comme dict est cy devant, pour sa grande renommée et bonté il attiroit plusieurs nobles hommes à son amour. Dont il advint que mesmement un des plus principaulx cardinaulx qui fust à Rome de la partie de l'antipape, appellé le cardinal du Flasque, l'aima tant et prisa que il désira son accointance, et lui escripvit plusieurs lettres, et le mareschal à luy, dont à la parfin tant bien y ouvra le mareschal, que il se soubstray de l'antipape et s'en partit, et laissa bien la valeur de seize mille francs de bénéfices que il tenoit. Si rendit obéissance à nostre pape. Mais à parler de l'autre conclusion où il tendoit, pour venir par ces deux à une seule fin, c'est à savoir de union, par la première il entra dans l'autre; car nostre saint père luy sceut merveilleusement bon gré de ce qu'il avoit mené les Genevois qui plus luy souloient estre contraires que gens du monde à son obéissance. Si l'en benist moult et pria pour luy. Mais encore fit plus pour luy le mareschal; car pour tousjours le tirer à plus grand amour, luy presta en ses affaires de grands deniers, et lui fit maint secours à ses propres despens. Et tant alla la chose que le pape alla vers luy, et le mareschal lui fut à l'encontre, et le receut à très grande révérence et honneur, comme il debvoit faire. Et lors quand il le tint à séjour avec luy, le prist à enhorter que, pour le bien et la paix de l'Église et de toute chrestienté, il voulsist estre d'accord, comme il avoit autresfois promis à nosseigneurs de France, de céder toutes les fois que on auroit tant fait, ou par force ou par amour (à laquelle chose il travailleroit de toute sa force et puissance), que celuy de Rome cédast, et que requis en seroit. De ceste chose timonna le mareschal tant le pape, que il luy promit et jura que ainsi feroit-il sans faulte. Et ainsi parvint le dict mareschal à ses deux conclusions, dont si grand bien en est ensuivy, que les Romains, qui ont bien vu et sceu son intention, ont si redoubté et redoubtent sa vaillance, force et puissance, que après la mort du dernier leur antipape trespassé, voulrent eulx mesmes et requirent de leur bonne volonté, sans contrainte, c'est à savoir les cardinaulx de delà, par le consentement de ceulx de la cité, que un que ils eslurent céderoit et délaisseroit la chaire toutes les fois que le nostre ainsi le feroit, afin que par saincte et juste voye un seul pasteur fust eslu. Toutesfois ceste saincte volonté de céder et de prétendre à une union, qui est venu à nos adversaires, c'est à savoir aux cardinaulx de Rome, je tiens que ce soit œuvre du Sainct-Esprit, qui a pitié de son espouse la saincte Église, qui tant est désolée; si la veult mettre en paix. Laquelle chose, si Dieu plaist, briefvement sera, et non par quelconque autre œuvre d'homme mortel; combien que nous avons couleur de penser que le mareschal, comme dict est en soit cause, par ce que oncques mais, fors que lors que ils sceurent son intention, ne s'y vouldrent consentir. Si peut bien estre que ce y a valu. Si ne sera au plaisir de Dieu nul besoing de mouvoir guerre, et aurons vraye union, que Dieu nous octroye par sa grâce! Combien que le

faulx hypocrite que les cardinaulx de la partie de delà eslurent dernièrement, se monstra au premier bonne et saincte personne; car il voua et promit de faict devant tous que il céderoit tantost et sans délay toutes les fois que le nostre le feroit, et ainsi le certifia par ses lettres à tous les rois et princes chrestiens : toutesfois ce ne fust fors que hypocrisie et feintise; car sa volonté estoit toute plaine de fallace, comme à la fin y parut, et comme je diray cy après.

CHAPITRE VI.

Cy commence à parler comment les Pisains se rebellèrent contre leur seigneur, et comment le mareschal se peina d'y mettre paix.

Pour ce que tout ne se peut dire ensemble, convient raconter les matières l'une après l'autre, combien que plusieurs des choses dont nous parlons soyent advenues en un mesme temps. Si est vray que, en l'an mille quatre cent cinq, les Pisains se rebellèrent contre leur seigneur, et le chassèrent de la seigneurie de Pise, selon la générale coustume qui est au pays de delà de non eulx tenir longuement soubs une seigneurie, quand ils se trouvent les plus forts. Donc quand iceluy seigneur se vit ainsi débouter de son héritaige par ses mauvais subjects, pour ce que il sentoit que il n'avoit mie assez de gens et force pour les remettre en subjection, se va retirer vers le mareschal, comme à lieutenant du roy de France son souverain seigneur, à qui il avoit fait hommaige de son dict héritaige, luy requérir ayde au nom du roy, comme seigneur doibt au besoing secourir son vassal qui le requiert à son ayde. Quand le mareschal entendit ceste chose, moult luy en pesa. Si luy respondit que, avant que on allast sur eulx par voye de fait et de punition, que luy mesme se mettroit en toute peine pour les remettre en accord et en bon amour; car si par armes destruisoit son pays, le dommaige luy en demeureroit. Pour ce ne luy conseilloit, si iroit parler à eulx. Et adonc se partit de Jennes, et alla en un lieu qui est assez près de Pise, que on apppelle Portum-Vendre. Si fit sçavoir aux Pisains qu'il estoit là venu pour parler à eulx. Adonc vindrent vers luy les principaulx d'entre eulx, et grand peuple en leur compaignie. Lors leur prit à dire le mareschal par amiables paroles, que il estoit bien courroucé de ce que ainsi s'estoyent rendus désobéissans et rebelles à leur seigneur, qui tant leur avoit esté et estoit bon et amiable, et qui si chèrement, luy et sa mère madame Agnès, les avoit aimés et gardés soigneusement de tous encombriers à leur pouvoir, comme bon seigneur doibt faire ses subjects, et encore avoit volonté de leur faire de mieulx en mieulx. Si se voulsissent adviser et venir vers luy à miséricorde et à mercy, et luy amender ceste grande offense; et il feroit tant vers luy que il les prendroit à mercy et leur pardonneroit son maltalent; car pour mettre paix entre eulx estoit-il là venu. En ceste manière les prescha le mareschal, et moult leur dict de belles paroles. Et quand il eut dict, ils respondirent, à brief parler, qu'ils n'en feroient rien, et que plus ne vouloient de sa seigneurie : mais que ils le supplioient que luy mesme voulsist estre leur seigneur, et accepter et prendre la seigneurie de Pise et de tout le comté; car luy seul avoient agréable, et non autre : car ils savoient bien que par luy seroyent gardés, portés et défendus, et que si prendre les vouloit, ils luy obéiroient doucement, et loyauté, honneur et amour luy porteroient si loyaument comme bons et loyaulx subjects doibvent faire à leur seigneur; si ne voulsist mie refuser cest offre que de bon cœur luy faisoient. Le mareschal respondit : que jamais telle pensée ne leur vinst au cœur, car ce n'estoit mie l'usaige des François d'user de tels tours; et ne le feroit pour mourir : mais les prioit que ils le voulsissent croire, et retournassent vers leur seigneur, et fussent bons subjects et vrais obéissans, et que il leur promettoit que, si ainsi le faisoient, il seroit leur amy, et leur aideroit, et les porteroit contre tout homme, tout en la manière que s'ils feussent à luy proprement, et mesmement contre leur seigneur, s'il luy venoit à congnoissance que il voulsist sur eulx viser d'aulcun tort. Que plus en diroye? Les Pisains respondirent que pour néant en parloit, et que jamais messire Gabriel ne seroit leur seigneur, pour chose qui pust advenir, et que ainçois tous se laisseroient destrancher. Mais puis que luy mesme ne vouloit estre leur seigneur et les prendre à subjects, ils le prioient que il allast à un chastel qui sied sur la mer que on appelle Ligourne, et là est le port de Pise, et que là iroient à luy, et se donneroient au roy de France, tout en la manière que avoient faict les Genevois.

CHAPITRE VII.

Comment les Pisains firent entendre au mareschal par feintise que ils vouloient estre en l'obéissance du roi de France, et devenir ses hommes, et la mauvaistié qu'ils firent.

Quand le mareschal vit que pour prières, ne sermon, ne belles paroles qu'il sceust dire aux Pisains, ne pour offre que il leur fit, ne se vouloient désister de la mauvaise volonté que ils avoient vers leur seigneur, et que remède n'y pouvoit mettre ni aucun accord, il se partit de là: et manda vers luy le dict messire Gabriel, et luy dit tout ce qu'il avoit trouvé vers eulx, et comment absolument luy avoient respondu que plus ne s'attendist d'avoir la seigneurie de Pise : car jà n'y aviendroit. De ceste response fut moult dolent messire Gabriel: et le mareschal luy dit qu'il regardast ce qu'il vouloit faire de ceste chose; et que, puis que ainsi estoit que il n'y avoit remède que jamais il en jouist, et ils se vouloient donner au roy de France, que mieulx vauldroit que le roy les eust que autre seigneur estranger, considéré que luy mesme luy en avoit fait hommaige. Toutesfois, que il ne vouloit mie que on pust dire que le roy voulsist s'attribuer les terres et seigneuries de ses vassaulx, féaulx et subjects. Et pour ce, si de sa bonne volonté et accord se démettoit de la seigneurie de Pise et de tout le comté ès mains du roy, et luy transportoit son droit, que il le feroit récompenser de aultant de terre et de seigneurie et de revenu autre part. Et de ce que il se chargeoit de ceste chose, fut d'accord et bien content messire Gabriel. Et par ce le mareschal alla au chastel de Ligourne, comme les Pisains luy avoyent dict, en intention que là venissent à luy pour eulx donner au roy, et qu'il en receust d'eulx les hommaiges. Mais eulx qui oncques ne l'eurent en pensée, et qui ne taschoient que à mauvaistié, et toute trahison et décevance, comme après bien le monstrèrent, avoient pris autre conseil; et luy dirent quand ils furent devers luy, que avant que ils se donnassent au roy ils vouloient que les gens de messire Gabriel, qui estoyent en une forte place de la cité de Pise, que on nommoit la citadelle, vuidassent, et que le mareschal l'eust en sa main, et que lors ils feroient ce qu'ils avoient dict. Et ainsi luy promirent et jurèrent de faire sans nulle décevance. Et le mareschal encore leur agréa ceste chose, et en fit tantost aller les gens qui tenoient la dicte citadelle, et la fit garnir des siens, desquels fut chef messire Guillaume de Muillon. Mais pour ce que les vivres y estoyent jà comme faillis, il fit charger une galée et une grand barque de tous vivres. Et avec ce, pour plus renforcer la garnison de la forteresse, envoya avec son propre nepveu le Barrois, et la plus grand part des gentils hommes de son hostel, et aussi foison de gentils hommes et de citadins de Jennes. Et menoient avec eulx une grand partie des meubles et des habillemens du corps du mareschal qui y pensoit aller, et deux mille escus en or que il envoyoit aux gens de messire Gabriel, afin qu'ils se tenissent pour contens et bien payés; et plus volontiers délivrassent la place, ne plaindre ne se pussent. Et ainsi se partit du port la dicte galée et la barque, et cuidoient aller en terre d'amis, et de nul encombrier ne se donnoient garde. Mais quand ils se furent boutés en la rivière de Pise, et jà furent arrivés près de la citadelle, les desloyaux Pisains, qui bien les avoyent advisés, s'assemblèrent : mais ce fut coyement, qu'ils ne les apperceussent, et se mirent en embusche. Et quand nos gens eurent pris port, et furent tous descendus en terre, sans avoir quelconque doubte de nul lui; ainçois cuidoient que si les estrangers les venoient assaillir, que les Pisains qu'ils réputoient amis, et à qui oncques n'avoyent mesfait, les venissent ayder, il alla tout aultrement; car ils leur vindrent courir sus plus de six mille. Et acourut là tout le peuple à grand cry et à grand fureur, disant grandes vilenies du roy de France, du mareschal et des François, et comme chiens enragés les environnèrent; dont nos gens se trouvèrent moult esbahis, car en pièce ne l'eussent pensé. Si prirent, batirent, navrèrent et tuèrent aucuns, et menèrent en obscure et vilaine prison. La galée et la barque pillèrent, et pour plus les injurier prirent la bannière du roy de France qui sur la galée estoit, et l'allèrent traisnant au long des boues, et marchèrent et crachèrent sus, disans, comme dessus est dict, très grandes vilenies du roy et des François. Et en faisant ce vilain exploict, venoient par devant la dicte citadelle a tout grande procession de peuple pour faire despit aux gens du mares-

chal, tant François que Genevois, qui là dedans estoyent, que ils alloient menaceant, et disant que ainsi feroient-ils d'eulx. Si faict icy à noter leur grande trahison et mauvaistié : car oncques le mareschal ne les siens ne leur avoyent mesfait, ains leur avoit fait maints biens; car les Florentins si tost que ils avoient sceu que ils estoyent en division avec leur seigneur leur voulrent courir sus, et il les en avoit gardés jà par deux fois; et les desloyaux plains d'ingratitude le sçavoient bien, et comment tousjours avoit tendu à leur bien; si luy en rendoient mauvais guerdon.

CHAPITRE VIII.

Comment le mareschal se travailloit tousjours que ceulx de Pise se donnassent au roy de France.

Quand les desloyaux Pisains eurent fait cest exploict, ils doubtèrent l'ire du mareschal, et que il leur voulsist courir sus pour les destruire, comme bien l'avoient desservy, et que faire le vouloit. Mais pour dissimuler et couvrir leur mauvaistié, et pour en faire encore une plus grande, envoyèrent des principaulx d'entre eulx en ambassade devers luy : lesquels luy dirent que, pour Dieu, il ne se voulsist mie courroucer contre eulx, et que ce qui avoit esté fait oultrageusement et à leur grand tort, que ce avoit fait le menu peuple sans le consentement des principaux, et qu'ils estoyent tous prests de luy en faire telle satisfaction et amende qu'il sauroit demander, et que ils estoient bien d'accord de eulx donner au roy, comme ils avoient promis. Le mareschal qui ainsi les ouït parler, ne voult mie user envers eulx de grand rigueur, pour ce que il tendoit tousjours que il pust tant faire que il les tint subjects du roy. Si leur dict que voirement tant avoyent mesfait que plus ne pouvoient; et plus luy pesoit de ce que le roy avoient injurié, que de luy, ne de ses gens : mais que au fort tout leur seroit pardonné, mais que ils se donnassent au roy, ainsi que promis avoyent. Et ils dirent que si feroient-ils sans faille. Si retourneroient par son bon congé devers les autres citoyens de Pise, leur dire la bénignité qu'ils avoient trouvée en luy, et qu'ils venissent là pour du tout confirmer la chose. Mais que pour Dieu ils le prioient que pendant ce traicté il ne voulsist aulcunement procéder rigoureusement contre eux, et il leur promit que non feroit-il. Et à tant partirent les desloyaulx, qui tout ce ne faisoient que pour le tenir en paroles, pour en ce tandis mettre à fin le desloyal exploict où ils tendoient. Car au temps que ce traicté duroit, de toute leur puissance assailloient la citadelle de jour et de nuict, d'engins de trait, et de canons. Et plus grande mauvaistié firent. Car chascun jour, à force d'engins, jectoient en la forteresse plus de cent cacques plains des ordures de la ville, de poissons, de charongnes pourries, et de toutes punaisies. Si firent grands fossés entre eulx et la citadelle, et la séparèrent de la ville. Et pource que elle sied à un des bouts de la cité, comme fait le chastel de la bastille Sainct-Anthoine à Paris, ils les enfermèrent du costé des champs à fossés et bastilles que ils fortifièrent, afin que ils ne pussent avoir secours. Et ainsi les assiégèrent de toutes parts, et s'efforçoient sans cesser de les prendre par force. Mais ce n'estoit mie légère chose; car moult est la place forte. Et avec toutes ces choses, bien faisoient garder tous les passaiges, afin que le mareschal n'en pust avoir nulles nouvelles. Plus grande trahison voulrent encore bastir et faire; car ils envoyèrent leurs ambassadeurs à Florence, garnis de belles lettres de puissance de pouvoir donner à la dicte seigneurie de Florence quatre chasteaux lesquels ils vouldroient prendre et choisir en leur seigneurie de Pise, et avec ce les affranchir de toutes les marchandises que ils feroient jamais en leur seigneurie, mais que ils voulsissent aller à toute leur puissance avec eulx mettre le siége devant le chastel de Ligourne, où le mareschal estoit, et leur seigneur messire Gabriel avec luy, et faire tant que ils fussent pris et livrés à eulx. Mais à ceste chose ne voulrent point les Florentins se consentir. Et en ces entrefaites que ils bastissoient ceste chose, les ambassadeurs de Pise retournèrent devers le mareschal, afin que il ne s'apperceust de rien de ce que ils faisoient; afin que ils pussent en tandis que ils le tiendroient en paroles prendre la citadelle, et aussi trouver voye s'ils pouvoient de l'assiéger à Ligourne. Si luy dirent que les Pisains estoyent tousjours bien d'accord de eulx donner au roy comme ils avoyent promis : mais ils vouloient que, ainçois qu'ils s'y donnassent, que le mareschal leur baillast et délivrast trois chasteaux en

leurs mains, c'est à savoir la citadelle, le chastel de Ligourne, et celuy de Lipefaite, que tenoit encores messire Gabriel en sa main. Et le mareschal leur respondit adonc : « Que voulez-vous faire de la citadelle ? » Et ils respondirent : « Nous la voulons raser par terre, et tenir les autres deux chasteaux en nos mains. » — « Quelle seigneurie, ce dict le mareschal, aura doncques le roy sur vous, ne quel pouvoir auroit-il de justicier les mauvais et les punir ? » — « Nous ne voulons, ce dirent-ils, que il y ait autre seigneurie fors que le nom d'en estre seigneur. » — « Peu de chose, ce dict le mareschal, feroit au roy celuy tiltre ; mais donnez-vous-y comme ceulx de Jennes ont faict, ou ainsi que vous vous donnastes à messire Girard de Plombin, duquel le duc de Milan eust depuis la seigneurie et le tiltre. « Adonc respondirent les Pisains une fois pour toutes que rien n'en feroient, et à tant se départirent. Si vit bien et apperceut le mareschal que leur fait n'estoit fors toute tromperie, et que pour le mener à la longue l'avoient jà tenu en paroles l'espace de vingt-deux jours. Et messire Gabriel qui voyoit que tout ce n'estoit que décevance, prit à traiter avec les Florentins de leur vendre Pise et tout son droict de la comté. Mais le mareschal qui tousjours y avoit la dent, encore se voult mettre en son debvoir de s'essayer avant que aux Florentins aulcune vendition en fust faicte. Si envoya six des plus notables de la ville de Jennes devers eulx, pour leur remonstrer et dire qu'ils ne voulsissent pas eulx-mesmes destruire ; car leur seigneur estoit en paroles de les vendre aux Florentins, lesquels ils savoient bien que point ne les aimoient, et qui mal les traicteroient ; si se advisassent bien, et se donnassent au roy comme ils avoyent promis, et grand bien et profit leur en viendroit ; si vivroient en paix et à seur. Tandis que ces ambassadeurs estoient allés à Pise, les Florentins envoyèrent au mareschal la copie des lettres de la puissance que les Pisains avoient baillées aux ambassadeurs de Pise, pour faire tant avec les Florentins que ils allassent assiéger le mareschal à Ligourne, comme dict est. Et ce mesme jour eust messaige et nouvelles de son nepveu le Barrois, et des autres prisonniers, comme vilainement estoyent traictés, et que on les avoit mis à rançon, et que pour Dieu, nonobstant que la rançon fust assez grande, que il les voulsist délivrer de celle chartre : car ils estoyent à grande souffreté et péril de leurs corps. De ceste chose fut moult dolent le mareschal, et bien luy estoit manifeste la grande trahison et mauvaistié des Pisains. Et si ne fust que il avoit jà mandé en France au roy et à son conseil que ceulx de Pise s'estoyent donnés à luy, il n'eust pour rien tant attendu de leur courir sus, et de leur monstrer leur trahison et mauvaistié ; mais il aimoit plus tost souffrir, que les envieux, dont bien savoit que assez en avoit en France et ailleurs, pussent dire que le roy eust par son arrogance perdu sa seigneurie. Si ordonna tantost de la délivrance des prisonniers. Et les messaigers genevois qui furent envoyés à Pise n'y firent rien ; ains leur respondirent les Pisains telles paroles : « De tout ce que vous nous requérez nous ne ferons rien, et ne nous en parlez plus, mais faictes mieulx. Ostez la seigneurie à votre roy, et tuez Bouciquaut et tous ses François, et vivez en république comme nous, et soyons tous unis comme frères, vous et nous, et vous ne serez que saiges. » Ceste responce rapportèrent les dicts ambassadeurs, qui autre chose n'en purent tirer.

CHAPITRE IX.

Comment le mareschal dit et manda aux Pisains que s'ils ne se donnoient au roy leur seigneur, les vendroit aux Florentins.

Le seigneur de Pise qui vit que il n'y avoit plus d'attente que les Pisains se consentissent à vouloir estre subjects du roy, prist adonc fort et ferme à continuer son traicté avec les Florentins de la vendition de Pise, c'est à savoir de leur transporter son droict entièrement. Si pourparlèrent tant ceste chose, que ils furent d'accord ensemble, pour quatre cent mille florins que les Florentins debvoient bailler à messire Gabriel. Mais toutesfois les Florentins vouloient, tout avant œuvre, que le mareschal consentist, jurast et agréast cest accord, ou autrement marché nul.

Si le vint dire messire Gabriel au mareschal, et luy requist que il luy rendist la citadelle que il tenoit encore, laquelle il luy avoit juré et promis de luy rendre sans contredict, au cas qu'il ne seroit d'accord avec les Pisans, si ne le pouvoit ni debvoit refuser. Le mareschal respondit que il luy tiendroit sans faille ce qu'il luy avoit promis, jà n'en doubtast. Mais quant estoit de

accorder les convenances qu'il avoit faictes avec les Forentins de la vendition de Pise, jour de sa vie il ne seroit d'accord que le roy perdist sa seigneurie, dont luy mesme luy avoit une fois fait hommaige, et estoit entré en sa foy. Et que il vouloit voir les lettres de l'accord et des convenances qu'il avait faites avec les Florentins. Et il dit que volontiers les luy bailleroit. Et quand le mareschal les tint, et que bien les eut visitées, il en envoya la coppie à Pise, et manda aux Pisains que, nonobstant toutes les trahisons et mauvaistiés que ils luy envoyent faites et voulu faire, si avait-il grand pitié du grand meschef qui leur estoit à advenir, et de leur destrction, où eulx-mesmes par leur follie se fichoient : et que pour eulx adviser leur envoyoit la coppie du traicté qui estoit jà tout consommé et parfait entre le seigneur et les Florentins, auquel il ne s'estoit pas encore voulu consentir. Afin que Dieu, ny le monde ne le pust accuser que il n'eust suffisamment fait son debvoir de les bien adviser avant que ils fusssent destruits, si les admonostoit derechef que ils se donnassent au roy comme ils avoient promis, et il les jetteroit hors de celle tribulation, et les mettroit en paix, et que ceste fois pour toutes leur disait : car plus ne pouvait dilayer ne empescher la dicte vendition; et que si alors ne l'accordoient, deux jours après passés jamais plus n'y pourroient advenir. Car il luy convenoit consentir la chose, et promis avoit à leur seigneur que il s'y consentiroit, au cas que ils ne se vouldroient donner au roy; si le tenoit de si près de sa promesse que plus reculer ne pouvoit. Si fussent certains que, quand il l'auroit consenty, juré et promis, que jour de sa vie n'iroit au contraire. Si délibérassent à ceste fois ce que faire en vouldroient. A ceste chose respondirent les Pisains que brief et court rien n'en feroient, et que plus on ne leur en parlast.

CHAPITRE X.

L'accord qui fut faict entre le mareschal et les Florentins du fait de Pise.

Adonc voult parfaire messire Gabriel son traité avec les Forentins : mais le mareschal s'y opposa, et dict que il ne consentiroit point que autres eussent la seigneurie de l'héritaige dont une fois avoit esté fait hommaige au roy, et que plustost il feroit bonne guerre aux Pisains, et les conquerroit par force. Quand messire Gagriel vit ce, il se conseilla avec les Florentins. Si conclurent un tel appointement ensemble, que afin qu'il s'y consentist, les dicts Florentins deviendroient hommes et féaulx du roy de la seigneurie de Pise, tout en la manière que l'estoit messire Gabriel. Et quand ainsi l'eurent appointé, ils le vindrent dire au mareschal, lequel leur respondit, que quelque chose que il accordast, ils fussent sûrs que jour de sa vie ne consentiroit que le chastel de Ligourne issist hors de ses mains, ne allast en seigneurie étrangère; car ce seroit au préjudice des Genevois, desquels il debvoit garder et accroistre les juridiction et puissance. Mais au surplus il y penseroit, et le lendemain retournassent. Adonc va dire messire Gabriel qui là estoit, que dès lors desjà vouloit et se consentoit, et belles lettres luy en feroit, que quelque marché que il fist avec les Florentins, ou à aultre, que ledict chastel de Ligourne fust nuement et absolument au mareschal; car tant avoit pour luy travaillé et fait de bien, que assez l'avoit desservy. Et iceulx respondirent que pour celle cause il n'y auroit débat entre eulx. Celle nuict pensa le mareschal à ceste chose, et advisa que au fort, par celle manière que ils luy avoient offert, le roy n'y perdoit rien; ains y gaigneroit, car il auroit pour une puissance et seigneurie deux, c'est à savoir Pise, voulsissent les Pisains ou non, et les Florentins avec, qui moult est grande puissance, qui seroyent par cest accord hommes du roy. Si délibéra que il s'y accorderoit, mais que ils voulsissent encore lui concéder et octroyer auleunes choses que il leur requerroit. Esquelles requestes le bon chrestien n'oublioit point sa mère saincte Église, de laquelle tousjours et sans cesser en avoit à cœur la paix et union, comme dict est devant. Le lendemain quand ils furent retournés vers luy, il leur dict que à ce de quoy ils luy avoyent parlé s'accorderoit assez, c'est à savoir que les Forentins tinssent Pise, la citadelle et toutes les appartenances du comté, excepté le dict chastel de Ligourne, et que ils en fissent hommaige au roy, et deveinssent ses hommes liges : mais que ils voulsissent accorder, promettre, jurer, et eulx obliger, que à tousjours et à jamais ne feroient marchandise sur mer, fors

sur les naves et vaisseaux de Jennes, et des Genevois. *Item*, que un mois après que ils auroient gaigné la seigneurie, par force ou autrement, ils se déclareroient pour nostre sainct père le pape; et furent chargés d'y faire obéir les dicts Pisains. *Item*, que six mois après la dicte conqueste, si l'esleu de Rome estoit encores en son erreur, et y voulsist persévérer, que ils feussent obligés de lui faire guerre avec les François et les Genevois, si mestier estoit, et si on les en requéroit, et manifestement se montrassent ses ennemis. *Item*, que posé que ils luy accordassent toutes ces choses, que il vouloit que la manière de leur accord et traicté fust envoyée en France au roy et au conseil, sans lequel assentement il ne vouloit point passer la chose, ne que ce fust du tout à sa charge; et que ce debvoient-ils bien vouloir, car si la chose estoit passée par le roy et par son conseil, plus grande sûreté à tousjours seroit pour eulx. Et que s'ils se vouloient tenir à cest accord, que il se faisoit fort de leur en faire avoir lettres passées et scellées du roy et de son conseil, et de nosseigneurs de France. Quand le mareschal eust tout dict, les ambassadeurs de Florence dirent que ils iroient savoir la volonté sur ces choses de leur seigneurie, et puis retourneroient luy dire la responce. A brief parler ils retournèrent atout lettres de puissance de pouvoir passer le dict accord que ils agréoient entièrement. Si fut là messire Gabriel, et bien cent des plus suffisans gentilshommes et citadins de Jennes, que le mareschal y avoit fait venir, car il vouloit que ils fussent présens, et que la chose fust faite par leur accord et bon vouloir. Si fut adonc la chose du tout accordée, jurée et promise à tenir entre eulx, sans jamais aller à l'encontre, et belles lettres passées, scellées et certifiées au gré des parties.

CHAPITRE XI.

Comment le mareschal envoya par escript au roy de France, à nosseigneurs et au conseil, l'accord qu'il avoit fait avec les Florentins du fait de Pise; lequel roy et nosseigneurs agréèrent par leurs lettres; et comment depuis par feintise les Pisains se voulurent donner au duc de Bourgongne.

Le dict accord fait et passé, tantost le mareschal l'escripvit au roy, à son conseil, et à nosseigneurs les ducs; et manda par escript toutes les clauses et la manière des convenances, en suppliant au roy, que, au cas que par son conseil seroit vu que le dict accord luy fust bon, profictable et honnorable, et que nos dicts seigneurs l'eussent agréable, que il luy plust le ratifier et confirmer par ses lettres, scellées et passées par son conseil, présens ses dicts oncles, desquels il requéroit aussi avoir les certifications et vérifiement par leurs sceaulx autentiques, à celle fin que la chose feust stable et ferme à tousjours, et sans que jamais nulle des parties repentir se pust, ne desdire le dict accord. Quand ces nouvelles furent venues au roy, fut en conseil regardée la chose. Si fut par le roy, par nos dicts seigneurs et tous les saiges moult loué le mareschal, de sa prudence et de son savoir, qui si saige manière avoit tenue que il avoit amené au roy deux seigneuries pour une, qui moult pouvoit estre chose valable à ce royaume, grand honneur et grand bien pour l'Église, et profict pour la seigneurie de Jennes. Et pour toutes ces choses, et les autres biens que le dict mareschal avoit achevés et achevoit chascun jour par son grand savoir, moult le louèrent, et grand gré luy en sceurent, et ainsi l'agréèrent. Si confirma le roy la chose par ses lettres patentes, tout en la manière que le mareschal l'avoit accordé, et nosseigneurs pareillement, qui tous jurèrent de n'aller jamais à l'encontre, et ainsi le certifièrent par leurs scellés. Et furent les dictes lettres de certification envoyées au mareschal, qui tantost les bailla aux Florentins, qui grand joye en eurent, et pour contens s'en tindrent. Toutes ces choses faites, tantost et sans délay les Florentins envoyèrent le vidimus des lettres de leur achapt aux Pisains, et leur mandèrent que ils obéissent à leur seigneurie, comme faire le debvoient, comme apparoir leur pouvoit, ou ils leur mèneroient guerre, et par force les conquerroient. Si leur seroient de tant plus durs, comme plus rebelles les auroient trouvés. Les Pisains de tout ce ne firent compte, ains respondirent que rien n'en feroient, et que qui guerre leur feroit, bien et bel se défendroient, et qu'ils ne craignoient âme. Adonc fort et ferme les Florentins les assaillirent et coururent sus, et en peu de jours moult les endommaigèrent. Et de fait assiégèrent Pise; et les Pisains moult bien se défendirent, si que n'estoit mie légère chose à les conquérir. Quand la guerre eut duré jà plus d'un

an, les Pisains qui bien voyoient que au dernier tenir ne se pourroient contre la force des Florentins et de leurs aydes, voulrent, pour avoir secours, user de cautelles et malices que autresfois avoient faict. Si envoyèrent leurs messaigers à Lancelot, qui se dict roy de Naples, et luy mandèrent qu'ils se donneroient à luy, mais que il les vînt secourir à grande armée, et lever le siége qui les tenoit enclos. Il respondit que si feroit-il sans faulte. Et par l'espérance que il leur donna se tindrent plus forts. Mais ce fut en vain : car autre occupation le destourna; si qu'il n'y put venir ny envoyer. Et tousjours alloit affoiblissant la force des Pisains; et estoit merveilles comment tenir se pouvoient; car plus de deux ans avoient jà souffert celle pestilence, où on leur livroit souvent de durs assaults. Si prindrent moult à diminuer : car la famine de dedans fort les destraignoit, et la guerre de dehors mal les menoit. Si ne savoient quel tour prendre : car ils disoient que plustost se donneroient aux Sarrasins, si faire le pouvoient, ou que tous plustost mourroient que ils se rendissent aux Florentins. Si voulrent de rechef user de leurs cautelles, en espérance de saillir par celle voye hors du meschef qui les contraignoit. Adonc envoyèrent leurs ambassadeurs en France garnis de belles paroles, et mandèrent au duc de Bourgongne que ils se donnoient à luy entièrement : mais que il les voulsist secourir contre les Florentins, et faire tant que le siége fust levé. Le duc n'accepta pas tost ceste chose, vu l'accord devant dict que il avoit agréé, et ne debvoit aller à l'encontre. Parquoy les dicts ambassadeurs qui assez savoient le tour de leur baston, se retirèrent devers aulcuns des conseillers du duc d'Orléans frère du roy; et largement leur promirent, si tant pouvoient faire que aulcun remède fust mis en ceste chose. Dont il s'ensuivit que, par l'enhortement d'iceulx conseillers, le dict duc d'Orléans et le duc de Bourgongne, cousins germains, se tirèrent devers le roy, et le prièrent que il leur voulsist donner licence d'accepter icelle donation, et leur transporter tel droict qu'il y pouvoit avoir.

A bref parler tant l'en timonnèrent, que luy qui envis rien eust refusé à son frère, et aussi conseillé par aulcuns de ce faire, le va octroyer. Parquoy tantost et sans délay ils escripvirent à ceux de Florence, que ils se départissent du siége, et se déportassent de plus guerroyer les Pisains. Pareillement ils escripvirent au mareschal que plus ne donnast confort ne ayde aux Florentins, ains aydast de toute sa puissance, à ceulx de Pise qui à eulx s'estoyent donnés, et fist tant par force qu'il levast le siége. Quand le mareschal entendit ceste chose, il fut moult esmerveillé, vu l'accord qu'ils avoyent agréé, et que luy mesme avoit juré et promis de non aller à l'encontre. A laquelle chose, comme preud'homme qu'il est, pour mourir ne se voult parjurer, ne aller contre son scellé. Si respondit que ce ne pouvoit-il pas faire, sauf son honneur. Si n'estoit pas légère chose de forçoyer contre si grand'puissance comme estoit celle des Florentins; car moult y conviendroit grand foison de gens d'armes, dont mal estoit garny pour l'heure, et grande finance d'argent pour telle chose entreprendre. Si conviendroit que par espécial à ces deux choses pourvéyssent, s'ils voulsistent la chose encommencer, pour en venir à leur entente. De leurs lettres les Florentins ne tindrent compte, ni ne se déportèrent de la guerre, ains procédèrent de plus en plus, nonobstant que plusieurs capitaines et François se départissent du siége, et de l'ayde des Florentins, pour non encourir le maltalent de nos dicts seigneurs. Et à brief parler, tant continuèrent la guerre, que plus ne se pouvoient les Pisains tenir, qui souvent envoyoient en France requérir secours : mais c'estoit parce que plus n'en pouvoient. Et on les secouroit de lettres envoyer aux Florentins que ils se déportassent, ou ils encoureroient leur ire. Mais tout ce rien n'y valoit, ains s'en mocquoient; et disoient que c'estoit jeu d'enfant d'octroyer et puis vouloir retollir, et que ainsi n'iroit mie; et n'estoit pas grand honneur à la maison de France telle variation, comme d'aller contre ce qui estoit promis et scellé. Ainsi arguant, tant continuèrent la guerre les Florentins, que ils vinrent à chef de leur emprise, et par force prindrent la cité de Pise, et entrèrent dedans malgré les Pisains, nonobstant que le roy, à l'instigation de nos dicts seigneurs les eust envoyés défier pour celle cause. Si pouvons dire et penser qu'il en est aux Florentins de tenir ou non les convenances du susdict traité, puis que le roy avoit révocqué l'accord fait avec eulx, et depuis sont venus à leur intention. Ainsi et par

ceste manière que j'ai racontée au vray, qui que aultrement le vouldroit dire, fut commencé et terminé le fait de Pise subjuguée par les Florentins.

CHAPITRE XII.

Comment nosseigneurs les ducs d'Orléans et celuy de Bourgongne sceurent mauvais gré au mareschal, pource qu'il n'avoit esté en l'ayde des Pisains contre les Florentins.

De ceste chose ont sceu mauvais gré nos dicts seigneurs d'Orléans et de Bourgongne au mareschal, et eulx et leurs adhérans en ont parlé en le blasmant. Et pour ce plusieurs gens qui ne savent point le faict au long, en parlent et ont parlé à l'adventure, comme on fait de maintes choses sans savoir la vérité ne les causes de la chose, et ont dict que par son défault nos dicts seigneurs ont perdu la seigneurie de Pise, qui seroit une belle chose à avoir pour eulx. Mais vrayement ils veulent tourner à blasme ce de quoy grand honneur luy appartient; et si aultrement eust faict, reproche seroit à luy. Car homme qui va contre ce que par délibéré sens et bon loyal conseil a une fois accordé, juré et promis, encourt reproche d'inconstance et deffault de foy. Ce que nos dicts seigneurs en ont dict et fait, et le mauvais gré qu'ils luy en ont sceu, je tiens fermement qu'il n'est venu de leur premier mouvement; mais d'aulcuns flateurs envieux d'entour d'eulx, comme assez de telles gens a en cour communément, qui bien vouldroient trouver manière s'ils pouvoient de désadvancer la bonne fortune et prospérité du mareschal; mais si Dieu plaist, à ce n'adviendront jà, car Dieu gardera son servant, et iceulx descherront en leur iniquité. Si pouvez voir et noter, vous qui ce livre lisez en ce pas cy, ou oyez, que homme ne peult estre si parfait, ne tant de biens faire et dire, qu'il puisse avoir la grâce d'un chascun. Et tout ce vient par le vice d'envie qui court sur la terre, qui destourne de son pouvoir que vaillance, preud'hommie, loyauté et bonté n'ait le los et la gloire qui luy affiert. Car telle est la nature de l'envieux, que il taschera tousjours de tourner à quelque mauvaise fin ou intention ce que le preud'homme fait pour grand bien et utilité. Mais Jésus-Christ, duquel la benoiste vie a toute esté en ce monde pour nostre enseignement, voult luy mesme, pour donner exemple aux bons d'avoir sur telles choses patience, estre diffamé par les envieux; comme il appert par l'Évangile, qui dict que les miracles qu'il faisoit par la vertu divine et par la puissance de luy mesme, les faulx envieux ministres de la loy disoient que c'estoit par art du malin esprit et de l'ennemy, et qu'il estoit mauvais, où il estoit tout parfaict. Si seroit toutesfois mal regardé et grande ingratitude de hayr sans cause ce preud'homme cy le mareschal, par le sens duquel se sont ensuivis tant de biens, qu'il a gardé entre les autres biens qu'il a faits de destruire si noble cité et pays comme est celui de Jennes, et non mie seulement gardé de destruction, mais remis en la meilleure convalescence et estat qu'il fust depuis que la dicte cité feut fondée. Et non pourtant n'est mie d'aujourd'huy ne d'hier que la force des envieux ingrats a nui aux bons; car de ce sont les escriptures toutes plaines.

CHAPITRE XIII.

Cy devise par exemples comment les bons sont communément enviés.

A ce propos raconte Valère de Scipion l'Afriquain le premier, lequel tant augmenta et accrut le bien public des Romains, que il fit Rome dame de Carthage et du pays d'Afrique, qui par long temps avoit guerroyé les Romains et leur avoit porté tant de dommaige que quasi les avoit tous destruicts : mais par la vaillance et prouesse dudict Scipion la fortune retourna tellement sur les Carthaginois, que ils furent subjugués et destruicts par les dicts Romains. Mais la grande abondance de vertus qui estoyent en celuy vaillant homme, embrasa tellement les envieux contre luy, que ils firent tant que les Romains ingrats et non recongnoissans récompensèrent au dernier ses dignes œuvres d'injures et de vilainies; car ils adjoustèrent plus grande foy aux médisans envieux, qui faulsement l'accusoient de choses controuvées, que ils ne regardèrent aux grands biens que il leur avoit faits. Si l'envoyèrent en exil en une povre cité entre palus et déserts que on appeloit Linterne; et là usa ce noble homme sa vie qui moult avoit esté honnorable, et tout fut par envie. Car il n'est chose qui soit plus griefve à l'envieux mauvais que de véoir devant soy ou de ouïr louer le bon et vertueux. Mais à revenir au propos du

mareschal, sont aucuns qui dient aujourd'huy que la plus grande partie des Genevois n'aiment mie le mareschal; et bien luy ont cuidé monstrer, par ce que plusieurs fois l'ont les aucuns d'eulx voulu trahir et emprisonner, et que au dernier le bouteront hors; et par ceste raison concluent les dicts mesdisans que ce n'est mie signe qu'il soit bon ne droicturier, et que si convenablement les gouvernoit tous l'aimeroient. Mais cest argument n'est mie bon ne vray. Car qu'il ne soit aimé de la plus grand partie ce peult bien estre; car communément en une communauté de gens, plus en y a de mauvais que de bons. Et il n'est rien que les mauvais et les larrons hayent tant comme justice, et ceulx qui la tiennent et font. Mais sans faille tous les bons de Jennes l'aiment comme leur âme. Et pourquoy ne feroient-ils? Car il les a gardés d'estre péris par les mains des mauvais. Et posons que il fust ores de tous hay, si ne s'ensuit-il pas pourtant qu'il soit vitieux ne défaillant, comme on peult prouver par exemples : Ne dict pas Valère et raconte du bon Lycurgus roy de Lacédémone, lequel fut si vaillant homme, que les saiges dirent de luy : que il avoit mieulx nature divine que humaine; et par son grand savoir fait loix et establissemens moult droicturiers, lesquels il bailla aux Lacédémoniens, qui paravant nulles n'en avoient, et vivoient comme bestes; et les garda et défendit de maints grands inconvéniens, et augmenta et accrut moult la seigneurie du pays. Mais nonobstant tous ses biensfaicts et bonnes vertus, et l'amour qu'il avoit eue et avoit au pays, et ses belles lois tant subtilement trouvées ne le purent garantir qu'il ne trouvast ses citoyens si haineux et mal-veillans à luy, que à la première fois le chassèrent du palais, et l'autre fois le boutèrent hors de la ville comme tous forcenés, et finalement le chassèrent du pays. Pour lesquelles choses Valère dict : « Et qui aura doncques fiance aux communautés des autres cités et pays, quand la cité de Lacédémone, qui s'attribue la souveraine louange d'attrempance et recongnoissance, fut si ingrate envers celuy qui tant de biens luy avoit faits? » Et à ce propos encore de l'ingratitude des communautés des villes, donnons-en derechef exemple, afin que nul ne s'y fie, ne croye que leurs jugemens soyent droicturiers, et que à juste cause hayent et exilent les hommes. Parle encore Valère de l'ingratitude des Athéniens contre Aristides le très sainct et juste homme, duquel il est parlé en toute l'histoire des Grecs pour sa très grande bonté, mais le mérite que il eut pour ses biensfaicts fut que ils le boutèrent hors du pays, pource qu'il estoit trop juste. Dont Valère dict ces paroles : « Aristides qui mit à la mesure de justice tout le pays de Grèce, et qui fut le mirouer de continence et de vertu, fut bouté hors d'Athènes; avec lequel s'en alla toute droiture. »

CHAPITRE XIV.

Cy preuve par exemples que on ne doibt mie tousjours croire ne adjouster foy en paroles et opinions de peuple.

Je baille ces exemples pour preuve que les jugemens de communauté de peuple ne sont mie tousjours à approuver : mais sont souventesfois à réprouver comme déraisonnables. Ce qui est toutesfois contre un proverbe que aucuns dient, qui dict : voix de peuple, voix de Dieu. Mais je dis que souventesfois est voix de diable; comme apparut, quand le peuple ingrat de Jhérusalem cria contre nostre Seigneur Jésus Christ : « Crucifiez-le, crucifiez-le. » Et qu'il soit vray que raison n'y ait au jugement du peuple, Valère le tesmoingne, lequel, entre les autres exemples que il donne à ce propos, dit que un solennel musicien que on nommoit Antigenidas avoit une fois moult bien introduit un sien disciple en la dicte science de musique. Si jouoit par très grand art d'un instrument de bouche. Le maistre fit venir son disciple jouer devant le peuple, afin que son savoir fust congnu et apperceu : mais le rude peuple vilain et mal enseigné, qui en telle maistrise ne se congnoissoit, et qui telle mélodie n'avoit appris à ouïr, n'en fit compte, ains desprisèrent son savoir. Quand le dict maistre vit ce, il dit à son disciple : « Tourne toy vers ma face, et chante à moy et aux sciences. » Comme s'il eust voulu dire : Ces gens cy sont bestiaux, ils ne sont pas dignes d'ouïr telles choses. » Et à vray dire, tout ainsi advient-il souventesfois que maints vaillans gens, et bons en prouesse ou en savoir, sont et se trouvent en maintes places où leurs faits et leurs dicts ne sont point congnus ne réputés selon qu'ils ont mérité, mais semble que on n'en tienne compte. Mais non pourtant les bons et les saiges qui les voyent bien faire et bien dire, et qui se congnoissent en tels œuvres, ne les prisent pas

moins, ains les honnorent et louent grandement, comme il appartient. Car vertu et vaillance, ou parfaicte science, tant soit-elle foulée, ne laisse pas pourtant d'avoir d'aucuns la louange que elle doibt avoir, et que en soy mesme la personne qui bien fait ne juge que l'œuvre soit bonne.

CHAPITRE XV.

Cy dit comment le mareschal par la vaillance de son couraige entreprit d'aller prendre Alexandrie, et des messaigers qu'il envoya pour ceste cause au roy de Cypre.

En l'année mille quatre cent sept, le bon mareschal, qui ne pense à autre chose fors comment tousjours augmenter et accroistre le bien de la chrestienté et l'honneur de chevalerie, advisant la grand pitié et honte aux chrestiens que les Sarrasins soyent seigneurs et subjuguent les nobles terres d'oultre mer, qui dussent estre propres héritaiges des chrestiens, si mauvaisetié et lasche couraige ne les destournoit de les aller conquérir, luy va venir une haulte emprise au couraige. C'est à savoir que faisable chose seroit et assez légère qui l'oseroit entreprendre, et par bon moyen, que la cité d'Alexandrie, qui tant est noble et de grande renommée, fust prise et ostée des mains des Sarrasins : laquelle chose, s'il advenoit, seroit grand honneur aux conquesteurs, et très grand profit à toute la chrestienté. Si proposa que en ceste chose mettroit corps, chevance et pouvoir, et une saison y employeroit, et plus long-temps si mestier estoit. En ce temps estoit venu à Jennes un ambassadeur de la part du roy de Cypre, le très noble et révérend messire Raymond de l'Esture, prieur de Thoulouse, et commandeur de Cypre, homme de grand honneur, saige, preud'homme, et expert en toutes choses. Si pensa le mareschal que il se descouvriroit à luy de ceste chose, tant pour en ouïr son bon advis, comme pource que il avoit hanté le pays et grand pièce fréquenté avec les Sarrasins en la dicte ville d'Alexandrie; si le pourroit adviser d'aucun bon point. Et comme le mareschal a de coustume de ne rien entreprendre sans premièrement y appeller le nom de Dieu et son ayde, alla un jour en pélerinage à une dévote église qui est à une lieue de Jennes, que on appelle Nostre Dame la Couronnée, et là manda le prieur de Thoulouse. Et après la messe qu'il fit dire à grande solennité, luy descouvrit le dict secret et toute son intention de ceste chose, de laquelle le dict prieur fut très joyeux, et moult l'en reconforta. Et dit que sans failler par ce que il luy pouvoit estre advis, estoit chose très faisable, et que il mesme volontiers y ayderoit de son corps, de gens et de chevance, car l'emprise estoit agréable à Dieu, proffitable à la chrestienté, et très honnorable à qui s'y employeroit. Si fut de ceste chose encore plus reconforté le mareschal. Et quand toute la manière de ce faire eut bien advisé et tout délibéré en son couraige, et advisé ceulx qui propices et bons luy sembloient pour descouvrir ceste chose, et envoyer en ambassade là où convenable luy sembloit, comme sera dict cy après, il les fit appeler, c'est à savoir un très noble et notable religieux de l'ordre de Sainct-Jean, appelé frère Jean de Vienne, et son escuyer Jean de Ony cy dessus nommé. Et leur dit toute son intention, et leur devisa ce qu'il luy plaisoit que ils fissent. Mais pour ce que mémoire ne peult bonnement toutes choses que les oreilles oyent si enclorre en soy que retenir les puisse, affin que rien n'oubliassent de leur commission, leur bailla par bel mémoire escripte la manière que il vouloit que ils tinssent. Laquelle dicte instruction et mémoire, affin que rien je n'y adjouste du mien, comme elle vint de luy, celle mesme par articles, comme elle m'a esté baillée, ay incorporée et mise cy endroit, comme il s'ensuit.

« C'est l'instruction de toutes les choses que nous, Jean le Maingre dict Bouciquaut, mareschal de France, avons donné en sommission de poursuivre de par nous ès lieux ci après déclarés, le septième jour du mois d'aoust, en l'an de Nostre Seigneur mille quatre cent sept, à vous noble religieux frère Jean de Vienne, commandeur de Belleville, et à vous, Jean de Ony, nos très féaux et bien aimés.

« Premièrement voulons et vous enjoignons que ceste chose teniez secrète sur toute chose, par telle manière que personne quelconque apercevoir ne le puisse, et à nul soit descouverte fors au roy de Cypre, vers qui vous envoyons, et à aulcun de son conseil, pource que si aperceue estoit, nous pourroit tourner à destourbier; et que vous partis de nous, au plaisir de Dieu, avec la charge que nous vous commettons et ordonnons, pour accomplir nos désirs,

comme ceux en qui espécialement nous nous fions, que mettiez toute diligence et peine de à vos pouvoirs l'accomplir, selon la forme et manière de vostre instruction. Et supposez que vous avons très bien informés des besognes selon nostre volonté, lesquelles savons bien que vostre bon sens les aura très bien en mémoire, et que les mettrez à effect très diligemment selon vos pouvoirs, néantmoins pour vostre sureté, et affin que ayez plus parfaite mémoire de nous et de nostre plaine intention, vous baillons par escript ce qu'il nous plaist estre par vous accomply au dict voyage.

«Tout premièrenent vous en irez à Venise, et là prendrez vostre passaige jusques à Rhodes. Si nous plaist bien que là puissiez demeurer de huict à neuf jours, si bon et expédient vous semble, et visiterez monseigneur le grand maistre de Rhodes, auquel nous recommanderez, et aux autres seigneurs, et de nos nouvelles leur direz, l'estat de par deçà, et que la cause de vostre allée est pour aucunes besongnes qui bien nous touchent, c'est à sçavoir pour les joyaux du roy de Cypre, qu'il bailla en gaige aux Genevois au temps que nous fusmes en Cypre, pour récompense de trente mille ducats de despens que les dicts Genevois avoyent fait en l'armée de Famagouste, laquelle ville le roy cuida usurper et tollir aux dicts Genevois, et par la paix et accord que nous fismes la rendit, et s'obligea à la dicte somme de deniers pour nos frais. Et luy dictes la forme et la manière que nous avons tenue avec le prieur de Thoulouse, et la somme de deniers que luy avons baillée pour rachepter les dicts joyaux au nom du roy. Et en cest espace de temps vous pourvoyez de navire pour vous porter en Cypre; et si par advanture ne le trouvez, vous prierez de par nous le dict monseigneur le grand maistre qu'il luy plaise le vous faire avoir.

«Estans partis de Rhodes, quand il plaira à Dieu que soyez en Cypre, tout droict vous en irez à l'hostel de Sainct-Jean en Nicosie, et par le lieutenant du prieur de Thoulouse ferez savoir au roy de Cypre vostre venue, et quand luy plaira que luy alliez faire la révérence. Et de luy ouie la response, et venus en sa présence, nous recommanderez à sa seigneurie, et à messeigneurs ses frères, puis luy baillerez nos lettres de créance. Et quand son bon plaisir sera d'ouïr vostre créance, priez-le de par nous que ce soit si secrètement que nul fors que luy entendre le puisse ne s'en donner de garde. Et vous mesmes soyez bien advisés que si secrètement soit que ne puissiez estre entendus.

«Et tout premièrement le prierez de par nous très à certes, que les choses que luy aurez à déclarer veuille bien tenir secrètes, pour les périls qui s'en ensuivroient, et pour son propre honneur et exhaussement. Après commencerez vostre narration, en disant : que la bonne renommée qui en France et par tout le monde court desjà de ses grands bienfaits, de belles envaies qu'il a par plusieurs fois faites sur les Sarrasins, et chascun jour fait, en s'efforçant de les grever, en quoy comme il appert n'espargne corps, vie, ne avoir, par très grand diligence, le faict tenir aujourd'huy un des jeunes princes du monde qui le plus bel commencement a, et qui plus faict à louer; parquoy on espère que il veult et a désir d'ensuivre en hault honneur et prix de chevalerie ses très nobles prédécesseurs, qui tant acquirent de los en terre par les mérites de leurs vertus, et des grandes guerres et nobles emprises que ils firent en leurs propres personnes contre les mescréans, et ennemis de la foi de Jésus-Christ, qu'à tousjours mais avec les vivans sera mémoire de leurs grands bontés et vaillance. Et pour ce, nous qui désirons de tout nostre cœur l'honneur et exhaussement de son noble estat et seigneurie, pour laquelle chose vouldrions exposer corps et avoir, par plus grande affection que pour prince qui vive, après la personne du roy de France et de nos seigneurs de son sang, pour les dicts grands biens qui sont dicts de son bel et bon gouvernement ès terres voisines et en toute part désirant, d'estre cause que tousjours sa belle jeunesse continue de mieulx en mieulx, avons advisé une haulte et noble emprise digne de mémoire à tousjours mais, et de souverain los pour luy, si Dieu par sa grâce la donnoit venir à bonne fin, ainsi que elle est bien faisable, si à ce luy plaist entendre. Et pour ceste cause, c'est à savoir pour luy annoncer la chose que avons bien discutée en nous mesmes avant que délibérée l'ayons, laquelle nous semble agréable à Dieu et proffitable à toute chrestienté, si Dieu la donne achever, vous avons envoyés devers sa royale majesté. Et adonc, vous envoyés de par nous, descouvrirez

au dict roy de Cypre tout le dessein que pris avons sur la prise de la cité d'Alexandrie. Et tousjours bien luy notez et repliquez, si mestier est, où il escherra, que : pour ce que nous voyons sa bonne volonté, voulons employer nostre propre personne, et celles de nos parens, amis, et serviteurs, en sa compaignie, avec nostre chevance; et que à ce faire nous meuvent quatre principales raisons. La première est que, pour le pur amour de Nostre Seigneur, voulons nous employer à son service, et le bien et exhaussement de chrestienté. La seconde, pour acquérir mérite à nostre âme. La tierce, pour ce que nous vouldrions estre cause, comme dict est, que sa force et sa belle jeunesse s'employast à tout bien faire: parquoy los à tousjours luy en demeure. Et la quarte, pour la cause qui doibt esmouvoir tout chevalier et gentil-homme que son corps incessamment employe en la poursuite d'armes, pour acquérir honneur et renommée. Et après ces choses dictes, pour mieulx animer et accroistre le désir du dict roy à entendre à ceste chose, luy montrerez par bonne manière comment Dieu luy monstre grand signe d'amour, quand il luy mect en main si haulte chose, sans grand coust de sa part, mais le plus aux despens et labeur d'autruy. Et que s'il le refusoit, peur debvroit avoir que Dieu s'en courrouçast, et que aussi jamais nul n'auroit fiance que de grand et hault couraige fust ne entreprenant.

CHAPITRE XVI.

Encores de ce mesme, de l'instruction que le mareschal bailla à ses ambassadeurs de ce que dire debvoient au roy de Cypre.

« Après que vous aurez dict bien et bel ordonnément toutes ces choses au dict roy de Cypre, vous prendrez bien garde au changement de son visaige, mesmement quand vous parlerez à luy. Car par ce vous pourrez adviser si la besongne luy plaira ou non, et par ce pourrez estre plus advisés de parler. Et s'il vous demande comment se pourroit faire ceste entreprise sans qu'il fust sceu, et où seroit prise si grand finance comme il y conviendroit; à ces deux choses vous respondrez, en luy démonstrant comment il pourroit faire son armée en son pays, tenant manière que ce fust pour la guerre que il a au souldan, et nous prest au temps et au terme que luy mesme vous diroit, et telle manière que quand nous luy ferions savoir nostre venue, montast sur mer, se partist, et fist semblant de venir à Rhodes. Et adonc luy serions au devant à Chastel-rouge; et là nous assemblerions, et partirions à tout nostre ost et au nom de Dieu tout-puissant, et tiendrions nostre chemin vers Alexandrie. Et aussi feroit bien au fait, que il trouvast manière d'envoyer secrètement un Cyprien ou un Arménien demeurer au dict lieu d'Alexandrie, par lequel il sceust toutes nouvelles, et fist à croire à celui mesme que ce seroit pour la guerre qu'il a au dict souldan, et ceste voye seroit bonne. Et quant à la mise qu'il y conviendroit, luy direz que nous savons bien que soustenir ne pourroit si grands charges et despens que firent ses prédécesseurs, par lesquels la dicte cité fut autrefois prise, mesmes de nostre âge; car trop a esté du depuis le pays grevé. Et pour ce, tout ainsi que le voulons ayder de nos personnes et de gens, sembablement nous plaist le faire de nostre chevance. Et affin que il voye et sçaiche que ceste chose avons bien en tous les points advisée, nous semble que, pour ce faire, telle quantité de gens d'armes suffiroit; toutesfois selon nostre advis, lequel remettons tout en sa bonne ordonnance et discrétion : tout premièrement mille hommes d'armes de bonne estoffe, mille varlets armés, mille arbalestriers, deux cens archers, deux cens chevaulx, sans ceulx que nous prendrions par delà. *Item* de navire cinq grandes naves, deux galées, et deux galées huissières, garnies de vivres pour six mois. Après ces choses dictes, vous luy pourrez dire la despence qu'il convient, laquelle n'est pas grande selon l'effect, et peult monter environ cent trente deux mille florins. Les deux galées et les deux dictes huissières valent de naule pour mois cinq mille florins, qui monte pour quatre mois vingt mille florins. Les mille arbalestriers valent pour mois cinq mille florins. Les deux cens archers valent pour mois mille florins, qui monte pour quatre mois quatre mille francs. Les mille hommes d'armes, avec les mille varlets, et les deux cens chevaulx, valent par mois douze mille florins; sont pour quatre mois quarante huict mille florins. *Item* pour les vivres dix mille florins, et pour l'artillerie et autres habillemens nécessaires dix mille florins. Somme pour toutes choses cent trente deux mille francs. Laquelle finance convien-

droit toute avoir en la ville de Jennes, qui fust preste environ le mois de décembre prochain venant, affin de faire les provisions comme il appartiendroit, nonobstant que toutes ne seroient mie prises à Jennes, mais en plusieurs lieux, affin que la chose ne pust estre imaginée. Et conviendroit que la dicte armée partist de par deçà environ le mois d'avril. De ceste dicte finance que mettre hors conviendroit, vouldrions de bon cœur payer nostre part; mais vu et considéré que ceste chose viendra tout à l'honneur et renommée du dict roy, nous semble que bien est droict que à tout le moins en paye la moictié, qui seroit en somme soixante six mille florins. En encore, au cas qu'il ne pourroit fournir à ceste dicte somme, payast soixante mille. Mais besoing seroit que, le plustost que faire se pourroit, que on les eust à Jennes; car le mieulx seroit tost que tard. Et encore s'il n'avoit toute la dicte somme preste à temps, que au besoing on le supporteroit jusques à ce qu'il fust reretourné en son pays jusques à la somme d'environ dix huict ou vingt mille florins; mais que faulte n'y eust que, lors on les trouvast prests. Et sur ce point dire au roy comment monseigneur de Toulouse, qui tant l'aime, et désire loyaument le bien, l'honneur et exhaussement de sa personne, loue ceste chose plus que autre chose du monde, auquel il pourroit envoyer fiablement la dicte finance. Et mesmement si le roy ne l'avoit, le dict monseigneur de Thoulouse en feroit finance au nom du roy par deçà, ayant de luy le commandement et puissance; car de ce faire pour l'authorité de luy est suffisant, et de plus grande chose, si mestier estoit. Ainsi et par ceste forme direz au dict roy de Cypre. Et s'il répliquoit que il eust aucune doubte d'aucun de son royaume, pourquoy pourroit estre péril pour luy à aller hors, respondre luy pourrez, que il mène avec luy tous ceux de qui doubter se pourroit. *Item*, s'il disoit qu'il sçait bien que les Genevois ne l'aiment mie, si se doubteroit de la quantité des Genevois qui viendroit en la dicte armée. Response : que tous les gens d'armes, varlets et archers qui seroyent de France, seroyent tous à son commandement et obéissance, de ce ne fist nulle doubte. Et s'il advenoit que le roy fust bien d'accord de ceste chose, et que il voulsist y mettre plus grande mise du sien, et plus grande quantité de gens d'armes et de navire qu'il n'est devisé; dire lui pourrez que de temps que plus y mettroit, de tant prendroit-il plus en butin, et raison seroit. Car qui plus y mettra, plus prendra. Par ceste manière direz toutes les choses sus escriptes au roy de Cypre. Et du surplus que il escherra à dire, si mestier est, nous en attendrons à vostre bonne discrétion ; et tenons à faict et dict ce que vous en ferez. »

CHAPITRE XVII.

Cy devise la grande chère et belle response que le roy de Cypre fit aux ambassadeurs du mareschal.

Tel que j'ai devisé, fut le mémoire de la commission baillée du mareschal au commandeur de Belleville, et à Jean de Ony, envoyés au roy de Cypre, pour l'emprise d'aller prendre Alexandrie. Lesquels deux ambassadeurs se partirent de leur seigneur; et à brief dire tant exploictèrent de leur erre, que ils arrivèrent au dict pays de Cypre, où ils parfournirent bien et bel saigement leur ambassade, tout en la manière que commis leur estoit. Si nous convient dire la response que on leur fist. Le roy de Cypre, si tost qu'il sçust la venue des ambassadeurs, tantost les envoya quérir, et à très grand honneur et chère les reçut. Et quand il eut assez demandé de l'estat et santé du mareschal, et de l'estre de Jennes, et qu'il les eut à certains jours ouy parler tout au long, respondit à joyeuse chère en telle manière, et par moult belles paroles : « Comment il debvoit bien remercier Dieu qui si grand grâce luy donnoit, que si noble et haulte entreprise luy estoit annoncée de si vaillant homme que estoit le mareschal; et que il appercevoit bien la grâce, amour, et affection que il avoit à luy et à son advancement, et le désir que il avoit que luy, qui estoit jeune et encore de petit sens et vaillance, se pust advancer en pris et los, et que il y paroissoit bien, quand luy mesme en personne, ses amis et son avoir y vouloit employer. Si ne le pouvoit assez louer ne remercier à la centième partie de ce grand bénéfice, ne jamais faire chose qui y pust suffire. Et que moult avoit grand joye de ceste chose, laquelle estoit notable et de grande entreprise, et pour ce ne se debvoit encommencer sans grand advis et délibération. Si penseroit, sans cesser, la voye et la manière comment seroit

le meilleur d'en faire, et tost et en bref leur en rendroit si bonne response, que son honneur y seroit, et que pour contens s'en tiendroient, et que il fissent bonne chère, que très bien fussent venus, et que si rien leur falloit que ils prissent le sien comme le leur propre. » Adonc luy demandèrent les ambassadeurs si c'estoit son plaisir que un de son conseil, qui nommé estoit Perrin le jeune, que il moult aimoit, sceust ceste chose; car au cas que il luy plairoit, ils luy bailleroient unes lettres que le mareschal luy avoit escript de ceste besongne; car il savoit que le roy l'amoit moult, et se fioit en luy. Si respondit qu'il luy plairoit très bien.

Les dictes lettres présentées de la part du mareschal à icelui, et la chose découverte, et tous les points monstrés comme au roy avoient faict, fit semblant que de ceste besongne eust une merveilleuse joie. Et surtout remercioit le mareschal de toute son affection de ce qu'il luy en avoit daigné escripre, et que il luy plaisoit que il le sceust. Si y tiendroit si bien la main, en monstrant au roy que, comment que il fust, ne fust refusant à si grand offre, que on s'en apperceveroit bien. Ne demeura guères après que le roy arraisonna les dicts ambassadeurs, et leur prit à compter l'achoison que il avoit eue de faire guerre au souldan, et que avant la guerre il souffroit ses gens marchander, et aller et venir en sa terre et pays paisiblement, jusques à ce que messire Raimond de l'Esture, prieur de Thoulouse et commandeur de Cypre, fut détenu en Alexandrie, et mené au Kaire. Pour laquelle détenue et encombrier il escripvit au dict souldan que il le voulsist délivrer, et moult luy recommnda. Desquelles lettres ne fit nul compte, ne rien n'en fit. « Parquoy ce dict le roy, quand je vis cela, considérant que j'avois faict autrefois aux siens de grandes courtoisies, je fus moult indigné; et poursuivis tant qu'il en fut hors, moyennant vingt cinq mille ducats que il paya. Et après, en despit de ce envoyay desfier le dict souldan, qui peu de compte en tint. Si envoyai tantost une galée courir sur le pays du dict souldan, qui moult grand dommaige luy porta, et prit la plus belle nave que ils eussent chargée de marchandises. Et ainsi pays gastant, et prenant proyes, alla ceste galée courir contremont le fleuve du Nil bien quinze milles. Parquoy j'apperceus leur lascheté, et depuis leur ay porté maint dommaige; dont je remercie nostre Seigneur Dieu qui a voulu que j'aye eu achoison de leur faire guerre. Et affin que je les prise et doubte moins, m'a donné cause de les cognoistre avant que l'emprise que annoncée m'avez me vint entre mains. Car je fais moins de compte d'eulx cent mille fois que devant ne faisoye. Et plus les essaye et moins les redoubte; car des plus lasches et plus foibles, encore qu'ils soyent grand nombre, les trouve tant que je vois bien que, pour multitude de gens que ils soyent, on ne les doibt accomparer à un peu de bonnes gens. Si congnois bien que, nonobstant que soye pécheur et non digne que Dieu m'aime, qu'il veut qu'en moy soit relevée et renouvelée la renommée de mes vaillans prédécesseurs, qui ceste mesme entreprise achevèrent, auxquels de tout mon cœur je désire ressembler. Et Dieu m'en doint la grâce! car quant est du coust et mise je n'en fais compte, ne de quelconque autre peine. »

CHAPITRE XVIII.

Cy devise comment le roy de Cypre s'excusa vers les messaigers du mareschal de non aller sur Alexandrie.

Sur ceste forme et manière parla au commencement de leur venue le roy de Cypre aux dicts ambassadeurs du mareschal. Mais avant que guères de jours passassent après, il ne se parforçoit pas moult de leur tenir compte de la dicte besongne. Parquoy ils purent bien appercevoir que autre conseil l'avoit desmu, et que celuy Perrin dessus dict, à qui les lettres de par le mareschal avoient baillées, n'avoit pas bien tenu ce qu'il leur avoit promis. Si commencèrent à solliciter le roy que response absolue de son intention leur voulust bailler; car jà avoient assez demeuré; et ainsi plusieurs fois luy dirent Et luy aucunes fois leur faisoit response, qui leur donnoit espérance que il y voulsist bien entendre. Mais il disoit que il y convenoit grand regard, pour la chose qui estoit moult pesante. Et autres fois faisoit response assez froide, pour les doubtes que il y mettoit. Toutefois tant le sollicitèrent, que le vingt quatriesme jour d'octobre l'an dessus dict, leur fit absolue response, qui fut telle. Il dist que, sans faille depuis leur venue n'avoit cessé de penser à celle besongne,

comme à la chose en ce monde à quoy il désiroit plus entendre. Mais que moult luy estoit griefve et de grand poids, pouvoit bien estre, pour sa petite congnoissance; car ce qui seroit par advanture léger à une aultre, et de briefve délibération à un saige, estoit un grand travail et obscur pensement à luy pour son jeune âge, qui excusoit son petit sens. Et pour ce avoit conclu, nonobstant que il savoit bien que son très cher et espécial amy le mareschal l'avoit imaginé et pensé pour sa très grande vaillance, et luy avoit annoncé loyaument pour son bien et advancement, que il n'y entendroit mie pour ceste fois; et que à ce le mouvoient trois principales raisons. L'une estoit le très grand péril où il se mettroit de laisser son pays, vu et considéré les Turcs qui luy sont voisins, qui sont gens de grande puissance, qui pourroient tandis courir son pays, et par adventure l'en déshériter; combien que de ce premier point se départiroit assez légèrement; mais quant au deuxiesme, que il doubteroit plus la guerre couverte que la guerre ouverte. Car il sçavoit bien que luy party de son pays, il y en avoit maints par advanture que on cuideroit qui fussent ses meilleurs amis, lesquels ne se faindroient mie de luy tollir sa seigneurie, et ainsi pourroit perdre le sûr pour le non sûr. La tierce raison estoit, pour le doubte que il avoit des Genevois, qui de long-temps l'avoient si mal traicté, comme chascun pouvoit savoir, et pis luy eussent fait, ce savoit-il bien, si ne fust son bon amy le mareschal qui les en avoit gardé. Et que ainsi ces trois principales raisons, avec leurs dépendances, c'est à savoir le doubte du fait de guerre, dont nul ne peult savoir la fin, fors Dieu, ne à qui la victoire en sera, luy font sembler la chose trop périlleuse et doubteuse pour luy. Et vu mesme que le mareschal ne seroit mie à Jennes, qui garder peust les dicts Genevois de luy porter dommaige. Et que ce n'estoit mie par faulte de couraige, ne lascheté, ne de petit désir de n'y vouloir entendre, mais seulement pour les susdictes doubtes. Car fust le mareschal certain que la chose ne luy partiroit du cœur jour de sa vie, quoy que pour le présent n'y entendist. Mais que au plaisir de Dieu mettroit toute peine de disposer tellement et de longue main ses besognes, qu'encore un temps viendroit qu'il y entendroit. Et que il prioit le dit mareschal, en qui il avoit fiance sur tous les hommes du monde, que il ne voulsist départir son cœur de ceste chose, ains luy plust l'ayder à se préparer et ordonner, comme il le pouvoit bien faire. Si que eulx deux pussent encores user leurs vies ensemble au service de Nostre Seigneur. Et que il luy plust le réputer et tenir à fils; car quant à luy il le tenoit pour père, et par son bon conseil se vouloit gouverner. Et pour conclusion, que il se réputoit tant tenu à luy de ce que tel soin avoit de son bien et advancement, et des grandes offres que il luy faisoit, que jamais mériter, remercier, ne guerdonner assez suffisamment ne le pourroit. Et à tant se tut le roy, et les dicts ambassadeurs prirent congé de luy, et au plus tost que ils peurent s'en retournèrent à Jennes vers le mareschal, et tout luy racontèrent ce que trouvé avoient.

CHAPITRE XIX.

Cy parle du fait de l'Église, et comment le mareschal voult empescher le roy Lancelot que il n'allast prendre Rome.

En la manière dessus dicte le bon mareschal a employé son âge et tout son temps en bien faire persévéramment de mieulx en mieulx. De laquelle chose n'est encore lassé, ni ne sera toute sa vie, si comme on peult par raison penser. Car le proverbe commun, lequel est vray, dit: la bonne vie attraict la bonne fin. Si ne pourroye raconter toutes les choses belles et notables en faits et dicts que il a faites, et continuellement et par chascun jour et heure fait, et sont par luy terminées; car tant en y a que c'est un abysme. Si me passe seulement de dire grossement et en général ses principales emprises, et les advantures qui luy adviennent et où il se treuve, afin de continuer mon propos, qui est de monstrer sa grande vaillance, pour ce que ce peult estre un exemple à tout noble chevaleureux qui ouïr le pourra, d'estre bon en faits et en mœurs. Si ay racompté cy dessus comment entre les autres bons désirs et nobles faicts que il avoit en volonté, estoit son intention et est par grande affection de travailler à la paix de saincte Église; lequel désir nulle heure ne départ de son bon couraige, comme il le monstre par effect, comme celuy qui ne cesse à son pouvoir, et tousjours a faict.

Mais la faulse convoitise attisée et enflambée

par l'ennemy d'enfer ès cœurs d'aucuns prélats de l'Église, aveuglés par détestable et mauvaise détraction, et par male ambition et désordonnée avarice, ne souffre, quelque peine que le dict bon mareschal et les autres bons y mettent, terminer si tost la chose ne tirer à bon effect. O faulse convoitise, gouffre d'enfer insatiable, comment as-tu puissance de tellement aveugler le cœur de l'homme, que, nonobstant que il congnoisse que longuement au monde ne peult vivre, toutesfois tu luy fais perdre comme toute congnoissance de la punition de Dieu ? Et ce appert quand mesmement deux vieillards sur leur fosse, assis non duement en siége papal, qui pour un seul fut estably de Dieu, ne autrement ne peult licitement estre, ce savent-ils bien, sont tant embrasez de ceste maudite convoitise, accompaignée d'orgueil, que ils ont plus cher eulx damner, et tout le monde mettre en perplexité et douleur, et être cause de la damnation de infinies âmes, que renoncer à un petit de brief honneur mondain reçu induement, que leurs adhérens leur font. O profond puits d'enfer, logis de Caïn et de Judas, à quoy tardes-tu que tu ne les appelles à toy, et que ceste playe en chrestienté cesse, laquelle tant dure pour les péchés des défaillans chrestiens, Dieu ainsi le consentant ? Mais à venir à nostre propos de monstrer comment le bon preud'homme dont nous parlons, c'est à savoir le mareschal, mect tousjours toute peine à tirer à fin d'union. Pource que toutes choses ne se peuvent dire ensemble, comme dict est, advint, comme assez de gens le savent, que nostre pape d'Avignon et celuy eslu de Rome (tant y avoit travaillé le bon mareschal, et plusieurs autres bons seigneurs), furent tous deux d'accord, ou feignirent estre (car feintise voirement estoit-ce, comme il y a paru), de céder. Si avoit chascun d'eulx promis que pour mettre l'église de Dieu en paix il céderoit, à condition que l'autre le voulsist semblablement faire. Mais les faulx hypocrites (tels se peuvent-ils par l'effect de leurs œuvres appeler) s'entre entendoient bien. Car ceste malicieuse voye ont faict à savoir entre eux, pour se excuser chascun sur son compaignon, disant : « mais que il cède je cèderay. » Et semblablement respond l'autre. Et ainsi est la fable du ricochet. Car ils ont plus cher avoir ce morcel eulx deux, que un tiers y soit mis, et eux déposés. Mais c'est le morcel qui les estranglera. Dieu advance l'œuvre. Et ainsi par ceste voye passent et dissimulent le temps, et font muser en vain après eulx et leurs fallacieuses responses tous les princes du monde. Et debvoit, lors que le dict accord fut pris, le pape de la Lune, dict d'Avignon, aller en un chastel appellé Portum-Vendre, qui sied au bout de la rivière de Jennes, et celuy de Rome debvoit aller en la ville de Lucques, qui est à une petite journée du dict chastel de Portum-Vendre. Et là debvoient ordonner un certain lieu, auquel s'assembleroient pour renoncer au papat, présente l'assemblée des cardinaulx et du concile général, à ce que eslection d'un seul pasteur fust faite par la voye du Sainct-Esprit, comme Dieu l'a ordonné. Pour conclusion de ceste chose, tant furent timonnés du mareschal et des autres bons, qui tendoient et tendent au bien de paix, tous les deux, que excuser bonnement ne se purent que ils n'allassent ès dicts lieux ordonnés. Mais leur venue peu profita ; car à le faire brief, la conclusion fut telle, que la difficulté du lieu trouver où s'assembler debvoient, fut si grande, que ils n'en purent estre d'accord. Et quand l'un vouloit une chose, l'autre le contredisoit, et eslisoit une autre voye, laquelle semblablement l'autre desnioit. Si s'entendoient bien les faulx damnés. Car il n'est pas doubte que entre eux avoyent faict ceste faulse conspiration, pour abuser le monde par telles fallaces, et ainsi firent semblant de non pouvoir accorder. Et dire les causes de leurs frivoles excuses, seroit long procès sans nécessité. Mais à dire en bref vrayement, tout ainsi que un diable est plus malicieux que l'autre, et s'entredéçoivent, nonobstant qu'il soyent compaignons, nostre pape de la Lune sceut tenir telle voye et manière, que de ce désaccord bailla tout le tort à celuy de Rome, au dire de tous, tant d'un costé que d'autre. Pour laquelle cause les cardinaux de Rome le laissèrent, et s'en allèrent malgré luy en la cité de Pise, et tant que il ne demeura en toute Italie seigneur ne terre qui le favorisast. Parquoy quand il vit ce, envoya requérir au roy Lancelot de Naples que il le secourust, laquelle chose volontiers accorda ; en intention d'usurper et tirer à soy par celuy moyen et voye la cité de Rome et tout le patrimoine, comme il fit après, comme il sera dict. Si promeit le dict Lancelot

que il luy aideroit de tout son pouvoir par tout et contre tous. Dont pour ceste cause tant s'orgueillit le dict pape de Rome, que du tout fut obstiné en son propos de non condescendre à la volonté d'un concile général. Si alla tant ceste susdite alliance de Lancelot avec l'antipape de Rome, que ils traictèrent entre eulx par leurs messaigers, que par certains moyens, comme dict sera, Lancelot prendroit la seigneurie de Rome, par telle condition que quand il l'auroit, luy mesme, à si grande puissance que nul ne luy oseroit contredire, l'iroit quérir à Lucques et l'emmèneroit. Et ainsi fut délibérée ceste chose.

CHAPITRE XX.

De ce mesme, et comment Paul Ursin, Romain, mit le roy Lancelot à Rome par argent qu'il receut.

Les nouvelles de la susdicte emprise, comment le roy Lancelot debvoit favoriser et secourir le pape de Rome, et comment son intention estoit de se parforcer de prendre la cité de Rome, vindrent aux oreilles du mareschal. De laquelle chose fut durement irrité; car bien luy sembla que ce pourroit estre grand empeschement et empirement de traicté de paix au fait de l'Église. Et aussi moult luy pesa que la cité de Rome, qui doibt estre et est le droict patrimoine de l'Église, dust par telle tyrannie estre ravie et usurpée, et par espécial d'un si mauvais chrestien comme il est, et ennemy du roy de France, et si grand adversaire du roy Louys, cousin-germain du dict roy de France. Si sceut comment le dict roy Lancelot alloit jà à toute sa puissance par mer et par terre pour y mettre le siége. Si fut moult en grande pensée de trouver aulcune voye que ceste chose fust empeschée. Et quand il eut délibéré de ce qui estoit le meilleur à faire, il appella un de ses gentils hommes que il savoit vaillant, saige, bon et diligent, nommé Jean de Ony, duquel est parlé autre fois en ce livre. Si luy dit en ceste manière. « Vous vous en irez de tire à Rome, et parlerez à Paul Ursin, auquel me recommanderez; et de par moy luy direz : que luy qui est comme le chef et principal de Rome, et qui l'a en gouvernement, veuille monstrer par effect à ce grand besoing la loyauté, preud'hommie et vaillance qui tousjours a esté en luy, et en ses nobles et anciens devanciers; si que de toute sa puissance et force il monstre la féauté et bon amour que il porte, comme il est tenu, à la cité de Rome; en telle manière que il ne veuille souffrir que elle soit ainsi contre droict et raison baillée, ne soufferte en mains estrangères, et en seigneurie de nouvel tyran. Laquelle chose s'il advenoit seroit très grandement à l'empirement de l'honneur de la cité et des Romains. Et que s'ils ont esté et sont grands et de noble couraige, desprisans servitude plus que gens du monde, à ceste fois le veuillent monstrer. Et que de ce je le prie tant comme je puis. Et le fais certain et luy promects que s'il se tient hardiement, et s'il se deffend par grand vigueur contre le dict Lancelot, si y aura grand honneur à tousjours mais, et que je le secoureray atout grand' puissance sans nulle faulte dedans quinze jours. » Jean de Ony atout ceste commission s'en alla batant à Rome, et avec luy par le commandement du maréschal un autre escuyer bon et appert, nommé le Bourg de Larca. Si fit sa légation à Paul Ursin bien et saigement, tout en la forme et manière que enjoint luy estoit. Et ouyes les paroles, à dire en brief ce que Paul Ursin en fit, il montra semblant que moult estoit liés de ce que le mareschal luy mandoit, en disant qu'il l'en remercioit de bon cœur. Et que par faulte de couraige, et de mettre toute peine, diligence, corps, avoir et vie, ne demeureroit mie, que Lancelot ne trouvast grande résistance. Et que à Rome y avoit assez vivres pour cinq mois, et puissance pour souffrir tant qu'ils fussent secourus. Si mettroit grand soin que ils se tenissent forts contre le siége. De ainsi faire et tenir loyaument le jura et promit Paul Ursin à Jean de Ony, et que sans faulte deffendroit la cité hardiement jusques au dict terme, et tousjours à son pouvoir, attendant le dict secours. Et pour mieulx monstrer au mareschal la voye que il debvoit tenir, luy mesme figura de sa propre main la cité de Rome sur un peu de papier, et la cité d'Ostie qui là près sied, et la manière et place où l'ou pourroit combattre par mer le navire du roy Lancelot. Aussi devisa l'ayde que il feroit au mareschal, bailla enseigne comment on le congnoistroit, et dict la manière comment Lancelot pourroit estre desconfit par terre. Toutes ces choses certifia à tenir le desloyal Paul Ursin, qui oncques rien n'en tint; Car deux jours après que le dict Jean de Ony partit d'avec luy, il mit luy mesme le roy Lan-

celot dedans Rome, moyennant vingt six mille florins que il receut, et deux chasteaux. Et Jean de Ony, qui en pièce n'eust pensé ceste mauvaistié, s'en retourna devers le mareschal. Toutesfois il laissa son compaignon à Rome, c'èst à savoir le susdict Bourg de Larca, pour faire savoir toutes nouvelles au mareschal, et pour tousjours solliciter Paul Ursin des susdictes choses. Mais en s'en retournant trouva la venue du roy Lancelot plus advancée que luy ni le mareschal ne pensoient; car jà estoit le dict roy à toute sa puissance par terre et par mer au siége devant la cité d'Ostie, qui sied à la rive du Tibre près de Rome. Et avoit en sa compaignie par terre, environ de huict à neuf mille chevaux et deux cent hommes à pied. Et par mer avoit en navire sept galées subtiles, et deux grosses galées huissières, et bien soixante-dix barques chargées d'habillemens de guerre et de victuailles. Ces choses vues et sceues, le dict Jean de Ony, qui vit le besoing de tost haster la chose, exploicta tant son erre, que en quatre jours fut de Rome à Portum-Vendre. Auquel lieu trouva le mareschal, qui après le rapport ne musa mie, ains mit telle diligence en la besongne, que le quatrième jour d'après il appresta toute son armée, tant de gens d'armes, comme de naves, d'arbalestriers, de vivres, et de toutes choses à ce nécessaires; et celuy jour monta en galée. Si avoit en sa compaignie huict galées et trois brigantins, les mieux armées et fournies de gens d'armes et d'arbalestriers que on pust voir. Desquelles dictes galées avoit fait capitaines ceulx de qui les noms s'ensuivent. Luy mesme fut le capitaine de la première nave; Dom James de Prades de la seconde; Jean de Lune, nepveu du pape, de la tierce; messire Girard de Cervillon, et le mareschal du pape, de la quatriesme; de la cinquiesme, frère Raimond de l'Esture, prieur de Thoulouze; de la sixiesme, le seigneur de la Fayette; de la septiesme, messire Robert de Milly, et de la huictiesme Jean de Ony. Si estoient en ceste compaignie entre les autres nobles et renommés gens, ceulx dont les noms cy ensuivent : messire Luque de Flasque, messire Gilles de Pruilly, messire Guillaume Mouillon, messire Beraut du Lac, Guillaume et Hugues de Tholigny, le sire de Montpesat, Robert de Fenis, capitaine de l'un des brigantins, Gilet de Grigny, Chabrulé de Ony, nepveu du susdict Jean et plusieurs autres, qui long seroit à dire.

A tout ceste belle compaignie se partist le mareschal; mais comme Dieu le voult pour son mieulx, tantost se leva un vent contraire et un oraige si très grand, que nullement ne pouvoit aller avant, dont tout vif enrageoit. Et contre le vent par droicte force alla jusques devant Moutron, mais pour néant; car la tempeste s'enforça si très grande que il lui convint tourner arrière; et dura cest oraige par trois jours. De laquelle chose tant estoit dolent le mareschal que plus ne pouvoit. Et ainsi en attendant tousjours que la tourmente cessast, pour le grand désir que il avoit de parfournir son emprise, ne souffroit que nul de ses gens ississent hors du navire, jusques à tant que le susdict Bourg de Larca, que le dict Jean de Ony avoit laissé à Rome, comme dict est devant, arriva, qui venu estoit à grand haste et par maints périls. Lequel dit les nouvelles, comment Lancelot avoit esté par Paul Ursin mis à Rome, comme dict avons devant. Laquelle chose moult pesa au mareschal; mais tous ceulx qui avec luy estoyent regracièrent Nostre Seigneur de l'oraige et tourmente qui les avoit empeschés d'aller plus avant; car sans faille si jusques là fussent allés, tous eussent esté trahis, morts et péris. Mais Dieu, qui toujours défend les siens, garda adonc son servant le bon mareschal, qui demeura dolent et courroucé de ce qui advenu estoit; mais ne défaillit mie pourtant en luy l'ardente volonté de tousjours travailler au bien et paix de saincte église. Ains puis qu'il avoit failly à une de ses voyes, pour venir où il tendoit, c'est à savoir d'empescher celuy de Rome que il ne fust favorisé par la puissance de Lancelot, comme dict est, il prist à penser que il cercheroit voye et manière de tant faire, par toutes les parties d'Italie qui au dict pape de Rome obéissoient, que ils fussent advertis et congnussent les grands maux et inconvéniens qui à cause de l'erreur du dict pape de Rome, et aussi de celuy d'Avignon, et par leur obstination, advenoient en la chrestienté. Et à ce tant se peina, que il leur ouvrit les yeux de vérité en ceste cause. C'est à sçavoir que bon seroit que un seul pasteur fust eslu par saincte voye, et ces deux maudits déposez. Et semblablement fit tant par ses saiges et bonnes manières, avec l'ayde de Dieu, vers tous les roys et

les terres et pays qui au dict pape de Rome obéissoient, comme en Angleterre, Alemaigne et ailleurs, et pareillement de celuy d'Avignon, comme France, Arragon, Espaigne et autre part, que tous les princes de la chestienté, et chascune puissance de pays, mettroit peine à tendre à l'union, et que plus nul de ces deux ne seroit favorisé ni soustenu en son erreur. Et ainsi par long travail, non mie tout en un jour, mais en l'espace de plus de trois ans (car trop y a à faire de ramener infinies opinions, et diverses faveurs à une seule), a tant faict par son saige pourchas, que il est venu à ce que il tendoit; c'est que tous les princes de la chrestienté qui leur obéissoient, et toutes les terres et pays sont aujourd'hui d'accord, et mesmement le roy Lancelot (qui souloit favoriser celui de Rome, comme dict est), que tous deux cèdent, et un vray pape soit eslu. Et chascun endroict soy y travaille; et au cas qu'ils y soient contredisans, et ne aillent à la journée, qui pour ceste cause est prise à certain jour au mois d'avril, en cest an mille quatre cent huict, en la cité de Pise, où le concile général doibt estre assemblé, et eulx-mêmes y sont appelés, et jà de toutes parts y vont prélats et ambassadeurs de tous les princes et pays (en laquelle chose France a grand honneur, le roy et les princes d'icelle, avec la noble université de l'estude de Paris, qui grand peine et par long temps y a mis), ils seront délaissés seuls comme hérétiques damnés, mauvais et détestables, de tous leurs cardinaulx, de tous les princes, et de toute gent, et leur sera ostée toute puissance, et punis s'ils peuvent estre tenus, et un nouvel eslu par le sainct collége, sans contraincte, en manière due, par la voye du Sainct-Esprit. Laquelle chose Dieu par sa saincte miséricorde veuille terminer briefvement, au bien et paix de toute la chrestienté, comme mestier est; car il n'est nul doubte que à cause de ce schisme sont venus par l'ire de Dieu les maux qui depuis sont venus au monde moult merveilleux. Et en cest estat, et soubs la forme que en brief je devise, est à cestuy jour dixiesme de mars, mille quatre cent huict, le faict de l'église. Environ lequel jour doibvent partir pour aller au dict concile les envoyés du roy de France, c'est à sçavoir le patriarche d'Alexandrie, et autres notables prélats, et nobles clercs de la dicte université de Paris, et maint gent d'authorité Si en lairray atant, et diray des autres bienfaicts du vaillant chevalier en qui prenons nostre matière.

CHAPITRE XXI.

Cy devise comment le mareschal en venant par mer de Gennes en Provence, combattit quatre galées de Mores, où grande foison en y eut d'occis.

Le bon champion de Jésus-Christ, c'est à sçavoir le mareschal, qui est de cœur, de volonté et de fait le vray persécuteur des mescréans, eut volonté d'aller en Provence voir sa belle et bonne femme, et visiter sa terre. Si se partit de Jennes le vingtiesme jour de septembre, en l'an mille quatre cent huit, et monta sur la galée de la garde de Jennes. Et ainsi comme il alloit par mer, ouït nouvelles que quatre galées de Mores estoyent en son chemin. De ceste chose demanda advis aux vaillans hommes qui avec luy estoyent, et que il leur sembloit qu'estoit bon à faire. Et ils respondirent que il estoit presque nuict, et que ils conseilloient que il demeurast ceste nuict à Port-Morice, et que il envoyast tout coyement savoir où ils estoyent, et que le lendemain fist ce que bon luy sembleroit; mais que ils le prioient que sa personne descendist à terre pour éviter tous périls; car trop grand meschef adviendroit s'il avoit mal ne encombrier, dont Dieu deffendre le voulsist.

De tout ce que dict avoyent les crut le dict mareschal, excepté de descendre, et de ce ne les voult escouter. De là ne se bougea. Si eut environ minuict nouvelles que iceulx Sarrasins estoyent en son chemin ancrés au plus près d'un chastel nommé Rocquebrune, ne semblant faisoient de s'en aller. Ouyes ces nouvelles, quoy que chascun fist la chose moult périlleuse et doubteuse, pour ce que grand foison estoyent, le mareschal dit que pour ces Mores ne laisseroit son chemin : et se tourna vers ses gens, et comme en sousriant leur dit : « Or y apperra de ce que vous sçaurez faire. Voicy bien à besongner. Mais ès fortes besongnes acquiert-on le grand honneur. » Adonc pour leur aller courir sus prist à faire ses ordonnances. Cinquante arbalestriers prist sur sa galée, et ordonna par ladicte galée les lieux où il vouloit que ses gens combatissent. Premièrement costé luy pour combatre en pouppe, furent les principaux ceulx de qui les noms icy s'ensuivent : messire Choleton, le seigneur de Montpesat, Guillaume de Tholigny,

Pierre Cassagne, messire Thomas Pansan, Genevois, et plusieurs autres gentils hommes. Et pour combatre en proue fit mettre Jean de Ony, Macé de Rochebaron, le bastard de Varanes, le bastard d'Auberons, et plusieurs autres. Et au long de la galée ordonna Louys de Milly, accompaigné de plusieurs autres. Le matin se mit en son chemin, au nom de Dieu, le mareschal, et droict sur l'heure de vespres arriva au lieu où les dicts Mores avoient gens; mais partis s'en estoyent, et allés ancrer devant le port de Villefranque. Si tint vers là son chemin au plus tost que il peut, tant que trouver les vint, comme une heure devant soleil couchant. Et adonc par grand signe de hardiement, faisant toute monstre de fier assault, courut à eulx, qui attendre ne l'osèrent. Et tant feurent effroyés, que ils couppèrent à grand haste les cables, et laissèrent les autres, et de tout leur pouvoir se mirent à fuir. Là furent hués, en criant après; et tant furent poursuivis que on les attaignit devant la ville de Nice après soleil couchant. Si furent durement envahis. Et là fut fait de moult belles armes, et moult s'y esprouva bien chascun endroict soy. Mais pour ce que long seroit à dire les faits que chascun y fit, vous dis que l'œuvre loue le maistre. Car de tel randon y furent heurtés les dicts Sarrasins, qu'en la propre place où acconsuivis furent, mourut de eulx de quatre vingt à cent, que la mer jecta le lendemain à terre. Et iceulx taschoient de fuir, mais de si près estoyent requis qu'espace n'en avoient, et non pourtant se mettoient à deffence par grand vigueur, et aux nostres fort lançoient. Et ainsi toute nuict dura entre eulx l'escarmouche, où le traict fut si grand, que de la galée du mareschal furent tirées sept grosses casses de viretons. Et le lendemain, ainsi tousjours escarmouchant allèrent jusques devant le chastel de Briganson, auquel lieu le mareschal vit la nuict. Et les Sarrasins se retirèrent en une isle qui est devant le dict chastel, et à la minuict se partirent secrètement, et tindrent leur chemin en Barbarie. Mais des leurs y perdirent plus de quatre cent hommes, que morts que affolés, comme rapportèrent les chrestiens qu'ils avoient pris, lesquels leur estoyent eschappés en la dicte isle. Et des gens du mareschal, que morts que blessés, y en eut dix neuf : mais moult estoyent lassés, et à bon droict, car cessé n'avoient de combatre ou escarmoucher une nuict et un jour. Si tint son chemin le mareschal, et vint trouver le roy Louys à Toulon, qui moult grand chère et honneur luy fit, louant Dieu de la belle advanture qui advenue luy estoit. Et quand assez eurent esté ensemble, et devisé de leurs affaires et advantures, le mareschal prit congé, et vers sa femme alla, qui à la plus grand, liesse que son cœur pouvoit avoir, le receut au chastel de Marargues, en plorant de joye.

CHAPITRE XXII.

Cy devise comment messire Gabriel Marie, bastard du duc de Milan, cuida usurper au roy la seigneurie de Jennes, et comment il eut la teste couppée.

Dict vous ay cy devant comment messire Gabriel Marie, bastard du premier duc de Milan, vendit la cité de Pise aux Florentins, et comment le mareschal à toutes ses besongnes luy avoit esté amy, voire si amy luy avoit esté, que par maintes fois luy avoit sauvé la vie, et gardé de faim, et maints autres encombriers. C'est chose vraye. Mais iceluy Gabriel, mauvais et desloyal, comme il y parut, luy en cuida rendre si petit guerdon, comme de se parforcer de usurper au roy et soustraire la seigneurie de Jennes, comme par moy vous sera devisé. Il est vray que quand iceluy messire Gabriel eust faite la dicte vendition de Pise, il alla demeurer avec le jeune duc de Milan et le comte de Pavie ses frères, qui bénignement le receurent. Et à brief dire, quoy que ils le traictassent amiablement comme frère, il se porta si mal vers eulx, que il attira tant de gens vers soy, par ses tromperies, que il osa faire guerre à ses dicts frères. Et de faict se bouta en une forte place de Milan, que on dit la citadelle, et la tint par force, en cuidant pouvoir forçoyer contre eulx. Mais sa présomption le déceut; car il convint au dernier que par nécessité de vivres et par force de famine il se rendist. Laquelle chose fut saufve sa vie. Et le duc de Milan pour celuy meffaict le bannit à certain terme, et le confina à aller demeurer en la cité d'Ast, qui est au duc d'Orléans. Laquelle chose jura et promit. Mais de ce serment se parjura, et fit tout le contraire. Car il s'en alla au pays de Lombardie devers Facin Kan, qui est un grand tyran, et meneur de compaignies de gens d'armes, ennemy de Dieu, et de nature humaine. Car tous maulx, occisions et dommaiges sont et ont esté par long temps par luy faits et

exécutés. Ce Facin Kan est ennemy du roy de France, et très grand adversaire du dict duc de Milan, et du comte de Pavie son frère. Et se teint le dict Gabriel en une cité que Facin avoit usurpée, laquelle se nomme Alexandrie de la Paille, l'espace d'un an, en portant de tout son pouvoir mal et dommaige à ses dicts frères. En ces entrefaictes ne luy suffit pas ceste seule mauvaistié, ains luy et son desloyal compaignon le dict Facin Kan vont machiner grande mauvaistié, si à chef l'eussent peu mectre. Mais Dieu de sa grâce ne le voult consentir. Ce fut que ils proposèrent d'oster au roy la seigneurie de Jennes, y occire tous les François, et l'attribuer à eulx, ou au moins, si tout ce faire ne pouvoient, mettre la ville à sac, qui est à dire la courir et piller, et eulx en aller à tout la proye. Ceste délibérée entre eulx, firent tant que aucuns Guibelins feurent de leur accord. Si estoit telle leur intention, que le dict Gabriel qui tousjours avoit trouvé amitié et courtoisie au mareschal, viendroit à Jennes devers luy, et demanderoit marque sur les Florentins pour aulcun reste de deniers que encores luy debvoient à cause de la vendition de Pise, et par celle voye, tandis que à Jennes seroit, pourroit adviser la manière de mettre à fin ceste entreprise. Ceste chose délibérée, manda au mareschal que il luy plust que devers luy vinst; laquelle chose il octroya volontiers. Mais non pourtant Gabriel, avant qu'il y vinst envoya demander au dict mareschal un saufconduict, pource qu'il avoit demeuré avec Facin Kan, ennemy du roy et des Genevois. Et il luy donna, mais non pourtant pour faire dommaige en nulle manière à luy ou à la dicte seigneurie de Jennes. Et ainsi y vint messire Gabriel, et le mareschal luy donna la marque que il demandoit, et le traictoit aussi amiablement pour l'amour de son feu père, comme si ce fust son frère. Et à ses despens y feut environ six mois, en monstrant signe de poursuivre la dicte marque, mais à autre chose pensoit. Car c'estoit pour tousjours adviser son point, pour à son pouvoir parfournir sa trahison. Mais la saige prévoyance du mareschal ne luy souffroit avoir opportunité, ny espace. Toutesfois pour entrer en son fait avoit jà demandé audict mareschal congé de passer huict cent chevaux par la ville et rivaige de Jennes, lesquels il vouloit mener de Toscane en Lombardie, pour certain sien affaire, comme il disoit. Lequel congé il luy avoit donné. Mais Dieu qui jà par tant de fois a gardé de mal et d'encombrier son servant le mareschal, ne voult que plus fust ceste mauvaistié celée, laquelle fut par estrange manière, descouverte en telle manière.

En celuy temps le mareschal faisoit tenir le siége devant un chastel que on nomme Cromolin, que tenoit contre le roy et la seigneurie de Jennes un mauvais rebelle nommé Thomas Malespine, qui estoit de l'entreprise de Gabriel et de Facin Kan. Advint une fois entre les autres, comme Dieu le voulut, que un autre Genevois qui estoit dehors au siége, prist fort à débatre avec celui Thomas qui sur le mur du chastel estoit. En disant, que mal luy viendroit d'estre ainsi rebelle au roy et à sa seigneurie, et que mieulx feroit de se rendre, et donner obéissance, comme raison estoit. A brief dire, grosses paroles eurent entre eulx, et s'entredirent de grandes vilenies, tant que le dict genevois dit à celuy Thomas, que il luy verroit coupper la teste sur la place de Jennes. Adonc l'ire extresme et le despit que le dict Thomas eust, le fit eslargir de paroles, selon la vanité de son couraige. Si respondit : « Et je te promets que avant que il soit guères de jours tu me verras aller par entre les changes de Jennes. » La parole que cestuy dict fut moult pesée des oyans, qui tantost pensèrent que jamais cestuy-cy n'auroit la hardiesse de se tant tenir, s'il n'avoit port et espérance d'aucun. Si fut tantost tenu suspect le dict Gabriel, à cause de Facin Kan. Mais pour en savoir la certaineté, fut par secret conseil ordonné une certaine quantité de bons hommes d'armes, loyaux au roy et à la seigneurie, qui furent envoyés sur les montaignes environ Jennes, pour prendre garde si nul messaige ne pourroit aller ne venir de Gabriel à Facin Kan. Dont il adveint un jour, comme ils estoyent là en espie, que ils virent venir un compaignon à cheval. Tantost coururent sur luy à tout dagues et espées nues, disans : « Traitre tu es mort. Car nous voyons bien à la devise que tu portes que tu es à ce faulx traistre Gabriel, qui est amy du mareschal que nous hayons sur tous. Car par luy sommes bannis de Jennes, si compareras le maltalent que nous avons à luy. » Adonc celuy qui cuida que ils dissent vray, et que ils fussent des bannis de la ville, haineux

du mareschal. leur dict que pour Dieu ne le tuassent pas, et que puisque ennemis du dict mareschal estoyent, telle chose leur annonceroit, que s'ils en vouloient estre principans, ils seroient tous riches. Adonc iceulx faisans semblant que bien leur plust ceste chose, luy tirèrent de bouche toute l'entreprise, et comment il portoit lettres à Facin Kan de par Gabriel, que il avoit entre les semelles de ses souliers. Lors iceulx faisans accroire que ils le mèneroient sauvement avec eulx, le menèrent à Jennes. Dont il se trouva esbahy, et secrètement fut examiné, et tantost recongneut toute la chose. Si fut pris messire Gabriel, qui garde ne s'en donnoit, au palais de la ville, auquel habite le mareschal, où s'estoit allé esbatre, pour adviser le lieu, afin de mieulx parfournir sa trahison. Et à tant fut mené, que de sa propre bouche recongnut tout le faict. Et comment à certain jour Facin Kan debvoit venir à tout deux mille chevaux et trois mille hommes de pied, devant les portes de Jennes, et crier : « Vive partie Gibeline ! » Que adonc quand les gens du mareschal et les Genevois sortiroient dehors contre luy, messire Gabriel à tout ses huict cent chevaulx debvoit faire semblant de saillir en leur ayde, et avec eulx contre le dict Facin. Mais il tiendroit la porte ouverte, pour donner lieu au dict Facin d'entrer dedans. Et que au cas que les Gibelins de Jennes se fussent voulu rebeller, ils eussent esté avec eulx si forts que tous les gens du roy eussent tué. Et au cas qu'ils ne se rebellassent, que au moins courroient-ils la ville et la pilleroient, puis s'en iroient. Si eut après ceste confession messire Gabriel la teste tranchée, comme il l'avoit bien desservy.

PARTIE IV.

CHAPITRE PREMIER.

Cy commence la quatriesme et dernière partie de ce livre, laquelle parle des vertus, bonnes mœurs et conditions qui sont au mareschal, et de la manière de son vivre, et devise le premier chapitre de la façon de son corps.

Or ay dit et raconté, Dieu soit loué, les faicts dignes de mémoire jusques à aujourd'huy accomplis et tirés à chef par messire Bouciquaut, mareschal de France, de qui procède ceste histoire, et comme on me les a baillés par mémoire les ay mis par ordre au mieulx que j'ai sceu, et non mie si bien comme la matière le requiert; car à ce mon entendement n'est suffisant. Si n'en dirons plus à présent, et irons à ses mœurs et conditions; car après ce que nous avons parlé du riche trésor, c'est bien raison que nous disions du vaisseau dont il sort, combien que les œuvres louent assez le maistre. Si me semble, considéré que ses nobles mœurs et manière réglée de vivre peuvent estre cause de tout bon exemple, est bon que nous en disions aulcunes choses. Et partant commencerons premièrement aux façons de son corps. Il n'est mie moult hault de corpulence, ny aussi des moindres. Maigre homme est, mais nul ne pourroit estre mieulx formé que luy, ne plus habile de son corps. Et est de très bonne force, large poictrine, haulte et bien faite, et espaules basses et bien taillées. Gresle et menu est par les flancs. De cuisses et de jambes nul ne pourroit estre mieulx faict selon le corps. Le visaige est de belle forme en toutes façons sur le clair brun, assez coulouré, et bien barbu, et de poil brun sur le sor. Le regard a hardy et asseuré, et saige manière et contenance rassise et haulte. Et avec ce tant a maintien seigneurial, que Dieu luy a donné telle nature et grâce, que la présence de sa personne est craincte et redoubtée, et tenue en révérence de ceulx qui le voyent, et par tout où il va, et mesmes de tels qui sont plus grands et plus puissans que luy. Et toutesfois n'a-il en luy ne en son maintien fierté ni orgueil, ains le hait sur toute chose, si n'est contre ses ennemis, contre lesquels a très grand couraige, et greigneur fierté. Et avec cela richement se vest, nettement s'habille, et de très bons habits.

CHAPITRE II.

Cy dict de la dévotion que le mareschal a vers Dieu en œuvres de charité.

A parler des mœurs et conditions du mareschal, après que nous avons raconté ses faicts. Tout premièrement dirons de la dévotion qu'il a vers Dieu, et commencerons à la vertu de charité : parce qu'elle est mère et souveraine des vertus, comme le tesmoigne sainct Paul. Il a telle dévotion à faire bien aux povres, et telle pitié a de eulx, que il fait enquérir diligem-

ment où il y ait povres mesnaigers, vieulx et impotens, ou chargés d'enfans, ou povres pucelles à marier, ou femmes gisans, ou veufves, ou orphelins, et là secrètement très largement envoye de ses biens. Et ainsi par luy sont soustenus maints povres. Et encore ne luy suffisent les aumosnes que il fait au pays où il est; ains pource qu'il sçait que à Paris y a maintes secrètes grandes povretés, y envoie souvent très grand argent pour employer en tels usaiges à gens qu'il commect à ce faire. Et est chose vraye, comme plusieurs gens le savent, que maints povres mesnaiges et maints povres impotens en ont esté réconfortés, et maintes filles mariées. Moult volontiers aussi ayde à secourir couvens et églises, et fait réparations de chappelles et lieux d'oraisons, si comme il appert en maints lieux, et mesmement à Sainct-Innocent à Paris; auquel lieu, par l'argent qu'il a donné, sont faits les beaux charniers qui sont autour du cimetière vers la drapperie, et aussi à Sainct-Maximin en Provence, où est le chef de la Magdelaine, a donné mille escus comptant pour faire une voulte sur la chappelle où est le benoist chef, et refaire la dicte chappelle toute neufve : laquelle est faite moult belle. Volontiers donne à povres prebstres, à povres religieux et à tous ceulx qui sont au service de Dieu. Et à tout dire, jamais ne fault à nul qui luy demande pour l'amour de Dieu. Et quand il chevauche dehors, volontiers donne l'aumosne de sa main, non mie un petit denier à la fois, mais très largement. Si est secourable et très grand aumosnier partout où il peut savoir qu'il y ait pitié, et par espécial des bons; car il aime chèrement tous ceulx qu'il peut savoir qui sont de bonne vie, et qui aiment et servent Nostre-Seigneur; car comme dict le proverbe commun : chascun aime son semblable. Mais pource que je sçay qu'en son noble sens, condition et nature, n'a nul défault, je me veulx excuser à luy, si le cas advenoit que jamais ceste présente escripture vint en ses mains, parquoy il fust aucunement troublé, si comme sont communément les bons quand ils oyent faire mention des biens que ils font pour Dieu, que de ce que j'en dis la vérité luy plaise n'y vouloir avoir aulcun desplaisir, ne m'en avoir aulcun mauvais gré; car je ne le fais mie pour luy en donner vaine gloire, ains le fais en intention de donner bon exemple à tous ceulx qui en orront parler, et qui ce présent livre liront et oiront. Car comme les saiges théologiens le tesmoingnent, l'aumosne et le bien fait n'est conseillé à faire secrètement, fors pour ce sans plus que l'homme qui le fait n'y prenne aulcune vaine gloire, en monstrant sa bonté devant les gens. Mais quand l'homme est si parfait, que pour bien, aulmosne ou oraison qu'il face, soit en secret ou en public, point ne s'y glorifie, ains le fait simplement pour l'amour de Dieu, mieulx est qu'il le face devant les gens que en secret. La cause est, pource que il donne exemple, à ceulx qui le voyent, de faire bonnes œuvres.

CHAPITRE III.

La reigle que le mareschal tient au service de Dieu.

Avec ce que le mareschal est très charitable, il aime Dieu et le redoubte surtout, et est très dévot. Car chascun jour, sans nulle faille, dict ses heures et maintes oraisons et suffrages de saints. Et quelque besoing ou haste que il ait, il oit chaque jour deux messes très dévotement, les genouils à terre. Ne nul n'oseroit parler à luy tandis qu'il est à ses messes, et qu'il dit son service, et moult dévotement prie Dieu. Et à brief dire, tant donne bon exemple de dévotion à ceulx qui le voyent, que grands et petits s'y mirent. Tant que tous les varlets de son hostel servent Dieu en jeusnes et dévotions, et se contiennent à l'église aussi dévotieusement que feroient religieux. Et de tels y a qui ne souloient savoir mot de lettre qui ont appris leurs heures, et soigneusement les disent. Et avec ce, comme très saige, et pourvéu du bien de son âme (ainsi que tout bon chrestien doibt vivre ainsi qu'il vouldroit mourir), il a fait son testament, et l'accomplit luy-mesme par chascun jour.

Et quand le mareschal fait son oraison, il fait tousjours sa pétition et demande à Dieu, soubs condition si c'est pour le mieulx, et que toutesfois quoy que il requière, comme homme fragile est désireux, que sa saincte volonté soit faite. O qui l'a ainsi appris à prier? Ce n'est mie venu de sapience humaine, ny de la chair, qui tousjours tire à sensualité : mais du Sainct Esprit, qui ainsi l'inspire. Et de ceste manière avoir, de Dieu prier, en suit bien la manière de Socrates, qui tant fut saige philosophe, que les

anciens l'appelloient oracle divin. Celuy disoit que on ne debvoit rien demander à Dieu immortel particulièrement : mais sans plus requérir son ayde généralement en ce que il sçait que le meilleur est. « Car, ce disoit-il, Dieu sait mieulx ce qui est profitable à chascun, que nous ne pouvons savoir. Et souvent nous demandons chose qui à avoir nous seroit dommageable. Car la pensée des mortels, ce disoit-il, est enveloppée de très espaisses ténèbres; parquoy il advient que elle eslargit ses demandes à ce que son appétit désire; pource que elle ne sait congnoistre son mieulx. Tu désires, dict-il, richesses, qui ont esté cause de la perdition de plusieurs. Tu convoites honneurs qui sont cause de mortelle envie, et peu durent. Tu imagines et désires royaumes, et seigneuries, desquelles les yssues sont et ont esté souvent misérables. Tu désires et requiers nobles mariages, et te surhaulser en lignée : mais c'est souvent destruction de famille et de vie sûre par divers cas; car qui plus se fiche au vent de fortune, plus est déjetté. Ne t'amuse donc, dit-il, à telles prières, mais te recommande simplement à l'aucteur de toutes choses, qui sait mieulx ce qu'il te fault que toy mesme ne fais, et mects toutes tes causes et faits à son arbitraige et volonté. » Si sont moult belles paroles venues d'un payen, qui ne savoit rien de la loy de Dieu, et toutesfois par raison naturelle il confessoit une déité. Et avec luy bien s'accorde Juvenal, au commencement de son quart livre. A propos des payens, lesquels sans loy escripte eurent par raison naturelle congnoissance de Dieu, et des choses divines, est escript de Thalès, qui fut l'un des sept saiges, que il respondit moult notablement quand on luy demanda, si Dieu savoit les faits des hommes : « ouy, dit-il, et non pas les faits seulement, mais les pensées. De sorte que nous ne debvons pas seulement vouloir avoir les mains pures, mais aussi pures pensées, quand nous croyons la déité céleste estre présente à nos secrètes cogitations. » Doncques si les payens sans loy eurent congnoissance de bien faire pour l'amour d'un Dieu, que debvons nous faire entre nous chrestiens qui avons vraye congnoissance de la loy par tant de saintes escriptures, et qui sommes du collége de Jésus-Christ, qui fut et est Dieu et homme? Si debvrions plus que autres estre punis si nous mesprenons. Et comme dit Boèce en la fin de son livre de la Consolation : « Il nous est nécessaire d'estre bons, quand nous faisons tout devant le juge qui voit et congnoist toutes nos œuvres, et qui nous payera selon les dessertes. » Aussi le mareschal a le jour du vendredy en grande révérence. Il n'y mange chose qui prenne mort, ne vest couleur, fors noire, en l'honneur de la passion de Nostre Seigneur. Le sabmedi jeusne de droicte coustume, et tous les jeusnes commandés de l'Église, et pour rien nul n'en briseroit. Davantaige jamais ne jure Nostre Seigneur, ny la mort, ne la chair, ne le sang, ne autre détestable serment, ni le souffriroit jurer à nul de son hostel. Et n'est pas besoing à ses gens que ils renient et maugréent, comme plusieurs font en France : car mal leur adviendroit, s'il venoit à sa congnoissance; et n'y a si grand qu'il n'en punist. Et mesmement en la ville de Jennes, et en toutes ses terres a mis ordonnance sur ceste chose, soubs peine de grande punition. Si qu'il n'y a si hardy qui de Nostre Seigneur osast parler non duement, ne oultrageusement jurer. Si y auroit bon mestier d'un tel gouverneur à Paris. Outre cela, il va très volontiers en pélerinaige ès lieux dévots, tout à pied, en grand dévotion, et prend grand plaisir de visiter les sainctes places, et les bons preudes hommes qui servent Dieu; si comme il a fait maintesfois la montaigne et la saincte place en Provence, où Marie-Magdelaine fit sa pénitence, en laquelle a grande dévotion. Et en celuy lieu tout à une fois donna cinq cent francs comptant, pour avoir lits, et autres choses pour l'hospital aux povres, et pour herberger les pèlerins. Il aime moult chèrement toutes gens dont il est informé qu'ils meinent bonne et saincte vie, et volontiers les visite et hante. Et quand il voyage aulcune part en armes, il fait défendre expressément, sur peine de la hart, que nul ne soit si hardy de gréver église, ne moustier, ne prebstre, ne religieux, mesme en terre d'ennemis. Et ne souffre assaillir église forte, quelque bien ou quelque richesse que le pays eust dedans retirée, quelque famine ou nécessité qu'il ait. Et en ce démonstre bien tant sa dévotion comme sa non convoitise. Et de ce fait tout ainsi le pouvons recommander, comme faict Valère, en son livre, Scipion l'Afriquain dont jà plusieurs fois ay parlé en ce livre, que il loue moult, pour ce que semblablement le faisoit. Dont il dit que,

quand le dict Scipion eut pris Carthaige, il manda par toutes les cités de Sicile que chascun vint recongnoistre les ornemens de ses temples, lesquels Hannibal, qui avoit esté empereur d'Aufrique et de Carthaige, quand il eut conquis Sicile, avoit là portés, si les rapportassent en leurs lieux. « De laquelle chose, ce dict Valère, il demonstra tant son religieux couraige, comme sa non convoitise; car il y en avoit de moult riches. »

CHAPITRE IV.

Comment le mareschal se garde de trespasser la loy de Dieu et ses commandemens, mesmement en fait de guerre, et de la mesure que il y tient.

Tout homme qui aime Dieu et le redoubte, de quelque estat qu'il soit, se garde communément de faire chose qui soit contre ses commandemens. Et quoy que tel homme ait à faire en l'office où Dieu l'a appellé, ne se départira point de ce qui est de la raison. Et pour ce, à propos des mœurs et manière de vivre du mareschal en l'office que Dieu luy a commis, c'est à savoir des armes, nonobstant que à plusieurs pourroit sembler qu'en celuy exercice forte chose soit à se sauver, bien y a sceu et sait tenir reigle juste et mesurée le mareschal. Si comme ont fait en leur vivant plusieurs vaillans nobles hommes des temps anciens, que je ramenteveray cy après, auxquels, par ce que je trouve d'eulx et de luy je le puis accomparer. Mais pource que Dieu doibt aller devant toutes choses, et que aussi luy-mesme en tous faits mect tousjours l'ayde de Nostre Seigneur au devant, ay premièrement voulu parler de sa charité, et puis de sa dévotion; si dirons tiercement de la belle reigle morale qu'il tient en armes, et du bien qui luy en est ensuivy. En cestuy office certainement il est très saige et souverainement advisé; car avant que il commence guerre, bien considère s'il est bon qu'il la face ou non, et s'il a cause juste, et à quoy se pourra tourner, quelle puissance il a en gens et en finance, et quelle a celuy contre qui il veut guerroyer, la force du pays et du lieu, la saison et le temps, et tout ce qui luy pourroit nuire et ayder; et sur ce délibère par bon sens. Et quand il a conclu qu'il est bon que il la mette sus, et qu'il a assemblé ses gens, bien les sait ordonner; commettre les plus saiges et les plus experts aux armes et les plus accoustumés pour estre les chevetaines des autres; et expressément commande que chascun à son capitaine obéisse, et si nul va à l'encontre qu'il en soit puny. Avec ce il prend bien garde quelles gens il prend avec soy, et s'ils sont bons et duicts en guerre. Et a maintes fois laissé à mener gens d'armes, d'aucunes nations est-il, pour le mal que ils font par tout où ils vont, et que à peine les en peut-on garder, quelque punition que on en face. En quoy on peut dire que le mareschal tient la reigle et discipline de chevalerie que jadis faisoient les susdicts vaillans anciens; comme il appert ès histoires des Romains, qui punissoient très fort leurs propres enfans et parens qui désobéissoient aux souverains. Ha Dieu! et en icelle discipline de chevalerie n'est-il mie semblable à Scipion l'Afriquain le très vaillant, que j'ai jà pour sa bonté plusieurs fois allégué, lequel quand il fut commis pour estre chevetaine d'un grand ost que les Romains envoyèrent en Espaigne, il ordonna et fit un édict, que toutes choses superflues et sans nécessité fussent chassées et ostées de l'ost? Pour lequel commandement une grande troupe de folles femmes vuidèrent, et toutes manières de marchans qui apportoient à vendre choses délicates et sans besoing. Semblablement ce très vaillant homme le mareschal fait en ses armées crier soubs grande punition, que nul ne soit si hardy d'appliquer son temps en vaine oiseuse, comme de jouer aux dés, ne à aultre jeu de fortune, et que il n'y ait en l'ost quelconque chose à quoy follement et vainement se puissent amuser, ne que on n'y vende chose sans nécessité, et que nul n'y jure vilainement Dieu, ne maugrée. Et si aucun le fait, il est griefvement puny. Et que tenir telle voye en ost soit bonne, Valère dict que un noble chevetaine de Rome, que on appelloit Métellus, prist avec soy, par le commandement des Romains, l'ost et la compaignie de gens d'armes que un autre chevetaine souloit mener, lequel ost avoit esté si négligemment introduict, que leur valeur estoit comme toute amoindrie. Mais celuy Métellus, suivant la manière de Scipion, tantost qu'il fut revenu en l'ost, remédia aux mauvaises coustumes que ils souloient avoir. Et pour mieulx les contraindre, défendit que nulles choses délicieuses fussent vendues en l'ost, ne que nul y eût varlets, ne chevaulx, ne autres bestes, pour

porter le harnois, et voult que eulx mesmes se servissent. Et toutesfois il changeoit souvent de place, et si leur faisoit luy mesme clorre leurs logis. Le mareschal donc est saige à commencer guerre, et à bien les savoir mener, et instruire ses gens. Mais aussi nul ne sauroit ne ne pourroit estre mieulx advisé de bien congnoistre son advantaige en toutes places où il se loge en champ, ou quand il attend ses ennemis, c'est à savoir de mettre ses adversaires s'il peut au dessoubs du vent et de la poudre, et le visaige au soleil, et au bas de la montaigne. Et s'il voit son mieulx, il n'attend mie qu'on le vienne assaillir, ains advise son point de courir sus, et de les prendre s'il peut despourvuement. Et s'il apperçoit que son meilleur soit, il les attend pour les avoir par aucune cautèle. Si n'est ne chauld ne hastif pour leur courir sus à l'estourdie, ains attend lieu et temps convenable; tout en la manière que estoit le noble homme Fabius Maximus, dont Valère escript que il fut envoyé atout grand ost par les Romains, pour résister à la puissance de Hannibal le prince de Carthaige, dont il advint que luy qui estoit de grand savoir, considéra, quand il fut approché de ses ennemis, leur grand pouvoir et l'orgueil en quoy ils estoyent montés, pour cause d'une victoire qu'ils avoyent eue contre les Romains. Si ne voult pas combattre si tost à eulx, combien que il eust grant gent; et ne faisoit que soy tenir sur sa garde, et ses gens serrés avec luy, et suivoit ses ennemis d'assez près, sans les assaillir, et ainsi se passoit le temps. Et en ce tandis perdoit tousjours Hannibal de ses gens, qui avoyent de grands défaults, parquoy ils alloient affoiblissans, et Fabius prenoit tousjours fortes places, et à son advantaige, et Hannibal toutesfois moult dommageoit le pays, par bouter feux où il pouvoit. Mais pour dommaige que il fist, oncques ne mut Fabius à nulle hastiveté, que tousjours n'attendist son point. Quand ce eust duré un temps, le maistre de la chevalerie de Fabius, qui estoit nommé Minutius, qui moult estoit hardy et peu saige, par plusieurs fois incita Fabius de courir sus à Hannibal, et disoit que c'estoit grand honte de tant souffrir sans leur donner bataille. Mais de ce ne s'esmut en rien le duc Fabius. Tant que iceluy Minutius, qui plus y cuidoit sçavoir que son maistre, s'en retourna à Rome, et fit tant devant les maistres du conseil que il eut licence de combattre contre Hannibal. Et adonc les gens que avoit Fabius furent partis en deux, et en eut Minutius la moictié, et gouverna chascun sa partie. Mais tousjours Fabius se tenoit en sa résolution et de rien ne s'esmouvoit. Hannibal leur ennemy qui jà estoit si affoibly qu'il estoit sur le point de s'en partir, eut grand joye de ceste chose; car il savoit bien que par la follie de Minutius il auroit tantost la bataille, et que aussi Fabius estoit affoibli de la moictié de ses gens. Si fit Hannibal, qui moult estoit malicieux, mettre une embusche en certain lieu, et Minutius, qui avoit grande envie de combatre, assaillit Hannibal; mais par l'embusche qui vint sur eulx fut tantost Minutius desconfit. Et le saige Fabius, qui avoit prévu la fin de ceste chose, et ne vouloit pas pour la folie de cestuy faillir aux siens, s'estoit mis en une embusche; si courut sus à ceulx qui chassoient les fuitifs, et fit sonner ses buccines pour rassembler entour soy ceulx qui fuyoient. Et ainsi gaingna Fabius par sa saige souffrance, et Minutius perdit par sa folle hastiveté. Et c'est pour dire que l'atrempance du mareschal et de touts autres semblablement en fait d'armes fait à louer, et non mie folle hardiesse, et non due hastiveté. Et à ce propos encore, pour mieulx prouver que saige cautèle face moult à louer en fait d'armes, auquel savoir ne fault mie à estre bien appris le mareschal, si comme sur Sarrasins et autre part par maintes fois l'esprouva, dict Valère que, au temps que le dict Hannibal et Hasdrubal son frère estoyent en Italie, qui tout destruisoient, deux nobles ducs de Rome furent envoyés contre eulx; lesquels deux ducs si saigement s'y contindrent, nonobstant que ils n'eussent mie tant de gens comme les autres, que les deux grands osts des deux frères ne purent oncques estre joints ensemble. Car si ainsi fust, rien n'eust pu durer devant eulx, pour la multitude des gens que ils avoyent. Et firent tant les deux Romains, pour destruire l'un des osts de leurs ennemis, que sans que Hannibal s'en donnast de garde, s'assemblèrent une nuict ensemble les deux osts de Rome, et alla l'un vers l'autre un très grand pays toute nuict, et son compaignon le receut par merveilleux sens, tout en la manière que si ce ne fust que un mesme ost, et que secours ne leur

fust point venu. Si se tindrent serrés et joincts ensemble. Dont il advint que Hannibal qui avoit baillé jour de bataille, et ne se cuidoit combattre que à une des parties, fut desconfit.

CHAPITRE V.

Comment le mareschal est hardy et sûr en ses saiges entreprises.

Avec ce que le mareschal est en armes très saige et très advisé, il est très hardy, chevaleureux, diligent, et de grande entreprise, en telle manière que il ne se trouva oncques en lieu que il eust à faire avec ses ennemis, que il n'en saillist à son honneur, et qu'il ne fust de son bien fait très grandes nouvelles. Et toutes ces choses en luy se sont esprouvées par maintesfois où il s'est trouvé en lieu et place que il entreprenoit de telles choses et achevoit, que elles sembloient comme impossibles à venir à bonne fin. Mais par sa grande hardiesse, et par l'ordonnance que il mettoit en ses gens, il faisoit ce qu'il vouloit. Car quand il se trouvoit en aulcune très grande et très difficile et pénible besongne, et qu'il voyoit bien que sans grande force, et sans moult y souffrir n'en viendroit-il mie à chef, adonc faisoit crier en son ost que, soubs peine de mort, nul ne fust si hardy de partir de sa place, ne retourner au logis. Et par ce ses gens qui redoubtoient sa justice et punition qui rien n'espargnoit, aimoient mieulx mourir en la bataille s'il le convenoit, que estre morts et deffaicts honteusement par punition. Si s'exposoient à si grands périls, que il terminoit honorablement tout ce qu'il entreprenoit. Et de ceste notable et très honnorée manière en faits de guerre que il avoit, le puis de réchef comparer aux vaillans anciens, comme Valère récite de eulx et de leurs faicts. Dont, entre les autres exemples, dict que comme l'ost des Romains fut une fois logé sur le fleuve de Lombardie près de Plaisance, advint que par force leurs ennemis les en deslogèrent. Quand leur consul, c'est à dire leur duc le sceut, il commanda au maistre de la chevalerie qui les menoit, et à eux tous ensemble, que ils allassent recouvrer leur place, ou très griefvement les en puniroit. Et ne le fist pas iceluy duc en espérance qu'il eust que ce pussent-ils faire, mais à fin que ils ne demeurassent déshonorés d'avoir gauchy ou fuy. Si fit un édict et un commandement que, si nul estoit vu fuir ne tournant arrière, que tantost fust tué comme ennemy. Par laquelle sévérité, ce dict Valère, encore que ils fussent fatigués de corps et d'esprit, pour le désespoir de leur vie, ils dirent que mieulx vouloient mourir sur leurs ennemis honnorablement, que on les tuast honteusement. Dont il advint que, nonobstant la multitude des ennemis et la force du lieu, ils gaignèrent la place. Si sait bien tenir ces manières le bon mareschal, dont nous parlons. Et suffise atant de ceste matière d'armes, à laquelle j'ay produit exemples pour mieulx prouver l'authorité de sa vaillance. Et aussi l'ai fait, pour ce que ramentevoir les faits des bons doibt donner couraige, aux nobles qui leurs faits oyent, de les suivre, et faire comme eulx.

CHAPITRE VI.

Comment le mareschal est sans convoitise, et large du sien.

C'est chose notoire, et chascun sçait, que à tout homme qui désire advenir à hault degré de vaillance, est nécessaire qu'il soit sans convoitise d'amasser trésor ne richesses; car s'il se mettoit en ce soin, il est impossible que il pust vacquer ès grandes poursuites qu'il convient faire en armes à ceulx qui en veulent avoir los, et auxquels, si escharceté estoit trouvée et congnue, elle leur osteroit l'amour et la compaignie de ceulx qu'ils hanteroient en celuy mestier, et par ainsi leur renom seroit esteint quoy qu'ils fissent. Si n'est mie vrayement de ceste tasche tasché le vaillant mareschal, comme il appert; car oncques en sa vie n'achepta ne acquist seigneurie, terre, ne héritaige; et mesmement de ce qu'il a de son patrimoine peu de compte en tient. Si monstre bien semblant que ailleurs sont ses pensées. Parquoy sans faille tout ainsi se peut dire de luy qu'il est escript du saige philosophe Anaxagoras, lequel, après que il eut longuement délaissé son pays pour recercher sciences, retourna à ses possessions, lesquelles il trouva gastées et désertes, et non cultivées, dont ses amis le blasmèrent, ausquels il respondit : « J'aime mieux, dit-il, que je me soye fait, que si j'eusse fait mes possessions. » C'est à dire, que s'il eust entendu à cultiver ses possessions, il n'eust mie acquis la grande

perfection de science que il avoit. Si fut sa parole bien suivant sa sapience; car il eut plus cher avoir vacqué à cultiver science et d'acquérir savoir, que à celuy de ses terres et héritaiges, laquelle occupation luy eust osté l'exercice de l'estude. Ainsi ce bon mareschal dont nous parlons, qui vrayement, tout ainsi que les anciens appelloient les saiges philosophes chevaliers de sapience, se peult bien appeller philosophe d'armes, c'est à dire amateur de la science d'icelles, qui aime mieulx s'estre faict en vaillance, vertu et autre renommée, que s'estre entendu à acquérir terres, richesses et manoirs. Mais il a acquis un très grand trésor, qui est la suffisance. Et c'est la propre richesse, ny point n'en est d'autre. «Car, dit Aristote, celuy est riche qui rien ne convoite, et ceste richesse ne luy peut estre ostée : car bonne pensée ne craint nulle male fortune.» Et ainsi ensuit les vaillans preux qui oncques nul compte ne tindrent d'amasser avoirs. Et qu'il n'en tienne compte, sans faille il le monstre bien; car nul noble homme ne pourroit plus abonder en saige et bien ordonnée largesse de ce qu'il a, que il fait. Car aux chevaliers et aux gentils hommes estrangers et privés donne largement, tost et sans demander, à chascun selon le mérite de son bien fait; et selon ce qu'il vault grandement guerdonne celuy qui luy fait aulcun service ou plaisir. Ni ne veult rien debvoir; ains paye et contente les marchans qui le leur luy livrent. Et à brief parler, tant fait en ce cas cy, que tout homme à qui il a à faire a cause de se louer de luy. Ne il n'est aise fors que quand il fait bien à aultruy. Et toutesfois, ainsi que doibvent faire tous hommes saiges, bien regarde à qui, quoy, comment et pourquoy il donne. Et non mie par folle largesse, qui moult est desprisée, mais par pure franche libéralité, saigement assise, et du sien propre, et non pas de l'autruy, ainsi que sainct Augustin dit que largesse se doibt faire. Car il se garde moult bien de faire tort, grief, ne extortion à quelconque personne; car ce ne luy souffriroit mie la grande charité dont il est plain. Ne dons ne esmolumens quelsconques ne veult prendre que on luy veuille donner à cause de l'office du gouvernement qu'il a. Et en ce faisant tient bien l'enseignement du saige duc d'Athènes, qui fut appellé Périclès, qui disoit, comme rapporte Justin : que il affiert à chasque homme qui a l'administration de justice, de ne contenir pas seulement ses mains et sa langue, mais aussi ses yeux. Et en ce il monstroit que un prince ou homme qui a à gouverner les autres, et tout justicier, se doibt garder de recevoir dons qui corrompent les jugemens humains, et aussi de trop parler, et en outre de l'incontinence de la chair; «car le menu peuple, ce dict-il, tire tantost la vie des souverains en exemple.» Et de toutes ces choses bien se sçait garder le mareschal, si comme cy après sera dict.

CHAPITRE VII.

Comment la vertu de continence et de chasteté est au mareschal.

Que cestuy homme dont nous parlons soit continent et chaste, appert par ses contenances et faits; car en trois signes principaux est apperceu le luxurieux. L'un est en estre trop délicat de la nourriture du corps, et en la curiosité de la vesture et des habillemens. Le deuxiesme en contenance et regards. Et le tiers signe est ès paroles; car, dict le proverbe : Où la dent se deult, la langue va. Et dict l'Escripture : Qui de terre est, de terre parle. Quant est de la nourriture du corps, sa coustume est telle, que quoyqu'il soit très largement servy, et que son hostel soit moult plantureux de tous biens, jamais à table ne mange que d'une seule viande, c'est à savoir de la première à quoy il se prend, soit boully, ou rosty, ou poulaille, ou grosse chair, ni ne boit vin qui ne soit le quart d'eaue, ni nulle heure ne boit fors à disner et soupper, ni en estranges viandes ne saulses ou saveurs diverses ne se délecte. Il boit et mange très atrempément et sobrement. Et quoyque ses gens soyent servis en argent doré moult richement, et qu'il ait assez de vaisselle, jamais son corps n'est servy de nulle chose en or ne en argent : mais en estain, en voirre, ou en bois.

De sa vesture et habillement n'est mignot ne desguisé, quoyque son appareil soit propre et net : mais non trop curieux en déguisemens; ne moult ne s'y entend, ne amuse, ni ne dore son corps par diverses affiches, dont la superfluité ne sied pas moult à hommes solemnels, quoyque ils en usent assez en France. Tient bel estat de gent, et honnorable mesgnie de gentils hommes, veult que ils soient bien habillés,

chascun selon son estat, et assez et largement leur donne de quoy. A table peu parle, ne nulle heure n'a moult de paroles. Et quand de son mouvement se prend à parler, tousjours est son devis de Dieu, ou des saincts, de vertu ou du bien que aulcun a faict, de vaillance et de chevalerie, d'aulcun bon exemple, et de toutes telles choses. Ne à nulle heure, soit en privé ou en public, on n'oit saillir de sa bouche parole vaine ne messéante, ne jamais ne dit mal d'autruy, ni n'en veult ouir; ne paroles desraisonnables ou vaines et où il n'y a aucun bien n'oit point volontiers. Moult luy plaist ouïr lire beaux livres de Dieu, et des saincts, des faits des Romains, et histoires anciennes. Davantaige, nulles fois ne ment, et ce qu'il promet il le tient. Et veult estre obéy tost et sans délay de ce qu'il commande. Il hait les mensongers et flateurs à merveilles, et d'avec soy les chasse. Il hait pareillement jeux de fortune, ne nul temps n'y joue. Ces vertus qui sont contraires à lubricité sont en luy. Et si les signes sont par dehors de sa chasteté et continence, encore y est plus la réelle vérité du faict; car le lien de mariage garde en très grande loyauté et amour. Et vrayement Dieu a commis tout tel gouverneur à Jennes comme il y convenoit. Car comme par delà ils soyent moult jalouse gent, ny n'ont désir que on leur aille desbaucher leurs femmes, de cestuy leur est bien advenu; car plus de semblant n'en fait que si de pierre estoit, nonobstant que les dames y soyent bien parées et bien attissées, et que moult de belles en y ait. Et semblablement veult que ses gens s'y gouvernent; et si plainte luy en estoit venue d'aulcun, mieulx luy vauldroit n'y estre oncques entré; car avec ce que il le fait pour le bien de vertu, outre ce il veult garder l'amitié des Genevois, que il congnoist en leurs mœurs et coustumes. Si ne veult que ils ayent cause de eulx tenir mal contens de luy, ne des siens, pas seulement mesmes au regarder. De laquelle chose j'ay ouy dire à un de ses gentils hommes que, une fois entre les autres, le mareschal chevauchoit par la ville de Jennes; si y avoit une des dames de la ville qui au soleil peignoit son chef, qui moult estoit blond et bel, comme par delà en sont communément curieuses. Si advint que un des escuyers, qui chevauchoit devant luy, la vit par une fenestre, et va dire: « O que voilà beau chef! » Et quand il fut passé oultre, encore retourna pour regarder la dame. Et adonc le mareschal, qui le vit ainsi retourner va dire: « C'est assez fait. » Ainsi de fait et de semblant le mareschal est net de cestuy vice de charnalité, et de toute superfluité, qui est parfait signe de sa continence. Car dient les autheurs, que le vice de luxure abonde en jolivetés, en regards, et contenances, et s'adjoint à convoitise de choses délectables, et d'ornemens vagues, qui font le couraige volant par divers mouvemens de délices. Si a bien regardé et advisé cestuy saige dont nous parlons, que c'est un vice qui damne l'âme et estaint les vertus, comme le tesmoigne saint Augustin. Et pour ce l'a voulu du tout bannir de soy: et mesmement dès sa très grande jeunesse, qui moult est grande vertu. Si est plus que chose du monde luxure contraire à vaillant homme d'armes. Car mesmement Jules César, qui fut si vaillant conquéreur, tant comme il fut en la contrée d'Égypte, en fut très vilainement diffamé; et tellement, que si plus eust continué sa vie luxurieuse en celuy pays tant qu'il y demeura, en s'occupant en folles plaisances et délices, il eust perdu tout honneur et toute vaillance d'armes; car jà le vouloient laisser ses chevaliers et ses gens d'armes, qui moult en murmuroient, et le tenoient pour homme perdu. Et qu'il soit vray que contraire chose soit à tout vaillant homme, dit Bocace au cinquiesme livre de la ruine des nobles hommes, du roy Antiochus, duquel Antioche fut nommée, et qui tant fut hault, riche et puissant prince, que assez avoit pouvoir, richesse et gent pour tout le monde conquérir, et qui jà avoit subjugué et conquis par force d'armes moult grand pays, ni nul ne pouvoit résister à sa force et puissance, et devant lequel toutes terres trembloient, que il fut desfait et mis bas par sa luxure et délices. Car après qu'il eut conquis une partie de la Grèce, il s'en alla hyverner en Calcidie, auquel pays il fut pris de folles amours. Pour laquelle chose, pour soy occuper en jolivetés et délices, en jeux et esbatemens, son fier couraige fut amolly. Si démena ceste vie tout l'hyver, et tant que non pas seulement les princes de son ost, mais aussi les chevaliers et simples hommes d'armes ensuivirent ses folles plaisances et délices. Et tellement délaissèrent l'ordre de la discipline de la chevalerie, et manière de vivre que ils avoyent apprise

et accoustumée à mener, qu'en la première assemblée où ils se trouvèrent après, qui fut contre les Romains, ils furent vaincus; et s'enfuit le roy Antiochus en la cité d'Éphèse. Justin aussi confirme ceste chose, en disant que cestuy roy par un hyver estoit tous les jours à nopces nouvelles, et dict que il estoit moult curieux en superfluités, qui sont choses désirables aux luxurieux, et qu'il portoit cloux d'or en sa chaulsure, et avoit vaisseaux d'argent à l'usaige de sa cuisine, et les paremens de tous ses habillemens estoyent de moult grande richesse et magnificence. Dont dit Valère, que telles choses sont plus désirables proyes aux ennemis, que elles ne sont cause de les vaincre et surmonter. Et me semble que les autheurs qui escripvirent ces choses en leurs livres, en ayant merveilles que telles superfluités fussent en homme, tant fust hault roy ou empereur, n'avoient pas vu en leur temps courir les oultraiges et desrois qui sont en usaige au temps présent en France, et autre part; et non mie seulement ès princes et ès gentils hommes, mais aussi en de petits ministres de leurs hostels. Plus grands boubans en de tels y a, que n'avoit le roy Antiochus en sa personne. Et pour ce à l'effect qui s'en ensuit, peut-on véoir les causes, et selon les causes peut-on juger quels effects en peuvent ensuivre.

CHAPITRE VIII.

Comment le mareschal suit la reigle de justice.

La vertu de justice, avec les autres biens qui sont au mareschal, reluit en luy merveilleusement, ne nul ne la pourroit mieulx garder à l'ongle qu'il la garde, comme il est nécessaire, par espécial au pays de par delà, voire sans ce que il use de rigueur non due, ne de cruauté, à créature née. Ains en tous ses faits plus tire, comme doibt faire tout bon justicier, sur miséricorde que sur rigueur, en gardant la ligne et la balance de droict que il veut faire à tous, en rendant à un chascun ce qui est sien. Et s'il la tient bien, et tousjours a tenue, il y appert au lieu où il est; qui est une grande merveille à considérer, que par le savoir d'un seul chevalier gens tant rébarbatifs, si rebelles, et tant mal accoustumés de ne rien craindre, puissent estre ramenés à telle discipline et à telle paix, que out homme pourroit porter à toutes heures l'or et le trésor sur sa teste ou en ses mains par toute la cité de Jennes, sans ce que nul luy ostast, ne luy en fist tort. Ny en un an pas une fois ne vient à justice une seule plainte d'une buffe donnée, ou d'une barbe tirée, au lieu qu'ils se souloient entre-tuer par la ville tous les jours comme chiens; ni que l'un die vilainie, ne face oultraige à l'autre. Ains y court une telle générale parole entre grands et petits, quoy que ils ayent à faire ensemble: «Fay moy raison de toy mesme, ou monseigneur me la fera.» Si peut-on voir que c'est solemnellement bien garder justice. Pour laquelle vertu de justice bien gardée et ensuivi, est ensuit tel bien aux Genevois, que les riches, qui souloient eulx tenir enclos, et mussés pour peur des mauvais, comme devant est dict, monstrent maintenant manifestement eulx et leur avoir, sans avoir peur que tort ne grief leur soit fait. Et leur fait de marchandise, qui estoit comme tout destruict sur mer, et en moult petite quantité de nefs, est maintenant à merveilles grand. Et monte leur navire, qu'ils envoyent par tout le monde, à plus de sept cens grosses naves. Et les mauvais, qui souloient vestir riches robes de leurs larcins, sont contraincts, s'ils veulent vivre, de bescher en la vigne, ou de mener un asne. O Genevois, que tant debvez aimer celuy qui ainsi vous a mis de exil en franchise, de povreté en richesse, de deuil en joye, de ténèbres au clair jour, et qui a restauré de mort cent mille des vostres, qui ores fussent destruicts, s'il n'eust esté, et qui a gardé vostre cité de destruction! C'est chose vraye, et nul ne peut nier, et il y paroist, et par son moyen vostre puissance s'estend à présent sur toute la mer et la terre. Quel guerdon rendrez-vous à vostre bon duc et gouverneur, qui tant de biens vous a faits et fait chascun jour de mieulx en mieulx? Ou prendrez-vous mérite suffisant pour guerdonner ces grands biens? Bien lui debvez obéir, l'aimer et le garder soigneusement, et prier Dieu pour luy, et qu'il le vous veuille sauver; car s'il vous estoit failli, je me doubte que vostre gloire iroit au déclin; car tous les mauvais d'entre vous ne sont pas péris, quoyque par crainte ils tiennent cachés leurs felons couraiges. O que grand bien seroit pour vous, si sa vie estoit perpétuelle! Car plus n'y a de meschef en vostre fait fors ce qu'il est homme mortel, de qui la

vie ne peult estre moult longue. Si le vous conviendra perdre une fois; qui vous sera grande désolation. Mais tant que vous l'avez, accoustumez-vous à bonnes coustumes, à tenir justice, et à suivre la voye de bonnes mœurs, et vous mirez en luy. Si délaissez vos cruautés et anciennes mauvaises coustumes, de ainsi vous entre desfaire. De bonne heure vous estes donnés au roy de France, qui tel gouverneur vous a envoyé. Bien debvez bénir le jour que premier véistes celuy qui ainsi vous garde, gouverne et deffend, et qui entre vous est si droicturier justicier, que l'empereur Trajan, lequel tant fut jadis renommé par sa grande justice, et que les histoires recommandent tant. Oncques mieulx ne la garda, nonobstant que il descendit de son destrier, quand il estoit armé pour aller en bataille, et fist arrester tout son ost, pour faire droict et justice à la bonne dame veufve, qui luy requéroit droict d'un tort que on luy avoit faict.

CHAPITRE IX.

Comment avec ce que le mareschal est justicier, il est piteux et miséricordieux. Et preuve par exemples que ainsi doibt estre tout vaillant homme.

Mais avec ce que le mareschal est droicturier justicier, ne défault mie en luy pleine miséricorde et pitié; car de ce l'a Dieu bien garny, tout ainsi que il affiert à tout bon seigneur et gouverneur de gent; car maintes fois luy ont ses privés ouï dire, que il voudroit que il ne souvint jamais à luy ne à aultre de injure que on luy eust faite, affin que il n'eust cause ne volonté de s'en vanger. Ne oncques ne refusa à nul, pour quelconque mal qu'il lui eust fait, miséricorde s'il la demande. Et qu'il soit vray que pitié et miséricorde soyent en luy, bien l'a monstré n'a pas grandement, que il luy vint à congnoissance que plusieurs de ses serviteurs, c'est à sçavoir de ceulx qui avoyent le gouvernement de sa despence le desroboient, et avoient desrobé bien de quatre à cinq mille francs, l'un plus, l'autre moins. Si fit tant qu'il en sceut la vérité, non mie par gehenne ne par force, mais par faire prendre garde par bonnes gens que pouvoit monter chasque jour sa despence, à le prendre au large. Si fut trouvée clairement la mauvaistié. Mais le bon seigneur ne voult que aultrement en fussent punis, ains leur fist bailler de l'argent très largement à chascun selon le temps que ils l'avoient servy, et courtoisement leur donna congé. Et pour ce que ils disoient que on pourroit avoir aulcun mauvais soupçon sur eulx, pour ce que ils estoyent congédiés de son service, il voult que bonnes lettres eussent que ils estoyent en sa bonne grâce, et que de son bon gré se partoient tant que il les remandast. Il espargne aussi les simples et ceulx qui aulcunement mesprennent non par malice, mais par non savoir et par simplicité, et pardonne de léger à ceulx qui sans feintise et de bon couraige se repentent, posons que à luy mesme ayent mesfaict. Tout en la manière qu'il est escript de la grande débonnaireté de l'empereur Octavian, qui seigneuria tout le monde; que un chevalier, que on nommoit Lucius Cuminus, par desraisonnable ire luy dict moult d'injures et de vilainies; mais toutesfois oncques l'empereur ne s'en esmut à nulle impatience, ne ire. Dont il advint que quand le lendemain cestuy homme fut refroidy de son vin et de son ire, il luy souvint comment outrageusement il avoit parlé à l'empereur, et il en eut telle honte et telle repentance que il se vouloit occire. Quand l'empereur le sceut, il en eut grand pitié et alla vers luy. Si le trouva très honteux et confus de sa follie, il l'accolla et reconforta, et dit qu'il luy pardonnoit, et que jà pour ce ne seroit en sa disgrâce, mais son amy comme devant. Le mareschal est aussi moult piteux sur les vieulx hommes d'armes, qui plus ne se peuvent ayder, et ont esté bons en leur temps; mais rien n'ont espargné, ains sont povres. Si ne fait mie à la guise que on fait en maints lieux, que quand on ne se peut plus ayder d'un vieulx et affolé homme d'armes, tant il ait esté bon, et il soit povre, on le boute hors comme un vieulx levrier de quoy on n'a plus cure. Si ne fait mie ainsi le mareschal; ains à tousjours les prise et honnore, et pourvoit à leur vie, et supporte piteusement et très humainement leurs vieillesses, tout ainsi qu'il affiert à faire à tout vaillant et bon chevetaine, et gouverneur de gent. Et par telles manières luy voir tenir, il acquiert l'amour des gens d'armes, qui de meilleur cœur l'en servent et l'en aiment, prisent et honnorent, en pensant : « Autant feroit-il de nous si nous estions affolés du corps, ou envieillis en sa compaignie. » Et à ce propos est escript que le fai-

soit ainsi le roy Alexandre-le-Grand. Dont il advint il estoit par un grand hyver en la conqueste d'un pays, si va d'adventure voir un ancien chevalier de son ost, qui estoit aux champs tout mourant de froid, et quasi tout enroidy. Si en eut moult grand pitié, considérant ses anciens jours, et sa bonté, qui encore luy faisoit suivre les armes. Adonc le roy lui mesme alla prendre le chevalier entre ses bras, et l'ayda à mener en son pavillon, et l'assist en son propre siége, et le frota devant beau feu, et l'eschauffa pour le faire revenir. Et ainsi ce noble empereur humilia la grandeur de sa majesté par pitié et miséricorde. Et tels exemples doibvent mouvoir les cœurs des princes et chevetaines de semblablement faire.

CHAPITRE X.

De la belle éloquence que le mareschal a.

Des vertus de cestuy bon mareschal pourroye ire sans cesser, mais pour tirer à la fin de mon œuvre, vrayement par ce que moult de gens me rapportent, et comme dit l'Escripture : « Le tesmoignage de plusieurs doibt estre creu ; » je tiens que nulle en luy ne défault. Et à tout dire, tant en y a, que tous ceux qui le voyent et hantent, qui ont bonne volonté de bien faire, prennent à leur pouvoir exemple à luy de toutes choses, et mettent peine à le ressembler. Et avec ce que il est très vertueux et très saige de bien et pourvuement ordonner tous ses faits, comme devant est dict, et que par sa bonté il est aimé, et par sa justice craint : son très beau langaige doulx, benin et bien ordonné et sans fraude, attire les cœurs de maintes gens, comme j'ay jà prouvé par le fait de l'église, où il ramena par sa saige et doulce parole les Genevois à vraye obéissance, et aussi par autres grands faits que il a tirés à fin par sa discrète éloquence. Si pourroit par adventure sembler à aulcuns qui orront ou liront ceste histoire, que forte chose soit que un homme sans avoir grandement estudié puisse avoir si bel et si orné langaige comme je dis. Mais ce ne doibt sembler merveille à nul qui a discrétion ; car il n'est savoir quelconque qui soit impossible à acquérir à homme qui mettre y veult grande diligence, s'il a entendement. Posons encore que l'homme soit de rude entendement, si est-ce comme dict le proverbe : « Que l'usage rend maistre. » Et pource que c'est moult belle chose et bien séante à tout prince et chevetaine de gent, et à tout gouverneur de peuple, et dont maints grands bien peuvent venir, que avoir beau laingage, et afin que chascun mette peine de l'acquérir, ne que nul se désespère de le pouvoir apprendre, tant ait rude manière de parler, je diray à ce propos aucuns exemples. Sainct Hierosme en son livre tesmoigne que Desmothènes acquit, par y mettre peine, la science de très solemnelle éloquence. « Et toutesfois, ce dit-il, estoit-il bègue à son commencement, et de très laide voix, et ne pouvoit proférer ses lettres. Mais il se travailla tant par grande peine et estude, et tant mit peine à matter le vice de sa langue, que il prononça souverainement ses mots. Et ainsi, par force de accoustumance, il corrigea le défault naturel de sa langue et de sa bouche. » Celuy mesme aussi fut souverain musicien, et toutesfois avoit-il naturellement très laide voix, mais par longue accoustumance, il ramena à douceur et accord mesuré et plaisant à ouïr, sa voix qui souloit estre laide et mal accordable, et desplaisante à ouïr. Et à brief parler, il estoit en toutes choses par nature si rude, excepté au désir de savoir qui estoit en luy, que Valère, en le louant grandement, dit de luy qu'il se combattit avec la nature des choses, et en fut vaincueur, en surmontant sa malignité par force de couraige très persévérant. « Et ainsi, ce dit Valère, sa mère enfanta un Démosthènes défectueux, et non parfait, et l'estude et accoustumance le rengendra et refit maistre vertueux et parfaict. Et pourtant, dit le philosophe, du grand bien qui vient de l'éloquence et du gracieux et saige langaige, peut-on tirer à exemple ce que dit Tulles : « Que jadis les hommes habitoient ès bois et ès forests en guise de bestes, sans user de nulle raison, fors seulement de force corporelle, par laquelle ils pourchassoient leur vie. Mais adonc un homme de grande authorité, qui par éloquence et beau langaige leur monstra le grand bien de la vie civile, c'est-à-dire de la communauté de gens, et d'habiter et converser ensemble, soubs loix et ordre de raison, tant de ce les enhorta, que il les attira à icelle civilité, et que ils s'assemblèrent ensemble, et prirent à converser l'un avec l'autre. Et ainsi par la vertu d'éloquence furent premièrement fondées les cités. « Et à ce s'accorde

assez la fable de laquelle faict mention Stace, qui dict : que Amphion fonda les murs de la cité de Thèbes par la douceur de sa chanson. Ce que nous pouvons entendre, que par son beau langaige il peupla ceste cité. Et pareillement se peult entendre d'Orphéus, lequel les poètes dient : que il attiroit mesme les bestes sauvaiges, les serpens et les lyons au son de sa harpe. Ce sont les fières gens et cruels qu'il amollissoit et rendoit privés par son beau langaige.

CHAPITRE XI.

De l'ordonnance de vivre du mareschal.

Aucuns dient que : diligence passe sens. Mais qui tous les deux peult avoir ensemble, il ne fault mie à attaindre à maints grands biens. Et de ce est bien garny le mareschal; car tant aime la vertu de exercice, et tant hait oisiveté, que à peine pourroit-il estre pris ne trouvé à nulle heure que il ne s'exercitast à aulcune bonne œuvre. Si dirons de sa manière de vivre, et de employer le temps, après que nous avons dict de ses vertus. Il se lève par chascun jour coustumièrement moult matin. Et ce fait-il, afin que il puisse employer la plus grande partie de la matinée au service de Dieu, avant que l'heure vienne que il doibt vacquer aux autres besongnes mondaines que il a affaire. Si se tient en œuvre d'oraison environ trois heures. Après ce il va au conseil, qui dure jusques à heures de disner. Après son disner, qui est assez brief, et en public (car nulle fois ne mange que d'un mets de viande, ni ne sçait que l'on luy doibt apporter à manger, ne jamais mange saulse d'espice, ne autre, fors verjus et sel, ny n'est servy en argent, ni en or), il donne audience à toutes manières de gens qui veulent parler à lui, et luy faire aucune requeste. Si n'y a mie petite presse, souvent advient; mais si grande, que toute la salle en est plaine, que d'estrangers, que de ceulx qui nouvelles luy apportent de divers pays, et d'uns et d'autres. Et à chascun il parle gracieusement, et rend responces si benignes et si raisonnables que tous s'en tiennent contens, selon leurs demandes; et tous expédie l'un après l'autre. Et tost et brief les délivre, sans leur faire longuement en la ville en long séjour despenser le leur. Après il se retire, et adonc fait escripre lettres où il les veult envoyer, et ordonne à ses gens ce qu'il veult qu'il soit fait. Puis va à vespres, s'il n'a autre trop grande occupation. Après vespres derechef il besongne un petit, ou parle à ceulx qui ont à parler à luy, jusques à l'heure qu'il se retire. Et adonc achève ce qu'il a à dire de son service, et puis va coucher. Aux jours des dimanches et des festes, il occupe le temps à aller en pélerinaiges tout à pied, ou à ouïr lire d'aucuns beaux livres de la vie des saincts, ou des histoires des vaillans trespassés, soit Romains ou autres, ou à parler à aucunes gens de dévotion. Et telle est la manière et l'ordre de vivre qu'il tient, quand il est à séjour en la cité de Jennes dont il est gouverneur. Et quand il chevauche en armes, nul ne pourroit prendre plus grand soing ne greigneur peine qu'il prend pour faire toutes choses convenablement, et comme il appartient, et si bel et si bien que nul ne se plaint fors les ennemis. Et ainsi que dit le proverbe commun : « Selon seigneur, mesgnie duite, » il prend garde de prendre gens à son service qui soyent bons et de bonne vie, et s'il y avoit en aulcuns quelque mauvaise tasche ou laid vice, jà si grand ne seroit que il ne chassast d'environ soy. Si fait moult de biens à ceulx qui le servent, et ils l'aiment loyaument, comme ils doibvent, et le servent diligemment, obéissent, craignent et doubtent. Et ainsi ce très vaillant homme pour la très grande ardeur qu'il a continuellement que toutes choses qui luy touchent soyent bien faites, ne prend comme point de repos ne nul esbatement. Laquelle chose vrayement, tous ceulx qui l'aiment et qui désirent sa santé et longue vie, laquelle est bien séante et comme nécessaire au monde, et Dieu luy tienne, luy debvroient déconseiller de prendre si grand soing, et si continuel, sans aucune récréation de quelque esbattement. Car si que dient les autheurs : si grande sollicitude est moult préjudiciable à la vie et santé du corps, à demeurer en si grand soing sans délaisser; car quand l'imagination est travaillée de plusieurs choses diverses l'une sur l'autre, elle rend l'entendement, qui est las de comprendre tant de choses, comme tout aveugle, et par longue coustume engendre mélancolie qui trouble aucunes fois la mémoire : dont peuveut sourdre plusieurs maladies. Et mesmement, disent les saiges, que c'est grand

péril de s'endormir ne aller coucher en telle lasseté d'entendement, et sans avoir prins auparavant aulcune récréation de joyeuseté ou d'esbatement. Car ils dient que, adonc que l'homme dort atout sa fantaisie ainsi travaillée, l'esprit souffre peine en songeant choses mélancoliques et desplaisantes. Et pour ce, afin de remédier aux inconvéniens qui en peuvent ensuivre, les dicts saiges conseillent à ceulx qui sont tant occupés ou d'estude, ou d'autre continuel affaire, auquel il convient que l'entendement travaille, que ils cessent aucune heure du jour de ouvrer, et qu'ils récréent et réjouissent leur esprit d'aucune joyeuseté et esbatement qui puisse reconforter nature, qui peut être grevée par prendre trop grand et continuel soing.

Si est moult à propos au reconfort de telle lasseté ouïr chanter doucement, ou jouer d'aucuns doulx instrumens, ouïr paroles joyeuses sans péché ne vice, ou quelque chose qui face rire, et qui reconforte aulcunement nature, laquelle est en créature humaine si tendre, que elle est de peu de chose grevée et affoiblie. Et n'est point de mal de resjouir la vertu qui gist en l'âme et en l'entendement pour récréer et reconforter aulcunement la sensualité du corps; mais que on ne face point de péché ne chose vitieuse; ne il ne desplaist point à Dieu, car n'est-il pas escript mesmement que un sainct preud'homme hermite, quand il avoit esté une pièce en oraison, prenoit sa récréation et son esbatement en petits oiselets que il nourrissoit? Dont il advint que une fois passoit par devant son hermitaige un gentilhomme qui portoit un arc derrière luy, et va murmurer du bon homme qu'il voyoit esbatre à petits oiselets qu'il tenoit sur son doigt. Si dict en soy mesme : « si cest hermite estoit si sainct comme on dict, il seroit toujours en oraison, ni joueroit pas à ces oiseaulx. » Et lors le sainct homme, qui fut inspiré par vertu divine de ce que l'autre avoit pensé, le va arraisonner et le va prier que il voulsist tendre l'arc que il portoit, et l'autre le tendit. Et l'hermite le pria que il le laissast toujours tendu; et il respondit que non feroit, car il gasteroit son arc qui, par continuellement estre tendu, perdroit sa force et deviendroit si lasche que il ne pourroit tirer loing. Adonc luy respondit le bon homme : « Beau fils, ainsi est-il de nature humaine, dont la foiblesse est si grande que elle ne souffre à l'homme, sans trop grande grevance, estre continuellement en contemplation en aulcun labeur; si convient donner quelque plaisir à l'esprit, et qu'il se joue quelques fois, afin qu'il soit après plus prompt et plus prest à ouvrer de son entendement. »

CHAPITRE XII.

Cy conclud comment homme où tant y a de vertus doibt bien estre honnoré.

Par ce qui est dict, qui est chose vraye, peult-on juger si l'homme en qui toutes vertus s'assemblent est digne de los, et d'avoir gloire au ciel et hault renom au siècle. O quelle chose seroit-ce qui luy pourroit nuire! Certes nulle, quoy que les mouvemens de fortune soyent merveilleux, et qui souvent nuisent aux bons et aux vaillans : si n'est-il mie en la puissance d'elle de briser ne fleschir son fort et ferme couraige, pour quelconque advanture; car il est jà tout advisé que fortune se peult changer, et que trop peu de fois est estable; ains souvent reçoit les honneurs et biens mondains que elle a prestés, et en lieu livre et donne maintes adversités. Si ne luy pourroit advenir cas dont il ne soit tout pourvéu de volonté de le porter constamment et patiemment, comme il affiert à tout saige et vaillant homme. Mais quoy que fortune nuise et ait nui à maints vaillans, les vertus ne peult-elle tollir. Si ne perd rien l'homme qui ne les perd, car autres biens ne sont proprement siens. Et ce sçait bien le saige dont nous parlons. O quantes fois, par divers cas que je laisse à dire pour cause de briefveté, a-il esté en péril d'estre trahy, pris et occis, et empoisonné au pays de delà, où les mauvais, qui tous jours hayent les bons, si les plus forts eussent esté et fussent en la cité de Jennes, ne l'eussent laissé jusques à ceste heure si longuement au gouvernement? Mais de eulx se sçait-il bien garder. Toutesfois oncques ne fut tant saige qui de traistre privé se pust tousjours gader. Et on ne sçait aulcunes fois lesquels ce sont; car souvent advient que les plus grands flateurs, et les mieulx servans, et qui plus semblent obéissans, sont les plus desloyaux en couraige. Mais de machination et de faulse œuvre de traistre le veuille Dieu deffendre, car grande perte seroit et grand dommaige si encombrier lui advenoit. Si ne le veuillez mie souffrir, bons Genevois, ne estre ingrats ne mes-

congnoissans des grands biens qu'il vous a faits et chascun jour fait. Et ne le souffrez mettre au compte de ceulx qui ont esté hays pour bien faire; car à tousjours seroit grand reproche à vous et à vostre cité.

CHAPITRE XIII.

Cy dict, en parlant au mareschal, que pourtant ne se veuille fier en fortune, qui tost se change, et donne exemples.

O noble mareschal, je veux un petit parler à toy. Et nonobstant qu'à ton bon sens ne faille rien apprendre, toutesfois, pour ce que l'entendement de l'homme, quand il est occupé de plusieurs grandes choses, oublie aulcunes fois l'une pour l'autre, le ramentevoir mesme aux saiges, de ce qui leur est bon à faire ou à laisser ne leur peut nuire, ne desplaire ne leur en doibt, posons que la personne, qui pour bien leur dict, soit simple et moins sçavante de eulx. Vaillant homme, tu te fies par advanture ès grands biens que tu as faits, et chascun jour, Dieu mercy, y persévères, tant au royaume de France, dont es mareschal, où tu as par long temps et dès enfance esprouvé ta vaillance et faict maints biens, comme en ce que tu as réparé la ruine de la cité de Jennes, et aussi aux grands encombriers que tu as faits par maintes fois aux mescréans et Sarrasins, en l'exhaussement de la foy, et en ce que tu as mis peine en la paix de saincte église, et maintes autres choses profitables. Si te pourroit sembler, ce qui est vray, que tu as moult bien mérité par tant de peines endurer, et par tant de services faire, que tu soyes aimé et de princes, et de nobles, et de ceulx que tu gouvernes, et généralement de tous chrestiens, pour laquelle cause peult-estre tu en serois moings sur ta garde comme de nul doubter. Ha! vaillant chevalier, il va tout autrement; car nonobstant que le proverbe die : « Fais ce que tu doibs, et advienne ce qu'il pourra, » sçaiches que à tout homme qui fait bien, envie luy engendre foison de haineux. Et affin que tu t'y prennes garde, et que de plus en plus soyes pourvéu, ne point ne l'oublies, et que si aucune chose mal à point le temps advenir t'advenoit, dont Dieu te garde, affin que les simples gens et aussi que les envieux ne pussent dire que ce fust par ta desserte, il est bon que je die aulcuns exemples de plusieurs très vaillans preud'hommes qui ont esté hays et chassés de leurs seigneuries, et aucuns occis par l'envie et ingratitude de ceulx à qui ils avoyent bien fait. Et le premier exemple, affin que toy ne autre ne te fies en vaillance ou renommée, parquoy en cuides estre plus assuré, te diray premièrement de Theseus. Cestuy preux Theseus fut roy et prince d'Athènes, et compaignon de Hercules-le-Fort, et fut avec le dict Hercules en tous les principaulx faits qu'il fit. Iceluy fit tant de bien aux Athéniens, que il les affranchit de la servitude que le roy Minos avoit sur eulx, qui estoit si horrible que, il convenoit que tous les ans lui envoyassent de leurs enfans, pour nourrir un fier monstre qu'il tenoit en une caige, qui les dévoroit tous; et jetoit les gens de la cité aux lots, et ceulx sur lesquels les lots eschéoient convenoit que ils y allassent. Mais de ce meschef par sa force et bon sens les tira Theseus. Plus leur fit encore; car il rédifia, peupla et augmenta moult et accrut la cité d'Athènes, qui estoit devant comme tout en ruine, et fut le principal commencement de sa prospérité et de la grande gloire où elle vint. Mais les Athéniens lui en rendirent si bon guerdon que ils se rebellèrent contre luy, et le chassèrent en exil en une petite isle que l'on nommoit Scyros; et là povrement finit ses jours celuy qui avoit eu tant de hauts honneurs et si grande renommée.

Que par envie telles nuisances souventes fois adviennent aux bons et vaillans, peut estre aussi prouvé par ce que Valère raconte du très vaillant chevalier, et un des princes de Rome, qui fut nommé Furius Camillus, auquel toutes les bontés ensemble estoyent. Et pour ce que il estoit tant vaillant et preud'homme que il sauvoit les bons d'estre persécutés des mauvais, envie luy brassa tel breuvaige que elle fit controuver sur luy que il n'auroit pas bien party les despouilles et les proyes aux gens d'armes, d'une grande victoire que luy mesme avoit eue de la cité de Veies, qui moult avoit longuement grevé les Romains, et il l'avoit subjuguée. Et pour ceste cause les Romains plains d'ingratitude, nonobstant le grand bien que il avoit fait, l'envoyèrent en exil. Mais tout ainsi que bons preudes hommes ne doibvent mie regarder à la perversité des mauvais, que ils ne facent tousjours bien, et que ils ne rendent le bien pour le mal, comme Nostre Seigneur le commande, ce très vaillant preud'homme, qui mieulx aimoit le

bien commun de Rome que le sien propre, ne laissa pas pour ce de monstrer le bien que il leur vouloit; car il advint au temps que il estoit en exil, que les Gaulois destruirent Rome. Mais luy qui de ce fut moult dolent, fit tant que il assembla ses amis, et alla contre iceulx, et les Romains qui s'enfuyoient rassembla. Si fit une embusche, et courut sur les Gaulois qui gardé ne s'en donnoient, et les desconfit, et recouvra une grande partie des biens que ils avoient pillés à Rome. Si donna tout pour refaire la cité, et défendit que ceulx qui estoyent demeurés ne s'en allassent : car tous s'en vouloient aller, et laisser Rome. Si fut adonc la dicte cité de Rome ainsi que de nouvel refondée, et pour ce fust-il appellé le second Romulus. Car ainsi que Romulus la fonda premièrement, ainsi cestuy Furius la refonda secondement. A ce propos encore, que tousjours ne sont pas bien recongnus et rémunérés les bienfaits des bons, mais leur est rendu mal pour bien, n'en eust pas moins le très saige homme, Scipion Nasica, qui tant s'estoit travaillé pour le commun de Rome. Et tant leur avoit fait de bien, que maintes fois les avoit par ses belles et saiges raisons sauvés et gardés de maintes grandes servitudes. Mais la récompense fut telle, que les citoyens prirent si mal à gré ses vertus, et eurent tant à mal ses bonnes œuvres, que ils trouvèrent voye de eulx en délivrer; car pour excuse l'envoyèrent en légation en Asie, et luy dirent que là attendist tant que on l'envoyast quérir. Si usa là le demeurant de sa vie, sans que les Romains ingrats et mal congnoissans de tant de biens que il avoit faits eussent nul désir de son retour. « Et n'est pas de nouvel, ce dict le translateur du livre de Valère, que ceulx qui veulent vivre à volonté, et sans raison, hayent ceulx qui les reprennent. » Et ainsi fust ce preud'homme hay pour bien faire et pour bien dire. Mais pour ce que tu te pourrois fier en ton grand sçavoir et prudence, dont tu as si grand los par excellence, que les Italiens, lesquels sont les plus fines gens que nation du monde, te tiennent le plus saige homme qui vive aujourd'huy, sçaiches que iceluy Scipion, dont je dis, fut tant saige, que saint Augustin au livre de la Cité de Dieu ramentoit ses vertus et ses dicts authentiques. Et aussi en parle Solin au premier livre, et dit : que cestuy Scipion, qui mesmement fut de la lignée des autres Scipions, fut tenu pour le plus saige et le meilleur homme de Rome, et non mie par le tesmoignage de peu de gens, ne en privé, mais de tout le sénat, et en public, qui si bien luy guerdonnèrent sa bonté. Si peult-on bien véoir comment les jugemens des hommes sont souventes fois iniques et réprouvables, quand mesmement la cité de Rome, qui voult estre tenue la plus morigénée et la plus usant de droict que cité du monde, fut par envie tellement aveuglée. Si est bien à propos de ce que devant ay dit : que bien faire et bien dire engendrent souvent haine. Si ne veuille, nul juger quand fortune nuit aulcunement à ceulx qui se travaillent pour le bien public, et qui se meslent de punir les mauvais et soustenir les bons, que ce soit pour leurs dessertes, ni que pour leurs péchés secrets Dieu leur souffre encourir telle punition; car plustost est-il souventesfois tout autrement; comme il appert de Job, de qui Dieu voult esprouver la patience, qu'il souffrit persécuter, et si estoit très juste. Et de tels maulx rendus pour bien faire sont les histoires toutes pleines. Le vaillant duc d'Athènes Milciades, qui tant fut preux et plein de hardiesse, que il desconfit six cent mille Persiens, que Darius, roy de Perse avoit assemblés pour destruire Athènes, encore qu'il n'eust en sa compaignie que onze mille hommes d'armes, par son sens prit ses ennemis despourvuement, dont tant y ouvra, qu'il mit Athènes en paix, et maints autres très grands biens leur fit. Mais le guerdon qu'il eut à la parfin, fut que les Athéniens, par leur faulse envie et mauvaistié le firent mourir en prison vilainement. Aultant en voulrent faire un temps après à un leur duc moult vaillant et preud'homme qui fut nommé Thémistocles, lequel quand il eut tant travaillé pour le bien d'Athènes, que il eust délivré la cité de tous ses ennemis, et l'eust rendue très puissante en faits et renommée, riche, et princesse de la Grèce, le guerdon qu'il en eut fut, que les Athéniens furent tant ses ennemis, que il luy fut besoing de s'enfuir pour garantir sa vie. Mais pource que aucuns pourroient dire que telles haines viennent souventes fois de peuple à seigneur, ou chevetaine à ses gens, pour cause que le seigneur ou le gouverneur ou chef prend trop grand subside sur eulx, ou leur est trop cruel, ou ne leur est pas par advanture assez abandonné et large de ses biens, sans faille

souventesfois ne tient mie là. Et il appert par un autre vaillant homme que les Athéniens firent mourir, lequel estoit nommé Phocion, et si estoit-il très débonnaire, large, libéral, et sans convoitise, qui sont vertus par lesquelles communément l'homme est aimé. Et ne souffrirent pas les desloyaulx Athéniens que le corps de ce vaillant homme fust ensevely en leur pays, ains le jettèrent hors. Et de ces grandes ingratitudes qui furent ès Athéniens, qui estoit la cité du monde où l'estude et les sciences estoyent plus authentiquement lues, dict Valère en les blasmant, que nonobstant que ils fussent plus en doctrine que les autres, et que ils adorassent Minerve, déesse de sapience et des armes, selon leur loy, et ils se tinssent pour les plus saiges du monde, et dont tant de solemnels philosophes estoyent issus, leur iniquité que ils monstrèrent par tant de fois à ceulx qui tant de bien leur avoient fait, estaignoit et amoindrissoit tout le bien qui pouvoit estre en eulx. Comme s'il eust voulu dire, que les vices, plus sont griefs et plus sont à blasmer ès grands puissans et saiges hommes que ès petits et ignorans. Et par ce conclud Valère, que les Athéniens usoient plus de leurs mauvaises conditions que de leurs justes lois. Et par ce il dit, que plus fait à louer l'homme qui est si ignorant que il ne congnoist les vices, ne point ne les fait, que celuy qui a congnoissance des vertus et point n'en use.

CHAPITRE XIV.

La fin du livre où la personne qui l'a fait s'excuse vers le mareschal de ce que il l'a fait sans son sceu et commandement, et non si bien mis par escript que il appartiendroit.

Or est temps que je tire à fin la matière de mon livre, nonobstant que dire encore assez se pourroit. Mais pour ce que l'entendement de l'homme se travaille aulcunes fois de moult ouïr, tant soyent les choses bonnes, icy concluerai mon dire, délaissant à parler de luy au temps qu'il est encore en la droicte fleur de son âge, dont j'espère que ses biens faits ne fauldront mie à tant, ains croy que tous jours iront croissans de mieulx en mieulx. Car tout ainsi que on voit que l'un vice attire l'autre, pareillement croissent et multiplient les vertus. Donc comme nous soyons tous mortels, s'il advient que mort ou autre encombrier me défende à plus escrire et adjouster à mon livre ce que le dict mareschal fera d'or-en-avant, je supplie tous saiges escrivains que aucun d'eulx veuille parfaire le surplus, jusques à sa fin, que Dieu bonne luy octroye! Si prie et requiers humblement aux nobles et notables personnes, par l'ordonnance desquels il a esté fait, que ils me veuillent pardonner si, si suffisamment que la haulte matière le requiert, ne l'ay sceu traicter ne mettre en ordre; car vrayement il n'a mie tenu à faulte de bonne volonté, mais à non plus savoir. Si leur plaise corriger les défaults, et avoir agréable mon labeur tel comme il est. Et aussi je supplie très humblement le bon chevalier de qui il est fait, que, s'il advient que en son vivant il vienne entre ses mains, ou en oye parler, que pareillement me veuille pardonner si, si suffisamment que il appartient, n'y ay enregistré et mis ses nobles faits et dignes mœurs, ne mauvais gré ne me veuille savoir, si j'ay eu hardiesse d'entreprendre à parler de luy et de sa vie, sans en avoir auparavant congé de luy et licence, et sans son sceu; car j'ay receu la charge et commission de ce faire, volontiers et à bonne intention, pour ce que la belle matière dont il traicte, pourra à tousjours mais estre cause de bon exemple à ceulx qui désirent hault attaindre, et qui mirer s'y voudront. Si ne luy debvra pas desplaire d'avoir le payement de ce qu'il a bien desservy, c'est à sçavoir los et renommée à tousjours mais au monde par les mérites de ses biensfaits. Car il ne desplaisoit pas jadis aux vaillans preux, que mémoires authentiques et perpétuels fussent faicts de leurs bontés; ainçois dit Valère, et maints aultres autheurs le tesmoignent, que en intention et espérance que ils acquissent bonne renommée faisoient et tiroient à chef les merveilleuses choses que ils entreprenoient. Et dict à ce propos Aristote : Que los et honneur n'est mie encore assez suffisant mérite à donner à l'homme qui est vertueux. Et qu'il soit vray, que un chascun prince et gouverneur de pays, ou chef de chevalerie ou de communauté de gent, doibve raisonnablement vouloir avoir los, gloire, et honneur, afin que la réputation de leurs personnes soit tenue en plus grande révérence de leurs subjects, par quoy ils en soyent plus craints et plus obéis, dit Varron, qui fut un très saige auteur des Romains : que il estoit

expédient que les rois et les grands princes se faignissent estre du lignaige des dieux, comme plusieurs le firent jadis, comme le roy Alexandre, les empereurs de Rome, et autres. Et de ce fait mention saint Augustin au livre de la Cité de Dieu. Parquoy nous pouvons dire que c'est chose convenable que ceulx qui ont soubs eulx administration de gens et de peuples, accroissent leurs authorités le plus que ils peuvent, non mie par orgueil, mais pour estre plus craints et obéis comme il appartient. Doncques ne me sçaura pas mauvais gré ce vaillant preud'homme, si je luy ay procréé et enfanté un nouvel hoir, voire si durable que il ne pourra jamais mourir au monde; car voirement les livres qui sont faits représentent les personnes de ceulx de qui ils parlent, si comme fait le fils la mémoire du père. O il ne sera pas plus desdaigneux que fut jadis Pompée-le-Grand, à qui ne desplut mie de ce que le saige poëte, qui fut nommé Téophanes, avoit escript sans son sceu ses gestes et ses nobles faits, que il mit en moult beau langaige et notable style. Il ne l'eut pas à desdaing; ains quand le volume luy présenta, il en fit joye à grant merveilles; et dit que celuy qui avoit mis peine à prolonger sa mémoire à tousjours-mais au siècle, l'amoit de grand amour, quand il désiroit sa perpétuité; si avoit bien desservy que grand guerdon luy rendist de tel bénéfice et service. Si le rémunéra si grandement, que il le pourvéit de son vivre très honnorablement. Et avec ce pour ce que il avoit honnoré et exhaussé son nom par escript, pareillement le voult honnorer; car il le mit au rang des chevaliers, et le fit citoyen de Rome, qui estoit adonc le plus grand honneur que on pust faire à homme, et n'estoit mie chose accoustumée que on y receust nuls estrangers. Si estoit moult grande dignité, pour les grands priviléges, franchises et excellences de quoy usoient les dicts citoyens. Et avec ce l'honnora de grand louange en ses escripts, en moult bel langaige et très orné, en luy rendant grâces de ce qu'il avoit dict de luy; et à tousjours fut son familier, et amy singulier, avec les guerdons d'autres grandes largesses que il luy rendit.

CHAPITRE XV.

Exemples des vaillans hommes trespassés qui sçurent bon gré à ceulx qui avoyent escript et enregistré leurs gestes et leurs vaillans faits.

Pareillement sçut grant gré Scipion l'Africain au poëte Ennius, qui avoit escript ses nobles faits, et luy en rendit grandes grâces et guerredons. N'en fist mie moins le noble et vaillant chevalier Brutus Drusus, lequel, pource que un très excellent poëte, nommé Actius, avoit mis et escript ès entrées des temples moult beaux vers, contenans les belles victoires que le dict Brutus Drusus avoit eues de ses ennemis, et comment les despouilles et proyes que il avoit conquises, il les avoit données pour aourner les temples, il réputa à tousjours celuy poëte son amy; et sa grande largesse et libéralité estendit vers luy. Pareillement fist Jules César; car à plusieurs clercs poëtes qui escriprent en divers styles de luy, et de ses très nobles faits et autorisées conquestes, seut moult grand gré, et grand semblant leur en fist par mains guerredons que il leur en rendit. Et s'il eust agréable un livre entre les autres, qui lui en fut donné, bien le monstra; car au temps que il estoit à la conqueste de la terre d'Égypte, si que recorde Lucan, et il se combatoit en mer contre ses ennemis, qui l'avoient tellement appressé que sa nef estoit moult eslongnée de ses autres gens, et de son grant navire, parquoy il fut si contrainct que pour sauver sa vie, il convint que il se désarmast, et saillist en mer, de toutes les richesses que il avoit il ne mist peine à riens sauver fors seulement le livre de ses faits que il porta en sa main senestre, tousjours au dessus de l'eau, de paour que il fust mouillé, et noa à la main dextre l'espace de cent pas de mer, jusques à ce que il vint à ses gens; qui fut une merveilleuse vigueur en un homme de ce pouvoir faire. Si estoit bien signe que il avoit grant amour à son livre

Et ainsi ces nobles hommes avoient joye que leur renom fust perpétuel. Et n'est mie de merveilles; car tout homme naturellement désire gloire. « Et la cause, ce dict Aristote, est, pour ce que toute chose par nature tend et tire le plus que elle peut à sa perfection. » Et qu'il soit vray que tout vaillant homme désire à avoir los, et le doit désirer, du bien que il fait, quoy que aucuns dient que on ne doibt désirer non, mais

c est à entendre quant aux choses spirituelles, comme au service de Dieu, mais ès biens de chevalerie et de science, n'est point vice, à qui y est excellent, d'en avoir los et renommée.

Comment Aristote, qui tant fut solemnel philosophe, que oncques homme en science de philosophie ne l'atteignit, et qui en sa noble doctrine enseigne très bonnes mœurs à suivre, et fuir le contraire, ne fut-il lui mesme convoiteux d'icelle gloire de renommée? Car quand il eut donné au disciple de Théodorus les livres que il avoit faits et composés de la science et art de Rhétorique, que il avoit trouvée, comme le tesmoigne Tulles en son livre, il volt bien que il fust sçu que il les avoit faits, affin que autre ne s'en donnast le los, et ne se les attribuast; si comme maintesfois advient que aucuns attribuent à eulx et se donnent l'honneur de avoir fait œuvres et choses que autres ont faites.

Semblablement se peut dire de Virgile, qui fut le prince et souverain des poètes, que aussi il désira avoir los et gloire de sa science, comme il le monstra, par ce que il dit des vers que il avoit faits. «J'ay, dit-il, fait et composé ces vers; mais un autre s'en donne l'honneur, par ce que il les attribue à soi.» Et ainsi avint-il mesmement de la Rhétorique d'Aristote, des livres dessus dits, que un autre s'en vouloit donner le los, dont Aristote se tint mal content; et pour ce déclara-il en un autre lieu que il avoit fait les dits livres : afin que la louange qui luy estoit due ne fust à aultre attribuée.

Si est doncques vraye chose et assez prouvée, que tout vaillant homme peut, et doibt loisiblement vouloir et désirer los, honneur, et gloire au monde du bien que il fait. Et parce ils doivent savoir moult grant gré à qui authentiquement et en bel style met en livres, en chroniques et en régistres leurs nobles faits, affin que leur grand los ne dure mie tant seulement en leur vivant, mais tant que le siècle durera, car si ne fussent les escriptures jà pieçà fut morte la renommée de tous les vaillans trespassés. Et pour ce, je conclus que mal gré ne me doit savoir le bon chevalier, de qui j'ay composé ce livre; car je luy ay maçonné et fondé un édifice si fort et si durable, que feu ne fer, eaue, terre, ne autre chose corruptile ne pourra consumer ne destruire. Car il n'est chose plus impossible à anientir au monde que est matière escripte en livres, si tost qu'ils sont copiés en divers et plusieurs lieux; de laquelle chose on est convoiteux communément, quand la matière est belle, et bien composée, si comme je tiens que cestuy livre sera volontiers vu, pour la plaisante nouvelle matière dont il parle. Si prie Dieu tout-puissant, que au vaillant mareschal Bouciquaut, de qui est fait ce livre, doint longue vie, le garde de ses envieux, et de ses mau-veuillans, et luy veuille accroistre sa prospérité de mieulx en mieulx, et luy doint grâce de si bien et si justement se gouverner au monde, que il puisse parvenir au royaume du ciel, où est la joye qui jamais ne fine. *Amen*.

FIN DU LIVRE DES FAITS DE MESSIRE JEAN BOUCIQUAUT.

VARIANTES

TIRÉES DU MANUSCRIT 178[20] SUPPLÉMENT

DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE PARIS.

En collationnant les diverses éditions de cette Chronique de Bouciquaut avec le manuscrit 178[20] supplément de la bibliothèque Royale, j'ai introduit dans le texte les corrections et additions essentielles. Non-seulement des mots, mais des membres de phrase et des phrases entières avaient été omises, soit que les premiers éditeurs n'eussent pas un bon manuscrit entre les mains, soit que quelques pensées qui peignent les temps leur eussent paru des hors-d'œuvre dans le nôtre. J'ai rectifié ces diverses omissions.

Voici les autres variantes moins essentielles qui me sont fournies par le même manuscrit :

Page 580 de cette édition, après *assez volontiers, etc.*, le manuscrit ajoute :

« Celui Courtenay qui se sentit bon jousteur ne voult accepter nul les autres armes, ne mais jouster certains coups de fer de glaive, laquelle chose fut très brièvement faite; car bien sembloit à celui dit Courtenay, qui moult estoit vaillant chevalier et très renommé, que de Bouciquaut viendroit il tost à chief. Si assemblèrent ci la jouste les deux chevaliers. Mais sans ce que j'éloigne plus ma matière des coups d'un chacun, pour dire en brief, etc. »

Page 622, après *gouverneur, etc.*, le manuscrit ajoute :

« Lequel, sans faille, tout ainsi comme les Rommains jadis appellèrent un vaillant chevalier, et nommèrent le second Romulus, par qui, après une grande desconfiture et destruction, ils furent régénérés et secourus, et la cité de Romme, qui estoit désolée, remise en voye de salut, lequel Romulus avoit esté le premier fondeur, doivent les Gennevois et peuvent appeller leur bon et sage gouverneur, par qui sont trais de ruyne et montés en très haulte prospérité, le second Janus, lequel fut leur premier fondeur. Parquoi iceulx Veneciens, voyant jà reluire leur prospérité, qui adès s'apprestoit par le sens du bon gouverneur, accroistre de plus en plus, adonc fut ravivée l'ancienne envie, etc. »

Page 633, après *multitude, etc.*, le manuscrit ajoute :

« A quoy yrons-nous quérir pour compter grand'merveille de chevalerie? Le vaillant chevalier de jadis, gregois Léonidas, qui estant cinq cens chevaliers sans plus, forçoya contre l'ost de Perse, le grant roy de Perse, quant il le prist despourvu en ses pavillons. »

Page 660, après *que l'œuvre soit bonne, etc.*, le manuscrit ajoute :

« Et fait à notter, ce dit ce translateur, ce que Valère appelle fortune houllière; car ainsi que les gens diffamés d'icellui estat ne font compte de nulle vertu, ne de nulle bonne personne, semblablement nous fait fortune, souvent avient,

ains surmonte et ayde les vicieux et les mauvais, ainsi qu'il appert par un exemple d'icellui disciple devant dit, lequel jà fust-il souverain maistre de son art, si ne pouvoit-il jouer au gré du monde ou du peuple, qui est en la graigneur partie moult bestial et mau-congnoisseur.»

Une main d'un temps un peu plus récent a écrit en marge, au lieu de Lucques Flasque, Lucas Flisco.

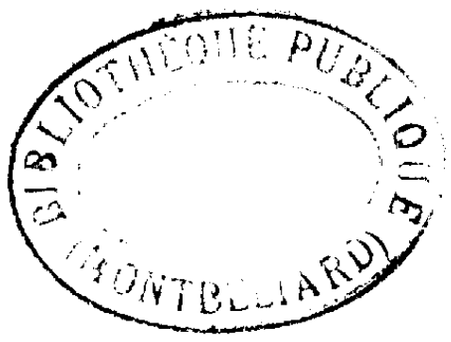

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

Notice sur le livre des faits du mareschal Boucicaut. 565

Livre des faits du bon messire Jean le Maingre, dit Bouciquaut, mareschal de France et gouverneur de Jennes. 567

Prologue. *Ib.*

PARTIE I.

CHAPITRE PREMIER. Cy dit par quel mouvement ce présent livre fut fait. 568

CHAP. II. Cy dit de quieulx parens fut le mareschal Bouciquaut, et de sa naissance et enfance. *Ib.*

CHAP. III. Encore de l'enfance du dict Bouciquaut. 569

CHAP. IV. Cy dit de la première fois que Bouciquaut prist à porter armes. 570

CHAP. V. Cy dit comment en jeune âge Bouciquaut voulut poursuivre les armes, et se prist à aller en voyages. 571

CHAP. VI. Cy devise les essais que Bouciquaut faisoit de son corps pour soy duire aux armes. 572

CHAP. VII. Cy parle d'amour en démonstrant par quelle manière les bons doivent amer pour devenir vaillans. *Ib.*

CHAP. VIII. Cy dit comme amour e desir d'estre aimé, creust en Bouciquaut courage et volonté d'estre vaillant et valeureux. 574

CHAP. IX. Cy dit comment Bouciquaut fut faict chevalier, et des voyages de Flandres. 575

CHAP. X. Comment Bouciquaut fut la première fois en Prusse, et puis comment la deuxiesme fois il y retourna. 576

CHAP. XI. Comment messire Bouciquaut après le retour de Prusse alla avec le duc de Bourbon devant Taillebourg et devant Bertueil, qui furent pris, et autres chasteaux en Guyenne. 577

CHAP. XII. Cy dict comment le duc de Bourbon laissa messire Bouciquaut ès frontières son lieutenant, et comment il jousta de fer de glaive à messire Sicart de la Barde. 578

CHAP XIII. Comment messire Bouciquaut jousta de fer de glaive à un Anglois appelé messire Pierre de Courtenay, et puis à un autre nommé messire Thomas de Clifort. 579

CHAP. XIV. Comment messire Bouciquaut alla en Espaigne, et comment au retour le seigneur de Chasteauneuf Anglois entreprist à faire armes à luy, vingt contre vingt, et puis ne le voult ou n'osa maintenir. 580

CHAP. XV. Comment messire Bouciquaut alla outre mer où il trouva le comte d'Eu prisonnier. 582

CHAP. XVI. De l'emprise que messire Bouciquaut fait luy troisiesme de tenir champ trente jours à la jouste à tous venans, entre Boulongne et Calais, au lieu que on dict Sainct-Inghelbert. 583

CHAP. XVII. Comment messire Bouciquaut alla la troisiesme fois en Prusse, et comment il voult venger la mort de messire Guillaume de Duglas.

CHAP. XVIII. Comment messire Bouciquaut fut fait mareschal de France. 586

CHAP. XIX. Comment le mareschal Bouciquaut alla avec le roy à Boulongne, au traicté; et la charge que le roy lui bailla après pour aller en plusieurs voyages, et comment il prist le Roc du Sac. 588

CHAP XX. Comment le mareschal alla en Guyenne, et les forteresses qu'il y prit. *Ib.*

CHAP. XXI. Cy commence à parler du voyage de Hongrie, comment le comte d'Eu admonesta le mareschal d'y aller. 589

CHAP. XXII. Comment le comte de Nevers, qui ores est duc de Bourgongne, voulut aller au voyage de Hongrie, et comment il fut faict chevetaine de toute la compaignie des François qui là allèrent 590

CHAP. XXIII. De plusieurs villes que le roy de Hongrie prist sur les Turcs, par l'aide des bons François : et comment le vaillant mareschal Bouciquaut entre les autres bien s'y porta. 591

CHAP. XXIV. De la fière Bataille que on dict de Hongrie, qui fut des chrestiens contre les Turcs. 593

CHAP. XXV. De la grande pitié du martyre que on faisoit des chrestiens devant Bajazet, et comment le mareschal fut respité de mort. 596

CHAP. XXVI. Comment les nouvelles vindrent en France de la dure desconfiture de nos gens et le dueil qui y fut mené. 597

CHAP. XXVII. Comment le comte de Nevers fut emmené prisonnier à Burse, et plusieurs autres barons. Et de la rançon que on envoya à Bajazet, et du bien faict du mareschal. 598

CHAP. XXVIII. Comment, après le retour de Hongrie, le roy envoya le mareschal en Guyenne, à belle compaignie de gens d'armes sur le comte de Pierregort qui s'estoit rebellé contre luy. Si le prit et amena prisonnier au roy. 600

CHAP. XXIX. Cy dict comment l'empereur de Constantinoble envoya requérir secours au roy contre les Turcs, et il y envoya le mareschal à belle compaignie (1399). 601

CHAP. XXX. Comment le mareschal s'en alla par mer à belle compaignie, et l'affaire qu'il eut aux Sarrasins. 602

CHAP. XXXI. La grand chère et joye que l'empereur fait au mareschal et à sa compaignie, et comment ils allèrent courir tost sus aux Sarrasins. 603

CHAP. XXXII. Des villes et chasteaux que l'empereur, le mareschal et leur compaignie prirent sur Sarrasins. 604

CHAP. XXXIII. Comment après que l'empereur, avec l'aide du mareschal et des François, eut tout environ soy descombré de Sarrasins s'en voult venir en France pour demander aide au roy, pour ce que argent et vivres leur failloient ; et comment le mareschal, qui s'en venoit avec luy, laissa en la garde de Constantinoble le seigneur de Chasteaumorant, atout cent hommes d'armes, bons et esprouvez, bien garnis de trait. 606

CHAP. XXXIV. Comment le seigneur de Chasteaumorant fit bien son debvoir de garder Constantinoble, et la

famine qui y estoit, et le remède qui y fut mis. 607
CHAP. XXXV. Comment l'empereur vint en France, et comment le mareschal y arriva devant. 608
CHAP. XXXVI. Cy devise comment l'empereur de Constantinoble eut paix avec Bajazet; et comment le Tamburlan l'en vengea; et de la mort de Tamburlan. *Ib.*
CHAP. XXXVII. — Cy dit comment le mareschal eut grand pitié de plusieurs dames et damoiselles qui se complaignoient de plusieurs torts que on leur faisoit, et nul n'entreprenoit leurs querelles, et pour ce entreprit l'ordre de la Dame-Blanche à l'escu verd. Par lequel luy treiziesme portant celle devise, s'obligea à la deffence d'elles. 609
CHAP. XXXVIII. — Le contenu des lettres d'armes par lesquelles se obligeoient les treize chevaliers à défendre le droict de toutes gentils femmes à leur pouvoir qui les requerroient. 610

—

PARTIE II.

CHAPITRE PREMIER. — Cy commence la seconde partie de ce présent livre, laquelle parle du sens et prudence du mareschal de Bouciquaut, et des vaillans et principaux biensfaits que il fit depuis le temps que il fut gouverneur de Jennes jusques au retour de Syrie. Premièrement parle de l'ancienne coustume qui court en Italie des Guelphes et des Guibelins. 612
CHAP. II. — Cy dit de la cité de Jennes, et de la tribulation où elle estoit avant que le maréchal en fust gouverneur. 613
CHAP. III. — Cy dit comment la cité de Jennes se donna au roy de France. 614
CHAP. IV. — Cy dit comment vertu plus que autre chose doibt estre cause de l'exaucement de l'homme. *Ib.*
CHAP. V. — Cy dit comment le mareschal, pour sa vertu et vaillance, fut eslu et establi pour estre gouverneur de Jennes. 615
CHAP. VI— Cy dit comment le mareschal alla à Jennes, et comment il y fut receu. 616
CHAP. VII. — Cy dit comment le mareschal parla saigement aux Genevois au conseil. 617
CHAP. VIII. — Cy dit les saiges établissemens et ordonnances que le mareschal fit à Jennes. 618
CHAP. IX. — Cy dit comment le saige mareschal fit édifier deux forts chasteaux, l'un sur le port de Jennes, l'autre autre part; et comment il reprint à remettre en estat les choses ruineuses et perdues. 619
CHAP. X. — Cy dit comment après que le mareschal eut mis la cité de Jennes en bon estat, il y fit aller sa femme, et comment elle y fut reçue. 620
CHAP. XI. — Cy dit comment nouvelles vindrent au mareschal que le roy de Cypre avoit mis le siége devant Fagamouste, laquelle cité est aux Genevois, et comment il se partit de Jennes à grand armée pour y aller. *Ib.*
CHAP. XII. — Cy dit de l'ancien contens qui est comme naturel entre les Genevois et les Vénitiens. 621
CHAP. XIII. — Comment le mareschal donna secours à l'empereur de Constantinoble pour s'en rétourner en son pays. 623
CHAP. XIV. — Comment le mareschal arriva à Rhodes, et comment le grand maistre de Rhodes le reçut, et le pria qu'il allast en Cypre pour traicter paix. 624
CHAP. XV. — Cy dit comment le mareschal alla en Turquie devant une grosse cité que on nomme Lescandelour. *Ib.*
CHAP. XVI. — Cy dit comment le mareschal assaillit Lescandelour par belle ordonnance. 625
CHAP. XVII. — Les escarmouches que faisoient tous les jours les gens du mareschal aux Sarrasins, et comment ils les desconfirent et chassèrent. 626
CHAP. XVIII. — Comment la paix fut faicte entre le roy de Cypre et le mareschal, et comment il voult aller devant Alexandrie. 627
CHAP. XIX — Comment les Vénitiens avoient faict sçavoir par les terres des Sarrasins que le mareschal alloit sur eulx; et comment le dict mareschal alla devant Tripoli. 628
CHAP. XX. — La belle ordonnance du mareschal en ses batailles, et comment il desconfit les Sarrasins. 629
CHAP. XXI. — Cy dit comment on sceut certainement que les Vénitiens avoient fait sçavoir aux Sarrasins la venue du mareschal, et comment il print Botun et Barut. 631
CHAP. XXII. — Cy dit comment le mareschal alla devant Sayète, et la grande hardiesse et vaillance de luy contre les Sarrasins. 632
CHAP. XXIII. — Cy dit comment le mareshal alla devant la Liche, et les embusches que les Sarrasins avoient faites pour le surprendre. 633
CHAP. XXIV. — Comment le mareschal, pour ce que jà se tiroit vers l'hyver, s'en voult retourner à Jennes. 634
CHAP. XXV. — Comment les Vénitiens, pour avoir achoison de faire ce qu'ils firent après, se alloient plaignans du mareschal de la prise de Barut. *Ib.*
CHAP. XXVI. — Comment les Vénitiens assaillirent le mareschal, et la fière bataille qui y fut: et comment le champ et la victoire luy en demeura. 636
CHAP. XXVII. — Comment le mareschal s'en alla à Jennes, irrité contre les Vénitiens; et des prisonniers qui furent emmenés d'un costé et d'autre. 638
CHAP. XXVIII. — De la pitié des prisonniers françois. 639
CAP. XXIX. — Comment les prisonniers mettoient peine par leurs lettres vers les seigneurs de France, que le mareschal ne fist guerre contre les Vénitiens, afin que leur délivrance n'en fust empeschée. *Ib.*
CHAP. XXX. — Comment les Vénitiens s'envoyèrent excuser envers le roy de ce qu'ils avoient fait. 640
CHAP. XXXI. — Cy ensuit la teneur des lettres que le mareschal envoya aux Vénitiens. 641

—

PARTIE III.

CHAPITRE PREMIER. — Premièrement parle des seigneurs italiens qui désiroient avoir l'accointance du mareschal, pour les biens que ils oyoient dire de luy. 646
CHAP. II. — Comment le jeune duc de Milan entreprist guerre au mareschal, dont mal luy ensuivit. *Ib.*
CHAP. III. — Comment le mareschal laboura, afin que il peust mettre paix en l'Église, que les Genevois se déclarassent pour nostre pape. 647
CHAP. IV. — Comment le mareschal assembla à conseil les plus saiges de Jennes, et les paroles que il leur dit sur le fait de l'Église. 648
CHAP. V. — Comment le mareschal tendoit que l'Église fust en union, soubs l'obéissance d'un seul pape esleu par concile générale. 649
CHAP. VI. — Cy commence à parler comment les Pisains se rebellèrent contre leur seigneur, et comment le mareschal se peina d'y mettre paix. 651
CHAP. VII. — Comment les Pisains firent entendre au mareschal par feintise que ils vouloient estre en l'obéissance du roy de France, et devenir ses hommes, et la mauvaistié qu'ils firent. 652

CHAP. VIII. — Comment le mareschal se travailloit tousjours que ceulx de Pise se donnassent au roy de France. 653

CHAP. IX. — Comment le mareschal dit et manda aux Pisains que s'ils ne se donnoient au roy leur seigneur, les vendroit aux Florentins. 654

CHAP. X. — L'accord qui fut fait entre le mareschal et les Florentins du fait de Pise. 655

CHAP. XI. — Comment le mareschal envoya par escript au roy de France, à nosseigneurs et au conseil, l'accord qu'il avoit fait avec les Florentins du fait de Pise ; lequel le roy et nosseigneurs agréèrent par leurs lettres ; et comment depuis par feintise les Pisains se voulurent donner au duc de Bourgogne. 656

CHAP. XII. — Comment nosseigneurs les ducs d'Orléans et celuy de Bourgogne sçurent mauvais gré au mareschal, pource qu'il n'avoit esté en l'ayde des Pisains contre les Florentins. 658

CHAP. XIII. — Cy devise par exemples comment les bons sont communément enviés. *Ib.*

CHAP. XIV. — Cy preuve par exemples que on ne doit mie tousjours croire ne adjouster foy en paroles et opinions de peuple. 659

CHAP. XV. — Cy dit comment le mareschal par la vaillance de son couraige entreprit d'aller prendre Alexandrie, et des messagers qu'il envoya pour ceste cause au roy de Cypre. 660

CHAP. XVI. — Encore de ce mesme, de l'instruction que le mareschal bailla à ses ambassadeurs de ce que dire debvoient au roy de Cypre. 662

CHAP. XVII. — Cy devise la grande chère et belle réponse que le roy de Cypre fit aux ambassadeurs du mareschal. 663

CHAP. XVIII. — Cy devise comment le roy de Cypre s'excusa vers les messagers du mareschal de non aller sur Alexandrie. 664

CHAP. XIX. — Cy parle du fait de l'Église, et comment le mareschal voult empescher le roy Lancelot que il n'allast prendre Rome. 665

CHAP. XX. — De ce mesme, et comment Paul Ursain, Romain, mit le roy Lancelot à Rome par argent qu'il reçut. 667

CHAP. XXI. — Cy devise comment le mareschal en venant par mer de Jennes en provence, combattit quatre galées de Mores, où grande foison en y eut d'occis. 669

CHAP. XXII. — Cy devise comment messire Gabriel Marie, bastard du duc de Milan, cuida usurper au roy la seigneurie de Jennes, et comment il eut la teste couppée. 670

PARTIE IV.

CHAPITRE PREMIER. — Cy commence la quatriesme et dernière partie de ce livre, laquelle parle des vertus, bonnes mœurs et conditions qui sont au mareschal, et de la manière de son vivre, et devise le premier chapitre de la façon de son corps. 672

CHAP. II. — Cy dict de la dévotion que le mareschal a vers Dieu en œuvres de charite. *Ib.*

CHAP. III. — La reigle que le mareschal tient au service de Dieu. 673

CHAP. IV. — Comment le mareschal se garde de trespasser la loy de Dieu et ses commandemens, mesmement en fait de guerre, et de la mesure que il y tient. 675

CHAP. V. — Comment le mareschal est hardy et sûr en ses saiges entreprises. 677

CHAP. VI. — Comment le mareschal est sans convoitise, et large du sien. *Ib.*

CHAP. VII. — Comment la vertu de continence et de chasteté est au mareschal. 678

CHAP. VIII. — Comment le mareschal suit la reigle de justice. 680

CHAP. IX. — Comment avec ce que le mareschal est justicier, il est piteux et miséricordieux. Et preuve par exemples que ainsi doibt estre tout vaillant homme. 681

CHAP. X. — De la belle éloquence que le mareschal a. 682

CHAP. XI. — De l'ordonnance de vivre du mareschal. 683

CHAP. XII. — Cy conclut comment homme où tant y a de vertus doibt bien estre honnoré. 684

CHAP. XIII. Cy dict en parlant au mareschal, que pourtant ne se veuille fier en fortune, qui tost se change, et donne exemples. 685

CHAP. XIV. — La fin du livre où la personne qui l'a fait s'excuse vers le mareschal de ce que il l'a fait sans son sceu et commandement, et non si bien mis par escript que il appartiendroit. 687

CHAP. XV. — Exemples des grands hommes trespassez qui sçurent bon gré à ceulx qui avoyent escript et enregistré leurs gestes, et leurs vaillans faits. 688
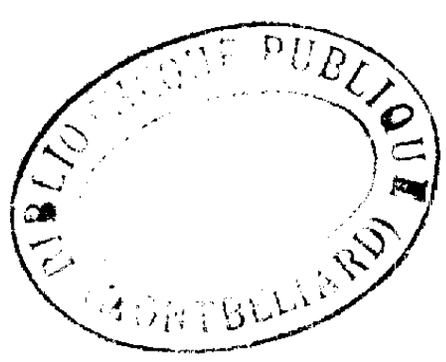
FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES CONTENUS DANS CE LIVRE.